



HAL
open science

Redressés et réveillés, les protestants drômois et ardéchois sous le régime concordataire (1801-1905) : une même réalité avec des nuances importantes

Michel Mazet

► To cite this version:

Michel Mazet. Redressés et réveillés, les protestants drômois et ardéchois sous le régime concordataire (1801-1905) : une même réalité avec des nuances importantes. Histoire. Université de Lyon, 2017. Français. NNT : 2017LYSE2149 . tel-01826725

HAL Id: tel-01826725

<https://theses.hal.science/tel-01826725v1>

Submitted on 29 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

N° d'ordre NNT : 2017LYSE2149

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 20 novembre 2017, par :

Michel MAZET

**Redressés et réveillés : les protestants
de Drôme et d'Ardèche sous le régime
concordataire ; une même réalité avec
des nuances importantes.**

Devant le jury composé de :

Christian SORREL, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Président

Valentine ZUBER, Directrices d'Études HDR, École Pratique des Hautes Études, Rapporteur

Patrick CABANEL, Directeur d'Études HDR, École Pratique des Hautes Études, Rapporteur

Catherine MAURER, Professeure des universités, Université de Strasbourg, Directeur de thèse

Claude PRUDHOMME, Professeur émérite des universités, Université lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale – pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Michel Mazet

Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université Lumière Lyon 2
sous la direction de Claude Prud'homme

**Redressés et réveillés :
les protestants de Drôme et d'Ardèche sous
le régime concordataire ; une même réalité
avec des nuances importantes.**

Soutenu(e) le 20 novembre 2017 devant un jury composé de

Monsieur Patrick Cabanel, directeur d'études, École pratique des hautes études

Madame Catherine Maurer, professeur, Université Marc Bloch Strasbourg 2

Monsieur Christian Sorrel, professeur, Université Lumière Lyon 2

Madame Valentine Zuber, directrice d'études, École pratique des hautes études

Directeur de thèse :

Monsieur Claude Prud'homme, professeur émérite, Université Lumière Lyon 2



Remerciements

Je remercie vivement, tout d'abord, Monsieur Claude Prud'homme, qui a su faire confiance, presque 30 ans après, à un de ses anciens étudiants, devenu professeur d'histoire.

J'avais le souvenir d'un professeur proche de ses étudiants, cela s'est confirmé. Je le remercie pour ses conseils et ses remarques.

Je remercie également les responsables des divers services d'archives et des bibliothèques : archives départementales de la Drôme et de l'Ardèche, archives nationales, bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français et du Musée du Vivarais protestant – Pierre et Marie Durand au Bouschet de Pranles.

Merci aux pasteurs et aux présidents de conseils presbytéraux qui m'ont ouvert en confiance les nombreuses archives conservées dans les secrétariats des Églises protestantes en Drôme et en Ardèche. Merci à Jean-Marc Bolle qui a réalisé les cartes.

Merci enfin à mon épouse, pour sa patience tout au long des années passées, me voyant partir consulter les archives et passer des heures derrière un écran d'ordinateur, relisant enfin le texte final. Merci à mes enfants qui ont encouragé leur père dans ce long travail de recherche, surpris de le voir encore étudiant à 50 ans passés.

Redressés et réveillés : les protestants drômois et ardéchois sous le régime concordataire ; une même réalité avec des nuances importantes.



Dieulefit – Le temple vers 1900¹



Lamastre – Le 2^e temple fin XIXe siècle²

¹ Archives personnelles

² Archives personnelles

Table des matières :

<i>Introduction générale</i>	12
Première partie : Une Église concordataire soumise aux contraintes de l'État, en prise au souffle du Réveil.	
<i>Premier chapitre : La laborieuse renaissance d'une Église (1802-1830)</i>	
<u>A. Une législation imparfaite bien utilisée par des responsables avisés.</u>	
<i>I Avant 1802, des temps difficiles pour les protestants.</i>	25
1) « Sous la croix » au temps de la Monarchie absolue.	
2) La « lune de miel » éphémère déçue sous la Révolution française.	
<i>II Les Articles organiques du culte protestant.</i>	27
1) Des discussions difficiles en 1801-1802.	
2) Une mise en œuvre rapide.	
<i>III Des différences notables entre les deux départements.</i>	31
1) Dans la Drôme, quatre puis cinq Églises consistoriales.	
2) En Ardèche, une mise en place laborieuse.	
3) Des consistoires établis.	
<u>B. Un pouvoir politique entre soutien et réticence.</u>	
<i>I La période napoléonienne, jusqu'en 1814, un régime favorable.</i>	34
1) Un accord unanime parmi les pasteurs et les Anciens.	
2) Des protestants bonapartistes.	
<i>II Les contrastes des débuts de la Restauration, entre 1814 et 1816.</i>	37
1) L'année 1814 et le retour des Bourbons.	
2) Le tournant de la « Terreur blanche » en 1815.	
<i>III Des réactions positives ou négatives entre 1817 à 1830.</i>	39
1) Une Restauration « libérale » de 1817 à 1824.	
2) De nouvelles difficultés de 1824 à 1828.	
3) Une situation paradoxalement meilleure de 1828 à 1830.	

C. La vie religieuse se développe.

I Des structures ecclésiales reconstituées. 43

- 1) Des pasteurs pour prêcher.
- 2) Des cultes du « Désert » aux temples rebâti.

II Institutions ecclésiales et « Réveil » religieux. 54

- 1) Les responsables en action.
- 2) La question des synodes.
- 3) Le début du « Réveil ».

Deuxième chapitre : Croissance et division d'une Église sous contrôle (1830-1879)

A. Le quasi-achèvement du tissu ecclésial réformé.

I La succession des régimes politiques. 64

- 1) Les faveurs de la Monarchie de Juillet.
- 2) La Deuxième République et le Second Empire : le temps des contrastes.
- 3) Les débuts de la Troisième République.

II Priorité à la question des structures ecclésiales. 78

- 1) Le rétablissement des synodes.
- 2) Le décret de 1852, l'Église locale reconnue.
- 3) Comment pallier l'absence de synode ?

III Un maillage territorial de plus en plus serré. 92

- 1) La multiplication des consistoires et des Églises locales.
- 2) Les postes pastoraux en forte croissance.
- 3) Les temples de plus en plus nombreux.

B. Débats autour du « Réveil », dissidences au sein des communautés.

I L'implantation du « Réveil » dans les années 1830. 99

- 1) Trois Églises drômoises particulièrement touchées.
- 2) L'Ardèche marquée par les conflits.

<i>II « Réveil » et dissidences ecclésiales.</i>	103
1) Les dissidents libristes en Ardèche.	
2) Les méthodistes drômois.	
3) La dissidence darbyste.	
<i>III Le développement des luttes doctrinales.</i>	110
1) « Réveil » et conflits sur la doctrine.	
2) Le « Réveil » et les pasteurs.	
3) « Réveil » et sociétés religieuses.	
<u>C. Le schisme dogmatique et ecclésial perturbe l'Église.</u>	
<i>I L'exemple de Saint-Laurent-du-Pape en Ardèche.</i>	122
1) Des conflits opposant libéraux et orthodoxes.	
2) Des élections presbytérales difficiles.	
3) L'apogée du conflit en 1873.	
<i>II Avant le synode de 1872, l'affrontement entre libéraux et orthodoxes.</i>	127
1) Des luttes tous azimuts.	
2) De nombreuses polémiques.	
3) Le synode de 1872.	
<i>III Les réactions aux décisions synodales.</i>	134
1) Entre soutien et opposition.	
2) Les élections presbytérales post-synodales.	
3) Les luttes perdurent dans les années qui suivent.	
<i>Troisième chapitre : Les premières difficultés d'une Église établie (1879-1905)</i>	
<u>A. Une législation antireligieuse, la combattre, l'accepter, l'adapter.</u>	
<i>I Une situation contrastée.</i>	154
1) Le protestantisme et la République.	
2) Des opposants nombreux.	

<i>II Une poussée anticléricale et antireligieuse.</i>	164
1) Dans les grands corps de l'État.	
2) Le fonctionnement des Églises.	
<i>III La loi de séparation des Églises et de l'État en 1905.</i>	170
1) Avant le débat sur la séparation.	
2) Le débat à l'automne 1904.	
3) Une séparation acceptée.	
<u>B. Le retour des synodes officiels organisant la vie religieuse.</u>	
<i>I Les synodes « particuliers » se réunissent.</i>	180
1) Une double organisation.	
2) Les débats dans les synodes officiels « évangéliques ».	
<i>II De multiples organismes se superposent.</i>	188
1) Le rôle grandissant des conférences et des unions pastorales.	
2) Des consistoires officiels qui se maintiennent.	
<u>C. Les orthodoxes à l'assaut des derniers bastions libéraux.</u>	
<i>I Deux exemples significatifs.</i>	195
1) Saint-Cierge-la-Serre, une Église rurale et isolée en Ardèche.	
2) Saint-Péray, le chef-lieu d'un consistoire ardéchois partagé.	
<i>II Une lutte généralisée, parfois très conflictuelle.</i>	201
1) Dans la Drôme, extrémisme et tempérance.	
2) En Ardèche, des luttes moins tranchées.	
3) Les pasteurs, chantres des combats.	
<i>III La relative victoire de l'orthodoxie.</i>	207
1) Le maintien des dissidences.	
2) L'ébauche d'une réconciliation.	
3) Le choix des responsables d'Église.	

Deuxième partie : Une communauté aux multiples visages.

Quatrième chapitre : Être protestant en Drôme-Ardèche au XIXe siècle.

A. La diversité des notabilités et du « petit peuple » protestant.

I Les pasteurs, un véritable « clergé ». 218

- 1) Début XIXe, un corps pastoral réduit et souvent défaillant.
- 2) À partir de 1830, un corps pastoral de meilleure qualité.

II Les notables, au centre de la communauté protestante. 222

- 1) Des responsables laïques qui dirigent les Églises locales.
- 2) Quelques familles de notables dominent l'Église.

III Le « petit peuple » protestant. 227

- 1) Avant 1830, une marginalisation certaine.
- 2) Au fil du siècle, plus de responsabilités pour le « petit peuple » protestant.

B. Avant les années 70, une pratique religieuse en renaissance.

I En 1802, des protestants de tradition plus que de conviction. 231

- 1) Une piété, empreinte de formalisme et endormie.
- 2) Le renouveau de la pratique religieuse.

II Dès les années 1830, un renouveau spirituel perceptible. 238

- 1) Vivre sa foi au quotidien.
- 2) Des nuances « villes-campagnes ».
- 3) Des évolutions perceptibles.

C. Dès les années 70, déchristianisation et piété maintenue.

I Les visages contrastés des communautés protestantes. 254

- 1) Une Drôme en voie de déchristianisation face une « pieuse » Ardèche.
- 2) D'autres échelles à prendre en compte.
- 3) Des temps difficiles, un refus du découragement.

II Une volonté affirmée de ranimer la foi. 264

1) Des adultes à reconquérir.	
2) La jeunesse, au cœur des préoccupations.	
<i>III La perte de groupes sociaux.</i>	277
1) Les jeunes, premiers touchés.	
2) La désertion des hommes.	
3) Le départ des ouvriers.	
<i>Cinquième chapitre: L'éducation et le rôle de l'école en milieu protestant.</i>	
<u>A. Un enseignement primaire qui s'adapte aux lois successives.</u>	
<i>I Les premiers temps sous l'Empire et la Restauration.</i>	285
1) Un enjeu majeur sous la Restauration.	
2) Des nuances entre les deux départements.	
<i>II L'âge d'or de 1830 à 1870.</i>	289
1) Aux débuts de la Monarchie de Juillet, une situation précaire.	
2) Le protestant Guizot joue un rôle fondamental.	
3) En 1865, Des écoles primaires « protestantes » ou « mixtes »	
<i>III La laïcisation progressive et ses conséquences à partir de 1879.</i>	296
1) Des inquiétudes initiales.	
2) Les protestants, piliers de l'école républicaine laïque.	
<u>B. La formation des maîtres.</u>	
<i>I Des écoles pour les instituteurs et les institutrices.</i>	299
1) L'École modèle de Dieulefit pour les instituteurs.	
2) L'École d'institutrices protestantes de Valence.	
3) Les autres pensions pour les « élèves-maîtresses ».	
<i>II Les études.</i>	307
1) À l'École modèle de Dieulefit.	
2) À l'École normale de filles de Valence.	
<i>III Les personnes concernées.</i>	309

- 1) Des enseignants peu nombreux.
- 2) La diversité des élèves.

C. L'encadrement des enfants.

I L'enseignement primaire. 316

- 1) En ville et à la campagne, des réalités différentes.
- 2) Les difficultés posées par le corps enseignant.
- 3) Le cas particulier des salles d'asile.

II L'enseignement secondaire. 324

- 1) L'échec de la création d'un collège protestant à Vernoux.
- 2) D'autres pensionnats privés peu connus.
- 3) Le cas particulier de l'École préparatoire de Tournon.

Sixième chapitre : Les protestants et la charité, « La diaconie ».

A. Des institutions d'envergure en Drôme-Ardèche.

I Le Diaconat de Valence, le plus abouti de tous les diaconats locaux. 337

- 1) Une œuvre d'Église, pour l'Église.
- 2) Des actions charitables multiples.
- 3) Des partenaires nombreux.

II Les institutions pour les enfants. 342

- 1) La Maison des orphelins de Crest.
- 2) L'Asile protestant de Vallon.
- 3) D'autres œuvres plus petites.

B. Des activités diaconales dans la plupart des Églises locales.

I Un mode de fonctionnement souvent identique. 347

- 1) Des diaconats locaux quasiment partout.
- 2) Un patronat protestant marqué par le christianisme social.
- 3) Les relations avec l'administration.

II Qui reçoit de l'aide ? 359

- 1) Les personnes aidées.
- 2) Pour certains « fléaux sociaux », une attention particulière.
- 3) Deux tranches d'âge, objets de toutes les attentions.

Troisième partie : Les réactions du « petit troupeau » face à sa peur de mourir.

Septième chapitre : Des protestants menacés de disparition.

A. Des statistiques imprécises, difficiles à recouper.

I les Églises drômoises : le déclin rural, les contrastes urbains. 374

- 1) Le département et les consistoires.
- 2) Les Églises, consistoire par consistoire.

II Les Églises ardéchoises : Une vitalité globalement maintenue. 380

- 1) Le département et les consistoires.
- 2) Les Églises, consistoire par consistoire.

B. Des facteurs internes qui n'expliquent pas à eux seuls la démographie.

I Les pasteurs ont-ils une influence sur le nombre de paroissiens ? 388

- 1) Certains ministères pastoraux ne sont-ils pas trop longs ?
- 2) De « bons » ou de « mauvais » pasteurs.

II Les luttes internes affaiblissent-elles les communautés ? 395

- 1) Les conflits doctrinaux, au centre de la vie de nombreuses Églises.
- 2) Les conflits en apparence non doctrinaux, également nombreux.

III La question ecclésiologique. 397

- 1) Certains postes pastoraux très souvent vacants.
- 2) Les structures ecclésiales.
- 3) Accueil ou rejet des dissidences.

C. Des facteurs externes sont plus convaincants.

I Exode rural et micro-industrie de certaines campagnes. 402

- 1) L'Ardèche, moins frappée.

2) La Drôme, plus touchée.	
<i>II L'influence du rationalisme, de l'anticléricalisme et du catholicisme.</i>	407
1) La déchristianisation.	
2) Le catholicisme.	
<i>III Des spécificités démographiques.</i>	408
1) Les Églises de campagne.	
2) Les Églises dans les petits bourgs.	
3) Les Églises urbaines.	
<i>Huitième chapitre : Les « missions » pour enrayer le déclin démographique.</i>	
<u>A. La mission extérieure, la « Société des Missions Évangéliques de Paris ».</u>	
<i>I Soutenir la « mission vers les peuples païens ».</i>	418
1) Un débat préalable se fait jour : la question de l'esclavage.	
2) Les comités locaux de la SMEP.	
3) Des actions spécifiques organisées pour sensibiliser les fidèles.	
<i>II Peu de missionnaires issus de Drôme et d'Ardèche.</i>	425
1) 20 personnes recensées seulement.	
2) D'autres missionnaires envoyés ?	
<u>B. La (les) « mission(s) intérieure(s) ».</u>	
<i>I La diversité des sociétés.</i>	428
1) Des sociétés, en marge, ou plus ou moins associées à l'Église nationale.	
2) Des missions intérieures concurrentes.	
<i>II Les champs d'action.</i>	431
1) La naissance de nouvelles communautés protestantes.	
2) Des protestants assoupis à réveiller.	
<u>C. La mission, au cœur des préoccupations.</u>	
<i>I La nécessité de l'évangélisation en débat.</i>	440

1) Unité ou diversité des réactions entre les régions, les « Orthodoxes » et les « libéraux », l'« Église nationale » et les « dissidents ».

2) Succès ou échec de l'évangélisation ?

II Faut-il des « spécialistes » de l'évangélisation intérieure ? 443

1) L'Église tente de se substituer aux sociétés.

2) Le ministère d'évangéliste est au cœur des discussions.

III Faut-il privilégier un type de mission particulier ? 446

1) En théorie, des opinions divergentes.

2) Dans la réalité, une situation contrastée.

3) Les « missions » en réalité se complètent.

Neuvième chapitre : Protestants et catholiques, « la citadelle assiégée ».

A. Des périodes de la vie où les confrontations sont possibles.

I Les baptêmes et les bénédictions de mariage. 453

1) Les baptêmes, les parrains-marraines.

2) Les bénédictions de mariage.

II La mort, les cimetières. 456

1) Deux exemples significatifs.

2) Une législation précise sur les cimetières.

3) Les enterrements, des occasions de combat.

B. Des lieux et des temps où les influences se confrontent.

I Dans certaines communes, les deux communautés cohabitent. 463

1) Des mouvements de conversion peu nombreux.

2) Les pasteurs, les cultes et les temples.

3) Les « cérémonies extérieures » au lieu de culte.

II Les autres situations possibles. 475

1) Les écoles et les collèges : des enfants malléables.

2) Au fil des jours, une coexistence parfois difficile.

C. Des groupes sociaux, objets des luttes.

<i>I Le monde ouvrier et domestique.</i>	479
1) Des ouvriers protestants à protéger du prosélytisme catholique.	
2) Des domestiques sous influence.	
<i>II Les exclus de la société.</i>	481
1) Les pauvres : une diaconie ciblée.	
2) Les malades : des religieuses à l'affût !	
<i>III Deux âges de la vie plus concernés.</i>	483
1) Des orphelins à récupérer.	
2) Des soldats à entourer.	
<i>Conclusion</i>	487
<i>Annexes</i>	508
<i>Sources et bibliographie</i>	635

Introduction : Les protestants dans la Drôme et en Ardèche, une Église, des fidèles, une place particulière dans la société à redécouvrir.

Une historiographie protestante française qui fait peu de cas des départements de la Drôme et de l'Ardèche au XIXe siècle.

Dans l'historiographie du protestantisme français, il existe des périodes phares, des siècles d'or, pour lesquels les recherches historiques sont nombreuses et touchent un large public. Il s'agit du temps des persécutions, particulièrement à partir de la révocation de l'Édit de Nantes³⁻⁴. Les commémorations en 1998⁵⁻⁶ avec le quatrième centenaire de l'Édit de Nantes, et en 2009⁷ avec l'année Calvin, ont permis de redécouvrir la mise en place de la Réforme en France puis les guerres de religion et la pacification d'Henri IV. Le centenaire de la loi de 1905⁸ a rappelé la place importante tenue par les protestants dans l'affirmation de la laïcité à la française. Régulièrement le rôle des protestants lors de la Deuxième Guerre mondiale⁹ est mis en avant, dans la résistance comme avec la protection des juifs.

Le XIXe siècle tient une place à part dans la recherche historique avec beaucoup d'ouvrages mais les recherches sont moins vulgarisées et ne font pas ressortir une vision d'ensemble de la période concordataire. L'intérêt porte sur des moments particuliers comme la Restauration¹⁰, la Deuxième République et le Second Empire¹¹, les débuts de la Troisième République¹². D'autres approches s'intéressent à des biographies comme celle de Guizot¹³ ou de Ferdinand Buisson¹⁴. Des analyses thématiques existent avec l'étude de l'organisation synodale¹⁵, la missiologie¹⁶, la politique¹⁷. Les monographies régionales et locales sont multiples¹⁸. Le XIXe siècle s'insère dans des histoires plus vastes du protestantisme français des origines à nos jours, ouvrages anciens¹⁹ mais également recherches récentes²⁰ où le détail et les nuances nécessaires ne sont pas toujours possibles.

³ Jeanine Garisson « L'Édit de Nantes et sa révocation : Histoire d'une intolérance » Le Seuil 1985

⁴ Laurent Theis et Roger Zuber « La révocation de l'Édit de Nantes et le protestantisme français en 1685 – Actes du colloque de la SHPF 1986

⁵ Bernard Cottret « L'Édit de Nantes » Perrin 1987

⁶ Pierre Joxe et Thierry Wanegffelen « L'Édit de Nantes, une histoire pour aujourd'hui » Hachette littératures 1998

⁷ Marianne Carbonnier- Burkard « Calvin, une vie » Desclée de Brouwer 2009

⁸ Alain Boyer « 1905 : La Séparation Églises-État, de la guerre au dialogue » Cana 2004

⁹ Patrick Cabanel « Juifs et protestants : les affinités effectives XVIe-XXIe » Fayard 2004

¹⁰ Daniel Robert « Les Églises réformées en France 1800-1830 » PUF 1963

¹¹ André Encrevé « Protestants français au milieu du XIXe siècle, les réformés de 1848 à 1870 » Labor et Fides 1986

¹² André Encrevé et Michel Richard « Les protestants dans les débuts de la Troisième République (1871-1885) ». Actes du colloque de la SHPF 1979

¹³ Laurent Theis « Guizot » Fayard 2008

¹⁴ Vincent Peillon « Une religion pour la République, la foi laïque de Ferdinand Buisson » Le seuil 2010

¹⁵ Patrick Harismendy « Le Parlement des Huguenots. Organisation et synodes réformés au XIXe siècle » PU Rennes 2005

¹⁶ Jean-François Zorn « le grand siècle de la mission protestante, la Mission de Paris de 1822 à 1914 » Karthala 1993

¹⁷ Jean Paul Augier « Une passion républicaine – Protestantisme, républicanisme et laïcité dans la Drôme – 1892-1918 » Ampelos 2013

¹⁸ Alain Sabatier « Religion et politique au XIXe siècle : le canton de Vernoux en Vivarais » 1975

¹⁹ Jean Bastide « Histoire abrégée des protestants de France » 1933

²⁰ Patrick Cabanel « Les protestants français du XVIe s. au XXe s. » Nathan 1994 « Histoire des protestants de France XVIe-XXe siècle » Fayard 2012.

La Drôme et l'Ardèche, départements les plus protestants de France au XIXe siècle²¹ après le Gard, sont paradoxalement peu étudiés. Dans l' « Histoire religieuse de la France au XIXe et XXe siècle »²² les passages sur les protestants de langue d'oc, citent des chiffres pour les deux départements mais aucun exemple de ces derniers n'étayent l'analyse. Dans les ouvrages généraux sur le protestantisme au XIXe siècle, il est remarquable de noter le petit nombre d'exemples de Drôme-Ardèche en comparaison des autres départements.

Alors que le protestantisme cévenol, de Paris et d'Alsace, celui des terres protestantes du Poitou et du Sud-Ouest sont souvent analysés, le protestantisme de Drôme et d'Ardèche n'a pas fait l'objet d'études exhaustives récentes.

Au XIXe siècle, Eugène Arnaud²³ a étudié les protestantismes drômois et ardéchois mais sa vision est descriptive et la place faite au XIXe siècle est réduite face aux récits des siècles précédents.

Pierre Bolle²⁴ demeure le grand spécialiste contemporain du protestantisme dauphinois mais sa vision n'est pas complète avec des monographies, des analyses thématiques ou chronologiques, sans une approche globale de la période concordataire.

Pour l'Ardèche, Samuel Mours²⁵ est la référence mais pour lui le XIXe siècle est second par rapport aux temps des persécutions, il en a une approche descriptive et orientée, mettant en avant le protestantisme évangélique ou orthodoxe face au protestantisme libéral dénigré ou oublié. En comparant ses ouvrages et ses notes personnelles²⁶ on s'aperçoit nettement des oublis « volontaires » concernant les Églises libérales.

Dans les deux départements, quelques monographies locales analysent de façon partielle le protestantisme. Il faut attendre la fin du XXe siècle pour voir se multiplier dans les revues historiques locales et départementales²⁷ de nombreuses études sur des faits, des lieux, des personnages protestants particuliers.

Une fois de plus cependant, ces études ne sont que très rarement intégrées à une histoire plus générale, et le XIXe siècle y est à nouveau en retrait par rapport aux temps du « Désert ».

Le faible poids des départements Drôme-Ardèche dans l'historiographie protestante française apparaît dans la place réduite qu'ils tiennent dans les articles de la revue de la Société d'Histoire du Protestantisme Français.

En dépouillant les bulletins de la Société au XIXe siècle de 1852 à 1899, sur plus de 950 articles d'histoire régionale, seuls 75 environ (moins de 8 %) portent sur l'espace drômardéchois du XVIe siècle à la Révolution française. Les articles sur les Cévennes, le Béarn, le Poitou, la Normandie, Paris, sont beaucoup plus nombreux.

De 1900 à 1945, 600 articles font une analyse régionale ; ils sont presque 75 de nouveau à concerner la Drôme-Ardèche (12% du total).

De 1945 à 1999, l'histoire régionale est moins prisée dans la revue avec 350 articles environ ; ils ne sont plus guère que 25 pour les deux rives du Rhône moyen (moins de 7 %).

Sur les 335 articles d'histoire régionale parus dans la revue entre 2000 et 2010, un seul porte spécifiquement sur l'Ardèche²⁸, un deuxième sur un pasteur drômois²⁹.

²¹ AN F 19 10 031 : En 1898, 538 762 réformés sont recensés en France, ils sont environ 35 000 dans la Drôme (6.5%) et 49 000 en Ardèche (9.1%).

²² Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire « Histoire religieuse de la France – Géographie XIXe-XXe siècles »

²³ Eugène Arnaud « Histoire des protestants du Dauphiné » 1876, « Histoire des protestants du Vivarais et du Velay » 1888

²⁴ Pierre Bolle « Alexis Muston 1810-1888, pasteur républicain, humaniste dauphinois » 2003

²⁵ Samuel Mours « Le protestantisme en Vivarais et en Velay des origines à nos jours » 1949

²⁶ BBP « Archives Mours » déposées au Musée du Vivarais protestant »

²⁷ Mémoires d'Ardèche et temps présents, Revue du Vivarais, Patrimoine huguenot d'Ardèche, Revue drômoise.

²⁸ Pierre Coulet « En Ardèche, catholiques et protestants face à la séparation » 2005

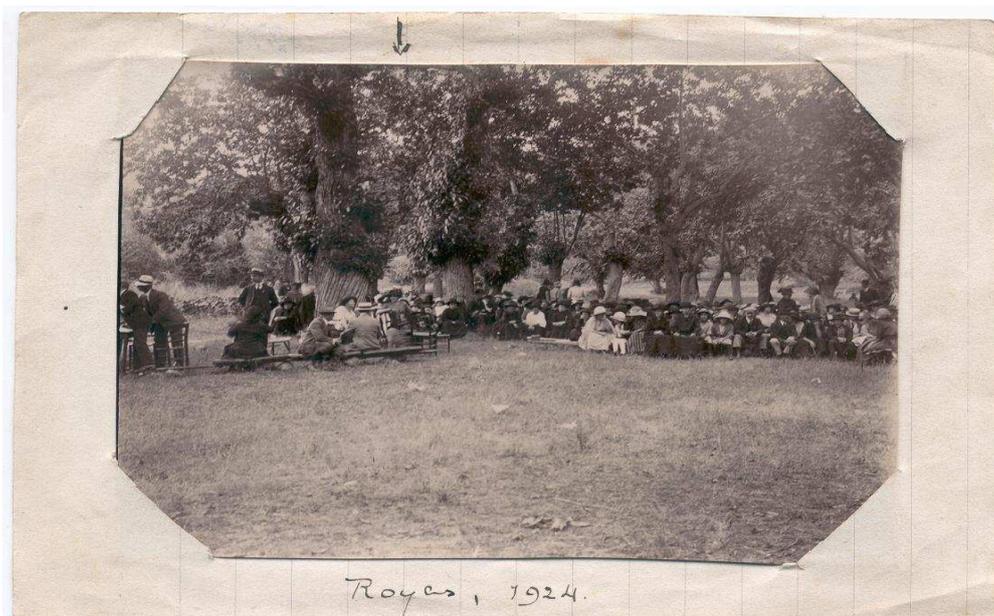
²⁹ Paul Viallaneix « Michelet, Muston et les Vaudois » 2004

Les articles spécifiques aux protestantismes drômois et ardéchois sous la période concordataire sont encore moins nombreux, et deviennent presque anecdotiques : 10 pour la Drôme et 7 pour l'Ardèche durant tout le XXe siècle !

Le poids de la mémoire familiale.

Dans le journal protestant ardéchois « le Cévenol », paraissent des articles nécrologiques comme celui-ci en 1897 : « *le jeudi 27 mai dernier, une foule émue et recueillie accompagnait à sa dernière demeure un jeune homme de 29 ans, Monsieur Henri Royer, fils de Monsieur Royer, conseiller municipal de la commune de Gluiras et conseiller presbytéral de l'Église de Beauvène. Henri Royer avait su s'attirer l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont connu, aussi nombreuses étaient les personnes (on peut les évaluer à 500) qui avaient tenu à lui rendre les derniers devoirs. Henri Royer n'était pas seulement un grand cœur, ami sincère, il était aussi un bon protestant. Après un remarquable discours de Monsieur Randin pasteur de Beauvène, un des amis du défunt, Monsieur Albert Puaux, a prononcé d'une voix émue les paroles suivantes : nous tous qui avons connu Henri Royer un peu intimement, nous nous sommes toujours plu à reconnaître en lui toutes les heureuses qualités dont il était doué (droiture de caractère, loyauté, honnêteté et par-dessus tout la bonté). Toutes ces qualités réunies faisaient de lui un ami aussi sûr que dévoué, en même temps qu'une âme d'élite* »³⁰.

En 1897, Henri Royer, mon arrière-grand-oncle, fut le premier à être enterré dans le cimetière familial du hameau du Bateau, sur la commune de Beauvène, dans la vallée de l'Eyrieux en Ardèche. Ils sont une quinzaine en 2017 à l'avoir rejoint sur trois générations. Entre autres, son père, moulinier en soie, était un notable « pilier de temple », Ancien du consistoire de Saint-Pierreville. Sa nièce, Alice Royer, ma grand-mère deviendra institutrice « libre penseuse » comme beaucoup de protestantes ardéchoises dans la première moitié du XXe siècle, son mari Paul Mazet, mon grand-père, dirigera une banque familiale locale et sera maire de Saint-Sauveur-de-Montagut et conseiller général FGDS³¹ du canton de Saint-Pierreville des années 1950 aux années 1970.



32

³⁰ « Article du Cévenol » (Août 1897)

³¹ Fédération de la gauche démocrate et socialiste.

³² Archives personnelles

Cette vieille photographie des années 1920 montre l'assemblée annuelle sous les châtaigniers de Royas à Saint-Laurent-du-Pape dans la vallée de l'Eyrieux, Les protestants s'y rendaient depuis la fin du XIXe siècle en souvenir des périodes de persécutions du « Désert ». Une de mes arrière-grands-mères, Elisa Mazet, née Arzac, marquée par les réveils religieux en a conservé ce souvenir.

De mes souvenirs d'enfance, au tournant des années 1960, je garde en mémoire les temps passés en vacances auprès de ma grand-mère institutrice « protestante mais libre-penseur ». Alors que nous allions, de la maison familiale au village voisin, en traversant des hameaux, elle me disait, un peu moqueuse, « *tu vois, dans cette maison se réunissent des pentecôtistes, dans celle-ci des darbystes étroits, je n'y suis jamais entrée* », précisait-elle alors ! Lui demandant un jour pourquoi elle se servait alternativement dans les deux boulangeries et les deux boucheries du village, elle m'expliqua que mon grand-père étant maire, il fallait, pour ne fâcher personne, aller à la fois dans les commerces catholiques et dans ceux des protestants. Régulièrement en novembre elle m'emmenait aux cimetières après avoir préparé des brassées de chrysanthèmes qui fleurissaient son jardin. Le premier cimetière familial était au sommet de la montagne, à côté du hameau abandonné du Coulet, là reposaient ses grands-parents et sa lignée maternelle, mais les tombes n'étaient plus visibles, et c'est sur les ronces que nous jetions les fleurs. Dans la vieille ferme familiale du Coulet rénovée par les nouveaux propriétaires néerlandais, une cave secrète pour cacher les prédicants du Désert fuyant les dragons, a été découverte récemment. Le second cimetière, sur les hauteurs du hameau du Bateau, était, lui, mieux entretenu. Dans ce même hameau subsiste encore le vieux moulinage familial remontant au XIXe siècle et qui ferma dans les années 1950, les machines textiles de l'époque y sont toujours en l'état aujourd'hui.

Comment mon histoire familiale s'inscrit-elle dans une histoire plus vaste ? La mémoire familiale est-elle en adéquation avec la réalité historique ? C'est en partie ces deux questions qui m'ont poussé à entreprendre cette remontée dans le temps.

La recherche historique en point de mire.

Une histoire des mentalités.

Étudiant en histoire au début des années 1980, j'ai été marqué par la lecture des ouvrages de René Rémond. À une époque où les recherches historiques privilégiaient une approche socio-économique, il faisait souvent référence à une histoire des mentalités, en particulier l'étude du fait religieux³³ : « *le fait religieux, quoi qu'on pense de ses origines et de son contenu, est un aspect important de la vie des sociétés contemporaines et qui contribue à les spécifier. Contentons-nous de prendre acte de l'existence d'un fait religieux qui a tenu et tient encore une grande place dans l'histoire des sociétés et a entretenu des rapports nombreux et divers, avec d'autres composantes de la vie collective. Ce qui doit retenir l'attention, ce n'est pas l'intimité de la conscience personnelle, le contenu de la foi, mais le facteur religieux en tant qu'il déborde la vie privée, comme phénomène social. L'adhésion à une croyance religieuse a naturellement des effets sur le comportement des individus en société. Elle est de nature à modifier leur attitude, à infléchir leur vote, à peser sur leurs opinions politiques et sociales. Le fait religieux comporte ordinairement une dimension sociale, il se vit dans la communauté. La foi est enseignée, reçue, vécue dans une Église, elle s'exprime dans un culte célébré publiquement* ». Le protestantisme en Drôme-Ardèche est partie intégrante de ce fait

³³ « Introduction à l'histoire de notre temps, tome 2 – Le XIXe siècle » René Rémond 1974

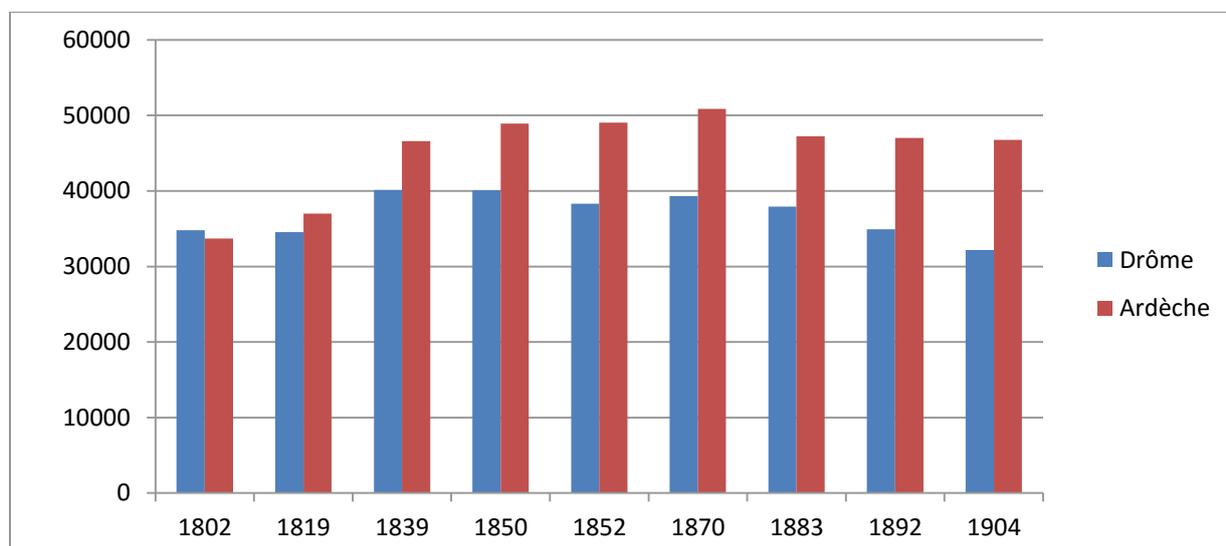
religieux. Comment une communauté religieuse ayant subi des décennies de persécutions a-t-elle réussi progressivement à se réimplanter, se redresser, dans le paysage aussi bien administratif que géographique avec ses aspects sociologiques mais aussi idéologiques ?

Une approche comparative de deux départements.

En 2002 lors du bicentenaire du Concordat, j'ai découvert que, lors du recensement effectué suite aux Articles organiques du culte protestant, les préfets de Drôme et d'Ardèche comptabilisèrent respectivement 34 806 et 34 226 réformés de part et d'autre du Rhône.

En 2005, voulant rechercher, 100 ans après, comment les protestants de Drôme et d'Ardèche avaient réagi à la loi de séparation des Églises et de l'État, j'ai été surpris des statistiques divergentes des deux départements, près de 47 000 protestants en Ardèche contre guère plus de 32 000 dans la Drôme.

C'est cette évolution inverse, dans ces deux départements en apparence semblables, qui m'a alors intrigué. Comment s'explique-t-elle ? La tendance au déclin ou à la croissance est-elle constante ou existe-t-il des phases ? Les facteurs religieux internes priment-ils sur des raisons socio-économiques plus externes ? De fait, peut-on parler d'un protestantisme ou des protestantismes en Drôme-Ardèche ?



Ces différences sont aussi à mettre en relation avec la population globale des deux départements.

Le poids du protestantisme drômois ne cesse de diminuer par rapport à la population totale. Durant la première moitié du siècle, alors que le département voit sa population fortement augmenter, le protestantisme est moins dynamique. Dans la deuxième moitié du siècle, la population totale diminue, le protestantisme chute encore plus fortement.

Années	Population totale	Population protestante	En %
1801	235 357	34 806	14,78%
1851	326 846 (+ 38,87%)	40 071 (+ 15,2%)	12,25%
1906	297 270 (- 9,05%)	32 158 (- 19,75%)	10,81%

Le protestantisme ardéchois maintient son rang dans la première moitié du siècle alors que le département connaît une forte croissance démographique, et accroît son influence dans la deuxième moitié du siècle tandis que le département se dépeuple.

Années	Population totale	Population protestante	En %
1801	266 656	34 226	12,83%
1852	386 555 (+ 45%)	48 890 (+ 42,84%)	12,64%
1906	347 140 (- 10,20%)	46 746 (- 4,39%)	13,46%

Jusque dans les années 1970, la Drôme et l'Ardèche forment deux régions différentes dans l'organisation des Églises protestantes de tradition réformée.

Dauphiné et Vivarais sont deux provinces séparées sous le régime de l'Édit de Nantes, puis avec la période du Désert.

En 1802, les 5 consistoires drômois n'ont pas de relations particulières avec les 5 consistoires ardéchois.

Avec le régime synodal officieux à partir de 1879, la Drôme forme la XIXe région de l'Église Réformée de France. La XVIIe région regroupe la Basse-Ardèche, la XVIIIe région la Haute-Ardèche et la Haute-Loire.

Avec la réunification des Églises Réformées en 1938, et la création des « petites régions », le Rhône est encore une frontière entre les XIIe et XIIIe régions (Drôme-Lyonnais et Alpes d'un côté, Ardèche et Haute-Loire de l'autre).

Il faut attendre la création de la « grande région » Centre-Alpes-Rhône de l'Église Réformée de France en 1970 pour voir enfin regroupés les deux départements. Cela ne s'est pas fait facilement, les rencontres préparatoires faisant ressortir des clivages anciens et des réactions épidermiques comme à la rencontre de Saint-Laurent-du-Pape à la fin des années 60 ; « *ils sont trop différents de nous, nous ne pourrions pas vivre ensemble* »³⁴ précisent les Ardéchois au sujet des Drômois. Il faudra forcer les mentalités et imposer des consistoires, circonscription regroupant plusieurs Églises locales, qui franchissent le Rhône, le Valentinois-Haut-Vivarais au nord, les Portes du Midi au sud, seuls les protestants de l'Eyrieux résistent en refusant d'accueillir des Églises de l'autre côté du fleuve.

Alors que durant des siècles, les protestants de part et d'autre du Rhône forment des entités ecclésiales différentes, est-il envisageable de les étudier historiquement ensemble sous le régime concordataire ? C'est le parti pris de cette analyse : les points communs dominant, les divergences existent mais elles s'expliquent.

Les protestants de Drôme et d'Ardèche ont tout au long du siècle marqué certains villages et certaines villes des deux départements, en construisant des temples, en créant des institutions ecclésiales, en développant des œuvres diaconales et des écoles.

Ils ont traversé les régimes politiques successifs en s'adaptant aux avantages ou aux contraintes que ces derniers mettaient devant eux. Ils ont pris position politiquement, ils sont intervenus économiquement. Ils se sont confrontés à la fois au catholicisme dominant mais aussi à la sécularisation grandissante.

Ils ont surtout pratiqué leur culte, avec l'aide des pasteurs, ils ont été marqués par les réveils religieux. Notables ou « petit peuple », ils ont vécu leur foi jour après jour, année après année, dans les terroirs ruraux tout d'abord, puis de plus en plus dans un environnement urbain.

Drômois et Ardéchois, côte à côte, les protestants des deux rives du Rhône ont évolué au fil du siècle, souvent de façon identique mais aussi avec des différences croissantes. C'est ainsi qu'il est possible d'affirmer que si, en 1802, le protestantisme drômois est très proche du protestantisme ardéchois, ce n'est plus le cas en 1905.

³⁴ Témoignage oral d'un participant à ladite rencontre.

Une double approche chronologique et thématique guide ces recherches.

Une approche chronologique : Le « redressement protestant³⁵ ».

Il convient d'étudier tout au long du XIXe siècle, la renaissance, le développement et l'apogée du protestantisme en Drôme-Ardèche, à la fois au travers de ses structures ecclésiales, y compris matérielles, mais aussi de ses divergences théologiques qui façonnent au quotidien son histoire.

En 1802, tout recommence « officiellement » pour l'Église Réformée en France avec la mise en place des « Articles organiques du culte protestant ».

Entre 1802 et 1830, une première étape s'ouvre avec la période napoléonienne et la Restauration. Les structures ecclésiales réapparaissent, les pasteurs et les Anciens travaillent à la réimplantation dans le paysage de Drôme-Ardèche d'un protestantisme essentiellement rural où les villages rivalisent avec les petits bourgs en voie d'industrialisation. Ils s'adaptent à l'air du temps, profitant du soutien de l'État ou attendant des jours meilleurs quand les gouvernements se montrent plus hostiles. Les temples sont construits et accueillent les fidèles pour les cultes, les sacrements et la catéchèse. Il faut passer d'une religiosité sociologique à une piété plus forte témoin d'une foi vivante.

En 1830, une première rupture se fait jour. Au niveau politique, la Révolution des « Trois Glorieuses » renverse Charles X et met fin à la Restauration, régime au cours duquel, les protestants, certes libres de vivre leur culte, n'ont pas reçu tout le soutien nécessaire des gouvernements réactionnaires successifs. L'arrivée sur le trône de Louis-Philippe Ier bouleverse les rapports entre les protestants et l'État. Au niveau religieux, la communauté protestante est touchée de plein fouet par les réveils religieux venus du Royaume-Uni et de Genève. Ces réveils bouleversent en profondeur l'Église Réformée nationale, l'obligeant à la fois à lutter contre les agents du « Réveil » mais aussi à les associer au nécessaire affermissement de la piété religieuse.

Entre 1830 et 1879 la communauté protestante de Drôme et d'Ardèche se réimplante fortement dans les deux départements. Elle sait profiter des périodes où le pouvoir politique la soutient comme la Monarchie de Juillet et dans une moindre mesure le Second Empire libéral à partir de 1859. Elle subit également des périodes plus difficiles sans que cela n'empêche sa croissance avec la Deuxième République et le Second Empire autoritaire avant 1859, mais aussi au début de la IIIe République avant 1879. Le cadre institutionnel se modifie avec le retour partiel au système presbytérien à partir de 1852 et la multiplication des postes pastoraux. Par contre le système synodal n'arrive pas à se mettre en place malgré le seul synode officiel de 1872. Le réveil religieux est au cœur des préoccupations, ils divisent les protestants, ce qui entraîne à la fois des dissidences mais aussi un schisme interne officieux entre une tendance évangélique et une autre plus libérale. L'essentiel des débats ecclésiaux à tous les niveaux porte la marque de ces querelles intestines.

En 1879 une deuxième rupture s'opère. Dans ses relations avec le pouvoir politique, la situation des protestants semble s'améliorer : la Troisième République qui s'affermi, le fait en

³⁵ Au XVIe siècle Calvin parle d'Églises d'abord plantées (annonce et accueil de l'Évangile) puis **dressées** (organisées comme à Genève avec pasteur, conseils des Anciens et diacres, un temple, des écoles). Au XIXe siècle il est possible de qualifier les Églises de Drôme et d'Ardèche de « **redressées** » dans le sens où se remet en place après la période du Désert l'organisation ecclésiale voulue par Calvin.

partie grâce au soutien des protestants. Au sein de l'Église, afin d'éviter le schisme, un statu quo se met en place avec une double organisation ecclésiale officielle, une tendance évangélique ou orthodoxe qui se structure et une tendance libérale plus lâche quant à son mode de fonctionnement.

De 1879 à 1905 les protestants de Drôme et d'Ardèche sont dans une situation paradoxale vis-à-vis de la société française. La Troisième République applique de plus en plus des valeurs considérées comme « protestantes » avec la liberté d'expression, la laïcité, le progrès socio-économique. Dans le même temps les menaces se font plus fortes avec une opposition grandissante, à la fois de la droite catholique, mais aussi d'une gauche de plus en plus anticléricale. Ces difficultés externes se doublent d'une situation interne contrastée. Alors que la lutte entre libéraux et orthodoxes tourne à l'avantage de ces derniers, les responsables s'attachent à tous les niveaux, du conseil presbytéral au synode en passant par le consistoire, à limiter la perte d'influence religieuse qui commence avec un recul de la pratique dominicale et se poursuit avec les débuts de la déchristianisation.

En 1905, la loi de Séparation des Églises et de l'État clôt le siècle du « Concordat ». Pour les protestants drômardechois, c'est la fin des « Articles organiques ». Les protestants gagnent une dernière bataille. Alors que la séparation des Églises et de l'État était inévitable, ils ont largement œuvré pour que cette dernière donne naissance à une laïcité « ouverte », une laïcité de compromis. Ils acceptent pleinement le nouveau cadre juridique qui est mis en place, y voyant une occasion de partir sur de nouvelles bases nécessaires à l'émergence d'un nouveau « Réveil » afin de redonner un dynamisme religieux à des communautés locales souvent en perte de vitesse.

Une double approche thématique : « la visibilité protestante marquée par le Réveil ».

La communauté protestante peut se dévoiler de « l'intérieur », dans la façon de vivre sa foi, dans son souci de transmettre ses valeurs aux enfants, dans sa volonté d'incarner sa piété dans la diaconie.

Au quotidien les protestants participent à la vie des communautés locales aux visages différents durant le siècle, entre villes et campagnes, entre plaines et montagnes. La religiosité est marquée par les réveils successifs ; les pasteurs encadrent le « petit troupeau » pour qu'aucune brebis ne s'éloigne d'une vie qui se doit rythmée par la lecture de la Bible. Malgré les difficultés et les dissensions, au fil des années qui s'écoulent, une piété protestante se maintient, alors qu'un déclin numérique se fait jour.

L'éducation et la diaconie sont deux préoccupations importantes pour les protestants dès les origines de la Réforme. Au XIXe siècle, l'intérêt porté à la scolarisation des enfants et à l'action charitable connaît une forte croissance sous une double influence, celle positive du « Réveil » qui rappelle que la foi individuelle se vit en actes, celle plus négative de la concurrence forte des congrégations catholiques qui se développent. Les relations avec l'État ne sont pas identiques dans les deux domaines. Alors que les protestants profitent des lois scolaires « Guizot » favorables à la confessionnalisation, ils deviennent partisans de la laïcisation menée par Ferry et remettent la quasi-totalité de leurs écoles à l'État. En revanche, dans le secteur diaconal, les protestants conservent leurs œuvres propres et se battent pour que l'État n'empiète pas trop sur ces dernières. Les protestants développent un tissu dense d'œuvres diaconales du niveau local au niveau national, avec le souci porté aux plus faibles, malades, orphelins, personnes âgées et pauvres.

Les protestants vivent dans « le monde », au contact des autres Français, ils développent un

véritable complexe de « citadelle assiégée ».

La peur du déclin numérique et par voie de conséquence d'une disparition pure et simple du paysage ecclésial, est réelle. Est-elle fondée ? Est-elle une réalité uniforme ? Pourquoi ce déclin ?

Les protestants réagissent, ils deviennent missionnaires, s'intéressant à la fois « au petit troupeau » à réveiller mais aussi aux autres à convertir, en France et dans le monde.

Comment se protéger de l'ennemi historique qu'ils côtoient ? Les protestants vivent au contact des catholiques, là aussi ils choisissent la résistance.

Le fonds documentaire pour mener à bien cette étude, outre les ouvrages historiques de références et les nombreux articles dans les revues d'histoire locale, se compose essentiellement des archives ecclésiales et de la presse protestante.

Les sources archivistiques sont nombreuses mais incomplètes.

Les protestants de Drôme et d'Ardèche, comme leurs coreligionnaires des autres régions françaises d'ailleurs, sont confrontés à un double héritage quant à l'écrit.

Premièrement, comme disciples de Calvin, ils estiment que l'écrit domine ; la Bible imprimée en français, lue et méditée, est à la base de leur foi. Calvin, avec sa formation de juriste, a également organisé une Église où le poids des comptes rendus, l'importance des décisions à appliquer, la tenue systématique de registres, priment souvent. Les protestants au XIXe siècle ont tenu avec régularité des registres consistoriaux dès 1802, puis, souvent même avant 1852, des registres de conseils presbytéraux, des actes de colloques avant 1872, des actes de synodes, officiels ou officieux, particuliers ou généraux après cette date. Les pasteurs et les Anciens ont beaucoup écrit de lettres, les journaux protestants se sont multipliés.

Deuxièmement, du temps des persécutions, au « Désert », les protestants ont gardé le goût du secret. Il ne faut pas trop en dire, et encore moins trop en écrire, car cela pourrait, comme du temps des dragons, être utilisé contre eux. De là découle le fait que les comptes rendus des réunions de consistoires, de conseils presbytéraux, de colloques ou de synodes sont souvent un simple relevé de conclusions et de décisions. Les débats contradictoires apparaissent rarement ou en sous-entendus plus ou moins explicites. Il faut recouper ces registres institutionnels avec les articles de journaux ou les courriers privés de tel ou tel pour comprendre les choix ecclésiaux ou théologiques effectués, les rivalités entre les tendances religieuses, les communautés et les personnalités.

Au XXe siècle, mais déjà sans doute au XIXe siècle, beaucoup d'archives d'Église ont disparu.

Les registres n'étaient pas systématiquement entreposés dans des secrétariats paroissiaux. Ils étaient souvent détenus par les pasteurs ou par des Anciens³⁶ qui les conservaient à leur domicile. À l'occasion des mutations pastorales, lors des élections successives des Anciens, les registres ont été oubliés. Ils peuvent réapparaître, fortuitement, plusieurs décennies plus tard à l'occasion d'héritages, les descendants de ces pasteurs et ces Anciens pouvant les rendre aux Églises concernées³⁷. Mais pour quelques registres rendus, combien de registres définitivement perdus, jetés, déchirés ou brûlés par des héritiers n'ayant plus de lien avec les Églises.

Quand les registres sont déposés dans les communautés, le peu de soin pour leur conservation

³⁶ Les responsables élus des consistoires et des conseils presbytéraux.

³⁷ C'est ainsi qu'une partie des sermons du pasteur Delon de Creysseilles a été sauvée par hasard, un membre du conseil d'administration du Musée du Vivarais protestant, les récupérant alors qu'un arrière-petit-fils qui vidait les greniers de la maison familiale allait les brûler. Lesdits sermons sont encore à étudier.

est assez général. Entassés dans des cartons, dans les fonds humides de sacristie, dans de vieilles armoires et de vieux coffres remparts fragiles pour des générations de rongeurs³⁸, perdus lors des déménagements liés à des regroupements multiples d'associations culturelles, beaucoup de registres ont disparu³⁹.

Au XIXe siècle, particulièrement dans sa deuxième moitié, le protestantisme en Drôme-Ardèche est à l'image du protestantisme réformé au niveau national, fortement divisé en deux tendances qui se livrent une lutte fratricide : les libéraux et les évangéliques également appelés orthodoxes. La plupart des registres des Églises évangéliques sont plus ou moins bien conservés dans les armoires des secrétariats paroissiaux ou déposés aux Archives départementales, les registres des Églises libérales ont majoritairement disparu.

La presse protestante au XIXe siècle est d'une grande diversité, elle a été dépouillée en détail. La presse nationale renferme des nouvelles locales. Elle se découpe en trois grandes branches, qui chacune à leur manière, relatent des événements qui se produisent en Drôme-Ardèche. L'intérêt réside dans des comparaisons éventuelles quand un même fait est analysé par les différentes presses. Pour la presse revivaliste et séparatiste, les « Archives du Christianisme » de 1818 à 1868 et « L'Église libre » de 1868 à 1928 se partagent le lectorat. La presse évangélique non séparatiste comprend « L'Espérance » de 1838 à 1870 et « Le Christianisme au XIXe siècle » à partir de 1871. La presse libérale se compose du « Lien » de 1841 à 1871 remplacé par « La Renaissance » de 1871 à 1885 puis « Le Protestant » jusqu'en 1901. Il faut aussi citer « Le Protestant libéral » de 1864 à 1870.

La presse régionale regroupe « la Sentinelle » pour la région de Valence (1844-1851), puis, à partir de la reconstitution des synodes officiels provinciaux, « le Huguenot » (1886) et « le Cévenol » (1891). Le Huguenot, journal du Gard devient le journal officiel des XVIIe et XVIIIe circonscriptions qui recouvrent les Églises de l'Ardèche, ces dernières étant dans l'impossibilité d'en créer un pour des raisons financières⁴⁰. La presse locale est peu nombreuse : Annonay (Bulletin de l'Église Réformée), Valence (le Protestant valentinois qui devient le journal protestant de la Drôme).

La correspondance Frontin (1833-1843) offre un espace d'écriture un peu confidentiel à des pasteurs revivalistes et en marge de l'Église officielle qui se méfie d'eux. La correspondance libérale a disparu.

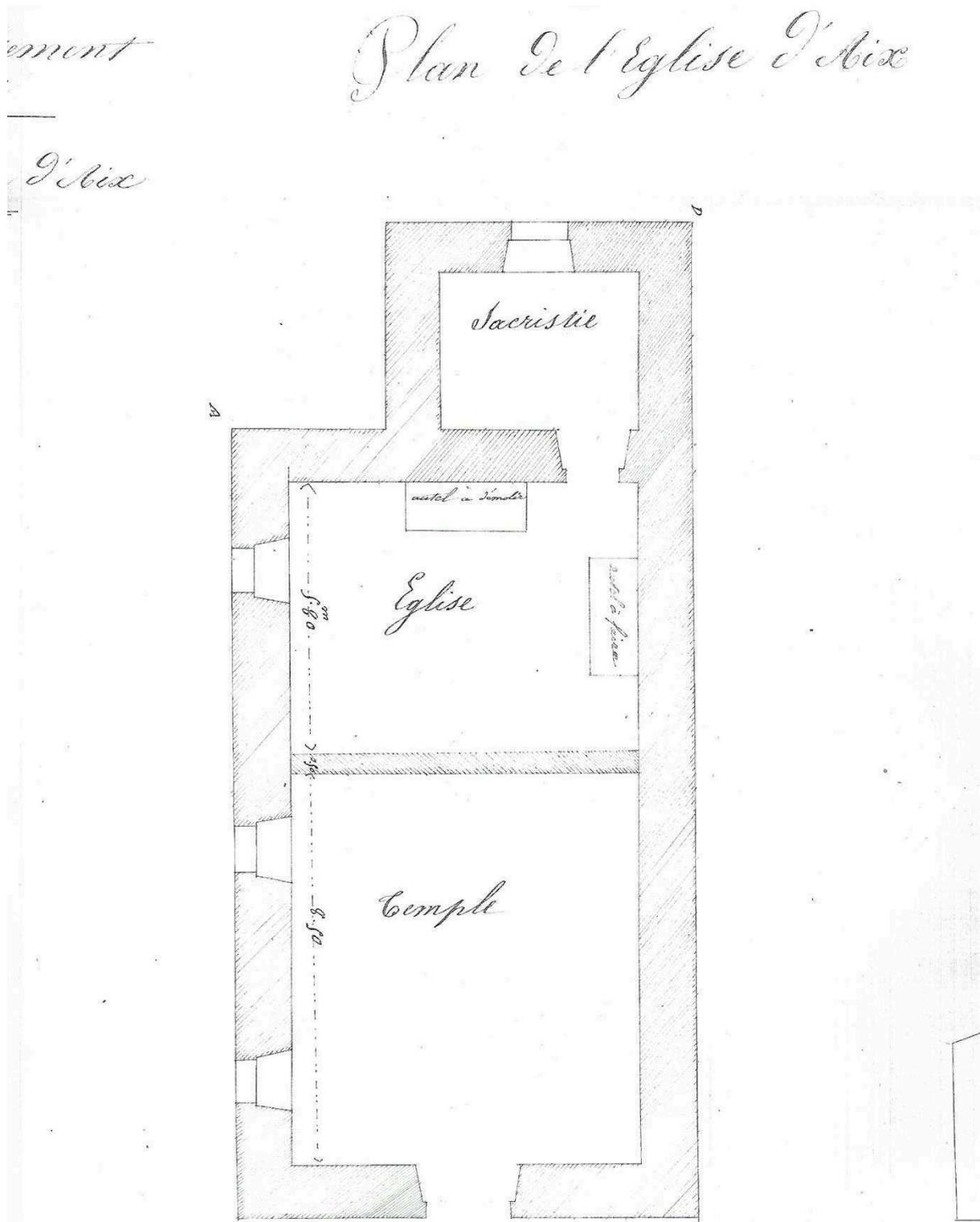
³⁸ Une partie des archives synodales de la XVIIe circonscription de Basse-Ardèche a été découverte, entassée sous la chaire du temple de la Voulte, les registres du consistoire local de Bourdeaux, reposaient dans des cartons attaqués par l'humidité dans la sacristie du temple avant sa totale réhabilitation en 2014.

³⁹ Voir liste des registres consultés (Sources documentaires et bibliographie pages 635 à 638).

⁴⁰ « Article du Huguenot » (1er décembre 1886)

Première partie : Une Église concordataire soumise aux contraintes de l'État, en prise au souffle du Réveil.

Premier chapitre : La laborieuse renaissance d'une Église (1802-1830)



Plan de l'église partagée d'Aix-en-Diois⁴¹

⁴¹ ADD 20 (années 1820)

Comment, en moins de 30 ans, le « peuple » protestant exsangue arrive-t-il à redevenir une communauté religieuse qui reprend sa place dans les deux départements ?

Avec la période napoléonienne, puis la Restauration, les protestants de Drôme et d'Ardèche apprennent à nouveau à vivre librement leur foi. Dans ces trois décennies, le pouvoir politique soutient puis se méfie des protestants. Le temps de Bonaparte et du Consulat est plus favorable que celui de Napoléon et du Premier Empire. Le règne de Louis XVIII se passe mieux que celui de son frère Charles X, même si des nuances sont à apporter pour ce dernier. Les protestants, marqués par le souvenir récent des persécutions, profitent pleinement des moments positifs et courbent le dos sans trop se plaindre, ni réclamer dans les temps plus difficiles.

Les protestants s'efforcent de rétablir leurs structures ecclésiales héritées du XVI^e siècle qui ont difficilement survécu lors des décennies suivantes marquées par les persécutions.

Ils doivent les adapter aux contraintes législatives mises en place par les Articles organiques du Concordat qui ne reconnaissent pas les grands principes organisationnels instaurés par Calvin. Les Articles organiques ne sont pas remis en cause par la charte de 1814-1815.

Les deux piliers traditionnels qui forment le système presbytéro-synodal ne sont pas mis en place ; les Églises locales ne sont pas reconnues et donc ne peuvent s'administrer elles-mêmes ; les synodes, tant provinciaux que nationaux, sont oubliés, ce qui bloque toute prise de décision doctrinale. Le pouvoir dans l'Église est confié à des consistoires où des notables, appelés Anciens, dirigent des communautés de 6 000 personnes.

Les protestants redécouvrent la liberté religieuse et jouissent pour la première fois de leur histoire d'une égalité de principe avec l'Église catholique. Les postes pastoraux se développent, les temples se construisent, les Anciens des consistoires officiels, aidés par les diacres des consistoires locaux officieux rétablissent les rites religieux spécifiques aux protestants. La priorité est la reconstitution de structures ecclésiales qui encadrent les fidèles, le marquage du territoire par des lieux de culte établis. Il faut le plus rapidement possible oublier le temps du « Désert » où seule la clandestinité permettait la survie.

Les protestants s'aperçoivent que le réveil de la piété religieuse devient un mot d'ordre tout aussi fondamental que la renaissance de l'institution ecclésiale, l'une ne pouvant aller sans l'autre.

Il faut que le protestant redécouvre qu'il ne fait pas simplement partie d'un « peuple minoritaire » dans un pays catholique, mais aussi et surtout d'un « petit troupeau » aux particularités religieuses spécifiques. Le protestant n'est plus celui qui résiste en martyr à la monarchie catholique mais le chrétien qui vit sauvé par le sacrifice du Christ auquel il est lié par une relation personnelle marquée par l'expérience de la conversion individuelle.

Le « Réveil » s'implante dans les années 1820, venu de Suisse et d'Angleterre. Le mouvement revivaliste trouve en Drôme-Ardèche un terroir particulier pour se développer ; il est à la fois vivement attendu par des protestants avides de religiosité, mais il est aussi critiqué et suspecté de remettre en cause l'organisation ecclésiale et le pouvoir des pasteurs.

Malgré la brièveté de la période, celle-ci porte en germe tous les ingrédients qui marqueront le protestantisme durant tout le siècle qui s'ouvre. Les principaux acteurs de la vie protestante du XIX^e siècle sont présents : une institution ecclésiale fortement structurée, des responsables d'Église au pouvoir important, une volonté des fidèles de vivre une foi personnelle originale.

A. Une législation imparfaite bien utilisée par des responsables avisés.

I Avant 1802, des temps difficiles pour les protestants.

1) « Sous la croix »⁴² au temps de la Monarchie absolue.

Le temps où l'Édit de Nantes octroyé aux protestants par le roi Henri IV en 1598 n'est plus qu'un lointain souvenir. Dès avant sa révocation, les protestants ont eu à supporter les lois royales répressives en Dauphiné comme en Vivarais.

Avec Louis XIII et Richelieu en 1628, les troupes royales détruisent les places fortes protestantes en se rendant à Alès pour signer la paix avec les chefs de guerre huguenots. Le siège et la destruction de Privas en est l'un des plus terribles épisodes.

À partir de 1669 Louis XIV, seul au pouvoir, affermissant la doctrine absolutiste, décide d'appliquer « à la rigueur » les clauses de l'Édit de Nantes. Progressivement les « mal-sentants » de la foi en Vivarais et Dauphiné voient leurs libertés restreintes. Il s'agit tout d'abord de la liberté religieuse, avec les interdictions de célébrer le culte là où il n'y a pas de temple, puis la destruction de ces mêmes temples. Viennent ensuite les atteintes aux libertés publiques avec l'impossibilité d'accéder aux carrières administratives, puis de pratiquer un certain nombre de professions médicales juridiques et administratives. En dernier lieu c'est l'intégrité physique qui est attaquée avec les « dragonnades » où les soldats du roi se transforment en « convertisseurs armés ». Débutées en Poitou puis généralisées, elles frappent les protestants du Dauphiné et du Vivarais. Elles atteignent leur apogée suite à la tentative de résistance non-violente initiée par l'avocat Brousson en 1683 : après la tenue d'assemblée secrète sur les lieux de culte interdit, la répression royale frappe, surtout en Vivarais, où son organisateur le pasteur Isaac Homel est martyrisé.

En 1685, les intendants du Midi annoncent à Louis XIV qu'il n'y a plus de protestants dans le royaume de France, que l'unité religieuse est rétablie, que le vieil adage « un roi, une foi, une loi » est à nouveau d'actualité. L'Édit de Nantes n'a plus de raison d'être, il est révoqué à Fontainebleau.

Commence pour les « Nouveaux Convertis » le temps des « Déserts », pour tous ceux qui n'ont pas voulu ou n'ont pas pu choisir l'exil dans les pays du refuge.

Le « Premier Désert » entre 1685 et 1750 est le plus difficile à vivre. Une fois passé le cataclysme de la révocation, une fois les temples détruits, les pasteurs exilés, la vie religieuse et ecclésiastique démantelée, les protestants réagissent. C'est d'abord le moment des prophètes et de la révolte armée à l'image des camisards cévenols. Il est assez court en Dauphiné et en Vivarais. Le mouvement commence à Saou en Dauphiné avec la prophétesse Isabeau Vincent avant de se déplacer en Vivarais où les protestants armés s'opposent aux troupes royales et sont massacrés à Franchassis sur la paroisse de Pranles, à Leyrisse près d'Albousière et Fontréal, hameau de Vernoux. Puis le temps de la résistance passive se met en place avec la réorganisation secrète des Églises sous la houlette d'Antoine Court, originaire de Villeneuve de Berg dans le sud du Vivarais, réfugié à Lausanne. Dans cette ville, il fonde un séminaire qui envoie régulièrement des pasteurs itinérants comme Roger en Dauphiné, Durand et Fauriel-Lassagne en Vivarais. Ces derniers sillonnent les campagnes de part et d'autre du Rhône pour rétablir une vie religieuse clandestine. Les assemblées nocturnes rassemblent le troupeau dispersé, les baptêmes et mariages rythment les passages des pasteurs pourchassés, le culte de famille à la veillée détruit dans le cœur des enfants ce que les curés ont enseigné de force dans la journée. Les temps sont sombres pour les protestants du Dauphiné et du Vivarais. Les enfants sont enlevés et placés dans des couvents, comme les arrières petits-

⁴² Expression de l'avocat toulousain Claude Brousson au XVIIIe siècle.

enfants d'Olivier de Serre. Les femmes sont enfermées à la Tour de Constance d'Aigues-Mortes, comme Marie Durand du Bouschet de Pranles pendant 38 ans. Les hommes sont condamnés à ramer aux galères royales à Toulon ou Marseille. Les pasteurs sont pendus en public sur l'esplanade à Montpellier comme Pierre Durand, le frère de Marie Durand.

Depuis le début des persécutions dans la première partie du XVIIIe siècle, les zones d'implantation du protestantisme se sont rétrécies comme peau de chagrin. La plupart des villes ont vu fondre leurs communautés avec l'exil ou la conversion des artisans, commerçants, militaires, officiers dans l'administration royale. Les régions de plaine et les grands axes de passage ont, eux aussi, perdu leurs substances protestantes avec la crainte des dragons, la peur des persécutions qui ont eu raison des plus téméraires. Dans les gros bourgs ruraux de montagne ou quelques villes à l'écart, quelques « Nouveaux Catholiques » survivent et essaient de se faire remarquer le moins possible. Il faut aller dans les écarts, dans les villages reculés au sommet des vallées, dans les hameaux éparpillés et isolés pour trouver le gros des troupes réformées qui résistent et gardent la foi calviniste.

Avec le siècle des Lumières, la monarchie absolue doit admettre que la persécution ne peut pas faire disparaître ceux qui refusent d'être catholiques. Localement, après les dernières arrestations de 1745 et le martyr du pasteur Désubas sur le plateau de Vernoux, la situation s'améliore pour les « Nouveaux Catholiques »⁴³, particulièrement à partir de 1760. L'esprit du temps, la tolérance personnifiée par Voltaire obligeant la justice à juger à nouveau Calas, permet l'avènement du « Second Désert ». Les cultes se célèbrent le jour sans crainte. Les derniers galériens et prisonnières d'Aigues-Mortes sont libérés. Les pasteurs itinérants et clandestins ne sont plus menacés. Les notables protestants reprennent des charges administratives et la direction des communautés rurales, comme le docteur Péirot à Vernoux ou le négociant Morin à Dieulefit. En 1787 le roi Louis XVI, par l'Édit de tolérance, reconnaît aux protestants un état civil, premier pas vers la liberté religieuse pleine et totale. Pour des dizaines de couples vient le temps de la reconnaissance officielle des mariages au Désert et par conséquent la légitimation de leurs enfants.

Après plus d'un siècle d'interdictions et de persécutions, la vie religieuse, tout en se maintenant, s'est en grande partie sclérosée. Le protestant a plus conscience d'appartenir à un peuple interdit que d'avoir une foi différente. De plus, les philosophes des Lumières ont influencé le corps pastoral qui prêche plutôt une philosophie de vie au lieu d'une croyance en un Dieu qui, par grâce, s'est offert aux hommes par l'intermédiaire de son fils Jésus-Christ.

2) La « lune de miel »⁴⁴ éphémère déçue sous la Révolution française.

La Révolution française s'ouvre avec la liberté retrouvée, affirmée dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, confirmée par la Constitution civile du clergé. Elle devient, dans la mémoire des protestants du XIXe siècle, l'événement fondateur comme le précise le docteur Isaac Péirot, Ancien de Vernoux et fils du pasteur du « Désert » Pierre Péirot, à l'inauguration du temple de Chalencon en 1823⁴⁵ : *« trop longtemps nos pères ont été en proie à toutes les horreurs d'une constante persécution que leur faisait le gouvernement, despote, ignare et immoral. Ce n'est pas ici le lieu de nous présenter le tableau lugubre des peines et des supplices qui leur étaient infligés. Le récit affecterait douloureusement nos cœurs tandis*

⁴³ Une tuile gravée au Bouschet de Pranles indique « Cette année 1745, on a commencé à prêcher de jour ».

⁴⁴ Article dans le Bulletin de la SHPF tome 135 « Les protestants du Dauphiné et la Révolution » (Pierre Bolle 1989)

⁴⁵BBP « Archives Samuel Mours- Papiers Péirot » (1823)

que cette journée doit être consacrée à la manifestation de sentiments plus doux. C'est aux progrès de la raison que nous sommes redevables de la cessation de ces calamités. Quelques écrivains philanthropes justement affligés des maux qui pesaient sur le genre humain employèrent tous leurs talents pour les adoucir et les faire cesser. C'est aux écrits de ces généreux amis de l'humanité qu'est due la sublime révolution qui éclata dans notre patrie en 1789. Le grand mouvement a retenti dans toute l'Europe et a jeté l'épouvante parmi les tyrans. Les fers de la servitude ont été brisés ». Des protestants participent au mouvement révolutionnaire, comme Barnave pour la Drôme ou Boissy d'Anglas en Ardèche. Localement le pasteur prend très souvent la fonction de maire ou de juge de paix⁴⁶.

Les protestants obtiennent la liberté de culte, envisagent de reconstruire des temples, récupèrent quelques églises, pratiquent temporairement le « simultanément »⁴⁷, louent des locaux privés. Les pasteurs en poste prêtent sans problème le serment d'allégeance à la Constitution civile du clergé, ils sont souvent membres actifs des sociétés populaires, ils participent aux différents clubs et sociétés. C'est ainsi qu'au synode du Désert de la province du Vivarais en 1791⁴⁸ ils proclament leur attachement à la Révolution et prêtent serment. Dans les communes où ils sont majoritaires les protestants sont élus à la quasi-totalité des postes (conseiller municipal, juge de paix, procureur, greffier). Ils achètent les biens nationaux. Tout ceci entraîne un ressentiment certain de la part des catholiques. Ils se divisent cependant assez vite entre jacobins (plutôt le « petit peuple ») et fédéralistes (les plus nantis).

La vague d'anti-religiosité et la déchristianisation de la Terreur frappent de plein fouet une communauté protestante qui commence tout juste à se réorganiser en mettant en place ses anciennes institutions. De nombreux pasteurs démissionnent. Siméon Brunel⁴⁹ par exemple, nommé pasteur en 1781 pour la section de Lamastre, démissionne en 1793 pour devenir négociant en soie. Il reprend le ministère en 1799. D'autres résistent comme le pasteur Astier à Touloud⁵⁰ qui continue à prêcher malgré l'opposition des fidèles craintifs. Il tance les Anciens les accusant de couardise, ce qui lui cause des inimitiés profondes lorsqu'il s'agira de le nommer sur un poste concordataire. La pratique religieuse est de nouveau interdite, les protestants retrouvent les vieux réflexes des temps les plus sombres du Désert. Dans la Drôme⁵¹, la Terreur n'est pas très violente. Les pasteurs abandonnent leur ministère et deviennent maires ou juges de paix, les cultes cependant se poursuivent au « Désert ». Les protestants dirigent avec modération les clubs jacobins de sans-culottes, ce qui permet de limiter les excès. En Ardèche⁵², tous les pasteurs, sauf Astier, arrêtent le ministère ; les cultes sont suspendus jusqu'en 1796.

C'est avec soulagement que les protestants de Drôme et d'Ardèche, à l'image de la plupart des Français inquiets de la tournure prise par la Révolution, voient arriver au pouvoir Bonaparte, le 18 Brumaire.

II Les Articles organiques du culte protestant.

1) Des discussions difficiles en 1801-1802.

⁴⁶ C'est le cas à Beaumont-lès-Valence où ces deux fonctions sont alors assurées par le curé et le pasteur.

⁴⁷ Dans une même église, mais à des heures différentes se succèdent culte protestant et messe catholique.

⁴⁸ BBP « Registre des synodes du Désert du Vivarais » (1791)

⁴⁹ « Le protestantisme en Vivarais et en Velay » (Samuel Mours 1949)

⁵⁰ « Pierre Astier » (Jules Gay 1897)

⁵¹ Article dans le Bulletin de la SHPF tome 135 « Les protestants du Dauphiné et la Révolution » (Pierre Bolle 1989)

⁵² « Le protestantisme en Vivarais et en Velay » (Samuel Mours 1947)

Napoléon Bonaparte arrive au pouvoir après le coup d'État du 18 Brumaire, en 1799. Il décide de pacifier le pays en reconnaissant les cultes catholiques et protestants et en fermant la parenthèse antireligieuse ouverte en 1793. Alors qu'il est Premier Consul, il discute avec le pape pour réconcilier l'État français avec l'Église catholique. Des pourparlers s'ouvrent aussi avec le milieu protestant. Une fois ratifié le Concordat avec le pape Pie VII en septembre 1801, Napoléon Bonaparte confie à un conseiller d'État, Portalis, le soin de réfléchir aux nouvelles relations avec les protestants. Portalis est apprécié des protestants depuis qu'il a rédigé en 1770, à la demande du ministre Choiseul, un mémoire sur la nécessité de reconnaître les mariages protestants afin d'éviter les difficultés successorales. Portalis entre en contact avec un luthérien, Jean Ulrich Metzger de Colmar, et deux réformés représentant les deux pôles calvinistes, Antoine Rabaut-Dupui de Nîmes pour les protestants du Midi et Paul Henri Marron de Paris pour ceux du Nord.

Dans un premier projet les deux confessions luthérienne et réformée sont réunies dans une même organisation ecclésiale. Portalis, et donc le Premier Consul, préfèrent une unification sur le modèle luthérien avec des consistoires généraux et des évêques. Ce mode de fonctionnement leur paraît plus simple et son système hiérarchisé correspond mieux à la façon de penser de Bonaparte. Mais à la fin de l'automne 1801 ce projet rencontre de violentes oppositions parmi les réformés parisiens et surtout ceux du Midi fortement majoritaires. Les vœux de ces derniers portent essentiellement sur le rétablissement de l'organisation traditionnelle de type presbytéro-synodal. À la base, l'Église locale est administrée par un consistoire formé de pasteurs et de laïcs appelés Anciens. C'est le volet presbytérien. Chaque Église locale délègue un pasteur et un laïc au synode provincial, lui-même élisant des délégués au synode national, ce dernier prenant les décisions dogmatiques et ecclésiales pour toutes les Églises locales. C'est le volet synodal.

Le deuxième projet en février 1802 propose la création de deux Églises séparées luthérienne et réformée. Les réformés obtiennent des synodes d'arrondissement réunis tous les deux ans présidés par le préfet mais rien n'est dit sur le synode national. Portalis a, semble-t-il, réfléchi et pense que la paix civile consiste à ne pas changer le mode de fonctionnement d'une religion profondément enraciné dans les esprits et dans les cœurs, surtout lorsque cette religion s'est maintenue malgré les « *événements et les tempêtes d'une révolution* »⁵³.

Les 44 « Articles organiques des cultes protestants » sont promulgués le 8 avril 1802. Ils ne respectent pas le difficile compromis obtenu durant l'hiver entre le gouvernement et les protestants. La nouvelle loi en vigueur ne tient aucun compte de l'organisation traditionnelle des Églises réformées établie par Calvin au XVI^e siècle. Les deux piliers de celle-ci disparaissent. Il n'y a ni Église locale, donc pas d'existence légale pour les consistoires locaux, ni synode national. Le système presbytéro-synodal a vécu.

Des Églises consistoriales, regroupant 6 000 protestants dans un même département, se créent à la place des communautés locales. Cette disposition oublie totalement la réalité des Églises beaucoup plus petites et parfois disséminées sur plusieurs départements mais aussi l'arbitraire des limites départementales qui ne tiennent pas compte des particularismes locaux⁵⁴. Certes, un synode particulier peut se réunir tous les deux ans si cinq Églises consistoriales d'un même département en demandent l'autorisation ; la Drôme et l'Ardèche en font partie. Mais rien n'est dit sur les synodes nationaux et rares sont les départements où il peut y avoir cinq Églises consistoriales. Le principe d'une telle organisation mise en place par le Premier Consul doit être étudié en parallèle avec les décisions prises pour le catholicisme, à savoir une paroisse

⁵³AN F 19 10 120 « Rapport sur l'organisation des cultes »

⁵⁴ C'est ainsi que des Églises très proches aux confins de la Haute-Loire et de l'Ardèche sont séparées et forment, durant tout le XIX^e siècle deux consistoriales différentes (Saint-Voy et Saint-Agrève).

pour 9 000 catholiques et une absence de synode qui pourrait inciter les évêques à demander de se réunir, ce qui remettrait en vigueur les anciennes assemblées du clergé, contre-pouvoir puissant sous l'Ancien Régime.

Les responsables de chaque Église forment le consistoire qui se compose du ou des pasteurs et de six à douze Anciens, notables laïcs choisis parmi les 25 citoyens les plus imposés donc les plus riches. Le consistoire est renouvelé par moitié tous les deux ans. Cette mesure est à nouveau en contradiction avec la tradition calviniste puisque les Anciens sont dorénavant choisis uniquement sur des critères de notabilité et de richesse et non sur ceux, plus traditionnels et logiques, de piété.

Le protestantisme devient une religion d'État, statut qu'il n'avait même pas connu sous la période de l'Édit de Nantes entre 1598 et 1685.

2) Une mise en œuvre rapide.

Dès l'An X, alors que les préfets des deux départements sont également favorables aux protestants, les structures ecclésiales réformées se mettent en place plus vite en Drôme qu'en Ardèche. Les protestants sont conscients de ce déséquilibre. Le pasteur Tromparent de Privas se plaint au préfet⁵⁵ du retard que prend l'organisation de l'Église Réformée en Ardèche alors que tout est déjà en place dans la Drôme. Il déplore l'anarchie et le désordre qui règnent en l'absence de toute organisation officielle.

Les premières mesures sont bien accueillies. Malgré une loi qui détruit leur organisation traditionnelle, rares sont les protestants qui la critiquent, à l'image de ceux de Touloud⁵⁶ en Ardèche qui envoient une pétition contre le choix des notables comme Anciens qui ne connaissent pas la discipline, ne vont pas au culte et sont peu recommandables. Après des décennies de persécutions et de clandestinité, les protestants, même s'ils estiment incomplet et souvent contraire à leur tradition le nouveau système mis en place, sont reconnaissants au Premier Consul de cette légitimité retrouvée et acceptent le nouveau mode de fonctionnement de leur Église. La loi de Germinal est accueillie avec enthousiasme parmi les pasteurs et les notables du département. Satisfaits des bienfaits accordés, les nouveaux consistoires restent cependant raisonnables, conscients des avantages qu'ils obtiennent de la part d'un gouvernement qui a d'autres préoccupations. C'est le sens de la réponse du consistoire de Vernoux réuni en séance le 2 Fructidor An XI pour recevoir la lettre du Conseiller d'État créant quatre consistoriales et 16 postes pastoraux. Isaac Périot qui préside la séance, déclare⁵⁷ : « *il a proposé d'examiner si, dans les circonstances actuelles, où le gouvernement se trouve entraîné dans une guerre aussi juste que légitime, il ne conviendrait pas de se borner à la nomination de deux pasteurs afin de ne surcharger point le trésor public d'un impôt qui peut être employé d'une manière plus utile. La matière mise en discussion, l'assemblée a décidé que jusqu'à ce qu'une paix honorable et digne du héros qui dirige les destinées de la France lui permette de réaliser dans l'intérieur des projets d'ordre et de perfectibilité que son vaste génie a conçu, il est sursis à toute autre nomination que celle des deux pasteurs pour faire la desserte de cette Église* ». Les notables de Dieulefit⁵⁸ réunis pour choisir les Anciens du consistoire confirment ce soutien appuyé : « *la séance s'est ouverte par la prière adressée à l'Être Suprême pour la conservation des jours précieux de Napoléon Bonaparte premier Empereur des Français et des actions de grâce pour les bienfaits signalés*

⁵⁵ ADA VR 2-625 « Lettre du pasteur Tromparent de Privas au préfet Cafarelli » (26 Messidor An 10)

⁵⁶ AP Saint-Péray « Archives de Touloud » (1803)

⁵⁷ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (2 Fructidor An 11)

⁵⁸ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (16 Messidor An 12)

que sa Majesté impériale se propose de répandre sur les Églises protestantes ».

Le préfet de la Drôme, Descorches, résume la situation au moment où se réunit, en 1802, l'assemblée des 25 plus gros contribuables de l'arrondissement de Valence chargée d'élire les Anciens du consistoire⁵⁹ : *« j'ai l'honneur de vous adresser ci joint le procès-verbal de cette assemblée. Ils m'ont prié de vous faire parvenir en même temps une adresse aux consuls pour leur porter le tribut de leur reconnaissance. Exposés dans ce pays, il y n'a pas seulement bien des années, à toutes sortes de persécutions haineuses et de mauvais traitements, des souvenirs si frais ne peuvent manquer d'amener dans leurs esprits des comparaisons avec leur état actuel qui le leur rendent bien cher. Je crois que le gouvernement peut compter en eux sur des amis solides et très sincères. Ce sont d'ailleurs de paisibles habitants vivant très retirés, tous adonnés à la pratique des vertus domestiques communes chez eux et aux travaux de l'agriculture ou des fabriques ; la grande majorité des familles les plus recommandables dans ce département par leur utilité sont de ce culte. Il en est plusieurs dont l'industrie, les capitaux et le crédit mettent en mouvement d'assez grandes affaires et font la prospérité des cantons qu'ils habitent. Il n'y a pas qu'une voix pour proclamer l'estime qu'elles méritent et pour rendre justice à la modération, à la sagesse, à l'action de leurs conduites dans les crises révolutionnaires, à l'esprit de concorde qui l'a toujours dirigée. C'est au point que j'ai acquis la certitude dans mes tournées qu'ils se sont souvent abstenus des droits que la loi leur avait reconnus pour l'exercice public de leur culte, pour ne pas encourir le reproche de chercher à élever leurs Églises sur celle que le délire du moment voulait détruire ».*

Avant d'appliquer ce décret du 8 avril 1802 plus connu dans le monde protestant sous le nom de « *Loi du 18 Germinal An X* », il faut que chaque préfet entreprenne le recensement exact des protestants réformés.

Les maires drômois et ardéchois sont chargés de ce dénombrement. Les recensements effectués montrent une grande similitude entre les deux départements, environ 35000 protestants de part et d'autre du Rhône.

La « diagonale protestante »⁶⁰ est nettement marquée de part et d'autre du Rhône. Elle a son épine dorsale avec les vallées de l'Eyrieux et de la Drôme.

En Ardèche, la « diagonale protestante » se trouve entre les vallées du Doux au nord et de la Payre au sud, deux isolats subsistent, un rural au sud autour de Vallon, tourné vers les Cévennes gardoises, un noyau urbain au nord avec Annonay.

Dans la Drôme, les contreforts du Vercors et des Préalpes du Sud centrées sur les Baronnies, concentrent le gros des communautés protestantes. Le protestantisme est quasiment inexistant à Valence. L'implantation drômoise est cependant plus lâche, plus étendue qu'en Ardèche.

Dans la Drôme on recense 34 806 protestants pour 235 357 catholiques (14.8% de la population départementale) : arrondissement de Valence (5 689 puis 6 120 au deuxième recensement !), arrondissement de Die (19 901), arrondissement de Montélimar (4 497), arrondissement de Nyons (3 286).

En Ardèche on recense 34 226 protestants pour 256 609 catholiques (12% de la population départementale) : arrondissement de Privas (13 936), arrondissement de Largentière (2 572), arrondissement de Tournon (17 718).

⁵⁹AN F 19 10 468 « Lettre du préfet de la Drôme au ministère » (10 Prairial An 10)

⁶⁰ Voir cartographie communale – Annexe 1, chapitre 1 (pages 508 à 510)

III Des différences notables entre les deux départements

1) Dans la Drôme, quatre puis cinq Églises consistoriales.

Quatre Églises consistoriales sont établies par l'arrêté du 24 Vendémiaire An XI et recouvrent le deuxième, troisième et quatrième arrondissement. Les chefs-lieux consistoriaux sont placés à Dieulefit, Crest, Die et La Motte-Chalancon. Bourdeaux, gros bourg protestant, est mécontent d'être placé sous l'autorité de Crest, ville catholique. Il demande à être chef-lieu d'une nouvelle consistoriale, ce qui lui est refusé, le nombre de 6000 protestants nécessaires n'étant pas atteint⁶¹.

L'arrondissement de Valence pose, quant à lui, un problème puisque les 6000 réformés requis pour former une consistoriale ne sont pas comptabilisés. Le recensement dénombre 5920 protestants ! Par conséquent, le 11 Frimaire An XI, Portalis refuse la création d'une nouvelle Église consistoriale et fait comprendre aux protestants qu'ils peuvent se rendre à Crest qui n'est distant que de huit lieues. Le préfet Descorches demande, semble-t-il de sa propre autorité, un deuxième recensement aux municipalités. Le maire de Valence⁶², par exemple, charge deux protestants de la ville de l'effectuer eux-mêmes. On passe dans la ville de 119 à 270 personnes. Le maire est surpris d'un tel écart et exige une inscription individuelle. 235 protestants se déplacent. Le maire constate des irrégularités, comme des enfants non-résidents sur Valence, d'autres enfants issus de couples mixtes, des ouvriers temporaires et des servantes. Le chiffre final est ramené à 113 ! Le 29 Germinal An XI, le consistoire provisoire de Valence écrit à Portalis pour mentionner d'autres erreurs. Des communes ont mal fait ou oublié le recensement : 60 à Mirmande, 45 à Upie, 18 à Fiancey, 106 à Étoile et 95 à Livron. Les Anciens terminent ainsi leur lettre⁶³ : « *nous nous reposons sur votre justice. Nous ne cesserons comme nous l'avons toujours fait, de prier pour la prospérité de la République, pour la conservation des consuls et du gouvernement qui protège également tous les citoyens quelques religions qu'ils professent* ». Le 30 Germinal An XI le préfet écrit de nouveau à Portalis pour se justifier du soutien qu'il apporte à ces protestations⁶⁴ : « *je n'ai pas cru devoir m'y refuser. Parce que leur réclamation me paraît juste, il me demeure constant que leur population excède les 6000 requis par la loi. Parce que toutes les considérations locales se réunissent pour me faire penser toujours plus, à me dire que j'y ai plus réfléchi, que l'établissement de cette Église consistoriale est très désirable et désirable ici tant pour la paix religieuse, pour la concorde entre les deux cultes dans toute l'étendue du département et pour l'avantage commercial de cette ville, très dénuée en ce genre, quoique richement dotée par la nature qui a prodigué les moyens beaucoup trop négligés jusqu'ici propres au plus heureux essor de l'industrie. C'est ce dernier motif qui a déterminé une pétition également ci-jointe concordant avec celle des protestants d'un grand nombre d'habitants catholiques dont beaucoup de notables, principalement dans la classe marchande* ».

Une autre difficulté apparaît. Valence, qui, en toute logique devrait être le chef-lieu de la nouvelle consistoriale, est ville épiscopale et cela peut créer des difficultés même si les protestants pensent que non puisqu'ils rappellent la bonne harmonie existant entre l'évêque et le pasteur. Le cinquième consistoire est créé le premier Vendémiaire An XII pour l'arrondissement de Valence avec un siège placé fictivement à Bourg-lès-Valence. Portalis clôt

⁶¹ ADD 57 V 1 (22 Floréal An 10)

⁶² AN F 19 10 468

⁶³ AN F 19 10 468

⁶⁴ AN F 19 10 468

ainsi le débat comme le montrent les deux lettres qu'il écrit⁶⁵ : *« par décret du premier Vendémiaire An XII et sur un nouveau recensement de la population il fut établi une Église consistoriale au Bourg-lès-Valence pour les protestants du premier arrondissement dont la population est de 6 120. L'établissement de cette Église dans les faubourgs de Valence n'est qu'une fiction que j'imaginai pour ne pas priver Valence, siège épiscopal, des cérémonies extérieures du culte catholique. J'ai rusé de la même mesure pour la plupart des grandes villes de France à la grande satisfaction des catholiques et des protestants. Citoyen préfet, le gouvernement a senti la justice d'accorder aux protestants réformés de Valence une Église consistoriale. Mais pour ne point priver les catholiques des cérémonies de leur culte il a jugé à propos d'établir le titre de cette Église dans le Bourg-lès-Valence et de permettre aux protestants de s'assembler dans l'enceinte de la ville. Cette mesure conciliera tous les intérêts, les protestants jouiront de l'entière liberté de leur culte et les catholiques n'auront à se plaindre d'aucune privation ».*

2) En Ardèche, une mise en place laborieuse.

Avec près de 35 000 protestants en Ardèche, le préfet Cafarelli propose la création de cinq Églises consistoriales. Portalis le 7 Pluviôse An XI n'en accorde que deux à Privas et Lamastre.

Le préfet intervient et lui écrit le 11 Germinal An XI⁶⁶ : *« vous savez, citoyen Conseiller d'État, que sa population s'élève à près de 35 000 âmes répandues sur un territoire hérissé de montagnes où les communications sont toujours très difficiles et souvent impraticables soit par l'abondance des neiges, soit par les inondations et les torrents qui succèdent, soit enfin par la détérioration des routes principales et des chemins vicinaux ».* Le préfet écrit une nouvelle fois à Portalis en décembre 1803⁶⁷ : *« permettez-moi citoyen Conseiller d'État de recommander à votre bienveillance la population protestante de l'Ardèche. Sous quelque rapport qu'on la considère elle mérite toute celle du gouvernement. Elle est nombreuse, riche, industrielle et en général pleine de moralité ».* Portalis⁶⁸, en mars 1804, répond au préfet qu'il n'accorde que deux consistoriales : *« comme il est utile de simplifier la machine politique le gouvernement a pensé qu'il ne fallait pas plus multiplier les administrations consistoriales que les administrations civiles et qu'un seul consistoire était d'autant plus suffisant dans un même arrondissement que les protestants de Paris et de Genève n'en avaient demandé qu'un pour une population infiniment supérieure. D'ailleurs, plus les administrés sont nombreux, plus le choix de bons administrateurs est facile ».*

Le député conventionnel Boissy d'Anglas, originaire de Saint-Jean-Chambre, intervient auprès de Portalis qui cède par le décret du premier Floréal An XI⁶⁹ : *« il fut établi deux nouvelles Églises dans ce département très montagneux, couvert de neiges quatre mois de l'année et coupé par des torrents qui en rendent les communications difficiles. Par ces considérations ces deux nouvelles Églises furent établies, l'une à Vernoux l'autre à la Voulte. Il fut accordé 16 pasteurs pour ces 4 Églises ».*

Les Ardéchois n'en restent pas là et poursuivent leur demande d'une cinquième Église consistoriale qui leur est accordée le 7 Germinal An XIII à Saint-Pierreville⁷⁰, sans cependant augmenter le nombre de postes pastoraux.

⁶⁵ AN F 19 10 468

⁶⁶ AN F 19 10 468

⁶⁷ ADA VR 2-265

⁶⁸ Idem

⁶⁹ Idem

⁷⁰ Idem

3) Des consistoires établis⁷¹.

Les notables protestants, réunis, pour choisir les premiers Anciens de chaque consistoriale, en profitent pour envoyer des remerciements appuyés et même dithyrambiques au Premier Consul par l'intermédiaire des préfets. Ces « adresses » ainsi que les lettres explicatives qui les accompagnent montrent deux visages de ces nouveaux responsables.

Les notables de Valence⁷² écrivent : « *citoyens consuls ! Nos vœux sont comblés ! Légalement appelés par le premier magistrat de ce département, digne organe de la loi, bienfaisante et salubre, concernant la liberté des cultes. Ce jour à jamais mémorable luit enfin sur nous, où nous avons pu reprendre l'exercice de nos droits imprescriptibles, puisqu'ils sont naturels à l'homme ; celui d'aviser aux moyens de célébrer notre culte suivant le sens de nos consciences, et d'y maintenir l'ordre, la décence, l'efficacité et la solennité nécessaire. Sous l'autorité immédiate et respectueuse, grâce vous soit rendue, citoyens consuls* ».

Les notables des arrondissements de Montélimar et de Nyons écrivent également⁷³ : « *la Révolution française est finie, votre courage et vos lumières l'ont terminée et la sagesse de vos lois, en consolidant votre ouvrage, fixe la liberté et assure le bonheur des Français. Nos cœurs éprouvent le besoin pressant de vous témoigner leur juste reconnaissance pour la tolérante loi du 18 Germinal dernier, qui fait la nature et rétablit l'humanité dans ses droits. Nous n'oublierons jamais que nous sommes citoyens de la grande nation, que la paix des consciences retentit dans la tête de tous et que le Chef Suprême de la nation, en gouvernant dans le silence des préjugés, donne au peuple français le sublime exemple de toutes les vertus. Salut et respect* ».

Les notables sont profondément marqués par les décennies de persécutions que leurs ancêtres et souvent eux-mêmes viennent de subir. Ce passé douloureux revient sans cesse dans leur discours et ce ne sont là que les prémisses de rappels réguliers et constants tout au long du siècle dès qu'il s'agit de s'adresser à des gouvernements qui alternativement les soutiennent ou les briment. Ils sont les fils du siècle des Lumières et modelés par des discours théologiques qui frisent le déisme et ressemblent à une lecture philosophique du monde empreinte de naturalisme.

Les notables des 10 consistoires drômois et ardéchois élus en 1803 et 1804 représentent bien la sociologie et l'implantation religieuse des protestants au début du XIXe siècle et fixent déjà en partie le visage des Églises locales au XIXe siècle : une très grande majorité de propriétaires agriculteurs, quelques fonctionnaires et professions libérales, très peu d'industriels et de négociants.

Quelques villes plutôt drômoises (Dieulefit, Crest, Die) ou de gros bourgs ardéchois (Vernoux, Lamastre, Saint-Agrève, Saint-Laurent-du-Pape, Privas) prennent une place prépondérante. Valence, ville épiscopale, n'a quasiment pas de protestants, et ne paraît pas devoir jouer un rôle dominant ; il est de même avec Annonay ou Montélimar qui ont de trop petites communautés.

Une fois élus, les Anciens des consistoires se mettent au travail ; tout est à reconstruire. Il faut construire des temples, nommer des pasteurs, organiser les communautés, ranimer la foi des fidèles.

⁷¹ Voir cartographie des consistoires – Annexe 2, chapitre 1 (page 511)

⁷² AN F 19 10 468

⁷³ ADD « Lettre des notables du sud de la Drôme au Premier Consul » (18 fructidor An X)

B. Un pouvoir politique entre soutien et réticence.

I La période napoléonienne, jusqu'en 1814, un régime favorable.

1) Un accord unanime parmi les pasteurs et les Anciens.

Emportés par l'enthousiasme des victoires et par la satisfaction d'une paix sociale et d'une prospérité intérieure retrouvée, les protestants ressemblent à ces pasteurs drômois et ardéchois qui utilisent les grands événements du régime pour encenser plus que nécessaire Napoléon.

Dans son discours historique, Geniès, pasteur de Valence, écrit à l'occasion de l'avènement de l'Empire le 2 décembre 1804⁷⁴ que ce jour offre le terme des révolutions qui ont désolé la France. Il précise que sous la Révolution, des théories politiques, particulièrement la République, ont entraîné des erreurs et des crimes, plaçant le pays au bord de l'abîme, mais heureusement Bonaparte est arrivé : *« lorsque nous étions sur le bord de cet abîme, le vainqueur de l'Égypte quitte les beaux rivages du Nil, et vole au secours de la patrie. Des milliers de bouches répètent avec enthousiasme le nom chéri de Bonaparte. Napoléon, vous avez reçu le diadème impérial que les décrets éternels avaient déjà placé sur votre tête. Qu'il est consolant pour les amis de la religion et de la patrie, de voir, après tous nos orages, les ministres d'un Dieu de paix, rendus aux autels, le repos aux consciences, le christianisme à ses institutions, la morale à ses premiers principes, les hommes à l'état social et la France à son unique splendeur. Bénissons donc à jamais la providence de ces bienfaits éclatants, et respectons l'Empereur illustre qu'elle a choisi, comme autrefois David, pour les répandre sur son peuple »*.

La comparaison avec Moïse sauvant son peuple de l'esclavage en Égypte se poursuit avec la prédication du pasteur Armand Delille de Valence le 15 août 1806 à l'occasion du culte célébré le jour anniversaire de Napoléon Ier⁷⁵ : *« à partir du livre d'Osée, chapitre II verset 1, j'ai rappelé mon fils hors d'Égypte. Sans doute, chrétiens, il n'est aucun de vous qui n'ait déjà fait l'application de ces paroles au libérateur de la France. Nous ne pouvions choisir un texte plus convenable pour fixer votre pensée sur les précieux bienfaits que Napoléon a répandus sur nous, héros magnanime dont le bras puissant raffermi la grande nation prête à succomber et ranima la religion prête à s'éteindre »*.

En 1807, le pasteur Chaponnière d'Annonay prêche au culte de dédicace de la chapelle de l'Aumône qui vient d'être concédée aux protestants⁷⁶ : *« la Fête du Couronnement de notre Auguste Monarque ne rappelle-t-elle pas les bienfaits de Dieu sur notre Patrie. Reportons-nous à ces temps malheureux où une révolution terrible étendait sur la France le carnage et la désolation. Mais l'Éternel nous a suscité un libérateur. Tel au milieu de l'anarchie, des guerres civiles, a paru le héros de la France, et aussitôt la joie, la sérénité est entrée dans nos cœurs »*. Napoléon Bonaparte est glorifié pour avoir rétabli la liberté religieuse. C'est ce fait unique qui est mis en avant, quitte à oublier les aspects plus autoritaires du nouveau régime mis en place.

Le pasteur Molines de Crest va encore plus loin lors de la fête impériale du 15 août 1808⁷⁷ où les temples servent autant au culte rendu à Dieu qu'à celui rendu à l'empereur : *« nous ne voyons que Dieu dans nos temples, et nous vous y rassemblons aujourd'hui pour vous parler d'un mortel ! Quoique dans nos opinions religieuses un homme ne puisse pas partager dans ce saint lieu les hommages rendus à la divinité, nous pouvons, sans blesser nos opinions*

⁷⁴ ADD 57 V 2

⁷⁵ ADD 57 V 2

⁷⁶ AN F 19 10 628

⁷⁷ ADD 57 V 1

religieuses, parler quelquefois dans ce saint lieu de ces êtres élevés, de ces dieux de chair pour parler avec l'Écriture, qui régulateurs des peuples, influent si puissamment sur les misères ou les félicités du genre humain. Telle est dans ce moment notre position. Nous voici rassemblés dans cette enceinte consacrée par nos prières, et la grande pensée de la divinité toujours présente à notre esprit, nous allons particulièrement vous entretenir de l'homme sublime, que la providence éleva sur nos têtes pour nous gouverner et pour nous rendre heureux ».

Napoléon Bonaparte est décidé à utiliser les Églises et ses responsables pour affermir son régime en maintenant la paix et l'ordre social. À l'image des évêques catholiques, qualifiés de préfets violets, il nomme les pasteurs. Il leur demande, particulièrement aux présidents des consistoires qu'il considère comme les évêques réformés, de véhiculer les grands principes du régime qu'il met en place. Régulièrement des ordres arrivent par l'intermédiaire des préfets, des cultes spéciaux sont organisés pour les grands événements, les départs à la guerre, les victoires militaires⁷⁸. Il semblerait cependant que ces cultes spéciaux ne soient pas tous célébrés. C'est ainsi que les registres du consistoire de Crest⁷⁹, remarquablement tenus et conservés ne mentionnent que la proclamation de l'Empire (15 Thermidor An XII) avec un service extraordinaire, des exhortations et des prières, un Te Deum le 2 vendémiaire An XIV pour les victoires, doublé de prières pour la guerre contre l'Allemagne et d'un service pour l'anniversaire de Napoléon, un autre Te Deum pour la victoire d'Eylau (13 août 1807). La même remarque vaut pour les autres consistoires avec même certains qui ne prévoient aucun Te Deum.

Les préfets doivent vérifier que les pasteurs obéissent⁸⁰ en s'assurant qu'ils ne dévient pas de leur règle de conduite, de leur devoir, qu'ils prêchent l'obéissance aux lois, la fidélité au gouvernement et le respect pour les institutions sociales, qu'ils ne propagent pas de principes séditionnaires ou équivoques, qu'ils ne s'écartent pas de la voie sacrée de la tolérance et des règles du Concordat et qu'ils prêchent l'union la paix et la concorde. Des pasteurs deviennent de véritables soutiens politiques en oubliant parfois une certaine retenue ou en accomplissant des actes qui ne semblent pas à première vue de leur ressort. Le pasteur Gonin⁸¹ qui arrive à Die écrit au préfet : *« occuper un poste éminent, c'est ce qui arrive à plusieurs ; mais il n'est pas ordinaire d'exercer une grande autorité avec cette générosité qui n'a en vue que le bien public. Heureux le département qui voit à sa tête un magistrat aussi distingué par sa philanthropie et sa charité que par ses lumières et ses talents »*. En 1806⁸² Gonin explique qu'il a du mal à trouver des sages-femmes comme visiblement le préfet lui en a fait la demande ; il y en a deux à Die mais pas dans les hameaux *« dans les villages on s'en tient à une misérable routine de quelques vieilles femmes »*.

Des dix consistoires de Drôme et d'Ardèche aucun ne se distingue. Tous participent à la

⁷⁸ AN F 19 10121 : Le 30 Frimaire An XIV (anniversaire du couronnement de la bataille d'Austerlitz), en février 1806 (anniversaire de la naissance de l'Empereur, du sacre et de la bataille d'Austerlitz), en octobre 1806 (prières à l'occasion de la guerre contre la Prusse), en décembre 1806 (exhortations à faire par les pasteurs pour inciter les jeunes à la conscription), en juin et juillet 1807 (prières suite à la victoire d'Eylau, de Friedland, de Koenigsberg), en décembre 1808 (prières suite aux batailles en Espagne), en mai 1809 (prières suite aux victoires en Allemagne, actions de grâces pour la prise de Vienne), en juillet 1809 (prières suite à la victoire de Wagram), en novembre 1809 (Te Deum suite à la paix avec l'Autriche), en novembre 1810 (actions de grâces sur la grossesse de l'Impératrice), en mai 1811 (actions de grâces sur la naissance du roi de Rome).

⁷⁹ AP Crest « Premier registre du consistoire de Crest » An XIII

⁸⁰ ADA K 8 289-290 « Circulaire du ministre aux Préfets » (23 février 1809)

⁸¹ ADD 62 V 5 « Lettre du pasteur Gonin au Préfet Descorches » (16 Frimaire An 12)

⁸² Idem (13 février 1806)

glorification du système impérial, faisant de Napoléon Premier un chef d'État béni de Dieu et quasiment placé à la tête du pays par Dieu lui-même, à l'image des Anciens de Lamastre en 1807⁸³ qui écrivent au ministre pour demander que le « temple de Diane » à Désaignes devienne le temple protestant, « *encouragés par les témoignages éclatants de bienveillance que donne chaque jour notre auguste monarque à la religion* ».

Un instant même, Bonaparte semble songer à la création d'une Église nationale unique, regroupant catholiques et protestants sous la bannière du gallicanisme, à l'image de l'anglicanisme. Ce projet, non abouti, reçoit des échos positifs⁸⁴ comme ceux du pasteur Rattier de Vernoux se réjouissant des bruits qui courent depuis le couronnement et qui indiquent que l'empereur réfléchit à une fusion des catholiques avec les protestants. Elle éviterait les persécutions. Mais il craint que le fanatisme des prêtres s'y oppose et que le pape refuse de telles réformes.

2) Des protestants bonapartistes.

Les protestants remercient celui qui, après des décennies de persécutions, leur accorde la liberté de religion, l'égalité avec le culte catholique et une aide financière non négligeable. Malgré les imperfections de la loi de Germinal, ils restent de fermes soutiens du régime même quand ce dernier se transforme progressivement en dictature militaire surtout à partir de la proclamation de l'Empire en 1804.

Le « petit peuple » protestant apprécie la pacification des campagnes après la tourmente révolutionnaire, à l'image d'Antoine Barnier, paysan du Diois, condamné à mort pour un crime atroce commis en 1803 ; en prison, il rédige une plainte poignante⁸⁵ : « *il y a beaucoup de brebis qui s'étaient égarées du temps de Robespierre. Ce maudit malheureux ne voulant plus de culte, il nous livrait enfin à nous disperser tous, sans voir aucune fin. Bonaparte est venu pour nous donner la paix et rétablir le culte. Aux pauvres malheureux, il a donné la paix, la paix et la concorde, et les cultes enfin, qui tranquillisent le monde* ». Il en est de même, en 1811, lorsque les 55 protestants de Lesches dans la Drôme, en achetant une maison pour la transformer en temple, décident⁸⁶ « *d'adresser à Dieu les vœux les plus fervents pour la prospérité et le long règne de sa majesté l'empereur, pour son auguste épouse et pour le prince chéri, seconde idole des Français, le roi de Rome et pour les générations qui naîtront de cette union qui fait à jamais le bonheur des français ; que les mêmes vœux soient adressés à Dieu pour toutes les autorités de l'empire* ». Le préfet qui écrit aux protestants de Montélimar en 1806⁸⁷ après l'affectation au culte de la chapelle des Ursulines confirme ce soutien populaire : « *les sentiments d'admiration et d'attachement qui y sont exprimés pour la personne de sa majesté impériale et royale sont dans vos cœurs et dans ceux de tous les Français ; je ne puis qu'y applaudir beaucoup* ».

Les nombreuses batailles sont l'occasion de souder la communauté nationale derrière son chef. Les pasteurs sont là aussi mis à contribution comme le montre cet extrait de la réunion du consistoire de Vernoux⁸⁸. Une lettre du ministre des cultes y est lue. Elle fait injonction aux pasteurs de faire des prières publiques pour la victoire de Napoléon sur l'empereur d'Autriche qui vient de déclarer une guerre qualifiée d'injuste. Les Anciens souhaitent qu'aux prières ordinaires à l'empereur, d'autres soient faites pour remercier Dieu du zèle patriotique qu'il met

⁸³ ADA V 21

⁸⁴ BBP archives Mours « Lettre du pasteur Rattier de Vernoux à Boissy d'Anglas » (21 Pluviôse An XIII)

⁸⁵ ADD L 18903 « Adresse d'Antoine Barnier » (1803)

⁸⁶ ADD 66 V 2

⁸⁷ ADD 66 V 2

⁸⁸ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (27 vendémiaire An XIV)

dans le cœur des fidèles. Il faut, pour mieux cerner les sentiments bonapartistes des protestants, savoir si ces ordres sont appliqués localement et si les fidèles se rendent à ces cultes. Il est possible de répondre par l'affirmative quand on lit la réponse du pasteur Crumière au préfet de l'Ardèche en 1813⁸⁹. Pour la fête anniversaire de l'empereur, 2 000 fidèles enthousiastes sont rassemblés : *« la fête anniversaire de sa majesté impériale a été célébrée dans la section des Ollières où je suis pasteur avec autant de dignité que d'enthousiasme. Environ 2000 âmes se sont réunies pour rendre avec nous d'ardentes actions de grâce au Suprême Arbitre de nos destinées de nous avoir donné Napoléon le Grand comme souverain »*.

II Les contrastes des débuts de la Restauration, entre 1814 et 1816.

1) L'année 1814 et le retour des Bourbons.

L'avènement des Bourbons ne semble pas inquiéter les protestants. C'est ce que précise le consistoire de Dieulefit⁹⁰. « Les Anciens ayant pris connaissance des heureux événements qui se sont passés dans le gouvernement le premier avril, adhèrent unanimement à l'acte du Sénat conservateur qui appelle Louis XVIII au trône de France. Ils rendent au ciel des actions de Grâce de ce qu'il a envoyé aux Français les dignes descendants d'Henri IV et de Louis XVI pour leurs légitimes souverains ». Les Anciens de Crest⁹¹ font chanter un Te Deum pour le retour des Bourbons. « *Le pasteur provisoire a montré que tous les événements dont la France a été le théâtre depuis 25 ans ont été dirigés pour punir les Français de leurs erreurs révolutionnaires. Ensuite il a fait constater avec toute la force dont il est capable, l'oppression et les malheurs qui nous accablaient naguère avec l'état de bonheur dont nous commençons à jouir, et dont tout nous garantit la durée, et il a tiré de là un puissant motif pour tous les fidèles de bénir le retour d'un prince accompagné des plus grands bienfaits, et de voir dans la carrière de bonheur qui s'ouvre à nous une tendre invitation de la providence à retourner à la religion et aux bonnes mœurs* ». Une délégation de plusieurs pasteurs⁹² rencontre Monsieur, frère du roi, lors de son passage à Valence. Dans son discours le pasteur Rattier de Valence précise : *« lorsque la providence nous a appelés dans sa miséricorde à vivre sous le gouvernement tutélaire d'un roi de justice et de paix, nos cœurs émus ont voué sans réserve à ce digne successeur du grand Henri, ses sentiments commandés par sa profonde sagesse et par ses signalés bienfaits. Prince, il nous est infiniment doux d'être fortement convaincus que par des faits sans réplique que Louis le désiré, notre auguste monarque, veut être le père de tous ses sujets »*. Après avoir été bonapartistes sous Bonaparte, les Anciens des consistoires deviennent partisans de la dynastie restaurée des Bourbons, l'épisode napoléonien étant au passage dénigré. Il ne faut pas remettre en cause la liberté de conscience et l'égalité religieuse fraîchement acquises. Il convient de montrer son loyalisme à l'égard du nouveau régime et oublier ainsi que la Restauration place sur le trône les héritiers de Louis XIV et de Louis XV, pour ne se rappeler que d'Henri IV et de Louis XVI. Les Valentinois⁹³ approuvent le retour des Bourbons en faisant ressortir les avantages d'un

⁸⁹ AN F 19 10 230

⁹⁰ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (26 avril 1814)

⁹¹ AP Crest « Premier registre du consistoire de Crest » (3 juillet 1814)

⁹² Idem (25 septembre 1814)

⁹³ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (30 avril 1814)

gouvernement paternel face à un pouvoir militaire, les charmes de la paix aux ravages de la guerre. Le nouveau souverain est paré de toutes les vertus pacifiques de son illustre ancêtre « le grand Henri ». En 1814-1815 les protestants ne craignent pas une remise en cause de la loi de 1802. La Charte confirme la liberté religieuse et l'égalité entre les cultes, particulièrement concernant les traitements des pasteurs, même si la religion catholique apostolique et romaine est déclarée religion d'État et si les processions sont à nouveau partout autorisées.

2) Le tournant de la « Terreur blanche » en 1815.

La « Terreur blanche » trouve ses origines dans la période des « Cent jours ». Le duc d'Angoulême se rend dans le Gard pour contrer Napoléon Bonaparte qui vient de débarquer de l'île d'Elbe. Il ne reçoit pas le soutien des protestants. Ses troupes, les « miquelets », une fois battues, sont même accueillies avec hostilité. Dans le Gard les protestants sont considérés comme bonapartistes et s'opposent aux catholiques légitimistes. De juillet à décembre 1815 le culte public est suspendu à Nîmes, quelques temples sont détruits dans le département, des meurtres et des pillages se déroulent, de nombreux protestants prennent la fuite. De très rares pasteurs soutiennent cependant le retour des « Bourbons », comme le pasteur Gautier père comme il le rappelle en 1821 à Aix-en-Diois⁹⁴, alors qu'il vient d'être suspendu. Il se défend de ses attaques en disant qu'il s'agit d'une vengeance politique puisqu'il était le seul pasteur du Gard à soutenir Louis XVIII en 1815 au moment de la Terreur blanche.

Le sud de l'Ardèche est orienté vers le Gard et les protestants qui s'y trouvent sont plus tournés vers les Cévennes que vers le reste du Vivarais. On aurait pu s'attendre à des troubles. Ce n'est pas le cas comme le montre le pasteur Meynadier en poste à Vallon⁹⁵. *« J'ai été nommé pasteur à Vallon, arrondissement de Largentière, dans le département de l'Ardèche, au mois d'octobre 1814. À cette époque d'assez triste mémoire pour cette contrée, il y eut des troubles, des luttes acharnées et même des combats, dans presque tous les chefs-lieux de canton et dans plusieurs villages de cet arrondissement. Dans le canton de Vallon où je résidais, il n'y eut pas même de discussion vive entre les partisans des différentes opinions politiques qui se partageaient alors la contrée comme le reste de la France. Cependant, à la différence des opinions politiques, se joignait dans ce canton, celle des opinions religieuses. Je sais, et à Dieu ne plaise que je veuille jamais dissimuler que nous fûmes surtout redevables de ce précieux avantage au bon esprit des habitants, mais aussi, comme les autorités locales voulurent bien le reconnaître, à l'esprit et aux recommandations pressantes et souvent réitérées du jeune pasteur de l'Église protestante »*. La délibération du consistoire de Privas en décembre 1815, dont dépend Vallon, confirme que les troubles de la Terreur blanche n'ont pas touché le département mais il les connaît cependant, ce qui l'amène à se justifier. Les Anciens en profitent pour rappeler leur soutien au nouveau régime et leur rejet du Bonapartisme⁹⁶. *« Vos fidèles sujets professant la religion réformée dans le département de l'Ardèche viennent apporter au pied du trône de votre Auguste Majesté, l'hommage respectueux de leur reconnaissance et de leur amour. Ils ne forment point un corps dans l'État, ils n'ont point la coupable pensée d'y former jamais un parti. Ils n'ont aucune plainte à lui faire entendre, aucune réclamation à lui présenter. Pendant que les taches d'un fanatisme réprimé par Votre majesté ont pu être secouées dans des contrées moins heureuses, ils ont constamment joui sans trouble de toute la liberté que leur garantissait cette charte, fruit immortel de vos précieuses lumières et gage sacré de votre bonté »*.

⁹⁴ ADD 62 V 1 « Lettre du consistoire de Die » (1821)

⁹⁵ ADD 62 V 12 « Lettre du pasteur Meynadier de Valence au préfet » (19 février 1846)

⁹⁶ ADA 82 J 2 « Registre du consistoire de Privas » (Décembre 1815)

Après la Terreur blanche, une circulaire adressée de Londres aux protestants français, le 10 décembre 1815, de la part d'une société appelée « *La société protestante pour le maintien de la liberté de conscience* », est prise au sérieux par Louis XVIII. Une alliance entre les protestants français et leurs coreligionnaires britanniques ressurgit et inquiète le pouvoir. Les autorités locales le rassurent⁹⁷. Le sous-préfet de Die écrit au préfet de la Drôme que la circulaire a été reçue par tous les pasteurs. Il craint que ces derniers en fassent mauvais usage surtout ceux de La Motte-Chalancon, Valdrôme et Bourdeaux. Le sous-préfet de Nyons explique que les pasteurs de son arrondissement n'ont pas reçu la lettre et que de toute façon ils sont tous fidèles au gouvernement. Le maire de Dieulefit précise au préfet que les pasteurs de la consistoriale sont tous animés de bons sentiments patriotiques. Le consistoire de Crest confirme qu'il n'y a pas de persécutions des protestants, qu'ils n'ont donc pas besoin d'aide, ni d'émigrer. Il répond au préfet⁹⁸ en rappelant l'attachement de la Charte constitutionnelle et du roi à la liberté religieuse : « *le consistoire après avoir pris connaissance de cette lettre, considérant qu'elle contient des faits erronés sur l'état des protestants en France, qu'elle est attentatoire à l'honneur des Français qui n'ont pas besoin de recourir à une protection ni à des secours étrangers, qu'elle tend à diminuer la confiance qu'ont les protestants dans les promesses et la bonté du roi et dans la charte constitutionnelle, a résolu à l'unanimité de ne faire aucune réponse* ». Le pasteur Armand de Beaumont rappelle son attachement au roi tout comme le pasteur Rattier de Valence. Le pasteur Ducros de Vernoux⁹⁹ en réponse à une lettre du préfet du 16 janvier 1816, précise que les manœuvres anglaises pour déstabiliser la France n'ont pas d'impact en Ardèche, les protestants français sont avant tout français avant d'être protestants. « *Je n'ai point été séduit par les offres qu'elle contient, je suis trop bon français pour n'être point en garde contre les promesses insidieuses d'une nation dont la politique machiavélique est assez connue depuis plusieurs siècles. Cette lettre d'ailleurs est parfaitement inutile dans ce département où, sous votre administration sage, juste et éclairée, nous avons été à l'abri des malheurs qui ont pesé sur d'autres contrées et où au contraire nous avons constamment joui du libre exercice de notre culte et de cette liberté de conscience qui nous est assurée à jamais par cette charte bienfaisante, fruit immortel des lumières d'un bon roi* ».

Cette Terreur blanche, même si elle touche essentiellement le Gard, a des répercussions. Les protestants font preuve d'une grande méfiance vis-à-vis du gouvernement qui se met en place.

III Des réactions positives ou négatives entre 1817 à 1830.

1) Une Restauration « libérale » de 1817 à 1824.

Avec l'arrivée de Lainé au ministère de l'Intérieur, fin 1816, les relations entre protestants et gouvernement s'améliorent. L'administration générale des cultes est supprimée et remplacée par une direction générale intégrée au ministère de l'Intérieur avec une section spéciale pour les cultes non-catholiques. Les pasteurs révoqués sont réintégrés, les lignes de crédit en faveur des créations de postes pastoraux et des constructions des temples sont augmentées. Ces mesures libérales sont confirmées avec Decazes, ministre de l'Intérieur de 1819 à 1821 où de nouvelles avancées ont lieu. Des bourses d'État dans les facultés de théologie de Montauban et de Strasbourg sont créées. Le débat sur les aumôneries dans les collèges avance. La création de postes pastoraux s'accélère. Des subventions en plus grand nombre sont octroyées

⁹⁷ ADD 73 V 1

⁹⁸ AP Crest « Premier registre du consistoire de Crest » (22 janvier 1816)

⁹⁹ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (16 janvier 1816)

pour les constructions de temples. Un conseil de onze notables protestants chargés de donner des avis au ministre est mis en place, l'Ardéchois Boissy d'Anglas en fait partie. Durant cette période, les protestants, de nouveau en confiance, reprennent leurs revendications concernant une meilleure application de la loi de Germinal particulièrement concernant les synodes. Une première ébauche de vie régionale officieuse se met en place entre des consistoires qui ont bien compris que leur isolement est néfaste au rayonnement du protestantisme.

Localement la liberté religieuse n'est pas entravée même si les pasteurs doivent demander une autorisation préalable au préfet pour ouvrir de nouveaux lieux de culte. En 1818¹⁰⁰ à Crest, le pasteur Lombard-Lachaux, écrit au préfet à propos de la construction du temple : « *fondés sur la bienveillance de sa Majesté et pleins de confiance dans les droits et les privilèges que la Charte leur assure, les protestants sont persuadés que tout ce qui tend à fortifier l'empire de la religion et des bonnes mœurs, à former de bons et fidèles citoyens, à étendre et maintenir l'amour et la reconnaissance pour notre bon monarque, ne peut que vous être infiniment agréable* ». En 1820¹⁰¹, au Cheylard, le pasteur réunit les 50 à 60 protestants de la ville pour un culte public. Comme il n'a pas demandé l'autorisation, c'est interdit par la loi. Le sous-préfet en rend compte au préfet et lui dit que c'est illégal mais qu'il n'est pas nécessaire de s'y opposer, il faut juste rappeler au pasteur les règles. « *Ils n'ont jamais tenu d'assemblée dans la commune ce qui me fait craindre comme cela est nouveau que des enfants et peut-être d'autres personnes qui peuvent se trouver dans un état d'ivresse n'aillent par curiosité à leur assemblée et ne troublent en réveillant des haines qui n'ont pour motifs que la différence de religion la tranquillité et la bonne harmonie qui a toujours régné dans cette commune* ».

De nombreux temples se construisent¹⁰² « *grâce aux bontés royales, un bon esprit du chef de l'administration, et aux efforts réunis des consistoires et des fidèles* ».

Tout n'est cependant pas parfait dans les deux départements. Le docteur Péïrot¹⁰³ se plaint au préfet de l'attitude du gouvernement qui nuit aux protestants, particulièrement pour la construction des temples, le soutien aux missions catholiques, la protection accordée aux jésuites et autres ordres. L'évêque de Valence lance des mandements pires que ceux du XVIIe siècle, dit-il. Le docteur Péïrot conclut¹⁰⁴ en disant « *au milieu des orages politiques je m'occupe avec quelques succès à réédifier les murs de Sion* ».

Quelques pasteurs affichent ouvertement leurs opinions légitimistes. Barre de Saillans¹⁰⁵ en 1821, est qualifié de « *dévoué aux Bourbons* ». Brunel de Beaufort¹⁰⁶ fait lire le testament de Louis XVI le 21 janvier 1822. Manson à Die¹⁰⁷, en 1823, écrit au préfet au sujet de la nomination de Raoux au deuxième poste pastoral. Il loue Louis XVIII : « *daignez porter au pied du trône de Louis XVIII notre bien aimé Roi, l'expression naïve et franche des sentiments de reconnaissance, d'amour, d'attachement, de vénération pour la personne royale et pour toute son auguste dynastie, de tous les fidèles de l'Église réformée de Die* ».

2) De nouvelles difficultés de 1824 à 1828.

La mort de Louis XVIII et l'avènement au trône de Charles X, en 1824¹⁰⁸, offrent aux consistoires une nouvelle occasion de faire allégeance à la monarchie, en rappelant la

¹⁰⁰ ADD 66 V 2

¹⁰¹ ADA « Lettre du maire du Cheylard au préfet » (1820)

¹⁰² « Article des Archives du christianisme, page 32 » (1822)

¹⁰³ BBP Archives Mours « Lettre du docteur Péïrot, Ancien de Vernoux, au préfet » (11 avril 1820)

¹⁰⁴ BBP Archives Mours « Lettre du docteur Péïrot, Ancien de Vernoux » (4 juillet 1820)

¹⁰⁵ ADD 62 V 9

¹⁰⁶ ADD 62 V 2

¹⁰⁷ ADD 62 V 5

¹⁰⁸ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (25 octobre 1824)

protection qu'elle accorde à la liberté des cultes dans le cadre de la Charte mais aussi en comparant les Bourbons régnants à leur illustre ancêtre Henri IV. Les protestants sont, dès le départ, méfiants. À propos de la question de l'indemnisation des émigrés, le docteur Périot ¹⁰⁹ écrit : « *je crains bien qu'en voulant fermer la dernière plaie de la révolution, on ne la rende plus saignante* ».

Avec Villèle comme chef du gouvernement et Corbière au ministère de l'Intérieur, les relations se dégradent. Sans parler de réelle hostilité, le gouvernement, dominé par les « Ultras », applique strictement la loi de Germinal. Tout ce qui n'est pas autorisé est interdit, et, toutes proportions gardées, les protestants voient revenir le temps de « l'application à la rigueur » de l'Édit de Nantes. Les créations de postes pastoraux s'amenuisent. Les facultés étrangères, particulièrement Genève, ne sont plus reconnues, leurs diplômes ne permettent pas aux étudiants français de postuler à des postes pastoraux d'État. Les subventions pour construire les temples disparaissent. Le prosélytisme catholique s'accroît alors que celui des protestants est gêné. Les écoles protestantes ont du mal à se développer.

Les protestants réagissent de plusieurs façons. Des notables sans responsabilité ecclésiale, font de l'opposition systématique. Des responsables collaborent. Les consistoires réclament. La majorité s'en tient à une stricte neutralité mais demande sans cesse des avantages. À Crest en 1821¹¹⁰ le ministre refuse une aide car les 3 500 catholiques, les plus pauvres de la ville, ont payé seuls la remise en état de la voûte de l'église, donc les 500 protestants, les plus riches de la ville, doivent payer le temple eux-mêmes. En 1822 le temple est terminé, le sous-préfet de Die refuse de participer à son inauguration et s'en explique au préfet : « *comme homme je respecte toutes les croyances ; comme fonctionnaire public je protège tous les cultes dont l'exercice est permis dans le Royaume ; mais comme chrétien, j'appartiens à l'Église Romaine et ne dois dès lors participer à aucune cérémonie d'une autre religion. Veuillez donc faire agréer à Messieurs les membres du consistoire de Crest le regret que j'éprouve de ne pouvoir répondre à leur invitation. La loi (et je l'exécuterai fidèlement) exige l'intervention de l'autorité dans les affaires purement temporelles de l'Église protestante : au-delà de cette limite il ne me reste que la possibilité d'établir avec vos coreligionnaires des relations personnelles dont je connais le prix et que je serai toujours empressé de multiplier* ». À Saint-Pierre-ville¹¹¹, en 1826, la voûte du temple s'effondre, le préfet refuse la reconstruction. Il faut une intervention de Boissy d'Anglas qui rappelle au ministre que le roi protège tous les cultes. Le temple n'est reconstruit qu'en 1831. À Comps¹¹², entre 1827 et 1829, la demande d'une aide pour construire le temple est refusée par le préfet sous prétexte que le nombre de protestants est insuffisant pour exiger un temple. À Cliousclat¹¹³, le terrain pour construire le temple est acheté en 1829 après une première demande en 1827. Les travaux ne débutent qu'en 1831 : « *nous fûmes trompés dans notre attente et l'administration d'alors qui ne refusait rien aux demandes toujours exagérées du culte catholique ne nous accorda que la modique somme de 500 francs* ». À Vernoux, le docteur Périot en 1828¹¹⁴ résume la situation dans un mémoire. Il rappelle d'abord que « *chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection* » comme le stipule l'article 5 de la Charte. Une partie du décret du 5 mai 1806, dit-il, est difficilement appliquée par les municipalités malgré le soutien du préfet, à savoir procurer au pasteur un logement avec jardin ; une autre partie du décret est ignorée, celle du supplément de traitements et réparations aux bâtiments par impôt

¹⁰⁹ BBP Archives Mours « Lettre du docteur Périot, Ancien de Vernoux » (23 janvier 1825)

¹¹⁰ ADD 62 V 2

¹¹¹ AN F 19 10 630

¹¹² ADD 66 V 1

¹¹³ ADD 66 V 1

¹¹⁴ BBP Archives Mours « Mémoire du docteur Périot de Vernoux » (1828)

spécial. L'ordonnance du 29 février 1816 sur l'instruction, qui demande la création d'un comité cantonal de surveillance avec le pasteur, est mal appliquée. L'ouverture d'un collègue protestant est refusée à Vernoux alors que le catholique est déjà en fonction. Les protestants ne sont pas représentés au Conseil général et sont sous-représentés dans les administrations. La part du budget alloué aux protestants est très faible. Que faut-il faire, conclut-il pour améliorer tout cela ? Il faut obtenir douze pasteurs de plus, construire des temples, encourager l'instruction, imposer un aumônier protestant au lycée de Tournon, rétablir les synodes. Cependant les relations peuvent rester correctes. À Arneyron, Chalancon et Establet, en 1825¹¹⁵, l'État maintient des subventions pour achever des temples. À la Baume-Cornillane, le devis du temple s'élève à plus de 9 300 francs avec 3 000 francs de subventions du gouvernement. Le temple est dédié le 16 avril 1826 avec la cloche du temple de 1647 sous les vivats à Charles X et Louis XVIII. Les consistoires cherchent l'apaisement comme celui de Valence¹¹⁶ en 1823 où un accord est passé entre le maire de Valence, le préfet et l'Église pour permettre que le temple soit utilisé pour les Assises, le Palais de Justice étant en construction. De même, le 2 juillet 1828, le préfet demande le prêt du temple pour les opérations de tirage au sort des conscrits car la salle du tribunal est prise par les audiences. En 1829 le consistoire rappelle la mise à disposition du temple de Valence pour les Assises pendant la construction du Palais de Justice, mais aussi les dégradations intérieures, donc il demande le blanchiment des murs. Au contraire, les relations se tendent quand il s'agit de transmettre des renseignements personnels sur les pasteurs¹¹⁷. Le président du consistoire refuse de transmettre en 1828 des notes confidentielles sur ses collègues pasteurs comme le lui demande le baron Cuvier, conseiller d'État chargé du culte protestant. C'est, d'après lui, au consistoire seul, à porter des jugements sur les pasteurs de son ressort. Le consistoire de Valence¹¹⁸ s'inquiète également, en 1826, du projet de loi visant à interdire le pastorat aux étudiants des facultés étrangères, particulièrement Genève. De nombreux étudiants de la Drôme et de l'Ardèche y font leurs études, plutôt qu'à Montauban, pour des raisons de proximité mais aussi de réputation et d'existence de bourses. Le consistoire de Lamastre émet les mêmes réserves¹¹⁹.

3) Une situation paradoxalement meilleure de 1828 à 1830.

La situation des protestants doit beaucoup à la présence du baron Cuvier responsable de la nouvelle direction des cultes non-catholiques du ministère de l'intérieur. Il va tout particulièrement atténuer la politique réactionnaire qui aurait pu être anti-protestante sous le ministère Polignac. Cuvier n'est cependant pas très aimé des réformés. Il est luthérien d'Alsace, il passe pour un arriviste ayant servi tous les gouvernements depuis Napoléon, il n'est pas très pieux, marqué qu'il est par la philosophie des Lumières. Cependant il est vite apprécié car il permet une nette amélioration du sort des protestants dans trois de leurs principales revendications, à savoir les constructions de temples, les créations de postes pastoraux et les ouvertures d'écoles. Il n'arrive cependant pas à faire modifier les aspects contraignants de la loi de Germinal ni à empêcher les conflits entre catholiques et protestants au moment où le réveil religieux se met en place et prône un prosélytisme plus accentué. Les responsables protestants apportent un franc soutien au roi qui tente de sauver son trône en se lançant dans des exploits extérieurs pour compenser des difficultés intérieures. En

¹¹⁵ ADD 66 V1

¹¹⁶ ADD 166 J 29

¹¹⁷ ADD 166 J 29

¹¹⁸ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (8 mai 1826)

¹¹⁹ ADA V 40 « Lettre du consistoire de Lamastre au préfet » (1826)

1830¹²⁰ le consistoire de Valence souscrit à la demande de prières pour les soldats en Afrique et pour la conquête d'Alger. Le consistoire de La Motte-Chalancon¹²¹ célèbre un culte solennel à cette même occasion « *pour prier l'Éternel de protéger et bénir nos armées dans la guerre juste et généreuse que vient d'entreprendre la France contre un pays barbare. L'amour que portent nos coreligionnaires à leur Auguste Souverain Charles X leur en faisait un devoir. Bientôt nous l'espérons nous reverrons nos soldats couverts de palmes de la gloire cueillies dans les champs de l'honneur retourner triomphateurs des bords sauvages de l'Afrique* ».

C. La vie religieuse se développe.

I Des structures ecclésiales reconstituées.

1) Des pasteurs pour prêcher.

Périodes	Drôme	Ardèche
Consulat et Premier Empire 17 postes (Drôme) 16 postes (Ardèche)	Consistoire de Valence : Valence, Loriol, Beaumont. Consistoire de Crest : Crest, Bourdeaux, Beaufort, Saillans Consistoire de Die : Chatillon, Die, Saint-Julien-en-Quint, Pontaix. Consistoire de Dieulefit : Nyons Dieulefit, Vinsobres, Montélimar. Consistoire de La Motte-Chalancon : La Motte-Chalancon, Valdrôme.	Consistoire de Privas : Privas, Chomérac, Vallon, les Vans. Consistoire de Lamastre : Lamastre, Désaignes, Annonay, Devesset. Consistoire de Vernoux : Chalenccon, Boffres. Consistoire de La Voulte : Saint-Laurent-du-pape, Touloud, Les Ollières. Consistoire de Saint-Pierre-ville : Saint-Pierre-ville, Saint-Christol.
Restauration (1818-1821) 4 postes (Drôme) 2 postes (Ardèche)	Consistoire de Die : Aix-en-Diois (1821), Die 2 (1821). Consistoire de la Motte-Chalancon : La Motte-Chalancon 2 (1821) Consistoire de Crest : Bourdeaux 2 (1821).	Consistoire de Saint-Pierre-ville : Gluiras (1818). Consistoire de Vernoux : Vernoux (1821).
Restauration (1822-1828) 3 postes (Drôme)	Consistoire de Dieulefit : Sainte-Euphémie (1822). Consistoire de La Motte-Chalancon : Lesches (1825). Consistoire de Valence : Châteaudouble (1827).	
Restauration (1828/1830) 1 poste (Ardèche)		Consistoire de Lamastre : Saint-Agrève (1829).
Total	24 postes pastoraux	19 postes pastoraux

Sous le Consulat et le Premier Empire, 17 postes sont créés dans la Drôme contre 16 en Ardèche. La plupart des pasteurs déjà en poste sous l'Ancien Régime et la Révolution sont reconduits sans difficulté. Parmi eux, quelques exceptions ardéchoises, le pasteur Charra, les

¹²⁰ ADD 166 J 29

¹²¹ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (6 juillet 1830)

frères Brunel, le pasteur Astier. Le pasteur Tromparent de Privas en donne les raisons¹²². Les pasteurs Charra et Brunel ne sont pas reconduits dans leur charge pour des raisons « d'immoralité ». Le cas d'Astier est différent, on lui reproche un zèle excessif. Il a mis les protestants en danger sous la Révolution en célébrant des cultes interdits sous la Terreur. Il est très polémique vis-à-vis des catholiques et cette hostilité n'est pas bien vue à un moment où tout le monde aspire à un retour au calme. Il est très virulent envers ses paroissiens, leur reprochant leur tiédeur. Il est même qualifié de sectaire et de fanatique.

Les consistoires ont du mal à pourvoir tous les postes. Des pasteurs ne reprennent pas de ministère après la Révolution, les facultés de Genève, Strasbourg et Montauban peinent à fournir des étudiants, quelques pasteurs suisses viennent combler les vides. En 1815 cependant, quasiment tous les postes créés sont pourvus. Des 10 postes créés sous la Restauration, 7 le sont pendant les deux périodes libérales de 1818-1821 et 1828-1830.

Au terme de cette première période entre 1802 et 1830, la Drôme avec 24 postes est mieux pourvue que l'Ardèche qui n'en compte que 19. En y regardant de plus près, des régions aux sociologies protestantes identiques, à la topographie proche, à savoir les vallées de la Drôme et de l'Eyrieux, confirment ce déséquilibre départemental avec 11 postes contre 6.

Les protestants sont heureux d'avoir des pasteurs pour diriger les communautés. Chaque consécration pastorale sonne comme une victoire supplémentaire pour ceux dont les aïeux ont survécu aux persécutions. Des foules considérables se déplacent et le culte célébré est l'occasion d'une grande fête. Le pasteur Borel de Dieulefit¹²³ écrit au sujet de la consécration de Monsieur Barre au ministère pastoral en 1821 que « cette cérémonie attira tant de fidèles que le consistoire jugea que le temple de Dieulefit quoique vaste ne pourrait les contenir tous. *On s'assembla donc en rase campagne et environ 4 000 âmes prêtèrent une oreille attentive au discours de l'orateur* ». Le 25 octobre 1825 la consécration à La Motte-Chalancon du pasteur Renous¹²⁴ attire 3 000 personnes dans un champ, autrefois lieu des assemblées du Désert.

2) Des cultes du « Désert » aux temples rebâtis¹²⁵.

La totalité, ou presque, des temples drômois et ardéchois a été détruite au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, les reconstruire devient la première préoccupation des consistoires¹²⁶. La loi de Germinal accorde aux protestants autant de temples que de postes pastoraux créés, avec en plus des aides financières pour les construire. Deux exceptions, les temples de Plan-de-Baix¹²⁷ « *un des plus anciens sur le territoire français* » et de Poët-Laval¹²⁸, semblent avoir échappé aux destructions du XVIIe siècle au moment de la révocation de l'Édit de Nantes. Dans la consistoriale de Vernoux¹²⁹ sur les 13 communes il y avait 7 temples avant la révocation dont « de déplorables vestiges fatiguent encore les regards *de l'homme sensible en témoignant de l'existence de la plupart de ces édifices et de la cruelle intolérance qui commanda fortement leur destruction* ».

¹²² BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (le 8 février 1804)

¹²³ « Article des Archives du Christianisme » (1821)

¹²⁴ Idem (1825)

¹²⁵ Rabaut-Dupuis « Annuaire ou Répertoire ecclésiastique » 1807

¹²⁶ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (juin 1804)

¹²⁷ ADD 66 V 3

¹²⁸ Parce que faisant fonction de « maison commune ».

¹²⁹ ADA D 21

Il faut des temples ! Les protestants de Saint-Romain-le-Désert, aux confins de l'Ardèche et de la Haute-Loire, l'expliquent. Alors qu'ils sont trop éloignés de Saint-Agrève, ils obtiennent la tenue d'un culte de temps à autre dans un lieu convenable en attendant la construction d'un temple. Au temple, disent-ils, on vient « *entendre la lecture des saintes Écritures, la morale prêchée par le pasteur et chanter les louanges du Tout Puissant* »¹³⁰. Le conseil municipal de Valdrôme en 1806¹³¹ précise « *qu'avant la révocation de l'Édit de Nantes il y avait un temple assez spacieux pour contenir tous les protestants de la commune de Valdrôme et ceux des communes voisines, et où ils se réunissaient tous pour y exercer leur culte et implorer la miséricorde du tout puissant, et lui adresser leurs vœux pour la prospérité du gouvernement. Que dans les temps désastreux, dont on ne peut rappeler le souvenir sans gémir, ce temple fut renversé, les ministres proscrits, les protestants persécutés et dispersés ; que fidèles à leur culte et à leur croyance que les persécutions fortifient au lieu d'affaiblir, ils ont transmis leur affection religieuse à leurs enfants ; que pour l'estime de ce culte qui fait leur consolation et leur bonheur, il leur manque un endroit propice, c'est-à-dire un temple où ils puissent se réunir pour remercier l'Éternel de ses bienfaits et implorer sa protection pour la conservation des personnes augustes qui ont les rênes de l'empire français. La matière mise en délibération, le conseil considérant que la religion resserre le lien de la société en retraçant sans cesse au citoyen les devoirs de la société qu'ils ont à remplir envers Dieu, envers la patrie, envers leurs parents et envers la société en général ; que le lien qu'elle impose sans contrainte est plus fort et plus puissant que celui des lois qui ne peuvent atteindre les actions privées ; que les prédications solennelles où les hommes qui professent un même culte se réunissent pour entendre ses vérités éternelles qui répriment les passions et excitent la pratique de toutes les vertus ne peuvent être prononcées avec fruits que dans des temples exclusivement consacrés à cet usage*».

Les lieux de culte du Désert sont toujours utilisés, mais les protestants aspirent à retrouver des bâtiments. En 1806¹³² les Anciens de Privas précisent qu'ils ne bénéficient d'aucun temple et que le prêche se fait dans les bois sauf à Privas où ils louent une salle tous les mois. La location de maisons, hangars, granges semble être une façon provisoire pour de nombreuses communautés de pallier l'absence de lieux de culte plus conséquents. Cependant ces baux ne sont que des pis-aller, les Anciens ne veulent pas les pérenniser, étant soumis au bon vouloir des propriétaires. À Crest¹³³, après avoir abandonné en 1809 l'ancienne chapelle de l'hôpital octroyée en 1802, les protestants célèbrent le culte jusqu'en 1814 dans une salle d'une filature de soie, le propriétaire la récupère en 1819. De 1819 à 1822, le culte a lieu dans une remise des Lombard-Latune, notables de Blacons. Les protestants d'Orcinas et de Vesc¹³⁴ pétitionnent en 1810 pour obtenir la propriété du terrain de l'ancien temple afin d'en construire un nouveau, les cultes en plein air ne sont pas satisfaisants. En 1820 à Saillans¹³⁵, les protestants veulent un temple à eux. Ils sont à la merci de propriétaires qui louent très cher un local qu'ils reprennent à leur gré. À Saint-Auban¹³⁶ le culte se passe dans un hangar. En 1822 à Montjoux¹³⁷, on rappelle que les réunions en plein air sont gênées par le mauvais temps et surtout troublées par les voyageurs qui circulent sur la route de Dieulefit à Gap.

¹³⁰ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (1821)

¹³¹ ADD 66 V 3

¹³² ADA V 21 « Lettre des Anciens de Privas au préfet » (1806)

¹³³ « Article du Cévenol » (Octobre 1903)

¹³⁴ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (4 novembre 1810)

¹³⁵ ADD 66 V 3

¹³⁶ Idem

¹³⁷ ADD 66 V 2

Dans un premier temps les préfets affectent des églises catholiques¹³⁸.

Certaines églises de village sont affectées au culte protestant. Si la commune est en quasi-totalité protestante, l'église catholique est donnée purement et simplement aux protestants. C'est surtout le cas dans des villages reculés des fonds de vallées.

Drôme	Ardèche
Consistoire de Die : Ravel, Pontaix, Vercheny, Ponet ¹³⁹ .	Consistoire de Saint-Pierreville : Saint-Christol ¹⁴⁰ .
Consistoire de Crest : Espenel, Crupies, Bézaudun, les Tonils, Bourdeaux.	Consistoire de Privas : Saint-Symphorien-sous-Chomérac ¹⁴¹ , Saint-Julien-en-Saint-Alban ¹⁴² .
Consistoire de La Motte-Chalancon : Aucellon, la Charce, Valdrôme.	
Consistoire de Dieulefit : Vinsobres.	

	Dans la Drôme	En Ardèche
Transferts sans réelle difficulté	Crupies, Bézaudun, Pontaix, Ravel, Vercheny, Ponet, les Tonils, Valdrôme, Bourdeaux.	Saint-Christol.
Transferts avec difficultés	Aucellon, La Charce, Vinsobres	Saint-Symphorien-sous-Chom., Saint-Julien-en-Saint-Alban.
Transferts envisagés mais refusés ¹⁴³	Chalancon, Establet, Charens, Saint-Dizier, Poyols, Espenel, Beaurières.	Silhac, Bruzac, Saint-Didier (Alboussière). Saint-Maurice en Chalancon.

L'essentiel des cas recensés est drômois. L'affectation n'est pas spontanée, il faut de nombreuses interventions des Anciens. L'opposition du clergé catholique est forte, y compris là où il n'y a quasiment pas de fidèles. Face aux prêtres procéduriers, systématiquement soutenus par l'évêque, les protestants peuvent presque toujours compter sur le soutien des municipalités. Il est vrai qu'elles sont protestantes. En revanche, les préfets et sous-préfets sont plus versatiles, soutenant alternativement les protestants et les catholiques dans leurs demandes, sans qu'il soit possible d'établir des raisons précises à cette règle de conduite.

Les églises médiévales de Ponet et de Pontaix étaient devenues des temples protestants au XVI^e siècle au moment où les seigneurs du lieu avaient adhéré à la Réforme et entraîné leurs sujets. Avec la révocation de l'Édit de Nantes, le culte catholique romain y était de nouveau rétabli. Avec Napoléon, c'est tout naturellement que les réformés, très largement majoritaires, reprennent possession des lieux en supprimant les statues et en badigeonnant de blanc les

¹³⁸ Voir cartographie - Annexe 3 – Chapitre 1 (pages 512 et 513)

¹³⁹ ADD 66 V 3

¹⁴⁰ ADA V 21 « Arrêté préfectoral donnant l'église catholique aux protestants » (14 juillet 1807)

¹⁴¹ ADA V 21 « Arrêté préfectoral » (4 mai 1808)

¹⁴² ADA V 21 « Arrêté préfectoral » (4 mai 1808)

¹⁴³ ADD 66 V 1 et 3

fresques intérieures, ces dernières sont redécouvertes lors des restaurations du XXe siècle¹⁴⁴. Il en est de même à Ravel.

En 1806 à Valdrôme¹⁴⁵, une seule famille catholique fait face à 1 200 protestants, le conseil municipal demande la mise à disposition de l'église, le préfet est d'accord à condition de trouver une chapelle ou un oratoire suffisant et décent pour une messe éventuelle.

C'est en 1807¹⁴⁶ que le consistoire de Crest demande que les églises de Bézaudun et Crupies soient données aux protestants. Le culte y est déjà célébré mais les protestants souhaitent un acte impérial officiel. À Crupies, il n'y a qu'un catholique, à Bézaudun, trois familles catholiques. Les deux églises sont affectées aux protestants, charge à eux de réserver un local pour conserver les objets liturgiques catholiques au cas où les catholiques souhaitent une messe.

L'église des Tonils est un cas particulier, elle a été achetée comme bien national par un particulier qui l'a revendue aux protestants pour qu'elle devienne le temple local, tout comme une église prérévolutionnaire inachevée de Bourdeaux¹⁴⁷ débutée en 1710, devenue bien national en 1796, rachetée par les protestants en 1806 et enfin terminée en 1809.

En 1807 le consistoire de Crest souhaite l'affectation de l'église d'Espenel où il n'y a que huit familles catholiques. Ces derniers refusent, comme le montre le rapport du pasteur Arnaud de Crest au préfet en 1819¹⁴⁸. Il y rappelle que les protestants célébraient le culte dans l'église catholique de 1794 à 1800, date à laquelle les 4 familles catholiques la récupèrent sans y dire la messe et la laissent tomber en ruine. Le curé-desservant de Saillans demande à conserver l'église d'Espenel. En 1823¹⁴⁹ les protestants écrivent une pétition pour que l'église leur soit affectée car il n'y a plus qu'une seule famille catholique. Devant le refus, un temple est construit dès 1824, toujours inachevé en 1829 ce qui nécessite une demande d'aide au préfet qui l'accorde.

Le 17 Brumaire An IV¹⁵⁰, sous la Révolution, l'église d'Aucellon est donnée aux protestants qui en jouissaient depuis 1790. En 1829 l'évêque la récupère. En 1831 les protestants la réclament à nouveau. Il n'y a que cinq catholiques et l'église, dont la voûte s'est effondrée, nécessite des travaux urgents. En 1835 les protestants entreprennent la construction d'un temple.

En 1806¹⁵¹ le conseil municipal de Beaurières demande l'aliénation de l'église en temple. Cela ne se fait pas et cette dernière est transformée en entrepôt. En 1838, c'est une ruine que réclament une fois encore les protestants mais ils se heurtent à un nouveau refus du curé-desservant habitant à Lesches.

En 1807¹⁵² le pasteur obtient la possibilité d'acheter l'église de Chalancon. Les protestants se réunissent en plein air, l'église est inutilisée et risque de tomber en ruine comme celles, dit-il, d'Establet, Charens, Saint-Dizier, Valdrôme et Poyols. En 1808 les catholiques récupèrent l'église au grand mécontentement des protestants. Le sous-préfet soutient les catholiques et fait remarquer qu'à Chalancon, contrairement à d'autres endroits, les relations entre les deux cultes sont très mauvaises et qu'il y a beaucoup de troubles causés aussi bien par des extrémistes catholiques que protestants. Une pétition de 1807 rappelle qu'en 1720 un rocher a

¹⁴⁴ Des associations culturelles y ont été créées pour les mettre en valeur.

¹⁴⁵ ADD 66 V 3

¹⁴⁶ « Bourdeaux et sa vallée » d'Adolphe Mailhet (1831)

¹⁴⁷ « Bourdeaux et sa vallée » d'Adolphe Mailhet (1931), église prévue pour accueillir les « nouveaux catholiques ».

¹⁴⁸ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (1819)

¹⁴⁹ ADD 66 V 2

¹⁵⁰ ADD 66 V 1

¹⁵¹ ADD 2 O

¹⁵² ADD 66 V 1

détruit l'église, que les catholiques ont alors utilisé le temple non détruit à la révocation, que depuis 1792 les protestants ont récupéré l'ancien temple et y célèbrent le culte, et enfin, que les catholiques ne sont que 116 sur 550 habitants. Le maire fait cesser les troubles en permettant aux protestants d'acheter une maison transformée en temple. En 1820 on parle à nouveau de construire un temple, en 1825 le gouvernement accorde les crédits.

À La Charce en 1806¹⁵³, le conseil municipal et le sous-préfet accordent aux protestants l'utilisation de l'église catholique désaffectée depuis 16 ans. Il n'y a qu'un catholique à La Charce. Les protestants doivent laisser une chapelle aux catholiques. En 1807 le curé de Rémuzat se plaint que tel n'est pas le cas. En 1808 l'évêque intervient et récupère l'église pour un temps. D'autres églises ne sont pas transférées comme à Establet où il n'y a que sept catholiques¹⁵⁴, à Charens et à Saint-Dizier¹⁵⁵ en 1807, où les conseils municipaux demandent la cession des églises mais que le préfet refuse.

En Ardèche, il est envisagé de confier aux protestants les églises de Silhac, Bruzac, Saint-Didier (Alboussière) et Saint-Maurice-en-Chalencon¹⁵⁶ mais les prêtres s'y opposent¹⁵⁷. En revanche, les églises de Saint-Christol, Saint-Julien-en-Saint-Alban et Saint-Symphorien-sous-Chomérac deviennent des temples.

Dans quelques villages la communauté protestante majoritaire a partagé sous la Révolution l'utilisation de l'église avec les catholiques minoritaires. C'est le « simultanément » qui reste peu de temps en place. Des difficultés surgissant, le préfet le suspend. À Toulaud¹⁵⁸ par exemple la population, aux deux tiers protestante, utilise l'église le dimanche matin. Les catholiques se plaignent de devoir, avant la célébration de la messe, purifier à l'eau bénite les lieux souillés par le culte réformé. L'église Saint-Didier à Alboussière est dans le même cas. À Vinsobres¹⁵⁹ en Drôme provençale, le 14 Germinal An X, le préfet organise un « simultanément » mais en prenant bien soin d'organiser des offices à des heures différentes avec des sonneries de cloches bien identifiées. Il envisage également un mur de séparation. Ce système dure peu de temps, dès 1806 il semble que les protestants utilisent une des deux églises en demandant d'obtenir la plus grande car ils sont 1 100, réservant la plus petite aux catholiques, au nombre de 400. Ils ont gain de cause avec le décret du 17 mai¹⁶⁰ qui transforme en temple l'église du prieuré rattachée au chapitre cathédral de Vaison. Dans l'église de Beaumont jusqu'en l'An IX le « simultanément » se pratique. Les protestants de Châteaudouble avaient, eux aussi, demandé en 1792 à profiter de l'église pour célébrer le culte avant la messe, cela leur a été refusé¹⁶¹.

Une particularité drômoise mérite d'être étudiée, à savoir les églises-temples partagées, séparées par un mur. À Sainte-Croix-en-Quint¹⁶² et Beaumont-lès-Valence¹⁶³, le bâtiment est coupé en deux, la nef est accordée aux protestants majoritaires, les catholiques en petit nombre se contentant du chœur. À Beaumont-lès-Valence¹⁶⁴ l'église est en ruine, le préfet propose alors une expertise pour que les protestants puissent l'acquérir. L'église sous la

¹⁵³ ADD 66 V 1

¹⁵⁴ ADD 66 V 2

¹⁵⁵ ADD 2 O

¹⁵⁶ ADA V 21 « Lettre du conseil municipal – 478 protestants sur 505 habitants » (2 Germinal An XIII)

¹⁵⁷ ADA V 21 « Lettre du consistoire de Vernoux » (1807)

¹⁵⁸ AP Saint-Péray « Archives de Toulaud »

¹⁵⁹ ADD 66 V 3

¹⁶⁰ ADD 66 V 3

¹⁶¹ ADD L

¹⁶² ADD 2 O

¹⁶³ ADD 2 O

¹⁶⁴ ADD 2 O 75

Révolution servait alternativement pour les deux cultes mais aussi de mairie, il est vrai que le maire de l'époque était le pasteur et le secrétaire de mairie le curé. Après la loi de Germinal les protestants pétitionnent et réclament la totalité du bâtiment. Le 17 Thermidor An XIII le préfet accorde le partage de l'église. Le 14 Fructidor le conseil municipal construit le mur de séparation¹⁶⁵. C'est aussi le cas à Saint-Roman (église d'Aix-en-Diois). Le 24 ventôse An X le maire d'Aix-en-Diois¹⁶⁶ fait savoir que les 300 protestants se réunissent dans l'église non affectée à leur culte, les catholiques ne la réclamant pas ; un projet de partage du bâtiment est bien avancé, un plan est même établi, le partage est réalisé. Ce partage est confirmé par une lettre du pasteur Gautier en 1822 au préfet¹⁶⁷ demandant que le mur de séparation dans l'église de Saint-Roman soit abattu ; il n'y a pas assez de place pour les protestants et les catholiques trop peu nombreux n'y célèbrent pas la messe. Le conseil municipal demande de nouveau, en 1833, au sous-préfet, la totalité du bâtiment pour le culte protestant, l'évêque s'y oppose une nouvelle fois, il est rendu aux catholiques, un temple sera construit en 1835.

Dans des villes plus importantes se trouvent des églises désaffectées qui, le plus souvent, étaient desservies par des ordres religieux dissous. Elles sont données aux protestants. C'est le cas de la chapelle des Ursulines à Montélimar, de Saint-Ruf à Valence, des Dominicains à Die, des Récollets à Nyons, de l'aumône à Annonay, de l'hôpital à Crest.

À Valence¹⁶⁸, le décret impérial du 17 juillet 1806 met à disposition des réformés valentinois la chapelle Saint-Ruf¹⁶⁹. Le 2 Fructidor An XII le préfet autorise les protestants à y construire une chaire et à enlever les tableaux de l'ancien culte de l'Être Suprême, mais il faut les déposer à la tribune sans les dégrader car ils contiennent des inscriptions aux défenseurs de la patrie. À Montélimar¹⁷⁰, le décret du 7 avril 1806 affecte l'église des Ursulines aux protestants. Le préfet répond aux protestants qui le remercient : « *les sentiments d'admiration et d'attachement qui y sont exprimés pour la personne de sa majesté impériale et royale sont dans vos cœurs et dans ceux de tous les Français amis de leur patrie ; je ne puis qu'y applaudir beaucoup* ». À Annonay deux églises pourraient servir de temple, celle des Cordeliers et celle de l'hôpital, dite de l'aumône et affectée à la confrérie des pénitents. Après de longues tractations, la seconde est donnée aux protestants. Dans une lettre à Portalis un Ancien s'exprime : « *on ne peut dissimuler que, malgré les liaisons d'amitié et de bonne intelligence qui unissent les habitants de l'un et l'autre culte, il existe néanmoins une fatale prévention qui repousse l'exercice du culte protestant et qui fait tout pour l'éloigner* ». À Die¹⁷¹, en l'An X, les protestants se plaignent de ce que la chaire de l'ancienne église des Jésuites qu'ils utilisaient depuis la Révolution pour célébrer le culte leur a été enlevée. Le 9 frimaire An XI¹⁷², par une pétition, les Anciens réclament un temple puisque les catholiques viennent de reprendre, en même temps que la cathédrale, l'église des Jacobins que le préfet avait promis aux protestants. La chapelle de l'hôpital, promise une première fois en Thermidor An X, est alors concédée, c'est l'ancienne chapelle des Dominicains. En 1827 la mairie veut faire un collège dans l'ancien hôpital, donc récupérer la chapelle qui sert de temple. Les protestants achètent alors l'ancienne église des Jésuites au notable Chevandier-

¹⁶⁵ Ce mur perdure jusqu'en 2009, date à laquelle il est remplacé par une cloison amovible.

¹⁶⁶ ADD 2 O

¹⁶⁷ ADD 2 O

¹⁶⁸ ADD 62 V 3

¹⁶⁹ L'Ordre de Saint-Ruf a été dissous quelques années avant la Révolution, la chapelle possède des décors baroques, une urne funéraire du général révolutionnaire valentinois occupe le centre du chœur, elle fut là placée lorsque le bâtiment servait de lieu de culte à l'Être Suprême.

¹⁷⁰ ADD 66 V 2

¹⁷¹ ADD 66 V 2

¹⁷² ADD 62 V 5

du-Seigneur. À Crest¹⁷³, une église en mauvais état a été donnée aux protestants qui l'utilisent peu de temps. C'est l'ancienne chapelle de l'hôpital¹⁷⁴ octroyée en 1802 et utilisée jusqu'en 1809.

Comme pour les postes pastoraux, l'avantage drômois est ici encore à constater, 20 églises transférées et 3 partagées contre 4 transférées seulement en Ardèche.

Dans un deuxième temps les nouveaux temples se construisent.

Les consistoires délibèrent et demandent aux autorités préfectorales des temples comme avant la révocation de l'Édit de Nantes¹⁷⁵. La période napoléonienne est de nouveau favorable à la Drôme où plusieurs temples sortent de terre en plus de ceux de Châtillon et de Poyols construits sous la Révolution. Il s'agit de ceux de Loriol, Châteaudouble, et Dieulefit, construits ex nihilo alors que d'autres sont des maisons aménagées. Avec la Restauration le rythme de construction s'accélère. Les Anciens en charge de l'érection des temples ne sont pas de bons maîtres d'œuvre. Des dépassements budgétaires, des retards dans l'accomplissement des travaux, des malfaçons, des malversations financières empoisonnent la vie de certains consistoires durant des années, empêchant ces derniers de s'occuper de la reconstruction de la vie spirituelle de leur communauté.

Des bâtiments préexistants sont transformés en temple.

Dans la Drôme	En Ardèche
À Livron en 1808 ¹⁷⁶ une maison est achetée pour la transformer en temple. En 1820 on y construit des tribunes et on achète une maison voisine pour agrandir le temple.	À Désaignes ¹⁷⁷ , au hameau de Mazoyer, sur la commune de Saint-Prix, une grange est transformée en temple.
	À Albon en 1811 ¹⁷⁸ une maison est achetée dans le hameau de Serrepuy.
À Sainte-Euphémie, en 1818 ¹⁷⁹ la mairie cède un local pour le culte au-dessus du four banal. En 1822 l'affaire est conclue.	À Lamastre en 1819 ¹⁸⁰ « <i>Le temple est une maison dont on a fait sauter les étages et les cloisons pour en faire une grande salle</i> ».
À Vesc en 1824 ¹⁸¹ , achat d'une maison pour la convertir en temple.	
À Villeperdrix ¹⁸² on achète une maison en 1821 pour servir de temple.	
À Beaufort-sur-Gervanne en 1819 ¹⁸³ les deux chambres d'une maison accueillent 500 personnes, 400 restent dehors.	
À Lesches en 1811 ¹⁸⁴ les 55 protestants achètent une maison.	
À Montjoux ¹⁸⁵ , achat d'une maison à transformer en temple en 1825.	

¹⁷³ ADD 66 V 2

¹⁷⁴ « Article du Cévenol » (Octobre 1903)

¹⁷⁵ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (juin 1804)

¹⁷⁶ ADD 66 V 2

¹⁷⁷ « Journal de Delétra » (1841)

¹⁷⁸ ADA V 21

¹⁷⁹ ADD 66 V 3

¹⁸⁰ « Journal de Delétra » (1841)

¹⁸¹ Idem

¹⁸² Idem

¹⁸³ ADD 66 V 1

¹⁸⁴ ADD 66 V 2

L'absence de construction neuve en Ardèche sous le Premier Empire n'est pas liée à une opposition du préfet aux protestants. D'ailleurs par arrêté préfectoral en 1807, 16 temples sont prévus, ce qui occasionne des réactions. Les Anciens de Saint-Pierre-Valamas refusent celui proposé à Saint-Martin-de-Valamas qui est bien un chef-lieu de canton mais ne compte aucun protestant. Ils demandent une construction à Gluiras, commune aux trois quarts protestante¹⁸⁶. Les protestants de Saint-Michel-de-Chabrillanoux¹⁸⁷ sont mécontents car, dans la proposition des 16 temples, Saint-Michel n'y figure pas, et celui prévu aux Ollières est trop loin. Saint-Michel est plus central, il y a des foires et des routes d'accès, les protestants y sont plus nombreux. Enfin, un temple existait avant la révocation.

Les consistoires ont conscience des faveurs du régime comme le montrent les remarques de celui de Vernoux regrettant le temps où il y avait 7 temples sur 13 villages¹⁸⁸. Les Anciens prennent connaissance de l'arrêté du 13 février, relatif à la construction des temples et regrettent de voir encore seulement les vestiges des anciens bâtiments détruits par l'intolérance louis-quatorzième.

Les retards dans la construction sont dûs en réalité aux querelles intestines des villages se disputant l'implantation des temples et à la tournure militariste que prend le régime impérial, les impôts partant pour entretenir l'armée. C'est ainsi que le même consistoire de Vernoux, tout en rappelant l'arrêté préfectoral du 1807 prévoyant l'érection de 16 temples en Ardèche, explique le retard pris¹⁸⁹. Il offre surtout un résumé des retards ardéchois, à savoir les difficultés financières sous l'Empire liées aux dépenses militaires, mais aussi, l'opposition de catholiques intransigeants que la générosité et la volonté d'équité de Louis XVIII, une nouvelle fois comparé à Henri IV, fera disparaître.

Les villages de Toulaud et Charmes¹⁹⁰ se disputent pour obtenir le temple, ce qui retarde de plusieurs années la construction. Les habitants de Charmes expliquent que Toulaud à 5 km de la vallée du Rhône, sur les contreforts du Massif-Central, est un lieu triste, sans âme, sans débouché, condamné à l'isolement, alors que Charmes est placé près d'une plaine riante, sur la grande route. Les Toulaudais répliquent en disant que leur village est au centre des populations protestantes et que les chemins qui y aboutissent sont aussi praticables que dans les autres communes. De même un conflit s'élève entre les municipalités de la Voulte et Saint-Laurent-du-Pape¹⁹¹. Le consistoire demande que le temple soit « *au Pape* » et non à La Voulte. Mais le conseil municipal de la Voulte déclare cette demande illégale le 27 juillet 1808 et propose un bâtiment sur la grande place pour en faire le temple. Il donne alors ses arguments : La Voulte est chef-lieu de canton, c'est la commune la plus peuplée de l'Église. Elle renferme tous les établissements auxquels les citoyens sont obligés de recourir chaque jour : justice de paix, notaires, bureaux d'enregistrement, des postes, des contributions publiques, de bienfaisance, docteurs, hospices, gendarmerie, maisons de dépôts, commerces en tout genre, ports et abordages des plus commodes sur la rive droite du Rhône, nombreuses et bonnes auberges, routes faciles et bien entretenues, entreprise d'une mine de fer.

Avec la Restauration, les temples se multiplient en Ardèche. Certains¹⁹² se construisent parfois avec l'opposition des consistoires, par la volonté forcée des fidèles comme celui de La Pervenche, construit par les habitants de trois communes qui récupèrent les pierres de l'ancien temple détruit à la révocation, ou celui de Lagorce où les 600 protestants supportent

¹⁸⁵ Idem

¹⁸⁶ ADA V 21 « Lettre du consistoire de Saint-Pierre-Valamas au Préfet » (8 juin 1807)

¹⁸⁷ ADA V 21 « Pétition des protestants de Saint-Michel-de-Chabrillanoux » (1807)

¹⁸⁸ ADA V 21 (3 avril 1807)

¹⁸⁹ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (22 février 1818)

¹⁹⁰ ADA V 21 « Lettre du maire de Toulaud, Tromparent, au préfet » (1er août 1807)

¹⁹¹ ADA V 21 (9 mars 1807)

¹⁹² « Article des Archives du Christianisme » (1822)

seuls les frais de construction, sur les fondations de l'ancien temple. Dans ces deux communautés, les Anciens estiment qu'il faut prioritairement construire un vaste temple dans le chef-lieu (Saint-Pierreville et Vallon) plutôt que dans des communes rurales plus isolées même si ces dernières comptent plus de protestants.

La construction des temples occupe une grande partie du temps des consistoires. Plusieurs difficultés surgissent.

L'implantation du temple ne doit rien au hasard dans les villages « mixtes », il ne faut pas heurter les catholiques. À Saint-Agrève¹⁹³, le choix de l'emplacement du temple pose problème, des dissensions s'élèvent entre protestants fidèles et influents pour sa construction. Il y a flottement entre différents projets. Le choix du Bourg-Lextra est enfin établi, dans la partie basse du village, tournée vers les campagnes protestantes, sans ostentation. Certaines municipalités se montrent hostiles, souvent sous la pression du clergé catholique. À Sainte-Euphémie¹⁹⁴, il faut quatre années entre 1818 et 1822 pour que l'étage du four banal, promis par la mairie aux protestants leur revienne car le maire s'y oppose. À Saint-Paul-Trois-Châteaux¹⁹⁵ en 1822 le pasteur demande à échanger son petit temple contre l'ancien, plus grand, transformé en remise à la révocation de l'Édit de Nantes mais cela ne se fait pas. Les entrepreneurs ne sont pas très scrupuleux, les travaux traînent et les devis sont dépassés. Les Anciens ne sont sans doute pas assez compétents ou présents. De nombreux et longs conflits en découlent. En 1821 les travaux débutent à Saint-Agrève¹⁹⁶, il faut nommer un trésorier général chargé de récupérer les dons des fidèles et de payer les entrepreneurs. En 1827 les Anciens ne peuvent pas payer la totalité du temple, ils demandent au préfet d'intervenir auprès des conseils municipaux environnants pour que ces derniers lèvent une contribution exceptionnelle. En 1829 les dettes du temple ne sont toujours pas réglées, on taxe donc les mariages et les baptêmes. En 1830 on demande une aide exceptionnelle à l'État pour rembourser les emprunts pour le temple et entreprendre des réparations.

Les dates du début et de fin de construction des temples montrent les difficultés rencontrées pour mener à bien les travaux. Les souscriptions se révèlent insuffisantes et les aides demandées aux communes, aux départements ou à l'État se font attendre. Des conflits de personnes retardent la construction, ils opposent les protestants entre eux mais aussi les catholiques et les entrepreneurs plus ou moins compétents et honnêtes. C'est plusieurs fois le cas dans la Drôme à Loriol (1807-1812), La Baume-Cornillane (1820-1826), Montmeyran (1820-1825), Barnave (1829-1835).

En Ardèche, la construction du temple de Vernoux commence en 1819 mais il n'est achevé qu'en 1826. Les sept années passées sont difficiles pour les Anciens du consistoire¹⁹⁷. Les protestants rechignent à participer aux souscriptions pour construire le plus grand temple de toute l'Ardèche pouvant accueillir jusqu'à 1 000 personnes. Ils souhaitent, plutôt que des souscriptions volontaires, une imposition générale, y compris des catholiques, arguant que durant 130 ans, depuis la révocation de l'Édit de Nantes, leurs impôts ont servi à la construction puis l'entretien des églises catholiques. La municipalité catholique n'est pas d'une grande aide auprès des autorités préfectorales hostiles en cette période de la Restauration. Les entreprises employées prennent du retard, la taille de l'édifice nécessitant des techniques architecturales particulières, les pierres, le bois, la zinguerie, les ardoises et les tuiles viennent de loin. Dans les années qui suivent (jusqu'en 1830), les Anciens font face à des difficultés

¹⁹³ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (entre 1820 et 1830)

¹⁹⁴ ADD 66 V 3

¹⁹⁵ Idem

¹⁹⁶ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (entre 1820 et 1830)

¹⁹⁷ BBP « Archives Mours, lettres du docteur Périot » (1819 à 1823)

pour payer les dernières factures, il faut alors de nouveau quémander auprès des autorités publiques.

Avec la construction et dédicace des temples, les différences entre la Drôme et l'Ardèche¹⁹⁸ s'estompent. Le retard ardéchois n'est presque plus de mise.

	Dans la Drôme :	En Ardèche
Sous l'Empire 4 drômois 2 ardéchois	Consistoire de Valence : Livron (1808), Châteaudouble, Lorient (1807). Consistoire de Dieulefit : Dieulefit (1806)	Consistoire de Saint-Pierre-ville : Serrepuy (Marcols 1811) Consistoire de Lamastre : Mazoyer (1802)
Sous la Restauration 19 drômois 17 ardéchois	Consistoire de Valence : Montmeyran (1825), la Baume-Cornillane (1826) Consistoire de Die : Saint-Andéol-en-Quint (1827) Consistoire de Crest : Saillans (1820), Beaufort 1 (1819), Crest (1820), Bouvières (1824), Espenel (1829) Consistoire de Dieulefit : Sainte - Euphémie (1822), Vesc (1824), Montjoux (1825) Consistoire de La Motte : Valdrôme (1818), Villeperdrix (1825), Lesches (1825), Arnayron (1825), La Motte-Chalancon (1825), Establet (1825), Volvent (1826), les Prés (1827)	Consistoire de Privas : Lagorce (1821), Privas (1823), Vallon (1823), Les Vans (1826) Consistoire de Lamastre : Lamastre 1 (1818) Saint-Agrève (1822), Désaignes (1823) Consistoire de Vernoux : La-Bâtie (1820), Alboussière (1823), Chalencon (1823), Vernoux (1826) Consistoire de La Voulte : Toulaud (1823), Saint-Laurent-du-Pape (1826), les Ollières 1 (1828) Consistoire de Saint-Pierre-ville : La Pervenche (1822), Gluiras (1822), Saint-Pierre-ville (1825)

La dédicace des temples est toujours l'occasion de réjouissances avec des foules qui se rassemblent, même si les chiffres donnés peuvent porter à caution. Retrouver l'usage de temples interdits depuis presque 150 ans ne peut pas passer inaperçu tant il rappelle les grandes assemblées du temps de l'Édit de Nantes.

À Saillans en 1819, la dédicace attire le 15 août une foule considérable, tous les pasteurs du voisinage sont présents, 60 jeunes chantent des psaumes¹⁹⁹, le retentissement de la cérémonie est si fort qu'il marque les esprits.

À Chalencon en 1824²⁰⁰, la dédicace est suivie d'un banquet avec le baron Dubay, député de l'Ardèche et membre du consistoire de Vernoux. D'autres rencontres se déroulent dans plusieurs honorables familles.

Lors de la dédicace du temple de Montmeyran²⁰¹, un vénérable diacre assure, « dans la joie de son cœur, que, dût la fête se prolonger durant la semaine entière, le temple serait toujours plein, et qu'aucun fidèle ne manquerait de s'y rendre ».

¹⁹⁸ Voir cartographie – Annexe 4, chapitre 1 (pages 514 et 515)

¹⁹⁹ « Article des Archives du Christianisme » (1819)

²⁰⁰ Idem (1824)

²⁰¹ Idem (1825)

II Institutions ecclésiales et « Réveil » religieux.

1) Les responsables en action.

La discipline de l'Église Réformée doit d'abord être restaurée et appliquée par les pasteurs. L'essentiel du corps pastoral fait bien son travail et a une attitude correcte, cependant il suffit de quelques personnes peu recommandables pour devoir rappeler des règles essentielles. Le premier août 1807, par exemple, le consistoire de Privas décide que les mariages seront célébrés au temple *« considérant d'autre part que la bénédiction nuptiale, que le pasteur est souvent obligé d'aller donner dans les maisons où les noces se font, lui occasionne une perte de temps considérable qui quelquefois devient nuisible aux occupations multipliées de son ministère dont la dignité n'est guère compatible avec un tel usage. Que d'ailleurs les pasteurs qui malheureusement ne savent pas se tenir dans les règles de la décence, de la modération et de la prudence, cet usage leur donne trop souvent l'occasion d'en sortir et de participer à des excès chez le troupeau, mais doublement répréhensible chez celui qui doit servir de modèle »*.

Les Anciens qui forment les consistoires sont élus tous les deux ans, par moitié, par les 25 chefs de famille les plus riches. Ce système qui s'apparente peu à un scrutin populaire mais plus à de la cooptation entre notables possède cependant quelques caractéristiques d'un fonctionnement démocratique. Les élections ont lieu à bulletin secret, en 1816 le registre de Saint-Pierreville²⁰² précise même *« des bulletins ayant été faits, déposés dans une urne, agités et ballotés, les résultats du relèvement d'iceu a été réalisé »*. Il peut y avoir un second tour même si cela est assez rare quand tous les candidats n'ont pas obtenu la majorité absolue au premier. Les débats sont parfois agités et des Anciens n'hésitent pas à démissionner pour marquer leurs désaccords, 4 sur 12 en 1831-1832 à Saint-Pierreville, par exemple.

Les Églises consistoriales sont trop vastes et les Anciens trop éloignés les uns des autres pour se réunir souvent. Ils sont peut-être trop « notables » et ne souhaitent pas laisser de côté leurs affaires pour s'occuper de celles de l'Église. Il faut alors rétablir dans chaque ancienne Église locale des « consistoires sectionnaires », sans aucune existence légale, avec des responsables plus pieux et plus proches des fidèles. Ces derniers sont choisis par les Anciens et reçoivent souvent le titre de diacres. Il faut voir dans cette création la volonté des protestants de s'adapter, sans s'opposer, à une législation qui n'a pas pris en compte leur réalité ecclésiastique. Cette organisation apparaît en 1821²⁰³ dans la consistoriale de Valence, en 1825 dans celle de Crest²⁰⁴, diacres et Anciens se partageant alors les fonctions. Les diacres gèrent le budget local avec des recettes issues des collectes du dimanche, des dons et legs éventuels, de la location des bancs du temple. Les dépenses concernent les divers traitements comme le supplément accordé au pasteur, le lecteur, le chantre et le concierge, les dons pour les pauvres, les frais de construction et d'entretien des temples, les envois aux diverses Sociétés qui se mettent en place. C'est ce que confirme une des premières délibérations du consistoire local de Bourdeaux²⁰⁵ qui rappelle que le consistoire de Crest²⁰⁶ a décidé de créer des consistoires locaux composés du pasteur et des notables laïques choisis parmi les chefs de famille les plus recommandables qui prendront le titre de diacres, renouvelés tous les 2 ans par moitié. Les consistoires locaux présentent les candidats pasteurs au consistoire, peuvent accorder un supplément de salaire, répartissent les prédications dans les annexes, maintiennent l'ordre et

²⁰² AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (1816)

²⁰³ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence (15 août 1821)

²⁰⁴ AP Dieulefit « Registre du consistoire local de Bourdeaux » (27 novembre 1825)

²⁰⁵ AP Dieulefit (Registre du consistoire local de Bourdeaux (27 novembre 1825)

²⁰⁶ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (3 juillet 1825)

la décence dans les temples, gèrent les comptes. C'est une assemblée des 40 notables de Bourdeaux qui nomme les 12 membres du consistoire local. En 1827 le consistoire de Valence²⁰⁷ les charge de tenir les registres de baptêmes, mariages et décès. Les Anciens, eux, nomment les pasteurs sur des postes dont ils demandent la création. Ils sont en relation avec les autorités civiles. Ils interviennent auprès des préfets pour obtenir des subventions afin de construire ou réparer les temples. Ils font appliquer les nouvelles taxes municipales concernant le logement des pasteurs. Ils soutiennent les demandes de bourses ou d'exemption de service militaire des candidats pasteurs de leur circonscription. Ils interviennent pour que soient versées des pensions de retraite aux pasteurs âgés et infirmes ainsi qu'aux veuves de pasteurs.

2) La question des synodes.

La loi de Germinal prévoit la tenue de synodes particuliers si cinq consistoriales d'un même département en font la demande. Dès 1807 le pasteur Lombard-Lachaux de Crest écrit au préfet pour qu'il autorise un synode dans la Drôme. Ce dernier accepte mais il n'a pas lieu, le ministre des cultes réagissant vertement en le désavouant²⁰⁸. *« Citoyen Préfet, je ne reviens de l'étonnement qu'a produit la lecture de votre arrêté du 9 frimaire dont vous m'adressez une copie et par lequel vous autorisez une assemblée des 5 Eglises consistoriales de votre département pour préparer la demande à former un synode. Cet arrêté est un attentat aux lois, une infraction manifeste de droit public et un acte dérisoire à l'égard du gouvernement que l'on feint de respecter. Un préfet n'est pas le gouvernement. Or il n'y a que le gouvernement qui puisse autoriser même des assemblées préparatoires »*. Le ministre précise alors que la loi a parlé des synodes pour les protestants, comme elle a parlé des conciles pour les catholiques, que les synodes ne sauraient se réunir sans l'accord préalable du gouvernement, que les pasteurs doivent se borner à prêcher la bonne morale et la soumission aux lois.

Il faut trouver une solution à l'impossibilité de réunir des synodes. Les pasteurs de l'Ardèche élaborent, cette même année 1807, un projet de « comité confidentiel », qui n'aboutit pas. Le pasteur Tromparent écrit au ministre à son sujet, il ne prétend pas cependant que ce comité corresponde à un synode²⁰⁹ : *« il nous a paru que la formation d'un comité confidentiel, composé de deux membres de chaque consistoire, un ecclésiastique et un laïque, sans s'écarter de la loi organique, pourrait être de quelque utilité ; il préparerait les matières les plus importantes sur lesquelles les consistaires auraient à délibérer, son attribution particulière serait de désigner, sur les divers jeunes gens qui se présenteraient pour être envoyés au séminaire, ceux qui seraient les plus capables et les plus dignes »*. La demande n'a pas de suite. L'idée de réunir des synodes particuliers ne disparaît pas pour autant, en 1819 le consistoire de Dieulefit demande de nouveau sa tenue dans la Drôme²¹⁰.

Les consistaires décident, à l'image de ce qui se passe à Paris et à Nîmes, de se réunir en colloques ou en conférences pastorales. Il s'agit de réunions, sans pouvoir officiel, qui rassemblent la plupart des pasteurs et un nombre croissant d'Anciens. Des débats s'y déroulent, à la fois sur les relations avec les autorités publiques mais aussi sur la vie interne des Églises ; des décisions disciplinaires y sont prises. C'est le cas à Dieulefit en 1826, Privas en 1827, Saint-Pierreville en 1828 et Saint-Laurent-du-Pape en 1829.

²⁰⁷ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (8 octobre 1827)

²⁰⁸ AN F 19 10173 « Lettre du ministre au préfet » (29 Frimaire An XII)

²⁰⁹ Bulletin de la SHPF « Document 47 »

²¹⁰ AN F 19 10173

3) Le début du « Réveil ».

Le « Réveil » est favorisé par de nouvelles relations internationales qui apparaissent après 1815. La paix est signée avec l'Europe coalisée contre la France napoléonienne, particulièrement avec les Britanniques et les Suisses. Elle permet de recréer des liens avec les protestants de ces pays. La nouvelle Charte accorde la liberté de pensée en se doublant d'une reprise des activités intellectuelles chez les réformés qui entraîne une multiplication des écrits théologiques. La prospérité économique revient. Elle enrichit la bourgeoisie qui peut ainsi utiliser son argent pour fonder des associations à but religieux en parallèle aux Églises officielles.

Dès la fin du XVIII^e siècle, un réveil religieux s'opère en Grande-Bretagne avec Wesley qui veut régénérer l'Église anglicane assoupie. À sa mort ses disciples forment l'Église méthodiste.

À Genève²¹¹ un autre réveil religieux se développe contre une Église établie et une faculté de théologie jugées impies. C'est ce qu'écrit Jean Pédezert²¹² en 1896 : « *Genève nous avait envoyé son rationalisme, après avoir abandonné sa vieille foi. Rousseau avait pris la place de Calvin dans les chaires. Jésus-Christ n'était pas le Dieu manifesté en chair, ni le sauveur des hommes ; il n'était que le premier des maîtres, comme la Bible n'était que le premier des livres. Si c'était encore de la religion, ce n'était plus du christianisme. La piété n'était que la vertu et, bien souvent, la vertu elle-même n'était que la moralité* ». Le terme « Réveil » vient de ce que quelques-uns considèrent l'Église officielle en sommeil. C'est le cas d'un régent du collège de Genève, César Malan, qui réunit quelques étudiants dès 1816 pour prier. En août 1817, avec Haldane, ils forment la première Église dissidente, celle du Bourg-de-Four, en lien avec les frères moraves. Le petit peuple genevois les affuble alors du terme de « momier » qui signifie bigot ou puritain en dialecte local. Au même moment, l'esprit missionnaire se réveille et un Anglais habitant Genève, Drummond, fonde la « Société continentale d'évangélisation ».

Le mouvement du « Réveil » a deux traits caractéristiques²¹³. Il reprend le courant piétiste du XVIII^e siècle mais s'appuie aussi fortement sur les dogmes du XVI^e siècle. Il faut réveiller les fidèles, c'est-à-dire les sortir de leur torpeur, ne plus seulement assister par habitude à des cultes où l'on écoute des dissertations savantes mais trouver un lien sentimental avec Jésus. L'acceptation des vérités évangéliques est ressentie par une expérience du cœur avant de l'être par l'intelligence. Le chrétien ainsi converti doit transformer sa vie. Le christianisme est donc une expérience spirituelle personnelle. Les revivalistes sont cependant divisés sur de nombreux points : l'inspiration divine des Écritures, le baptême des enfants, l'origine du mal, les limites de la liberté humaine, l'Église multitudiniste ou confessante. La rupture ressentie n'est pas dogmatique mais pratique dans les premiers temps du « Réveil » : petite réunion plutôt que grande assemblée, cantique plutôt que psalme, appel au sentiment et non à la raison.

Cela explique peut-être que le mouvement revivaliste a eu du mal à s'implanter dans le Sud-Est, dont la Drôme-Ardèche, marqué encore par le prophétisme du début du XVIII^e siècle combattu lors de la reconstitution des Églises qui a développé une piété plus raisonnable. En Ardèche les consistoires de Vernoux, ceux de Saint-Pierre-ville, la Voulte et Privas de façon plus partielle, la région de Bourdeaux et le consistoire de Die dans la Drôme ont connu ces mouvements prophétiques et la répression violente qui a suivi aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ces Églises formeront plus tard les communautés libérales. La tendance libérale, appelée pré-

²¹¹ SHPF « Bulletin tome 142, 4^e trimestre 1996, article sur Louis Barbey et le darbyisme par Albert Sabarrère »

²¹² Jean Pédezert « 50 ans de souvenirs ecclésiastiques » (1896)

²¹³ André Encrevé « Les protestants français au milieu du XIX^e siècle »

libérale avant 1850, domine alors la pensée théologique. Elle se présente comme la continuation de l'effort d'adaptation du message évangélique du XVIII^e siècle en poursuivant le mouvement des réformateurs du XVI^e siècle. Le message dogmatique n'est plus cependant celui du XVI^e mais les pré-libéraux se disent fidèles au principe de la Réforme, à savoir le libre examen des Écritures. Ils s'estiment les seuls héritiers du vieux protestantisme huguenot. Ils attaquent les partisans du Réveil car ils voient dans les revivalistes des rétrogrades et des obscurantistes. Pour eux, les dogmes du XVI^e siècle ne peuvent plus scientifiquement être défendus au XIX^e siècle, l'opinion publique cultivée ne peut que les rejeter. Les pré-libéraux pensent que l'on peut être un homme moderne, cultivé, acceptant les développements de la pensée scientifique et technique, et un chrétien conscient, fidèle et pieux. Les pré-libéraux qualifient les revivalistes de « méthodistes », trop influencés par les habitudes britanniques. Jusqu'aux années 1840 les libéraux, ou les personnes hostiles au « Réveil », sont largement majoritaires. Les revivalistes sont alors considérés comme des perturbateurs, des destructeurs qui sèment le trouble et provoquent des dissensions inutiles.

D'Angleterre et de Suisse arrivent donc des missionnaires, agents du « Réveil », soit de leur propre initiative, soit le plus souvent mandatés par des sociétés religieuses. Ils viennent ainsi pour sortir les Églises protestantes de France de leur torpeur liées aux décennies de persécutions écoulées et de leurs orientations théologiques issues du rationalisme des Lumières. Dans un premier temps les consistoires se méfient de leur zèle et du risque de dissidence²¹⁴, celui de Valence les qualifie « *d'exclusifs damnateurs et séparatistes* ». Ces sociétés étrangères, comme la « Société missionnaire de Londres » et la « Société biblique britannique » ou la « Société continentale » appelée également « Société européenne », utilisent des procédés nouveaux pour réveiller les âmes endormies. Le colportage de livres de piété, la distribution gratuite de bibles, les réunions en petit comité hors des temples font leur apparition.

Le « Réveil » touche parallèlement la bourgeoisie protestante aisée de Paris, ce que l'on appellera plus tard la HSP, « la Haute Société Protestante ». Ces riches banquiers, industriels, négociants, hauts fonctionnaires fondent et soutiennent alors des sociétés religieuses, indépendantes des consistoires, dont le siège est à Paris, mais qui multiplient les actions en province où elles créent des antennes locales et recrutent des mécènes parmi les notables²¹⁵.

Des « méthodistes » d'Angleterre et des « libristes » de Genève sillonnent la Drôme²¹⁶. Charles Cook, né en 1787, est envoyé dans la Drôme en 1820 par la conférence méthodiste de Liverpool. Après un passage à Saint-Paul-Trois-Châteaux, il va à Nyons, appelé par le pasteur Ducros. Puis il se rend à Vinsobres où 2000 personnes rassemblées devant le temple l'écoutent, enfin il reçoit un bel accueil à La Motte-Chalancon du vieux pasteur Reboul. Dans le même temps les missionnaires méthodistes s'implantent eux aussi à Bourdeaux, Dieulefit et

²¹⁴ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (8 mai 1826)

²¹⁵ La « Société biblique de Paris » en 1818 se charge de distribuer des bibles chez les protestants mais aussi chez les catholiques. La « Société biblique britannique et étrangère » est fondée à Londres en 1804, elle aide d'abord la « Société de Paris », puis dès 1820 organise ses propres circuits de distribution vers les catholiques. Elle aide moins par la suite la « Société de Paris » jugée trop libérale et donne des fonds à la « Société biblique française et étrangère ». La « Société des traités religieux » est fondée en 1822, elle a pour but de répandre gratuitement ou à très bas prix de petits ouvrages d'édification ou des livres de la Bible. Depuis 1826 elle publie l'almanach des bons conseils tirés à 130 000 exemplaires, c'est une liste de lectures bibliques quotidiennes, mais aussi des conseils moraux et divers renseignements sur les travaux agricoles et domestiques. La « Société des Missions Évangéliques parmi les peuples non chrétiens » en 1822 élargit l'horizon des protestants français en envoyant des missionnaires outre-mer avec le soutien des missions londoniennes et de Bâle. La « Société pour l'Encouragement de l'Instruction Primaire parmi les Protestants de France » en 1829 accorde des subventions pour aider les consistoires à créer des écoles.

²¹⁶ « Le réveil religieux dans la Drôme » (Samuel Vernier 1898)

Nyons.

Jean Frédéric Vernier est évangéliste de la « Société continentale de Genève » depuis 1826 à Roybon en Isère à la demande du pasteur Bonifas de Grenoble. Il est appelé en 1829 à Valdrôme par l'évangéliste Élie Charlier, puis reçoit un accueil favorable à La Motte-Chalancon par le pasteur Renous mais il est rejeté par le pasteur de Bourdeaux qui le qualifie de « momier ». Il convoque donc des réunions, non au temple, mais dans une maison.

L'Ardèche n'est visitée que par des « libristes » de Genève. Dès le début des tournées, le pasteur Meyer de La Voulte en 1820²¹⁷ craint un grand schisme. Il faut pour éviter cela établir de « *sages pasteurs* » en Ardèche. Il termine sa lettre en se faisant des louanges personnelles sur ses valeurs et capacités à être un bon pasteur. Il ajoute que « *3 ou 4 apôtres venus de Genève prêchent et reprêchent 3 fois par dimanche* ». Il critique leurs sermons qui décrivent un genre humain voué aux flammes de l'enfer, qui annoncent « *l'inutilité des œuvres pour le salut, la grâce efficace, l'imprivation du Saint-Esprit, la haine et la défiance vis-à-vis de la raison humaine* ». Tout commence avec Louis Barbey²¹⁸ du canton de Vaud qui arrive de Genève au Chambon-de-Tence (Chambon-sur-Lignon) sur le plateau de Haute-Loire en 1823 comme pasteur suffragant. Bien accueilli au départ, il est apprécié car il ne dit pas les mêmes prières et ne fait pas les mêmes sermons que les autres pasteurs. Il pratique ce qu'il prêche, ainsi il aide les pauvres et visite les malades. Il donne des leçons bibliques. Il impose une réforme des mœurs en interdisant, par exemple, les chiens dans les temples ou en faisant fermer les cabarets pendant le culte. Trop strict dans l'application de la discipline, il se fâche avec le consistoire. En réveillant la piété il s'oppose à une partie des Anciens, voulant refuser la Cène à ceux qu'il qualifie de non-convertis. Il retourne à Genève en 1824 mais reste en relation avec ses partisans qu'il visite dès 1825. Il s'installe au hameau de La Pireyre sur la commune de Saint-Romain-le-désert en Ardèche où il les réunit, ce qui lui vaut une intervention de la gendarmerie puisque les réunions de plus de 20 personnes ne sont pas autorisées sans accord préfectoral. Il retourne à Genève en 1826. Ses disciples fondent les premières Églises libres au Riou sur la commune du Mazet-Saint-Voy en Haute-Loire mais également à La Pireyre où ils délaissent le culte officiel du pasteur Girard²¹⁹ et ses sermons monotones et sans vie. Deux demoiselles d'Annonay, sensibles à son message à la Pireyre, sont à l'origine de l'Église libre dans cette ville. Il voyage ensuite à Montpellier, dans le Béarn mais aussi le nord de la France. Le pasteur Chabal²²⁰ en 1852 parle d'une première dissidence rigide, voulant rétablir la sévérité de l'ancienne discipline quant à la Cène et former des Églises pures avec Barbey à Saint-Voy puis Dentan à Saint-Agrève et Annonay : « *c'étaient des hommes fort respectables, plein de foi et de zèle, et qui, malgré des erreurs secondaires, ont fait beaucoup de bien en appelant les âmes à la vie religieuse ; mais il y avait lieu de déplorer que le réveil se fit en dehors de l'Église nationale et à son préjudice* ».

Les actions des sociétés bibliques issues du « Réveil » sont, elles, mieux accueillies que leurs agents. Elles sont, dès le départ, soutenues par des notables locaux touchés par le « Réveil ». Un Ancien de Privas en donne les raisons : « *il serait à désirer que tous les consistoires établissent en leur sein une Société biblique. Les lumières, les connaissances, les vertus chrétiennes, se propageraient considérablement. Je suis au surplus persuadé que cet établissement des Sociétés bibliques qui s'étend généralement chez tous les peuples civilisés, et dont nous devons les heureux commencements à la nation anglaise, opérera avec le temps une révolution générale dans le monde entier. Le vrai et pur christianisme, mieux connu,*

²¹⁷ BBP Archives Mours « Lettre du pasteur Meyer au docteur Péirot de Vernoux » (27 octobre 1820)

²¹⁸ « Bulletin SHPF tome 142, article du 4e trimestre 1996 de A. Sarrabère sur Louis Barbey et le darbyisme »

²¹⁹ « Le Vivarais et le Velay protestant » Samuel Mours

²²⁰ AN F 19 10120

*ramènera insensiblement l'âge d'or ; les fausses religions disparaîtront peu à peu et l'Évangile dominant chez toutes les nations, et en faisant un peuple de frères, les guerres sanglantes deviendront plus rares »*²²¹. Un Ancien de Vallon s'émerveille : « *on voit avec une bien douce émotion les soins empressés et soutenus que la Société biblique apporte à la propagation de nos saints livres. Dieu veuille continuer à la diriger et à la bénir dans cette œuvre bienfaisante afin que par le nom de Jésus proclamé sur presque toute la surface du globe par ses ambassadeurs et qui amène déjà bien des cœurs, par l'efficace de sa parole, captifs au pied de la croix, soit partout exalté et glorifié surtout parmi les Français »*²²². Ces sociétés se mettent en place sous l'influence de pasteurs revivalistes qui souhaitent distribuer des nouveaux testaments aux catéchumènes et des bibles aux couples mariés²²³ ou des bulletins pour les faire lire dans les écoles qui s'ouvrent et des bibles²²⁴. À Saint-Agrève en 1820 le pasteur soutient²²⁵ la Société biblique protestante de Paris. À Privas la même année, le consistoire fait de même²²⁶. Le pasteur Meynadier en 1821 à Vallon²²⁷ fait remarquer que la Société biblique auxiliaire de Vallon est la première créée en province. À Vals, en 1824, le nouveau pasteur²²⁸ espère la création d'une Société biblique auxiliaire dans le consistoire de Saint-Pierreville. Ces initiatives locales sont unifiées pour l'Ardèche, à Chalencou, lors de la dédicace du temple en 1824²²⁹ avec la création de la Société biblique pour les 5 consistoriales du département dont le centre est Vernoux et le président provisoire le docteur Peirot. Elle couvre toute l'Ardèche, sauf Vallon, avec des branches annexes à Annonay et Privas²³⁰.

Ces sociétés bibliques rencontrent des difficultés. Monod, président de la « Société biblique protestante de France », en 1826²³¹, écrit à Péirot qui lui a dit les difficultés à faire reconnaître par les autorités préfectorales la toute nouvelle Société biblique auxiliaire du consistoire de Vernoux. Monod dit de ne pas attendre l'autorisation pour commencer l'œuvre. Si on fait des difficultés il suffit de dire que le comité directeur n'a pas 20 membres, donc il peut se réunir sans autorisation, et que les livres religieux n'ont qu'à être distribués au sortir des cultes durant lesquels il y a eu des souscriptions spéciales. Une fois encore, les protestants s'adaptent à la loi en la contournant.

Des pasteurs ou d'autres personnes font des tournées dans les Églises pour promouvoir les sociétés bibliques. En 1825²³² à Annonay, la Société biblique organise la venue du baron de Staël pour développer son action. En 1827²³³, la Société biblique envoie deux pasteurs du Gard en tournée à Vals, Gluiras, Saint-Christol, Vernoux, Alboussière, Saint-Agrève, Saint-Laurent-du-Pape, Toulaud, Les Fonts-du-Pouzin et Privas. Dans la Drôme il semble que les initiatives soient moins nombreuses et restent locales sans volonté d'unification départementale. À Die, en 1821²³⁴ les Anciens du consistoire créent une bibliothèque avec l'aide de la « Société de Paris ». À Nyons en 1825²³⁵ se crée une Société biblique locale, branche de celle déjà existante de Dieulefit. À La Motte-Chalancon enfin en 1829²³⁶ le

²²¹ Bulletin de la Société biblique « Article de Rozières de Liviers, Ancien de Privas » (?)

²²² Bulletin de la Société biblique « Article de Puaux, chirurgien et Ancien de Vallon » (?)

²²³ « Le protestantisme en Vivarais et Velay » Samuel Mours (1949)

²²⁴ BBP Archives Mours « Lettre du docteur Péirot de Vernoux à Boissy d'Anglas » (15 juin 1824)

²²⁵ « Article des Archives du Christianisme » (1820)

²²⁶ « Article des Archives du Christianisme » (1820)

²²⁷ « Article des Archives du Christianisme » (1821)

²²⁸ BBP Archives Mours « Lettre du docteur Péirot de Vernoux à Boissy d'Anglas » (15 juin 1824)

²²⁹ « Article des Archives du Christianisme » (1824)

²³⁰ Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours)

²³¹ BBP Archives Mours « Lettre de Monod au docteur Péirot de Vernoux » (29 avril 1826)

²³² Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours)

²³³ Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours)

²³⁴ ADD Mi « Registre du consistoire de Die » (17 mai 1821)

²³⁵ ADD non classé « Registre sectionnaire de Nyons » (21 octobre 1821 et 10 avril 1825)

²³⁶ « Article des Archives du Christianisme » (1820)

consistoire par l'intermédiaire du pasteur Laget soutient la « Société de Paris ».

Le premier tiers du XIXe siècle s'achève avec une réimplantation différente du protestantisme réformé dans la Drôme et en Ardèche.

Après 150 ans de clandestinité, les protestants retrouvent enfin une légitimité en 1802. Ils ont survécu aux persécutions, repliés dans les fonds de vallées, dans les montagnes et les campagnes et sur les plateaux ; quelques rares communautés urbaines subsistant le long de la vallée du Rhône. Les protestants se caractérisent davantage par une conscience marquée de former un peuple particulier que par une pratique religieuse soutenue, malgré un encadrement ecclésial et pastoral maintenu. Il est loin le temps de l'Édit de Nantes où l'Église calviniste possédait des structures ecclésiales solides avec son système presbytéro-synodal, ses facultés et ses écoles, ses pasteurs et ses Anciens. Tout est à rebâtir, et les bases sont posées dans le premier tiers du XIXe siècle, officiellement pour certaines, officieusement pour celles que le pouvoir politique refuse.

Dans la Drôme la reconstruction du tissu ecclésial est plus rapide qu'en Ardèche. Dès la création des Églises consistoriales, un déséquilibre apparaît : Le protestantisme est favorisé dans la Drôme, où le préfet demande un nouveau recensement des protestants de l'arrondissement de Valence pour atteindre le chiffre des 6000. En Ardèche, il faut l'intervention de Boissy d'Anglas pour que Portalis accepte difficilement de passer des deux consistoires initialement prévus à quatre puis cinq. Cette première différence s'explique sans doute par le fait que la notabilité protestante drômoise est plus puissante que sa voisine ardéchoise, particulièrement au sein de la bourgeoisie industrielle naissante.

La succession des régimes politiques (période napoléonienne, puis Restauration), ainsi que l'alternance des périodes de soutien ou d'opposition au protestantisme, ne semblent pas avoir de répercussions différentes entre les deux départements, à l'exception sans doute de l'épisode de la Terreur blanche, plus marquée en Ardèche où le poids d'un catholicisme plus légitimiste se fait sentir. Les notables protestants cherchent alors à obtenir les avantages les plus nombreux possibles quand les temps sont favorables, et préfèrent temporiser face aux difficultés en période plus hostile.

La recomposition des structures ecclésiales est plus rapide et plus intense dans la Drôme qu'en Ardèche : 24 postes pastoraux contre 19, 16 églises transférées et 3 partagées contre 4 transférées seulement, 25 temples construits contre 20. C'est alors la principale occupation des Anciens des consistoires. La Drôme possède, il est vrai, des notables plus puissants dans les consistoires, négociants des petites villes et des bourgs. En Ardèche, la ruralité domine et les gros propriétaires terriens à la tête des Églises ont moins d'influence. Le catholicisme enfin s'oppose de façon plus virulente en Ardèche que dans la Drôme à une réimplantation du protestantisme.

Fidèles aux « Articles organiques du culte protestant » même si ces derniers ne correspondent pas aux attentes initiales, les pasteurs cherchent rapidement à faire évoluer la loi. Ce sont plutôt ceux des villes drômoises qui interviennent, sans succès. Il faut alors contourner la loi et créer des instances de substitution officieuses, les Ardéchois semblent en être les précurseurs.

Le « Réveil » venu d'Angleterre et de Genève arrive dans la Drôme (méthodistes et libristes) alors qu'en Ardèche les seuls libristes s'implantent.

En 1830, au moment où la Révolution de Juillet bouleverse à nouveau le paysage politique français, le protestantisme est bien implanté dans les deux départements, la Drôme ayant un temps d'avance sur l'Ardèche. Les « Articles organiques » de 1802 confirmés par la Charte de 1814 ont favorisé cette situation. Dorénavant bien replanté, le protestantisme drômois et ardéchois peut se développer sans contrainte. Le « Réveil » accentue encore cette « recharge spirituelle »²³⁷.

²³⁷ Patrick Cabanel « Histoire des protestants de France » 2012.

*Deuxième chapitre : Croissance et division d'une Église sous contrôle
(1830-1879)*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

DÉCRET

*Réglant la fixation des circonscriptions consistoriales des Églises
Protestantes et l'exécution de l'article 4 du décret du 26 mars 1852.*

LOUIS-NAPOLÉON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes;

Vu la loi du 18 germinal an x, ensemble le décret du 10 brumaire an xiv;

Vu l'article 4 du décret du 26 mars 1852, portant réorganisation des cultes protestants;

Vu les documents qui ont servi à l'organisation primitive;

Vu les circulaires des 7 octobre 1814, 31 juillet 1839, 25 mai 1850 et 14 avril 1852, ensemble les réponses des consistoires et les demandes des parties intéressées;

Vu les propositions du Directoire du Consistoire supérieur de la Confession d'Augsbourg, pour les Inspections et les Consistoriales de cette communion;

Considérant que les circonscriptions consistoriales actuelles n'ont jamais été, dans leur ensemble, exactement déterminées, et qu'il y a lieu d'en modifier quelques-unes;

Considérant qu'il importe de rattacher aux églises consistoriales légalement établies les protestants disséminés dans les localités demeurées en dehors de la circonscription desdites églises,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

La circonscription des églises consistoriales des cultes Réformé et de la Confession d'Augsbourg, et la répartition entre elles des paroisses actuellement existantes, sont fixées conformément aux tableaux annexés au présent décret.

ART. 2.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au château de Saint-Cloud, le 10 Novembre 1852.

Signé LOUIS-NAPOLÉON.

Par le Prince Président :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

H. FORTOUL.

Avec une présence protestante de plus en plus marquée, sa diversité, liée au réveil religieux, est plus ou moins bien comprise et acceptée.

Alors que se succèdent des régimes politiques plus ou moins favorables au protestantisme, ce dernier poursuit avec régularité son redressement et son développement.

La Monarchie de Juillet est sans doute la période où les protestants bénéficient des avantages les plus grands, grâce à l'entourage royal où se trouvent plusieurs protestants influents ; la forte croissance économique renforce encore le rôle des notables protestants.

Les temps deviennent plus difficiles avec la Seconde République, dans un premier temps avec une remise en cause des liens avec l'État, puis avec l'arrivée au pouvoir de Louis Napoléon Bonaparte. La méfiance s'installe entre protestantisme et dirigeants politiques.

La situation ne s'arrange pas avec la première partie du Second Empire, dit autoritaire, avant 1859 ; l'empereur utilise les religions pour contrôler la société tout en les surveillant ; il leur accorde en contrepartie divers avantages ; cependant le catholicisme est favorisé et le protestantisme contenu.

Avec l'Empire libéral la situation s'améliore mais pour peu de temps, puisque des difficultés surgissent de nouveau avec les premières années de la Troisième République sous l'Ordre moral, avec les monarchistes au pouvoir n'appréciant pas les protestants ; les catholiques sont une fois encore privilégiés.

Plusieurs débats agitent conjointement les réformés de Drôme et d'Ardèche, à l'image de leurs coreligionnaires nationaux.

Il convient d'adapter le mieux possible des institutions ecclésiales imposées par le pouvoir politique, éventuellement de les faire modifier, au pire de les contourner.

La principale question à l'ordre du jour est le rétablissement des synodes. Les rencontres « officielles » sont très réduites avec seulement quatre synodes particuliers drômois (cas unique en France) et le synode général de 1872. Ces synodes s'avèrent des échecs. Les débats sont houleux, les décisions sont mal appliquées et ne permettent pas aux protestants de résoudre leurs difficultés internes. Les protestants mettent en place des rencontres « non officielles » pour pallier les déficiences synodales, il s'agit des colloques ardéchois et des conférences drômoises au sein desquels les pasteurs essaient de maintenir une unité ecclésiale et doctrinale et d'être des intermédiaires auprès des autorités politiques.

Au niveau local, le partage du pouvoir entre les consistoires créés en 1802 et les conseils presbytéraux apparus en 1852 est au cœur des discussions. Derrière ce clivage bien institutionnel se cache des divisions plus profondes. C'est la question du rôle des pasteurs et des notables qui est en jeu, c'est le débat doctrinal qui s'invite, c'est la question du contrôle de la piété des fidèles qui se pose.

Il faut accompagner le développement numérique de la communauté, en n'oubliant personne, en ne laissant de côté aucun aspect de la vie quotidienne.

Les années passent et les temples sortent de terre en grand nombre, les postes pastoraux se multiplient, le maillage territorial est quasiment achevé. Le protestantisme toujours puissant dans ses terroirs traditionnels s'implante dans de nouvelles régions en lien avec l'évangélisation mais surtout l'exode rural.

Il est nécessaire de réagir aux querelles doctrinales puis ecclésiologiques qui se développent avec les réveils successifs et qui divisent les protestants entre libéraux et orthodoxes.

Alors que les dissidences religieuses se développent, l'Église nationale elle-même se fracture durablement en deux camps qu'aucune médiation ne peut réconcilier. Les protestants se divisent sur des questions doctrinales ; les structures ecclésiales implosent ; les « chapelles » et les « tendances » se multiplient.

A. Le quasi-achèvement du tissu ecclésial réformé

I La succession des régimes politiques.

1) Les faveurs de la Monarchie de Juillet.

L'Orléanisme des protestants est symbolisé par cette adresse du consistoire de Valence au Roi des Français, Louis-Philippe Ier²³⁹ en 1830 : « *Sire, grâce à l'immortel héroïsme de la population parisienne, la liberté a été conquise pour la France. Que de beaux jours, nous promet le règne d'un Prince qui s'honore du titre de Roi-citoyen. Oui Sire, nous en avons la douce persuasion, vous trouverez votre bonheur dans le bonheur que vous procurerez à un peuple aimant, si digne d'être gouverné par un bon roi, protecteur de ses libertés. Que le ciel protège vos jours et bénisse votre règne* ». Les notables particulièrement sont satisfaits du nouveau régime mis en place. Même s'ils ne regrettent pas les derniers Bourbons, ils sont inquiets d'un possible pouvoir populaire, d'une République qui rappelle de mauvais souvenirs. C'est le sens de l'adresse à Louis-Philippe envoyée par les Anciens de Saint-Pierreville²⁴⁰ où ils précisent que la rupture du pacte social par Charles X menaçait l'avenir des chrétiens réformés, que le risque de voir disparaître les libertés était grand, que le nouveau roi a réussi à rétablir le calme, à éviter l'anarchie. Il en est de même pour ceux de La Motte-Chalancon²⁴¹ qui félicitent le roi et confirment le dévouement et la fidélité des protestants. Les protestants accueillent favorablement ce nouveau régime, d'autant plus qu'ils ont toujours été méfiants et réticents à l'égard du précédent. Dès qu'ils le peuvent ils rappellent leur préférence pour Louis-Philippe par rapport à Charles X. En 1830 la lettre de démission du pasteur Chaponnière d'Annonay²⁴² confirme l'orléanisme protestant. Il y parle d'un gouvernement réparateur où le roi citoyen aura à cœur d'appliquer la Charte, où les lois concernant les protestants ne seront plus éludées, où chaque culte sera traité avec la même liberté, tous ces faits étant « *le fruit d'une glorieuse Révolution* ». En 1831 au moment de la création du poste pastoral de Livron²⁴³, le pasteur Rattier de Valence affiche clairement son soutien à la Monarchie de Juillet. Il félicite le ministre de son administration, de la capacité du pouvoir à avoir ramené le calme et la concorde après « *le temps des perturbations* » en assurant le bonheur de la patrie, en rétablissant la paix et la prospérité contre « *les ennemis du dehors et du dedans* ». En 1832²⁴⁴, lors de la nomination du pasteur Fort au nouveau poste d'Alboussière, le maire de Vernoux précise au sous-préfet : « *depuis la Révolution de Juillet, le gouvernement moins parcimonieux que celui qui l'avait précédé envers les citoyens qui professent un autre culte que celui qualifié par les anciennes lois de religion d'État* ». Le président du consistoire de Saint-Pierreville en 1838 demande un pasteur à Gluiras²⁴⁵. La population du village, précise-t-il, soutient le régime qui a rétabli l'ordre et beaucoup d'hommes se sont engagés dans la garde nationale pour aider à son affermissement. Les notables craignent surtout les autres tendances politiques à l'instar du même pasteur Rattier en 1839²⁴⁶ qui regrette que le gouvernement ne commémore pas assez la Révolution de Février, et ajoute que « *le parti henri quintiste est plus redoutable que le républicain* ». Les dédicaces des temples sont des occasions pour les préfets de vérifier l'adhésion des protestants. À la

²³⁹ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (le 30 août 1830)

²⁴⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (6 octobre 1830)

²⁴¹ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (21 août 1830)

²⁴² ADA V 83

²⁴³ AN F 19 10 490 « Lettre du président du consistoire de Saint-Pierreville au ministre » (1838)

²⁴⁴ ADA V 47 bis (1832)

²⁴⁵ AN F 19 10186 « Lettre du pasteur Chaponnière d'Annonay au préfet de l'Ardèche » (1830)

²⁴⁶ BBP Archives Mours « Lettre du pasteur Rattier de Valence au docteur Pérot de Vernoux » (3 août 1839)

dédicace du temple du Cheylard en 1838²⁴⁷, le délégué du sous-préfet rappelle les bonnes dispositions des protestants à l'égard du roi qui a accordé son soutien pour la construction dudit temple. Il en est de même pour les dédicaces des temples de Salavas et Saint-Jean-Chambre²⁴⁸. C'est aussi le cas en 1843 quand le consistoire de Lamastre obtient la création d'un poste à Gilhoc. Les Anciens écrivent au ministre²⁴⁹ pour lui rappeler que la Restauration, tout en prônant le libre exercice du culte, faisait en sorte de ne pas créer de nouveaux postes pastoraux ni d'accorder de subvention pour construire des temples sous prétexte que les caisses de l'État manquaient cruellement d'argent. C'est donc une bonne partie des protestants qui a de la sympathie pour le régime de Juillet à l'image du pasteur Meynadier de Valence²⁵⁰ qui exprime en 1848 ses regrets causés par le changement de régime.

La sympathie pour le régime a de multiples origines. Le catholicisme n'est plus religion d'État. Les enfants de Louis-Philippe font des mariages protestants. Les notables protestants obtiennent des postes hauts placés dans les domaines politiques et économiques. Il est vrai, que les catholiques plutôt légitimistes boudent le régime. Le caractère bourgeois du régime plaît à cette notabilité protestante qui dirige l'Église grâce à la loi de Germinal. Avec le vote censitaire, les protestants les plus riches accaparent les postes politiques locaux au-delà de leur simple capacité numérique. La politique scolaire plaît aux protestants. La loi Guizot distingue des écoles communales surveillées par un comité scolaire dont les pasteurs sont membres de droit et des écoles privées là où les protestants sont trop minoritaires pour avoir une école communale mixte.

La Monarchie de Juillet facilite la liberté de culte. C'est ainsi que la circulaire du 28 janvier 1839²⁵¹ cherche à rendre moins confuse la législation sur la construction et les réparations des temples. Si des travaux sont à faire et que le consistoire n'a pas d'argent, ce dernier peut demander une aide aux communes qui doivent le décider en Conseil municipal avec une délibération spécifique. Si les fonds communaux sont insuffisants, le consistoire a la possibilité de faire des souscriptions, de demander un secours au gouvernement. La circulaire rappelle à l'occasion le décret du 5 mai 1806 qui fait prendre en charge par les communes les frais des constructions nouvelles. Toute nouvelle construction doit faire l'objet d'une autorisation par les communes et le gouvernement. Tous les travaux sur les temples sont rattachés aux communes et non sous la responsabilité des consistoires, pour éviter les projets mal menés. De même, une circulaire²⁵² du premier septembre 1842 rappelle l'obligation pour les communes de verser une indemnité de résidence pour les pasteurs en proportion de leur population protestante après demande des consistoires.

Quelques voix souhaitent une séparation des Églises et de l'État mais dans leur immense majorité les protestants y sont hostiles comme le montre cette délibération du consistoire de Vernoux²⁵³ en 1843 qui condamne les pétitions protestantes envoyées auprès des deux Chambres pour demander la séparation des Églises et de l'État. Ces pétitions émanent des dissidences protestantes et amènent l'anarchie. Le consistoire rappelle tous les bienfaits du gouvernement depuis 1830 envers les protestants, sa volonté de maintenir une Église établie avec des pasteurs titulaires nommés par les consistoires, sa demande d'une loi permettant la nomination de ces pasteurs auprès de tous les protestants disséminés qui les réclament en les réunissant à une Église consistoriale. Ainsi il ne devrait plus y avoir de plaintes de

²⁴⁷ ADA V 85 (1838)

²⁴⁸ Idem

²⁴⁹ AN F 19 10 485

²⁵⁰ « Article de la Sentinelle » (15 mars 1848)

²⁵¹ ADA V 222

²⁵² ADA V 222

²⁵³ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (28 décembre 1843)

prosélytisme qui peut entraîner du désordre.

2) La Deuxième République et le Second Empire : le temps des contrastes.

La Deuxième République : de la République sociale au coup d'État.

La mise en place de la Seconde République reçoit le soutien des consistoires officiels. Celui de Valence écrit une longue adresse aux membres du gouvernement provisoire de la République française²⁵⁴. Ils s'y disent disciples de la Réforme, fidèles donc au texte de l'Évangile. Même si ce dernier ne précise pas de manière explicite la meilleure forme de gouvernement, il met en exergue le rôle premier de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, nouvelle devise du nouveau régime. Le ralliement à ces trois mots de la bannière ne peut donc être que massif. Les Anciens de La Motte-Chalancon²⁵⁵ modifient la prière liturgique de fin du culte : « *répands sur le gouvernement de la République tes bénédictions* ». Ils font remarquer que la justice est une vertu biblique, que la nouvelle devise républicaine la rétablit en France : « *longtemps opprimés les protestants ne peuvent sans émotion et sans reconnaissance entendre proclamer cette liberté sainte pour laquelle mourraient nos pères. Égalité telle que la consacre le divin fondateur de notre religion. Enfin fraternité, paroles dont les accents émeuvent tout cœur d'homme qui souffre des maux de son semblable* ». Les Anciens de Lamastre²⁵⁶ disent adhérer au gouvernement républicain, applaudissent aux premières mesures prises comme l'abolition de l'esclavage ou de la peine de mort pour motif politique, souhaitent que le régime poursuive sur cette voie en maintenant surtout « *la plus sainte de toutes les libertés, celle de conscience* ». Le consistoire de Crest envoie une adresse au gouvernement²⁵⁷ : « *le consistoire de l'Église réformée de Crest vient vous présenter son adhésion. Il vous remercie comme toute la France des efforts continuels que vous faites pour maintenir l'ordre et ramener la sécurité générale. Votre dévouement généreux et absolu sera couronné de succès ; nous avons, dès les premiers jours, imploré l'assistance de Dieu sur les hommes éminents qui ont pris sans hésiter les rênes du gouvernement. L'assentiment unanime de la patrie est déjà une grande récompense de vos travaux et semble la réponse du ciel à nos prières ; nous espérons avec confiance que Dieu vous permettra d'achever votre œuvre et que la grande assemblée nationale que vous préparez nous donnera une constitution libérale qui assumera à jamais la grandeur, la prospérité de notre noble patrie et de la République* ». À l'automne le même consistoire de Crest²⁵⁸ organise des services religieux pour la République dans tous les temples en présence des autorités civiles et militaires.

La plus grande partie du peuple protestant accueille avec faveur la proclamation de la Seconde République. L'attachement à la République s'explique en partie par la foi réformée dans le sacerdoce universel et par l'ecclésiologie presbytéro-synodale. Dès les premières semaines de 1848, plusieurs débats de fond agitent les milieux protestants. Faut-il s'engager en politique, la Seconde République et son caractère social semblant être une vision possible de l'Évangile vécu concrètement ? Faut-il séparer l'Église de l'État ? Faut-il demander une révision du Concordat rétablissant l'autorité des synodes ?

La question de l'engagement politique préoccupe les protestants. Certains pasteurs se présentent aux élections. C'est le cas du pasteur Muston à Bourdeaux²⁵⁹. Il est battu mais

²⁵⁴ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence (16 mars 1848)

²⁵⁵ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (24 mars 1848)

²⁵⁶ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (6 mars 1848)

²⁵⁷ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (20 mars 1848)

²⁵⁸ Idem (19 novembre 1848)

²⁵⁹ AN F 19 10 439

n'hésite pas à afficher ses convictions. Sous l'Empire autoritaire, des rapports préfectoraux mettent en avant cet engagement. « *Monsieur Muston, réfugié piémontais, est venu se fixer à Bourdeaux il y a environ 16 ans ; il a apporté les idées démagogiques qui l'avaient fait bannir de son pays. Dès son arrivée il a jeté dans le canton les mauvaises semences qui ont porté de si déplorables fruits à la fin de 1851. C'est depuis le commencement de février 48 surtout qu'il a donné libre cours à ses théories subversives. Noces, funérailles, banquets, tout lui était une occasion de se livrer à cette fureur de propagande. Les temples eux-mêmes furent changés par lui en écoles de socialisme* ». À Vernoux²⁶⁰ le pasteur Lombard est élu en 1848 au conseil général contre son neveu Chalamet, tous les deux sous l'étiquette républicaine.

Avec les élections à l'Assemblée constituante d'avril 1848²⁶¹, tous les candidats ardéchois se déclarent certes républicains mais deux listes s'affrontent : la première, conservatrice, a le soutien du clergé catholique et des notables influents sous la Monarchie de Juillet, y compris des protestants comme le général Dautherville. La liste rivale du « Club républicain des Ardéchois de Paris » est plus ouvertement de « gauche », elle compte dans ses rangs d'autres notables protestants comme le docteur Fougéirol de Paris, frère du moulinier des Ollières, Auguste Fougéirol, Charles Seignobos originaire de Lamastre et Théophile Boissy-d'Anglas (député sous Louis-Philippe Ier). La liste conservatrice est largement élue.

L'élection présidentielle de décembre 1848²⁶² oppose Louis Napoléon Bonaparte, Cavaignac et Ledru-Rollin. Peu d'Ardéchois votent pour le socialiste Ledru-Rollin. Cavaignac fait ses meilleurs résultats dans les cantons protestants de Vernoux, Saint-Pierreville, Lamastre, La Voulte, les Vans et Vallon. Mais souvent ses voix dépassent les seules voix protestantes. Bonaparte, lui, fait le plein des voix dans les Boutières catholiques mais aussi dans les villes ouvrières comme si le prolétariat privilégiait l'auteur de l'extinction du paupérisme contre le patronat protestant, pilier du régime précédent.

Les protestants sont nombreux à être élus au niveau local. Ils sont parfois l'objet d'attaques en règle. Le village de Silhac²⁶³, dans le canton de Vernoux a pour maire le protestant Joseph Chermezon de 1830 à 1853. Il est républicain et, pour s'opposer au régime de plus en plus personnel de Louis Napoléon Bonaparte, refuse de placarder les affiches officielles malgré la pression du préfet, il les conserve, intactes et pliées, elles seront redécouvertes ainsi dans la seconde moitié du XXe siècle.

Avec la Deuxième République les opinions républicaines de certains pasteurs s'affirment.

Le pasteur de Saint-Fortunat écrit²⁶⁴, en 1848, qu'après une réunion avec ses collègues, ils ont décidé d'intervenir dans les futures élections, les premières au suffrage universel. Ils distribuent une note, recopiée par les élèves des écoles protestantes, aux électeurs. Le contenu fait ressortir la gravité des circonstances, le soutien de Dieu en ces temps difficiles, l'importance de la prière, la nécessité de protéger la patrie, donc de favoriser l'élection de députés honnêtes et prudents, la présentation de liste électorale avec des protestants pour éviter l'isolement lié à la situation minoritaire. Il faut convoquer les Anciens des consistoires particuliers, les diacres, les instituteurs, les maires protestants dans les temples pour leur donner le nom des candidats protestants et leur dire de préparer des bulletins et de les distribuer en oubliant personne. Il faut enfin recommander en chaire aux fidèles pour qui voter, à savoir Boissy-d'Anglas. Le pasteur de Magnin de Saint-Fortunat est qualifié plus tard « *d'homme exalté dans ses opinions républicaines en 48-51* »²⁶⁵.

²⁶⁰ « Religion et politique au XIXe siècle, le canton de Vernoux en Vivarais » (Alain sabatier 1975)

²⁶¹ Mémoires d'Ardèche et temps présents n°72 « Article de Michel Riou »

²⁶² Idem

²⁶³ Cahiers PHA n°8 (Article du docteur Alain Delarbre 2008)

²⁶⁴ BBP Archives Mours « Lettre du pasteur de Saint-Fortunat » (mars1848)

²⁶⁵ ADA V 119 « Rapport sur la démission du pasteur Vermeil de Saint-Michel » (1857)

À Loriol en 1853²⁶⁶ le pasteur Ducros est qualifié d'être « *un homme intelligent mais très exalté en religion et en politique, depuis 1850 il s'est calmé mais on ne doit pas lui faire confiance et le surveiller* ». En 1856, le pasteur Sarrandon de Saint-Basile démissionne. Il a fait beaucoup de politique en 48-51 comme socialiste²⁶⁷. Le préfet de la Drôme demande en 1861²⁶⁸ des renseignements sur le pasteur Péduran. Le commissaire de police répond : « *j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Péduran n'a pas, à ma connaissance, manifesté de principes politiques hostiles au gouvernement de l'empereur. Seulement je le croirais plutôt dévoué au gouvernement déchu, qu'à celui actuel. Toutes les principales maisons protestantes surtout en sont de même, et tous les uns et les autres ne cessent de manifester un dévouement sincère dans le public au gouvernement de l'empereur, mais ce dévouement est déguisé. Le seul motif de reproche qui à mon avis aussi bien que celui du public puisse être attribué à M. le pasteur susdit est de s'occuper trop activement de ses propriétés, de ses bestiaux plus qu'aucun propriétaire du pays, d'être nullement charitable, au contraire d'être d'une avarice sordide* ». Le préfet écrit alors au ministre : « *ce fonctionnaire, d'un caractère et d'une honorabilité notoire, jouit de l'estime de ses paroissiens et professe des sentiments dévoués au gouvernement de l'empereur* ».

La question de la séparation des Églises et de l'État divise les protestants²⁶⁹. Les protestants sont partagés en trois fractions qui correspondent imparfaitement aux divisions théologiques et qui s'expriment dans la presse religieuse. À Paris le journal « Le Semeur » et la chapelle Taitbout, l'Église libre de Paris, en province les membres des Églises indépendantes, la souhaitent ardemment. Une fraction du camp évangélique s'exprime dans les journaux « Les Archives » et « L'Espérance » et attend sereinement la décision de séparation en pensant qu'elle ne se fera pas. La plupart des protestants dont les libéraux et l'essentiel des évangéliques qui écrivent dans « Le Lien » y est hostile.

La position majoritaire est bien expliquée dans un mémoire adopté par le consistoire de Paris le 7 avril 1848²⁷⁰ et largement diffusé : l'union « Église-État » permet à tous les enfants de recevoir une instruction religieuse. Elle est un facteur d'unité. Elle assure un soutien financier qui ne rend pas les pasteurs dépendants d'un système basé sur le volontariat des fidèles. Elle permet l'entretien des facultés de théologie. Certes, l'union avec l'État présente des inconvénients, mais ces derniers ne sont rien face à un avantage énorme pour une Église longtemps persécutée, celui de la mettre sur un pied d'égalité avec l'Église catholique.

Certains consistoires écrivent au ministre des cultes pour lui demander de maintenir le Concordat. La peur de la séparation est véhiculée par les représentants de cette bourgeoisie provinciale, orléaniste, qui très vite se ralliera au bonapartisme et deviendra un des piliers du Second Empire en étant à la fois des élus officiels du régime mais aussi des cadres dirigeants de l'Église réformée. Par exemple, on peut particulièrement remarquer les craintes des notables influents Dautheville de Chalencon et Morin de Dieulefit sur une éventuelle séparation Église-État²⁷¹ : les pasteurs ne seront plus salariés. Donc les fidèles devront payer. Le pasteur sera alors soumis à ceux qui cotisent ; ils pourront le renvoyer si le discours ne plaît pas. Les Églises trop pauvres appelleront des pasteurs mal formés et sous-payés. Le tout fera le bonheur des dissidents et l'Église réformée disparaîtra !

Pour débattre des relations « Églises-État » alors qu'il n'y a pas de synode national, le 24 mars 1848 le consistoire de Nîmes écrit aux autres consistoires pour les inviter à désigner des

²⁶⁶ ADD 66 V 6 « Lettre du préfet de l'Ardèche à celui de la Drôme » (1853)

²⁶⁷ ADA V 112

²⁶⁸ ADD 57 V 1

²⁶⁹ André Encrevé « Les protestants français au milieu du XIXe siècle »

²⁷⁰ ADD 166 J 24

²⁷¹ « Article du Lien » (6 mai 1848)

délégués à une grande assemblée protestante qui sera chargée de discuter de la façon de maintenir les liens avec l'État. Cette assemblée va aussi se préoccuper de la nécessaire réorganisation interne de l'Église. L'Assemblée générale du protestantisme français de septembre 1848 se comporte en « pseudo synode ». Deux problèmes étroitement imbriqués y sont débattus, à savoir la réorganisation des institutions ecclésiastiques et l'adoption d'une confession de foi. Durant l'été, les journaux préparent l'Assemblée générale à un niveau doctrinal. Les évangéliques extrémistes exigent une confession de foi obligatoire au risque accepté d'un schisme, les évangéliques modérés désirent une confession de foi non obligatoire pour éviter un schisme qui affaiblirait un protestantisme déjà très minoritaire, les libéraux refusent toute confession de foi. Les consistoires élisent leur délégué, à savoir un pasteur ou un laïc. Ils rédigent des « cahiers de doléances ».

Les Anciens de Valence²⁷² souhaitent garder l'Église unie, « *la poussière ne résiste pas à l'orage, l'union fait la force* », maintenir le lien avec l'État, surtout les salaires et demandent de rétablir les synodes, dernier ressort en matière de discipline. La réponse des Anciens de Vallon²⁷³ correspond bien à ce que pense la majorité des consistoires. Il est nécessaire de modifier la loi de Germinal mais en respectant certains principes comme le maintien d'un corps d'Église uni, mais une Église qui allie libre-examen et doctrine de la Réforme. Les pasteurs doivent être nommés par les communautés locales qu'ils desservent avec des institutions qui garantissent la liberté évangélique mais qui procèdent de la Parole de Dieu. L'Église doit rester une Église d'État.

Les Anciens de Vernoux²⁷⁴ s'occupent de la forme des débats, nécessaire à la défense du fond. L'assemblée électorale doit se tenir à Saint-Péray le 9 août pour élire les députés à ce qui est appelé un « synode général officieux ». Il y a des inconvénients à appliquer le suffrage universel dans la consistoriale, d'autant plus que le consistoire représente en plus les principes religieux et la tendance de chaque membre, les fidèles sont trop disséminés et les travaux ruraux empêcheraient ces derniers de venir voter. Alors que la patrie a besoin d'un retour au calme il n'est pas sage de réunir en nombre des protestants, encore moins là où il y a des populations catholiques. Donc c'est le consistoire qui nomme ses représentants. Derrière ces précautions se profile la crainte des Anciens, de tendance majoritairement libérale, de se voir désavoués par les fidèles sans doute plus orthodoxes.

Le pasteur libéral de Lyon est élu président de l'Assemblée générale par 43 voix contre 37 au candidat évangélique, le pasteur Borel de Nîmes, ce qui montre bien la division du protestantisme. Le débat houleux sur la Confession de foi dure cinq jours, un statu quo est décidé pour éviter le schisme ce qui entraîne le départ de Frédéric Monod et d'Agénor de Gasparin qui vont créer les Églises libres. Aucune communauté de Drôme-Ardèche ne suit cette première division. Les principaux débats portent sur la réorganisation de l'Église avec l'adoption d'un projet de loi organique. La reconstitution du régime presbytéro-synodal est demandée avec la limitation du poids de l'État sur la nomination des pasteurs, la renaissance du consistoire particulier, le cantonnement du consistoire général dans un simple rôle administratif, le synode particulier annuel et général tous les trois ans même si un flou subsiste sur ses attributions dogmatiques pour éviter le schisme. En septembre 1848, les députés des Églises protestantes envoient au gouvernement un projet de loi organique. Les protestants sont reconnaissants envers la loi de Germinal qui a rendu la liberté et permis la protection de l'État ainsi que la croissance des Églises mais ils identifient deux lacunes qui, au fil des ans, ont posé des problèmes, à savoir la non reconnaissance des Églises particulières, appelées communes ecclésiastiques, et l'absence de réunion des synodes particuliers ainsi que

²⁷² ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (1er mai 1848)

²⁷³ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (4 mai 1848)

²⁷⁴ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (6 juillet 1848)

le silence sur le synode général²⁷⁵.

De l'automne 1848 à décembre 1851, le débat ecclésiologique et les querelles doctrinales priment sur le débat politique. Les protestants restent préoccupés par leurs divisions internes. Ils semblent ne pas vraiment réagir à la mise en place progressive d'un régime personnel autoritaire incarné par le président Louis Napoléon Bonaparte. Puisque l'Assemblée de 1848 s'est dite incompétente pour régler les problèmes doctrinaux afin d'éviter un schisme, elle n'a pas rédigé de confession de foi ; elle a également confirmé la volonté des protestants de rester liés à l'État. Diverses réactions se font entendre. Le pasteur Fermaud de Montmeyran, orthodoxe, partisan du « Réveil » écrit avec quelques notables²⁷⁶ : « *nous protestons contre l'œuvre du synode, parce qu'elle est la négation de l'Église, parce qu'elle construit un édifice qui n'a point de fondement, parce qu'elle renverse Jésus-Christ crucifié, qui est la pierre angulaire. Nous restons attachés à l'Église de nos pères, des réformateurs, des confesseurs et des martyrs, à l'Église de la Bible, à l'Église de Jésus-Christ, ne voulant en aucun cas d'une Église qui n'ose dire sa foi, et qui n'ose pas même exiger de ses membres le faible degré de moralité que la société civile exige des siens* ». À l'inverse le consistoire pré-libéral de Saint-Pierre-ville est d'accord²⁷⁷ avec les décisions des assemblées officieuses de 1848 mais demande la réunion d'une nouvelle assemblée issue des consistoires pour se prévenir des dissidences. Il en est de même avec les Anciens, orthodoxes, de Vallon²⁷⁸ qui font part de leur accord global, mais aussi de la crainte d'une nouvelle assemblée réunie avec des délégués des consistoires qui permettrait aux dissidents d'y participer et d'y amener la division dans l'Église.

Un projet de loi gouvernemental²⁷⁹ établi en 1848 prévoit que les électeurs (âgés de plus de 25 ans) éliraient les consistoires, qui éliraient les délégués aux synodes particuliers, ces derniers se chargeant d'élire ceux au synode général. Les Anciens de Crest approuvent les dispositions du projet de 1848 mais émettent le souhait que le synode donne son accord aux nominations de pasteurs avec un titre étranger. De plus il faudrait avoir la possibilité de suspendre un Ancien.

Du coup d'État du 2 décembre 1851 à la proclamation de l'Empire, le débat politique resurgit dans les préoccupations protestantes. Des protestants soutiennent le coup de force. C'est le cas des organes officiels que sont les consistoires. L'Adresse de celui de Valence au Prince-président en janvier 1852²⁸⁰ est à comparer avec celle envoyée en avril 1814, en août 1830 et en mars 1848. À chaque changement de régime, le consistoire dénigre le précédent et apporte son soutien à celui qui se met en place. « *Le consistoire de Valence, docile à la voix de Dieu qui invite tous les hommes à être soumis aux puissances supérieures et à prier pour elles, s'empresse de vous offrir l'hommage de son respectueux dévouement et l'assurance des vœux bien sincères qu'il fait monter pour vous jusqu'au trône du Tout Puissant. Le grand objet de nos prières, des prières de tous les membres de nos Églises n'est-il pas en effet que Dieu protège la France, qu'il bénisse votre personne et qu'il vous dirige et vous soutienne dans l'accomplissement de la haute mission que le peuple français vient de vous confier par ses suffrages presque unanimes* ». Il en est de même pour celle de La Motte-Chalancon²⁸¹ : « *Prince, toujours impénétrable dans ses desseins, mais toujours aussi puissant et miséricordieux dans ses voies, Dieu vous a choisi pour être l'instrument du Salut d'une grande*

²⁷⁵ AN F 19 10 172 « Projet de l'assemblée de septembre 1848 »

²⁷⁶ « Article des Archives du Christianisme » (21 février 1849)

²⁷⁷ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (18 octobre 1850)

²⁷⁸ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (25 novembre 1850)

²⁷⁹ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (13 décembre 1850)

²⁸⁰ ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (5 janvier 1852)

²⁸¹ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (24 janvier 1852)

nation ». Les consistoires soutiennent donc les régimes quels qu'ils soient. L'Adresse²⁸² la plus symptomatique est sans doute celle du consistoire de Crest, au cœur de l'insurrection drômoise. Le consistoire y montre sa soumission au pouvoir en place pour essayer d'atténuer les éventuelles colères de ce dernier. « *Tous les pasteurs et Anciens de l'Église ont assisté à cette séance dont l'objet était de faire une Adresse au Président de la république. Le président expose qu'il a jugé à propos de convoquer le consistoire pour lui communiquer l'interprétation malveillante que quelques personnes dépositaires de l'autorité dans le département ont voulu donner aux tristes événements qui ont eu lieu dans le commencement de ce mois. Parce que malheureusement des protestants se sont trouvés compromis dans les manifestations politiques armées qui ont eu lieu dans divers points du département et dont un des plus considérables a eu lieu contre la ville de Crest, le 6 et le 7 du mois, par des bandes qui sont venues des vallées de la Gervanne et de Roubion, qu'on a estimé à 6 000 ou 7 000 hommes, on a prétendu que c'était un complot ourdi et exécuté par les protestants, dans l'intention manifeste de les rendre odieux soit à leurs concitoyens soit au gouvernement. Or cette prévention est souverainement injuste et mal fondée. Les personnes instruites et impartiales savent bien que c'est un complot socialiste, dont le but était de renverser le gouvernement et même la société civile, et dans lequel par les diverses déductions des meneurs sont entrés bien plus de catholiques que de protestants. Prince, au milieu des circonstances graves où se trouvent notre patrie et au milieu des dangers qui la menaçaient de toute part, la providence a permis que vous apparaissiez pour en être le libérateur. Puisse Dieu veiller sur vous et vous permettre d'accomplir l'œuvre grande mais difficile que vous avez entreprise avec courage et que vous avez commencée avec tant de bonheur jusqu'ici. Puisse les vrais amis de leur pays se réunir à vous pour vous soutenir de leur concours et de leur dévouement et alors, échappant à toutes les terribles perturbations que les factions nous préparaient et que sur quelques points déjà se réalisaient, nous puissions dire encore avec bonheur : Dieu protège la France ».*

Quelques pasteurs (peu visiblement) sont partisans de l'ordre bonapartiste. Le pasteur Charra à Cliousclat²⁸³ est qualifié d'homme d'ordre qui s'est parfaitement bien conduit en 1850 et 1851 : « *depuis l'acte du 2 décembre, Monsieur Charra a employé toute son influence à faire des prosélytes au gouvernement, et ses efforts ont été couronnés du plein succès dont témoignent, du reste, les votes de décembre 1851 et février dernier ».*

Cependant une partie du « petit peuple » protestant mais aussi des pasteurs et des notables entrent en rébellion. Cette dernière peut être violente, comme dans le cas des « insurgés de la Drôme » ou électorale comme dans le canton de Vernoux.

L'influence de certains pasteurs dans l'insurrection de décembre 1851 dans la Drôme n'est pas à négliger. Le 10 mars 1853, le consistoire de Crest doit statuer sur l'implication des deux pasteurs de Bourdeaux dans le mouvement insurrectionnel de 1851. Un rapport à charge est alors établi²⁸⁴. Par 14 voix sur 24 le consistoire maintient cependant sa confiance aux deux hommes. Monsieur de Lacondamine, nommé maire de Bourdeaux par le gouvernement après le coup d'État demande que le consistoire porte le débat au niveau du ministère, ce dernier rejette également par 14 voix la proposition. Lacondamine « *regrette le refus de parler des théories subversives du pasteur Muston contre tout ordre social débitées à propos d'un toast à la solidarité universelle des peuples, de ces repas qu'il allait prendre chez de pauvres paysans pour les pousser dans les sociétés secrètes, de la déplorable prise d'armes de décembre où ce pasteur a donné l'autorisation au sonneur du temple de sonner le tocsin. Il a parcouru les groupes des insurgés en les engageant à aller défendre leurs droits. Il a rédigé et écrit de sa*

²⁸² AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (19 décembre 1851)

²⁸³ ADD 62 V 4 « Lettre du préfet au ministre » (5 mars 1852)

²⁸⁴ AP Crest « registre du consistoire de Crest (10 mars 1853)

main, une délibération autorisant les citoyens armés du canton de Bourdeaux à se porter sur la ville de Crest et il est allé, lui, ministre de paix, en proposer l'adoption au conseil municipal qui s'est réuni à la hâte ». Lacondamine accuse aussi le deuxième pasteur en poste, Monsieur Maillet. « Dès qu'il est arrivé à Bourdeaux en 1846, Monsieur Maillet s'est uni intimement avec son collègue et, fort de cet appui, il a jeté la discorde dans ce canton de tout temps uni. Non seulement il s'est immiscé dans les affaires de famille pour y porter la division mais il s'est occupé activement des affaires des communes, tachant de réveiller des rivalités de familles ou des animosités de personne. Il a proposé et fait des alliances dans le but de renverser ou de modifier les municipalités. Il a eu des difficultés avec la plupart des administrations qu'il a continuellement entravées. Depuis cette époque, les événements de février, il a continué des manœuvres avec plus de persistance encore, soit par lui-même, soit par l'instituteur Chauvin qu'il a fait placer à Bouvières. Cet agent dévoué, actif, dépendant d'une manière absolue de son patron, a porté dans cette partie reculée du canton la même division que son patron a jetée dans les autres communes. C'est Chauvin qui a créé et organisé dans cette commune et dans celles qui l'avoisinent, les sociétés secrètes. La veille de l'insurrection, il est venu coucher chez Monsieur Maillet et en est parti le lendemain avec sa bande ». En septembre 1852, les deux pasteurs sont surveillés par le gouvernement comme le montre cette lettre du ministre au préfet²⁸⁵ : « il paraîtrait que depuis le 2 décembre ces deux pasteurs se seraient montrés hostiles au gouvernement contre lequel ils auraient cherché à exciter la haine par de perfides insinuations. Monsieur Muston aurait répandu le bruit que le protestantisme allait être persécuté ; Monsieur Maillet aurait semé la division parmi les catholiques ; l'un et l'autre auraient fait partie des sociétés secrètes ; l'administration cependant a bien pu être trompée sur les intentions malveillantes de ces deux pasteurs, car pour dissimuler leur véritable conduite ils ont dénoncé ceux qu'ils avaient poussés au désordre, aussitôt qu'ils ont vu réprimée l'insurrection ».

L'École modèle de Dieulefit qui forme les instituteurs protestants du département semble être un des foyers de l'insurrection avec quatre élèves qui seront exclus²⁸⁶.

En 1853, les élections presbytérales montrent des responsables protestants impliqués dans le mouvement insurrectionnel, ce que le consistoire légaliste a du mal à admettre : à Bourdeaux²⁸⁷, l'élection de Cavet est au cœur des débats. « Le consistoire s'est vu confié le soin de valider les élections presbytérales. Il convient d'en être digne en vérifiant que les principes chrétiens (piété et soumission aux autorités) sont appliqués ». Les Anciens rappellent très fermement que l'Église de Bourdeaux s'est trompée dans son choix. Cavet a été un des chefs de la rébellion du 2 décembre 1851. Cavet dit que l'élection n'est pas politique, qu'il est attaché à l'Église, que 118 personnes ont voté pour lui. Le vote à bulletin secret donne 13 pour le refus de la validation, 6 pour, 1 nul. Cavet transmet une protestation à la réunion suivante où il ne comprend pas qu'un corps religieux ne fasse pas preuve de bienveillance à son égard en pardonnant son passé politique étranger à ses convictions religieuses. La décision du consistoire, dit-il, a encore plus semé la division dans une Église déjà bien éprouvée. Un problème surgit entre le conseil presbytéral de Bourdeaux et ses pasteurs : Arnaud ne préside pas la réunion du consistoire qui en débat²⁸⁸ (le pasteur Maillet de Bourdeaux est son neveu). Servièrè préside. Le 1^{er} février, le conseil presbytéral a demandé aux deux pasteurs de Bourdeaux de démissionner car « ils n'ont plus la confiance du troupeau, le culte et la Sainte Cène sont abandonnés ». Les pasteurs montrent que le montant des collectes a augmenté. Le conseil presbytéral, plutôt orthodoxe, s'oppose aux pasteurs, plutôt libéraux, mais il reproche aussi la conduite politique des pasteurs qui excitent les

²⁸⁵ ADD 62 V 3

²⁸⁶ ADD 10 T 8

²⁸⁷ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (26 janvier 1853 et 10 mars 1853)

²⁸⁸ Idem (10 mars 1853)

passions locales. 14 Anciens contre 7 (et 3 nuls) maintiennent la confiance aux deux pasteurs. À Crupies²⁸⁹, Etienne Vincent est élu. Un Ancien montre des archives qui prouvent que lorsque Vincent était maire il a mal géré l'argent communal (il a même des dettes) et qu'il a marché avec les insurgés en 1851 ! Vincent répond qu'il n'a pas de dette mais qu'il a bien marché avec les insurgés comme d'ailleurs tous les hommes de Crupies « égarés comme lui par les insurgés », qu'il a aussi délivré le pasteur Mailhet qu'on voulait également forcer à marcher (ce que Mailhet confirme).

Le canton de Vernoux est le seul canton français à voter « non » au plébiscite²⁹⁰ qui suit le 2 décembre.

Avec 1 023 « non » et 726 « oui », des nuances locales importantes apparaissent. La seule commune à majorité catholique du canton, Chalencon, vote « oui », dans toutes les autres le pourcentage de « non » correspond presque exactement au pourcentage des protestants. Les votes négatifs l'emportent dans 7 communes. Deux communes disent « oui », il s'agit de la catholique Chalencon mais aussi de la protestante Saint-Jean-Chambre où le taux d'abstention est extrêmement élevé. À Vernoux, commune partagée, le vote l'est tout autant.

Communes	Inscrits	Votants	Oui (%)	Non (%)	Protestants (%)
Boffres	433	303	47 (15,5%)	256 (84,5%)	1 187 (74,7%)
Chalencon		215	157 (73%)	58 (27 %)	428 (37,4%)
Saint-Apollinaire-de-Rias	221	99	20 (20%)	79 (80%)	602 (87,1%)
Saint-Félix		112	27 (24%)	85 (76%)	360 (70,7%)
Saint-Jean-Chambre		93	69 (74,2%)	24 (25,8%)	780 (62,5%)
Saint-Julien	117	65	21 (32,3%)	44 (67,7%)	291 (70,3%)
Saint-Maurice-en-Chalencon		101	16 (15,8%)	85 (84,2%)	490 (91,1%)
Silhac	478	185	85 (46%)	100 (54%)	1 108 (67,2%)
Vernoux	879	579	284 (49,5%)	292 (50,5%)	1 629 (51,6%)
Total		1 752	726 (41,4%)	1 023 (58,6%)	6 875

D'autres parties des départements sont touchées.

Arnaud Nicati, pasteur à Salavas, d'origine suisse, est entendu par la commission mixte qui le condamne à l'expulsion du territoire français pour avoir pris part aux événements de décembre 1851. On lui reproche d'avoir « *par ses prédications publiques et occultes contribué à répandre des doctrines subversives* » ce qui fait réagir le consistoire²⁹¹ qui écrit qu'il n'a pas participé au mouvement du 2 décembre et n'a pas tenu ni en public ni en privé des propos hostiles à Louis Napoléon Bonaparte.

Des notables sont arrêtés, parmi eux le fondateur de la Pension Liénard à Annonay²⁹². Faut-il voir dans le refus ministériel de créer un deuxième poste pastoral à Annonay²⁹³ en 1852, une réaction de méfiance, d'hostilité même du nouveau régime bonapartiste qui se met en place ?

²⁸⁹ Idem (10 mars 1853)

²⁹⁰ « Religion et politique au XIXe siècle, le canton de Vernoux-en-Vivarais » Alain Sabatier (1975)

²⁹¹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (18 avril 1852)

²⁹² Mémoires d'Ardeche et temps présents n°61-1 (Article d'Odette et Marc Autrand)

²⁹³ ADA V 115

Le Second Empire : de la période autoritaire aux années plus libérales.

Sous l'Empire autoritaire, jusqu'en 1859, l'administration préfectorale et certaines municipalités tiennent en suspicion les protestants, à la fois pour des raisons politiques et religieuses. C'est ainsi que le pasteur Muston²⁹⁴ précise qu'il a été sommé par le sous-préfet de prêter serment politique pour faire partie du bureau de bienfaisance de Bourdeaux alors que le curé en a été dispensé.

Politiquement les protestants ne sont pas assez favorables au régime impérial et restent trop attachés aux traditions orléanistes pour la bourgeoisie ou aux idées républicaines pour une partie des milieux populaires, le corps pastoral se situant dans l'une ou l'autre tendance. Religieusement les protestants souhaitent maintenir les positions acquises dans la société sous la Monarchie de Juillet, ils se heurtent aux autorités catholiques.

C'est ainsi que les Anciens de Vallon²⁹⁵ écrivent au Conseil central des Églises réformées à Paris. Ils s'émeuvent devant les atteintes portées à la liberté de culte surtout dans les localités où les protestants, souvent anciens catholiques convertis, sont très minoritaires et ne peuvent célébrer librement le culte. Ils rappellent que dans une localité du consistoire, avec des protestants disséminés, un culte qui se déroulait depuis plus de 15 ans vient d'être interdit par la municipalité.

Des problèmes se posent avec le chef de division de la Préfecture²⁹⁶ de Privas. Des pasteurs se voient refuser certains bureaux de bienfaisance. Le chef de division dont on se plaint a proféré des injures.

La construction des temples, ou l'ouverture de salles de culte, sont également freinées par le zèle de certains maires et préfets. À Hostun²⁹⁷ dans la Drôme, le préfet refuse la construction d'un temple et la tenue de prédications publiques. À La Voulte en 1854²⁹⁸, le préfet s'oppose à la location d'une salle pour le culte, autorisé depuis 1847, les protestants n'ont qu'à aller au Pouzin ou à Saint-Laurent-du-Pape, dit-il. De même à Lamastre²⁹⁹, il refuse le projet de nouveau temple, le jugeant trop coûteux. À Allex dans la Drôme en 1856³⁰⁰, le conseil municipal n'accorde pas de soutien financier pour la construction du temple, ce qui contrarie beaucoup les protestants du lieu ; le préfet temporise mais dit qu'il faut faire très attention car les temples peuvent être des lieux de réunions politiques. La demande d'obtention d'un temple à Teyssières³⁰¹, de nouveau dans la Drôme, demeure aussi lettre morte.

Les pasteurs sont étroitement surveillés. Les cultes et autres réunions sont contrôlés. Par contre cette limitation de la liberté religieuse n'est pas systématique comme le montre cette demande des protestants d'Aubenas³⁰², trop éloignés de Vals, qui souhaitent un culte. Le maire a accordé une salle à l'Hôtel de Ville mais le conseil municipal est revenu sur cette décision. Cependant le préfet a donné son accord, donc on cherche un autre local pour les 75 à 90 protestants connus.

Les consistoires, organes officiels, restent cependant soumis au pouvoir et toujours prêts à manifester leur loyauté. C'est sans doute ainsi qu'il faut comprendre les « Adresses » envoyées à Napoléon III qui vient d'échapper à un attentat en 1858^{303 304}.

²⁹⁴ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (10 juin 1853)

²⁹⁵ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (27 janvier 1853)

²⁹⁶ ADA 82 J 4

²⁹⁷ AN F 19 10 645

²⁹⁸ AN F 19 10 110

²⁹⁹ Cahiers de PHA n°4

³⁰⁰ ADD 66 V 1

³⁰¹ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Montjoux » (8 mai 1853)

³⁰² AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (1er février 1854)

³⁰³ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (26 janvier 1858)

Sous l'Empire libéral la situation s'améliore. L'attitude du pouvoir change à partir de 1859. L'empereur, perd le soutien des catholiques, opposés à l'aide française pour l'unité italienne qui se construit contre le pape. Il recherche de nouveaux appuis parmi les notables de province, dont les protestants. C'est ainsi qu'une application plus libérale de la législation concernant les protestants se développe. Par exemple, le décret du 19 mars 1857³⁰⁵ précise que l'ouverture de temples est accordée par l'empereur après demande des consistoires. De même, l'autorisation temporaire de célébrer des cultes est accordée par le préfet, s'il y a des difficultés par le Conseil d'État. En revanche, la demande de culte non autorisé par l'État nécessite l'accord de l'empereur, elle peut être révoquée si la preuve d'une atteinte à la sûreté publique est établie. Cette dernière mesure ressemble à un soutien de l'État à l'Église officielle face aux dissidences. La méfiance du pouvoir persiste toutefois, particulièrement quand il s'agit de l'influence des pasteurs et des notables peu bonapartistes. Ainsi en 1862³⁰⁶ le préfet de l'Ardèche se plaint au consistoire des Ollières que lors des dernières élections au Conseil général le corps pastoral soit intervenu pour faire de ce vote un débat religieux. Le consistoire s'oppose à cette réaction du préfet. La méfiance transparait à l'occasion d'une question en apparence anodine, celle du logement du pasteur de Saint-Julien-Boutières qui demande à habiter Saint-Agrève en 1864. Le préfet écrit³⁰⁷ : « *il y aura à Saint-Agrève une agglomération de pasteurs, une espèce de synode permanent qu'on ne saurait encourager* ». Les protestants soutiennent le régime quand il met en place un mode de gouvernement plus démocratique à l'image des conseillers presbytéraux de Saint-Fortunat³⁰⁸ qui écrivent à leur ministre de tutelle « *pour remercier l'Empereur de sa politique nouvelle répondant aux besoins du présent et aux aspirations de l'avenir* ».

Toutes les tendances politiques se côtoient parmi les pasteurs.

Des pasteurs peuvent être ouvertement bonapartistes. En 1856, au moment où il est question de créer un poste à Barnave dans le consistoire de Die³⁰⁹, le pasteur Gabriac écrit au ministre pour soutenir le projet. Il montre alors son bonapartisme affirmé en précisant : « *grâce à l'intervention de la Providence et à l'impulsion donnée par le gouvernement, un grand mouvement religieux règne aujourd'hui, un retour puissant de la foi, d'orthodoxie, de ferveur et de vie religieuse que l'esprit sceptique et moqueur du XVIIIe siècle et les révolutions qu'il a enfantées avaient presque éteinte, se manifeste de toutes parts. Dieu soit béni, le torrent que le socialisme avait creusé et solidement contenu, il ne déborde plus, ses eaux fangeuses n'empoisonnent plus nos campagnes ; mais il n'est pas entièrement écroulé, le christianisme seul peut l'écrouler* ». Louis Simond³¹⁰ à Plan-de-Baix est qualifié par le sous-préfet de bonapartiste. Henri Brunel³¹¹ aux Fonts-du-Pouzin est dit dévoué à l'Empire.

Au contraire, d'autres pasteurs affichent leur opinion républicaine. En 1864, le pasteur Maris³¹² de Gilhoc, dans le consistoire de Lamastre, est nommé à Josnes dans le Loir-et-Cher. Il ne fait pas de politique, dit le sous-préfet, mais il a apporté cependant son soutien à l'opposition dans les dernières élections comme tous ses confrères. En 1866, Camille de Magnin d'Alboussière³¹³ part à Saillans. Il était arrivé en 1864. Le préfet précise qu'il ne lui

³⁰⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (20 janvier 1858)

³⁰⁵ ADA V 222 « Registre du consistoire de Privas » (20 octobre 1857)

³⁰⁶ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (14 juin 1862)

³⁰⁷ AN F 19 10485 « Lettre du préfet de l'Ardèche au ministre » (1864)

³⁰⁸ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (27 février 1870)

³⁰⁹ AN F 19 10 490

³¹⁰ ADA 62 V 8

³¹¹ ADA V 123

³¹² ADD 62 V 4

³¹³ ADA V 123

inspire pas confiance en politique. Il a également tenu pendant un temps une école clandestine à Alboussière et a refusé à l'inspecteur d'Académie de la fermer.

Le « petit peuple » protestant est souvent dans l'opposition républicaine. C'est le cas à Silhac³¹⁴, où le préfet nomme maire, en 1853, Monsieur de Glo de Besse, un conservateur catholique et bonapartiste. Ce dernier demande aux conseillers municipaux, en quasi-totalité protestants de voter aux prochaines législatives pour le candidat officiel, le catholique Monsieur de la Tourette, contre le candidat de l'opposition, le protestant Chalamet, sinon il souhaite leur démission. Les conseillers réagissent à ces pressions et répondent au maire : *« les soussignés, membres du conseil municipal de Silhac, ont l'honneur de vous exposer qu'ils ne peuvent accepter de votre part que vous leur traciez la ligne de conduite qu'ils ont à suivre dans les élections. Ils déclarent qu'ils voteront librement malgré votre lettre pour celui des candidats qui représente le mieux leurs opinions politiques. Ils déclarent en outre qu'ils ne reconnaissent pas au maire le droit de leur dire qu'ils doivent voter contre leur conscience ou se démettre d'un mandat qu'ils ont reçu des électeurs »*.

Le préfet de l'Ardèche³¹⁵ confirme le républicanisme protestant à l'occasion des élections de juin 1861 quand il écrit que certains les utilisent pour les centrer sur des questions religieuses. Il rappelle qu'il n'y a ni protestants ni catholiques en présence mais seulement des citoyens au même titre, et qui ayant toujours reçu du gouvernement protection et concours lui doivent concours et reconnaissance. Il en profite pour inciter à faire campagne pour le candidat officiel du gouvernement. Le canton de Vernoux³¹⁶ mérite sans doute encore d'être mis à part, à tous les plébiscites, il continue à voter « non » et dans les mêmes proportions qu'en 1851, à l'exception, bien sûr, de Chalencon, la seule commune majoritairement catholique.

3) Les débuts de la Troisième République.

Le nouveau régime laisse plein d'espoir les protestants, à l'exemple d'Élise Chalamet qui écrit en 1870 sur la République³¹⁷ : *« pour avoir subi la loi de la force sous l'Empire, nous ne croyons plus qu'en elle. Tout ce qui se passe est pour moi une preuve nouvelle de la démoralisation où ce régime nous a jetés, et un motif en plus pressant pour implanter chez cette nation abaissée les idées et les institutions républicaines. Je crois de plus en plus à leur vertu »*. Le désenchantement est grand avec l'arrivée au pouvoir d'une droite nationaliste, mettant de nouveau en place un régime d'ordre, catholique, nostalgique de la monarchie, qui oblige les protestants à montrer leur attachement à la France face à une Prusse victorieuse et luthérienne. Avec le désastre de Sedan³¹⁸ le 3 septembre 1870, le consistoire de Lamastre se plaint du journal « Le Figaro » pour propos calomnieux contre le patriotisme des protestants tout comme celui de Vallon³¹⁹ qui demande qu'un démenti paraisse et décide, pour prouver son attachement à la France d'adhérer à l'œuvre des hospitaliers d'Afrique chargée de rapatrier en Algérie les blessés français et indigènes captifs en Prusse. Le consistoire de Die³²⁰ rédige une déclaration publique pour s'insurger contre les « insinuations aussi fausses que dangereuses lancées contre le protestantisme français par de hauts dignitaires de l'Église romaine », les protestants, disent-ils, comme tous les Français prient pour la victoire de la France. Les pasteurs, s'inspirant de l'Évangile, ont toujours prêché aux soldats la fidélité et le dévouement à la patrie.

³¹⁴ Cahiers PHA n°8 (Article du docteur Alain Delarbre 2008)

³¹⁵ AN 19 10 120 « Lettre du préfet de l'Ardèche aux consistoires » (1856)

³¹⁶ « Religion et politique au XIXe siècle, le canton de Vernoux-en-Vivarais » Alain Sabatier (1975)

³¹⁷ Mémoires d'Ardèche et temps présent n°73-1

³¹⁸ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (3 septembre 1870)

³¹⁹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (6 septembre 1870)

³²⁰ AP Die « Registre du consistoire de Die » (7 septembre 1870)

Sur appel du gouvernement, le conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape³²¹ accepte la fonte de la cloche pour la défense de la patrie qui nécessite la fabrication de canons. En décembre 1870³²², les cinq pasteurs du consistoire de Saint-Pierre-ville abandonnent un quart de leur traitement jusqu'à la fin de la guerre pour les prisonniers français en Allemagne alors que les conseillers presbytéraux des Ollières³²³ organisent une collecte spéciale. Le consistoire de Lamastre³²⁴ adopte en 1871 une prière pour la République, la même que celle de La Motte-Chalancon. Celui de Valence³²⁵ au même moment met en avant le patriotisme de ses membres en faisant mémoire d'un de ses Anciens, M. Mourrat de Chabeuil mort sous les drapeaux, victime de son dévouement en soignant des malades de la petite vérole. Cette même année le pasteur de Gluiras³²⁶ demande un congé pour se mettre au service du comité de secours aux soldats blessés pendant la guerre, siégeant à Tours. Le conseil presbytéral accepte « *considérant qu'il peut se rendre très utile à nos pauvres soldats qui combattent avec tant de vaillance pour le salut de la patrie en danger* ». Le consistoire fait de même « *considérant que la patrie dans le danger qui la presse, appelle le concours et la coopération de tous ses enfants, considérant que pendant que nos héroïques soldats prodiguent leur sang sur les champs de bataille, les soldats, les ministres de Jésus Christ, ceux du moins qui sont jeunes et valides, peuvent rendre à la patrie des services non moins grands en donnant leur temps, leurs soins, leurs forces à la noble mission de soigner les blessés, de les soutenir de leurs encouragements et de leurs consolations chrétiennes* ».

Les allusions à l'épisode de la Commune sont quasi inexistantes. Elles peuvent être entendues lorsque « *Monsieur le pasteur Borel³²⁷ de Châteaudouble lit au consistoire un projet d'adresse au gouvernement à l'effet d'obtenir une amnistie en faveur des nombreux détenus, non prévenus de crimes ou de droits communs, compromis dans nos dissensions politiques et invite le consistoire à s'associer à une demande qui est inspirée uniquement par la charité chrétienne* ». Le consistoire estime qu'il ne peut en son nom signer l'adresse et propose que ceux qui le souhaitent la signent en dehors de l'assemblée officielle.

Les protestants souhaitent montrer leur patriotisme également en soutenant les efforts financiers imposés par le Traité de Versailles, c'est ainsi que les Anciens de Dieulefit³²⁸ acceptent la lecture en chaire de l'appel pour la souscription nationale afin de libérer le territoire.

La méfiance du pouvoir revient et la liberté religieuse est encore un temps menacée. En 1873, les pasteurs de Die³²⁹, Rivière et Chaudier, ainsi que le pasteur méthodiste de la ville, Martin, sont convoqués par le juge d'instruction pour infraction au colportage. On a retrouvé sur un homme une bible et un traité contre l'ivrognerie et on a pensé qu'ils venaient des pasteurs protestants. L'affaire est classée sans suite mais elle montre que l'on est revenu aux pires moments de l'Empire et de ses atteintes à la liberté d'expression. Le 23 juin 1873³³⁰ le commissaire de police de Nyons dresse un procès-verbal au pasteur méthodiste Galland qui distribue, lui aussi, des traités religieux. Lors des élections de 1878³³¹, Callon, instituteur

³²¹ AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (25 novembre 1870)

³²² « Article de la Renaissance » (8 avril 1871)

³²³ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral des Ollières » (4 décembre 1870)

³²⁴ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (13 octobre 1871)

³²⁵ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (3 mai 1871)

³²⁶ ADA V 136

³²⁷ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (7 décembre 1871)

³²⁸ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (27 février 1872)

³²⁹ « Article de la Renaissance » (17 mai 1873)

³³⁰ Idem (2 août 1873)

³³¹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (8 février 1878)

protestant à Saint-Michel-de-Chabrillanoux, a affiché des professions de foi républicaines contre l'Ordre moral et distribué des bulletins de vote. Le préfet, par rétorsion, veut le muter à Saint-Julien-le-Roux mais le consistoire s'y oppose.

C'est le retour des chicaneries municipales ou préfectorales concernant la célébration du culte comme le montre ces trois affaires du consistoire de Vallon. En 1873³³² le consistoire s'oppose à la destruction du temple des Vans demandé par la municipalité pour élargir la route nationale. Il semble que la majorité du conseil municipal soit hostile aux protestants et donc fasse tout pour détruire le temple (il n'est pas précisé que cette majorité est catholique). Un appel est lancé au ministre, le temple n'est pas détruit. En 1877³³³ les Anciens critiquent le maire de Vals qui vient d'interdire les cultes qui se tiennent depuis 40 ans au hameau des Combes dans l'école communale. Enfin en 1878³³⁴ un lieu de culte est demandé à Ruoms. Le maire de Ruoms est réticent à l'ouverture d'un temple, il attend l'accord du gouvernement. Le consistoire écrit au préfet. Il faut attendre 1886 pour qu'une salle soit louée, le temple prévu n'étant pas construit.

Les responsables protestants ne baissent pas les bras face à l'adversité, ils n'hésitent pas à faire appel à leurs députés, souvent protestants, ils se tiennent au courant des discussions législatives, même dans les petits consistoires ruraux isolés³³⁵. Ils soutiennent ainsi Alfred André, député de la Seine, pour revoir la loi sur les réunions religieuses dans un sens plus libéral. Ils se réjouissent du rapport du député Charles Seignobos de Lamastre à l'Assemblée nationale sur la liberté des réunions religieuses demandant la suppression de l'autorisation administrative.

II Priorité à la question des structures ecclésiales.

La loi de Germinal reste un texte largement apprécié, mais de plus en plus considéré comme incomplet et insuffisant. Les questions récurrentes des synodes et des conseils presbytéraux confirment le fait que la question de l'autorité n'est pas résolue. Ce débat devient d'autant plus crucial qu'une parole d'autorité se révèle obligatoire pour répondre aux risques de dissidences issus du réveil religieux.

1) Le rétablissement des synodes.

Le « projet ardéchois » de 1831³³⁶ montre que, même dans un milieu rural, les pasteurs et notables participent à la vie de l'Église nationale et souhaitent en améliorer le fonctionnement, dans une période où le réveil religieux divise.

En septembre 1831, neuf pasteurs, majoritairement pré-libéraux, (Vaissette, Chabal, Mommeja, Lombard, Laget, Brunel, Rouquette Géminard, Lanthois) et deux Anciens (Chermezon, Clauzel) demandent au baron Cuvier une réforme de la loi de Germinal. Ils éditent une petite brochure de 16 pages. Dans la lettre accompagnant l'envoi³³⁷, ils précisent : « *une conviction pénible domine les protestants de France, vos administrés : ils voudraient, avant tout, voir leur Église dans un état progressivement florissant, et tout leur dit qu'elle*

³³² AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (4 février, 29 avril et 15 mai 1873)

³³³ Idem (24 juillet 1877)

³³⁴ Idem (1er août et 10 décembre 1878, 1er juillet 1886)

³³⁵ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (15 décembre 1874 et 16 janvier 1876)

³³⁶ AN F 19 10171 « Diverses lettres »

³³⁷ Idem

rétrograde au contraire ; qu'elle se désorganise de plus en plus ; que les nobles efforts d'une partie de ses membres ne sauraient la tirer de l'état de déplorable marasme où elle vit plongée. Le mal est un fait, nous venons de vous le signaler. Sa cause nous a paru résider dans la législation funeste qui depuis le Consulat appesantit sur nous son tyrannique empire. Donc le remède ne peut exister que dans la réforme des lois, décrets et ordonnances vicieux qui nous régissent. La loi de Germinal An X surtout méconnaît les besoins du protestantisme et nuit à son développement : elle ressent par trop le despotisme minutieux du grand homme qui présida à sa promulgation. L'Église Réformée de France fut, par la persécution, disséminée dans les montagnes, loin des villes, la majorité de ses membres arrose de ses sueurs les parties agrestes du sol de la patrie ; vous ne serez donc pas surpris Monsieur le Baron, que la première réclamation en faveur du protestantisme vous soit soumise par les représentants d'une population agricole ».

Le projet comporte plusieurs demandes. Il arrive auprès du ministre par l'intermédiaire de Boissy d'Anglas qui écrit une lettre de présentation³³⁸. Un synode national prendrait les décisions dogmatiques et doctrinales, mettrait en place une Confession de foi. Des synodes provinciaux jugeraient les dissensions internes, et pourraient suspendre les pasteurs. Des consistoires locaux seraient créés en plus des consistoires sectionnaires regroupant 5 000 fidèles, cinq d'entre eux formant un synode provincial. Les présidents de consistoire seraient choisis parmi un des pasteurs, pas forcément le plus ancien. Des pasteurs français seraient formés à Paris, Montauban et Strasbourg, et les pasteurs seraient consacrés s'ils ont un diplôme français. Des Anciens, appelés diacres dans les consistoires locaux, seraient choisis parmi les plus vertueux, Il y aurait un pasteur pour 2 000 protestants agglomérés ou 1 000 disséminés avec un droit à pension de retraite après 30 ans de services ou infirmité, les veuves en ayant 50%. Les Églises ne pourraient avoir de relations politiques avec les pays étrangers, les pasteurs devraient prier pour la prospérité du roi et de la France mais en échange les protestants auraient la liberté de fonder des communautés.

En 1833, le projet est longuement analysé par le consistoire de Valence³³⁹. Plusieurs points ressortent de la discussion. Les synodes provinciaux sont primordiaux car ils représentent mieux les intérêts des fidèles que les consistoires avec un système électif et non une cooptation parmi les notables. Les synodes provinciaux pourraient régler les conflits entre les Églises et les pasteurs, ce que les consistoires n'arrivent pas à faire. Depuis 1815, les consistoires ne peuvent empêcher les désordres liés au « Réveil », le synode provincial en aurait la possibilité. La diversité de pratiques concernant les inhumations est préjudiciable à l'unité de l'Église, seul le synode provincial pourrait légiférer dans le cadre de la discipline ecclésiastique. Le consistoire demande donc un synode d'arrondissement formé des cinq Églises consistoriales de la Drôme, comme l'autorise la loi de Germinal An X.

Sans se décourager, les pasteurs persistent dans leur projet. En 1834, à Privas le projet est imprimé sous forme d'une brochure par les pasteurs, aussi bien revivalistes que pré-libéraux, Meynadier, Frossard, Bosc, Rouquette, Gémard, Vincens, Vaissette, Lanthois et l'Ancien Dautheville. Quinze pasteurs réunis à Chalencon en 1837 renouvellent la demande³⁴⁰ en envoyant, de nouveau, le projet légèrement modifié. Ils font ressortir l'état toujours croissant d'anarchie de l'Église et précisent qu'il faut au moins des synodes provinciaux : « *divisez-nous, Monsieur le Ministre, en arrondissements synodaux : nos 90 corps égaux en puissance se trouvant ainsi réduits à 18 nous aurons plus de chance de nous entendre* ». Boissy d'Anglas en 1839 soutient à nouveau le projet de 1831, renvoyé par le consistoire de Vernoux. Le projet reste lettre morte.

³³⁸ AN F 19 10171

³³⁹ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (24 juin 1833)

³⁴⁰ AN F 19 10171

Le consistoire de Crest méconnaît le projet ardéchois, par contre il soutient en 1835³⁴¹ un projet quasi identique présenté par la conférence pastorale de Paris. Ce projet précise qu'il faut choisir les Anciens et les diacres sans tenir compte de leur degré d'imposition, tout comme les membres électeurs (suffrage universel des plus de 25 ans). Il inscrit la possibilité de renvoyer les Anciens pour mauvaise conduite (comme c'est le cas pour les pasteurs) et demande, bien sûr, le rétablissement des synodes. Il écrit enfin à la commission parisienne en 1836³⁴² : « nous avons tous *senti qu'une nouvelle loi organique, appropriée à nos temps et à nos besoins, serait éminemment utile. Il y a dans nos Eglises un grand mal, la désunion. Les pasteurs vivent isolés, indépendants, nulle autorité centrale, nulle surveillance, nulle mutation, chacun va selon ses idées son caprice ou ses goûts, ici un usage, là un autre, là une instruction suivie à la lettre, là superficielle et courte, là point du tout. Des démêlés entre pasteurs souvent scandaleux et sans moyen de les empêcher ou de les arrêter. Nul moyen efficace d'avertir un pasteur qui s'égaré ou scandalise. Je ne veux pas indiquer les milliers de cas où l'autorité d'un synode serait nécessaire* ».

La Monarchie de Juillet, consciente des difficultés, souhaite rédiger un nouveau règlement. Les réactions aux projets du pouvoir politique en 1840³⁴³ sont nombreuses.

En 1839 une commission est créée pour préparer les bases d'un projet de règlement sur l'organisation des cultes protestants. Il s'agit d'adapter la loi de Germinal An X en mettant en place, à côté des consistoires, des conseils presbytéraux subordonnés à ces derniers. Pour apporter également un soutien aux pasteurs âgés ou malades, des postes d'adjoints et de suffragants sont envisagés. En 1840, le projet est envoyé au Conseil d'État qui modifie en profondeur le texte initial. Les principaux changements portent sur la construction des temples avec accord du Conseil d'État, l'exercice du culte après autorisation du préfet ; les responsabilités des consistoires sont beaucoup plus contrôlées par les diverses administrations, particulièrement les nominations pastorales et la gestion financière ; les conseils presbytéraux n'y ont quasiment plus de pouvoir. Le préfet de la Drôme donne son avis³⁴⁴. Il propose des modifications de vocabulaire et que les consécrations soient faites par sept pasteurs au moins, réunis après accord du consistoire. Il précise également des modifications pratiques : qu'il faut utiliser le terme « consistoire local » plutôt que « conseil presbytéral » car c'est l'expression employée par les protestants du Midi, qu'il est préférable de choisir les Anciens du consistoire local dans la commune la plus peuplée plutôt que dans le chef-lieu, qu'il convient de changer la date du renouvellement des Anciens car elle correspond aux travaux des champs et à l'éducation des vers à soie. Le ministre demande aussi l'avis des consistoires. Ils répondent tous à une exception près, preuve du grand intérêt que les projets soulèvent³⁴⁵. La quasi-totalité rejette le projet du Conseil d'État. Les avis sont plus partagés sur le projet de la commission. L'unanimité se fait sur le rétablissement des synodes. Pour la plupart il faut une loi et non une simple ordonnance qui peut être plus facilement suspendue. Les consistoires « orthodoxes » ne se démarquent pas des consistoires « libéraux ».

Les Anciens de Dieulefit³⁴⁶ commencent alors la longue liste de demandes d'obtention de synodes soit généraux (nationaux), soit particuliers (provinciaux) pour que « *l'uniformité de l'enseignement de la doctrine* fasse cesser les malheureuses divergences qui depuis 1815 affligent l'Église protestante de France ». Les synodes seraient chargés de résoudre des

³⁴¹ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (2 novembre 1835)

³⁴² Idem (Février 1836)

³⁴³ AN F 19 10171 « Diverses lettres et circulaires » (1840)

³⁴⁴ AN F 19 10171

³⁴⁵ AN F 19 10171

³⁴⁶ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (1er octobre 1833)

problèmes plus concrets comme la présence ou non des pasteurs aux enterrements, la célébration du culte, débats qui peuvent avoir des incidences ecclésiales et doctrinales.

L'obtention des synodes³⁴⁷ devient une demande régulière sur une grande partie de la période. Deux nuances se dégagent. Les Ardéchois sont beaucoup plus préoccupés d'obtenir le rétablissement des synodes. Avant 1848, les consistoires libéraux sont très demandeurs, ils disparaissent totalement après, et même certains s'opposent. Les consistoires orthodoxes les remplacent alors.

Il faut expliquer les raisons de cette insistance synodale.

Au sein du conseil central, créé par Louis Napoléon Bonaparte en 1852 pour être l'instance de représentation des protestants auprès du pouvoir politique, son président, le drômois Morin de Dieulefit³⁴⁸ s'interroge en 1861-1863 sur la nécessité de modifier la loi de Germinal et de rétablir les synodes généraux. Il entrevoit la juxtaposition de trois instances : le synode général, assemblée nombreuse élue tous les ans qui prendrait les décisions, le conseil central, assemblée restreinte nommée par le ministre qui préparerait les dossiers et une cour d'appel des consistoires formée des délégués synodaux et des consistoires. Le synode général n'interviendrait pas dans les nominations pastorales pour éviter les conflits liés à des divergences doctrinales. Le synode général par contre aurait, en matière dogmatique, l'infaillibilité d'un concile. Les minorités devraient être représentées au synode, les consistoires devraient être consultés pour sa formation.

Les consistoires et certaines Églises locales précisent leur demande. Ils semblent unanimes sur certains points, à savoir la nécessité de synodes pour clarifier la discipline ecclésiastique, pour consacrer des pasteurs formés dans des facultés nationales, pour respecter les traditions qui ont permis à l'Église de survivre³⁴⁹.

Quelques points de divergences apparaissent cependant. Ils concernent principalement le rôle du synode dans l'élaboration d'une doctrine unique d'où découlerait une confession de foi unique. Des consistoires s'inquiètent surtout de l'anarchie grandissante que les synodes feraient disparaître. Les Anciens de Privas en 1844³⁵⁰ se plaignent de l'anarchie et du désordre, fomentés depuis 25 ans dans l'Église par des « *sectes étrangères* » qui favorisent la dissidence puisque l'autorité des consistoires est méconnue. Le problème vient essentiellement de la présence de pasteurs indépendants ou de laïcs non formés dans les facultés de théologie françaises qui administrent les sacrements, bâtissent des chapelles à côté des temples nationaux, avec parfois le soutien des pasteurs officiels. L'esprit sectaire et l'anarchie qui en découle ne peuvent donc être enrayés que par le rétablissement des synodes, confirme le consistoire de la Voulte³⁵¹ cette même année. Seuls les synodes peuvent réduire l'anarchie disciplinaire et dogmatique, renchérit celui de Saint-Agrève en 1861. Les Anciens des Ollières en 1870³⁵² demandent toujours la convocation d'un synode pour résoudre d'urgence les difficultés de discipline ecclésiastique.

D'autres consistoires veulent des synodes pour contrôler la formation et les consécration pastorales. En 1844³⁵³ le consistoire de Vernoux rappelle que s'il y avait eu synode, la faculté de Montauban ne serait pas passée au méthodisme, les pasteurs nationaux n'oseraient pas faire des consécration illégales et créer ainsi un clergé irrégulier à côté de celui que l'État rétribue.

³⁴⁷ AN F 19 10 173, AN F 19 10 174, AN F 19 10 175 « Lettres des consistoires » **Annexe 1 chapitre 2 (page 516)**

³⁴⁸ AN F 19 10 188

³⁴⁹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (25 juin 1865)

³⁵⁰ AN F 19 10 173

³⁵¹ AN F 19 10 173

³⁵² AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (29 juin 1870)

³⁵³ AN F 19 10 173

La volonté d'avoir des institutions conformes aux traditions ecclésiastiques est également un argument utilisé. En 1845 le consistoire de Vernoux³⁵⁴, de nouveau, affirme que les synodes sont « *les évêques et le pape des catholiques romains* ». Celui de Saint-Agrève en 1861 voit que les Luthériens ont, eux, une organisation conforme à leur tradition. « *L'Église protestante française n'est pas congrégationaliste, elle est presbytérienne et synodale. Sans synode elle n'est qu'un corps sans tête, dont tous les membres sont séparés sans lien commun qui les unisse et les rattache les uns aux autres* » écrivent les Anciens de Lamastre en 1863³⁵⁵ en ajoutant que le synode serait alors composé d'hommes dignes, éclairés et conciliants puisqu'élus par toutes les Églises. En 1845³⁵⁶, à Vernoux, l'exhortation se fait plus insistante : c'est par les synodes que les réformés ont prospéré du temps des persécutions, le gouvernement tolérant doit donc les rétablir pour permettre à l'Église de sortir de sa léthargie et de redevenir florissante.

Cependant un débat agite les consistoires au sujet du pouvoir doctrinal des futurs synodes. Les Anciens de Lamastre en 1863³⁵⁷ se divisent : « *d'autres membres, tout en rendant une parfaite justice aux intentions de leurs collègues, ont déclaré être plus frappés en ce moment du danger des synodes que de leurs avantages, à moins, ce qu'ils ne supposent pas, qu'on refusât à ces synodes le pouvoir de fixer le dogme et de l'imposer aux Églises* » ce qui amène une nouvelle délibération en 1865³⁵⁸ avec un accord pour un synode mais le refus qu'il ait un pouvoir dogmatique, le synode n'ayant des attributions que sur l'organisation ecclésiastique et non sur les confessions de foi et les décisions dogmatiques qui seraient contraires à l'essence même du protestantisme. Pour le consistoire de Saint-Agrève³⁵⁹ la question est réglée en 1870, le synode doit s'attaquer aux doctrines radicales qui détruisent l'Église nationale. Dans trois consistoires à majorité libérale il n'est pas question d'un pouvoir doctrinal. Celui de Saint-Péray³⁶⁰ estime qu'il ne faut pas d'interposition entre l'Évangile et la conscience, donc aucune autorité dogmatique n'est envisageable. Le scrutin est serré, 7 voix contre 7 ! Privas³⁶¹ pense que la paix de l'Église serait menacée en l'état actuel des divisions doctrinales. Die³⁶² explique que la loi de 1852 est suffisante et qu'il faut éviter les troubles et le schisme. La longue délibération du consistoire de Valence en 1870 résume bien la tonalité des débats³⁶³. On y retrouve les arguments précédents, soit unanimement défendus, soit soutenus par les orthodoxes comme Ducros, Lasserre ou Roman Pasteurs de Loriol et Valence), soit avancés par la minorité libérale représentée par Jullien et Borel (Pasteurs de Livron et Châteaudouble).

Par la diversité de ces réactions, un état des lieux du protestantisme ardéchois est possible. Des consistoires « orthodoxes » de Vallon, les Ollières et Saint-Agrève c'est surtout le troisième qui multiplie les demandes les plus virulentes, il est vrai que c'est en son sein que les dissidences sont les plus anciennes et les plus puissantes. Parmi les consistoires partagés, ceux de Privas, la Voulte et Lamastre interviennent souvent, il s'agit là aussi de lieux où la dissidence est active. À Saint-Péray et Saint-Pierre-ville les réactions sont moins nombreuses, la dissidence plus faible également ! Vernoux, seul consistoire libéral, profondément marqué par les dissidences, est très présent dans les débats.

La situation est différente dans la Drôme. Pas ou peu de réactions pour les consistoires de

³⁵⁴ AN F 19 10 173

³⁵⁵ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (11 septembre 1863)

³⁵⁶ AN F 19 10 173

³⁵⁷ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (11 septembre 1863)

³⁵⁸ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (25 mars 1865)

³⁵⁹ AN 19 10 173

³⁶⁰ BBP « Registre du consistoire de Saint-Péray » (6 avril 1864)

³⁶¹ AN 19 10 173

³⁶² AN 19 10 173

³⁶³ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (20 avril 1870) – **Annexe 2 - Chapitre 2 (page 517)**

Crest et de La Motte-Chalancon, cependant divisé doctrinalement pour le premier et marqué par les dissidences pour le second. C'est surtout celui de Valence qui intervient. La division doctrinale de celui de Die apparaît également. L'orthodoxie de Dieulefit ressort. Dans la Drôme, plus qu'en Ardèche semble-t-il le débat se cristallise autour de quelques pasteurs ou grands laïcs, ténors d'une tendance ou d'une autre.

2) Le décret de 1852, l'Église locale reconnue.

En 1851 le ministre des cultes crée une commission de sept membres ; elle doit préparer une assemblée synodale chargée de modifier la loi de Germinal après les réponses données par les consistoires au projet présenté en septembre 1848 par les députés protestants³⁶⁴. Le décret modifie en profondeur la loi de Germinal. Les consistoires demeurent et conservent le pouvoir de nommer les pasteurs. La possibilité des synodes particuliers subsiste. Le synode général est de nouveau refusé mais remplacé par un nouvel organe, non élu et nommé par le pouvoir politique, le conseil central. Les Églises locales se voient enfin reconnues avec l'officialisation des conseils sectionnaires qui deviennent les conseils presbytéraux. Le système électif mis en place pour les conseillers presbytéraux et les Anciens des consistoires porte en lui des germes de difficultés qui ne manquent pas de surgir rapidement : sont Anciens au consistoire tous les conseillers presbytéraux de l'Église chef-lieu de la consistoriale ; les autres conseils presbytéraux sont représentés par un membre élu ; s'ajoutent des membres doublant le conseil presbytéral du chef-lieu avec un système complexe tournant ou par tirage au sort si le nombre d'Églises est supérieur au nombre de membres du conseil presbytéral du chef-lieu de la consistoriale. Les consistoires ardéchois sont passés à neuf, les Drômois restés à cinq³⁶⁵.

Les protestants réagissent immédiatement aux nouvelles règles, signe de leur attente de changement. Les préfets reçoivent les réactions des consistoires. L'analyse des observations fait ressortir³⁶⁶ une satisfaction générale exprimée sans réserve mais aussi le regret de ne pas avoir été consultés. Un regret presque unanime, lui aussi, mais plus vif, ressort quant à la création du conseil central et à sa future nomination, à l'absence du rétablissement du système synodal. L'éloge est en revanche profond pour la création des conseils presbytéraux même si l'inquiétude apparaît quant à l'électorat paroissial avec la peur du suffrage universel. L'idée que la politique et les « mauvaises passions doctrinales » pourraient se mêler des élections religieuses amène la demande que des garanties d'ordre de moralité et de piété soient établies pour l'éligibilité avec accord pour les conditions d'âge, à savoir 30 ans, et de domicile. En revanche des divisions surgissent sur les conditions religieuses de l'électorat. Quels critères mettre en avant : l'assiduité au culte, la participation aux charges financières, un certificat d'admission à la Sainte Cène, admettre la Bible comme Parole de Dieu et règle unique de la foi ? Les clivages doctrinaux réapparaissent ici avec vigueur. À la lecture détaillée des réponses des consistoires, des nuances et des précisions sont à apporter par rapport au compte-rendu qu'en font les préfets. Les sept consistoires ardéchois réagissent³⁶⁷ contre deux drômois sur cinq. Une nouvelle fois les Anciens ardéchois semblent plus attentifs au sort que leur réserve l'État que leurs coreligionnaires drômois. Les réponses ne font pas ressortir de spécificités consistoriales entre villes, bourgs et campagnes, entre libéraux et orthodoxes, à part celui de Vernoux, inquiet du rôle doctrinal du futur conseil central. Alors que les Anciens de Privas acceptent en bloc le décret et remercient le gouvernement et que ceux de La Motte-

³⁶⁴ AN F 19 10 172 « Circulaire ministérielle » (1851)

³⁶⁵ Voir cartographie – Annexe 3 – Chapitre 2 (page 518)

³⁶⁶ AN F 19 10 120 « Réactions des consistoires synthétisées par les préfets » (1853)

³⁶⁷ AN F 198 10 120 « Lettres des consistoires ardéchois au préfet » (4 mai 1852)

Chalancon³⁶⁸ le rejettent totalement, les autres expriment des nuances et des regrets. Trois consistoires demandent le rétablissement des synodes. Beaucoup de remarques concernent les consistoires dont la prééminence sur les conseils presbytéraux pose problème. Il faut réduire l'influence des chefs-lieux consistoriaux au profit des Églises locales et ne pas négliger les annexes. Des questions se posent sur le conseil central qui ne doit être qu'un organisme administratif et ne pas remplacer les synodes. La question des conditions de l'électorat paroissial est posée. Le silence sur les colloques et les diaconats qui jouent localement un rôle important est remarquable.

Les contacts individuels pris entre le préfet et quelques pasteurs ou notables confirment l'accord quasi général sur la mise en place des conseils presbytéraux³⁶⁹. Le préfet de la Drôme s'est entretenu avec quelques pasteurs et plusieurs protestants influents. Il les a tous trouvés très satisfaits. Ce qui paraît surtout plaire aux protestants, c'est la liberté d'action qui leur est laissée dans l'organisation des conseils presbytéraux et des consistoires. Un pasteur, lui, précise même que c'est un nouvel Édît de Nantes qui affranchit les protestants de l'état de suspicion dans lequel ils avaient été placés par la loi de Germinal. Le préfet espère que les protestants seront reconnaissants envers le gouvernement en le soutenant. Quelques nuances sont cependant perceptibles. Le pasteur Muston de Bourdeaux³⁷⁰ s'inquiète. Le consistoire doit rester seul juge des différends qui opposeraient un pasteur à son conseil. Les diaconats doivent conserver le contrôle de l'argent des pauvres. Le consistoire devrait pouvoir renvoyer des conseillers indignes. À Bourdeaux, depuis 1848, plus rien ne va entre le pasteur et ses conseillers. Le pasteur Munston, libéral, est accusé d'avoir fomenté l'insurrection du 2 décembre, il s'oppose à certains conseillers élus, des revivalistes, souvent méthodistes, qui ne communient pas les dimanches de Sainte Cène.

Les débats autour du conseil central font en réalité ressortir le problème récurrent de l'absence de convocation des synodes, particulièrement d'un synode général. La question du conseil central et de l'absence de synode passe plus difficilement sans doute parce que les protestants ne sont pas dupes. Ils voient vite que ce conseil peut devenir un organe de contrôle de l'État confirmé par une circulaire « très confidentielle »³⁷¹ et que l'octroi du suffrage universel pour les Anciens ne le compense pas : *« le but de l'administration a été, en donnant aux autorités ecclésiastiques, par l'élection au suffrage universel, une base plus large depuis longtemps réclamée, de placer, au degré le plus élevé, un corps qui pût mieux assurer la discipline intérieure et qui permît au gouvernement de faire plus sûrement respecter l'ordre public dans cette partie importante des services religieux. Pour ce qui regarde les Églises réformées de France, par une définition explicite des attributions du conseil central, qui a été institué pour ces Églises par le décret d'organisation du 26 mars 1852, il s'agit aujourd'hui de savoir si le conseil central, placé au-dessus des consistoires pour vider les conflits qui pourraient s'élever soit entre eux et les conseils presbytéraux, soit entre ces autorités et les pasteurs, pourra aider le gouvernement dans la mission d'ordre et de paix qu'il peut être appelé à exercer parmi ces Églises »*. C'est déjà ce que dit le préfet de la Drôme au regard du règlement d'application du décret-loi de 1852³⁷² : *« les protestants se montrent généralement satisfaits de la nouvelle organisation. Cette sollicitude du Chef de l'État pour leurs intérêts a vivement touché la plupart des membres de la religion protestante. Les pasteurs se préoccupent cependant de la constitution du conseil central, et voudraient que les consistoires nommassent les membres,*

³⁶⁸ AN F 19 10 120 « Lettre du consistoire de La Motte-Chalancon au préfet » (1852)

³⁶⁹ AN F 19 10 120 « Lettre du préfet de la Drôme au ministre » (25 octobre 1852)

³⁷⁰ AN F 19 10 189 « Lettre du pasteur Muston à Charles Read » (1852)

³⁷¹ ADA V 112 « Circulaire du ministre au préfet » (27 mars 1852)

³⁷² AN F 19 10 120 « Lettre du préfet au ministre » (12 mai 1852)

que les pasteurs fussent en nombre égal aux laïques ».

Le conseil central propose au gouvernement ses attributions. Il traite des questions générales. Il donne son avis sur les conflits. Il juge les réclamations des pasteurs qu'il peut muter d'office. Il recueille les avis des consistoires sur les nominations professorales. Il reçoit un rapport annuel de chaque consistoire. Mais ces propositions ne font pas l'unanimité dans le conseil central donc le ministre demande au préfet de consulter les protestants³⁷³ en lien avec les divisions dogmatiques : *« je vous ferai remarquer que la scission qui s'est produite au sein du conseil central n'est que l'écho des divisions qui existent dans la communion réformée. La minorité du conseil central appartient à cette nuance du protestantisme qui, sous le nom de méthodiste, apporte un zèle particulier dans toutes ces discussions ».*

Des notables sont interrogés. Le pasteur Vincens de Privas³⁷⁴ rappelle l'organisation pyramidale de l'Église réformée de France, le rôle décisionnel unique du synode général et continue en disant que le conseil central ne peut être qu'une commission exécutive sans pouvoir législatif. Il critique le conseil central qui ne fait pas siennes les demandes des consistoires de convoquer un synode. Il dit qu'une majorité des consistoires et des conseils presbytéraux est pour la minorité (orthodoxe) du conseil central et contre son projet. Le sous-préfet de Tournon³⁷⁵, qui s'est entretenu avec quelques pasteurs de son arrondissement et l'aumônier du lycée, précise qu'ils sont d'accord avec le projet mais qu'ils sont plus interrogatifs sur la façon dont sont nommés les membres du conseil central, ils souhaitent une complémentarité entre les synodes non permanents et ce conseil central qui l'est. Le sous-préfet de Tournon réécrit³⁷⁶ et confirme son précédent courrier en y joignant les réponses des pasteurs pré-libéraux Brisset de Lamastre et Lanthois de Vernoux : *« on a d'abord agité la question de savoir s'il ne fallait pas revenir aux anciennes institutions protestantes du XVI^e siècle, au rétablissement des synodes. Les méthodistes qui sont les tories du protestantisme, qui ne veulent rien innover dans les règlements de l'Église réformée, se sont fortement prononcés pour le rétablissement des synodes. Le parti tolérant qui semble avoir la majorité partout, qui l'a certainement très forte dans l'arrondissement de Tournon, reproche aux synodes de n'être nullement en rapport avec les besoins et l'esprit de notre temps. Les laïcs qui en feraient partie sont comme tous les hommes de notre siècle, trop préoccupés de leurs affaires d'intérêt pour donner aux synodes tout le temps et le travail qu'ils réclameraient. La grande majorité adopte donc le maintien du conseil central. Quant au mode de nomination l'élection est adoptée par tout le monde, les uns et c'est la minorité voudraient qu'il fût élu par les synodes, les autres préfèrent l'élection par les consistoires. La crainte d'amener des débats et des schismes peut être à la suite si l'on doit se prononcer et sur le mode de représenter la religion devant le gouvernement, et si après des discussions orageuses à cette occasion on a des élections, a fait penser à quelques pasteurs qu'il serait peut-être utile dans l'intérêt de la paix de demander le maintien du conseil central actuel et de ses membres qui ont la confiance de tout le monde au moins pendant 3 ans. Cette opinion qui ajournerait la discussion semble faire des progrès parmi les modérés. Comme vous le pensez bien, ces questions ne s'agitent que parmi les pasteurs et dans les classes les plus élevées et éclairées du protestantisme ; les classes inférieures y sont tout à fait étrangères et indifférentes ».*

Des consistoires réagissent. Saint-Pierreville³⁷⁷ demande au ministre que le conseil central reste renfermé dans les attributions d'un intermédiaire consultatif et facultatif entre les Églises et l'État, qu'il soit soumis aux élections triennales comme les consistoires et les conseils presbytéraux et que dans l'immédiat il soit nommé par les synodes particuliers en l'absence

³⁷³ADA V 112 « Lettre du ministre au préfet » (?)

³⁷⁴ADA V 112 « Lettre du pasteur Vincens au préfet » (13 avril 1852)

³⁷⁵ADA V 122 « Lettre du sous-préfet de Tournon au préfet » (19 avril 1852)

³⁷⁶ADA V 112 « Lettre du sous-préfet de Tournon au préfet » (28 avril 1852)

³⁷⁷BBP « Registre du consistoire de la Voulte » (29 mai 1853)

de synode général. Vernoux³⁷⁸ demande que le conseil central n'ait pas de pouvoir dogmatique et religieux (réservé au synode général) mais des pouvoirs administratifs assez étendus, que les membres du conseil central soient nommés par « *les synodes particuliers et non par les consistoires trop nombreux, soumis à des influences individuelles, mal informés ou trop exaltés dans leurs tendances religieuses* ». Ces deux consistoires libéraux sont d'accord avec le consistoire très orthodoxe de Saint-Agrève³⁷⁹ qui critique la mise en place du conseil central. Ce dernier ne doit pas s'approprier des pouvoirs dévolus au synode, à savoir la célébration du culte, l'enseignement, la doctrine et les affaires ecclésiastiques. Le conseil central n'est qu'une commission consultative officieuse. Le conseil central est plutôt libéral ce que condamne le consistoire de Vallon³⁸⁰ dans une lettre au ministre : Il n'y a pas d'opposition à ce qu'il soit nommé par l'État mais en l'absence d'un synode il ne peut pas prendre des décisions doctrinales, d'autant plus que sa tendance actuelle (libérale) ne correspond pas à la sienne.

Valence écrit aux Églises locales³⁸¹ : « *et d'abord qu'il lui soit permis de vous dire quelques mots sur la situation de l'Église Réformée de France avant le décret présidentiel et sur les avantages que ce décret sanctionne : cette Église à peine libérée il y a 66 ans a vu successivement luire pour elle des jours de plus en plus prospères. Le Concordat de l'Empereur Napoléon Ier confirma la liberté religieuse que la révolution française avait inaugurée. Il organisa notre Église, donna à tous les protestants une existence légale et une protection assurée. La loi du 18 Germinal An X fut à sa date une loi bénie. Mais après 50 ans de pratique on ne la trouvait plus à la hauteur des temps, on y signalait plusieurs imperfections. Le nouveau décret du 28 mars 1852 a voulu les faire disparaître. À ce but ont tendu les articles qui instituent le suffrage universel religieux, qui donnent des conseils presbytéraux aux sections, agrandissent le pouvoir des consistoires, augmentent le nombre de leurs membres et enfin établissent un conseil central siégeant à Paris, chargé de veiller à nos intérêts généraux. À côté de ces mesures incontestablement favorables à la vie de nos Églises, n'oublions pas d'en mentionner une autre qui a étendu leur sphère d'activités. Nous voulons parler du décret du 10 novembre qui fait entrer tous les protestants de la France entière dans le ressort de nos divisions consistoriales. Ce sont là certainement des progrès et des éléments heureux pour l'avenir de notre Église. Vous le reconnaîtrez avec nous et joignant votre reconnaissance à la nôtre pour le chef de l'État autour de ces améliorations, vous bénirez Dieu qui lui a donné de les réaliser* ».

Peu de nouveaux conseils presbytéraux réagissent à l'image de celui de La Motte-Chalancon³⁸² qui demande le rétablissement des synodes et désire que le nouveau conseil central soit maintenu mais seulement comme organe consultatif et intermédiaire entre les Églises et l'État. Les conseillers de Boffres (des pré-libéraux)³⁸³ précisent que le conseil central ne peut pas s'occuper de la doctrine à la place des synodes et qu'il ne peut avoir que des pouvoirs administratifs. Il demande à nouveau la tenue de synodes particuliers et généraux. Ceux de Montmeyran (des orthodoxes)³⁸⁴ écrivent que le conseil central peut rendre d'utiles services comme intermédiaire consultatif et facultatif entre l'Église et l'État mais que ses membres doivent être nommés par les synodes particuliers en l'absence de synode général.

3) Comment pallier l'absence de synode ?

³⁷⁸ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (31 mars 1853)

³⁷⁹ AP Saint Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (28 février 1853)

³⁸⁰ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (22 février 1853)

³⁸¹ ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (7 février 1854)

³⁸² ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (mars 1853)

³⁸³ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Boffres » (29 mai 1853)

³⁸⁴ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (19 mai 1853)

Le cas unique des synodes particuliers de la Drôme³⁸⁵.

En 1850, 1851, 1852 et 1856, les cinq Églises consistoriales de la Drôme sont les seules en France à pouvoir réunir un synode particulier comme le précise la loi de Germinal An X. Lors du premier synode, les dix délégués élus, à savoir un pasteur et un Ancien par consistoire, ont conscience de l'importance du moment. Le choix du pasteur président nécessite trois tours de scrutin. Le pasteur Brun de Dieulefit n'est élu qu'au bénéfice de l'âge. Dans son discours introductif il rappelle le souhait, vieux de plus de 50 ans, des protestants drômois au sujet des synodes. Il estime que ce dernier renoue avec ceux du temps de l'Édit de Nantes puis du « Désert ». Il espère qu'il sera le premier d'une succession nouvelle, dans la Drôme mais aussi partout en France.

Thèmes débattus	1850 Valence	1851 Die	1852 Crest	1856 Nyons
Encadrement des fidèles.	Jour de jeûne en septembre. Contrôle des écoles primaires. Cultes et sacrements.	Services avant les communions Déroulement des services funèbres. Instruction des catéchumènes. Observation du dimanche. Mariages mixtes.	Robe pastorale aux services funèbres. Établissement d'un 2e culte dominical.	Évangélisation des disséminés.
Ecclésiologie et pastoralat.	Mise en place de tournées pastorales (visites d'Église). Pensions de retraite pour les pasteurs âgés.	Visites d'Église. Conduite envers les évangélistes « étrangers ». Comment avoir des pasteurs pieux et capables ?	Visites d'Église : les délégués peuvent-ils convoquer les conseils locaux ?	Visites d'Église : mesures pour les Églises qui les refusent. Nomination des pasteurs.
Entraide et diaconie.	Soutien aux établissements de charité.		Création d'un hospice drômois.	Création d'un hospice drômois.
Structures institutionnelles.	Pouvoir des synodes (face aux consistoires). Attribution des consistoires locaux.	Relations entre consistoires et consistoires locaux.		
Relations avec le pouvoir politique.		Accord pour la célébration des fêtes nationales.	Liturgie pour les fêtes nationales, conduite des pasteurs en public.	

Les premières décisions portent sur le fonctionnement interne du synode, avec les qualités de ses membres, les voix délibératives et consultatives, les invités, le déroulement des discussions ainsi que des votes. Le Prince-président Louis Napoléon Bonaparte qui a accordé l'autorisation, désire garder le contrôle du synode, c'est pourquoi le préfet doit au préalable

³⁸⁵ ADD 74 V 1

agréer l'ordre du jour, aucune question qui n'y est pas inscrite ne pouvant alors être traitées. Il y délègue son représentant officiel, mais dans un souci de concorde, c'est le général Bonnet, Ancien, délégué du consistoire de Crest, qui est nommé.

Les débats des quatre synodes successifs ne s'occupent aucunement des questions de doctrine. Les débats sur les structures portent essentiellement sur les relations entre le synode rétabli, les consistaires généraux officiels et les consistaires sectionnaires (ou conseils presbytéraux pour le synode de 1856). À cette occasion, les propositions de l'Assemblée de 1848 sont reprises, d'ailleurs les délégués à cette assemblée participent au synode avec une voix délibérative, puis les modifications législatives du décret de 1852 sont mises en application.

La piété des fidèles doit être encadrée. L'enseignement religieux est surveillé dans les écoles primaires. La catéchèse et l'admission à la communion sont codifiées. Le déroulement des cultes, l'observation du dimanche, les jours de jeûne et de prières, l'acceptation des mariages mixtes sous condition, le déroulement des services funèbres, sont précisés.

Le souci des plus faibles est rappelé avec le soutien aux œuvres diaconales, la création d'un hospice pour les vieillards, l'évangélisation des dissimulés.

Le principal sujet de débat porte sur la surveillance des Églises locales. Le réveil religieux a divisé les communautés, les dissidences s'affermissent mais aussi les opinions doctrinales, le libéralisme s'opposant à l'orthodoxie. Il faut surveiller les évangélistes des sociétés étrangères qui, sous couvert du réveil, créent des communautés dissidentes. Il faut surtout contraindre les pasteurs libéraux à rentrer dans la norme évangélique. Les tournées pastorales instituées, appelées visites d'Églises, sont chargées de cela. Très vite, certaines Églises s'opposent aux visites, en refusant la publication des rapports, en n'acceptant pas la venue des délégués, en ne participant plus au synode. Des Églises libérales du consistoire de Die et de Crest entrent en rébellion, les visites synodales contestées³⁸⁶ et les Anciens refusent de céder la chaire aux visiteurs synodaux. Le consistoire de La Motte-Chalancon, marqué par le « Réveil » et conciliant avec les dissidences, s'abstient de participer aux derniers synodes.

En 1856³⁸⁷ Servièrre, pasteur libéral d'Aouste, demande que le consistoire ne participe pas au synode de la Drôme car le gouvernement a refusé de mettre à l'ordre du jour la question de la liberté de culte et celle du synode national. Le consistoire de Crest ne le suit pas. (8 votent et 6 s'abstiennent). Ce même Servièrre³⁸⁸ intervient contre une délibération dudit synode particulier qui précise : « *c'est parce que le synode a voulu surveiller la conduite, les mœurs et la prédication de certains pasteurs, que ceux-ci lui ont fait une vive opposition et qu'ils ont exercé une fâcheuse influence sur leurs conseils presbytéraux qui en général connaissent peu l'histoire et la discipline de leur Église* ». Servièrre parle d'une assertion grave que rien ne justifie. Depuis sept ans la question fait débat. Servièrre a refusé l'accès au temple d'Aouste au général Bonnet et au pasteur Roman, délégués par le synode. Ces derniers s'y sont tout de même rendus. Le conseil presbytéral d'Aouste proteste, le synode fait alors des suppositions « calomnieuses » (manque de zèle et de fermeté) et demande au consistoire de sanctionner Aouste et son pasteur. Servièrre s'étonne que les mêmes remarques n'aient pas été faites à Valdrôme et Saint-Dizier qui ont aussi refusé les visites (il est vrai que ces deux Églises sont orthodoxes). Arnaud, président orthodoxe du consistoire et membre du synode tente de calmer Servièrre mais rien n'y fait, il quitte la séance avec le registre.

Au même moment, des projets de généralisation des synodes particuliers voient le jour mais n'aboutissent pas. Ainsi, en 1853, Miroglio, pasteur à Besançon, propose à Charles Read, chef

³⁸⁶ AP Die « Registre du consistoire de Die » (11 mai 1854)

³⁸⁷ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (24 octobre 1856)

³⁸⁸ Idem (12 décembre 1857)

de bureau des cultes non catholiques, deux découpages possibles des 105 consistoires en circonscriptions synodales³⁸⁹. Ceux de Drôme et d'Ardèche sont alors placés dans deux modèles différents, chacun faisant éclater la structure départementale. Les consistoires des deux départements, dans chaque cas, sont répartis dans trois provinces synodales différentes. Dans le premier cas : Die (Die, Crest, Dieulefit, la Motte-Chalancon, Orpieres), Privas (Privas, Vallon, la Voulte, Saint-Pierre-ville, Les Ollières), Valence (Valence, Lamastre, Saint-Agrève, Saint-Péray, Vernoux). Dans le deuxième cas : Die (les 5 drômois, Mens et Orpieres), Privas (Privas, Vernoux, Les Ollières, Saint-Pierre-ville, la Voulte, Vallon, Saint-Ambroix), Lyon (Lyon, Saint-Étienne, Saint-Voy, Besançon, Saint-Agrève, Lamastre, Saint-Péray). La proposition n'a pas de suite.

Les colloques et les conférences³⁹⁰

De nombreuses préoccupations sont débattues dans ces conférences et ces colloques qui remplacent les synodes interdits. Durant les années 1830, l'essentiel des discussions porte sur la nécessaire réforme de la loi de Germinal, à partir du projet ardéchois. Ce premier débat est clos dès la décennie suivante. Il semble que la question des relations avec le pouvoir politique soit laissée à l'appréciation des seuls organes officiels reconnus que sont les consistoires. Il n'y a que quelques exceptions notables. En 1848 la question de l'abolition de l'esclavage est à l'ordre du jour à Montmeyran. En 1850 les Drômois examinent la loi Falloux sur l'instruction publique et se méfient de la toute-puissance de l'Église catholique. De même en 1861 à Privas, il est décidé de célébrer la Fête de l'Empereur le 15 août, le dimanche le plus proche de cette date-là considérée comme trop catholique.

La grande question débattue concerne la réaction à avoir face au deuxième réveil religieux propagé par des évangélistes envoyés par des sociétés religieuses à partir des années 1830. Les Drômois discutent beaucoup plus de ce thème que les Ardéchois. En 1836, à Crest, l'interrogation porte sur la conduite à tenir face aux agents des sociétés étrangères. À une voix de majorité en 1840, la conférence de Dieulefit permet aux pasteurs « étrangers », comme sont appelés les évangélistes, de prêcher. Les années suivantes à Saillans et Crest, les conférences nuancent la première décision, les consistoires peuvent interdire aux pasteurs nationaux de céder leur chaire à des pasteurs étrangers. Mais un pasteur peut aller à l'encontre de la décision consistoriale sauf s'il y a des risques de divisions. Dans le même temps, et de façon très contradictoire, face à la pénurie de pasteurs nationaux et au vieillissement du corps pastoral, les évangélistes issus des sociétés genevoises sont autorisés à aider les titulaires. Un moyen de lutte contre la dissidence est l'affiliation en 1838-1839 à la Société nîmoise d'évangélisation des protestants disséminés. C'est cette dernière qui envoie le pasteur suisse Delétra en tournée en Ardèche et Haute-Loire en 1840 pour lutter contre le réveil religieux qualifié de « méthodiste ». En 1846 la conférence de Nyons acte la forte influence des agents du « Réveil » que l'Église nationale n'a pu ou n'a pas voulu contenir. Il faut « *rendre les dissidents inutiles en ayant une religion audible, vivante et du cœur* ». La conférence de Nyons s'interroge à cette occasion sur la place de l'étude de la Bible dans les facultés de théologie de Montauban, Genève et Strasbourg. Les pasteurs réunis admettent que chacune des facultés étudie correctement la Bible, en laissant à la fois la place aux fondamentaux doctrinaux mais aussi à la recherche scientifique. La question ne fait pas débat pour Montauban et Strasbourg, les avis sont plus tranchés concernant Genève. Les pasteurs formés dans ces facultés ont donc tous les atouts en main pour être de bons pasteurs et ainsi limiter l'influence néfaste des évangélistes liés au « Réveil » qui voudraient faire dissidence. Les

³⁸⁹ AN F 19 10173

³⁹⁰ Annexe 4 - chapitre 2 (page 519)

Ardéchois s'interrogent en 1853 au Pouzin sur la meilleure façon de réagir face aux dissidences. Ils réfléchissent dans ce sens, l'année suivante à Vernoux, à partir d'une étude détaillée du pasteur Durand sur « *les tendances du Réveil qui conduisent à la dissidence ecclésiastique* ». En 1862, malgré des oppositions vives, la conférence de Valence accepte en son sein des pasteurs étrangers des Églises dissidentes. Le temps des affrontements semble terminé, il faut cohabiter et essayer de discuter.

La décennie 1840, mais surtout les deux suivantes, voient s'affronter les deux courants théologiques orthodoxes et libéraux. Les colloques ardéchois sont plus empreints de libéralisme, les conférences drômoises faisant une part plus importante à la pensée orthodoxe. Le débat porte d'abord sur la confession de foi. Doit-il y en avoir une ? Faut-il se rallier à celle de la Rochelle ? Aux Ollières en 1841, le colloque réagit négativement à la décision du consistoire de Caen imposant une confession de foi aux candidats pasteurs. Cette même année, la conférence de Saillans débat sur le même thème mais ne tranche ni dans un sens ni dans un autre. En 1860, à Saint-Péray, les Ardéchois n'arrivent pas à se décider sur le maintien ou non, dans la liturgie, de la lecture du symbole des Apôtres. La compréhension de la Bible et des rites religieux divise. D'ailleurs, la Bible est-elle assez étudiée dans les facultés de théologie, s'interroge la conférence de Dieulefit en 1845 ? À Nyons l'année suivante, il est précisé que l'enseignement critique et scientifique de la Bible est négligé dans lesdites facultés. Il faut avoir un catéchisme scientifique, écrit le colloque de Gluiras en 1847. Les divisions subsistent et, à Vernoux en 1862, le colloque rappelle avec force que le catéchisme doit être l'objet des soins les plus attentifs du pasteur. Mais faut-il accorder la priorité aux vérités bibliques, vision d'une lecture fondamentaliste prônée par les orthodoxes, ou la mise en action de l'intelligence humaine pour réfléchir sur ces vérités, approche déjà historico-critique défendue par les libéraux. C'est le même débat qui agite la conférence de Valence en 1862 à propos des miracles où le pasteur Ducros, âpre défenseur de l'orthodoxie, estime que leur négation ruine la réalité historique de l'Évangile. L'année suivante le débat rebondit sur le surnaturel et la divinité de Jésus-Christ. En 1864 l'étude sur la vie de Jésus Christ par Renan est à l'ordre du jour. En 1866 la conférence de Valence s'interroge à nouveau sur l'essence même du christianisme d'après les discours de Jésus-Christ dans les Évangiles synoptiques, preuve que le débat entre religion et morale n'est toujours pas résolu. Les Épîtres de Jacques et de Paul sont analysées en 1850, un rapport sur l'authenticité de l'Évangile de Marc est lu en 1863.

Il faut attendre la décennie 1870 pour voir enfin évoluer dans un sens d'apaisement les débats entre libéraux et orthodoxes. Cela peut paraître surprenant dans des années où la querelle rebondit au niveau national lors du synode officiel de 1872 qui rejaillit sur la vie des Églises dans les années suivantes. Ainsi, pour éviter les divisions, la conférence de Bourdeaux en 1875 rappelle que l'Évangile doit être la seule préoccupation de l'Église qui doit taire ses débats dogmatiques et ecclésiologiques. L'Église a un devoir d'humiliation et de repentance à entreprendre en acceptant le seul amour de Dieu, le don de soi pour le Christ issu d'une vraie obéissance à ce dernier. Cela amène un débat l'année suivante sur la nécessité d'une commission de réconciliation « orthodoxes-libéraux » et sur la volonté, deux ans après, d'obtenir un nouveau synode national pour éviter l'anarchie et la division tout en rejetant l'aventure des synodes officieux. La paix n'est cependant pas revenue entre les deux tendances³⁹¹, en témoigne cet échange entre les pasteurs Carles (ex-libéral devenu orthodoxe) et Paul de Magnin (libéral) dans le consistoire libéral de Vernoux : Carles vient d'éditer une brochure étudiée au colloque de Boffres sur la nécessité d'une Église synodale (donc

³⁹¹ « Articles du Christianisme au XIXe siècle » (15 et 29 octobre 1875)

orthodoxe), Paul de Magnin ne lui reproche pas ses arguments mais d'avoir changé de camp.

Quelques débats théologiques transcendent cependant les courants doctrinaux. Au Pouzin en 1856, le colloque rappelle que la Cène permet de s'unir au Christ mais que cette union, nécessaire pour obtenir la vie éternelle, peut aussi se trouver dans la prière. La Cène n'est pas une cérémonie purement symbolique, elle est un moyen d'union entre les fidèles, entre les fidèles et le Christ, qui s'opère par la foi et non par l'acte même d'y participer. « *Nous admettons complètement que si quelqu'un ne mange la chair et ne boit le sang du fils de l'homme, c'est-à-dire ne s'approprie par la foi les mérites du Christ et ne s'unit intimement à lui, il ne peut avoir la vie éternelle, mais il n'est pas prouvé que cette appropriation et cette union s'opèrent plutôt par la Sainte Cène que par la prière par exemple* ». Le théologien Müller est cité : « *le pain rompu est l'image du corps du Christ rompu sur la croix et la coupe est le symbole de la nouvelle alliance ; mais il est difficile de croire que Jésus-Christ n'ait voulu instituer qu'une cérémonie purement symbolique, elle est infiniment plus qu'un repas puisqu'elle est le moyen par lequel on participe à l'efficace de la mort expiatoire du Sauveur et par lequel le fils de Dieu s'unit avec les croyants pour les sanctifier et pour préparer en eux la résurrection glorieuse. Elle est par conséquent aussi un moyen d'union entre les fidèles. Mais cette union à Jésus-Christ est tout à fait spirituelle et s'opère par la foi et non par l'acte même de la participation au sacrement de l'autel* ».

À Chalencon en 1857, c'est le baptême qui fait l'objet de toutes les attentions. Est-ce une institution qui établit l'alliance que Dieu a contractée avec les hommes ou un signe de la foi ou du Salut individuel de celui à qui il est conféré ? Faut-il alors baptiser les petits enfants (pédobaptisme) ? Cela n'est pas souhaitable selon la Bible mais l'usage en crée la nécessité pour maintenir une Église multitudiniste. C'est ensuite l'instruction des catéchumènes qui est nécessaire car elle seule permet de prendre part au vrai baptême. Il faut surtout dégager du baptême toute idée de vertu magique. « *Le baptême est le signe symbolique de notre participation à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ. Dans la Bible il est dit que ceux qui faisaient profession de croire en Jésus-Christ étaient admis au sacrement du baptême qui leur obtenait ainsi par le moyen de la foi l'assurance de privilèges précieux pour le temps et pour l'éternité* ».

Aux Ollières en 1858, c'est autour de la sanctification du dimanche que se focalise le colloque. « *Le sabbat est d'institution divine et de pratique perpétuelle* ». La sanctification passe par la participation au culte public préparé par la prière et suivi par le culte familial à la maison et la pratique des devoirs envers son prochain puisque le Salut se manifeste par les œuvres.

Les conférences et les colloques se préoccupent régulièrement de la piété des fidèles qu'il faut affermir en encadrant la pratique religieuse.

L'enseignement religieux est souvent au cœur des discussions. À Chalencon, en 1838, décision est prise de créer partout des écoles du dimanche. Il faut attendre 1844 pour qu'une décision semblable soit effective à Die pour la Drôme. Les écoles primaires de filles ne doivent pas être négligées, pour se faire la conférence de 1843 choisit la pension Guillermet de Valence qui forme des institutrices afin de recevoir les deux bourses que vient de créer le conseil général de la Drôme. À Saillans, en 1841, il faut instruire correctement les catéchumènes et leur interdire l'accès à la communion s'ils sont jugés indignes. Le problème des catéchumènes, dit-on à Vernoux en 1846, est qu'ils sont dociles avant la réception à la Cène mais bien peu après. À Valence, en 1864, la création des Unions chrétiennes, particulièrement pour les jeunes gens, peut pallier cette situation.

Le culte est une préoccupation permanente. Il faut uniformiser la liturgie à Die en 1844. La liturgie est une nécessité pour le culte public car elle met en place une trame commune qui

fixe l'attention sans être un obstacle à l'Esprit-Saint rappelle le colloque de Vernoux en 1859. La prédication de Paul est un modèle mais ce modèle n'est pas assez appliqué dans la prédication actuelle, se lamente la conférence de Valence en 1863. Cela peut expliquer l'absence d'essor du protestantisme puisque qu'elle ne répond pas aux besoins de la société, comme le dit la conférence de Valence 1865. Elle ne doit pas condamner mais argumenter et enseigner, est-il précisé à Montmeyran en 1847.

La pratique des adultes est contrôlée. Alors qu'un jour de jeûne et d'humiliation est rejeté en 1834, une société pour la sanctification du dimanche et une autre sur la tempérance sont créées en 1838-1839 en Ardèche. En 1843 à Loriol-Livron, la lecture de la Bible préoccupe les pasteurs. Il paraît opportun d'établir un deuxième service le dimanche après-midi pour justement l'étudier. Des bibliothèques religieuses se multiplient à partir de 1845. À Vernoux l'année suivante, il faut lutter contre le prosélytisme catholique et réveiller la piété en éditant un journal régional dans la Drôme en 1843, en créant une association pastorale d'évangélisation en Ardèche en 1844 qui envoie par binômes des pasteurs prêcher dans les Églises, en interdisant aux pasteurs de faire des oraisons funèbres lors des enterrements. Il faut partout favoriser la Société biblique de Paris, précise le colloque de Saint-Péray en 1860. C'est enfin le pasteur, dont le rôle central est mis en avant, qui fait l'objet de plusieurs attentions. Seuls les consistoires sont habilités à leur faire des remontrances mais les conférences de Livron et Die en 1843-1844 expliquent qu'ils doivent être prudents dans leur rapport au monde puisqu'ils sont des modèles. Ils doivent éviter les excès, fuir la bonne société ou, au moins, ne pas trop la rechercher, « *éviter la chasse et tous les plaisirs non indispensables à la santé* ».

En fait, durant toute la période, comme le résume la conférence de Dieulefit en 1874, le principal objectif est « *de réveiller les âmes et de répandre l'Esprit-Saint dans l'Église* ».

À partir de 1878, les synodes particuliers reprennent mais une conférence pastorale évangélique synodale se maintient. Celle de la Voulte³⁹² demande que tous les conseils presbytéraux et consistoires écrivent au ministre sous couvert de la commission synodale pour demander la convocation d'un synode général officiel. Elle rappelle les menaces qui se présentent pour l'Église de la part du pouvoir politique (fin de l'autonomie des conseils presbytéraux et des consistoires, fin des propositions pour les professeurs de théologie). La conférence pense qu'il ne faut pas menacer de convoquer un synode officieux car ce serait désobéir aux lois et risquerait d'entraîner moins de liberté religieuse.

III Un maillage territorial de plus en plus serré.

Le protestantisme rétablit définitivement sa présence dans ses bastions traditionnels. Il a, de nouveau, « pignon sur rue »³⁹³.

1) La multiplication des consistoires et des Églises locales.

Des modifications assez importantes touchent les consistoires³⁹⁴. Avec cinq Églises consistoriales chacun, les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche ont une évolution différente. Rien ne bouge dans le premier, malgré des demandes refusées de scission de Nyons et de Livron. Quatre nouveaux consistoires apparaissent dans le second, deux en 1834 à Vallon et Saint-Agrève, deux en 1852 aux Ollières et à Saint-Péray. L'Ardèche bénéficie donc de 9 consistoires, ils regroupent chacun un nombre plus petit d'Églises locales et de

³⁹² SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques »

³⁹³ Patrick Cabanel « Histoire des protestants de France » (2012)

³⁹⁴ Voir cartographie – Annexe 3 – chapitre 2 (page 518)

pasteurs. Ces divisions sont parfois d'origine dogmatique mais plus généralement pratique avec des tailles réduites et des distances plus courtes. Ainsi les Anciens peuvent se réunir plus souvent, les réunions sont plus faciles à mener avec moins de monde, les relations d'entraide sont plus étroites.

C'est dans ce but que le consistoire de Vallon se crée par scission de celui de Privas. Les distances entre le nord et le sud, séparés par une haute montagne toute catholique, le Coiron un massif basaltique, sont trop importantes. Les Anciens du sud ne viennent pas à Privas, ils sont trop âgés ou trop occupés professionnellement étant essentiellement des commerçants. Peu de points communs existent entre la section méridionale très agricole et l'autre plutôt industrielle, les Anciens ne se réunissent pas assez souvent et laissent prendre des décisions condamnables aux Églises locales comme la section de Saint-Julien-en-Saint-Alban où des pasteurs ont l'initiative de prêcher sans autorisation et sont élus au poste par acclamation des fidèles C'est le cas du pasteur Bosc, destitué ensuite pour méthodisme. Les Anciens se disputent au moment des élections pour accentuer la suprématie du sud ou du nord du consistoire, avec comme conséquence la localisation des nouveaux postes pastoraux. En 1831³⁹⁵, la discussion porte sur le lieu de résidence du nouveau pasteur, à savoir Vallon ou Chomérac. Avant cela il faut remplacer l'Ancien Dautheville-aîné qui a démissionné en 1830. Le pasteur Frossard propose Delarbre, maire de Chomérac, mais le consistoire refuse. Frossard quitte la réunion et refuse de délibérer. Par l'Ordonnance du 15 octobre 1834 se crée le consistoire à Vallon avec division de celui de Privas et trois sections à Vallon, Lagorce et aux Vans.

Le plateau de Saint-Agrève, en 1834, forme un consistoire séparé de celui de Lamastre pour des raisons géographiques, c'est un plateau aux altitudes élevées, difficile d'accès pour les Églises de la vallée du Doux, mais aussi doctrinales, le réveil religieux y est très marqué alors qu'une indifférence plus forte perdure autour de Lamastre. Pour être suffisamment peuplé, il faut lui adjoindre l'Église urbaine isolée d'Annonay qui ne le souhaite pas.

En 1847, le consistoire de Vallon³⁹⁶ souhaite l'intégration dans la consistoriale des cantons de Saint-Étienne-de-Lugdarès, Valgorge, Largentière et Joyeuse avec des communes qui ne possèdent pas ou très peu de protestants à part Saint-Laurent-des-Bains qui attire des protestants en cure, ce qui permettra donc, d'y célébrer légalement des cultes.

En 1852, les consistoires des Ollières et de Saint-Péray apparaissent par division de celui de la Voulte. Des raisons de rivalités communales mais aussi de conflits doctrinaux en sont à l'origine. Dans la vallée de l'Eyrieux, les gros bourgs de Saint-Laurent-du-Pape et des Ollières veulent chacun leur pré-carré. Le courant libéral cherche à s'affermir et le consistoire de Vernoux en donnant Alboussière à Saint-Péray ancre ce dernier dans le nouveau consistoire en affaiblissant par là même l'orthodoxie de celui de la Voulte.

En 1862, le canton de Tournon, enlevé au consistoire de Lamastre, est annexé par le consistoire de Saint-Péray³⁹⁷. Cette même année, l'Église d'Annonay quitte le consistoire de Saint-Agrève et rejoint celui de Saint-Péray. L'Église du Cheylard en 1869³⁹⁸ passe du consistoire de Saint-Pierre-ville à celui de Lamastre pour des raisons pratiques. Saint-Pierre-ville est trop éloigné et les routes malcommodes. En revanche, avec Lamastre les communications sont plus faciles aussi bien par la route ou même à pied (2 h pour Lamastre et 6 h pour Saint-Pierre-ville).

En mai 1874³⁹⁹ Privas et Creysseilles, Églises orthodoxes, ont appliqué les conditions électorales, ce qui n'est pas le cas des quatre autres Églises du consistoire. Malgré cela le

³⁹⁵ ADA V 85

³⁹⁶ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (2 janvier 1847)

³⁹⁷ AP de Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (9 juillet 1862)

³⁹⁸ AN F 19 10 466

³⁹⁹ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques - boîte 6 »

consistoire a validé les élections dans ces quatre Églises. Les deux pasteurs orthodoxes ont bataillé ferme mais n'ont pu avoir gain de cause. Ils demandent s'ils peuvent se séparer des quatre Églises et former un nouveau consistoire avec Vals. Ce n'est pas accepté par le consistoire de Vallon⁴⁰⁰ qui refuse de voir partir Vals et qui conseille un rapprochement avec Saint-Sauveur-de-Montagut, Église orthodoxe isolée dans le consistoire libéral de Saint-Pierreville.

Le consistoire des Ollières est l'objet de débats sur son existence même. Les Églises de Saint-Michel-de-Chabrillanoux et de Saint-Fortunat ont des difficultés à admettre la supériorité de celle des Ollières. Il est vrai que de fortes personnalités, pasteurs mais aussi notables, souhaitent avoir un pouvoir sans partage. Saint-Fortunat et Saint-Michel demandent à quitter le consistoire pour revenir dans celui de La Voulte ou au pire à obtenir un rééquilibrage de la distribution des Anciens dans le consistoire, réduisant le poids du chef-lieu.

Plusieurs tentatives, pour les mêmes raisons qu'en Ardèche, échouent dans la Drôme. À Nyons en 1862⁴⁰¹, le consistoire de Dieulefit demande son partage en deux car il est trop vaste avec ses 11 pasteurs, ses 10 Églises locales et ses 32 membres. Il est trop étendu et les quatre Églises, trop éloignées, qui participent peu, pourraient former un ensemble autonome, autour de Nyons, Vinsobres, Venterol et Sainte-Euphémie. Le recensement effectué en 1863 semble être la cause du refus ministériel, les deux consistaires envisagés ne regroupant que 8 122 protestants, loin des 6 000 nécessaires pour chaque entité.

Dans le consistoire majoritairement orthodoxe de Valence, la plus grosse Église, celle de Livron, de tendance libérale, cherche à créer un nouveau consistoire qui intégrerait Beaumont et Cliousclat où les libéraux sont nombreux.

Très vite les consistaires s'aperçoivent qu'il faut créer un échelon plus petit. Les Églises sectionnaires avec des conseils sans réalité juridique réapparaissent sans difficulté. Dès les années 1820-1830, la nécessité de nommer des responsables dans les sections consistoriales se fait jour. C'est le cas à Saint-Agrève où, en juillet 1834⁴⁰², se déroule l'élection des diacres par section en fonction de la démographie de chacune, dix pour la section de Saint-Agrève, quatre pour Devesset et Saint-Romain, deux pour Saint-Jeures-d'Andaure, la Bâtie-d'Andaure, Saint-Julien-Boutières, Saint Jean-Roure dont trois maires de petites communes. « *Les diacres veilleront à la collecte, l'administration et la distribution des deniers des pauvres, au soulagement des malheureux, à la répression des désordres et en particulier à l'abolition des jeux, des danses, des usages profanes, à la sanctification du sabbat, à l'instruction religieuse de la jeunesse, et à l'observation de l'ordre et de la tenue dans les temples* ». Il en est de même à Nyons⁴⁰³. En 1852 la création des conseils presbytéraux officialise ces consistaires locaux.

2) Les postes pastoraux en forte croissance.

La Monarchie de Juillet est, de loin, le régime le plus favorable pour les protestants. La Drôme y accroît encore son avance par rapport à l'Ardèche quant aux postes pastoraux. Le cas du consistoire de Dieulefit est à remarquer. Les six postes pastoraux créés ne correspondent pas à une réalité démographique ou topographique mais plus vraisemblablement à un avantage politique avec l'influence des Morin négociants en soie. On pourrait peut-être avancer la même explication pour les cinq postes créés entre 1833 et 1862 dans le consistoire de Crest avec, ici, le poids politique des Lombard-Latune, papetiers à Blacons apparentés

⁴⁰⁰ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (14 mai 1874)

⁴⁰¹ AN F 19 10 468) « Lettre du consistoire de Dieulefit » (1862)

⁴⁰² AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (Juillet 1834)

⁴⁰³ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de Nyons »

d'ailleurs aux Morin. Avec le Second Empire, l'Ardèche comble son retard. L'année 1859, charnière entre la période autoritaire et celle libérale de l'Empire, est visible, peu de postes créés avant, beaucoup après. Cela se confirme en lisant les difficultés du consistoire de Saint-Agrève pour le poste de Saint-Julien-Boutières⁴⁰⁴, la première demande remonte à 1853, le décret de création date de 1859. Le poids du général Dautheville, originaire de Chalenccon, au conseil central n'y est peut-être pas pour rien. Enfin, sous la Troisième République, l'essoufflement démographique de la Drôme se confirme. Un seul poste est créé à Étoile, banlieue valentinoise qui progresse encore, contre six en Ardèche, y compris dans des zones encore rurales. La distinction entre « Ordre moral » et « République opportuniste » ne semble pas avoir d'importance.

En Ardèche, trois demandes n'aboutissent pas pour des raisons différentes, semble-t-il. La création d'un poste pour Grozon est refusée en 1878 à la veille de la suppression des crédits gouvernementaux. Les raisons avancées pour le refus d'un poste à Saint-Georges et d'un autre à Beauchastel en 1878 sont différentes. La pénurie des vocations pastorales, avec 10 postes vacants dans le département, est mise en avant, pénurie qui disparaîtrait, dit-on, si les salaires pastoraux étaient augmentés. Pourtant, est-il précisé, particulièrement à Beauchastel⁴⁰⁵ un pasteur serait utile suite aux inondations catastrophiques de 1875 : auparavant les protestants vivaient bien de leurs terres, depuis les jeunes hommes sont contraints de travailler à La Voulte dans les mines et les fonderies, les jeunes filles dans les fabriques de soie, les familles ne se reposent donc que le dimanche et il faudrait alors un pasteur sur place pour les instruire. À Saint-Georges, un pasteur serait nécessaire pour d'autres raisons. La réputation des établissements de bains attire beaucoup de monde surtout le dimanche et particulièrement des Valentinois qui pourraient profiter plus régulièrement du culte.

Les consistoires viennent en aide aux jeunes de leurs Églises qui partent étudier la théologie, ils délivrent des certificats de « bonnes mœurs », ce qui permet l'obtention de bourses d'État. Le nombre important d'étudiants montre la vitalité des Églises qui entraîne des vocations. Le nombre non moins important de demandes de bourse démontre, lui, l'origine populaire des candidats ; le ministère pastoral devient un moyen de s'élever dans l'ordre social. Les exemples du consistoire rural et excentré de Vallon et du vaste consistoire mi-urbain, mi-rural de Crest sont significatifs, ils soutiennent respectivement neuf et treize étudiants⁴⁰⁶.

Les consistoires recherchent des pasteurs, et font parfois appel à des pasteurs étrangers, il faut demander au ministre son accord en prouvant souvent qu'ils sont descendants de huguenots français réfugiés. C'est le cas des pasteurs Etienne Durand et Nicati⁴⁰⁷.

Régime	Drôme	Ardèche	Total
Monarchie de Juillet	17 (6 pour Dieulefit)	15	32
2e République	1	2	3
2e Empire	6	9	15
3e République	1	6	7
Total	25	32	57

⁴⁰⁴ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (De 1853 à 1859)

⁴⁰⁵ AN F 19 10486

⁴⁰⁶ **Annexe 5 - Chapitre 2 (page 521)**

⁴⁰⁷ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (9 novembre 1846 et 13 janvier 1848)

Consistoriales	Monarchie de Jul.	Ile République	Second Empire	IIIe République
Valence	Livron 1831 Valence-2 1834 Montmeyran 1841 Cliousclat 1845		La Baume. 1857 Chabeuil 1869	Étoile 1879
Crest	Aouste 1833 Puy-St-Martin 1846	Crupies 1848	Plan-de-Baix 1854 Crest-2 1862	
Die	Sainte-Croix 1840 Menglon 1843		Barnave 1854	
Dieulefit	Saint-Paul 1831 Poët-Laval 1836 Montjoux 1838 Vesc 1839 Dieulefit-2 1840 Venterol 1842		Sauzet 1854	
La Motte-Cha.	Poyols 1839 Saint-Dizier 1840 Aucelon 1843			
Privas	Les Fonts 1831 Creysseilles 1840 Le Pouzin 1846		Privas-2 1869	Saint-Symphorien 1871
Vallon	Vals 1831 Lagorce 1836 Salavas 1843		Labastide 1868	Aubenas 1877
La Voulte	Charmes 1839	Gilhac-Bruzac 1849	La Voulte 1861	
Les Ollières	Saint-Fortunat 1832	Saint-Michel 1849	Saint-Cierge 1869	
Saint-Péray	Saint-Péray 1844		Annonay-2 1870	Champis 1879
Vernoux	Boffres 1831			Vernoux-2 1874
Saint-Pierreville	La Pervenche 1831 Saint-Sauveur 1842		Marcols-Albon 1865	Beauvène 1871
Lamastre	Gilhac 1843 Saint-Basile 1843		Le Cheylard 1864	Désaignes-2 1878
Saint-Agrève	La Bâtie 1840		Saint-Julien 1859 Saint-Agrève -2 1869	

Les postes pastoraux créés, il faut loger ces derniers. Cela ne se passe pas forcément bien, il est alors nécessaire de préciser la législation en vigueur. C'est ainsi qu'une circulaire de 1842 rappelle l'obligation pour les communes de verser une indemnité de résidence pour les pasteurs en proportion de leur population protestante après demande des consistoires. Cette circulaire précise le décret du 5 mai 1806 et la loi du 18 juillet 1837 qui sont visiblement mal appliqués⁴⁰⁸.

Les consistoires restent les seuls responsables des consécutions et des nominations pastorales

⁴⁰⁸ ADA V222

après un débat⁴⁰⁹ pour savoir si elles doivent être consistoriales ou presbytérales. Pour cela une commission est nommée à Valence en 1865 pour y réfléchir. Un règlement concernant les consécérations⁴¹⁰ en découle : « néanmoins la consécration ne pourra en aucun cas être accordée si le candidat ne déclare reconnaître les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, la révélation positive de Dieu et la base également unique et obligée de son enseignement, vouloir se conformer dans la pratique de tout son ministère et notamment dans la célébration du culte à la teneur de la liturgie. Et eut égard aux différentes éditions d'icelle, vu l'impossibilité où se trouve l'Église en l'absence de synode de faire un choix officiel déclare adopter celle publiée par l'Église nationale de Genève en 1861 ». À propos de la nomination des pasteurs⁴¹¹, deux écueils sont à éviter, à savoir la trop grande hâte dans l'élection et le retard trop prolongé. Il est donc nécessaire d'avoir deux rencontres du candidat avec le consistoire.

3) Les temples de plus en plus nombreux.

Les dédicaces restent des événements. Sous la Monarchie de Juillet, lors de l'inauguration du temple de Saint-Étienne-de-Serres⁴¹² en 1841, le discours du conseiller général porte sur le rejet de la haine et des discordes au profit de la tolérance et de la charité. 1 200 personnes sont rassemblées. Lors de la dédicace du temple de Saint-Michel-de-Chabrillanoux en 1844⁴¹³ le maire de Saint-Fortunat adresse à l'assemblée une courte allocution dans laquelle il fait valoir les avantages qui résultent pour l'ordre social de l'édification des temples. Le pasteur Meyer, président du consistoire de la Voulte « prononce un discours très remarquable aussi fortement pensé que bien écrit, d'une éloquence grave, onctueuse, digne du sujet et du lieu, qui a profondément ému tous les auditeurs ». La prédication est basée sur le texte de la Genèse au chapitre 28 le verset 17 « *Que ce lieu ci est respectable ! C'est la maison de Dieu, la porte des cieux* ». Il rappelle les temps de persécutions où les protestants étaient privés de temple mais en profite aussi pour demander que l'harmonie, les bons rapports qui doivent exister entre les catholiques se maintiennent. Il en profite alors pour expliquer que les protestants voulaient reconstruire le temple sur l'emplacement de celui détruit en 1630 sur les ordres de Louis XIV. Mais ce dernier, trop proche de l'église a mis en émoi la fabrique catholique. Dans un élan de bonne volonté, le nouveau temple est construit à l'opposé du village. Il loue enfin, bien sûr, le pouvoir politique, « *le gouvernement bienveillant et réparateur, au généreux concours duquel nous devons le bonheur de relever nos temples de leurs ruines* ». Il prie pour le roi, la reine, la famille royale et les grands corps de l'État. « *À la suite des services a eu lieu un banquet où tout s'est passé avec ordre et bienséance* ». La localisation du temple de Saint-Michel-de-Chabrillanoux est très caractéristique. Le village ne compte que peu d'habitants, plutôt catholique, les protestants sont éparpillés dans plus de 60 hameaux. Le temple, doté d'une cloche (pour appeler les fidèles des hameaux au culte), se trouve à l'entrée « ouest » du village, à côté de la mairie-école, l'église est à l'opposé, à la sortie « est » du village. Il en est de même aux Ollières, où le temple est dans le quartier protestant du bas-Pranles, dans le quartier protestant des moulinages Fougéirol, l'église est de l'autre côté, dans un quartier catholique plus excentré qui se développe moins, la mairie est à égale distance des deux lieux de culte !

⁴⁰⁹ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (24 avril 1865)

⁴¹⁰ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (2 août 1865)

⁴¹¹ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (16 novembre 1865)

⁴¹² « Article du Lien » (octobre 1841)

⁴¹³ BBP « Registre du consistoire de la Voulte (13 octobre 1844)

Les temples se construisent rapidement et en grand nombre⁴¹⁴.

	Dans la Drôme	En Ardèche
Monarchie de Juillet (38) 20 drômois 16 ardéchois	Consistoire de Valence (2) : Cliouclat 1831, Saulce 1845 Consistoire de Crest (5) : Aouste 1837, Poët-Célar 1847, Beaufort 2 1846, Truinass 1847, Saou 1845 Consistoire de Die (1) : Barnave 1835 Consistoire de Dieulefit (4) : Comps 1831, Saint-Auban 1836, Orcinas 1840, Saint-Paul 1845 Consistoire de La Motte-Chal. (9) : Les Prés 1831, Volvent 1831, Fourcinet 1832, Saint-Dizier 1833, Aucellon 1835, Charens 1840, Luc 1845, Beaurières 1846	Consistoire de Vernoux (3) : Saint-Jean-Chambre 1837, Boffres 1838, Saint-Apollinaire-Les-Barraques 1839 Consistoire de Saint-Pierreville (2) : Saint-Etienne-de-Serres 1841, Saint-Sauveur-de-Montagut 1844 Consistoire de Vallon (3) : Vals 1831, Salavas 1838, Labastide-de-Virac 1841 Consistoire de Privas (3) : Chomérac 1836, Pranles 1837, Saint-Symphorien 1837 Consistoire de Lamastre (2) : Le Cheylard 1838, Gilhoc 1846 Consistoire des Ollières (2) : Saint-Fortunat 1835, Saint-Michel 1844 Consistoire de la Voulte (1) : Charmes 1839
Ile République (6) 4 drômois 4 ardéchois	Consistoire de Crest (4) : Puy-Saint-Martin (1850), Eurre 1850, Plan-de-Baix 2 (1850) Consistoire de Die (1) : Menglon 1850	Consistoire des Ollières (1) : Saint-Cierge 1851 Consistoire de Lamastre (1) : Grozon 1852 Consistoire de Privas (2) : Rompon 1849, Le Pouzin 1851
Second Empire autoritaire (10) 6 drômois 4 ardéchois	Consistoire de Die (1) : Treschenu 1856 Consistoire de Valence (2) : Montmeyran-Les Rorivas 1854, Barcelonne 1855	Consistoire de Saint Péray (1) : Saint-Péray 1859 Consistoire de Saint Agrève (2) : Saint-Jeures-Le Besset 1853, Saint-Romain-Mars 1853
	Consistoire de la Motte (3) : Bouvières 2 1853, Beaumont 1859, Bézaudun-sur-Bîne 2 1859	Consistoire de Lamastre (1) : Saint-Basile-Lapras 1858
Second Empire libéral (22) 13 drômois 8 ardéchois	Consistoire de Valence (1) : Chabeuil 1862 Consistoire de Crest (4) : Grâne ?, Mirabel 1866, Mornans 1860, Francillon 1864 Consistoire de Dieulefit (5) : Venterol 1857, Sauzet 1863, Taulignan 1867, Poët-Laval-Gougne 1868, Chateauneuf-de-Mazenc 1870 Consistoire de Die (3) : Pont-de-Quart 1860, Marignac 1862, Romeyer 1869,	Consistoire de Saint-Pierreville (2) : Beauvène 1861, Albon 1862 Consistoire de Vernoux (1) : Saint-Félix-de-Châteauneuf 1862 Consistoire de la Voulte (3) : Gilhac-Bruzac 1864, Saint-George 1864, La Voulte 1866 Consistoire de Lamastre (1) : Lamastre-2 1864 Consistoire de Saint-Péray (1) : Champis-Baratier 1869
IIIe République Ordre moral avant 1879 (9) 5 drômois 4 ardéchois	Consistoire de Valence (3) : Montvendre 1872, Combovin 1872, Étoile 1877 Consistoire de Die (1) : Chamaloc 1873 Consistoire de Crest (1) : Alex 1877	Consistoire de la Voulte (2) : Beauchastel 1871, Gilhac-Girbaud 1872 Consistoire de Privas (2) : Saint-Julien-2 1872, Flaviac 1873

⁴¹⁴ Voir cartographie Annexe 6 - Chapitre 2 (pages 522 et 523)

84 temples sont construits entre 1830 et 1879, surtout sous la Monarchie de Juillet (38 temples). 48 temples dans la Drôme et 36 en Ardèche.

Certains projets cependant n'aboutissent pas comme à Sahune⁴¹⁵ en 1845 où il est décidé qu'utiliser une salle de classe suffit, à Teyssières⁴¹⁶ en 1853, à Barsac⁴¹⁷ entre 1864 et 1870.

Les consistoires multiplient les demandes de célébration de cultes dans les localités sans temple comme dans le consistoire de Vallon⁴¹⁸ : 1859, Villeneuve-de-Berg (première demande en 1859 - accord en 1866), 1869, Vagnas et Largentière, 1878, Ruoms (accord seulement le 1er juillet 1886).

La cession d'église catholique est toujours à l'ordre du jour : en 1837⁴¹⁹, les protestants d'Aix-en-Diois souscrivent pour construire un temple, le projet de partager en deux l'église qui tombe en ruine n'aboutissant pas malgré l'accord du sous-préfet. L'église, non utilisée, a déjà servi pour le culte sous la Révolution. Le préfet refuse, faisant remarquer que cette église a été construite sous Louis XIV pour obliger les protestants convertis de force à aller à la messe. Il faut alors attendre encore 20 ans pour qu'un temple soit construit. En 1845, à Saulce⁴²⁰, une ancienne chapelle catholique désaffectée, est offerte par sa propriétaire protestante et devient temple.

B. Débats autour du « Réveil », dissidences au sein des communautés.

I L'implantation du « Réveil » dans les années 1830.

Il est à l'origine d'un bouleversement considérable dans la vie de l'Église réformée en France avec des répercussions qui courent sur tout le XIXe siècle. Plusieurs périodes de réveil se succèdent, des années 1830 aux années 1850. De nombreuses Églises de Drôme et d'Ardèche sont touchées mais à des degrés différents.

1) Trois Églises drômoises particulièrement touchées⁴²¹.

Des pasteurs nationaux marqués par le « Réveil » collaborent avec les évangélistes envoyés par les sociétés étrangères. Dans plusieurs Églises, des conflits opposent alors les « réveillés » et les autres, qu'ils soient pasteurs ou Anciens.

En 1829, à Valdrôme⁴²², dans le consistoire de La Motte-Chalancon, le pasteur Morel, âgé et infirme, prend comme suffragant Élie Charlier, agent d'une société anglaise. En 1833, le maire, les diacres et les notables de Valdrôme suspendent Charlier et écrivent au sous-préfet pour se plaindre de lui. Ils l'accusent de fanatisme, de trouble à l'ordre public avec la division des familles. Il lui trouve un « esprit d'aliéné ». Ils lui reprochent d'avoir destitué quatre diacres qui s'opposent à lui et d'en avoir fait élire de nouveaux qui le soutiennent, et de refuser à certains fidèles l'accès à la Sainte Cène. Ils ont peur de voir disparaître l'Église. Des

⁴¹⁵ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (9 mai 1845)

⁴¹⁶ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Montjoux » (8 mai 1853)

⁴¹⁷ ADD 2 O

⁴¹⁸ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (1859 à 1886)

⁴¹⁹ ADD 2 O 2

⁴²⁰ « Article de la Sentinelle » (1^{er} avril 1845)

⁴²¹ Il s'agit de trois Églises rurales très peuplées, excentrées, isolées.

⁴²² ADD 62 V 11 (1829)

pétitions circulent dans chaque camp. La crise culmine le 13 janvier : les diacres ont pris la clé du temple et refusent de la donner à Charlier. Le sous-préfet estime qu'il faut la rendre tant que Charlier n'est pas officiellement révoqué par le consistoire. Charlier, interdit de temple, célèbre un culte ailleurs puis entre de force dans le temple, récupère la clé, monte en chaire, en chasse le lecteur. Le soir des disputes s'élèvent dans les cabarets du village. Le conseil municipal intervient et admet que Charlier est dans l'illégalité en confisquant les clés du temple. Le sous-préfet, le conseil municipal et le consistoire estiment que pour calmer les esprits, Morel doit revenir et Charlier partir. En février, le consistoire local écrit au préfet pour se plaindre de Morel qui ne revient pas ; il demande qu'il en soit blâmé ; il rappelle que Charlier n'est pas parti et qu'il y a toujours des problèmes. En mars, Morel écrit au sous-préfet que 95% de l'Église soutient Charlier et que ses détracteurs sont quelques personnes « sans religion ». Dans une autre lettre Morel dit qu'il est malade, qu'il doit rester à Mens et que Charlier est suffragant en toute légalité. Ce même mois arrive une nouvelle pétition des habitants de Valdrôme pour obliger Morel à revenir ou pour contraindre le consistoire à le démissionner. La crise s'estompe enfin en 1835 : Morel a démissionné, Charlier est parti, le pasteur Meyrargues le remplace. Mais le sous-préfet est encore inquiet. Il a peur que Meyrargues, nommé par le consistoire sans discussion avec les diacres de Valdrôme, soit mal accueilli par ces derniers. Meyrargues est lui aussi un revivaliste mais il est plus doux et poli que Charlier qui s'est surtout heurté à quelques notables dont le maire. Meyrargues d'ailleurs se plaint de lui en 1836. Le maire ne lui donne pas les actes d'état civil pour bénir les mariages. Il veut⁴²³ également récupérer les sommes d'argent destinées aux pauvres et détenues par M. Giron, fils du trésorier local décédé. Giron refuse, il a le soutien de certains notables. Il démissionne donc. Il semble qu'alors une partie des « réveillés » se séparent de l'Église nationale pour former dans les années suivantes l'une des premières communautés darbystes du département. À Valdrôme donc les diacres sont divisés entre revivalistes et non revivalistes. Le conseil municipal, lui, a des positions plus tranchées : il est formé de notables peu enclins au « Réveil » qui touche plutôt les catégories populaires.

À Lesches⁴²⁴, toujours dans le consistoire de La Motte-Chalancon, la nomination du pasteur Morache en 1832 fait débat. Les notables de Lesches ne veulent pas de ce pasteur nommé par le consistoire et réclament Fontanès. Les notables lui reprochent des principes religieux exaltés et son appartenance à une « *secte connue pour ses principes exclusifs et intolérants* ». Ils rappellent que la paix et la liberté religieuse n'existent pas dans les Églises environnantes. Cependant, au bout de quelques mois, les protestants de Lesches admettent que le pasteur Morache est bon et tolérant, même le curé le reconnaît. Un Ancien dit que les dissentiments à son égard viennent plutôt du fait qu'il avait le soutien des autres pasteurs de la consistoriale. Les raisons de l'hostilité des notables locaux sont analysées dans une lettre du sous-préfet au préfet en mai 1832 qui décrit l'affaire. Le consistoire de La Motte-Chalancon compte cinq Églises qui sont desservies par deux pasteurs et deux suffragants chargés du service pour deux autres pasteurs vieux et infirmes. Ces suffragants sont en réalité des évangélistes revivalistes : « *ils appartiennent à la secte évangélique ou méthodique* ». La cinquième Église, celle de Lesches, est vacante. « *Les principes religieux de la secte qui a envahi le canton de la Motte et une partie de celui de Luc, s'écartent de la tolérance nécessaire pour le maintien de la bonne harmonie, on dirait presque de l'ordre public et de la tranquillité des familles. Les sectaires doivent faire abnégation d'eux-mêmes et de leurs intérêts les plus chers ; ils doivent employer la plus grande partie de leur temps en lecture du Testament et de la Bible, et en méditations ; rien de ce qui peut conduire à un fanatisme religieux entièrement absolu n'est épargné par les pasteurs, qui d'ailleurs ont de puissants auxiliaires parmi ces individus qui*

⁴²³ AN F 19 10130

⁴²⁴ ADD 62 V 6 (1832)

prennent le titre d'instituteurs et qui ne s'occupent de rien de moins que de l'instruction ; d'autres sont chargés de colporter et de distribuer dans les campagnes des bibles et des testaments qu'on livre à vil prix, qu'on donne même à ceux qui se refusent à les payer 50 centimes ou 1 franc. Il s'établit chaque jour d'avantage une ligne de démarcation entre les croyants de la même communion. Ceux qui appartiennent à la secte méthodiste et qui prennent le titre de régénérés, excluant tous les autres, y compris les catholiques, de la participation à la récompense éternelle, eux seuls sont chrétiens, de la visitation toujours croissante. L'accès à la Sainte Cène est refusé aux « non réveillés ». Des réunions se tiennent le soir dans les maisons. C'est là que les pasteurs développent plus particulièrement leurs principes religieux revivalistes. « Le luxe est banni parmi eux et on profite de la faiblesse des femmes pour exiger le don de leurs bijoux dont l'emploi n'est pas connu ». À Lesches les clivages entre « réveillés » et « non réveillés » ont un autre visage : alors que les notables, comme à Valdrôme semblent hostiles, les femmes adhèrent plus facilement que les hommes, les jeunes davantage que les personnes plus âgées.

Dans le consistoire voisin, celui de Crest, l'Église de Bourdeaux⁴²⁵ est visitée à la fois par des méthodistes anglais et par des libristes genevois. Les difficultés se cristallisent en 1836 avec l'évangéliste Masson qui réside dans le village depuis trois ans, envoyé par une société étrangère « la Société des missions d'Europe » pour « lire la parole de Dieu et prier le Seigneur selon le devoir d'un chrétien ». Il préside des réunions tous les jeudis soir : « je puis vous donner des preuves que des hommes qui étaient dangereux dans la société par leur démoralisation sont devenus bons époux, bons pères, et enfin bons citoyens ; que des enfants de parents pauvres qui sont obligés de gagner leur vie à la fabrique et par ce moyen étant privés de toutes instructions ont appris à lire à l'école du dimanche tout à fait gratuitement ». Le 7 avril les gendarmes interrompent une de ses réunions, l'amènent devant le maire qui lui donne huit jours pour quitter la commune. Le maire se dit le porte-parole de personnes qui se plaignent de lui, disant qu'il provoque le désordre dans la commune. Le maire demande au sous-préfet d'expulser Masson car « ce soi-disant évangéliste, par ses prédications, trouble les consciences et jette la discorde dans les familles ». Le sous-préfet ne le peut pas car Masson habite légalement dans la commune depuis plus d'un an. En revanche, il peut interdire ses réunions car d'après la loi du 10 avril 1834 les seules réunions autorisées sont celles présidées par des ministres reconnus par l'État, ce qui n'est pas son cas. L'affaire remonte jusqu'au ministre qui en profite pour rappeler au préfet la législation en matière de réunions religieuses. Il rappelle aussi que les préfets doivent faire très attention avant d'interdire une réunion religieuse car la presse s'empare rapidement de ces crises et en profite pour attaquer le gouvernement, le qualifiant de « tyrannie et d'arbitraire ». L'article 5 de la Charte proclame la liberté religieuse mais l'article 291 du code pénal encadre ladite liberté en prévoyant que les réunions religieuses de plus de 20 personnes soient préalablement autorisées pour éviter tout trouble à l'ordre public. La difficulté pour le ministre réside dans la diversité du protestantisme : « la religion protestante admet dans son sein des diversités innombrables. Son principe même est la variété. On est donc protestant quoiqu'on soit séparé de l'Église officielle. Il suit de là, que de la part des protestants séparés, il y a culte, culte réel et sérieux, culte aux termes de la Charte, et que dès lors, vous ne pourriez refuser l'autorisation que pour un motif de sécurité publique entièrement évident. Il n'en est pas de même pour les catholiques et les juifs. Leurs dissidents ne sont ni juifs ni catholiques ». Le ministre demande donc d'user de toutes les possibilités avant d'en arriver à l'extrémité d'interdire les réunions religieuses. Le sous-préfet interdit tout de même les réunions. Masson les poursuit. Les gendarmes dispersent une assemblée illicite de 40 personnes en présence de Breguet, un

⁴²⁵ ADD 62 V 3 (1836)

pasteur suisse en résidence à Tullins en Isère. Le procureur du Roi engage une action en justice pour réunion illégale et escroqueries « *parce qu'il était dit que le sieur Masson faisait percevoir une rétribution et qu'il se faisait remettre des bijoux et des dorures* ». Le 6 septembre le tribunal de Die condamne Masson à deux mois de prison et 50 francs d'amende. Il fait appel. Alors qu'il a été acquitté en appel par le tribunal de Valence, Masson demande au préfet, en 1837, l'autorisation de reprendre ses réunions qui, rappelle-t-il, n'ont que des buts religieux et moraux. Il en profite pour encenser le roi et le régime. Cette même année, le maire ne désarme pas et refuse au méthodiste anglais Charles Cook la tenue de réunions religieuses sous prétexte des problèmes liés à l'affaire Masson. Cook se plaint au préfet qui rappelle au maire qu'il n'a pas le droit d'interdire ce genre de réunion. C'est dans ce cadre-là que le consistoire local de Bourdeaux⁴²⁶ fait appel au pasteur Mailhet « qui par son zèle arrivera sans doute à combattre les dissidences », le pasteur Muston étant sans doute jugé trop peu zélé car libéral. À Bourdeaux, la ligne de démarcation entre revivalistes et non revivalistes est semblable à Lesches et à Valdrôme : les femmes, les catégories populaires sont touchées par le « Réveil » ; les notables, particulièrement présents au conseil municipal sont plus opposés. La particularité locale réside dans le conflit opposant le pasteur jugé libéral et une partie des diacres ouvertement réveillés.

2) L'Ardèche marquée par les conflits.

À Saint-Fortunat⁴²⁷, dans le consistoire de La Voulte en 1833-1834, un problème apparaît, lors de la nomination du pasteur de Magnin, entre Meyer (de La Voulte-Saint-Laurent) qui s'y oppose et semble préférer Dumas, et les deux Anciens Gally et Sagniel. Meyer veut un pasteur réveillé, les Anciens sont des pré-libéraux. De Magnin est nommé.

Aux Fonts-du-Pouzin dans le consistoire de Privas en 1833-1837, les difficultés sont plus graves avec le pasteur Bosc⁴²⁸. Le gouvernement entérine la démission du pasteur Bosc des Fonts-du-Pouzin en 1837. Lors de sa nomination par le consistoire il a signé une lettre de démission en blanc au cas où il professerait le méthodisme. Des notables se plaignent au consistoire qu'il a effectivement prêché le méthodisme dans des réunions nocturnes et qu'il a semé le trouble dans les familles. Le consistoire l'accuse également d'avoir utilisé de sa propre initiative l'argent des collectes pour les pauvres que seuls les diacres sont habilités à distribuer. Enfin, le consistoire l'accuse de cohabiter avec sa jeune servante. Bosc se défend de toutes ces accusations dans un long mémoire. Le consistoire veut non seulement sa démission mais aussi sa révocation. En réalité il semblerait qu'il soit en conflit avec les notables de la section des Fonts-du-Pouzin qui sont des industriels de la soie. Bosc donne une prédication sociale proche des ouvriers exploités par les notables et ces derniers voient leur influence sur la classe ouvrière attaquée. D'ailleurs Bosc a été en partie imposé par le « petit peuple » au consistoire. Il a été choisi par lui par acclamations au moment où les Anciens du consistoire ne se réunissaient pas, fâchés qu'ils fussent entre ceux du sud, de la section de Vallon, et ceux du nord, de la section de Chomérac. En 1837 le ministre dit que le plus important est la divergence de doctrine entre Bosc et le consistoire, avec les pratiques insolites du pasteur dans son ministère. Le ministre rappelle qu'en l'absence de synode les divergences doctrinales sont obligatoires et que les problèmes doivent être résolus par les consistoires. Les notables soutiennent le consistoire, le « petit peuple » Bosc. Le préfet confirme : Le problème c'est que Bosc est méthodiste (il faut lire revivaliste). C'est par une ordonnance royale du 31 décembre 1838 que Bosc est révoqué. Il continue cependant son ministère sur place, il divise les

⁴²⁶ AP Dieulefit « Registre du consistoire local de Bourdeaux » (18 avril 1845)

⁴²⁷ ADA V 85

⁴²⁸ AN F 19 10436 – ADA V 85 – SHPF « Correspondance Frontin »

familles et trouble l'ordre public. Il faut attendre l'arrivée d'un nouveau pasteur pour qu'il quitte la région. Ces partisans quittent l'Église nationale et forment une communauté darbyste. Bosc revient dans la Drôme en 1844, fait amende honorable en demandant à redevenir pasteur national et en postulant au poste d'Aucellon. Il y est difficilement élu par le consistoire au courant de ses pérégrinations ardéchoises, avec 7 voix pour et 6 bulletins blancs. Le préfet demande un nouveau vote plus net (11 pour, 2 blancs, 1 non). De nouveau, aux Fonts-du-Pouzin, comme dans les cas drômois précédents, les notables et les Anciens du consistoire hostiles au « Réveil » s'opposent aux ouvriers-paysans qui y sont favorables.

À Gilhoc dans le consistoire de Lamastre, c'est le pasteur Dumas⁴²⁹ qui s'attire la colère de ses collègues en 1837. Dumas est le pasteur de Gilhoc dans le consistoire de Lamastre ; il est revivaliste et qualifié par le pasteur de Vernoux de méthodiste. Il célèbre à l'Arzallier, son domicile, sur le territoire du consistoire de Vernoux, des cultes du soir qui attirent beaucoup de fidèles du consistoire de Vernoux déçus par les prêches soit répétitifs soit inaudibles des pasteurs libéraux de Vernoux et d'Alboussière. Le préfet écrit au ministre : *« les membres du consistoire de Vernoux ont donc usé de leur droit en provoquant la cessation des réunions tenues chez Monsieur Dumas. Toutefois j'ai la conviction qu'ils n'auraient point appelé l'attention de l'autorité sur la conduite de leur collègue si celui-ci n'avait professé les doctrines du méthodisme. L'invasion dans le département de l'Ardèche de cette secte à laquelle appartient le pasteur Bosc dont les débats avec le consistoire de Privas ont déjà été mis sous les yeux de votre excellence, a engendré des dissensions entre les pasteurs de plusieurs consistoires assez violentes pour que l'ordre moral puisse en être jusqu'à un certain point troublé. Jusqu'à présent la masse de la population protestante paraît être demeurée assez indifférente aux questions de doctrine qui divisaient les pasteurs ; mais l'ardeur de prosélytisme dont les méthodistes semblent animés pourrait échauffer les esprits, envenimer et étendre ces divisions et engendrer par la suite quelques désordres »*.

Les pasteurs « nationaux » cités, à savoir Meyrargues, Dumas, Bosc sont des membres actifs de la « Correspondance Frontin » qui regroupe les pasteurs revivalistes de l'époque.

II « Réveil » et dissidences ecclésiales⁴³⁰.

Un certain nombre de « réveillés » quittent l'Église officielle jugée au mieux endormie, au pire impie.

1) Les dissidents libristes en Ardèche.

Avec l'arrivée du pasteur national revivaliste Théophile Chabal à Saint-Agrève dès 1829⁴³¹, la dissidence du libriste Barbey semble marquer le pas. La prédication de Chabal, qualifiée de méthodiste par ses adversaires, ramène les « réveillés » dans les temples nationaux. Chabal a compris que la meilleure façon de lutter contre la dissidence réside dans la nomination de pasteurs revivalistes. C'est ce qui se passe en 1833 au moment de la création du poste de Saint-Romain-le-Désert-Mars avec l'arrivée du pasteur Dussaut, acquis aux idées du « Réveil » et qui stoppe la progression de la dissidence de l'évangéliste Henriquet, disciple de Barbey. Cependant l'Église nationale perd à cette occasion les protestants les plus riches du secteur qui étaient aussi les plus zélés. L'influence de l'Église libre implantée au Riou (Haute-Loire) et à La Pireyre (hameau de Saint-Agrève) s'accroît grâce à son pasteur, M. Dentan.

⁴²⁹ ADA V 83 – SHPF « Correspondance Frontin »

⁴³⁰ Annexe 7 – Chapitre 2 dont cartographie (pages 524 à 529)

⁴³¹ « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

Le pasteur Chabal devient en 1834 le président du nouveau consistoire de Saint-Agrève, il le réforme de fond en comble : « *les diacres veilleront sous la direction et l'inspection des pasteurs et des Anciens à la collecte, à l'administration et à la distribution des deniers des pauvres et particulièrement à l'abolition des jeux, des danses et usages profanes, à la sanctification du sabbat, à l'instruction religieuse et à l'observation de l'ordre et de la décence dans les temples* ». Il limite l'influence des dissidents et note un réveil interne à l'Église nationale⁴³² : « *par la bénédiction du Seigneur nous pouvons annoncer l'Évangile dans notre Église à des auditeurs nombreux et recueillis sans rencontrer d'opposition violente ; cela vient de ce que la Bible est généralement connue et respectée, en sorte qu'il nous suffit pour nous faire entendre d'en appeler à son témoignage. Nous avons aussi une école du dimanche qui est bien fréquentée et qui ne demeure pas sans fruits. C'est un second service où nous enseignons familièrement les vérités bibliques. J'ai eu la joie de voir quelques-uns de mes catéchumènes en recevoir une impression chrétienne. Dans la saison où les travaux des champs sont suspendus, nous avons tenu beaucoup de réunions dans les campagnes et nous continuons encore à en tenir chaque semaine. Les auditeurs ne nous manquent pas. Enfin il faut vous dire qu'il s'est vendu ici un assez grand nombre de traités et que presque tout le monde y sait lire et possède au moins un nouveau testament. Nous avons donc lieu d'espérer que le réveil gagnera de plus en plus notre Église* ». Le pasteur Chabal ne s'oppose pas au pasteur Dentan, au contraire, il le considère comme un frère, il a compris que la confrontation brutale avec la dissidence qui se passe dans d'autres Églises n'est pas la solution pour empêcher sa propagation, bien au contraire. Le pasteur Chabal, parlant des dissidents en 1836, précise alors : « *ils sont bien forcés de reconnaître que nous annonçons l'Évangile, mais à leurs yeux il manquera toujours quelque chose à notre fidélité tant que nous resterons dans Babylone. Les plus zélés d'entre eux cherchent à arracher du sein de notre Église les âmes que notre ministère a réveillées. Heureusement qu'ils n'y arrivent pas* ». Le « Réveil » n'est donc pas le seul objectif des dissidents, ils condamnent également l'institution ecclésiale et surtout la volonté des pasteurs nationaux, même réveillés, de maintenir une Église d'État multitudiniste face à une Église de confessants.

À Annonay⁴³³, les pasteurs Chaponnière et Bertrand sont des pré-libéraux modérés qui gardent l'Église hors des querelles religieuses mais aussi hors du mouvement du « Réveil ». Ils laissent se développer sans s'y opposer un noyau libriste dès la fin des années 1820 qui se constitue en Église séparée dans les années 1850. Cette Église envoie des agents dans d'autres contrées protestantes ardéchoises pour y implanter la dissidence libriste. C'est ainsi qu'une communauté se crée à Alboussière-Champis en 1859 avec l'évangéliste Galibert soutenu par un agriculteur du lieu, Broc, ce dernier multipliant les réunions de hameaux.

D'autres évangélistes envoyés d'Annonay arpentent la vaste Église de Désaignes⁴³⁴ desservie pendant plus de 50 ans, et jusqu'en 1882, par le pasteur Brisset qui ne s'occupe pas beaucoup des fidèles et laisse prospérer les dissidences.

Du hameau des Chalayes à Saint-Agrève, le libriste Vergnon se rend à Saint-Christol où les protestants n'apprécient pas le pasteur Chastagnaret. À la mort de Vergnon c'est l'instituteur Philit des Ollières qui continue l'œuvre entreprise. Avec l'arrivée, en 1878 d'un pasteur national plus zélé, la dissidence disparaît. L'instituteur Philit va, des années durant, multiplier les réunions dissidentes le long de la vallée de l'Eyrieux, avec plus ou moins de succès. Souvent les « réveillés » se tournent vers le darbyisme ou retournent dans l'Église officielle. Le relatif succès de Philit vient de son histoire personnelle qui marque les personnes qu'il côtoie : au début de sa carrière d'instituteur, il n'a pas de très fortes convictions religieuses, il

⁴³² « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

⁴³³ Idem

⁴³⁴ Idem.

est plus souvent au café qu'au temple, mais c'est la mort de sa fille qui fait de lui un « réveillé »⁴³⁵. Philit prend aussi en charge les réunions des fidèles réveillés par l'évangéliste Béranger dans la vaste Église de Saint-Laurent-du-Pape. En 1869, il reçoit le soutien des libristes annonéens. Le pasteur Fournier, pour éviter que ces rencontres se transforment en Églises libres, accepte de leur distribuer en particulier la Cène. Cela ne satisfait bien sûr pas les Anciens de Saint-Laurent-du-Pape, surtout les libéraux. Une partie des « réveillés » rejoint alors le darbyisme.

Par contre certains pasteurs, même des pasteurs libéraux, arrivent à juguler l'influence des évangélistes. C'est le cas dans le bourg de Saint-Péray⁴³⁶ délaissé par le vieux pasteur Astier de Toulaud, qui a pris un suffragant, David Castel, en 1838, pour le desservir. Castel, qualifié de méthodiste par les pré-libéraux, donne son soutien à un instituteur libriste Barnaud qui entraîne derrière lui la plus grande partie de la communauté protestante naissante. Le vieux pasteur Astier, mécontent, fait renvoyer par les Anciens du consistoire son suffragant et en prend un autre pour rétablir l'ordre. Avec l'arrivée de Vaissette, pré-libéral, les notables de Saint-Péray, retournent au culte officiel, en entraînant avec eux le petit peuple protestant. La dissidence ne s'implante donc pas à Saint-Péray.

2) Les méthodistes drômois.

Dans les années 1840, le méthodisme anglais « wesleyen » s'implante définitivement dans la Drôme⁴³⁷. En 1836 Charles Cook en partance pour la Suisse traverse la Drôme, il y rencontre des protestants touchés par ses idées méthodistes véhiculées les années précédentes par Henri de Jersey et Jean-Louis Rostan, un colporteur évangélique. L'administration préfectorale, suite à un rapport de gendarmerie, se méfie du méthodisme car il est véhiculé par des étrangers qui prennent le titre de « ministre du Saint Évangile ». Des réunions se déroulent dans les cantons de Die, Nyons, Dieulefit, Crest, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bourdeaux, La Motte-Chalancon avec plus ou moins de succès. Elles n'ont qu'un but, à savoir faire du prosélytisme pour *« corroborer la foi chancelante de quelques sujets en observateurs des dogmes de la religion réformée et de faire adopter leurs maximes aux catholiques dont la foi est également ébranlée, au moyen de lectures bibliques »*. Le gendarme note l'exaltation des fidèles et pasteurs mais sans atteinte à la morale ni à l'ordre public. La forte influence de l'anglais Gallienne à Bourdeaux et de Lelièvre à Die est précisée, mais aussi d'Arnaud au hameau de Graveron, du marchand Bontoux, de l'horloger Laury, de Béranger au quartier Bel-Air. À Poët-Laval, Flèche a beaucoup d'influence. Ils sont tous dans la légalité quant aux réunions mais sont sous l'influence d'un anglais, Coop, résidant à Nyons. Dans ce rapport apparaissent les techniques développées par les méthodistes pour accroître leur audience. Les réunions se multiplient dans différents lieux, dirigée par des laïcs convertis, souvent des paysans aisés ou des artisans, sous le contrôle d'un ou deux évangélistes.

Dans le canton de Bourdeaux, le développement du méthodisme est particulièrement fort ce qui amène une importante correspondance entre l'administration préfectorale et le ministère. Depuis 1837 les troubles se multiplient malgré la condamnation de Masson et l'opposition des pasteurs nationaux qui se plaignent aux autorités préfectorales et au ministre des cultes. Le

⁴³⁵ « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

⁴³⁶ Idem

⁴³⁷ ADD V 74 - AN F 19

pasteur Muston⁴³⁸ regrette la présence des méthodistes à Bourdeaux mais ne demande pas leur départ (il prône la liberté de conscience). Il est seulement contre le fait que les pasteurs dissidents célèbrent les sacrements. Il demande à l'autorité judiciaire d'intervenir car les sacrements doivent légalement être donnés par des pasteurs nationaux reconnus. Le sous-préfet interroge le pasteur Arnaud, président du consistoire de Crest dont dépend Bourdeaux au sujet de l'évangéliste Gallienne domicilié à Dieulefit. Arnaud ne s'est pas mêlé « *des affaires qui ont réveillé les passions dans le pays où le vieux levain des transes religieuses n'est pas encore entièrement détruit* », précise le sous-préfet. Gallienne est né à Jersey. Il est riche et certains disent que cette richesse des prédicateurs « momiers » vient des manœuvres criminelles de ces derniers qui abusent de leur influence sur la majorité de leurs prosélytes qui font des dons considérables en argent et en bijoux. Pour Arnaud, ce n'est pas le cas de Gallienne. Son influence est faible mais dangereuse car « *les partisans de cette nouvelle secte sont d'un fanatisme sombre et intolérant comme tous les fanatismes nés en Grande-Bretagne : il y a parmi eux des illuminés, comme chez les puritains, des illuminés qui croient qu'à certaines heures l'Esprit descend sur eux et alors, celui qui l'a reçu se lève et prie, ou bien il paraphrase quelques textes de l'Écriture qu'il choisit au hasard parmi ceux que la mémoire lui fournit* ». Arnaud pense que tout cela se calmera avec le temps et qu'il faut attendre sans intervenir. Il propose juste de dire à Gallienne qu'il ne doit pas célébrer de mariages ni prier sur les tombes lors des obsèques. De cet échange de lettres administratives, plusieurs commentaires sont possibles. Arnaud est un pasteur orthodoxe qui ne voit pas d'un mauvais œil le développement du méthodisme dans l'Église de Bourdeaux dirigée par des pasteurs libéraux. Il s'inquiète seulement de ce que les protestants devenus méthodistes quittent l'Église officielle (ce qui arrivera d'ailleurs) d'où les précisions sur les mariages et les obsèques qui doivent être réservés aux pasteurs nationaux. Les villages et hameaux autour de Bourdeaux, sans doute plus délaissés par les pasteurs nationaux, sont particulièrement touchés. À Poët-Célar, en janvier 1841, Gallienne organise des réunions du soir chez un particulier, elles rassemblent de 35 à 40 personnes. Le maire ne les autorise pas car il est contre les méthodistes qui désunissent les familles et sèment le trouble dans son village où les protestants leur sont hostiles en grande majorité. Le maire porte plainte, le préfet écrit au ministre qui dit que la Charte garantit la liberté religieuse, donc les réunions peuvent avoir lieu. L'affaire s'apaise lorsque Gallienne présente au tribunal ses excuses pour avoir maintenu la réunion sans l'autorisation du maire. Le sous-préfet critique l'attitude du maire qui n'aurait pas dû envoyer les gendarmes. À Saou, Gallienne en 1841 demande de nouveau à tenir des réunions au hameau de Célas, elles sont autorisées malgré les inquiétudes du maire. Les méthodistes de Bourdeaux ne sont pas menacés de poursuite judiciaire comme cela s'est produit en 1837. Le ministre répond seulement au préfet que Gallienne ne doit pas se substituer aux pasteurs nationaux puisqu'il est anglais. Le procureur général de Grenoble confirme que les réunions indues chez les particuliers doivent être interdites car la Charte demande des autorisations et que les particuliers chez qui se tiennent ses réunions peuvent être, eux aussi, condamnés. Le procureur dit que les doctrines de cette « secte » sont empreintes d'un fanatisme sombre et intolérant, que ses missionnaires ne se contentent pas de se livrer à des prédications mais ils exercent des censures individuelles et nominatives. En mars 1841 le procureur de Grenoble précise que Gallienne a été condamné à 16 francs d'amende et que les réunions tumultueuses qui avaient lieu dans l'arrondissement de Die ont cessé.

Le Diois est également visité par les méthodistes mais les succès semblent moindres. Martin⁴³⁹ fait des réunions à Barnave tous les 15 jours dans un local loué. Il rappelle que la

⁴³⁸ ADD 62 V 3 « Lettre du pasteur Muston au ministre des cultes » (20 août 1840)

⁴³⁹ ADD V 74 « Lettre de Louis Martin, prédicateur méthodiste au maire de Barnave » (18 décembre 1839)

société qui l'emploie est anglaise et qu'elle fait partie de l'Église protestante, que dans beaucoup de villes les autorisations ont été données sans problème (dont Die et Bourdeaux). Le garde champêtre verbalise une réunion méthodiste à Monclar, au hameau de Vaugelas, qualifiée de « réunion de saints-simoniens », présidée par Louis Dumazet de Beaumont. Le pasteur de Beaufort intervient précisant que la rencontre s'est déroulée avec son accord pour 18 personnes.

La première implantation méthodiste consiste à créer, au sein des Églises réformées traditionnelles, des rencontres de « réveillés » appelées « classes » (des groupes de 10 à 15 personnes avec un conducteur spirituel), plusieurs classes forment une « société » (De fait, une Église locale), plusieurs sociétés, un « circuit », plusieurs circuits, un « district » ; la Drôme devient un des quatre districts français.

Dans les années 1850, la dissidence méthodiste quitte l'Église nationale et forme ses propres communautés. Dans le journal « Les Archives du méthodisme » paraissent plusieurs articles qui décrivent le développement religieux des Églises méthodistes drômoises. À la conférence méthodiste du Midi tenue à Nyons⁴⁴⁰, le rapport sur le « Réveil » à Bourdeaux et à Dieulefit décrit les réunions d'octobre 1851. Cent personnes à Bourdeaux se réunissent, venues également de Crupies et de Dieulefit. Après une soirée à Dieulefit, cinquante personnes restent pour que l'on prie pour elles. Durant ces soirées tout se passe bien : « *il y a eu des pleurs et des prières ardentes mais aucune manifestation extravagante ou hors de propos* ». Ce mouvement de réveil ne touche pas que les communautés méthodistes mais les Églises nationales en profitent comme celles de Montjoux et de Montélimar. Les assemblées des missions méthodistes de la Drôme se tiennent à nouveau à Dieulefit et Bourdeaux en décembre 1853⁴⁴¹, présidées par le pasteur Brun de Dieulefit, pasteur national, qui rend un témoignage d'admiration et de respect aux travaux de la société wesleyenne qui ont largement contribué au réveil religieux depuis 30 ans. L'assemblée écoute de nombreux rapports sur les missions étrangères, en Afrique et en Chine notamment. Les méthodistes rencontrent aussi des difficultés, avec les autorités administratives mais surtout avec les Églises officielles ce qui les amènent alors à former des communautés indépendantes. Le préfet interdit les assemblées de La Baume et dit que les protestants doivent se réunir dans les temples⁴⁴². Le sous-préfet révoque un instituteur et lui fait quitter son école mixte sur plainte du curé qui l'accuse de professer des idées religieuses étranges. Il reçoit alors le soutien du pasteur national⁴⁴³, ce qui est rare, tout comme le fait que « le petit catéchisme de Durand » que le pasteur de Vallon vient d'écrire ne critique pas le méthodisme⁴⁴⁴.

Les problèmes se multiplient avec l'Église réformée de Dieulefit⁴⁴⁵. Les méthodistes décident de distribuer la Cène dans leur réunion. Cela amène une forte opposition : les cultes nationaux sont mis à la même heure que les réunions méthodistes pour empêcher aux réformés de s'y rendre. Le pasteur national renvoie un moniteur des écoles du dimanche qui est aussi prédicateur méthodiste. En 1857⁴⁴⁶ les méthodistes inaugurent la nouvelle chapelle qui est un ancien théâtre avec des tribunes de 300 places, deux prédicateurs sont installés venant de Vinsobres et Poët-Laval, ils font aussi des réunions à La Paillette (Montjoux).

Des chapelles sont construites à Nyons, Livron et Bourdeaux. Dans ce dernier village, la chapelle se trouve dans la même rue que le temple, quasiment en face. Le dimanche, les

⁴⁴⁰ « Article des « Archives du méthodisme » (24 février 1852)

⁴⁴¹ Idem (1er janvier 1854)

⁴⁴² Idem (1er avril 1854)

⁴⁴³ Idem (1^{er} avril 1854)

⁴⁴⁴ Idem (21 novembre 1853)

⁴⁴⁵ Idem (1er août 1856)

⁴⁴⁶ Idem (1er janvier 1857)

sorties de cultes, devaient être parfois tendues ! Malgré les oppositions⁴⁴⁷ les réunions restent nombreuses à Bourdeaux, à Nyons, à Dieulefit et environs (La Paillette), mais elles ne touchent au final qu'un nombre réduit de protestants. L'essentiel des méthodistes réveillés ne restent pas dans la nouvelle Église fondée, mais préfèrent soit revenir dans l'Église réformée, soit partir vers les assemblées darbystes.

La deuxième conférence des pasteurs de l'Église méthodiste de France qui se tient en juin 1875⁴⁴⁸ à Dieulefit résume ce qui a permis sa croissance : « le méthodisme puise sa principale force dans les *négations et l'influence deux fois mortelles du protestantisme libéral* ». Il faut tout de même noter que cette affirmation n'est que partiellement confirmée dans la Drôme : Dieulefit et Nyons ne sont pas libérales, seuls les pasteurs de Bourdeaux le sont. Certes l'Église de Livron est libérale mais celle de Die aussi, et dans cette dernière le méthodisme ne s'implante pas réellement.

3) La dissidence darbyste

Elle fait son apparition dans les années 1840⁴⁴⁹. Le pasteur Chabal de Saint-Agrève écrit⁴⁵⁰ en 1852 : « *l'ancienne dissidence avait été le fanatisme de l'organisation ou le puritanisme, la nouvelle fut le fanatisme de la désorganisation ou le darbyisme. Le darbyisme ou plymouthisme, faisait appel à l'esprit d'indépendance par la négation du ministère, à l'esprit d'orgueil et de fanatisme par sa doctrine de l'inspiration immédiate, et à l'imagination par ses vues sur la prophétie ; il réussit dès le début à entraîner quelques esprits inquiets, quelques personnes d'une piété exaltée, et quelques âmes simples mais peu éclairées* ». Le pasteur Chabal explique que le darbyisme est en déclin là où les pasteurs nationaux comme lui ont rétabli une prédication évangélique et sont zélés dans leur ministère. Les darbystes de la région de Saint-Agrève envoient une pétition en 1858 au ministre des cultes demandant un lieu précis au lieu de se réunir chez des particuliers ou dans les champs comme au temps du Désert⁴⁵¹. À cette occasion le préfet précise : « *le canton de Saint-Agrève renferme 200 ou 300 individus connus sous le nom de momiers. Ces rêveurs que je ne peux mieux comparer qu'aux quakers anglais ou américains s'engagent à ne jamais parler politique, à refuser toute fonction publique, à faire l'aumône, à se soutenir entre eux. Ils mènent une vie sobre et régulière* ». Le pasteur Boyer président du consistoire explique que cette importation anglaise est bien loin d'avoir sa sympathie, qu'il n'entend pas faire l'apologie du darbyisme mais qu'il ne peut s'opposer à l'ouverture d'un lieu de culte, tant il est engagé dans le combat pour la liberté de conscience et la tolérance religieuse. Le consistoire répond aussi le 30 décembre 1858 : « *la secte dite plymouthiste ou darbyste, d'abord formée en Angleterre a insensiblement gagné des adhérents en Suisse puis dans le sein du protestantisme français. Ses principaux propagateurs sont généralement parlant des hommes honorables animés d'une piété sincère. Une organisation ecclésiastique paraissant aux darbystes un mécanisme qui tend à comprimer et à remplacer la vie, ils prêchent la sortie de toute Église constituée et la simple réunion de tous ceux qui veulent vivre la piété en se séparant de la foule des indifférents et des impies, et ils attendent, dans cette position à part, des bénédictions spirituelles particulières. Il y a entre eux et nous une grande opposition de vues sur ce que doit être l'Église sur la terre, et nous avons par conséquent à défendre contre eux notre position ecclésiastique dont ils sont, à vrai dire, les agresseurs vifs et constants. Leur prosélytisme dès lors aussi ne s'adresse guère qu'aux personnes vraiment pieuses de nos paroisses* ».

⁴⁴⁷ Idem (1er octobre 1856)

⁴⁴⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (15 octobre 1875)

⁴⁴⁹ « Dentan, un darbyste au XIXe siècle » (Christian Maillebois 1991)

⁴⁵⁰ AN F 19 10 120

⁴⁵¹ AN F 19 10 930

La dissidence darbyste commence dans les années 1840 à partir de la division des Églises libres. À Annonay, le darbyste Favez qui vient de Genève entraîne les jeunes et tient deux assemblées (le dimanche et un soir de semaine). En 1843⁴⁵² Darby visite les Églises nationales de la région de Saint-Agrève et plus particulièrement les groupes dissidents qui se réunissent à partir de l'Église libre de La Pireyre dirigée par le pasteur Dentan. La plupart des membres de l'Église libre, Dentan en tête, adhèrent alors au darbyisme. Dentan devient le personnage clé de l'expansion du darbyisme dans la région. L'essaimage dans le département, à l'exception du plateau de Saint-Agrève, part d'Annonay avec le colporteur Adrien Moureton qui peut tenir jusqu'à 22 réunions par semaine (d'après Charles Cook). Deux Suisses également (Dorel et Guignard) multiplient les réunions entre Désaignes et Saint-Agrève ou sur le plateau de Vernoux. Les communautés se développent avec des membres de l'Église nationale comme à Saint-Basile-Lapra en 1861⁴⁵³ où « *le diacre Ponton Mathieu ayant passé à la secte du darbyisme a depuis longtemps manqué aux exercices du culte et ne remplit plus les fonctions du diaconat* », mais surtout avec les fidèles déjà séparés issus de la dissidence libriste comme à Alboussière-Champis en 1867⁴⁵⁴.

En 1844, Darby réunit pendant 15 jours les prédicateurs darbystes à Annonay. Dentan et Darby sont interpellés par la doctrine millénariste venue des États-Unis (Miller dès 1818 est convaincu de la fin des temps, prévue d'après lui en 1842). Dentan en 1845 s'installe à Combovin puis part dans le Gard (au Vigan). Le maire de Combovin⁴⁵⁵ se plaint en 1845 des « plimouthiens » qui font des réunions chez lui, sèment le désordre dans sa commune et la division parmi les familles, les réunions sont organisées par Abel, ancien instituteur de la Baume-Cornillane, Laügt évangéliste venu de Montmeyran. Dentan revient à Combovin entre 1852 et 1855 où il soutient les communautés darbystes naissantes de Combovin, Livron, Marsanne, Dieulefit, Bourdeaux et Montmeyran. Les réunions de Marsanne se soldent par un procès en 1854⁴⁵⁶. Depuis 3 ans les darbystes évangélisent les catholiques du canton de Marsanne. Le curé de Saint-Gervais s'y oppose et fait intervenir les gendarmes et le juge de paix un dimanche dans une assemblée de 60 personnes. Barbe qui préside l'assemblée refuse de la renvoyer, il est arrêté et emprisonné huit jours à Montélimar. Il est ensuite condamné à une amende et 21 jours de prison. Mais le tribunal fait preuve de bienveillance pour les autres inculpés.

Entre 1855 et 1858, Dentan est à Saint-Etienne d'où il se rend souvent sur le plateau de Saint-Agrève ; il revient s'y installer définitivement en 1858. Il y meurt en 1882.

Pour affermir les communautés, Edward Lawrence Bévir multiplie les tournées d'évangélisation dans les années 1870 en Drôme-Ardèche (particulièrement à Saint-Michel, Vernoux, Saint-Jean-Chambre, Les Ollières et Désaignes).

Darby visite de nouveau la région en 1879.

En 1847 les darbystes se divisent en Angleterre entre les partisans de Newton et ceux de Darby. Les newtonistes forment les assemblées de frères larges (indépendance totale des assemblées les unes par rapport aux autres) alors que les fidèles de Darby se retrouvent en assemblées de frères étroits (solidarité totale entre les assemblées).

La division atteint la Drôme-Ardèche en 1882.

Une nouvelle scission se fait avec Raven (Un tiers des assemblées du plateau de Saint-Agrève devient raveniste en 1900).

⁴⁵² « Le protestantisme en Vivarais et Velay » Samuel Mours

⁴⁵³ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Saint-Basile » (15 novembre 1861)

⁴⁵⁴ « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

⁴⁵⁵ ADD V 74

⁴⁵⁶ « Article des Archives du méthodisme » (1er avril 1854)

III Le développement des luttes doctrinales.

1) « Réveil » et conflits sur la doctrine.

Le réveil religieux et la distinction grandissante entre le courant libéral et la pensée orthodoxe occupent une grande partie des discussions au sein de l'Église réformée officielle. Les axes majeurs du débat théologiques au XIXe siècle s'organisent de part et d'autre de l'année 1850 comme l'écrit Laurent Gambarotto⁴⁵⁷. De 1815 à 1849, le « Réveil » et la structuration d'un libéralisme modéré se mettent en place. Les sources du « Réveil » proviennent d'Allemagne et d'Angleterre avec le mouvement méthodiste. De Grande-Bretagne arrivent des prédicateurs itinérants zélés qui s'efforcent de revivifier les communautés protestantes. Ce revivalisme passe le plus souvent par la Suisse où il reçoit l'influence du piétisme allemand. Ce mouvement revivaliste n'est pas homogène, n'a pas de système théologique structuré. Mais on peut trouver quelques éléments théologiques. L'autorité absolue de la révélation biblique divinement inspirée est primordiale. La corruption de l'homme et la domination du péché sont mises en avant contre l'optimisme des Lumières. Le Salut n'est possible que par la mort expiatoire du Christ avec un profond rejet de tout mérite humain. La Grâce est entièrement gratuite et la foi est justificante par le Christ seul. Il faut donc nécessairement une conversion du cœur, une régénération par l'Esprit-Saint, une expression de la foi basée sur l'émotionnel. La véritable Église se trouve, par conséquent, être une Église de régénérés ce qui entraîne une division entre ceux qui restent dans l'Église nationale pour la revivifier et ceux qui forment de nouvelles communautés de convertis. Dans le même temps, la pensée libérale modérée se structure. On peut parler de « Réveil libéral ». Certains pasteurs libéraux proposent une rénovation théologique en proposant une quatrième voie, s'opposant au revivalisme, au rationalisme des Lumières et à l'orthodoxie calviniste. Ils utilisent pour cela la pensée allemande de Schleiermacher. Le pasteur Samuel Vincent de Nîmes met l'accent sur l'expérience religieuse qui entraîne une vie spirituelle dynamique fondée sur le cœur et les sentiments mais aussi une foi raisonnable vécue dans la liberté de conscience. Sa formule résume sa pensée : « *Le fond du protestantisme c'est l'Évangile, sa forme, c'est la liberté d'examen* ». Il s'agit d'un libéralisme modéré où la réalité du péché n'est pas niée mais la rédemption permet de réactiver la morale et la liberté. Donc ce libéralisme n'est pas rationaliste mais favorise un pluralisme doctrinal et rejette tout confessionnalisme ecclésial. L'Église reste un lieu de liberté qui n'impose pas une doctrine sectaire. L'Église concordataire multitudiniste est le cadre parfait pour sauvegarder cette liberté.

De 1850 à 1876 le libéralisme se radicalise, ce qui fait réagir la mouvance orthodoxe appelée aussi évangélique. Les libéraux modérés, en acceptant la liberté d'interprétation et la pluralité des idées, ont permis le développement d'une théologie plus radicale, véhiculée par Timothée Colani, Edmond Scherer et Albert Réville. Ces derniers, très critiques vis-à-vis des textes bibliques, influencés par l'exégèse allemande, en rejettent tous les dogmes et le caractère divin. Cela peut mener au scepticisme, à l'agnosticisme et à la libre pensée. Face à ce libéralisme radical, les réformés de sensibilité orthodoxe se rapprochent des revivalistes. Ils adoptent, à l'image d'Edmond de Pressensé, une pensée reprenant les grands dogmes des

⁴⁵⁷ « Bulletin de la SHPF - tome 142, Article de Laurent Gambarotto » (octobre-décembre 1996)

réformateurs tout en acceptant aussi les notions de moralité et de liberté des libéraux modérés. Le protestantisme se divise en quatre tendances. Les partisans les plus extrêmes du « Réveil » quittent l'Église nationale et forment des communautés dissidentes, à savoir des églises méthodistes dans la Drôme et des Églises libres en Ardèche mais aussi des assemblées darbystes dans les deux départements ; les partisans d'un réveil moins extrême restent dans l'Église nationale avec l'appellation d'orthodoxes ou d'évangéliques (ou « droite » et « centre droit ») ; les libéraux modérés (ou « centre gauche ») ainsi que les libéraux radicaux (ou « gauche ») complètent le tableau. En Drôme-Ardèche, l'essentiel des pasteurs, des Anciens et des fidèles sont orthodoxes (aux deux tiers), les autres faisant partie du libéralisme modéré et, à de très rares exceptions à la tendance radicale.

Les questions posées à la fois par les agents des sociétés évangéliques et par le « Réveil » en général sont largement connues et discutées. Les pasteurs ne vivent pas enfermés dans leur Église, ils écrivent à leurs confrères, ils se renseignent sur ce qui se passe dans les Églises voisines, ils réagissent. Entre 1833 et 1838 le pasteur Rattier de Valence, pré-libéral, voit le réveil religieux se développer autour de lui. Il n'approuve pas ce mouvement et écrit alors ses craintes et son ressenti à son ami, le docteur Périot, Ancien de Vernoux, pré-libéral comme lui⁴⁵⁸. Les liens familiaux ou professionnels entre pasteurs ressortent fortement ainsi que la connaissance très précise des situations des Églises locales. La surprise vient aussi de l'ampleur du mouvement revivaliste qui semble assez général et du combat qui s'engage contre les pré-libéraux. Rattier en parlant des méthodistes, termes englobant en réalité les revivalistes, précise en conclusion d'une de ses lettres en 1838 que « *si les croix s'établissent un jour par eux dans nos temples, gare à l'adoration et le Dieu de pâte portable !* ». La mort sur la croix et le poids de la Cène réservée aux « purs » sont des piliers du « Réveil ». Il est vrai que c'est le réveil religieux qui fera revenir les croix dans les temples, ainsi que les versets bibliques peints sur les murs. Plus la croix est grande, plus le « Réveil » est fort. Il est remarquable que dans les temples de Drôme et d'Ardèche au XXI^e siècle, la taille des croix corresponde encore souvent à la vigueur des réveils successifs des XIX^e et XX^e siècles, ces derniers se déroulant d'ailleurs presque toujours dans les mêmes Églises.

De Paris en province, les querelles et les divisions s'exposent largement dans la presse protestante accentuant le trouble parmi les protestants, les affaiblissent vis-à-vis du catholicisme, entraînant de nombreuses défections parmi les fidèles. Le consistoire de Valence s'en inquiète et écrit en ce sens au consistoire de Paris, fer de lance des polémiques en 1854⁴⁵⁹. Cette même année, le colloque de l'Ardèche, réuni à Vernoux, étudie le long rapport du pasteur Durand « *Étude des tendances du Réveil qui conduisent à la dissidence ecclésiastique* »⁴⁶⁰ : il y précise que plusieurs dissidences existent comme le séparatisme congrégationaliste, le méthodisme wesleyen, l'Église libre, le darbyisme. Le « Réveil » peut amener à la dissidence car les « réveillés » n'ont aucune modération, sont d'un zèle amer, ont des jugements durs. La dissidence vient s'ils ont en face d'eux une opposition inintelligente et maladroite. Si ce n'est pas le cas, le « Réveil » ne vient pas diviser mais vivifier. Les

⁴⁵⁸ BBP Archives Mours «Lettre du pasteur Rattier de Valence au docteur Périot de Vernoux » (entre 1833 et 1836) **Annexe 8 – Chapitre 2 (pages 529 à 530)**

⁴⁵⁹ ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (9 mars 1854)

⁴⁶⁰ SHPF 16 663 / 9 « Brochure de 48 pages du pasteur Durand » (1854)

catholiques pensent que l'unité protestante n'est possible que dans une situation d'indifférence ou d'incrédulité : dès que la vie religieuse se réveille, les protestants se divisent faute d'une autorité suffisante pour les diriger et les unir. Il faut accepter que le principe du protestantisme c'est la foi individuelle sous l'autorité de Dieu agissant par le moyen de sa Parole et de son Saint-Esprit. De ce principe découle le fait qu'il n'y aura jamais sur terre d'unité extérieure, puisque la vie est faite de luttes, au sein desquelles se poursuit l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Ce constat entraîne l'idée que l'Église réformée est une Église de multitude alors que beaucoup de dissidents ne voient dans cette multitude qu'une Église non chrétienne. Pour accompagner le « Réveil » sans provoquer la dissidence le pasteur doit prêcher l'Évangile avec simplicité, cordialité et pureté. Il doit être à la fois bienveillant avec les « réveillés » tentés par la dissidence, mais aussi, ferme sur les principes. Le « Réveil » a permis de ramener les regards de l'Église vers la Parole de Dieu et de renouveler au sein du protestantisme ce besoin d'idéal et de progrès. Mais le « Réveil » a trop souvent pris au pied de la lettre l'opposition absolue que l'Évangile établit entre la chair et l'esprit, entre le monde et l'Église. Donc les « réveillés » se sont coupés des Églises officielles qui veulent rester dans le monde. Les « réveillés » veulent aussi vivre une communion extérieure de leur foi. Les « réveillés » souhaitent que le pasteur soit leur berger et non le berger de tout le troupeau. Les « réveillés » souhaitent vivre publiquement leur foi, en la montrant, quitte à devenir trop visibles pour les « non réveillés », les fidèles de l'Église de multitude qui vont les considérer comme prétentieux et parfois hypocrites. La dissidence n'est alors plus très loin si le pasteur accepte des cultes extra-officiels, des cultes spéciaux pour les « réveillés ». Pour l'éviter il faut sortir du formalisme du culte et le modifier en laissant plus de place aux chants de louange, à la célébration de la Cène, à la prière offerte « *par plusieurs au nom de tous* ». Le pasteur ne doit plus être le seul intervenant du culte officiel. Une des raisons du « Réveil » et de la dissidence qui suit parfois c'est le rapport au culte public, considéré comme trop intellectuel, car est surtout une confession de foi, un discours, où tout s'articule, s'explique et s'analyse. L'Église officielle limitera la dissidence en profitant du « Réveil » si elle accorde une place plus importante à la lecture de la Bible, au chant des cantiques et à la célébration plus fréquente de la Cène. Cependant l'Église officielle ne doit pas mépriser ceux qui viennent soit par routine, soit de temps en temps, voire pas du tout pendant un moment, afin de plaire aux partisans du « Réveil ». L'Église officielle doit rester une Église de multitude. Elle ne doit pas privilégier l'Église idéale, l'Église mystique que souhaitent les « réveillés » au détriment de l'Église-institution qui satisfait la multitude. En devenant mystique, l'Église perdra sa multitude et ne gardera pas forcément ses « réveillés ».

2) Le « Réveil » et les pasteurs.

Vis-à-vis du corps pastoral, la vigilance est de mise. Les pasteurs « gardiens du troupeau » ont une très forte influence sur les fidèles qu'ils accompagnent.

Les facultés de théologie, particulièrement les nominations des professeurs, cristallisent les affrontements. Montauban devient un bastion de l'orthodoxie marqué par le réveil religieux. C'est pour cela que le consistoire de Saint-Agrève en 1836⁴⁶¹ soutient le jeune Grand « *d'une*

⁴⁶¹ AP Saint Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (20 novembre 1836)

grande pureté de mœurs » qui part faire des études à Montauban dans « *une école où la doctrine chrétienne est enseignée avec fidélité* ». La formation des pasteurs est fondamentale. C'est dans les facultés de théologie que s'affirment les positions doctrinales. Les Églises l'ont bien compris et une lutte s'engage alors pour les contrôler.

Les nominations de professeurs par le gouvernement, après avis des consistoires, sont sources de vives réactions.

Entre 1836 et 1879, les nominations d'enseignants, principalement à Montauban, cristallisent les oppositions entre pré-libéraux puis libéraux, revivalistes et orthodoxes. Il faut noter, avec étonnement, que les consistoires ne sont cependant pas d'une grande constance dans cette responsabilité. Au fil des nominations, les consistoires ne prennent pas systématiquement de décisions ; il semble impossible d'établir une logique dans ces « non votes »⁴⁶².

Les consistoires libéraux qui voient progressivement la faculté de Montauban passer à l'orthodoxie, s'insurgent régulièrement contre des nominations qu'ils qualifient de méthodistes. En 1836 le consistoire de Vernoux réagit⁴⁶³ : « *le consistoire a appris avec douleur la nomination de MM. Jalaguier et Adolphe Monod aux chaires de professeurs de théologie et de morale à la faculté de Montauban. M. Pelet surtout ne devait pas nommer à la chaire de morale un pasteur destitué et dirigeant depuis sa destitution une chapelle dissidente aux frais d'une société étrangère. En maintenant la faculté de Montauban dans son état actuel, vous favoriserez le développement d'une secte que l'intrigue et les guinées anglaises ont fait naître et tendent à organiser en France* ». En 1837 c'est au tour de celui de Saint-Pierreville⁴⁶⁴ de demander la création d'une faculté de théologie à Paris puisque les deux nominations (dogme et morale) à Montauban se sont faites sans avis aux consistoires. Afin de maintenir une théologie libérale le consistoire de Vernoux⁴⁶⁵ demande en 1838 l'ouverture d'une faculté à Paris puisque celle de Montauban est devenue un bastion orthodoxe ce qui oblige les étudiants de l'autre bord à partir à Strasbourg ou à Genève. « *Quoique fort disséminés sur le sol de la patrie ; quoique privés malgré nos réclamations du corps dirigeant supérieur, le synode ; quoique dans un état flagrant d'anarchie ; il y a presque unanimité. Cet ensemble démontre un besoin réel, un besoin bien senti. Le protestantisme en effet ayant adopté le principe du libre examen, il faut que les docteurs joignent au zèle la science ; sans elle ils ne seraient plus à la hauteur de leur mission. La faculté de Strasbourg est essentiellement luthérienne. Celle de Montauban ne saurait avoir notre confiance d'abord parce que la majorité des professeurs manifeste un corps dogmatique que nous n'approuvons pas, ensuite et surtout parce que cette ville est privée de moyens d'instruction. Des trois enfants de notre Église qui se destinent à l'état ecclésiastique, un est à Strasbourg et deux à Genève. Des Français allant chercher le savoir à l'étranger ! Cela ne doit pas être* ». En 1842, c'est une nouvelle fois celui de Saint-Pierreville qui écrit⁴⁶⁶ au ministre pour nommer à Montauban à la chaire de droit ecclésiastique un homme de savoir mais aussi de prudence, de modération et de sagesse soit Poupot de Sorèze ou Sardinoux de Tournon. Il en profite pour réitérer ses regrets et son inquiétude au sujet des nominations méthodistes passées.

Les pasteurs signent une pétition en 1842, envoyée au ministre de l'instruction publique, pour

⁴⁶² **Annexe 9 - Chapitre 2 (pages 531 à 533)**

⁴⁶³ AP Vernoux « Registre du consistoire » (15 novembre 1836)

⁴⁶⁴ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (13 janvier 1837)

⁴⁶⁵ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (6 octobre 1838)

⁴⁶⁶ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (31 mai 1842)

lui faire état de la faculté de Montauban qui est dominée par les méthodistes⁴⁶⁷. Même si les pré-libéraux y sont majoritaires, il faut noter la signature d'un certain nombre de pasteurs orthodoxes inquiets du mouvement revivaliste. Il faut aussi remarquer que tous les consistoires répondent, y compris des pasteurs d'Églises rurales très isolées qui de fait se tiennent au courant des débats nationaux.

Pasteurs drômois Orthodoxes ou <i>pré-libéraux</i>	Pasteurs ardéchois Orthodoxes ou <i>pré-libéraux</i>
Consistoire de Crest : Arnaud (Crest), <i>Barre</i> (Saillans), Brunel (Beaufort), <i>Muston</i> (Bourdeaux), <i>Servière</i> (Aouste)	Consistoire de Saint-Pierre-ville : <i>Alcais</i> (La Pervenche), <i>Broussous</i> (Saint-Christol), <i>Dejours</i> (Saint-Pierre-ville), <i>Rouquette</i> (Gluiras)
Consistoire de La Motte-Chalancon : Bouisset (Saint Dizier), Fauriel (Poyols)	Consistoire de Saint-Agrève : Bertrand (Annonay), <i>Girard</i> (Devesset)
Consistoire de Die : <i>Charra</i> (Sainte-Croix), <i>Raoux</i> (Die)	Consistoire de La Voulte : Brunel (Charmes), <i>de Magnin</i> (Saint-Fortunat), Galtier (Les Ollières), <i>Vaissette</i> (Toulaud).
Consistoire de Dieulefit : Cuche (Poët-Laval), Paul (Saint-Paul), Péduran (Dieulefit), Roman (Montélimar), Théron (Vinsobres)	Consistoire de Privas : <i>Hilaire</i> (Chomérac), <i>Vincens</i> (Privas)
Consistoire de Valence : Meynadier (Valence), <i>Mazade</i> (Livron), <i>Raoux</i> (Valence)	Consistoire de Vernoux : <i>Lanthois</i> (Vernoux), <i>Lombard</i> (Chalencon), <i>Roux</i> (Boffres), <i>Vaissette</i> (Saint-Jean-Chambre)
16 pasteurs (9 orthodoxes et 7 <i>pré-libéraux</i>)	16 pasteurs (3 orthodoxes et 13 <i>pré-libéraux</i>)

En 1844 la nomination de Bonifas à la chaire d'hébreu suscite à nouveau de vives réactions. Vernoux⁴⁶⁸ fait part de sa douleur car il est « méthodiste » : « *on lui a donné un serpent quand elle demande du pain* ». quatre des six professeurs de Montauban sont « méthodistes ». Bonifas fait partie, précisent les Anciens de Vernoux, de la minorité qui désorganise l'Église sous l'influence des sectes anglaises. Ils demandent de revenir sur l'arrêté de nomination et de prendre l'avis aux consistoires, « *les évêques des protestants* », comme cela se faisait avant 1824. Puisque les méthodistes ont leurs enseignants à Montauban, les Luthériens à Strasbourg, ils demandent enfin que les réformés aient les leurs à Castres, Nîmes ou Paris. Saint-Pierre-ville⁴⁶⁹ envoie une lettre au ministre pour dire sa surprise et sa tristesse à la nomination de Bonifas à Montauban qui n'a ni sa sympathie ni sa confiance à cause de ses opinions extrêmes particulièrement sur le fait que les pasteurs n'ont pas à obéir aux consistoires. Montauban n'est plus rien qu'une école d'intolérance et d'exclusivisme, il faut une nouvelle faculté. Même le consistoire orthodoxe de Valence⁴⁷⁰ regrette de ne pas avoir été consulté, la théologie de Bonifas étant qualifiée de douteuse. L'année suivante, les consistoires de Vernoux, Privas et Saint-Pierre-ville suivent celui de Nîmes dans une protestation adressée au ministre contre les nominations méthodistes à Montauban⁴⁷¹. Il est surprenant, dans toutes ces réactions de ne pas voir apparaître le consistoire libéral de Die.

⁴⁶⁷ « Article du Lien » (1842)

⁴⁶⁸ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (25 novembre 1844)

⁴⁶⁹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (26 décembre 1844)

⁴⁷⁰ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (28 avril 1845)

⁴⁷¹ « Article du Lien » (1845)

Les libéraux ardéchois semblent plus combatifs que les Drômois.

Les nominations dans les facultés sont aussi l'occasion de rappeler au pouvoir en place la nécessité de convoquer un synode national. C'est ce que fait le consistoire de Lamastre⁴⁷² en 1860. Ce dernier envoie ses regrets au général Dautheville président du Conseil central de l'absence de synode pour pourvoir les chaires vacantes.

Parfois, comme en 1860, les candidats n'ont pas de doctrine affirmée, les consistoires s'en réjouissent⁴⁷³ comme celui, libéral, de Saint-Péray : *« on fait observer que les 3 candidats peuvent être considérés d'après leurs prédications et leurs écrits comme professant les mêmes principes religieux ce qui est un signe réjouissant d'union et de paix entre nos Églises »*. De même en 1867⁴⁷⁴ ce consistoire propose à l'unanimité Jean Monod pour la chaire de dogmatique à Montauban. Il a le soutien de toutes les nuances doctrinales.

Tout au long de la période, les nominations à Montauban font l'objet de vives discussions, particulièrement dans les consistoires où de fortes personnalités libérales et orthodoxes se font face. C'est ainsi que la rencontre consistoriale de Valence⁴⁷⁵ en 1868 tourne à l'affrontement verbal. Lecture est faite de la lettre circulaire de Sabatier dans laquelle il fait connaître ce qu'il croit en ce qui concerne la personne de Jésus-Christ et la Révélation. Le pasteur Julien de Livron⁴⁷⁶ demande que sa protestation contre les accusations de panthéisme faites à Goy et Reville lors de la séance précédente soit mentionnée. Ducros confirme ses accusations. Goy refuse de lire le Symbole des Apôtres et Reville a des écrits panthéistes.

Pour faire taire les querelles intestines, le pouvoir républicain décide de se passer de l'avis des consistoires et de faire nommer directement les professeurs par le Conseil central. Évidemment, les consistoires protestent. C'est le cas pour ceux de Valence et Dieulefit en 1879⁴⁷⁷ quant aux nominations professorales dans la nouvelle faculté de théologie à Paris de Viguié, Maury et Bonnet : *« que les difficultés de doctrine qui divisent si douloureusement notre Église ne sauraient trouver de solution efficace que dans les décisions des corps qui les représentent »*.

Au terme de cette analyse des réactions consistoriales vis-à-vis des facultés de théologie, plus particulièrement celle de Montauban, force est de constater que les consistoires ardéchois sont plus réactifs, particulièrement les libéraux de Saint-Pierreville et surtout de Vernoux. À l'inverse, il faut noter les silences des consistoires drômois, aussi bien le libéral de Die que les deux orthodoxes de Crest et de La Motte-Chalancon.

Les consécration et les nominations pastorales sont l'occasion pour chaque camp d'affirmer ses positions et sa force.

La tendance orthodoxe est très attentive aux idées des futurs pasteurs et n'hésite pas à les interroger.

En 1833⁴⁷⁸, à La Motte-Chalancon, des questions sont posées au pasteur Filhol lors de sa consécration : que pense-t-il de la Bible, du Saint-Esprit ? Qu'entend-t-il par le peuple de Dieu

⁴⁷² « Article du Cévenol » (28 février 1860)

⁴⁷³ BBP « Registre du consistoire de Saint-Péray » (29 février 1860)

⁴⁷⁴ BBP « Registre du consistoire de Saint-Péray » (27 juillet 1867)

⁴⁷⁵ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (25 mai 1868)

⁴⁷⁶ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (27 juillet 1868)

⁴⁷⁷ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (6 et 20 juin 1879)

⁴⁷⁸ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (1er août 1833)

sauvé en Christ ? Peut-il faire le récit de sa conversion ? Comment considère-t-il la Sainte Cène ?

En 1836⁴⁷⁹, le pasteur Cuche est en attente de nomination à Privas car on attend sa profession de foi. Est-ce en lien avec le fait que sa femme soit une cousine d'un Ancien de Saint-Laurent-du-Pape, le libéral Saignel ?

En 1837, dans le consistoire de Lamastre, dont le président est le pasteur revivaliste Dumas⁴⁸⁰, les candidats au poste pastoral doivent sous les huit jours pouvoir traiter un sujet proposé par une commission des nominations.

En 1839⁴⁸¹, après le départ du revivaliste Alméras en Normandie (Bolbec) les diacres de Montélimar refusent que le poste soit mis au concours par le consistoire de Dieulefit par crainte d'avoir un mauvais pasteur. Ils prennent des informations sur la piété du pasteur qu'ils veulent entendre prêcher.

En 1841⁴⁸², le consistoire de Saint-Agrève reçoit les plaintes d'Eugène de Magnin dont la candidature à Saint-Jeures-d'Andaure et la consécration ont été refusées « *parce qu'il lui a été démontré par des témoignages irrécusables que ses opinions sur la Divinité de Jésus-Christ et la rédemption n'étaient pas orthodoxes et que la profession de ses doctrines auraient été une occasion de schisme dans la nouvelle Église* ». Le pasteur revivaliste Chabal, président du consistoire écrit alors⁴⁸³ : « *il est aussi difficile de trouver un ministre fidèle que d'assurer son élection. Je sais bien que le Seigneur fait son œuvre dans les cœurs et qu'il change quand il veut un adversaire en apôtre. La grande plaie de nos Églises c'est que tant de sujets inconvertis se consacrent au saint ministère et qu'il y en ait si peu qui partent pour la faculté avec une vocation du Seigneur. J'ai dû lutter pour repousser un candidat dont les doctrines auraient été un sujet de scandale et de schisme dans une Église où la généralité des fidèles est imbue des principes de l'orthodoxie* ». Le consistoire refuse désormais ses chaires aux pasteurs ne prêchant pas Jésus-Christ crucifié.

En 1845⁴⁸⁴ il faut pourvoir le deuxième poste de Bourdeaux nouvellement créé. Le pasteur Mailhet de Saint-Agrève se porte candidat et doit répondre aux demandes des Anciens. « *Vous me demandez une profession de foi : cela est très naturel. Je crois et je prêche que par un seul homme le péché est entré dans le monde et par le péché la mort ; que tous ont péché et sont assujettis à la condamnation, que nul ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi. Je crois et je prêche que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, que nous avons en lui la rédemption par son sang, savoir la remissions des péchés et que nous sommes sauvés par grâce, par la foi. Je crois et je prêche que nul ne peut voir le Royaume de Dieu s'il n'est né de nouveau par le baptême, la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit, lequel Dieu répand abondamment sur nous par Jésus-Christ notre sauveur. Enfin je crois et je prêche que la foi sans les œuvres est morte et que sans la sanctification nul ne verra le Seigneur... Je suis très attaché à l'Église nationale. Je repousse également la consécration des candidats formés dans les écoles dissidentes. Vous comprenez aussi par-là quelle sera ma conduite vis-à-vis des agents des diverses sociétés religieuses extérieures à notre Église nationale. Je m'efforcerai, comme je le fais actuellement, de rendre superflu leur présence au milieu de nous, soit en déployant autant et plus d'activités qu'eux, soit en répondant moi-même à tous les besoins des fidèles. À l'égard des membres laïcs qui appartiennent à quelques sectes, je tâcherai de leur faire abandonner leurs idées, en employant la charité, la raison et la Bible* ». Le consistoire de Crest ne le nomme pas à titre définitif car il le pense méthodiste. Mailhet

⁴⁷⁹ BBP Archives Mours « Lettre du pasteur Rattier de Valence au docteur Péirot de Vernoux » (26 juin 1836)

⁴⁸⁰ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (4 avril 1837)

⁴⁸¹ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (4 août 1839)

⁴⁸² AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (26 juillet 1841)

⁴⁸³ SHPF « Lettre du pasteur Chabal dans la Correspondance fraternelle » (1841)

⁴⁸⁴ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (6 mars 1845)

répond : « *il faut d'abord s'entendre sur les mots. Qu'est-ce qu'un pasteur méthodiste ? Si on appelle méthodiste un pasteur qui prêche l'Évangile aussi éloquemment et aussi fidèlement qu'il le peut, qui se rend auprès de ses malades avec toute l'assiduité dont il est capable, qui fait à tous ses paroissiens en général des visites aussi fréquentes que possible, qui porte à son troupeau un amour, un intérêt, un dévouement de cœur, qui dans toutes les circonstances et selon la mesure de ses forces, est toujours prêt à rendre tous les services, à procurer tous les secours qui sont en son pouvoir ou à sa disposition, un pasteur en un mot, bon, prévenant envers tous, zélé pour le bien, se dépensant tout entier pour sa fonction. Si c'est cela qu'on appelle un pasteur méthodiste, je ne dirai pas que je le suis, mais je confesserai que hautement que je m'efforcerai avec le secours du seigneur de le devenir. Si par pasteur méthodiste on entend un pasteur qui a du zèle, de l'activité, du dévouement même, mais qui par étroitesse d'esprit, érige les points les plus secondaires de doctrine en points fondamentaux, essentiels au Salut, veut imposer à tout le monde sa manière de voir sur toutes choses, exclut enfin de sa communion quiconque ne voit pas, ne pense, ne parle n'agit pas exactement comme lui, je crois pouvoir affirmer que je ne suis pas un pasteur méthodiste ».*

Le pasteur Mailhet se révélera plus tard plutôt comme un libéral hostile au « Réveil » ce qui lui vaudra, avec son collègue Muston, de nombreuses difficultés dans son Église.

En 1847⁴⁸⁵ Armand, étudiant à Montauban est candidat au poste de Puy-Saint-Martin. On lui demande sa profession de foi et ce qu'il pense de la nomination de Bonifas à Montauban.

En 1848⁴⁸⁶, la consécration de Frédéric Roustain à Touloud est un modèle de consécration orthodoxe : « *après nous être soigneusement enquis de sa foi, de sa moralité et des titres qu'il a, lui avoir fait promettre devant Dieu et sur les Saintes Écritures, amour, fidélité, obéissance et dévouement au chef adorable de l'Église, notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. De reconnaître pour règle de foi et de conduite, la Parole de Dieu, telle qu'elle est contenue dans les Livres sacrés ».*

À La Voulte en 1875⁴⁸⁷, plusieurs pasteurs se présentent, le choix se porte sur Léon Carles de Boffres, un ancien libéral devenu orthodoxe. Il accepte sans restriction la confession de foi synodale et croit « *au Salut en Jésus-Christ, fils de Dieu et notre Sauveur, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification ».*

Dans le consistoire majoritairement orthodoxe de Crest, deux Églises (Saillans et Aouste) sont libérales. À Saillans⁴⁸⁸, le pasteur Camille de Magnin, malade, démissionne en 1873 ; le conseil presbytéral propose la nomination de son suffragant depuis 6 mois, Jean Gelly. Le consistoire⁴⁸⁹, par 12 voix contre ne le nomment pas, il y a 8 oui et 2 nuls. « Le pasteur Arnaud a rencontré M. Gelly qui lui a parlé avec la plus entière franchise de ses croyances, il lui a déclaré qu'il regarde la Bible comme un livre humain et Jésus Christ comme un simple homme. M. Arnaud ajoute qu'en présence d'une pareille négation du christianisme, sa conscience ne lui permet pas d'approuver la nomination de M.Gelly. D'autres membres de l'assemblée pensent que le consistoire ne doit pas se préoccuper des opinions dogmatiques du candidat du moment où ce candidat a fait ses études dans une faculté de théologie de l'Église nationale, qu'il déclare vouloir enseigner l'Évangile et qu'il convient à l'Église qui le présente ». Au consistoire suivant⁴⁹⁰, Jean Gelly maintient sa candidature en niant les propos cités par Arnaud. Arnaud demande la parole et dit qu'il n'a pas menti : Gelly a dit appartenir au parti libéral, à l'extrême gauche de ce dernier. Le nouveau vote est sans appel : 4 oui, 13

⁴⁸⁵ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (15 janvier 1847)

⁴⁸⁶ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (6 janvier 1848)

⁴⁸⁷ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (4 février 1875)

⁴⁸⁸ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (29 janvier 1873)

⁴⁸⁹ Idem (26 février 1873)

⁴⁹⁰ Idem (15 mai 1873)

non, 2 blancs. Le consistoire précise ensuite qu'il est prêt à nommer à Saillans un candidat libéral qui admettrait le caractère surnaturel du christianisme. C'est ce qui se passe à la fin de l'année⁴⁹¹, Gounon, étudiant à Montauban consacré à Die est candidat à Saillans. Il écrit : « si par le mot surnaturel on entend une action spéciale de Dieu, manifestée surtout dans le christianisme, j'admets ce surnaturel. Je crois en effet, non seulement que Dieu dirige le monde d'une manière permanente par les lois que nous connaissons, mais qu'il peut intervenir dans les choses humaines, particulièrement pour ce qui regarde le développement des âmes même en dehors des lois de la nature qui nous sont actuellement connues ». Un débat « vif » s'ensuit. Le vote donne 10 oui, 2 non, 10 blancs ! La majorité n'est pas acquise, la candidature est rejetée ! Le délégué de Saillans⁴⁹² conteste le rejet de Gounon. Il reçoit le soutien du pasteur d'Aouste, le libéral Gillouin. Les débats reprennent mais la décision est maintenue. L'aide du ministre des cultes pour clarifier la situation est demandée. Gounon retire à son tour sa candidature⁴⁹³. La crise s'achève l'année suivante⁴⁹⁴ avec la candidature de Jean Henri Broux, étudiant à Genève. Une pétition en sa faveur est signée par les paroissiens. Le consistoire rappelle qu'il s'est engagé à nommer un pasteur libéral qui reconnaîtrait le caractère surnaturel du christianisme (ce qu'il a fait). La nomination est donc enfin acquise par 15 oui, 1 non et 2 blancs. Il s'agit un libéral nommé par un consistoire orthodoxe car il est modéré (qualifié de « libéral de centre gauche »). Le gouvernement d'Ordre moral demande au préfet des précisions⁴⁹⁵ : « centre gauche » est-il un terme politique ou religieux ? Quelques années auparavant⁴⁹⁶ un cas inverse s'est produit : le pasteur Bérard, élu par consistoire au poste de Plan-de-Baix, se dit dissident mais il participe au culte national et verse des offrandes. Auguste Latune, Ancien libéral, s'abstient de voter. L'élection est validée par 7 oui et 6 non. Les « non » s'insurgent. À la réunion suivante, c'est l'autre Ancien libéral, Charles Latune, opposé à l'élection de Bérard, qui démissionne. Le pasteur Bérard retire sa candidature. Charles Latune accepte de revenir. Il y a sans doute eu des pressions des orthodoxes sur Bérard : ces derniers, pasteurs et Anciens, ne peuvent se permettre de se fâcher avec les « Latune », plus gros employeurs de la région. Les considérations socio-économiques l'emportent sur les querelles doctrinales.

Les libéraux, eux aussi, font ressortir leurs préférences. En 1862⁴⁹⁷, les consécutions à Dieulefit d'Élisée Bost et Charles Bruston par Jean Monod de Nîmes sont libérales : « *c'est la foi qui signale les doctrines à la science et non la science qui les signale à la foi* ». Le laïc Maurin de Chomérac écrit en avril 1866 que le consistoire de Privas a installé Monsieur Gardes aux Fonts-du-Pouzin : « *il a très bien développé l'idéal pastoral. À ses yeux, le type du pasteur, c'est celui qui, à la foi joint la vertu, à la vertu la science, et à la science la charité* ». En 1868, à Saillans, lors de l'installation du pasteur Camille de Magnin⁴⁹⁸ la presse libérale écrit : « *Monsieur de Magnin appartient à la tendance libérale, et, dès son entrée en fonction, il a tenu à marquer nettement et franchement, la position qu'il veut prendre dans l'Église* ». Il doit avoir des convictions fermes mais être aussi en bons termes avec ses adversaires. Il doit à la fois lutter contre ceux qui prônent un littéralisme biblique inintelligent et contre ceux qui ne veulent pas faire évoluer leur foi traditionnelle.

Même dans les consistoires orthodoxes, le débat sur les consécutions peut tourner à

⁴⁹¹ Idem (12 novembre 1873)

⁴⁹² Idem (18 mars 1874)

⁴⁹³ Idem (17 juin 1874)

⁴⁹⁴ Idem (24 novembre 1875)

⁴⁹⁵ ADD 62 V 9 « Lettres du consistoire de Crest » (entre 1876 et 1889)

⁴⁹⁶ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (17 et 30 janvier 1862)

⁴⁹⁷ « Article du Lien » (mai 1862)

⁴⁹⁸ « Article du Protestant libéral - article du pasteur Rivière de Die » (1868)

l'avantage des libéraux. Ainsi en 1868⁴⁹⁹ le consistoire de Lamastre réagit à la décision du consistoire de Tonneins rendant facultative la lecture par les pasteurs du symbole des apôtres, sept voix contre, 8 voix pour, après un long débat.

Rarement les deux tendances se retrouvent. C'est le cas en 1859⁵⁰⁰ où Borel, pasteur plutôt libéral de Châteaudouble, parle de la consécration à Loriol du pasteur orthodoxe Eugène Mayaud : « *le candidat monta en chaire à son tour, et nous vîmes avec plaisir qu'au lieu de faire une confession de foi explicite de ses croyances et d'affirmer d'un ton absolu des opinions que l'étude et l'expérience peuvent modifier plus tard, il se borna à demander d'une voix qui avait grand-peine à dominer une émotion véritable, les prières de l'assemblée* ».

Les débats nationaux ont des retentissements dans la Drôme et en Ardèche. Alors qu'un des chefs de file nationaux du libéralisme, le pasteur Athanase Coquerel, voit sa suffragance pastorale non renouvelée par le consistoire de Paris, des Églises de province réagissent. C'est ainsi que les conseillers presbytéraux de Montmeyran, l'une des grosses Églises rurales du consistoire de Valence, pilier de l'orthodoxie, au cœur des réveils religieux drômois, chantage départemental de l'Alliance évangélique, se félicitent de cette décision⁵⁰¹.

L'attitude vis-à-vis des pasteurs dissidents diverge.

Dès les années 1830 et surtout en 1840, des pasteurs dissidents parcourent les Églises, demandent la clé des temples pour y célébrer des cultes ou tiennent des réunions dans des familles, avec ou sans l'accord des pasteurs nationaux et des consistoires.

En 1833 les conseillers presbytéraux de Montélimar⁵⁰² refusent de prêter le temple à des méthodistes et à leur pasteur pour y tenir des réunions.

En 1836, à Vernoux⁵⁰³ la consécration illégale de Duproy à Alboussière fait polémique. Il est consacré le 6 novembre, sans l'accord du consistoire, en présence de 7 pasteurs revivalistes dont Blanc de Vallon. Duproy, parisien, a fait sa théologie dans une école dissidente de Genève. Les Anciens précisent que seuls les consistoires en l'absence de synode peuvent accorder la consécration.

Dans la consistoriale de Valence⁵⁰⁴ en 1836 les pasteurs étrangers (sous-entendu des dissidents) sont interdits de chaire, sauf s'il y a accord du pasteur. En 1841⁵⁰⁵, il faut réitérer la décision de 1836, qui n'est pas appliquée partout. C'est particulièrement le cas à Montmeyran⁵⁰⁶ où une enquête est menée sur la dissidence en cours. Les Anciens demandent au pasteur dissident Laügt, s'il prendrait la Cène avec des pasteurs nationaux et s'il se soumettrait aux décisions du consistoire. À Dieulefit⁵⁰⁷, le consistoire propose que les chaires soient réservées aux pasteurs consacrés et aux étudiants en théologie. Toute autre demande doit se faire auprès du consistoire local.

En 1843⁵⁰⁸ Charlier, évangéliste logé à Montmeyran (le même qu'à Valdrôme dans les années 1830), membre de la Société continentale de Genève et qualifié de « *modéré non dissident* », est au centre des débats. On ne peut l'accepter, cela risque de créer un précédent. Les pasteurs

⁴⁹⁹ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (1er juin 1868)

⁵⁰⁰ « Article du Lien » (janvier 1859)

⁵⁰¹ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (26 juin 1864) **Annexe 10 Chapitre 2 (page 533)**

⁵⁰² AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral » (26 avril 1857 et 10 décembre 1876)

⁵⁰³ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (15 novembre 1836)

⁵⁰⁴ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (5 décembre 1836)

⁵⁰⁵ ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence (15 avril 1841)

⁵⁰⁶ ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (15 mars 1841)

⁵⁰⁷ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (8 février 1837)

⁵⁰⁸ ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (27 juillet 1843)

de Valence, Beaumont, Loriol, Montmeyran paraissent plus favorables aux dissidents que ceux de Chateaudouble et Livron. Les premiers sont orthodoxes, les seconds libéraux. Suite à un rapport du consistoire confirmant l'interdiction des chaires aux pasteurs dissidents, le conseil presbytéral refuse de l'appliquer⁵⁰⁹ car dit-il, « toutes les fois que le pasteur Ducros a du confier sa chaire à des pasteurs appartenant à une quelconque des diverses dénominations religieuses qui constituent la dissidence, les fidèles ont été profondément édifiés et ont bien moins remarqué les différences ecclésiastiques qui pourraient les séparer extérieurement que les points communs qui les unissaient dans la même foi et la même espérance chrétienne ».

Le consistoire de Saint-Pierre-ville en 1844⁵¹⁰ demande que toute la France soit intégrée à un consistoire de façon à éviter que les protestants disséminés ne soient pris en charge par des dissidents mais qu'ils soient sous la responsabilité de pasteurs nationaux.

En 1845⁵¹¹, se déroule un ultime débat à Valence sur les pasteurs dissidents, il faut s'interroger sur la bonne définition du terme « dissident » mais la discussion ne donne pas de résultat. L'année suivante le consistoire de La Motte-Chalancon⁵¹², très visité par les évangélistes, interdit l'accès de ses temples et donc des chaires aux pasteurs.

Le pasteur Seguin de Sauve dans le Gard est appelé à desservir Puy-Saint-Martin en 1850⁵¹³ mais il doit d'abord répondre à trois questions : participerait-il aux consécration des pasteurs dissidents ? Quelle est sa ligne de conduite vis-à-vis des sociétés dissidentes et de leurs agents ? Est-il pour la suppression des réceptions solennelles des catéchumènes à la Cène ? Cette même année⁵¹⁴ le pasteur Barre de Saillans se plaint qu'un pasteur wesleyen fait des réunions sur sa paroisse et a présidé des obsèques. Le consistoire de Crest rappelle que les chaires sont interdites aux agents des sociétés étrangères.

Le zèle des pasteurs est fondamental pour limiter l'influence des dissidences. De nombreux pasteurs ne sont d'ailleurs pas hostiles au « Réveil » mais hostile aux dissidences à l'exemple d'Arnaud à Crest⁵¹⁵. Les Anciens de Dieulefit⁵¹⁶ précisent d'ailleurs qu'il faut davantage de visites pastorales et des diacres pour ramener au culte les personnes récalcitrantes, subissant des influences particulières. Les Anciens doivent tenir le pasteur au courant des personnes qui sont sur le point de s'éloigner pour que ce dernier les visite. Une synergie entre tous les responsables des Églises semble être la meilleure technique pour limiter le développement des dissidences.

3) « Réveil » et sociétés religieuses.

Les sociétés bibliques et de mission intérieure.

Les sociétés bibliques sont souvent issues des mouvements revivalistes, les organismes de mission intérieure également. Les Églises établies y voient à la fois un danger, avec les risques de dissidences qui se multiplient, mais aussi un atout avec leur utilité pour réveiller la piété individuelle. Des divergences sont possibles entre Églises orthodoxes et Églises libérales.

⁵⁰⁹ AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Loriol » (1^{er} décembre 1868)

⁵¹⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint Pierre-ville » (2 janvier 1844)

⁵¹¹ ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (6 octobre 1845)

⁵¹² ADD 62 V 1

⁵¹³ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (30 mai 1850)

⁵¹⁴ Idem (11 juillet 1850)

⁵¹⁵ ADD 166J135

⁵¹⁶ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (18 août 1847)

Alors que se crée une société biblique à Valence en 1833⁵¹⁷, le pasteur pré-libéral Rattier note qu'elle est fidèle aux principes de celle de Paris donc éloignée du méthodisme.

Le consistoire de Lamastre demande à l'Église libérale de Saint-Basile de faire comme les autres Églises et de prévoir des collectes pour les sociétés religieuses, le conseil presbytéral⁵¹⁸ décide en 1852 de maintenir les collectes pour les pauvres de la paroisse. Le pasteur devra choisir les sociétés bénéficiaires des collectes spéciales. Il doit sûrement vérifier les tendances théologiques de ces dernières.

Le consistoire de Saint-Pierreville⁵¹⁹, en 1860, alors que la Mission Intérieure de la Drôme va se fondre dans la Société Centrale d'Évangélisation, se rattache à la Mission Intérieure du Gard, sans allusion à son courant libéral même si c'est bien son libéralisme qui est à l'origine de l'adhésion.

La « Société des Intérêts généraux du protestantisme »⁵²⁰.

Cette société est créée par Agénor de Gasparin en 1840 à un moment où les œuvres d'évangélisation protestantes sont menacées dans leur développement par le gouvernement sous la pression de l'Église catholique. Assez vite cette société devient le porte-parole d'un protestantisme défendant une orthodoxie religieuse marquée par le « Réveil », à la fois hostile au libéralisme et favorable aux dissidences. Elle est rapidement rejetée par les protestants, bien sûr libéraux, mais aussi par la plupart des orthodoxes modérés craintifs face aux revivalistes.

C'est sous cet angle là qu'il faut comprendre les réactions des consistoires de Drôme-Ardèche au moment où on leur demande d'y adhérer : Dieulefit refuse par 18 voix contre sur 20,⁵²¹ il est suivi par les consistoires sectionnaires de Dieulefit, Montélimar et Saint-Paul⁵²². Crest⁵²³ refuse également. Valence⁵²⁴ n'y adhère pas puisqu'elle s'est privée d'hommes « *influents et honorables* », à savoir des libéraux. La Voulte⁵²⁵ regrette que cette société s'enferme dans les limites étroites d'une opinion religieuse ; cette démarche ne paraît pas conforme à la tolérance évangélique et à l'esprit de paix qui doit animer tous les membres de l'Église chrétienne. Donc le consistoire s'abstient d'adhérer à la société. Lamastre⁵²⁶ débat assez longuement pour savoir si le consistoire adhère. On approuve la piété et le zèle orthodoxe de ses membres mais on regrette qu'elle n'accepte pas la pluralité des opinions. Sur 15 votants, il y a 7 contre, 5 pour, et 3 abstentions. Le consistoire regrette que cette société entraîne le désordre et l'anarchie dans l'Église en y mettant un esprit d'intrigue : « *on parle beaucoup d'orthodoxie, de doctrine orthodoxe et avec ces mots on se divise et on se dispute et l'on jette le trouble dans l'Église, ne vaudrait-il pas mieux parler un peu plus religion et surtout charité, la charité est douce patience bienfaisante, elle tolère tout, elle supporte tout ; comment se fait-il que les personnes qui s'intitulent orthodoxes pratiquent si peu la charité en professant l'intolérance et l'exclusivisme* ». Saint-Pierreville⁵²⁷ refuse l'adhésion à la Société : « *cette société ne possède pas sa confiance, à cause de son exclusivisme qui lui fait repousser de son*

⁵¹⁷ BBP Archives Mours « Lettre du pasteur Rattier de Valence au docteur Périot de Vernoux » (13 juillet 1833)

⁵¹⁸ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Saint-Basile » (7 février 1852)

⁵¹⁹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (10 octobre 1860)

⁵²⁰ **Annexe 11 – Chapitre 2 (page 534)**

⁵²¹ « Article du Lien » (1842)

⁵²² AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (2 juin 1842)

⁵²³ « Article du Lien » (2 juillet 1842)

⁵²⁴ ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (16 juin 1842)

⁵²⁵ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (2 août 1842)

⁵²⁶ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (10 juillet 1842)

⁵²⁷ « Article du Lien » (31 mai 1842)

comité de vénérables pasteurs. Une société qui ne travaillera en réalité que dans l'intérêt du parti dont elle a arboré le drapeau. Il déplore vivement les funestes divisions qu'a déjà excitées et qu'excitera cette société. Il craint que ces divisions ne compromettent l'avenir déjà si menacé de l'Église nationale ». Vernoux est le plus virulent⁵²⁸ : « l'Église protestante de France est menacée d'une scission bien malheureuse : ses chefs ne sont pas d'accord. Les uns veulent l'orthodoxie ancienne (sans doute celle qui fut formulée à la Rochelle en 1571) ; les autres sont pour l'orthodoxie de tout l'Évangile librement interprété. Les premiers, à tort ou à raison peu importe, sont généralement désignés sous le nom de méthodistes, les seconds ont retenu le titre d'Église nationale protestante de France. En avril dernier à Paris, les partis étaient en présence : les méthodistes, recrutés secrètement, se trouvaient là en majorité, ils dominèrent l'assemblée et organisèrent une société qui a la prétention de représenter auprès du gouvernement tous les protestants de France et veut s'occuper essentiellement de leurs besoins et de leurs droits. C'est le but avoué ; un but secret existe, et la preuve c'est que, cette société qui a déclaré ne vouloir en aucune manière s'occuper de doctrine, s'est néanmoins obstinée à exclure de son conseil tous ceux qui n'appartiennent pas décidément au méthodisme. Monsieur le ministre toutes ces divisions, si déplorables au point de vue religieux et politiques, étaient inévitables ; car le protestantisme est désorganisé ; car il manque de centre d'action ». Saint-Agrève⁵²⁹ est le seul consistoire à adhérer à cause des principes orthodoxes de la société, l'influence du pasteur revivaliste Chabal y est forte.

Les pasteurs prennent position⁵³⁰ : Fauriel, pasteur libéral de Poyols en juin 1842 écrit : *«aujourd'hui tous mes doutes sont dissipés. Votre dernière brochure a entièrement porté dans mon âme la conviction que votre entreprise pouvait être une entreprise de foi mais non une entreprise de charité. Je considère votre société comme œuvre d'exclusivisme et de parti »*. Bertrand, pasteur pré-libéral d'Annonay en mai 1842 précise : *« j'ai reçu une circulaire demandant mon adhésion à une société dite des intérêts généraux du protestantisme français. Je vous prie Messieurs de prendre note de mon refus. Quant aux motifs de ma décision je regarderais comme puéril de vous les exposer, étant déjà condamné devant votre tribunal »*.

C. Le schisme dogmatique et ecclésial perturbe l'Église.

La lutte entre les orthodoxes et les libéraux s'accroît. À l'origine purement doctrinale, elle prend de plus en plus une tournure ecclésiale.

I L'exemple de Saint-Laurent-du-Pape en Ardèche.

1) Des conflits opposant libéraux et orthodoxes.

Dans cette Église importante, à l'entrée de la très protestante vallée de l'Eyrieux, se trouvent rassemblés tous les ingrédients qui permettent un affrontement ecclésial fort.

C'est une petite Église quant à sa superficie (trois communes : Saint-Laurent-du-Pape, Beauchastel et la Voulte), mais très grande quant à sa population protestante. De riches paysans cultivent les terres fertiles de la vallée et augmentent encore leur revenu par la production et le négoce de la soie. Ces notables influents dirigent la communauté. Ils sont, à l'image des notables ardéchois, plutôt de tendance libérale. De nombreux petits agriculteurs occupent également une partie des terres fertiles de la vallée mais aussi les coteaux plus ingrats. Héritiers des huguenots persécutés, marqués par les messages des petits prophètes du

⁵²⁸ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (12 mai 1842)

⁵²⁹ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (20 juillet 1842)

⁵³⁰ « Article du Lien » (1842)

XVIII^e siècle appelant à une vie spirituelle plus intense, ils vont être touchés par le « Réveil ». Ceux qui n'entreront pas en dissidence deviendront les plus fervents soutiens des pasteurs orthodoxes. Le développement industriel de La Voulte et de Beauchastel (industries textiles mais aussi fonderies) donne du travail à de nombreux foyers ouvriers protestants. Ils sont descendus des montagnes environnantes, déracinés, laissés un temps à l'abandon, récupérés par le prosélytisme catholique, avant d'être à nouveau pris en charge par des agents des sociétés protestantes d'évangélisation (d'abord une société genevoise puis une parisienne).

Depuis 1817 (et jusqu'à son décès en 1863) l'Église est desservie par le pasteur Meyer. Celui-ci n'est pas un modèle de pasteur. Outre un caractère difficile, il est souvent malade, néglige son ministère et est en butte à la contestation d'une partie de son conseil presbytéral⁵³¹ comme le précisent ces remarques en 1862 : *« les faits suivants sont de notoriété publique : pendant des mois, quelquefois des hivers entiers, absence de prédication par ce pasteur, et de culte, par suite, montant des collectes pour les pauvres misérables, instruction des catéchumènes hâtives presque nulles, écoles languissantes, malades non visités, cure d'âme complètement abandonnée, cérémonies funèbres souvent faites sans pasteur. Aux maux qui résultaient d'une aussi absolue insuffisance de son ministère ; tellement que l'ignorance, l'indifférence religieuse, l'impiété, le relâchement moral ou encore la dissidence et la séparation se trouvaient avoir presque entièrement décimé la paroisse »*.

La desserte de son Église n'est, de fait, assurée que par un suffragant qui lui vient en aide pour la section ouvrière de La Voulte, nommé et rétribué par la Société Centrale d'Évangélisation. En 1862, cette dernière annonce qu'elle ne versera plus le salaire au suffragant puisqu'un pasteur officiel vient d'être nommé à La Voulte, cette commune devenant une Église autonome. Si le suffragant Faure part et que Meyer redevient le seul pasteur *« l'Église de Saint-Laurent se voit menacée de retomber dans l'indifférence ou de devenir la proie des sectaires »*. En 1863, Faure devient pasteur titulaire. Malade en 1868, il prend un suffragant, Fournier, qui le remplace en 1873. Faure et Fournier sont des orthodoxes intransigeants, contrairement à Meyer qui paraît plus souple. De 1862 à 1880 Faure, puis Fournier, entrent en lutte contre les notables libéraux qui ne veulent pas voir leur Église passer dans une stricte orthodoxie.

Meyer a, semble-t-il, toujours eu des difficultés avec une partie des notables libéraux et de ses collègues pasteurs, sans doute pour des raisons doctrinales mais aussi pour des raisons personnelles. Il intervient en consistoire pour soutenir la mise en place de nouvelles conditions strictes pour élire les conseillers presbytéraux et les Anciens du consistoire. Il montre, en 1858, dans un long rapport, sa préférence pour une attitude « orthodoxe » contre une vision « libérale »⁵³² : *« aucune société ne peut exister sans règle, sans discipline, sans loi ; nous devons bénir le législateur qui, dans sa sagesse, nous a précieusement conservé ce droit sacré. Il a posé le grand principe conservateur de l'esprit chrétien, garant d'ordre, de stabilité et de prospérité dans l'Église, ancre de Salut. Le suffrage universel suivant qu'il est bien ou mal inspiré est un point d'appui pris dans le Ciel ou dans les enfers. Non réglé, il est l'absence de toute loi, c'est-à-dire la pire de toutes les lois. La Première Communion seule ne suffit pas ; il faut qu'elle soit suivie d'actes de culte et de piété subséquents : l'on n'est pas électeur pour avoir communié une seule fois dans sa vie, mais pour avoir persévéré dans la voie dans laquelle on est entré. Le sacrement de la Sainte Cène est le résumé du christianisme. Cette cérémonie sacrée, instituée par Jésus Christ, fait partie essentielle du culte chrétien, et doit se traduire en actes vivants : l'amour de Dieu et des hommes, la sainteté. Il n'est pas vrai, comme aucuns nous en accuse, que le protestantisme consiste dans*

⁵³¹ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (14 novembre 1862)

⁵³² BBB « Registre du consistoire de La Voulte » (5 octobre 1858)

la négation de toute autorité. Vous vous dites protestant. Prouvez-le. Ce raisonnement : je ne vais pas à la messe donc je suis protestant, ne vaut pas. Là où est le Christ, là est l'Église. Il est le chemin, la vérité et la vie. Hors de lui nous ne pouvons rien faire. Une religion sans Christ est une montre privée du ressort qui doit la faire mouvoir. Bannir le Christ de l'Église c'est cesser d'être chrétien. Je pense donc, Messieurs, que vous persévérerez avec une conviction toujours plus entière dans l'interprétation donnée par-vous à la loi qui nous régit et que vous demanderez en conséquence pour être inscrit au registre paroissial, outre les conditions civiles, les conditions religieuses requises par ladite loi, savoir; la fréquentation du culte (autant que possible), la participation à la Sainte Cène au moins une fois par an, en cas de mariage la bénédiction nuptiale protestante. L'abandon de l'Évangile, la loi du Christ, l'infidélité porte tôt ou tard ses fruits. C'est une mine creusée sous nos pas. Ne forçons pas Dieu à se retirer de nous ». Le conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape tranche la discussion sur les conditions électorales. Pour être électeur il faut avoir été admis dans l'Église conformément aux règles établies, fréquenter le culte, participer à la Sainte Cène au moins une fois par an, recevoir en cas de mariage une bénédiction nuptiale protestante. « *Nous tendons une main amie à ceux de nos frères qui sont d'une opinion divergente de la nôtre ; nous les conjurons de tout notre cœur de respecter la foi de nos pères et de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix ; l'abandon de l'Évangile, la loi du Christ, l'infidélité portent tôt ou tard ses fruits ».*

2) Des élections presbytérales difficiles⁵³³.

Un quart de l'Église est libérale et trois conseillers presbytéraux sur six le sont aussi. La majorité orthodoxe ne tient qu'avec la voix prépondérante du pasteur.

En 1862 les élections, en corrélation avec la maladie de Meyer et la probable nomination de son suffragant Faure comme titulaire du poste, se passent mal ; des plaintes sont déposées, un juge de paix est nommé pour enquêter, ce qui crée beaucoup d'agitations. Un conflit oppose une partie des conseillers libéraux menés par Roussillon, maire du village de Beauchastel, père du pasteur de Saint-Fortunat qui n'a pu devenir le suffragant du vieux pasteur Meyer. Le suffragant orthodoxe Faure, devenu pasteur, a établi un nouveau registre paroissial d'où il a exclu les libéraux ; Roussillon n'a pas été élu et porte plainte devant le ministre⁵³⁴ : « *monsieur le pasteur suffragant de la paroisse désirant que je ne fusse pas réélu membre du consistoire s'est transporté au domicile des électeurs qu'il a cru favorables à son dessein, les a inscrits et invités à participer à l'élection, mais s'est bien gardé d'en faire autant pour ceux qu'ils croyait opposés à ses vues. Dans la nuit qui a précédé l'élection, il a présidé une réunion d'électeurs et là, il les a fortement pressés de voter pour tel et tel. Il a dit et fait dire ailleurs que si j'étais réélu il quittait la paroisse. J'ajoute que Monsieur le suffragant s'est fait aider par Monsieur le pasteur de Charmes et tous les deux n'ont pas craint de déverser sur moi en public et en particulier la calomnie, l'injure et la diffamation».* Le consistoire soutient le conseil presbytéral élu. Le juge confirme la nomination du conseiller contesté, Gally, de Beauchastel qui est, contrairement à ce qui est colporté, inscrit sur les listes. Le juge s'interroge aussi sur le petit nombre de votants à savoir 74 sur 321. Deux causes sont apportées : « *l'indifférence religieuse générale, le culte presque entièrement abandonné pendant bien des années, dans l'annexe de Beauchastel particulièrement (8 à 10 personnes au culte pour 345 protestants) ; les principes excellents d'inscription comme celui par exemple de la communion annuelle. Le consistoire a le regret d'ajouter que cette plainte sans fondement réel n'a en outre d'autre mobile qu'un amour propre et un esprit de parti froissé*

⁵³³ BBP « Registres du consistoire de La Voulte et du conseil presbytéral de Saint-Laurent » (entre 1862 et 1874)

⁵³⁴ AN F 19 10 298

par les résultats des élections et que le déplaisir naturel mais trop vif et trop bruyant chez ses auteurs d'avoir vu leur échapper un consistoire ». Le conseil presbytéral nie qu'il y ait eu intimidation, menaces ou pression morale lors de ces élections. Il se plaint de la situation précaire de la suffragance liée à l'état de santé de Meyer mais aussi s'inquiète de l'indifférence religieuse qui se développe tout comme l'esprit de secte et de dissidence. Le suffragant sous-payé veut partir. Le conseil presbytéral demande que Meyer, riche célibataire, paye totalement le traitement du suffragant. Meyer répond qu'il ne veut plus de Faure qui a perdu la confiance des paroissiens après les dernières élections. Le conseil pétitionne pour garder Faure.

L'affaire se poursuit en 1863 avec les protestations du consistoire au ministre puisque le préfet a exigé (après des dépôts de plaintes occultes) de vérifier le registre des délibérations du consistoire et a émis des critiques sur des décisions prises. Les Anciens estiment qu'il outrepassé ses droits. Le ministre demande au consistoire de rayer la protestation faite au préfet. Par souci d'apaisement le consistoire accepte mais envoie une lettre explicative. Une nouvelle raison de tous les problèmes passés est avancée. Certains membres de l'Église de Saint-Laurent n'acceptent pas de voir depuis 1861, date de la création du poste de La Voulte, les réunions du consistoire transférées au chef-lieu de ce dernier, Saint-Laurent perdant alors sa prépondérance. Meyer est décédé, le conseil presbytéral demande la nomination de Faure. Il n'est installé qu'en octobre car la préfecture retarde la nomination. Il y a eu de nouvelles plaintes. On reproche à Faure des prêches trop ardents et trop politiques, on l'accuse d'avoir une influence négative dans les événements de 1851. Il semble que ce soient quelques libéraux qui portent ces accusations et qu'elles ne sont pas fondées : *« quoiqu'il en soit, notre Église possède un pasteur évangélique ; le culte s'y est relevé et y est prospère ; une majorité considérable est assurée dans le consistoire à la cause de l'orthodoxie protestante et de l'Évangile ».*

Les élections de 1865 se déroulent difficilement. Il y a 120 votants pour 175 inscrits mais seulement 118 émargements donc il faut refaire le vote par crainte de plaintes avec toutes les personnes aigries par les difficultés passées. Lors du deuxième scrutin il y a 146 votants, preuve s'il en est que le scrutin passionne. Des plaintes sont de nouveau déposées. Il y a sur les listes électorales deux protestants mariés à des catholiques dont les enfants sont éduqués catholiques mais ils n'ont pas voté ; il y a aussi quelques protestants « honorables » inscrits mais qui ne l'ont pas demandé, un condamné et un résident depuis moins de deux ans. Mais surtout le pasteur a fait pression sur les électeurs et en a expulsé certains du bureau de vote dont Rousilhon, secrétaire libéral du conseil, à l'origine des plaintes. Enfin, dans le bureau de Royas (hameau dans la campagne) l'instituteur libre était dans le bureau mais pour aider les votants illettrés des montagnes à écrire leur bulletin. L'objet de la contestation est l'élection d'Ernest Roustain, orthodoxe, par 60 voix contre Anacre Rousilhon, 59 voix. Une troisième élection est organisée ! Merland est élu par 96 voix contre Rousilhon, 35 voix. Un siège passe du libéralisme à l'orthodoxie. Les bureaux de Beauchastel et Royas votent en masse pour Merland ! Il y a eu visiblement des tentatives d'influencer le vote à Beauchastel et Royas. Mais le calme n'a pas été troublé.

Les élections de 1868 se passent mieux mais montrent que les tensions persistent. Elles sont dans un premier temps ajournées dans l'attente d'une commission consistoriale chargée de les surveiller car *« des ambitions personnelles ont provoqué dans la paroisse une agitation regrettable peu en harmonie avec le caractère que comporte des élections religieuses ».* Elles attirent encore beaucoup d'électeurs 157 sur 186 inscrits, alors que dans les autres Églises du

consistoire sans enjeu, le taux de participation est plus faible. Lors de ces élections⁵³⁵, avec une majorité à 79, il y a 4 élus entre 106 et 88 voix mais 4 non élus avec 43 à 63 voix. Une nouvelle plainte est déposée car un électeur de Beauchastel est venu à Saint-Laurent distribuer des bulletins malgré l'interdiction du président du bureau de vote. Il a distribué des bulletins pré-remplis pour les illettrés.

3) L'apogée du conflit en 1873.

La concomitance de trois événements relance le conflit : le remplacement du pasteur Faure qui part en retraite, l'acceptation des décisions synodales et la venue de Colani, chantre du libéralisme radical.

Lors de sa réunion en janvier 1873, le consistoire de La Voulte débat de la conférence faite par Colani le 30 décembre de l'année précédente dans le temple de Saint-Laurent-du-Pape, conférence non autorisée, est-il précisé. Le pasteur Fournier de Saint-Laurent fait son rapport. Gustave Pinet, conseiller presbytéral libéral de Saint-Laurent à l'origine de la venue de Colani, est invité à la réunion. Il critique le rapport de Fournier puis se retire. Un long débat suit où certains proposent la démission de Pinet du conseil presbytéral et son exclusion temporaire de la liste électorale. Ce projet est rejeté à une forte majorité à bulletin secret. L'Ancien Pignan propose un blâme pour Pinet, ce qui divise une nouvelle fois le consistoire. La troisième décision est enfin votée par 10 voix : c'est un blâme envoyé à quelques membres du conseil presbytéral de Saint-Laurent pour avoir introduit un orateur dangereux, un blâme pour ne pas avoir respecté le caractère sacré du temple. Cette conférence a attiré⁵³⁶ 400 personnes. Sous une pluie battante devant le temple fermé, Pinet, qui, précise le journaliste libéral de « La Renaissance » s'est entendu avec le pasteur Fournier, va chercher la clé. Elle est à la Voulte chez le président de Magnin, ancien libéral devenu champion de l'orthodoxie, qui se prend pour le gardien de l'ordre et a peur d'une émeute. Quatre conseillers sur cinq, poursuit l'article, voulaient la conférence, le cinquième étant le beau-père du suffragant Fournier. La clé est enfin récupérée à la mairie. La conférence se déroule, une plainte classée sans suite est déposée dans laquelle on accuse Colani de « rouge ». Ducros, pasteur orthodoxe de Loriol, le dimanche suivant au culte qu'il préside à Saint-Laurent, annonce que Pinet a reçu un blâme. Les 4 conseillers presbytéraux de Saint-Laurent s'insurgent contre cela auprès du consistoire. Casimir de Magnin⁵³⁷ accuse Pinet d'avoir voulu intimider Fournier, d'avoir forcé sa maison pour trouver les clés du temple, il précise que Pinet a eu un blâme mais a cherché à faire pression pour que cela ne soit pas divulgué en chaire. 240 paroissiens de Saint-Laurent sur 280 demandent Fournier comme pasteur une fois que Faure aura pris sa retraite, cela prouve que la paroisse ne soutient pas Pinet et la minorité libérale. Faure annonce sa retraite, on nomme Fournier. Le 25 mars 1873, un nouveau conseil se réunit durant lequel les trois conseillers libéraux (Pinet, Charrier et Rousillon) s'opposent à la nomination de Fournier. Ils en profitent pour rejeter le blâme reçu du consistoire pour avoir fait venir Colani. Ils refusent qu'on accuse les pasteurs libéraux et eux-mêmes d'être incrédules : « *ils veulent que la vraie religion de Jésus leur soit prêchée et s'ils ne se disent pas orthodoxes, l'Évangile n'en est pas moins la base de leur foi* ». Les deux conseillers presbytéraux orthodoxes, Étienne Fort et Merland avec le pasteur Faure répondent aux libéraux sur la nomination de Fournier, la retraite de Faure mais surtout sur la venue de Colani : « *aucun blâme n'aurait été voté ni lu si l'on n'avait pas un beau matin, sans réunion presbytérale régulière, sans avis du titulaire, sans l'assentiment des pasteurs, ouvert le temple par une clé occulte, fabriquée*

⁵³⁵ AN F 19 10 298

⁵³⁶ « Article de la Renaissance » (1er février 1873)

⁵³⁷ Idem (29 février 1873)

subrepticement et finie quelques minutes avant la conférence ; ouvert le temple à un homme qui fut pasteur et s'est publiquement félicité de ne plus l'être ; à un homme qui sape dans ses fondements la religion chrétienne en soutenant entre autres que les miracles du Nouveau Testament comme ceux de l'Ancien Testament ne sont que des fables, que la résurrection de Jésus-Christ lui-même n'a été qu'une pieuse illusion devenue une légende ; que, de toute la Bible, on ne peut raisonnablement accepter que le sermon sur la montagne. Colani a été jusqu'à dire que Jésus-Christ loin d'être le Fils unique de Dieu, a failli comme nous et a péché comme nous ». En août les trois conseillers libéraux s'opposent de nouveau à Faure qui a refusé au pasteur Carles (en poste à Boffres et candidat à Saint-Laurent) de venir prêcher au temple. Carles vient tout de même mais Faure monte en chaire, et prêche à sa place. Pour éviter le scandale, les conseillers libéraux le laissent parler. À la fin de l'année, les trois conseillers libéraux refusent les décisions du synode, les deux orthodoxes les acceptent. Par réaction les libéraux ne participent pas au conseil de janvier 1874, les orthodoxes en profitent et condamnent la venue en décembre du pasteur libéral Paul de Magnin de Vernoux⁵³⁸ qui a fait une conférence pour dénigrer le synode, particulièrement la confession de foi et les conditions électorales. Il a accusé les orthodoxes d'être des « *Versillais* » et remis en cause l'autorité de la Bible et la divinité de Jésus-Christ. Les conseillers orthodoxes condamnent leurs collègues libéraux de ne pas être des modèles et de diviser l'Église en faisant venir des libéraux extrémistes (Colani, de Magnin). Les orthodoxes, voyant que l'agitation est à son comble dans la paroisse, estiment qu'il faut une prédication spéciale pour faire opposition aux fausses doctrines imposées, qu'il faut totalement refondre le registre électoral paroissial avec des demandes d'inscriptions individuelles et directes. En mars, les six conseillers sont présents, après une discussion houleuse sur la décision à prendre sur les listes électorales, des 186 anciens inscrits on établit une nouvelle liste de 148 noms. Les « libéraux » s'inscrivent en adhérant à la formule proposée mais refusent l'autorité religieuse et la profession de foi du synode. Une pétition de 249 paroissiens demande la nomination de Fournier à Saint-Laurent mais les trois conseillers libéraux remettent en cause la validité de la démission de Faure et demandent un report de décision. La nomination est reportée par le consistoire en attente d'autres candidatures proposées par le conseil presbytéral. En face de ces difficultés, et peut-être par peur de voir nommer un autre pasteur que lui, Faure, par une lettre disant sa souffrance des divisions qui empêchent de nommer un pasteur, décide de reprendre son poste dans la mesure de ses forces, dans l'intérêt de l'ordre et de la croyance évangélique. Fournier reste suffragant. Faure s'explique sur cette décision l'année suivante⁵³⁹ : « *dans le désir de sauver, Dieu aidant, une paroisse où je ne voudrais pas avoir souffert en vain, ni en vain avoir ruiné ma santé dans la lutte que m'ont imposée Messieurs les libéraux »*. Faure demande s'il a eu raison d'appliquer dans l'esprit et non dans la lettre les conditions synodales et de refuser l'inscription sur la liste électorale : « *si la lettre seule faisait foi il se produirait dans plusieurs Églises du Midi dont la mienne notamment une chose étrange et monstrueuse : des individus notoirement et scandaleusement incrédules, dont plusieurs se firent inscrire lors du recensement quinquennal à la colonne des gens qui n'ont pas de culte, pourraient être électeurs »*.

II Avant le synode de 1872, l'affrontement entre libéraux et orthodoxes.

1) Des luttes tous azimuts.

Les « batailles électorales ».

⁵³⁸ Frère du pasteur Casimir de Magnin, président du consistoire de la Voulte, ex-libéral devenu orthodoxe.

⁵³⁹ « Archives synodales évangéliques » (9 avril 1874)

Dans le consistoire de Die⁵⁴⁰ dès 1838, les pasteurs sont divisés pour des raisons doctrinales en deux camps dirigés par Charra, orthodoxe, et Raoux, pré-libéral. Ce dernier rejette les « *principes de la secte des méthodistes ou des régénérés* ». D'ailleurs il n'y a pas eu d'élection d'Anciens en 1836 puisque la convocation des plus imposés était fautive, les plus imposés de la ville de Die, libéraux, ayant été oubliés.

Dans le consistoire de Valence, le pasteur Ducros de Loriol, fervent orthodoxe⁵⁴¹ demande un débat sur la question de l'électorat en 1866. La validation des élections en 1868 est houleuse. Dans plusieurs Églises la lutte est acharnée entre les deux camps, la participation est élevée et les résultats sont incertains. À Châteaudouble⁵⁴², il y a 128 votants sur 154 inscrits mais trois élus avec 72, 71 et 65 voix, le dernier au bénéfice de l'âge, et trois non élus avec 65, 55 et 54 voix. Des protestations sont déposées car il y a eu pression exercée par le pasteur Borel, la validation est rejetée par 19 voix contre 6. À Cliousclat avec 102 votants sur 166 inscrits, la protestation porte sur le fait que 80 % des votants ont préparé le bulletin avant l'élection. La validation est rejetée par 22 voix contre 3. À Loriol avec 61 votants sur seulement 85 inscrits, des personnes qui ont été radiées des listes électorales protestent. De plus, des bulletins mis dans l'urne ont été préparés avant l'élection. La validation est rejetée par 14 voix contre 12. Sur demande du ministère⁵⁴³ le consistoire valide les élections de Loriol malgré l'opposition des pasteurs Borel et Julien (de Châteaudouble et Livron) et quatre Anciens qui refusent de voter. Ducros demande que l'élection de Richard comme délégué de Loriol soit invalidée car il ne va pas aux réunions du conseil presbytéral et refuse de voter aux réunions du consistoire. Dupont proteste contre cette attaque. Sur 13 membres, 11 votent, 6 annulent l'élection. Julien, pasteur de l'Église libérale de Livron⁵⁴⁴ n'est pas d'accord sur la façon dont s'est déroulé le dernier vote. Lors des élections complémentaires de Loriol, une pétition circule demandant la réinscription des personnes rayées des listes.

Dans l'Église de Saint-Fortunat⁵⁴⁵ en 1867 où une courte majorité orthodoxe s'oppose à une forte minorité libérale, le conseil presbytéral temporise en établissant une liste de critères pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales : avoir 30 ans, deux ans de résidence, et trois ans si on est étranger, pas de déchéance du droit de vote politique, avoir un certificat de première communion, envoyer ses enfants dans des écoles protestantes s'il y en a, ne pas faire d'actes publics ou privés hostiles à l'Église.

Dans le consistoire de Vernoux, une seule Église, Saint-Jean-Chambre⁵⁴⁶ a un pasteur orthodoxe même si les électeurs sont en majorité libéraux. En 1859, Couret, conseiller presbytéral et maire de Saint-Apollinaire-de-Rias (une des deux communes de la paroisse) critique les élections presbytérales. Il accuse de partialité le pasteur Jullien qui menace de quitter l'Église si on ne vote pas pour des candidats orthodoxes et surtout l'instituteur Jallade qui écrit les noms des candidats sur les bulletins dans le temple même pour les remettre aux électeurs illustrés. De plus des voix libérales sont rejetées au dépouillement. L'exemple de bulletin suivant est éloquent : « *Brunel Jacques à Dunières, N°24 : Vous êtes prié de vous rendre dimanche 30 janvier au temple de Saint-Jean afin de nommer deux conseillers presbytéraux. Choisissez deux hommes religieux qui assistent aux saintes assemblées, qui*

⁵⁴⁰ ADD 57 V 1

⁵⁴¹ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (7 février 1866)

⁵⁴² ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (6 février 1868)

⁵⁴³ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (27 juillet 1868)

⁵⁴⁴ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (26 août 1868)

⁵⁴⁵ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (28 février 1867)

⁵⁴⁶ AN F 19 10 300 « PV de élections » (1859)

puissent être utiles à la religion, et Dieu vous en bénira. Il faut renommer Reboul Dumoulin et Maisonneuve. Signé le pasteur Jullien »

Dans le consistoire de Crest⁵⁴⁷ des problèmes surgissent lors des élections presbytérales. À Bourdeaux, un conseiller démissionnaire, Etienne Arnaud, a été remplacé en 1862 par Louis Arnaud. Ce dernier en 1864 a été battu par un candidat soutenu en chaire par les pasteurs (sans doute plus libéral). À Saillans, le président du consistoire a dit au maire de surveiller les élections, ce dernier a envoyé la police devant le temple. Cela a contrarié les paroissiens et le pasteur. Sur la liste affichée sur la porte a été rajoutée un nom, celui de Monsieur Blanc père, qui a été élu ; ce dernier nie être à l'origine du rajout du nom ! Saillans est libérale, le consistoire orthodoxe.

Ainsi une bonne partie des affrontements se cristallise autour des élections des Anciens puis des conseillers presbytéraux. Il n'est donc pas étonnant que lors de la conférence évangélique du Midi tenue à Valence en décembre 1864⁵⁴⁸ les orthodoxes désirent changer les conditions de l'électorat en n'accordant le droit de voter qu'à ceux qui signeraient une confession de foi. Les libéraux s'insurgent par l'intermédiaire de leur presse nationale : *«les protestants libéraux, qui, en fait de confession ne reconnaissent que celle que leur a dictée leur raison et leur conscience, et dont le principe est de ne se soumettre à aucune confession, se trouveraient ainsi éliminés des listes électorales. La victoire serait alors facile pour les orthodoxes»*. Il faut tout de même noter que le consistoire de Vernoux⁵⁴⁹ en 1866 appelle de ses vœux une réconciliation entre libéraux et orthodoxes.

Les « conflits » à l'occasion des nominations pastorales.

Certaines Églises ont du mal à choisir un camp plutôt qu'un autre, c'est le cas de Montélimar, Église qui semblait bien ancrée dans le camp revivaliste avec le pasteur Alméras, pilier de cette tendance dans les années 1830. Mais la nomination⁵⁵⁰ de Paulin Roman à la place de Péduran parti pour Dieulefit et les avis favorables de Fontanès de Nîmes, de Meynadier de Valence, de Chenevière et Cellerier de la faculté de Genève, montrent que ce dernier est pré-libéral. D'ailleurs⁵⁵¹, une société de Genève va rémunérer pendant l'été un pasteur de Genève (Frédéric Lefort, ami du pasteur pré-libéral Delétra qui au même moment fait sa tournée en Ardèche) pour aider Roman dans la desserte des disséminés. L'année suivante⁵⁵², l'Église de Montélimar bascule définitivement dans le camp orthodoxe suite au départ de Roman pour Valence (décès de Rattier). Morin de Dieulefit recommande vivement le fils du pasteur Brun (il est orthodoxe) face aux candidatures de Saussine de Nîmes, Encontre de Mouriès, de Magnin de Saint-Fortunat (plutôt pré-libéraux), Matthieu des Vans. Après un prêche et des renseignements sur lui, Brun-fils est nommé.

Dans le consistoire de Die, les difficultés sont nombreuses. Il est vrai que ce consistoire est partagé et que sa majorité libérale est très courte. En 1858⁵⁵³ le préfet écrit au ministre qu'il y a des divisions doctrinales dans la Drôme, surtout à Die mais aussi à Crest. Les jeunes

⁵⁴⁷ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (14 décembre 1864)

⁵⁴⁸ « Article du Protestant libéral » (Décembre 1866)

⁵⁴⁹ AP Vernoux « Registre du consistoire » (9 avril 1866)

⁵⁵⁰ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (3 janvier 1841)

⁵⁵¹ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (20 juin 1841)

⁵⁵² AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (11 décembre 1842 et 26 février 1843)

⁵⁵³ ADD 57 V 1

pasteurs méthodistes veulent prendre le pouvoir, les anciens résistent, les divisions augmentent sans atteinte pour l'instant à l'ordre public. En 1859 le libéral Rivière est élu président à la place de Gabriac. Gabriac est désavoué car il s'est fâché avec le conseiller général de Chatillon à propos du tracé de la route départementale et a soutenu les méthodistes de la vallée du Quint en 1854 ; il est également partisan du synode de 1856 qui a condamné des pasteurs après les visites d'Églises. À Menglon⁵⁵⁴, entre 1843 et 1859 se succèdent deux pasteurs orthodoxes, Jean Kissel « *en religion visiblement porté au méthodisme* » et Louis Simond. Mais en 1859, le libéral Eugène Mayaud est nommé. C'est d'ailleurs l'année où le consistoire bascule avec l'élection du président libéral Rivière. À Sainte-Croix-en-Quint⁵⁵⁵ en 1867, le pasteur orthodoxe Vernier qui vient d'être nommé par la majorité du consistoire, est l'objet d'attaques de Rivière qui met en doute la validité de ses diplômes mais surtout s'oppose pour des « *divergences de doctrines* ». À Die⁵⁵⁶ en 1868, le pasteur orthodoxe Jean Mouline part ; le consistoire et le conseil presbytéral, partagés entre les deux tendances, ont du mal à lui choisir un successeur. Le pasteur Salles de Tence en Haute-Loire, libéral, d'abord nommé ne vient pas. Le pasteur Chaudier, orthodoxe, prend le poste.

Dans le consistoire de Valence, l'Église de Livron, la plus importante en nombre, est un bastion libéral. Ce n'est pas le cas des deux Églises mitoyennes de Loriol avec son pasteur ultra-orthodoxe Ducros, et de Montmeyran fortement touché par tous les réveils successifs. L'Église de Livron est donc régulièrement visitée par des évangélistes dissidents soutenus par les pasteurs officiels des Églises voisines. D'ailleurs une Église méthodiste est fondée. Dans une réunion du consistoire de Valence⁵⁵⁷ en 1868, le délégué laïc de Livron, le docteur Chalamet⁵⁵⁸ se plaint d'abord du pasteur Ducros qui visite des paroissiens de Livron, puis retire sa plainte et la remplace par une question : « *un pasteur national nommé par le consistoire et rétribué par l'Etat pour le service d'une paroisse peut-il, sans manquer aux devoirs de sa charge et sans porter un préjudice grave tant à son Église qu'à celle de son collègue, présider dans une autre paroisse une réunion dissidente ?* ». Au débat qui suit la question posée par Chalamet, le consistoire préfère éluder sa réponse⁵⁵⁹ : « *lorsqu'un abus se produit c'est au consistoire, juste autorité en pareil cas, qu'il appartient de les réprimer. Il faut ramener les dissidents et soutenir l'Église nationale. Les dissidents doivent descendre des chaires des Églises nationales et devenir pasteur des Églises libres. À l'heure présente le corps des pasteurs est profondément divisé sur des points de dogmes plus graves.* ». Dans les années qui suivront, Chalamet, las de toutes ces querelles, abandonnera progressivement toute pratique religieuse.

En 1872, le pasteur Peschier⁵⁶⁰ de Montmeyran démissionne pour raisons de santé avec mise à la retraite. Le conseil presbytéral demande la nomination de son suffragant depuis quatre ans, Monsieur Benoit. Le pasteur de Livron, Julien, dit son opposition à cette nomination. Benoit est venu prêcher à Livron dans une réunion dissidente, il se propose de revenir et donc favorise les divisions. À Chalencon puis à Vernoux il a aussi prêché dans des réunions non convoquées par des pasteurs. Le pasteur Ducros fait remarquer que les protestants qui acceptent la dissidence sont ceux qui sont restés fidèles aux « *anciennes et vraies doctrines chrétiennes* ». Le vote donne 20 oui, 1 blanc et 3 non.

⁵⁵⁴ ADD 62 V 7

⁵⁵⁵ ADD 62 V 10 (1867)

⁵⁵⁶ ADD 62 V 5. À Die, l'Église est partagée, les 2 pasteurs sont de deux tendances opposées.

⁵⁵⁷ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (28 mars 1868)

⁵⁵⁸ La famille Chalamet, notables du plateau de Vernoux, est libérale mais libérale modérée ; c'est l'un des 5 fils de l'Ancien Chalamet qui a épousé une des filles du docteur Périot.

⁵⁵⁹ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (27 février 1869)

⁵⁶⁰ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (17 février 1872))

Parfois, rarement, un pasteur fait l'unanimité par sa neutralité. C'est le cas à Chabeuil⁵⁶¹ avec la nomination d'Etienne Elie Sambuc. « *Il n'appartient pas à un des partis qui divisent le protestantisme national* ».

Dans le consistoire des Ollières, où le chef-lieu est orthodoxe, le remplacement du pré-libéral de Magnin à Saint-Fortunat⁵⁶² pose problème. De Magnin part à Vernoux, il est remplacé par Roussillon lui-même libéral modéré, étudiant à Genève, appelé par le conseil presbytéral (où les libéraux dominent). Ces derniers protestent : des pressions sont exercées sur eux pour rejeter Roussillon que l'on accuse de « *faits offensants* ». Les calomnies sont véhiculées par des Anciens, plutôt orthodoxes, des Ollières. Roussillon doit demander des lettres de soutien aux professeurs de Strasbourg (Roussillon s'y rend pour passer des examens validant ses diplômes étrangers de Genève).

Le consistoire de Vernoux, bastion du libéralisme, a cependant un pasteur, Eugène de Magnin, assez ouvert aux discussions comme le prouve ce qu'il écrit en 1864⁵⁶³ : « *Je viens d'écrire ces lignes sous le regard de Dieu et pourtant je suis un orthodoxe dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ce mot. Je crois à tous les points fondamentaux de la confession de La Rochelle, moins la prédestination absolue que je ne comprends pas et la damnation des petits enfants qui répugne à tous mes instincts paternels. Néanmoins lorsque je rencontre sur le chemin de ma paroisse un pasteur libéral, un homme sérieux et convaincu, quelles que soient sa tendance et ses nuances dogmatiques, après lui avoir dit : mon ami aimes-tu le sauveur et sa parole ? Si sa réponse est affirmative je lui serre la main, je lui ouvre mon temple, je le revêts de ma robe et j'ajoute, frère aujourd'hui prêche à ma place* ». Ce beau texte tolérant paraît dans un journal favorable aux libéraux. Il n'est donc peut-être pas totalement impartial.

Le consistoire de Vallon⁵⁶⁴, fermement orthodoxe prévient les candidats pasteurs qu'ils doivent prêcher dans la paroisse après avoir reçu des avis favorables extérieurs et accepté la profession de foi exigée par le consistoire. Il n'hésite pas à condamner d'autres Églises⁵⁶⁵ qui ne font pas de même comme c'est le cas vis-à-vis du conseil presbytéral de Poitiers qui a accepté un pasteur en le dispensant de la lecture du symbole des apôtres.

2) De nombreuses polémiques.

Même les petits consistoires ruraux, comme celui de Vallon, prennent part au débat. En 1863⁵⁶⁶ il demande un synode pour régler les questions de discipline. Il déplore les attaques faites à la traduction Ostervald de la Bible, jugée par certains trop littérale, donc trop orthodoxe, il en demande au contraire la révision et condamne la Bible « *version de Genève* » (1838) dont « *l'infidélité dogmatique est notoire* ». En 1864⁵⁶⁷ les Anciens rappellent qu'en l'absence de synode, les conseillers presbytéraux sont responsables localement de la doctrine prêchée, donc ils approuvent la décision de leurs collègues de Paris de ne pas prolonger la suffragance de Coquerel fils. Le consistoire soutient également la nouvelle traduction du Nouveau Testament faite par le pasteur Arnaud des Vans, traduction conforme à la doctrine de l'Église et vient en aide à l'école préparatoire aux facultés de théologie « Paul Rabaut » de

⁵⁶¹ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (2 décembre 1869)

⁵⁶² AP les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (4 mars 1855, 18 mars 1855, 7 octobre 1855)

⁵⁶³ « Article du Lien » (10 décembre 1864)

⁵⁶⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (28 juin 1865)

⁵⁶⁵ Idem (18 septembre 1867)

⁵⁶⁶ Idem (16 septembre 1863)

⁵⁶⁷ Idem (27 avril 1864)

Montpellier, orthodoxe. En 1866⁵⁶⁸ il adhère à la décision de la conférence pastorale de Paris qui regrette de la division de l'Église sur des questions de foi. En 1868 enfin,⁵⁶⁹ il demande au conseil central l'annulation de la décision du consistoire de Tonneins qui demande la suppression de la lecture du Symbole des Apôtres dans l'exercice du culte public. « *Il est le premier essai de renversement de la liturgie qui est à la base des exercices du culte. Si cet habile coup de mains réussissait, ce serait bientôt le tour des respectables liturgies du baptême, de la Sainte Cène, de l'admission des catéchumènes, et s'en serait fait alors de l'ordre et de l'autorité dans l'Église* ». Cette réaction est d'autant plus remarquable que le consistoire de Vallon apparaît localement comme un consistoire isolé qui ne fait quasiment jamais parler de lui.

Les dédicaces de temples sont des occasions de grands rassemblements de fidèles. Ce sont des moments privilégiés pour faire entendre son opinion. Parfois c'est aussi un moment où les deux tendances se rencontrent. Ainsi lors de la dédicace de celui de La Voulte en 1867⁵⁷⁰ le pasteur de Magnin rappelle que le sermon de Sabatier d'Aubenas dit par un libéral sur la résurrection du Christ aurait fait scandale mais, dit par lui, est passé, preuve que, contrairement à ce que dit l'autre prédicateur, Lasserre de Valence, la lutte contre les libéraux ne passe pas par des controverses sur la résurrection car les points de vue sont, en fin de compte, assez proches.

Les visites d'Églises peuvent tourner à l'affrontement. Elles sont en général proposées par des orthodoxes, avec comme but plus ou moins affiché de visiter les Églises libérales pour les stigmatiser.

Le consistoire de Die⁵⁷¹ en 1857 demande à se séparer du synode de la Drôme. Les trois pasteurs orthodoxes, Gabriac (président), Daumas et Simond refusent et quittent la séance avec cinq anciens de la même tendance dont Chevandier, Coursange et Lombard. Ceux qui restent disent que le synode a outrepassé ses droits en attaquant plusieurs pasteurs sur leur conduite, leurs mœurs, leurs prédications. Le pasteur Rivière, chef de file des libéraux, écrit une longue lettre au ministre. Le consistoire de Saint-Voy⁵⁷² en 1862 se plaint de ce que les pasteurs Cassignard de Beaufort-sur-Gervanne et Bérard de Beaumont aient tenu des cultes dissidents au Chambon. Cassignard répond qu'il avait l'accord du conseil presbytéral du Chambon. Le rapport sur la visite à Livron en 1867⁵⁷³ décrit tout d'abord la richesse et la variété des activités de cette Église, à savoir le culte célébré tous les dimanches à Livron et tous les 15 jours aux Petits-Robins, l'école du dimanche, le catéchisme tous les dimanches sauf en été, les 40 à 50 catéchumènes admis à la Sainte Cène, les écoles primaires (garçons et filles à Livron, mixte aux Petits-Robins, école libre de filles à Saint-Genis), la salle d'asile, en tout 260 enfants, les 25 % de mariages mixtes, les collectes pour les pauvres redistribuées à une dizaine de familles et à des voyageurs nécessiteux. Mais une fois le rapport établi un « *débat assez vif* » a lieu entre les pasteurs de Livron et Loriol sur la fréquentation du culte dont la dissidence est le fond. Pour empêcher la discussion de prendre un caractère trop personnel le consistoire de Valence décide qu'il sera passé à l'ordre du jour réservant pour plus tard la question de principes.

Les réunions des consistoires partagés sont beaucoup plus mouvementées que les procès-verbaux ne le disent. C'est dans certains commentaires sibyllins que les non-dits apparaissent

⁵⁶⁸ Idem (25 avril 1866)

⁵⁶⁹ AN F 19 10 188

⁵⁷⁰ « Article du Lien du pasteur libéral de Saillans, Camille De Magnin » (février et mars 1867)

⁵⁷¹ ADD 57 V 1 (17 décembre 1857)

⁵⁷² AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (17 décembre 1862)

⁵⁷³ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (1er août 1867)

comme à Crest⁵⁷⁴ en 1871 où le pasteur Gaufrès annonce sa démission de la présidence avant de la retirer : « par suite de regrettables divisions ecclésiastiques, la liberté des discussions est entravée, la dignité des délibérations en souffre et la loi elle-même n'est absolument pas respectée ». Cela fait suite à un débat sans doute houleux lors d'une rencontre précédente⁵⁷⁵ dans laquelle il est regretté que la consécration puis la nomination de Charles Muston (libéral) comme suffragant de son père (libéral) à Bourdeaux ne soient pas passées par une décision du consistoire (orthodoxe), ni du conseil presbytéral de Bourdeaux (orthodoxe) mais par une décision unilatérale du pasteur (libéral) de Bourdeaux !

3) Le synode de 1872.

Il s'ouvre dans une situation de crise majeure. Sa convocation montre la profonde division de l'Église entre orthodoxes et libéraux. Dès l'annonce par l'État de la convocation d'un synode officiel, le seul du XIXe siècle, les réactions se multiplient. Elles font ressortir à la fois les attentes et les craintes des différents courants qui traversent l'Église Réformée.

Les consistoires (*les majorités libérales sont en italiques*) prennent parti pour ou contre la réunion du synode en 1870⁵⁷⁶. Sont pour : Saint-Agrève, Vallon, Valence, La Voulte, Les Ollières, Dieulefit, Lamastre, la Motte-Chalancon, 61 en France. Sont contre : *Privas, Saint-Péray, Die*, 22 en France. S'abstiennent : *Saint-Pierreville*, Crest, *Vernoux*, 21 en France.

Avec le vœu du conseil presbytéral de Vinsobres⁵⁷⁷, c'est le courant orthodoxe qui se manifeste : « *qu'il s'attache tout d'abord à définir la foi de l'Église et édicte un symbole dogmatique large mais fidèle résumant les grands faits chrétiens et les doctrines fondamentales de l'Évangile, qu'il se prononce en faveur de la séparation des Églises et de l'État, qu'il s'occupe des réformes à introduire dans le culte, l'électorat paroissial et le catéchuménat* ». Il en est de même avec le commentaire du conseil presbytéral de Montjoux⁵⁷⁸, preuve que même dans les petites Églises rurales, la question est vive : « *en présence de l'anarchie des opinions dont notre époque offre le spectacle, en présence des négations de jour en jour plus hardies qui se produisent jusque dans le sein de l'Église, nous émettons le vœu que le prochain synode affirme la foi chrétienne conformément aux Saintes Écritures et aux traditions de l'Église réformée. Le conseil presbytéral est convaincu que la séparation des Églises et de l'État est désirable, c'est un but vers lequel on doit tendre, car dans ces conditions seulement l'Église trouvera sa situation normale. Dans l'intérêt de l'Église nous émettons le vœu que les pasteurs ne soient pas investis de l'inamovibilité et que les synodes provinciaux aient le droit de faire des mutations. Quant à l'électorat, le conseil presbytéral croit que l'Église doit exiger des garanties sérieuses mais sur des bases larges. Le conseil presbytéral exprime enfin le vœu que dorénavant les laïques prennent une part plus large dans le culte et l'administration de l'Église* ». Ce sont les mêmes arguments qui sont avancés avec la longue délibération du consistoire de Vallon⁵⁷⁹ où les Anciens dressent une liste de tout ce qu'il faudrait faire : « *il faudrait pour les synodes d'arrondissement 4 délégués et prendre aussi en compte la population réelle dudit consistoire. Les Vans critique le suffrage universel pour l'électorat paroissial, demande des conditions dogmatiques et ecclésiastiques d'accès à l'électorat (participation minimale au culte d'une fois par mois). Le consistoire ne*

⁵⁷⁴ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (5 juillet 1871)

⁵⁷⁵ Idem (29 mars 1871)

⁵⁷⁶ AN F 19 10172

⁵⁷⁷ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de Vinsobres » (12 mai 1872)

⁵⁷⁸ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Montjoux » (5 avril 1872)

⁵⁷⁹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (5 mars 1872)

veut pas aller aussi loin mais souhaite que les électeurs déclarent publiquement les principes de la confession de foi de l'Église Réformée de France. Il faut une confession de foi à la base de l'Église mais scripturaire et réformable, empreinte tout ensemble de largeur et de fermeté. Nécessité de réformer les liturgies. La prédication occupe une trop grande place dans le culte. Nécessité d'une discipline conforme à nos mœurs et besoins de notre époque. Nécessité de séparer l'Église de l'État. Le synode doit être un synode constituant ».

Avec la réaction de celui de Vernoux⁵⁸⁰, c'est la tendance libérale qui s'exprime. Le décret du 29 novembre 1871 convoquant les consistoires pour élire des délégués aux synodes particuliers est illégal (par rapport aux lois de l'an X et de 1852) car promulgué sans l'avis des consistoires seuls reconnus par l'État, mais accepté tout de même à la condition que le prochain synode n'ait d'autre mission que d'élaborer une nouvelle loi électorale.

Après avoir découpé la France en circonscription synodales, chaque section élit ses délégués et ses suppléants au synode national. Les XVII^e et XIX^e circonscriptions (Basse-Ardèche et Drôme) envoient des représentants orthodoxes, la XVIII^e (Haute-Ardèche Haute-Loire) des représentants libéraux.

	17e circonscription	18 ^e circonscription	19 ^e circonscription
Pasteurs élus (<i>suppléants</i>)	Eugène De Magnin (La Voulte), Crès (Vallon) (<i>Bonifas et H. Monod</i>)	Martin Peschoud (Paris) Paul De Magnin (Vernoux) (<i>Vaissette et Chave</i>)	Babut (Nîmes), Capilléry (Dieulefit), Gaufrès (Crest) Lasserre (Valence) (<i>Arnaud, Aeschiman, Ducros, Armand</i>)
Laïques élus (<i>suppléants</i>)	Juillerat (Paris), Lichière (notaire à Vallon), Vernes d'Arlandes(Paris) (<i>de Malleville, Monod, Vaucher</i>)	Seignobos (député Paris), Chabrière (négociant Lyon) Jalabert (professeur de droit Nancy) (<i>Chalamet, Clamageran, Chave</i>)	Lacoste (négociant Montélimar), F. Faure (Montmeyran), Reboul (négociant Crest), Permessin (négociant Marseille) (<i>Arnoux, Soubeyran, Soubeyran, Rochas</i>)

À Crest⁵⁸¹, après la lecture du décret convoquant le synode, il est rappelé qu'il devrait contribuer à maintenir la paix et l'union dans l'Église. Les deux élus sont orthodoxes, le pasteur Gaufrès et M. Reboul (négociant à Crest) avec 16 et 14 voix sur 24. Latune (libéral modéré) a 8 voix.

III Les réactions aux décisions synodales.

Elles cristallisent les positions et accroissent les luttes dans certaines Églises partagées. Les décisions au synode qui font le plus réagir concernent l'électorat. Elles sont adoptées le 27 novembre 1873 : *« sont inscrits ou maintenus au registre paroissial, sur leur demande, les protestants français qui, remplissant les conditions actuellement exigées et faisant élever leurs enfants dans la religion protestante, déclarent rester attachés de cœur à l'Église réformée de France et à la vérité révélée telle qu'elle est contenue dans les livres sacrés de*

⁵⁸⁰ « Article de la Renaissance » (6 avril 1872)

⁵⁸¹ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (28 février 1872)

l'Ancien et du Nouveau Testament ». La mise en place d'un conseil central nommé par le pouvoir politique et le refus d'établir des synodes réguliers sont aussi au cœur des réactions. Il en est de même pour l'acceptation d'une confession de foi lors des consécration pastorales.

1) Entre soutien et opposition.

Les soutiens aux décisions synodales sont peu nombreux, comme si, pour la plupart des orthodoxes, ces décisions allaient de soi et signifiaient la victoire définitive de leurs idées. Les oppositions aux décisions synodales sont nombreuses et variées. Elles montrent donc que les libéraux ne s'avouent pas vaincus et qu'ils veulent continuer la lutte. Les réactions viennent des consistoires, des conseils presbytéraux mais aussi de pasteurs.

Les consistoires.

Le consistoire de Valence se divise⁵⁸². Ducros de Loriol approuve les résolutions portant sur la nécessité d'adhérer à une confession de foi pour les futurs pasteurs : « *on appelle les pasteurs dans une chaire pour y prêcher la foi chrétienne et non une doctrine qui est la négation de la foi chrétienne* ». Lasserre de Valence⁵⁸³ dit que le synode fait force de loi. Sibleyras de Montmeyran estime la discussion inopportune : on aurait dû en parler avant le synode. Ducros pense que les attaques contre le synode sont en fait destinées à ruiner le protestantisme, il pense que les opposants veulent créer une nouvelle religion. Julien, pasteur de la seule Église libérale du consistoire, Livron, demande un vote à bulletin secret : 16 voix pour appliquer, 6 contre. Les opposants sont plus nombreux que ce que prévoit la simple arithmétique ; des orthodoxes ont voté avec des libéraux. Ils ont peut-être été sensibles aux arguments de Jullien⁵⁸⁴ qui ne donnerait son accord que sur des décisions administratives mais pas sur les dogmes (Il ne comprend pas la confession de foi imposée aux pasteurs « *Jésus Christ est ressuscité* »). Il proteste contre l'obligation d'une telle profession de foi. La foi, dit-il, ne se décrète pas, la prétention du synode est donc illégitime. Pour lui le synode veut interdire le corps pastoral aux libéraux. Une fois la décision prise, le conseil presbytéral de Valence⁵⁸⁵ envoie une circulaire aux électeurs leur demandant de signer la déclaration d'adhésion ou de le dire de vive voix aux pasteurs ou à un conseiller. Le débat sur les conditions religieuses pour les prochaines élections⁵⁸⁶ est, lui aussi, très vif et le résultat très partagé (12 voix contre 8 pour s'abstenir de toutes délibérations au sujet des élections prochaines).

Le consistoire de Crest est lui aussi divisé avec les deux Églises libérales d'Aouste et de Saillans qui font face aux autres Églises orthodoxes (y compris Bourdeaux, où seuls les pasteurs sont plutôt libéraux). Le notaire Giraud de Saillans (libéral donc !) démissionne⁵⁸⁷ : « il a constaté, dit-il avec peine, que les questions qui se discutent au consistoire prennent de plus en plus un caractère politico-religieux ; et que sur ce que le synode de 1872 tend à imposer des dogmes de foi qui ne sont en rapport ni avec la liberté de conscience, ni avec la religion protestante basée sur le libre examen ». Le pasteur Gaufres⁵⁸⁸, président du consistoire, commente les décisions du synode de 1872 et approuve le rétablissement du système presbytérien synodal et de la Déclaration de foi. Auguste Latune, libéral modéré et Ancien d'Aouste, n'accepte pas les décisions synodales : « *il croit, comme le synode, qu'il faut une foi commune dans l'Église de Christ et déplore les opinions des pasteurs qui arrivent*

⁵⁸² ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (5 août 1872)

⁵⁸³ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (5 février 1874)

⁵⁸⁴ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (5 août 1872)

⁵⁸⁵ ADD 166 J 29 « Circulaire du conseil presbytéral de Valence aux futurs électeurs » (1874)

⁵⁸⁶ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (18 décembre 1873)

⁵⁸⁷ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (23 octobre 1872)

⁵⁸⁸ Idem (26 février 1873)

à nier le surnaturel dans la naissance et la résurrection de notre Sauveur. Mais il craint que *le synode en visant d'une manière particulière la confession de foi de La Rochelle, le symbole des apôtres et qui renferment des déclarations auxquelles la grande généralité des pasteurs et laïques éclairés ne peuvent adhérer, n'ait fourni une arme au moyen de laquelle il sera facile d'écartier tout candidat chrétien libéral qui ne conviendra pas à tel ou tel consistoire* ». Le pasteur Muston de Bourdeaux propose un accord général sauf sur la clause obligeant les candidats pasteurs à adhérer à la Déclaration de foi. Le pasteur Gaufrès refuse. Le texte est adopté « à une grande majorité⁵⁸⁹ ». C'est exactement par 14 voix contre 4 que le consistoire adopte les nouvelles conditions électorales⁵⁹⁰.

Dans le consistoire de Saint-Péray⁵⁹¹ la division apparaît aussi mais les libéraux dominent : *« vu les documents qui ont paru pour ou contre le synode et après avoir mûrement délibéré est d'avis de ne pas accepter les innovations proposées par le synode notamment les nouvelles conditions électorales. Cette décision a été prise à l'unanimité moins Monsieur Roustain⁵⁹² qui fait observer en ce qui le concerne qu'il adhérerait aux décisions du synode »*.

Il en est de même dans le consistoire de Privas. Privas et Creysseilles, orthodoxes sont mis en minorité⁵⁹³. Le pasteur Vincens de Privas⁵⁹⁴ explique qu'un libéral voulait un vote contre les conditions électorales. Il refuse ; 5 laïcs et 5 pasteurs libéraux disent alors vouloir voter sans les autres ; le président, 2 autres pasteurs et 6 laïcs quittent la séance⁵⁹⁵, le refus est voté illégalement.

À Saint-Pierre-ville⁵⁹⁶ la protestation contre le synode, à savoir l'imposition d'une confession de foi à une faible majorité, semble unanime. Le consistoire demande au gouvernement de ne pas appliquer les décisions mais de maintenir le statu quo.

Le consistoire de Vernoux⁵⁹⁷ rejette en bloc les conditions électorales. Tous les pasteurs et les conseillers presbytéraux sauf le pasteur Jullien (orthodoxe isolé à Saint-Jean-Chambre) sont unanimes à repousser les décisions dogmatiques du synode.

Les conseils presbytéraux.

Certains conseils presbytéraux^{598 599} dans des consistoires favorables au synode délibèrent et précisent parfois les raisons de leur refus : deux Églises du consistoire de Die (très partagé) sont dans ce cas-là. Il s'agit d'Aix-en-Diois et de Pontaix, contre l'atteinte faite à la liberté des pasteurs, ce qui va multiplier les postes vacants, craignant que le schisme soit effectif si la loi s'applique. À Die, l'Église est divisée. Elle a deux pasteurs défendant chacun une tendance opposée. Le pasteur Houter⁶⁰⁰ fait imprimer une Lettre et une brochure qui montrent son attachement au synode de 1872 : *« il circule tant de rumeurs étranges et mensongères au sujet de notre situation ecclésiastique, et la plupart d'entre vous comprennent si peu ce qui se*

⁵⁸⁹ Il s'agit d'une des rares fois, dans les décisions consistoriales, où le décompte précis des voix n'est pas noté.

⁵⁹⁰ Idem (18 mars 1873)

⁵⁹¹ BBP « Registre du consistoire de Saint-Péray (11 mars 1874)

⁵⁹² Le pasteur orthodoxe de Touloud a visiblement fort peu d'influence.

⁵⁹³ « Article de la Renaissance » (9 novembre 1871)

⁵⁹⁴ « Article de la Renaissance » (25 avril 1874)

⁵⁹⁵ ADA 82 J 2 « Registre du consistoire de Privas » (16 août 1874)

⁵⁹⁶ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (11 mars 1873)

⁵⁹⁷ « Article de la Renaissance » (29 février 1873)

⁵⁹⁸ « Article de la Renaissance » (31 août et 12 octobre 1872, 8 février 1873, 29 mars 1873)

⁵⁹⁹ « Article de la Renaissance » (21 octobre, 5-6-16 novembre 1872)

⁶⁰⁰ ADD 62 V 5

passé, que je crois de mon devoir et de votre intérêt de vous éclairer. Il y a deux choses qu'on a amèrement reprochées au synode : ce sont les conditions nouvelles à l'égard des nouveaux pasteurs et des électeurs. Il faut nommer les choses par leur nom, afin que l'obscurité disparaisse et que la lumière se fasse. Ce qui sépare les deux tendances, ce n'est pas une question de forme ou d'organisation, c'est une question de foi. Les pasteurs libéraux n'ont plus la foi de nos pères ; voilà pourquoi je dis qu'ils vont former une Église incrédule. Nos pères regardaient la Bible comme Parole de Dieu. Avez-vous les mêmes croyances ? Si les pasteurs libéraux sont francs, ils vous répondront non. L'un d'eux a déclaré devant moi qu'il ne garderait de la Bible que le Sermon sur la montagne et les paraboles. Nos pères regardaient Jésus comme le Fils unique de Dieu, venu du ciel pour nous sauver, mort pour nos péchés et ressuscité pour notre justification. Croyez-vous à la divinité de Jésus-Christ ? Si les pasteurs libéraux sont francs, ils vous répondront non. Pour eux Jésus-Christ n'est qu'un homme, meilleur et plus sage que les autres, mais un homme, fils de Joseph né d'une manière aussi peu miraculeuse que possible, mort sur la croix mais nullement ressuscité ». L'Église de Saillans dans le consistoire de Crest et celle de Livron dans celui de Valence s'opposent aussi, ce dernier protestant contre l'obligation faite aux nouveaux pasteurs d'adhérer à une confession de foi (atteinte à la liberté des études, à la liberté de choix des paroisses, contraire à la tradition réformée) et demandant au gouvernement sa non-application.

En Ardèche, ce sont les Églises du consistoire de Privas, opposé au synode mais très divisé, qui réagissent. Au Pouzin, on demande que le projet de confession de foi pour les pasteurs soit soumis à l'approbation des conseils presbytéraux et des consistoires. Aux Fonts-du-Pouzin, il est précisé que le synode ne représente pas l'Église réformée puisqu'il a rejeté les principes éternels de liberté à la base du protestantisme. A Chomérac, les conseillers rappellent qu'un synode élu illégalement et qui vote des décisions à 61 voix sur 106 ne peut dicter la foi des pasteurs. Le conseil presbytéral de Vernoux demande le rejet de la confession de foi prise par la minorité du synode, confession de foi qui entraînerait la scission de l'Église protestante. L'Église de Saint-Basile⁶⁰¹, seule Église libérale du consistoire de Lamastre, refuse de souscrire aux conditions de l'électorat « *considérant que les conditions anciennes sont entrées dans les mœurs et habitudes et qu'elles paraissent très suffisantes pour le bon ordre et la paix dans l'église* ».

Les pasteurs.

De façon individuelle, des pasteurs libéraux montrent leur hostilité, particulièrement dans des consistoires favorables aux décisions synodales ou dans d'autres très divisés.

Ainsi, Servièrre, ancien pasteur d'Aouste en retraite⁶⁰² écrit au consistoire de Crest. Il est contre la déclaration de foi même s'il est attaché à l'Église réformée. Il rappelle que les réformateurs ont écrit la Déclaration de La Rochelle mais qu'ils ont fait une erreur en la rendant obligatoire car cela a entraîné des exclusions comme cela se passe chez les catholiques. Il dit que beaucoup d'orthodoxes rejettent aujourd'hui la déclaration de la Rochelle même si elle apparaît dans la Déclaration de 1872. Il se plaint⁶⁰³ de ce que le conseil presbytéral voisin et orthodoxe de Crest le traîne dans la boue dans le journal « Le Christianisme au XIXe siècle » en prétendant qu'il cherche à fomenter le schisme de son ancienne paroisse et en disant de lui qu'il est depuis 40 ans le chef du libéralisme dans la Drôme.

⁶⁰¹ AP Lamastre « Registre du Conseil presbytéral de Saint-Basile » 28 mars 1874)

⁶⁰² « Article de la Renaissance » (2 mai 1874)

⁶⁰³ Idem (6 juin 1874)

Julien⁶⁰⁴ à Livron dit que la décision synodale sur les conditions de l'électorat n'a pas d'autorité. Il refuse de s'y soumettre. Il déclare : « *faut-il revenir au régime des confessions de foi sous lequel notre Église a, il est vrai, vécu autrefois ? Il n'y a pas pour cela de bons motifs. Il y a, au contraire, de graves raisons de repousser ce régime. Aujourd'hui l'Église est livrée à des divisions regrettables. Si on adopte une profession de foi, ces divisions seront aggravées d'une manière irrémédiable. Vous trouvez des protestants, même parmi les plus croyants, qui répugneront à se soumettre aux conditions proposées et y verront une inquisition, un empiétement sur le domaine de la conscience. Vous aurez des protestants électeurs et des protestants non électeurs. Déjà grâce aux conditions actuelles d'excellents protestants sont éliminés du corps électoral. Il faudrait élargir ces conditions, vous voulez les rendre plus étroites. Sans doute les déclarations exigées n'ont rien de bien rigoureux mais c'est un commencement, il faut y prendre garde. Après un premier pas on peut en faire de plus décisifs qui nous éloigneront de plus en plus des principes de liberté qui sont l'essence du protestantisme* ».

Le pasteur Liguier de Chomérac⁶⁰⁵ rappelle les actes arbitraires du synode, le risque de schisme qui en découle, donc la paroisse libérale doit réagir. Le conseil presbytéral envoie une protestation contre l'imposition d'une confession de foi aux futurs pasteurs, contre la nouvelle organisation ecclésiastique qui donne trop de poids au synode, contre le fait que 61 membres sur 106 ont voté cela (majorité trop courte) contre le projet tyranniquement centralisateur qui détruira les libertés des paroisses au profit d'une oligarchie de théologiens, contre le fait que le synode n'a pas pouvoir sur les consistoires et les conseils presbytéraux surtout en matière dogmatique.

Le pasteur de Magnin de Vernoux⁶⁰⁶ réagit à la réaction pro-synodale de son collègue Carles, de Boffres, dans le même consistoire qui souhaite une Église synodale, lui l'ancien pasteur libéral. De Magnin, d'ailleurs, lui reproche moins ses idées nouvelles que d'avoir changé de camp.

2) Les élections presbytérales post-synodales⁶⁰⁷.

Elles montrent, consistoire par consistoire, que les clivages sont fortement marqués mais aussi que des Églises peuvent avoir des réactions très contrastées.

Dans la Drôme.

Dans le consistoire de Crest, le pasteur Muston de Bourdeaux écrit au ministre que son Église adhère pour éviter une scission mais que lui-même et beaucoup de ses paroissiens sont contre le pouvoir doctrinal du synode. Les délégués d'Aouste et Saillans précisent que les élections se sont faites sans appliquer les décisions synodales. Après une longue discussion, le consistoire ne valide pas ces élections⁶⁰⁸. Le pasteur Gillouin d'Aouste proteste auprès du ministre en disant que nulle part dans la consistoriale (sauf à Crupies) les listes n'ont été modifiées. Le pasteur de Saillans fait de même et craint que cela n'entraîne un schisme aussi néfaste que celui de 1848 (qui a affaibli aussi bien les séparatistes que l'Église nationale). Il explique que 80 électeurs anti-synodaux ont été inscrits à Crest car leur opposition a été verbale et non écrite ; la seule différence avec Saillans, c'est que le pasteur a annoncé du haut

⁶⁰⁴ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (5 février 1874)

⁶⁰⁵ AP le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (11 août 1872)

⁶⁰⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (15 et 29 octobre 1875)

⁶⁰⁷ AN F 19 (10 251 à 10 253 pour l'Ardèche, 10 262 à 10 264 pour la Drôme)

⁶⁰⁸ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (13 mai 1874)

de la chaire que les élections étaient synodales. À la réunion suivante⁶⁰⁹ un débat s'engage sur les cas d'Aouste et de Saillans : le pasteur Gillouin propose un vote, actant que les élections sont valides car conformes au processus électoral prévu en 1852, que les deux conseils presbytéraux refusent l'autorité dogmatique du synode mais pas son autorité ecclésiologique. La motion est rejetée, le pasteur Gaufrès de Crest proposant le maintien de la non-validation et demande de nouvelles élections en août. Le pasteur Gillouin⁶¹⁰ demande que soit précisé que la lettre du conseil presbytéral de Saillans au ministre des cultes mentionnait qu'à Crest personne n'avait été rayé des listes. Le pasteur Gaufrès précise que personne ne l'a demandé (donc tous acceptaient les nouvelles conditions électorales). Aouste accuse le président du consistoire de ne pas avoir transmis toutes les pièces au ministre. Le conseil presbytéral de Saillans précise qu'il refuse de faire de nouvelles élections. Les élections invalidées sont ajournées⁶¹¹ tant que le Conseil d'Etat n'a pas donné son avis. Le Conseil d'Etat invalide par la suite les élections à Saillans et à Aouste.

Dans le consistoire de Die, Rivière, président libéral, propose de reporter les élections pour éviter les problèmes. Seules les Églises de Saint-Julien-en-Quint et Sainte-Croix-en-Quint appliquent les nouvelles conditions électorales.

Les élections libérales sont cassées à Aix, Menglon, Pontaix, Barnave et Die. À Sainte-Croix c'est le pasteur orthodoxe qui demande l'annulation car les libéraux majoritaires ont été élus. L'Église de Châtillon refuse d'organiser les élections.

À Die⁶¹² le conseil presbytéral est partagé, la voix du président est prépondérante et c'est elle qui a permis de dire que restaient inscrits sur les listes électorales « *tous ceux qui étaient attachés de cœur à l'Église réformée et à la vérité révélée dans la Bible* », cela équivaut au rejet de fait des conditions électorales nouvelles. Les divisions de l'Église de Die sont bien visibles dans cet échange pastoral par articles de presse interposés⁶¹³ : le pasteur orthodoxe Houter nie avoir parlé de schisme et avoir dit vouloir créer une Église évangélique comme on l'a écrit. Il a quitté la séance du consistoire où les élections ont été validées malgré la non-application des conditions électorales ; il est allé au temple disant qu'il créait un comité de l'Église réformée avant de former le consistoire. Il rappelle que Saint-Julien-en-Quint, Sainte-Croix-en-Quint, Chatillon et la moitié de Die sont synodales. Il réfute la phrase écrite « *l'immense majorité des fidèles a en aversion le synode* » car pour lui les fidèles sont ceux qui viennent au culte et qui sont eux synodaux. Le pasteur libéral Rivière, attaqué et contredit, répond : Houter a bien dit « *allons au temple fonder l'Église évangélique* » ; Chatillon n'est pas synodale, les élections n'ont pas eu lieu ; à Die les électeurs sont contre Houter (sur 400 votants environs ses 3 candidats ont eu de 50 à 150 voix) ; les libéraux viennent au culte même pour écouter les inepties d'Houter comme lorsqu'il dit que le libéralisme était le phylloxéra de l'Église et qu'il faut couper le membre gangréné ; certains le traitent de « fanatique momier ». Rivière explique ce qui s'est passé à Sainte-Croix-en-Quint : les électeurs non-inscrits ont été convoqués au temple, Vernier, le pasteur orthodoxe, leur a lu les conditions, a dit que c'était la loi, a fait voter à main levée l'acceptation que la plupart ont refusée (ce sont les 48 qui ont alors pétitionné). Après ce premier échec, Vernier visite tous les récalcitrants et en rallie 37. En 1875⁶¹⁴ le président Rivière paralyse le consistoire qui serait prêt à devenir synodal. Il y a 12 synodaux (4 pasteurs et 8 laïques) contre 4 anti-synodaux (3 pasteurs et 1 laïc). Le consistoire destitue Rivière jusqu'aux prochaines élections et le

⁶⁰⁹ Idem (17 juin 1874)

⁶¹⁰ Idem (17 mars 1875)

⁶¹¹ Idem (7 juillet 1875)

⁶¹² « Article de la Renaissance » (2 mai 1874)

⁶¹³ « Articles de la Renaissance » (27 juin et 11 juillet 1874)

⁶¹⁴ ADD 62 V 5

remplace par Vernier de Sainte-Croix.

En 1874⁶¹⁵ les conseillers presbytéraux de Sainte-Croix-en-Quint, bastion orthodoxe dans un consistoire libéral, s'insurgent contre une pétition qui a circulé à Barsac s'opposant aux décisions synodales. Elles viennent, disent-ils, « *d'un pasteur libéral et sont transmises par un libre penseur et un cabaretier, homme sans principes : il y a de faux bruits sur le synode qui veut détruire la religion de nos pères, les synodaux traités de cafards, voulant rétablir la confession au confessionnal, les dîmes, rétablir le pape, faire de tous des mômiers ; tous les orthodoxes sont des royalistes, amis de Guizot* ».

Aux élections de 1877, le consistoire applique les conditions électorales mais un nouveau problème surgit à Châtillon sur la régularité des listes, ainsi, en consistoire, le vote donne 12 voix pour la validation et contre 8.

Dans les consistoires de Dieulefit et La Motte-Chalancon, toutes les élections sont synodales dès 1874. D'ailleurs le conseil presbytéral du chef-lieu⁶¹⁶ se contente de lire, sans en débattre, l'arrêté ministériel du 22 décembre 1873 demandant aux Églises d'appliquer les conditions électorales décidées le 27 novembre 1873 en synode.

Dans le consistoire de Valence, Livron et Cliousclat n'appliquent pas les décisions synodales, donc les élections sont annulées.

Les libéraux protestent par le biais d'une lettre du pasteur Julien de Livron : « *il s'est écoulé un temps si long depuis que le régime synodal ne fonctionne plus dans notre Église réformée, les populations se sont si bien habituées à ce que chaque pasteur prêche l'évangile selon sa conscience, à ce que les membres de l'Église protestante soient reconnus tels en vertu des faits qui classent les hommes dans une communion chrétienne particulière, savoir le baptême, l'admission à la Sainte Cène, la bénédiction nuptiale en cas de mariage, la participation au culte, que la tentation de n'appeler à jouir de leurs droits électoraux que ceux qui acceptent l'autorité du synode a rencontré dans nos populations une opposition énergique bien que le corps pastoral en général ait été favorable à l'innovation* ». Le conseil presbytéral de Livron réagit⁶¹⁷ : « *la majorité des protestants de Loriol et Valence est opposée aussi à l'autorité dogmatique du synode. Loriol en effet a 100 inscriptions synodales, 67 votants tandis que 106 électeurs ont protesté contre le synode. Valence n'a en tout que 169 inscriptions et 129 votants tandis que 184 électeurs ont protesté contre le régime synodal dogmatique. Donc la majorité de ces deux paroisses, à plus de 3 300 âmes de population protestante est libérale* ». Pour Livron le consistoire précise⁶¹⁸ : « *monsieur Julien déclare que les nouvelles inscriptions se sont faites selon les prescriptions du synode et que les anciens électeurs ont été formellement prévenus, et avant et pendant le vote, à plusieurs reprises, que leur maintien au registre paroissial impliquait leur adhésion aux conditions religieuses de l'électorat prescrites par le synode* ».

Les délégués de Cliousclat écrivent aussi au consistoire « *que si le synode a imposé une profession de foi comme condition de l'électorat, cette décision semble contraire à l'esprit de l'évangile. Qu'il paraît bien rigoureux de rayer des listes électorales d'anciens électeurs qui sont présumés être de bons protestants. Que ces questions doivent être jugées humainement et sans rigueur judaïque* ». Le pasteur de Cliousclat écrit au consistoire en 1875⁶¹⁹. Il regrette que les élections non-synodales ne soient pas validées : « *pour finir nous disons : l'Église de Cliousclat est croyante au surnaturel, à la rédemption mais son pasteur comme les membres*

⁶¹⁵ AP Sainte-Croix-en-Quint « Registre du conseil presbytéral de Sainte-Croix-en-Quint » (17 mai 1874)

⁶¹⁶ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de la Motte-Chalancon » (1er janvier 1874)

⁶¹⁷ AN F 19 10 264

⁶¹⁸ AN F 19 10 264

⁶¹⁹ ADD 166 J 134

ne voudraient pas que sur ces grands et éternels principes de l'évangile qui doivent servir à édifier l'Église du sauveur on fit une œuvre d'exclusion même de ceux qui ne sont pas encore parvenus à la même foi. Nous sommes tiers parti, tolérants et modérés. Quant à la foi nous sommes synodaux mais la charité a aussi droit de cité parmi nous ».

Dans l'Église de Valence⁶²⁰, 125 électeurs rayés pétitionnent pour être réinscrits.

Le pasteur Julien⁶²¹ écrit au consistoire de Valence, avec la non-validation à Livron et Cliousclat, il reste un seul laïc libéral au consistoire : *« voilà donc le synode qu'on disait avoir été convoqué pour pacifier l'Église, qui le pacifie à la façon de Louis XIV. Tous les Français doivent être de la religion de sa majesté, disait le Grand Roi ; toutes les paroisses protestantes doivent être soumises au synode, dit la majorité de ce corps. Il est juste de dire que tandis que le grand Roi contraignait les pasteurs à sortir de France et les réformés à se rendre à la messe, le synode et le consistoire de Valence se bornent à chasser les élus libéraux des corps auxquels ils sont élus, et les électeurs non synodaux, du registre paroissial ».* Il poursuit que sur les 7 paroisses qui ont appliqué les conditions électorales il y a 612 inscrits mais 453 votants ; Livron et Cliousclat qui n'ont pas appliqué les conditions électorales ont 635 inscrits et 479 votants ! Il faut ajouter, termine-t-il que les 106 pétitionnaires de Loriol et les 184 de Valence veulent dire que ces deux Églises sont en réalité anti-synodales. Le pasteur orthodoxe de Loriol⁶²² précise alors, que dans son Église, il y a eu sur 109 inscrits, 69 votants, et 40 exprimés. Cela compense la pétition anti-synodale des 106 non-réinscrits. Le pasteur Ducros rajoute qu'en tête de la pétition des radiés, il y a toute la bourgeoisie libérale qui a une grande influence (le plus puissant de ces bourgeois a porté la pétition de maison en maison).

Lors des élections de 1877, 140 protestants de Loriol⁶²³ réclament de nouveau vivement parce que le pasteur a refusé de les inscrire. Le pasteur Bérard a d'ailleurs ajourné une première fois les élections pour éviter les troubles potentiels. Le registre du conseil presbytéral précise⁶²⁴ que le jour des élections 12 paroissiens les ont fait suspendre pour cause d'irrégularité dans la liste électorale. *« Dès ce jour sont venus demander leur inscription des protestants libéraux ou libres penseurs dont la plupart avaient signé jadis une protestation contre le dernier synode et depuis cette époque n'avaient plus fréquenté le culte ni contribué à ses nécessités. Quelques-uns de ces protestants expliquaient, il est vrai, leur abstention par des froissements antérieurs, et tous du reste, déclaraient accepter toutes les lois synodales affichées contre la porte du temple. Après discussion le conseil à l'unanimité décide que : considérant que cette conversion subite et générale des postulants qui ont protesté contre le synode se produisant la veille même des élections n'offrirait pas de garantie suffisante et ne satisfait ni à lettre de la loi ni surtout à son esprit. Considérant que l'acceptation de de ces quelques protestants précédemment si hostiles aux institutions synodales, et dont la plupart sont notoirement connus pour leurs opinions de libres penseurs et de protestants dits libéraux reviendrait à rétablir le système anti-synodal et à ouvrir le registre aussi bien aux ennemis qu'aux amis de la cause synodale. Considérant qu'en entrant dans cette voie par un motif ou un espoir de réconciliation le conseil presbytéral enfreindrait le décret et les arrêtés de 1852. Considérant que les élections faites dans de telles conditions seraient cassées et qu'en tous cas elles n'auraient pour résultat que de livrer l'Église aux libéraux en contraignant les évangéliques à former une dissidence ».* 83 postulants ont demandé à s'inscrire⁶²⁵, 77 sont admis.

En Ardèche.

⁶²⁰ « Article de la Renaissance » (11 avril 1874)

⁶²¹ « Article de la Renaissance » (5 mai 1874)

⁶²² « Article de la Renaissance » (9 mai 1874)

⁶²³ AN F 19 10 264

⁶²⁴ AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Loriol » (7 mars 1877)

⁶²⁵ AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Loriol » (22 mars 1877)

Les élections sont toutes synodales dans les consistoires de Vallon, la Voulte et Saint-Agrève mais il y a des problèmes dans deux Églises. À Saint-Laurent-du-Pape⁶²⁶, la présence du pasteur Pinet de Gilhac et Bruzac, le poste étant vacant, est critiquée. Des irrégularités⁶²⁷ sont notées, trois conseillers presbytéraux et 70 électeurs libéraux sont rayés des listes, le consistoire refuse de les réinscrire malgré le soutien des orthodoxes modérés. À Gilhac et Bruzac⁶²⁸, 9 électeurs rayés des listes écrivent : « *les soussignés déclarent qu'ils n'ont pas voté, attendu qu'ils n'ont pas été prévenus. Les élections ont eu lieu à leur insu. Monsieur Pinet allègue qu'ils ne sont pas inscrits au registre paroissial mais comment fût-il qu'ils aient été rayés. Aucun de nous n'étant notoirement indignes* ». À Saint-Agrève en 1877, le président du consistoire ajoute : « *heureusement la consistoriale de Saint-Agrève est restée étrangère jusqu'ici aux luttes qui affligent un grand nombre d'autres Églises : nous sommes sérieusement orthodoxes et synodaux. Les membres élus appartiennent pour la presque totalité du moins au parti évangélique et vraiment protestant* ».

À l'opposé, les consistoires de Vernoux et de Saint-Pierre-ville sont entièrement anti-synodaux à l'exception de l'Église de Saint-Sauveur-de-Montagut.

Le consistoire de Vernoux écrit une lettre de protestation au ministre qui annule les élections : « *en agissant ainsi vous intervenez directement, personnellement dans la lutte qui divise actuellement en 2 fractions égales les Églises réformées de France ; vous prenez parti pour l'une de ces fractions au détriment de l'autre ; vous unifiez votre voix à celle de nos frères orthodoxes pour nous dire, acceptez ces nouvelles conditions électorales ou cessez de faire partie de l'Église de vos pères. Ici M. le Ministre permettez-nous de vous dire respectueusement mais aussi bien fermement : autant nous sommes disposés à nous soumettre avec empressement à votre légitime autorité dans les choses d'ordre essentiellement administratif et légal, autant dans le domaine exclusif de la foi nous nous sentons et nous voulons rester entièrement libres, indépendants, c'est-à-dire en définitive véritablement protestants ; la rigueur du pouvoir civil ne saurait modifier nos sentiments à cet égard. Tels ont été nos pères, tels seront aussi leurs enfants* ». Les élections ne sont pas conformes⁶²⁹ mais elles se font en douceur avec même plus d'électeurs que d'habitude. Sous l'influence de son pasteur évangélique, Carles, le conseil presbytéral de Boffres accepte les conditions électorales en 1875 en précisant⁶³⁰ « *qu'il résulte des informations prises dans les divers quartiers de la paroisse que la généralité des électeurs sont évangéliques et attachés de cœur à l'Église réformée de France représentée par ses synodes, ainsi qu'aux doctrines fondamentales de cette Église ; considérant que les membres de l'Église de Boffres sont animés d'un vif désir de voir la paix et la concorde succéder enfin aux luttes et aux discussions irritantes qui nous ont trop longtemps divisées ; décide d'appliquer les conditions religieuses de l'électorat votées au synode de 1872, conditions qui, en posant la Bible comme base de l'Église et de la foi, ne portent nullement atteinte à la liberté d'examen chère aux protestants* ». Il est alors à noter que les relations avec les autres Églises libérales du consistoire restent bonnes. Le pasteur Jullien⁶³¹ de Saint-Jean-Chambre est orthodoxe dans une Église libérale. Il entre en conflit avec ses collègues du consistoire. Les élections ont été invalidées dans le consistoire et le président de Magnin ne veut pas les refaire alors que

⁶²⁶ AN F 19 10 298 « PV électoraux »

⁶²⁷ « Article de la Renaissance » (9 mai 1874)

⁶²⁸ AN 19 10 298 « Lettre envoyée au ministre »

⁶²⁹ « Article de la Renaissance » (9 mai 1874)

⁶³⁰ « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

⁶³¹ SHPF 003 Y « Lettre du pasteur Jullien dans les Archives synodales évangéliques » (21 octobre 1879)

Jullien le veut. Il est en train de faire inscrire les gens selon les nouvelles conditions électorales. C'est difficile, il peut compter sur quelques conseillers, mais, écrit-il, il est très attaqué : *« je suis un pape, on va rétablir la confession auriculaire, le mot d'ordre propagé par les cabarets est celui de l'abstention. La question est devenue toute politique, je suis connu comme Orléaniste aussi bien que comme orthodoxe depuis 17 ans dans le pays. J'ai la joie de vous dire que tous les cœurs pieux et croyants sont avec moi et les libres penseurs intelligents commencent à comprendre qu'il est honteux de vouloir diriger une Église quand on n'a pas une once de foi. Il faudrait dissoudre les consistoires récalcitrants. Ainsi si Vernoux était dissous et les 4 paroisses placées sous l'autorité de la commission la crise serait promptement terminée. Il y a une seconde place de pasteur créée récemment à Vernoux, y nommer un pasteur évangélique si possible »*. Sur le plateau de Vernoux, les nuances religieuses se calquent sur les nuances politiques avec des orthodoxes devenus républicains opportunistes après avoir été orléanistes, et des libéraux majoritaires, opposants au bonapartisme et devenant très vite des républicains plus radicaux.

En 1877 il y a encore des problèmes à Beauvène et Gluiras avec le pasteur Manneval de Saint-Sauveur-de-Montagut, mandaté par le consistoire puisque les postes sont vacants. Il a refait les listes électorales en rayant 58 noms jugés indignes car refusant les conditions électorales, y compris deux conseillers presbytéraux. La gendarmerie et la mairie interviennent. Les radiés votent en adhérant. À Gluiras⁶³² les élections ne sont pas validées par le consistoire. Une pétition parle de coterie, d'absence d'urne, de bulletins déposés dans un tiroir, de mensonge sur la prétendue impossibilité des conseillers sortants d'être réélus ; Brunel écrit au ministre : *« il est clair que les intérêts des affaires religieuses laissées entre les mains des nouveaux élus, la grande majorité libéraux, pouvaient être en péril »*. Brunel ne nie pas le vote dans un tiroir mais dit qu'il n'y a pas d'urne et que l'on a aussi voté dans un chapeau sans que cela pose problème.

Dans les consistoires des Ollières et de Lamastre, trois Églises sur quatre appliquent les conditions électorales.

Dans celui des Ollières c'est Saint-Cierge-la-Serre qui est anti-synodale, dans celui de Lamastre c'est Saint-Basile. Saint-Basile⁶³³ refuse *« considérant que les conditions anciennes de l'électorat sont entrées dans les mœurs et habitudes protestantes, qu'elles paraissent très suffisantes au conseil pour le bon ordre et la paix de l'Église »*. En 1877 toutes les Églises du consistoire de Lamastre appliquent les conditions électorales : *« dans toutes les paroisses les élections se sont faites avec ordre mais dans certaines localités les électeurs mettent peu d'empressement à voter, on néglige de se faire inscrire sur la liste électorale ; nos populations disséminées généralement agricoles ne sont pas indifférentes pour leur religion mais on peut dire qu'elles laissent faire, on trouve chez elles peu d'esprit d'opposition. Quant à ceux dont le zèle religieux est plus ardent, par suite des réunions religieuses qui ont lieu dans nos campagnes principalement dans les paroisses de Désaignes et de Saint-Bazile, ils semblent, tout en restant attachés à l'Église nationale, se désintéresser de plus en plus des élections paroissiales »*.

Les consistoires de Saint-Péray et Privas sont très partagés.

Dans celui de Saint-Péray, Annonay et Toulaud appliquent les décisions, Alboussière et Saint-Péray refusent.

La situation est tendue dans celui de Privas où Privas et Creysseilles sont synodales mais pas

⁶³² AN F 19 10 299 (PV électoraux)

⁶³³ « Article de la Renaissance » (4 avril 1874)

les quatre autres Églises. En conséquence le pasteur Delon de Creysseilles proteste et refuse de participer au consistoire. Il est d'ailleurs à noter que l'influence d'un pasteur est grande sur son conseil et qu'il peut faire basculer son Église d'un camp à l'autre d'autant plus facilement s'il n'a pas en face de lui un grand laïc capable de lui tenir tête. C'est effectivement ce qui se passe à Creysseilles⁶³⁴ : le conseil presbytéral influencé par son pasteur, Hérail, adresse au ministre une protestation contre les décisions du synode. Il a en son sein, dit la décision, une forte minorité s'opposant à la confession de foi, minorité qui rappelle que le Concordat oblige l'État à traiter au même niveau toutes les tendances du protestantisme. L'année suivante Hérail démissionne pour se rapprocher de sa famille, Delon est nommé, Creysseilles applique les conditions électorales du synode.

À Chomérac⁶³⁵, les élections sont cassées. Le conseil presbytéral refuse de les refaire arguant qu'elles sont en accord avec la loi de 1852 et que l'on ne peut se soumettre aux décisions synodales sans porter atteinte à la liberté de la foi et à l'indépendance de la conscience. À Saint-Symphorien⁶³⁶, le conseil presbytéral refuse les conditions électorales mais fait quand même lire deux dimanches de suite en chaire lesdites conditions. Le journal « le Christianisme au XIXe siècle » commente⁶³⁷ : « évidemment ce n'est pas là une acceptation. Il eût été plus net d'avoir le courage de ses opinions ». Le pasteur réagit « considérant que s'il refuse au synode l'autorité doctrinale, il n'en est pas moins disposé, dans un but de paix et d'union, à lui reconnaître le pouvoir disciplinaire et même le droit, non seulement de formuler la foi de la majorité des fidèles, mais encore de soumettre cette foi à la méditation des Églises, sans toutefois la leur imposer ».

Ainsi, en mai 1874⁶³⁸, Privas et Creysseilles ont seules appliqué les conditions électorales, pas les autres Églises du consistoire. Malgré cela, le consistoire a validé les élections dans ces quatre Églises. Les deux pasteurs orthodoxes ont bataillé ferme mais n'ont pu avoir gain de cause. Ils demandent s'ils peuvent se séparer des quatre Églises et former un nouveau consistoire avec Vals. Le pasteur de Creysseilles est surtout très remonté particulièrement contre le pasteur Bost du Pouzin. Il écrit une longue lettre où il expose tous ces griefs : « dans les Églises libérales, surtout les Églises de campagne, les populations sont tenues dans l'ignorance la plus absolue au sujet des décisions synodales. Les circulaires arrivent aux pasteurs mais ils se gardent bien de les communiquer à leurs troupeaux. Il faudrait au moins que tous les Anciens et les électeurs les plus influents puissent être tenus au courant de ce qui se fait ».

Lors des élections de 1877⁶³⁹, le consistoire de Privas valide toutes les élections dans un esprit de conciliation même là où les conditions électorales semblent mal appliquées (simple lecture en chaire des conditions sans signature imposée) : Creysseilles est orthodoxe, Privas est orthodoxe modérée, aux Fonts-du-Pouzin et à Chomérac une majorité libérale étriquée se dégage, alors qu'elle est plus large au Pouzin et à Saint-Symphorien. En réalité le consistoire est libéral modéré (13 voix) contre orthodoxe modéré (9 voix), d'ailleurs le pasteur orthodoxe Vincent de Privas a 12 voix contre 8 blancs et 4 non pour la présidence du consistoire à l'issue des élections de 1877⁶⁴⁰, preuve que les divisions persistent.

⁶³⁴ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Pranles-Creysseilles » (8 septembre 1872, 16 février 1873)

⁶³⁵ AP le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (27 1874)

⁶³⁶ « Article du Christianisme au 19e siècle » (16 février 1877)

⁶³⁷ « Article du Christianisme au 19e siècle » (?)

⁶³⁸ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques » (1872-1905)

⁶³⁹ « Article de la Renaissance » (23 mars 1877)

⁶⁴⁰ ADA 82 J 2 « Registre du consistoire de Privas » (10 mars 1877)

Consistoires	Églises appliquant les conditions électorales en 1874	Églises refusant les conditions électorales en 1874
<i>Drôme</i>	<p>Consistoire de Crest : Crest, Beaufort, Plan-de-Baix, Bourdeaux, Puy-Saint-Martin, Crupies.</p> <p>Consistoire de Valence : Valence, Loriol, Beaumont, Châteaudouble, Chabeuil, Montmeyran, la Baume.</p> <p>Consistoire de Die : Saint-Julien, Sainte-Croix.</p> <p>Consistoire de Dieulefit : Dieulefit, Nyons, Venterol, Sainte-Euphémie, Montélimar, Vinsobres, Sauzet, Saint-Paul, Montjoux, Poët-Laval.</p> <p>Consistoire de La Motte-Chalancon : La Motte-Chalancon, Saint-Dizier, Aucellon, Lesches, Poyols, Valdrôme</p>	<p>Consistoire de Die : Die, Aix, Pontaix, Chatillon, Menglon, Barnave</p> <p>Consistoire de Crest : Saillans, Aouste</p> <p>Consistoire de Valence : Livron, Clionslat</p>
<i>Ardèche</i>	<p>Consistoire de Vallon : Vallon, les Vans, Salavas, Lagorce, Labastide, Vals</p> <p>Consistoire de Privas : Privas, Creysseilles</p> <p>Consistoire de Saint-Pierreville : Saint-Sauveur-de-Montagut.</p> <p>Consistoire de Saint-Agrève : Saint-Agrève, Saint-Romain-Mars, Saint-Julien-Intres, Devesset, La Bâtie.</p> <p>Consistoire de Lamastre : Lamastre, Désaignes, Gilhoc, Le Cheylard</p> <p>Consistoire de Saint-Péray : Toulaud, Annonay</p> <p>Consistoire de la Voulte : Saint-Laurent-du-Pape, Charmes, la Voulte, Gilhac-et-Bruzac.</p> <p>Consistoire des Ollières : Les Ollières, Saint-Fortunat, Saint-Michel-de-Chabrillanoux.</p>	<p>Consistoire de Saint-Pierreville : Saint-Pierreville, Saint-Christol, Gluiras-Beauvène, la Pervenche, Albon</p> <p>Consistoire de Vernoux : Vernoux, Chalencon, Boffres, Saint-Jean-Chambre</p> <p>Consistoire de Privas : Le Pouzin, Chomérac, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, les Fonts-du-Pouzin</p> <p>Consistoire de Saint-Péray : Saint-Péray, Alboussière-Champis.</p> <p>Consistoire de Lamastre : Saint Basile-Lapra</p> <p>Consistoire des Ollières : Saint-Cierge-la-Serre.</p>
<p>Drôme : 41 Ardèche : 45 Total : 86</p>	<p>31 dans la Drôme (75%) 27 en Ardèche (60%) 57 « orthodoxes » : 2/3 (66%)</p>	<p>10 dans la Drôme (25%) 18 en Ardèche (40%) 28 « libérales » : 1/3 (33%)</p>

La localisation dans les deux départements des Églises libérales et orthodoxes est originale⁶⁴¹. Le long de la diagonale protestante, de part et d'autre des rivières Drôme et Eyrieux se succèdent des Églises libérales anti-synodales et des Églises orthodoxes synodales. Au consistoire de Die, plutôt libéral, succède celui de Crest plus partagé, sur les rives du Rhône se côtoient Livron libéral et Loriol orthodoxe. En Ardèche, alors que le bas des vallées d'Ouvèze et de la Payre est libéral, le haut est orthodoxe ; le bas de la vallée de l'Eyrieux est orthodoxe comme le haut (Saint-Agrève), le long de la vallée s'égrène orthodoxie et libéralisme, tandis que sur les flancs nord, le plateau de Vernoux et la vallée du Doux montrent aussi des contrastes doctrinaux.

3) Les luttes perdurent dans les années qui suivent.

Entre les deux tendances les tensions restent fortes ; les orthodoxes, plus nombreux et mieux organisés, en tirent profit.

Une réconciliation qui échoue.

Entre les élections de 1874 et celles de 1877, une tentative de réconciliation a lieu en 1876. L'accord national intervient entre la commission libérale de pacification et la commission permanente orthodoxe.

Certaines Églises acceptent de se rendre à la conférence libérale de Nîmes pour approuver ou critiquer⁶⁴² ledit accord. Le consistoire de Vernoux s'y rend pour le soutenir si les orthodoxes renoncent à imposer une confession de foi aux futurs pasteurs. Le pasteur de Magnin écrit⁶⁴³ qu'il faut sortir des divisions en permettant aux deux commissions permanentes de trouver un *modus vivendi* acceptable par tous. Il approuve⁶⁴⁴ l'accord entre les deux commissions permanentes ; pour les libéraux il faudrait accepter le régime synodal, les nouvelles conditions de l'électorat, la Déclaration de foi comme expression de la foi générale de l'Église, du côté orthodoxe le caractère non-obligatoire de la Déclaration de foi. De Magnin pense que tout est acceptable et que la conférence de Nîmes doit y adhérer.

Le conseil de la petite Église de Beauvène envoie aussi un représentant à Nîmes, preuve que les débats intéressent même dans les campagnes isolées, aux postes pastoraux non pourvus.

Vingt libéraux de l'Église de Valence disent agir au nom des 184 signataires d'une protestation écrite en 1874, et envoient deux représentants à Nîmes dont l'ancien trésorier et le conseiller général « *considérant que l'accord intervenu ne nous offre aucune garantie, qu'à l'exemple de nos pères il ne nous est pas permis d'abandonner la défense de notre liberté de conscience, qui supprimerait l'obligation qu'on prétend lui imposer, d'accepter la formule dogmatique obligatoire du synode* ».

Le consistoire de Die, où dominent les paroisses libérales de Die, Aix, Menglon, Barnave, Pontaix, écrit : « *considérant que pour qu'une transaction aboutisse il faut qu'il y ait des concessions réciproques et que, dans le cas présent, les orthodoxes n'en font aucune en réalité, que la seule qu'ils font est plus apparente que réelle : car si les candidats au saint ministère ne sont pas tenus de signer la confession de foi, ils sont obligés d'en écouter la lecture lors de leur consécration, de l'approuver par leur silence et de s'engager à ne pas l'attaquer dans l'exercice de leur ministère, ce qui par la suite les place sous le coup d'une menace perpétuelle, que même cette concession, aussi insignifiante pour les orthodoxes que dangereuse pour les libéraux, n'est nullement garantie, puisqu'il faut la ratification du*

⁶⁴¹ Voir cartographie – Annexe 12 - Chapitre 2 (pages 535 et 536)

⁶⁴² SHPF 007 Y / 11 « Lettre adressées à l'Union libérale »

⁶⁴³ « Article de la Renaissance » (25 février 1876)

⁶⁴⁴ Idem (7 juillet 1876)

prochain synode ; considérant que reconnaître la déclaration de foi du synode pour l'expression de la foi générale de l'Église, c'est reconnaître l'autorité dogmatique du synode, à quoi le consistoire fut toujours fermement opposé ; décide à l'unanimité que la conciliation faite sur de telles bases est inacceptable et qu'il la repousse ; mais en vue de la conciliation et de la paix qu'il désire ardemment le consistoire fait les propositions suivantes : en vue de la reconstitution des conseils presbytéraux et des consistoires, et pour cette fois, acceptation par les libéraux des conditions synodales de l'électorat, lues du haut des chaires; demande au gouvernement de la convocation immédiate d'un synode où les consistoires seront représentés au prorata de leurs populations, un représentant pour 3000 protestants par exemple ».

Le conseil presbytéral d'Aouste⁶⁴⁵, et son pasteur libéral Gillouin, soutiennent la volonté de pacification.

Le conseil presbytéral de Chomérac accepte la conciliation et demande à « *messieurs les membres de l'assemblée libérale de Nîmes d'adhérer à l'accord et de prévenir un schisme qui en divisant les forces de l'Église réformée de France la rendrait impuissante et misérable devant l'État, l'Église romaine et le monde* ».

Le conseil presbytéral de Cliousclat⁶⁴⁶ soutient la conférence de conciliation tenue à Rouen. Il adhère alors aux conditions électorales édictées par le synode pour « éviter un schisme qui vu notre position de minorité en France serait une calamité pour notre chère Église. Le conseil presbytéral de Cliousclat, tout à la fois orthodoxe par ses convictions qui l'animent et libéral dans sa pratique à l'égard de ceux qui ne sont pas arrivés encore aux mêmes vérités évangéliques, soutient la décision de Rouen ». Il écrit au consistoire de Valence⁶⁴⁷ à propos des efforts de conciliation entre les délégués libéraux et la commission permanente du synode, le conseil approuve le fait que les pasteurs ne soient pas contraints de signer la profession de foi mais seulement de ne pas attaquer la foi de l'Église ; en revanche, il réprovoque le fait que les électeurs, eux, doivent signer une profession de foi; le conseil presbytéral pense que l'inverse est plus logique. Il faudrait plutôt par l'exhortation et la liturgie inviter les incrédules, les scandaleux à ne pas communier et, de même, à ne pas voter : « *combien il serait désirable que de pareils efforts de nos frères orthodoxes et libéraux fussent fructueux et amenassent la paix et l'harmonie dans notre chère Église* ». Le conseil, cependant, est d'accord avec le fait que les pasteurs ne soient pas obligés de signer la confession de foi du moment qu'ils ne l'attaquent pas en public, mais ne comprend pas pourquoi les principes sont beaucoup plus rigides pour les électeurs qui, eux, doivent signer cette confession de foi synodale. On doit en faire la lecture plusieurs dimanches de suite aux cultes de Cliousclat et Saulce en 1875⁶⁴⁸ pour annoncer les élections presbytérales et faire en sorte que les électeurs y participent en « conscience » en appliquant les conditions électorales (« prescriptions doctrinales édictées par le synode »). Les électeurs, sauf deux, ne sont pas venus s'inscrire sur les nouvelles listes électorales car, disent-ils : « nous croyons aux faits consignés dans le livre des révélations divines ; nous croyons en particulier à la résurrection de notre Rédempteur mais nous ne voulons pas qu'une autorité humaine, quelque respectable qu'elle soit, nous l'impose comme une condition électorale dans l'Église. Nous ne relevons que de Dieu et de notre conscience ». En 1877⁶⁴⁹ les conditions électorales sont également appliquées avec des nuances concernant les mariages mixtes. Trois cas se présentent (« question délicate et qui exigeait toute la prudence et la sagesse qu'inspire notre sainte religion évangélique ; il s'agissait en effet d'un côté d'être fidèles aux décisions du synode, et d'un autre côté de ne pas manquer d'impartialité et de charité à l'égard des frères concernés ») : femmes

⁶⁴⁵ SHPF 007Y1 « Archives de l'Union libérale » (Juillet 1876)

⁶⁴⁶ AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Cliousclat » (12 décembre 1876)

⁶⁴⁷ ADD 166 J 134 « Lettre du conseil presbytéral de Cliousclat au consistoire de Valence » (29 juillet 1876)

⁶⁴⁸ AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Cliousclat » (6 janvier et 24 mars 1875)

⁶⁴⁹ AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Cliousclat » (30 janvier 1877)

catholiques mais enfants protestants (droit à l'électorat s'ils fréquentent le culte et en assument les charges), ceux qui participent à la Cène et au culte et qui ont un sincère repentir d'avoir abandonné l'éducation religieuse de leurs enfants (3 ou 4 personnes âgées, très pieuses, qui avant la création de l'Église se trouvaient dans des pays catholiques loin de tout pasteur. Ils sont maintenus sur la liste électorale), 7 à 8 hommes qui ont abandonné leurs enfants au catholicisme et ne viennent jamais ou presque au temple (ils sont rayés de la liste électorale).

Le conseil presbytéral de Saint-Basile⁶⁵⁰ rappelle la tentative de réconciliation entre le parti orthodoxe et le parti libéral avec la rencontre de Paris en avril et la résolution de la délégation libérale de Nîmes en juillet. Il soutient les libéraux dans leur volonté de réconciliation.

La tentative de réconciliation entre les deux tendances échoue du fait de l'intransigeance des orthodoxes symbolisée par le consistoire de Vallon⁶⁵¹ qui proteste sur l'accord en cours entre la commission synodale et les mandataires libéraux. Il faut imposer, dit-il, la Déclaration de foi. La réconciliation échoue également du fait du refus de certains pasteurs orthodoxes. Leurs réactions sont virulentes surtout dans les consistoires les plus évangéliques comme celui de Saint-Agrève où le pasteur d'Intres, Monsieur Borloz⁶⁵² répond à la brochure anonyme d'un « modéré » sur la situation de l'Église. Lui-même pense que la modération est biblique, « *heureux ceux qui procurent la paix, soyez mes imitateurs, autant qu'il peut se faire ayez la paix avec tous* » y lit-on, donc cela sous-entend que parfois la paix peut être impossible. Il évoque alors ses souvenirs de 1871 : les Prussiens venant d'incendier un village, les villageois courent partout pour éteindre le feu, un Français qui collabore avec les Prussiens leur dit alors d'avoir de la modération. « La paix devient pour Jésus un devoir mais *pas en matière de foi qui peut compromettre le Salut. Il n'y a donc pas de paix possible avec les radicaux car les querelles portent sur le dogme, la confession de foi et non sur la future possession des temples. Un pasteur peut-il sa vie durant imposer au nom de la liberté la prédication d'un nouvel évangile (Jésus simple homme) à une Église qui n'en veut pas ? Paul dit de rejeter ceux qui professent de fausses doctrines, Jean les décrit comme séducteurs et antichrist* ». Donc, conclut-il, nous devons rejeter les radicaux de nos Églises. Le pasteur Sibleyras de Montmeyran⁶⁵³ est, lui aussi, hostile à toute réconciliation. C'est ce qu'il dit haut et fort lors de la conférence pastorale de Bourdeaux. Il voit une double nécessité au renouveau de l'Église : la séparation des Évangéliques des libéraux et de l'Église de l'État. Le consistoire⁶⁵⁴ de Dieulefit semble faire exception dans ces réponses négatives des orthodoxes : il soutient la réconciliation du moment qu'il s'agit d'éviter le schisme.

Plus que jamais un nouveau synode officiel est nécessaire pour empêcher les divisions internes de plus en plus fortes. C'est ce que demande le consistoire de Saint-Agrève⁶⁵⁵ qui condamne tous les agissements de la commission Schérer (commission libérale réfléchissant à une réconciliation possible entre les deux tendances).

Les nominations de pasteurs.

Elles deviennent, encore plus qu'auparavant, un enjeu entre les conseils presbytéraux et les

⁶⁵⁰ AP Lamastre « Registre du Conseil presbytéral de Saint-Basile (juillet 1876). Même dans les petites Églises rurales ardéchoises, les débats nationaux sont bien connus.

⁶⁵¹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (25 juillet 1876)

⁶⁵² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (21 décembre 1875)

⁶⁵³ Idem (12 mars et 18 juin 1875)

⁶⁵⁴ SHPF 007Y1 « Archives de l'Union libérale » (Mars 1876)

⁶⁵⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (14 juin 1878)

consistoires si les premiers ne sont pas de la même tendance que les seconds.

Dans l'Église de Menglon du consistoire de Die⁶⁵⁶, en 1874, suite à l'élection par le consistoire de Jean Pierre Gounon, le préfet écrit au ministre : « *il résulte des renseignements fournis par divers membres du consistoire que cette élection n'a pas été régulière et que de plus l'élu n'a pas adhéré aux conditions exigées par les nouveaux pasteurs, que l'élection doit être dès lors annulée. Monsieur Gounon représente le parti radical et son admission aurait de fâcheuses conséquences.* Le 15 juillet 1874 les orthodoxes envoient une pétition au sous-préfet qui écrit au préfet que Gounon a été élu par la partie libérale du consistoire, soit 12 membres sur 28. Le pasteur ne vient pas. En juin 1875⁶⁵⁷ un baptême devant être célébré, l'instituteur orthodoxe, avec le soutien du maire, s'est emparé des clés du temple. Le pasteur libéral Rivière, président du consistoire, récupère les clés et vient prêcher le dimanche. L'instituteur Pelon perturbe le culte. Rivière confie les clés au conseil presbytéral libéral mais le maire fait intervenir la gendarmerie et l'instituteur récupère les clés. En août, Rivière doit célébrer sept baptêmes un dimanche. Il ne peut obtenir les clés du temple et reçoit en plus des insultes du fils du maire. Il célèbre les baptêmes au domicile. Le 18 septembre 1877 le maire de Menglon écrit au sous-préfet à propos du nouveau pasteur, Maire, un luthérien de Montbéliard, élu pour remplacer Mayaud. Il est soutenu par Rivière et recommandé par le pasteur libéral de Saillans. Il est venu à Menglon pour la première fois en août, il a mangé avec « *les chefs du radicalisme et des frères et amis des plus purs tous entiers initiés à l'Internationale* ». Il est qualifié de libre penseur. Il a prêché d'une manière évangélique ou orthodoxe pour tromper les quelques conservateurs de l'assemblée. « *C'est le loup dans le troupeau* ».

En 1876⁶⁵⁸, Emile Houter est nommé à Crest par 18 oui et 2 blancs. Il était auparavant pasteur de Die. Un Ancien (sans doute libéral de Saillans ou d'Aouste) remarque tout de même que Houter « a manqué de modération » à Die dans les divisions ecclésiastiques, alors qu'il est présenté comme « sérieux, modéré et conciliant ».

Des articles « d'embauche pastorale » paraissent dans les journaux nationaux, articles parfois très clairs, parfois plus ambigus. « On demande un pasteur franchement évangélique et libéral »⁶⁵⁹ écrivent les conseillers du Cheylard ! Que comprendre derrière ce double qualificatif. L'appel pour un pasteur « franchement évangélique »⁶⁶⁰ devant desservir Saint-Cierge-la-Serre, vient par contre sans doute du consistoire orthodoxe des Ollières opposé au conseil presbytéral libéral dudit lieu. Le pasteur Gaufres de Crest⁶⁶¹ demande, quant à lui, une rectification suite à un article paru dans « l'Avenir » : on y lit qu'il a abandonné la fonction pastorale plutôt que de s'associer à des actes d'exclusion ou de persécution. Gaufres répond qu'il est certes un modéré qui réprovoque les luttes ecclésiastiques mais que sa démission est liée à sa prise de fonction de directeur de l'asile Lambrechts.

Des minorités évangéliques aidées.

En 1877⁶⁶² un comité officieux des intérêts synodaux se met en place. Il est chargé de soutenir les minorités synodales (orthodoxes) dans les Églises qui, après avoir refusé d'appliquer les

⁶⁵⁶ ADD 62 V 7 « Diverses lettres du consistoire de Die » (1874 et 1877)

⁶⁵⁷ AN F 19 10 189

⁶⁵⁸ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (19 avril 1876)

⁶⁵⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (26 février 1875)

⁶⁶⁰ Idem (3 septembre 1875)

⁶⁶¹ Idem (12 mai 1876)

⁶⁶² SHPF 003 Y boîte 6 « Archives synodales évangéliques » (1877)

conditions synodales en 1874, les ont appliquées en 1877 pour rester dans l'Église réformée mais qui ont de fait une majorité libérale opposée au synode. Une circulaire du comité officiel des intérêts synodaux précise⁶⁶³ : « *les élections paroissiales triennales sont faites. Le plus grand nombre des consistoires dont les élections précédentes avaient été cassées ont désiré rentrer dans la légalité en appliquant d'une manière plus ou moins régulière les conditions édictées par le synode* ». Les minorités évangéliques de ces consistoires doivent être aidées par la création d'une société auxiliaire des minorités évangéliques et synodales de l'Église Réformée de France. Une note sur l'état de « l'Oeuvre des minorités évangéliques » en octobre 1877⁶⁶⁴ confirme son action auprès des paroisses secourues par la société. Les paroisses sont pourvues d'un ministre évangélique temporaire ou permanent (Aucelon, Barnave, Valdrôme). D'autres paroisses évangéliques sont à pourvoir d'un pasteur officiel dans l'intérêt synodal (deuxième poste de Désaignes et Saint-Agrève, Châtillon-en-Diois).

Au cours de ce demi-siècle, de 1830 à 1879, le visage du protestantisme en Drôme-Ardèche s'est largement modifié.

Les protestants de Drôme et d'Ardèche s'adaptent assez facilement à la succession des régimes politiques au cours de ces presque 50 années. La Monarchie de Juillet est quasi unanimement encensée. Le poids des notables protestants dans les campagnes mais aussi dans les bourgs qui s'industrialisent est très marqué. La Drôme, sans doute plus que l'Ardèche, bénéficie de cet « âge d'or ». Avec les régimes suivants, la situation paraît plus contrastée. Une fracture s'opère visiblement entre la plupart des notables qui reste attachés à l'ordre en politique (un bonapartisme teinté d'orléanisme), et le « petit peuple », assez largement soutenu par le corps pastoral, qui devient républicain. L'opposition qui se fait jour chez les protestants laisse plus de place à la légitimité électorale qu'à la volonté révolutionnaire : ce phénomène est plus visible en Ardèche que dans la Drôme, Vernoux et ses plébiscites effaçant Dieulefit et ses insurgés. Une constante demeure, des organes institutionnels officiels ou officieux, des notables au peuple : celle d'un attachement à la France et à ses régimes successifs, toujours garants de la liberté de conscience chèrement acquise pour des protestants toujours craintifs de la voir remise en cause.

Être une Église redressée, voilà la priorité des pasteurs et des laïcs engagés. Cela passe tout d'abord par le rétablissement partiel des institutions réformées traditionnelles : la question synodale est récurrente, du projet ardéchois de 1831 au synode officiel de 1872, en passant par les réactions aux propositions de 1840 et aux décisions de 1852, sans oublier les conférences drômoises et les quatre synodes particuliers ainsi que les colloques ardéchois. Les réformés font entendre leur voix au niveau national et l'influencent, aspect surprenant pour des Églises formant de petits consistoires ruraux même si, bien sûr, la parole de quelques pasteurs et notables urbains se fait davantage entendre. Les Ardéchois, plus que les Drômois, sont très sensibles à ces questions.

La mise en place des conseils presbytéraux en 1852 permet une accélération de l'implantation protestante dans les campagnes et les bourgs, les postes pastoraux sont de plus en plus nombreux, les temples également. L'Ardèche ayant pris du retard dans ces domaines, le comble petit à petit.

Le « Réveil » devient le cœur de la réflexion protestante. Il irrigue tous les débats, fait l'objet de toutes les attentions, marque quasiment toutes les communautés et interpelle l'ensemble

⁶⁶³ SHPF 003 Y « Circulaire du Comité officiel des intérêts synodaux dans les Archives synodales évangéliques » (27 mars 1877)

⁶⁶⁴ Idem boîte 8 (1879)

des protestants, favorables ou hostiles. Venus de Suisse ou d'Angleterre, les agents du « Réveil » trouvent un terreau fertile dans les deux départements.

D'abord profondément hostile au « Réveil », la quasi-totalité des Églises nationales l'adopte ensuite et en tire profit. Ainsi les dissidences, même si elles s'implantent durablement (libristes en Ardèche, méthodistes dans la Drôme, darbystes des deux côtés du Rhône), voient leur influence numérique le plus souvent limitée.

Les pasteurs nationaux et les responsables laïques ont en effet réussi à intégrer la piété du revivalisme dans les communautés, transformant des rites un peu figés en une pratique plus personnelle et vivante adaptée à des fidèles pour la plupart issus du monde paysan et de la petite bourgeoisie.

En revanche, le « Réveil » est aussi à l'origine de la fracture fondamentale du protestantisme réformé, fracture doctrinale et surtout ecclésiale. Les camps libéraux et orthodoxes s'organisent, se développent, s'affrontent.

Le libéralisme drômois, plus extrémiste, s'oppose à des orthodoxes, eux aussi, plus virulents. En Ardèche, les luttes sont également intenses mais le libéralisme et l'orthodoxie y semblent plus modérés. La tempérance consistoriale libérale vernousaine contraste avec l'extrémisme du Diois. L'exaltation pastorale du pasteur libéral Rivière à Die ou de son collègue orthodoxe Faure à Loriol contraste avec les réactions plus feutrées d'un Vincens orthodoxe à Privas ou d'un Vaissette libéral à Saint-Péray. Malgré tout, les batailles électorales pour élire les conseillers presbytéraux sont rudes des deux côtés du Rhône, tout comme la nomination des pasteurs là où une Église peut passer d'un camp à l'autre.

ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DE TOURNON

CHERS CORELIGIONNAIRES,

La loi sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, votée par la Chambre et par le Sénat, à une grande majorité, et promulguée le 9 décembre 1905, a été mise en vigueur le 1^{er} Janvier 1906.

C'est un fait si important que nul ne peut en prévoir toutes les conséquences au point de vue religieux et social.

Quant à nous, croyants protestants, nous enregistrons cette date du 9 décembre 1905, avec une joie profonde et avec la plus vive reconnaissance; car c'est la première fois que, en France, une loi consacre l'égalité religieuse: Henri IV lui-même, par l'Edit de Nantes de 1685, était loin d'accorder les mêmes droits aux deux Eglises; c'est ainsi que le libre exercice de l'Eglise catholique était rétabli dans tout le royaume, tandis que celui de l'Eglise protestante était interdit à Paris et à cinq lieues tout autour, partout où il y avait des archévêchés ou évêchés, ou des châteaux appartenant aux Seigneurs catholiques, etc., que les protestants devaient observer rigoureusement *toutes* les fêtes catholiques, ne pas « *besogner* » même dans l'intérieur des maisons privées, et payer la *dîme* aux curés. Art. VIII, XIV, XV, XXV, etc. etc.

L'enseignement et l'exemple de Jésus-Christ et des Apôtres, les guerres honteuses, et, souvent meurtrières, que la confusion des deux pouvoirs a semées à travers les siècles et notre patriotisme, nous font accepter la présente Réforme dans un esprit de joyeuse gratitude.

Notre frère, M. le pasteur Ruel, le dimanche, 4 février, à 10 heures *précises* du matin, au temple, nous donnera à ce sujet, une Conférence à laquelle vous êtes *instamment priés* d'assister avec tous les membres de votre famille; vous y apprendrez que aux grands privilèges que nous accorde la loi sur la séparation, correspondent pour nous d'impérieux devoirs.

Vos bien dévoués,

RUEL, pasteur, Président du Conseil Presbytéral; FAURE, Maire, Chevalier de la Légion d'honneur; CALLON, LAFFONT, GUILHOT et JOURDAN, membres; BRUNEL, représentant au Consistoire.

N. B. — Prière de prévenir les amis qui auraient été oubliés. Le Comité chargé d'organiser l'Association culturelle sera nommé par l'Assemblée.

Le protestantisme est à son apogée, les premiers signes du déclin sont cependant visibles.

Durant les 25 années qui précèdent la loi de Séparation des Églises et de l'État, le visage du protestantisme drômois et ardéchois se transforme en profondeur.

La République d'abord modérée, devient progressivement plus radicale. Son principal ennemi reste l'Église catholique mais les mesures anticléricales prises à son encontre touchent aussi l'Église protestante. Mais, alors que les catholiques s'organisent pour résister, les protestants ont plus de difficultés. Il est vrai qu'ils apprécient la République, et que la combattre trop, renforce les courants de droite nationalistes (et anti-protestants).

La situation se révèle tout à fait paradoxale. D'un côté le protestantisme impose ses valeurs au sein d'une République qui s'affermi et de nombreux protestants occupent tous les échelons administratifs et politiques dans des proportions supérieures à leur poids démographique. De l'autre côté des difficultés surgissent, par le biais d'attaques extérieures, que ce soit l'anti-protestantisme de droite ou l'anticléricisme de gauche, mais aussi par des affaiblissements intérieurs, comme les progrès de la déchristianisation et les conséquences des querelles ecclésiastiques. Ainsi, dans de nombreuses Églises locales, le déclin numérique se fait sentir, la pratique religieuse se réduit.

Les protestants sont conscients des dangers qui les menacent comme le montrent les réactions à la consécration du pasteur Dumas à Vinsobres en 1894⁶⁶⁵ : *« dans les temps que nous traversons, alors que l'Évangile est nié dans le camp même de ceux qui devraient le défendre le pasteur doit être un apologiste. Cette espérance qui est en lui, le pasteur fidèle doit en rendre compte à quiconque lui en demande raison, mais avec douceur et respect »*.

L'Église Réformée réagit. Elle se réorganise en synodes officiels, la République lui refusant les officiels. Elle multiplie des actions pour réveiller la piété, elle part à la reconquête de pans entiers de la société qu'elle a perdus, elle cherche à limiter le plus possible les mesures anticléricales qui se multiplient et à s'y adapter.

Pour cela elle ne néglige aucune tranche d'âge ni couche sociale, ni lieu géographique. Elle mobilise toutes ses forces vives, pasteurs, Anciens, conseillers presbytéraux, diacres et autres responsables.

Force est de constater que, malgré tout, son influence diminue, avec de grandes différences cependant, entre une dilution forte et le maintien d'une prégnance religieuse importante.

En interne, les querelles entre orthodoxes et libéraux sont nombreuses mais elles s'atténuent avec la volonté d'une réconciliation qui se développe, essentiellement pour faire face aux dangers externes nombreux. Les orthodoxes, dopés par le « Réveil » qu'ils ont réussi à intégrer en limitant les scissions, sont en position de force. Ils grignotent les lambeaux libéraux qui se réduisent à quelques forteresses qui résistent. Les structures ecclésiastiques plus puissantes et charpentées, le charisme de certains pasteurs et notables accentuent encore la position dominante des orthodoxes.

Avec la Séparation de l'Église et de l'État, attendue sans être souhaitée, les protestants espèrent trouver en interne les forces nécessaires pour entrer dans le XXe siècle. La confiance maintenue dans les réveils qui vivifient l'Église en difficulté reste alors pour tous, la plus sûre réponse aux angoisses du présent et du futur.

⁶⁶⁵ BBP « Archives de l'Église de Tournon »

⁶⁶⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (6 avril 1894)

A. Une législation antireligieuse, la combattre, l'accepter, l'adapter.

Les protestants ont une relation ambiguë avec la Troisième République. Ils apprécient son aspect démocratique, particulièrement à partir de 1879. Ils obtiennent à tous les niveaux un pouvoir délaissé par les catholiques. Les années 1880 marquent cependant une première rupture : l'anticléricalisme d'une République de plus en plus radicale est à l'œuvre pour affaiblir l'Église catholique, mais par ricochet, les mesures anti-religieuses touchent aussi les protestants. La dernière décennie du XIXe siècle et les premières années du XXe font surgir à nouveau un anti-protestantisme qu'il faut contourner, tout en luttant pour que la séparation des Églises de l'État, non souhaitée, se passe le mieux possible.

I Une situation contrastée.

Alors que de nombreux protestants occupent des postes clés à tous les niveaux administratifs et politiques, affermissant ainsi la République, les divers adversaires du protestantisme sont de plus en plus virulents.

1) Le protestantisme et la République.

Le protestantisme tient une place importante dans les rouages de la République, sans commune mesure avec son poids démographique.

Malgré une République qui progressivement devient anticléricale, les protestants restent loyaux.

Les pasteurs sont dans l'ensemble républicains. Les préfets, dans les rapports qu'ils effectuent, oublient rarement de citer les opinions politiques des pasteurs. Ferdinand Moutet⁶⁶⁷ de Saillans est qualifié en 1879 de républicain modéré, son successeur Eugène Moutarde en 1889 a de « *profondes opinions républicaines* ». Le pasteur de Puy-Saint-Martin⁶⁶⁸ en 1881 est très dévoué à la République. Le pasteur Vaissette⁶⁶⁹, retraité, de Chalencon, envoie en 1884 un projet de cantique au ministère qui serait chanté en Te Deum pour la fête de la République. Des 11 couplets le sixième précise « *grand Dieu, le sceptre est à toi, protège la République ayant pour base une loi libérale et juridique, prescrivant aux citoyens, les devoirs et les droits humains* ».

Un certain nombre de pasteurs sont radicaux. Ils sont plutôt libéraux théologiquement. En 1875, sous la République de « l'Ordre moral », le sous-préfet de Die⁶⁷⁰ demande la confirmation au préfet de la destitution du pasteur Rivière qualifié de radical des plus exaltés et des plus dangereux, « *qui vit d'expédients et dirige une école libre de jeunes filles très mal tenue* ». Le 23 février 1881 le sous-préfet qui a changé, les républicains modérés gouvernant, propose de distinguer le pasteur Rivière pour son volume de poésies « *aubes et couchants* ». À Nyons⁶⁷¹, en 1872, le sous-préfet écrit au préfet que Bertin, suffragant du pasteur Ducros, fait de la politique, a le soutien des radicaux et l'opposition des partisans de l'ordre, y compris Ducros. En 1877 le sous-préfet de Die⁶⁷² écrit au préfet que le pasteur Maire est « *de la même tendance que le pasteur Rivière, la majorité du consistoire et l'unanimité du conseil* ».

⁶⁶⁷ ADD 62 V 9

⁶⁶⁸ Idem

⁶⁶⁹ AN F 19 10130 (2 juin 1884)

⁶⁷⁰ ADD 62 V 5 (15 mars 1875)

⁶⁷¹ ADD 62 V 8 (23 mai 1872)

⁶⁷² ADD 66 V 7 (17 septembre 1877)

presbytéral de Menglon, tous membres de l'Internationale et apôtres du radicalisme le plus pur ». En 1896⁶⁷³ Hilaire, pasteur à Bourdeaux, doit être muté à Annonay où le consistoire de Saint-Péray l'appelle. Le gouvernement suspend cette nomination car il a eu des renseignements négatifs sur les opinions politiques de ce dernier. Le préfet mène l'enquête, il a beaucoup de mal à obtenir des renseignements à Bourdeaux, y compris du maire. Souvent les propos tenus sont contradictoires. De toutes ses visites le sous-préfet retient que Hilaire a un ami anarchiste qui lui a conseillé d'aller à Annonay, il est issu d'une famille républicaine mais a critiqué en chaire la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles et la loi sur la liberté de la presse. Les protestants de Bourdeaux ne témoigneront pas contre leur pasteur car *« la population est tenue sous le joug de la religion »*. Le sous-préfet conclut : *« me méfiant de la partialité politique et religieuse des habitants de Bourdeaux, je me suis adressé à plusieurs personnes de Crest qui ne me donnent que des renseignements vagues et une même m'a dit : Bourdeaux est républicain mais tellement divisé et religieux qu'il est impossible de savoir ce qui s'y passe »*.

Les protestants aiment à rappeler leur attachement à la République comme lors de la visite à Valence du Président de la République⁶⁷⁴ en 1897 : *« le Président du consistoire a rappelé que les Églises protestantes avaient contribué pour leur part à établir les principes de liberté, d'égalité, de fraternité sur lesquels elles ont été elles-mêmes fondées il y a plus de 300 ans. Il a ajouté que ces principes, elles ne les pratiquaient pas seulement dans l'ordre religieux, et que plusieurs avaient su souffrir pour la liberté comme leurs pères avaient su souffrir pour leur foi ; et désignant un membre de la délégation : nous avons ici même un ancien prisonnier du Coup d'État »*.

Les élections confirment l'appartenance à la République. À l'occasion de la restauration du temple de Devesset en 1889, le préfet écrit : *« cette commune est entièrement dévouée à nos institutions »*. Le conseiller général confirme en 1904⁶⁷⁵ : *« une population exclusivement protestante, habitants très laborieux et très attachés à la République mais très pauvres »*

L'influence politique des protestants de Drôme-Ardèche est bien visible.

Le « moment protestant »⁶⁷⁶ est perceptible dans le gouvernement Waddington constitué le 4 février 1879. Sur les 9 ministres en poste, 5 sont réformés, plus de la moitié, alors que la minorité protestante en France ne forme que 2 % de la population totale. C'est avec ce gouvernement que s'éloigne définitivement la possibilité d'une restauration de la monarchie après les basculements successifs de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le camp des républicains, ce qui entraîne la démission du Président « royaliste » Mac-Mahon remplacé par Jules Grévy. Les élites politiques catholiques refusent de participer au pouvoir, laissant alors la place à de grands bourgeois protestants. Le gouvernement Waddington dirige ainsi le pays jusqu'au 28 décembre 1879.

La prégnance d'un « vote protestant » a été démontrée. C'est ainsi que durant les 15 premières années de la République, le vote républicain est précoce et massif dans la Drôme. Pierre Bolle⁶⁷⁷, en étudiant les suffrages en faveur des candidats républicains dans les communes

⁶⁷³ ADD 62 V 3

⁶⁷⁴ ADD J 28 « Registre du consistoire de Valence » (11 octobre 1897)

⁶⁷⁵ AN F 19 10 628

⁶⁷⁶ Bulletin de la SHPF « Actes du colloque – Les protestants dans les débuts de la Troisième République » (3-6 octobre 1978)

⁶⁷⁷ Bulletin de la SHPF « Actes du colloque – Les protestants dans les débuts de la Troisième République » (3-6

drômoises où les protestants forment plus de 80% des électeurs, montre le choix républicain incontestable de ces derniers⁶⁷⁸. Le protestant Théodore-François Morin, passé de l'orléanisme au bonapartisme dans les années précédentes, est largement battu. Il n'obtient même pas les voix de ses coreligionnaires. Il est vrai qu'il cumule trois inconvénients, celui d'être un conservateur en politique, celui d'être un grand bourgeois, patron incontesté des usines textiles de Dieulefit qui emploient des centaines d'ouvriers (la lutte des classes joue ici son rôle), celui d'être un des plus sûrs soutiens du courant religieux orthodoxe alors que plusieurs Églises, particulièrement du Diois, sont des bastions du libéralisme.

Protestantisme rime souvent avec radicalisme et libre pensée dans la Drôme de la fin du XIXe siècle. Maurice Faure en est un des meilleurs représentants. Né à Saillans en 1850, il est député de 1885 à 1902, sénateur de 1902 à 1919, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Briand en 1910-1911. Pour Jean-Paul Augier⁶⁷⁹ on passe assez rapidement d'un vote républicain plutôt modéré à un vote plus radical. C'est ce qui arrive dans les communes et les cantons protestants ; mais ce phénomène n'est pas seulement lié à un clivage religieux, bon nombre de localités, rurales ou urbaines, sociologiquement catholiques font de même.

Le cas ardéchois est un peu différent. C'est ce qu'il est possible de voir dans les résultats des élections législatives de 1902. Le bassin de l'Eyrieux⁶⁸⁰, avec ses contrastes entre des communes majoritairement catholiques et d'autres où les protestants dominent, définit assez bien les rapports entre politique et religion dans le département au début du XXe siècle. Les cantons du bassin de l'Eyrieux se partagent, au nord entre la circonscription de Tournon-1 et au sud par celle de Privas-1. Dans la circonscription de Tournon-1 (cantons de Vernoux, le Cheylard, Saint-Martin-de-Valamas et Saint-Agrève), Hyacinthe de Gailhard-Bancel, conservateur proche du catholicisme social est réélu député face à Albert le Roy, radical socialiste originaire de Saint-Agrève. Albert le Roy est majoritaire dans la totalité des communes protestantes, nombreuses autour de Saint-Agrève et de Vernoux. Pour Privas-1 (cantons de Saint-Pierreville, La Voulte et Privas), c'est le protestant républicain maire de Chomérac, Isaac Perrin qui est réélu, il obtient également des scores très élevés dans les communes qui professent majoritairement son culte. Il avait remplacé en 1896 un autre protestant, Edouard Fougérol des Ollières devenu sénateur. Perrin meurt en octobre 1905. Lors de la législative partielle s'affrontent alors trois républicains, tous protestants, le docteur Fombarlet de la Voulte, Albin Tromparent de Privas et Paul Bourély, instituteur à Vallon qui a fait des études pour devenir pasteur. Ce dernier est élu. Cependant la lecture des résultats électoraux de 1902 n'est pas si simple : Des républicains, parfois radicaux-socialistes, s'opposent à des candidats plus conservateurs. Si dans les communes protestantes les républicains l'emportent largement, dans bon nombre de communes catholiques ils font également des scores élevés. Les protestants sont donc républicains, plutôt de tendance radical-socialiste mais tous les républicains ne sont pas protestants pour autant.

De nombreux notables protestants jouent un rôle politique national non négligeable. Leur popularité est visible, entre autres, aux foules qu'ils attirent à leurs obsèques. Ils sont issus à la fois de la ruralité profonde comme le député Albin Clauzel de Beauvène (1500 personnes à ses obsèques⁶⁸¹), ou des bourgs protestants de Lamastre (3000 personnes réunies pour enterrer

octobre 1978)

⁶⁷⁸ Voir tableau en annexes

⁶⁷⁹ Augier Jean-Paul : Une passion républicaine - Protestantisme, républicanisme et laïcité dans la Drôme - 1892-1918 (Ampélos 2013)

⁶⁸⁰ Revue du Vivarais (Actes du colloque de Viviers sur la loi de 1905 - 1^{er} trimestre 2006)

⁶⁸¹ « Article du Cévenol » (Juillet 1892)

le député Seignobos⁶⁸²) et de Vernoux (3000 personnes aux obsèques du sénateur Arthur Chalamet⁶⁸³). Les deux premiers, libre penseurs affirmés mais protestants, siégeaient dans les rangs des radicaux. Le dernier, plus modéré, gardait une piété profonde.

Dans les assemblées départementales, et au sein des municipalités, les protestants tiennent aussi leur place y compris dans des communes où ils sont très minoritaires comme à Annonay⁶⁸⁴ où décède en 1894 Jean Paret, âgé de 80 ans, industriel, président de la chambre de commerce, adjoint au maire, ou à Privas l'année précédente⁶⁸⁵ avec les obsèques du premier adjoint protestant. Au Pouzin en 1890⁶⁸⁶ Gustave Pinet son maire décède, il était également conseiller d'arrondissement et délégué au consistoire de Privas : « *Un de nos coreligionnaires les plus zélés et dévoués, comme maire, par son esprit de conciliation, il mettait en parfaite harmonie les partis religieux et politiques, les familles ou les gens qui avaient ou étaient sur le point d'avoir des querelles* ».

Le pasteur Bost, champion du libéralisme modéré en Ardèche et fervent républicain est une des « plumes » régulières du mensuel national « le Protestant libéral ». Il écrit de nombreux articles relatant les péripéties politiques ardéchoises où les protestants semblent aux prises régulières avec des adversaires de droite et catholiques.

- En 1896, les élections législatives⁶⁸⁷ à Privas pour remplacer Fougérol nommé sénateur sont difficiles entre deux candidats opportunistes, un avocat célèbre de Paris catholique et vieux propriétaire protestant. Les passions boulangistes sont présentes. Le candidat protestant élu mais après une vraie guerre « insensée et affligeante ».
- Les partisans de Boulanger⁶⁸⁸ disent que tous les fonctionnaires libéraux même les catholiques ralliés font partie du syndicat protestant ; la moitié des postes de fonctionnaires dans le département sont tenus par des huguenots ; ils attaquent surtout l'Inspecteur d'académie protestant Payot ; ils mettent en garde contre les sociétés protestantes étrangères (anglaises et allemandes) bibliques salutistes et méthodistes.
- C'est toujours la croisade anti-protestante en Ardèche⁶⁸⁹ avec 2 journaux, « la Croix » et « le Réveil ardéchois ».
- Les élections⁶⁹⁰ n'ont donné lieu à aucun affrontement théologique car toutes les querelles s'effacent devant la guerre menée contre les protestants en général. Les catholiques ralliés à Privas dénoncent le syndicat de juifs et protestants soutenu par des puissances étrangères et qui critique l'armée.

⁶⁸² Idem (Février 93)

⁶⁸³ Idem (Juin 1896)

⁶⁸⁴ Idem (Février 1894)

⁶⁸⁵ Idem (Janvier 1895)

⁶⁸⁶ « Article du Protestant libéral » (Janvier 1890)

⁶⁸⁷ « Article du Protestant libéral » (Juin 1896)

⁶⁸⁸ Idem (Décembre 1896)

⁶⁸⁹ Idem (Mai 1897)

⁶⁹⁰ Idem (Mai 1898)

- Aux élections législatives à Privas⁶⁹¹, un républicain libre penseur ne reniant pas ses origines protestantes (Perrin) est candidat. À Aubenas, le risque est là que le catholique batte le républicain Chalamet, fils de l'ancien sénateur mais en embuscade il y a aussi un radical socialiste.
- Aux élections municipales de Privas⁶⁹², 2 listes s'affrontent dont une ouvertement anti-protestante qui est battue.
- À Tournon, Privas, Annonay, Vals et Lamastre⁶⁹³ des majorités catholiques tolérantes acceptent des minorités protestantes donc le fanatisme n'existe pas partout.
- L'anti-protestantisme⁶⁹⁴ redémarre, non sur des questions de doctrine mais sur le fait que le protestantisme est anti-français car les Anglais et les Allemands sont protestants. Il faut noter une contradiction : les Boers aussi sont protestants mais on les soutient car anti-anglais !
- La campagne électorale⁶⁹⁵ bat son plein et les nationalistes accusent les pasteurs de propagande lors des prêches et autres réunions. Il est vrai que les protestants ne sont pas exempts de l'esprit de parti !
- La droite⁶⁹⁶ a inondé les villages de tracts où les protestants sont l'ennemi à pourfendre, surtout dans la montagne où les curés sont puissants. À Privas, réélection du candidat de famille protestante. La violence contre les protestants pendant la campagne électorale atteint son comble et Bost la met en avant en citant un article du Signal : « de vieux instruments de supplices remontant à l'époque des dragonnades ont été exhibés. Des fanatiques égorgeaient des chevreaux sur la place publique et se plongeaient les mains dans le sang en s'écriant : quand viendra l'heure des protestants ? Des chèvres vivantes enduites de pétrole étaient brûlées sur des bûchers tandis que la foule hurlante dansait autour des brasiers en réclamant l'extermination des hérétiques. On traînait par les rues un mannequin fabriqué par les religieuses et qui représentait la République; Après l'avoir couvert de crachats et de boue, on le jetait dans les flammes ».
- C'est l'ébullition en Ardèche⁶⁹⁷. Le 15 août sera, dit-on, une nouvelle Saint-Barthélémy.
- Deux protestants sur trois sont élus aux dernières sénatoriales⁶⁹⁸ : Fougéirol et Boissy d'Anglas (plus libre penseur que protestant mais de vieille famille huguenote). Il est rappelé qu'aux dernières législatives en Ardèche, les curés ont dit en chaire que voter

⁶⁹¹ Idem (Avril 1898)

⁶⁹² Idem (Août 1898)

⁶⁹³ Idem (Mai 1900)

⁶⁹⁴ Idem (Décembre 1900)

⁶⁹⁵ Idem (Avril 1902)

⁶⁹⁶ Idem (Mai 1902)

⁶⁹⁷ Idem (Août 1902)

⁶⁹⁸ Idem (Janvier 1903)

pour le candidat catholique envoie au paradis, et les votes pour les deux autres, au purgatoire ou en enfer.

- Aux dernières municipales⁶⁹⁹, menace a été faite de ne pas élire des notables protestants si ces derniers participaient au culte. Des notables ont donc déserté le culte et donné le mauvais exemple, « nos temples se vident et se videront toujours plus ».

Les protestants ne ratent pas une occasion de rappeler leur attachement à la République.

C'est particulièrement le cas dans la dernière décennie du XIXe siècle où leur place dans la vie publique française est remise en cause : à l'occasion de la venue du Président Sadi Carnot à Valence en 1888⁷⁰⁰, le président du consistoire dans son discours rappelle que les protestants sont les amis fidèles de la République ; il émet des vœux pour la prospérité de la République. En 1893⁷⁰¹ le ministre de l'agriculture Viger vient à Privas. Le pasteur en profite et dans un discours d'accueil précise : « *les protestants n'ont pas répudié l'héritage de leurs pères, comme eux, ils veulent la liberté et le progrès dans tous les domaines. Voilà pourquoi, ils sont fortement attachés au gouvernement de la République* ». Le ministre lui répond : « *je sais que votre dévouement est acquis à la République. Les principes du protestantisme sont aussi ceux de la République* ». Lorsque le Président Sadi Carnot⁷⁰² est assassiné en 1894, la plupart des Églises consistoriales organisent des cultes solennels de reconnaissance. Il en est de même lors du décès du Président de la République en 1899⁷⁰³ où des services solennels se déroulent à Privas et à Saint-Fortunat. En 1903⁷⁰⁴ le président du consistoire de Valence à l'occasion de la venue d'Emile Loubet fait un discours et parle de l'amour pour la France, de l'attachement à la République qui a fait des protestants des citoyens comme les autres, il rappelle que des prières sont dites tous les dimanches pour le Président, le gouvernement et la République ; Loubet répond : « *faire régner plus de justice et plus de fraternité, c'est votre idéal, c'est la devise républicaine, le véritable catéchisme du vrai républicain* ».

La concomitance de la question malgache, de la guerre des Boers et de l'Affaire Dreyfus remet en cause la « citoyenneté » des protestants.

Les critiques se multiplient entre 1897 et 1901, les protestants s'en défendent dans la presse⁷⁰⁵ : un appel à résister à la campagne menée contre les protestants et la liberté de conscience en France est lancé suite à leurs prises de position contre l'antisémitisme lié à l'Affaire Dreyfus. Des comptes rendus sont écrits sur la conférence faite par Krüger et Fallot sur le protestantisme à Madagascar et les velléités catholiques actuelles. Les journalistes résument ainsi la campagne anti-protestante menée en France : le protestantisme est une importation étrangère. Les protestants occupent trop de place, exercent une trop grande influence dans le pays par rapport à leur nombre. La France est une nation catholique, son expansion au-dehors ne peut donc être que catholique. La campagne anti-protestante se poursuit jusqu'au début du XXe siècle, elle vient « *des cléricaux et des réactionnaires qui rejettent la liberté évangélique* ». Leurs journaux régionaux, « Le messager de Valence » et

⁶⁹⁹ Idem (Janvier 1904)

⁷⁰⁰ « Article du Protestant valentinois » (Août 1888)

⁷⁰¹ « Article du Cévenol » (Octobre 1893)

⁷⁰² Idem (Juin 1894)

⁷⁰³ « Article du Cévenol » (Mars 1899)

⁷⁰⁴ « Article du Protestant libéral » (Octobre 1903)

⁷⁰⁵ « Articles du Protestant valentinois » (Février et mars 1897, avril 1901)

« le Courrier d'Aubenas », les Croix de province relaient un article de « l'Eclair » accusant 50 pasteurs d'entretenir des relations antipatriotique avec une société anglaise.

Madagascar occupe une place importante chez les protestants, de nombreux missionnaires y sont à l'œuvre, remplaçant les Britanniques. Les protestants français sont de fait accusés d'être à la solde de leurs correligionnaires d'Outre-Manche. Les Églises locales interviennent de diverses manières dans la crise malgache au moment où le territoire devient un protectorat français. Des services d'action de grâce se déroulent en 1895 pour l'heureuse issue de la campagne de Madagascar⁷⁰⁶. Il est alors rappelé qu'on peut être un bon protestant et un bon français en même temps⁷⁰⁷ et que le reproche vient du fait que les Églises protestantes malgaches ont été créées par des missionnaires anglais. Il est demandé à l'assemblée libérale d'intervenir auprès des autorités politiques pour que les Églises de Madagascar soient confiées à la Société des Missions Évangéliques de Paris pour y sauvegarder les intérêts protestants. Lors d'un culte spécial à Tournon⁷⁰⁸ sous les auspices du comité tournonnais de la Société de secours aux blessés militaires, le pasteur Ruel affirme l'inébranlable attachement de l'Église réformée pour la patrie et pour ses institutions en faisant allusion à la crise malgache. En 1898 le consistoire de Die⁷⁰⁹ demande que l'assemblée libérale intervienne auprès des autorités politiques pour que les Églises de Madagascar soient confiées à la Société des Missions Évangéliques de Paris pour y sauvegarder les intérêts protestants. Dans les Églises locales la question malgache préoccupe.

	Drôme	Ardèche
Des conférences ⁷¹⁰	Pont de Quart, Loriol (deux fois), Beaumont.	Privas, (deux fois) Vals, Vernoux, Annonay, Les Ollières.
Des soutiens	Valence (Soutien des UCJF de Valence qui versent la pension d'une orpheline) ⁷¹¹ , Die ⁷¹²	
Des cultes spéciaux		Tournon ⁷¹³ (Prise de Tananarive)

Les protestants prennent position dans l'Affaire Dreyfus en soutenant ce dernier. Le lycéen Elie Reynier, qui deviendra professeur à l'École Normale de Privas et un historien local reconnu, fait un discours à Tournon devant ses condisciples⁷¹⁴ : « *que quelques-uns d'entre vous méditent ces mots du trop fameux Georges Thiébaud : le complot judéo-protestant ; car le milieu protestant, au nom de la Justice, a donné de toutes parts pour Dreyfus et pour la révision de son procès qui l'a illégalement condamné. Si les juifs sont menacés par le gouvernement du sabre et des robes des prêtres, nous, les protestants, le sommes aussi. Pour nous, protestants, raison de plus pour nous jeter avec plus d'ardeur dans la lutte. Si nous devons être vaincus, s'est écrié Jaurès, j'aime mieux être vaincu en défendant la Justice que triompher en la violant* ». Les réformés de Drôme-Ardèche, comme ceux du reste de la France, en étant majoritairement dreyfusards, s'attirent les foudres des anti-dreyfusards.

⁷⁰⁶ « Article du Cévenol » (Octobre 1895)

⁷⁰⁷ « Article du Cévenol » (1er mars 1897)

⁷⁰⁸ « Article du Huguenot » (1er janvier 1896)

⁷⁰⁹ SHPF « Archives de l'Union libérale 007Y -boîte 11)

⁷¹⁰ « Article du Cévenol » (mars – mai – septembre 1897, décembre 1898, février – mai 1900)

⁷¹¹ « Article du Cévenol » (1er mars 1902)

⁷¹² SHPF « Archives de l'Union libérale 007 Y 11 » (1898)

⁷¹³ « Article du Cévenol » (1er décembre 1895)

⁷¹⁴ Mémoires d'Ardèche et temps présents n°61-1 (Article d'Odette et Marc Autrand)

La guerre des Boers, opposés aux Anglais, est une occasion pour les protestants français d'affirmer leur patriotisme à un moment où celui-ci est remis en cause avec les soubresauts de l'Affaire Dreyfus. Des témoignages de sympathie leur sont adressés, la Société des Missions Évangéliques de Paris est soutenue dans ses œuvres sud-africaines⁷¹⁵. Des conférences tiennent au courant les protestants des épisodes de la guerre comme à Valence⁷¹⁶ ou à Montélimar⁷¹⁷. L'aide apportée se concrétise lors des fêtes de Noël 1902 qui sont l'occasion dans de nombreuses Églises de faire preuve de solidarité avec les Boers. Les « arbres de Noël » qui rassemblent parents et enfants vibrent à l'unisson pour le peuple Boer. À Aubenas⁷¹⁸ les enfants ne reçoivent pas l'orange traditionnelle, l'argent économisé est envoyé pour les enfants des Boers. É Privas, Charmes et Beaumont-lès-Valence la collecte se fait pour les Boers. Les Fonts-du-Pouzin et Lagorce ont annulé l'arbre de Noël au profit des femmes et des enfants Boers enfermés dans des camps de concentration⁷¹⁹. L'Église de Gilhoc⁷²⁰ organise même une campagne pour la paix et contre les massacres au Transvaal alors que devant la filature Changea-Blanchon à Flaviac se tient une tombola en faveur des femmes et des enfants Boers en camp de concentration⁷²¹. Des opinions contradictoires existent aussi comme celle de Jacques Liénard⁷²², pasteur missionnaire au Zambèze, qui décrit le comportement cruel des Boers vis-à-vis des noirs et souhaite la victoire anglaise qui permettrait aux Africains de survivre. Des conférences sur le patriotisme des protestants se tiennent alors à Nyons ou à Privas⁷²³.

2) Des opposants nombreux.

Les droites nationalistes et catholiques se déchaînent.

Dans une France traumatisée par la perte de l'Alsace-Lorraine et toute entière tournée vers l'espoir de retrouver les « provinces perdues », une partie de la droite catholique et conservatrice accuse le protestantisme d'avoir favorisé en 1870 l'implantation de la République, issue du désastre militaire de Sedan. Cette République qui est signataire de l'humiliant traité de Versailles en 1871 est de plus en plus anticléricale et laïque. Charles Maurras écrit : « *aux mains du parti protestant la République a été un instrument de combat dont il s'est servi pour assouvir ses rancunes et imposer ses programmes, imposer à la politique française une direction conforme aux intérêts confessionnels du protestantisme* »⁷²⁴. Le journal « la Croix » renchérit : « *aux juifs les bûchers, aux protestants la potence, aux libres penseurs la fusillade ou la déportation* »⁷²⁵. Valence⁷²⁶ à la fin du XIXe siècle est dirigée par une municipalité protestante. Le maire, Henri Chalamet, avocat, est originaire de Vernoux ; son adjoint aux finances, le soyeux et banquier Auguste Giraud, vient lui de Marcols-les-Eaux en Ardèche. Dans l'ambiance d'anti-protestantisme corollaire de l'antisémitisme de ces années-là, ils sont violemment attaqués : « *le sourire aux lèvres, l'air ingénu, mais l'œil vigilant, énergique, volontaire, l'esprit tendu vers un but unique. C'est*

⁷¹⁵ BBP « Synode de Lagorce » (27 et 28 novembre 1901)

⁷¹⁶ « Article du journal le Huguenot » (1er mai 1902)

⁷¹⁷ « Article du Cévenol » (1er mars 1902)

⁷¹⁸ « Article du journal le Huguenot » (1er février 1902)

⁷¹⁹ « Article du Cévenol » (1er janvier 1902)

⁷²⁰ « Article du Cévenol » (1er mars 1902)

⁷²¹ Idem

⁷²² Mémoires d'Ardèche et temps présents n°61-1 (Article d'Odette et Marc Autrand)

⁷²³ « Article du Cévenol » (Juillet 1901)

⁷²⁴ Citation de Charles Maurras (1895)

⁷²⁵ « Article de la Croix » (15 juillet 1900)

⁷²⁶ Revue drômoise n°516 « Article de Philippe Bouchardeau » (Juin 2005)

Monsieur Giraud, argentier par État, calviniste militant, le seul qui sache où il va et ce qu'il veut faire au sein du Conseil municipal ».

Ces attaques nationalistes se retrouvent dans la région où l'anti-protestantisme existe. Les protestants y sont qualifiés de traîtres à la patrie en 1892⁷²⁷ dans le journal « Le Patriote de l'Ardèche. Cet anti-protestantisme augmente surtout au moment de l'affaire Dreyfus. Il est bien visible en 1896 lors d'une Conférence à Privas de Georges Thiébaud⁷²⁸, boulangiste, antidreyfusard qui fonde la ligue anti-protestante : « *les citoyens de l'Ardèche oubliant leurs divergences politiques et religieuses dans l'intérêt commun de la France et de son armée, flétrissent le syndicat de juifs et de protestants soutenus par l'étranger, qui affaiblit la défense nationale en diffamant l'autorité militaire et réclament du gouvernement une protection plus énergique contre les traîtres et rebelles qui mettent en péril la sûreté de l'État ; respect à la République, à son armée, à sa justice* ». Il en est de même avec cette intervention du pasteur Crès, président du consistoire de Vallon lors du synode particulier de Basse-Ardèche réuni en 1899 à Privas⁷²⁹. Il précise : « *l'essentiel n'est-il pas que nous ayons la paix entre nous ? L'heure est solennelle, la nécessité impérieuse, le devoir est clair et décisif. Devant les bordées d'injures, ces attaques inqualifiables dont nous sommes l'objet, ne devons-nous pas serrer les rangs, tenir ferme et résister ? Laisserons-nous dire et publier sans y répondre que nous n'aimons pas notre patrie et que nous ne la portons pas, mère dolente et infortunée, au plus profond de notre cœur ? Courberons-nous la tête et n'aurons-nous pas la noble fierté d'élever bien haut ce titre de français qu'on nous conteste et qu'on ne nous arrachera point ?* ». Les protestants ne se laissent pas faire et réagissent dès qu'une attaque leur est portée. Le pasteur Falot⁷³⁰ lors d'une conférence tenue à Vercheny rappelle la nécessité de l'union du peuple réformé dans les dangers du moment en condamnant les « *menées perfides et antipatriotiques du cléricalisme flanqué du jésuitisme* ». C'est également le cas lorsque le journal « le Réveil ardéchois » en 1898 ayant insinué que le pasteur Ruel à Tournon a prié du haut de la chaire pour Dreyfus, doit remettre en cause ses écrits⁷³¹ après une plainte de ce dernier.

La gauche « libre penseuse » et radical-socialiste attaque le protestantisme.

Cet éditorial de « La Lanterne », journal anticlérical dans la mouvance de la libre pensée en 1903, résume bien la situation⁷³² : « *nous sommes les adversaires de la religion protestante autant que de la foi catholique ou des rites hébraïques ; toutes ces formes du dogme religieux, nous les combattons au même titre, elles nous sont également étrangères et odieuses. Nous les mettons dans le même panier qui est une hotte où vont s'accumuler les vieilleries en ruine, les rebuts et les loques du siècle, et que le temps, ce chiffonnier, ce ramasse tout, emporte et vide aux quatre vents* ».

Le mouvement de la libre pensée véhicule ses idées d'athéisme dans les régions protestantes où il trouve un certain écho. De nombreux protestants, plutôt des hommes, de tendance libérale, sont tentés par cette idéologie et s'éloignent des Églises en devenant tout d'abord indifférents avant de passer dans le camp d'une hostilité plus ouverte. En 1888, le pasteur Piaux visite l'école préparatoire de Tournon pour savoir si celle-ci est viable. Il écrit alors⁷³³ :

⁷²⁷ « Article du Cévenol » (Mai 92)

⁷²⁸ « Article du Cévenol » (mars 1898)

⁷²⁹ BBP « Registre des synodes de Basse-Ardèche » (1899)

⁷³⁰ « Article du Cévenol » (Février 1898)

⁷³¹ « Article du Cévenol » (mars 1898)

⁷³² « Article de la Lanterne » (1893)

⁷³³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (8 juillet 1881)

« je n'insiste pas sur la nécessité de préparer une génération de pasteurs fidèles, dévoués, instruits, savants, le besoin s'en fait vivement sentir. La libre pensée est à nos portes, que dis-je ? Elle a déjà un pied dans nos Églises, elle menace nos troupeaux comme le phylloxéra nos vignobles, et nous demeurons les bras croisés ! Si nous le faisons. Malheur à nous, car autant le berceau du protestantisme français a été glorieux, autant sa tombe creusée de nos propres mains serait ignominieuse ; mais je ne crois pas rester sous cette éventualité douloureuse, car Dieu ne peut avoir, à cause des pères, oublié ses enfants, et le sang huguenot n'a pas cessé de couler dans leurs veines ».

Des conférences des responsables de la libre pensée se tiennent en Drôme-Ardèche. Elles sont le plus souvent contradictoires mais les pasteurs qui s'y rendent n'arrivent pas à se faire entendre. C'est ce qui arrive en 1894 où se tient une conférence à Privas⁷³⁴ de Peyre Courant sur *« les maux dont souffre notre société. Le matérialisme qui marche à la conquête du monde, les croyances religieuses qui semblent abandonner les âmes, la corruption qui envahit toutes les classes, et l'égoïsme qui s'empare de tous les esprits ».*

À l'inverse, lorsque des pasteurs organisent des soirées d'évangélisation, les libres penseurs du lieu y mettent le désordre comme cela se passe aux Vans en 1903 avec une conférence du pasteur Sibleyras⁷³⁵. La situation devenant inquiétante, plus particulièrement dans la Drôme qui semble plus touchée, les synodes particuliers décident d'envoyer des pasteurs bons orateurs pour apporter la contradiction dans les lieux les plus menacés. Lors d'une réunion en plein air à Beauvène se tient conférence sur la libre pensée⁷³⁶. Cette même année 1902⁷³⁷ le pasteur Gautier de Luc en Diois parle à Valence de Dieu et la science, des miracles et de l'histoire, du Christ et de la conscience. À Saint-Julien-en-Saint-Alban⁷³⁸ c'est l'incrédulité moderne qui est à l'ordre du jour

Dans la Drôme la lutte s'organise entre les deux « champions » de chaque camp, le pasteur Gautier de Luc-en-Diois et Sébastien Faure *« commis voyageur en athéisme »*⁷³⁹ et orateur de la libre pensée. Sébastien Faure⁷⁴⁰ intervient à Valence pour une conférence sur l'idée de Dieu, le pasteur Gautier lui répond en disant que de grands scientifiques restent croyants et que donc foi et science ne sont pas incompatibles. Faure doit l'admettre. *« Les libres penseurs de Valence ont alors dû admettre que les pasteurs ne redoutaient pas la discussion ».* Le rapport de la commission exécutive au synode de Bordeaux en 1904⁷⁴¹ précise : *« la commission synodale d'évangélisation a permis au pasteur Gautier en mars de faire une tournée d'évangélisation à Valence, Crest, Dieulefit, Poët-Laval, Montélimar. À Poët-Laval la conférence était contradictoire sur le thème christianisme et libre pensée. À Valence, au théâtre, 400 personnes étaient présentes et les libres penseurs ne s'y sont pas rendus ».* Trois mois après le pasteur libéral Trial⁷⁴², contre-attaque avec une conférence sur l'athéisme à Charmes. Le député des Charentes, Charles Réveillaud fait une conférence aux Ollières devant 500 personnes des deux cultes ; il est qualifié de républicain et protestant croyant⁷⁴³. La commission d'évangélisation du synode de Chabeuil en 1903⁷⁴⁴ multiplie les réunions du

⁷³⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (20 octobre 1894)

⁷³⁵ « Article du Cévenol » (Mars 1903)

⁷³⁶ « Article du Cévenol » (Octobre 1901)

⁷³⁷ « Article du Protestant valentinois » (Avril 1902)

⁷³⁸ « Article du Cévenol » (Avril 1904)

⁷³⁹ « Article du Protestant valentinois » (Février 1903)

⁷⁴⁰ « Article du Protestant libéral » (Février 1903)

⁷⁴¹ BBP « Rapport du synode national de Bordeaux » (1904)

⁷⁴² « Article du Cévenol » (Avril 1903)

⁷⁴³ « Article du Cévenol » (février, avril et octobre 1903)

⁷⁴⁴ « Article du Protestant valentinois » (Mai 1903)

pasteur de Luc-en-Diois et souhaite voir imprimer la brochure du pasteur Gautier en réponse à Sébastien Faure. En 1905, se tient la session annuelle de la commission d'action morale et sociale⁷⁴⁵ avec plusieurs conférences : les moyens de stimuler le zèle et l'activité laïques, Comment lutter contre la presse libre penseuse et athée ?, libre pensée et libre croyance.

Tous les moyens sont bons pour attaquer les principes religieux. Certains maires sont particulièrement hostiles. En 1882 la commune de Montmaur-en-Diois⁷⁴⁶ majoritairement protestante n'a pas de temple, le pasteur de Barnave célèbre le culte à l'école. Le pasteur Marzials s'oppose au maire libre penseur qui refuse l'accès à la salle de classe arguant de la nouvelle loi scolaire. Le conseil départemental de l'instruction publique donne tort au maire. Le culte peut être célébré hors des temps de classe. Mais le maire persiste dans son refus. Les instituteurs sont virulents. L'École normale de Privas devient un bastion de la libre pensée en Ardèche. Beaucoup de jeunes protestants y font leurs études, un certain nombre y entre « croyant » et en ressort athée.

Des quatre coins des deux départements, dans les villes et les gros bourgs, comme dans les communes rurales reculées et isolées, la libre pensée progresse et les protestants s'y opposent. Les hommes du Diois sont particulièrement touchés par cette forme d'athéisme.

II Une poussée anticléricale et antireligieuse.

1) Dans les grands corps de l'État.

L'armée.

La nouvelle loi militaire de juillet 1889⁷⁴⁷ supprime un avantage important accordé depuis le Premier Empire en réduisant les possibilités de dispense militaire pour les étudiants ecclésiastiques. Ils pourront, s'ils le souhaitent, être affectés aux ambulances soit comme brancardiers, soit comme infirmiers⁷⁴⁸. Ce n'est peut-être pas un mal en soi. En effet étudier la théologie et devenir pasteur pouvait être jusque-là une technique pour éviter la conscription ; La véritable vocation de ces derniers est à interroger.

L'année suivante, c'est la mention du culte qui disparaît sur des livrets militaires, ce qui pose problème aux aumôniers comme le précise le consistoire de Valence⁷⁴⁹ souhaitant que le culte professé soit maintenu. Le consistoire de Saint-Agrève⁷⁵⁰ réclame son rétablissement le 20 avril 1891 suite au décès à Nice d'un conscrit de la consistoriale enterré par un prêtre catholique. Le consistoire des Ollières⁷⁵¹ fait de même.

Les écoles.

En 1879, les nominations d'instituteurs ne prennent plus en compte les critères de la loi Falloux de 1850, c'est un premier signe précurseur de la laïcisation. Le consistoire de la Voulte⁷⁵² réagit suite aux difficultés rencontrées quant à la consultation du consistoire pour la nomination d'une institutrice au hameau de Royas : le préfet répond que cette consultation

⁷⁴⁵ Idem (Octobre 1905)

⁷⁴⁶ ADD 62 V 2

⁷⁴⁷ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (28 novembre 1889)

⁷⁴⁸ « Article du Lien » (Mai 1888)

⁷⁴⁹ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » 20 octobre 1890

⁷⁵⁰ ADA 2 Z 818 « Lettre du consistoire de Saint-Agrève au Sous-préfet » (20 avril 1891)

⁷⁵¹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (30 décembre 1890)

⁷⁵² « Article du christianisme au XIXe siècle » (19 septembre 1879)

peut paralyser l'action administrative. Le consistoire rappelle la décision du Conseil d'État du 28 mars 1879 suite à une plainte du consistoire de Barre-en-Cévennes disant que le préfet doit appliquer la loi du 15 mars 1850. Alors que les débats sur la laïcisation des écoles se multiplient cette même année, la presse protestante relaie le projet de loi sur l'instruction primaire de Paul Bert et le sort dévolu aux écoles protestantes⁷⁵³.

Une fois la loi votée en 1881, les synodes en tirent les conséquences, comme celui de Montélimar en juin à propos de l'instruction religieuse des enfants dans les écoles primaires⁷⁵⁴. Pour certains, ce n'est pas si grave. En effet l'instruction religieuse donnée jusqu'ici dans les écoles primaires, à part quelques exceptions, laissait généralement beaucoup à désirer. Il faut, par contre, maintenir les écoles libres existantes, en créer là où la nécessité s'en fera sentir, sans se dissimuler la difficulté qu'il y aura à recruter des instituteurs qui n'auront pas de retraite et ne seront pas libérés du service militaire. Il convient surtout de fortifier et réformer les écoles du dimanche en appuyant essentiellement sur le côté catéchétique. Il faut enfin mettre à profit toutes les occasions que fournit la loi aux pasteurs ou à leurs délégués pour donner l'instruction religieuse dans les écoles laïques, et favoriser la création de comités régionaux de l'instruction primaire se rattachant à « la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants ». En 1882 le monde protestant prend acte des nouvelles lois envisagées⁷⁵⁵. Certes, il soutient l'école gratuite et obligatoire, mais il pose un regard critique sur son caractère laïc si celui-ci correspond à un enseignement non religieux, c'est-à-dire l'interdiction d'enseigner les croyances même s'il y a une instruction morale et civique. Le silence du maître sur la religion correspond à du dédain pour elle. La neutralité n'est qu'une chimère, le maître ne peut s'empêcher de montrer sa tendance. Les programmes prévoient un enseignement sur Dieu mais il faut se méfier et cela pourrait changer si le ministre ne veut pas se fâcher avec les libres penseurs.

Les consistoires et les Églises locales essaient également de pallier la disparition de l'enseignement religieux à l'école en développant les écoles du dimanche et le catéchisme. Le consistoire de Valence⁷⁵⁶ en 1882 débat sur le meilleur mode d'instruction religieuse et sur la direction des écoles du dimanche en vue de la laïcisation des écoles primaires. Il nomme une commission de trois membres pour amorcer le débat. Il accepte⁷⁵⁷ la laïcisation et demande plus de réflexion sur les actions pratiques à mettre en place pour y faire face. Il rappelle aux Églises l'importance à accorder aux écoles du dimanche qui sont les seules sources d'éducation religieuse donc il faut en modifier les structures : *« importance primordiale à accorder à l'histoire sainte à partir de la Bible, les manuels devenant des auxiliaires. Étude aimable, agréable et facile. Emploi des nouvelles méthodes d'enseignement. Aller du simple au composé : on commence par les faits, les récits et puis on s'élève vers les grands enseignements bibliques de la révélation. Dans les groupes, temps réservé à l'instruction mais aussi temps de culte, de chant, de prière »*. Un débat suit sur les difficultés à trouver des moniteurs qualifiés et assidus, la demande d'avoir de bons manuels, la possibilité en dehors du dimanche, de réunions le mardi ou le jeudi, le devoir à rappeler aux parents de la lecture de la bible en famille. Il en est de même dans l'Église de Vinsobres en 1885⁷⁵⁸ où le pasteur crée des écoles du jeudi pour que les enfants aient un enseignement religieux. Beaucoup de parents n'envoient pas les enfants, donc pour les inciter, un examen public se met en place avec des récompenses. Ce dernier devient obligatoire pour commencer le catéchisme qui amène à la

⁷⁵³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (19 décembre 1879)

⁷⁵⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (1er juillet 1881)

⁷⁵⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (28 avril 1882)

⁷⁵⁶ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (19 décembre 1881)

⁷⁵⁷ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (9 mars et 6 juillet 1882)

⁷⁵⁸ ADD non classé « Registre du Conseil presbytéral de Vinsobres » (29 mars 1885)

réception dans l'Église. Le consistoire de Crest⁷⁵⁹ en 188 écrit aux Églises de son ressort rappelant leurs obligations. Les protestants doivent s'intéresser au développement religieux des enfants en les envoyant aux écoles du dimanche et de semaine. Les parents doivent être des moniteurs, des modèles en allant au temple. Il précise : « *l'heure présente est solennelle. Un vent d'irrégion passe sur notre peuple. On met en doute l'existence même de Dieu. Le matérialisme et ses fruits ordinaires, la démoralisation des consciences et l'ébranlement des vertus, ont pénétré jusque dans nos campagnes* ».

La situation des instituteurs protestants est compromise par la loi de laïcisation. Ils ne sont plus assurés de trouver des postes dans les écoles primaires protestantes et ne pourront plus, comme fonctionnaires de l'État, assurer les fonctions qu'ils avaient dans les Églises. « La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France » en 1883 est chargée de veiller sur leurs intérêts⁷⁶⁰. Elle interpelle⁷⁶¹ les sénateurs. Il est demandé que les instituteurs protestants puissent continuer à enseigner la religion le jeudi aux enfants et à être chantre ou lecteur le dimanche au culte. C'est dans cette ambiance hostile qu'éclate l'affaire de l'instituteur de Vals en 1885. L'instituteur adjoint de Vals, dans le consistoire de Vallon, est révoqué de ses fonctions suite à sa conversion au protestantisme. Il a refusé de conduire ses élèves à la messe et aux processions. L'administration supérieure est interpellée et l'inspecteur d'académie, à l'origine de la révocation, est muté. Le conseil municipal de Vals⁷⁶² s'insurge contre le pasteur de la commune, Bourquin, qui est accusé d'avoir fait muter l'instituteur communal à l'origine du renvoi de l'adjoint converti. Le conseil municipal demande la mutation du pasteur, la suppression de son indemnité de logement, l'accusant d'être à l'origine des divisions du camp républicain et lui déniait le fait d'intervenir dans les affaires publiques particulièrement scolaires. Le préfet annule la décision du conseil municipal mais adresse un blâme au pasteur, ce qui n'est pas accepté par ce dernier ni par le consistoire qui fait appel au Conseil d'État.

La loi octobre 1886 ordonne dans son article 17 que dans les écoles publiques l'enseignement soit uniquement confié à un personnel laïc⁷⁶³. Ainsi dans une commune à majorité protestante le conseil municipal n'a plus la possibilité de choisir un instituteur protestant, cela peut engendrer des difficultés à la fois pour placer les instituteurs protestants mais aussi si l'instituteur nommé se montre hostile aux protestants. Le conseil presbytéral de Livron s'inquiète de cela⁷⁶⁴.

2) Le fonctionnement des Églises.

La formation des pasteurs.

En 1881-1882 les consistoires de Valence⁷⁶⁵ et de Vallon⁷⁶⁶ discutent du risque de disparition des facultés de théologie comme corps universitaires pour devenir de simples séminaires qui relèveraient du ministère des cultes. Le risque est d'abaisser le niveau intellectuel du corps pastoral puisque les diplômes universitaires ne seront plus obligatoires pour être pasteur. Ce projet met en péril la religion, les consistoires demandent le maintien de la loi antérieure. En

⁷⁵⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (28 mars 1885)

⁷⁶⁰ BBP « Registre de la commission exécutive de Basse-Ardèche » (27 juin 1883)

⁷⁶¹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (19 février 1885)

⁷⁶² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (19 mars 1885)

⁷⁶³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (24 février 1887)

⁷⁶⁴ AP Livron « Registre du conseil presbytéral de Livron » (1886)

⁷⁶⁵ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence (19 décembre 1881)

⁷⁶⁶ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (10 octobre 1882)

1883^{767 768}, ils déposent une nouvelle demande du maintien du statu quo sinon les bourses d'État disparaîtront, il y aura de moins ne moins de pasteurs car la plupart sont issus de milieux modestes. Le débat s'ouvre pour plusieurs années.

En janvier 1885⁷⁶⁹ les bourses d'État dans les facultés de théologie sont effectivement supprimées, il faut faire un appel à des dons pour y suppléer. C'est ce qui se passe à Vinsobres⁷⁷⁰ suite à la demande du synode de Beaumont que les Églises fassent des collectes spéciales. Le conseil presbytéral verse une somme prélevée sur ses comptes.

Dans le même temps la circulaire du 28 mai 1885 sur les consécérations⁷⁷¹ est critiquée. Elle prévoit des consécérations uniquement pour les étudiants issus des facultés nationales. Il est demandé au gouvernement de ne pas s'ingérer dans les affaires religieuses. Un diplôme français pour être consacré n'est pas nécessaire puisque tous les pasteurs consacrés ne vont pas en paroisse, certains deviennent missionnaires ou travaillent dans les œuvres. Le consistoire de Crest avance un nouvel argument en 1886⁷⁷² pour s'opposer à la suppression des crédits aux facultés de théologie : l'Église trouvera les moyens de payer mais ce qui est grave c'est que la théologie protestante sera séparée de l'Université française, et donc de la vie intellectuelle et scientifique de la nation alors que le protestantisme a toujours défendu les idéaux de liberté et de progrès.

Le 9 mars 1888⁷⁷³ les députés votent la suppression des crédits d'État accordés aux facultés de Paris et de Montauban. Les Églises doivent dès lors prendre en charge la formation de leurs futurs pasteurs. Cependant les professeurs continuent à être nommés par l'État mais ce dernier ne demande plus l'avis des consistoires, ce qui fait réagir celui de Valence⁷⁷⁴ au moment de la nomination du professeur Montet à Montauban. Le consistoire proteste rappelant la loi du 26 mars 1852, confirmée par la loi du 17 février 1880. Depuis 1887 deux chaires ont été ainsi pourvues sans consultation des consistoires.

Les postes pastoraux.

Il n'est plus possible de créer de nouveaux postes pastoraux. Les consistoires réclament en 1880^{775 776} auprès des députés que soient rétablis les crédits supprimés pour la création des postes pastoraux. Le poste de Tournon en 1881, n'est que la transformation du poste d'aumônier du lycée préexistant. Romans-Bourg-de-Péage ne peut avoir qu'un poste « privé » soutenu par la Société Centrale d'Évangélisation. Il en est de même pour le, puis les postes des disséminés de la vallée du Rhône implantés à Bourg-lès-Valence et au Teil. Les démarches pour le rétablissement de ces crédits n'aboutissent pas.

Dans le même temps, alors que les vocations pastorales diminuent, le ministère des cultes rechigne à titulariser des évangélistes non pourvus de diplômes nationaux. Cela fait réagir le président du consistoire de Dieulefit⁷⁷⁷. Il demande que le problème soit résolu avec la convocation d'un synode officiel puisque les officieux sont tolérés et que même le ministre les prend en compte pour justifier son refus de confirmation des non diplômés.

⁷⁶⁷ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (11 octobre 1883)

⁷⁶⁸ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (5 septembre 1883)

⁷⁶⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (2 avril 1885)

⁷⁷⁰ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de Vinsobres » (19 avril 1885)

⁷⁷¹ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (20 août 1885)

⁷⁷² AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (12 février 1886)

⁷⁷³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (15 mars 1888)

⁷⁷⁴ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (30 janvier 1890)

⁷⁷⁵ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (25 octobre 1880)

⁷⁷⁶ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (9 novembre 1880)

⁷⁷⁷ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (16 septembre 1881)

La diaconie.

La diaconie est menacée. En 1881 les consistoires s'opposent, sans résultat, au décret du 3 septembre qui supprime la possibilité des dons et des legs, destinés à aider les pauvres. Le consistoire de Valence⁷⁷⁸ met en débat l'avis du Conseil d'Etat qui énonce que les bureaux de bienfaisance dans les départements ont seuls qualité pour recevoir les dons ou legs destinés au soulagement des pauvres en général ou à une catégorie déterminée de pauvres. Les libéralités faites dans un but charitable à des établissements ecclésiastiques ou religieux de l'un des quatre cultes reconnus par l'État ne sont plus autorisés. Les clauses insérées dans des actes de libéralités tendant à confier la distribution de ces deniers à des ministres d'un culte sont réputées nulles et non avenues comme contraires aux bonnes mœurs et aux lois. Le consistoire se demande si cet avis est sans appel, et, si il a force de loi. Il en demande l'annulation ou, au pire, le fait qu'il ne soit pas rétroactif : *« considérant que les droits, les intentions et la volonté du donateur doivent toujours être respectés ; et que, sous un régime de liberté, il ne doit pas être mis d'entraves à ses libres dispositions en faveur des pauvres ; considérant que dans l'Église Réformée l'usage de faire la part des indigents, dans le règlement des héritages a toujours été pratiqué et considéré comme une prescription sacrée ; considérant que les corps ecclésiastiques protestants n'ont jamais abusé de la confiance des familles et que par les dons qu'ils ont reçus et fidèlement distribués ils ont toujours servi la sainte cause de la charité ; considérant que toute mesure qui priverait ces corps de la faculté de recevoir des legs en faveur des pauvres pourrait priver ceux-ci de secours et nuire au développement de la charité elle-même »*. Le consistoire de Vallon fait les mêmes remarques⁷⁷⁹ en précisant que recevoir des legs pour les pauvres est *« une des plus belles manifestations du ministère évangélique et un de ses plus pressants devoirs est l'exercice de la charité »*. En 1893, Le consistoire de Saint-Péray⁷⁸⁰ proteste contre le décret du 27 mars qui ne reconnaît pas aux conseils presbytéraux et aux consistoires le droit de faire des distributions aux pauvres.

Les bâtiments.

Les temples sont concernés. Il faut contrôler leur statut comme le précise la circulaire du 15 octobre 1884^{781 782} demandant au préfet de bien vérifier l'exacte propriété des temples et presbytères suite à la nouvelle loi municipale. Lorsqu'il s'agit d'en construire, les discussions avec les responsables de l'État peuvent être longues. En 1887⁷⁸³, les protestants d'Allan, à côté de Montélimar, souhaitent un temple. Le sous-préfet interrogé par le préfet, fait remarquer que le culte est célébré à Allan depuis 1804 dans divers locaux loués ou prêtés. La construction ne peut donc être contestée. En 1893⁷⁸⁴, le préfet semble ralentir la construction du temple de Beauvert, hameau de Saint-Jean-Roure dans le consistoire de Saint-Agrève. Même les sonneries de cloche amène une législation stricte⁷⁸⁵ en 1885. Le consistoire de Lamastre réagit. Il approuve les sonneries la veille du 14 juillet mais refuse le mardi gras, le 15 août et la Toussaint ainsi que les fêtes locales car les cabaretiers et cafetiers multiplient les « vogues » (fêtes de village) pour attirer les consommateurs. Il refuse la sonnerie civile (incendie, inondation, cas d'urgence) pendant les cultes. Le maire doit être responsable de la personne qu'il envoie sonner par peur de la venue d'un fanatique catholique ou d'un

⁷⁷⁸ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (18 août 1881)

⁷⁷⁹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (20 septembre 1881 et 24 février 1882)

⁷⁸⁰ BBP « Registre du consistoire de Saint-Péray » (30 avril 1893)

⁷⁸¹ ADA V 222

⁷⁸² AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (4 novembre 1884)

⁷⁸³ ADD 2 O 15

⁷⁸⁴ AN F 19 10 628

⁷⁸⁵ ADA V 222 « Règlement administratif » (1er juin 1885)

irrégulier. Les consistoires de Vernoux et des Ollières sont du même avis. Celui de Dieulefit⁷⁸⁶ souhaite ne pas sonner lors des fêtes locales mais seulement lors des fêtes nationales.

Le consistoire de Valence⁷⁸⁷ demande également que la circulaire ministérielle du 3 avril 1893 qui supprime la location des bancs ne soit pas appliquée.

Les indemnités de logement ne sont plus obligatoires. En 1883 des discussions animées secouent les consistoires au sujet de la nouvelle loi municipale suspendant l'obligation faite aux maires de verser une indemnité de logement aux ecclésiastiques. La nouvelle loi est votée le 5 avril 1884. Beaucoup de municipalités l'appliquent en abaissant ou supprimant l'indemnité. De très nombreux cas sont mentionnés en Ardèche, très peu dans la Drôme, seulement une suppression dans le consistoire de Dieulefit à Vinsobres⁷⁸⁸ en 1884, mais il semble, vu les réactions, que d'autres cas existent. Il n'y a pas de logique dans ces suppressions même si cela concerne plutôt quelques communes qui n'ont pas le presbytère sur leur territoire, des communes où le protestantisme est concurrencé par le catholicisme, des communes entièrement protestantes mais dans des terroirs ruraux très pauvres, des communes où le protestantisme est implanté depuis peu. Les suppressions citées sont très nombreuses en Ardèche⁷⁸⁹ : consistoire de La Voulte (La Voulte en 85 et Gilhac en 87), consistoire de Privas (Coux et Lyas en 86, Pranles et Rompon en 87, Saint-Julien en 88, Les Fonts et Chomérac en 1900), consistoire de Vallon (Vallon en 84, Lagorce en 1900), consistoire de Saint-Pierreville (Saint-Genest-Lachamp en 85), consistoire de Lamastre (le 2^e poste de Désaignes), consistoire de Vernoux (le 2^e poste de Vernoux). Parfois il ne s'agit que de réductions du montant, préfigurant la disparition pure et simple comme dans le consistoire de Saint-Pierreville (Saint-Christol en 91), le consistoire de Vallon (Aubenas en 85), le consistoire de La Voulte (Gilhac en 82), le consistoire de Privas (Coux en 82).

Les responsables des Églises réagissent. Certains mettent en avant les conséquences inévitables d'un tel projet pour une Église protestante qui défend la République. En 1883⁷⁹⁰ un pasteur écrit : « *dans les paroisses cléricales on conservera au curé le presbytère communal sans lui demander de verser en retour tandis qu'on supprimera l'indemnité de logement du pasteur, et dans les paroisses républicaines radicales, qui nous sont plutôt sympathiques le conseil municipal supprimera l'indemnité de logement du curé et n'essaiera pas de maintenir celui du pasteur de peur de perdre de la popularité* ». Cette même année⁷⁹¹ pendant la discussion du projet de loi, le consistoire de Valence demande le maintien du caractère obligatoire de l'indemnité voté lors de la loi du 18 juillet 1837. Il pose⁷⁹² des réclamations pour infléchir la loi. Il rappelle que sous le régime républicain on comprendrait d'autant moins cette situation inférieure et défavorable que l'Église Réformée a toujours professé et professe encore en les propageant les principes de liberté, de justice et d'égalité. D'autres consistoires font référence au Concordat de 1802. Celui de Dieulefit⁷⁹³ rappelle l'existence d'un contrat entre l'Église et l'État depuis 1802 qui prend en compte un aspect financier, tout comme celui de Saint-Agrève⁷⁹⁴ qui ajoute que les salaires pastoraux sont trop bas pour leur permettre de se loger. Quant aux Anciens de La Voulte⁷⁹⁵, ils estiment que la

⁷⁸⁶ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (12 juin 1885)

⁷⁸⁷ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (3 avril 1893)

⁷⁸⁸ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de Vinsobres » (31 décembre 1884)

⁷⁸⁹ ADA V 167 ou V 222

⁷⁹⁰ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques, boîte 8, chemise 6 » (26 décembre 1883)

⁷⁹¹ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques, boîte 8, chemise 6 » (11 octobre 1883)

⁷⁹² ADD 166 J 27

⁷⁹³ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques, boîte 8, chemise 6 » (1884)

⁷⁹⁴ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques, boîte 8, chemise 6 » (1884)

⁷⁹⁵ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques, boîte 8, chemise 6 » (1884)

suppression de l'indemnité mettrait les pasteurs sous le contrôle de quelques riches qui paieraient le logement. Les consistoires, une fois la loi votée, ne désarment pas à l'image de celui de Vallon⁷⁹⁶ qui demande au préfet le rétablissement de l'indemnité de logement des pasteurs de Vals et de Vallon. Rien n'y fait et le consistoire de Privas⁷⁹⁷, devant ce constat, demande un aménagement de la loi. Mais en 1888 il est obligé d'admettre que tous les ans les indemnités diminuent, ce qui ne l'empêche pas de protester une nouvelle fois.

Le culte.

La célébration des cultes peut subir des contraintes. Si des cultes sont célébrés dans des lieux publics, en cas d'absence de temple, l'accord des municipalités est nécessaire. C'est à nouveau une cause d'affrontement. En 1877, dans un village de l'Église de Salavas⁷⁹⁸ qui fait partie du consistoire de Vallon, le maire interdit au pasteur Kissel de prêcher. C'est pourtant un lieu où le culte se déroule depuis 40 ans à l'école. À Lablachère dans le sud de l'Ardèche en 1903⁷⁹⁹, les protestants demandent de célébrer un culte mensuel car les Vans sont trop loin, il faut alors rappeler les lois, particulièrement celle de 1859.

Les relations avec les municipalités sont difficiles pour d'autres raisons, comme si la moindre occasion est mise en avant pour se diviser. À Gilhac-et-Bruzac en 1879⁸⁰⁰ le pasteur critique les achats du conseil municipal, à savoir des recueils de psaumes trop petits et des calices peu luxueux qualifiés d'indignes. Les courriers sont virulents et le préfet avec le consistoire sont interpellés pour calmer la querelle qui dure tout de même jusqu'en 1882. À Aix-en-Diois et Saint-Roman-en-Diois en 1897⁸⁰¹, le maire, sans doute libre penseur, s'oppose au pasteur. Les anciennes écoles sont depuis longtemps prêtées pour célébrer le culte aussi bien à l'Église officielle qu'aux dissidents, ce que le pasteur critique. Le maire affiche donc sur la porte que : « *la Révolution française ayant proclamé la liberté des cultes, tous les cultes doivent avoir droit aux mêmes faveurs* ».

Et encore.

L'État, avec la loi municipale du 5 avril 1884⁸⁰² impose à toutes les Églises de présenter au contrôle des conseils municipaux leur budget annuel. Face enfin à la réduction de l'allocation aux veuves de pasteur, le consistoire de Valence proteste en 1892⁸⁰³, il faut faire intervenir les députés protestants du département (Maurice Faure et Chevandier). En 1901⁸⁰⁴ en réunion de consistoire à Crest, lecture est faite du rapport de la commission de défense protestante nommée par le consistoire qui vient en aide aux fidèles attaqués à cause de leur religion.

III La loi de séparation des Églises et de l'État en 1905.

1) Avant le débat sur la séparation.

Des pasteurs prennent position. Lors de la quatrième conférence pastorale de Saint-Agrève et

⁷⁹⁶ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (4 mars 1885)

⁷⁹⁷ ADA 82 J 4

⁷⁹⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (20 juillet 1877)

⁷⁹⁹ ADA V 222 « Lettre des protestants de Lablachère » (1903)

⁸⁰⁰ ADA V 126

⁸⁰¹ ADD 66 V 1

⁸⁰² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (19 septembre 1885)

⁸⁰³ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (25 juillet 1892)

⁸⁰⁴ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (25 septembre 1901)

Saint-Voy⁸⁰⁵, en 1879, un rapport est discuté sur comment préparer les protestants à la probable séparation des Églises et de l'État : *« je peux dire que ceux d'entre eux qui ont été informés des agissements de Monsieur Jules Ferry en ont été profondément irrités. On ne comprend pas qu'un gouvernement qui se dit ami de la liberté s'oppose à la convocation de nos synodes et nous impose des professeurs de théologie sans nous avoir seulement consultés. Tous ignorants que sont nos montagnards, ils ont encore un peu de sang huguenot dans leurs veines. Les épreuves actuelles le réchaufferont sans doute. Elles ramèneront l'union et l'entente commune, l'esprit de prière et d'humiliation parmi les conducteurs d'Églises »*.

Bien que le conseil presbytéral de Chomérac⁸⁰⁶ approuve la décision du ministre du 30 août 1880 qui modifie les conditions électorales dans un sens plus égalitaire, il estime cependant que cette intervention remet en cause l'indépendance des Églises, donc il demande l'abrogation du Concordat et la mise en place *« d'une Église libre dans l'État libre »*. Le pasteur de Chomérac, M. Roux démissionne en 1883⁸⁰⁷ : *« M. Roux déclare être profondément convaincu que l'union des Églises et de l'État est incompatible avec la dignité de la conscience religieuse, non moins qu'avec les principes sur lesquels repose la vie d'un peuple libre, que cette union est qualifiée par M. le pasteur Roux de monstrueux accouplement contre lequel il se devait à lui-même, il devait à la vérité, de protester autrement que par l'opposition toute platonique de la parole et de la plume, qu'enfin en donnant sa démission il recouvre, selon ses expressions, sa liberté »*.

La question ou non de la séparation part souvent de problèmes concrets que le régime concordataire ne peut résoudre. Ainsi à Saint-Fortunat en 1889⁸⁰⁸ les conseillers débattent sur la loi qui fait de l'Église un corps sans tête puisqu'il n'y a pas de synode et qui crée des difficultés lors des élections presbytérales, particulièrement à Saint-Cierge-la-Serre.

Dès 1900 la possible séparation inquiète mais elle peut aussi être une chance ; c'est en ce sens que se conclut un article du « Cévenol »⁸⁰⁹ : *« est-ce à dire que la séparation n'arrivera jamais en France ? Si, elle arrivera. Nous ne pouvons dire au juste quand mais elle arrivera certainement. Et elle arrivera pour plusieurs causes notamment pour une qu'on indique jamais et que voici : c'est que les Églises elles-mêmes finiront par la demander dans leur intérêt. Oui, il viendra un jour où les Églises, lassées des tracasseries et des brutalités de l'État, lui laisseront son argent et reprendront leur liberté. L'Évangile, bien que séparé de l'État, conservera lui aussi toute son excellence, ce sera toujours une perle de grand prix »*. Au synode de Valence en 1900⁸¹⁰ les délégués écoutent une conférence sur le protestantisme et la séparation des Églises et de l'État.

Le débat prend corps de 1902 à 1904. C'est officiellement en 1902 que les réformés français prennent position face à la séparation des Églises et de l'État. Le débat existe depuis de nombreuses années mais il s'accélère au début du siècle. Des protestants sont même satisfaits de l'éventualité d'une séparation parce qu'elle affaiblirait l'Église catholique en la ramenant au rang d'une simple association comme les autres et en réduisant définitivement son influence plus ou moins occulte sur les institutions républicaines. De plus un certain nombre d'entre eux joue un rôle de premier plan dans les hautes sphères de l'État, donc les dirigeants de l'Église Réformée pensent pouvoir se faire entendre du gouvernement et ainsi tirer avantage de la séparation. Enfin ils espèrent que la séparation sera une occasion de mettre en place une réorganisation interne puisque la perte du soutien financier de l'État devrait obliger les

⁸⁰⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (16 mai 1879)

⁸⁰⁶ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (5 novembre 1880)

⁸⁰⁷ ADA 82 J 4 « Registre du consistoire de Chomérac » (5 septembre 1883)

⁸⁰⁸ AP les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (19 septembre 1889)

⁸⁰⁹ « Article du Cévenol » (1900)

⁸¹⁰ « Article du Protestant valentinois » (Mai 1900)

libéraux et les orthodoxes à se rapprocher en laissant de côté les conflits dogmatiques. Dans ce cadre les libéraux sont cependant beaucoup plus réticents que les orthodoxes ; en situation minoritaire ils pensent avoir plus à y perdre qu'à y gagner.

Les consistoires prennent part aux discussions comme celui de Valence⁸¹¹ : « *de l'enquête à laquelle s'est livré le rapporteur il résulte que seuls deux courants se manifestent dans nos Églises, l'un favorable, l'autre plutôt réfractaire à la séparation. S'appropriant le vœu du conseil presbytéral de Beaumont, le rapporteur voudrait d'abord qu'on demande à la Commission fraternelle de défendre s'il y a lieu auprès des pouvoirs publics les intérêts généraux du protestantisme dans les graves conjonctures où vont se trouver nos Églises* ».

Des particuliers prennent position dans la presse protestante. En 1903 Charles Gide donne son point de vue dans le « Huguenot », journal très lu en Ardèche : « *la séparation c'est tout simplement la disparition du budget des cultes, c'est-à-dire d'une subvention de 2 201 150 francs pour les protestants, forte somme, beaucoup plus forte relativement à notre nombre que pour les catholiques (40M de francs pour les catholiques soit un franc par tête à comparer aux 600 000 protestants soit 3 francs par tête), nous aurons du mal à réunir cette somme. Mais la séparation, c'est la liberté reconquise et cela vaut mieux que deux millions par an. Quelle liberté pour les pasteurs de dire en chaire ce qu'ils veulent ? Le gouvernement ne les gêne guère en cela ! La liberté de réunir des synodes ? Nous le faisons librement ! La liberté de nommer les pasteurs et les professeurs de théologie sans l'approbation de l'État ? Il ne me semble pas qu'il ait souvent refusé cette approbation ! Toutes ces libertés-là donc nous les avons déjà. Mais en aurons-nous davantage quand nous serons séparés ? Pourrons-nous par exemple nommer librement des pasteurs étrangers ? Ce n'est pas sûr du tout. Ne serons-nous plus dans l'obligation de soumettre les livres de comptes de l'Église au contrôle de l'État ? Pourrons-nous ouvrir des lieux de culte et évangéliser ? La séparation des Églises et de l'État ne peut donner la vraie liberté que dans une nation où existe le respect du sentiment religieux. Or il n'existe pas en France. Je crains que la séparation des Églises et de l'État n'ait pour conséquence immédiate un gros déchet dans toutes nos Églises. Les fidèles seront obligés de se replier sur eux-mêmes et de laisser au dehors la masse des traîneurs et des indifférents. Ce sera une petite perte, soit. Il se peut même que cette sélection soit salutaire et que la concentration des foyers les rende plus chauds et plus vivants. Il se peut même que par-là les Églises retrouvent des forces nouvelles pour évangéliser et reconquérir progressivement ce qu'elles auront perdu* ». De ce long extrait de Charles Gide deux idées ressortent. Une crainte tout d'abord, celle de voir la liberté religieuse s'amoinrir avec la séparation ce qui est paradoxal. En effet alors que le système du Concordat place en théorie les cultes reconnus sous le contrôle étroit de l'État, en réalité ce dernier laisse une grande liberté d'action aux protestants. De même, alors que théoriquement la séparation doit donner une notable indépendance aux Églises, la réalité risque d'être différente avec un État violemment antireligieux qui pourrait utiliser à mauvais escient la nouvelle loi. Un espoir ensuite, celui de permettre un réveil religieux, l'appartenance à l'Église se faisant désormais à partir d'un acte de foi volontaire et nécessitant une forte implication de ses membres ne serait-ce que financièrement. Les remarques de Charles Gide sont confirmées par l'éditorial du pasteur Davaine de Privas quand il écrit dans le « Cévenol » du 15 juin 1904 qu'il craint une vague de persécutions religieuses liées au développement de la libre pensée : « *la question de la séparation des Églises et de l'État est à l'ordre du jour. Elle est même résolue dans l'esprit d'un grand nombre de nos concitoyens. Mais derrière cette question de la séparation se cache une hostilité à peine marquée contre toute religion, contre l'idée de Dieu même. Nous*

⁸¹¹ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (1903)

assistons au début d'une croisade antireligieuse. Il y a quelques temps le pasteur Sibleyras d'Anduze était appelé aux Vans pour donner une conférence sur l'idée de Dieu. Eh bien, quoique cette conférence fût contradictoire, l'auteur n'a pu se faire entendre. Les représentants de l'athéisme ont systématiquement couvert la voix du conférencier. Ainsi ceux qui combattent les erreurs et l'intolérance de Rome se montrent aussi intolérants que leurs adversaires. Ils ne souffrent pas la contradiction et renient ce titre de libres penseurs. Ils s'arrogent le droit d'étouffer les idées qui leur déplaisent. Singulière conception de la liberté que celle-là. Quant à ceux qui ont fait le rêve d'une ère nouvelle pour l'Église le jour où la séparation sera prononcée, ils doivent commencer à déchanter : ils n'ont pas vu les mesures vexatoires que l'on prendra vis-à-vis des Églises, les barrières que l'on dressera pour restreindre l'exercice du culte. Car la séparation ne mettra pas les Églises dans le droit commun. Il y aura des lois d'exception pour elles. Si la séparation se produit, espérons qu'un esprit de sagesse, d'équité, de justice prévaudra et que nous n'aurons pas la douleur de voir traiter en parias, en malfaiteurs publics une catégorie de citoyens dont on peut combattre les idées mais qu'on ne peut mettre hors du droit commun». Le pasteur Davaine fait ainsi ressortir les deux conceptions de la laïcité qui s'affrontent alors, une laïcité de combat et une laïcité conciliatrice. Le mois suivant, un lecteur, Jean de Bellegarde, répond au pasteur Davaine en expliquant comment les protestants doivent s'organiser en vue des débats sur la séparation des Églises et de l'État : « le directeur du Cévenol parlait de l'hostilité contre toute idée religieuse qui pousse les athées à séparer les Églises de l'État. Il nous semble qu'on n'insiste pas assez sur ce point. Ce qui anime la plupart d'entre eux, c'est surtout l'espoir que, privées du soutien de l'État, les Églises ne tarderont pas à disparaître. Il importe dans les circonstances présentes de ne jamais perdre de vue ce mobile et par conséquent d'ouvrir l'œil et le bon. Qu'on dénonce le Concordat ou qu'on le maintienne, là n'est pas la question. Nous sommes persuadés que les Églises protestantes de France qui généreusement donnent chaque année 8 millions pour soutenir les œuvres de mission, d'évangélisation et de bienfaisance, sauront, quand ce sera nécessaire, trouver 2 millions de plus destinés à remplacer les subventions de l'État et des communes. Mais il faut veiller aux conditions dans lesquelles sera accomplie la séparation. Conserverons-nous oui ou non nos temples et nos presbytères ? Pourrons-nous nous associer librement en vue d'assurer la célébration de notre culte, constituer une fédération d'Églises avec une caisse centrale de sorte que les riches puissent aider les pauvres ? Y aura-t-il possibilité de propager nos croyances, de tenir des réunions religieuses, d'ouvrir de nouveaux lieux de culte, ou bien ces facilités seront-elles réservées aux seuls athées et anarchistes ? Qu'on supprime les privilèges si l'on veut, mais qu'on nous applique le droit commun. Et puisque nous voyons où les promoteurs les plus déterminés veulent aboutir, ne perdons pas de vue une occasion de protester auprès de nos élus, soit individuellement, soit en corps, et de leur signifier que nous n'entendons pas disparaître. Si nous parlons ferme, nous serons écoutés et à cet égard il est juste de dire que le sort de nos Églises est entre nos mains. Nous recommandons l'action par la parole, par la plume, par le bulletin de vote, par l'influence personnelle dans les limites de la justice, de la tolérance et de l'amour. Ce n'est pas nous qu'on trouvera dans les bagarres nous livrant au désordre et à la violence ».

La commission permanente du synode officieux écrit aux Églises et rappelle la décision du synode d'Anduze⁸¹² : en attendant la séparation, à laquelle il est favorable sur le principe, le synode invite les Églises à se préoccuper de toutes les mesures qui pourraient assurer leur existence et leur avenir. Il faut se réveiller et unir les divers protestantismes.

⁸¹² « Article du Protestant valentinois » (décembre 1903)

Les premières réactions officielles des Églises Réformées locales se font en 1903 lors du synode particulier de Haute-Ardèche Haute-Loire tenu au Mazet Saint-Voy⁸¹³. Les synodaux envoient alors une adresse aux Églises locales : « à l'exemple des apôtres et des frères réunis à Jérusalem lors du premier synode de l'Église chrétienne, nous avons cru bon de vous adresser un message d'amour et une exhortation fraternelle. Nous vous saluons avec amour et avec joie comme des rachetés du même sauveur et nous vous disons : frères, resserrons nos rangs, aimons-nous et soutenons nous les uns les autres afin de montrer au monde que nous sommes selon la parole touchante et sublime de Saint-Paul le corps du Christ, et non plus des chrétiens dispersés, isolés et perdus. C'est à dire des membres du corps dont Christ est la tête, des membres unis à lui et en lui. Ce devoir nécessaire en tout temps nous paraît maintenant plus pressent et plus impérieux que jamais au milieu de l'incrédulité et de l'indifférence qui nous entourent et nous envahissent, et en présence des événements importants qui se préparent. Ne nous laissons ni décourager, ni effrayer, rappelons-nous qu'aujourd'hui comme autrefois Jésus-Christ est dans la barque au milieu de la tempête. Regardons à lui, veillons et prions, prions pour nous, prions les uns pour les autres. Demandons à Dieu de nous réveiller nous-mêmes et de réveiller toutes les Églises. Et pour obtenir ce résultat revenons à la lecture de la Bible, au culte de famille, au zèle pour les saintes assemblées. Enfin donnons-nous au Seigneur, donnons-lui nos cœurs, nos corps, nos biens, donnons-lui tout comme il a tout donné lui-même pour nous. Alors son secours tout puissant ne nous fera pas défaut et nous pourrons marcher vers l'avenir calmes, confiants et forts ». Le synode de Bourdeaux⁸¹⁴ en 1904 débat sur la séparation qui devrait créer un foyer de vie religieuse dans chaque Église, promouvoir une union des Églises, favoriser le système synodal, laisser les lieux de culte aux Églises et aux associations comme elles le veulent.

2) Le débat à l'automne 1904.

Deux projets sont en concurrence : le projet Briand et le projet Combes. Le projet Briand est basé sur le compromis et la pacification, il est préparé de longue date par une commission parlementaire dans laquelle les protestants Ferdinand Buisson et Louis Méjan exercent une forte influence. Le projet Combes est lui plus « extrême », sous la plume d'Émile Combes, Président du Conseil, influencé par les libres penseurs et des radicaux très hostiles aux religions.

De vives discussions s'engagent comme le montre un article⁸¹⁵ du pasteur Causse de Valence dans le « Protestant valentinois » en 1904 : « nous n'entendons pas discuter ici du principe même de la séparation parce que nous voulons éviter jusqu'à l'apparence de la politique et parce que l'heure n'est pas aux discussions purement théoriques. L'essentiel pour nos Églises c'est de savoir dans quelles conditions se fera la séparation. On peut nous rendre la séparation acceptable ou absolument inacceptable. Les uns, et c'est peut-être le plus grand nombre, la veulent sans aucun ménagement et sans aucune compensation pour les Églises, suppression immédiate et totale du budget du culte, prise par l'État de tous les édifices religieux, une police des cultes destinée à réprimer toutes les manifestations d'ordre religieux. C'est la séparation injuste et tyrannique qu'une Église ne saurait accepter. C'est la séparation antireligieuse qui serait faite dans la pensée et dans le but avoué de détruire toutes les religions. Il y a le fameux projet Briand qui doit servir de base d'opération. Il est plus libéral et fait quelques concessions plus apparentes que réelles. On accorderait une minime pension

⁸¹³ AR Centre-Alpes-Rhône, secrétariat de Lyon « Registre des décisions synodales de la 18^e région, synode du Mazet-Saint-Voy » (Juin 1903)

⁸¹⁴ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1904)

⁸¹⁵ « Article du Protestant valentinois » (15 octobre 1904)

aux ministres des cultes les plus âgés. On laisserait pendant 10 ans moyennant un loyer peu élevé l'usage des lieux de culte aux Églises qui demeureraient chargées de toutes les réparations. Après ce laps de temps, tous les lieux de culte reviendraient à l'État et aux communes. Enfin, une police des cultes, relativement libérale. Il ne faut pas être dupe de ces dispositions libérales en attendant qu'elles soient remplacées par d'autres beaucoup plus tyranniques. Nos Églises doivent demander des garanties : garanties pour les ministres du culte, garanties pour les édifices religieux, garanties au point de vue de la liberté. Il ne faudrait pas que la République à laquelle se sont si cordialement ralliées nos Églises nous ramenât au-delà de l'Empire avec une législation sous ce rapport moins libérale que celle de l'Empire ».

Les synodes particuliers prennent position à l'image des deux synodes de la 18^e région, Haute-Ardèche Haute-Loire. Dans celui d'avril au Chambon-de-Tence⁸¹⁶, « M. Benoit dit au sujet de la séparation que nous devons être pleins de confiance et compter sur la fidélité de notre Dieu ». Un long rapport sur la séparation est présenté, il fait ressortir plusieurs points. Il faut préparer les fidèles à leurs nouveaux devoirs et constituer immédiatement un fonds d'urgence. Le rapprochement actuel entre libéraux et orthodoxes est réjouissant malgré les divergences qui subsistent. Faut-il une rupture, une fusion/union, une union/fédération ? Le rapport propose la troisième solution. M. Sahy pense aux pasteurs de la consistoriale de Vernoux et préfère l'union ; Ruel demande un élargissement aux libristes et darbystes. Hilaire propose une révision de la confession de foi de 1872 pour accueillir les libéraux. Le synode choisit la voie de la fédération. À l'automne, au synode d'Annonay⁸¹⁷, deux rapports contradictoires sont présentés (Benoit et Folz) sur le projet d'organisation des Églises. Il en ressort le danger d'un excès d'individualisme un débat sur les prérogatives de la commission permanente, un autre sur la disparition des consistoires, un débat sur l'âge de l'électorat (de 23 à 30 ans). Il semble qu'il y ait accord pour le vote des femmes mais sans droit d'éligibilité pour ménager une transition. Comment financer les facultés de théologie ? Quels rapports doit-on avoir avec les libéraux ? Le rejet de tout schisme et de tout congrégationalisme est rappelé mais aussi la nécessité d'une confession de foi. Les synodes drômois de Montmeyran⁸¹⁸ et de Nyons⁸¹⁹ discute sur la fédération entre les protestants, l'émiettement est dit source de faiblesse et d'impuissance. Le rapprochement en cours entre libéraux et orthodoxes doit être favorisé, il ne faut ni un schisme ni une fusion mais une fédération. Il faut réfléchir à l'organisation des futures associations culturelles et organiser partout des assemblées d'Église.

C'est surtout l'échelon consistorial qui réagit aux mesures proposées en 1904. Des 14 consistoires drômois et ardéchois, celui de Valence est de loin le plus prolixe. Il est vrai qu'il est le plus peuplé, le plus dynamique, le plus important au niveau du nombre d'Églises locales. Ses représentants sont issus de la bourgeoisie industrielle, commerçante et administrative, mieux au courant des débats nationaux, mieux éduquée et mieux formée donc plus à même de réagir et d'avoir une opinion tranchée. Dans les autres consistoires, quelques notables locaux influencent les débats mais ce sont surtout les pasteurs qui animent les discussions. Pour les Anciens de Privas⁸²⁰ il faut une organisation future conforme aux

⁸¹⁶ AR Centre-Alpes-Rhône Lyon « registre des synodes particuliers de la 18^e région, synode du Chambon-de-Tence » (avril 1905)

⁸¹⁷ AR Centre-Alpes-Rhône Lyon « Registre des synodes particuliers de la 18^e région, synode d'Annonay » (novembre 1915)

⁸¹⁸ « Article du Protestant valentinois » (Mars 1905)

⁸¹⁹ Idem (Novembre 1905)

⁸²⁰ ADA « Registre du consistoire de Privas » (?)

traditions y compris les synodes, la possession des temples et autres lieux, il ne faut pas d'impôt, mais le respect des carrières et des droits des pasteurs. Ils appellent les Églises à se préparer à la séparation⁸²¹. Ils apprécient la liberté religieuse promise tout en s'inquiétant du projet. Ils demandent aussi la fusion des sociétés religieuses pour faire des économies⁸²² sans oublier le droit de se fédérer sur le territoire entier, en rappelant l'organisation synodale depuis 1559 détruite par le despotisme de Louis XIV⁸²³. Les Anciens de Dieulefit^{824 825} en 1903 estiment urgent d'organiser des réunions dans les paroisses pour y expliquer leurs vœux (libre disposition des édifices religieux, maintien pour les professeurs de théologie du statut actuel de leur vivant, pension pour les pasteurs en proportion des années de ministère). Ils demandent à la Commission fraternelle de s'adjoindre le conseil central afin de faire respecter le droit de s'organiser suivant ses traditions. C'est ce dernier point qui est également réclamé par le consistoire de Crest⁸²⁶. La délibération du consistoire de La Motte-Chalancon rappelle l'attachement des protestants à la liberté de conscience, demande le maintien du système presbytéro-synodal de 1559, la liberté de percevoir des dons, l'absence d'impôt, le maintien des droits acquis sur la propriété des bâtiments, le maintien des droits acquis des pasteurs⁸²⁷. Elle demande aussi aux protestants français de profiter de la séparation pour recréer l'unité de l'Église réformée de France⁸²⁸. Elle soutient enfin la pétition de laïques qui refusent le schisme⁸²⁹. Le petit consistoire isolé et rural de Saint-Pierreville^{830 831} réagit en 1904 et 1805 : *« la séparation, elle existe dans plusieurs pays, n'est pas en soi contraire à la religion, on peut la juger utile pour la défense de l'ordre établi, elle inquiète les croyants qui comprennent l'utilité sociale de la religion, face aux projets (surtout celui des députés) : il faut attendre une nouvelle chambre élue au suffrage universel (l'actuelle est trop divisée sur la question), la loi doit respecter la propriété et les droits des paroisses, la loi doit laisser la jouissance gratuite des bâtiments, la loi doit garantir les libertés (dont celle de posséder et d'acquérir des biens), la loi doit respecter les situations personnelles acquises. Le consistoire en présence de la crise qu'aura à traverser l'Église réformée au moment de la séparation, fermement attaché aux principes de foi, de piété, de solidarité et de liberté qui ont soutenu cette Église dans les plus sombres jours de son histoire, affirmant la nécessité de former un bloc protestant et de conserver l'union étroite de l'Église pour combattre l'immoralité, la superstition, l'incrédulité et pour apporter à la France, par l'Évangile qui peut seul la donner, la solution des questions sociales qui s'imposent à tous, demande la convocation d'un synode national »*. Le consistoire de La Voulte⁸³² remercie la Commission fraternelle pour son action en vue de la réunion des branches du protestantisme et pour ses contacts avec le gouvernement en vue de la séparation et adresse des vœux au gouvernement : *« que nos Églises aient le droit de se constituer toujours en paroisses et de s'organiser conformément à leurs traditions. Que ces Églises n'aient à payer d'autre redevance que celles du droit commun. Qu'elles puissent disposer des édifices religieux qui leur servent de lieux de culte. Qu'elles aient le droit de recevoir et de posséder les fonds nécessaires pour assurer leur existence. Que les situations acquises pour les pasteurs, les professeurs de théologie et les*

⁸²¹ ADA 82 J 4 « Lettre du consistoire de Privas » (19 mars 1904)

⁸²² « Article du Cévenol » (avril 1904)

⁸²³ « Article du Cévenol » (décembre 1904)

⁸²⁴ SHPF 00Y 3 « Archives synodales évangéliques chemise 10, boîte 16 » (15 mars 1903)

⁸²⁵ AP Dieulefit « registre du consistoire de Dieulefit » (26 janvier 1904)

⁸²⁶ SHPF 00Y 3 « Archives synodales évangéliques chemise 10, boîte 16 » (1903)

⁸²⁷ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (25 mars 1904)

⁸²⁸ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (25 février 1905)

⁸²⁹ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (1er mai 1905)

⁸³⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville (3 mai 1904)

⁸³¹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (25 avril 1905)

⁸³² BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (8 avril 1904)

pasteurs en retraite soient absolument garanties. Que le gouvernement autorise par décret la réunion d'un synode qui étudiera toutes les mesures à prendre pour rendre cette séparation plus facile et plus équitable ».

De rares conseils presbytéraux mettent la question à l'ordre du jour comme celui de Montélimar⁸³³ qui débat sur la séparation et adresse une pétition aux députés et sénateurs du département dans laquelle il demande d'une séparation dans un esprit de justice et d'équité, et de vraie liberté. À Vinsobres⁸³⁴ le conseil presbytéral, le 27 octobre 1905, examine avec minutie le projet d'organisation ecclésiastique en vue de la séparation ; le synode de Nyons se chargera des éventuelles améliorations à apporter ; les conseillers se déchargent sur lui. L'Église de Valence⁸³⁵ anticipe et organise sa première assemblée de paroisse pour se préparer à la séparation avec la reconstitution de l'ancienne association fraternelle. Des particuliers font connaître leur réaction⁸³⁶.

Les protestants sont confiants malgré les inquiétudes liées à la peur d'un lendemain inconnu. Comme souvent dans les périodes de difficultés ils préfèrent s'en remettre à Dieu, après bien sûr avoir, par tous les moyens, tenté de faire admettre leur opinion. C'est ainsi qu'il faut comprendre cette délibération des Anciens de Dieulefit⁸³⁷ : « si la séparation est votée, elle inaugurerait pour l'État et pour l'Église un régime absolument nouveau, elle exercerait une action dont il est bien difficile de prévoir le sens et la portée, comment alors les esprits réfléchis n'éprouveraient-ils pas quelques appréhensions ? Elle constituerait une expérience qui peut être décisive pour la vie ou pour la mort, faite sur ce qu'il y a de plus vital et de plus excellent dans l'âme humaine : comment les cœurs pieux pourraient-ils aux éteintes d'une troublante angoisse ? Mais d'autre part quand nous nous rappelons les promesses de Dieu ; quand nous voyons la puissance de la vérité chrétienne, patiente parce qu'elle est éternelle, mais toujours victorieuse parce qu'elle est la vérité ; quand nous n'oublions pas que l'important pour le protestantisme, n'est pas qu'il soit uni à l'État, mais qu'il reste inébranlablement attaché à son chef éternel, nous nous assurons que nous avons en lui, dans toutes nos obscurités la lumière, dans toutes nos détresses notre force et notre libérateur. Nous concluons que si les subsides de l'État venaient à nous manquer, nous entrerions dans ces nouvelles conditions comme dans une arène inconnue, non sans émotion à cause de notre faiblesse, mais pourvu que notre Église ait sa part de champ et de soleil, non sans assurance à cause de l'excellence de notre cause qui est celle de l'humanité et à cause de notre certitude que si notre Église est fidèle, Dieu lui sera secourable ». Les pasteurs du Diois⁸³⁸ déclarent sous forme d'une confession de foi : « la séparation contribuera à l'union des âmes croyantes qui, par de là les anciennes distinctions de partis, aspirent à se grouper autour de Jésus-Christ pour travailler ensemble au Salut du monde ».

⁸³³ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (11 novembre 1904)

⁸³⁴ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de Vinsobres » (27 octobre 1905)

⁸³⁵ « Article du Protestant valentinois » (Février 1905)

⁸³⁶ **Annexe 1 chapitre 3 (page 537)**

⁸³⁷ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (26 janvier 1904)

⁸³⁸ « Article du Cévenol » (Novembre 1905)

En mai 1905, un lecteur du Cévenol⁸³⁹ écrit : « *la séparation, c'est le régime de la liberté, le plus beau de tous les régimes. Mais le régime de la liberté c'est le régime de la responsabilité* ». Tout est dit dans cette phrase sibylline.

3) Une séparation acceptée.

Le conseil presbytéral de Boffres⁸⁴⁰ décide de supprimer la Cène le jour de Noël et de la remplacer par une explication de la loi de Séparation.

Les Églises ont alors le choix de s'affilier à deux puis trois unions. En effet les protestants réformés français n'arrivent pas à profiter de la séparation d'avec l'État pour se réconcilier et créer une Union d'Églises unique. Les querelles ecclésiastiques du XIXe siècle et particulièrement les conséquences du synode de 1872 ont figé les positions et même les Conférences fraternelles n'ont pu en venir à bout.

La majorité des Églises devient membre de l'Union des Églises Réformées Evangéliques (ERE). La minorité libérale forme l'Union des Églises Réformées (ER). Face à cette division, un certain nombre de pasteurs s'insurgent et créent une troisième Union, dite de Jarnac, dans laquelle les communautés locales peuvent s'affilier à l'une ou l'autre union. L'Union de Jarnac se révèle un échec et fusionne avec les libéraux en 1912.

La séparation peut créer des débats internes concernant l'affiliation à la nouvelle Union d'Église. Montélimar est un cas atypique⁸⁴¹. Le 8 décembre 1905, une pétition de 38 paroissiens demande une assemblée générale d'urgence pour étudier le fonctionnement de la future association culturelle. Le 9 février 1906, la décision est prise que les femmes pourront discuter la discussion est animée mais le pasteur Armand est autorisé à présenter à l'assemblée générale les statuts d'Orléans issus de l'Union libérale. Le lendemain le conseiller presbytéral Méthifiot démissionne. À l'assemblée générale du 18 février, le pasteur Armand qui préside, annonce que le conseil presbytéral présente les statuts d'Orléans. Des protestations apparaissent. Une commission de réflexion est demandée, elle est refusée par le conseil presbytéral. Après beaucoup de débats, on vote. Sur 165 votants, 94 sont pour la commission, et 71 contre. Le pasteur renvoie alors l'assemblée, la quitte avec les autres conseillers presbytéraux. Le 5 avril 1906 Armand annonce au conseil presbytéral qu'il a reçu une lettre de Méthifiot et Soubeyran annonçant la création de l'association culturelle presbytérale évangélique de Montélimar. Un mois après, le 16 mai, le conseil presbytéral accorde à l'autre association culturelle et à son pasteur, M. Causse l'usage du temple pour le culte de 9h à 10h30. En juin de la même année, Armand précise que le partage du temple entre les deux associations se passe bien et que les deux pasteurs s'entendent.

Pour la majorité des Églises, la séparation se passe sans conflit. Les conseillers presbytéraux, à l'image de ceux de Montmeyran⁸⁴² qui écrivent en ce sens aux paroissiens, sont persuadés que les efforts nécessaires seront accomplis : « *chers correligionnaires, la loi de séparation est enfin votée et promulguée. Elle met donc nos Églises, désormais livrées à leurs propres ressources, dans l'obligation précise de se reconstituer. En attendant l'organisation des associations culturelles prévues par la loi, à laquelle il faudra prochainement procéder, nous avons besoin de savoir dès maintenant quels sont, parmi les protestants de l'Église de Montmeyran ceux qui veulent continuer à s'y rattacher comme par le passé et conserver soit pour eux-mêmes soit pour leurs enfants l'enseignement, la prédication de l'Évangile de Jésus-Christ. Nous sommes persuadés que vous ne consentirez jamais à abandonner cet héritage de foi et de liberté que nos pères nous ont transmis au prix des plus grandes souffrances mais*

⁸³⁹ « Article du Cévenol » (Mai 1905)

⁸⁴⁰ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Boffres » (15 décembre 1905)

⁸⁴¹ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (décembre 1905 à juin 1906)

⁸⁴² AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (Janvier 1906)

que vous voudrez au contraire continuer ces glorieuses traditions, et, par votre fidélité de protestants, mettre notre Église à même de remplir dans notre patrie la plus noble tâche qui lui est réservée en face de la superstition et de l'incrédulité».

Consistoires	Église Réformée évangélique (ERE)	Eglise Réformée (ER)
Valence	Beaumont, Chabeuil, Châteaudouble, Cliousclat, Étoile, Loriol, La Baume-Cornillane, Montmeyran, Valence.	Livron
Crest	Beaufort-sur-Gervanne, Bourdeaux, Crest, Plan-de-Baix, Sauzet.	Aouste- Saillans
Dieulefit	Dieulefit, Montélimar, Poët-Laval, Nyons, Puy-Saint-Martin, Sainte-Euphémie, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Taulignan, Vinsobres	
La-Motte-Chalancon	Aucelon, Lesches-Beaurières, La Motte-Chalancon, Saint-Dizier, Valdrôme.	Luc-en-Diois
Die	Saint-Julien-en-Quint, Sainte-Croix-en-Quint	Die, Chatillon, Barnave, Aix-en-Diois, Pontaix
Vallon	Vallon, Vals, Aubenas, Salavas, les Vans, Lagorce, Labastide-de-Virac	
Privas	Privas, Creysseilles-Pranles, Saint-Symphorien, Les Fonts-du-Pouzin	Le Pouzin, Chomérac
La Voulte	La Voulte, Saint-Laurent-du-Pape, Gilhac-et-Bruzac, Charmes.	
Les Ollières	Les Ollières, Saint-Michel-de-Chabrilanoux	Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Fortunat
Saint-Pierreville	Saint-Sauveur-de-Montagut, Gluiras, Albon-Marcols	Saint-Pierreville, La Pervenche, Saint-Christol, Beauvène
Vernoux	Boffres	Vernoux, Saint-Jean-Chambre
Saint-Agrève	Saint-Agrève, Saint-Romain-Mars, La Bâtie d'Andaure, Devesset, Saint-Julien-Intres.	
Lamastre	Lamastre, Désaignes, Gilhoc, Lapra	
Saint-Péray	Toulaud, Saint-Péray, Annonay, Tournon, Alboussière, Champis	
TOTAL	65 (35 en Ardèche, 30 dans la Drôme)	19 (10 en Ardèche, 9 dans la Drôme)

Les Églises évangéliques de la Drôme forment la XIX^e région de l'Union des Églises réformées évangéliques qui adopte ses statuts le 22 mai 1906. Ces derniers précisent dans son préambule : « *les Églises réformées évangéliques de France, résolues à continuer leur œuvre pour le salut des âmes et le bien de la Patrie, en travaillant ensemble au développement de la vie spirituelle et de l'activité religieuse, et désireuses de contribuer ainsi à l'avancement du règne de Dieu et au triomphe de Jésus Christ leur maître, décident, pour mettre leur régime traditionnel d'accord avec la loi de Séparation des Églises et de l'État de s'organiser de la manière suivante : chaque Église locale se constitue en une association qui prend le nom d'association presbytérale et est administrée par un comité qui prend le nom de conseil presbytéral. Ces associations presbytérales forment des Unions régionales et une union*

nationale. Chaque Union régionale délibère en assemblée dite synode régional et est administrée par un comité qui prend le nom de Commission exécutive. L'Union nationale délibère en assemblée dite synode national et est administrée par un comité qui prend le nom de commission permanente. Chaque association presbytérale organise librement sa vie intérieure et se gouverne elle-même dans la limite des présents statuts.

30 associations presbytérales font partie de l'Union régionale de la Drôme des Églises Réformées évangéliques de France (ERE), elles sont issues des Églises orthodoxes des anciens consistoires qui disparaissent alors. 9 Églises libérales rejoignent l'Église Réformée (ER).

L'Ardèche également se partage entre les deux Unions d'Églises : 35 adhèrent à l'Union des Églises Réformées évangéliques de France (ERE), 10 à l'Union de l'Église Réformée. Chalencon refuse d'adhérer à une union.

C'est en fin de compte avec un relatif optimisme que les protestants acceptent la séparation, la crainte financière étant balayée par une volonté individuelle et collective de surmonter l'obstacle à l'image de ces Églises rurales libérales de l'Ardèche en 1905⁸⁴³. C'est ce que croit fermement le pasteur Bost qui écrit que les paroisses mêmes les plus pauvres paieront et la solidarité jouera avec les riches ; dans une paroisse rurale pauvre où les hommes ne vont plus au culte, ces derniers ont dit qu'ils paieraient car ils tiennent aux baptêmes, mariages et obsèques, à la catéchèse. *« Un seul mot aujourd'hui sur la séparation, le mot d'une bonne vieille de 87 ans à un pasteur qui du reste ne lui avait pas du tout parlé du sujet : alors, M. le Pasteur, c'est l'Église qui devra vous payer, Vous me direz ce qu'il faut vous donner ? Espérons que les jeunes y mettront autant de bonne volonté ».*

B. Le retour des synodes officiels organisant la vie religieuse

Les protestants n'ont pas réussi à faire modifier la législation remontant aux Articles organiques du Concordat. Bien sûr, ils ont retrouvé en 1852 le niveau presbytéral de leur tradition ecclésiale. En revanche l'État, après les difficultés multiples du seul synode national officiel de 1872, refuse de rétablir la régularité de ce dernier et n'accorde pas la tenue de synodes particuliers dans les différentes régions.

L'Église s'adapte, maintient bien sûr les organes officiels que sont les consistoires et les conseils presbytéraux, mais le courant orthodoxe établit en parallèle un autre lieu de décision avec des synodes généraux et particuliers officiels, alors que les libéraux mettent en place une organisation beaucoup plus lâche. Un troisième niveau apparaît avec la multiplication des conférences pastorales.

Avec ses organes officiels et officieux, l'Église Réformée peut alors prendre des décisions, assez peu sur les questions doctrinales mais nombreuses dans les domaines de l'ecclésiologie et de l'évangélisation.

I Les synodes « particuliers » se réunissent.

1) Une double organisation.

Elle est bien charpentée chez les « évangéliques⁸⁴⁴ » et plus souple chez les « libéraux ».

⁸⁴³ « Article du Protestant libéral » (Avril et décembre 1905)

⁸⁴⁴ Terme alors préféré à « orthodoxe » en Drôme-Ardèche.

À tous les échelons de responsabilité dans l'Église Réformée revient, comme une obsession, la volonté de voir rétablir les synodes. En 1879 le pasteur de La Voulte⁸⁴⁵ dresse un tableau de l'état de l'Église Réformée : « *les synodes que le gouvernement de la République avait, à son début, accordé à nos Églises, nous sont depuis la première réunion obstinément refusés. Or, l'organisation synodale constitue la force et la vie de l'Église Réformée : sans cette organisation notre Église s'émiette et s'affaiblit. Or l'Église Réformée est décidée à s'organiser elle-même, et, s'il le faut, indépendamment de l'État. Elle est décidée à prendre les synodes que l'État lui refuse. Ce seront sans doute des synodes purement officieux, néanmoins leur réunion aura un but, unir les membres épars de l'Église évangélique et leur donner, par l'union, une force nouvelle* ». La même année le consistoire des Ollières⁸⁴⁶ réclame un synode officiel, en cas de refus il estime qu'un synode officieux n'est pas opportun, qu'il faudrait plutôt de grandes conférences. Les conseillers presbytéraux de Montmeyran⁸⁴⁷ font de même suite à l'appel de la conférence évangélique de Ganges, en souhaitant la convocation d'un synode officiel pour résoudre la situation douloureuse de l'Église réformée. La conférence pastorale évangélique Drôme-Ardèche réunie à la Voulte⁸⁴⁸, toujours en 1879, demande que tous les conseils presbytéraux et consistoires écrivent au ministre sous couvert de la commission synodale pour demander la convocation d'un synode général officiel. Elle rappelle les menaces qui se présentent pour l'Église de la part du pouvoir politique, à savoir la fin de l'autonomie des conseils presbytéraux et consistoires, la fin des propositions pour les professeurs de théologie. La conférence pense qu'il ne faut pas menacer de convoquer un synode officieux car ce serait désobéir aux lois et cela risquerait d'entraîner moins de liberté religieuse.

En 1897, la question n'est toujours pas réglée et le conseil presbytéral de Devesset⁸⁴⁹ demande, une nouvelle fois, à la commission synodale d'intervenir auprès du ministre pour convoquer le synode, le pasteur dit que le consistoire a fait de même : « *que le gouvernement soit une dernière fois mis en demeure de nous rendre nos synodes, sinon nous les prendrons. Car sa conduite arbitraire à l'égard de notre Église Réformée cause parmi nos protestants une irritation qui va croissant, et ce déni de justice de la part des ministres des cultes qui nous tiennent en surplus depuis tant d'années sans nous donner de réponse catégorique n'est pas propre à les faire respecter ; il n'y a pour s'en convaincre qu'à écouter ce qui se dit autour de moi, parmi de simples cultivateurs qui ne semblaient pas jusqu'à présent beaucoup préoccupés de nos affaires ecclésiastiques* ».

Chez les « évangéliques » la France est partagée en 21 circonscriptions dans lesquelles, théoriquement tous les ans les Églises locales se rassemblent en synodes particuliers avec les pasteurs et un représentant laïc par poste pastoral⁸⁵⁰.

Les synodes évangéliques mettent en place des commissions exécutives chargées d'appliquer leurs décisions entre deux sessions. Il faut attendre 1886⁸⁵¹ pour que celle de la Drôme s'organise. Elle prévoit des réunions pluriannuelles pour l'expédition des affaires courantes. Leurs premières décisions portent sur les visites synodales qui ne seront pas annuelles sauf pour le consistoire de La Motte-Chalancon dont les besoins sont dits nombreux, mais tous les

⁸⁴⁵ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (18 juin 1879)

⁸⁴⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (21 mars 1879)

⁸⁴⁷ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (20 janvier 1879)

⁸⁴⁸ Idem (20 novembre 1879)

⁸⁴⁹ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques » (16 février 1897)

⁸⁵⁰ **Liste des synodes particuliers - Annexe 3 – Chapitre 3 (page 540)**

⁸⁵¹ ADD 166 J 3 « Registre de la commission exécutive de la 19e circonscription synodale de la Drôme » (1886)

3 ans dans une autre des consistoriales évangéliques (Die, libérale, est à part). En Ardèche, les commissions exécutives des XVII^e et XVIII^e régions se réunissent plus tôt.

Chez les libéraux, l'organisation « synodale » a beaucoup plus de mal à se mettre en place⁸⁵². Les rencontres nationales (appelées « assemblées libérales ») restent épisodiques, et peu de décisions concrètes s'appliquent. Il n'y a pas d'organisation régionale. La présence des Églises locales à ces assemblées reste très inégale comme le montre le tableau ci-dessous.

Année	Drôme	Ardèche
1876 Nîmes	Saillans, Aouste, Die, Barnave, Aix-en-Diois, Menglon, Pontaix, Livron	Gilhac-et-Bruzac, Les-Fonts-du-Pouzin, Chomérac, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Le Pouzin, Beauvène, Vernoux, Chalencon, Boffres, Saint-Jean-Chambre.
1882 Nîmes	Livron	Saint-Cierge-la-Serre, Le Pouzin
1886 Paris	Consistoire de Die, Aouste, Saillans, Livron	Alboussière, Saint-Péray, Le Pouzin
1895 Nîmes	Consistoire de Die, Aouste	Consistoire de Vernoux, Le Pouzin, Saint-Cierge-la-Serre
1898 Paris	Consistoire de Die, Aouste	Consistoire de Vernoux, Le Pouzin, Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Pierre-ville
1901 Nîmes	Consistoire de Die, Livron	Consistoire de Vernoux, Le Pouzin, Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Pierre-ville, Saint-Christol, La Pervenche, Beauvène

Des collectes pour l'Union libérale sont faites entre 1883 et 1891. Les noms des Églises qui y participent montrent l'influence du libéralisme dans les deux départements⁸⁵³ :

Drôme (nombre de collectes)	Ardèche (nombre de collectes)
Aouste (4), Bourdeaux (1), Luc-en-Diois (1), Livron (6), Saillans (5).	Saint-Cierge-la-Serre (2), Saint-Péray (2), Saint-Basile/Lapra (1), Alboussière (4), Vernoux (3), Saint-Jean-Chambre (1), Boffres (1)

Le courant libéral a beaucoup plus de mal à s'organiser, à se structurer que le courant orthodoxe. Les liens restent assez distendus entre l'échelon national qui tente de se mettre en place et les Églises locales souvent isolées qui ne voient pas toujours la nécessité de s'unir. C'est en partie cette absence d'unité, se caractérisant par un manque de solidarité, qui explique que progressivement des Églises libérales basculent dans le camp orthodoxe lors des renouvellements de postes pastoraux.

⁸⁵² SHPF 007Y12 « Archives de l'Union libérale »

⁸⁵³ Idem

2) Les débats dans les synodes officiels « évangéliques ».

Les débats théologiques sont peu nombreux.

Un débat sur les sacrements⁸⁵⁴ en 1888 à Bourdeaux rappelle qu'il n'y en a que deux chez les protestants et qu'il ne faut pas faire de la Cène un cérémonial sacrificiel. C'est peut-être pour cela que l'année suivante il est demandé que la faculté de Montauban soit représentée au synode officiel⁸⁵⁵.

Les questions politiques et de société occupent en partie les synodes.

Il faut s'adapter à la laïcisation des écoles et faire en sorte que les pasteurs remplacent les instituteurs pour l'instruction religieuse⁸⁵⁶. La formation des maîtres dans le cadre des lois Ferry met en concurrence les écoles normales laïques avec les écoles modèles de Dieulefit et de Mens en Isère. Comment aider ces dernières à survivre⁸⁵⁷ ?

Le débat sur la séparation commence en 1900^{858 859}, il faut se préparer à la séparation, en entretenant dans les paroisses des foyers de vie et d'activités chrétiennes, en faisant des assemblées générales annuelles. En 1905⁸⁶⁰ le synode de la Drôme recueille 2600 signatures à la pétition contre le projet Combes et souhaite un retour intégral au système presbytérien synodal après la séparation. La même année les synodes supplémentaires de novembre⁸⁶¹ acceptent la nouvelle organisation mais on note une nuance drômoise, sur demande du consistoire de Valence, à savoir que l'échelon consistorial soit maintenu.

Deux autres thèmes récurrents sont discutés. Le repos dominical menacé doit être défendu⁸⁶². Le patriotisme des protestants est rappelé en pleine affaire Dreyfus en 1896 avec une conférence sur Jeanne d'Arc qui fait ressortir l'union intime de la foi, du patriotisme et de l'indépendance⁸⁶³.

Maintenir la piété demeure une des priorités.

Il faut inciter les protestants à lire la Bible, et si possible dans une traduction unique, ce qui évite les débats doctrinaux. La traduction « Ostervald » devient la traduction officielle⁸⁶⁴.

De même la liturgie du culte mérite une certaine homogénéisation, pour ne pas dire uniformité. Il faut s'efforcer de gommer d'une Église à l'autre les particularités locales pour faire en sorte que les fidèles se sentent membres d'une Église qui dépasse les murs de leur temple. Il s'agit aussi de ne pas utiliser des textes trop libéraux ou inversement trop revivalistes. Un recueil de chant officiel est proposé⁸⁶⁵, des textes pour les cultes ordinaires ainsi que pour les autres cérémonies religieuses sont édités, en augmentant la place réservée au chant et aux prières⁸⁶⁶. En 1890, les Ardéchois soutiennent le projet de nouvelle liturgie

⁸⁵⁴ « Synode de Bourdeaux » (1888)

⁸⁵⁵ « Article du Protestant valentinois » (Mai 1889)

⁸⁵⁶ « Synode de Lamastre » (1881)

⁸⁵⁷ « Synode de Crest » (1887)

⁸⁵⁸ « Synode de Valence » (1900)

⁸⁵⁹ « Synode de Bourdeaux » (1904)

⁸⁶⁰ « Synode de Montmeyran » (1905)

⁸⁶¹ « Synodes des Ollières, d'Annonay et de Nyons » (novembre 1905)

⁸⁶² « Synode de Dieulefit » (1892)

⁸⁶³ « Synode de Vallon » (1896)

⁸⁶⁴ « Synodes de Lamastre » (1881)

⁸⁶⁵ Idem

⁸⁶⁶ « Synode de Bourdeaux » (1889)

mais demandent d'y introduire des textes plus chaleureux⁸⁶⁷.

L'éducation des jeunes enfants doit être améliorée, ce sont durant ces années-là que la piété peut durablement s'installer dans les cœurs. Les écoles du jeudi complètent celles du dimanche⁸⁶⁸. Il faut écrire une lettre aux parents pour qu'ils veillent à l'éducation religieuse de leurs enfants⁸⁶⁹ (1 000 exemplaires imprimés dans la Drôme en 1896). Il faut développer les écoles du dimanche et créer un concours annuel⁸⁷⁰. Dans la Drôme, le concours est peu suivi, on tente de le relancer en recherchant tout d'abord un manuel convenable d'histoire sainte puis en créant une commission des écoles avant de lui substituer un examen devant les conseillers presbytéraux. Le concours des écoles du dimanche ne rencontre toujours pas le succès. Un examen pour les 10/13 ans est mis en place⁸⁷¹. Les bons résultats des examens des écoles du dimanche et catéchisme constatés en 1904⁸⁷² semblent être le résultat des décisions passées. L'adolescence est également un âge crucial. Il est rappelé la nécessité de deux années de présence régulière au catéchisme. Les années de catéchisme permettent de faire comprendre la doctrine chrétienne dans une optique protestante. Mais il faut un catéchisme unique pour lutter à la fois contre les dérives libérales ou celles des dissidents plus fondamentalistes⁸⁷³. Se pose la question de l'uniformisation du catéchisme. Un catéchisme synodal imposerait sans doute une seule doctrine et une seule vision ecclésiologique mais la liberté pastorale serait réduite. La spécificité de l'éducation des enfants de pasteurs est aussi traitée. Il ne faut pas survaloriser l'accueil à la Cène des catéchumènes en fin d'études, ce n'est pas un sacrement ni un « passeport » pour l'au-delà qui permet dorénavant de participer à toutes les activités de la vie de l'Église. C'est pourquoi il convient de séparer les cérémonies de réception des catéchumènes (confirmation) de celles de la première communion⁸⁷⁴ d'autant plus que l'enseignement religieux ne porte pas les fruits attendus puisqu'il se solde par une faible participation à la Cène⁸⁷⁵. Quand le nouveau catéchisme synodal est mis en place dans la Drôme, un vœu au synode de Vinsobres en 1890 maintient la liberté des pasteurs à son encontre⁸⁷⁶. Cette même année les Ardéchois demandent, au synode de Salavas, un autre catéchisme plus court, plus simple et parlant plus de Jésus que du gouvernement et de l'histoire de l'Église⁸⁷⁷. Alors que les Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles UCJG/UCJF) sont favorisées⁸⁷⁸, la question⁸⁷⁹ est de savoir comment retenir les catéchumènes après la première communion.

Les adultes ne doivent pas être délaissés, il faut entretenir leur foi. Le culte reste évidemment un moment privilégié. Mais des contingences financières peuvent être un frein donc des protestations s'élèvent contre les taxes sur les bancs et les cérémonies contraires aux principes réformés et trop catholiques⁸⁸⁰. Les pasteurs sont invités à promouvoir les Sociétés pour

⁸⁶⁷ « Synode de Salavas » (1890)

⁸⁶⁸ « Synode de Montmeyran » (1888)

⁸⁶⁹ « Synodes de Vinsobres et de Nyons » (1890 et 1896))

⁸⁷⁰ « Synodes de Charmes, Valence et Crest, Lorient » (1889, 1891, 1895, 1898, 1902)

⁸⁷¹ « Synode de Chabeuil » (1903)

⁸⁷² « Synode de Bourdeaux » (1904)

⁸⁷³ « Synode de Lamastre » (1881)

⁸⁷⁴ « Synodes de Valence, de Poët-Laval Aubenas » (1891, 1894, 1894)

⁸⁷⁵ « Synode de Dieulefit » (1899)

⁸⁷⁶ « Synode de Vinsobres » (1890)

⁸⁷⁷ « Synode de Salavas » (1890)

⁸⁷⁸ « Synode de Crest » (1898)

⁸⁷⁹ « Synode de Chabeuil » (1903)

⁸⁸⁰ « Synode de Salavas » (1890)

l'observation du dimanche⁸⁸¹. Il faut également développer les Sociétés d'activités chrétiennes, moyens pour maintenir la foi ou la réimplanter par la conversion individuelle⁸⁸². Hors du culte dominical, les protestants doivent être protégés « *contre la mauvaise littérature* »⁸⁸³. Il faut développer les bibliothèques paroissiales, faire abonner les protestants à des journaux religieux, encourager la publication de « *bons ouvrages* » et rappeler aux jeunes le danger de mauvaises lectures⁸⁸⁴.

Le rôle fondamental des laïcs est précisé. Les pasteurs doivent rappeler en chaire l'importance des Anciens. Les conseils doivent appliquer les décisions des synodes⁸⁸⁵. Il faut que les pasteurs puissent mieux accompagner les laïcs. L'accompagnement des pauvres est débattu avec une réforme envisagée des diaconats, mais aussi celui des personnes âgées avec le projet d'un asile de vieillards dans la Drôme⁸⁸⁶.

Les discussions ecclésiologiques prennent beaucoup de temps.

Le souci d'avoir des pasteurs pour encadrer les fidèles s'accroît. Il faut faire face à la pénurie des vocations, doublée du refus de l'État de créer de nouveaux postes pastoraux, triplée du maintien des pasteurs dissidents non formés dans les facultés de théologie officielles. La dissémination liée à l'exode rural crée de nouvelles communautés à encadrer par des pasteurs « *auxiliaires* » rémunérés par l'Église⁸⁸⁷. Qui doit nommer les pasteurs ? Les consistoires ou les synodes officieux⁸⁸⁸ ? Il est vrai que la nomination des pasteurs pose souvent problème avec un système où les conseillers presbytéraux proposent et les Anciens des consistoires disposent mais on ne peut en changer car la crainte d'un épiscopalisme rampant est trop forte⁸⁸⁹. La formation des pasteurs est aussi importante particulièrement pour l'accompagnement des fidèles. Il convient d'ouvrir les écoles préparatoires à la visite des malades pour mieux préparer les futurs pasteurs à cet aspect du ministère⁸⁹⁰.

La place exacte des évangélistes est posée. Ces derniers sont nécessaires dans l'Église officielle, ils doivent avoir une consécration spéciale les chargeant prioritairement de l'évangélisation⁸⁹¹. Par contre des opinions contradictoires s'élèvent pour savoir s'ils peuvent ou non baptiser et célébrer la Cène⁸⁹². Devant le risque de la division, la charge d'évangéliste peut être rejetée⁸⁹³. Les conseils presbytéraux sont autorisés à nommer provisoirement, sans l'accord des consistoires mais sous leur contrôle, des pasteurs ou évangélistes, dépourvus de diplômes universitaires dans des paroisses vacantes⁸⁹⁴. Mais avant sa nomination, il faut entendre prêcher le pasteur qui est proposé par la commission synodale officielle du corps pastoral⁸⁹⁵. Il est aussi possible qu'une délégation pastorale soit donnée aux évangélistes par la commission permanente⁸⁹⁶. Pour éviter les erreurs de jugement, la consécration peut être

⁸⁸¹ « Synode de Dieulefit » (1892)

⁸⁸² « Synode de Poët-Laval et Aubenas » (1894)

⁸⁸³ « Article du Protestant valentinois » (Mai 1889)

⁸⁸⁴ « Synode de Bourdeaux » (1889)

⁸⁸⁵ « Synode de Charmes » (1889)

⁸⁸⁶ « Synode de Chabeuil » (1903)

⁸⁸⁷ « Synode de Poët-Laval » (1894)

⁸⁸⁸ « Synode de Montélimar » (1893)

⁸⁸⁹ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1893)

⁸⁹⁰ « Synode de Montélimar » (1901)

⁸⁹¹ « Synode de Montmeyran » (1895)

⁸⁹² « Synode de Dieulefit » (1892)

⁸⁹³ « Synode de Saint-Sauveur-de-Montagut » (1892)

⁸⁹⁴ « Synode de Lamastre » (1880)

⁸⁹⁵ « Synode de Saint-Sauveur-de-Montagut » (1894)

⁸⁹⁶ « Synode de Charmes » (1889)

accordée de façon temporaire⁸⁹⁷. Enfin il faut bien distinguer les fonctions de l'évangéliste de celle du pasteur, il n'assume ni la direction de l'Église ni ne doit distribuer les sacrements⁸⁹⁸. Il faut également être attentif aux catholiques qui deviennent protestants et donc soutenir « l'œuvre des anciens prêtres »⁸⁹⁹.

La question synodale est toujours d'actualité. Le synode national officiel est bien sûr encore réclamé⁹⁰⁰, il doit permettre un rapprochement des tendances avec une union des plus modérés, appelés les « centres »⁹⁰¹. Mais cette question divise⁹⁰². Le rapprochement entre les libéraux et les orthodoxes n'est ni possible, ni désirable pour certains. On note aussi la convergence des centres qui permettra peut-être la réconciliation. La nécessité de réunir une conférence fraternelle en vue de la réconciliation des orthodoxes et des libéraux ne fait pas l'unanimité, elle semble acceptée seulement s'il n'y a pas de remise en cause de la Déclaration de foi de 1872. Les débats sont qualifiés de vifs mais la recherche de tous les moyens pour retrouver l'unité est nécessaire⁹⁰³. Cependant une volonté de réconciliation de la « droite » et de la « droite indépendante », des orthodoxes plus tolérants sur l'adhésion à la déclaration de foi, se fait jour⁹⁰⁴. L'autorité des synodes officieux n'est pas évidente. Ainsi des questions d'organisation soulevées par le synode de La Rochelle font débat⁹⁰⁵. La commission permanente de Basse-Ardèche pense que le synode officieux n'a pas le droit de modifier la discipline⁹⁰⁶.

Les synodes particuliers sont au cœur des discussions. Ils doivent garder une autorité disciplinaire ce que remet en cause le projet de future discipline⁹⁰⁷. Le synode doit pouvoir, au minimum, régler les conflits entre pasteurs et Églises locales. Les membres des synodes font l'objet de remontrances s'ils manquent d'assiduité et partent avant la fin des débats⁹⁰⁸. L'adhésion à une discipline unique occupe les esprits⁹⁰⁹, particulièrement les relations entre pasteurs et conseillers presbytéraux⁹¹⁰, mais aussi le rôle de l'État qui peut prendre trop de pouvoir comme dans le projet déposé par le pasteur de Félice⁹¹¹.

Le rôle à donner au conseil central n'est pas tranché. Il faudrait qu'il soit au moins électif pour avoir une certaine légitimité⁹¹². La question de l'électorat des femmes divise et la décision est donc reportée⁹¹³. Localement la longue et profonde crise de l'école préparatoire de Tournon, liée à une lutte de pouvoir interne et à l'autoritarisme du pasteur Ruel amène des réactions⁹¹⁴. Les dysfonctionnements internes du consistoire de La Motte-Chalancon sont au cœur des préoccupations en séance à huis clos⁹¹⁵.

⁸⁹⁷ « Synode de Vinsobres » (1890)

⁸⁹⁸ « Synode de Dieulefit » (1892)

⁸⁹⁹ « Synode de Montélimar » (1901)

⁹⁰⁰ « Synodes de Lamastre et Montélimar » (1880, 1881, 1893)

⁹⁰¹ « Synode de Montélimar » (1893)

⁹⁰² « Article du Protestant valentinois » (Juin 1893)

⁹⁰³ « Synode de Vallon » (1896)

⁹⁰⁴ « Synode de Crest » (1902)

⁹⁰⁵ « Synode de Loriol » (1895)

⁹⁰⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (8 mai 1896)

⁹⁰⁷ « Synodes de Bourdeaux et de Charmes » (1889)

⁹⁰⁸ « Synode d'Aubenas » (1894)

⁹⁰⁹ « Synode de Crest » (1887)

⁹¹⁰ « Synode de Bourdeaux » (1889)

⁹¹¹ « Synode de Dieulefit » (1892)

⁹¹² « Synode de Beaumont et de Privas » (1897 et 1899)

⁹¹³ « Synode de Valence » (1900)

⁹¹⁴ « Synodes de Lamastre et Valence » (1880, 1891)

⁹¹⁵ « Synode de Dieulefit » (1892)

Le souci de l'évangélisation est toujours présent.

La mission « extérieure » s'organise. Une fête annuelle des missions évangéliques est décidée⁹¹⁶. Des comités auxiliaires de la Mission de Paris sont mis en place⁹¹⁷ : « *c'est vers la pauvre Afrique qu'il faut apporter l'évangile* ». Il faut aussi lutter contre les plaies qui sont amenées par l'occident (l'ivrognerie) et la traite des « nègres » des marchands arabes. L'Ardèche semble plus active dans ce domaine que la Drôme où il est regretté que le comité auxiliaire des missions ait peu d'action⁹¹⁸.

Les relations avec les missions « intérieures » doivent s'améliorer. Quelles œuvres faut-il aider financièrement⁹¹⁹ ? Où doivent-elles intervenir⁹²⁰ ? Comment évangéliser la France ? Il faut faire confiance aux sociétés existantes mais aussi mettre en place des visites synodales d'évangélisation⁹²¹, ce qui n'est pas toujours le cas⁹²². Dans les Églises déshéritées, c'est-à-dire les Églises qui n'arrivent pas à pourvoir régulièrement leur poste pastoral, non parce qu'elles ne sont pas peuplées mais parce qu'elles sont isolées et dans un milieu naturel hostile, il faut faire appel aux évangélistes de l'école de Montpellier, construire des presbytères, accorder un supplément de traitements, faire appel à la conscience morale des pasteurs après discernement de la commission permanente⁹²³.

Les visites d'Églises, y compris libérales doivent être organisées de façon plus systématique, consister par consistoire⁹²⁴ mais comme cela ne semble pas faire l'unanimité, il faut réitérer la décision⁹²⁵. Le consistoire de Dieulefit est à nouveau sollicité pour accueillir les visites, preuve qu'il n'y semble pas très favorable⁹²⁶. Il est vrai que ces visites tournent parfois plus à une séance d'inspection qu'à des rencontres d'évangélisation puisqu'il faut réunir les conseils presbytéraux, les écoles de semaine et du dimanche, regarder les œuvres locales, les assemblées du dimanche et les registres⁹²⁷. Le Haut-Diois (Luc et Beaurières) et le consistoire de La Motte-Chalancon font partie des priorités⁹²⁸. Des critères dans le choix des Églises visitées ressortent. Il s'agit d'Églises fragilisées, soit par le dépeuplement (exode rural), soit par les vacances prolongées des postes pastoraux, soit par les divisions théologiques (présence d'Églises méthodistes, d'assemblées darbystes ou bastions du libéralisme). Il faut au maximum limiter l'hémorragie. La question de la Mission Mac-All se pose, elle n'a pas d'action spécifique en Drôme-Ardèche mais les synodes particuliers sont amenés à se prononcer sur son maintien dans l'Église Réformée⁹²⁹.

Le « Réveil » et la protection du « petit troupeau » protestant sont au cœur de toutes les préoccupations. Alors que le nombre de protestants recule par excédent des décès sur les naissances, avec le « fléau » des mariages mixtes⁹³⁰, il faut partout créer un registre paroissial

⁹¹⁶ « Synode de Montmeyran » (1888)

⁹¹⁷ « Synodes de Crest et Valence » (1887, 1891)

⁹¹⁸ « Synode de Loriol » (1895)

⁹¹⁹ « Synode de Crest » (1887)

⁹²⁰ « Synode de Saint-Sauveur-de-Montagut » (1892)

⁹²¹ « Synodes de Lamastre et Valence » (1880, 1891)

⁹²² « Synode de Montélimar » (1893)

⁹²³ « Synode de Labastide-de-Virac » (1897)

⁹²⁴ « Synode de Crest » (1887)

⁹²⁵ « Synode de Montmeyran » (1888)

⁹²⁶ « Synode de Vinsobres » (1890)

⁹²⁷ ADD 166 J 3 « Registre de la commission exécutive de la Drôme » (22 août 1890)

⁹²⁸ Idem

⁹²⁹ « Synode de Charmes » (1889). La mission Mac-All est une œuvre missionnaire auprès des ouvriers du nord de la France, à l'origine de la création de plusieurs Eglises.

⁹³⁰ « Synode de Crest » (1898)

pour éviter les pertes surtout dans la dissémination⁹³¹. Il faut encourager des réunions de réveil auprès des « masses populaires »⁹³². Il faut se préoccuper des lieux les plus fragiles comme le Diois⁹³³ en faisant des campagnes de dons pour son évangélisation, en soutenant les « sociétés pour l'observation du dimanche », en mettant en place de meilleures relations avec les circonscriptions voisines pour mutualiser les campagnes de réveil. Les résultats restent contrastés, les missions de réveil sont régulièrement programmées⁹³⁴ dans la Drôme mais on regrette le manque de suivi⁹³⁵ ou on se réjouit des succès rencontrés⁹³⁶.

Alors que culte et le catéchisme restent nécessaires mais non suffisants car ils ne s'adressent qu'à un petit cercle fermé, une des solutions pour toucher les personnes en marge réside dans des conférences dans et hors des temples, dans les quartiers, au plus proche des gens. De même l'idée catholique des prédications de carême est à approfondir⁹³⁷.

La prise de conscience d'un changement sociétal est là. La France, de rurale, devient urbaine, il y a donc nécessité d'accompagner les réformes socio-économiques d'une réforme intérieure comme cela se produit avec le « Réveil du Pays de Galles » : c'est un pays pétri de la Bible mais où l'industrialisation a introduit les vices et créé un formalisme religieux. Un jeune mineur Evan Roberts, âgé de 26 ans, commence des études pastorales et multiplie les réunions ; le « Réveil » éclate avec ce jeune homme pieux, à l'esprit de prière et d'une grande humilité⁹³⁸.

II De multiples organismes se superposent.

1) Le rôle grandissant des conférences et des unions pastorales.

L'influence des conférences « nationales ».

Certaines conférences évangéliques du Midi se tiennent dans la Drôme. Ces conférences issues de la tendance évangélique remplacent un temps les synodes. Leurs délibérations qui n'ont pas force de loi, sont cependant discutées dans les consistoires comme c'est le cas en 1879 à Valence avec un débat sur la circulaire du bureau de la conférence de Ganges⁹³⁹, tenue en octobre 1878 avec 102 personnes, qui demande la mise en place de synodes et critique les protestants qui depuis 5 ans bloquent le processus synodal. 12 Anciens sur 18 votent que, si le gouvernement refuse un synode officiel, il faut convoquer un synode officieux. En 1897, celle de Valence⁹⁴⁰ débat sur la Sainte-Cène vue par les réformés ou les luthériens et sur la confession d'un point de vue protestant ; celle de Dieulefit⁹⁴¹ en 1902 se tient sur le thème des prophètes.

Les conférences régionales.

Les conférences pastorales Drôme-Ardèche de la tendance évangélique jouent un rôle

⁹³¹ « Synode de Chabeuil » (1903)

⁹³² « Synode de Crest » (1898)

⁹³³ « Synode de Dieulefit » (1892)

⁹³⁴ « Synodes de Nyons, Beaumont, Valence, Montélimar » (1896, 1897, 1900, 1901)

⁹³⁵ « Synode de Loriol » (1895)

⁹³⁶ « Synode de Crest » (1902)

⁹³⁷ « Synode de Vinsobres » (1890)

⁹³⁸ « Article du Protestant valentinois » (Mars 1905)

⁹³⁹ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (23 janvier 1879)

⁹⁴⁰ « Article du Cévenol » Septembre 1897

⁹⁴¹ Idem (Novembre 1902)

important. Elles se réunissent normalement deux fois par an et reprennent les débats des synodes, à savoir les questions d'organisation ecclésiastique, la pénurie des vocations pastorales d'où découle un abandon de certaines Églises déshéritées, rurales et disséminées. La charge d'évangéliste pour pallier l'absence de pasteurs est également au cœur des rencontres.

Celle de Crest au printemps 1879⁹⁴² demande une nouvelle fois, malgré des appréhensions, des synodes régionaux officieux, donne son soutien à la création de l'école préparatoire de Tournon qu'il faut confier à la Section du Sud-Est de la Société Centrale d'Évangélisation.

La conférence de Valence des 22 et 23 octobre 1879⁹⁴³ réunit 60 pasteurs et 12 Anciens. Un rapport sur l'individualisme protestant est discuté. Un débat s'engage sur l'éventuel transfert de la faculté de Montauban à Montpellier. Un autre thème, sur l'esprit du futur synode, invite ce dernier à éviter à tout prix les questions qui pourraient réclamer l'intervention de l'État ou rappeler les divisions ecclésiastiques. Il faut que toutes les Églises rallient le régime synodal issu de 1872. Le rapport sur la formation, les titres, la situation des évangélistes dans l'Église amène une demande au synode, face à la pénurie de pasteurs, d'établir une charge spéciale intitulée « aide pasteur ». Des vœux sont votés comme celui concernant les pasteurs qui ont quitté le ministère pour d'autres œuvres de l'Église pour qu'ils y reviennent. Dans son rapport sur les évangélistes, le pasteur de Chambéry met en garde sur les risques potentiels de confusion. Il faut donner le nom plus clair d'aide pasteur ou de vicaire, laisser la porte ouverte pour une consécration au pastorat, exiger un brevet du synode, leur donner tous les avantages accordés aux pasteurs par les diverses œuvres, les faire agréer par le gouvernement, fonder une école préparatoire.

Les Unions pastorales.

Les Unions pastorales évangéliques se mettent en place, dans la Drôme⁹⁴⁴ et en Ardèche⁹⁴⁵ pour étudier la Bible et partager des expériences ecclésiales. On prévoit deux rencontres par an. Les débuts semblent laborieux, celle de Dieulefit en 1888⁹⁴⁶ ne rassemble que 10 pasteurs. Les grands débats traités en synode y sont soit préparés soit repris, les pasteurs sont alors entre eux, sans laïcs, ni collègues libéraux.

Au niveau doctrinal le lien étroit entre la nature divine de Jésus-Christ et le réveil religieux est établi fermement, l'un n'allant pas sans l'autre. En 1892, à Montmeyran⁹⁴⁷, le débat porte sur la responsabilité et l'autorité du pasteur, ministre de Jésus-Christ, dans la cure d'âmes, en précisant que « *les Églises surtout depuis le premier réveil sont à l'œuvre pour soulager ou réduire les misères* ». À Poët-Laval en 1893⁹⁴⁸, une étude sur le deuxième chapitre de Marc verset 2⁹⁴⁹ rappelle que Jésus est le guide infaillible nécessaire au réveil des Églises. Cette même année au Cheylard⁹⁵⁰ les pasteurs étudient les méthodes d'enseignement de Jésus. En 1894⁹⁵¹ les débats portent sur Jésus et Socrate.

⁹⁴² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (27 juin 1879)

⁹⁴³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (30 octobre 1879)

⁹⁴⁴ « Article du Cévenol » (1^{er} août 1888)

⁹⁴⁵ « Articles du Cévenol (1^{er} décembre 1888 et 1^{er} janvier 1889)

⁹⁴⁶ Idem (1^{er} décembre 1888)

⁹⁴⁷ Idem (29 décembre 1892 et 5 janvier 1893)

⁹⁴⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (23 mars 1893)

⁹⁴⁹ Marc 2-2 : « voici que j'envoie devant toi mon messenger qui préparera ton chemin »

⁹⁵⁰ Idem « Article du Cévenol » Août 1993)

⁹⁵¹ Idem (25 mai 1894)

Au niveau ecclésial la question des nominations des professeurs de théologie est toujours présente comme à Loriol en 1892⁹⁵² avec le refus de modifier l'intitulé des chaires à Montauban et la demande que les candidats à ces dernières rédigent une profession de foi.

Au Cheylard en 1893⁹⁵³, les rapports portent sur l'intérêt à soutenir « l'Œuvre des traités religieux », et sur la nécessité de l'école préparatoire au pastorat du lycée de Tournon. À Valence, cette même année⁹⁵⁴, les débats portent sur le développement d'une activité chrétienne dans et hors de l'Église qui favorisera le « Réveil », surtout chez les hommes. Il faut, à partir d'une étude sur la piété du péager (Luc 18), rappeler les devoirs du chrétien qui doit obéir à la parole de Jésus, l'importance de la foi qui entraîne les œuvres, tout en restant un « serviteur inutile ».

En 1898 à Devessel⁹⁵⁵ les 6 pasteurs présents sur 23 potentiels discutent des questions sociales comme la lutte contre l'alcoolisme, et les danses lors des « vogues », ou pour le soutien aux sociétés de secours mutuels et aux bibliothèques.

Les pasteurs libéraux, moins nombreux se réunissent plus ou moins régulièrement au sein de « l'Association fraternelle des pasteurs libéraux de France ».

En 1887, réunis à Saillans⁹⁵⁶, les pasteurs libéraux de Drôme-Ardèche organisent le soir devant un bel auditoire, dont beaucoup d'hommes une conférence sur les causes qui éloignent les hommes de la religion. En 1895⁹⁵⁷, à Saint-Pierre-ville, « *village où l'on ne peut se rendre qu'en faisant des heures de voiture* », ils discutent sur le livre de Randon, pasteur à Saint-Chamond « la religion sans dogme ». En 1901⁹⁵⁸ à Loriol c'est « l'idéalisme social » qui est en débat. Lors de sa cinquième assemblée générale tenue à Die en 1897⁹⁵⁹, le débat porte sur « la sainteté » de Jésus. En 1899⁹⁶⁰ l'association fraternelle des pasteurs libéraux se réunit à Crest chez le pasteur Paul Sabatier, et débat sur l'état du catholicisme en France et en Italie. En 1901⁹⁶¹ c'est une des Églises libérales du Diois, Menglon, qui les reçoit puis l'unique du Valentinois, Livron, avec une analyse du judaïsme. En 1903⁹⁶², réunis au Cheylard, la réflexion des libéraux porte sur « la démocratie dans l'Église ». Quant à la séparation, les opinions sont très diverses. Cette même année à Livron⁹⁶³ le débat s'organise autour de la désertion des Églises et du rôle de la libre pensée ainsi que des moyens pour y remédier. À Die en 1904⁹⁶⁴, ce sont l'américanisme et la question de l'infailibilité du pape qui sont discutés. À Chalençon⁹⁶⁵ enfin, le débat sur les causes et les remèdes de l'incrédulité se double d'une conférence sur la façon dont s'est formée la Bible. Sans oublier la signature de la pétition lancée aux députés sur la séparation (gratuité de lieux de culte, maintien des salaires des pasteurs en poste, possibilité de faire une fédération d'Église).

De toutes ces rencontres, c'est la diversité des questions débattues qui frappe. Les libéraux s'intéressent à tout, aussi bien à la politique qu'à la théologie ou à la société. La diversité des lieux de réunions est aussi à noter : les petites communautés rurales isolées sont aussi

⁹⁵² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (17 mars 1892)

⁹⁵³ Idem « Article du Cévenol » (Août 1893)

⁹⁵⁴ « Article du Protestant valentinois » (Avril 1893)

⁹⁵⁵ Idem (11 novembre 1898)

⁹⁵⁶ « Article de la Renaissance » (7 août 1887)

⁹⁵⁷ « Article du Protestant libéral » (Juin 1895)

⁹⁵⁸ Idem (Décembre 1901)

⁹⁵⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (22 octobre 1897)

⁹⁶⁰ « Article du Protestant libéral » (Juillet 1899)

⁹⁶¹ Idem (Mai et novembre 1901)

⁹⁶² Idem (Juin 1903)

⁹⁶³ Idem (Novembre 1903)

⁹⁶⁴ Idem (Mai 1904)

⁹⁶⁵ Idem (Novembre 1904)

présentes que les grandes Églises libérales.

Deux associations pastorales plus originales se réunissent également.

L'Association protestante pour l'étude des questions sociales est influente. Le pasteur Gouth d'Aubenas en est le secrétaire général⁹⁶⁶, le pasteur Chastang de Vals est le directeur de la revue du christianisme pratique⁹⁶⁷.

Lors des rencontres à Privas⁹⁶⁸ de la Section du Sud-Est en 1895, les deux débats à l'ordre du jour portent sur le Crédit agricole envisagé au point de vue moral et sur le lien entre éducation et démocratie. L'année suivante⁹⁶⁹ elle accueille le pasteur Rey d'Annonay pour parler de « la Société de sauvetage », l'œuvre des enfants abandonnés. En 1897⁹⁷⁰ la rencontre de l'association se tient à Saint-Etienne, avec une conférence de Fallot sur Madagascar. En 1899⁹⁷¹ elle se réunit à Saint-Rambert dans la Drôme, l'année suivante à Chomérac⁹⁷². Le compte-rendu du congrès de Nantes en 1904⁹⁷³ rappelle la nécessité de « grouper ceux qui, en face des misères et des périls de la société actuelle, comprennent leurs responsabilités, leurs devoirs et veulent faire œuvre de réparation et de relèvement » alors que dans la Drôme, précise le journal, le protestantisme ne voit pas plus loin que ses temples et néglige cette forme de piété si nécessaire qui s'appelle le christianisme social.

Une conférence mixte, L'Union pastorale des bords du Rhône⁹⁷⁴, se met en place. Il s'agit en réalité d'une double mixité puisqu'elle rassemble à la fois des libéraux et des orthodoxes, des Ardéchois et des Drômois. Les querelles dogmatiques et territoriales commencent donc à s'atténuer au début du XXe siècle face au déclin des Églises.

De une à trois par an, les pasteurs se réunissent et débattent sur un ou deux sujets différents. Une dizaine de pasteurs se rencontrent à chaque conférence. Ce petit nombre démontre toutefois que la réconciliation et la reconnaissance réciproque n'est pas encore dans les cœurs de tous !

La lecture de la Bible, avec une approche scientifique permettant une lecture historico-critique, confrontée à une lecture plus littérale, est souvent au cœur des discussions. C'est le cas avec une étude de la vie future chez les hébreux⁹⁷⁵, un questionnement sur le rôle de la Bible en matière d'autorité et de foi⁹⁷⁶, une étude sur le péché de chair chez Paul⁹⁷⁷, l'inspiration de la Bible⁹⁷⁸ et des Apôtres⁹⁷⁹, la science-la religion-les miracles⁹⁸⁰, la Bible et ses monuments⁹⁸¹, l'esprit et la matière⁹⁸², l'état de l'âme après la mort suivant le nouveau

⁹⁶⁶ Idem (2 février 1892)

⁹⁶⁷ « Article du Protestant libéral » (Septembre 1890)

⁹⁶⁸ Idem (15 mars 1895)

⁹⁶⁹ « Article du Protestant libéral » (Avril 1896)

⁹⁷⁰ Idem (Avril 1897)

⁹⁷¹ Idem (Février 1899)

⁹⁷² Idem (Mai 1900)

⁹⁷³ « Article du Protestant valentinois » (Juillet 1904)

⁹⁷⁴ AP le Pouzin « Registre de l'Union pastorale des bords du Rhône (192-1904)

⁹⁷⁵ Idem « Rencontre de Saint-Fortunat » (1892)

⁹⁷⁶ Idem « Rencontres de Saint-Symphorien-Chomérac-Privas –Saint-Fortunat» (1892-1896-1898)

⁹⁷⁷ Idem « Rencontre de Gilhac et Bruzac » (1892)

⁹⁷⁸ Idem « Rencontre de Privas » (1893)

⁹⁷⁹ Idem « Rencontre de Chomérac » (1893)

⁹⁸⁰ Idem « Rencontres de Saint-Michel-de-Chabrilanoux et Saint-Julien-en-Saint-Alban » (1895)

⁹⁸¹ Idem « Rencontre de Chomérac » (1900)

⁹⁸² Idem « Rencontre de Privas » (1901)

Testament⁹⁸³, l'enseignement de l'histoire sainte dans l'Ancien-Testament⁹⁸⁴, la foi - la foi religieuse - la foi chrétienne - la foi justifiante⁹⁸⁵.

Les études critiques d'ouvrages religieux ou non sont partagées : sur le pessimisme et le bonheur⁹⁸⁶, Jésus et Socrate⁹⁸⁷, de l'incarnation à l'expiation par Anselme de Cantorbery⁹⁸⁸, l'éducation de la volonté et la croyance de l'Inspecteur d'Académie Payot qui est présent⁹⁸⁹, la psychologie et l'histoire d'Auguste Sabatier⁹⁹⁰, Mahomet et son œuvre⁹⁹¹.

Les débats ecclésiologiques et sociétaux sont discutés : le rôle de la suggestion dans quelques évolutions ecclésiastiques⁹⁹², l'éducation intellectuelle, morale et physique⁹⁹³, le socialisme et la religion⁹⁹⁴, les droits de la famille dans l'éducation morale et religieuse de l'enfant⁹⁹⁵, l'anémie morale et l'éducation à la volonté⁹⁹⁶, le « Réveil » dans les Églises protestantes⁹⁹⁷.

« Pour réveiller les Églises il faut présenter la Parole de Dieu et il faut que les hommes veuillent voir. Dieu se sert de moyens humains, de causes secondes. Beaucoup regarde le réveil comme une chose que Dieu doit faire tout seul et que nous n'avons qu'à demander par la prière. Quoiqu'un réveil ne puisse avoir lieu sans la grâce de Dieu, pour le produire on n'a qu'à faire un bon usage des moyens établis par Dieu. Les moyens de produire un réveil ne sont pas plus miraculeux que ceux d'obtenir une récolte. Donc le réveil de nos Églises dépend de nous. Pour produire le réveil il faut que nous soyons nous même réveillés ».

Il est à noter que, malgré la mixité évangélico-libérale de ces conférences, l'essentiel de ces dernières se tiennent dans des bastions libéraux proches du Pouzin où le pasteur Bost est le chantre du libéralisme et sans doute le principal initiateur des rencontres ; de même, bien que ces conférences soient ouvertes aux Drômois, les rencontres se déroulent toutes en Ardèche dans les vallées de l'Ouvèze et de l'Eyrieux.

2) Des consistoires officiels qui se maintiennent.

Les consistoires poursuivent le maillage ecclésial.

Les Anciens entreprennent la rénovation de temples. Les ré-inaugurations sont des occasions de grands rassemblements qui permettent une reconnaissance publique dans une période marquée par l'anticléricalisme et un encouragement moral alors que la déchristianisation progresse.

Ils construisent des presbytères. Cela compense la disparition des indemnités communales de logement.

⁹⁸³ Idem « Rencontre de Saint-Cierge-la-Serre » (1901)

⁹⁸⁴ Idem « Rencontre de Saint-Julien-en-Saint-Alban » (1904)

⁹⁸⁵ Idem « Rencontre de Chomérac » (1904)

⁹⁸⁶ Idem « rencontre de Sain-Julien-en-Saint-Alban » (1893)

⁹⁸⁷ Idem « Rencontre au Château de Liviers » (1894)

⁹⁸⁸ Idem « Rencontre de Privas » (1894)

⁹⁸⁹ Idem « Rencontres des Font-du-Pouzin et de Saint-Fortunat » (1895-1896). M. Payot est un protestant libéral.

⁹⁹⁰ Idem « Rencontre du Pouzin » (1898)

⁹⁹¹ Idem « Rencontre du Pouzin » (1897)

⁹⁹² Idem « Rencontre de Saint-Laurent-du-pape » (1902)

⁹⁹³ Idem « Rencontre du Pouzin » (1902)

⁹⁹⁴ Idem « Rencontre de Privas » (1903)

⁹⁹⁵ Idem « Rencontre du Pouzin » (1903)

⁹⁹⁶ Idem « Rencontre de Saint-Fortunat » (1905)

⁹⁹⁷ Idem « Rencontre de Saint-Julien-en-Saint-Alban » (1893)

Les derniers temples sont construits⁹⁹⁸.

Dans la Drôme	En Ardèche
<p>Consistoire de Valence : Romans (1887), Charpey (1890), il s'agit d'une maison transformée en temple à Saint-Vincent-la-Commanderie. Saint-Vallier (1895), c'est une ancienne chapelle. Les Petits Robins, hameau de Livron (1893).</p> <p>Consistoire de Die : Recourbeau (1901), Aurel (1902).</p> <p>Consistoire de Dieulefit : Salles (1883), Allan (1894).</p> <p>Consistoire de Crest : Crupies (1904), à la place de l'église ruinée affectée comme temple en 1802.</p>	<p>Consistoire de Saint Péray : Tournon (1883), un ancien couvent des Carmes devenue salle municipale.</p> <p>Consistoire de la Voulte : Soyons (1888).</p> <p>Consistoire des Ollières : Les Ollières 2 (1893), le précédent est détruit pour permettre la construction d'un pont routier plus large, Saint-Vincent-de-Durfort (1903) à la place d'une magnanerie achetée en 1875⁹⁹⁹.</p> <p>Consistoire de Vallon : Aubenas (1890).</p> <p>Consistoire de Privas : Le Teil (1898), c'est une église désaffectée.</p> <p>Consistoire de Saint Agrève : Beauvert (1895), hameau protestant de Saint-Jean-Roure.</p>
Total : 8 nouveaux, 1 reconstruit	Total : 6 nouveaux, 1 reconstruit

Les consistoires restent les seuls répondeurs légaux du pouvoir mais s'étiolent progressivement.

Celui de Privas soutient la demande en 1901 des protestants de Cruas¹⁰⁰⁰ qui souhaitent obtenir une salle communale afin de célébrer le culte (avec une pétition signée par 95 protestants de Cruas). Cruas fait partie de ses localités industrielles des bords de la vallée du Rhône (ici les cimenteries Lafarge) qui profitent de l'exode rural.

Ils interviennent quand les professeurs des facultés de théologie sont nommés sans leur avis en 1886¹⁰⁰¹ (protestation de Dieulefit, la Voulte, Vallon, Les Ollières contre la nomination d'Allier), en 1890¹⁰⁰² (Valence et Vallon protestent contre les nominations illégales à Montauban), en 1892¹⁰⁰³ (Consistoire de Dieulefit), en 1900¹⁰⁰⁴ (Alexandre Westphal nommé à Montauban sans consultation des consistoires). Il en est de même quand le gouvernement¹⁰⁰⁵ refuse la nomination d'un évangéliste non diplômé. Le consistoire de Dieulefit en profite pour demander que le problème soit résolu avec la convocation d'un synode officiel puisque les officieux sont tolérés et que même le ministre les prend en compte pour justifier son refus de confirmation des non diplômés.

Ils sont les répondeurs officiels de l'État. À ce titre ils multiplient les interventions. Ils reçoivent les autorités politiques, particulièrement les ministres ou le Président de la

⁹⁹⁸ Voir cartographie – Annexe 2 – Chapitre 3 (page 538 et 539)

⁹⁹⁹ Cahier PHA N°9 « Article de Marc et Odette Autrand » (2009)

¹⁰⁰⁰ ADA V 222 « Pétition des protestants de Cruas » (1901)

¹⁰⁰¹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (7 avril 1894)

¹⁰⁰² Idem (20 février 1890)

¹⁰⁰³ Idem (17 mars 1892)

¹⁰⁰⁴ Idem (17 août 1900)

¹⁰⁰⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (16 septembre 1881)

République quand ces derniers se déplacent en province. En 1888¹⁰⁰⁶ en accueillant le Président Sadi Carnot à Valence, le président du consistoire dans son discours rappelle que les protestants sont les amis fidèles de la République, il prononce des vœux pour la prospérité de cette dernière. En pleine Affaire Dreyfus en 1897, le Président du Conseil Méline assure au consistoire de Valence qui l'interpelle¹⁰⁰⁷ que la République garantira les principes de liberté de conscience, d'égalité et de tolérance. Ils écrivent aux autorités civiles lors des crises politiques comme l'assassinat du président Sadi Carnot¹⁰⁰⁸, montrant ainsi leur attachement à la République et leur loyauté.

Ils interviennent pour modifier les circonscriptions ecclésiastiques si cela est nécessaire comme c'est le cas à Vallon¹⁰⁰⁹ qui demande le rattachement au consistoire des cantons de Burzet, Montpezat et Antraigues (ôtés à Saint-Pierre-ville) devenu évident depuis la construction d'un chemin de fer de Prades à Vogué. Cela montre qu'ils savent s'adapter aux évolutions socio-économiques en cours.

Ils interviennent toujours dans le débat ecclésiologique aussi bien au niveau national¹⁰¹⁰ en refusant que les membres du conseil central soient nommés par le gouvernement et non élus par le synode dont ils demandent la convocation, qu'au niveau local¹⁰¹¹ en cherchant à améliorer la desserte religieuse par la construction de presbytères (Aubenas, par exemple) ou l'ouverture de nouveaux lieux de culte (Lablachère, par exemple).

Leur influence diminue tout de même assez fortement au détriment des synodes officiels. Cela se vérifie particulièrement pour certains consistoires ruraux, frappés à la fois par l'exode rural et la déchristianisation. Celui de La Motte-Chalancon ne prend quasiment aucune décision autre que les nominations pastorales et le budget. Celui de Vallon¹⁰¹² ne contient quasiment plus que des procès-verbaux d'élections, des comptes financiers, des actes de nomination ou des secours divers. Le consistoire de Valence, par contre, est encore très actif. Certains autres consistoires ruraux souhaitent conserver leurs prérogatives. C'est ainsi qu'en 1891¹⁰¹³ lors de la commission exécutive de mars qui doit nommer 3 professeurs à Montauban, on apprend que les présidents des consistoires de Saint-Agrève (orthodoxe) et de Vernoux (libéral) ne participent pas à la rencontre : ils y voient une façon d'affaiblir le pouvoir du consistoire, seuls organes légal et donc compétent en la matière.

C. Les orthodoxes à l'assaut des derniers bastions libéraux

Le courant évangélique l'emporte au synode de 1872, ce qui crée un schisme de fait dans l'Église nationale et immobilise le conflit doctrinal. La lutte entre les deux courants libéraux et orthodoxes s'intensifie. Cependant un troisième courant apparaît pour essayer d'entrer dans une phase de réconciliation : avec l'ouverture, en 1877, de la nouvelle faculté de théologie de Paris, un renouveau théologique s'opère avec Eugène Ménégoz et Auguste Sabatier¹⁰¹⁴. *« Il s'agit alors de proposer une voie médiane pouvant conjurer à la fois le péril d'un dogmatisme autoritaire et celui d'un positivisme rationaliste. Pour Ménégoz, c'est le salut par la foi indépendamment des croyances qui compte. Les doctrines conservent une valeur pédagogique mais ce qui compte c'est l'appropriation intérieure et subjective du Salut. Pour Sabatier, c'est*

¹⁰⁰⁶ « Article du Protestant Valentinois » (Août 1888)

¹⁰⁰⁷ Idem (28 mai 1897)

¹⁰⁰⁸ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (14 août 1894)

¹⁰⁰⁹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (12 mai 1891)

¹⁰¹⁰ Idem (7 décembre 1888 et 15 janvier 1901)

¹⁰¹¹ Idem (14 octobre 1902 et 29 avril 1903)

¹⁰¹² Idem « 5e et 6e registres du consistoire »

¹⁰¹³ AR Lyon « Registre du synode de Lamastre » (1891)

¹⁰¹⁴ Bulletin SHPF Tome 142 octobre-décembre 1996 (Laurent Gambarotto)

la foi personnelle qui compte, elle s'atteste alors dans une diversité d'expressions symboliques. La croyance devient ainsi une enveloppe imparfaite et provisoire de la foi ». Au même moment, Tommy Fallot et Charles Gide, entre autres, sont considérés comme les pères du christianisme social. Dans une perspective d'évangélisation, la notion de droit au Salut n'est possible que si un minimum de conditions sociales est rempli. La prédication du Salut ne peut ignorer la matérialité de la condition humaine, par contre, elle peut se passer de confession de foi !

Dans la réalité cependant, les orthodoxes veulent abattre les bastions libéraux en Drôme-Ardèche.

I Deux exemples significatifs.

1) Saint-Cierge-la-Serre, une Église rurale et isolée en Ardèche.

Le conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre¹⁰¹⁵ accepte en 1874 les nouvelles conditions électorales votées par le synode, preuve donc qu'il est en majorité orthodoxe. Deux pasteurs se succèdent sans réelle difficulté mais pour de très courts ministères, la desserte paroissiale étant difficile dans une zone de montagne avec une population disséminée. Il s'agit de Vérot entre 1873 et 1875, puis de Samuel Vernier de 1876 à 1878. C'est alors que commencent les problèmes.

En 1878 le consistoire des Ollières porte plainte au Parquet contre le pasteur Jean-Samuel Mandon, libéral, pasteur non titulaire de Saint-Cierge-la-Serre qui a fait ses études à la faculté nationale de Genève. Le conseil presbytéral a nommé Mandon pour prêcher pendant que le consistoire envoie d'autres pasteurs. Mandon souhaite partir mais la délégation libérale lui demande de rester et de continuer le combat face au consistoire orthodoxe. Le conseil presbytéral refuse de donner les clés du temple au pasteur des Ollières qui doit prêcher¹⁰¹⁶. En août 1879 le préfet suspend le culte à Saint-Cierge-la-Serre tant qu'un pasteur titulaire ne sera pas nommé. Il ne peut y avoir nomination, le conseil presbytéral libéral propose des candidats au consistoire orthodoxe qui les refuse et inversement. Le culte est à nouveau autorisé en février 1880. Pendant le temps de l'interdiction les libéraux assurent des cultes au Désert ou dans des maisons particulières. Le préfet, afin que le culte soit à nouveau public et présidé par les pasteurs nommés par le consistoire, fait muter l'instituteur Mandon, frère du pasteur et chef de file des libéraux. Dans le même temps les paroissiens réclament le pasteur Mandon qui a du mal à calmer l'énervement de ces derniers. Le président du consistoire ne fait rien pour apaiser les esprits, au contraire, comme le montre cet extrait d'une lettre envoyée à la délégation de l'Union libérale en mars 1880 par le maire, aussi conseiller presbytéral, Chaudier¹⁰¹⁷ : *« il y a quelques temps Monsieur le président désigné par le consistoire pour venir faire le service à Saint-Cierge se fit accompagner par une cinquantaine de jeunes gens ou de jeunes filles (presque tous ses catéchumènes auxquels il avait imposé cette obligation). Ils entrèrent dans Saint-Cierge aux chants de cantiques et avec des airs passablement provocateurs. On échangea quelques mots de part et d'autres et tout se borna là ; mais si dimanche prochain pareil fait devait se reproduire une rixe pourrait s'ensuivre ce qui serait fort désagréable pour une population qui ne demande que la paix ».* Le président du consistoire ne réussit pas à intimider Mandon, il attaque donc son père, instituteur depuis 38 ans à Saint-Vincent-de-Durfort, deuxième commune de l'Église locale, en écrivant contre lui

¹⁰¹⁵ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre » (21 janvier 1874, 20 juin 1875, 3 mars 1878).

¹⁰¹⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (22 août 1879)

¹⁰¹⁷ « Archives de l'Union libérale » (mars 1880)

à l'Inspecteur d'Académie, au préfet, au ministre et même à Guizot. Le pasteur Mandon, las, part et est nommé à Uzès. Avant de partir ce dernier écrit à la délégation de l'Union libérale¹⁰¹⁸ : « le préfet de l'Ardèche par ordre du ministre fit interdire nos assemblées religieuses dans toute la paroisse de Saint-Cierge et livra en même temps le temple aux caprices du consistoire. Ces Messieurs en disposèrent donc selon leur bon plaisir non seulement au profit de tous les pasteurs orthodoxes des environs (Philit, Poulain et Mailhet de la consistoriale des Ollières, Pithiot et Peloux de celle de La Voulte et Delon de celle de Privas) mais encore de tous les missionnaires ou évangélistes ambulants».

En 1880 le consistoire nomme de force un pasteur orthodoxe venant de Nice (M. Allard) contre l'avis du conseil presbytéral. Il ne reste qu'un an. De 1881 à 1883 le conseil presbytéral propose à nouveau Mandon, refusé par le consistoire. Le ministre en 1883¹⁰¹⁹, après des plaintes du conseil presbytéral de Saint-Cierge, demande pourquoi le consistoire a refusé Mandon à Saint-Cierge. Ce dernier répugne à répondre mais répond tout de même. Il met en avant des raisons doctrinales : « il est de notoriété publique que M. Mandon s'est servi jusque dans les cafés pour qualifier Jésus-Christ et sa mère d'adjectifs qui sont de véritables blasphèmes qui devraient exclure du Saint Ministère quiconque a le triste courage, car il en faut, de les prononcer. De plus M. Mandon dans une prédication donnée au temple de Saint-Cierge, à laquelle assistait le président du consistoire, a traité d'épouvantable doctrine l'enseignement formulé par Saint-Paul, qui est celui de l'Écriture toute entière, savoir que l'homme est sauvé par la mort de Jésus-Christ ». Il développe aussi des raisons morales. Mandon a épousé une demoiselle qui a été avant son mariage une personne on ne peut plus légère. En raison de ce mariage les conseils presbytéraux de Chalencon et Saillans l'ont repoussé. « Bien convaincu que l'Église Réformée de France n'est pas une école de scepticisme ni d'immoralité et que ce qui fait le pasteur n'est pas seulement le diplôme mais aussi et surtout les convictions chrétiennes et les qualités morales, le consistoire refusera constamment les candidats qui n'offriront pas les garanties suffisantes au double point de vue de la doctrine et de la moralité ». Le ministre n'accède pas à la demande du conseil presbytéral et le poste reste vacant.

De 1885 à 1887 un pasteur arrive à titre provisoire (M. Vermeil). En 1888 le conseil presbytéral propose encore Mandon, le consistoire persiste à s'y opposer. Les conseillers presbytéraux en appellent au ministre des cultes en lui écrivant¹⁰²⁰ : « en nommant pasteur à Saint-Cierge M. Mandon nous défendons la cause de la liberté, de la tolérance et de la justice violemment outragée car le seul reproche fait à notre candidat par la majorité du consistoire des Ollières est celui de ne pas partager les idées ultra-orthodoxes et autoritaires qui le caractérise et vous acquérez les vœux de toute la population de notre commune, à la République et qui souffre de cette situation ».

C'est durant cette vacance qu'un nouvel épisode se fait jour lors du renouvellement de la moitié du conseil presbytéral en 1889. Cette affaire est portée en appel devant le Conseil d'État qui instruit le dossier durant 3 ans (jusqu'en 1892). Charles Dupretz, conseiller de préfecture, dans un rapport commandé après l'annulation par le consistoire des Ollières des élections au conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre en 1889¹⁰²¹ résume à sa manière le conflit : « avant d'entrer dans l'examen des diverses questions qui se rapportent aux élections du 17 février, je crois qu'il n'est pas inutile de dire qu'il existe depuis une dizaine d'années un conflit assez grave entre le conseil presbytéral de Saint-Cierge et le consistoire des Ollières. Ce conflit a surtout sa cause dans l'esprit de domination absolue qui caractérise M. Philit,

¹⁰¹⁸ « Archives de l'Union libérale » (?)

¹⁰¹⁹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (10 août 1883)

¹⁰²⁰ AN F 19 10 252 « Lettre du conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre au ministre des cultes » (1888)

¹⁰²¹ AN F 19 10 252 « Lettre du conseiller de préfecture au Préfet » (13 juillet 1889)

président du consistoire. M. Philit ne comprend pas qu'on puisse avoir une volonté autre que la sienne ni qu'on lui résiste en quoique ce soit. La paroisse de Saint-Cierge ne possède pas de pasteur depuis 10 ans car le conseil presbytéral ne peut réussir à faire agréer par le consistoire les deux pasteurs qu'il présente. De son côté M. Philit voudrait placer à Saint-Cierge un pasteur qu'il appelle le distingué M. Chabas, lequel, selon lui, conviendrait admirablement aux esprits égarés de Saint-Cierge ; mais à son tour le conseil presbytéral ne veut pas entendre parler de ce distingué M. Chabas, de sorte que, celui-ci dirige toujours les consciences protestantes de Bédarieux. Le consistoire fixa les élections au 17 février et désigna pour présider le bureau électoral M. Mailhet pasteur à Saint-Fortunat. M. Philit sait que le pasteur Mailhet est antipathique au conseil presbytéral de Saint-Cierge. L'arrêté du 10 septembre 1852 stipule qu'en l'absence du pasteur en titre le bureau électoral doit être tenu par un Ancien désigné par le conseil presbytéral. Le 17 février M. Mailhet est empêché de prendre la présidence par M. Valette, Ancien, délégué par le conseil presbytéral. M. Mailhet dit avoir été l'objet d'insultes grossières par les membres du bureau, Messieurs Valette, Barde et Chaudier, ce que nient ces derniers. M. Mailhet durant les élections se tient à côté du maire, M. Chapouand et ne constate aucune irrégularité mais critique le registre électoral mal tenu avec des surcharges et des ratures, certains électeurs se plaignent à lui de ne pas avoir été inscrits ». Il y a 140 inscrits et 111 votants, ce qui donne un pourcentage de participants très élevé par rapport aux Églises voisines où les élections n'ont pas d'enjeu. Sont élus au conseil presbytéral Jean-Pierre Barde (60 voix), Firmin Durand (58 voix) et au consistoire Louis Boissier (60 voix), ils ne font pas le plein des voix. Le consistoire dans sa séance du 4 mars invalide les élections par 8 voix contre 4 et 2 blancs parce que 7 membres se plaignent de ne pas avoir été inscrits. En réalité la demande d'inscription est arrivée hors délai le 5 janvier. De plus le conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre avait rayé 4 noms de la liste électorale, jugés indignes tant au point de vue civil que religieux. Enfin il s'avère que les ratures et les surcharges reprochées sont de M. Philit lui-même après comparaison des écritures comme le dit M. Dupretz¹⁰²² : «pourquoi M. Philit reproche-t-il au conseil presbytéral des surcharges qu'il a faites ? Je n'en sais rien et je n'ai pas fait de recherches. Je me borne seulement à constater un fait qui est incontournable et à remarquer en passant que certains hommes, d'ailleurs d'une honorabilité irréprochable dans la vie privée, se laisse aller quelquefois quand il s'agit de questions religieuses, aux plus singuliers écarts. Les rayés sont un simple d'esprit, un condamné à la prison, deux darbystes et salutistes qui, non seulement n'allaient jamais au temple mais parlaient du temple en termes inconvenants ».

La situation s'améliore un temps avec la nomination entre 1889 et 1893 d'un pasteur accepté par les deux camps : Paul Sabatier, libéral modéré connu de tous, qui a passé son enfance à Saint-Michel-de-Chabrillanoux où son père était pasteur. Il pacifie l'Église, la réorganise¹⁰²³ avec, par exemple, la reprise du catéchisme avec 25 adolescents et de l'école du dimanche avec 85 enfants ; il confirme son ancrage ecclésial en envoyant des représentants à l'assemblée des Églises libérales de Montauban¹⁰²⁴. Mais il est malade et doit prendre un suffragant. Les problèmes redémarrent. Il prend d'abord Oscar Ladreyt mais ce dernier n'a pas assez de diplômes et ne peut donc être nommé. Arrive ensuite Antoine Juvé, étudiant à Paris. Il est d'abord bien accueilli par Sabatier, puis ce dernier le rejette. Juvé fait preuve d'excès de langage et se trouve être un libéral extrémiste. Il est cependant très bien accepté par le conseil presbytéral. Ladreyt assure un intérim quand Juvé repart à Paris pour études. Lorsque Juvé revient sans ses titres, il essaie par tous les moyens de dénigrer son collègue auprès des paroissiens. Cela porte ces fruits puisque Juvé est renvoyé de la faculté. Le conseil

¹⁰²² Idem

¹⁰²³ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre » (12 octobre 1890)

¹⁰²⁴ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre » (12 juin 1892)

presbytéral en appelle une nouvelle fois à la délégation de l'Union libérale¹⁰²⁵ : « Messieurs, pardonnez à de pauvres vaincus la liberté que nous prenons de nous adresser à vous et de vous apporter nos protestations avec le détail de la triste situation qui est faite au parti libéral tout entier de l'Église réformée de Saint-Cierge, particulièrement à notre ami et directeur spirituel M. Antoine Juvé , qui se trouve en réalité, par la mesure contre lui par la faculté de théologie protestante de Paris, la victime offerte en holocauste à ceux qui nous combattent et nous persécutent, et que nous devons plutôt appeler ennemis qu'adversaires ». Cela surprend la Mission intérieure libérale qui avait envoyé successivement les derniers suffragants : pour quelles raisons les conseillers presbytéraux changent-ils d'avis demandant alternativement la venue de Ladreyt ou de Juvé ? « Ce n'est plus de la femme seule qu'il faudra dire qu'elle varie !¹⁰²⁶ ».

2) Saint-Péray, le chef-lieu d'un consistoire ardéchois partagé.

Le 20 octobre 1895 M. Gustave Boode, libéral, est élu 5^e conseiller presbytéral de Saint-Péray lors d'une élection complémentaire. Malgré l'approbation par le conseil presbytéral de l'élection le 23 octobre, le consistoire le 30 octobre refuse sa validation par 8 voix contre 7. Boode ne peut assurer sa défense le 2 février 1896, l'accès au consistoire lui est interdit. Il fait appel, avec le soutien du préfet qui se passe de l'avis du consistoire, auprès du ministre des cultes. Ce dernier invalide la décision du consistoire le 21 mars 1896 et confirme l'élection de Boode. Les opposants à Boode, particulièrement le pasteur orthodoxe de Tournon M. Ruel, font appel de la décision du ministre auprès du Conseil d'État. À son tour ce dernier confirme la décision du ministre et clôt l'affaire.

Dans son introduction le rapport du Conseil d'État¹⁰²⁷ précise : « avant d'aborder l'examen de l'élection du Sieur Boode, nommé depuis lors membre du conseil presbytéral en remplacement de Monsieur Duc décédé, il est utile de rappeler que le consistoire de Saint-Péray, au point de vue dogmatique est de composition mixte. La majorité appartient à la nuance orthodoxe, majorité faible qu'un petit nombre de voix suffirait à déplacer. Or il s'agissait de la paroisse chef-lieu dont le conseil presbytéral rentre tout entier dans l'assemblée consistoriale. D'autre part l'élection du remplaçant du Sieur Duc présentait d'autant plus d'intérêt que le poste de pasteur de Saint-Péray était vacant et qu'au sein du conseil presbytéral il y avait partage égal des voix pour la présentation d'un candidat. L'élection du 5^e conseiller devait donc avoir pour effet de former une majorité et de décider du choix du nouveau pasteur ».

Toute l'affaire commence en février 1895. Le pasteur Seston vient d'annoncer sa démission. Des élections au conseil presbytéral sortent 5 membres : Dorsival (doyen d'âge) et Jacques Pic du Pin (« dévoués libéraux »), Duc (très malade) qui est orthodoxe, Maisonneuve (« flottant mais dont l'épouse est une ardente orthodoxe ») et Jourdan (« libéral modéré influençable »). Il faut élire un nouveau pasteur à partir de 3 candidatures (Bost libéral, Draussin, sans étiquette et Valadier orthodoxe). Une première réunion donne 2 voix pour Draussin et 2 pour Bost. Duc malade n'y assiste pas. Maisonneuve et Jourdan se rendent chez Duc et font un deuxième vote (3 voix pour Valadier). Malgré l'irrégularité de cette réunion (Dorsival et Pic n'ont pas été convoqués), le consistoire valide l'élection de Valadier. Seston écrit au pasteur Jalabert, président de l'Union libérale, le 31 mars 1895¹⁰²⁸ : « il ne faudrait

¹⁰²⁵ SHPF 007Y3 « Archives de l'Union libérale (30 juillet 1895)

¹⁰²⁶ SHPF 007Y3 « Archives de l'Union libérale » (3 août 1895)

¹⁰²⁷ AN F19 10 028

¹⁰²⁸ SHPF 007Y4 « Archives de l'Union libérale » (31 mars 1895)

pas en conclure que l'Église a passé du libéralisme à l'orthodoxie, la question de personne a joué un grand rôle et ce sont deux ou trois brouillons ou brouillonnes ! Les trois conseillers ayant voté pour Valadier (Duc est mort depuis) sont à la merci du premier intrigant venu pour leur faire voter blanc ou noir, l'intrigant dans l'affaire en question est Monsieur Ruel pasteur à Tournon ». Seston pense que l'élection de Valadier sera invalidée et qu'il se retirera. En attendant il faut envoyer un pasteur libéral à Saint-Péray pour assurer l'intérim. Le nom de M. Dupont originaire de Saint-Péray et suffragant à Saint-Etienne est avancé. Ce dernier décline l'offre mais propose de s'adresser à la Mission Intérieure du Gard, libérale, qui pourrait trouver quelqu'un. Le pasteur Trial-père, âgé de 72 ans, accepte. Pendant ce temps-là le ministre ne valide pas l'élection de Valadier et prévient le président du consistoire de sa décision. Il s'agit du pasteur Roustain de Touloud, très âgé et sous la coupe du pasteur Ruel ; il garde la décision ministérielle secrète. Les libéraux, qui possèdent des entrées auprès du préfet, apprennent la fourberie du pasteur Roustain. Le consistoire refuse également d'organiser l'élection supplémentaire pour remplacer Duc décédé.

Le pasteur Trial arrive durant l'été et trouve une Église à l'abandon et en crise profonde. Il écrit le 16 septembre au pasteur Jalabert¹⁰²⁹ : *« l'Église est affaiblie et désagrégée par des manœuvres ténébreuses de meneurs chefs féminins. Pendant ma présence à Saint-Péray j'ai ignoré ces femmes, j'ai cherché à réveiller la masse des fidèles, visité toutes les familles protestantes, organisé une école biblique (de 12 à 25 enfants entre la première et la troisième séance) et une réunion de chant sacré avec l'aide de Mademoiselle Boode, musicienne (16 dames). Les auditoires au culte progressent : 50 le 1^{er}, 100 le 8 et le 15, 150 (soit la moitié de l'Église). Déjà on commence à rappeler tout le mal que ces dames ont fait à l'Église, on blâme leur agissement. Le 1^{er} elles ont emmené leurs amies à la campagne pour qu'elles n'aillent pas au culte, le 8 elles sont sorties avec éclat au milieu du sermon, sans effet. Elles continuent à suivre les conseils de leur digne conducteur Ruel. Le problème vient aussi des conseillers presbytéraux, ils ne viennent que très rarement au temple, certains deux fois par an. Même la concierge ne vient pas au culte sous prétexte qu'on ne la paye pas assez ! J'ai convoqué Pic et Dorsival pour qu'ils demandent au consistoire l'élection d'un 5^e conseiller presbytéral, je ne les ai pas revus, le 3^e n'est pas venu. Valadier est très mal côté, Bost aura du mal car Ruel et ses lieutenantes lui feront une guerre à mort. Les gens censés disent qu'il nous faudrait un pasteur d'un certain âge ayant de l'expérience et surtout marié. Celui-là échapperait aux influences néfastes des dominatrices et répondrait aux désirs de presque tout le monde ».* Madame Maisonneuve (Trial la nomme la « papesse » ou la « peste de l'Église »), s'inquiète de la reprise en main effectuée par le pasteur Trial, appelle le pasteur Ruel à la rescousse. Elle fait le tour de tous les commerçants protestants de Saint-Péray (épicier, boulanger, modiste, repasseur) en leur disant de ne pas aller au culte écouter « l'étranger » et d'interdire les enfants d'aller à l'école ou à l'exercice de chant sacré. Le pasteur Ruel se rend chez Pic pour le convaincre de changer de camp. L'entretien se passe très mal. Ruel dit qu'il empêchera par tous les moyens l'élection d'un 5^e conseiller presbytéral, Pic réplique en accusant son interlocuteur de vouloir prendre la place de Roustain à la présidence du consistoire. Le lendemain dimanche les 4 conseillers presbytéraux, assis sur un banc devant le temple, se disputent. Jourdan et Maisonneuve incitent les paroissiens à ne pas rentrer pour le culte.

Le 26 septembre le consistoire décide tout de même d'organiser les élections pour le 20 octobre. Trial écrit à nouveau à Jalabert le 19 octobre pour décrire l'élection¹⁰³⁰ : *« la papesse est véritablement enragée et son premier lieutenant Ruel est un violent fanatique. J'ai*

¹⁰²⁹ Idem (16 septembre 1895)

¹⁰³⁰ Idem (16 octobre 1895)

convaincu Boode de se présenter, c'est un gros négociant en vins, très intelligent, très actif, très assidu au culte. Il a d'abord refusé car ses quatre filles doivent passer par le collège de Tournon dont Ruel est l'aumônier ». Le 20 octobre Trial écrit à Jalabert¹⁰³¹ : « Dieu soit loué, Boode est élu ». La campagne électorale a été difficile comme le dit Trial dans une lettre à Jalabert le 22 octobre quand il décrit ses adversaires¹⁰³² : « la troupe qui est entrée en campagne et a visité pendant 7 jours tous les électeurs se composait de Ruel comme commandant, Roustain porte drapeau, Maisonneuve et Jourdan conseillers presbytéraux, Valla candidat et du fils de la papesse âgé de 19 ans ». Le discours de ces derniers est dur. Trial est attaqué comme un intrus inconnu du consistoire. Boode est accusé d'être un étranger, un Prussien qui a combattu contre la France en 1870 (accusation véhiculée par le Maréchal des Logis de Saint-Péray). Ruel promet de l'argent pour réparer le temple. Ruel nie vouloir transférer le siège du consistoire à Tournon. On incite les paysans à ne pas élire un riche mais plutôt quelqu'un du peuple. Trial organise la contre-attaque et met en place lui aussi des réunions électorales au village et dans la campagne. Il rappelle qu'il est envoyé par la Mission Intérieure du Gard sur la demande du conseil presbytéral. Il rappelle que la loi autorise les étrangers à être éligibles au conseil presbytéral. Il rappelle que Boode est Hollandais et qu'en 1870 alors qu'il était en Allemagne dans la maison de son père à Düsseldorf il a soigné 95 officiers français prisonniers, qu'il a été arrêté par les Allemands et accusé d'espionnage, qu'il a aidé 17 officiers et soldats du canton de Saint-Péray. Boode pour faire taire les calomnies envoie à tous les électeurs une lettre accompagnée d'un mot du sénateur de Saint-Prix, maire de Saint-Péray¹⁰³³ : « mon cher coreligionnaire, sollicité par un grand nombre de membres de notre Église et par plusieurs pasteurs qui s'intéressent à elle, de me présenter pour la place vacante de conseiller presbytéral, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'accorder vos suffrages. Soyez assuré que tous mes efforts tendront à obtenir au plus tôt la nomination régulière d'un pasteur et que les intérêts de notre chère Église n'auront de défenseur plus zélé que moi. Vous trouverez ci-joint un certificat de M. St Prix sénateur maire de Saint-Péray, que j'ai cru devoir vous envoyer pour répondre aux odieuses calomnies dont j'ai fait l'objet à diverses reprises et surtout actuellement ». Les élections attirent la foule, 77 votants sur 96 inscrits alors qu'en février seuls 30 électeurs s'étaient déplacés. Elles se déroulent dans une ambiance tendue, Ruel s'étant fait élire président du bureau électoral par le consistoire alors que la règle veut que ce poste revienne au doyen d'âge du conseil presbytéral si le poste pastoral est vacant. Certains électeurs très mécontents menacent même de sortir de force Ruel du temple et de le jeter au ruisseau ! Boode obtient 42 voix et Valla 35.

Ruel n'a pas dit son dernier mot : il fait voter l'invalidation de l'élection sous prétexte que la liste électorale était la même que celle des élections de février, qu'elle n'avait pas été revue et que, sur cette liste figurait l'émargement des 30 votants précédents. Cette liste, comme d'ailleurs tous les registres de l'Église sont aux mains depuis des années de Madame Maisonneuve ! En janvier 1896 le sénateur-maire de Saint-Prix écrit à ce sujet au préfet : Ruel a demandé à Dorsival la liste électorale, ce dernier le mène dans un café tenu par des catholiques afin de le faire boire, il lui montre une liste de 90 noms, Ruel pense alors que Dorsival ne lui montre pas la vraie liste. Plus tard il se rend chez l'instituteur Fourets et le trouve en train de recopier la liste montrée au café. Ruel affirme que c'est cette liste qui a été utilisée pour les élections. Ruel est intervenu personnellement auprès de membres du

¹⁰³¹ Idem (20 octobre 1895)

¹⁰³² Idem (22 octobre 1895)

¹⁰³³ Idem (octobre 1895) « Le maire de la commune de Saint-Péray, canton dudit, Ardèche, certifie que Monsieur Boode Gustave Jules, habitant Saint-Péray depuis 35 ans est inscrit à la mairie comme étant de nationalité hollandaise et non allemande ; et que pendant la guerre de 1870 il a établi une ambulance où nos soldats ont été soignés avec beaucoup de zèle et de dévouement ».

consistoire et a fait envoyer les convocations très tardivement à certains conseillers qui lui sont hostiles pour qu'ils ne participent pas à la réunion. Ainsi, sur 22 membres, 6 sont absents, l'invalidation est votée à bulletins secrets par 8 pour, 7 contre et un blanc. Ruel peut faire ce qu'il veut au consistoire car le président Roustain est totalement déconsidéré. Le 17 novembre Trial écrit à Jalabert¹⁰³⁴ : « *Roustain est sans influence dans sa grande paroisse. À la suite de certains procès dans lesquels il s'est engagé et des actes d'intolérance dont il s'est rendu coupable, il a vu son temple déserté ; le dimanche 10 novembre il eut 5 auditeurs ; il n'en réunit jamais 12* ».

Trial fatigué par toutes ces difficultés se retire. La crise continue. Le consistoire envoie des pasteurs orthodoxes pour prêcher le dimanche. Le conseil presbytéral les accepte à condition qu'ils aient un discours mesuré mais il refuse de voir venir Ruel. Le consistoire choisit parfois Ruel, le conseil presbytéral fait alors appel ce dimanche-là à un pasteur libéral : le premier arrivé monte en chaire, le second est obligé de rester dans l'assemblée pour l'écouter. Le consistoire veut également épurer la liste électorale de Saint-Péray (120 noms, signe que les paroissiens ont réagi et se sont inscrits en masse) et arrive à faire rayer 4 personnes dont les conjoints et les enfants sont catholiques y compris Jules Maisonneuve propre frère du conseiller presbytéral. Boode fait appel de l'invalidation de son élection par le consistoire et arrive à déposer un dossier auprès du ministre en passant directement par le préfet qui s'oppose ainsi au consistoire. Le ministre confirme l'élection de Boode le 21 mars. Ses adversaires ne désarment pas : ils portent le dossier devant le Conseil d'État qui à son tour les désavoue. Le conseil presbytéral de Saint-Péray désormais majoritairement libéral fait élire le pasteur Vernet, modéré. À l'automne 1896 la dernière bataille est perdue par Ruel : ce dernier n'arrive pas à se faire élire à la Conférence fraternelle de Lyon chargée de débattre d'une éventuelle réconciliation entre orthodoxes et libéraux au niveau national. Vernet est élu à sa place.

II Une lutte généralisée, parfois très conflictuelle.

1) Dans la Drôme, extrémisme et tempérance.

Le consistoire de Die.

Si le consistoire a une majorité libérale étriquée, ce qui semble le cas dans les années 1870 pour Die, le fait qu'une Église change de tendance peut s'avérer décisif.

La grosse Église de Die est partagée religieusement. Elle trouve une solution à ce dilemme en ayant comme pasteurs un libéral et un orthodoxe qui prêchent alternativement dans le temple de la ville et dans les annexes des villages environnants.

L'Église de Châtillon-en-Diois devient libérale entre 1875 et 1879. La forte influence du pasteur Gabriac s'estompe et le pasteur orthodoxe Alcide Pithiot¹⁰³⁵ démissionne lorsque les Anciens refusent de le suivre dans sa demande de convoquer un synode. Il demeure cependant une forte minorité orthodoxe ; les synodes particuliers qui ont mis en place des « Œuvres des minorités évangéliques »¹⁰³⁶ envoient pour la desservir un évangéliste. En 1897 le pasteur libéral Vallat¹⁰³⁷ est l'objet de plaintes, formulées par un « évangéliste étranger » qui l'accuse

¹⁰³⁴ Idem (17 novembre 1895)

¹⁰³⁵ « Bulletin de la SHPF avril-juin 1971 – Article du pasteur Berthouze sur Châtillon en Diois »

¹⁰³⁶ SHPF 003 Y boîte 7 « Archives synodales évangéliques » (après 1890)

¹⁰³⁷ ADD 62 V 4 « Lettre du Sous-préfet au Préfet » (10 mai 1897)

d'ivrognerie, de malversations financières, de manque de zèle religieux.

Le cas de Barnave est différent. L'Église est libérale mais a un pasteur souvent orthodoxe.

Dans l'Église d'Aix-en-Diois le libéralisme est attaqué par les dissidences et non par le courant orthodoxe. Cela est confirmé en 1897 quand le pasteur d'Aix en Diois¹⁰³⁸ demande l'autorisation de poursuivre la célébration du culte dans les salles de l'ancienne école, droit accordé sans autorisation officielle depuis 60 ans ; le maire semble avoir prêté aussi ces salles à un culte protestant non officiel avec des pasteurs « *pour la plupart Anglais ou Suisse* » et sur lesquels l'État n'a aucun pouvoir. Le consistoire doit demander officiellement un prêt au conseil municipal qui devra l'accorder sur ordre du sous-préfet. Il s'agit des anciennes écoles de Laval-d'Aix car à Aix il y a un temple. À Saint-Roman, une annexe, de la même façon le culte est célébré dans les anciennes écoles. Le pasteur officiel ne veut pas de ces cultes dissidents (un pasteur Bird, Anglais, agent d'une Église baptiste, qui ne baptise pas les enfants) qui jettent la confusion parmi les fidèles. Le pasteur officiel menace de suspendre ses cultes s'il n'obtient pas satisfaction.

L'Église de Pontaix, libérale, ne fait pas parler d'elle ni celle de Menglon.

Les synodes évangéliques¹⁰³⁹ désirent reconquérir le Diois en nommant des pasteurs évangéliques dans les paroisses vacantes. Il y a des réunions de « *l'Oeuvre des minorités évangéliques* » à Châtillon, Menglon, Saint-Roman et Laval-d'Aix qui rassemblent de 20 à 40 personnes.

Le pasteur Tommy Fallot, un des chantres nationaux du christianisme social, termine sa carrière pastorale dans le consistoire de Die. Tommy Fallot décrit le Diois¹⁰⁴⁰ : « *il y a, à une heure de chemin de fer de Crest, la consistoriale désolée de Die : un pays où les montagnes boueuses s'effritent, dont la culture disparaît, et où la tristesse morale va de pair avec la détresse physique. Le consistoire de Die, un des plus mal réputés de France, vaut décidément mieux que sa réputation. Les pasteurs libéraux y sont très opposés au synode mais je crois, très désireux que quelque chose y vienne secouer les âmes. Ils m'ont bien reçu.* ». Durant l'été 1894 Fallot remplace le pasteur de Sainte-Croix-en-Quint malade, il devient son suffragant puis lui succède à sa mort¹⁰⁴¹ : « *c'est ainsi que je me trouve, à mon véritable ébahissement, tout à la fois pasteur de l'Église Réformée, celle de toutes les Églises pour laquelle j'ai le moins de sympathie naturelle, et pasteur du consistoire le plus libéral de France, celui de Die. La paroisse est insignifiante par le nombre, 250 à 280 paroissiens mais elle compte un chef-lieu, 3 annexes, 4 lieux de culte, tout est à créer, à édifier ; c'est un cimetière. Il faut en un mot un pasteur qui accepte d'être à la fois berger et chien de berger, et qui sache parler aux paysans. Ma paroisse est la clé du Diois. Quand cette Église sera relevée nous irons plus loin. J'espère ne pas mourir avant d'avoir vu le Diois devenir une forteresse de Jésus-Christ* ». Fallot propose des conférences dans lesquelles il n'abordera pas de sujet ecclésiastique. Il commence par Pontaix et son annexe Vercheny où le pasteur libéral Bussy a tout de suite vu les bienfaits que son Église pourrait tirer des paroles de Fallot. Il continue à Sainte-Croix-en-Quint, Die et Aouste et découvre que le « *microbe* » de la politique a infecté les Églises. Par exemple, lors d'élections locales, les électeurs d'un parti veulent chasser du conseil municipal et du conseil presbytéral deux membres d'un autre parti. Fallot fait des

¹⁰³⁸ ADD 66 V 1 (1897)

¹⁰³⁹ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques » (Après 1890)

¹⁰⁴⁰ SHPF 8754/37 « Thèse de Marc Boegner sur la vie et l'œuvre de Tommy Fallot » (1926)

¹⁰⁴¹ Idem

conférences et des cultes tout l'hiver. Le pasteur Boegner écrit ce que Fallot pense des orthodoxes et des libéraux¹⁰⁴² : *« entre orthodoxes et libéraux les relations sont réduites au minimum. On se rencontre aux séances du consistoire, lorsque par malheur il comprend des Églises des deux tendances. En dehors de ces réunions très rares on ne se voit jamais. Les orthodoxes du midi, si zélés qu'ils soient, oublient trop souvent que même les pasteurs libéraux ont une âme à sauver et que Jésus-Christ est aussi mort pour eux. Je ne saurais vous dire la douloureuse impression que produit en moi le fanatisme ecclésiastique qui donne aux Églises l'apparence de la vie, mais non sa réalité. Il y a également dans le parti libéral, dont mes convictions diffèrent au reste absolument, comme un souffle précurseur de réveil, si bien qu'un grand nombre de pasteurs libéraux accueillent avec une extrême cordialité quiconque se borne à prêcher la folie de la Croix sans la compliquer de quelque folie ecclésiastique. L'essentiel c'est Jésus-Christ, une personne et non un système, une personne à exalter, à aimer à adorer au point de s'en nourrir, une personne à faire revivre au milieu de ses foules qui périssent et de ses Églises qui s'en vont en lambeaux »*. Fallot critique l'individualisme ecclésiastique qui ruine tout renouveau. Il explique que les Églises orthodoxes de la Drôme vivent des restes du « Réveil ». Mais il dit aussi que le « Réveil » se survit et il pense qu'il faut faire autrement maintenant. Pour lui il faut rendre inutile le « Réveil » en faisant mieux que lui et non se contenter de le critiquer comme le font les libéraux car cela n'amène à rien. Il faut faire mieux que le « Réveil » : faire, comme lui, résider toute piété dans une relation directe à Jésus-Christ mais aussi en plus acquérir une intelligence plus complète sur son humanité, trouver le sens d'une piété plus morale. Il pense que c'est l'immoralité qui a tué ici le « Réveil ». Il pense que le « Réveil » a été inhumain, en ce sens qu'il n'a compris ni le péché dans sa gravité concrète (ses conséquences sociales) ni la grâce dans ses ambitions complètes.

Le consistoire de Crest.

L'Église de Saillans¹⁰⁴³ avec sa voisine Aouste sont les deux seules Églises libérales du vaste consistoire de Crest. Le conseil presbytéral de Saillans¹⁰⁴⁴ dont le poste est vacant depuis le départ en retraite de son pasteur, refuse la mainmise du consistoire pour le choix des pasteurs assurant le culte, il souhaite le faire lui-même. Dans la longue discussion qui suit, on s'aperçoit que Gillouin (pasteur libéral d'Aouste) et Servièrre (pasteur libéral en retraite à Aouste) desservent de fait Saillans. La candidature d'Édouard Montet à Saillans est rejetée par le consistoire tant qu'il ne sera pas consacré. Quelques mois après¹⁰⁴⁵ Edouard Montet a écrit au président du consistoire Arnaud qui lui demandait de s'exprimer sur sa foi : *« je considère les convictions religieuses comme ayant un caractère essentiellement personnel ; tout fidèle est responsable devant Dieu seul de ses convictions religieuses »*. Il retire sa candidature. À l'automne¹⁰⁴⁶, Ferdinand Emile Montet, suffragant à Lyon, se disant *« libéral modéré ayant une prédication édifiante, positive et évangélique »*, est nommé à Saillans (12 oui, 3 blancs). Il démissionne en 1881. Eugène Moutarde, nommé en 1882 (15 oui et deux blancs), écrit au consistoire : *« en acceptant le poste de Saillans je m'engage à ne prêcher que le pur Évangile tel qu'il est composé dans les livres du Nouveau Testament, écrit par des hommes remplis de l'esprit de Dieu et qui doit être à la base de tout enseignement. Je ne prêcherai donc que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, réconciliant le monde avec Dieu et offrant aux hommes la vie éternelle par la foi en son nom »*. En 1889 un débat surgit au sein

¹⁰⁴² Idem

¹⁰⁴³ ADD 62 V 9 « Lettres du consistoire de Crest » (entre 1876 et 1889)

¹⁰⁴⁴ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (12 février 1879)

¹⁰⁴⁵ Idem (21 mai 1875)

¹⁰⁴⁶ Idem (8 octobre 1879)

du consistoire pour nommer Mailhet, il se dit franchement évangélique, il a été accepté par le conseil presbytéral qui ne trouve pas d'autre candidat. Cela surprend, Saillans désirant rester dans le courant libéral modéré et ne voulant pas entrer dans le giron orthodoxe. N'y a-t-il pas malentendu ? Le consistoire répond à Gillouin, pasteur libéral d'Aouste, qui s'interroge sur le choix du conseil presbytéral : le pasteur choisi est franchement évangélique mais sans étroitesse. Le consistoire précise qu'il a toujours nommé des pasteurs appelés par le conseil presbytéral pourvu qu'ils n'aient pas d'opinions religieuses radicales.

Le consistoire de La Motte-Chalancon.

L'Église de Luc-en-Diois¹⁰⁴⁷ dans le consistoire très orthodoxe de La Motte-Chalancon est limitrophe du consistoire libéral de Die.

D'abord localisé à Poyols, le presbytère (et donc le chef-lieu de l'Église) est transféré à Luc-en-Diois en 1852, village chef-lieu de canton et au centre géographique de la paroisse depuis la création du poste d'Aucellon. Un conflit se fait jour avec le consistoire de La Motte-Chalancon, l'Église de Luc-Poyols demandant son transfert dans le consistoire de Die. En 1888 la demande arrive au ministère, mettant en avant des facteurs physiques (proximité de Die à 18 km contre 25 km pour La Motte-Chalancon reliée par des routes et des cols difficiles ; Luc est sur la nouvelle voie ferrée Die-Veynes). En réalité, le député Chevandier, dans une autre lettre, précise les vraies raisons théologiques, Les paroissiens de Luc sont plutôt libéraux dans le consistoire de la Motte-Chalancon marqué par une orthodoxie assez intransigeante : « *les conditions confessionnelles d'un ordre plus élevé rattachent naturellement l'Église de Poyols au consistoire de Die* ». L'Église est donc partagée entre les deux villages, Luc étant plutôt libéral et Poyols plus évangélique. La division se confirme en 1886¹⁰⁴⁸ avec la consécration à Die du pasteur libéral Henri Palix appelé à desservir Luc-Poyols mais il ne peut se faire consacrer à Poyols (il ne sera d'ailleurs pas nommé).

Le consistoire de Valence.

L'Église de Livron reste la seule Église libérale du consistoire de Valence. Le pasteur et son représentant, s'opposent régulièrement aux responsables de l'Église voisine de Loriol, très orthodoxe, qui par des visites, cherchent à rallier des paroissiens peu réceptifs aux nuances ecclésiales et théologiques. Assez rapidement cependant, le statu quo s'établit, et le libéralisme livronnais, plutôt modéré, s'acclimate assez bien dans ce vaste consistoire orthodoxe, sans y être menacé. L'Église de Livron reste une Église vivante, nombreuse, la deuxième en population du département en 1905.

2) En Ardèche, des luttes moins tranchées.

Dans les consistoires de Vallon, Saint-Agrève et la Voulte, l'orthodoxie règne en maître.

Les consistoires de Vernoux, bastion d'un libéralisme « ouvert », et de Saint-Pierre-ville font assez peu parler d'eux.

Dans les consistoires « partagés » et indécis de Saint-Péray et Privas, l'orthodoxie prend progressivement le pas sur le libéralisme.

Dans le consistoire de Saint-Péray, objet de lutte avec l'affaire « Boode » à Saint-Péray, en

¹⁰⁴⁷ AN F 19 10 468

¹⁰⁴⁸ « Article du Protestant libéral » (décembre 1886)

1879 le gouvernement crée le poste de Champis¹⁰⁴⁹ en concurrence avec Tournon qui a beaucoup moins de protestants. L'Église d'Annonay, orthodoxe, proteste contre le président libéral du consistoire qui impose Champis (libéral) à la place de Tournon (orthodoxe). Si le poste de Tournon est créé, il y a le risque que la majorité libérale¹⁰⁵⁰ du consistoire devienne synodale ou réformée orthodoxe avec la nomination d'un pasteur évangélique à Tournon. Mais les membres de l'Église n'ont pas une position bien tranchée, les Anciens soutenant simplement les options théologiques du pasteur. Il suffit que soit nommé un pasteur aux idées différentes pour que le conseil presbytéral change d'opinion et fasse basculer l'Église locale d'une tendance vers l'autre. C'est ce qui se passe à Champis¹⁰⁵¹ où les pasteurs sont libéraux jusqu'à l'arrivée de Fernand Watier en 1894, c'est un orthodoxe modéré, qui fait entrer l'Église dans l'organisation synodale évangélique. Il en est de même à Saint-Péray en 1896 avec l'arrivée d'Aristide Vernet.

Dans le consistoire de Privas, le haut de la vallée de l'Ouvèze (Privas et Pranles-Creysseilles) sont fermement orthodoxes, alors que le bas est à l'inverse enraciné dans le libéralisme (le Pouzin). Dans les trois autres Églises (Chomérac, Saint-Symphorien et les Fonts-du-Pouzin), le libéralisme a du mal à maintenir ses positions.

Enfin, dans les consistoires de Lamastre et les Ollières, une frange libérale se maintient difficilement.

Bien que formée de quatre Églises orthodoxes sur cinq, le consistoire de Lamastre¹⁰⁵² élit en 1886 le pasteur Libéral Chave de Saint-Basile à la présidence par 8 voix sur 15, contre 5 au pasteur Teysaire. Restée longtemps la seule Église libérale du consistoire de Lamastre, elle adhère, elle aussi, à l'organisation synodale évangélique en 1891 avec l'arrivée du pasteur orthodoxe Valadier.

L'Église de Saint-Fortunat, dans le consistoire des Ollières, devient orthodoxe de haute lutte, mais lors des élections presbytérales, à chaque fois une forte minorité libérale se maintient, elle arrive parfois à avoir des élus qui s'opposent à leurs collègues. Ces dissensions internes font visiblement le jeu des darbystes qui accueillent alors les déçus évangéliques de l'Église nationale. C'est la décennie 1880 qui montre particulièrement ces divisions : le conseil presbytéral¹⁰⁵³ regrettant l'absence d'un synode national, émet l'espoir qu'un jour l'Église sera libre dans un État libre. Il inscrit 23 membres bien qu'ils ne remplissent pas les conditions électorales prévues par le synode général de 1872. Il y a donc 110 électeurs en tout, dont une grosse minorité libérale. C'est sans doute pour éviter à l'avenir ces luttes électorales que le consistoire des Ollières réclame un synode officiel¹⁰⁵⁴, en cas de refus il estime qu'un synode officieux n'est pas opportun, qu'il faudrait mieux de grandes conférences. En 1905 Saint-Fortunat adhère à l'Église Réformée (libérale).

3) Les pasteurs, chantres des combats.

Alors que la « Maison des Orphelines de Crest » est un des rares lieux où les pasteurs libéraux et orthodoxes arrivent à se rencontrer et à s'écouter mutuellement, des pasteurs peuvent facilement exacerber les tensions comme c'est le cas en 1897¹⁰⁵⁵ où les libéraux sont mécontents de la prédication de Westphal-Castelnau de Montauban lors la fête annuelle : ce

¹⁰⁴⁹ AN F 19 10 486 « Lettre du conseil presbytéral d'Annonay au ministre des cultes (1879)

¹⁰⁵⁰ Appelée par les Annonéens « *anti-synodale voire antichrétienne* ».

¹⁰⁵¹ « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

¹⁰⁵² AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » 7 mai 1886)

¹⁰⁵³ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (24 novembre 1880)

¹⁰⁵⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (21 mars 1879)

¹⁰⁵⁵ « Article du Protestant libéral » (Septembre 1897)

dernier a qualifié la Bible de « *pape de papier* ». En 1899¹⁰⁵⁶ le pasteur libéral Bost est sceptique sur les précautions prises par le pasteur orthodoxe dans sa prédication sur l'humanité et la sainteté de Jésus lors de cette même fête de la maison des orphelines.

L'intransigeance de deux orthodoxes doit cependant être notée. Le pasteur Faure de Montmeyran¹⁰⁵⁷, vice-président de la commission exécutive de la XIXe circonscription souhaite par tous les moyens, même illégaux, assurer la victoire de son camp. C'est dans cet état d'esprit qu'il se rend au Mazet-Saint-Voy, en 1888, avec le pasteur Arnoux, invités par les libristes de la communauté du Riou pour y organiser des réunions d'évangélisation. Les pasteurs nationaux de Haute-Loire s'en plaignent et portent l'affaire devant la commission permanente du synode qui statue en admonestant Faure. Le pasteur Ruel de Tournon soutient Faure, il est ce deuxième pasteur orthodoxe prêt à tout pour affaiblir les libéraux comme le confirme cette note accessoire et confidentielle du préfet en mai 1880 lors de la création du poste de Tournon¹⁰⁵⁸ : « *l'aumônier du lycée est un orthodoxe très prononcé. Les protestants de Tournon inclinent au libéralisme en religion. Je suis sollicité d'intervenir dans les deux sens. Le pasteur orthodoxe est allié aux radicaux en politique, il est fort honnête cependant* ». Les interventions de Ruel pour gagner le consistoire de Saint-Péray à l'orthodoxie lors de la crise Boode appuient encore cette vision. En 1889 le dossier Faure repasse devant le synode de la XVIIIe circonscription. On y apprend que Faure et Arnoux ont aussi jeté le trouble à Vernoux. Le synode régional demande qu'ils ne viennent plus dans la région. Il est vrai que sur le plateau, entre un consistoire de Saint-Agrève acquis depuis toujours à l'orthodoxie et son voisin de Haute-Loire sorti fraîchement du libéralisme les tensions restent vives.

A contrario, les libéraux ont aussi leur « champion » en la personne du pasteur Bost du Pouzin. Il édite¹⁰⁵⁹ « une petite introduction à la lecture de la Bible » dans laquelle il pose des questions relatives à la nature et au caractère de « nos livres sacrés ». Il prêche à la consécration du pasteur libéral Palix à Die en 1886¹⁰⁶⁰ : « *il nous a parlé des rapports du pasteur avec le monde, c'est-à-dire avec tout ce qui n'est pas l'Église. Le pasteur n'est pas séparé du monde. Il ne doit pas rester étranger ni au beau, ni aux sciences ni à la philosophie. Il a au contraire une action à y exercer, il doit défendre l'esprit, ce qui fait le tout de l'homme, ses aspirations supérieures. Il ne saurait lui être interdit de se mêler des sciences politiques, économiques et morales dont le but est de poursuivre le bien de la société et de l'humanité* ». Il semble sincère en 1900¹⁰⁶¹ quand il écrit « *craindre le jour où la masse des laïques découvrira la critique moderne qu'une scission se fasse avec les 19/20e des pasteurs évangéliques qui continuent à croire en l'authenticité et en la crédibilité de tous les livres saints* ». En 1902¹⁰⁶² il précise comment certains conseillers presbytéraux distinguent un pasteur libéral qui dit dans la confession des péchés (Jésus Christ notre Seigneur) et un pasteur orthodoxe (Jésus Christ notre Sauveur) ! Il admet également qu'entre les 2 camps, c'est l'armistice dans la région, tous sont d'accord pour œuvrer ensemble au relèvement de la morale publique. À la mort du pasteur Servièrre d'Aouste à 81 ans en 1889¹⁰⁶³, on rappelle son libéralisme fait de tolérance et d'intransigeance à la fois : « *il eut à lutter contre les nouveautés qu'il croyait préjudiciables aux vrais intérêts de l'Église. Les excentricités du réveil aussi bien que les prétentions tyranniques du synode ont toujours trouvé en lui*

¹⁰⁵⁶ Idem (Septembre 1899)

¹⁰⁵⁷ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques » (1888)

¹⁰⁵⁸ AN F 19 10 486 « Lettre du Préfet de l'Ardèche au ministre des cultes » (mai 1880)

¹⁰⁵⁹ « Article de la Renaissance » (11 janvier 1878)

¹⁰⁶⁰ « Article du Protestant libéral » (décembre 1886)

¹⁰⁶¹ Idem (Février 1900)

¹⁰⁶² Idem (Janvier 1902)

¹⁰⁶³ « Article du Lien » (Octobre 1889)

l'adversaire le plus résolu ». Il fait sienne la devise de Samuel Vincent : « *le fond du protestantisme c'est l'évangile ; sa forme, c'est le libre examen* ». Le pasteur Fauriel de Vernoux marque aussi les esprits par son libéralisme tempéré. Il est très apprécié, d'autant plus que son prédécesseur, Paul de Magnin, libéral plus intransigeant a laissé des traces de divisions profondes. Le pasteur libéral Paul Sabatier confirme les propos toujours mesurés du pasteur Fauriel en 1904 lors des fêtes à l'occasion de la restauration du temple de Chalencou¹⁰⁶⁴ et qui rassemblent 2000 personnes. Il prêche et on dit de lui : « *âme aussi profondément religieuse que résolument attachée aux principes du libéralisme protestant, M. Fauriel a été pour notre région le type accompli du libéral pieux. Lors des grandes discussions dogmatiques entre orthodoxes et libéraux, il a été pour nos populations celui qui dirige sans le savoir et sans le vouloir. À aucun moment il n'a été chef de parti, il est plus et mieux que cela, il est le père de la contrée. Sous des dehors un peu rustiques nos paysans protestants de l'Ardèche ont une culture intellectuelle singulièrement développée fruit glorieux d'une éducation huguenote* ».

De part et d'autre du Rhône, il est remarquable qu'à quelques kilomètres d'écart, les Églises de Loriol et du Pouzin se font face¹⁰⁶⁵, l'une championne de l'orthodoxie et l'autre pilier du libéralisme : en 1899¹⁰⁶⁶, le pasteur Ducros, longtemps en poste à Loriol, chantre de l'orthodoxie, meurt. Bost, en poste au Pouzin précise qu'il s'est disputé avec lui en permanence mais qu'en vieillissant il était devenu plus conciliant !

La tendance est favorable aux orthodoxes avec la « conversion » de certains pasteurs libéraux. En 1879¹⁰⁶⁷ le pasteur Carles à la Voulte décède à l'âge de 39 ans. À son départ de Boffres il est libéral puis il devient évangélique et écrit une brochure défendant le principe synodal, brochure très attaquée par les libéraux. En 1890¹⁰⁶⁸ c'est le pasteur Eugène de Magnin qui meurt ; jeune il devient le premier pasteur du Pouzin et réussit à former une communauté à partir d'ouvriers séparés venus travailler dans les usines. Il reçoit l'aide du directeur protestant des hauts fourneaux pour construire un vaste temple ; il est d'abord libéral puis prend une part active aux rencontres évangéliques Drôme-Ardèche. Il devient orthodoxe, part en Suisse avant de revenir sur le nouveau poste de la Voulte où il fait disparaître l'indifférence et tourner à avantage des protestants les mariages mixtes.

III La relative victoire de l'orthodoxie.

1) Le maintien des dissidences.

L'Église nationale, majoritairement orthodoxe, a maintenu l'essentiel des réveillés dans ses rangs. Il faut dire qu'elle s'en est donné les moyens à l'image de cette décision du synode de Lamastre en 1885¹⁰⁶⁹ où la dissidence est une question très importante dans certaines Églises de la circonscription : les pasteurs doivent s'abstenir de toute polémique en chaire, ils doivent être précis sur la doctrine, ils doivent faire des réunions particulières.

Les méthodistes drômois se cantonnent localement dans quatre Églises. En 1887 la conférence

¹⁰⁶⁴ « Article du Protestant libéral » (Août 1904)

¹⁰⁶⁵ Il est tout autant remarquable qu'aujourd'hui encore le même clivage doctrinal est présent !

¹⁰⁶⁶ Idem (Avril 1899)

¹⁰⁶⁷ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (7 février 1879)

¹⁰⁶⁸ Idem (27 février 1890)

¹⁰⁶⁹ AR Lyon « Registre du synode de Lamastre » (Juin 1884)

générale méthodiste¹⁰⁷⁰ confirme l'existence de quatre stations méthodistes dans la Drôme desservies par des pasteurs ou évangélistes, à Livron avec Gustave Bolle, à Bourdeaux avec Henri De Jersey, à Dieulefit avec Charles Ninnim, à Nyons avec George Schefter. Ces Églises, bien que peu nombreuses en nombre, ont tout de même une influence relative dans le méthodisme du Midi. À ce titre Dieulefit¹⁰⁷¹ accueille pour la quatrième fois en 1896 les conférences et Bourdeaux¹⁰⁷², le synode en 1900. À Die, un groupuscule méthodiste ne parvient pas à former une Eglise même si un pasteur y est souvent nommé.

Les libristes ardéchois se replient sur Annonay, l'Église mère, et quatre autres Églises « filles ». En 1886¹⁰⁷³, l'Église libre d'Annonay totalement autonome demande à intégrer l'Union des Églises libres. En 1899¹⁰⁷⁴ elle construit sa chapelle. Dans les différentes Églises locales issues de l'évangélisation des libristes annonéens et non décimées par les darbystes, les pasteurs se succèdent. C'est ainsi qu'à Privas, Désaignes, Lamastre et Vernoux, se forment des communautés indépendantes. À Vernoux, le pasteur libéral modéré Adolphe de Magnin (1855-1867) avait réussi à maintenir dans l'Église officielle une partie des fidèles, réveillés depuis les prêches du pasteur Dumas à Larzallier dans les années 1840 sous le ministère du pasteur Lombard. Une autre partie avait cependant quitté l'Église nationale et fondé une assemblée darbyste sous l'influence des prédicateurs Dorel et Guignard. Cependant avec le ministère de Paul de Magnin (1867-1876), fils d'Adolphe, et d'un libéralisme plus extrême, certains fidèles forment une Église libre, soutenue par celle d'Annonay. L'influence de l'Église libre de Vernoux doit beaucoup à la personnalité d'une de ses fidèles¹⁰⁷⁵, Rosalie Combier (1831-1904) : à la fois monitrice d'école biblique dans l'Église nationale et aide à la salle d'asile protestante (école maternelle accueillant les petits enfants des ouvrières en soie), elle a une forte influence dans le village, visitant sans relâche les malades et venant en aide aux plus démunis. Très influencée par le « Réveil », elle ne peut plus entendre les sermons libéraux du pasteur de Magnin, elle rejoint les réunions libristes, entraînant en partie les personnes de son entourage. Elle garde tout de même de bons contacts avec les protestants restés dans l'Église officielle, preuve en est ses obsèques, en 1904, dans le temple national en présence de plus de 1 000 personnes.

Les assemblées de frères, les darbystes, sont les plus nombreux, surtout en Ardèche, essentiellement concentrés dans le consistoire de Saint-Agrève. Elles ont pris aux Églises Réformées mais surtout aux Églises libres bon nombre de leurs membres les plus pieux. Elles forment des communautés solidaires mais très refermées sur elles-mêmes. « *Le darbyisme*¹⁰⁷⁶ est une des plaies et le plus actif dissolvant des Églises évangéliques. Unissant à un zèle souvent très sincère pour la gloire de Dieu un insupportable orgueil spirituel, mélange vraiment étrange d'idées bizarres, de subtilités théologiques et de nouveautés dangereuses, ce bigotisme d'un nouveau genre attire les âmes ardentes par ses prétentions mêmes et en poussant à l'extrême l'esprit d'étroitesse, il leur persuade qu'ils ont une sainteté supérieure, parce qu'une fois gagnées, ils jugent plus sévèrement leurs frères. Il y a à notre avis trois moyens de combattre le darbyisme : donner à notre peuple protestant une forte éducation chrétienne, organiser fortement l'Église, développer l'activité laïque ». Le pasteur Doumergue de Valence confirme cette description en 1900 dans un long article¹⁰⁷⁷ où il parle de 10 000

¹⁰⁷⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (14 juillet 1887)

¹⁰⁷¹ Idem (19 juin 1896)

¹⁰⁷² Idem (22 juin 1900)

¹⁰⁷³ Idem (16 mai 1886)

¹⁰⁷⁴ SHPF « Article du Cévenol » (Février 1899)

¹⁰⁷⁵ Cahier PHA n° 9 « Article d'Odette Autrand » (2009)

¹⁰⁷⁶ « Article du Christianisme au 19e siècle » (30 juin 1886)

¹⁰⁷⁷ Idem (6 février 1900)

darbystes dans la région, en Drôme, Ardèche et Haute-Loire. Le darbyisme a été préparé par l'ancienne dissidence, dit-il, l'une appelant l'autre. Il s'est développé avec des vacances trop prolongées d'Églises nationales dans les régions reculées, des pasteurs qui se succèdent trop vite, des pasteurs qui font du mal et à cause de trop de formalisme dans la communion. Il attire avec de nombreuses petites réunions et par un discours simple qui passe bien chez les paysans. Leurs responsables sont des paysans riches qui influencent les autres. Les femmes sont attirées et si le mari ne devient pas darbyste, il sombre dans l'indifférence et néglige l'éducation religieuse de ses enfants.

L'armée du Salut s'implante également à la fin du XIXe siècle assez difficilement. Elle se heurte à l'hostilité des pasteurs en place aussi bien orthodoxes que libéraux qui voient en elle une nouvelle dissidence potentielle. Des difficultés surgissent comme à La Baume-Cornillane en 1884¹⁰⁷⁸ où quatre conseillers presbytéraux pro-salutistes démissionnent. « *M. Fraud allègue ses scrupules religieux au milieu des difficultés et des divisions de la paroisse ; MM. Faure Béranger Riou déclarent qu'il leur est impossible de remplir leurs fonctions presbytérales à côté d'un conseil municipal qui empiète sur leurs attributions, qui interdit le temple à l'armée du salut, et entrave à la fois la liberté religieuse et les progrès de l'Évangile* ». Le consistoire les invite à se préoccuper de l'Église avant l'Armée du Salut qui est diversement appréciée. En revanche, à Valence, les relations sont bonnes, un couple de Salutistes, les Pim¹⁰⁷⁹, ont une double activité, ils parcourent les canaux et les rivières en été sur un bateau missionnaire « le bon messager », en hiver, ils ouvrent une salle à Valence, en bonne harmonie avec les réformés. Les Salutistes s'implantent également ponctuellement en Ardèche (Privas, les Ollières, Lamastre).

2) L'ébauche d'une réconciliation.

La volonté de réunir les deux tendances du protestantisme est très forte mais les orthodoxes restent fermes sur certaines conditions à remplir pour y arriver.

La réconciliation entre libéraux et orthodoxes est loin d'être acquise, tant les divergences et les ressentiments sont profonds comme le montre cette lettre du pasteur de Devesset qui réagit en 1879¹⁰⁸⁰ à un article de « l'alliance libérale » où les libéraux veulent mettre les points sur les « i » dans les débats avec les orthodoxes. Le pasteur refuse de discuter avec les libéraux qui rejettent le surnaturel de la révélation, qui traitent de légende la résurrection, qui refusent la discipline ecclésiastique de l'Église.

L'État donne une occasion de reprendre les discussions en 1880 lorsqu'il fait paraître un décret modifiant les conditions de l'électorat paroissial. Le pasteur Arnaud de Crest¹⁰⁸¹ écrit aux protestants évangéliques de la XIXe circonscription. Il énonce les concessions que le parti orthodoxe devrait faire au parti libéral pour hâter le fonctionnement régulier des synodes. Il y a pour lui des principes incontestables que l'on ne peut négocier, à savoir une Église chrétienne, le rejet de la libre pensée et du théisme, une foi fondée sur la Bible seule résumée dans la Déclaration de foi de 1872. Il admet le risque que les querelles théologiques détruisent l'Église mais comme les idées extrêmes, sous-entendues libérales, déclinent, on pourrait admettre que les pasteurs n'aient pas besoin d'un acte officiel d'adhésion à la Déclaration de foi mais seulement accepter le fait qu'ils doivent la respecter. Le deuxième problème porte sur

¹⁰⁷⁸ ADD 166 J 29 « Registre du consistoire de Valence » (26 août 1884)

¹⁰⁷⁹ « Article du protestant valentinois » (Novembre 1893)

¹⁰⁸⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (17 octobre 1879)

¹⁰⁸¹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (16 janvier 1880)

les conditions de l'électorat, on pourrait admettre simplement « *ceux qui participent aux exercices et aux obligations du culte* ». Les Anciens de Valence réagissent aussi¹⁰⁸² en ayant du mal à admettre l'intervention de l'État dans les questions ecclésiales : « *on comprend sans doute qu'au milieu des luttes qui nous divisent l'État n'ait pas songé à réorganiser la société religieuse sur la foi qui est pourtant la vraie base. Mais il devrait observer une stricte neutralité et ne pas favoriser certaines tendances latitudinaires en affirmant par exemple dans ladite circulaire que le principe même sur lequel l'Église réformée se soumet à des fluctuations doctrinales et qu'il ne saurait exister de vie religieuse au sein du protestantisme sans fluctuation d'opinion* ». Le pasteur Lasserre de Valence, membre de la commission permanente de la XIXe circonscription, dit que cette dernière est affectée par le ton et l'esprit de la circulaire et qu'il faut résister au refus de convoquer un synode qui pourrait régler la question des conditions de l'électorat. Une commission de cinq membres est créée. Dans son rapport elle précise : « *il est évident qu'à vos yeux l'essence du protestantisme se comprend dans une fluctuation doctrinale incessante sous laquelle il n'y a aucun fond stable et permanent et sans laquelle il ne saurait exister de vie religieuse. Mais l'histoire proteste avec nous contre une telle assertion. L'Écriture-Sainte, fondement de notre Église, est immuable et la foi des protestants évangéliques de nos jours est parfaitement en harmonie avec celle de leurs pères des XVIe et XVIIe siècles. Nous voulons nous aussi la liberté, le mouvement, le progrès mais sur le fondement que Dieu lui-même a posé : Jésus-Christ, selon les Écritures. Nous regrettons qu'en méconnaissant le vrai caractère de notre Église vous n'ayez pas tenu un compte suffisant du caractère essentiel de nos institutions ecclésiastiques qui est le gouvernement du peuple chrétien par lui-même, nous voulons dire par les représentants qu'il a élus. Nos conseils presbytéraux, nos consistoires et nos synodes, voilà nos vrais représentants* ». En 1887 les Anciens de Lamastre¹⁰⁸³ rappellent qu'il est indispensable pour les Églises qui ont une même foi de s'unir, qu'en restant isolées les Églises se condamnent à vivre sans force, à devenir la proie d'influences locales, à s'égarer dans de vaines doctrines. Il faut maintenir le système synodal qui a permis la survie de l'Église aux temps des persécutions et qui seul peut préparer à la séparation des Églises et de l'État.

En 1893, l'idée de conférences fraternelles entre les deux tendances se fait jour pour permettre une réflexion commune en vue d'une réconciliation. La conférence des Églises libérales de Nîmes en 1895¹⁰⁸⁴ se déclare également pour la tenue de conférences fraternelles en vue de la réconciliation. Le consistoire de Valence¹⁰⁸⁵ soutient le projet de la conférence fraternelle de Lyon suite à l'adresse reçue de la délégation libérale. Le synode supplémentaire à huit-clos de Haute-Ardèche Haute-Loire¹⁰⁸⁶ lit l'adresse de la délégation libérale à la conférence libérale de Nîmes qui sert de débat préparatoire à la conférence de Lyon : « *il s'agit pour l'instant de discuter, précise le synode, mais il faut tenir ferme sur la Déclaration de foi de 1872 et sur le Salut par grâce. La conciliation est possible mais l'unité plus difficile; le mieux ne serait-il pas de vivre séparés mais en paix ?* ». Le synode extraordinaire de Valence fait de même¹⁰⁸⁷. Le synode de Basse-Ardèche réuni à Vallon en 1896¹⁰⁸⁸, débat longuement : « *que chacun cherche à se former une opinion dans la paix le calme et la prière* ». Une proposition de réconciliation qui vient des libéraux est mise à l'étude mettant en avant l'état du pays et de l'état de l'Église où c'est le « *règne du scepticisme et de la corruption* » alors que le

¹⁰⁸² ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (25 octobre 1880)

¹⁰⁸³ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral » (18 mai 1887)

¹⁰⁸⁴ Idem (Juillet 1895)

¹⁰⁸⁵ SHPF 007 Y boîte 11 « Correspondances de l'Union libérale »

¹⁰⁸⁶ « Synode supplémentaire » (13 novembre 1895)

¹⁰⁸⁷ « Article du Protestant valentinois » (Novembre 1893)

¹⁰⁸⁸ BBP « Registre des synodes de Basse-Ardèche » (Mars 1896)

catholicisme et la libre pensée s'unissent pour démolir le protestantisme. Donc il faut unir la grande famille protestante. Un synode officiel rallumerait les querelles. Il vaut mieux d'abord se réconcilier sur le terrain de l'action sociale et morale et fraterniser avec ceux qui, comme les pasteurs Trial et Comte, luttent contre l'alcoolisme et la débauche. Le rapporteur présente les grandes différences entre évangéliques et libéraux : « *ni le même Christ, ni le même Évangile, ni les mêmes méthodes, ni les mêmes moyens, pour les libéraux, humains tout cela. Tandis que les évangéliques ramènent tout à Jésus-Christ et à la puissance du Saint-Esprit* ». Le débat est long, on s'accorde juste pour maintenir les synodes officieux, tout en refusant la demande d'un synode officiel mais en maintenant le dialogue dans le cadre des conférences fraternelles de Lyon.

Les conférences fraternelles se succèdent, elles ne doivent cependant pas devenir périodiques et remplacer les synodes mais au contraire œuvrer pour le rétablissement de ces derniers¹⁰⁸⁹.

En 1895¹⁰⁹⁰ le pasteur Elisée Bost du Pouzin écrit « *qu'il y a encore parfois de l'oidium théologique qui ravage les vignes du Seigneur de la part d'orthodoxes mais le plus souvent dans la région la conciliation est en marche, particulièrement entre les pasteurs qui se réunissent pour débattre; en témoigne la dernière rencontre à propos d'un livre sur l'éducation de la volonté du protestant Inspecteur d'académie de l'Ardèche. La même impression prévaut pour la dernière rencontre de l'association fraternelle Rhône Loire des pasteurs libéraux tenue à Saint-Etienne* ». L'année suivante¹⁰⁹¹ il regrette que l'on ne parle que trop peu dans la région, par défiance, de ce qui est nouveau, à savoir la conférence fraternelle de Lyon. Il regrette surtout que les consistoires n'aient souvent nommé qu'un pasteur et pas de laïc, sous-entendant ainsi que les divisions doctrinales sont surtout le fait des pasteurs. Il confirme¹⁰⁹² que les protestants dans la région pensent que l'union s'impose pour faire face aux nouvelles attaques perfides en rappelant Drumont qui parle d'un complot général franc-maçon et protestant. En 1899¹⁰⁹³ les vœux des consistoires de Privas et la Motte-Chalancon pour que la conférence fraternelle évite toute équivoque en fixant à l'avance les sujets à débattre et en représentant toutes les tendances de l'ERF montrent bien que le chemin à parcourir entre les deux tendances doctrinales est encore bien long et difficile.

3) Le choix des responsables d'Église.

Le choix de professeurs dans les facultés de théologie¹⁰⁹⁴.

Les consistoires de Valence et de Dieulefit¹⁰⁹⁵ protestent en 1879 à propos des nominations professorales dans les facultés de théologie : « *que les difficultés de doctrine qui divisent si douloureusement notre Église ne sauraient trouver de solution efficace que dans les décisions des corps qui les représentent* ».

Le consistoire de Dieulefit¹⁰⁹⁶ soutient l'Union pastorale de la Drôme qui, réunie à Loriol, condamne la faculté de Montauban pour avoir modifié l'intitulé de ses chaires sans l'accord de la commission permanente et demande que tous les futurs candidats à des chaires adressent une profession de foi où ils exprimeront leurs principes doctrinaux.

¹⁰⁸⁹ « Synode de Saint-Péray » (avril 1899)

¹⁰⁹⁰ « Article du Protestant libéral » (Décembre 1895)

¹⁰⁹¹ Idem (Avril 1896)

¹⁰⁹² Idem (Octobre 1896)

¹⁰⁹³ Idem (Octobre 1899)

¹⁰⁹⁴ **Annexe 4 - Chapitre 3 (pages 541 et 542)**

¹⁰⁹⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (6 et 20 juin 1879)

¹⁰⁹⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (17 mars 1892)

Les consécrations pastorales, les installations pastorales.

En 1881¹⁰⁹⁷ lors de la consécration à Saint-Julien-en-Saint-Alban d'Auguste Reyss de la faculté libérale de Genève présidée par le pasteur Dupont, libéral également, président du consistoire de Saint-Etienne, on note la présence remarquable de pasteurs des deux tendances. En revanche, en 1884¹⁰⁹⁸ pour les consécrations d'Eldin à Vallon et de Bertrand à Nyons, tous les 2 orthodoxes, des pasteurs orthodoxes et dissidents sont présents mais pas de libéraux; de plus, la lecture de la Confession de foi dite « Bois » n'est pas faite ; pourtant elle est imposée aux libéraux qui la refusent. En 1886 et 1887, les consécrations successives des pasteurs libéraux Palix à Die et Seston à Saint-Péray se font en présence de leurs collègues de Drôme et d'Ardèche qui n'hésitent pas à se déplacer pour montrer leur influence dans les deux départements : 9 pasteurs, venus de Die, Châtillon, Aix, Pontaix, Aouste, Saillans, Livron et le Pouzin, ont imposé les mains au premier. 14 pasteurs le font pour le second dont les 4 de la consistoriale de Vernoux et ceux Gluiras, Marcols, le Pouzin, Saint-Basile, Alboussière, Gilhac et Bruzac, Livron, Pontaix, Die¹⁰⁹⁹. Lors du sermon prononcé à la cérémonie de consécration d'Alphonse Serre à Saint-Pierreville¹¹⁰⁰, en 1890, enfant du pays, selon le formulaire libéral de Nîmes, les difficultés du ministère surgissent : « *difficultés provenant de l'incrédulité, d'un matérialisme grossier, des erreurs d'une prétendue science qui prétend tout expliquer ; difficultés provenant de l'indifférence qu'il rencontrera autour de lui et qu'il devra combattre de tout son pouvoir, au lieu de s'y laisser entraîner ; difficultés provenant de lui-même, des doutes qu'il pourrait avoir, du découragement qu'il pourrait éprouver en voyant le peu de fruits de son œuvre* ». L'installation de Paul Sabatier¹¹⁰¹ à Saint-Cierge-la-Serre en 1890 devant une foule rassemblant toutes les tendances, est l'occasion d'entendre le prêche d'un pasteur de Strasbourg exhortant les fractions du protestantisme à la réconciliation pour lutter contre le matérialisme et la superstition.

En 1887¹¹⁰² on débat à propos de la consécration de George Barbier évangéliste à Barnave. Tendil de Saint-Julien-en-Quint dit que cette consécration n'a pas été discutée au synode de la XIXe circonscription, de plus il rappelle que seul le synode général peut accepter des consécrations. Il se trouve que Barnave est à la fois anti-synodale mais aussi évangélique (le pasteur est proche des dissidents libristes et salutistes). Capillary président de la XIXe circonscription dit lui aussi que le synode n'a rien accepté. Marzials, pasteur de Barnave, répond qu'il connaît Barbier depuis 20 ans, et qu'imposer les mains à un candidat est un droit que Dieu lui a donné, donc il n'a pas d'autorisation à demander. Il s'avère que les pasteurs évangéliques présents à Barnave ont été trompés par Marzials, que ce dernier avait demandé la présidence au président du consistoire libéral de Die qui a refusé. Madame Marzials défend son mari dans « le Signal » mais on refuse ses explications, les femmes n'ayant pas la parole dans l'Église !

Les moments de luttes lors des élections presbytérales.

Il semble que le pouvoir politique parisien soit plus favorable aux libéraux qu'aux orthodoxes. Avec la décennie 1880, la République souhaite s'éloigner des religions et le libéralisme protestant n'est pas pour déplaire à un certain nombre d'hommes politiques tentés par la libre

¹⁰⁹⁷ « Article de la Renaissance » (25 février 1881)

¹⁰⁹⁸ Idem (29 août 1884)

¹⁰⁹⁹ « Article du Protestant libéral » (Mars 1886 et février 1887)

¹¹⁰⁰ « Article du Protestant libéral » (Mars 1890)

¹¹⁰¹ « Article du Protestant libéral » (Juillet 1890)

¹¹⁰² « Articles du Christianisme au XIXe siècle » (11 août, 18 août, 1er septembre 1887)

pensée. L'État remet donc en cause les décisions du synode de 1872 en ouvrant à nouveau largement les conditions d'accès à l'électorat des conseillers presbytéraux. « *La circulaire du 30 août 1880 a un ton auquel on ne s'attend pas de la part d'un ministre républicain* », se plaint le consistoire orthodoxe de Vallon¹¹⁰³ qui demande au gouvernement de la suspendre : En revenant sur les conditions de l'électorat, le bon fonctionnement de l'Église est atteint. Le conseil presbytéral orthodoxe de Montmeyran¹¹⁰⁴ proteste et demande le retour à la situation de 1872. L'État n'a pas à intervenir au sujet des conditions religieuses de l'électorat, il ne peut le faire que pour les conditions civiles.

Aux élections presbytérales¹¹⁰⁵ en 1881, à Saint-Laurent-du-Pape, les évangéliques sont élus mais les libéraux se sont abstenus. Aux Ollières, la victoire est évangélique après une lutte très vive : à Saint-Cierge-la-Serre la majorité est libérale, à Saint-Fortunat et Saint-Michel elle est orthodoxe, tout comme à Privas et Creyseilles. Les 5 paroisses de la consistoriale de Saint-Agrève ont élu des évangéliques sans lutte ni opposition.

La lutte reste cependant très vive à Saint-Fortunat comme le confirme l'élection partielle¹¹⁰⁶ de 1885 pour remplacer le conseiller Blache décédé : Sur 112 inscrits il y a 71 votants. Chareyre, orthodoxe, obtient 35 voix contre 32 au libéral Malègre. Il faut revoter¹¹⁰⁷, 92 personnes se déplacent. Les orthodoxes ont mobilisé puisque Chareyre obtient 58 voix contre 34 à Malègre. Quelques mois après, les querelles internes n'ont pas disparu. Le conseiller doyen d'âge, Bouvier, un libéral, écrit au ministre¹¹⁰⁸ pour lui signifier son opposition à la nomination définitive du pasteur orthodoxe Mailet. Il n'a conquis, dit-il, aucune sympathie parmi les paroissiens mais une réelle inimitié, donc le vote positif du conseil presbytéral est contraire à la volonté générale. Bouvier demande au ministre de trouver un autre poste à Mailet. En 1886¹¹⁰⁹ les élections sont à nouveau très serrées. Sur les 116 inscrits, 110 votent, les 3 élus orthodoxes obtiennent 76, 72 et 66 voix, les 3 libéraux battus (dont Bouvier) ont tout de même 39, 37 et 36 voix. L'année suivante, en 1887, le conseiller Mézenc¹¹¹⁰ dit que le jour du dimanche est de moins en moins respecté et il n'est donc pas étonnant que la bénédiction de Dieu ne puisse pas reposer sur l'Église. Le pasteur incite alors les conseillers à exhorter les fidèles à assister au culte et à envoyer leurs enfants au catéchisme. Deux conseillers s'inquiètent des dissidences libristes et darbystes au sein de l'Église nationale et se demandent comment y remédier. En janvier 1888 Mézenc avait démissionné, on lui demandé de rester, ce qu'il a accepté. Le conseiller Bénéfice démissionne¹¹¹¹ mettant en cause l'honorabilité de ses collègues. Bernard le remplace en mars 1888 au consistoire en disant qu'il s'engage à défendre la foi évangélique même s'il doit s'attirer la haine de certains membres de ce dernier. Aux Élections presbytérales de 1886¹¹¹², il y a 110 votants sur 116, 3 évangéliques sont élus (66 à 76 voix) contre 3 libéraux (36 à 39 voix).

Cette même année 1886, une seule liste est présentée dans les Églises du consistoire de Valence, toutes évangéliques sauf à Livron où les orthodoxes n'ont rien tenté¹¹¹³.

¹¹⁰³ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (2 février 1881)

¹¹⁰⁴ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (18 novembre 1880)

¹¹⁰⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (1881)

¹¹⁰⁶ Idem (29 mars 1885)

¹¹⁰⁷ Idem (29 mars 1885)

¹¹⁰⁸ Idem (5 août 1885)

¹¹⁰⁹ Idem (14 février 1886)

¹¹¹⁰ Idem (23 octobre 1887)

¹¹¹¹ Idem (3 mars 1888)

¹¹¹² Idem (février et mars 1886)

¹¹¹³ « Article du Protestant libéral » (Mars 1886)

Dans la consistoriale évangélique de Vallon, il y a contestation à Vals. À La Voulte sans problème, tous sont évangéliques. À Saint-Julien-en-Quint, avec 61 votants sur 142 inscrits, la surprise est de voir les synodaux sortants réélus, c'est la seule Église du consistoire qui est synodale (évangélique).

En 1889¹¹¹⁴ les deux conseillers libéraux sortants sont réélus au Pouzin. À Saint-Cierge-la-Serre la lutte est très vive : sur 140 inscrits, il y a 105 votants, et les libéraux sont élus à 10 voix de majorité. À Die le consistoire reste libéral sauf à Châtillon.

Ainsi, sous les coups de boutoir de l'anticléricalisme et des luttes internes, les protestants de Drôme et d'Ardèche courbent le dos mais ne plient pas, s'adaptent et se renouvellent.

La progressive laïcisation de l'État de 1879 à 1905 se déroule de manière assez identique de part et d'autres du Rhône. Dans la Drôme, comme en Ardèche, la République radicale marquée par la libre pensée reçoit l'adhésion de nombreux protestants éduqués ou non, qui s'éloignent ainsi des bancs des temples. L'anticléricalisme puissant des dernières années du XIXe siècle entraîne également une poussée d'un catholicisme conservateur où la lutte anti-protestante redevient un vecteur d'unité, plus fortement en Ardèche que dans la Drôme. La situation est alors paradoxale, avec des protestants massivement républicains dans une République qui se méfie de plus en plus de la religion.

Les discussions autour de la loi de séparation des Églises et de l'État sont également vives. Peu de voix protestantes s'y opposent mais les débats tournent essentiellement autour de la forme de la séparation. Il est notable que les protestants drômois tout comme les Ardéchois, à tous les niveaux ecclésiiaux, en ville comme à la campagne ou dans les montagnes, interviennent pour soutenir la laïcité « ouverte » du projet « Briand-Buisson » qui l'emportera face à la laïcité de « combat » prônée par Combes.

Le refus maintenu de l'État de convoquer des synodes oblige les réformés français à mettre en place un système officieux aussi bien au niveau régional que national. C'est ainsi qu'en Drôme-Ardèche se superposent les 14 consistoires officiels (que forment 100 Églises locales avec un conseil presbytéral) et les trois régions officieuses. Progressivement les synodes officieux prennent une place grandissante face à des consistoires officiels en décadence (particulièrement dans les zones plus montagneuses et rurales). Il n'y a pas, dans les débats sociétaux, ecclésiiaux et doctrinaux des consistoires et des synodes, des particularismes liés à un découpage départemental. Il semble cependant que la XVIIIe région (Haute-Ardèche et Haute-Loire) ainsi que le consistoire de Valence, soient plus actifs que les autres.

À côté de ces structures officielles et officieuses, les diverses sociétés religieuses se maintiennent et même, des unions pastorales se développent. Elles sont un moyen de dépasser les structures traditionnelles, les clivages ecclésiiaux et doctrinaux existants, les rives drômoises et ardéchoises. Elles se développent essentiellement grâce à quelques pasteurs et notables qui souhaitent ardemment une évolution de l'Église réformée, trop emprisonnée par le passé, ce qui ne permet pas d'aller de l'avant.

Bien sûr, la desserte des protestants reste au cœur des réflexions, elle est le vecteur nécessaire à un maintien de la pratique. Bien sûr, le maintien de bonnes relations avec un État de plus en plus anticlérical reste une priorité. Mais la principale préoccupation demeure le conflit latent entre les orthodoxes et les libéraux. Retranchés dans leur bastion drômois et ardéchois, les libéraux majoritaires dans le Diois, sur le plateau de Vernoux et dans les Boutières, voient se réduire leur influence ailleurs. Alors qu'au niveau national des tentatives de réconciliation

¹¹¹⁴ « Article du Protestant libéral » (Mars et avril 1889)

s'opèrent, ces dernières ont du mal à se vivre concrètement en Drôme-Ardèche où la virulence mais aussi l'opiniâtreté des orthodoxes viennent à bout de nombreux isolats libéraux. De nouveau, l'Ardèche, est plus touchée par ses luttes locales, sous l'influence grandissante d'un certain nombre de pasteurs évangéliques qui font basculer, d'une tendance à l'autre des Églises locales pourtant attachées au libéralisme depuis des décennies.

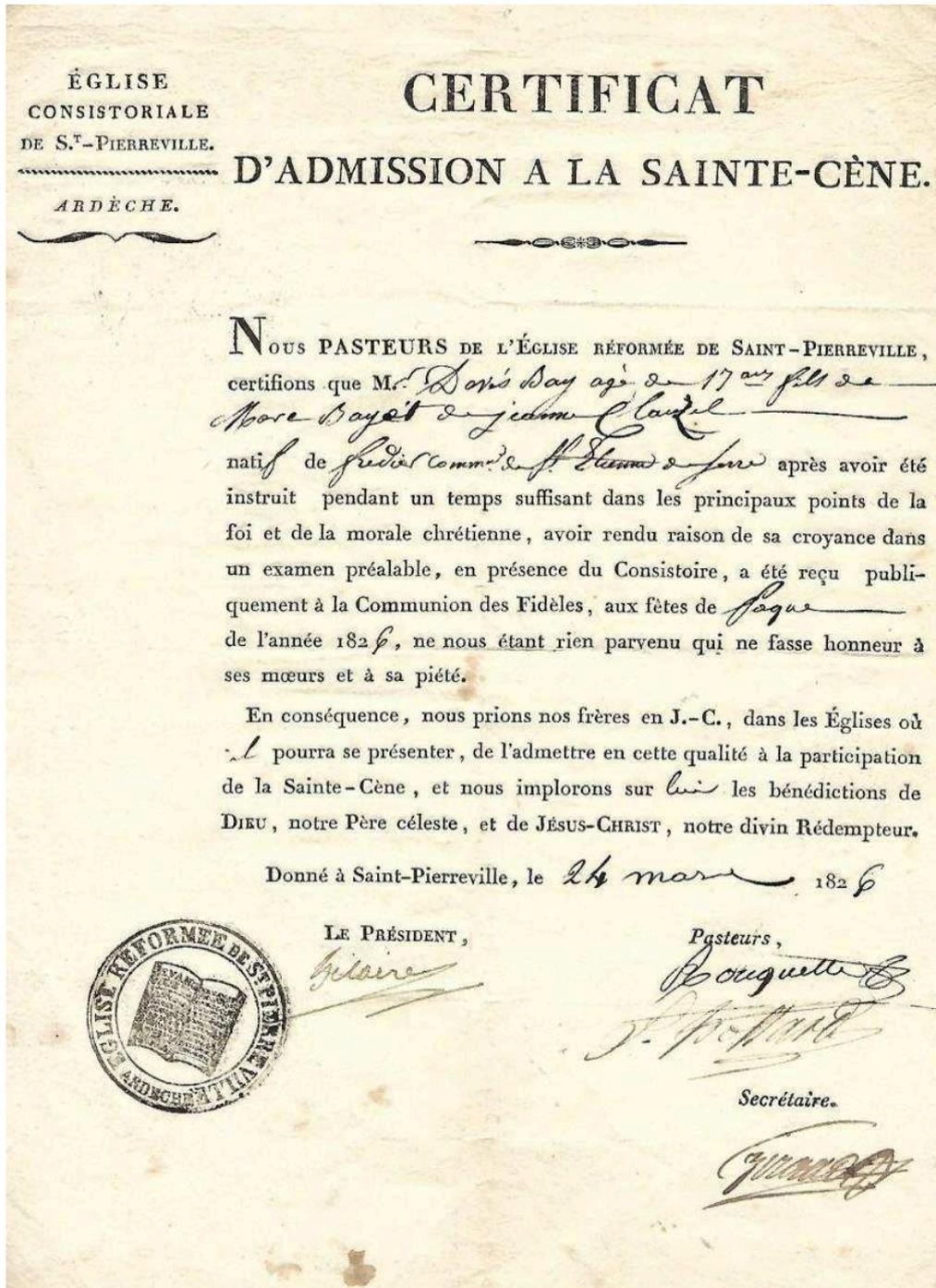
En 1905, un chapelet d'Églises libérales se maintient cependant le long de l'écharpe protestante traditionnelle qui traverse les deux départements, de part et d'autre des vallées de la Drôme et de l'Eyrieux.

Quant à la question des dissidences, elle ne semble plus d'actualité. Alors qu'elles ont plutôt tendance à voir leur rang se réduire dans la Drôme (particulièrement les méthodistes), elles restent très puissantes dans la Haute-Ardèche mais elles s'isolent, particulièrement les darbystes qui continuent à croître mais de plus en plus en interne, alors que les libristes, eux, se développent par prosélytisme vis-à-vis de l'Église nationale.

Deuxième partie : Une communauté aux multiples visages.

Il s'agit d'étudier une piété retrouvée, vécue au quotidien, incarnée dans l'école et la diaconie.

Quatrième chapitre : Être protestant en Drôme-Ardèche au XIXe siècle.



1115

¹¹¹⁵ BBP « Archives de la famille Noé ».

***Peut-on parler d'une sociabilité protestante ? Existe-t-il une ou des formes de piété ?
Comment résister à la déchristianisation rampante ?***

Les protestants véhiculent traditionnellement une image un peu caricaturale en France. Ils sont qualifiés d'austères et peu adeptes des plaisirs, enclins à valoriser le travail et l'argent honnêtement gagné, attachés aux valeurs familiales et à l'éducation, plutôt riches et influents dans la vie sociale. Grâce à leurs relations, et avec l'aide de leurs coreligionnaires, ils occupent dans la société une place bien supérieure à leur réalité numérique. Ils forment une communauté soudée, marquée par un anti-catholicisme prégnant.

La sociologie protestante en Drôme-Ardèche au XIXe siècle est en réalité à aborder d'une toute autre façon.

Les individus ont une grande importance, les pasteurs tout d'abord, mais aussi les laïcs et leur ministère collégial. Les notables dirigent les communautés et le « petit peuple » protestant leur est soumis. La piété, empreinte de traditions parfois superficielles, est au cœur des préoccupations, d'autant plus quelle est marquée par les réveils successifs.

La vie du protestant est rythmée par des rites de passage obligatoires. Après son baptême, arrive le temps de la catéchèse puis du mariage, les obsèques closent le passage sur terre.

Au quotidien, c'est la participation au culte dominical qui indique le niveau de pratique religieuse même si d'autres temps de rencontres sont proposés comme les études bibliques, les veillées de prière ou les groupes de chant.

Les femmes s'occupent de l'école du dimanche, participent à des rencontres de couture pour alimenter les ventes paroissiales et venir en aide aux plus démunis. Les hommes se retrouvent dans des cercles pour discuter de questions sociales.

Des soirées rassemblent la communauté pour s'ouvrir au monde et découvrir les champs missionnaires protestants.

Numériquement et spirituellement, la communauté protestante évolue différemment selon les temps et les lieux.

Après une phase généralisée de croissance jusque dans la décennie 1850, succède une longue période où des contrastes importants apparaissent, avant et après 1890, entre la Drôme et l'Ardèche, les villes et les campagnes, les vallées, les montagnes et les plateaux, les « réveillés » ou non, les protestants nationaux et les dissidents.

C'est tout de même le déclin qui semble prendre le pas à la fin du XIXe siècle. Les responsables des Églises cherchent par tous les moyens à l'enrayer.

Ils s'intéressent surtout à la jeunesse, particulièrement les enfants mais également les jeunes adultes. Ils souhaitent favoriser une vie communautaire qui permet de souder les protestants, trop enclins à une pratique individuelle de leur foi. La connaissance de la Bible mais aussi de l'histoire des huguenots sont au cœur des préoccupations des pasteurs et des Anciens.

Le déclin, aussi bien numérique que spirituel est partiellement stoppé même si les responsables de l'Église n'arrivent pas à éviter l'éloignement des bancs des temples de pans entiers de la sociabilité protestante, particulièrement les hommes et le monde ouvrier.

Être un protestant en Drôme-Ardèche en 1905 n'a plus grand-chose à voir avec la situation de 1802.

A. La diversité des notabilités et du « petit peuple » protestant.

I Les pasteurs, un véritable « clergé ».

1) Début XIXe, un corps pastoral peu nombreux et souvent défaillant.

La « vocation pastorale » n'est pas toujours première. Devenir pasteur, diplômé d'une faculté française, c'est aussi devenir fonctionnaire avec les avantages que ce statut accorde.

L'exemple de l'Église consistoriale de Saint-Pierre-ville en Ardèche est éloquent. Des deux pasteurs en poste au lendemain de la Révolution, on ne sait lequel est pire que l'autre : Noé¹¹¹⁶ a, semble-t-il, un problème avec l'alcool et son collègue François Fort, est un violent doublé de malhonnêteté qui sera révoqué en 1817 et mourra assassiné en 1841. Le cas du pasteur Charrat de la consistoriale de Privas¹¹¹⁷ confirme l'idée d'un corps pastoral partiellement défaillant. En 1807 les Anciens refusent de le nommer. Il exerce sans autorisation, en résidant à Creissac (commune de Rompon) où il dirige une école. Reconnu pour son immoralité il a été suspendu par l'ancien synode du Vivarais. Le même constat peut être fait pour le pasteur Girard de Saint-Agrève¹¹¹⁸. Il semble que sa consécration suite à ses études au séminaire de Lausanne par le dernier synode du Désert ne soit pas très régulière. Il exploite plus son domaine agricole qu'il n'accomplit ses devoirs pastoraux. Il fréquente trop les foires, « *or les affaires commencées sur la place publique vont toujours se terminer au cabaret* ». Ses prédications ne plaisent pas, donc « *les assemblées sont si peu fréquentées que son ministère est comme nul, les fidèles ayant perdu toute confiance en lui* ».

Un certain nombre de pasteurs désirent reprendre le ministère après la tourmente révolutionnaire. On s'aperçoit que beaucoup d'entre-eux ne considèrent plus la religion que comme une morale à appliquer, à l'exemple du pasteur Sabatier-Labâtie de Loriol qui écrit au préfet de la Drôme en 1801¹¹¹⁹ : « *je ne crois pas que le grand Montesquieu se trompât beaucoup quand il avançait que la religion est le meilleur garant de la probité d'un homme. Du moins je suis bien persuadé que la religion est la morale du peuple, et que si on lui ôte celle-là il ne lui en reste plus ; c'est ce qu'une expérience douloureuse et récente doit avoir assez appris à tous ceux qui savent voir et entendre. Les ministres protestants ne sont, à proprement parler, que des officiers de morale religieuse* ».

Le pasteur est un exemple pour les fidèles, un « berger » qui garde le « petit troupeau ». Il doit ainsi être irréprochable dans sa vie quotidienne. C'est le sens des décisions du consistoire de Saint-Pierre-ville, dans sa première réunion en 1805¹¹²⁰. Les Anciens souhaitent que les pasteurs observent rigoureusement la discipline lors du culte dominical mais aussi dans les fonctions de leur ministère auprès de la jeunesse et des adultes à encadrer. Les pasteurs doivent arriver de bonne heure au culte et ne pas se rendre au cabaret le dimanche. En semaine ils doivent porter des habits décents et s'abstenir de paraître dans les foires. Leurs charges, outre le culte dominical, les amènent à catéchiser les enfants et aussi à visiter les malades, particulièrement les mourants « *pour les rassurer à l'approche de la mort tout en leur rappelant qu'ils sont des pécheurs pardonnés* ». Le même consistoire précise¹¹²¹ que « *les pasteurs donneront aux fidèles de l'Église une conduite exemplaire, des instructions* ».

¹¹¹⁶ BBP « Archives Mours »

¹¹¹⁷ Idem

¹¹¹⁸ « Le Vivarais et le Velay protestant » Samuel Mours

¹¹¹⁹ ADD 66 V 6 « Lettre du pasteur Sabatier-Labâtie au préfet Descorches » (Thermidor An IX)

¹¹²⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (15 fructidor An XIII)

¹¹²¹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (30 août 1806)

fréquentes et des sermons nouveaux ; et surtout ils inspireront à leurs ouailles de saisir toutes les occasions de témoigner à nos frères catholiques les sentiments de bienveillance et de fraternité dont nous sommes animés envers tous nos concitoyens». C'est déjà ce que souhaite le consistoire de Die en 1804¹¹²² au moment où il appelle le pasteur Gonin de Genève. Son cahier des charges précise qu'il doit prêcher chaque dimanche, en alternance, au centre ville et dans les deux annexes, qu'il doit instruire les catéchumènes au presbytère de novembre à 15 jours avant Pâques, qu'il doit visiter les malades, célébrer les baptêmes si possible lors du culte, et la Cène à Pâques et les dimanches proches dans les annexes.

Des trois facultés protestantes, celle de Genève est la plus proche mais après 1815, elle délivre des diplômes étrangers ce qui pose des difficultés de titularisation en France. C'est une des raisons qui limite le nombre de pasteurs. C'est pourquoi le consistoire de Lamastre¹¹²³ demande au gouvernement que les études à Genève restent autorisées pour les étudiants français. Montauban est trop loin, trop excentrée. Strasbourg est surtout adaptée aux Luthériens et il faut connaître l'allemand.

La prédication est au cœur du ministère pastoral. Elle doit à la fois édifier les fidèles en proposant une analyse précise du texte biblique, mais aussi rappeler la doctrine sans oublier son application dans la vie quotidienne qui ne saurait remettre en cause la soumission aux autorités. C'est ce qui est rappelé au pasteur Lombard à Vernoux en 1824 au moment de son appel¹¹²⁴ : *« on exige dans nos Églises de la part d'un prédicateur un bon organe et un débit assuré et régulier. Je pense que Monsieur Lombard est doué de cet avantage dont nos habitants de campagne font grand cas »*. C'est aussi ce qu'écrit le pasteur Louis Frossard successeur du pasteur Tromparent à Privas en 1826¹¹²⁵ : *« je compte me trouver au milieu du troupeau confié à ma charge, lui prêcher comme j'ai fait dans tout mon ministère, avec la pure doctrine de l'Évangile, l'obéissance et l'amour au monarque, le respect aux magistrats, la crainte des lois »*.

Les Anciens de Saint-Pierre-ville en 1806 sont obligés de préciser le lieu de résidence des pasteurs, ils doivent aussi distribuer la présidence des cultes¹¹²⁶, signes du peu d'entente qui semble exister entre collègues. Ils réglementent la vie des pasteurs¹¹²⁷, il faut leur rappeler qu'ils sont des modèles à suivre dans le domaine de la bienséance et de la morale, que leur ministère comporte certaines fonctions auxquelles ils ne peuvent se soustraire. *« Le règlement suivant a été adopté. Le consistoire désirant ardemment pour le bien public et particulier que les ministres de son Église observent dans leur fonction, une discipline exacte et rigoureuse, afin de donner au culte qu'ils enseignent toute la dignité qui lui convient, de former et instruire les jeunes gens, de consoler les affligés et les malades et de maintenir l'ordre et la décence dans leurs assemblées, les invite par la présente : à faire le catéchisme à la jeunesse. À n'entrer, le jour de leurs assemblées, dans aucun cabaret. À s'informer des malades qu'ils peuvent avoir dans leur arrondissement, et à s'y transporter même sans invitation pour leur administrer les sacrements¹¹²⁸, les résigner aux souffrances et à la mort, et en un mot pour leur faire espérer les secours de la grâce et le pardon de la divinité, pour rassurer les pécheurs. À ne paraître aux foires que pour raison bien urgente. À observer la plus grande*

¹¹²² ADD 1 MI 228 « Registre du consistoire de Die » (19 avril 1804)

¹¹²³ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (22 avril 1826)

¹¹²⁴ BBP Archives Mours « Correspondance Périot-Boissy d'Anglas » (28 mars 1824)

¹¹²⁵ ADA V 40 « Lettre du pasteur Frossard au préfet » (26 avril 1826)

¹¹²⁶ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (30 août 1806)

¹¹²⁷ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (An 13)

¹¹²⁸ Il ne s'agit pas de l'extrême onction mais de la Cène. On ressent tout de même la forte prégnance du catholicisme ambiant.

décence sur le costume de leurs habits ».

Certains pasteurs, peu nombreux certes, sont sanctionnés pour les erreurs qu'ils commettent. En Ardèche, des pasteurs sont rappelés à l'ordre. En 1806, une pétition¹¹²⁹ est envoyée au préfet pour interdire à Charra de faire des assemblées. À la même date, le consistoire de Saint-Pierreville¹¹³⁰ demande aux pasteurs Fort et Noé de respecter le règlement à savoir ne pas porter de robe pendant la liturgie, Fort étant, en outre, incité à résider sur le territoire du consistoire. Des pasteurs sont révoqués pour manquement graves à leurs fonctions, c'est le cas du pasteur Fort en 1817 à Saint-Pierreville. D'autres pasteurs échappent à la révocation mais ne sont pas appréciés par les fidèles. Il s'agit de pasteurs qui ont pour épouses des filles de propriétaires terriens, ils sont souvent plus agriculteurs que pasteurs. C'est ainsi que le pasteur Girard¹¹³¹ de Saint-Agrève est muté dans une Église plus petite à Devesset où ses auditoires du dimanche s'amenuisent au fur et à mesure des dimanches qui passent. Il en est de même pour le pasteur Fort¹¹³² d'Alboussière, qui prêche mal, et toujours la même chose, ce qui pousse ses paroissiens à aller voir ailleurs, chez le pasteur voisin (Dumas à Gilhoc) ou auprès des agents des « Sociétés évangéliques » qui commencent à semer la division. C'est d'ailleurs dans les Églises de ces pasteurs médiocres que la première dissidence se fait jour avec Dentan sur le plateau de Saint-Agrève et Moureton sur celui d'Alboussière.

Dans la Drôme, le consistoire de Dieulefit¹¹³³ se plaint de deux de ses pasteurs. Il reçoit un mémoire de griefs contre Guittard, pasteur à Vinsobres, écrit par les notables du village et confirmé par une lettre du maire. Guittard et les Anciens de Vinsobres présents sont entendus. Le consistoire renvoie Guittard. Le ministre écrit alors au consistoire qu'il a de mauvais renseignements sur son successeur, Fine d'Alizet. Le consistoire dit ne pas être au courant de ces derniers. Le ministre demande aussi la réintégration de Guittard. Le président du consistoire précise que le ministre a été induit en erreur par des manœuvres de Guittard soutenu par quelques diacres et conseillers municipaux de Vinsobres.

2) À partir de 1830, un corps pastoral meilleur qualité.

Les formules de consécration pastorale sont claires sur ce qui est attendu d'eux, à l'image de celle du pasteur Frédéric Roustain consacré à Touloud en 1848¹¹³⁴ : « *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous l'avons autorisé à prêcher la parole de Dieu, à bénir les mariages contractés selon la loi, à administrer les Sacrements partout où le Seigneur l'appellera, et nous lui avons conféré le Ministère Évangélique par l'imposition des mains et par la prière* ».

Les délibérations de conseils presbytéraux qui appellent un pasteur sur un poste vacant sont aussi des exemples de ce qui est attendu du bon ministre du culte : ainsi à Chabeuil¹¹³⁵ en 1869, « *le conseil considérant qu'en présence des besoins religieux de la paroisse, qui sont ceux de tout cœur recherchant la paix avec Dieu que nous avons offensé, paix que nous ne pouvons trouver ou acquérir par aucun moyen qui soit en nous, puisque nous sommes sans force vis-à-vis de l'obéissance due à la loi de Dieu, il est avant tout souhaitable de posséder un pasteur qui prêche en tout temps la pleine grâce de Dieu par la foi en Jésus-Christ mort*

¹¹²⁹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (30 août 1806)

¹¹³⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (30 août 1806)

¹¹³¹ « Le Vivarais et le Velay protestant » (Samuel Mours)

¹¹³² « Journal du pasteur Delétra ». C'est le frère du pasteur Fort de Saint-Pierreville.

¹¹³³ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (5 mars et 2 décembre 1817)

¹¹³⁴ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (6 janvier 1848)

¹¹³⁵ AP Chabeuil « Registre du conseil presbytéral de Chabeuil » (16 novembre 1869)

pour nos offenses et ressuscité pour notre justification, seul moyen voulu de Dieu pour la *réconciliation de l'humanité avec lui* ».

Les notices nécrologiques des pasteurs louent le ministère idéal, même si les personnes concernées n'ont peut-être pas eu une vie si parfaite.

Le pasteur Louis Armand de Livron¹¹³⁶ décède à 33 ans, lors de l'épidémie de choléra en 1854 où il enterre d'abord sa belle-mère puis sa fille avant de succomber lui-même quelques jours avant son épouse : *« au milieu d'une population mixte, où l'opposition confessionnelle compliquait la difficulté de sa charge, il a su allier au zèle et à la fermeté la charité et la prudence. Fidèle gardien des intérêts protestants il ne les a jamais soutenus au dépend de la justice et de l'affection fraternelle. Animé d'un esprit d'ordre et de régularité, il imprimait ce double caractère à l'administration de l'Église. Mais l'amour de la règle et de la bienséance ne se confondaient point chez lui avec la routine et la faiblesse. Ce qu'il ambitionnait avant tout c'était la conversion des âmes et le progrès de la vie spirituelle ; et tous ses efforts tendaient à ce noble but. Dans la chaire, à l'école et au sein des familles il sollicitait les cœurs à se donner à Christ et à vivre selon sa parole. Un soldat du Christ, disait-il, ne doit pas reculer devant l'ennemi. Le pasteur donne sa vie pour son troupeau. Il l'a donné en effet pour ses chers paroissiens sa vie fidèle et précieuse. Il a expiré dans les bras de sa pieuse mère. Dans ses derniers moments, c'était son Église, c'était la conversion des âmes qui le préoccupaient encore et s'il a quitté la vie avec calme c'est qu'il avait la douce assurance d'aller auprès de celui qui intercède pour le pécheur. Je ne meurs point, disait-il, je m'en vais vers mon Dieu ».*

Le pasteur Sibleyras de La Baume-Cornillane, décède en 1871¹¹³⁷ : *« il vient y finir son pèlerinage terrestre dans le service du Seigneur. Il lui avait consacré sa vie sans arrière-pensée. Aussi rien ne primait pour lui que les devoirs du ministère évangélique. Chacun l'a vu malgré la pluie, la neige, les vents glacés, les exigences de la santé, aller visiter ses chers malades, présider les réunions annoncées, se porter la nuit comme le jour partout où le devoir l'appelait. Pourvu qu'il amenât aux pieds de Jésus des âmes captives, sa vie ne lui était pas précieuse. Si l'impiété, la froideur et l'indifférence lui arrachaient des soupirs pleins de tristesse, la situation douloureuse faite à notre chère Église réformée le faisait gémir ! Mais, homme d'action, il est entré résolument dans la lutte, et chacun a pu le voir repousser avec une énergique persistance l'esprit de secte, le faux libéralisme, les détracteurs du régime synodal, les adversaires de nos saintes libertés. Il est tombé sur la brèche, comme les vaillants, en face de l'ennemi, regardant au divin chef Jésus-Christ, son espérance, sa vie, sa victoire ! Ne le plaignons pas, car la couronne impérissable de la vie éternelle rayonne aujourd'hui sur son front dans les lieux célestes ».*

Le pasteur Léon Sarrus de Saint-Paul-Trois-Châteaux¹¹³⁸ meurt à 50 ans en 1876 : *« par sa piété pratique à la fois profonde, par son bon sens et par son bon cœur, enfin par la simplicité et la cordialité de ses manières, Sarrus nous paraissait le type accompli du bon pasteur de campagne. Par ce mot nous n'entendons certes pas rabaisser ni l'élévation de son intelligence ni les qualités de sa foi. Heureux sans doute ceux qui peuvent parler aux forts, mais heureux aussi et bénis ceux qui savent instruire les faibles. Les instructions pastorales de notre ami, simples, populaires, originales, toutes pénétrées d'onction et riches d'expériences chrétiennes, avaient comme une saveur de noix fraîche et de pain bis ».*

Un bon pasteur est un pasteur qui prêche bien. Il sait, par des mots simples, mettre à la portée des fidèles, le message évangélique. Un bon pasteur est un pasteur qui prend soin de son

¹¹³⁶ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (21 août 1854)

¹¹³⁷ « Article du Christianisme au XIX e siècle » (18 janvier 1778)

¹¹³⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (13 mars 1876)

troupeau, qui visite le plus régulièrement possible les membres de l'Église qui en ont besoin. Un bon pasteur est celui qui met lui-même en pratique ce qu'il prêche, qui mène une vie personnelle irréprochable, qui est un modèle.

Les charges pastorales sont rappelées, signe que parfois la vocation pastorale n'est pas si forte que cela.

À la dixième conférence pastorale de Die en 1844¹¹³⁹ on indique que le pasteur doit faire preuve de charité envers ses collègues, être juste dans ses jugements et ses remarques, ne pas fréquenter des sociétés qui nuisent à son ministère, ne pas avoir trop de liens avec les autorités et ne les voir que comme corps et non comme individus, être un bon père, un époux fidèle et dévoué, un maître juste, charitable et indulgent.

Au départ du pasteur Antoine Audra¹¹⁴⁰ de Plan-de-Baix en 1857, le sous-préfet le dit d'une moralité douteuse car il est léger dans ses fonctions et a eu peu d'attachement pour le village. Le préfet de la Drôme¹¹⁴¹ demande en 1861 des renseignements sur Péduran, pasteur à Dieulefit. Le commissaire de police répond : « *le seul motif de reproche qui à mon avis aussi bien que celui du public puisse être attribué à Monsieur le pasteur susdit est de s'occuper trop activement de ses propriétés, de ses bestiaux plus qu'aucun propriétaire du pays, d'être nullement charitable, au contraire d'être d'une avarice sordide* ». Le préfet écrit au ministre un commentaire un peu contradictoire avec la réponse du commissaire : « *ce fonctionnaire, d'un caractère et d'une honorabilité notoire, jouit de l'estime de ses paroissiens* ».

II Les notables, au centre de la communauté protestante.

1) Des responsables laïques qui dirigent les Églises locales.

Avant 1830, les notables au pouvoir.

Pour rétablir une vie religieuse digne, il faut rappeler leurs obligations aux responsables locaux en définissant le plus précisément possible ces dernières. Les Anciens et les diacres ont la charge de veiller sur la communauté. À Die, en 1803¹¹⁴², une exhortation est donnée aux Anciens, surtout ceux des villages. Ils doivent veiller à l'instruction de la jeunesse et ramener de l'ordre dans les retards des baptêmes et des mariages. Les communautés locales sont contrôlées par des notables, peu nombreux, reconnus comme les personnes les plus aisées du département¹¹⁴³. Dans les campagnes, à la fois dans les zones de montagne mais aussi dans la vallée du Rhône, quelques gros propriétaires terriens se sont enrichis sous l'Ancien Régime comme laboureurs ; ils ont ensuite racheté les meilleures terres devenues biens nationaux sous la Révolution. Ils diversifient leur activité, soit en agrandissant leur domaine et en l'affermant, soit en développant des moulins de soie tout en devenant négociants auprès des fabriques lyonnaises, prémices de l'industrialisation textile des années suivantes. Dans les petites villes une petite bourgeoisie se développe. Il s'agit essentiellement de professions libérales, de commerçants et d'artisans ainsi que de fonctionnaires. Peu d'industriels sont présents ; il est vrai que les petites villes drômoises et ardéchoises n'ont quasiment pas de passé manufacturier.

Les élections des Anciens montrent des notables cooptés, souvent âgés, et pas nécessairement

¹¹³⁹ « Article du Lien » (19 octobre 1844)

¹¹⁴⁰ ADD 62 V 2 « Lettre du sous-préfet de Die » (1857)

¹¹⁴¹ ADD 57 V 1 « Lettre du commissaire de police de Dieulefit » (1861)

¹¹⁴² ADD 1 MI 228 « Registre du consistoire de Die » (2 avril 1804)

¹¹⁴³ ADA V 21 « Lettre des Anciens de Privas au préfet » (1806)

zélés ! Plusieurs d'entre eux, surtout dans les communes rurales ont aussi des fonctions politiques locales. C'est ce qui ressort des listes de « L'Almanach protestant » édité en 1810¹¹⁴⁴.

Consistoire	Propriétaires	Négociants	Autres
Privas (1 maire)	4 propriétaires	1 négociant	Juge, notaire, vétérinaire, juriconsulte.
Saint-Pierreville	11 propriétaires		Juge
Vernoux (3 maires)	8 propriétaires	1 négociant	Docteur, juge de paix, géomètre
La Voulte	10 propriétaires	1 négociant	Substitut du procureur
Valence	9 propriétaires	2 négociants	Receveur de l'octroi
Crest	7 propriétaires	5 négociants	
Dieulefit (1 maire)	8 propriétaires	3 négociants	
Die (2 maires)	9 propriétaires	1 négociant	Procureur, cultivateur
La Motte-Chalancon	5 propriétaires		2 ménagers, 2 fabricants, aubergiste

Dans le consistoire de Lamastre¹¹⁴⁵, entre 1808 et 1829, les Anciens sont pour la plupart réélus, les nouveaux remplacent les hommes trop âgés ou décédés. Le plus souvent, ils sont les fils des précédents. La plupart sont des propriétaires terriens, parfois des négociants ou papetiers (dans la seule « vraie » ville, Annonay) et dans le gros bourg de Lamastre, un juge de paix et un docteur. Des Anciens sont aussi maires (Désaignes, Saint-Prix, La Bâtie), ou adjoints (Lamastre, Annonay).

Dans le consistoire de la Voulte¹¹⁴⁶, entre 1809 et 1830, les Anciens sont au deux tiers des propriétaires, les autres des fonctionnaires (magistrat, directeur du dépôt de mendicité), un militaire à la retraite et un fabricant de bas (un des rares artisans). Avant 1819, les Anciens sont réélus. À partir de 1819, de nombreuses démissions se succèdent, signes de difficultés internes (le pasteur président Meyer s'oppose à des Anciens à la fois pour des raisons de caractère mais aussi à cause des divisions théologiques).

Dans le consistoire de Privas¹¹⁴⁷, entre 1812 et 1826, la moitié des Anciens sont des propriétaires qui côtoient deux négociants, des avocats et fonctionnaires départementaux, un vétérinaire et un militaire en retraite. Un tiers d'entre eux étaient maires sous l'Empire.

Les catégories socio-professionnelles des Anciens évoluent lentement après 1830.

Le groupe des négociants forme le deuxième groupe social parmi les Anciens des consistoires drômois aux élections de 1851. Sur 59 membres élus, 16 sont des négociants et 26 des propriétaires. Au milieu du siècle, le caractère rural du protestantisme drômois s'estompe. La montée en puissance des petites villes fait que les traits de la notabilité protestante change. Les négociants pieux occupent les postes d'Anciens mais ne délaissent pas pour autant leurs activités économiques, en siégeant aux chambres de commerce, tout en s'intéressant également à la politique¹¹⁴⁸. Il faut citer les Morin de Dieulefit, les Latune de Crest-Blacons,

¹¹⁴⁴ SHPF P 105/1 « Almanach protestant » (1810)

¹¹⁴⁵ AN F 19 10 230 « Procès-verbaux des élections »

¹¹⁴⁶ BBP « Registre du consistoire de la Voulte »

¹¹⁴⁷ AN F 19 10 230

¹¹⁴⁸ France et Philippe Bouchardeau « Histoire de la chambre de commerce de Valence -tome 1 »

les Coursange de Die, parmi les plus connus, mais aussi le manufacturier Aristide Giraud et le banquier Joseph Savoye de Romans (ville peu protestante), les négociants Combier de Livron et Sérusclat d'Étoile.

Les Anciens ardéchois suivent la même évolution, même si elle est moins forte. Les propriétaires terriens restent majoritaires, quelques fonctionnaires (Privas) ou mouliniers en soie (Saint-Pierre-ville, la Voulté) apparaissent.

2) Quelques familles de notables dominant l'Église.

Les principaux notables cumulent une notoriété locale et nationale, ils forment de vraies dynasties.

Les Boissy d'Anglas¹¹⁴⁹ d'Annonay sont un des exemples de ces familles de notables protestants qui traversent le siècle en occupant des fonctions variées et plus ou moins influentes dans l'Église mais aussi dans la société au niveau économique et politique. François Antoine (1756-1826) est un homme politique de la Convention à la Restauration. Il est le fils du médecin de Lamastre Jean Antoine. Juriste, député de Tiers Etat en 1789, il vote la mort du roi puis préside la Convention en 1795. Pair de France sous Napoléon, son titre est confirmé par Louis XVIII¹¹⁵⁰. François Antoine (1781-1850) son fils aîné, fait lui aussi de la politique sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Théophile (1783-1864), frère du précédent, après avoir soutenu le roi sous la Monarchie de Juillet, se rallie à Napoléon III. François, le petit fils, (1846-1921), sous la IIIe République, est d'abord modéré puis radical socialiste. Simon de Boissy d'Anglas, l'autre petit-fils qui meure à 57 ans en 1899, est conseiller presbytéral à Désaignes et Ancien de Lamastre¹¹⁵¹.

Les activités des notables, donc leur niveau de richesse mais aussi leur notabilité se diversifient. Certains restent de gros propriétaires terriens. C'est le cas de Charles-André Seignobos¹¹⁵² de Lamastre qui est Ancien du consistoire et membre de nombreuses œuvres sociales. La famille Seignobos¹¹⁵³ marque la vie de Lamastre. Né en 1822 Charles-André échoue lors des élections législatives de 1848 mais entre au conseil général de l'Ardèche en 1849, il y siège jusqu'à sa mort en 1892. Il est élu député de gauche en 1871, il le reste également jusqu'à sa mort en 1881. Lors de ses obsèques¹¹⁵⁴ il est rappelé qu'il est resté fidèle à ses convictions protestantes et libérales, étant même membre de la minorité libérale au synode de 1872. Un de ses fils Raymond devient maire de Lamastre. Un autre fils, Charles (1854-1942) est professeur d'histoire à la Sorbonne, il développe une approche historique basée sur l'étude scientifique, il participe à l'élaboration des programmes de l'enseignement secondaire. Libre penseur, il reste attaché aux valeurs protestantes inculquées dans son enfance, il est, par exemple, un ardent défenseur de la laïcité et prend la tête des enseignants dreyfusards de la Sorbonne.

De petits mouliniers en soie ou négociants, certains poursuivent leur ascension sociale en devenant des patrons d'industrie. Le cas le plus caractéristique est celui de la dynastie Morin de Dieulefit^{1155 1156}. Henri (1792-1846) est manufacturier en draps, il a 347 ouvriers dans ces

¹¹⁴⁹ Dictionnaire des députés du Second Empire (Eric Anceau)

¹¹⁵⁰ Cahier PHA n°4

¹¹⁵¹ « Article du Protestant libéral » (Janvier 1899)

¹¹⁵² Cahiers PHA n°4

¹¹⁵³ Idem Odette Autrand

¹¹⁵⁴ « Article du Protestant libéral » (Juillet 1892)

¹¹⁵⁵ Dictionnaire des députés du second Empire (Eric Anceau)

¹¹⁵⁶ Histoire des archives drômoises n°5-Juillet 1982

usines en 1841. Pierre Théodore (1782-1846), son frère, est lui aussi manufacturier, mais surtout fait de la politique sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Son fils Étienne Théodore (1814-1880), négociant en drap et manufacturier également, est l'auteur d'un essai sur le travail et l'avenir des classes laborieuses, il se rallie à Napoléon III, et devient baron de Masalbrier en 1854. Il est président du conseil central des Églises réformées de 1852 à 1858¹¹⁵⁷.

L'école permet aux fils de famille d'entrer dans la fonction publique, particulièrement la magistrature ou l'éducation, moins souvent l'armée. C'est ainsi que Jean-François Dautheville (1792-1875) originaire de Chalencon¹¹⁵⁸ gravit jusqu'à général les échelons de l'armée puis entre en politique en 1848 en se ralliant à Louis-Napoléon Bonaparte, il devient le président du conseil central des Églises réformées de 1858 à 1875. Jean-François Dautheville¹¹⁵⁹ entre à Polytechnique en 1811 et accomplit sa carrière militaire sous tous les régimes du Premier au Second Empire. Il est élu député en 1848 mais ne se représente pas en 1849. Retraité de l'armée en 1854, il reprend sa carrière politique en étant un fidèle bonapartiste, il est alors le candidat officiel, régulièrement élu député de Privas jusqu'en 1870. En 1864, il est élu également conseiller général du canton de Saint-Pierreville.

Il n'y a quasiment pas de vocation pastorale parmi les notables mais un certain nombre se marie ou marie leurs filles à des pasteurs. C'est le cas des Lombard Latune de Blacons¹¹⁶⁰ avec Charles Lombard Latune (1864/1949) qui épouse successivement deux filles du pasteur Fallot. Au XVIIIe siècle les Lombard habitent à Crest ; ils sont négociants et produisent des laines et ratines ; par mariage ils se lient aux notables protestants d'Annonay, particulièrement les papetiers Johannot, et de Dieulefit ; ils commercent avec Lyon et la Suisse. Ils ajoutent à leur nom, un « delatune » qui correspond à un de leur domaine à Vercheny. En 1817, ils décident de se lancer à Blacons dans la fabrication du papier, y voyant des débouchés plus lucratifs que la laine, en admirant la prospérité de leurs connaissances d'Annonay (les Montgolfier, Johannot et Canson). L'entreprise prospère et passe de 89 ouvriers en 1829 à 278 en 1869 avant de retomber à 179 vingt ans après. Paul-René (1765-1829) puis ses fils, Joseph-Etienne (1798-1850) et Charles (1805-1874), son petit-fils Gustave-Joseph (1835-1900), son arrière-petit-fils Charles-Louis (1864-1949), tout en dirigeant l'entreprise familiale, font de la politique, sont membres des consistoires réformés, dirigent des œuvres philanthropiques laïques ou protestantes. Ils sont, en religion, de tendance libérale modérée.

En Ardèche, une place toute particulière doit être accordée à la dynastie des « Chalamet »¹¹⁶¹¹¹⁶². L'une des trois filles du docteur Isaac Péirot, fils du pasteur du Désert Pierre Péirot et Ancien du consistoire de Vernoux dès 1802, a épousé Jean-Jacques Chalamet, propriétaire terrien au hameau de Serpoulet à Vernoux. Le couple a cinq fils dont le plus célèbre est Arthur (1822-1895), agrégé de lettres au lycée de Tournon. Républicain de la première heure, Arthur Chalamet entre en politique dès le début de l'Empire en refusant d'assister au Te-Deum qui suit le plébiscite de décembre 1851. Il succède à son frère Gaston, avocat et conseiller général de Vernoux en 1872, siège qu'il conserve jusqu'en 1895. Il échoue, lors des législatives de 1871, à se faire élire sur la liste proposée par les Comités-Républicains-Réunis même s'il obtient sur le canton de Vernoux 1325 voix sur 1630 votants. Il est député de 1876 à 1883 puis

¹¹⁵⁷ SHPF « Article du Christianisme au XIXe siècle » (5 mai 1886)

¹¹⁵⁸ Dictionnaire des députés du second Empire (Eric Anceau)

¹¹⁵⁹ Idem Albertine Decotte

¹¹⁶⁰ Bulletin de la SHPF (2e trimestre 1967)

¹¹⁶¹ « Article dans Mémoire d'Ardèche et temps présents n°76 » Odette Autrand (15 novembre 2002)

¹¹⁶² Mémoires d'Ardèche et temps présent n°73-1 « Article de ? »

sénateur jusqu'en 1895. Sous le ministère Gambetta (1881-1882), il entre au gouvernement comme secrétaire d'État. Ses principales interventions à Paris portent sur l'éducation, particulièrement celle des filles (enseignement secondaire et Écoles normales supérieures de Sèvres et Fontenay). Il est à l'origine du lycée de jeunes filles de Tournon. À son décès¹¹⁶³ il est précisé qu'il fut un protestant qui ne se mêla point des luttes religieuses mais rendit beaucoup de services à ses coreligionnaires particulièrement en matière d'éducation publique ; 3000 personnes lui rendent hommage lors de ses obsèques à Silhac.

Deux de ses frères ont une influence politique locale : l'avocat, Gaston Chalamet, conseiller général de Vernoux, premier préfet de l'Ardèche de la IIIe République le 5 septembre 1870, et le médecin Camille Chalamet, conseiller général de Loriol dans la Drôme. Gaston Chalamet a commencé sa carrière politique en 1848 en battant son oncle, le pasteur Louis Lanthois¹¹⁶⁴ aux élections cantonales de Vernoux. Il reste conseiller général jusqu'à sa mort en 1872, opposant au Second-Empire, il ne peut cependant se faire élire député aux élections législatives de 1869 face au candidat officiel le marquis de la Tourette. Gaston Chalamet a eu deux enfants : Henri (1849-1935) et Élise (1848-1925). Elise Chalamet est enseignante à l'école Monge de Paris¹¹⁶⁵. Célibataire, elle adopte un fils qui deviendra pasteur. Henri Chalamet, avocat comme son père, est à la fois maire de Valence (1896-1919), conseiller général du canton de Vernoux ((1895-1935) et sénateur de l'Ardèche (1911-1929).

De propriétaires terriens à négociants en soie et industriels, ces notables s'engagent souvent en politique sans qu'une tendance majoritaire ne se dégage même s'ils sont plutôt orléanistes que légitimistes, républicains que bonapartistes, radicaux socialistes que modérés au fur et à mesure que le siècle avance. En religion ils semblent plus libéraux qu'orthodoxes, peu marqués par les réveils qui touchent plutôt les milieux populaires en Drôme-Ardèche. Un nombre non négligeable devient libre penseur.

De nombreux autres notables sont présents dans les Églises rurales comme dans les gros bourgs ou les petites villes.

La plupart doit sa fortune au moulinage de la soie. Les Sérusclat à Étoile¹¹⁶⁶ sont mouliniers avec Jean, le père, puis Charles Blanchon, le gendre (époux de Laure Sérusclat). Les Blanchon, sont mouliniers en soie à Saint-Julien-en-Saint-Alban¹¹⁶⁷. Le père, Louis, fonde l'usine-château en 1825 ; le fils, Charles, dirige les deux entreprises.

Les Marquet aux Fonts-du-Pouzin, sont également mouliniers en soie.

Les Guilliny de Nyons¹¹⁶⁸ sont eux aussi mouliniers. Pierre Louis (1778-1841), moulinier en soie comme son père, est l'inventeur du « dévidoir à soie Gulliny » en 1834.

Jean-Louis Dejoux de Montpezat¹¹⁶⁹ est issu d'une famille protestante des Boutières, il est né en 1778 à Marcols-les-Eaux. Il commence ses activités professionnelles comme ouvrier dans des usines de soie puis comme commis de son oncle avant d'affermier en 1813 un petit moulinage au hameau de Serrepuy à Marcols-les-Eaux. En 1822, après avoir épousé une fille de notable de Montpezat, il développe son activité industrielle dans cette commune toute catholique à Pont-de-Veyrières. Il devient maire de la commune entre 1835 et 1842. Il fait face à des difficultés financières qui l'obligent à vendre son usine en 1851.

¹¹⁶³ « Article du Protestant libéral » (Décembre 1895)

¹¹⁶⁴ Il est l'époux d'une des 3 filles Périot, les deux autres ayant épousé Chalamet et le pasteur de Chalencou.

¹¹⁶⁵ Voir chapitre 5 sur l'école

¹¹⁶⁶ Les Cahiers drômois n°18 – 2010 (Jean Lovie)

¹¹⁶⁷ Les Cahiers drômois n°18 – 2010 (Jean Lovie)

¹¹⁶⁸ Terres d'Eygues n°45-2010 (Jean Laget)

¹¹⁶⁹ « Article de la Revue du Vivarais - Octobre-décembre 2010 » (Félix Plantevin)

Les Clauzel de Beauvène en Ardèche sont mouliniers. Albin Clauzel¹¹⁷⁰ est né le 17 juin 1842, il est ingénieur civil des mines. Il se présente pour être député le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste. Clauzel réunit, sans être élu, 38 939 voix. Cette élection est annulée par la Chambre des Députés et un nouveau scrutin est ouvert dans le département de l'Ardèche, le 14 février 1886. Clauzel, qui obtient 47 353 voix sur 92 766 votants et 111 395 inscrits, est élu. Réélu¹¹⁷¹ aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, il recueille 10 522 voix contre 7 561 au marquis de Bernis, conservateur, sur 18 185 votants. Albin Clauzel, membre de diverses commissions, présente quelques rapports sur des projets de loi d'intérêt local et continue à assumer avec un égal dévouement à la chose publique, ses mandats de maire de Gluiras et de conseiller général de Saint-Pierre-ville, jusqu'à sa mort prématurée, survenue le 24 janvier 1893, à 51 ans. Sa vie publique, déclare le président Casimir Périer dans l'éloge funèbre qu'il prononce le 25 janvier, avait été un « exemple de désintéressement, de conscience et d'honneur ». De théologie libérale, il est également Ancien du consistoire de Saint-Pierre-ville.

Les Fougéirol aux Ollières¹¹⁷² développent une importante industrie, elle aussi, liée à la soie. Ils entrent en politique mais semblent moins présents dans la direction de l'Église locale, étant sans doute plutôt libéraux et opposés à des pasteurs orthodoxes. L'entreprise Fougéirol emploie des centaines d'ouvrières, un vrai quartier industriel se crée autour du temple, ce quartier se peuple alors beaucoup plus que celui serré autour de l'église catholique à l'opposé du village. Les Fougéirol s'intéressent également à l'éducation par l'intermédiaire d'une pension de jeunes filles formant des institutrices protestantes à Privas.

D'autres secteurs industriels sont également présents. Les Joubert de Die¹¹⁷³ sont cimentiers au Pont de la Roche (avant 1870) tout comme les Sauvan¹¹⁷⁴ après 1870. Les Coursange à Poët-Laval puis Die dirigent des poteries. Les Johannot d'Annonay font partie des industriels papetiers de la ville, ils s'apparentent avec les Canson, eux-mêmes liés aux Montgolfier catholiques.

D'autres préfèrent le secteur tertiaire, deviennent commerçants ou travaillent dans la banque. Les Girard de Nyons¹¹⁷⁵ dirigent un commerce. Émile ouvre sous le Second Empire le « grand magasin » appelé le « Bazar ». Auguste Giraud (1851-1832)¹¹⁷⁶ est né à Marcols-lès-eaux, il commence sa carrière professionnelle dans le négoce de la soie, puis, en 1885, devient banquier en s'associant avec Emile Brun. Outre ses responsabilités de trésorier du consistoire, il est l'adjoint aux finances du maire protestant de Valence de 1888 à 1919 où il côtoie le soyeux Pierre Courtial, son ami, président de la Chambre de commerce, également protestant.

III Le « petit peuple » protestant

1) Avant 1830, une marginalisation certaine.

La grande majorité des communautés est composée d'une petite paysannerie sans richesse comme dans la consistoriale de Lamastre où le pasteur lance une souscription en 1807¹¹⁷⁷ pour construire un temple mais elle s'avère insuffisante car les habitants des montagnes sont

¹¹⁷⁰ « Dictionnaire des parlementaires français de 1779 à 1889 » (Adolphe Robert et Gaston Cougny)

¹¹⁷¹ « Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940 » (Jean Jilly)

¹¹⁷² « Article de la Revue du Vivarais - Avril-juin 2001 » (Michel Riou)

¹¹⁷³ Chroniques du Diois n°10- décembre 2008 (Henri Desaye)

¹¹⁷⁴ Chroniques du Diois n°10- décembre 2008 (Henri Desaye)

¹¹⁷⁵ Terres d'Eygues n° 36 – 2e semestre 2005

¹¹⁷⁶ Revue drômoise n°516 « Article de Philippe Bouchardeau » (Juin 2005)

¹¹⁷⁷ ADA V 21

qualifiés de « pauvres ». Dans les Églises de la montagne ardéchoise ou dans les contreforts alpins pour la Drôme la plupart des paysans sont propriétaires d'un petit domaine au sol souvent médiocre, pentu et peu productif. Le système de polyculture mis en place permet au mieux la survie plutôt que la vie. Le père travaille les champs en terrasses, la mère élève les vers à soie, les nombreux enfants gardent les animaux. Ces derniers doivent ramener un maigre salaire en travaillant comme domestiques et ouvriers agricoles dans les grands domaines ou comme ouvrières dans les moulins de soie. Ce système de micro-propriété a deux conséquences sociales, tout d'abord la réalité de fortes densités de population avec des familles nombreuses dans un milieu physique relativement hostile, ensuite la faible mobilité de ces populations qui sont attachées à leur terre malgré les difficultés d'exploitation. C'est ainsi que les « gros » propriétaires qui doivent affermer une partie de leur bien, ne trouvant pas de volontaires protestants, appellent des fermiers catholiques. Ces derniers s'implantent progressivement dans des contrées jusqu'alors totalement protestantes.

Le « petit peuple » protestant est cantonné dans des responsabilités subalternes au sein des Églises locales. Les diacres sont chargés du service intérieur dans les assemblées et de la tenue des registres pour les deniers à distribuer aux pauvres¹¹⁷⁸. Ils vérifient que les parents élèvent bien leurs enfants, s'il y a de la piété et des bonnes mœurs dans les familles, si personne ne profane le dimanche ni pendant le culte ni après¹¹⁷⁹. Ils doivent aussi veiller au silence dans le temple, font les lectures et accompagnent les chants¹¹⁸⁰. Dans les Églises rurales qui ne sont pas des chefs-lieux de consistoire, ils forment des consistoires « sectionnaires » et cumulent leur fonction avec celle d'Anciens locaux, ils sont ainsi chargés des frais de chaque section et louent les bancs pour avoir des revenus¹¹⁸¹. Les concierges, les lecteurs et les chantres sont engagés dans certaines Églises importantes, urbaines mais aussi rurales, qui en ont les moyens. Le concierge¹¹⁸² « *maintient l'ordre au culte, fait asseoir les étrangers aux bancs qui leur sont désignés, porte les lettres de convocation aux membres et diacres de l'Église, présente après le sermon les bourses aux diacres chargés de la cueillette pour les pauvres, tient le temple bien propre et balayé, l'ouvre une heure avant les services et a le plus grand soin du mobilier de l'Église, porte le drap mortuaire dans la maison du décédé et le retire après l'inhumation* ». Puisqu'il s'avère nécessaire de rédiger ces règlements, ne faut-il y voir la preuve que les responsables laïques chargés de ces fonctions ne les appliquent pas soit par méconnaissance soit volontairement ?

2) Au fil du siècle, plus de responsabilités pour le « petit peuple » protestant¹¹⁸³.

C'est en regardant les élections successives des conseillers presbytéraux, que la lente démocratisation des responsables des Églises locales est perceptible. Les petits commerçants, artisans, employés, fonctionnaires, paysans font progressivement leurs entrées dans les instances dirigeantes des Eglises.

La démocratisation des conseils presbytéraux a tout de même ses limites. Les instituteurs sont les plus nombreux. Ils ne font pas partie des grands notables mais ne sont pas non plus totalement du « petit peuple ». Les commerçants et les artisans sont eux aussi assez bien représentés, particulièrement dans les villages et les gros bourgs ruraux. Quelques employés subalternes de la fonction publique apparaissent dans les petites villes. Les petits paysans dans

¹¹⁷⁸ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (30 août 1806)

¹¹⁷⁹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (12 février 1823)

¹¹⁸⁰ ADD 1m1 228 « Registre du consistoire de Die » (15 février 1821)

¹¹⁸¹ AP le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (13 septembre 1824)

¹¹⁸² ADD non classé « Registre du consistoire sectionnaire de Nyons » (20 février 1820)

¹¹⁸³ **Élections des conseillers presbytéraux par consistoire de 1852 à 1905 - Annexe 1 – Chapitre 4 (pages 543 à 556)**

les campagnes et les ouvriers dans les villes demeurent l'exception.

	Drôme	Ardèche
Villages	<p>Consistoire de Die : Menglon 1853 (deux agriculteurs), Saint-Julien-en-Quint : 1871 (un meunier).</p> <p>Consistoire de Crest : Crupies 1853 (un instituteur, un meunier). Puy-Saint-Martin 1853 (un menuisier).</p> <p>Consistoire de la Motte-Chalancon : Aucellon 1853 (un instituteur). Lesches 1853 (un instituteur). Saint-Dizier 1853 (un instituteur).</p> <p>Consistoire de Dieulefit : Montjoux 1853 (un meunier). Poët-Laval : 1853 (un potier, un instituteur), Venterol : 1853 (un boisselier), Sainte-Euphémie : 1872 (un menuisier).</p> <p>Consistoire de Valence : Cliousclat : 1871 (un potier), 1889 (un menuisier), Châteaudouble : 1874 (un meunier, un charron), 1886 (un cultivateur, un maréchal-ferrant, un perruquier), Chabeuil : 1886 (trois cultivateurs), 1904 (un comptable).</p>	<p>Consistoire de Lamastre : Gilhoc : 1874 (un représentant de commerce), 1889 (un agriculteur, un maréchal-ferrant), Saint-Basile : 1874 (un fermier), 1889 (un sabotier).</p> <p>Consistoire de la Voulte : Gilhac : 1862 (un instituteur).</p> <p>Consistoire des Ollières : Saint-Michel-de-Chabrillanoux : 1853 (un instituteur), 1881 (un ferblantier), 1892 (un tailleur), Saint-Fortunat : 1886 (un cordonnier), 1889 (un instituteur), 1898 (un cordonnier), Saint-Cierge-la-Serre : 1898 (un forgeron, un expert-géomètre).</p> <p>Consistoire de Saint-Péray : Alboussière : 1862 (un serrurier), 1883 (un instituteur), Champis : 1905 (un maréchal-ferrant).</p> <p>Consistoire de Saint-Agrève : Saint-Romain Mars : 1859 (4 cultivateurs, un meunier), 1880 (un cantonnier), Devesset : 1859 (deux cultivateurs, un instituteur), Saint-Julien Intres : 1862 (un cultivateur), 1865 (un instituteur), 1880 (un maçon).</p> <p>Consistoire de Saint-Pierreville : Saint-Pierreville : 1868 (un aubergiste), Marcols-Albon : 1874 (un maréchal-ferrant), Gluiras : 1874 (un meunier).</p> <p>Consistoire de Vallon : Les Vans : 1868 (un meunier), 1877 (un confiseur).</p> <p>Consistoire de Vernoux : Chalencon : 1877 (un cafetier), 1883 (un teinturier)</p>
Gros bourgs ruraux	<p>Montmeyran : 1853 (deux instituteurs). Châtillon : 1859 (un instituteur) La-Motte-Chalancon : 1853 (un greffier). Loriol : 1871 (un serrurier), 1886</p>	<p>Lamastre : 1852 (un instituteur), 1879 (un cafetier), 1889 (un instituteur). Les Ollières : 1874 (un agent voyer), 1895 (un sabotier) Saint-Péray : 1859 (un cultivateur), 1880 (un receveur)</p>

	(un charpentier), 1889 (deux cultivateurs). Beaumont : 1886 (un menuisier). Etoile : 1889 (un charron). Livron : 1889 (un menuisier). La Motte-Chalancon : 1889 (un bourrelier et un cafetier).	Chomérac : 1862 (un agriculteur) Les Fonts-du-Pouzin : 1883 (un menuisier) Saint-Agrève : 1859 (deux cultivateurs, un piqueur, un épicier), 1862 (deux épiciers, un instituteur) 1865 (un charron), 1880 (un maçon) Vals : 1874 (un serrurier) Vernoux : 1859 (un instituteur), 1877 (un épicier, un serrurier, un greffier), 1883 (un épicier, un ébéniste)
Petites villes industrielles	Dieulefit : 1872 (un potier).	Le Cheylard : 1874 (un armurier, un agent des ponts et chaussées), 1889 (un tailleur, un facteur). La Voulte : 1868 (un fabricant de sommier et un épicier), 1874 (un épicier, un ébéniste, un chaudronnier), 1889 (un ouvrier). Annonay : 1871 (un bibliothécaire), 1883 (un carrossier) Le Pouzin : 1868 (un employé d'usine), 1880 (un boulanger), 1898 (un platier, un ferblantier) Le Cheylard : 1865 (un serrurier)
Petites villes « tertiaires »	Die : 1859 (un instituteur). Montélimar : 1872 (un mécanicien, un confiseur).	Tournon : 1880 (un horloger, un greffier), 1883 (un chimiste, un tailleur). Privas : 1859 (un caissier), 1877 (un employé de la Préfecture) Aubenas : 1881 (un chef de section aux chemins de fer, un représentant de commerce), 1886 (un employé usine de soie, un fabricant de liqueurs)
Valence	1853 (un employé du télégraphe). 1874 (un commis, un charron). 1904 (un électricien).	
TOTAL	46 (dont 9 instituteurs)	86 (dont 9 instituteurs)

Rares sont les Églises où les conseils presbytéraux ne se démocratisent pas un peu, et restent totalement contrôlés par des notables comme ceux de Désaignes, Saint-Laurent-du-Pape ou Charmes. Il est remarquable qu'avec un nombre quasi identique d'Églises, l'Ardèche compte presque deux fois plus de conseillers presbytéraux issus des milieux populaires que la Drôme.

Cette démocratisation reste relative, vers la fin du siècle, la tendance au retour en force des notables dans les conseils presbytéraux est sensible¹¹⁸⁴.

En 1886, le consistoire de la Voulte s'embourgeoise (un rentier et des propriétaires sauf à la Voulte toujours plus populaire). En 1898, il n'y a plus que des propriétaires élus dans tous les conseils presbytéraux.

¹¹⁸⁴ AN F19 10 251 à 10 254 (Ardèche), 10 262 à 10 264 (Drôme)

Dans le consistoire de Saint-Péray, en 1901 siègent uniquement des propriétaires, un médecin, des industriels, un banquier, un rentier ; on note la disparition de toute classe moyenne.

En 1895, dans le consistoire de Privas, il y a de plus en plus de propriétaires et d'industriels surtout des mouliniers sauf au Pouzin. Il n'y a quasiment jamais de rentier.

À Saint-Pierre-ville en 1881, les propriétaires augmentent, les négociants en soie diminuent. Au consistoire, se réunissent uniquement des notables.

On note à Vernoux en 1895 un embourgeoisement (uniquement des propriétaires et un avocat à Boffres) tout comme à Valence, avec en 1904, de plus en plus de propriétaires.

Dans le consistoire de Die, en 1871, ne sont élus que des propriétaires, sauf à Die (notaire, négociant, greffier, docteur, rentier) et un meunier à Saint-Julien-en-Quint. En 1886, ne subsistent que des propriétaires. En 1892, une légère démocratisation se fait jour avec un cafetier, un conducteur des ponts et chaussées, un tuilier, un tonnelier.

Dans le consistoire de La Motte Chalancon, l'année 1889 voit apparaître un bourellier, un cafetier au milieu d'une grande majorité de propriétaires et de quelques rentiers, négociants et notaires. À Dieulefit, en 1872 tous les conseillers sont propriétaires sauf 7 (dont 3 négociants).

À l'inverse, dans l'Église urbaine d'Annonay, Église où la petite bourgeoisie et les ouvriers sont majoritaires, le patronat industriel se sent en partie dépossédé de son pouvoir. C'est ainsi qu'il faut comprendre la réaction du diacre Johannot, membre de la grande famille des papetiers qui emploient beaucoup d'ouvriers. En 1873¹¹⁸⁵ il annonce sa démission « motivée par l'exclusion systématique de la bourgeoisie dans les élections au conseil presbytéral ».

B. Avant les années 70, une pratique religieuse en renaissance.

I En 1802, des protestants de tradition plus que de conviction.

1) Une piété, empreinte de formalisme et endormie.

Les communautés réformées de la Drôme et de l'Ardèche, à l'image du reste du pays, sont dans un état de vie spirituelle proche de l'atonie.

C'est ce qui ressort de la lettre du pasteur Grangeron-Dusserre qui dessert depuis 1776 avec difficulté le secteur de Chatillon-en-Diois. En 1810 il y est nommé officiellement pasteur¹¹⁸⁶. Quand il parle de son Église c'est pour remarquer « *l'indévoction, la tiédeur et l'indifférence des protestants qu'il cherche à nourrir de la crainte de Dieu et de l'amour de la patrie* ». C'est également ce que le pasteur Armand décrit quand il prend son poste dans l'Église de Beaumont-lès-Valence en 1812¹¹⁸⁷. Il y découvre une section délabrée sous tous les rapports où l'indifférence religieuse se mêle à l'absence de zèle et à l'abandon des assemblées, le culte manquant cruellement de solennité, doublé de l'absence quasi systématique de chant des psaumes.

C'est une Église désorganisée, sans réelle structure ni bâtiments ni pasteurs assez nombreux, qui aborde le XIXe siècle. Le portrait qu'en fait le préfet drômois Descorches répondant au conseiller d'État Portalis le démontre également¹¹⁸⁸. Portalis, chargé par Bonaparte de l'application des « Articles organiques du culte protestant », demande si les Églises

¹¹⁸⁵ AP Annonay « Registre du conseil presbytéral d'Annonay » (10 avril 1873)

¹¹⁸⁶ ADD « Lettre du pasteur Grangeron-Dusserre au préfet » (14 Messidor An X)

¹¹⁸⁷ ADD « Rapport du pasteur Armand » (1853)

¹¹⁸⁸ ADD « Lettre du préfet Descorches à Portalis »

protestantes ont quelques biens matériels. Le préfet Descorches précise que les Églises drômoises ne sont pas encore réorganisées, les persécutions étant trop récentes et que quelques pasteurs maintiennent des assemblées dans les bois, qualifiées de « rencontres au Désert ». L'Ardèche, en 1803, est dans la même situation comme le confirme le docteur Péirot, Ancien de Vernoux qui répond au préfet Cafarelli¹¹⁸⁹ : l'Église n'a aucun bien « attendu que l'Édit qui prononça la révocation de celui de Nantes les confisqua au profit de l'État ».

Cependant la foi des fidèles demeure. Les rares occasions de culte célébrées par les quelques pasteurs présents attirent des foules considérables, signe que l'attachement religieux est bien présent et qu'il ne demande qu'à se vivre au grand jour. En 1807 au culte de Pâques à Lamastre¹¹⁹⁰, le pasteur distribue par un temps très rigoureux la Cène à 2000 personnes. Dans la consistoriale de Vernoux¹¹⁹¹, cette même année, les cultes sont célébrés dans les bois. Certes, l'âpreté du climat prive les réformés de culte pendant trois mois mais les 8000 protestants sont partagés en trois sections, desservies par deux pasteurs qui prêchent dans sept à huit lieux différents.

Il est nécessaire d'unifier la doctrine, le culte et la discipline, mis à mal par la période du Désert et de la Révolution, durant laquelle un petit nombre de pasteurs desservaient de vastes territoires appelés quartiers. De ce fait, les cultes, la catéchèse, les visites pastorales, sont peu nombreux. Le « petit peuple » protestant est donc laissé à lui-même. La première délibération du consistoire de Die en 1803¹¹⁹² rappelle l'urgence de célébrer religieusement les mariages contractés civilement, la nécessité d'administrer le baptême aux enfants, l'importance de l'éducation religieuse des enfants. En 1804¹¹⁹³, il faut ainsi prévoir un culte spécial pour permettre des bénédictions de mariages et baptêmes en retard pour les protestants de Marignac et Chamaloc, deux petits villages proches de Die. Il s'agit en fait, de remettre en place une structure ecclésiale désorganisée. C'est plus que nécessaire aux dires du pasteur drômois qui doit célébrer la Cène dans la vallée de Quint¹¹⁹⁴ cette même année. Il se plaint des mauvaises conditions, de l'absence de préparation, donc il a refusé de la célébrer puisqu'il trouve beaucoup de désordres lors du culte. Il impose également à cette occasion un texte pour inciter les pères à faire instruire leurs enfants et éviter les abus lors des baptêmes et des bénédictions de mariages. Il faut en conséquence établir un règlement général comme celui du consistoire de Die¹¹⁹⁵ : un culte solennel doit se tenir chaque dimanche, avec simple service liturgique s'il n'y a pas de prédication, en l'absence du pasteur. Les mariages sont bénis après certificat du maire. La réception des catéchumènes est publique. Les mariages et les baptêmes se déroulent lors des cultes. Tout doit être fait pour avoir des temples dans lesquels il n'y a pas de places réservées pour les officiers civils et militaires et qui doivent être pourvus de bancs le plus tôt possible. Les instructions religieuses pour les plus de 12 ans se font dans chaque village avec des personnes qualifiées. Les Anciens et diacres surveillent les parents qui doivent envoyer leurs enfants à l'école. Les comptes sont faits chaque année, ils permettent d'aider les familles indigentes, de verser un traitement pour les lecteurs, chantres et maîtres d'instruction. Tout fidèle qui désobéit au règlement peut être convoqué devant le consistoire. Ce règlement résume bien les piliers ecclésiaux et doctrinaux de la communauté réformée

¹¹⁸⁹ ADA VR 2-625 « Lettre du docteur Peirot de Vernoux au préfet de l'Ardèche » (1er Frimaire An XI)

¹¹⁹⁰ ADA V 21 « Lettre du président du consistoire de Lamastre » (1807)

¹¹⁹¹ ADA V 21 « Lettre du consistoire de Vernoux » (1807)

¹¹⁹² ADD 1 mi 228 « Registre du consistoire de Die » (8 décembre 1803)

¹¹⁹³ ADD 1 mi 228 « Registre du consistoire de Die » (9 août 1804)

¹¹⁹⁴ ADD 1 mi 228 « Registre du consistoire de Die » (19 avril 1804)

¹¹⁹⁵ ADD 1 MI 228 « Registre du consistoire de Die » (9 août 1804)

établie au XVI^e siècle par les disciples de Calvin et plus ou moins mis à mal durant les décennies de persécutions.

Il n'y a pas ou très peu de locaux pour célébrer le culte. S'ils existent ils sont rustiques, à l'image de la section de Beaumont-lès-Valence décrite par le pasteur Armand¹¹⁹⁶ au début de son ministère en 1808. La chaire est composée de quatre pieux de bois, un bâton en travers sur lequel est étendu un drap. Il n'y a pas de carrelage au sol donc la poussière s'élève en nuage quand le vent pénètre. C'est un hangar plutôt qu'un temple, dit-il. Il s'agit en réalité de la vieille église catholique du XII^e siècle, transformée en temple au XVI^e siècle, redevenue église à la révocation de l'Édit de Nantes, ruinée sous la Révolution et récupérée alors par les protestants. Dans les annexes de Montmeyran et la Baume, le culte se célèbre sous les arbres en été et sous des hangars en hiver. Dans d'autres localités, des granges, des maisons sont devenues des salles de culte incommodes. Dans de très rares cas les anciens temples du temps de l'Édit de Nantes, transformés en églises à sa révocation, retrouvent leur fonction première.

Des conflits éclatent, preuve que l'Église est « du monde ».

Les conflits opposent tout d'abord des laïcs à des pasteurs.

En 1812 les Anciens de Privas¹¹⁹⁷ accusent le pasteur Manson de médisances et de calomnies. Un arrangement à l'amiable semble éviter que le conflit ne s'envenime. Manson part l'année suivante pour Die où, son caractère difficile, est à nouveau source de conflits.

En 1826 les Anciens et les diacres de Poyols¹¹⁹⁸ se plaignent du pasteur Fine qui néglige la desserte du secteur, qui est trop âgé, qui souhaite être remplacé par son fils jugé indigne. Le sous-préfet convoque le consistoire qui rejette les plaintes. Le consistoire destitue les Anciens et les diacres à l'origine de la plainte en les accusant eux-mêmes d'indignité.

Au sein même des familles de notables, la division peut régner. Le docteur Péirot, Ancien de Vernoux, a trois filles qu'il marie à un Chalamet (autre famille de notables) et aux pasteurs Lombard et Lanthois qui desservent le consistoire. En 1826¹¹⁹⁹, Lombard, maître de pension à Annonay (frère du pasteur), écrit une lettre à Chalamet, gendre de Péirot. Il l'accuse de l'avoir calomnié, il le menace physiquement, il rappelle que son frère, le pasteur Lombard, le soutient. Lombard précise que Lanthois a eu à se plaindre de Chalamet qui l'a menacé de lui brûler la cervelle parce ce qu'il s'était avisé d'aimer sa belle-sœur sans sa permission. Le pasteur Lombard se plaint auprès de Péirot. Ce dernier semble l'avoir mis en accusation au consistoire car le pasteur n'a pas surveillé correctement les écoles de son ressort. Lombard reconnaît cela mais dit qu'il n'a pu le faire par manque d'informations et parce que lui-même avait pris en charge ses visites. Lombard écrit qu'il a renoncé à se marier avec la fille de Péirot. En 1827 Lombard écrit à Péirot sur sa rupture avec sa fille. Il semble que les jeunes gens envisagent de nouveau le mariage mais ce dernier est remis en question par Chalamet qui essaie par tous les moyens de dénigrer Lombard.

Entre 1831 et 1834¹²⁰⁰, les Anciens de Vallon s'opposent aux volontés du pasteur Meynadier qui souhaite imposer ses vues à propos des nominations pastorales. Meynadier semble vouloir favoriser sa parenté. Il y a aussi un conflit entre les deux parties très distinctes du consistoire (le sud avec Vallon et le nord autour de Privas).

En 1837¹²⁰¹, les Anciens de Toulaud demandent au pasteur Astier, très âgé, de résider sur

¹¹⁹⁶ ADD J 710 « Rapport du pasteur Armand » (1853)

¹¹⁹⁷ ADA 82 J 2 « Registre du consistoire de Privas » (26 août 1812)

¹¹⁹⁸ ADD 62 V 9

¹¹⁹⁹ BBP « Archives Mours – Papiers Chalamet »

¹²⁰⁰ ADA V 85

¹²⁰¹ ADA V 85

place. Il habite trop loin, et il est trop souvent absent ; les fidèles venant au temple doivent repartir sans avoir entendu le prêche ; ils doivent aussi se rendre au domicile du pasteur (À Léouzée hameau de Saint-Laurent-du-Pape) pour faire célébrer les mariages et les baptêmes. Les conflits surgissent aussi entre laïcs : un problème apparaît à Vercheny¹²⁰² en 1829 pour la mise en place des bancs dans le temple. Il faut désigner une commission pour en partager les frais de fabrication entre les protestants et pour distribuer équitablement lesdits bancs entre les différentes familles.

Ces quelques exemples montrent bien que des luttes de pouvoir et d'influence sont à l'œuvre dans les communautés protestantes. Entre les pasteurs, entre pasteurs et laïques, entre laïques, les tensions sont perceptibles. Le visage qu'offre l'Église locale est ainsi bien éloigné de la communauté fraternelle idéalisée.

2) Le renouveau de la pratique religieuse.

Il faut établir des règles strictes qui encadrent la vie des fidèles dans une pratique religieuse codifiée.

Il convient dans un premier temps de mettre en place un enseignement religieux auprès des enfants qui se clôt par l'entrée de ces derniers dans la communauté ecclésiale adulte, ce que la discipline appelle « l'admission à la Sainte Cène ». Tout est à organiser car, durant toute la période du Désert, l'enseignement religieux des enfants était confié aux parents dans le cadre du culte de famille.

Une des premières écoles du dimanche de France pour les enfants est créée aux Vans à l'extrême sud de l'Ardèche dès 1818, le pasteur écrit un article aux « Archives du Christianisme » pour la décrire¹²⁰³ : *« on y compte environ 25 jeunes garçons et autant de jeunes filles divisés en deux classes et qui, par leurs progrès dans l'instruction élémentaire et dans la religion, répondent aux soins assidus et aux pieuses espérances de leur pasteur. Cette école est une source d'instruction et d'édification pour les fidèles de tout âge et de tout sexe qui suivent les leçons avec un vif intérêt »*. Dès la mise en place des consistoires, les Anciens réfléchissent à la catéchèse des adolescents et à l'admission de ces derniers à la Sainte Cène. Ainsi ceux de Privas décident le 30 messidor An XII¹²⁰⁴ que *« l'âge d'admission à la Sainte Cène est fixé à 17 ans révolus pour les garçons et à 16 ans pour les filles. On dressera la liste de tous les jeunes gens au-dessus de l'âge de 12 ans. Ces jeunes gens seront tenus d'apprendre le catéchisme que le pasteur leur désignera et en outre de le réciter chacun son tour aux assemblées ou ailleurs. Quatre mois au moins avant leur réception il sera procédé à un examen rigoureux pour s'assurer si tous les catéchumènes sont dignes par leurs lumières et surtout par leur conduite d'être reçus au nombre des fidèles adultes »*. Dès 1807¹²⁰⁵ le consistoire de Privas modifie les règles édictées car 90 jeunes ne sont pas venus réciter le catéchisme aux assemblées. De plus, la simple récitation sans explication, donc sans compréhension, n'a aucun sens. L'enseignement est porté de 4 à 6 mois hors de la saison des travaux à la campagne pour réduire l'absentéisme. Le catéchisme ne semble pas être une des priorités des pasteurs, il reste donc très rudimentaire. Face à ce problème les consistoires réagissent également, comme celui de Saint-Pierre-ville en 1807¹²⁰⁶ : *« les pasteurs sont invités à s'occuper dans chaque assemblée religieuse de l'instruction de la jeunesse en y faisant le catéchisme où chacun peut trouver les règles d'une conduite honnête et édifiante »*.

¹²⁰² ADD 66 V 3

¹²⁰³ « Article des « Archives du Christianisme » (1818)

¹²⁰⁴ ADA 82 J 2

¹²⁰⁵ Idem

¹²⁰⁶ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (30 juin 1807)

Le culte dominical est le pivot de la vie chrétienne et le cœur de la pratique communautaire. Il est cependant suivi de manière différente, tant en quantité qu'en qualité, ce qui oblige les consistoires à légiférer. Le culte dominical est un rendez-vous familial important de la semaine. Le taux de participation est le plus souvent élevé. Longtemps persécutés, interdits de célébration publique du culte, les protestants se déplacent nombreux dans des temples qui se reconstruisent difficilement. À Privas en 1807¹²⁰⁷, comme des individus sortent fréquemment durant le culte et dérangent ainsi l'attention des auditeurs, les portes sont fermées à 10h30 et jusqu'à 11h30 pendant le sermon, les diacres étant chargés d'empêcher les gens d'entrer. À Saint-Pierreville en 1811¹²⁰⁸, les pasteurs sont invités à faire observer l'ordre et la décence dans les cultes. À Lamastre en 1825¹²⁰⁹, il est interdit de venir au culte avec des chauffe-pieds sauf en cas de maladie, et avec des bâtons sauf en cas de nécessité. Il faut se découvrir en entrant, rester silencieux, et, à la fin du culte, retourner chez soi sans aller au cabaret. À Bourdeaux¹²¹⁰ en 1826 c'est le « lecteur-chantre » qui commence la lecture de l'Écriture-Sainte au temple au second coup de cloche, au dernier de coup de cloche le pasteur est en chaire.

L'ordre et la bienséance sociale se retrouvent au temple où les fidèles ne se placent pas n'importe comment au culte. À Saint-Pierreville¹²¹¹ dès 1806, les Anciens rappellent qu'il ne faut faire aucun bruit pendant le service du culte et qu'il faut « *remettre de l'ordre dans les cultes, les éloigner des grands chemins et des cabarets, y empêcher la vente de vin et d'eau de vie, y faire régner le silence, séparer les hommes des femmes en y traçant une ligne de démarcation* ». À Saint-Agrève en 1824¹²¹², on afferme sept bancs de part et d'autre de la chaire, un côté pour les hommes et un autre pour les femmes mais les deux premiers sont réservés aux Anciens et aux diacres. Les femmes semblent tout particulièrement attachées au culte, ce qui pose le problème des petits enfants dont elles ont la charge. Les concierges dans les grosses Églises urbaines¹²¹³ imposent silence aux enfants qui sont souvent aux portes de l'église, ou invitent les mères avec des jeunes enfants qui interrompent le service divin, à sortir. Dans les petites Églises rurales les diacres et les Anciens doivent vérifier que les mères de famille n'y viennent pas avec leurs enfants de moins de 4 ans car ils troublent le recueillement¹²¹⁴. À Privas en 1807¹²¹⁵, il est défendu aux femmes de venir au culte avec des enfants de moins de 3 ans.

Les autres actes religieux sont codifiés, preuve s'il en est, qu'un certain laisser-aller s'est mis en place. À Valence¹²¹⁶ en 1827, on établit un jour de jeûne annuel, le deuxième dimanche avant Noël, à l'exhortation d'Ésaïe 58¹²¹⁷, avec collecte pour les pauvres pendant la saison rigoureuse. L'année précédente¹²¹⁸ le consistoire impose aux pasteurs, le port de la robe pour les baptêmes et les mariages qui doivent se dérouler au temple, sauf en cas de maladie grave (où la célébration du baptême est possible à domicile). En 1827¹²¹⁹ le catéchisme est celui de Paul Rabaut ou catéchisme abrégé d'Ostervald ; l'instruction religieuse a lieu de Noël à

¹²⁰⁷ Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours 1949)

¹²⁰⁸ Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours 1949)

¹²⁰⁹ Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours 1949)

¹²¹⁰ AP Dieulefit « registre du consistoire sectionnaire de Bourdeaux » (5 janvier 1826)

¹²¹¹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (30 août 1806)

¹²¹² AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (1824)

¹²¹³ ADD non classé « Registre du consistoire sectionnaire de Nyons » (26 février 1820)

¹²¹⁴ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (24 mars 1825)

¹²¹⁵ Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours 1949)

¹²¹⁶ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence (8 octobre 1827)

¹²¹⁷ « Voici le jeûne auquel je prends plaisir » Ésaïe 58/6

¹²¹⁸ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (26 juin 1826)

¹²¹⁹ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence (8 octobre 1827)

Pâques, le certificat remis après l'admission à la Cène renferme les obligations des communicants. La présidence des obsèques¹²²⁰ se fait en « petit costume », le pasteur apporte des paroles d'exhortations et des prières au domicile et au cimetière, il n'a pas l'obligation de suivre le convoi. Il ne faut pas de cercueil au temple pour éviter l'amalgame avec les catholiques. Les baptêmes, bénédictions de mariage et cérémonies funèbres sont aussi codifiés. La conférence pastorale de Dieulefit en 1826¹²²¹ prévoit que les baptêmes se déroulent au temple, sauf si l'enfant est malade ou s'il y a risque d'un baptême catholique, les parrains comme les marraines doivent être pieux et protestants. Les mariages sont célébrés au temple, les mariages mixtes sont acceptés mais avec réserves. Les mariés doivent avoir fait leur première communion. Le pasteur accompagne les morts au lieu de leur sépulture.

Toutes ces décisions montrent un certain formalisme religieux. La pratique religieuse est devenue une routine, un signe d'appartenance à un groupe social particulier. Les consistoires, en édictant des règles extérieures très codifiées augmentent ce sentiment d'une vie religieuse convenue et sans piété intérieure dans laquelle va surgir des « réveils religieux ».

Le peu de piété semble la norme, mais des signes d'une vitalité religieuse maintenue sont présents.

La désorganisation de la vie religieuse après les persécutions sous l'Ancien Régime et sous la Révolution est perceptible. Les cultes sont trop épisodiques, la catéchèse des enfants quasi inexistante, les pasteurs peu nombreux, les Bibles en très petit nombre. Les fidèles sont en quelque sorte laissés à eux-mêmes ; ils sont protestants certes, mais des protestants éloignés de toute pratique régulière, ce qui a sans doute des conséquences sur la profondeur de la piété. Il faut alors que les Anciens remettent de l'ordre dans les cultes comme à Saint-Agrève en 1824¹²²² : *« les Anciens examineront si la probité et la conduite des personnes qui désirent louer les bancs méritent de les y admettre. Le consistoire déplore avec amertume que les circonstances et les abus causés toujours par de mauvaises mœurs et les dépravations du siècle l'obligent à prendre des voies de rigueur pour prévenir le scandale ; il s'est convaincu de ce que dit l'Écriture que l'art inventa des brides et des mors pour retenir la fougue et les efforts des méchants ; tant il est vrai que si tous les hommes étaient justes ils n'auraient besoin d'aucune loi pour les gouverner et la seule loi naturelle leur suffirait mais l'expérience a prouvé que la discorde et l'iniquité ont toujours emporté contre la justice au point même que les États et les corps les plus policés se sont très souvent gouvernés par des lois transitoires. Que les pasteurs soient obligés de faire des sermons et des explications variés, en sorte qu'ils ne soient pas récités plusieurs fois, qu'ils fassent faire le silence dans le temple. Que les Anciens et les diacres soient obligés de se conduire moralement bien et de se conformer exactement à la discipline. Que l'on entre dans le temple avant le commencement de l'exercice, la tête découverte, en silence, sans porter de bâton ou son chauffe pied, sans amener non plus d'enfants au-dessous de l'âge de connaissance, que l'on sorte tranquille se retirant chez soi sans aller au cabaret. Qu'il soit interdit aux cabaretiers de donner du vin dans le temps de l'exercice public. Qu'il soit aussi enjoint de ne pas permettre de danses et de jeux les jours du dimanche ».*

Dans le consistoire de Saint-Pierre-Valamas, en 1827¹²²³, les notables des cantons de Saint-Martin-de-Valamas et du Cheylard demandent un pasteur pour desservir les 800 protestants. Ils n'ont pas de culte, ils sont trop éloignés des temples de Saint-Christol et Saint-Pierre-Valamas. « *Que*

¹²²⁰ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence (8 octobre 1827).

¹²²¹ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (18 mai 1826).

¹²²² AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève (1824)

¹²²³ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-Valamas » (24 avril 1827)

cette privation de culte laisse les protestants de cette contrée dans une totale ignorance de leurs principes religieux et des devoirs qu'ils doivent remplir envers Dieu et envers le gouvernement de sa majesté. Que s'il existe un si grand relâchement des mœurs, si la civilisation a fait si peu de progrès dans nos montagnes, nous devons en attribuer la cause à cette privation de culte ».

La soif de lire et de méditer la Bible, cœur de la piété protestante, ne s'est pas diluée dans les années de persécutions, surtout dans les lieux les plus reculés où se sont cachés les huguenots récalcitrants. Ainsi à Poyols en 1828¹²²⁴, à propos de la demande de création d'un poste pastoral, le pasteur Reboul précise : *« affermir de plus en plus la foi de ces pauvres montagnards aussi croyants, mais ils languissent, étant altérés depuis longtemps de la parole de vie qu'ils ne peuvent recevoir que par le secours de nouveaux pasteurs qui leurs seront accordés »*. Les sociétés bibliques apportent leur soutien aux Églises locales et distribuent des Bibles : ainsi, en 1826¹²²⁵, le consistoire sectionnaire de Bourdeaux donne un Nouveau Testament à tous les fidèles des communes annexes de Bouvières et de Truinass, aux diacres et à quelques personnes pauvres et pieuses des autres annexes ainsi qu'à l'élève le plus pieux et le plus sage de l'école de Bourdeaux. Il forme l'année suivante¹²²⁶, une société biblique, annexe de celle de Crest pour *« mettre les Saintes Écritures à la portée des pauvres aussi bien que des riches et à procurer le bonheur de tous en assurant le triomphe de la vertu. Livre important pour le savant qui y puise les méditations les plus profondes et utile au moins instruit pour se former à l'amour de Dieu, à l'acquit de tous ses devoirs et où l'on y puise le contentement d'esprit dans les circonstances les plus fâcheuses de la vie. Livre nécessaire surtout dans un temps où toutes les classes de la société se dirigent vers l'instruction, il importe de mettre entre les mains de la jeunesse des ouvrages pieux qui l'éloignent de ces lectures vaines et frivoles qui gâtent l'esprit, corrompent le cœur et lui font mépriser la vraie source de la félicité »*. Il est vrai que les Bibles sont encore peu nombreuses chez les protestants comme le montre ce recensement de l'Église de Saillans en 1830¹²²⁷, communauté avec 471 protestants, soit 130 familles ; 301 personnes savent lire, mais il n'y a que 28 Bibles et 56 Nouveaux Testaments.

Dans les lieux où les temples ne sont pas encore construits, les cultes en plein air se poursuivent comme dans le consistoire de Vernoux en 1819¹²²⁸, avec des assemblées très nombreuses, dépassant les 2000 personnes qui se réunissent sur les anciens lieux du Désert. S'il y a des temples, ces derniers s'avèrent souvent vite trop petits. Il faut, comme à Die en 1819¹²²⁹, plus de pasteurs car, les jours de fêtes religieuses ou les jours de fêtes nationales, deux cultes se succèdent, un le matin et un l'après-midi pour faire face à l'affluence. En 1821¹²³⁰ les Anciens notent que le temple est trop petit même les dimanches ordinaires car le *« zèle des fidèles s'est prodigieusement ranimé »*. À Nyons¹²³¹ en 1821, les diacres font ressortir l'urgente nécessité de construire des tribunes. À Beaufort-sur-Gervanne en 1829¹²³², il faut construire un temple car les deux salles regroupées dans une maison ne peuvent accueillir que 500 personnes le dimanche, 400 restent dehors, sur une population globale de 2000 protestants relativement disséminés.

¹²²⁴ AN F 19 10 490

¹²²⁵ AP Dieulefit « Registre du consistoire sectionnaire de Bourdeaux » (5 janvier 1826)

¹²²⁶ Idem (29 janvier 1827)

¹²²⁷ ADD 166 J 135

¹²²⁸ AN F 19 10 632

¹²²⁹ ADD 57 V 1 « Lettre du consistoire au ministre » (1819)

¹²³⁰ ADD 66 V 2

¹²³¹ AP Nyons « Registre du conseil sectionnaire de Nyons » (13 mars 1821)

¹²³² ADD 66 V 1

Le culte dominical ne suffit pas. Les protestants veulent étudier la Bible avec des pasteurs compétents. C'est ainsi qu'à La Motte-Chalancon en 1825¹²³³, un service religieux au temple se met en place le jeudi à midi destiné à l'explication de la Bible.

Dans tous ces derniers exemples, les communautés concernées commencent à être touchées par le premier réveil.

II Dès les années 1830, un renouveau spirituel perceptible.

1) Vivre sa foi au quotidien.

Les Anciens et les diacres, puis les conseillers presbytéraux à partir de 1852, sont les piliers de l'Église.

La croissance spirituelle et numérique tout comme les crises internes et les divisions dans les Églises locales proviennent souvent de leur attitude pieuse ou, du contraire de leur inconduite.

Les cas négatifs ressortent plus que les autres. On fait toujours plus ressortir ce qui ne va pas que ce qui se passe bien. Ils sont globalement très peu nombreux, preuve que le choix des Anciens et des diacres se fait dans le plus grand sérieux.

À Lesches¹²³⁴ en 1834, des diacres sont accusés d'inconduite, mais le pasteur est un « réveillé » et les diacres ne le sont pas. À Saint-Laurent-du-Pape¹²³⁵ en 1834, des problèmes d'autorité sont mentionnés entre Meyer et des pasteurs et Anciens, certains sont réprimandés parce qu'ils n'assistent pas à des réunions. On parle aussi de fausses convocations et de rencontres parallèles. En 1840, des Anciens sont critiqués car ils ne viennent pas aux réunions et négligent leur charge, ne participent pas au culte ni à la Cène, ne sont donc pas des modèles de vertu et de piété. À Montélimar¹²³⁶ il est précisé qu'il faut nommer au consistoire local des personnes qui assistent au « service divin », ce qui sous-entend que certains n'y viennent pas. À Lamastre en 1837¹²³⁷, la possibilité est offerte de démissionner des Anciens absents à 3 réunions consécutives. Plusieurs Anciens manquant de zèle religieux, en 1865¹²³⁸, une amende de 1 ou 2 francs est établie pour les membres absents non excusés aux réunions. Dans ces trois Églises, les errements décrits doivent être nuancés. Il s'agit de communautés où l'affrontement entre pré-libéraux et revivalistes, entre libéraux et orthodoxes, est important. Les revivalistes puis les orthodoxes majoritaires condamnent ceux qui ne sont pas de leur tendance.

À Beaumont¹²³⁹ dans les années 1850, le pasteur Armand écrit : « *je viens, Messieurs, de vous le laisser entendre, votre ministère comme diacres, n'aura d'efficacité, et ne sera vraiment conforme aux engagements sacrés que vous avez pris, que dans la mesure où vous serez aptes à parler aux cœurs, aux consciences, un langage capable de révéler à soi-même la vraie nature morale de chacun. Il faut que par vos paroles, par votre exemple et par vos prières, vous soyez à même de prouver à l'incrédule qu'il est dans l'erreur ; au chrétien formaliste qu'il n'est qu'un pharisien ; à l'alcoolique qu'il vit comme un animal ; il faut en un mot que tout votre être prêche suffisamment la vérité de l'Évangile pour que votre ministère puisse porter des fruits* ». Dans ce cas précis également, il faut sans doute avoir une attitude moins

¹²³³ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (15 novembre 1825)

¹²³⁴ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (11 décembre 1834)

¹²³⁵ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (1834, 1840)

¹²³⁶ AP Montélimar « Registre du consistoire local de Montélimar » (17 juillet 1834)

¹²³⁷ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (4 avril 1837)

¹²³⁸ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (24 février 1865)

¹²³⁹ ADD 710

tranchée que le pasteur. Ce dernier ne fait pas l'unanimité et durant son long ministère, les crises, les dissidences, les départs de fidèles sont nombreux.

Les élections des Anciens avant 1852 puis des conseillers presbytéraux sont des moments importants. Il ne faut pas mettre à la tête de l'Église n'importe qui. Il faut les réglementer pour éviter les récriminations qui ne manquent pas.

À La Motte-Chalancon en 1859¹²⁴⁰, le déroulement des élections presbytérales de 9h à 16h commence par la mise en place du bureau, puis le rappel que les bulletins doivent être écrits à la main ; puisqu'il y a trois membres à élire, ce sont trois noms qui doivent être inscrits. On fait l'appel nominal des électeurs une première fois puis la liste est déroulée une deuxième fois. L'électeur se présente au bureau, place le bulletin plié dans l'urne et signe le registre. Le dépouillement a lieu après avoir compté les bulletins. On annonce les résultats. Les bulletins sont brûlés sur place. Toutes ces précisions, tous ces détails ne sont pas universels : plus il y a des difficultés, entre Anciens et pasteurs, pour des raisons doctrinales ou autres, plus il faut codifier le règlement électoral.

Le choix des conseillers est influencé par les pasteurs qui n'hésitent pas à intervenir lors des élections comme à Montmeyran en 1859¹²⁴¹. C'est alors la montée en puissance des querelles entre libéraux et orthodoxes, un moment où les dissidences croissent. Le pasteur orthodoxe souhaite ainsi ancrer son Eglise dans la mouvance qu'il soutient. *« Nous avons du haut de la chaire trois dimanches consécutifs exposé aux électeurs toute la gravité de l'acte qu'ils allaient accomplir ; nous leur avons signalé les diverses qualités qui devaient distinguer les membres du corps à compléter afin que ce corps exerce une salutaire influence sur l'Église qu'il est appelé à administrer et contribue efficacement à sa prospérité spirituelle et matérielle. Nous avons enfin exhorté les électeurs à voter avec sérieux et conscience ».*

Les charges des conseillers sont variées. Ils gèrent au quotidien la vie de l'Église. Les questions financières restent au cœur des préoccupations. Outre l'entretien du temple, il faut payer un chantre, un lecteur, un concierge. Les collectes au culte sont le plus souvent réservées aux pauvres, il faut trouver d'autres recettes. Une des sources de revenus réside dans la location des bancs au temple quand cela est possible. À La Motte-Chalancon¹²⁴² Auguste Brunet est propriétaire de 2 bancs, celui de son père et celui de son beau-père tous les deux décédés, il garde celui de son beau-père sans doute mieux placé, l'autre banc est mis aux enchères. De même David Bertrand rachète le banc de son père mais ce dernier y conserve une place jusqu'à son décès. À Montélimar¹²⁴³ les diacres écrivent au préfet pour que la ville rétablisse les subventions supprimées, une des seules sources de revenus, puisqu'il y a impossibilité de faire payer les bancs car les paroissiens viennent avec leur chaise. La taxation¹²⁴⁴ des « manteaux d'ensevelissement » et de la bière ne suffit pas. À Salavas¹²⁴⁵, les chaises sont tirées au sort tous les ans, il y a deux tarifs à 25 ou 31 francs pour « celles de choix », les fidèles peuvent reporter le paiement s'ils manquent d'argent. À Chomérac¹²⁴⁶, l'impôt sur les bancs du temple est insuffisant pour payer les travaux, le balayeur, le chantre, et donner des gratifications à l'instituteur communal. Si les fidèles ne paient pas, après deux avertissements on déplacera les bancs dans le temple. À Vallon¹²⁴⁷, les bancs en noyer sont refaits, il faut revoir le règlement de location de ces derniers : on procède à un tirage au sort

¹²⁴⁰ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (1859)

¹²⁴¹ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (23 janvier 1859)

¹²⁴² ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (18 février 1859)

¹²⁴³ AP Montélimar « Registre du consistoire local de Montélimar » (17 juillet 1834)

¹²⁴⁴ Idem (17 juillet 1834)

¹²⁴⁵ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire local de Salavas » (18 avril 1849)

¹²⁴⁶ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (3 février 1854)

¹²⁴⁷ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Vallon » (26 juillet 1861)

des places par un enfant au mois de juillet pour l'année qui vient. Il peut y avoir des échanges entre familles. Les pauvres nécessiteux sont exemptés. Le prix des places désavantageuses le long des murs est moins cher. À Creysseilles-Pranles, les diacres¹²⁴⁸ rappellent que les paroissiens ne peuvent venir avec leurs chaises et qu'ils doivent payer la location des bancs. À Bourdeaux¹²⁴⁹ il faut remettre de l'ordre dans la gestion des bancs. Il y a « trafic » entre les propriétaires. Il faut rappeler que le banc ne se transmet pas par héritage. Le conseil presbytéral dresse la liste de 205 propriétaires de bancs qui payent entre 715 et 2 francs. Les plus proches de la chaire coûtent de 150 à 200 francs. Le diacre Laurie (qui paye 715 francs) veut un second banc pour sa nombreuse famille, le consistoire à bulletin secret lui refuse le second banc !

Progressivement on passe d'un certain formalisme à une vraie piété.

Participer au culte dominical est un des éléments qui permet de mesurer le niveau de pratique religieuse. Mais il peut être trompeur. La pratique cultuelle est parfois une simple tradition, un rite social incontournable. Il reste cependant très difficile de discerner si, chez celui qui vient au culte, il y a une véritable démarche de foi et non une simple habitude. L'application des vérités évangéliques, prêchées le dimanche, dans la vie quotidienne peut être un autre indicateur. Ce deuxième critère est lui aussi aléatoire. Tout dépend de qui définit « le bon chrétien » ; s'il s'agit d'un revivaliste, d'un orthodoxe ou d'un libéral, la réponse peut être très différente comme cela apparaît dans le consistoire de La Motte-Chalancon¹²⁵⁰ en 1832 : *« nous pouvons dire en bénissant le Seigneur qu'un assez bon nombre d'âmes qui étaient chancelantes et tenaient encore au monde par beaucoup de liens, ont été délivrés par la grâce du Seigneur de ces liens honteux et mis dans la glorieuse liberté de l'Évangile. D'autres personnes qui comptaient jadis avec une trompeuse confiance sur des vertus toutes mondaines, commencent à s'apercevoir que cet édifice bâti sur le sable ne peut résister aux chocs des vents et aux débordements de la tempête. D'autres enfin (et c'est la masse du peuple), sans être convertis au Seigneur montrent dans leur conduite extérieure et même au sein de leur ménage un sérieux et une certaine retenue qu'on était loin de remarquer auparavant. Le Saint jour du dimanche n'est plus aussi indignement profané par ces divertissements bas et dégoûtants que la simple morale même repousse ».*

C'est tout de même le niveau de participation au culte le dimanche qui qualifie le plus le niveau de pratique des Églises. La situation est très contrastée. L'hiver visiblement la pratique est plus forte que l'été. À Saint-Agrève en 1835¹²⁵¹ le culte est très suivi malgré la rudesse du climat comme le précise le pasteur Chabal : *« le 24 janvier, étant entré dans le temple au moment où l'assemblée se formait, je trouvais les bancs recouverts d'une couche assez épaisse de neige que le vent y avait introduit à travers le toit ».* Ce n'est pas le cas à Creysseilles en 1842¹²⁵² où, même si la participation au culte a doublé, le pasteur de Magnin explique que les adultes ne viennent pas quand il fait froid et qu'il faut installer un poêle.

Les travaux agricoles maintiennent les fidèles chez eux. Aux Ollières en 1837¹²⁵³ le pasteur demande un congé pour voir sa famille à Millau et Montpellier, il explique : *« je profite du moment que le culte n'est point fréquenté à cause des grandes occupations que nécessite l'éducation des vers à soie ».* En revanche le temple de Saint-Cierge-la-Serre¹²⁵⁴ en 1861,

¹²⁴⁸ AP Les Ollières « Registre du consistoire local de Creysseilles-Pranles » (12 mars 1843)

¹²⁴⁹ AP Dieulefit « Registre du consistoire local de Bourdeaux » (15 février 1840)

¹²⁵⁰ ADD non classé « Lettre du consistoire de La Motte-Chalancon au directeur de la Société des missions de Paris » (8 février 1832)

¹²⁵¹ AN F 19 10 628

¹²⁵² AP Les Ollières « Registre du consistoire local de Creysseilles » (juin-novembre 1842)

¹²⁵³ ADA V 47 bis « Lettre du pasteur Galtier au préfet » (juin 1837)

¹²⁵⁴ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat (5 mai 1861)

avec 350 places, est trop petit pour les 500 fidèles potentiels du dimanche sur les 600 recensés en tout. Il faut construire une tribune de 150 à 200 places. Il en est de même à Chomérac¹²⁵⁵ en 1858 où il faut ajouter une tribune au temple de Saint-Symphorien, trop petit lors des grandes fêtes (des fidèles ne peuvent entrer et donc retournent chez eux).

Les rivalités villageoises peuvent s'exacerber également au sujet des cultes¹²⁵⁶ comme en 1853 entre les protestants de la Bâtie-d'Andaure qui souhaitent conserver la totalité des cultes célébrés dans le temple du hameau de Chastagnier et ceux de Saint-Jeures-d'Andaure qui désirent un partage des cultes depuis qu'ils ont un temple au hameau du Besset.

La prédication est au centre du culte. Les fidèles viennent écouter le pasteur. Il faut prévenir si le service est seulement liturgique en l'absence de pasteur comme cela se produit à Saint-Fortunat en 1877¹²⁵⁷, le dimanche où le pasteur prêche à Saint-Michel-de-Chabrillanoux en vacance de poste. Comme pour un certain nombre de protestants, seule la prédication compte, ces derniers arrivent en retard et perturbent la partie liturgique. Il faut réagir. À La Motte-Chalancon en 1855¹²⁵⁸, on constate que les paroissiens arrivent en retard aux cultes du jeudi soir et du dimanche donc une cloche est installée. À Saint-Sauveur-de-Montagut en 1857¹²⁵⁹, la chaire est déplacée. On l'enlève du milieu du temple face à la porte. On peut ainsi mettre plus de bancs, signe qu'il y a du monde, mais aussi on l'éloigne du vestibule et donc du bruit pendant la prédication, signe que les fidèles arrivent en retard. Il faut parfois régler les prédications : à Dieulefit¹²⁶⁰, en 1840, l'interdiction de prêcher deux fois le même sermon par an pour un pasteur montre l'écoute et l'intérêt porté au message pastoral.

Le sérieux et l'attention ne sont pas toujours présents, particulièrement quand les enfants viennent. À Saint-Fortunat¹²⁶¹, les enfants amenés par les deux instituteurs se placent n'importe où et perturbent les assemblées. La tribune est pleine, elle est occupée par les étrangers et ceux des annexes, il faut ajouter deux tribunes latérales pour chaque école protestante. Les élèves y sont surveillés par l'instituteur.

Tout le monde ne vient cependant pas au culte. À Saint-Fortunat¹²⁶², des places payées sont vacantes par abandon du culte pour aller dans les réunions dissidentes. Il faut redistribuer les bancs pour éviter un trafic de sous-location qui s'est mis en place. Dans ce même village le conseil presbytéral¹²⁶³ demande au conseil municipal d'interdire les jeux de boules sur la place du temple le dimanche puisque les cultes sont troublés par les cris des joueurs intrépides et par des boules qui roulent souvent dans le temple. À Vallon¹²⁶⁴, le règlement sur le culte mis en place par les Anciens, rappelle que la participation au culte est vivement recommandée, qu'il commence dès le dernier coup de cloche, que les Anciens et les diacres par leur présence, servent d'exemple à suivre, qu'il faut chanter. Toutes ces précisions très concrètes montrent sans doute le peu d'assiduité de certains fidèles, et même de certains responsables, de l'importance centrale de la prédication et donc du fait que des personnes arrivent en retard au moment de la liturgie et ne se préoccupent pas de participer par le chant.

C'est également le dimanche matin, à l'heure du culte que l'on s'aperçoit que les protestants n'appliquent pas forcément le message d'amour du prochain. À Saint-Fortunat¹²⁶⁵ en 1851, un scandale lors d'un culte marque les esprits. Une femme se disant la mère de l'enfant à baptiser,

¹²⁵⁵ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (28 novembre 1858)

¹²⁵⁶ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (20 juin 1853)

¹²⁵⁷ AP Les Ollières « Registre du Conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (1^{er} février 1877)

¹²⁵⁸ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (mai 1855)

¹²⁵⁹ AN F 19 10 628

¹²⁶⁰ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (15 décembre 1840)

¹²⁶¹ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (12 juillet 1858)

¹²⁶² Idem

¹²⁶³ Idem (8 avril 1869)

¹²⁶⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (21 novembre 1871)

¹²⁶⁵ Idem (3 août 1851)

est entrée dans le temple, « avec des allures scandaleuses et des paroles irritantes, ce qui a consterné la masse des fidèles pieusement recueillie ». À La Motte-Chalancon en 1859¹²⁶⁶, un problème surgit entre deux familles qui ont acheté un banc en commun en 1846, les deux femmes ne se supportent plus, aucune des deux familles ne veut céder sa part. Le conseil décide que le banc sera partagé en deux par une planche et qu'un tirage au sort aura lieu pour savoir qui a la meilleure moitié, celle la plus proche de la chaire. À Creyseilles en 1842¹²⁶⁷, les fidèles oublient de payer la location des chaises. Il faut les menacer de les enlever et interdire de venir avec les leurs. Le pasteur de Magnin explique que, puisqu'il fait froid, un poêle est alors installé dans le temple. Mais ce dernier est placé entre la table de communion et le banc des Anciens car à une autre place il serait l'objet de distraction de la part des fidèles. À Montélimar¹²⁶⁸ comme le chant des psaumes est déplorable pendant le culte, un dénommé Cavet devient chantré, il vient de Bourdeaux et est recommandé par le pasteur Muston. Il fait aussi fonction d'instituteur et de lecteur ce qui entraîne les plaintes du lecteur officiel, Robert. Les diacres adressent alors des remontrances à Robert pour ses absences nombreuses et soutiennent le zèle de Cavet.

Les fidèles ne se placent pas n'importe où. À Lamastre en 1841¹²⁶⁹, les femmes occupent les bancs du milieu de la salle tandis que les hommes s'entassent sur trois rangs de bancs placés en étages sur les côtés. À Chomérac¹²⁷⁰, en 1846, décision est prise que le parquet au pied de la chaire sera réservé comme dans tous les temples aux Anciens, aux diacres et aux étrangers « de distinction ». Dans celui de Brune quelques années après¹²⁷¹, le banc familial du pasteur occupe au pied de la chaire la première place. À Saint-Laurent-du-Pape en 1861¹²⁷², les frais augmentent car il y a plus de piété donc plus de réunions, y compris des assemblées le soir. Depuis 1827, la location des bancs est facultative, elle devient obligatoire avec les hommes à droite du pasteur et les femmes à gauche mais on maintient les places les plus avantageuses pour les plus forts souscripteurs. Les Anciens et les diacres, devant, ne payent pas ; les gradins sont gratuits.

Les temples deviennent plus accueillants. À Alboussière¹²⁷³ en 1837, un plafond isole du froid, en 1847, le sol est pavé, auparavant il est en terre battue, avec des bancs instables et de la poussière soulevée en été ou la boue collante en hiver.

Progressivement les cultes en plein air disparaissent, les temples étant reconstruits. Cependant, dans certains lieux, ils perdurent, comme à Silhac¹²⁷⁴ à La Combe-des-Prés, le 1er dimanche du mois « à la belle saison sous le dôme de quelques châtaigniers touffus », avant la construction du temple en 1867.

La dissémination impose la multiplication des cultes dans les annexes en plus du chef-lieu ecclésial. Le rassemblement dominical est l'occasion de souder la communauté et lui permet de ne pas se diluer soit dans l'indifférence, le catholicisme ou la dissidence darbyste. En 1854¹²⁷⁵ les conseillers de La Motte-Chalancon dressent la liste des prédications données en 1855, outre les services du jeudi soir et du dimanche après-midi, les 2 pasteurs célébreront 53

¹²⁶⁶ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (16 mars 1859)

¹²⁶⁷ AP Les Ollières « Registre du consistoire local de Creyseilles » (juin-novembre 1842)

¹²⁶⁸ AP Montélimar « Registre du consistoire local de Montélimar » (20 juin 1841, 18 juin 1843)

¹²⁶⁹ Journal de Deléra (1841)

¹²⁷⁰ AP Le Pouzin « Registre du consistoire local de Chomérac » (26 avril 1846)

¹²⁷¹ Idem (28 août 1853)

¹²⁷² AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (23 octobre 1861)

¹²⁷³ AN F 19 10 628

¹²⁷⁴ AN F 19 10 632

¹²⁷⁵ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (décembre 1854)

cultes à la Motte Chalancon, 14 à Chalancon, 13 à la Charce, 10 à Arnayron et Léoux, 4 à Villeperdrix et Gumiane. En 1861 les conseillers de Saint-Laurent-du-Pape¹²⁷⁶ décident de faire 12 prédications à Beauchastel (en plus des 24 à la Voulte) car le village est trop loin (3 km en ligne droite, sans dénivelé !) pour les personnes âgées ; l'absence de culte peut amener à l'impiété est-il précisé. Il en est de même à Chomérac en 1877¹²⁷⁷ où, à cause de l'éloignement, on met en place un culte mensuel pour les protestants de Saint-Bauzile. La mise en place d'un nouveau culte est un moment de joie pour la communauté comme c'est le cas à Upie en 1844¹²⁷⁸ dans le domaine d'Antoine Badon : « *lecture faite par un Ancien du consistoire local, prédication de Fermaud dans une chaire qui rappelle le désert. Il faut rechercher le bonheur dans la Bible et non dans les biens terrestres, il faut étudier la révélation, il faut voir les bienfaits que Dieu met dans la vie des fidèles. Collecte pour les indigents de la commune* ».

Lorsqu'un poste pastoral est vacant, l'Église locale est desservie par un pasteur voisin. Là encore il ne faut pas laisser les fidèles sans encadrement culturel. Cette desserte peut parfois donner lieu à des anecdotes qui montrent le quotidien d'une vie pastorale. C'est le cas dans l'Église de La Motte-Chalancon¹²⁷⁹ où les conseillers écrivent au ministre des cultes : le pasteur Renous est allé desservir l'Église de Valdrôme vacante, il s'y est rendu sur un cheval prêté par un paroissien. Le cheval a fait une chute dans un ravin, il est mort, le paroissien réclame 350 francs à Renous, les conseillers demandent au ministre de subventionner cette dépense.

D'autres cultes que celui du dimanche matin sont parfois organisés. Il y a ceux du dimanche après-midi et ceux de semaine.

Le dimanche soir, le culte est plus court, plus simple, avec moins de liturgie mais avec un temps d'enseignement plus grand souvent adapté aux enfants. Les adultes sont invités à s'y joindre pour une sorte de « catéchèse permanente ». À Dieulefit¹²⁸⁰ en 1840, un temps de prière et d'enseignement des enfants se met en place les dimanches après-midi si le pasteur a prêché le matin. S'il y a 2 pasteurs, c'est celui qui n'a pas prêché le matin qui dirige la rencontre de l'après-midi.

Les cultes de semaine résultent souvent d'une volonté de réveil. Ils ne prennent pas alors un caractère régulier mais correspondent plutôt à des périodes particulières de l'année liturgique. Ainsi à Saillans en 1840¹²⁸¹, suite à une mission catholique assez virulente avec 3 prêtres, le pasteur organise avec ses 4 collègues voisins des cultes tous les soirs à 19h au temple. La foi est affermie et la piété ranimée. Les cultes du soir sont ensuite maintenus les jeudis et samedis dans les semaines qui précèdent Pâques. Il faut préparer les fidèles à la Cène qui n'est célébrée que 4 fois par an ; des services religieux¹²⁸² permettent de se repentir des fautes commises, des jours de jeûnes sont également proposés. À La Motte-Chalancon¹²⁸³ en 1854 se met en place un service spécial contre l'épidémie de choléra, un service public d'humiliation et de prière, tous les soirs à partir du 10 août pendant un mois. Par contre en 1855 c'est pour toucher les ouvriers qui ne viennent pas au temple le dimanche dans le vieux village de Poët-Laval distant de 2km que le pasteur Cuhe¹²⁸⁴ organise au hameau de Gougne une réunion du soir chez un particulier toutes les semaines.

¹²⁷⁶ AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape (12 décembre 1861)

¹²⁷⁷ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (13 mai 1877)

¹²⁷⁸ « Article du Lien » (2 novembre 1844)

¹²⁷⁹ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (14 juillet 1863)

¹²⁸⁰ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (15 décembre 1840)

¹²⁸¹ ADD 62 V 9

¹²⁸² AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (21 novembre 1871)

¹²⁸³ ADD non classé « Registre du Conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (Août 1854)

¹²⁸⁴ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Poët-laval » (4 novembre 1855)

Hors du culte, la lecture personnelle ou familiale de la Bible est un autre pilier de la piété réformée. Sur ce point précis également, des efforts considérables sont accomplis dans les Églises avec l'aide des sociétés religieuses. Il faut dire que la situation initiale est mauvaise comme c'est le cas dans l'Église de Montmeyran¹²⁸⁵ où très peu de familles ont une bible, ce qui impose la nécessité de fonder une société biblique. Comme la Société biblique de Paris a demandé en 1830 un recensement des familles protestantes drômoises dépourvues de bibles, on organise une tournée dans les familles. À Saint-Laurent-du-Pape en 1840¹²⁸⁶, puisque la lecture de la Bible est négligée, le dimanche des Rameaux la collecte est réservée à la Société biblique protestante de Paris et une prédication spéciale sur la nécessité de lire la Bible est faite. À Saint-Fortunat¹²⁸⁷ se crée en 1840 une des premières bibliothèques paroissiales avec un fond de la Société des livres religieux de Toulouse. Très rapidement ces dernières se multiplient dans toutes les Églises même les petites Églises rurales comme celle de Creysseilles-Pranles¹²⁸⁸, en 1877 « *pour contribuer aux progrès de l'instruction et au développement de la piété* ». Dans les grandes Églises comme Vallon¹²⁸⁹, la bibliothèque est une véritable institution locale. Il faut la réorganiser, en 1865, après 15 ans d'existence. Elle change de nom et devient la « *bibliothèque religieuse et populaire* », elle reste cependant la propriété de l'Église réformée de Vallon sous l'autorité du conseil presbytéral. On instaure un abonnement à 1,5 francs par an ou 0,5 franc par trimestre. Le catalogue est remis aux membres. Il est possible d'emprunter un volume par semaine soit après le culte dominical soit le jeudi de 11h à 12h. La série H qui possède des recueils illustrés a un abonnement spécial à 0,3 franc par volume emprunté pour un mois. À Boffres¹²⁹⁰, en 1877, le conseil presbytéral en crée une parce que « *la patrie ne peut se relever que si les citoyens sont de plus en plus instruits* ».

Les bibliothèques populaires qui se mettent en place dans le dernier tiers du XIXe siècle, permettent aux catégories populaires un accès à la culture. Les protestants ne sont pas étrangers à leur mise en place, comme le montre l'exemple drômois¹²⁹¹. Mariangela Roselli, du département de sociologie de l'Université de Toulouse-Le-Mirail établit une concomitance frappante entre l'implantation massive des bibliothèques populaires dans la Drôme entre 1879 et 1900 et la carte des communes protestantes. Elle précise que là où il existe une communauté protestante importante, les notables qui la dirigent souhaitent éduquer leurs coreligionnaires plus défavorisés. Ils développent un étroit maillage scolaire qu'ils doublent d'un réseau de bibliothèques ouvertes prioritairement aux enfants mais aussi à leurs parents. Il s'agit d'une vision paternaliste de l'accès à la culture, parmi ces bourgeoisies protestantes souvent libérales qui deviendront assez vite des républicains modérés, il faut permettre au peuple d'accéder à des lectures mettant en avant les valeurs morales du travail, de l'ordre et du respect, le tout sans oublier les bases évangéliques de ladite morale. Les francs-maçons radicaux-socialistes drômois auront d'ailleurs du mal à ôter cette influence protestante. En 1879, il y a 17 bibliothèques populaires dans la Drôme, en 1900, elles sont au nombre de 300 ! Les transformations de celle de Dieulefit, décrites par Monique Giraudier, bibliothécaire, sont un bon exemple du rôle primordial du protestantisme dans le développement de la culture populaire par l'accès à la lecture. La bibliothèque naît en février 1860 lorsque Madame Morin fait don à l'instituteur Coueslant d'une quarantaine de livres. Il doit les prêter à quiconque le

¹²⁸⁵ AP Montmeyran « Registre du consistoire local » (11 février 1831)

¹²⁸⁶ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (15 décembre 1840)

¹²⁸⁷ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (19 mars 1878)

¹²⁸⁸ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Creysseilles-Pranles » (29 juin 1879)

¹²⁸⁹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Vallon » (31 mars 1865)

¹²⁹⁰ Le Vivarais et le Velay protestants (Samuel Mours)

¹²⁹¹ « Etudes drômoises- n°11 » - Octobre 2002 » (Mariangela Roselli et Monique Giraudier)

souhaite en échange d'un sou par semaine (la culture n'est pas gratuite, elle mérite un effort, valeur bien protestante). Dès octobre 1860, suite à des achats et d'autres dons, 1300 livres sont à disposition, géré par le Comité de la bibliothèque qui crée un salon de lecture. En 1862, elle prend le nom de « Bibliothèque populaire de Dieulefit » et, à côté de livres religieux, possèdent des œuvres littéraires mais aussi des biographies historiques. C'est grâce à son dynamisme que se crée en 1866 la « Société des Bibliothèques populaires de la Drôme ». La bibliothèque forme une association indépendante de l'Église en 1906 au moment de la séparation des Églises et de l'État. En 1863¹²⁹² les Anciens de Crest relaient la proposition de la conférence pastorale de Paris de créer des bibliothèques religieuses dans les Églises pour le tricentenaire de la mort de Calvin. Le pasteur libéral Servière pense qu'une bibliothèque pastorale accueillant les œuvres de Calvin ne suffit pas et qu'il faut une bibliothèque populaire pour « répandre parmi les protestants le goût des lectures instructives et morales ».

La vie religieuse se transforme.

La nouvelle discipline consistoriale que fait adopter le pasteur Boyer de Saint-Agrève en 1859 résume ce renouveau de religiosité¹²⁹³ : *« les Anciens et les diacres sont invités à entrer dans une voie d'activité voulue par Dieu et dans laquelle ils deviendront de puissants auxiliaires du pasteur jusqu'ici presque seul à l'œuvre. En vue de la célébration de la Sainte-Cène il sera établi un registre de communicants qui devront à l'avance faire part de leur intention au pasteur. Les catéchumènes qui doivent avoir 15 ans au moins et avoir deux ans de catéchisme lors de leur première communion, seront tenus à demander personnellement leur admission dans un entretien particulier avec le pasteur. Des écoles du dimanche seront fondées partout. Chaque vendredi qui précédera la Cène il y aura dans le temple un service de prédication qui consistera principalement en lecture de la Parole de Dieu, en chants de cantiques et en prières. Dans ce service tous les frères seront appelés à contribuer à l'édification commune. Le souffle de Dieu a réveillé les âmes ».*

C'est le baptême qui marque l'entrée dans l'Église. Peu de décisions concernant ce dernier. Il va de soi et il n'est donc pas nécessaire d'en rappeler les règles. À Vallon¹²⁹⁴ en 1866 il est tout de même précisé qu'il doit être administré au temple avec la lecture des 10 commandements, et qu'il vaut mieux des parrains et marraines protestants.

Dès qu'il est en âge de savoir lire et écrire, commence pour le petit protestant son éducation religieuse. Bien sûr il doit avoir comme modèle sa famille, mais les protestants comptent beaucoup sur l'Église pour parfaire son éducation. C'est d'abord dans les écoles protestantes que l'enfant se familiarise avec la Bible, mais l'instituteur ne remplit pas toujours correctement cette fonction, au fur et à mesure que le siècle s'écoule. Les instituteurs protestants sont souvent devenus libre penseurs ou membres des Églises dissidentes, le pasteur « officiel » ne peut dès lors dans ses tournées d'inspection que constater la carence catéchétique. À partir des lois Ferry, les protestants vont à l'école laïque sans enseignement religieux. C'est dans ce contexte que les écoles du dimanche¹²⁹⁵ se multiplient. Elles ont un double fonctionnement. Il peut y avoir beaucoup de moniteurs avec peu d'enfants chacun, ou une seule personne pour tous les enfants qui lit le texte biblique et son commentaire puis fait réciter avec la méthode mutuelle, mais elle ne connaît pas alors les enfants. Dans les annexes rurales, le moniteur est souvent l'instituteur. Il a à sa disposition un tableau de lecture imprimé où il lit les récits

¹²⁹² AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (26 août et 16 décembre 1863)

¹²⁹³ « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

¹²⁹⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (7 novembre 1866)

¹²⁹⁵ « Article du Lien » (19 octobre 1844)

bibliques. La séance se poursuit par le chant et la prière menés par le maître et repris par les élèves. Il se peut que des adultes suivent aussi les cours. Parfois des prix sont distribués aux plus assidus. Des dames inspectrices se rendent auprès des parents d'enfants absents. Le fonctionnement correct de ces écoles dépend essentiellement du bon vouloir du pasteur. C'est ainsi qu'à Saint-Fortunat¹²⁹⁶ en 1861 on précise qu'en 4 ans, avec l'arrivée du nouveau pasteur, l'école du dimanche est passée de 23 à 95 enfants. Il faut parfois ruser pour faire venir les enfants : le débat sur la nécessité d'organiser des arbres de Noël se fait jour. À Montélimar en 1861¹²⁹⁷, on projette de faire l'arbre de Noël au temple car la salle d'école (lieu habituel) est trop petite. Le conseil presbytéral refuse : *« un temple ne doit pas servir à des réunions de ce genre, réunions qui ont pour effet de provoquer chez les enfants des sentiments de joie bruyante dont l'expression est peu en rapport avec la sainteté du lieu ; que cette fête avec un arbre tout illuminé, avec distribution de jouets et de fruits, a un caractère qui contraste avec les cérémonies graves et sévères du culte réformé »*.

Les années de catéchismes durent généralement deux ans et se soldent par l'admission à la première communion vers 15-16 ans. Il faut, là aussi, remettre un peu d'ordre pour que l'enseignement soit pris au sérieux. À Bourdeaux¹²⁹⁸ en 1841, le rapport sur l'instruction religieuse des catéchumènes parle de 47 garçons et de 27 filles. 9 ne sont pas admis à communier, cela irrite les familles et crée un conflit interne. Les familles des 9 refusés peuvent venir s'expliquer devant le consistoire. À Saint-Pierre-ville, en 1853¹²⁹⁹, la première communion n'est possible qu'après deux années d'école, les enfants sont accueillis dès 10 ans, les élèves pieux et studieux sont reçus à la communion et les peu zélés sont renvoyés à l'année suivante. En 1856¹³⁰⁰ le pasteur Renous de La Motte-Chalancon fait passer un examen à ses jeunes catéchumènes en vue de l'admission à la Cène. À Vallon¹³⁰¹ en 1864, les Anciens édictent un nouveau règlement relatif au catéchuménat : les filles commencent à 13 ans et les garçons à 14 ans après avoir fréquenté durant les 2 années précédentes l'école biblique. L'instruction se déroule sur deux ans d'octobre à la semaine sainte. Elle porte sur l'étude des psaumes, des prières et des portions de l'Écriture Sainte. Un examen public de fin de catéchisme est mis en place. Le pasteur, soutenu par son conseil presbytéral peut refuser l'accès à la Cène pour cause d'ignorance ou d'immoralité mais un appel est possible devant le consistoire. L'accueil solennel a lieu le dimanche des Rameaux, et la communion le dimanche de Pâques. On donne un certificat de fin de catéchisme à ceux qui n'ont pas demandé à communier.

Peu de consignes concernent les mariages, il est vrai qu'il ne s'agit pas d'un sacrement. Ils sont cependant interdits le samedi en 1842 dans le consistoire de Saint-Pierre-ville car le dimanche les mariés ne viennent pas au culte¹³⁰². À Vallon¹³⁰³ en 1871, il est précisé qu'il se déroule dans les temples, qu'une Bible est remise aux mariés, que les mariages mixtes sont possibles s'il y a accord pour élever les enfants dans le culte protestant.

Les enterrements sont surveillés et codifiés. Il ne faut pas qu'ils deviennent des cérémonies trop catholiques. À Vernoux¹³⁰⁴ en 1838, les diacres demandent de pouvoir amener les morts

¹²⁹⁶ AP Les Ollières « Registre du Conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (5 mai 1861)

¹²⁹⁷ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (16 décembre 1861)

¹²⁹⁸ AP Dieulefit « Registre du consistoire local de Bourdeaux » (21 avril 1841)

¹²⁹⁹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (10 juin 1853)

¹³⁰⁰ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (mai 1856)

¹³⁰¹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (28 septembre 1864)

¹³⁰² AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (1842)

¹³⁰³ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (25 juillet 1871)

¹³⁰⁴ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (6 octobre 1838)

au temple plutôt que de célébrer les obsèques dans des maisons particulières qui sont des lieux peu convenables pour entendre les exhortations pastorales. À Crest¹³⁰⁵ en 1845, il faut dorénavant que les obsèques soient célébrées dans les temples partout où il y en a plutôt que dans les maisons trop petites. À Vallon¹³⁰⁶ en 1870, les pasteurs sont invités à se rendre à la maison mortuaire, à y faire des prières en faveur de la famille affligée, ils accompagnent le corps au cimetière et ne peuvent refuser de présider une inhumation.

Les colloques ardéchois prévoient des journées d'édification dans les différentes Églises pour maintenir ou réveiller la foi¹³⁰⁷, théoriquement quatre fois par an : en 1845, à Alboussière et à Saint-Pierre-ville avec 12 pasteurs ; en 1846, à Saint-Julien-en-Saint-Alban avec 17 pasteurs, où les ateliers sont fermés et les fabriques de soie aussi donc les maîtres et les ouvriers sont présents, à Désaignes avec « *un public immense* », à Saint-Jean-Chambre où le petit temple est à peine plein à cause des travaux des champs ; en 1847, à Gluiras avec 16 pasteurs et un temple plein malgré le froid, au Pouzin dans une grande filature mise à disposition par un Ancien avec une foule malgré le maintien en activité des fabriques de soie et des hauts fourneaux et avec la désertion croissante des assemblées darbystes ; à Privas en 1848 ; à Saint-Péray en 1850 ; à Vernoux en 1851. Sur les dix Églises citées, huit sont pré-libérales, ce qui semble démontrer que la volonté de réveil est aussi une préoccupation de ces dernières. Les occasions de rassembler de grandes foules lors de cultes exceptionnels permettent aux protestants de se fortifier tout en pensant à l'œuvre missionnaire. À Lamastre¹³⁰⁸ en 1859, la célébration du troisième jubilé du Premier synode réunit plusieurs milliers de personnes sous les châtaigniers entre Lamastre et Gilhoc, puis une série de prédications se déroule dans le temple de Lamastre organisée par la mission intérieure, on y fait des collectes pour les pauvres, la société biblique, la société des missions, l'asile agricole de Gilhoc.

Mais il faut toujours raviver la piété, « punir » et contrôler.

Lorsqu'il arrive à Gilhoc le pasteur Dumas¹³⁰⁹ n'est pas tendre avec les fidèles de son Église : « *la plus grande incrédulité, cachée sous les dehors du pharisaïsme, règne dans le cœur de la plupart des membres de mon troupeau* ». Il décrit ce qu'il appelle des vices : la médisance, la calomnie, la tendance à blasphémer et à s'enivrer, les querelles entre voisins ou membres de la même famille, le mensonge, l'ignorance, l'orgueil, la malpropreté, le « *libertinage dans les propos* ». Il faut nuancer ce tableau bien sombre. Dumas est un pasteur revivaliste qui arrive dans une Église, certes endormie, mais surtout marquée par le libéralisme des pasteurs de la consistoriale voisine de Vernoux.

À Lesches¹³¹⁰ en 1834, les diacres envoient les jeunes gens qui ont commis des fautes se « confesser » avant de se marier, ils doivent interdire l'accès à la Cène aux personnes coupables de crimes, de délits, de débauches, à celles qui vivent en concubinage, aux aubergistes qui ouvrent leur commerce pendant le culte, aux fidèles qui ne participent pas assidûment au culte. La présence du pasteur revivaliste Morache se fait bien évidemment ici sentir ! En 1855¹³¹¹ le conseil presbytéral de La Motte-Chalancon blâme le pasteur Arnaud qui n'a pas célébré quatre cultes qui lui revenaient, étant absent pour affaires de famille sans autorisation.

¹³⁰⁵ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (2 janvier 1845)

¹³⁰⁶ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (22 février 1870)

¹³⁰⁷ « Articles de La Sentinelle » (années 1845 à 1851)

¹³⁰⁸ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (9 décembre 1859)

¹³⁰⁹ Le Vivarais et le Velay protestants (Samuel Mours)

¹³¹⁰ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (11 décembre 1834)

¹³¹¹ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (décembre 1855)

Le culte dominical est l'objet de toutes les attentions. Comme il est public, il est le moment privilégié de la semaine où se remarque la piété d'une communauté. Des cloches sont installées pour appeler les fidèles. Il est vrai que la ponctualité fait parfois défaut, particulièrement là où les protestants habitent plutôt hors du village, dans des hameaux éparpillés dans la campagne. C'est ainsi qu'à la Motte-Chalancon les Anciens constatent que les paroissiens arrivent en retard aux cultes du jeudi soir et du dimanche, que les enfants font de même pour les séances de catéchèse, que le problème est le même pour les baptêmes et les mariages, tout comme pour les obsèques, ils demandent donc officiellement au conseil municipal de poser une cloche comme l'autorise l'article 48 de la loi du 18 Germinal An X. À Alboussière-Champis en 1862, il y a visiblement des progrès à faire comme le montre cette décision du conseil presbytéral¹³¹² : « considérant que le culte ne saurait répondre à son but si l'ordre, le silence et la décence n'y règnent pas de manière la plus absolue, et constatant que les avertissements du pasteur ont été jusqu'ici impuissants à faire observer ces trois règles dans les assemblées, décide de nommer un concierge. Le concierge maintient les temples en état de propreté et veille à ce que l'ordre et le silence y règnent pendant la durée du culte. Il a soin de faire placer les fidèles, de fermer les portes, de ne point laisser entrer les chiens dans l'enceinte du temple et, s'il en entre, de les faire sortir ». Le pasteur de Dieulefit¹³¹³ se plaint de l'indifférence des catéchumènes qui, reçus à Pâques, n'assistent pas au culte à part deux ou trois. Il faut, pour lutter contre cette désaffection, que les paroissiens retrouvent l'utilité du culte domestique, le culte en famille. Les enfants voyant la piété des parents, les imiteront. Il demande aux diacres et aux conseillers presbytéraux de servir de modèle en les rétablissant chez eux.

La rareté de la célébration de la Sainte Cène fait que ce sacrement ne doit pas être donné à n'importe qui. C'est ce que précise le pasteur Bois de l'Église de Montmeyran en 1856¹³¹⁴. La prédication du pasteur le Vendredi Saint porte sur ce thème, elle est transcrite in-extenso dans le registre et couvre 11 pages : « *dans les cas indiqués par la liturgie de la cène (Impies, incrédules, préteurs obstinés, vie déréglée ou scandaleuse), les pécheurs seront d'abord avertis plusieurs fois avec douceur, patience et amour par les membres du Conseil. S'ils persévèrent dans leurs péchés, ou s'ils reçoivent les avertissements avec rébellion, le Conseil pourra prononcer sur eux la suspension de la Cène. Cette discipline surtout dans ses mesures extrêmes sera appliquée avec circonspection et prudence, dans l'esprit de la charité de l'Évangile, et conformément aux conseils pleins de sagesse de nos pères. Il est bien entendu que soit par l'admission à la Cène, soit par l'exclusion de la Cène, le conseil n'aura jamais la pensée de prononcer sur la conversion ou l'inconversion, sur le salut ou la damnation des pécheurs : le jugement des cœurs et la connaissance de l'Éternité n'appartenant qu'à Dieu seul. Le conseil dans l'application de la discipline devra avoir pour but d'amener les pécheurs à se juger eux-mêmes, et l'Église à protester contre le mal* ». Montmeyran et ses pasteurs successifs sont des orthodoxes très marqués par les réveils successifs ce qui explique la rigueur du texte.

2) Des nuances « villes-campagnes ».

L'exemple de Lesches-Beaurières dans la Drôme en 1844¹³¹⁵ montre bien ce qu'est le quotidien d'une Église rurale. En 1845 le pasteur Roman désire que le chef-lieu de son Église

¹³¹² Le Vivarais et le Velay protestants (Samuel Mours)

¹³¹³ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Dieulefit » (8 juillet 1860)

¹³¹⁴ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (19 mars 1856)

¹³¹⁵ ADD 66 V 6

soit transféré de Lesches à Beaurières. Pour faire valoir sa demande il rédige pour le sous-préfet une synthèse de son journal quotidien de fin décembre 1843 à février 1845. Ce journal¹³¹⁶ montre au jour le jour, et cela pendant plus d'une année, les activités d'un pasteur dans un milieu rural de montagne. L'Église qu'il dessert se compose de quatre communes dans le Haut-Diois, distantes de moins de 10 km les unes des autres, Lesches, Beaurières, Fourcinet et La Bâtie-Cremezin, dont les protestants se réunissent ordinairement à Fourcinet. Il y a deux temples à Lesches et Fourcinet, et un en projet à Beaurières. Le pasteur Roman a épousé une fille de notable de Beaurières où se trouve la maison familiale. C'est ce qui explique en réalité la demande du transfert du chef-lieu consistorial. Il est aussi apparenté au pasteur Renous, président du consistoire de La Motte-Chalancon pendant plus de 40 ans. Jean Pierre Roman est le pasteur de Lesches de 1838 à 1892. Pour l'année 1844 la synthèse du journal fait apparaître, pour 920 paroissiens, 22 baptêmes, 6 mariages, 12 ensevelissements dont 2 enfants et 4 bébés. Les cultes du dimanche matin ont lieu dans chaque lieu toutes les 3 semaines. À Pâques et Noël deux cultes sont célébrés à Beaurières et Lesches, il n'y a rien de spécial à Pentecôte mais des prières publiques dans les trois lieux à l'Ascension. Il y a souvent des réunions religieuses le dimanche soir à Lesches et Beaurières quand le culte est célébré le matin. Quand le culte est célébré à Fourcinet des prières publiques sont dites le soir à Lesches. Il y a de 2 à 5 « instructions religieuses » par semaine, très souvent une rencontre le dimanche après-midi. Les séances de catéchisme se déroulent d'octobre à février. Les visites pastorales semblent peu nombreuses, essentiellement auprès des malades. Les autres visites se concentrent dans les mois d'hiver. La construction du temple de Beaurières occupe beaucoup de temps, un problème avec le terrain, semble-t-il. Les réunions du consistoire ou pour « affaires de l'Église », six en tout, à La Motte-Chalancon prennent du temps en trajets et en longueur de débats, c'est la période du « Réveil » et des divisions qui en découlent. Les conditions climatiques, à savoir la neige et la pluie, pèsent sur le ministère. Le pasteur est souvent absent de son Église pour des raisons de santé ou pour affaires personnelles à La Motte-Chalancon ou Die.

L'exemple de l'Église consistoriale de Saint-Pierre-ville permet de décrire comment la foi se vit au jour le jour en Ardèche. Une longue notice historique écrite par le pasteur en 1852 montre une contrée, certes isolée mais assez riche¹³¹⁷ : *« Saint-Pierre-ville est un bourg bâti sur le versant d'une montagne aux pieds de laquelle coule une rivière poissonneuse. La population de cette commune s'élève à 2100 habitants dont le quart appartient au culte calviniste et le reste au catholicisme. 23 km séparent ce chef-lieu de canton¹³¹⁸ de Privas qui est la capitale de ces intrépides habitants du Vivarais qui pendant les XVIe et XVIIe siècles reçurent à bras ouverts la réforme de Calvin. Malgré ses routes qui sont assez bien entretenues, on n'y trouve encore aucune voiture publique pour se rendre de là soit à Valence, à Privas ou à Aubenas. Le territoire de Saint-Pierre-ville qui n'était autrefois que d'épaisses et grandes forêts offre aujourd'hui un aspect bien différent. Les cris des bêtes sauvages qui semaient il y a 3 ou 400 ans l'effroi dans cette impénétrable solitude ont été remplacés par la voix de l'homme. Il est peu d'endroits où les cours d'eau soient mieux utilisés qu'à Saint-Pierre-ville. Les nombreuses usines qu'on trouve dans ses environs occupent pendant presque toute l'année beaucoup de jeunes personnes qui sont heureuses de contribuer par leur faible salaire à l'aisance modeste de leur famille. Grâce à ses habiles mouliniers ce pays dans quelques années sera l'un de ceux où la soie est la mieux travaillée. Des nombreuses foires*

¹³¹⁶ **Détails journaliers - Annexe 2 - Chapitre 4 (557 à 564)**

¹³¹⁷ AN F 19 10 120

¹³¹⁸ Le fait que Saint-Pierre-ville soit chef-lieu de canton explique le choix d'en faire une consistoriale en 1804 malgré la forte présence de catholiques, à la place des autres communes avoisinantes où les protestants sont très largement majoritaires.

que compte cet endroit, seulement deux sont assez considérables. Il s'y fait un commerce important de denrées, de bestiaux, de laine et de toile. Couvertes de vigoureux châtaigniers, de prairies et de champs aux seigles verdoyants, les montagnes qui environnent cet endroit sont sillonnées par de profonds ravins peu distants les uns des autres. Des forêts de pins couronnent aussi à de longs intervalles les sommets où la température est trop froide pour le châtaignier. Le territoire de Saint-Pierre-ville est bien cultivé et très fertile ; les pâturages y sont excellents. On y trouve beaucoup d'arbres fruitiers et le pauvre trouve surtout dans les châtaigniers une nourriture saine et économique. Nous ajouterons que la culture du mûrier n'y fera jamais de bien grands progrès à cause du climat et de la nature du sol qui semblent s'y opposer ». Les Églises du consistoire de Saint-Pierre-ville sont sur un territoire montagneux, avec des vallées étroites où les routes restent peu nombreuses au milieu du XIX^e siècle. L'habitat dispersé en hameau accroît encore cet isolement. Les familles protestantes survivent sur des domaines agricoles morcelés, où la terre ingrate est retenue par de multiples murets de pierres sèches patiemment construits. Le père travaille les terrasses, la mère garde les animaux et élève des vers à soie, les enfants, dès qu'ils le peuvent vont travailler dans les petits moulinages qui se succèdent dans le fond des vallées. Les villages rassemblent les commerçants et les artisans autour de deux quartiers nettement identifiés, celui du « temple » et « celui de « l'église ». La piété a en permanence besoin d'être affermie, la pauvreté menace, le pasteur demeure le gardien du troupeau. Les Anciens du consistoire sont bien conscients de tout cela comme le montrent leurs délibérations successives¹³¹⁹. En 1833 les règles pour l'aide aux pauvres sont redéfinies car il semble que l'anarchie se soit installée, avec les diacres qui collectent, le pasteur qui récupère l'argent puis consigne les montants dans un registre, les distributions sont alors faites en argent ou en nature ; le pasteur doit connaître ses fidèles donc il est décidé en 1835 qu'ils ne prêcheront plus alternativement dans chaque section mais chacun dans son Église. En 1838 on rappelle une décision de 1823 disant aux pasteurs qu'ils doivent faire une tournée pastorale au moins une fois l'an. En 1842 le consistoire veut contribuer à « l'avancement du règne de Dieu et au salut des âmes », il estime que les sociétés religieuses fondées à Paris font de même et donc décide des collectes pour elles (société biblique, société pour l'encouragement de l'instruction, société pour la recherche et l'évangélisation des protestants disséminés à Nîmes). Face à l'ignorance religieuse des Églises, il propose un dépôt de livres de la société biblique et de livres de piété de la maison Marc Aurel de Valence. En 1853 chaque pasteur doit tenir un registre des naissances et des mariages. La piété peut faire défaut comme le sous-entend cette démission d'un Ancien, Alexandre Giraud de Crau, pour des motifs graves qui secoue le consistoire en 1853, ou cette demande faite en 1866 au conseil municipal de clôre une partie de la place du Claux, proche du temple car le bruit indispose les fidèles. Tout n'est pas parfait, loin de là, comme le confirme le pasteur¹³²⁰ : sur les 80 catéchumènes à peine 25% sait lire (« l'instruction est fort arriérée dans le canton de Saint-Pierre-ville, la langue française la plus élémentaire est à peine comprise par la jeunesse qui parle toujours patois ») ; concernant la Cène, trop de fidèles ne viennent pas au culte par paresse mais veulent prendre la communion chez eux. Les pasteurs acceptent uniquement si la maladie ou la vieillesse les retiennent chez eux avec au moins 10 personnes ; les diacres accompagnent les pasteurs dans une tournée annuelle des familles pour vérifier qu'elles donnent une bonne éducation et piété à leurs enfants ; les diacres vérifient que personne ne profane le dimanche et font fermer ce jour-là les débitants de boissons.

L'industrialisation de certains villages amène des mutations. Dans la vallée de l'Ouvèze

¹³¹⁹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (1833 à 1866)

¹³²⁰ AN F 19 10 120

l'Église des Fonts-du-Pouzin¹³²¹, en 1854, demande un deuxième pasteur à Flaviac, qui aura en charge, en plus des 1600 protestants recensés sur 3 communes montagneuses, les 228 ouvriers dans les manufactures et plus de 50 domestiques. Il en est de même aux Ollières où les usines « Fougérol » développent fortement le quartier du « temple », proche de l'Eyrieux et à côté du pont routier alors que celui de « l'église » s'assoupit.

La desserte de ces Églises rurales pose des problèmes. Les postes sont longtemps vacants. Il faut faire appel à des pasteurs non pourvus de titres universitaires français, ou à des évangélistes. C'est pourquoi les Anciens de Lamastre en 1841¹³²² demandent l'augmentation des salaires pastoraux de troisième classe, qualifiés d'insuffisants. Ils sont mariés, ils ont charge de famille, ils doivent envoyer leurs enfants en ville pour étudier, ils doivent beaucoup se déplacer auprès d'une population des campagnes très disséminée, ils n'ont pas de casuel, les municipalités n'accordent pas de subventions. En 1841 le pasteur de Magnin de Saint-Fortunat¹³²³ veut aller à Lourmarin. Il démissionne car la desserte de l'annexe de Saint-Cierge-la-Serre lui pèse. Elle est éloignée, difficile d'accès et surtout « *c'est un pays où les assemblées quoique nombreuses ne servent que de lieu de réunion à la jeunesse pour s'y livrer à des danses, à des jeux et autres amusements incompatibles avec la sainteté du jour du dimanche et avec l'esprit de prière et de sanctification qui doivent animer les fidèles pendant une journée si solennelle* ». Le conseil presbytéral refuse la démission et demande un poste à Saint-Cierge-la-Serre en disant à de Magnin qu'il peut y aller quand il veut en attendant. En 1869¹³²⁴, plus de 25 ans plus tard, une nouvelle demande d'un poste à Saint-Cierge-la-Serre est déposée. La moitié des inhumations se fait sans l'assistance d'un pasteur, les malades sont exceptionnellement visités les dimanches où il y a prédication, les visites pastorales sont inconnues, l'instruction des catéchumènes n'est pas régulière, le service bimensuel est insuffisant, la cure d'âmes est impossible. À Sainte-Croix-en-Quint en 1867¹³²⁵, « *la configuration du sol a opposé jusqu'ici des obstacles insurmontables à l'ouverture de chemins qui permettent d'aller en voiture dans une ou deux communes ; le trajet même à cheval présente de sérieux dangers ; on peut se noyer en traversant la Roanne ; je doute qu'il soit possible de visiter ces deux communes dans une journée* ».

Le quotidien des Églises de ville est tout à fait différent.

À Valence en 1833¹³²⁶, la nécessité d'un deuxième pasteur se fait sentir pour l'instruction des enfants. Il faut en faire de bons citoyens autant que de bons chrétiens. Dans une ville-préfecture le pasteur participe aux conseils de charité, des prisons, des écoles. Il visite les collégiens, les malades hospitalisés et les prisonniers. Il accueille des fonctionnaires et des hautes personnalités de passage.

À Montélimar en 1854¹³²⁷, le pasteur non seulement s'occupe des nombreux protestants mais il doit aussi porter attention aux voyageurs de passage et aux militaires de la garnison.

À Annonay en 1864¹³²⁸, il faut un deuxième pasteur pour l'Église qui compte 2340 protestants disséminés, une école asile avec 80 enfants, deux écoles (50 garçons et 50 filles), deux institutions libres (un pensionnat de 56 jeunes filles et un, plus récent, de garçons), une population ouvrière avec des apprentis qu'il doit placer auprès des patrons.

¹³²¹ ADA 82 V 4 « Lettre du consistoire de Privas » (12 juillet 1854)

¹³²² AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (26 décembre 1841)

¹³²³ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (25 août 1841)

¹³²⁴ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (7 mars 1869)

¹³²⁵ ADD 62 V 10 « Lettre du sous-préfet au préfet » (13 avril 1867)

¹³²⁶ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (18 novembre 1833)

¹³²⁷ AN F 19 10 490 « Dossier sur la création du poste de Sauzet » (12 mai 1854)

¹³²⁸ BBP « Registre du consistoire de Saint-Péray » (18 décembre 1864)

À Privas en 1869¹³²⁹, un deuxième poste pastoral est attendu. Dans cette petite ville en croissance industrielle mais aussi avec des fonctions administratives liées à une préfecture, il y a 1400 protestants et seulement la moitié au chef-lieu. La population protestante a augmenté d'un tiers avec l'ouverture des mines de Veyras et Saint-Priest et la construction du chemin de fer de Livron à Privas. Le pasteur fait 3 visites par semaine à l'École normale, une nouvelle visite hebdomadaire à l'hospice militaire. Il est membre du conseil départemental pour l'instruction primaire et membre du jury pour les aspirants au brevet de capacité.

3) Des évolutions perceptibles.

Des difficultés ne manquent pas de surgir.

Des difficultés économiques influencent la vie des Églises. Les protestants font partie en majorité de la petite paysannerie plus que du monde ouvrier. Il y a aussi des artisans et des commerçants. Les crises cycliques qui secouent l'agriculture et l'industrie naissante les frappent de plein fouet. À Chomérac en 1865¹³³⁰, le manque d'argent empêche de réparer le temple, *« attendu que l'on ne peut pas faire appel au zèle et au dévouement des fidèles de cette Église qui, tous propriétaires ou fermiers, souffrent depuis quelques années de la maladie toujours persévérante des vers à soie, principale ressource de cette contrée »*. À Pralles en 1870¹³³¹, le conseil presbytéral demande une aide pour réparer le temple de Chamarouan. *« Il n'est pas possible de demander des sacrifices aux protestants de cette paroisse si rudement éprouvés depuis quelques années par le mauvais état des récoltes »*.

Des querelles de personnes divisent les communautés. Entre pasteurs, des conflits d'autorité mais aussi dogmatiques surgissent. Dans le consistoire de Die en 1831 et 1847¹³³², le pasteur Manson s'oppose à ses collègues successifs Raoux et Rivière au sujet de la desserte des villages environnants et des options doctrinales. Entre pasteurs et responsables laïcs, les luttes apparaissent aussi. Dans ce même consistoire de Die durant les mêmes années¹³³³, le pasteur Manson n'est pas apprécié, le culte est déserté par la bourgeoisie quand il prêche. Il a mauvais caractère, aime l'argent mais surtout il n'a pas les mêmes opinions théologiques que les notables pré-libéraux puisqu'il est partisan du « Réveil ». Dans le consistoire de La Voulte en 1839¹³³⁴, le pasteur Astier de Toulaud refuse la nomination du pasteur Brunel sur la nouvelle section de Charmes. *« Le consistoire de la Voulte actuellement très mal composé ne paraît reconnaître d'autre loi que ses caprices ; je garderai la place qui me conviendra le mieux sachant que c'est celle dite de Charmes, le nommé Brunel ne convenant ni à l'Église ni à moi. Ce consistoire n'étant qu'une cabale de ses parents avec quelques hommes peu amis de l'ordre et mêmes ennemis de nos lois les plus respectables »*. À Châteaudouble¹³³⁵ en 1848, le pasteur décrit au consistoire l'élection des diacres. Trois personnes ont tenté d'interrompre le scrutin, le pasteur a appelé à l'aide le maire et va les poursuivre en correctionnelle. Le pasteur est accusé de désunion, de semer la discorde et la guerre civile.

Les relations entre Églises sont difficiles dans le consistoire des Ollières, depuis 1855 avec l'arrivée du pasteur Roussillon à Saint-Fortunat, en remplacement du pasteur de Magnin parti

¹³²⁹ AN F 19 10 485

¹³³⁰ ADA 82 V 4

¹³³¹ ADA 82 V 4

¹³³² ADD 62 V 5 » (1831 et 1847)

¹³³³ ADD 62 V 5 (1831 et 1847)

¹³³⁴ ADA V 85 (1839)

¹³³⁵ ADD 166 J 132 (1848)

à Vernoux¹³³⁶. Des pressions et des calomnies viennent des Ollières où on lui reproche son libéralisme. Il demande une lettre de soutien aux professeurs de Strasbourg où il se rend pour passer des examens validant ses diplômes étrangers de Genève. En 1867¹³³⁷ le pasteur Roussillon, président intérimaire du consistoire, fait signer des pétitions pour que Saint-Fortunat et Saint-Michel rejoignent le consistoire de la Voulte. Des Anciens sont mécontents et veulent une élection anticipée. Roussillon refuse, quitte la réunion avec ses deux Anciens et le pasteur Sabatier de Saint-Michel, les membres restants élisent Lombard pasteur des Ollières. En 1882¹³³⁸, c'est le pasteur Philit des Ollières, orthodoxe intransigeant, qui démissionne suite à des attaques personnelles de l'industriel Fougérol, Ancien très influent, premier employeur du village, qui s'engage en politique, et qui est théologiquement de tendance libérale. Entre fidèles et pasteurs enfin, il peut également surgir des difficultés. Dans le consistoire de Lamastre en 1849¹³³⁹, les paroissiens de Saint-Basile se plaignent du pasteur Guénard souvent absent qui n'assiste pas les malades et n'instruit pas les catéchumènes. Il est suspendu en 1851¹³⁴⁰.

Les « réveillés » dissidents se démarquent par une piété particulière.

Les assemblées méthodistes annuelles¹³⁴¹ se déroulent en 1854 à Dieulefit, Crest et Bourdeaux en novembre et à Nyons en décembre. L'objectif de ces assemblées est, bien sûr, de faire le point sur le « Réveil » mais aussi de maintenir la piété en encourageant les membres présents par des exemples édifiants qui montrent à la fois la vie et la foi des « réveillés » mais aussi la façon dont se développe le réveil méthodiste. C'est le cas de François Bertrand de Graveyron près de Dieulefit¹³⁴², mort de la typhoïde à 26 ans, converti depuis 18 mois et marié depuis 4 mois. Réveillé, il sent la nécessité de se réconcilier avec Dieu et il veut obtenir le pardon de ses péchés. Il lit seul la Bible des nuits entières, il cherche à convertir ses amis, il s'arrête au milieu de son travail pour lire les évangiles quelques minutes, il parle du Sauveur à la réunion de chasse, durant sa maladie il ne se plaint jamais. *« Ah que je souffre ! Dit-il. Tu souffres beaucoup ? Lui dit Madame A. Le Seigneur a plus souffert encore plus pour nous sauver, nous acquérir le salut, nous préparer des places dans le ciel. Oh oui mon Sauveur a plus souffert que moi répondit-il ! Que vois-tu mon ami ? Demanda-t-elle. C'est le Seigneur Jésus qui vient me chercher répondit-il. Il a une robe blanche et une couronne de gloire. Il va me revêtir de cette robe blanche et poser sur ma tête la couronne de gloire. Et puis nous partons »*. En décembre 1855, à 73 ans Madame Chauvet décède¹³⁴³, elle s'est convertie au tout début du « Réveil ». Elle assistait aux assemblées mais ne se sentait pas heureuse car il lui manquait la paix de son âme par la rémission des péchés obtenue par la foi. Elle est touchée par des épreuves : mort de son fils, de sa fille, et d'un petit fils. Presque folle de chagrin elle cherche alors la grâce ; elle la trouve dans les prédications que fait alors l'évangéliste Moureton à Nyons ; dès lors les premières réunions méthodistes se tiennent chez elle. En décembre 1839 l'évangéliste Masson réunit 16 personnes à son domicile, la place manque. Elle soutient Masson dans ses fatigantes tournées à Volvent et La Motte-Chalancon. Elle fréquente avec zèle les réunions de prières avec un autre « réveillé », le capitaine Bonnet. Elle visite les malades, les affligés, les veuves et les orphelins.

¹³³⁶ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (4 et 18 mars, 7 octobre 1855)

¹³³⁷ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (27 décembre 1867)

¹³³⁸ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (5 septembre 1882)

¹³³⁹ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (2 mars 1849)

¹³⁴⁰ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (28 février 1851)

¹³⁴¹ Idem (1er janvier 1855)

¹³⁴² Idem (1er juin 1856)

¹³⁴³ Idem (1er avril 1856)

Déjà la déchristianisation est en marche.

Jean Antoine Lebrat, étudiant, est nommé pasteur à Gilhac et Bruzac en 1853¹³⁴⁴. Le discours de Meyer, président du consistoire, le met en garde lors de son installation, sur les difficultés de son ministère, à savoir le pharisaïsme, l'indifférence, l'incrédulité. Le pasteur doit avoir la science, le zèle, la prudence et la charité. La description de l'Église de Beaumont¹³⁴⁵ sous le ministère du pasteur Armand montre un tableau bien pessimiste. On note tout d'abord l'abandon religieux y compris des responsables, la disparition du culte en famille, le manque d'intérêt pour les questions chrétiennes, l'absence de prière dans les familles, l'éducation chrétienne des enfants défectueuse, la plupart des âmes non préoccupées de leur conversion, les malades non visités par des laïques, le pasteur non soutenu. Pour lutter contre la déchristianisation, à côté des campagnes de réveil appelant à un renouveau de la piété personnelle, une technique consiste à rassembler des foules pour montrer aux protestants qu'ils forment un peuple à préserver. C'est dans ce sens que se met en place une fête annuelle de la Réformation¹³⁴⁶ en 1867 à tour de rôle dans les diverses paroisses, « *qui serait une occasion pour rassembler un grand nombre de nos coreligionnaires et pourrait contribuer puissamment à dissiper l'ignorance regrettable qui règne parmi nos populations sur les origines de notre culte, les grands principes qui ont fait sa force et sa vie, les mœurs austères et l'héroïsme de nos ancêtres, l'histoire et la vie des hommes illustres qui nous ont rendu la Bible et la Vérité ; qu'elle pourrait prévenir au sein de nos troupeaux l'introduction des idées les plus superstitieuses ou des principes les plus subversifs de la religion et contribuer à réveiller au milieu d'eux la foi et la vie chrétienne* ».

C. Dès les années 70, déchristianisation et piété maintenue.

La presse nationale protestante¹³⁴⁷ rapporte une conférence tenue à Privas en 1894 par Peyre-Courant sur « *les maux dont souffre notre société : le matérialisme qui marche à la conquête du monde, les croyances religieuses qui semblent abandonner les âmes, la corruption qui envahit toutes les classes, et l'égoïsme qui s'empare de tous les esprits* ». Les protestants cherchent par tous les moyens à maintenir la piété dans un contexte de déchristianisation.

I Les visages contrastés des communautés protestantes.

1) Une Drôme en voie de déchristianisation face à une « pieuse » Ardèche.

Le protestantisme rural des deux départements présente des similitudes géographiques et sociologiques. Mais dans les parties reculées de la vallée de la Drôme (Diois, pays de Quint, Gervanne), dans la haute vallée de l'Eyrieux (Boutières) ou dans celle du Doux et sur le plateau de Saint-Agrève en Ardèche, les Églises n'ont pas la même évolution. En Ardèche les Églises se maintiennent et parfois même se développent. En revanche, dans la Drôme, le déclin paraît continu.

À Châtillon-en-Diois¹³⁴⁸ avec 500 paroissiens dans les années 1880, il n'y a que 50 personnes au culte, 2 catéchumènes seulement, et 30 à 60 enfants à l'école du dimanche.

¹³⁴⁴ ADA V 123

¹³⁴⁵ ADD J 710

¹³⁴⁶ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (15 novembre 1867)

¹³⁴⁷ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (26 octobre 1894)

¹³⁴⁸ « Article du Bulletin de la SHPF avril-juin 1971 » (Jean Paul Berthouze)

Le synode de Crest de 1887¹³⁴⁹ analyse la situation des Églises de la Drôme : les cultes sont peu suivis en général. Certes, il y a des écoles du dimanche partout, mais pas encore celles du jeudi (qui, de plus, sont peu suivies). Un état généralisé de somnolence spirituelle est noté. Alors que l'on se réjouit d'un bon soutien aux œuvres caritatives, le zèle est par contre attiédi pour les œuvres d'évangélisation (particulièrement la Société des Missions Evangéliques de Paris). Dix ans après, toujours réunis à Crest¹³⁵⁰, les synodaux comptabilisent de 33 000 à 34 000 protestants dans le département, dans 35 Eglises synodales (27 000 protestants orthodoxes) et 7 ou 8 Églises non synodales (6000 ou 7000 protestants libéraux). Un déclin numérique est visible : il y avait 39 000 protestants en 1850. Dans les 78 temples orthodoxes se réunissent 5200 personnes au culte le dimanche sur 27 000 protestants (soit moins de 20%). Mais la pratique est très inégale entre la désertion du culte dans certaines Eglises (- de 10%) contre encore 50% ailleurs. Les communicants sont peu nombreux. Il y a 1900 enfants dans les écoles du dimanche et 1600 dans celles du jeudi. 6 UCJG, 10 UCJF (Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles). Dans toutes les Églises sauf une, des bibliothèques sont présentes.

Vinsobres résume la situation générale en 1903. Le dimanche des Rameaux, tous les catéchumènes sont admis à la Cène après un examen public. La participation à la Cène le dimanche de Pâques est importante « *aux dires des vieillards de Vinsobres on n'avait pas vu autant de monde depuis longtemps* ». En 1904, 5 filles et 7 garçons sont admis dans les mêmes conditions.

Le débat qui se déroule au consistoire de Valence en 1887 démontre que le protestantisme drômois peine à enrayer son déclin¹³⁵¹ : « *monsieur le président parle avec émotion des sentiments pénibles qu'on éprouve en constatant la diminution progressive de la population protestante et en indique sommairement les causes : dissémination, mariages mixtes, indifférence. Comment réagir contre cet état de choses ? Ne serait-il pas bon de chercher les moyens d'y porter remède ? Ne faudrait-il pas former une ligue pour arrêter ce mal ? Redoubler de vigilance pour conserver ce qui reste, l'augmenter en entamant la population catholique, ou tout au moins, mettre un terme à la dépopulation continue qui se produit dans certaines Églises ? Les conseillers presbytéraux ne devraient-ils pas être saisis de la question ? Si on objecte que quelques Églises, celles de Valence et d'Etoile, par exemple, ont vu s'augmenter le nombre des fidèles, il faut attribuer cet accroissement de population à nos coreligionnaires venant de l'Ardèche. La souche protestante semble perdre de sa sève, et selon l'expression de Monsieur Coquerel les villages protestants s'en vont. Comme causes de la dépopulation Monsieur Faure indique l'abandon du village natal, l'émigration vers l'Algérie, les mariages mixtes, le nombre de familles ayant beaucoup de membres de plus en plus rares. Monsieur Lombard ajoute que les mariages mixtes amènent fatalement l'indifférence. Monsieur Jullien attribue surtout l'indifférence au peu d'influence exercée par les parents sur leurs enfants. Les parents n'assistant pas au culte, comment les enfants seraient-ils portés à le fréquenter ? La question est : comment réveiller la piété dans nos paroisses ?* ». Comment inverser la tendance ? Les Anciens mettent diverses propositions en discussion. Il faut avoir un registre précis de tous les fidèles et non une seule liste des électeurs. Les visites pastorales auprès des indifférents sont nécessaires. Il faut leur rappeler l'importance de la Bible et non parler avec eux de la pluie et du beau temps. Les annexes surtout ne doivent pas être négligées. Les laïcs engagés sont des aides sûres pour les pasteurs, leur zèle doit être réveillé. Il faut prioritairement s'occuper des enfants. Pour les adultes, particulièrement les hommes, il faut les attirer par des conférences sur les grands débats de société.

¹³⁴⁹ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1887)

¹³⁵⁰ Idem (Mai 1898)

¹³⁵¹ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (8 décembre 1887)

En Ardèche, la piété se maintient plus ou moins, plus que moins cependant. Dans les Églises rurales la population ne diminue pas mais le niveau de vie évolue différemment tout comme la spiritualité.

Un ancien pasteur de Labâtie-d'Andaure décrit cette Église pauvre et isolée du consistoire de Lamastre où les très difficiles conditions de vie contrastent avec une foi religieuse intense : *« Pour la plupart nos campagnes sont pauvres¹³⁵². Je connais des personnes, des vieillards qui, faute de couvertures suffisantes pour se garantir du froid, mettent sur leur lit des mottes de gazon. À cause de la nourriture insuffisante (pommes de terre, raves et choux, avec quelque peu de pain de seigle très lourd et très noir) et à cause de l'impossibilité d'acheter quelques médicaments, beaucoup de personnes sont scrofuleuses, rachitiques et meurent avant le temps. Sans doute, tout rigoureux qu'il est notre climat paraît sain, et, comme vous le dites, il y a ici beaucoup de vieillards, mais il y a encore plus de veuves, d'orphelins, de pauvres gens qui végètent dans la misère et le découragement. L'épidémie de variole sévit encore au milieu de nous et décime quelques villages. Ces vieillards dont vous parlez ont été rudement secoués par les tempêtes de neige cet hiver et par le froid dont nous souffrons depuis si longtemps (- 19 à - 20 degrés). 8 sont morts en quelques semaines, sans compter les varioleux. J'ai récemment présidé le service funèbre d'une véritable chrétienne âgée de près de 80 ans, qui habitait dans un village situé à plus d'une lieue et demi de chez moi, au fond d'un précipice où il semble qu'on ne puisse descendre qu'avec des échelles. À présent j'en ai l'assurance la voici montée auprès de son Sauveur qu'elle aimait et pour qui elle tenait sa lampe allumée et pourvue d'huile. Quelques jours auparavant ayant d'autres malades dans ce hameau reculé j'étais allé la voir quoiqu'elle se portât comme à l'ordinaire. Je fus frappé de son air recueilli, presque solennel. Le seul nom du Sauveur produisait sur elle comme une secousse de joie. Avec quelques autres personnes nous chantâmes un cantique auprès d'elle. Jamais je n'oublierai son dernier regard quand je la quittai. Oui, de telles âmes sont des trésors pour une Église et pour son pasteur, comme plus tard elles seront des étoiles resplendissantes à perpétuité. La jeunesse aussi nous réjouit de plus en plus par son zèle à s'instruire dans la vérité. Un soir que je n'attendais presque personne, vu l'affreux mauvais temps, 50 catéchumènes sont venus couverts de neige de la tête aux pieds ».*

Les pasteurs malgré les difficultés reconnaissent le caractère religieux des Ardéchois. C'est ce qui apparaît dans un compte rendu de la Mission intérieure sur une réunion tenue en plein air à Vernoux en 1886¹³⁵³. 500 à 600 personnes sont rassemblées, certaines ont marché 5 heures, d'abord pour une réunion de prières, puis pour la prédication. Il y a 4 réunions successives, 2 le matin et 2 l'après-midi). *« Ce n'était pas trop : chez nos robustes protestants de l'Ardèche la capacité spirituelle est à la hauteur de la vigueur physique ».* À Boffres¹³⁵⁴ en 1891, au sortir de la réunion annuelle sous les châtaigniers avec 400 personnes la presse protestante locale écrit : *« et lorsque après la bénédiction les fidèles se dispersaient, nous étions heureux de reconnaître qu'en dépit de l'indifférence dont nous souffrons, elles se comptent cependant par centaines les âmes qu'attire la prédication de l'évangile éternel ».*

Les rapports statistiques¹³⁵⁵ des visites d'Église proposées par les synodes de Basse-Ardèche en 1892 confirment cette vitalité des Églises, mais aussi des nuances fortes d'une communauté à l'autre : 17 556 protestants recensés, 2139 enfants dans les écoles du dimanche et du jeudi (en hausse de 739 !), 23 mariages mixtes sur 114, 286 baptêmes et 296 inhumations, 430 catéchumènes admis, de 10 à 50% de participation au culte dominical.

Il faut peut-être tempérer un peu l'optimisme qui ressort des rapports sur les visites d'Église.

¹³⁵² « Article du Christianisme au XIX e siècle » (14 avril 1878)

¹³⁵³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (26 août 1886)

¹³⁵⁴ « Article du Huguenot » (1er octobre 1891)

¹³⁵⁵ BBP « Registre des synodes de Basse-Ardèche » (14e session synodale 5 et 6 juillet 1892))

Les fidèles se déplacent plus le jour où les visiteurs synodaux leur rendent visite. Aux Vans, à Vals et à Aubenas « *impression excellente, l'indifférence disparaît* », à Saint-Symphorien-sous-Chomérac « *attachement aux choses religieuses avec des cultes à Brune, Saint-Vincent-de-Barrès et au Teil.* », à Gilhac et Bruzac « *plusieurs réunions avec de 40 à 60 paroissiens* », à Saint-Fortunat « *une Église modèle, autant d'hommes que de femmes au culte (c'est digne d'être signalé)* », à Charmes, la Voulte et Beauchastel « *temps affreux, neige mais des auditoires encourageants* », à Creysseilles « *le pasteur est un bon missionnaire* », 300 personnes au culte à la Pervenche, 130 à Saint-Sauveur-de-Montagut.

La Haute-Ardèche Haute-Loire est moins touchée par la déchristianisation que la Drôme et la Basse-Ardèche, cependant, ou peut-être à cause de cela, le synode d'Annonay en 1888¹³⁵⁶ met en débat un rapport sur « les causes de l'état de langueur et de manque de vitalité et de force du protestantisme français » : « *monsieur le rapporteur croit qu'on pourrait peut-être renverser les termes et affirmer que le protestantisme est en pleine vitalité et extension ; cette force d'extension a sa raison suffisante dans la religion protestante elle-même, religion toute de liberté. Chaque individu se développant librement selon ses aptitudes, selon ses talents sans rencontrer de résistance ni dans ses principes, ni dans les formes de sa religion. L'histoire nous démontre ce fait. Rien n'a pu arrêter l'élan de la Réforme. Le protestantisme français contemporain s'est fait l'avocat de toutes les causes de tolérance en tout pays. Aujourd'hui le nom de protestant signifie libéral dans le vrai sens du mot, républicain. L'indépendance est telle dans les cœurs protestants que chacun se montre disposé à accepter la séparation de l'État et de l'Église, et que plusieurs se refusent d'accepter des ressources qui lui raviraient un élément de son indépendance. Le suffrage universel appelle nos coreligionnaires aux plus hautes fonctions. Le rapporteur croit cependant qu'aujourd'hui le protestantisme est dans un état de langueur. Pourquoi ? Quelles sont les causes de la langueur actuelle ? Divisions, individualisme qui rompt la fraternité et l'unité. Chacun fait ce qu'il veut et comme il veut. Individualisme qui va jusqu'à l'émiettement. L'Église protestante présente l'aspect d'un tas de pierres qui se touchent mais ne font pas cohésion Pourquoi les confrenciers si bien accueillis ont-ils si peu de succès ? Causes : les auditeurs acceptent nos prédicateurs comme des gens qui leur apportent des idées nouvelles ; mais quand ils voient que ces idées ne répondent pas à leurs ambitions, ils s'en vont. D'autres écoutent les prédicateurs comme des hommes qui apportent le pain de vie, mais ces prédicateurs n'ont pas soin d'apporter ces âmes à l'Église. Ils les laissent à elles-mêmes en leur disant : prenez et mangez, mais ne les aident pas à se nourrir. Les réveils sont faciles, mais les réveils ne suffisent pas ; ils sont un moyen, non un but. Le réveil doit conduire les âmes à s'incorporer à l'Église, un moyen de les conduire à la conversion. Le remède : faisons du réveil, non un but, mais un moyen ; faisons de l'individu un membre de l'Église Réformée seul dépositaire historique des ordres de Dieu. Ne nous allions pas au monde. Nous n'avons besoin que de Jésus Christ. Toute notre force est en lui. Conclusion : tout progrès du protestantisme en France n'est réel que s'il se fait sous le patronage et au profit de l'Église Réformée historique. Tout autre progrès n'est qu'apparent, éphémère ou même funeste à l'Évangile en tant que se faisant aux dépens de cette Eglise. Il est funeste de mêler la religion à la politique* ». Le débat qui suit le rapport soulève alors plusieurs questions : le culte est très suivi dans le protestantisme anglais, pourquoi pas en France ? Les recrues faites dans le catholicisme ne compensent pas les pertes. Les causes du déclin sont : des prédications trop longues et pas assez personnelles ; des visites pastorales mal faites ; des instructions religieuses négligées. Les pasteurs ne sont pas responsables de tous les maux. « *Nous ne sommes pas assez fixés sur les principes : nous ne savons pas si la Bible est bien la vérité immuable et ne sommes pas*

¹³⁵⁶ AR Lyon « Registre du synode d'Annonay » (Juin 1888)

assez persuadés des vérités de l'Évangile. Les laïques sont de plus en plus indifférents ce qui décourage les pasteurs. Le remède est dans l'Évangile ».

2) D'autres échelles à prendre en compte.

L'exode rural grossit quelques Églises urbaines.

Les villes ne perdent pas toutes la foi. Alors qu'à Romans¹³⁵⁷ en 1894, il y a peu de protestants, peu de pratiquants, beaucoup d'ouvriers et des mariages mixtes nombreux, au Cheylard¹³⁵⁸ entre 1893 et 1895 on note 380 paroissiens, 42 baptêmes, 37 catéchumènes, 10 mariages, 23 ensevelissements. Ces deux communes au départ uniquement catholiques, voient arriver une population ouvrière nombreuse. La communauté drômoise de Romans peine à se développer, elle n'a pas encore de pasteurs et reçoit des ruraux de ce département à la foi un peu tiède. En revanche, au Cheylard, un pasteur est en poste et les paysans qui arrivent sont des Ardéchois des montagnes voisines profondément enracinés dans leur foi.

Valence est un cas particulier, l'Église connaît une forte croissance démographique, elle accueille massivement les Ardéchois attachés à leur foi : il y a 180 décès à Valence¹³⁵⁹ en 1889, 85 originaires d'Ardèche, 53 de la Drôme, 21 d'ailleurs et seulement 23 de Valence. Cependant, au cours des 20 dernières années cette période, les premiers signes d'un changement sont perceptibles.

Certes la pratique religieuse paraît forte aussi bien chez les adultes que chez les enfants. Pourtant les pasteurs, dans des articles du « Protestant valentinois » font ressortir quelques signes montrant un lent mais certain recul de ladite pratique. La pratique culturelle est moins régulière, et insensiblement, d'hebdomadaire elle devient annuelle, avec des points culminants lors des fêtes carillonnées de Pâques et surtout de Noël. En 1887¹³⁶⁰, Valence a 25 000 habitants. La ville a comptabilisé 664 décès dont 107 protestants. En faisant le simple ratio, on arrive donc à une population protestante potentielle de 4000 personnes. Mais il n'y a en moyenne que 500 personnes au culte du dimanche.

Le pasteur Causse¹³⁶¹ se désole de cet état de fait et l'attribue en partie à l'anonymat urbain : *« nous avons dans notre paroisse une catégorie fort nombreuse de coreligionnaires, celle des petits commerçants. Vous trouverez un peu partout dans la ville, des boulangers, des épiciers, des cordonniers, des merciers, des cafetiers, des restaurateurs protestants. Et même en général de très bons protestants, quoiqu'on ne les connaisse guère et qu'ils ne montrent pas un grand zèle pour la religion. La plupart sont originaires de nos Églises de la Drôme et de l'Ardèche, surtout de l'Ardèche, où les bonnes traditions sont conservées, les enfants élevés sous l'influence de la Bible. Nos populations protestantes désertent partout les campagnes et se précipitent en ville pour y chercher la prospérité et une vie plus facile. Que deviennent ces protestants qui nous arrivent des Églises de campagne. Pour la plupart ils sont perdus pour nous ».* Le conseil presbytéral¹³⁶² essaie en 1889 de remédier à ce désintérêt pour le culte du dimanche matin en mettant en place un culte le dimanche soir pour ceux qui sont empêchés le matin mais il est peu suivi car on pense que seul le dimanche matin compte. Il faut rappeler que c'est tout le dimanche qui est sanctifié ! Le succès n'est que partiel, dès l'année suivante

¹³⁵⁷ SHPF « Article du Cévenol » (novembre 1894)

¹³⁵⁸ SHPF « Article du Cévenol » (mai 1895)

¹³⁵⁹ « Article du Protestant valentinois » (Mars 1890)

¹³⁶⁰ « Article du Protestant valentinois » (Janvier 1888)

¹³⁶¹ Idem ((Octobre 1887)

¹³⁶² Idem (Novembre 1889)

les services du soir sont qualifiés de peu fréquentés¹³⁶³, mais cette réaction doit être relativisée car on apprend, en 1896 que le culte du dimanche soir¹³⁶⁴ se déroule dorénavant rue Dauphine dans une salle plus petite et adaptée aux 80 à 100 participants (participation qui est loin d'être anecdotique tout de même). De même¹³⁶⁵, tous les dimanches, un culte spécial pour les domestiques est célébré « rue Baudin » au domicile des Pim, des Salutistes, très impliqués dans l'évangélisation des milieux populaires. L'Union fraternelle en 1891¹³⁶⁶ se préoccupe de la question de l'observation du dimanche et fait des démarches pour que les commerces ouverts, ferment à 10h pour le culte. Toutes ces démarches ne sont pas couronnées de succès, certes les auditoires du dimanche croissent mais, alors que pour Noël 1892 le temple s'avère trop petit, il est regretté que ce ne soit pas le cas les autres dimanches¹³⁶⁷. Face aux auditoires très nombreux à Noël en 1903¹³⁶⁸ le pasteur écrit : « nous en sommes à la fois heureux et attristés, heureux de voir que la masse du peuple reste attaché à la religion et au culte, mais attristés que cet attachement ne soit pas plus régulier ».

Le conseil presbytéral ne baisse pas les bras, et après avoir apporté une réponse en proposant un autre horaire, se penche également sur la forme du culte : les protestants y arrivent en retard¹³⁶⁹ et partent avant la fin, ce qui n'est pas admissible, la partie liturgique du début du culte, et les prières de la fin pour les Valentinois semble n'avoir que peu d'intérêt au regard de la prédication. Une chorale est créée pour soutenir le chant au culte¹³⁷⁰. La réforme liturgique¹³⁷¹ visant à garder les fidèles jusqu'à la fin du culte est un échec, les départs précipités reprennent.

Les protestants en revanche se déplacent en masse pour les fêtes de Pâques : on note la présence de 1200 personnes au culte de 1888¹³⁷². Ces festivités pascales sont précédées de services bien suivis tous les soirs de la Semaine Sainte¹³⁷³ débutée par le culte des Rameaux où sont reçus dans l'Église les catéchumènes confirmants. Il semble que les services de communion soient mieux suivis (400 personnes en 1889¹³⁷⁴). En 1903¹³⁷⁵ trois cultes sont nécessaires pour accueillir tout le monde (9h, 10h30 et 16h). La Cène est donnée uniquement à celui de 16h ce qui entraîne plus de recueillement.

Les fêtes de Noël sont également bien suivies : en 1887¹³⁷⁶, on parle d'immenses foules à Noël mais le regret porte sur la présence de seulement 150 communiants. 500 enfants des écoles du dimanche participent à l'Arbre de Noël en 1889¹³⁷⁷. En 1890¹³⁷⁸ les jours qui précèdent le 25 décembre, des cultes du soir sont organisés, le culte de Noël le dimanche matin est suivi d'un service d'action de grâce l'après-midi, la Cène n'ayant lieu que le dimanche suivant. En 1891¹³⁷⁹ il faut deux services pour faire face à l'affluence (9h et 10h), 100 personnes se déplaçant pour le plus matinal¹³⁸⁰. Le petit nombre de communiants est à

¹³⁶³ Idem (Août 1890)

¹³⁶⁴ Idem (Octobre 1896)

¹³⁶⁵ Idem (Décembre 1891)

¹³⁶⁶ Idem (Juin 1891)

¹³⁶⁷ Idem (Janvier 1893)

¹³⁶⁸ Idem (Janvier 1904)

¹³⁶⁹ Idem (Octobre 1889)

¹³⁷⁰ Idem (octobre 1891)

¹³⁷¹ Idem (Juillet 1892)

¹³⁷² Idem (Avril 1888)

¹³⁷³ Idem (Avril 1891)

¹³⁷⁴ Idem (Mai 1889)

¹³⁷⁵ Idem (Avril 1903)

¹³⁷⁶ Idem (Janvier 1888)

¹³⁷⁷ Idem (Janvier 1890)

¹³⁷⁸ Idem (Décembre 1890)

¹³⁷⁹ Idem (Décembre 1891)

¹³⁸⁰ Idem (Janvier 1892)

nouveau souligné, tout comme en 1893¹³⁸¹ (seulement 200). En 1903 l'arbre de Noël rassemble de 400 à 500 enfants¹³⁸² : « nos fêtes de Noël favorisées par un temps magnifique ont été très belles ; nous avons rarement vu de plus grands auditoires ; le vent d'irrégion qui souffle plus que jamais sur notre pays n'a pourtant pas éteint tous les sentiments religieux dans les âmes et malgré toutes les influences contraires, à certains moments, ils se manifestent encore. Certes, nous ne nous faisons point d'illusion sur la force et sur la profondeur de cette religion des grandes fêtes. Il y a cependant encore quelques espoirs et, les circonstances et surtout l'Esprit de Dieu aidant, les ressources pour la constitution d'une Église vivante ».

L'Église d'Annonay est une Église nombreuse qui nécessite deux postes pastoraux mais c'est aussi une Eglise fragile. Elle est formée d'une population ouvrière déracinée des plateaux de Haute-Ardèche et de Haute-Loire. Il faut particulièrement être attentif à l'encadrement des protestants qui pourraient être tentés d'aller voir ailleurs, vers les catholiques, les dissidences libristes ou darbystes, l'athéisme. C'est pourquoi, au quotidien des activités sont proposées pour toutes les catégories de paroissiens¹³⁸³. Il en est de même pour l'Église de Valence¹³⁸⁴, à la croissance régulière liée à l'exode rural très important essentiellement ardéchois. Ces Ardéchois pieux, il ne faut pas les perdre dans l'anonymat urbain, les deux postes pastoraux sont ici également plus que nécessaire pour encadrer les multiples rencontres.

	Annonay	Valence
Dimanche	Culte à 10h15. Ecoles du dimanche. Conférences et réunions d'appel le dimanche à 17h de novembre à mars. Association fraternelle de jeunes filles, un dimanche sur deux à 14h.	Culte (avec école du dimanche). Réunions populaires, boulevard de l'Est à 15h.
Lundi		Salle de lecture pour les ouvriers rue Baudin (chez Pim) à 19h
Mardi	Réunions mensuelles de couture pour les pauvres et bimensuelles pour les missions.	Salle de lecture pour les ouvriers (chez Pim) à 19h. Réunions de prières à 20h chez Pim.
Mercredi	Études bibliques tous les mercredis.	Réunion populaire à Bourg à 20h. UCJG rue des Alpes à 20h.
Jeudi	École du jeudi. Catéchisme à 10h. UCJG à 20h.	Écoles du jeudi en 5 lieux (un à Bourg). Cours d'histoire sainte au collège de Valence à 8h. Réunions populaires, bd de l'Est à 20h. UCJF rue des Alpes à 20h.
Vendredi	Préparation des écoles bibliques.	Salle de lecture pour les ouvriers rue Baudin (chez Pim) à 19h.
Samedi	Réunion du comité des pauvres un samedi par mois.	

Alors que les Églises urbaines de Valence et d'Annonay bénéficient de l'apport de l'exode

¹³⁸¹ Idem (Janvier 1894)

¹³⁸² « Article du Huguenot » (1er février 1903)

¹³⁸³ « Article du Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (Octobre 1900)

¹³⁸⁴ « Article du Protestant valentinois » (Avril 1887)

rural avec des protestants devenus ouvriers, petits fonctionnaires, artisans ou commerçants qui maintiennent une pratique religieuse héritée de leurs villages d'origine, rien de tel dans d'autres cas. En effet les Églises urbaines de Die, Crest et Dieulefit accueillent, elles aussi, des cohortes de ruraux protestants déracinés qui viennent chercher du travail dans les usines textiles mais ces derniers oublient rapidement le chemin des temples ; il est vrai que ces communautés sont contrôlées par des notables qui ont sans doute embourgeoisé l'Église, et font moins de cas des milieux populaires qui les font cependant vivre. De plus, à Valence et Annonay, les ruraux qui s'installent sont majoritairement des Ardéchois ; ce n'est pas le cas dans les autres villes qui accueillent plutôt des Drômois issus de consistoires en voie de déchristianisation.

Des plateaux aux vallées, en passant par les plaines, la foi ne se vit plus de la même façon.

Les Églises des hauts plateaux et des fonds de vallées restent le plus souvent pieuses (plus en Ardèche que dans la Drôme) : « nous avons dans la Haute-Loire et l'Ardèche, une vaste banlieue protestante où sont conservées la simplicité de vie, les habitudes de travail et de piété, les bonnes mœurs »¹³⁸⁵. C'est ainsi qu'à Saint-Agrève, en 1894¹³⁸⁶, 252 enfants fréquentent l'école du dimanche, dont 117 garçons et 135 filles. La présence moyenne est de 140 à cause du climat rigoureux et des distances. Il faut dire que c'est un lieu qui « renferme une population protestante de laquelle vit encore la foi des pères et où, par suite, l'indifférence a peu ou pas pénétré » comme il est précisé à la consécration de Paul Boyer en 1886¹³⁸⁷.

À Saint-Christol, pour éviter l'ignorance des enfants des hameaux disséminés et reliés par des chemins escarpés et pierreux, les conseillers presbytéraux et les diacres dirigent 5 écoles bibliques qui réunissent chacune de 12 à 15 enfants. À Gluiras en 1894¹³⁸⁸, l'Église est composée de propriétaires le plus souvent aisés, attachés à leur pasteur et qui suivent relativement bien le culte. À Vernoux 2 000 personnes se rassemblent le matin de Noël au temple en 1895¹³⁸⁹. En 1897 ils sont 1 500¹³⁹⁰ au culte de Pâques, « il semble que les paroissiens soient plus zélés alors qu'ils subissent des attaques », précise le pasteur : l'anti-protestantisme lié à l'Affaire Dreyfus bat son plein. Cette très forte fréquentation aux fêtes carillonnées interroge tout de même les pasteurs¹³⁹¹ : pourquoi y-a-t-il des foules dans les temples à Noël, au Vendredi Saint et à Pâques mais peu de monde entre temps ?

À Valdrôme en 1899¹³⁹², se tiennent des réunions de réveil qui relance le groupe de couture missionnaire, la création d'une union chrétienne de jeunes filles est prévue. Les hommes sont peu touchés cependant. « Un écho de nos montagnes, souvent muettes hélas quand il s'agit d'un écho religieux, 100 enfants à l'école du dimanche et autant dans les 4 écoles de hameau en semaine »

Les Églises de la vallée du Rhône, du sud de la Drôme et de la Basse-Ardèche se détachent d'une pratique religieuse régulière.

La petite Église de Labastide-de-Virac¹³⁹³ dans les années 1890 symbolise bien cette situation avec ses 174 protestants, ses 50 foyers recensés, ses deux cultes par dimanche avec 50 personnes le matin et 15 le soir, ses 23 enfants à l'école du dimanche et ses 3 catéchumènes,

¹³⁸⁵ « Article du Cévenol » (février 1892)

¹³⁸⁶ « Article du Cévenol » (mai 1894)

¹³⁸⁷ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (7 octobre 1886)

¹³⁸⁸ « Article du Cévenol » (mai 1894)

¹³⁸⁹ « Article du Huguenot » (1er février 1895)

¹³⁹⁰ « Article du Cévenol » (Mai 1897)

¹³⁹¹ Idem (Février 1898)

¹³⁹² « Article du Huguenot » (1er février 1899)

¹³⁹³ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Labastide-de-Virac » (début des années 1890)

ses Cènes à Noël et à Pâques avec seulement 8 communiant. Visiblement le village se dépeuple, la pratique dominicale reste assez élevée (presque 29%) et le nombre d'enfants à l'école biblique est important. Cependant les signes du recul de la piété sont visibles : les 15 personnes le dimanche après-midi pour le culte-étude biblique, et les 8 communiants dénotent une Église où le formalisme (on va au culte parce que les voisins, la famille y va) semble régner plutôt qu'une réelle pratique de fidèles convaincus. Les 3 catéchumènes confirment cela, les adolescents, sans doute forcés plus jeunes d'aller à l'école du dimanche, désertent quand il s'agit d'un enseignement plus poussé qui amène à s'engager spirituellement.

En 1893¹³⁹⁴ à Salavas, « chose rare », le temple est bondé pour l'accueil du nouveau pasteur. Dans l'Église libérale de Chomérac¹³⁹⁵, le temple est trop grand, on propose une tribune avec création de 2 petites salles au-dessous affectées à la bibliothèque et à l'instruction religieuse. De plus, il faut un glacis devant le temple pour empêcher les dépôts d'immondices.

Les hommes et particulièrement les notables abandonnent le temple à l'image de l'Église de Saint-Symphorien-sous-Chomérac¹³⁹⁶ où lors d'un décès il est constaté que « dans ce pays, d'une manière presque générale, ceux qui occupent une certaine position se font gloire de renier leur nom de protestant et de désertier le temple ».

Les rapports statistiques des synodes de Basse-Ardèche confirment cette indifférence religieuse : En 1890¹³⁹⁷ la population totale des Églises synodales de Basse-Ardèche s'élève à 15 300, la participation au culte varie de 8% à presque 50%. En 1904, les 18 Églises synodales de Basse-Ardèche recensent 13 357 protestants ; 2365 participent au culte ordinaire et 6795 au culte de fêtes ; il y a 411 communiants.

Le recul de la pratique religieuse est la réalité de nombreuses Églises à l'instar de celle de Beaumont-lès-Valence décrite par son pasteur¹³⁹⁸. Son rapport prend pour base, dit-il, « l'état social et l'état individuel du milieu chrétien, ou tout le moins portant ce nom, dans lequel nous vivons. Indifférence qui gagne les quelques 1000 paroissiens. Abandon des cultes de famille. Abandon de la prière dans la plupart des familles. Éducation des enfants défectueuse. La majorité des âmes n'est pas préoccupée de sa conversion. Les laïques ne visitent pas les malades. Absence de zèle chez les conseillers presbytéraux ».

3) Des temps difficiles, un refus du découragement.

Malgré les difficultés et les critiques qui se multiplient, la volonté de réveiller la piété demeure.

Les pasteurs ont fort à faire comme le montrent ces « 10 règles pour décourager son pasteur » parues dans le « Foyer protestant »¹³⁹⁹ : « allez l'entendre de temps à autre, arrivez trop tard, ne chantez pas. Notez chaque point faible du prêche, faites les remarquer à vos voisins et vos enfants. Critiquez les efforts de votre pasteur pour être utile, déplorez son manque de tact, refusez de soutenir les œuvres qu'il soutient. Racontez-lui les péchés de ses auditeurs. Dites-lui que l'on préférerait son prédécesseur. Gardez-lui bien de lui dire si vous êtes malade ; il faut qu'il devine. S'il occupe trop la chaire, plaignez-vous, s'il est trop souvent absent aussi. Ne le logez pas correctement. Menacez-le de passer à une Église dissidente. Critiquez beaucoup et n'agissez jamais ».

¹³⁹⁴ « Article du Cévenol » (Octobre 1893)

¹³⁹⁵ AP le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (3 mars 1889)

¹³⁹⁶ « Article du Huguenot » (1er mars 1890)

¹³⁹⁷ BBP « Registre des synodes de Basse-Ardèche (1891 et 1905)

¹³⁹⁸ ADD J 710 « Rapport du pasteur de Beaumont-lès-Valence » (sans date)

¹³⁹⁹ « Article du Cévenol » (octobre 1891)

Le ministère pastoral reste éprouvant, particulièrement en milieu rural comme le rappelle le pasteur Tendil¹⁴⁰⁰ obligé de quitter l'Église de la Bâtie-d'Andaure pour des raisons de santé. « *Labâtie-d'Andaure semble être le rendez-vous des infirmités humaines : on compte plusieurs idiots dans une famille, plusieurs épileptiques dans une autre, plusieurs sourds muets dans une troisième, et l'on pourrait dans une quatrième citer des enfants d'environ 12 ans atteints de rhumatismes. Le goître est fort répandu dans cette contrée déshéritée ; aussi il arrive parfois qu'à l'époque du conseil de révision, une classe entière est reconnue impropre au service militaire. Chercher à relever cette population étiolée par le moyen de l'instruction et de l'évangélisation, n'est-ce pas là un devoir ? Avec le manque de pasteurs dont nous souffrons, ainsi que la consistoriale voisine, nous ne pouvons guère nous ménager. Jugez-en par l'emploi de cette semaine. Dimanche dernier un ensevelissement dans la matinée et course d'une lieue et demie dans la neige ; à 11h culte public ; à 2 h école du dimanche (100 enfants) ; ensuite exercice de chant religieux. Lundi visite de malades, et course dans la neige depuis 10h du matin jusqu'à la nuit. Mardi ensevelissement de la personne dont je vous ai parlé, et visites de malades dans les environs ; temps mauvais, neige abondante, 4 h de marche. Mercredi je suis allé à 2 lieues d'ici visiter une école protestante nombreuse, y donner la leçon de religion et présider un culte pour adultes. Neige fondante, vent très fort chemins très mauvais. Jeudi catéchisme leçon et chant. Aujourd'hui samedi je suis allé à 6 km d'ici présider un service mortuaire. La neige n'ayant cessé de tomber hier et cette nuit j'en ai trouvé en certains endroits 1 mètre et j'ai dû ouvrir moi-même le chemin ».*

Des conflits persistent. Ils ruinent l'unité des Églises locales et amènent parfois au recul de la pratique religieuse.

Ils opposent des Églises entre elles. De vifs débats se déroulent au consistoire des Ollières¹⁴⁰¹ lorsque les Églises de Saint-Fortunat et de Saint-Michel demandent une nouvelle répartition des sièges pour réduire l'hégémonie du chef-lieu. Les votes sont serrés, les deux premiers votes donnent 6 pour et 6 contre, le troisième vote est décisif avec 6 pour et 5 contre. Ils opposent des membres entre eux. Les instituteurs protestants posent particulièrement problème. Soit ils font preuve d'un trop grand autoritarisme, soit ils critiquent l'Église en devenant libre penseurs ou à l'opposé en entrant dans la dissidence darbyste. À Saint-Michel¹⁴⁰², l'instituteur Callon, également secrétaire de mairie, insulte et menace les pères de famille opposés à la venue de sa femme, ces derniers se plaignent, le consistoire ouvre une enquête. En novembre le consistoire demande la mutation de Callon à Boyon et son remplacement par Royer.

Les dissidences inquiètent également et divisent, sans doute plus que les relations avec le catholicisme. En 1887¹⁴⁰³ deux conseillers presbytéraux de Saint-Fortunat demandent des actions pour remédier aux départs de fidèles vers les libristes et les darbystes. En janvier un des deux, Mézenc, démissionne estimant que la paroisse est mal administrée, on lui demande de rester, ce qu'il accepte. En 1888 Bénéfice quitte le conseil presbytéral, Bernard le remplace au consistoire en disant qu'il s'engage à défendre la foi évangélique même s'il doit s'attirer la haine de certains membres de ce dernier. Les pasteurs ne font toujours pas l'unanimité et on n'hésite pas à le leur dire. À la sortie du culte à Saint-Fortunat en 1906¹⁴⁰⁴, le trésorier

¹⁴⁰⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (25 février 1876)

¹⁴⁰¹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (26 novembre 1888)

¹⁴⁰² AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (27 septembre 1878)

¹⁴⁰³ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (27 octobre 1887)

¹⁴⁰⁴ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (24 janvier 1906)

Rouveure interpelle le pasteur Houter et lui dit être le mandant de paroissiens, refusant de payer une souscription suite à la séparation tant que Houter restera, au motif qu'il n'est pas assez éloquent, que ses services funèbres sont trop courts, qu'il ne fait pas assez de visites, qu'il fréquente les réactionnaires. Deux autres conseillers demandent aussi son départ pour le bien de la paroisse car le temple se vide de plus en plus.

À Poët-Laval¹⁴⁰⁵ le sous-préfet écrit au préfet en 1881 pour lui faire part des difficultés entre les protestants du village, plutôt des notables, et ceux du hameau de Gougne, plutôt des ouvriers. Ils veulent chacun des cultes tous les dimanches dans leurs propres temples distants d'un kilomètre. Le nouveau pasteur, pour arranger la situation, fait une école du dimanche, ouverte à tous, les dimanches après-midi où le culte n'est pas célébré le matin !

Il se peut que les difficultés surgissent aussi pour des causes extérieures liées aux aléas économiques. Les difficultés de la polyculture de moyenne montagne, de la petite industrie rurale ont une influence certaine comme à Saint-Laurent-du-Pape¹⁴⁰⁶ où la paroisse a des difficultés financières avec le phylloxéra des vignes, les maladies des vers à soie, le malaise de l'industrie de la soie et de la métallurgie, les grêles en 1884.

Il est donc nécessaire de réagir. Les mêmes propositions que dans les années précédentes sont mises en avant. C'est ainsi, qu'une nouvelle fois le consistoire de Valence délibère¹⁴⁰⁷ en 1885. Il débat sur l'observation du dimanche. Si le travail n'est pas interrompu, l'indifférence remplace la piété et la désertion du culte public. Cet état de fait est d'abord urbain mais il s'étend aussi aux campagnes. Il faut des visites pastorales mais cela ne fait pas l'unanimité. La commission sur l'évangélisation¹⁴⁰⁸ en 1888 confirme que, pour réveiller la piété, il faut un service régulier des missions dans chaque Église, des conférences, des visites hebdomadaires, des échanges libres de chaire entre Églises.

Les Ardéchois font face aussi aux mêmes préoccupations. Le synode de Basse-Ardèche en 1895¹⁴⁰⁹ précise que les rapports sur la vie des Églises plutôt encourageants, avec plus de calme, plus de recueillement aux cultes, des auditoires plus fournis. Mais l'intérêt de ces visites est également soulevé : une prédication ne suffit pas, il faut plus de temps, des visites, des réunions, cela devrait devenir une mission de réveil.

Le synode de Haute-Ardèche pense la même chose.

II Une volonté affirmée de ranimer la foi.

1) Des adultes à reconquérir.

La reconquête religieuse se fait à partir des temples.

La nécessité de réparer ou d'agrandir des temples est un des signes de la vitalité de certaines Églises locales. Des temples sont restaurés comme ceux de Brune, de Saint-Jean-Chambre, de Saint-Michel, des Vans, de Bourdeaux, de Boffres¹⁴¹⁰. La dédicace du temple remis à neuf de Saint-Pierreville attire des foules¹⁴¹¹ tout comme celui de Désaignes¹⁴¹² (1500 à 1800

¹⁴⁰⁵ ADD 66 V 9

¹⁴⁰⁶ AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du Conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (8 juillet 1885)

¹⁴⁰⁷ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (19 février 1885)

¹⁴⁰⁸ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (9 février 1888)

¹⁴⁰⁹ BBP « Registre des synodes de basse-Ardèche » (17^e session synodale, 3^e et 4 juillet 1895)

¹⁴¹⁰ « Articles du Huguenot » (1^{er} janvier 1889, 1^{er} janvier 1891, 1^{er} octobre 1893, 1^{er} février 1894, 1^{er} avril 1894, 1^{er} septembre 1895)

¹⁴¹¹ « Article du Cévenol » (décembre 1891)

¹⁴¹² Idem (Septembre 1895)

personnes et création de 3 tribunes). Il faut dire qu'un certain nombre de temples ont mal vieilli. Ils sont vétustes, ce qui n'incite pas les fidèles à y venir. La commission des bâtiments du consistoire des Ollières fait ainsi remarquer¹⁴¹³ qu'à Saint-Michel-de-Chabrillanoux l'absence de vitres aux fenêtres fait passer la pluie et que cela incommode les fidèles, qu'à Saint-Cierge-la-Serre c'est le toit qui laisse passer la pluie. À Valence en 1895¹⁴¹⁴, un don permet enfin de chauffer le temple.

La pratique du culte dominical, au cœur de la foi réformée est une préoccupation première. C'est le sens du débat à Valence en 1887¹⁴¹⁵ : « réunir autour de la chaire tous les fidèles de notre Église réformée, n'en faire qu'un seul corps, édifier les croyants, attirer et retenir les indifférents, tels sont nos devoirs et nos préoccupations. Y-a-t-il pour cela de nouveaux moyens à employer ? Faut-il modifier la prédication, la rendre plus populaire et par conséquent plus à la portée de tous ? D'un entretien très sérieux se dégagent comme pouvant et devant être employés, outre les visites pastorales déjà recommandées, les moyens suivants : fidélité et simplicité dans la prédication, notion exacte de l'Église en général, histoire de l'Église réformée en particulier, conférences sur des hommes illustres, appels fréquents à l'union, à la fraternité, à la solidarité. Édification des croyants, instruction des ignorants, attraction des indifférents, amour de tous, sont successivement l'objet de la conversation animée et intéressante qui marque toute l'attention que mérite la question à l'ordre du jour. Comme détails, la convenance de tenir autant que possible les réunions dans le temple, la hauteur de la chaire, le projet de son remplacement par l'estrade ont été l'objet d'une dernière causerie ».

À Saint-Michel-de-Chabrillanoux¹⁴¹⁶ on construit un clocher car beaucoup de protestants sont éloignés dans les hameaux et arrivent en retard au culte. À Saint-Fortunat¹⁴¹⁷, Madame Marracci, mécène genevoise, donne 1500 francs si les chaises sont remplacées par des bancs. À la réunion suivante les paroissiens font part de leur mécontentement, ils veulent garder des chaises, les conseillers presbytéraux se disent les élus du peuple, donc ils confirment le choix des bancs. Dans la même séance il est précisé qu'il faut baisser la chaire car on note la fatigue des auditeurs pour regarder le prédicateur et la fatigue du pasteur qui doit parler très fort. Il faut aussi construire une clôture pour éloigner les enfants bruyants qui jouent devant le temple et empêchent de bien suivre la prédication. Des modifications sur le déroulement du culte sont à l'ordre du jour¹⁴¹⁸ : comme la lecture de la Bible « *la Parole de Dieu* » est aussi importante que sa méditation, elle aura lieu immédiatement avant cette dernière avec lecture dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

L'adoption d'une nouvelle liturgie du culte dominical est également discutée¹⁴¹⁹. Il est ainsi regretté que les 12 membres de la commission nationale de liturgie soient tous des urbains (les voix des ruraux n'étant pas représentées) ; les Églises de Haute-Ardèche Haute-Loire, réunies en synode en 1891, désirent peu de changements car la liturgie, vieille de plusieurs siècles, est liée à l'histoire ; peu d'Églises ont adopté la nouvelle liturgie trop novatrice du synode du Vigan, elle désoriente les fidèles ; la liturgie ne peut pas être immobile mais la nouvelle crée trop de ruptures avec les libéraux ; il faut qu'elle soit plus sobre et austère ; le pasteur « ultra

¹⁴¹³ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (2 mai 1873)

¹⁴¹⁴ « Article du Protestant valentinois » (Mars 1895)

¹⁴¹⁵ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (26 mai 1887)

¹⁴¹⁶ AP des Ollières « Registre du Consistoire des Ollières » (27 juin 1887)

¹⁴¹⁷ AP Les Ollières « Registre du Conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (7 novembre 1887)

¹⁴¹⁸ AP Les Ollières « Registre du Conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (13 septembre 1885)

¹⁴¹⁹ AR Lyon « Registre du synode de Lamastre » (1891)

orthodoxe » Ruel s'oppose au rejet de la nouvelle liturgie et demande un vote en sa faveur, il n'est pas suivi (15 contre et 9 pour). En revanche, un accord est trouvé pour le nouveau recueil de chants avec le regret cependant que certains psaumes et cantiques en aient été retirés. En Haute-Ardèche Haute-Loire, la question de la réconciliation entre libéraux et orthodoxes est un sujet sensible, rien ne doit la contrecarrer. De même, les Églises essentiellement rurales, peu marquées encore par la déchristianisation, sont réservées sur toute modification qui perturberait les fidèles.

Le chant joue un grand rôle, d'autant plus qu'aux traditionnels psaumes de David, se mêlent les cantiques du « Réveil ».

Ainsi, dans l'Église de Saint-Laurent-du-Pape¹⁴²⁰, il faut un harmonium pour accompagner le chant au temple de Beauchastel d'autant plus, qu'avec la laïcisation de l'école protestante de filles, il n'y a plus l'institutrice protestante zélée pour emmener ses élèves chanter au temple.

À Valence¹⁴²¹, une souscription est lancée pour avoir des orgues au temple.

Le synode de Tournon en 1886¹⁴²² se penche sur la question du chant sacré : il ne faut pas changer les mélodies connues par les fidèles, ne pas changer les paroles, rejeter les cantiques qui ne sont que de la poésie religieuse, supprimer certaines strophes, faire une édition sans musique comme celle des chants populaires Mac All.

On propose, en 1877 à Boffres¹⁴²³, d'avancer l'heure du culte de midi à 11h pendant les 3 mois d'été, la chaleur sera alors moins accablante. Mais certains paysans ne pourront plus venir car ils doivent garder leurs bestiaux. Donc on ne change rien. L'année suivante¹⁴²⁴, il est spécifié à la concierge qu'elle doit être attentive lors du culte à bien tenir la porte fermée à cause du froid en hiver et des chiens qui entrent !

Dans les Églises libérales la fréquentation du culte est plus faible que chez les orthodoxes. En 1892¹⁴²⁵, c'est à l'occasion de la ré-inauguration du temple de Saint-Pierreville que le pasteur libéral Fauriel de Vernoux fait ce constat en prêchant sur la fréquentation du culte public (Psaume 95) : *« c'est un devoir, même si tout n'y est pas parfait ; il peut y avoir du matérialisme et du formalisme, Mais le but du culte est la conversion, le changement de cœur. La science et la raison ne peuvent nous dispenser du culte. Le culte éveille et entretient en l'homme le sentiment de la présence de Dieu. Le culte autrefois était suivi même du temps des persécutions, pourquoi en temps actuel de liberté est-il délaissé ? Ravivons-nous, sortons de notre indifférence, prenons garde de renier une Église qui nous a donné comme héritage deux fois saint l'Évangile et la liberté »*.

C'est dans les Églises urbaines, plus touchées par le déclin de la pratique dominicale, que les réactions pour inverser la tendance sont les plus nombreuses. Mais à voir la succession des décisions prises, comme c'est le cas à Annonay, force est de constater que le déclin se maintient.

Une mauvaise habitude¹⁴²⁶ qui doit disparaître : la sortie en masse et précipitée des paroissiens avant la fin du culte. Cela empêche le recueillement des fidèles. Cela vient du

¹⁴²⁰ AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (8 juillet 1885)

¹⁴²¹ « Article du Protestant valentinois » (Janvier 1894)

¹⁴²² AR Lyon « Registre du synode de Tournon » (Juin 1886)

¹⁴²³ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Boffres » (23 juillet 1877)

¹⁴²⁴ Idem (10 octobre 1878)

¹⁴²⁵ « Article du Lien » (Janvier 1893)

¹⁴²⁶ « Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (Juillet 1898)

fait que pour beaucoup, seul le sermon compte, donc les chants et les prières ne sont pas importants. Il faut que ceux qui sortent prennent conscience qu'ils sont acteurs du culte, par leur présence, leur participation au chant et aux prières.
Une mauvaise habitude ¹⁴²⁷ qui doit disparaître : la sortie en masse et précipitée des paroissiens avant la fin du culte. Cela empêche le recueillement des fidèles. Cela vient du fait que pour beaucoup, seul le sermon compte, donc les chants et les prières ne sont pas importants. Il faut que ceux qui sortent prennent conscience qu'ils sont acteurs du culte, par leur présence, leur participation au chant et aux prières.
Reprise des activités ¹⁴²⁸ et nécessité d'une campagne d'hiver (évangélisation) pour lutter contre l'immoralité, l'alcoolisme, l'irrégion. Il ne faut pas prendre son parti de l'abandon du culte.
Reprise des activités ¹⁴²⁹ et nécessité d'une campagne d'hiver (évangélisation) pour lutter contre l'immoralité, l'alcoolisme, l'irrégion. Il ne faut pas prendre son parti de l'abandon du culte.
Nouveau rappel du devoir de venir au culte ! ¹⁴³⁰
Possibilité pour les protestants disséminés de recevoir le messager du dimanche, feuille qui contient une méditation et un chant » ¹⁴³¹ .
Des changements ¹⁴³² : on chante des spontanés au culte, une seule chose ne doit pas changer, la lecture de la Bible seul ou en famille ! Mais c'est surtout cela qui change !

Le retour nostalgique « aux temps du Désert »¹⁴³³.

La volonté de ressouder la communauté apparaît avec la remise au goût du jour des réunions en plein air sur les anciens lieux de culte du temps du Désert. De nombreuses assemblées s'y réunissent, elles rassemblent le « peuple protestant », soucieux sans doute de retrouver ses racines. Ces rencontres sont favorisées par les responsables des Églises. Il s'agit de faire face aux dangers du temps, à savoir l'indifférence religieuse grandissante, la moindre pratique mais aussi l'anti-protestantisme catholique et les progrès de la libre pensée. C'est ainsi rappeler aux protestants le temps des persécutions, les recentrer sur le message biblique au moyen de la prédication, leur montrer qu'ils peuvent se regrouper en nombre. Les réunions en plein air en Ardèche en 1896¹⁴³⁴ sont fixées 2 fois par mois de juin à septembre à 15h, avec une longue prédication, sans aucun désordre car « *aucun élément turbulent* » ne se déplace l'après-midi, car elles sont loin de tout débit de boisson et qu'elles sont prévues longtemps à l'avance ce qui entraîne une émulation pour s'y rendre. La réunion se tient même par temps de pluie. Les responsables attendent beaucoup de ces réunions¹⁴³⁵ surtout dans une Drôme qui s'éloigne de la piété religieuse. « *Que restera-t-il de tant de réunions et de tant d'appels ? Dieu seul le sait. Oh ! Puisse-t-il leur faire porter des fruits de conversion et de sainteté chez tous les protestants de notre vallée* ». Les Églises ardéchoises ont beaucoup plus de rencontres « au désert » qui attirent beaucoup plus de monde que les Églises drômoises.

¹⁴²⁷ « Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (Juillet 1898)

¹⁴²⁸ Idem (Septembre 1898)

¹⁴²⁹ Idem (Septembre 1898)

¹⁴³⁰ Idem (Juin 1899)

¹⁴³¹ Idem (Décembre 1899)

¹⁴³² Idem (Avril 1901)

¹⁴³³ Voir cartographie – Annexe 3 – chapitre 4 (pages 565 et 566)

¹⁴³⁴ « Article du Cévenol » (juillet 1896)

¹⁴³⁵ « Article du Huguenot » (1er octobre 1892)

Dans la Drôme¹⁴³⁶	En Ardèche¹⁴³⁷
<p>Consistoire de Valence : Livron : Crozats (1896 : le pasteur Vernier y parle de son futur bateau pour évangéliser Tahiti) 1895-1898. Loriol : Les Ventis (150 personnes en 1898) 1895-1897-1898. Cliousclat (seulement 100 personnes en 1904) 1902. Châteaudouble¹⁴³⁸ au Serre des Péris 1902. La Baume-Cornillane : Les Pialoux 1903. Montmeyran.</p>	<p>Consistoire de Vernoux : Boffres : Le Serre-de-Muauud (1892), Le Serre-de-Ponce (1895). Chalencon-Silhac : L'Homme (1898). Vernoux : Roissac. Saint-Jean-Chambre : Collanges (1898)</p>
<p>Consistoire de Die : Aix-Barnave-Menglon : Seillon (800 personnes en 1898 dont des libéraux catholiques). Pont-de-Quart : La Tuilière (1899)</p>	<p>Consistoire de Saint-Pierre-ville : Saint-Maurice-en-Chalencon : la Roche (250 personnes en 1895 sous les ombrages de peupliers le long de l'Eyrieux). Saint-Christol : le Serre-de-la-Palle (en 1896 le pasteur libéral Trial prêche ; un catholique présent précise qu'il n'a pas appelé à la guerre sainte mais a plutôt tenté de resserrer les liens entre protestants et de raffermir leur foi¹⁴³⁹). Gluiras : Saint-Martin-de-Cols (800 personnes en 1896). Beauvène (conférence sur la libre pensée en 1901), 1902.</p>
<p>Consistoire de La Motte-Chalencon : Pas d'assemblée citée !</p>	<p>Consistoire de La Voulte : (1887-1892-1894-1895- 1896-1897-1898-1899-1902). Saint-Laurent-du-Pape : Royas (1500 personnes en 1887 : réunion depuis 30 ans) sur le lieu des derniers jours d'Isabeau Menet, (1500 personnes en 1892 avec collecte pour les missions et les écoles du dimanche), 600 personnes en 1894¹⁴⁴⁰.</p>
<p>Consistoire de Crest : Beaufort-sur-Gervanne : Gigors (Clos rond : 1500 personnes de 15 Églises se sont rassemblées¹⁴⁴¹ en 1898) 1905. Bourdeaux. Crupies (1897) : Mornans</p>	<p>Consistoire des Ollières : Saint-Fortunat : Avezac (1895-1897-1899). Saint-Michel : Boucharnoux (1887-1894-1895). Saint-Cierge-la-Serre : Vareilles (1904)</p>
<p>Consistoire de Dieulefit : Nyons (1902)</p>	<p>Consistoire de Saint Péray : Saint-Péray et Touloud : Biguet (en 1899, 400 personnes, prédication d'un laïc : une nouveauté !) 1897-1902-1903. Champis : les Combeaux (1899). Alboussière : Mirabel (1000 personnes en 1902), 1903</p>
	<p>Consistoire de Lamastre : Gilhoc (1902)</p>
	<p>Consistoire de Privas : Creysselles : le château de Liviers (une première en 1904)</p>
	<p>Consistoire de Vallon : Salavas (400 à 500 personnes en 1891¹⁴⁴²). Vallon</p>
<p>Total : 12 lieux, peu de rencontres, parfois peu de monde.</p>	<p>Total : 17 lieux, souvent tous les ans, plusieurs centaines à plus de 1000 personnes.</p>

¹⁴³⁶ « Articles du Cévenol » (années 1890))

¹⁴³⁷ « Articles du Cévenol » (années 1890)

¹⁴³⁸ « Article du Protestant valentinois » (Septembre 1902)

¹⁴³⁹ « Articles du Cévenol » (Juillet 96)

¹⁴⁴⁰ « Article du Huguenot » (1er octobre 1894)

¹⁴⁴¹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (14 octobre 1886)

¹⁴⁴² « Article du Huguenot » (1er novembre 1891)

Une présence « au monde » renouvelée.

Il faut rappeler aux responsables de l'Église et aux électeurs leurs obligations¹⁴⁴³. Les Anciens, diacres et instituteurs doivent s'engager à lire les commandements au culte. Lors de la révision de la liste électorale à Saint-Fortunat en 1884 et 1885 des radiations sont faites pour non-participation à la première communion (6), non-présence au culte et ivrognerie (1), mariage non-protestant (1), indifférence religieuse publiquement énoncée (4).

Les protestants s'aperçoivent qu'il ne faut pas avoir qu'une approche spirituelle de l'Église pour en conserver des membres. Quand le chemin du temple a été progressivement oublié, les classiques réunions de réveil sont toujours une réponse possible comme en 1903 à Annonay en lien avec l'Église libre dans le cadre de l'Alliance évangélique¹⁴⁴⁴. Un autre type de réponse se met en place à la fin du XIXe siècle, en lien avec le développement du Christianisme social défendu par Tommy Fallot. En 1885, il anime des conférences à Annonay¹⁴⁴⁵, une destinée aux jeunes filles et deux aux hommes. Il s'agit de lutter contre les progrès de l'immoralité dont il identifie une des causes par le manque de pasteurs particulièrement dans les Églises rurales. Il prend alors pour exemple la XVIIIe circonscription (Haute-Ardèche Haute-Loire) dans laquelle il se trouve : il y a 9 Églises vacantes soit plus de 10 000 protestants sans pasteur (Saint-Romain-le-Désert 800 protestants, La Bâtie-d'Andaure 1300, Désaignes 2400, Boffres 1200, Champis, 1200, Saint-Jean-Chambre 1790, Intres 750).

Il faut créer, pour suppléer l'absence de pasteurs, des Sociétés d'activité chrétienne. Les conseillers presbytéraux s'occupent de la vie matérielle et spirituelle de la communauté, les diacres viennent en aide aux pauvres, les membres de ces sociétés réfléchissent aux questions sociales qui sont débattues dans le pays. À l'initiative des Églises locales, des sociétés se créent : à Annonay en 1898¹⁴⁴⁶, la société organise des conférences sur la place de l'enfant avant Jésus-Christ et après Jésus-Christ, la valeur sociale de la Bible, la femme dans l'Ancien Testament, la valeur religieuse de la Bible. La priorité dans cette Église est d'accompagner le milieu ouvrier où les abandons d'enfants et les mauvais traitements réservés aux femmes posent problème. À Poët-Laval en 1904¹⁴⁴⁷, une société d'activité chrétienne et sociale est mise en place. La question à résoudre pour cette Église est de mieux connaître les protestants, souvent ouvriers dans les fabriques de poteries et qui ne se sont pas fait connaître au moment où ils sont venus, chassés par la misère rurale des Églises de la montagne drômoise (Baronnies, Diois, région de La Motte-Chalancon). Ses membres doivent faire connaître au pasteur les protestants de leur quartier, signaler les arrivées et les départs, les malades et les familles nécessitant une visite, les protestants dans le besoin.

Une fois ces initiatives locales prises, les instances synodales s'emparent de la question, d'abord au niveau régional. Le synode de Poët-Laval en 1894¹⁴⁴⁸ demande ainsi de développer dans les paroisses les sociétés d'activités chrétiennes. Celui d'Aubenas la même année¹⁴⁴⁹, après une longue et vive discussion, donne son accord pour créer des sociétés d'activités chrétiennes, « *moyen d'amener certaines âmes au progrès spirituel et à la conversion* ». Puis le synode national en 1903 entre, lui aussi, dans le débat, incitant les

¹⁴⁴³ AP Les Ollières « registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (6 avril 1884 et 8 novembre 1885)

¹⁴⁴⁴ « Article du Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (Octobre 1903)

¹⁴⁴⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » 30 mai 1885)

¹⁴⁴⁶ « Article du Bulletin de l'Église réformée d'Annonay » (Décembre 1898)

¹⁴⁴⁷ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Poët-Laval » (19 juin 1904)

¹⁴⁴⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (8juin 1894)

¹⁴⁴⁹ Idem (13 juillet 1894)

synodes régionaux à lui emboîter le pas s'ils ne l'ont pas déjà fait¹⁴⁵⁰. Le rôle social du pasteur de campagne y est alors réaffirmé : « *Jésus Christ et les apôtres se sont proposés un double but : la transformation de l'individu et celle de l'humanité. Nous devons mettre en pratique ce christianisme complet, intégral. Que peut faire le pasteur de l'Ardèche pour le salut social des Ardéchois ? Il faut qu'il contribue à faire passer le niveau égalitaire sur son conseil presbytéral et qu'il engage les diacres à remplir leur mission avec un esprit de charité et de dévouement. Il doit aussi faire une propagande anti alcoolique et engager ses paroissiens à ne rien acheter le dimanche. Son attention se portera aussi sur les jeunes gens qui abandonnent la campagne pour s'en aller à la ville, sur les danses, sur les mauvaises lectures, sur les jeux d'argent, sur les maisons insalubres, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral. Ce sont là autant de causes d'immoralité que le pasteur doit chercher à faire disparaître. À l'œuvre purement religieuse dite d'édification il nous faut ajouter l'œuvre sociale que nous venons de résumer. Comment le pasteur remplira-t-il cette mission ? En s'attachant à l'étude des questions sociales et surtout à leur côté moral. Il en parlera en chaire, dans ses conversations, dans ses visites à domicile. Avec les jeunes gens il fera bien de se montrer gai. Il devra leur procurer lui-même des amusements meilleurs que ceux du café et de la danse* ».

La décision synodale suivante est alors votée : « *Vu la délibération du synode général d'Anduze invitant les synodes particuliers à constituer une commission d'activité chrétienne et sociale ; considérant qu'en effet l'Église est appelée à poursuivre son œuvre dans le monde et pour le bien du monde inséparable du bien des âmes ; le synode avertit les Églises qu'elles ne peuvent être véritablement des Églises qu'à la condition d'être elles-mêmes de véritables sociétés d'activité chrétienne et sociale où chacun s'enrôle pour les services qu'il peut rendre en vue de l'avancement du règne de Dieu* ».

L'année suivante, les synodaux réunis à Alboussière¹⁴⁵¹ entendent le rapport de la commission d'activité chrétienne et sociale : « *Il y a un devoir d'apostolat commandé par l'évangile ; il faut revenir au sacerdoce universel de l'Église primitive pour exercer cet apostolat ; les pasteurs, Anciens, tous les chrétiens et l'institution doivent l'exercer ; il ne faut pas que les Églises se cantonnent dans des activités purement religieuses* ». De nouveau les protestants ardéchois s'intéressent davantage que les Drômois à ces questions.

2) La jeunesse est au cœur des préoccupations.

Les adolescents et les jeunes adultes.

Les synodaux de Haute-Ardèche¹⁴⁵² identifient trois causes qui éloignent la jeunesse : « *la rareté des catéchumènes venant communier, la Première communion n'a rien de religieux dans la famille, les attractions mondaines* ». Les post-catéchumènes sont incités à rester dans l'Église grâce aux organisations de jeunesse qui se créent en marge mais aussi en accord avec les Églises locales : les Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (UCJG) et de Jeunes Filles (UCJF) cherchent ainsi à rassembler les nombreuses cohortes de jeunes protestants.

Comme le rappelle Geneviève Poujol¹⁴⁵³ les Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG) comme les Unions chrétiennes de jeunes filles (UCJF) ont été créées dans les années 1840, suite au réveil religieux. Elles regroupent en France, dès le départ, les jeunes des diverses

¹⁴⁵⁰ AR Lyon « Rapport du synode du Mazet-Saint-Voy » (Juin 1903)

¹⁴⁵¹ AR Lyon « Rapport du synode d'Alboussière » (Avril 1904)

¹⁴⁵² AR Lyon « Rapport du synode d'Alboussière » (Avril 1904)

¹⁴⁵³ Bulletin de la SHPF « Les mouvements de jeunesse-Les UCJG- 1890-1920-Tome 143 juillet-septembre 1997 » (Geneviève Poujol)

Églises luthériennes, réformées, méthodistes et libres. La première conférence nationale a lieu en 1871 et l'Alliance nationale, regroupant 49 unions, remonte à 1894, le rattachement à l'Alliance universelle se faisant en 1900. C'est à Montmeyran, siège de la première UCJF en 1849 mais aussi de l'Alliance évangélique en 1853, qu'elle se tient. De même, c'est aussi à Montmeyran que se tient la cinquième conférence nationale des UCJG en 1879 qui se prononce pour l'évangélisation populaire.

En 1900 l'Alliance nationale regroupe 247 des 336 UCJF connues en France. En 1900 le pasteur Séquestra, dans les conférences pastorales du Midi tenues à Toulouse, lance un débat pour savoir si les UCJG-UCJF doivent reproduire le modèle américain, à savoir convertir les jeunes gens, les retenir dans l'Église, leur apprendre à agir. Il existe des institutions périphériques aux UCJF, particulièrement « Les Amis de la jeune fille » fondée en 1877 dont le siège est à Lyon et qui annonce en 1905, 25 comités locaux et 1400 membres. Son but est de protéger les jeunes filles. Il semble que le soutien financier des UCJF soit assuré par la bourgeoisie mais que cette dernière n'y envoie pas ses filles. Beaucoup d'unions se composent exclusivement d'ouvrières. On les invite à avoir une vie domestique parfaite en leur donnant des conseils pratiques, particulièrement dans « Le Journal de la jeune fille ». Cela confirme une vision paternaliste du mouvement. Les UCJF sont peu féministes, elles ne demandent pas une égalité avec les hommes, ne prônent pas un égal accès à l'instruction mais, en revanche, développe l'idée qu'elles doivent protéger les jeunes filles de l'immoralité ambiante de certains milieux (les mondes ouvriers et domestiques sont cités). Les activités des UCJF sont très vite diverses : la couture, les leçons d'hygiène et d'économie domestique, les études bibliques, le soutien aux missions étrangères, la lutte contre l'immoralité publique ou privée, les monitrices des écoles du dimanche. Dès 1894, des « Unions cadettes » se mettent en place pour les 10-13 ans.

Dans les UCJF, les femmes et les filles de pasteurs jouent un grand rôle. Elles encadrent les unions, c'est une vraie préfiguration du ministère féminin, à côté des diaconesses. Les UCJF sont nées spontanément hors des Églises mais les Églises vont les intégrer car elles perdent leurs filles après la première communion et l'absence d'organisation ecclésiales après les écoles du dimanche. Les UCJG, elles aussi diversifient leurs activités : les débats sur les questions sociales, la lutte contre l'alcoolisme et la pornographie.

Ce sont dans les 20 dernières années du siècle que les activités des UCJG-UCJF sont les mieux connues dans les deux départements de Drôme-Ardèche. Les deux mouvements ont des succès inégaux¹⁴⁵⁴, le nombre de groupes actifs variant fortement d'une année à l'autre : 39 UCJF en 90, 47 en 94, 39 en 99, 17 UCJG en 97, 22 en 98. Les filles sont plus faciles à rassembler que les garçons, ainsi à Privas en 1891¹⁴⁵⁵ il y a 40 filles pour 15 garçons. Les Unions chrétiennes n'ont pas un développement linéaire. Elles subissent des phases de croissances ou de difficultés. Beaucoup de groupes restent petits en nombre, irréguliers dans leurs rencontres.

Certaines Églises semblent plus dynamiques que d'autres, l'Ardèche plus que la Drôme. Il ne semble pas y avoir de logique urbaine ou rurale mais c'est plutôt le soutien ou l'indifférence des pasteurs en poste qui marque la différence, ce dernier étant plus ou moins marqué par le réveil religieux et de tendance orthodoxe. La région valentinoise, la vallée de l'Eyrieux, et en partie le plateau de Vernoux (libéral cependant), forment les principaux groupes. C'est ce qui ressort du descriptif des Unions chrétiennes de Drôme-Ardèche entre 1853 et 1883¹⁴⁵⁶ doublé des articles des journaux protestants locaux autour des années 1890.

¹⁴⁵⁴ ADA 82 J 1

¹⁴⁵⁵ « Article du Cévenol » (décembre 1891)

¹⁴⁵⁶ SHPF br 8-29 « Brochure des UCJG Drôme-Ardèche -1853-1883 » (1884)

Les périodes	Drôme (dont l'année de création)	Ardèche (dont l'année de création)
Croissance éphémère 1853-1861	Barcelonne (53), Montmeyran (53), la Baume (53), Beaumont (54), Eurre (55), Loriol (55), Livron (55), Sainte-Croix-en-Quint (55) Nyons (56), Poët-Laval (58), Hostun (59), Montélimar (59), Valence (61).	
Contrastes 1861-1870	Décadence en 63 à la conférence de Beaufort, sur 15 UC, 5 ne sont plus que nominales. Groupe de la Drôme (1864-1870) : Dissolution rapide du groupe de la Drôme. Peu de monde aux conférences et beaucoup moins de membres dans les UC. Déclin lié au fait que les membres des UC ont 30 ans, n'arrivent pas à se renouveler. Les UC n'ont pas assez d'activités et se contentent d'être des petites Églises (réunions d'édification et de prières). Il faut des activités propres (bibliothèques populaires, salles de lecture.	Saint-Julien-le Roux (61), Privas (61), Les Ollières (61), Saint-Michel-de-Chabrillanoux (61), Saint-Appolinaire-de-Rias (61), Saint-Cierge-la-Serre (61). Saint-Laurent-du-Pape (62), Vallon (64). Lors des conférences aux Ollières en 1861 puis Privas il est décidé de tenir des réunions de prières tous les samedis soir.
Quasi disparition 1870-1880	1874 : 3 UC à Beaumont, Crest et Livron. Mais en 1876, seule l'UC de Montmeyran vit.	Déclin entre 1870 et 1880.
Renaissance 1880-1890	1883, 72 membres actifs dans 7 unions (Beaumont, Dieulefit, Bourdeaux, Châteaouble, Etoile, Montmeyran, Valence).	1883 : 99 membres actifs dans 10 unions (Annonay, Saint-Fortunat, Charmes, Désaignes, Tournon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Saint-Sauveur-de-Montagut, Vernoux).

1888	Valence	Rencontre des UCJG Drôme Ardèche le lundi de Pentecôte ¹⁴⁵⁷ .
1889	Montmeyran	Conférence des UCJG Drôme Ardèche ¹⁴⁵⁸ .
1896	Valence Montmeyran	Conférence des UCJF de la Drôme Ardèche (30 unions) qui souhaitent s'organiser en groupe ¹⁴⁵⁹ Fête annuelle des UCJF : 200 jeunes filles, Châteaouble, Chabeuil, Beaumont, Crest, Etoile, Montmeyran et Valence ¹⁴⁶⁰ .
1897	Valence	Fête des UCJG Drôme Ardèche : 105 jeunes gens de 10 UC (Bourdeaux, Châteaouble, Crest, Dieulefit, Montélimar, Privas, St Fortunat, Montmeyran, Tournon, Valence) ¹⁴⁶¹ . 200 jeunes filles ¹⁴⁶² se réunissent également. Ils participent au culte du dimanche puis vont pique-niquer dans deux parcs séparés.
1898	Livron	Fête annuelle des UCJF ¹⁴⁶³ .

¹⁴⁵⁷ « Article du Protestant valentinois » (Mai 1888)

¹⁴⁵⁸ Idem (Novembre 1889)

¹⁴⁵⁹ Idem (Février 1896)

¹⁴⁶⁰ Idem (Juillet 1896)

¹⁴⁶¹ Idem (Août 1897)

¹⁴⁶² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (30 juillet 1897)

¹⁴⁶³ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1898)

Les jeunes attirent les jeunes. Il faut organiser des rencontres annuelles des différentes unions. Pour maintenir un certain dynamisme, dans des rassemblements régionaux, les jeunes n'ont pas le sentiment d'être trop peu nombreux, isolés, mais au contraire, ils se sentent en confiance auprès d'autres qui partagent une même foi. C'est aussi une façon de maintenir des liens avec l'Église, les membres des unions fournissant les futurs responsables¹⁴⁶⁴.

À partir de 1888, mais surtout dans les dernières années du siècle, un rapprochement s'opère entre les Drômois et les Ardéchois, qui se retrouvent alors pour des conférences ou des fêtes annuelles.

L'Église de Saint-Fortunat¹⁴⁶⁵ en 1861 fonde une UCJG et une UCJF « *dans le but de travailler à l'avancement du règne de Dieu dans les cœurs de la jeunesse et l'arracher ainsi aux séductions trompeuses d'un monde incrédule et livré à la mondanité. L'Union fera connaître Christ et Christ crucifié. L'école du dimanche donne du lait aux enfants, l'Union leur procurera une forte nourriture conforme à leurs nouveaux besoins religieux. L'école du dimanche sans l'Union est une plante qui se dessèche avant d'avoir porté ses fruits ; l'Union sans l'école du dimanche est une plante sans racines qui périra par cela même qu'elle n'aura pas pris de bonne heure racine dans les cœurs* ». Au quotidien, les activités auprès des jeunes sont d'une grande diversité, dans les Églises urbaines comme dans les gros bourgs ruraux.

À Valence en 1886¹⁴⁶⁶, l'UCJG loue un local transformé en salle de lecture pour les militaires, il y a quatre réunions par semaine avec prière et édification, évangélisation, réunion des cadettes dans les locaux de la rue des Alpes. En 1889¹⁴⁶⁷, l'Union fraternelle qui vivotait retrouve un nouveau souffle. Elle se réunit chez les Pim (des évangélistes, membres à la fois de l'Armée du Salut et de l'Église réformée), rue Baudin. Elle amène les enfants à l'école biblique, elle visite les malades et les vieillards, elle réunit le dimanche après-midi les jeunes filles et les domestiques. 20 jeunes se retrouvent toutes les semaines rue Dauphine à l'UCJG¹⁴⁶⁸. Une fête de la jeunesse chrétienne locale est organisée par les UCJG le lundi de Pentecôte¹⁴⁶⁹. L'année suivante¹⁴⁷⁰ c'est une tombola des UCJG qui est lancée pour la salle de lecture des militaires dans laquelle se tiennent une soirée littéraire et musicale et une conférence pour les hommes sur l'Allemagne. Les UCJG sont remplacées en 1891¹⁴⁷¹ par une association des amis de la jeunesse ; en 1894¹⁴⁷² on assiste à la création d'une association de jeunes filles qui regroupent 70 membres en place des UCJF. Il semble que les grandes Églises urbaines préfèrent avoir leurs propres organismes de jeunesse plutôt que de dépendre des UCJG-UCJF sans doute plus autonomes. Le groupe valentinois est en apparence important mais la réalité des chiffres nuance ce constat : En 1896¹⁴⁷³, il y a théoriquement 70 filles à Valence, mais 30 à chaque réunion et seulement 10 membres actifs.

À Dieulefit¹⁴⁷⁴, l'UCJF existe depuis 1881, 33 membres se réunissent tous les 15 jours et le lundi soir. Elles prient, apprennent les cantiques, lisent la Bible, se communiquent des livres, travaillent pour la vente, visitent les pauvres, les malades et les dames âgées, s'occupent de l'école du dimanche et de semaine.

¹⁴⁶⁴ AP Les Ollières « registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (13 septembre 1885)

¹⁴⁶⁵ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (5 mai 1861)

¹⁴⁶⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (14 janvier 1886)

¹⁴⁶⁷ « Article du Protestant valentinois » (Mars 1889)

¹⁴⁶⁸ Idem (Mai 1889)

¹⁴⁶⁹ Idem (Juin 1889)

¹⁴⁷⁰ Idem (Janvier 1891)

¹⁴⁷¹ Idem (Septembre 1891)

¹⁴⁷² Idem (Juin 1894)

¹⁴⁷³ Idem (Février 1896)

¹⁴⁷⁴ « Article du Huguenot » (1er avril 1888)

À Vernoux¹⁴⁷⁵, lors des réunions d'hiver les UCJF font de la couture pour les pauvres et les missions lors des réunions le samedi soir et participent aux deux services du dimanche, le projet d'une UCJG pour tous les enfants abandonnés placés sur le plateau est envisagé.

À Annonay, il faut attendre la fin du siècle (1898) pour que l'Église se préoccupe de sa jeunesse¹⁴⁷⁶ en inaugurant le local de l'association des anciens catéchumènes d'Annonay. L'Association est créée « *pour établir un lien de fraternité et de solidarité entre les anciens catéchumènes et pour travailler par leur moyen au développement intellectuel, moral et religieux de la jeunesse* ». Tous les samedis soir se tient un salon de lecture et à l'entrée de l'hiver des conférences, « *sans froisser les opinions et les convictions* ». Deux ans après, c'est la dissolution de l'Association des anciens catéchumènes remplacée par une UCJG, demandant son admission à l'alliance française des UCJG, section Drôme-Ardèche.

Après des enfants, la catéchèse reste un moment privilégié.

L'écart entre le nombre d'enfants potentiels et le nombre d'enfants présents est souvent important. Il est le signe d'une désaffection de la religion. Les parents font baptiser leurs enfants mais ne les envoient pas après suivre l'enseignement religieux. Il y a un double risque, celui d'une déchristianisation totale de ces enfants ou celui de les voir adhérer plus tard par leur mariage au catholicisme. Ce phénomène est surtout visible dans les Églises de ville où la prégnance socio-religieuse est moins forte, l'anonymat plus grand et le pasteur moins visible. C'est ainsi qu'à Valence en 1886¹⁴⁷⁷ il n'y a que 100 enfants en moyenne à l'école du dimanche alors qu'il pourrait y en avoir 250 ou 300. Les conseillers d'Annonay réagissent également en 1898¹⁴⁷⁸ : « *l'école du dimanche est le culte de l'enfant, et l'enfant comme l'adulte ne saurait se passer impunément du culte. L'école du jeudi revêt davantage le caractère d'une instruction* » Le temple est chauffé¹⁴⁷⁹ le jeudi pour l'école donc les parents peuvent y envoyer leurs enfants sans crainte qu'ils ne s'enrhument ! Des projections lumineuses agrémentent les séances¹⁴⁸⁰ (la Palestine en 1894, le peuple hébreu en 1896) à Gilhoc, La Pra, Chalencon, Saint-Christol, Intres, des Églises rurales assez isolées où ce genre de distraction fait événement.

Le synode de la Drôme¹⁴⁸¹ exhorte les parents à avoir soin de l'éducation religieuse de leurs enfants. Un règlement pour les écoles du dimanche et du jeudi est établi¹⁴⁸² : Elles durent demi-heure. Les écoles sont divisées par groupes de 8 à 10 enfants. Ils se lèvent pour l'invocation, et restent debout pour le chant d'un cantique (et pour la prière à l'école du dimanche). Immédiatement après commence la récitation et l'explication de la leçon. Un premier coup de sonnette indiquera le moment où les moniteurs doivent marquer les notes, à un second coup de sonnette les enfants se lèveront pour le chant et la prière.

À la fin du siècle¹⁴⁸³ (1894) les écoles du dimanche restent assez suivies même si les effectifs baissent y compris dans les Églises rurales ardéchoises moins touchées que d'autres par le déclin démographique.

¹⁴⁷⁵ « Article du Huguenot » (1er janvier 1898)

¹⁴⁷⁶ « Bulletin de l'Église d'Annonay » (Juillet 1898, mars 1900)

¹⁴⁷⁷ « Article du Protestant valentinois » (Décembre 1886)

¹⁴⁷⁸ « Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (Mars 1898)

¹⁴⁷⁹ Idem (Décembre 1902)

¹⁴⁸⁰ « Articles du Cévenol » (1894)

¹⁴⁸¹ « Article du protestant valentinois » (Novembre 1890)

¹⁴⁸² Idem (Octobre 1892)

¹⁴⁸³ « Article du Cévenol » (Février 1894)

Lieux	Garçons	Filles	Total	Présents	Moniteurs
Les Ollières	36	44	80	60	8
Chalencon	38	52	90	70	6
Vernoux	47	61	108	70	8
Boffres	27	32	59	?	4
St Christol	35	45	80	55	7
Le Cheylard	20	15	35	25	4
Devesset	65	75	140	90	5

Les Arbres de Noël se développent.

Dans la Drôme	En Ardèche
<p>Consistoire de Valence : Montmeyran¹⁴⁸⁴ : en 1893, pour les enfants mais avec les parents et beaucoup de catholiques. Valence : En 1903 l'arbre de Noël rassemble de 400 à 500 enfants¹⁴⁸⁵.</p>	<p>Consistoire de Saint-Pierreville : Saint-Sauveur-de-Montagut en 1891 : 150 enfants, (75 enfants en 1889 et 112 en 1890, 180 en 1894). « <i>Ce moyen n'est pas idéal mais il n'est pas à négliger, car il permet aux enfants de découvrir l'Évangile</i> ». Beauvène en 1892 : premier arbre de Noël (avec papillotes et gâteaux). Albon en 1893 : 46 enfants. Saint-Christol en 1893 : premier arbre de Noël avec pour la première fois des « <i>projections lumineuses, l'instituteur protestant qui n'a pas peur de confesser Jésus-Christ a raconté une histoire</i>¹⁴⁸⁶ ». Le Cheylard en 1892 : 90 enfants.</p>
<p>Consistoire de Die : Aix-en-Diois : 70 enfants et 20 enfants catholiques</p>	<p>Consistoire de Vernoux : Chalencon en 1891: 160 enfants (avec des friandises et des jouets donnés par François Dautheville). 1893 : distribution de prix au lieu d'un arbre de Noël à Chalencon (150 enfants). Boffres en 1891 : 100 enfants.</p>
<p>Consistoire de Crest : premier arbre de Noël à Sauzet en 1894¹⁴⁸⁷</p>	<p>Consistoire de Lamastre : Lapra-Saint-Basile en 1894 : 160 enfants</p>
	<p>Consistoire des Ollières : Saint-Michel-de-Chabrillanoux : 150 enfants en 1893, 120 enfants en 1894, 90 enfants en 1897 (avec une foule des deux cultes) Les Ollières : 120 enfants en 1897, 140 enfants en 1899 (avec 900 fidèles), 150 enfants en 1900 et 1903, 180 enfants en 1904.</p>

¹⁴⁸⁴ « Article du Cévenol » (Janvier 1895)

¹⁴⁸⁵ « Article du Huguenot » (1er février 1903)

¹⁴⁸⁶ « Article du Huguenot » (1er avril 1894)

¹⁴⁸⁷ « Article du Huguenot » (1er février 1894)

La multiplication des Arbres de Noël¹⁴⁸⁸ permet de maintenir un nombre élevé d'enfants dans les écoles du dimanche mais aussi de réunir le plus grand nombre de jeunes (et leurs parents) au moins une fois dans l'année, au moment de Noël. La fête de Noël prend le pas sur les fêtes pascales dans l'esprit de bon nombre de protestants qui n'ont pas une pratique religieuse régulière.

Dans les divers journaux protestants, les comptes rendus de ces fêtes sont beaucoup plus nombreux en Ardèche que dans la Drôme, les effectifs rassemblés étant plus importants. En 1884¹⁴⁸⁹ les conseillers de Saint-Fortunat estiment nécessaire de suivre au moins un an l'école biblique avant de commencer le catéchisme.

Pour prévenir la mauvaise volonté des parents à envoyer les enfants à l'école biblique, on organise un arbre de Noël. Aussi bien dans les petites communautés de montagnes isolées que dans les gros bourgs ruraux semi-industrialisés, on est frappé par le nombre d'enfants présents.

À la fin du siècle les Arbres de Noël sont généralisés, se pose alors la question des cadeaux aux enfants : viennent-ils à l'Arbre de Noël pour fêter la naissance de Jésus ou pour avoir des cadeaux ?

À Noël 1897¹⁴⁹⁰ il y a partout des Arbres de Noël avec gâteaux, oranges, almanach pour les enfants. Mais tout n'est pas parfait, en 1898 à Annonay¹⁴⁹¹ il est regretté qu'un certain nombre d'enfants ne soit pas reparus depuis l'Arbre de Noël. En 1900¹⁴⁹² on supprime les cadeaux à l'arbre de Noël.

Les Arbres de Noël sont une première émulation pour les enfants durant le premier semestre de l'enseignement religieux. Un deuxième encouragement apparaît avec les concours mis en place au niveau régional pour clore l'année de catéchèse au mois de juin. Cependant des débats, là encore, se font jour sur la pertinence d'un tel concours : faut-il un concours général¹⁴⁹³ pour des enfants de culture intellectuelle si différente se demande, par exemple, en 1888 le synode de Montmeyran ? Le premier concours dans la Drôme des écoles du dimanche se déroule l'année suivante¹⁴⁹⁴ mais le synode de Valence¹⁴⁹⁵ note que trop peu d'écoles qui y participent. Le synode de Crest¹⁴⁹⁶, 10 ans après, en 1902 émet un bilan négatif, le concours des écoles du dimanche peu suivi, est remplacé par un examen obligatoire devant le conseil presbytéral avec possibilité d'imposer aux plus ignorants une année supplémentaire.

Le temps des écoles du dimanche et du jeudi terminé, les années de catéchisme se profilent. Pour éviter, là aussi, des déperditions nombreuses, des réformes sont mises en places. La durée de deux ans n'est pas remise en cause mais c'est son issue qui interroge : tous les catéchumènes qui le demandent doivent-ils communier ? La cérémonie d'accueil dans l'Église (appelée confirmation) doit-elle suivre ou précéder la communion ? Faut-il des cérémonies extraordinaires ou faut-il intégrer ces moments dans la vie ordinaire de l'Église ? On voit bien, dans tous ces questionnements, les deux logiques ecclésiales que les protestants n'arrivent pas à choisir (vision confessante ou vision multitudiniste). L'instruction

¹⁴⁸⁸ « Article du Cévenol » (années 1890-1900)

¹⁴⁸⁹ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (7 décembre 1894)

¹⁴⁹⁰ « Article du Huguenot » (1er janvier 1898)

¹⁴⁹¹ « Article du Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (Mars 1898)

¹⁴⁹² Idem (Avril 1901)

¹⁴⁹³ « Article du Christianisme au XIX^e siècle » (6 juin 1888)

¹⁴⁹⁴ « Article du Protestant valentinois » (Octobre 1890)

¹⁴⁹⁵ Idem (Juin 1892)

¹⁴⁹⁶ Idem (Mai 1902)

religieuse¹⁴⁹⁷ et la question sur la première communion (et souvent la dernière) sont au cœur des débats. À la fin du catéchisme qui se solde par la première communion et la confirmation vers l'âge de 16 ans, les jeunes protestants oublient le chemin du temple qu'ils ont emprunté des années durant. Un certain nombre ne communient même pas. Les synodes s'émeuvent de cela et s'interrogent sur la façon d'y remédier. Il faut maintenir les premières communions mais être très exigeant sur l'enseignement reçu¹⁴⁹⁸. Il ne faut pas les faire avant 15 ans révolus malgré le souhait des familles. Il faut en écarter les esprits légers ou indifférents. La réception des catéchumènes aux Rameaux¹⁴⁹⁹ après 4 mois de cours à raison de 2 séances par semaine, c'est trop peu, surtout si on compte les absences (24 séances en moyenne). À Annonay¹⁵⁰⁰, le catéchisme dure 2 ans, la réception des catéchumènes est séparée de la première communion. Chez les orthodoxes, la question d'un enseignement plus doctrinal est soulevée, les pasteurs sont fortement incités à rappeler aux catéchumènes que leur accueil dans l'Église¹⁵⁰¹ « *a pour condition la foi en Jésus-Christ et l'acceptation de l'œuvre de salut, et qu'ainsi elle implique le droit et le devoir, inséparables, de prendre part à la Cène qui est le signe extérieur de cette grâce déjà obtenue par la foi* ». Le synode d'Annonay en 1894¹⁵⁰² se préoccupe du formulaire de réception des catéchumènes : ne faut-il pas, pour dégager les pasteurs de toute tristesse et scrupules, séparer une cérémonie de fin d'enseignement religieux d'une autre d'admission à la Sainte Cène ? On nuance le texte d'admission en précisant que l'admission dans l'Église et à la Sainte Cène amène à fréquenter assidûment les saintes assemblées et à rester fidèle à l'Église.

III La perte de groupes sociaux.

Le pasteur Bost¹⁵⁰³ en 1895 aimerait que les consistoires organisent tous les 5 ans un recensement des protestants « *car on ne connaît que ceux qui viennent au temple et la moisson est grande à faire chez ceux qui ne viennent pas* ».

1) Les jeunes, premiers touchés.

Au synode du Mazet-Saint-Voy en 1903¹⁵⁰⁴, le constat est simple : « *la commission de la jeunesse a la douleur de constater que la jeunesse, dans sa grande majorité, échappe à l'influence de l'Église et abandonne son Sauveur pour s'attacher au monde* ».

Le problème ne réside pas tant dans le fait que les jeunes s'éloignent de l'Église mais bien dans celui de l'indifférence religieuse grandissante des parents. En 1886 le pasteur Tendil¹⁵⁰⁵ de Saint-Julien-en-Quint précise qu'il a 60 enfants en âge d'école biblique et de catéchisme, mais qu'un cinquième participe régulièrement et que seulement un dixième montre un intérêt ! Pourquoi une telle désertion se demande-t-il ? Les enfants sont disséminés et leurs parents indifférents n'amènent pas au village. Ils sont trop pauvres pour venir au culte. Certains sont des orphelins négligés. À Saint-Fortunat en 1885¹⁵⁰⁶ il faut une nouvelle fois rappeler aux parents la nécessité de l'instruction religieuse des enfants. Si les enfants viennent, il faut les retenir pendant et après le temps de catéchèse ; mais là aussi comment faire au mieux ? À

¹⁴⁹⁷ Idem « Synode de Bourdeaux » (Juin 1904)

¹⁴⁹⁸ « Article du Protestant valentinois » (Avril 1890)

¹⁴⁹⁹ Idem (Mars 1891)

¹⁵⁰⁰ « Article du Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (Avril 1901)

¹⁵⁰¹ AR Lyon « Registre des synodes de Haute-Ardèche Haute-Loire » (Mai 1882)

¹⁵⁰² AR Lyon « Registre du synode d'Annonay » (1894)

¹⁵⁰³ « Article du Protestant libéral » (Juin 1895)

¹⁵⁰⁴ AR Lyon « Registre du synode du Mazet-Saint-Voy » (1903)

¹⁵⁰⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (25 mars 1886)

¹⁵⁰⁶ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (13 septembre 1885)

Montélimar en 1905¹⁵⁰⁷ le conseil presbytéral se demande que faire pour attirer les enfants à l'école biblique, les jeunes au temple et les conserver. Le « grand laïc » Foëx propose une école biblique plus vivante et moins instructive, faire de la cure d'âme aux enfants, réunir le dimanche après-midi les anciens catéchumènes. Déjà en 1884¹⁵⁰⁸ les Églises font appel à de grands témoins, comme Fallot à Annonay qui anime des conférences destinées aux jeunes filles et aux hommes. Il s'agit de lutter contre les progrès de l'immoralité. En 1896¹⁵⁰⁹ à Aix-en-Diois, le suffragant vient de recréer une école du dimanche pour 30 enfants ; il n'en existait donc plus alors que l'Église compte plus de 550 membres !

2) La désertion des hommes.

Le décalage entre les filles et les garçons se ressent dès l'école biblique. Alors qu'une forte hausse des enfants à l'école du dimanche est notée à Annonay¹⁵¹⁰ (152 en 1900-1901, 155 en 1901-1902, 164 en 1902-1903), les garçons sont moins nombreux (61-62-65) que de filles (91-93-99), avec, en plus, une meilleure présence et assiduité des filles. Cette différence se confirme au catéchisme. À Valence¹⁵¹¹ en 1889 à Valence 28 garçons et 25 filles communient, en 1890 24 garçons sont admis à la Cène et 45 filles, en 1891, 64 filles et 32 garçons catéchumènes sont reçus. Il semble que cet écart soit plus important en ville que dans les campagnes. Dans les Eglises rurales comme Cliousclat¹⁵¹² en 1895, aucune réception à la Cène n'est acceptée puisque les catéchumènes ne sont presque jamais venus aux séances, surtout à Saulce et surtout les garçons. Le conseil presbytéral décide que les catéchumènes ne seront inscrits que s'ils ont fait au moins 2 ans d'école du dimanche ou du jeudi et que la réception dans l'Église ne se fera que s'il y a assiduité aux séances. À Loriol¹⁵¹³, sur 327 accès à la communion après les deux années réglementaires de catéchisme, entre 1885 et 1899 (23 en moyenne par an de 1885 à 1899), l'écart entre les garçons (136, 41.5%) et les filles (191, 58.5%) est significatif. À Valdrôme¹⁵¹⁴, l'écart entre les garçons et les filles admis à la communion est grand : deux garçons et quatorze filles en 1874, six filles et zéro garçon en 1898, neuf filles et zéro garçon en 1904.

Le départ à l'armée correspond pour beaucoup de jeunes hommes à une réelle émancipation, particulièrement dans les campagnes. Ils quittent leur village, l'autorité paternelle, la surveillance pastorale. Ils rencontrent des camarades issus d'autres milieux, ils sont confrontés à d'autres façons de penser, ils doivent s'endurcir pour ne pas devenir des boucs émissaires. Quand ils reviennent, la piété au mieux s'est assoupie, la foi au pire a disparu. Quand un jeune soldat pieux meurt, son décès est mis en avant dans la presse pour servir d'exemple¹⁵¹⁵ ; originaire de Saint-Apollinaire-de-Rias, bastion libéral dans le consistoire de Vernoux ce dernier s'était confié à son pasteur : « *cette parole est bien certaine, que si nous souffrons avec Christ, nous règnerons avec lui. Dès lors qu'aurais-je à craindre, ne dois-je pas au contraire tout espérer ?* ». Des tentatives d'encadrement spirituel sont mises en place pour garder les hommes dans le giron de l'Église. À Gilhoc et Grozon¹⁵¹⁶ en 1894, le pasteur

¹⁵⁰⁷ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (20 janvier 1905)

¹⁵⁰⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (30 mai 1884)

¹⁵⁰⁹ « Article du Cévenol » (Mars 1896)

¹⁵¹⁰ « Article du Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (Octobre 1903)

¹⁵¹¹ « Articles du Protestant valentinois » (Avril 1890, Mai 1891, Mars 1892)

¹⁵¹² AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Cliousclat » (8 février 1896)

¹⁵¹³ AP Loriol « Registre d'admission à la cène de Loriol »

¹⁵¹⁴ AP Die « registre du conseil presbytéral de Valdrôme » (années 1870-1900)

¹⁵¹⁵ « Article du Cévenol » (Octobre 1895)

¹⁵¹⁶ « Article du Cévenol » (janvier 1894)

organise un culte pour les conscrits. Le consistoire de La Voulte¹⁵¹⁷ en 1891 demande le rétablissement de la mention du culte dans les livrets militaires. Le Comité d'évangélisation des militaires protestants¹⁵¹⁸ précise aux pasteurs qu'il faut faire connaître les noms des appelés pour qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes. Dans les villes de garnison, pour éviter que les soldats protestants perdent la foi à l'armée, l'Église doit les entourer. À Valence¹⁵¹⁹ les Unions Chrétiennes proposent une réunion mais cela ne suffit pas. Il faut que les familles protestantes les accueillent le dimanche, un patronage est à mettre en place. Des salles de lecture pour les soldats sont ouvertes, souvent sous la responsabilité des UCJG. C'est le cas à Valence où le don d'un mécène anglais¹⁵²⁰ permet d'ouvrir une salle de lecture de 5h à 8h du soir, 3 rue Sainte Catherine près du Polygone d'artillerie. Il en est de même pour les militaires à Privas¹⁵²¹ mais aussi à Romans. Les membres du synode de Haute-Ardèche Haute-Loire, réunis à Annonay en 1896¹⁵²² entendent un rapport sur les soldats protestants : rien dans l'armée n'interdit qu'ils pratiquent leur culte ; on projette un culte spécial avant leur départ ; il faut faire en sorte que chaque conscrit ait un correspondant qui lui envoie des traités religieux. Comme les pasteurs sont surchargés, il convient de confier cela à des laïques ou aux UCJG. Enfin il y a nécessité de donner une éducation plus virile pour développer chez les jeunes gens le courage moral.

Dans les Églises l'absence des hommes au culte amène les pasteurs à envisager d'autres types de rencontres. À Vallon¹⁵²³ se crée une association fraternelle d'hommes qui se réunit tous les 15 jours pour discuter « *sérieusement des choses actuelles, traiter de façon familière un sujet chrétien, terminer par la prière et un cantique* ». À La Motte-Chalancon¹⁵²⁴ en 1903, Le pasteur Savoye précise que le culte du dimanche matin est très peu suivi par les hommes. Il propose de reprendre les réunions du soir en mettant en place des conférences par exemple sur l'alcoolisme avec des projections lumineuses. Comme le jeudi est réservé au catéchisme et au chant, il propose le vendredi. La piété masculine devient tellement l'exception dans certaines Églises que lorsqu'un homme assidu au culte meurt, un bel article nécrologique salue sa mémoire comme Monsieur Fourniol de Privas en 1890¹⁵²⁵ qualifié « *d'homme sérieux et convaincu du point de vue religieux, assidu au culte, au point de vue social, un magistrat droit et intègre, maire de Saint-Priest, il chercha avant tout le bien et le développement de ses administrés* ». La Drôme semble, dans ce domaine là encore, plus frappé que l'Ardèche¹⁵²⁶ : Le synode de Crest en 1887 dresse un état des Églises de la XIXe région et note la désaffection quasi générale des hommes, « *le café a remplacé le temple, la politique, la religion, le journal à un sou la lecture de la Bible* ». Le synode de Basse-Ardèche¹⁵²⁷ tenu aux Fonts-du-Pouzin en 1903 s'interroge sur la faible participation au culte des hommes, ou plutôt, précise-t-il leur désertion. Le rapport précise que le mal atteint aussi les catholiques. Les causes multiples : l'influence néfaste des politiciens irréligieux, le matérialisme pratique et scientifique (désaccord entre les données bibliques énoncées par les pasteurs et les découvertes scientifiques), le manque de vie religieuse des protestants fidèles, la vie moderne enfiévrée. Des remèdes sont proposés même si « *le sérum antireligieux n'a pas été découvert*

¹⁵¹⁷ « Article du Huguenot » (1er juin 1891)

¹⁵¹⁸ « Article du Huguenot » (15 février 1893)

¹⁵¹⁹ « Article du Protestant valentinois » (Décembre 1903)

¹⁵²⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (12 décembre 1879)

¹⁵²¹ « Article du Cévenol » (Décembre 1891)

¹⁵²² AR Lyon « Registre des synodes de Haute-Ardèche Haute-Loire » (1896)

¹⁵²³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (12 mars 1881)

¹⁵²⁴ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (12 juillet 1903)

¹⁵²⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (27 novembre 1890)

¹⁵²⁶ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1887)

¹⁵²⁷ BBP « Registre des synodes de Basse-Ardèche » (Avril 1903)

! ». Il faut mettre en place des palliatifs (conférences, formation de sociétés d'hommes, intégration des laïques dans les responsabilités des oeuvres, visites à domicile), la prédication dominicale doit être plus actualisée, il faut profiter des enterrements où les hommes sont là (et donc mieux préparer les prédications funèbres), il faut lire le journal « la raison » et en parler en chaire, il faut réduire le sermon à 10 minutes et chanter davantage au culte.

3) Le départ des ouvriers.

Le développement industriel au XIXe siècle dans les deux départements offre un double visage. Dans certaines vallées plus ou moins reculées d'Ardèche, les nombreux moulinages de soie maintiennent dans les villages une population nombreuse en lui offrant un travail permettant de compléter les petits revenus issus d'une agriculture encore vivrière. Il s'agit la plupart du temps de petites structures avec une main d'œuvre qui au mieux rentre chez elle tous les soirs, au pire le dimanche. En revanche, dans les villes et le long de la vallée du Rhône, des usines plus importantes se développent, drainant des montagnes une population protestante déracinée. Dans les deux cas, la dureté du travail, aussi bien liée aux longues journées qu'aux conditions précaires de sécurité, fait que les ouvriers, fatigués du labeur de la semaine, oublient leur devoir religieux du dimanche. À Beauchastel¹⁵²⁸ en 1871 il faut un pasteur maintenant que le temple est construit car il n'y a qu'un culte toutes les trois semaines. La population ouvrière qui travaille en semaine hors de Beauchastel ne se déplace pas le dimanche, seul jour de repos ; le pont pour aller à La Voulte est payant et les communications difficiles l'hiver pour aller à Saint-Laurent-du-Pape. Il y a « *nécessité de plus de visites pastorales pour éviter d'affaiblir et de dissoudre la vie religieuse, nécessité d'une action constante du pasteur qui répand la morale de l'Évangile seul fondement solide de la morale civile et de la morale politique* ». À Annonay¹⁵²⁹ en 1891, deux membres des Unions chrétiennes réunissent le samedi soir, dans leur usine, des ouvrières pour les instruire et les initier aux travaux de la couture. Aux Ollières, il faut agir auprès des nombreuses jeunes filles ouvrières en soie, livrées à elles-mêmes et qui se perdent « *corps et âmes* ». En 1892¹⁵³⁰ on regroupe pour les visiter les ouvriers protestants à Meysses, le Teil, Cruas, Viviers. Dans l'usine Dejoux à La Roche-Saint-Maurice en 1895, une salle de culte accueille 100 personnes toutes les trois semaines mais les cultes sont suspendus pendant la période des vers à soie¹⁵³¹. En 1903¹⁵³² le pasteur de Livron demande à ses collègues de l'Ardèche de lui signaler les jeunes filles protestantes embauchées dans les filatures pour qu'il les visite et les invite aux UCJF.

Le synode de Basse-Ardèche en 1893¹⁵³³ écoute à ce sujet le rapport commandé au pasteur Narbel de Saint-Fortunat : les ouvriers, écrasés par le travail ne viennent pas au culte, le dimanche synonyme de repos passe avant la notion de sanctification. Il faudrait que les pasteurs s'intéressent à ce que les lois du travail s'appliquent dans les fabriques. Le débat porte sur le fait que les patrons n'ont pas tous les torts. Le pasteur Ducros « *défend les capitalistes et les patrons contre les exorbitantes revendications ouvrières et termine en affirmant que l'évangile seul pouvait améliorer l'état social* ». Le synode, en conclusion apporte son soutien à « la Société pour l'observation du dimanche ».

Malgré toutes ces actions, le milieu ouvrier se détache, ce qui interroge les 35 pasteurs

¹⁵²⁸ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (4 septembre 1871)

¹⁵²⁹ « Article du Cévenol » (février 1891)

¹⁵³⁰ « Article du Cévenol » (décembre 1892)

¹⁵³¹ « Article du Cévenol » (juillet 1895)

¹⁵³² « Article du Cévenol » (avril 1903)

¹⁵³³ BBP « Registre des synodes de Basse-Ardèche » (15e session-20 et 21 avril 1893)

drômois, ardéchois et gardois réunis en 1894¹⁵³⁴ en assemblée lors du « Réveil national à Dieulefit ». Le vaste temple se remplit tous les soirs pour écouter de grands débats sur la question du réveil religieux et sur la question de l'attitude des Églises face au socialisme. « *La conversion des auditeurs doit être le but unique de tout prédicateur* ». « *L'Église a tort de laisser les questions sociales aux matérialistes* », c'est ce qu'écrit un lecteur anonyme qui critique la rencontre de Dieulefit en disant l'Église trop défaillante et responsable de la corruption du pays.

Dans l'Église d'Annonay¹⁵³⁵ une lettre ouverte est écrite aux protestants descendus de la montagne ardéchoise et de Haute-Loire : pourquoi l'abandon du culte alors que dans la montagne on y allait malgré un trajet plus long ? En 1901, les efforts réalisés ne semblent pas porter leurs fruits¹⁵³⁶ : les 4/5^e de l'Église appartiennent à la classe ouvrière mais cette dernière est bien loin de former les 4/5^e des cultes et autres réunions. Seule l'Église permet le mélange des classes sociales mais ce mélange n'existe réellement que chez les enfants (écoles bibliques et catéchismes). Dès les UCJG et UCJF, le mélange ne se fait plus (les bourgeois ne viennent pas).

En revanche, à Valence dès 1886¹⁵³⁷ le succès croissant des réunions populaires du jeudi et du dimanche dans la salle des boulevards est réel ; une salle de lecture pour les ouvriers s'ouvre également trois fois par semaine à 19h. Les réunions populaires du jeudi soir bien suivies, elles ont été mises en place pour les protestants qui se disent esclaves du travail en semaine et qui ne viennent pas au culte du dimanche alors qu'ils y allaient dans leurs Églises rurales de Drôme ou d'Ardèche. Une « Union fraternelle de travail et d'édification pour les ouvriers » avec des réunions hebdomadaires complète l'encadrement de ce groupe social nombreux à ne pas laisser tomber.

Au cours du XIXe siècle le profil du protestant de Drôme-Ardèche s'est donc modifié.

Tout au long du siècle les notables sont les piliers des communautés, ils exercent une influence majeure à la fois sur les membres des Églises locales mais aussi sur les collectivités territoriales. Ces notables ont ainsi un poids beaucoup plus important que les pasteurs, ces derniers, bien sûr, jouant un rôle important sur la prospérité ou les difficultés des Églises locales, mais la plupart n'ont pas des ministères assez longs pour exercer une influence pérenne.

Deux familles dominent, les Chalamet en Ardèche, les Morin dans la Drôme, même si d'autres notables ressortent comme les Boissy-d'Anglas, les Seignobos, Johannot, Blanchon et Fougérol en Ardèche, les Lombard-Latune, Sérusclat et Coursange dans la Drôme. Il faut aussi mentionner la présence de nombreux petits mouliniers en soie, industriels divers, commerçants, fonctionnaires et membres de professions libérales. Au poids économique de tous ces grands et petits notables correspond une puissance politique doublée d'un contrôle ecclésial. Tous les échelons sont concernés, même si les niveaux communaux et départementaux sont plus présents que le niveau national.

Progressivement, particulièrement lors de la deuxième moitié du siècle, les petits paysans majoritaires, puis les petits commerçants, fonctionnaires et artisans, exercent à leur tour une influence grandissante au sein des Églises locales en prenant des responsabilités au sein des conseils presbytéraux. Cette progression connaît cependant trois limites : très peu d'ouvriers sont concernés, au début du 20^e siècle, les notables semblent reprendre le dessus, la démocratisation paraît plus importante en Ardèche.

¹⁵³⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (7 décembre 1894)

¹⁵³⁵ « Article du bulletin de l'Église réformée d'Annonay » (Mars 1899)

¹⁵³⁶ Idem (Août 1901)

¹⁵³⁷ « Articles du Protestant valentinois » (Décembre 1886 et Mars 1887, Janvier 1888))

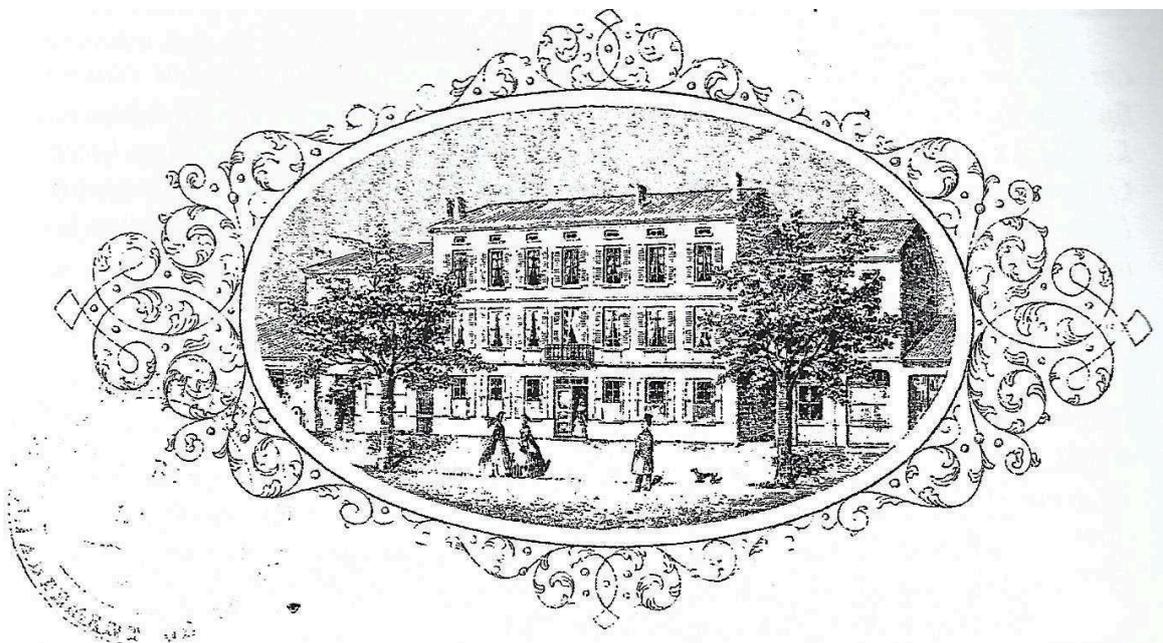
Pour ces pasteurs et ces Anciens, le réveil religieux puis le maintien de la piété restent la priorité de leur ministère. À une phase d'assoupissement quasi généralisé avant 1830, succède un renouveau net de la pratique religieuse jusque dans les années 1870 ; après cette date, suivant les lieux, la situation diverge.

Avant 1830, les Anciens et les pasteurs parent au plus pressé. Le rétablissement des cultes et la mise en place d'une catéchèse organisée priment : les structures de base de la vie communautaire sont ainsi réimplantées, ce qui est nécessaire avant de se préoccuper de la piété propre à chaque fidèle. Les Drômois, comme les Ardéchois s'acquittent de cette tâche avec un même zèle.

Des années 1830 aux années 1870, des changements profonds s'opèrent. Les Anciens et les pasteurs, bien que toujours préoccupés par les structures ecclésiales, focalisent leur attention sur la façon dont le protestant intériorise sa foi ; l'influence des réveils religieux se fait alors sentir avec le développement de la prière, de la lecture de la Bible, de l'attention aux plus faibles. Avec ce renouveau religieux, les Ardéchois, plus que les Drômois semblent alors touchés.

À partir des années 1870, « être protestant en Drôme-Ardèche » se conjugue au pluriel. Entre une Ardèche plus pieuse que la Drôme, des plateaux et des vallées reculées plus attachés à la foi que la vallée du Rhône, des Églises de campagne plus pratiquantes que leurs consœurs urbaines, les différences s'accroissent. Anciens et pasteurs s'adaptent en cherchant à maintenir une foi vivante là où elle se maintient encore, en redoublant d'efforts pour raviver une foi endormie là où cette dernière s'étiolle. La jeunesse est la priorité, les enfants sont à fidéliser avec des pratiques moins strictes comme les Arbres de Noël qui se développent. La jeunesse est encadrée, avec les Unions chrétiennes qui rassemblent filles et garçons. Les hommes sont intéressés aux questions sociales et politiques. Pour réinsuffler une pratique communautaire, les assemblées au Désert se multiplient, elles soudent les protestants comme aux temps des persécutions. Les résultats sont inégaux et des pans entiers de la sociabilité protestante s'éloignent irrémédiablement des bancs des temples, les jeunes tout d'abord, les hommes ensuite, le monde ouvrier enfin. Force est alors à nouveau de constater que les Églises ardéchoises, particulièrement celles des montagnes et plateaux de Haute-Ardèche maintiennent des communautés vivantes, alors que les Églises drômoises s'affaiblissent tout comme celles de la Basse-Ardèche, à quelques notables exceptions (Valence et sa plaine environnante pour la Drôme, la vallée de l'Eyrieux pour la Basse-Ardèche).

Cinquième chapitre: L'éducation et le rôle central de l'école en milieu protestant



PENSIONNAT DE DEMOISELLES PROTESTANTES

(Ancien pensionnat de M^{me} Dupont)

A VALENCE (DROME) ⁽¹⁾

DIRIGÉ PAR

M.^{ME} BOURDIN

Élève de la Maison de la Légion d'honneur de St-Denis

et par M. BOURDIN, Pasteur.

Cet établissement se recommande à la confiance et à la sympathie des familles protestantes par l'éducation chrétienne que les élèves y reçoivent et par les avantages précieux d'une instruction supérieure confiée à des professeurs spéciaux.

(1) Par son heureuse situation géographique, Valence, sur l'importante ligne du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, n'est plus qu'à une faible distance des principales villes du nord et du midi, et l'établissement de M.^{me} Bourdin est ainsi devenu accessible à toutes les familles protestantes, même les plus éloignées. — La maison, vaste, bien aérée, située sur la place du Champ-de-Mars, offre toutes les conditions d'hygiène et de salubrité qu'exige un pensionnat.

L'importance accordée à l'éducation est un des traits caractéristiques du protestantisme, particulièrement dynamique au XIXe siècle. De François Guizot à Jules Ferry, peut-on parler d'un modèle éducatif protestant ?

Un des aspects originaux de la réforme protestante au XVIe siècle concerne la volonté de permettre au chrétien d'avoir un accès direct à la Bible sans passer par un clergé initié. Il faut traduire la Bible dans les langues vernaculaires. Olivétan, cousin de Calvin et pédagogue, traduit la Bible en français sur commande des Vaudois d'Italie en 1535. Il faut que les enfants apprennent à lire pour qu'une fois devenus adultes ils puissent étudier la Bible. Les écoles ne peuvent fonctionner que s'il y a suffisamment de maîtres pour y enseigner. C'est ainsi que, sous le régime de l'Édit de Nantes, des Académies protestantes apparaissent en France. Die, en Dauphiné¹⁵³⁹, en possède une qui fonctionne jusqu'à la veille de la révocation.

Avec le temps des persécutions, l'éducation est confiée aux familles, les plus aisées arrivent à alphabétiser leurs enfants, à les confier à des précepteurs et éventuellement à les envoyer dans des établissements secondaires¹⁵⁴⁰ en Suisse puisqu'en France la Contre-Réforme a confié ces derniers à des ordres religieux catholiques chargés de ramener chacun sur le chemin de Rome. Ce n'est pas le cas des milieux populaires, ce qui fait qu'au début du XIXe siècle, dans les milieux ruraux protestants, très peu d'enfants savent lire et écrire.

La Révolution française a volontairement détruit le système de formation des maîtres et les écoles pour les enfants, mis en place sous l'Ancien Régime. Les révolutionnaires souhaitent faire de l'État le seul responsable de l'Instruction publique, ôtant cette dernière du contrôle étroit exercé par l'Église catholique. Les difficultés politiques et économiques de la période ne leur permettant pas d'accomplir leur dessein, c'est Napoléon Bonaparte qui s'en chargera.

Les protestants, tout au long de la période concordataire, s'intéressent à la question scolaire. Ils influencent les lois, ils créent des écoles, forment les instituteurs, imprègnent l'éducation des jeunes de leurs valeurs. Il faut à tout prix que la jeunesse protestante ne passe pas sous la coupe du clergé catholique.

Il faut que l'instruction des enfants s'émancipe de l'Église catholique, en créant tout d'abord, grâce à Guizot, un réseau étroit d'écoles protestantes, puis avec les lois Ferry, en acceptant la laïcisation tout en cherchant à maintenir par d'autres moyens le contrôle des esprits des enfants. Les Églises créent des structures internes pour remplacer l'école qui ne dispense plus d'enseignement religieux. Dans les terroirs protestants mais aussi dans les villes, des écoles primaires privées ouvrent ; elles sont assez rapidement communalisées. Les écoles de garçons sont privilégiées par rapport aux écoles de filles.

La priorité accordée à la formation des enseignants, particulièrement des enseignants hommes et femmes du primaire, domine la période avant la laïcisation. Les écoles modèles et les pensionnats se développent. Les instituteurs et institutrices protestants sont considérés comme des soutiens précieux par les responsables d'Église pour encadrer la jeunesse.

Les études secondaires ne sont pas négligées pour autant. Alors qu'ils n'arrivent pas à créer leur propre établissement, les protestants sont présents au seul lycée de Drôme-Ardèche à Tournon. L'aumônier y crée une école préparatoire aux études de théologie.

¹⁵³⁹ Les registres de l'Académie de Die sont conservés aux Archives départementales de la Drôme.

¹⁵⁴⁰ Les Boissy d'Anglas d'Annonay, par exemple.

A. Un enseignement primaire qui s'adapte aux lois successives

I Les premiers temps sous l'Empire et la Restauration.

1) Un enjeu majeur sous la Restauration.

Sous l'Empire, les guerres ne laissent que peu de temps pour se consacrer à l'éducation. Alors qu'il souhaite se réconcilier avec le pape, le Premier Consul remet aux congrégations féminines catholiques l'instruction primaire des filles. En revanche, il se méfie des congrégations masculines et, sous la pression des préfets qui font remonter la pénurie de maîtres et l'insuffisance de leur formation, il décide de créer des Écoles normales par le décret du 17 mars 1808. En Drôme-Ardèche, il n'y en a pas. Les maîtres sont souvent des autodidactes.

Les protestants sont réticents à envoyer leurs enfants dans les établissements tenues par les catholiques, ils souhaitent leurs propres écoles mais rencontrent des difficultés pour les ouvrir, soit parce qu'il n'y a pas de maîtres qualifiés pour les diriger, soit parce que les municipalités catholiques s'y opposent. C'est le cas du pasteur Rattier à Vernoux qui se heurte à un refus en 1811¹⁵⁴¹.

Une première série de mesures est prise avec l'Ordonnance de 1816¹⁵⁴². Elle concerne l'enseignement primaire. Les communes doivent pourvoir à l'instruction des enfants. Les instituteurs doivent posséder un certificat de bonne conduite signé par le maire et le curé ou le pasteur et avoir un brevet de capacité. Il existe trois brevets de capacité donnés par les recteurs. Lire, écrire et compter permet d'obtenir celui du troisième degré. Des compétences en orthographe et calcul déterminent l'obtention du deuxième degré. Pour bénéficier du brevet du premier degré il faut des notions supplémentaires d'arpentage, d'arithmétique et de grammaire. Un comité de surveillance par département et la création de classes normales primaires pour former les instituteurs sont aussi prévus. L'Ordonnance royale du 8 avril 1824 précise que les recteurs sont chargés de délivrer ou de refuser les autorisations nécessaires pour l'établissement d'écoles primaires. Les « ministres de la religion » ont un droit de surveillance sur ces écoles. L'Ordonnance s'élargit aux écoles de filles.

Il y a deux types d'écoles protestantes, celles qualifiées de communales, c'est-à-dire entretenues par la commune qui prend en charge la salle de classe, le logement et le traitement de l'instituteur, et celles qualifiées de privées, vivant de leurs propres ressources.

Le baron Cuvier, luthérien, joue un rôle important. Il est nommé en 1824 au Conseil royal de l'Instruction publique. Il est chargé, à partir de 1828, des écoles des cultes non catholiques. Cependant, sous le ministère de Monseigneur Frayssinous entre 1824 et 1827, l'ouverture d'écoles protestantes est limitée. Dès 1828, ce n'est plus le cas.

Le désir d'obtenir des écoles a plusieurs origines. La principale raison semble être liée à l'affirmation que le développement de l'instruction permet d'accéder plus facilement au statut de citoyen responsable. C'est ce que précise le consistoire de Lamastre¹⁵⁴³ : « *considérant que ce n'est qu'en éclairant les hommes qu'on peut les rendre meilleurs, que ce n'est qu'en répandant l'instruction dans toutes les classes de la société qu'on parvient à faire des citoyens vraiment utiles, des amis du travail, de l'ordre et de la paix* ». Le développement de l'instruction permet aussi la lecture de la Bible qui est une des meilleure façon de développer

¹⁵⁴¹ « Le protestantisme en Vivarais et Velay » Samuel Mours (1949)

¹⁵⁴² « Histoire de l'enseignement en France 1800-1967 » Antoine Prost

¹⁵⁴³ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (22 septembre 1829)

la piété comme le fait remarquer le pasteur Meyer¹⁵⁴⁴ de La Voulte : « *si jamais il a été nécessaire de donner une instruction chrétienne à la jeunesse, c'est à la suite des désordres et des malheurs que des factions exaltées par une philosophie qui n'est pas celle de Jésus-Christ ont répandus dans la patrie. Les esprits ont besoin de lumières, les cœurs de pureté et de consolations. La piété affaiblie par l'ignorance et les préjugés réclame des appuis qui la soutiennent et des aliments qui lui redonnent des forces. L'éducation domestique trop stérile et trop mondaine exige pour le bonheur des familles que la religion lui prête sa divine influence* ». Le pasteur Hilaire de Saint-Pierre-ville¹⁵⁴⁵ ne dit pas autre chose : « *l'ignorance règne à un si haut degré dans le Haut-Vivarais que je n'hésite pas à dire que celui qui voudrait se former une idée exacte de la barbarie des siècles qui composent le Moyen âge n'aurait qu'à se transporter dans nos contrées pour en voir reproduit le hideux tableau : nulle part, dans les campagnes, la plus légère teinte de civilisation n'a pour ainsi dire pénétré et partout la superstition et le fanatisme, suites funestes mais nécessaires de l'ignorance, manifestent leur dangereuse influence. Un seul exemple suffira pour procurer la vérité de ces assertions : dans une tournée pastorale faite récemment par l'un de nous, il a été constaté que dans une commune de la consistoriale sur 320 protestants 80 savaient à peine lire ! Il n'est donc que trop vrai que la plupart des paroisses de notre Église peuvent figurer au premier rang de celles qui composent la France obscure* ». La situation est donc mauvaise, à l'image de l'Église de Privas¹⁵⁴⁶, où, sur 90 catéchumènes, 17 seulement savent lire.

La priorité éducative porte cependant sur l'instruction des garçons, celle des filles est négligée partiellement ou totalement. La peur du prosélytisme catholique est aussi un facteur à prendre en compte. Le pasteur Rattier de Valence en 1828 s'inquiète surtout pour les jeunes filles protestantes qui fréquentent des congrégations religieuses catholiques qui font beaucoup de prosélytisme. Au contraire, il n'est pas en souci pour les garçons issus d'un milieu aisé qui vont chez les catholiques mais soulève un problème pour les pauvres qui ont du mal à les mettre à l'école des frères. Il y a risque cependant que les enfants pauvres aillent « *aux écoles des ignorantins zélés prosélytes et redoutables* », précise-t-il en 1831¹⁵⁴⁷.

2) Des nuances entre les deux départements.

La situation générale des écoles primaires montre un ensemble assez disparate et déséquilibré suivant les consistoires, où les initiatives personnelles l'emportent sur une vision globale et concertée de développement. Les protestants semblent alors privilégier l'enseignement mutuel au détriment de l'enseignement simultané préféré, lui, par les congréganistes catholiques. L'enseignement mutuel¹⁵⁴⁸ arrive d'Angleterre. Il consiste à instruire les enfants les uns par les autres au moyen de moniteurs contrairement à l'enseignement simultané où le maître déclame et les élèves récitent.

La création d'écoles primaires est parfois refusée par le recteur ou le ministre, sur demande du clergé catholique, malgré le soutien du préfet. L'année 1821 voit se multiplier les créations d'écoles primaires. La diversité des situations démontrent à la fois la présence ou l'absence de volonté des protestants pour ouvrir des écoles et des catholiques pour les en empêcher¹⁵⁴⁹. Ainsi à Vallon le comité est freiné et n'obtient pas la création d'un enseignement plus poussé, tout comme au Vans où l'école « mixte » c'est-à-dire catholiques-protestants, ne peut devenir

¹⁵⁴⁴ AN F 17 12 508

¹⁵⁴⁵ AN F 19 10 120

¹⁵⁴⁶ AN F 17 12 508

¹⁵⁴⁷ AP Vernoux « Lettres du pasteur Rattier au docteur Peyrot »

¹⁵⁴⁸ « Article de la Revue du Vivarais : les protestants et l'école 1750-1850 » Odette Autrand (janvier-juin 1993)

¹⁵⁴⁹ « Article de la Revue du Vivarais : les protestants et l'école 1750-1850 » Odette Autrand (janvier-juin 1993)

mutuelle. À Annonay¹⁵⁵⁰, les artisans et les marchands souscrivent pour ouvrir une école accueillant les enfants des ouvriers qui allaient avant, gratuitement, chez les frères des écoles chrétiennes ; elle reçoit le soutien de la municipalité même si l'ouverture de cette école protestante est difficile car le clergé catholique s'y oppose ; dès son ouverture elle a 50 élèves. À Vernoux¹⁵⁵¹, une liste de souscriptions est envoyée au préfet et au sous-préfet pour ouvrir une école. À Lamastre¹⁵⁵², l'instituteur Besset ouvre une école d'enseignement mutuel uniquement soutenu par le consistoire. À Saint-Maurice-en-Chalencon¹⁵⁵³, une pétition de notables réclame la reconnaissance de l'instituteur Guilhot. Dans la Drôme, à Die¹⁵⁵⁴, une école gratuite accueille les enfants des deux confessions. C'est en 1822¹⁵⁵⁵ que se crée une école d'enseignement mutuel à Saint-Pierre-ville, Maisonneuve de Vernoux y est nommé instituteur. Se met alors en place un comité cantonal de surveillance avec 2 propriétaires, 2 fabricants de soie, un avocat et un percepteur. Le bâtiment de l'école protestante est construit l'année suivante¹⁵⁵⁶. Il est alors précisé qu'il n'y a qu'un seul instituteur pour l'instant à Saint-Christol pour les 17 communes et les 7500 protestants de la consistoriale. Il faut noter la diversité des lieux d'implantation. Des villes bien sûr, mais surtout de gros bourgs et aussi de tout petits villages, souvent dans des communes où les protestants sont en position numérique dominante. Mais ces écoles sont parfois obligées de fermer rapidement comme celle de Saint-Laurent-du-Pape¹⁵⁵⁷ malgré une intervention auprès du Recteur ou celle de Saint-Pierre-ville¹⁵⁵⁸ et de La Voulte¹⁵⁵⁹.

Les Ordonnances du 8 avril 1824 et du 29 février 1828 organisent les écoles protestantes et créent des comités cantonaux chargés de les surveiller dont les pasteurs sont membres. Les comités mesurent la capacité et la moralité des maîtres, l'emploi de la méthode d'enseignement, le nombre d'écoles et d'élèves, le niveau des aides distribuées aux écoles. Le baron Cuvier remplace ensuite, en 1829, les comités cantonaux par des comités consistoriaux plus adaptés.

Le baron Cuvier en 1828 écrit une lettre circulaire aux consistoires rappelant le souhait royal de favoriser l'enseignement primaire parmi « *la classe inférieure du peuple* »¹⁵⁶⁰ et demandant un état des lieux des écoles protestantes dans chaque consistoire. Les réponses données montrent à la fois le profond désir de voir se développer l'instruction primaire mais aussi les difficultés et les retards dans la création des dites écoles.

3 des 5 consistoires drômois répondent et précisent qu'il y a 34 écoles dans 24 communes¹⁵⁶¹. Les cinq consistoires ardéchois indiquent qu'il y a 26 écoles dans 24 communes. Le poids des Églises rurales isolées dans les fonds de vallée et sur les plateaux (consistoires de Die, de Saint-Pierre-ville et de Vernoux) est remarquable.

Dans la Drôme, des comités d'instruction primaire protestants se mettent assez difficilement en place. En 1828 ils existent localement à Loriol, Livron, Die, Châtillon, La Motte-

¹⁵⁵⁰ BBP « Archives Mours – Papiers Chalamet » (25 janvier 1821)

¹⁵⁵¹ Idem (1821)

¹⁵⁵² AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (23 mai 1821)

¹⁵⁵³ Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours 1949)

¹⁵⁵⁴ ADD 2mi 228 « Registre du consistoire de Die » (25 janvier 1821)

¹⁵⁵⁵ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (19 mars 1822)

¹⁵⁵⁶ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (10 juin 1823)

¹⁵⁵⁷ BBP « Registre du consistoire de la Voulte » (1828)

¹⁵⁵⁸ Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours 1949)

¹⁵⁵⁹ Le protestantisme en Vivarais et Velay (Samuel Mours 1949)

¹⁵⁶⁰ ADD 166 J 29 « Lettre du baron Cuvier au consistoire de Valence » (avril 1828)

¹⁵⁶¹ **Annexe 1 chapitre 5 (page 567)**

Chalancon, Dieulefit et Nyons (les deux depuis 1816). Il est envisagé d'en créer à Chabeuil. Celui de Crest naît en 1831. Il n'y a pas de comité départemental. Alors que pour les écoles primaires catholiques on a créé un comité avec l'évêque, pour les nominations d'instituteurs, chez les protestants, c'est toujours le préfet qui nomme sans comité¹⁵⁶².

En Ardèche, un comité cantonal existe à Vernoux depuis 1821 et un à La Voulte et Saint-Pierre-ville. Il faut attendre 1829 pour voir naître des comités à Lamastre, Annonay et Saint-Agrève.

Le retard pris dans la création des écoles peut avoir plusieurs raisons. Les autorités rectorales bloquent les projets comme en 1828 dans le consistoire de La Voulte¹⁵⁶³ où il n'y a que 5 écoles protestantes contre 15 catholiques. Il faudrait 14 écoles protestantes supplémentaires. Le retard pris n'est pas dû à une négligence des Anciens ou à une apathie des fidèles mais plutôt à une volonté rectorale de ne pas faire avancer les choses. Dans le consistoire de Valence les protestants veulent des écoles mais très peu sont créées¹⁵⁶⁴. Les protestants en général pauvres, n'ont pas les moyens et les communes réservent leurs ressources aux écoles catholiques, même là où les protestants sont aussi nombreux que les catholiques. À Die¹⁵⁶⁵, le baron Cuvier estime que la situation est correcte avec 25 écoles de garçons et deux de filles, mais il pense cependant que l'on peut mieux faire car il n'y a pas assez d'enfants scolarisés par rapport à la population. Le gouvernement, devenu favorable, nommera les instituteurs manquants. Mais il faut d'abord que la paix revienne entre membres du consistoire, le pasteur Manson s'opposant à ses collègues et aux Anciens.

La situation des instituteurs est très variable¹⁵⁶⁶. Il en manque beaucoup ; de ce fait, les écoles ne fonctionnent pas si les postes sont vacants ou ne sont pas créés. Les raisons de la pénurie sont doubles, soit la formation est insuffisante, soit les familles sont trop pauvres et les communes refusent de prendre en charge la rémunération. Dans la Drôme, des écoles sont fermées parce que le poste est vacant (Romeyer, Chamaloc, Ponet, Aix, Montmaur, Menglon, Sainte-Croix, Vercheny, Sainte-Euphémie), d'autres sont en attente de création (Châteaudouble, Cliousclat, Recourbeau, Boulc, Vachères, Aurel, Rimon et Savel, Montélimar, Allan, Sauzet, Sahune).

Une circulaire de 1814 autorise les évêques à établir des écoles préparatoires pour rentrer au séminaire, il y en a deux dans la Drôme, à Valence et La Motte-Chalancon. Le Ministre Corbières n'a pas répondu à Dieulefit qui réclamait la même chose pour les protestants. Pour les institutrices dans la Drôme, il y a dispense d'examen de religion devant une commission préfectorale avec des prêtres sur présentation d'un certificat d'un pasteur. Alors que le pasteur Brun¹⁵⁶⁷ à Dieulefit crée un pensionnat pour former des instituteurs, cela est refusé au pasteur Meynadier de Vallon en Ardèche sous prétexte qu'il a fait ses études à Lausanne.

Les écoles montrent que les relations locales avec les catholiques peuvent être très variables d'une Église à l'autre¹⁵⁶⁸. À la Baume-Cornillane comme à Comps et Teyssières, villages majoritairement protestants, l'instituteur est catholique sans que cela ne pose problème. À Chabeuil les enfants des deux cultes fréquentent la même école sans difficulté tout comme à Poët-Laval, Montjoux et Vesc. À Dieulefit il y a trois écoles dont une dirigée par un

¹⁵⁶² AP Crest « Lettre du pasteur Arnaud de Crest au baron Cuvier » (10 août 1828)

¹⁵⁶³ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (1828)

¹⁵⁶⁴ AN F 17 12 506

¹⁵⁶⁵ Idem

¹⁵⁶⁶ Idem

¹⁵⁶⁷ « Article des Archives du christianisme » (1821)

¹⁵⁶⁸ AN F 17 12 506 et F 17 12 508233333

protestant, créée par les négociants Morin qui payent. Dans les trois il y a des catholiques et des protestants qui vivent en bonne harmonie. À Montélimar, Allan, Sauzet, Saint-Paul-Trois-Châteaux, les 100 enfants protestants vont chez les catholiques. Des difficultés peuvent surgir. En 1822, une école provisoire est ouverte par le préfet à Saint-Pierreville mais, l'année suivante, le préfet change et fait fermer l'école. Les Anciens demandent son maintien mais le recteur refuse sous prétexte d'une entrave possible à l'école catholique. Le consistoire fait appel au ministre en précisant que l'école ne sera pas que pour Saint-Pierreville mais pour tout le canton où les protestants sont nombreux. Le curé rappelle que de tout temps les protestants sont venus dans les écoles catholiques. À Vallon le poste d'instituteur est difficilement obtenu car le recteur dit que les deux maîtres catholiques suffisent ; il n'est pas possible de créer une école de filles face à l'opposition des religieuses catholiques. Mademoiselle Allard institutrice à Saillans¹⁵⁶⁹ est visiblement mal placée. Elle est issue d'un couple mixte, elle a été élevée au couvent, elle est devenue religieuse mais 5 ans après a renoncé à ses vœux et s'est convertie au protestantisme. Elle est originaire de Saillans. Le curé la traite de renégate, on pétitionne contre elle. Le notaire et le chef de la gendarmerie sont particulièrement remontés. Elle a été nommée institutrice provisoire à Saillans par le recteur de Grenoble sous condition d'absence de troubles. Le maire a eu connaissance de cette condition et fait en sorte que « *de petits polissons vont faire du bruit sous ses fenêtres, dire des sottises et lancer des pierres* ».

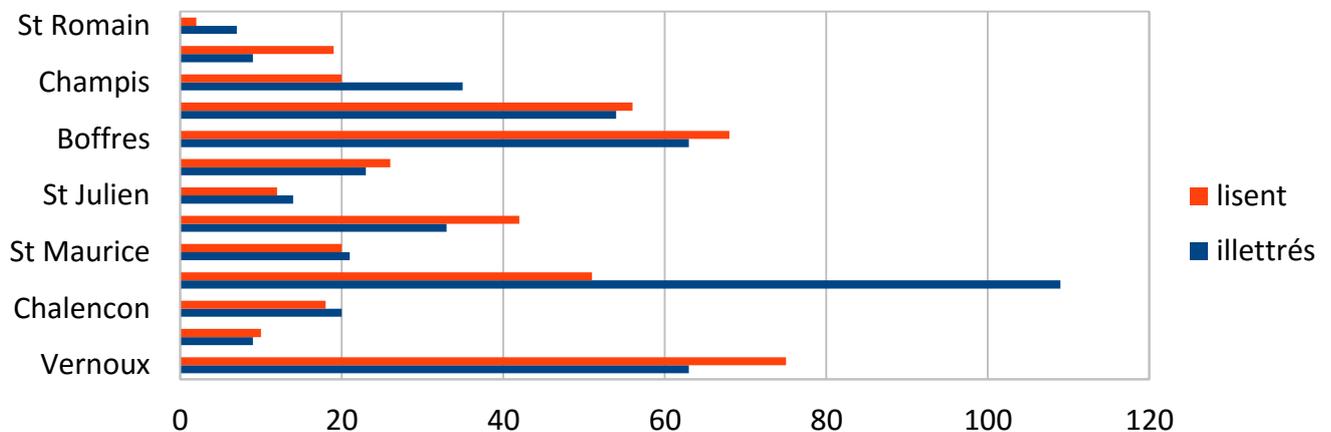
II L'âge d'or de 1830 à 1870

1) Aux débuts de la Monarchie de Juillet, une situation précaire.

L'exemple des consistoires de Lamastre et de Vernoux montre des contrastes. La population protestante nombreuse et jeune n'a pas encore accès dans de trop nombreuses communes à l'éducation. Le poids des paysans pauvres qualifiés « d'indigents » interdit la mise en place d'école privée. La différence entre filles et garçons est bien marquée au détriment des premières. Les écoles sont en petit nombre, l'alphabétisation est faible.

En 1830 à Vernoux, le comité consistorial de surveillance des écoles protestantes se réunit pour la première fois. Le président du comité, le pasteur Lanthois, propose le dénombrement des enfants à savoir les garçons et les filles de 7 à 18 ans¹⁵⁷⁰. Il espère que cela déclenchera auprès des autorités rectorales des aides nécessaires pour améliorer des situations parfois difficiles. Les statistiques comparent les garçons et les filles. Alors que l'éducation des garçons semble correcte, celles des filles laissent profondément à désirer.

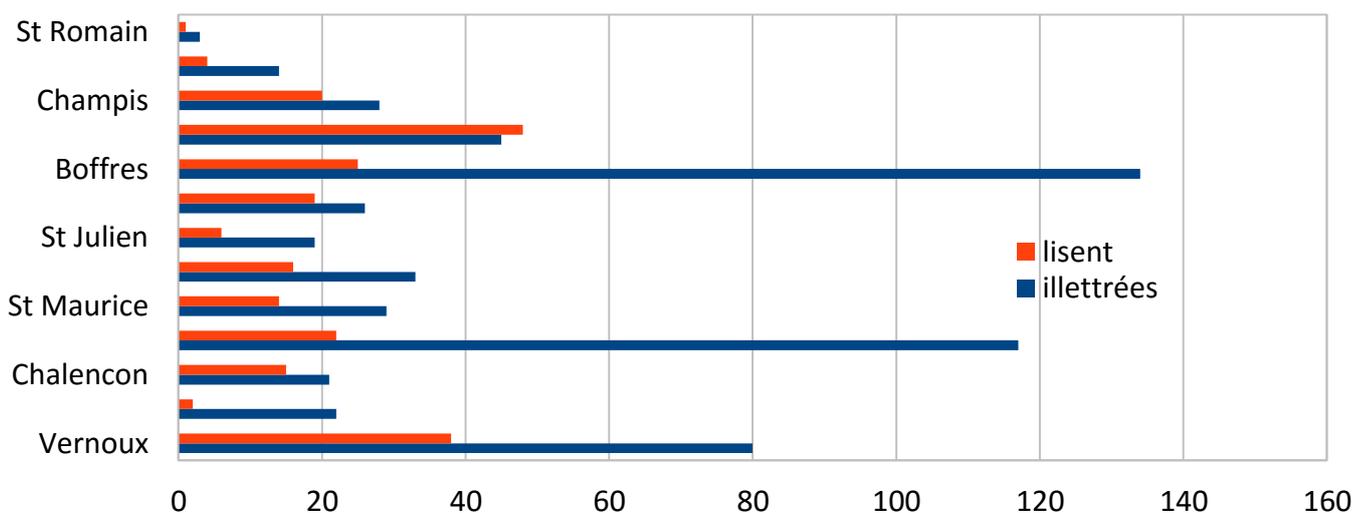
Garçons de 7 à 18 ans :



¹⁵⁶⁹ AP Saillans « Registre du conseil presbytéral de Saillans »

¹⁵⁷⁰ AP Vernoux « Registre des délibérations du comité consistorial d'instruction primaire » (6 octobre 1830)

Les filles de 7 à 18 ans :



La situation paraît assez claire : dans les localités où existe une école le taux d'illettrisme chute. Le recteur¹⁵⁷¹, soucieux de développer au plus vite l'instruction primaire, annonce la tenue d'un jury à Privas pour les instituteurs et institutrices qui souhaitent passer le brevet de capacité. Le comité souhaite qu'il se tienne à Vernoux car les postulants ne se déplaceront pas. Le recteur¹⁵⁷² propose des aides gouvernementales en argent pour les « indigents » et en nature (des livres), les comités les distribuent dans les différentes écoles de leur ressort. En 1831, le pasteur Rattier écrit au baron Cuvier que l'aide de 500 francs sera donnée comme l'année précédente à un ancien militaire qui donne des cours mutuels aux enfants pauvres. Les maîtres sont en général défaillants, il faudrait une école normale à Vernoux, précise alors le pasteur Lanthois.

Communes (population protestante)	Garçons	Filles
Vernoux (1354)	60	Chez les sœurs
Saint-Félix (425)	Pas d'école	Pas d'école
Chalencon (315)	12 chez les catholiques	12
Silhac (1500)	44	Pas d'école
Saint-Maurice-en-Chalencon (520)	30	Pas d'école
Saint-Jean-Chambre (922)	20	Pas d'école
Saint-Apollinaire-de-Rias (529)	65	Pas d'école
Saint-Julien-Labrousse (300)	10	Pas d'école
Boffres (1507)	25	Pas d'école
Saint-Didier Alboussière (803)	45	Pas d'école
Champis (598)	25	Pas d'école
Saint-Sylvestre (305)	Pas d'école	Pas d'école
Saint-Romain-de-Lerps (100)	Pas d'école	Pas d'école

¹⁵⁷¹AP Vernoux « Registre des délibérations du comité consistorial d'instruction primaire» (30 juin 1831)

¹⁵⁷² Idem (3 novembre 1831 et 5 avril 1832)

Les statistiques de Lamastre en 1832 ¹⁵⁷³ montrent un consistoire encore peu fourni en écoles (6 au total) avec seulement 21% des enfants recensés qui s’y rendent. Le nombre d’enfants qualifiés d’indigents (presque 50%), signifie également que trop de parents se trouvent dans l’impossibilité d’en assumer financièrement la charge.

Communes	Protestants	Enfants qui peuvent payer	Enfants indigents	École
Saint-Barthélémy	450	30	20	Non
Saint-Basile	900	82	135	Non
Le Crestet	40	4	6	Non
Désaignes	2400	300	234	45 (12 indigents)
Empurany	250	27	25	Non
Gilhoc	548	57	69	Non
Lamastre	850	97	118	60 (23 indigents)
Nozières	30	3	5	Non
St Prix	300	35	40	Non
Saint-Agrève	1850	247	177	138 (22 indigents)
Saint-André	25	2	4	Non
La Bâtie	500	62	57	Non
Devesset	900	88	78	63 (23 indigents)
Saint-Jeures	400	40	42	Non
Le Pouzat	30	0	6	Non
Rochepaule	55	0	10	Non
Saint-Romain	750	94	97	45 (12 indigents)
Annonay ville	520	23	31	30 (20 indigents)
Tournon ville	75	6	9	Non
Total	10873	1193	1156	381 (112 indigents)

2) Le protestant Guizot joue un rôle fondamental ¹⁵⁷⁴.

Apeurés par les journées révolutionnaires de juillet 1830, les bourgeois libéraux au pouvoir comptent sur l'action de l'école et les leçons des maîtres, pour discipliner et moraliser les « classes populaires » et, en même temps, pour améliorer la production. Le journal « Le Constitutionnel » précise : *« l'instruction est le plus grand des bienfaits pour les classes pauvres. Elle en éloigne l'idée d'oisiveté, le goût du vice. Éclairer les masses, c'est les rendre meilleures et plus heureuses, c'est les associer à l'intelligence, et par l'intérêt bien attendu, à cette vaste machine sociale. Par l'instruction les ouvriers, plus intelligents, plus joyeux, plus*

¹⁵⁷³AN F 17 12 508

¹⁵⁷⁴ SHPF Actes du colloque François Guizot (SHPF 1976) Guizot et l'enseignement. Guizot et l'instruction populaire, la loi du 28 juin 1833 par Maurice Gontard

robustes, feront plus et mieux en moins de temps. Tout en étant financièrement moins exigeants parce que plus instruits et plus économes, ils ne dépenseront plus en un jour au cabaret le produit du travail de toute une semaine ». Guizot accède au ministère de l'Instruction publique le 11 octobre 1832. Dans le même temps il est membre du consistoire de Paris en 1815, il y restera jusqu'en 1872. Il œuvre pour l'ouverture à Paris d'une école gratuite d'enseignement mutuel pour les enfants pauvres. Il a acquis, dans son Église, une expérience des questions d'enseignement primaire qu'il mettra à profit au ministère. Guizot partage l'opinion de la bourgeoisie conservatrice sur l'enseignement qui doit apprendre au « petit peuple » la soumission, le respect de la loi, l'amour de l'ordre. Il doit aussi affermir la sécurité de la Monarchie de Juillet et la stabilité de la société tout en améliorant les capacités de la main d'œuvre ouvrière pour augmenter la production. Guizot apporte ses idées personnelles. Il veut assurer la promotion du « petit peuple » et son bonheur. Il prône un développement intellectuel, uni au développement moral et religieux.

Les écoles primaires libres sont maintenues comme promis dans la Charte de 1830. La loi impose deux obligations aux collectivités publiques. Toute commune doit ouvrir une école primaire de garçons, fournir à l'instituteur une classe et un logement, un salaire agrémenté d'une rétribution scolaire versée par les parents. Les départements doivent entretenir une école normale primaire d'instituteurs où seront formés les maîtres. Les écoles modèles protestantes sont officialisées par l'Ordonnance du 16 juillet 1833 et créées parallèlement aux écoles normales.

Il ne faut pas donner aux enfants trop ou trop peu de connaissances donc la loi met en place deux niveaux : l'enseignement primaire élémentaire comprend des connaissances de base comme l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, le calcul ; l'enseignement primaire supérieur dans les villes de plus de 6000 habitants intègre le dessin linéaire, les notions de sciences physiques et naturelles applicables aux usages industriels, les bases de l'histoire et de la géographie. Les écoles primaires sont surveillées par les autorités locales (maire), par l'État (le sous-préfet), par l'Église (le curé ou le pasteur). Sont créés un comité local de surveillance, un comité d'arrondissement qui nomme les instituteurs, les inspecte, peut les révoquer, un Conseil royal de l'Instruction publique (instance d'appel). Pour les filles, les mêmes dispositions sont prises, sauf le caractère obligatoire. Le pasteur Descours de Bourdeaux¹⁵⁷⁵ est ainsi nommé au comité local de surveillance pour l'instruction primaire par le consistoire de Crest.

La SEIPPF (Société pour l'Encouragement de l'Instruction Primaire parmi les Protestants de France) est créée en 1829 ; Guizot en est le vice-président de 1831 à 1852, puis le président jusqu'en 1874. Elle aide à la création de nombreuses écoles protestantes privées. Avec la loi de juin 1833, Guizot se montre favorable à l'intégration de toutes les écoles primaires protestantes privées dans le service public. Cela se fait très progressivement. Il favorise la création d'écoles mixtes quant au culte, voulant faire de ces écoles, le creuset de l'unité nationale mais maintient les écoles spéciales avec un seul culte. Dans ces écoles *« l'instruction n'est rien sans l'éducation, et l'éducation n'est pas sans la religion »*. Guizot refuse un enseignement moral et civique vague et pense que l'enseignement religieux est le gage le plus sûr de la tranquillité sociale. Le 23 avril 1834 Guizot crée au ministère une commission pour l'enseignement primaire protestant. En 1836, il y a en France 74775 élèves dans les écoles protestantes (44 332 garçons et 30 443 filles). Beaucoup d'écoles protestantes privées sont communalisées, soit sous forme d'écoles mixtes, soit d'écoles purement protestantes.

¹⁵⁷⁵ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (6 janvier 1834)

Parce qu'il souhaite voir reconnue d'utilité publique son école de formation d'instituteurs, le pasteur Brun de Dieulefit établit une liste des écoles protestantes en 1834. Cette dernière montre que les écoles existent là où les communautés protestantes sont nombreuses, que ce soit dans les villages reculés ou dans les petites villes industrielles ou les gros bourgs ruraux du sud de la Drôme¹⁵⁷⁶. Un commentaire suit les tableaux du Crestois : *« il ne faudrait pas conclure de ce tableau que les élèves protestants qui fréquentent les écoles sont bornés aux nombres indiqués. Beaucoup fréquentent des écoles catholiques parce qu'ils n'en ont pas d'autres à leur portée. D'autres sont confiés temporairement à des instituteurs ambulants. On peut assurer que les enfants protestants en âge de suivre les écoles, c'est-à-dire de 6 à 15 ans, sont au nombre de 1200, et que 1/20^e seulement ne sait pas lire arrivé au dernier âge »*.

En 1841, il semble que la création des écoles et leur communalisation soient plus rapides en Drôme (57) qu'en Ardèche (seulement 10)¹⁵⁷⁷ malgré parfois des difficultés comme à Saillans qui demande depuis 3 ans une école communale qu'elle n'obtient pas du recteur malgré l'accord du comité supérieur de Crest. Dans ce même consistoire de Crest, en 1846, la communalisation des écoles de Saillans et d'Aouste est demandée¹⁵⁷⁸ ; en 1848¹⁵⁷⁹, c'est le tour de celle de Bouvières. Une nouvelle demande de communalisation des écoles protestantes de Crest, d'Aouste et de Saillans est déposée en 1851, preuve que la constance est nécessaire face à une administration peu compréhensive¹⁵⁸⁰. Celle de Saillans est enfin communalisée en 1852¹⁵⁸¹ et Peloux, instituteur libre en devient le titulaire.

La véritable « explosion » d'écoles privées protestantes en 1850, plus ou moins rapidement communalisées dans les consistoires ardéchois montre l'ampleur du phénomène¹⁵⁸² sous la Monarchie de Juillet.

La création des écoles de filles pose plus de difficultés que celles des écoles de garçons. Les petites communes rurales s'adaptent comme à Saint-Basile en 1854¹⁵⁸³ : *« après une discussion, le conseil considérant que l'éducation des garçons est facile, il n'en est pas de même de celle des filles, surtout aujourd'hui que l'école libre Bruston n'existe plus. Bien pénétré cependant que l'instruction est l'un des plus grands bienfaits qu'on puisse donner à l'homme et qu'un protestant par-dessus tout doit au moins pouvoir lire le livre divin de la Bible, arrête : une école de filles sous sa direction et sa responsabilité sera créée à Lapras. Les jeunes garçons pourront y être admis jusqu'à l'âge de 12 ans »*. À Saint-Pierreville¹⁵⁸⁴ en 1833, comme il n'y a pas assez d'institutrices, soit les filles restent ignorantes, soit elles fréquentent les écoles de garçons ; demande est faite que le conseil général accorde des bourses pour Nîmes où il y a une École normale pour institutrices protestantes. Les parents riches ne veulent pas que leurs filles deviennent institutrices, ce métier manque d'ambition, alors que les parents pauvres ne peuvent payer les études. Rien ne semble aboutir puisqu'en 1860¹⁵⁸⁵ une nouvelle demande d'une école communale de filles apparaît (instruction négligée, obligation d'envoyer les filles chez les sœurs, pauvreté empêchant l'envoi dans des pensionnats éloignés). À Crest¹⁵⁸⁶, en 1846, il est nécessaire de créer une école communale de

¹⁵⁷⁶ **Annexe 2, chapitre 5 (pages 568 et 569)**

¹⁵⁷⁷ « Article du Lien » (Avril 1841)

¹⁵⁷⁸ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (24 avril et 26 novembre 1846)

¹⁵⁷⁹ Idem (31 octobre 1848)

¹⁵⁸⁰ Idem (11 avril 1851)

¹⁵⁸¹ Idem (13 février 1852)

¹⁵⁸² « Article de la Revue du Vivarais : les protestants et l'école 1750-1850 » Odette Autrand (Janvier-juin 1993)

¹⁵⁸³ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Saint-Basile » (16 avril 1854)

¹⁵⁸⁴ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (27 août 1833)

¹⁵⁸⁵ Idem (10 octobre 1860)

¹⁵⁸⁶ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (24 avril 1846)

filles : les filles qui sortent de la salle d'asile ne peuvent aller dans les deux écoles privées qui sont trop coûteuses. Cette communalisation ne semble toujours pas effective en 1848¹⁵⁸⁷ puisque Le consistoire paye la place de 10 élèves pauvres dans l'école privée de filles de Melle Truc, remplacée par Melle Ruel.

Consistoire	Écoles de garçons	Écoles de filles	Autres cas
Lamastre	Lamastre, Mars, Gilhoc, Saint-Jean-Roure (Beauvert)	Lamastre, Saint-Agrève, Saint-Basile (Lapras), Mars, Gilhoc, Désaignes, La Bâtie-d'Andaure, Saint-Julien-Boutières (Intres)	Tournon (mixte)
Vernoux	Saint-Julien-Labrousse, Saint-Maurice-en-Chalencon (La Roche), Champis, Chalencon, Saint-Julien-le-Roux	Saint-Sylvestre, Champis (Baratier), Alboussière, Saint-Apollinaire-de-Rias, Saint-Maurice-en-Chalencon, Vernoux, Chalencon, Boffres	
La Voulte	La Voulte, Saint-Laurent-du-Pape (Royas), Charmes, Saint-Péray, Saint-Cierge-la-Serre	Toulaud, Toulaud (Les Bonnets), Le bas Pranles, Pranles (Pont-de-Boyon), La Voulte, Saint-Laurent-du-Pape, Soyons Charmes, Saint-Georges (Blod), Beauchastel, Les Ollières (Dunières), Saint-Fortunat, Saint-Michel, Saint-Péray, Gilhac	
Saint-Pierre-ville	Albon (Féouzets), Saint-Sauveur, Gluiras, Le Cheylard, Saint-Genest-Lachamp, Aubenas	Albon, La Pervenche, Saint-Sauveur, Saint-Etienne-de-Serre, Gluiras, Le Cheylard, Marcols, Saint-Pierre-ville, Saint-Christol, Saint-Genest-Lachamp, Vals	Gluiras (Mours) mixte, Saint-Barthélémy-le-Meil (Buriane) mixte, Saint-Pierre-ville (Tauzuc) mixte
Privas	Vallon, Rompon (Les Fonts), Privas, Brune, Salavas, Le Pouzin	Flaviac, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Rompon (Les Fonts), Privas, Creysseilles, Gourdon (Chabanne), Chomérac, Lagorce, Les Vans, Le Pouzin	Vallon (asile pour les orphelins)
Total	27	52	4 écoles mixtes, 1 asile pour orphelins,

¹⁵⁸⁷ Idem (15 janvier 1848)

L'exemple de Saint-Fortunat en 1859 résume bien toutes les difficultés possibles¹⁵⁸⁸ : il y a 1000 protestants sur 1800 habitants à Saint-Fortunat, 650 sur 900 à Saint-Cierge-la-Serre. Les garçons ont deux écoles communales protestantes à Saint-Fortunat avec 40 élèves en hiver et 20/25 en été (60 enfants pourraient y aller par classe). À Saint-Cierge-la-Serre, 45 enfants vont à l'école en hiver et 30 en été sur 50 potentiels. Les instituteurs communaux laissent à désirer, ils professent mal les instructions que leur donne le pasteur et ne se montrent pas toujours dociles et respectueux. Pour les filles, il existe une école privée protestante avec 20 filles l'hiver et 15 l'été mais l'institutrice remplit mal sa fonction avec une instruction religieuse déplorablement négligée. Il est urgent de créer une école communale protestante de filles, d'autant plus que trop de jeunes filles protestantes sont élevées chez les sœurs et le seul moyen de les soustraire à cette influence est de placer une institutrice dévouée et pieuse. Il est aussi à noter que l'école biblique est fréquentée par 60 enfants le dimanche de 12h à 13h mais les 2 instituteurs mal disposés et ignorants ne sont pas moniteurs.

3) En 1865, Des écoles primaires « protestantes » ou « mixtes »¹⁵⁸⁹.

Le résultat de la loi Guizot est bien visible en 1865¹⁵⁹⁰ avec le nombre important d'écoles recensées dans les deux départements. Les écoles sont libres dans un premier temps, puis communalisées ; il n'y a que peu de différences entre les écoles de part et d'autre du Rhône.

Types d'école	Drôme	Ardèche	Total
École communale de garçons	24	22	46
École communale de filles	13	11	33
École communale de garçons/filles (écoles de « hameaux »)	18	17	35
École communale mixte de garçons	8	2	10
École communale mixte de filles	0	0	0
École communale mixte de garçons/filles (écoles de « hameaux »)	11	11	22
Total écoles communales	74	63	137
Dont écoles communales mixtes (catholique-protestant)	19	13	32
École libre de garçons	2	7	9
École libre de filles	23	17	40
École libre de garçons/filles	2	4	6
École libre mixte de garçons	1	0	1
Total écoles libres	28	28	56
Total	102	91	193

Ces écoles sont sous le régime de la loi Falloux qui suscite beaucoup d'inquiétude lors de sa mise en place en 1849 : C'est ainsi que le consistoire de Crest réagit¹⁵⁹¹. Il y a menace pour les intérêts des protestants puisque les instituteurs seront nommés par les conseils municipaux sur proposition des conseils académiques où le pasteur siège seul comme protestant. « Le projet de loi a pour but de mettre l'enseignement primaire entre les mains du clergé catholiques en remplaçant partout les écoles nationales laïques mixtes par des écoles des

¹⁵⁸⁸ SHPF 017 boîte 71 dossier 162 « Archives de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire des protestants de France

¹⁵⁸⁹ Almanach protestant (1865)

¹⁵⁹⁰ Voir Annexe 3 – Chapitre 5 - Consistoire par consistoire (pages 569 à 575)

¹⁵⁹¹ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (11 et 18 octobre 1849)

congréganiste ». La loi Falloux prévoit certes la nomination par le ministère des instituteurs présentés par le consistoire mais que faire pour les écoles mixtes ? Faut-il des candidats concurrents à ceux des congrégations catholiques ? Dans les mêmes écoles mixtes, les inspecteurs cantonaux protestants peuvent-ils venir ?¹⁵⁹²

III La laïcisation progressive et ses conséquences à partir de 1879.

1) Des inquiétudes initiales.

Les opinions sont partagées à l'image de ce qui se passe à Annonay en 1880¹⁵⁹³. Une pétition est adressée au conseil municipal demandant la fusion des écoles protestantes avec les écoles communales. Une deuxième pétition demande l'inverse. La première n'est cependant pas faite par des protestants (elle demande la fusion avec des instituteurs adjoints protestants). La deuxième a recueilli 410 signatures de protestants. Le conseil presbytéral demande le maintien de l'école protestante.

Les discussions autour de la loi Ferry tournent rapidement à l'avantage de cette dernière. L'école laïque est garante de la liberté religieuse, elle véhicule une morale républicaine portée par des penseurs protestants. Elle permet de ne plus se poser la question cruciale du financement des écoles. Le sentiment dominant semble le même que celui de Jean de Seynes qui écrit en 1888¹⁵⁹⁴ : « à quoi bon avoir aujourd'hui des écoles primaires protestantes ? L'état qui forme des instituteurs très capables, a tous les moyens matériels de donner une instruction excellente et complète ; il ouvre gratuitement à nos enfants les portes de ses magnifiques écoles pourvues de tout ce qui est utile et même agréable à ses élèves ; que désirer de mieux ? La neutralité imposée aux écoles publiques n'empêche pas nos enfants de recevoir un enseignement religieux au temple le jeudi et le dimanche. Par l'organisation de cet enseignement nous avons pourvu à l'essentiel, nous pouvons avoir l'âme en paix. Je pense ne pas avoir affaibli ou dénaturé les raisons opposées à la fondation de nouvelles écoles primaires confessionnelles. On le voit, ses raisons reposent sur deux points fondamentaux : l'efficacité des écoles du jeudi, l'impossibilité matérielle de subvenir aux dépenses que nécessiterait le régime des écoles libres ».

La laïcisation des écoles primaires inquiète cependant, particulièrement à cause de la disparition de l'instruction religieuse. Le rôle des écoles du dimanche va devenir fondamental, il faut y réfléchir¹⁵⁹⁵, puis en prendre acte et mettre en place des actions pratiques¹⁵⁹⁶, qui aboutissent à des modifications de structures¹⁵⁹⁷ : une importance primordiale doit être accordée à l'histoire sainte à partir de la Bible, les manuels devenant des auxiliaires. « L'étude doit être aimable, agréable et facile, il faut employer de nouvelles méthodes d'enseignement et aller du simple au composé. Il faut commencer par les faits, les récits, puis s'élever vers les grands enseignements bibliques de la révélation. Le programme concerne l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'histoire des premiers siècles de l'Église, l'histoire de la Réforme et des missions chrétiennes, une simple et courte théologie biblique. Il se déroule sur 6 ans (de 7 à 13 ans) et se décompose en 6 parties (de la genèse à la royauté, de la royauté à la fin d'Israël, l'Évangile, la vie de Jésus, les actes, la vie de Paul, la naissance de l'Église, la

¹⁵⁹² Idem (11 avril 1841)

¹⁵⁹³ AP Annonay « Registre du conseil presbytéral d'Annonay » (2 avril 1880)

¹⁵⁹⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (18 juillet 1888)

¹⁵⁹⁵ Idem

¹⁵⁹⁶ Idem (9 mars 1882)

¹⁵⁹⁷ Idem (6 juillet 1882)

Réforme et les protestants de France, les biographies des principaux missionnaires, les principaux faits et doctrines de la Bible en dernière année, comme transition vers le catéchuménat) ». Dans les groupes, un temps est réservé à l'instruction sans oublier les temps de culte, de chant et de prière. On note des difficultés pour trouver des moniteurs qualifiés et assidus, on demande d'avoir de bons manuels. S'il est difficile de se réunir le dimanche, d'autres jours, comme le mardi ou le jeudi, sont possibles. Il faut enfin rappeler aux parents le devoir qu'ils ont de lire la Bible en famille. Les consistoires prennent conscience de ce nouvel impératif qui leur échoit, comme celui de Dieulefit¹⁵⁹⁸ qui écrit que l'instruction religieuse des enfants est une œuvre de la plus haute importance qui relève de l'Église. La loi sur la laïcité de l'enseignement a rendu ce devoir plus impérieux encore. Il faut donc une instruction religieuse faite par les pasteurs aidés de laïcs. Les protestants s'inquiètent également de la neutralité confessionnelle dont doivent faire preuve les instituteurs c'est pourquoi ils interviennent¹⁵⁹⁹ auprès des sénateurs suite à la loi sur les instituteurs communaux. Il est demandé que les instituteurs protestants puissent continuer à enseigner la religion le jeudi aux enfants et à être chantres ou lecteurs le dimanche au culte. À Crest¹⁶⁰⁰, la suppression du catéchisme à l'école primaire oblige les Églises à prendre en charge l'enseignement de l'histoire sainte. Il faut beaucoup plus de zèle dans les écoles du dimanche et créer des écoles de semaine (jeudi). Une circulaire est envoyée à tous les parents.

Immédiatement avant et après le vote de la loi Ferry, les synodes se préoccupent de l'enseignement religieux. Avant, en 1881, le synode de Lamastre¹⁶⁰¹ rappelle aux pasteurs qu'ils doivent veiller à l'instruction religieuse dans les écoles primaires si la loi le permet (catéchisme et chants religieux). En 1883, la loi votée, toujours à Lamastre¹⁶⁰², le synode invite les pasteurs à mettre en place des écoles du jeudi et à développer les écoles du dimanche. Il faut rappeler aux familles que ces écoles ne remplacent pas le catéchisme, toujours nécessaire pour être admis dans l'Église. Il faut alors éditer un manuel comprenant le catéchisme doctrinal, l'histoire sainte et quelques notions sur l'Église et sa réforme.

Même dans les petites Églises rurales comme Clionsclat la question interpelle¹⁶⁰³ : le conseil presbytéral est conscient qu'avec la nouvelle loi Ferry les instituteurs ne peuvent plus enseigner « le dogme, laissant toute liberté à cet égard pourtant si essentiel, aux parents et aux ministres de la religion ». Les pasteurs et les conseillers doivent avoir plus de zèle « sans quoi la jeunesse s'élèverait avec des notions insuffisantes des doctrines qui nous sont chères parce qu'elles sont indispensables au cœur de l'homme » ; il faut être très attentif à ce que les parents envoient les enfants à l'école du dimanche.

Les protestants ont massivement laïcisé leurs écoles. Ils s'aperçoivent parfois que leurs instituteurs peinent à trouver des postes alors que les catholiques s'en sortent mieux. La loi du 30/10/1881 ordonne dans son article 17, que dans les écoles publiques, l'enseignement soit uniquement confié à un personnel laïc. Ainsi, dans une commune à majorité protestante, le conseil municipal n'a plus la possibilité de choisir un instituteur protestant. À Crest¹⁶⁰⁴, le conseil presbytéral proteste contre la suppression des écoles protestantes, (« Une mesure illégale et oppressive ») qui accueillait 72 garçons et 50 filles. L'école de garçons communale existait depuis 30 ans et l'école de filles depuis 12 ans. L'école de garçons a

¹⁵⁹⁸ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (21 septembre 1883)

¹⁵⁹⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (19 février 1886)

¹⁶⁰⁰ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (3 février 1884)

¹⁶⁰¹ « Synode de Lamastre » (Juillet 1881)

¹⁶⁰² Idem (Juin 1883)

¹⁶⁰³ AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Clionsclat » (7 mars 1881)

¹⁶⁰⁴ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (1^{er} décembre 1880)

fusionné avec une école communale catholique mais l'instituteur protestant a été muté à Dieulefit alors que sa femme est devenue directrice de l'école laïque de filles dans laquelle les filles catholiques ne se sont pas inscrites. À Livron¹⁶⁰⁵, en 1887, les quatre écoles (deux de chaque culte) ont été laïcisées mais les écoles protestantes sont dirigées par des catholiques et les écoles catholiques restent aux mains des congréganistes. La situation des instituteurs protestants est ainsi compromise par la loi de laïcisation. Il est demandé à la Société pour l'Encouragement de l'Instruction Primaire parmi les Protestants de France de veiller sur leurs intérêts¹⁶⁰⁶.

La question se pose du maintien des écoles protestantes une fois la loi Ferry appliquée. Que faire des écoles qui formaient les instituteurs maintenant qu'elles ne reçoivent plus de subventions de l'État et qu'elles n'ont plus la charge de former des instituteurs protestants ? Le synode de Crest¹⁶⁰⁷ en 1887 débat sur les écoles de Mens et Dieulefit, concurrencées par les écoles d'État. Ne faudrait-il pas en faire des écoles menant au brevet élémentaire nécessaire pour entrer à l'école normale laïque ? Le synode de Valence¹⁶⁰⁸ en 1900 s'interroge sur l'utilité des écoles protestantes et leur utilité. Il est vrai que l'école laïque serait idéale si elle était vraiment neutre !

2) Les protestants, piliers de l'école républicaine laïque.

Deux figures ardéchoises se détachent à la fin du XIXe et au début du XXe siècle.

Élise Chalamet (1848-1929)¹⁶⁰⁹ est la fille de Gaston Chalamet, premier préfet de l'Ardèche de la IIIe République, la sœur d'Henri, maire de Valence, l'arrière-petite-fille du docteur Péirot, notable de Vernoux, pilier de l'Église au début du XIXe siècle. Elle grandit dans une famille protestante libérale, où l'éducation est une priorité. Elle reçoit à domicile dans sa jeunesse les cours particuliers des professeurs du lycée de Tournon, ce dernier n'étant pas encore ouvert aux filles. Elle passe son brevet supérieur et souhaite enseigner. En 1876, elle rejoint son oncle, Arthur, devenu député, à Paris où elle côtoie ces protestants libéraux devenus libre penseurs que sont Pécaut, Reclus et Buisson. Elle débute sa carrière d'enseignante à la nouvelle école Monge marquée par le positivisme de Comte. Dans ce milieu intellectuel où la priorité demeure le développement d'un système éducatif apte à inculquer à la jeunesse les valeurs de la République, elle se fait remarquer. Elle crée un jardin d'enfants en 1878 qui préfigure les écoles maternelles. Elle explique ses idées pédagogiques dans des ouvrages, « L'école maternelle » et « Ma première année d'étude domestique » où elle décline ses principes : le respect de l'enfant, l'importance des histoires racontées, la nécessité d'une instruction des filles, le danger de l'alcoolisme. À partir de 1894, elle s'intéresse au monde étudiant, elle cherche alors à rapprocher les milieux intellectuels et ouvriers à partir des universités populaires naissantes.

Élie Reynier¹⁶¹⁰ est le fils de Jacques-Frédéric Reynier et de Sophie Viazac nés en 1848 et originaires de Saint-Maurice-en-Chalancon et Saint-Jean-Chambre. Ses parents sont instituteurs d'abord dans les écoles privées protestantes de Chalencon. En 1881 avec les lois Ferry, les écoles privées protestantes disparaissent, ils sont alors nommés dans une école

¹⁶⁰⁵ « Article du Huguenot » (1er juin 1887)

¹⁶⁰⁶ BBP « Registre de la commission exécutive du synode de Basse-Ardèche » (27 juin 1887)

¹⁶⁰⁷ « Article du Protestant valentinois » (Mai 1887)

¹⁶⁰⁸ Idem (Mai 1900)

¹⁶⁰⁹ Cahier PHA n°4 « Article d'Odette Autrand »

¹⁶¹⁰ Mémoires d'Ardèche et temps présent n°6161 « Article d'Odette et Marc Autrand »

mixte de hameau, à Fonbonne sur la commune voisine de Silhac, le poste est double, avec près de 80 élèves. Ces postes doubles en Ardèche sont alors particulièrement recherchés par des couples d'instituteurs.

Élie Reynier a deux sœurs qui deviendront institutrices et un frère. En 1887 il passe à Privas le concours des bourses puis entre au lycée de Tournon ; le baccalauréat obtenu, il entre second au concours à l'École Normale d'Enseignement supérieur de Saint-Cloud. Il devient professeur à l'École normale de Privas, forme des générations d'instituteurs, écrit de nombreux livres sur l'histoire et la géographie de l'Ardèche. Libre penseur, il se dit toujours cependant « protestant ».

B. La formation des maîtres.

À côté des Écoles normales laïques, la présence d'Écoles modèles protestantes pour les instituteurs et les institutrices est une particularité de la Drôme, alors qu'en Ardèche quelques pensionnats privés forment les futures maîtresses d'école. Ces Écoles modèles et pensionnats, jusqu'aux lois Ferry forment l'essentiel du corps enseignant primaire protestant de la Drôme. En Ardèche les instituteurs viennent de l'École normale de Privas créée en 1831, et de l'École modèle de Nîmes pour les institutrices protestantes. Dès sa création, en 1831, l'École normale de Privas accueille les élèves-maîtres des deux cultes. Cependant le directeur catholique fait remarquer au préfet en 1841¹⁶¹¹ qu'admettre 4 protestants sur les 11 reçus ne correspond pas à la répartition des deux cultes dans le département et qu'il sera difficile de les placer dans des écoles protestantes. C'est ainsi que des postulants catholiques moins bien classés au concours d'entrée passent devant des protestants. Ce numerus clausus à l'encontre des protestants entraîne de nombreuses réactions critiques de ces derniers.

Les archives conservées des deux Écoles modèles de Dieulefit pour les garçons et Valence pour les filles montrent des établissements où la priorité est donnée à une éducation solide et diversifiée parallèlement à une formation religieuse et morale stricte. Ces écoles permettent à des élèves brillants, issus de milieu modeste, souvent paysan, de s'élever dans la société en accédant à la fonction reconnue, notabilisante, d'instituteur ou d'institutrice.

I Des écoles pour les instituteurs et les institutrices.

1) L'École modèle de Dieulefit pour les instituteurs.

L'école a été créée en 1819 par le pasteur Brun de Dieulefit.

En 1821 le pasteur souhaite recruter des élèves dans tout le pays et la presse protestante s'en fait l'écho¹⁶¹² : « nous nous empressons de vous apprendre que l'établissement d'éducation de M. Brun, notre digne pasteur, dont vous avez présagé les succès réalise les espérances qu'on en avait conçues, et mérite au plus haut degré la confiance des familles protestantes. Vivement satisfait des progrès que nos enfants y font, et dont ils ont donné les preuves flagrantes dans un examen public, nous venons vous prier d'insérer notre lettre dans votre intéressant journal », écrivent les membres du Conseil d'administration (Reboul Ancien, Bonnefoy négociant, Noyer Ancien, Brisset, Magnan, Sambuc, Noyer diacres, Morin maire). Cette même année¹⁶¹³, lors de la consécration du pasteur Borel à Dieulefit, on apprend ce qui

¹⁶¹¹ Revue « Mémoires d'Ardèche et temps présent n°37 » (Article d'André Reboullet : Cinq générations de normaliens privadois)

¹⁶¹² « Article des Archives du Christianisme page 398 » (1821)

¹⁶¹³ Idem (1821)

y est enseigné : avant sa consécration, le pasteur Borel a donné au pensionnat Brun avant sa consécration des cours de latin et de grec. Après la cérémonie de consécration qui rassemble, dit-on, 4000 personnes, se tient l'examen public des élèves dudit pensionnat. Les jeunes gens âgés de 11 à 12 ans répondent alors aux questions portant sur la grammaire française, le latin, le grec, l'histoire, la géographie, la mythologie et le dessin linéaire.

En 1823 le consistoire de Dieulefit¹⁶¹⁴ intervient en faveur de l'école au moment où son directeur demande que son établissement bénéficie des avantages de l'Ordonnance royale du 5 octobre 1814 : il manque des pasteurs en raison, en partie, du manque d'établissements d'instruction nécessaires pour entrer dans les facultés de théologie. Demande est faite que le pensionnat Brun de Dieulefit soit érigé en école ecclésiastique pour les protestants. Le consistoire voisin de Crest rédige une pétition¹⁶¹⁵ dans le même sens : il s'agit d'ériger le pensionnat Brun en petit séminaire protestant, il faut des écoles préparatoires aux facultés de Montauban et Genève. Les études coûtent et il faut des écoles à proximité.

Il faut cependant attendre mai 1834¹⁶¹⁶ pour que le Ministre de l'Instruction publique érige l'école de Dieulefit en Ecole modèle. Il écrit alors au préfet et à l'inspecteur d'Académie pour leur faire part de sa décision et leur demander de prendre toutes les mesures nécessaires pour son application : « *Monsieur le Préfet, je me suis fait représenter les demandes qui m'ont été adressées à l'effet d'obtenir en faveur de l'école protestante de Dieu-le-Fit, l'application de l'article 23 de l'Ordonnance du 16 juillet 1833, qui porte que dans les départements d'une étendue considérable, et dont les habitants professent différents cultes, le Ministre de l'Instruction publique pourra autoriser outre les Écoles normales, l'établissement d'Écoles modèles qui seront aussi appelées à former des instituteurs primaires. J'ai pris en considération les motifs d'utilité publique dans lesquels ces demandes sont fondées et j'ai autorisé l'érection en Ecole modèle de l'école de Dieu-le-Fit, qui très bien dirigée par Monsieur le pasteur Brun est déjà depuis longtemps en possession de former des instituteurs pour les écoles spécialement affectées au culte protestant et qui a été l'objet de la part du Conseil général d'une allocation de fonds destinée de 4 ou 5 bourses d'élèves. Vous aurez soin en même temps de me faire connaître le nombre des élèves-maîtres qui pourront fréquenter habituellement cette école. Afin de donner les moyens de prononcer sur cette dernière question, vous indiquerez combien d'instituteurs protestants sont en exercice dans votre département et combien sont nécessaires au renouvellement annuel* ».

Le 3 juillet 1834 le recteur écrit dans le même sens au préfet de la Drôme¹⁶¹⁷ : il note que le département compte 80 000 protestants¹⁶¹⁸ dont de nombreux enfants à éduquer. Il rappelle que le pasteur Brun, son directeur, ne touche qu'un petit traitement de l'État, signe de sa probité. Il précise que l'école obtient déjà de bons résultats malgré sa petite taille (13 élèves présentés aux examens). Le préfet, à son tour, écrit aux membres du conseil général¹⁶¹⁹ : « *messieurs, par sa lettre du 28 mai dernier Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique m'informe qu'en exécution de l'article 23 de l'Ordonnance royale du 16 juillet 1833 il a autorisé l'érection de l'école de Dieu-le-fit en Ecole modèle pour les élèves-maîtres protestants* ». Le préfet est lui aussi persuadé que le pasteur Brun est le mieux à même pour diriger l'école. Il propose de réduire à 300 francs la pension annuelle des élèves pour aligner le montant sur ce qui est demandé aux élèves des écoles catholiques du département. Il

¹⁶¹⁴ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (1er avril 1823)

¹⁶¹⁵ AP Crest « Registre consistoire de Crest » (6 avril 1823)

¹⁶¹⁶ ADD 10 T 8

¹⁶¹⁷ ADD 10 T 8

¹⁶¹⁸ À noter l'approximation des chiffres, la réalité est plus proche des 35 000 protestants.

¹⁶¹⁹ ADD 10 T 8

précise que le département pourrait s'engager sur l'allocation de 5 bourses (3 pleine et 2 partielles) puisqu'il semble que tous les ans les écoles protestantes du département n'aient besoin que de 4 à 6 instituteurs nouveaux. Le Conseil royal de l'Instruction publique entérine enfin le règlement de l'École modèle le 17 mai 1836¹⁶²⁰. L'école bénéficie d'un vaste bâtiment à côté du temple¹⁶²¹.

Les relations entre l'École modèle de Dieulefit et les autorités départementales, rectorales ou ministérielles sont assez tendues, à la fois pour des raisons politiques mais aussi économiques.

Les premières difficultés surgissent dès 1839¹⁶²². Le préfet écrit alors au conseil général : *« messieurs, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux une lettre du 4 mars dernier par laquelle Monsieur le Ministre de l'Instruction publique exprime le regret que le conseil général de la Drôme ne donne pas plus de témoignages d'intérêt à l'établissement de l'École modèle de Dieulefit dirigée par Monsieur Brun, pasteur protestant, et m'invite à appeler votre attention sur les besoins de cette institution qu'il signale. Je vous prie en conséquence d'exprimer votre opinion sur l'objet de la lettre du Ministre. Je dois vous faire observer que l'École modèle de Dieulefit est un établissement privé, que le département paye 3000 francs. Cette charge vous paraîtra sans doute déjà assez considérable eu égard au petit nombre d'élèves que le département y envoie »*. De cette lettre du préfet il est possible de tirer plusieurs enseignements : tout d'abord l'existence certaine dans la France de la Monarchie de Juillet du groupe de pression protestant auprès du roi Louis-Philippe ; il est en effet très surprenant que le ministre porte un intérêt à une si petite structure en province. La subtilité du préfet ensuite est à noter. En fonctionnaire zélé il transmet les critiques ministérielles, mais il donne également son avis et incite à mots cachés le conseil général à passer outre les recommandations parisiennes. Le conseil général dans sa session de 1840 établit un rapport officiel : *« l'École modèle établie à Dieulefit pour former des instituteurs destinés aux écoles protestantes a été fondée en 1829 par Monsieur Brun, pasteur de cette ville. Tout en rendant justice au zèle et au dévouement de Monsieur Brun, je me suis demandé si les sacrifices que le Conseil général s'imposait pour soutenir cet établissement étaient proportionnés aux avantages qu'il en tirait. Quatre bourses entières s'élevant à 1200 francs sont payées par le département de la Drôme, indépendamment d'une somme de 1500 francs pour traitement des professeurs et d'une autre somme de 300 francs pour achat de livres. C'est donc 3000 francs que touche l'école de Dieulefit pour alimenter la Drôme en instituteurs protestants. Le petit nombre d'élèves maîtres qui sortent de cet institut ne peut trouver à se caser dans le département. La plupart des communes qui possèdent des instituteurs protestants pourraient les remplacer par des instituteurs catholiques sans que l'intérêt et les dogmes des populations ne souffrissent la moindre atteinte. L'insuffisance des places à donner aux sujets sortant de l'École modèle les oblige alors de quitter le département et ils vont alors exercer, au dire de Monsieur Brun lui-même dans l'Ardèche, le Gard, l'Hérault, la Saône et Loire, la Seine inférieure, les consistoires des divers points de la France en demandant souvent au directeur qui ne peut les satisfaire. La fonction d'instituteur ne devant pas certainement être exclusivement réservée aux élèves catholiques. Il est aussi juste que convenable que les divers cultes trouvent l'instruction près d'hommes pris dans leur sein. Mais l'École normale de Grenoble est ouverte à tous les candidats quelque religion qu'ils professent. Ils trouvent dans cet établissement des hommes en état de diriger leur morale ou religion dans le sens catholique ou protestant. Là aussi il faut le reconnaître, les moyens d'instruction sont plus complets et les 15 bourses que vous entretenez à Grenoble sont au moins suffisantes pour fournir la Drôme d'instituteurs. Le département compte un tout petit nombre d'écoles*

¹⁶²⁰ ADD 10 T 8 Annexe 4 – Chapitre 5 (pages 575)

¹⁶²¹ ADD 10 T 8 « Extrait du premier rapport de l'école de Dieulefit » (30 août 1836)

¹⁶²² ADD 10 T 8 « Lettre du préfet au conseil général » (1839)

protestantes proprement dites car il ne faut pas donner ce nom à quelques écoles communales qui quoique dirigées par des maîtres protestants, sont indifféremment fréquentées par des élèves des deux communions et ne sont affectées à aucun culte particulier. Là où ces élèves sont en nombre à peu près égal, et où les revenus communaux ne permettent pas d'établir deux écoles, il n'y a aucun intérêt public à faire diriger l'école par un instituteur protestant plutôt que par un instituteur catholique ». Ce rapport montre divers aspects. Il s'agit plus d'un débat pragmatique qu'une opposition « idéologique » à une École modèle protestante. Pourquoi les Drômois devraient-ils payer pour former des instituteurs qui quittent le département ? Pourquoi former des instituteurs protestants alors que les écoles protestantes sont peu nombreuses et que dans les écoles publiques les protestants ne refusent pas un instituteur catholique (tolérance ou là encore pragmatisme : l'instituteur public n'est pas payé par les parents) ? Pourquoi une École normale privée dans la Drôme alors que celle publique de Grenoble fournit assez de postulants pour le département ? Le débat n'est pas terminé. C'est maintenant au tour du préfet de l'Isère de réagir : *« Monsieur et cher collègue, en m'occupant des améliorations que pourraient recevoir l'École normale de Grenoble à laquelle votre département concourt pour l'admission d'un certain nombre d'élèves, j'ai pensé qu'il y aurait économie pour les deux départements et en même temps avantage pour l'école si on lui réunissait les deux Écoles modèles de Mens (en Isère) et de Dieulefit. L'École modèle de Dieulefit occasionne une dépense de 4306 francs dont 1606 francs à la charge de l'état et 2700 francs à la charge du département pour quatre bourses entières actuellement réparties entre six sujets pour lesquels il ne dépenserait à Grenoble que 1200 francs d'où il résulterait pour le département de la Drôme une économie de 1500 francs sans compter que le système d'instruction est tout à fait incomplet dans cette École modèle qui présente peu d'avantages au département par le motif que les besoins de sa population protestante sont même au-dessous de 4 bourses entières plus celle de l'état. L'École normale de Grenoble gagnerait à la réunion des deux écoles modèles ».* Face à ces demandes présentées à la fois par des préfets, des conseillers généraux, des recteurs et des inspecteurs, les protestants réagissent par l'intermédiaire de Monsieur Morin de Dieulefit, à la fois membre du comité de surveillance de l'école mais aussi homme politique influent au niveau local, départemental et même national : *« Monsieur le Sous-préfet, en réponse à votre lettre je vous adresse une note qui contient les renseignements que vous demandez sur l'École modèle de Dieulefit qui est une véritable École normale pour former des instituteurs protestants sans en avoir le titre. Un des élèves qui en sont sortis a été appelé au Havre non comme instituteur privé mais comme instituteur protestant depuis plusieurs années, d'autres exercent à Nîmes ».* L'affaire en reste là ; le département renonce à ses projets, pour l'instant tout du moins.

Une nouvelle crise éclate en 1852. Sur avis du conseil académique, le conseil général de la Drôme réduit à deux le nombre de bourses accordées aux élèves-maîtres de l'École modèle de Dieulefit parce que les besoins en instituteurs protestants se trouvent extrêmement réduits. Immédiatement le groupe de pression protestant présent à Paris intervient auprès du ministre : il s'agit, pour cette occasion du président de la Société pour l'Encouragement de l'Instruction Primaire parmi les Protestants de France, Guizot lui-même. Ce dernier informe de sa démarche le Directeur de l'École modèle : *« Monsieur le Directeur de Dieulefit, Monsieur le Président de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France, dans une lettre qu'il a écrite récemment à Monsieur le Ministre, exprime la crainte que les renseignements qui ont motivé la décision du Conseil académique et celle du Conseil général de la Drôme concernant l'École modèle que vous dirigez n'aient été incomplets et partant inexacts ; il persiste à affirmer que l'école de Dieulefit est destinée à pourvoir au recrutement des instituteurs protestants d'un grand nombre de départements ».* Le ministre réagit et immédiatement écrit au préfet de la Drôme : *« Monsieur le Préfet, les délibérations prises dans le cours de cette année par le Conseil académique de la Drôme au*

sujet de l'École modèle protestante de Dieulefit, m'ont représenté cet établissement comme n'étant plus appelé à rendre les services en vue desquels il a été créé. Le nombre des élèves-maîtres qui y sont reçus, bien que très restreint déjà, est encore trop considérable eu égard aux nécessités du renouvellement annuel des instituteurs appartenant à la communion protestante, non seulement dans le département de la Drôme mais même dans les départements voisins ». En juillet 1852, lorsque le ministre écrit au préfet, le pouvoir parisien est beaucoup moins favorable aux protestants qu'en 1839. En effet la Monarchie de Juillet a été remplacée par la Seconde République et cette dernière est devenue un régime autoritaire après le coup d'état du 2 décembre 1851. En prenant les pleins pouvoirs ce jour-là le Président de la République Louis Napoléon Bonaparte s'est aliéné une partie des Français et particulièrement des protestants drômois qui ont pris une part active aux soulèvements populaires qui ont suivi ce coup de force. Le mouvement des « Insurgés de la Drôme » commence à Dieulefit et certains élèves de l'école y prennent leur part. S'appuyant sur le haut clergé catholique le Prince-Président n'a plus besoin des protestants taxés de républicains ; les groupes de pressions protestants ont perdu leur influence. Le 19 août le recteur confirme au préfet que les postes d'instituteurs protestants sont trop peu nombreux pour justifier le maintien de l'École modèle de Dieulefit : *« j'ai demandé à 18 de mes collègues, autres que ceux mentionnés dans la délibération du conseil académique, s'ils pouvaient disposer de quelques places en faveur des instituteurs formés à l'école modèle de Dieulefit. Seize de ces Recteurs m'ont répondu que toutes leurs écoles protestantes, d'ailleurs peu nombreuses, sont pourvues. Huit autres ont ajouté qu'ils se trouvent dans la même situation que moi pour les instituteurs protestants formés dans leurs Écoles normales* ». Le combat est perdu d'avance. En 1853 le conseil général n'accorde plus qu'une seule bourse, l'État réduit de 1800 à 600 francs sa subvention annuelle. Le consistoire voisin de Crest proteste¹⁶²³. Le directeur n'a plus d'autre solution que d'entreprendre des tournées en France et en Suisse pour obtenir directement des dons de protestants fortunés. De 1853 à 1856 c'est ainsi plus de 5500 francs qu'il reçoit venant des horizons les plus divers.

Le pasteur Brun tente une nouvelle fois d'influencer les autorités départementales en 1856 avec ce courrier au pasteur Meynadier de Valence pour qu'il intervienne auprès du préfet¹⁶²⁴. Voici les dernières réactions d'un vieil homme qui voit l'œuvre de sa vie s'étioler et qui ne peut l'admettre. Dans ces lignes c'est d'abord le passionné de pédagogie qui parle mais c'est aussi une personne un peu imbuë d'elle-même qui s'attribue facilement tous les succès sans parler des échecs et c'est enfin le notable qui s'exprime, sans doute intéressé par l'argent (c'est son école et le nombre de fois où il parle de gratuité montre bien que cela a dû lui coûter). Le consistoire de Crest intervient à nouveau¹⁶²⁵ en demande des subventions de l'État Les Morin entrent en jeu et réussissent à maintenir deux bourses jusqu'en 1863 date à laquelle elles sont transférées à l'École normale laïque qui vient de s'ouvrir à Valence.

L'école continue à exister tout de même en diversifiant ses activités comme en témoigne un nouvel échange de courrier avec le ministère en 1867 qui permet de créer un enseignement agricole et horticole : *« l'organisation de cet enseignement est praticable dans cet établissement. L'école peut disposer gratuitement d'un terrain de 174 ares 05 centiares. Cette propriété fait partie de l'école et n'en est éloignée que d'un kilomètre. Avec quelques améliorations le cours normal aurait là un vaste champ d'expérimentation. On étudierait la culture et la taille de la vigne ; la terre labourable serait divisée en champ d'expérimentation pour l'agriculture suivant les produits qui conviendraient au sol, en jardin potager et fruitier ce qui serait une précieuse ressource pour l'école. Mais la création de cet enseignement*

¹⁶²³ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (10 mars 1853)

¹⁶²⁴ **ADD 10 T 8 Annexe 5 - Chapitre 5 (pages 575 et 576)**

¹⁶²⁵ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (17 janvier 1856)

nécessiterait la première année une dépense de 1700 francs pour la construction d'une citerne parce que le terrain est sablonneux et que sans eau il n'y aurait pas possibilité de rien faire de bon »

En 1868 M. Morin, député et Vice-président du Conseil général, demande le rétablissement des bourses pour les élèves-maîtres de l'École modèle de Dieulefit. Il adresse cette demande à l'inspecteur d'académie qui la transmet au préfet : « *à la création de l'École normale de Valence on avait cru devoir supprimer les deux bourses pour les élèves de Dieulefit en raison de l'abondance des sujets et surtout dans la pensée que les élèves-maîtres pourraient être admis à l'École normale de Valence. Mais comme ces deux établissements sont toujours restés distincts et qu'au reste on ne peut songer à loger dans les bâtiments de Valence les 20 à 24 élèves de Dieulefit puisqu'ils suffisent à peine pour recevoir les 33 élèves catholiques, il est juste et équitable d'entretenir à Dieulefit des bourses départementales. Au surplus le placement des élèves-maîtres de l'École modèle s'opère sans difficulté.* ». Lors du conseil départemental de l'Instruction publique du 16 août 1869 le préfet donne son accord et les bourses sont rétablies. L'Empire est devenu libéral, et le soutien des protestants est de nouveau le bienvenu.

À partir de 1870 avec le rétablissement de la République, l'École modèle retrouve sa place dans la formation des élèves-maîtres. C'est ce que confirme le 4^e rapport du directeur M. Dugleux¹⁶²⁶, à la Société pour l'Encouragement de l'Instruction Primaire qui accorde des ½ bourses d'étude. En 1873/1874, 8 élèves ont eu le brevet, en mars 1875, 5 élèves sur 6 (1/3 des inscrits) également. Le succès est là car, dit-il, il a un bon esprit de prière à l'école. Les instituteurs y sont bien formés avec des méthodes rationnelles, une fréquentation régulière des enfants. 257 instituteurs ont été mis au service des Églises depuis l'ouverture de l'école. L'école prépare aussi à d'autres postes administratifs en enseignant l'allemand, l'anglais, les langues mortes, les sciences, le dessin d'imitation, le tout pour former des instituteurs bacheliers mieux payés¹⁶²⁷.

Une ultime attaque a lieu en 1878 : le conseil général transfère à nouveau ses bourses à Valence et demande que les trois bourses d'État subissent le même sort ; le ministre répond par un refus et en profite pour féliciter l'École modèle quant à la formation qu'elle donne. L'école¹⁶²⁸ a deux classes, le cours préparatoire et le cours normal. Les élèves du premier ne deviennent pas instituteurs mais se destinent à l'industrie, l'agriculture, les postes, les contributions indirectes. Cette même année la presse protestante¹⁶²⁹ se félicite du succès des élèves : « *ces résultats nous réjouissent d'autant plus que le relèvement de la nation par l'instruction est à l'ordre du jour et qu'il importe à notre Église que nos pasteurs soient soutenus par des instituteurs instruits* ». En 1880¹⁶³⁰, 40 élèves sortent de l'École modèle de Dieulefit avec 18 brevets élémentaires, 9 brevets facultatifs, 4 brevets complets, des concours (contributions directes, poste et télégraphe, facteur de gare, agent secondaire des ponts et chaussées, conducteurs, agents voyers communaux).

En 1882 avec les lois Ferry, l'État se désengage définitivement ; l'école semble condamnée : « *le décret du 9 janvier 1883 rendu en exécution de la loi du 28 mars 1882, ayant retranché l'enseignement religieux du programme des Écoles normales primaires, l'État ne doit plus*

¹⁶²⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (3 octobre 1875)

¹⁶²⁷ Idem (5 juin 1876)

¹⁶²⁸ Idem (16 août 1878)

¹⁶²⁹ Idem (26 avril 1878)

¹⁶³⁰ Idem (1881)

entretenir ni subventionner d'écoles confessionnelles ». Cependant l'école survit¹⁶³¹, elle a toujours des succès élevés au brevet. Elle est transformée en école supérieure : « *son caractère n'a pas changé, elle était déjà neutre quant au culte* ». En 1885 la presse protestante¹⁶³² rappelle que l'École modèle de Dieulefit, bien que son nom ait changé en raison des circonstances n'a pas changé son esprit et son but. Les enfants y reçoivent une éducation religieuse et morale. Un nouveau directeur, M. Allovon, vient d'arriver et des fractions de bourses sont vacantes. Le consistoire de Dieulefit¹⁶³³ demande quant à lui à la SEIPPPF de continuer de soutenir l'École modèle de Dieulefit. Il va rester des écoles privées protestantes et on aura donc toujours besoin d'instituteurs privés. En 1892¹⁶³⁴ l'école prépare toujours au brevet élémentaire, au brevet supérieur, aux Écoles normales, aux postes, à l'école des arts et métiers, elle bénéficie toujours de demi bourses de la Société pour l'Encouragement de l'Instruction Primaire parmi les Protestants de France.

2) L'école d'institutrices protestantes de Valence.

Le ministre de l'Instruction Publique, Grand Maître de l'Université, Monsieur Villemain, envoie au préfet une circulaire le 12 juillet 1843¹⁶³⁵ afin que ce dernier se penche sur la création d'une École normale d'institutrices dans la Drôme : « *Monsieur le Préfet, la loi du 28 juin 1833 n'a pas rendu obligatoire, pour les communes, l'entretien des écoles de filles ; mais l'établissement de ces écoles a été constamment encouragé par l'administration. Les communes qui en ont maintenu ou créé ont eu part, vous le savez, aux secours accordés par l'état ; aussi le nombre de ces établissements s'est successivement accru dans une proportion considérable. Les bons résultats que produisent les Écoles normales d'instituteurs ont fait naître la pensée de créer des établissements analogues pour les jeunes personnes qui se destinent à l'enseignement. D'après les conseils et avec les secours de l'administration, des Ecoles normales d'institutrices se sont formées dans le courant de l'année 1842 et au commencement de l'année 1843 dans les départements du Doubs, du Loiret, de la Nièvre, de l'Orne et des Hautes-Pyrénées. Il importe, Monsieur le Préfet, d'en augmenter le nombre et je désire que vous vous concertiez à ces effets avec Monsieur le Recteur de l'Académie, à qui j'écris aujourd'hui dans le même but. Les nouvelles Écoles normales d'institutrices qu'il s'agit de créer pourraient être spéciales pour chaque département composant le ressort académique, ou entretenues en commun par plusieurs départements réunis* ». Le recteur de Grenoble prend également contact avec le préfet de la Drôme le 5 août 1843¹⁶³⁶. Il fait remarquer que l'instruction primaire des filles est depuis longtemps déficiente dans l'Académie. Il note une pénurie liée au fait que les communautés religieuses enseignantes ne peuvent satisfaire aux demandes. Il est ainsi obligé de tolérer dans un grand nombre de communes des institutrices qui manquent des qualités les plus essentielles pour diriger une classe. Il se demande enfin si le mieux ne serait pas de créer pour la Drôme des bourses du conseil général afin que des aspirantes institutrices puissent se former dans une École normale commune créée à Grenoble. En novembre 1844¹⁶³⁷, le préfet de la Drôme écrit à son collègue de l'Isère alors qu'il désire créer sa propre structure dans son département : « *Monsieur le Préfet de l'Isère à Grenoble, une école normale pour les aspirantes institutrices est annexée depuis deux ans au pensionnat de Mademoiselle Clopin. Au moment d'arrêter la création de deux établissements de ce genre l'un pour les élèves catholiques et l'un pour les protestantes,*

¹⁶³¹ Idem (22 août 1885)

¹⁶³² Idem (22 août 1885)

¹⁶³³ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (21 octobre 1887)

¹⁶³⁴ Idem (1^{er} septembre 1892)

¹⁶³⁵ ADD 10 T 11

¹⁶³⁶ ADD 10 T 11

¹⁶³⁷ ADD 10 T 11

j'aurai besoin de connaître le programme des études ainsi que le règlement sur la discipline et le régime intérieur de la maison qui ont été, sans doute, approuvés par Monsieur le Ministre de l'Instruction publique ». Le 7 décembre 1844¹⁶³⁸ le préfet de Grenoble lui apporte les réponses attendues et le 18 avril 1845 il établit le règlement portant création de deux Écoles normales de filles dans la Drôme, une catholique et une protestante.

3) Les autres pensions pour les « élèves-maîtresses ».

En Ardèche, qui dépend de l'Académie de Nîmes, les institutrices protestantes sont formées à l'École normale protestante de cette ville. D'ailleurs, en 1846¹⁶³⁹, le département de l'Ardèche crée deux bourses pour les élèves institutrices à l'école normale protestante de Nîmes. Son éloignement fait que des pensionnats locaux se créent. Il existe également une École normale laïque à Privas.

À Gilhoc¹⁶⁴⁰ le pasteur Dumas en 1839 fonde à Larzallier, dans sa propriété, un pensionnat pour former des institutrices. Il voulait d'abord fonder une école rurale et industrielle. Il est aidé par 2 institutrices et a 5 élèves (dont 3 externes). Il note l'opposition du président du consistoire de Vernoux, il faut dire qu'il est un membre actif du « Réveil » alors que son collègue fait partie du mouvement pré-libéral. Il espère des aides financières « *pour sortir de l'ignorance les Ardéchois et ranimer ainsi leur foi oubliée depuis le temps florissant des persécutions* ». Dumas¹⁶⁴¹ recommande une institutrice sortie de son école bien qu'elle soit dissidente. Il en profite pour dire que des plaintes ont été adressées au ministre de l'Instruction Publique sur les tendances religieuses de son établissement. Il reçoit le soutien de la SEIPPF¹⁶⁴² qui demande, sans l'obtenir, un soutien financier de l'État. Dix institutrices sont sorties de son école avec le brevet de capacité. L'école ferme en 1844 au départ du pasteur Dumas et de son épouse qui la dirigeait.

À Privas, la pension Fougéirol est une petite structure qui forme les institutrices ardéchoises. En 1870¹⁶⁴³ le conseil presbytéral achète un terrain couvert de mûriers sous le Montoulon pour y construire une maison d'école pour les enfants des deux sexes, l'école libre de filles ayant été communalisée l'année précédente. Il semble que le conseil municipal ne soit pas très favorable à ce projet puisqu'il refuse de verser une indemnité pour la nouvelle école communale protestante de filles et pour le logement de l'institutrice. Le conseil presbytéral rappelle que l'État a donné 6000 francs et que 9000 francs de souscriptions ont été reçues des paroissiens pour construire cette école. Les charges sont trop élevées d'où la demande de subvention. Les 6000 francs de l'État sert à construire la maison presbytérale qui offre deux classes pour les garçons et les filles et deux logements d'instituteurs. Le conseil presbytéral se défend en disant qu'il a rajouté à l'école un deuxième étage pour accueillir le pensionnat de demoiselles protestantes dirigé par le couple Mandon, en arguant de la nécessité indiscutable d'un établissement d'instruction supérieur à Privas pour les demoiselles protestantes. Il y a en moyenne 15 élèves pensionnaires et 3 professeurs, 3 élèves ont obtenu le brevet élémentaire et 3 autres le brevet supérieur. La pension bénéficie de deux demi-bourses du département¹⁶⁴⁴.

À Annonay, la pension Liénard est un autre petit établissement. Liénard¹⁶⁴⁵ qui dirige cette institution de jeunes filles boursières en 1886 fait des conférences pour savoir s'il peut y

¹⁶³⁸ ADD 10 T 11 Annexe 6 - Chapitre 5 (pages 576 et 577)

¹⁶³⁹ « Article de la Sentinelle » (15 novembre 1846)

¹⁶⁴⁰ « Correspondance Frontin » (1840)

¹⁶⁴¹ « Correspondance Frontin » (1842)

¹⁶⁴² Cahiers PHA n°2 (2002)

¹⁶⁴³ ADA 82 J 6

¹⁶⁴⁴ Mémoires d'Ardèche et temps présent n°61-1 (Article d'Odette et Marc Autrand)

¹⁶⁴⁵ « Article du Christianisme au 19e siècle » (27 mai 1886)

recevoir des jeunes filles avec brevet supérieur et des domestiques qui apprendraient les soins du ménage, la cuisine et l'économie domestique. La pension bénéficie également comme la précédente de de demi-bourses du département jusqu'à la création de l'École normale de filles¹⁶⁴⁶. Elle permet ainsi à des filles issues des milieux populaires de s'élever dans la société à l'exemple de Melle Garaix¹⁶⁴⁷, décédée en 1895 *qualifiée « d'institutrice pieuse pendant 40 ans à Montmeyran, simple repasseuse de Dieulefit qui passa son brevet de capacité à la pension Liénard »*.

Trois petits pensionnats existent aussi dans la Drôme. À Bourdeaux¹⁶⁴⁸ dans les années 1850, la femme du pasteur Mailhet tient une institution pour jeunes filles qui peuvent y obtenir les brevets de capacité. À Saillans¹⁶⁴⁹, dans le domaine de Montmartel la femme et la sœur de Gautier, viticulteur, producteur de clairette de Die, ouvrent un pensionnat pour « jeunes filles étrangères protestantes » dans lequel il y a aussi des filles de la vallée de la Drôme. Le pensionnat mène au brevet supérieur qui ouvre les portes de l'enseignement primaire. Le pasteur Eugène Moutarde de Saillans¹⁶⁵⁰ a épousé une institutrice irlandaise du pensionnat (mais il devient veuf au bout d'un an). Ce pensionnat forme aussi des élèves institutrices. Le professeur Élie Reynier, historien ardéchois, incontournable enseignant de l'École normale de garçons de Privas, y séjourne fréquemment avec son épouse Marthe, la fille de la fondatrice. À Dieulefit, le pensionnat Coueslant¹⁶⁵¹, en 1862, est dirigé depuis 10 ans par Madame Coueslant. Il vient d'être transformé en pensionnat primaire destiné à 15 jeunes filles de la campagne. Monsieur Coueslant s'occupe de l'instruction primaire et de l'établissement de bibliothèques populaires protestantes.

II Les études.

1) À l'École modèle de Dieulefit.

D'après le règlement intérieur¹⁶⁵² : *« l'instruction morale et religieuse est donnée aux élèves-maîtres par le pasteur de Dieulefit. Article 16 : les journées commencent et finissent par une prière et par des récits bibliques. La série des objets d'enseignement est distribuée en deux années. La première année on enseigne la lecture du français imprimé et manuscrit et la lecture du latin, l'écriture dans tous les genres, la grammaire française, les éléments de la géographie et de l'histoire générale, l'arithmétique qui comprend le calcul décimal et le nouveau système des poids et mesures comparé avec l'ancien, le dessin linéaire et quelques notions élémentaires de géométrie. La deuxième année on enseigne la grammaire française avec exercice de langage et de style, la géographie et l'histoire de France, la géométrie pratique et ses applications, notamment l'arpentage, des notions de physique, de chimie et d'histoire naturelle, appliquées aux usages de la vie. Pendant les deux années on enseigne la musique sacrée, des notions d'agriculture théorique et pratique. On leur fait connaître les diverses méthodes d'enseignement ; on les exerce à la pratique des méthodes les plus simples, les plus rapides, et les plus favorables à l'instruction des élèves. Le cours d'instruction morale et religieuse a lieu durant la première et la deuxième année »*.

¹⁶⁴⁶ Mémoires d'Ardèche et temps présent n°61-1 (Article d'Odette et Marc Autrand)

¹⁶⁴⁷ « Article du Cévenol » (Octobre 1895)

¹⁶⁴⁸ « Bourdeaux et sa vallée » d'Adolphe Mailhet (1931)

¹⁶⁴⁹ « Article du Mémoire d'Ardèche et temps présent n°61-1 » d'Yvette Boissel Reynier (15 février 1999)

¹⁶⁵⁰ ADD 62 V 8

¹⁶⁵¹ « Article du Lien » (juillet 1862)

¹⁶⁵² ADD

En parcourant les différents rapports de l'Inspection académique entre 1834 et 1840 quelques aspects particuliers méritent attention : une pédagogie assez moderne avec, semble-t-il, un souci de faire comprendre ce que l'on apprend, un désir de participation des élèves et pas seulement une simple écoute passive de ces derniers, la grande diversité des matières enseignées même si dominant les disciplines fondamentales (lecture, écriture, calcul) au détriment des sciences humaines et naturelles et surtout des sciences physiques, la difficulté locale à lutter contre les accents et les patois (on reconnaît là la lutte ancienne entre la langue française et les langues locales et le souci de l'école publique d'unifier le pays linguistiquement : l'idée de nation véhiculée par l'école passe au XIX^e siècle par l'unité linguistique de la France), la passion du Directeur pour l'agriculture et par conséquent les travaux pratiques sur son propre domaine agricole, le poids de la morale religieuse enfin (il faut inculquer des valeurs protestantes aux instituteurs afin de sauvegarder les futurs élèves protestants de la religion catholique majoritaire et hégémonique même dans la Drôme).

2) À l'École normale de filles de Valence.

Le préfet de la Drôme dans son règlement sur les Écoles normales de filles instituées dans le département rappelle, 18 avril 1845¹⁶⁵³, les programmes fixés par le ministère de l'éducation. « Article 11 : L'enseignement comprendra pour le brevet élémentaire, l'instruction morale et religieuse, la lecture des imprimés français, latins et des manuscrits, l'écriture (ronde, cursive), la grammaire française (théorie, pratique, analyse grammaticale), l'arithmétique (numération, addition, soustraction, multiplication et division appliquées aux nombres entiers et aux fractions décimales et ordinaires), le système légal des poids et mesures, les éléments de la géographie et surtout de celle de la France, l'histoire de France, les procédés et méthodes d'enseignement, le chant, les travaux d'aiguilles (particulièrement le linge, le raccommodage, la broderie blanche), le dessin linéaire. Article 12 : le cours d'études se divisera en deux années. À la fin de la 1^{ere} année, la commission d'examen décidera quelles seront les élèves qui passeront en deuxième année. S'il s'en rencontrait dont la faiblesse sous le rapport de l'instruction fût telle qu'il n'y eut pas possibilité de leur faire suivre le deuxième cours, la bourse dont elles jouiraient pourrait leur être retirée. »

Mademoiselle Guillermet envoie son programme d'études.

« Degré élémentaire : Instruction morale et religieuse comprenant l'histoire sainte et le catéchisme. Lecture des imprimés latins et français et des manuscrits. Écriture bâtarde, ronde, anglaise. Grammaire appliquée, analyse grammaticale. Arithmétique, numérotation, addition, soustraction, multiplication et division appliquées aux nombres entiers, aux fractions ordinaires et aux fractions décimales, proportions avec application aux règles de trois. Système légal des poids et mesures, conversion des anciennes mesures en nouvelles. Composition écrite. Suppléments du dessin linéaire. Notions élémentaires de géographie et d'histoire. Chant. Procédés et méthodes d'enseignement. Leçon orale. Travaux d'aiguilles. Degré supérieur : Instruction morale et religieuse comprenant l'histoire sainte, le catéchisme et quelques preuves des principales vérités de la religion. Lecture des imprimés français, latins et des manuscrits lithographiés. Écriture bâtarde, ronde, anglaise. Procédé pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Langue française comprenant la grammaire appliquée, l'analyse grammaticale et logique. Composition écrite. Arithmétique, numération, addition, soustraction, multiplication et divisions appliquées aux nombres entiers, aux fractions ordinaires et décimales. Proportions avec application aux règles de trois, d'intérêt, de société et d'alliage. Système légal des poids et mesures, conversion des anciennes mesures

¹⁶⁵³ ADD 10 T 11

en nouvelles. Éléments de la géographie et de l'histoire et principalement de la géographie et de l'histoire de France. Notion de sphère. Chant, théorie et pratique. Leçon orale. Dessin linéaire. Notion de physique, de météorologie, de botanique et d'hygiène applicable aux usages de la vie. Méthode d'enseignement simultané et mutuel. Travaux d'aiguilles et particulièrement la lingerie, la broderie et le raccommodage. »

Ce programme fait suite à des remarques apportées par le recteur à une première mouture, critiquée, qu'il a fallu amender.

« Ne sont pas mentionnées : les proportions appliquées aux règles de trois, la conversion des anciennes mesures en nouvelles, la composition écrite, le dessin linéaire. Le programme annonce que l'on apprendra seulement l'histoire de France. Cependant je vois à la 2^e colonne de la pièce 3 concernant la distribution du temps que l'on étudiera concurremment à cette histoire, l'histoire sainte, l'histoire ancienne, l'histoire romaine et la mythologie. Dans mon opinion, Monsieur le Préfet, c'est beaucoup trop de choses à la fois. Il faudrait de bien fortes intelligences pour les embrasser toutes ; nécessairement il en résulterait une grande confusion. Aussi conviendra-t-il de se renfermer dans le programme, c'est-à-dire, de laisser à l'enseignement supérieur, l'histoire ancienne, l'histoire romaine et la mythologie qui s'y rattache. »

Le 19 mai 1845 Mademoiselle Guillermet rédige alors l'emploi du temps hebdomadaire de ses élèves.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6h/6h30	Prière	Prière	Prière	Prière	Prière	Prière	Prière
6h30/7h	Récitation	Récitation	Récitation	Récitation	Récitation	Récitation	Prière
8h/8h30	Grammaire	Grammaire	Grammaire	Grammaire	Grammaire	Grammaire	Temps vague
8h30/9h	Composition	Météorologie	Botanique	Pédagogie	Composition	Hygiène	Temps vague
9h/10h	Dictée	Dictée	Dictée	Dessin	Dictée	Dictée	Temps vague
10h/11h	Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique	Lecture
11h/12h	Écriture	Écriture	Écriture	Catéchisme	Écriture	Écriture	Culte
2h/3h	Trav. manuel	Trav. manuel	Trav. manuel	Promenade	Trav. manuel	Trav. manuel	
3h/4h	Lecture	Lecture	Lecture	Promenade	Lecture	Lecture	Catéchisme
4h30/6h	Étude	Étude	Étude	Étude	Étude	Étude	Promenade
6h/7h	Chant	Chant	Chant	Culte	Chant	Chant	Promenade
8h30/9h	Prière	Prière	Prière	Prière	Prière	Prière	Prière

Il est précisé que les temps de prière s'accompagnent systématiquement de temps de lecture de la Bible.

Lasserre¹⁶⁵⁴, pasteur à Valence, apprécie la pension Dupont qui a remplacé la pension Guillermet : *« il ne s'agit pas seulement de discipliner le langage mais avec lui la pensée et le sentiment, exigences spéciale de l'éducation de la femme, des contreponds que réclament la délicatesse de sa sensibilité et l'ardeur de son imagination ».*

III Les personnes concernées.

¹⁶⁵⁴ « Article du Lien » (1861)

1) Des enseignants peu nombreux.

À l'École modèle de Dieulefit¹⁶⁵⁵.

De 1836 à 1853 les archives conservent la liste des enseignants. Pour chaque année un tableau récapitulatif donne les noms, âges, lieux de naissance, matières enseignées, renseignements divers des membres de la commission de surveillance et du recteur. Ces listes successives amènent diverses remarques.

Les enseignants sont peu nombreux : 5 de 1836 à 1842, 4 de 1843 à 1852, 3 en 1853. François Brun né en 1785 est le directeur de l'École modèle et également le pasteur de Dieulefit. Il s'occupe de l'instruction religieuse et morale, de l'histoire, des cours d'agriculture, de la lecture et de la pédagogie. Alexandre Delon né en 1801 enseigne de 1836 à 1841 la grammaire et l'ensemble des matières scientifiques. Il est remplacé deux ans après par François Brun-fils né en 1818 puis par Manassé Cabal né en 1820 et enfin par Auguste Martin né en 1824. Les autres enseignants ne s'occupent que d'une ou deux matières : la musique, la géographie, la calligraphie.

Les lieux de naissance des enseignants montrent à la fois la proximité du recrutement et donc le caractère local de l'école mais aussi font apparaître quelques bastions extérieurs du protestantisme : Ardèche et Drôme tout d'abord (Vallon, Châtillon-en-Diois, Les Vans, Bourdeaux, Dieulefit, Menglon, Crupies, Montmeyran, Poët-Laval), Montauban et Nègrepelisse, Vevey en Suisse et Mannheim en Allemagne.

Ils ont de bons rapports de la commission de surveillance qui note leur caractère (grave, énergique, doux, ferme, sérieux, consciencieux, réfléchi, patient, solide, religieux, honorable), leur conduite (bonne, régulière, exemplaire, morale, excellente, consciencieuse, irréprochable, pieuse, honorable, édifiante) et leur manière dont ils s'acquittent de leur fonction (exactitude, avec édification, consciencieusement, avec zèle, avec assiduité, parfaitement). Une seule fois la commission émet une critique en parlant d'un enseignant qui n'est pas assez ferme. Il faut tout de même nuancer tous ces qualificatifs. La commission n'est visiblement pas très objective car le recteur, en marge de certaines appréciations, ajoutent ses propres commentaires beaucoup moins flatteurs. Ainsi en 1843 le pasteur-directeur François Brun est critiqué : « *les soins qu'il donne à ses intérêts privés notamment à des exploitations agronomiques empêchent trop souvent Monsieur le directeur de l'École normale de Dieulefit de donner à cette école tous les soins nécessaires. Les élèves-maîtres y jouissent d'une trop grande liberté* ». De même il s'attire à nouveau des remarques cinglantes en 1848 (Peut-être est-ce lié aux aléas politiques de l'époque) : « *le caractère de Monsieur Brun ne peut être estimable quand des abus déplorables sont tolérés et défendus ; défaut de dignité et de franchise ; maison mal tenue et mal dirigée qui n'offre aucun résultat même passable* ». Cette même année 1848 les autres professeurs sont aussi tancés comme Auguste Martin : « *la conduite est irréprochable sans doute sur le rapport de la moralité ; mais est-ce tout ? Entre faire le mal et le tolérer quand on doit l'empêcher, quelle différence ? Résultats médiocres* », ou Louis Cuhe : « *ce fonctionnaire ne fait à l'école que de courtes apparitions. Son action est des plus faibles. Il peut être très estimable comme homme privé ; comme fonctionnaire il a très peu d'influence et accepte l'état de la maison tel qu'il est. Fonctionnaire très capable mais qui s'acquitte de ses fonctions avec peu de zèle car il est détourné par ses grandes occupations* ». En 1849 c'est l'école dans son ensemble qui subit la critique : « *Messieurs le directeur et les maîtres adjoints ont continuellement dans les divers rapports hebdomadaires été représentés comme animés d'un grand zèle et comme obtenant les meilleurs résultats ; il est fâcheux que l'inspection ait été loin de confirmer ces renseignements avantageux* ».

¹⁶⁵⁵ ADD 10 T 8

À l'École normale de Valence¹⁶⁵⁶.

Les directrices de l'École normale de filles se succèdent sans heurt. Le 23 octobre 1848 M. et Me Guillermet font connaître au préfet leur décision de ne plus diriger l'école : « *j'ai l'honneur de vous prévenir que des considérations qui se rattachent au besoin que nous éprouvons, ma femme et moi, de rentrer dans nos foyers et de vivre auprès de nos enfants, nous ont décidés à céder notre établissement à M. et Mme Dupont, honorablement connus à Valence, ayant les sympathies des parents qui les connaissent et la confiance de MM. Les Pasteurs* ». Par le même courrier Mme Dupont se fait connaître : « *en recevant des mains de M. et Mme Guillermet le Pensionnat qu'ils ont dirigé jusqu'à ce jour à la satisfaction des familles, nous éprouvons le besoin d'adresser un appel à votre confiance et de vous faire connaître nos intentions. Les jeunes personnes que l'on voudra nous confier seront l'objet de toute notre sollicitude ; nous consacrerons à leur instruction, comme à leur développement moral et religieux, les soins les plus soutenus, et nous aimons à espérer qu'en retour de nos efforts, elles feront, comme sous nos prédécesseurs, des progrès satisfaisants*. En 1868 c'est Mlle Bourdin qui devient directrice de l'école. Elle reste à ce poste jusqu'en 1882, date à laquelle l'établissement disparaît alors que les lois Ferry de laïcisation de l'école entrent en application et que se crée l'École normale laïque d'institutrices à Valence. À l'occasion, et pour la remercier de ses bons et loyaux services, l'inspecteur d'Académie répond au préfet que Mlle Bourdin est digne d'obtenir les palmes académiques : « *Monsieur le Préfet, par votre dépêche du 13 courant vous voulez bien me demander mon avis sur la suite que comporte la demande faite, en faveur de Mlle Bourdin, Directrice de l'ancien cours normal protestant, des palmes d'officier d'académie. Je ne saurai mieux répondre à votre demande qu'en vous transcrivant le rapport que j'ai adressé à M. le Recteur d'Académie. Mlle Bourdin est née à Colmar le 25 juillet 1828. Elle est élève de la maison de la légion d'honneur de Saint-Denis et compte 32 ans de services effectifs dans l'enseignement. Elle a été chargée, pendant 16 ans, depuis 1868 jusqu'à la fin de la dernière année scolaire, de la direction du cours normal protestant, établi à Valence pour l'instruction professionnelle des élèves boursières de l'état et du département se préparant à devenir institutrices. Mlle Bourdin s'est acquittée de cette mission avec un dévouement, une intelligence et un succès que l'opinion publique est unanime à reconnaître. Tout notre personnel assez nombreux et excellent d'institutrices protestantes a été formé par ses soins* ».

2) La diversité des élèves.

À l'École modèle de Dieulefit¹⁶⁵⁷.

« *Pendant l'année scolaire 1835/1836 l'École modèle a été fréquentée par 5 boursiers du département de la Drôme, par un de l'université, par quatre de la société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants, par six élèves libres et par plusieurs instituteurs*. ». Les statistiques ne sont conservées que de 1837 à 1851¹⁶⁵⁸. Les élèves sont peu nombreux et les chiffres assez stables (de 15 à 20). Les effectifs sont globalement stables. Les origines géographiques des élèves sont extrêmement localisées : 90 % viennent de la vallée de la Drôme et du sud du département et de la plaine de Valence avec une dominante des petits villages. C'est une façon pour le milieu paysan de s'élever dans la société et de permettre de quitter des montagnes à l'agriculture médiocre. Peu d'élèves des petites villes de la Drôme (Dieulefit, Crest, Die). Le recrutement extérieur au département est

¹⁶⁵⁶ ADD 10 T 11

¹⁶⁵⁷ ADD 10 T 8

¹⁶⁵⁸ ADD 10 T 8 - Annexe 7 - Chapitre 5 (page 577)

très faible : un Ardéchois de Vallon seulement, d'assez nombreux Gardois (Vialas, Valleraugue, Vergèze, Congénies, etc.), quelques personnes du Vaucluse (Orange, Cabrières-d'Aigues), et enfin des isolés d'autres départements (Haute-Savoie, Isère, Haute-Saône). L'École modèle de Dieulefit apparaît comme un petit établissement de formation à rayonnement local. Le grand nombre de boursiers (les deux-tiers ou les trois-quarts des élèves d'une promotion) confirme le caractère populaire du recrutement. L'importance des bourses accordées par les sociétés protestantes montre le poids que le monde protestant accorde à l'éducation sous la Monarchie de Juillet et sous la Seconde République ; l'influence de Guizot est bien présente.

La plupart des élèves-maîtres obtiennent le diplôme d'instituteurs. Le travail et les capacités intellectuelles semblent le plus souvent présents. Rares sont les échecs, quelques-uns à cause de la paresse, peu à cause d'incapacité intellectuelle, certains à cause d'une grande jeunesse, un plus grand nombre pour fait de maladie, un seul abandon pour poursuivre des études de théologie en vue du ministère pastoral.

Les difficultés sont plutôt postérieures au diplôme : les postes dans les écoles protestantes se font, au fur et à mesure des années, de plus en plus rares dans le département. C'est sans doute pour deux raisons : les protestants, souvent pauvres dans les villages ne peuvent entretenir financièrement une école privée. De plus ils ne sont pas opposés aux écoles laïques et par conséquent, insensiblement y inscrivent leurs enfants. Ainsi les écoles primaires protestantes ferment ou ne développent plus ; il n'y a donc pas besoin d'un grand nombre d'instituteurs protestants.

Ce manque d'emplois dans les écoles de la Drôme entraîne un certain nombre de contentieux entre les nouveaux instituteurs et le préfet qui demande le remboursement des bourses pour tous ceux qui ne respectent pas l'engagement décennal contracté (chaque boursier s'étant engagé à être 10 ans instituteur dans le département). Voici l'exemple de deux instituteurs mentionnés dans un courrier du Maire de Livron au préfet en 1845: *« par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 novembre dernier, vous me signalez les Sieurs Pomier Jean et Coste Gabriel, instituteurs élevés aux frais du département à l'école de Dieulefit comme n'ayant pas rempli les conditions de servir pendant 10 ans comme instituteurs communaux ; qu'ils se trouvent, en conséquence, dans le cas de rembourser la somme payée pour leur instruction s'ils ne se mettent en mesure de remplir leur engagement et vous désirez que je me prononce à cet égard. Le Sieur Pomier Jean qui dirige une salle d'asile à Nîmes, est né à Valence et sa famille est actuellement domiciliée sur la commune de Loriol , ils n'ont jamais habité la commune de Livron ; c'est vraisemblablement par erreur que ce jeune homme a été désigné comme appartenant à ma commune ; son père est venu cependant près de moi, sur mon invitation, il m'a déclaré que si son fils était en retard de satisfaire à son engagement, c'est parce qu'il n'a pas trouvé à se placer dans le département en qualité d'instituteur communal, qu'il n'y a pas renoncé, et qu'il n'a été à Nîmes que sur la permission verbale de M. l'Inspecteur et de M. le Préfet. Le Sieur Coste Gabriel, de ma commune, exerce actuellement son état d'instituteur au hameau des Petits-Robins, commune de Livron, il était précédemment en celui de Saint Genys dépendant de la même commune, ce jeune homme est tout à fait estropié et très boiteux d'une jambe, son épouse qui s'est présentée m'a répondu qu'il n'était en demeure de réaliser son engagement que parce qu'il n'avait pas pu obtenir encore une place d'instituteur communal, qu'il était entièrement disposé à accepter celle qui lui serait offerte ».*

À l'École normale de Valence.

Les documents statistiques conservés permettent d'avoir seulement une vision partielle des

élèves aspirantes. En 1856¹⁶⁵⁹, il y a 60 pensionnaires et 20 externes. Les chiffres de fréquentation ne sont pas connus puisque sont comptabilisées uniquement les deux élèves boursières du département. Il n'y a pas de liste d'élèves libres, même si parfois on y fait allusion, ni de boursières de sociétés protestantes comme pour les élèves de Dieulefit. De 1845 à 1881 une ou deux boursières du département sont accueillies ; à part deux exceptions, elles sont toutes drômoises et essentiellement de la vallée de la Drôme. Il semble que ce petit nombre soit suffisant puisqu'en 1879 une demande de 3^e bourse d'état est demandée qui sera accordée mais jamais pourvue : à l'époque le préfet fait remarquer qu'il y a encore 25 écoles protestantes de filles dans le département et que le renouvellement annuel des institutrices ne dépasse pas deux.

Dans les dossiers conservés, quelques exemples sont significatifs¹⁶⁶⁰.

Le cas de Marie Arnoux : cette jeune fille née le 17 septembre 1832 obtient une dispense d'âge pour passer l'examen d'entrée avec bourse à l'École normale. Elle l'obtient en septembre 1849. Elle obtient des résultats corrects mais tombe malade au mois de mai, rentre chez son père instituteur à Barsac ; elle y décède immédiatement. Cet exemple montre deux aspects ; la fragilité de la vie à l'époque mais aussi l'importance des questions d'argent ; le dossier se résume en 5 feuilles :

- Le Chef de la 2^e division du ministère de l'Instruction publique et des cultes écrit en 1849 : *M. le Recteur, j'ai l'honneur de vous annoncer que conformément à votre avis, j'ai accordé une dispense d'âge à Mlle Arnoux (Marie) qui désire se présenter lors de la prochaine session au concours d'admission pour l'École normale primaire de Valence ; je vous prie de donner avis de cette décision à Mlle Arnoux* ».
- Procès-verbal de l'examen subi par Mlle Arnoux Marie née le 17/09/1832 résidant à Barsac (Drôme) à l'effet d'obtenir son admission à l'École normale primaire : « passable en instruction morale et religieuse, en écriture ; bien en lecture, les notions de grammaire française et de calcul ; assez bien pour les dispositions, le caractère, l'intelligence et l'aptitude. Nous, membres de la Commission d'instruction primaire, réunis en la salle de la Préfecture au nombre de six membres, avons jugé Mlle Arnoux digne d'être admise à l'École normale primaire ».
- Bulletin de la conduite de Mlle Marie Arnoux : « bien pour les divers examens ; passable pour la musique, les ouvrages de main et la santé, bonne piété, assez bon maintien, caractère très doux ».
- Lettre de l'inspecteur d'Académie : « M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous envoyer les renseignements que vous m'avez demandés concernant Mlle Arnoux, ancienne élève de l'école normale primaire de Valence. Mlle Arnoux est entrée dans l'établissement de Me Dupont avec un anévrisme qui a nécessité des soins tout particuliers durant tout le temps qu'elle y a séjourné. Son état ne laissant plus aucun espoir de guérison, Mlle Arnoux est retournée auprès de ses parents. Partie de Valence le 1^{er} mai, elle est décédée à Barsac le 5 du même mois. Le père Arnoux, instituteur communal, est dans l'impossibilité de payer les dépenses extraordinaires occasionnées par la maladie de

¹⁶⁵⁹ « Article du Lien » (6 septembre 1856)

¹⁶⁶⁰ ADD 10 T 11

sa fille, et Mlle Dupont réclame *une indemnité. Je suis d'avis qu'elle lui soit accordée.* »

Le cas de Fanny Boissy en 1851 : son intérêt réside dans la vision de l'histoire locale qu'il donne ; voici le cas d'une enfant orpheline à l'âge de 5 ans (mort de ses parents dans un incendie ; fait courant au début du XIXe dans les villes françaises) et placée à l'orphelinat de Crest, œuvre protestante qui existe toujours aujourd'hui et qui montre ainsi la pérennité des institutions caritatives. C'est ce qui ressort d'une Lettre du Général Bonnet, Président du conseil d'administration de l'asile d'orphelins de Crest au préfet : *« je viens demander votre appui et provoquer votre sollicitude en faveur d'une de ses orphelines que vous avez si souvent visitées. Fanny Boissy née à Valence en 1832 est entrée en 1842 dans notre asile. Fanny est le rejeton de cette famille qui périt en partie le 24 août 1839 dans un incendie sur le Cagnard : elle n'a ni père ni mère. Ayant remarqué depuis plusieurs années ses aptitudes à enseigner je la désignais pour l'emploi de sous-maîtresse parmi ses compagnes. Elle est devenue capable ; néanmoins, une année de travail dans une bonne école comme celle de Melle Dupont lui est nécessaire. Voudriez-vous avoir la bonté de lui accorder une bourse dans cette institution ou le moyen d'y suivre des études. Je serai très heureux que le gouvernement donnât cette marque d'intérêt à ces pauvres petites filles que la mort de leurs parents a jetées sans ressource et sans protection à la misère et au vice. »*

Le cas de Mariette Besson en 1856/1858 montre l'engagement décennal des élèves boursières mais aussi les difficultés rencontrées dans les études et au moment de l'examen final : Elle signe son engagement : *« je soussignée, Besson Mariette, demeurant à Beaumont, canton et arrondissement de Valence, département de la Drôme, admise en qualité d'élève-maîtresse à l'École normale protestante de Valence, et comme boursière du département à pension entière ; contracte l'engagement de servir pendant 10 ans, comme institutrice communale dans le département de la Drôme, déclarant m'obliger dans le cas où je ne remplirais pas cet engagement, comme aussi dans le cas où sans y être autorisée par M. le Préfet, je renoncerais à mes études avant la fin du cours normal, à rembourser au département les dépenses que je lui aurais occasionnées »*. Elle échoue aux examens mais reçoit le soutien de la directrice pour redoubler : *« Mariette Besson, élève normale, ayant échoué aux derniers examens, par la suite de sa trop grande timidité, je viens vous prier de vouloir bien avoir la bonté, de lui accorder encore une bourse pour le 1^{er} semestre de l'année scolaire 1859/1859 »*.

Le cas de Mlle Bonnardel en 1862 : l'échange de courrier est significatif du régime du Second Empire encore autoritaire et du contrôle qu'il a établi avec l'aide de l'administration locale sur les diverses couches de la société française. Il est intéressant de noter cependant qu'une fois de plus les considérations financières priment sur les politiques même si des arguments pédagogiques sont aussi utilisés, sans doute comme prétexte.

- Le maire de Luc-en-Diois écrit au sous-préfet : *« le Sieur Bonnardel, propriétaire domicilié dans la commune de Luc, me prie de vous demander s'il ne pourrait point obtenir une dispense d'âge pour une de ses jeunes filles, qui par insuffisance de fortune et n'ayant pas encore 16 ans révolus, postule une bourse dans l'institution Dupont à Valence afin d'obtenir le grade d'institutrice. Je suis heureux de pouvoir ajouter que M. Bonnardel est digne à tous égards de la bienveillance que vous auriez pour lui et que je serai personnellement reconnaissant de la faveur que vous lui accorderiez dans cette circonstance. »*

- Le sous-préfet de Die écrit au préfet : *« je verrais avec satisfaction qu'une dispense d'âge fut accordée à la fille du Sieur Bonnardel de Luc, aspirante à une bourse dans l'école normale primaire protestante de Valence. Le Sieur Bonnardel n'est pas dans l'aisance et c'est un homme qui mérite de l'intérêt par sa bonne conduite et par ses bons sentiments politiques. »*
- L'inspecteur d'Académie écrit au préfet : *« l'accueil de la demande que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, formée par M. Le Maire de Luc en faveur de la fille Bonnardel, offre plus d'un inconvénient. D'abord la durée du cours normal n'est que de deux ans, or la fille Bonnardel n'ayant pas encore 16 ans révolus, si on lui accorde une bourse dans l'école normale il s'en suivra qu'à la fin de son cours, elle n'aura pas l'âge voulu pour subir l'examen du brevet de capacité et que par conséquent l'administration sera pour ainsi dire obligée de lui accorder une prolongation de bourse de six mois à un an au détriment d'une autre élève. Les élèves-maîtresses en outre brevetées dès l'âge de 18 ans peuvent rarement être employées par l'administration parce qu'à cet âge elles manquent généralement de ce caractère, de cette volonté, de cette force et de cette maturité que donnent seuls l'âge et l'expérience qui sont autant de qualités presque indispensables à une bonne institutrice. Pour ces motifs je ne suis pas d'avis que la demande dont il s'agit soit accueillie. »*

Le cas de Mlle Chapus en 1871 : les frais de pension sont trop élevés et le montant des bourses trop faible. De nombreux parents, comme M. Chapus, demandent des aides supplémentaires. Elles sont le plus souvent refusées. Cet exemple montre la fragilité des ressources des instituteurs à l'époque et du peu de considération qu'ils reçoivent alors de l'administration. On s'aperçoit également de la différence de traitement entre la formation des instituteurs (donc des garçons), qui paraît avantagée face à celle des institutrices. De nombreuses allusions au contexte historique de l'époque apparaissent aussi au détour de ces lettres (crise économique et inflation, perte de l'Alsace).

- M. Chapus écrit au préfet le 12 mai : *« le soussigné instituteur à Bourdeaux a l'honneur de vous exposer que sa fille a été nommée boursière à l'École normale de filles de Valence ; mais les bourses dans cet établissement n'étant que de 300 F et le prix de la pension étant de 400 F . 100 F reste à sa charge, soit 300 F en 3 ans. La famille nombreuse et ses faibles ressources lui rendent ce sacrifice comme impossible et il vient, M. le Préfet vous prier de compléter cette bourse sur les départementaux ou de l'état comme on a fait pour les boursières précédentes».*
- L'inspecteur d'Académie écrit au Préfet le 19 mai : *« j'ai l'honneur de vous transmettre une demande que vous adresse l'instituteur public protestant de Bourdeaux. M. Chapus se trouve dans une situation de fortune peu aisée. Ses émoluments d'instituteur (800 à 900 francs au plus) qui composent ses seules ressources suppléent à peine, avec la plus grande économie, à l'entretien de sa nombreuse famille ».*
- Madame Bourdin, directrice de l'école, écrit à l'inspecteur d'Académie le 24 juin : *« je m'empresse d'autant plus volontiers à vous donner des explications au sujet du supplément que nous réclamons à Melle Chapus, que j'ai l'occasion de vous*

soumettre quelques réflexions sur la situation qui est faite à la directrice de l'école normale des institutrices protestantes. Pendant que le département fait de grands frais pour l'École normale des jeunes gens, notre établissement ne reçoit pas la moindre subvention pour sa location, ses professeurs et ses frais généraux. Dans de telles conditions, il est donc impossible, surtout avec l'augmentation croissante de toutes choses, d'admettre des élèves à 300 francs. Même à 400 francs la maison fait des sacrifices pour ses boursières. Elles sont admises aux mêmes cours, à la même table que nos pensionnaires qui payent 530 F. Ne vous semble-t-il pas juste, M. l'Inspecteur, que le département ou le gouvernement soutienne une maison qui depuis nombre d'années prépare des élèves boursières à des conditions aussi désintéressées ? J'ose demander votre bienveillante intervention pour la solution de cette question, veuillez présenter cette lettre à M. le Préfet, il vient d'un département voisin de ma chère et pauvre Alsace et dans ces pays on a toujours soutenu les établissements d'instruction publique. J'ai confiance dans la protection qu'il voudra bien nous accorder, protection que nous chercherons à justifier en nous dévouant de plus en plus à la chère jeunesse qui nous est confiée ».

C. L'encadrement des enfants.

I L'enseignement primaire.

1) En ville et à la campagne, des réalités différentes.

L'exemple d'une Église de ville¹⁶⁶¹ : Montélimar.

Le protestantisme est le plus souvent très minoritaire dans les villes à l'exception notable de Dieulefit et de Die. Cela peut en partie expliquer les difficultés que rencontrent les écoles. Les municipalités rechignent à communaliser les écoles privées, ces dernières ont des soucis quand elles perdent leurs soutiens traditionnels que sont les sociétés religieuses ou les Églises locales.

En 1842 la Société évangélique de France en difficulté financière ne soutient plus les époux Catre rémunérés pour la direction des écoles protestantes privées de garçons et de filles de Montélimar. L'Église ne peut les payer. Il y a en plus une école mixte où vont les filles mais celles-ci sont sous la coupe du prosélytisme catholique donc il faut trouver de quoi payer une institutrice protestante. Une aide est demandée à la Société pour l'Encouragement de l'Instruction Primaire parmi les Protestants. En 1843 Mademoiselle Dardel de Lyon arrive mais la SEIPP regrette la fermeture de l'école de garçons protestante (ils vont dorénavant à l'école mixte). La SEIPP propose une subvention pour la réouverture d'une école de garçons, mais le projet est abandonné (seuls 15 à 20 garçons sont susceptibles de s'y inscrire). Mademoiselle Dardel se réjouit de la hausse du nombre de filles accueillies, de la prospérité de l'école, on pense l'augmenter s'il y a une aide de la SEIPPF. En 1854, alors que Mademoiselle Valette qui vient de démissionner et d'être remplacée par Mademoiselle Noyer originaire de Montélimar, le débat réapparaît sur l'instruction des garçons qui fréquentent les écoles catholiques et y suivent une instruction religieuse catholique. Le conseil presbytéral refuse aux garçons protestants d'aller dans les écoles catholiques et envoie une pétition au conseil municipal pour que dans les écoles mixtes l'enseignement soit neutre, et qu'un

¹⁶⁶¹ AP Montélimar « Registre du conseil sectionnaire puis presbytéral de Montélimar » (1842 à 1882)

instituteur protestant puisse y être nommé. Il y a 35 garçons protestants de 5 à 15 ans susceptibles d'avoir un tel instituteur. Devant le refus du conseil municipal de créer une école protestante, le projet de créer une école libre, avec le soutien de la SEIPP, est relancé et aboutit. En 1867, face aux difficultés financières pour les deux écoles libres protestantes, la demande de communalisation est faite directement au préfet sans que cela n'aboutisse. En 1877 la vacance du poste d'instituteur est déclarée au moment où l'école privée n'accueille que de 15 à 18 élèves ce qui maintient les difficultés financières, alors que des enfants protestants vont en parallèle à l'école laïque. Une nouvelle demande de fusion entre les deux structures est déposée avec une condition, la présence d'un instituteur adjoint protestant. L'accord est enfin trouvé et le protestant Fortuné Perrin est nommé. La question a duré 22 ans ! En 1884 Mademoiselle Noyer se retire après 30 ans à l'école privée protestante de filles, la communalisation n'a donc pas encore eu lieu pour cette dernière !

Les exemples des écoles de campagnes montrent une grande diversité des situations.

Quelques similitudes de fonctionnement au quotidien des écoles à la campagne sont tout d'abord à noter. La présence des enfants est beaucoup plus importante en hiver qu'en été¹⁶⁶². Les chiffres pouvant aller du simple au double. Les paysans pauvres souhaitent bien sûr éduquer leurs enfants au mieux pour favoriser leur ascension sociale mais, nécessité faisant loi, lorsque les travaux des champs deviennent trop lourds pour eux, les bras s'avèrent plus nécessaires que l'instruction. À Loriol, Livron et Montmeyran, les effectifs passent de 40 l'hiver à 25 l'été. À Molières, Ravel et Barsac, les écoles ne sont ouvertes que l'hiver avec des instituteurs ambulants qui échappent à tout contrôle. À Vernoux¹⁶⁶³, les pères envoient les enfants seulement l'hiver. L'enseignement proposé donne en général satisfaction mais la question de la forme reste ouverte. Le consistoire de Valence souhaite que la méthode ordinaire soit remplacée par la mutuelle qui donne des résultats plus rapides et plus sûrs, pour cela il faut que les instituteurs « *abandonnant les vieilles routines se forment à l'emploi de l'une des nouvelles méthodes d'enseignement primaire* »¹⁶⁶⁴. Dans le consistoire de Die, en revanche, aucune école ne pratique l'enseignement mutuel mais celle de Vernoux le pratique et reçoit des éloges¹⁶⁶⁵.

Certaines Églises rurales, nombreuses et riches, se préoccupent du bon fonctionnement de leurs écoles. C'est le cas de Saint-Laurent-du-Pape en 1854¹⁶⁶⁶ où est édicté un règlement strict qui encadre la vie quotidienne des écoliers. Ce règlement extrêmement précis, rigoureux, contraignant, révèle une Église marquée par la discipline et la morale. Il est aisé d'imaginer qu'un tel programme doit être quasiment impossible à respecter. Le rôle de l'instituteur est alors fondamental pour le bon fonctionnement des cours¹⁶⁶⁷. Monsieur Sagne doit être rétribué comme lecteur et chantre au temple le dimanche car il a des difficultés financières. D'habitude, ces fonctions sont bénévoles. Sagne doit lire et conduire le chant sacré tous les dimanches au culte, donner 3 fois par semaine un cours d'une heure de chant sacré aux enfants de son école sachant lire, les 3 autres séances étant réservées à la récitation du catéchisme. Il doit remplacer l'enseignement mutuel par un enseignement mutuel simultané (les aînés apprennent aux plus jeunes). Il doit employer des moniteurs qualifiés qu'il

¹⁶⁶² **Annexe 8 – Chapitre 5 (page 578)**

¹⁶⁶³ BBP Archives Mours « Lettre du pasteur Rattier de Valence au baron Cuvier » (1829)

¹⁶⁶⁴ BBP Archives Mours « Lettre du pasteur Rattier de Valence au baron Cuvier » (1829)

¹⁶⁶⁵ BBP Archives Mours « Lettre du pasteur Fort au baron Cuvier » (1828)

¹⁶⁶⁶ AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du conseil presbytéral » (1854) **Annexe 9 - Chapitre 5 (pages 578 à 581)**

¹⁶⁶⁷ AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du conseil presbytéral » (15 mars 1954)

surveillera pendant les leçons : *« ils auront chacun une baguette pointue à l'effet d'indiquer exactement la lettre, la syllabe ou le mot, et de ne répéter que la lettre, la syllabe ou le mot (si l'enfant ne sait pas) au lieu de lui lire la phrase entière ».*

Dans d'autres Églises rurales où les communautés catholiques et protestantes s'équilibrent numériquement, les écoles deviennent un lieu d'affrontement encore exacerbé si la municipalité prend parti pour une confession au détriment de l'autre. C'est ce qui arrive à Saint-Fortunat¹⁶⁶⁸ dans les années 1850-1860. Tout commence en 1856 avec les difficultés entre le maire et le pasteur au sujet de l'école protestante du hameau de Reymondon et de son instituteur Dusset. Ce dernier veut une classe et un logement plus décents. Le maire ne veut pas payer, il propose au pasteur de prendre en charge les travaux en organisant une souscription auprès des protestants. Mais comme la souscription rapporte peu, le pasteur la laisse tomber. Le maire le convoque un dimanche pendant le culte, il refuse d'y aller, les propos s'enveniment et le tout remonte au préfet. En 1860 l'Église demande au conseil général d'établir une école communale protestante de filles. Les filles vont soit dans les deux écoles protestantes mixtes de hameau (mais ne font pas de travaux de filles comme la couture) ou chez les sœurs (mais n'ont pas alors de catéchisme protestant). Il y a autant de catholiques que de protestants mais les catholiques ont deux écoles de filles tenues par les sœurs. La demande est renouvelée deux ans plus tard. On apprend que dans l'Église de Saint-Fortunat il y a 30 garçons et 57 filles de 7 à 13 ans scolarisés, pour la partie sur la commune des Ollières (le secteur de Dunières), et 30 garçons et 22 filles pour celle de la commune. L'école privée protestante de filles végète avec 20 élèves pour 3 raisons : l'ignorance des parents à la campagne qui envoient leurs filles à l'école si elle est proche, l'écolage trop élevé dans les écoles mixtes et l'écolage très bas chez les sœurs. Le conseil municipal refuse car il ne veut pas faire d'ombrage aux sœurs. Après de nouvelles demandes répétées en 1866, 1867 et 1868 l'école est enfin communalisée en janvier 1869. En 1891 il faut créer une école enfantine car les places manquent dans les écoles primaires et l'embarras pour les mères qui travaillent massivement dans les moulinages est grand.

Dans des Églises rurales pauvres majoritairement protestantes la situation est encore différente et les problèmes soulevés ne sont pas les mêmes. Ainsi à Creysseilles¹⁶⁶⁹ en 1844 des souscriptions sont lancées pour avoir un instituteur. En 1845 il y a 44 enfants à l'école l'hiver et 32 l'été, une demande d'un secours est faite à la Société pour l'Encouragement de l'Instruction Primaire. En 1847 l'école de Chamarouan possède un poêle, douze ardoises, un tableau noir, deux chaises, une table ronde. À la Bâtie-d'Andaure¹⁶⁷⁰, en 1873 le pasteur Tendil demande de l'aide pour sa misérable paroisse ; il faut y développer l'instruction, particulièrement des filles ; il veut ouvrir une école privée et, en attendant sa communalisation il demande des aides financières ; il rappelle qu'en 1870 lors du tirage au sort aucun jeune n'a été propre au service militaire à cause de leur manque d'instruction.

Dans les communes rurales qui s'industrialisent et voient arriver une population protestante chassée par l'exode rural, il ne faut pas laisser les enfants aux mains des congréganistes dans des écoles catholiques ; il faut créer des écoles privées protestantes, et le plus vite possible demander leur communalisation par manque de moyens financiers. C'est ce qui se passe au Pouzin¹⁶⁷¹ où l'on demande en 1851 que l'école privée de filles tenue par Mademoiselle

¹⁶⁶⁸ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (10 décembre 1856, 10 octobre 1860, 15 août 1862, 22 septembre 1891)

¹⁶⁶⁹ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Pranles-Creysseilles » (1844)

¹⁶⁷⁰ « Article de la Renaissance » (21 juin 1873)

¹⁶⁷¹ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral du Pouzin » (12 mai 1851)

Fonfrèche devienne une école publique mixte. Face au refus de l'administration, les conseillers écrivent au recteur pour une nouvelle demande de création d'une école publique même si on vient de créer une école privée protestante pour garçons. Rapidement, en 1852, l'école publique mixte protestante est créée.

2) Les difficultés posées par le corps enseignant.

Dans la première moitié du XIXe siècle les instituteurs sont globalement peu instruits mais ils ne posent pas de problème sauf exception, comme celui de Sainte-Euphémie en 1828 révoqué pour cause « d'immoralité ». Ils sont souvent des aides précieuses pour les pasteurs comme ceux de La Motte-Chalancon¹⁶⁷² : « *les instituteurs, après avoir enseigné aux enfants à lire, à écrire et à calculer, et surtout les vérités de la religion, pendant les 6 jours de la semaine, se rendent au temple le dimanche pour lire l'écriture sainte et si le pasteur n'y est pas, font les prières, lisent le sermon et chantent les cantiques* ». Ils sont payés par les pères des enfants. Ils doivent prioritairement apprendre aux enfants à parler le français. Ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi à Vernoux¹⁶⁷³, les cours sont à moitié en patois et les pasteurs pour se faire comprendre doivent apprendre le patois. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la situation s'améliore, les formations sont alors correctement dispensées. Le traitement moyen¹⁶⁷⁴ des instituteurs est de 1260 francs mais ils cumulent les activités : cours aux enfants et aux adultes, secrétariat de mairie, chantré et lecteur au temple) mais logement fourni. Le traitement s'avère cependant trop faible donc des solutions sont possibles comme fournir un jardin, donner des cours particuliers aux enfants, diriger petits pensionnats dans les campagnes.

Les nominations et les mutations des enseignants font quelquefois débat.

Les instituteurs protestants ont parfois du mal à trouver des postes, il faut dire que les écoles communales ou privées protestantes sont moins nombreuses que le nombre de candidats potentiels ; certains font alors paraître dans la presse protestante leur curriculum vitae. C'est le cas de Victor Roman¹⁶⁷⁵, instituteur âgé de 27 ans, depuis 6 ans à Espenel après avoir fait ses études à l'École modèle de Dieulefit. Il a en plus de son brevet de capacité, la possibilité d'enseigner la musique sacrée, le dessin linéaire, la géométrie, l'arpentage, la botanique. Il souhaite être logé et avoir 1000 francs de traitement.

Le décret du 9 mars 1852 précise que les instituteurs communaux sont nommés par le préfet après avoir entendu les conseils municipaux et sur présentation des candidats par le consistoire. Le consistoire des Ollières¹⁶⁷⁶ demande l'application de ce décret dans le territoire de son ressort. En 1867, une décision des Anciens des Ollières¹⁶⁷⁷ semble expliquer cette demande. Ils nomment Mademoiselle Sophie Viazac de Saint-Jean-Chambre à l'école de filles de Saint-Fortunat ; elle est recommandée par Madame Fougéirol du pensionnat de Privas. Le consistoire rappelle que le brevet de capacité ne suffit pas mais que le consistoire doit veiller à nommer des personnes pieuses et transmettant bien l'enseignement religieux. Des difficultés identiques surgissent dans le consistoire de La Voulte en 1879, relayés par la

¹⁶⁷² ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (1828)

¹⁶⁷³ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux »

¹⁶⁷⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (3 octobre 1875)

¹⁶⁷⁵ « Article du Lien »

¹⁶⁷⁶ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (7 mars 1866)

¹⁶⁷⁷ Idem (5 décembre 1867)

presse nationale, preuve qu'il s'agit d'un sujet sensible¹⁶⁷⁸. Il n'a pas été consulté pour la nomination d'une institutrice à Royas. Le préfet répond que cette consultation peut paralyser l'action administrative. Le consistoire rappelle la décision du Conseil d'État du 28 mars 1879 suite à une plainte du consistoire de Barre en Cévennes disant que le préfet doit appliquer la loi du 15 mars 1850.

Les nominations sont aussi des luttes de pouvoir entre des pasteurs autoritaires et des conseils municipaux ou presbytéraux et consistoriaux qui souhaitent garder leurs prérogatives. Les pasteurs ont besoin du soutien des instituteurs pour pouvoir avoir une emprise sur l'éducation religieuse des enfants. Les protestants de Vesc¹⁶⁷⁹ souhaitent un instituteur protestant qui pourrait également leur faire entendre la parole de Dieu quand le pasteur n'est pas là. L'instituteur de Bourdeaux¹⁶⁸⁰ doit conduire ses élèves au culte. Il faut trouver des places spéciales pour les enfants dans le temple, on décide de construire de tribunes de chaque côté de la chaire. Aux Ollières, en 1875¹⁶⁸¹ le consistoire est mécontent car il n'a pas été consulté pour nommer des instituteurs dans les deux postes créés de Saint-Cierge-la-Serre (garçons) et Bas-Pranles (filles). Le pasteur Lombard est intervenu seul pour faire nommer Mademoiselle Philit alors que Monsieur Mandon est nommé à Saint-Cierge-la-Serre après avis du pasteur Vérot. Le consistoire rappelle aux pasteurs les principes. Mais cela n'a que peu de résultats puisqu'en 1877¹⁶⁸² Monsieur Callon est nommé instituteur à Saint-Michel-de-Chabrillanoux sans l'accord du consistoire. Mademoiselle Dupau institutrice à Saint-Michel-de-Chabrillanoux se propose alors d'inverser son poste avec Madame Callon du Moulinon. Un long débat suit puisque des pères de famille réclament le maintien de Mademoiselle Dupau. Quatre Anciens se prononcent pour la mutation et cinq contre. L'année suivante, l'affaire s'envenime¹⁶⁸³ : monsieur Callon, également secrétaire de mairie, insulte et menace les pères de famille opposés à la venue de sa femme, ces derniers se plaignent, le consistoire ouvre une enquête. En novembre le consistoire demande la mutation de Callon à Boyon et son remplacement par Royer. Cela ne se fera pas.

Les nominations sont au cœur des relations d'autorité entre les consistoires et les conseils presbytéraux. En cas de difficultés, il faut alors en appeler à l'arbitrage du préfet. C'est ainsi que l'instituteur protestant de Montmeyran a été nommé par le conseil presbytéral. Le préfet réagit et rappelle la loi, c'est le consistoire qui propose. Donc, pour remplacer Cheyssière c'est en fin de compte son adjoint Guibal, recommandable à tous égards qui est choisi¹⁶⁸⁴.

On ne sait pourquoi Madame Richard¹⁶⁸⁵ est révoquée de son poste d'institutrice publique chargée de l'école de filles protestantes de Valence, elle est remplacée par Mademoiselle Louise Laget qui assume provisoirement la fonction de directrice de l'école de Saulce. À cette occasion l'Ancien Dupont demande que les conseils presbytéraux aient leur mot à dire dans les nominations d'instituteurs.

Il ne faut pas tirer de ces exemples difficiles des généralités. Dans la plupart des cas, tout se passe bien même si les nominations sont parfois laborieuses pour diverses raisons. En 1856¹⁶⁸⁶ l'école de filles de Saint-Agrève est sans directrice depuis 6 mois et donc fermée, la candidate originaire de Dieulefit, Mademoiselle Poize, a échoué aux examens. On demande

¹⁶⁷⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (19 septembre 1879)

¹⁶⁷⁹ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Montjoux » (6 mai 1853)

¹⁶⁸⁰ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Bourdeaux » (25 octobre 1852)

¹⁶⁸¹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières (7 avril 1875)

¹⁶⁸² Idem (5 décembre 1877)

¹⁶⁸³ Idem (27 septembre 1879)

¹⁶⁸⁴ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (25 septembre 1879)

¹⁶⁸⁵ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (5 février 1874)

¹⁶⁸⁶ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (20 octobre 1856)

au préfet qu'elle prenne tout de même le poste ! Elle démissionne l'année suivante¹⁶⁸⁷ pour raison de santé et de climat, Mademoiselle Desrois de Lamastre la remplace.

Le consistoire de Saint-Pierre-ville prend de nombreuses décisions dans les années 1870¹⁶⁸⁸. Cela démontre l'influence des Anciens et leur volonté de bien encadrer la jeunesse par des instituteurs présents et compétents. En 1872 Léoncie Puaux institutrice à Saint-Pierre-ville nommée à Toulaud est remplacée par sa sœur Éva. En 1876 avec la création d'une école mixte spéciale au Moulinon, on y nomme Mlle Puaux, institutrice libre depuis 3 ans sous l'égide de sa mère, de même avec une école spéciale protestante de filles à Issamoulenc où Delphine Lebrat de Saint-Romain-le-désert est proposée (elle est déjà institutrice libre sur place). En 1877 Mlle Defuide remplace Mlle Lebrat quelques années plus tard. Cette même année M. Soubeyran directeur de l'école communale protestante de la Rouveyre à Saint-Genest-Lachamp, décédé, est remplacé par Louis Charra, M. Duron normalien à Privas prend son poste à l'école communale protestante d'Ajoux. Mlle Zélie Dupot en poste à Saint-Michel est nommée au Moulinon. (Saint-Sauveur), M. Charra instituteur à Boffres est nommé à Buriane (Saint-Christol) à la place de Rostaing. En 1878 Mlle Dupot refuse de quitter Saint-Michel donc cela pose problème car Callon vient d'être nommé à Saint-Michel et Rostaing à Champis (ils sont alors loin de leurs épouses et ne peuvent prendre leur poste). On demande donc que Me Callon aille de Champis au Moulinon, elle serait remplacée par Me Rostaing. En 1878¹⁶⁸⁹ il y a accord pour l'inversion des postes d'instituteurs entre Chevalier nommé à Saint-Cierge et Brès nommé à Dunières. En 1882¹⁶⁹⁰ Samuel Royer de Boyon remplace Monsieur Mandon père à Saint-Cierge, M. Loriol de Boffres est nommé à Boyon et non M. Dupau du Bas-Pranles. En 1882 les lois Ferry laïcisant les écoles font que les consistoires ne sont plus consultés. Celui des Ollières délibère donc une dernière fois¹⁶⁹¹ en soutenant la nomination de Mlle Combeauroure de Baratier à Saint-Fortunat à la place de Mlle Manson. Les consistoires, à l'image de celui de Saint-Pierre-ville¹⁶⁹², poursuivent leur tâche au moment où les débats sur la laïcisation se multiplient. En 1879 avec la création d'une école mixte au Cros-de-Leyral à Saint-Pierre-ville, le conseil municipal demande que l'institutrice laïque soit protestante puisqu'il y a 18 protestants pour 11 familles (4 propriétaires, 2 fermiers, 2 terrassiers, 1 contremaître, 1 ouvrier, 1 domestique) et 13 catholiques pour 7 familles (1 propriétaire et 6 fermiers). Cette même année avec le départ en retraite des instituteurs Jallade à Giffon (commune de Gluiras) et Gibert à Albon, se font les nominations de Bonnet à Giffon (adjoint à Vernoux) et de Camille Dupré, né à Annonay, à Albon. En 1880 suite à la création d'une école au hameau de la Grézière commune de Saint-Julien-du-Gua, Melle Barde institutrice à l'école communale protestante de Privas prend le poste. Cette même année Mlle Marie Bernard est nommée à l'école de Saint Pierre-ville, venant de la Planche (Saint Barthélémy le Pin) avec le soutien de personnes influentes de la commune, face à Mlle Dubourdeau (Saint Symphorien), Potu (Toulaud), Maisonneuve (Saint-Péray), Chazet (Annonay), Girodier (suppléante à Vals). Bonnet parti en retraite à Saint-Étienne-de-Serre, est remplacé par George Pradier normalien de Privas, fils de l'instituteur protestant de Saint-Pierre-ville. Bonnet instituteur à Giffon est muté à Alger, il est remplacé par Anselme Fourets adjoint à Lamastre (contre Roussier, adjoint à Vernoux et Bourrette, neveu de l'instituteur de Saint-Sauveur). En 1881 on note le départ de Charra, instituteur de Buriane, dont la conduite a donné prise à la

¹⁶⁸⁷ AP Saint-Agrève « registre du consistoire de Saint-Agrève » (4 mai 1857)

¹⁶⁸⁸ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (27 février 1872, 14 août 1876, 16 décembre 1876, 20 avril 1877, 2 et 30 octobre 1877, 19 février 1879)

¹⁶⁸⁹ Idem (27 septembre 1878)

¹⁶⁹⁰ Idem (13 janvier 1882)

¹⁶⁹¹ Idem (15 février 1882)

¹⁶⁹² AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (18 mars et 18 octobre 1879, 2 septembre et 28 octobre 1880, 16 décembre 1881)

critique du public. Charra soutenu par des pétitions veut rester mais le consistoire le remplace par Chambon (7 voix contre 5).

Le petit consistoire isolé et rural de Vallon a visiblement à cœur cette prérogative de proposer des candidats aux postes d'instituteurs. En témoignent ses nombreuses délibérations qui émaillent les registres de 1874 à 1881¹⁶⁹³ : En 1872 le poste d'instituteur public à Labastide-de-Virac est créé, Jean Pic, instituteur privé y est nommé. Le même phénomène se produit en 1874 avec la nomination de Mademoiselle Lydie Corbier à l'école protestante publique de filles de Vallon qui était l'institutrice privée de ladite école communalisée. En 1874 les Anciens proposent Hippolyte Héritier instituteur privé à Privas, directeur de l'école communale protestante de Vals mais un autre instituteur est nommé malgré leurs protestations. Ils reviennent à la charge en 1875 et demandent alors son remplacement, lui qui a été nommé sans l'accord du consistoire et dont la conduite et l'enseignement laisse à désirer. L'instituteur de Vals est déplacé à Creyseilles. En 1876 Pierre Escoffier est proposé pour le poste d'instituteur protestant à Lagorce. Aux Vans, les Anciens demandent le déplacement de d'Alzas, cette même année l'école de garçons est communalisée. Alzas part l'année suivante, l'école protestante mixte ferme alors par manque de remplaçant. En 1880 le conseil presbytéral des Vans veut un soutien pour l'école privée de la commune mais ne sait s'il doit en demander la communalisation ou simplement une subvention au conseil municipal, ce qui permettrait de maintenir la liberté du choix de l'institutrice (peur sans doute de voir arriver une institutrice hostile). Le consistoire est favorable à la communalisation. En 1876 Louis Tendil est proposé comme instituteur à Vallon mais il refuse le poste. En 1877 on ajourne le remplacement de l'instituteur Menut de Vallon. En 1878 les Anciens procèdent au remplacement de l'institutrice démissionnaire de Lagorce, Mademoiselle Estelle Mazet qui a perdu la confiance des parents et prend acte de la nomination de Mademoiselle Mazellier par l'inspecteur primaire sans l'accord du consistoire, elle rejoint Labastide l'année suivante. En 1880 Madame Kissel, femme du pasteur de Salavas dirige l'école publique de filles depuis 15 ans. Elle a demandé une adjointe mais celle-ci n'est pas rémunérée par l'État. Madame Kissel fait appel au consistoire qui pourrait intervenir auprès de l'inspection académique. Le pasteur Kissel défend d'ailleurs cette idée là en consistoire mais le consistoire refuse. Monsieur Kissel et son fils, pasteur à Vals, contrariés, quittent l'assemblée se disant. En 1881 Adèle Hugon est nommée institutrice à Salavas suite à la démission de Madame Kissel.

Au cours de ces délibérations consistoriales, un visage du corps enseignant se dessine. Les mutations de proximité sont assez nombreuses, les liens d'amitié, familiaux que forment les enseignants facilitent ces derniers. Les écoles doubles, à deux classes de garçons et de filles, sont convoitées par des couples. Les mutations semblent s'organiser selon des modalités démocratiques avec la pluralité des candidatures mais on sent bien ici ou là que des pressions plus ou moins occultes existent pour privilégier un tel plutôt qu'un autre.

Une fois en place les enseignants posent parfois des difficultés qu'il faut résoudre.

L'un des principaux problèmes porte sur la religiosité des instituteurs et des institutrices ; ces derniers peuvent avoir une très forte influence sur leurs élèves, il convient donc de bien savoir en quoi ils croient. Deux cas sont possibles, soit l'enseignant devient libre penseur, soit il adhère à une dissidence religieuse (méthodisme, darbyisme). C'est ainsi qu'en 1854 à

¹⁶⁹³ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (3 septembre 1872-13 janvier 1874-15 décembre 1874-9 février 1875-3 août 1875-29 janvier 1876-6 avril 1876-6 septembre 1876-9 novembre 1876-16 janvier 1877- 10 décembre 1878-28 avril 1880- 6 avril 1881)

Dieulefit¹⁶⁹⁴ le sous-préfet révoque un instituteur sur plainte du curé qui l'accuse de professer des idées religieuses étranges. Il reçoit le soutien du pasteur national (les méthodistes de Dieulefit n'ont pas alors rompu tous les liens avec l'Église réformée). En 1873¹⁶⁹⁵ le pasteur Charra demande quoi faire avec une institutrice darbyste qui ne fréquente pas le culte public et refuse d'y envoyer ses élèves. Le conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape¹⁶⁹⁶ invite Sagne à obéir aux règles édictées en 54. En 1850 le registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat¹⁶⁹⁷ mentionne une décision barrée de révocation de Charrier instituteur à Mondon qui commet des faits nuisant gravement aux intérêts spirituels et à l'instruction des enfants. Le consistoire de Privas¹⁶⁹⁸ renvoie Melle Argaud qui ne fréquente plus le culte au temple, n'y envoie plus ses élèves, mais se rend chez les dissidents ; elle est alors remplacée par Me Fougeyrol.

D'autres enseignants négligent leur métier comme Madame Lafforie avec laquelle le conseil presbytéral du Pouzin a passé une convention en 1847¹⁶⁹⁹ mais qui, dès l'année suivante demande un congès après sept semaines d'absence, ce qui fait que les enfants sont scolarisés ailleurs. L'instituteur Chaput de Bourdeaux en 1851¹⁷⁰⁰ est qualifié d'homme sans piété, même sans religion, qui fait le plus grand mal aux enfants qu'on est forcé de lui confier car il n'y a pas d'autre école ! Il faut le remplacer en 1852¹⁷⁰¹ puisqu'il a été révoqué par le recteur ; Bernard, instituteur à la Motte Chalancon, ou Eynard de Suze, élève à Dieulefit, sont proposés. En 1855 il faut aussi remplacer Muston¹⁷⁰² instituteur à Saint-Symphorien car les pères de famille se plaignent de l'absence de progrès chez leurs enfants et menacent de les mettre ailleurs. Quelques années après¹⁷⁰³, en 1863, c'est l'instituteur Agier qui est sur la sellette, il a été averti de ses négligences, les parents envoient les enfants ailleurs. Enfin un troisième instituteur arrive, Valla¹⁷⁰⁴ est, lui, bien apprécié et soutenu par le conseil presbytéral et les parents alors qu'il est menacé de mutation en 1877 bien qu'il ait fait prospérer l'école. Dans l'Église de Loriol, dans les mêmes années¹⁷⁰⁵, alors qu'une aide financière est accordée à Melle Calon institutrice publique qui a augmenté le nombre d'élèves (de 30 à 50 filles accueillies) pour qu'elle puisse aussi enseigner à des élèves plus âgées, un blâme est adressé à l'instituteur public Chapus qui ne tient pas sa classe et ne respecte pas les horaires. Il y a donc de moins en moins d'élèves (de 80 à 40). Les parents se plaignent aux conseillers presbytéraux qui menacent le renvoi sans amélioration notable. Des mesures disciplinaires sont prises mais elles sont sans effet, les élèves partent dans d'autres écoles (privées ou hors commune). L'inspection d'Académie est interpellée. L'inspecteur primaire invité regrette le départ des élèves vers l'école privée des frères ; il mute Chapus sur Valence mais demande aux conseillers d'intervenir auprès de ceux de Valence pour qu'ils l'acceptent.

3) Le cas particulier des salles d'asile

Dans les Églises les plus peuplées, des salles d'asile apparaissent. Il s'agit d'accueillir des

¹⁶⁹⁴ « Article des Archives du méthodisme » (1^{er} avril 1854)

¹⁶⁹⁵ ADD 166 J 29 « Registre du consistoire de Valence » (6 février 1873)

¹⁶⁹⁶ AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (6 décembre 1855)

¹⁶⁹⁷ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (28 juillet 1850)

¹⁶⁹⁸ ADA 82 J 2 « Registre du consistoire de Privas » (5 septembre 1852)

¹⁶⁹⁹ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral du Pouzin » (29 novembre 1847-3 septembre 1848)

¹⁷⁰⁰ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (2 août 1851)

¹⁷⁰¹ Idem (13 février 1852)

¹⁷⁰² AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (10 septembre 1855)

¹⁷⁰³ Idem (1^{er} mars 1863)

¹⁷⁰⁴ Idem (2 septembre 1877)

¹⁷⁰⁵ AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Loriol » (31 décembre 1862, 28 octobre 1863, 28 janvier 1864, 15 juillet 1864)

enfants avant l'âge de 6 ans, souvent issus des milieux les plus pauvres (ouvriers et paysans) avec les deux parents qui travaillent et ne peuvent donc s'occuper correctement de leurs plus jeunes enfants.

La nécessité de créer une salle d'asile à Crest se fait sentir dès 1843¹⁷⁰⁶. Jusqu'en 1881 un comité de « dames inspectrices » fonctionne et tient registre¹⁷⁰⁷ : Elles se réunissent en moyenne tous les mois ou tous les 3 mois. Elles visitent la salle d'asile, les pauvres à domicile. Les enfants pauvres sont habillés (fabrication de vêtements), et elles leur fournissent du matériel scolaire.

À Vernoux dans les années 70¹⁷⁰⁸, le registre comptable tenu par les pasteurs précise : « *en été comme en hiver, ouvrir les portes à 8h, en hiver allumer le poêle, les deux enseignantes se mettront à l'ouvrage jusqu'à 5h en été et 4h30 en hiver* ». Le registre précise les achats à effectuer (lits de camp, bougies pour l'Arbre de Noël, balais, ardoises, crayons, torchons, sifflets, sacs de pommes de pin et charbon). La salle d'asile reçoit, entre 1872 et 1876, 11 256 francs de dons venant de notables locaux (Chalamet, Fougeyrol) mais aussi de France entière, ce qui est plus surprenant (Latune, Morin, Dolfus de mulhouse, Vernes de Paris, du Havre, de Montpellier). Faut-il voir dans ces dons nationaux l'influence d'Élise Chalamet, bien connue dans le milieu laïque de l'éducation, originaire de Vernoux et à l'origine des premiers jardins d'enfants à Paris ? Une des deux institutrices est Rosalie Combier, femme très pieuse, est contrariée par les sermons trop libéraux du pasteur de Magnin ; elle est très appréciée par les parents d'élèves, elle en entraîne une partie dans la dissidence libriste qu'elle crée à Vernoux.

II L'enseignement secondaire.

1) L'échec de la création d'un collège protestant à Vernoux.

Le refus de l'ouverture d'un collège protestant à Annonay ou à Vernoux en 1824-1825 symbolise les difficultés rencontrées sous la Restauration par les protestants. Ces derniers voient leur reconnaissance officielle et leur liberté acquise sous le Consulat et le Premier Empire, en partie remises en cause par les plus extrémistes des royalistes malgré la Charte constitutionnelle octroyée en 1814.

Tout commence à Annonay où les notables protestants désirent un instituteur de leur culte pour leurs enfants. Ils pensent faire appel à Monsieur Lombard, frère du pasteur de Vernoux. Ils souhaitent que ce dernier obtienne au préalable l'autorisation du grand maître de l'Université pour ouvrir une institution protestante d'enseignement secondaire. Ils font intervenir Boissy-d'Anglas qui écrit en ce sens à Monseigneur Frayssinous. Mais la réaction cléricale triomphe sous cette période de la Restauration, le catholicisme est redevenu religion d'État et l'École normale supérieure vient d'être fermée. Le ministre répond qu'il attend un rapport circonstancié du recteur de Nîmes avant de transmettre le dossier au Conseil royal de l'Instruction publique. Le dossier traîne en longueur et Boissy-d'Anglas en conclue à l'hostilité du ministre et lui écrit en ce sens en 1824¹⁷⁰⁹ : « *il y aurait deux moyens de se refuser à l'autorisation que nous demandons, l'un d'en prononcer le refus, l'autre serait de ne pas répondre et de laisser, par des débats multiples et des formalités successivement exigées, la persévérance des parties intéressées. L'un et l'autre seraient injustes. Faut-il permettre à des protestants de faire élever leurs enfants dans la religion de leurs pères, en leur accordant le*

¹⁷⁰⁶ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (2 février 1843)

¹⁷⁰⁷ Idem « Registre des dames inspectrices de la salle d'asile »

¹⁷⁰⁸ AP Vernoux « Registre comptable de la salle d'asile »

¹⁷⁰⁹ BBP « Archives Mours – papiers Chalamet » (24 juillet 1824)

seul moyen existant dans une ville où il n'existe d'autres établissements d'instruction qu'un petit séminaire et un collège tenu par des prêtres catholiques ? Mais nous ne sommes pas aux temps où il était enjoint par les ordonnances aux protestants d'envoyer leurs enfants aux écoles catholiques pour les y faire élever dans les principes de cette religion et où on les y conduisait de force quand les pères ne le faisaient pas. Nous ne sommes plus à celui où un enfant de sept ans était reconnu assez avancé en âge pour que son abjuration du protestantisme dût être acceptée. Toutes ces ordonnances ont été abrogées par la Charte comme par la raison. Qu'il n'y a point de loi qui ordonne qu'un instituteur soit catholique, aussi la demande d'autorisation ne saurait être refusée. L'annonce du moindre refus causerait la plus vive inquiétude aux protestants de France. Quels cris de douleur et d'effroi ne feraient-ils pas retentir jusqu'au pied du trône et avec quel chagrin ne se verraient-ils pas forcés d'envoyer leurs enfants chez l'étranger, solliciter une instruction que leur refuserait leur patrie ? ». Le ministre répond que les délais sont liés à des incompréhensions réciproques et qu'il n'y a aucune volonté de sa part de ralentir le projet. Boissy d'Anglas, par retour du courrier, répond de manière très ferme¹⁷¹⁰ : « je ne suis point réduit à ce point d'incapacité ; je vous assure, Monseigneur, que j'ai très bien compris le peu que vous daignez me dire. Quant aux suppositions que votre Seigneurie a cru voir dans ma lettre, je pense que c'est moi qui n'ai pas été compris ; il est vrai que cela serait moins étonnant, ma lettre contenait des observations particulières et des considérations générales. Mais ce ne sont pas des suppositions et vous me permettrez d'ajouter, nonobstant la haute considération dont je fais profession pour votre Seigneurie, que je n'avais pas besoin de rien supposer, il suffisait en effet de me fonder sur des faits réels. En effet il y a plus de six mois que des pères de famille respectables demandent l'autorisation de faire venir auprès d'eux un homme de leur choix, capable d'instruire leurs enfants dans leur religion, dans la morale, dans les belles lettres, et ils n'ont pu l'obtenir. Il me semble qu'il n'y a rien à supposer pour trouver, qu'au moins, ils ne seront pas traités de manière favorable».

Onze mois plus tard l'autorisation arrive enfin, non pour ouvrir un établissement d'instruction mais simplement pour permettre un préceptorat.

Les protestants relancent la question en demandant, cette fois ci, l'ouverture d'un collège à Vernoux. Monseigneur Frayssinous montre la même attitude¹⁷¹¹, il se moque des protestants en ne donnant pas de réponse. Le docteur Péirot, Ancien le plus influent de Vernoux précise à Boissy-d'Anglas que le baron Cuvier n'est d'aucune aide bien qu'il soit protestant, qu'il entrave même leurs affaires. Après le refus de la part du ministère, Péirot ajoute¹⁷¹² qu'il n'y a qu'un pas à franchir pour attenter à la liberté de culte, qu'il est déplorable que les enfants protestants subissent un enseignement catholique et doivent aller aux messes. Un appel est lancé aux consistoires voisins pour soutenir le projet. Celui de Lamastre¹⁷¹³ demande l'établissement d'une maison d'éducation à Vernoux, lieu très central dans le département. Il espère l'accord d'autant plus qu'existent des établissements pour les catholiques à Vernoux, Annonay et Saint-Basile. Si le refus d'ouverture se confirme¹⁷¹⁴, les protestants s'adresseront aux Chambres. Si en revanche, on accorde un collège protestant à Vernoux, le pasteur Lombard de Vernoux, calomnié par le Monseigneur Frayssinous, ne pourra le diriger : « *il a la vue trop basse, des opinions originales, de l'instruction mais ne voyant pas le monde tel qu'il est* ». Le docteur Péirot pense que son frère d'Annonay est plus qualifié. Au passage, on apprend que le conseil général a détourné l'argent affecté à la construction des routes qui

¹⁷¹⁰ Idem (1824)

¹⁷¹¹ BBP « Archives Mours – papiers Chalamet » (3 août 1825)

¹⁷¹² Idem (6 août 1825)

¹⁷¹³ AP Lamastre « Registre du Consistoire de Lamastre » (30 août 1825)

¹⁷¹⁴ BBP « Archives Mours – papiers Chalamet » (18 décembre 1825)

favoriseraient l'économie, l'industrie florissante des soies contrôlées par les notables protestants, en étant convaincu par les catholiques et les légitimistes influents que cela détruira les bonnes mœurs. L'argent a été utilisé pour construire une chapelle pour les enfants de chœur à Viviers et un monument à Jalès (révolte royaliste et catholique écrasée sous la Révolution). Le docteur Périot critique les notables protestants du département, ils sont certes libéraux mais ne valent rien en politique. L'essentiel des difficultés¹⁷¹⁵ vient de l'opposition du préfet et du maire de Vernoux qui craignent pour le collège catholique. Il faut une pétition des pères de famille protestants aux Chambres et l'adresser particulièrement aux sénateurs et députés protestants, même si le député local, le protestant Dubay, n'intervient jamais. Le recteur de Nîmes, pour calmer l'affaire, est prêt à accepter que le pensionnat de Lombard cadet à Annonay devienne un collège public avec Lombard aîné comme professeur. On ne veut pas du pasteur Lombard comme directeur à Vernoux. C'est bien sa personne qui pose problème¹⁷¹⁶, pour le résoudre le pasteur Frossard de Saint-Pierre-ville pourrait le remplacer.

En 1822¹⁷¹⁷ le ministre Montalivet annonce à Boissy d'Anglas la possibilité pour les élèves protestants du collège royal de Tournon d'avoir un enseignement religieux suite à une visite du recteur de Nîmes et de sa rencontre avec les pasteurs Ladreyt de Lamastre et Mazade de Livron. Un aumônier protestant rétribué sera nommé en 1833, c'est une conséquence du refus définitif de créer un établissement protestant à Vernoux.

L'instruction secondaire est, pour Guizot¹⁷¹⁸, la pièce maîtresse de l'éducation publique et privée. Dans une société en mutation où grandit le rôle de la nouvelle bourgeoisie, l'instruction secondaire est chargée d'instruire et d'éduquer les futurs cadres de la nation. Il faut que la puissance publique contrôle cet enseignement et ne le laisse pas aux mains du privé. Dès 1832 les recteurs doivent clairement identifier tous les établissements secondaires. Les jurys d'agrégation sont plus exigeants, le corps des inspecteurs généraux est renforcé et la tutelle sur les chefs d'établissement est plus forte. En 1836 Guizot propose une loi où l'université perd son monopole sur l'enseignement secondaire. Il est alors possible de créer des établissements privés présentant des élèves au baccalauréat.

2) D'autres pensionnats privés peu connus.

Ils sont nombreux dans la Drôme, mais leurs archives ne sont pas conservées et ce n'est qu'à la lecture d'articles dans les journaux ou de lettres adressées à diverses occasions que l'on découvre leurs existences.

Le pensionnat Lombard-Lachaux à Crest¹⁷¹⁹ semble le plus ancien. Il est fondé par le pasteur Lombard-Lachaux qui vient de reprendre le ministère avec la mise en place des Articles organiques du culte protestant. Son pensionnat accueille des garçons des deux départements de Drôme et d'Ardèche, il devient pour un temps une sorte d'école préparatoire pour les études de théologie comme le montrent ces deux décisions des consistoires de Vernoux et de Valence. Les Anciens de Vernoux demandent en 1806¹⁷²⁰ que Jacques Chapelle de Champis, né le 24 novembre 1787, parte étudier à Lausanne pour devenir pasteur et qu'il soit exempté du service militaire. La demande est soutenue par un certificat d'études donné par Lombard

¹⁷¹⁵ Idem (3 janvier 1826)

¹⁷¹⁶ Idem (26 janvier 1826)

¹⁷¹⁷ BBP « Archives Mours – Papiers Puaux » (21 avril 1822)

¹⁷¹⁸ SHPF Actes du colloque François Guizot (SHPF 1976) Guizot et l'enseignement. Guizot et l'instruction populaire, la loi du 28 juin 1833 par Maurice Gontard

¹⁷¹⁹ ADD B991-5 « Brochure d'accueil »

¹⁷²⁰ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (31 octobre 1806)

Lachaux dont « *l'école a acquis une réputation aussi méritée qu'elle est étendue ; qu'il résulte de ses examens que quoiqu'il ignorât entièrement les premiers éléments des langues anciennes lorsqu'il est entré dans cette école, il est parvenu à expliquer avec facilité, au bout de 13 ou 14 mois, Quinte-Curce et les dialogues de Lucius en grec et qu'en conséquence il a eu le 1^{er} prix de sa classe ; qu'il a également eu le 1^{er} prix pour les éléments de mathématiques ; enfin qu'il a partagé le prix de sagesse avec Jean Antoine Eyrout de Beaufort* ». L'année suivante ce sont les Valentinois¹⁷²¹ qui interviennent pour que Jean Jacques Ducros de Valence parte faire des études de théologie et soit exempté de service militaire. Il obtient un certificat de Lombard Lachaux : « *certifions à tous ceux qu'il appartiendra que J.J. Ducros s'est distingué dans cette école dont il est élève et pensionnaire depuis plusieurs années, par son application, par sa docilité, par le développement des plus beaux talents et par sa sagesse ; qu'il est familiarisé avec les chef-d'œuvres et les auteurs les plus difficiles des langues latines et grecques ; qu'il peut résoudre les difficultés les plus abstraites de sa langue naturelle et qu'un cours de belles lettres qu'il a fait avec succès l'a mis au fait de tous les genres de composition française où il s'est exercé avec distinction ; qu'il a déjà fait divers cours de mathématiques au moyen desquels il peut facilement arriver aux mathématiques transcendantes ; que les connaissances qu'il doit à ses cours de physique, d'histoire naturelle lui ont aplani le chemin de l'étude de la théologie positive ; qu'enfin ses mœurs constamment pures dignes de l'approbation de ses supérieurs nous paraissent le rendre propre au saint ministère* ». La décision rappelle que Chapelle a été tiré au sort, qu'il a pu se faire remplacer mais a eu du mal à trouver son remplaçant. Ducros est nommé étudiant au séminaire des protestants de France à Lausanne pour les Eglises de l'Ardèche.

En 1808, un an après le décès du pasteur Lombard-Lachaux, le nouveau directeur fait éditer une brochure d'accueil dans laquelle il rappelle les succès rencontrés par les pensionnaires.

Le pensionnat Bérard à Beaumont-lès-Valence¹⁷²² est le deuxième pensionnat qui a laissé quelques traces. Le pasteur Bérard ouvre en 1856 une école secondaire libre. Deux ans après il doit écrire un rapport de 18 pages au préfet pour tenter de se disculper des accusations qui lui sont faites ; il y décrit le quotidien de son pensionnat. Il a deux établissements (garçons et filles), 68 élèves et 43 pensionnaires. Il a dû se séparer, pour incompatibilité d'humeur avec ses directeurs (le couple Milani) sont partis à Valence dans un autre pensionnat. Il est en concurrence avec les pensionnats « Dupont » de Valence qui sont à l'origine des diffamations à son encontre. Il semblerait que ses opposants sur Beaumont soient des « dissidents » et qui ne lui pardonnent pas d'avoir réussi à ramener un certain nombre de paroissiens au « culte national ». Une pétition¹⁷²³ le soutenant est lancée par un ancien instituteur suspendu en 1852 mais maintenant un notable reconnu. Il est surtout calomnié par quatre familles de Beaumont aidées par le maître de pension de Valence ; on lui reproche d'avoir fait ses études dans une école dissidente à Genève, de ne pas s'entendre avec Armand, d'avoir des difficultés avec quelques familles et ses directeurs au pensionnat. En 1858 Bérard¹⁷²⁴ écrit au préfet pour se disculper des attaques dont il est l'objet : on l'accuse de ne pas avoir de diplôme pastoral suisse ; il répond qu'il est pasteur reconnu d'une Église libre suisse. Il a des problèmes avec le pasteur Armand : Armand a pendant 6 ans refusé à son conseil presbytéral un suffragant, il est normal donc que cela se passe mal ; il est au cœur de luttes entre familles après avoir acheté un terrain déjà convoité pour son pensionnat. Il a relancé la vie de la paroisse endormie avec Armand : Il a beaucoup de monde au culte, il célèbre quatre cultes par dimanche, il dirige une école du dimanche, et le chant liturgique est rétabli. À son arrivée seulement 20 femmes

¹⁷²¹ ADD

¹⁷²² ADD J 710 « Diverses lettres » (entre 1856 et 1858)

¹⁷²³ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (22 mai 1807)

¹⁷²⁴ ADD J 710

venaient au culte, depuis qu'il est là, les deux dissidences sont en net recul. Les signatures sur les pétitions hostiles ont été arrachées sous la contrainte ou par trahison.

Cinq autres pensionnats sont mentionnés dans les archives drômoises. Ils sont créés par des pasteurs soucieux d'encadrer la jeunesse masculine au plus près d'eux. À côté de ces pensionnats de garçons, les épouses de pasteur dirigent souvent un pensionnat de jeunes filles. Le pensionnat Dupont-Milani à Valence, outre ses démêlés avec le pensionnat Bérard de Beaumont, fait parler de lui en 1859¹⁷²⁵, on apprend que lors de la remise annuelle des prix en 1859, questions sont posées aux élèves sur la religion, la grammaire, la géographie, l'histoire, mais aussi la littérature, la physique et l'histoire naturelle. Le pensionnat Delon à Dieulefit¹⁷²⁶ est le chaînon manquant pour l'instruction secondaire entre les écoles primaires et l'école modèle du pasteur Brun. Dans le pensionnat Charras à Cliousclat en 1846 le pasteur n'accueille que des jeunes gens au nombre de 10¹⁷²⁷. Une simple mention précise l'existence d'un pensionnat Rivière à Die et d'un pensionnat Mailhet à Bourdeaux, dans les années 1860¹⁷²⁸.

3) Le cas particulier de l'École préparatoire de Tournon.

La naissance et le développement de l'école.

Depuis 1833 le lycée de Tournon, seul lycée public pour la Drôme et pour l'Ardèche, est pourvu d'un poste d'aumônier pour les élèves protestants. Les élèves protestants y sont nombreux. Les fils des notables mais aussi de la petite bourgeoisie, les enfants des pasteurs, les enfants des veuves de pasteurs, quelques jeunes issus des milieux populaires poussés par leurs instituteurs, se côtoient dans cet établissement laïc, loin de tout prosélytisme catholique. Le lycée leur permet d'accéder au baccalauréat et donc aux études universitaires, porte d'entrée à la carrière pastorale.

En 1879, le pasteur Ruel¹⁷²⁹ aumônier du lycée de Tournon demande la création d'une école préparatoire analogue à celle des Batignolles à Paris pour les régions du Midi afin de mettre fin à la pénurie de pasteurs. Ce sont les synodes officieux qui doivent décider. Le pasteur Boyer des Batignolles¹⁷³⁰ en réponse au pasteur Lasserre de Valence qui met en doute l'utilité et la viabilité de l'école de Tournon écrit qu'il faut ouvrir cette école au lieu de multiplier les Écoles modèles, il faut des pasteurs pour réveiller les protestants endormis, il faut des pasteurs professeurs qui choisiront les bons élèves, il faut en appeler aux Églises pour trouver de l'argent.

L'école est fondée le 4 octobre 1880¹⁷³¹. Dans son premier article les statuts précisent que « *la société de l'école préparatoire aux études de Tournon a pour but de faciliter les études classiques à de jeunes gens qui désirent se consacrer au saint ministère dans l'Église réformée de France et de les préparer à suivre les cours des facultés de théologie protestante* ». L'ouverture de l'école de Tournon¹⁷³² en octobre 1881 se fait avec 22 à 25

¹⁷²⁵ « Article du Lien » (Octobre 1859)

¹⁷²⁶ AN F 19 10173

¹⁷²⁷ ADD 62 V 4 « Lettre du maire au préfet » (13 août 1846)

¹⁷²⁸ « Bourdeaux et sa vallée » par Adolphe Mailhet (1931)

¹⁷²⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (16 mai 1879)

¹⁷³⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (29 août 1879)

¹⁷³¹ ADA 2 Z 822 « Fondation de l'école, dossier déposé à la sous-préfecture de Tournon » (1880)

¹⁷³² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (8 juillet 1881)

élèves. La commission d'administration de l'école¹⁷³³ est formée de 14 membres dont des pasteurs et des notables du Sud-Est. Rouget devient le premier directeur, il est consacré au temple de Valence, tandis que le pasteur Kissel de Salavas est nommé président du comité. Dans sa séance du 17 octobre 1893 le conseil d'administration rappelle les raisons du choix de Tournon en 1879 : la ville est centrale pour la population protestante, la pension y est peu élevée. Tournon est une petite ville avec une Église sans division doctrinale et ecclésiastique qui possède un bon lycée avec des internes futurs magistrats, fonctionnaires et hommes politiques ce qui crée de bonnes relations pour les pasteurs.

L'école n'est pas, au départ, facilement acceptée par les responsables protestants nationaux¹⁷³⁴ comme le dit le pasteur Piaux père. Il est venu à Tournon en 1881 avec des préjugés défavorables, à savoir une école dans une petite ville de l'Ardèche sans importance au point de vue protestant. Il est heureusement surpris de voir 21 élèves y travailler, dans 5 classes, et être tous en tête de classe. Une autre surprise réside dans le nombreux auditoire du dimanche qui montre qu'il y a des protestants à Tournon, le culte se célébrant dans la chapelle du lycée. Le pasteur Piaux précise que cette école doit être un exemple pour les paroisses qui devraient envoyer faire de la théologie les jeunes pieux et doués des écoles du dimanche, particulièrement les enfants des familles riches.

En 1888, le projet de faire reconnaître l'école par l'État « établissement d'utilité publique » se fait jour mais il y a débat pour s'assurer de l'intérêt à passer sous le contrôle de l'État. En 1892, les démarches en cours pour faire reconnaître l'école d'utilité publique s'avèrent difficiles avec le refus du directeur des cultes non-catholiques, Dumoy car, d'après lui, aucun élève n'a poursuivi d'études à Genève ou à Paris dans les facultés de théologie. Le pasteur Ruel répond qu'il y a 8 jeunes à Genève et 3 à Paris. Le député Seignobos de Lamastre et le sénateur Chalamet de Vernoux demandent audience à Dumoy qui donne la vraie raison du refus à savoir l'opposition franche de la Délégation libérale nationale reçue avec le baron Schickler, l'école est ainsi un des lieux d'affrontement entre les deux fractions doctrinales du protestantisme français. Les deux hommes politiques ardéchois, bien qu'eux-mêmes libéraux, soutiennent le projet, ils sont ardéchois avant d'être libéraux. On relance le préfet de l'Ardèche pour qu'il intervienne auprès du ministre. L'utilité publique est reconnue le 21 mars 1893¹⁷³⁵, les élèves bacheliers de Tournon bénéficient de la loi du 15 juillet 1889 qui accorde un an au lieu de trois de service militaire aux étudiants ecclésiastiques.

Les responsables se disputent souvent¹⁷³⁶.

Dès 1881 des difficultés se font jour au sein du comité directeur de l'école de Tournon¹⁷³⁷. Il semblerait que certains ne veulent plus du pasteur Ruel mais que d'autres le soutiennent. On se propose de passer de 9 membres à 12 pour faire entrer des fidèles. Il semblerait que le pasteur Ruel ait tenu des propos très désobligeants vis-à-vis du pasteur Delon de Creysseilles pressenti pour diriger le comité. Ces propos ont amené des membres du comité à renvoyer le pasteur Ruel. Le directeur, ami de Ruel, mais soutenant Delon s'en remet à la commission synodale. Ruel a semble-t-il accusé au synode de Marseille le maire de Tournon, Faure, de visiter au nom de l'école les paroisses sans en rencontrer les pasteurs. Ruel a insulté Faure en lui déniait tout titre. Pédezert écrit à Ruel que le synode n'a rien dit contre lui. Ruel dit qu'il

¹⁷³³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (16 septembre 1881)

¹⁷³⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (8 juillet 1881)

¹⁷³⁵ AN 107 AS 6 « Registre des délibérations du conseil d'administration de l'école »

¹⁷³⁶ AN 107 AS 6 « Registre des délibérations du conseil d'administration de l'école »

¹⁷³⁷ SHPF 003 Y « Archives synodales évangéliques boîte 8 chemise 9 » (1881)

est à l'origine de la création de l'école, qu'en 1880 on lui a imposé comme directeur Rouget proposé par le pasteur Lasserre de Valence, celui-ci sans diplôme ne peut la diriger. Suit un conflit d'autorité entre Lasserre et Ruel et aussi sans doute un conflit d'égo. Lasserre veut transférer l'école à Valence sous son autorité pour l'enlever à celle de Ruel. Les responsables changent, Kissel devient directeur et le pasteur Folz, président du comité. Mais Ruel est toujours là !

En 1888 la double démission du président Foltz et du directeur Kissel résulte de l'impossibilité d'un travail en commun, des dissensions et des disputes se multiplient. Les problèmes liés à des divergences de vue n'ont pu être résolus par la commission permanente du synode général. Causse, pasteur à Valence, est nommé par la commission permanente du synode général délégué à la commission administrative de l'école pour représenter la Société Centrale d'Évangélisation et tenter de résoudre les problèmes. Picard est nommé directeur. Les tensions ne s'apaisent pas, les pasteurs Causse et Arnaud partent à leur tour. Le pasteur Ruel de Tournon devient le nouveau président, ce dernier fait nommer son prédécesseur, Folz, directeur. Il le restera jusqu'en 1896 où il est remplacé par le pasteur Perrot d'Annonay.

De 1897 à 1905 un conflit enfin (et encore !) surgit entre le président Ruel et le trésorier Laurans¹⁷³⁸. Un procès les oppose, Ruel accusant Laurans de détournement de fonds, Laurans attaquant Ruel sur sa gestion de l'école. En 1898 le synode leur demande de se réconcilier. Ruel accepte mais Laurans refuse et exige des excuses de Ruel. Ruel démissionne en 1899 mais continue à œuvrer dans l'ombre pour garder le contrôle sur l'école. Cette même année le synode national officieux de Bordeaux demande le transfert de l'école, mais le comité de l'école, toujours influencé par Ruel, refuse. En 1902, le synode d'Anduze demande à nouveau, le transfert de l'école et la commission répond qu'elle accepte à regret à cause des difficultés qu'elle rencontre avec l'Église de Tournon. Ruel fait appel à ses amis de la ligue des droits de l'homme pour se défendre. C'est dans ce contexte que les opposants à Ruel demandent en 1902 à l'État le transfert de l'école à Alès (Ruel perdrait toute influence). Le gouvernement refuse le transfert. En 1903 le comité de l'école est obligé d'admettre que seul le départ de Tournon de Ruel, ou sa retraite, ramènerait le calme et permettrait à l'école de rester à Tournon. Molines, pasteur président (Église indépendante de Montpellier), dans un long rapport, rappelle que c'est à Ruel et à son intransigeance que l'on doit la succession des crises et des directeurs. Ruel a été démissionné suite au conflit avec le trésorier mais depuis 4 ans il continue à nuire. Après avoir tenté sans succès de soulever les Églises voisines contre l'école il écrit maintenant dans des journaux politiques pour monter l'opinion publique contre l'école. Le problème vient aussi du fait que Ruel est l'aumônier du lycée, donc des élèves de l'école, et qu'il excite ces derniers contre sa direction. Le maire de Tournon Faure, membre du comité de l'école, fait jouer son influence pour y maintenir l'école alors que son transfert est prévu à Alès. En 1903 le comité interdit aux élèves de suivre le catéchisme de Ruel et d'assister au culte de ce dernier au temple, on prévoit une autre solution aux mêmes heures. En 1904, enfin, le comité vote le transfert par 7 voix pour et 2 contre (Faure de Tournon et Gally de Beauchastel).

Le transfert ne se fait pas, après la loi de séparation de 1905, l'école ferme par manque de moyens financiers.

Le bilan établi en 1890 montre que l'école a accueilli depuis sa création 111 élèves, que 52 sont devenus pasteurs ou sont encore étudiants en théologie, qu'il y a eu 3 décès et 32 renoncements au ministère. On note un rayonnement national de l'école même si elle recrute

¹⁷³⁸ ADA 2 Z 822 « Dossier de l'école à la sous-préfecture de Tournon »

surtout dans le Sud-Est, la venue de nombreuses veuves de pasteurs qui peuvent faire éduquer leurs enfants, la présence de toutes les sensibilités théologiques (des orthodoxes, des libéraux, des libristes, des luthériens).

Les élèves montrent de multiples visages¹⁷³⁹.

Année	Élèves	Remarques
1881	22	
1883	31	
1885	35	6 n'ont pas terminé l'année mais les 30 élèves ¹⁷⁴⁰ ont rassemblé 94 des 179 prix et accessits.
1887	35	11 très bons, 8 bons, 8 passables, 5 médiocres
1888	35	5 en philo, 8 en rhétorique, 5 en 2e, 8 en 3e, 4 en 4e, 3 en 5e. Mais 27 élèves en juillet 89 (donc 6 de moins). Résultats au bac très mauvais.
1889	36	18 anciens élèves et 16 nouveaux. 6 Drômois, 3 Ardéchois. Une grande majorité du Sud-Est (surtout le Gard), des élèves du Sud-Ouest, Ouest et Centre.
1890	35	32 à la fin. 14 boursiers complets.
1891	29	Entrée en seconde des fils des pasteurs de Reims et de Sète, du fils d'un missionnaire de Tahiti recommandé par ses oncles pasteurs à Marseille.
1892	33	29 à la fin de l'année avec le départ de 3 élèves de philosophie pour Montauban et un malade. 10 entrées prévues (le fils d'un évangéliste de l'Yonne, du pasteur de Saint-Laurent, d'un luthérien de Lyon, d'un carrier de Mens, d'un instituteur du Tarn, d'un pasteur de l'Église libre de Glay, de jeunes de Salavas et Saint-Jean-du-Gard, d'un jeune homme de 23 ans à l'école de Mens).
1893	29	Les résultats sont mauvais (12 passages et 7 redoublements), les élèves pieux travaillent et donc passent en classe supérieure !
1894	32	Refus d'inscrire un élève du cours Samuel Vincent qui a triplé sa rhétorique (1ere) par paresse et inintelligence. Accueil du fils du pasteur de Besançon. Perte de 14 élèves à la rentrée mais 20 candidats (fils d'un pasteur du Béarn, de Jarnac, de Crupies, du Tarn-et-Garonne, du pasteur de la Pervenche, d'un évangéliste de Vallon, d'un comptable de Verdun, du concierge du temple d'Orléans).

Il semble que l'école rencontre beaucoup de difficultés avec certains élèves, certes bons, mais récalcitrants à l'autorité.

En 1887, le comité rappelle le règlement intérieur aux élèves : « *le président a ensuite adressé une allocution pour leur faire remarquer que les dispositions du règlement intérieur indiquaient qu'on ne les considérait pas comme de simples élèves avec lesquels on agit avec rigueur mais comme des amis, des frères, comme de futurs pasteurs, et que, de leur côté ils devaient être reconnaissants pour tout l'intérêt, toute l'affection que leur témoignaient la*

¹⁷³⁹ AN 107 AS 6 « Registres des délibérations du conseil d'administration de l'école »

¹⁷⁴⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (4 janvier 1885)

direction et le comité, et se conduire d'une manière digne de leur vocation ». Il semble en effet que la conduite des élèves ne soit pas irréprochable même si « *généralement les élèves sont bien notés au lycée et animés d'un bon esprit dans leurs rapports avec le directeur et tous leurs maîtres* ».

En 1888, un vent de révolte souffle. Les élèves ne veulent pas de soupe le matin mais demandent du lait. Le comité répond que la soupe est un aliment meilleur mais ils seront dispensés de soupe sur prescription du médecin. Des élèves trichent en composition de géologie : « *le président leur adresse quelques paroles pleines de bienveillance et de fermeté. Les élèves de l'école ne doivent pas donner le mauvais exemple. Non seulement les élèves doivent bien se conduire mais il faut même qu'ils ne puissent être soupçonnés. C'est un devoir qu'ils ont à remplir envers l'école et envers eux-mêmes* ». Le proviseur se plaint que les élèves de rhétorique sont nuls en sciences et ne travaillent pas. Ils semblent choisir leurs matières. Comme ils sont visiblement bons en anglais et en allemand, le répétiteur de langues est superflu, il est remplacé par un répétiteur en sciences. Il faut expulser l'élève Rocheblave. C'est un mauvais élève qui a introduit de mauvais ouvrages et a écrit à une jeune fille par l'intermédiaire d'un de ses amis à l'école de l'Oratoire de Genève (réputation de la fille ternie) De plus il avait la confiance du directeur qui l'avait nommé surveillant !

En 1889, le directeur Picard dans son rapport précise que l'école a vocation de former des futurs pasteurs. Mais cet objectif est détourné par cinq jeunes qui ont une mauvaise influence sur les autres car ils n'ont pas de vocation. Les facultés de théologie de Montauban et Paris ont un droit de regard, il faut remettre de l'ordre. Les cinq élèves doivent être exclus car ils n'ont pas été durablement touchés par le réveil religieux qui vient de frapper l'école. Picard doit se justifier du renvoi de Vey : « *cet élève, d'un caractère très inégal et léger, accusait la veille ses condisciples de manquer d'enthousiasme religieux, manifestant devant eux une piété exagérée et le lendemain tournait en ridicule leurs convictions religieuses, traitant de simples surexcitations nerveuses les impressions reçues. Ce qui a décidé son renvoi immédiat par le directeur c'est le fait d'avoir demandé l'autorisation d'aller passer une après-midi dans une famille amie de la Drôme et de l'avoir employée à courir après les jeunes filles du lycée* ». Le docteur Arnal d'Annonay menace de référer au synode général le fait que son fils a été renvoyé de l'école car sa vocation pastorale est qualifiée de faible. Il dénie à l'école le droit de juger les vocations pastorales. Alors que Picard démissionne pour raisons familiales, la presse protestante se déchaîne et fait ressortir les mauvais résultats des élèves tout en polémiquant sur une école mal tenue, avec des correcteurs qui peuvent être des professeurs du lycée, catholiques ou même libres penseurs.

Quelques aspects positifs sont mis en avant. Un réveil religieux touche certains élèves en 1889. Le directeur annonce que 6 à 8 élèves sont désignés pour être moniteurs de l'école du dimanche dans les postes d'évangélisation de Saint-Vallier, la Fouillouse et La-Roche-de-Glun. En 1894¹⁷⁴¹ Ruel crée un culte mensuel à Saint-Félicien présidé par les élèves de l'école préparatoire. En 1891, l'inspecteur général de l'enseignement secondaire précise : « *j'attribue à la présence d'un grand nombre de vos coreligionnaires au lycée de Tournon, des élèves notamment de votre école préparatoire, l'excellence des résultats constatés, travail et sérieux* ». Mais dès la fin du siècle, les difficultés reprennent et l'incroyance gagne du terrain, un comble dans une école chargée de préparer aux études de théologie. Le directeur se plaint du mauvais esprit des élèves (surtout de 2 qui poussent les autres à la révolte). On accuse 2 élèves d'avoir fumé et d'avoir sorti d'une bibliothèque de la ville « la vie de Jésus » de Renan et d'avoir parodié la Cène en distribuant des gâteaux. En général les élèves ont une bonne conduite au lycée mais pas à l'école.

¹⁷⁴¹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (30 novembre 1894)

L'instruction des enfants est une des priorités des protestants de Drôme-Ardèche au XIXe siècle.

La priorité éducative réside dans le développement de l'enseignement primaire. Les enfants protestants doivent savoir lire, écrire et compter.

Des nuances apparaissent dans le temps, l'espace et suivant les sexes. La Drôme se couvre d'écoles plus précocement que l'Ardèche, dès la Restauration puis surtout sous la Monarchie de Juillet. L'Ardèche comble alors son retard avec la Monarchie de Juillet mais surtout le Second Empire. Le rôle de Guizot se fait bien sûr sentir. De même la communalisation des écoles est plus rapide dans la Drôme qu'en Ardèche. Faut-il y voir un poids plus fort des notables drômois, bourgeois, gros propriétaires terriens et pasteurs, c'est sans doute le cas dès la Restauration mais surtout sous la Monarchie de Juillet. Faut-il y voir également une lutte plus forte face au catholicisme drômois ? C'est sans doute le cas dans des villages drômois partagés où la minorité protestante se sent plus menacée que dans les villages ardéchois où les populations des deux cultes sont moins mélangées.

Le retard pris dans la scolarisation des filles et la relative lenteur à communaliser les écoles est également visible, avec là encore un décalage entre les deux départements. En Ardèche, plus que dans la Drôme, par contre, pour les filles, la compétition avec les institutions catholiques est vive.

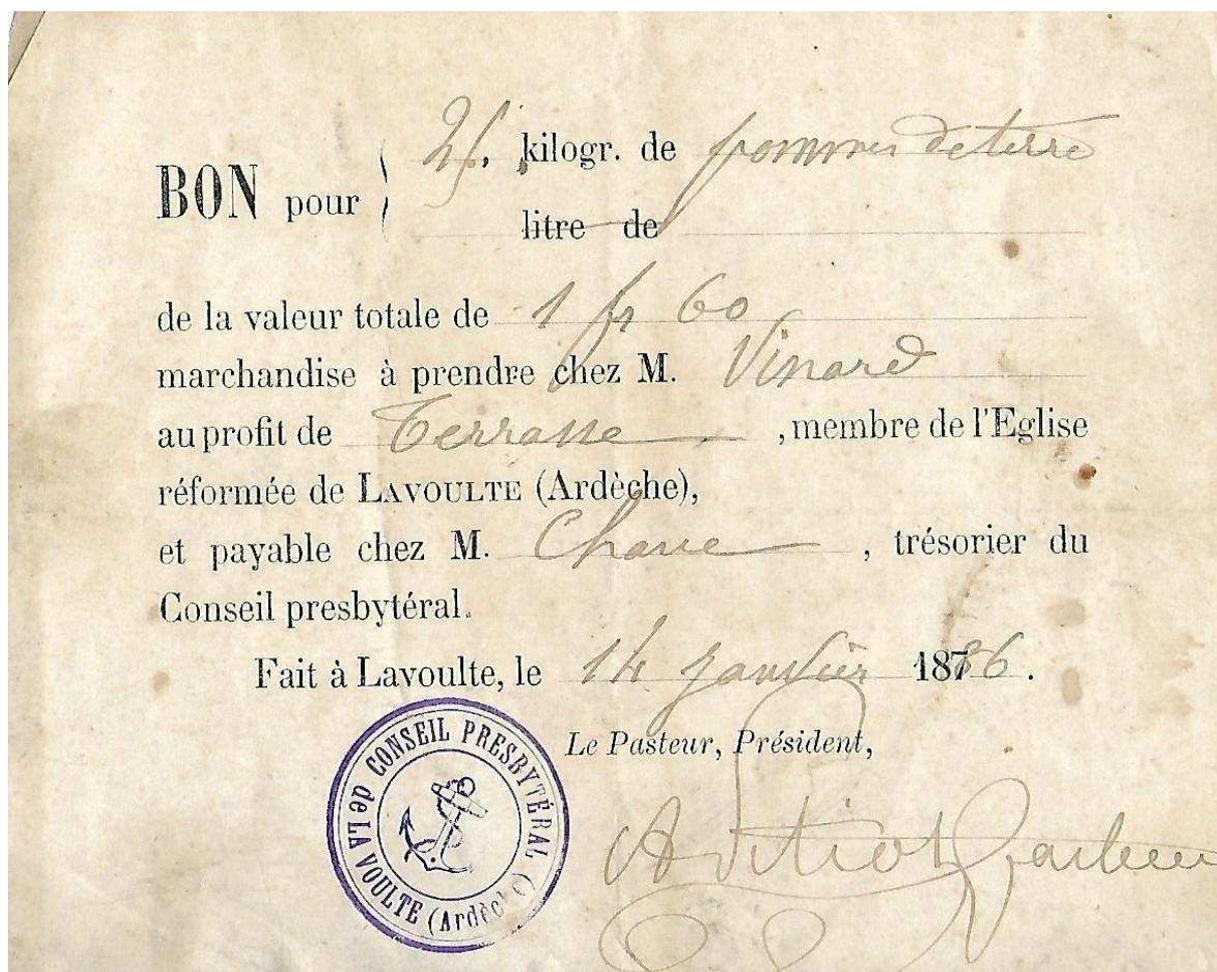
La laïcisation des écoles avec les lois Ferry semble mieux se passer dans la Drôme, où la quasi-totalité des écoles était déjà communale. En Ardèche, cela semble plus laborieux. Ne faut-il pas voir dans ce nouveau contraste, une Drôme protestante théologiquement plus libérale, mais d'un libéralisme qui tourne plutôt au recul de la pratique religieuse puis à la déchristianisation avant d'atteindre la libre pensée, alors qu'en Ardèche, le libéralisme reste plus « piétiste », et la religiosité conserve ainsi plus d'influence ?

L'enseignement secondaire montre lui aussi des contrastes. En Ardèche, l'échec de l'implantation d'un collège à Vernoux sous la Restauration, se transforme en avantage avec le poids du protestantisme au lycée de Tournon, où la présence permanente d'un aumônier permet un accompagnement spirituel des jeunes de Drôme-Ardèche qui y sont scolarisés ainsi que la création en son sein d'une école préparatoire de théologie. Dans la Drôme, la multiplication des pensionnats, plus ou moins en concurrence est une particularité à noter ; il faut y voir à nouveau l'influence des notables du département. De part et d'autre du Rhône, les pensionnats de jeunes filles, peu nombreux sont des antichambres pour les écoles normales.

La formation des instituteurs et des institutrices occupe une place primordiale, axée sur un enseignement et une pédagogie alliant tradition et modernité, la principale différence se trouvant dans la nature même des établissements de formation. La Drôme possède à Dieulefit et à Valence des Écoles-modèles qui forment des générations de maîtres et de maîtresses protestantes. L'Ardèche, elle, voit la mise en place plus précoce d'Écoles normales laïques. Grâce à ses écoles privées la Drôme réussit à maintenir jusqu'aux lois Ferry un réseau dense d'écoles protestantes, mais il faut aussi noter un surplus d'instituteurs formés pour les places disponibles. En Ardèche, les Écoles normales laïques par contre, limitent les places aux protestants en fonction d'un quota qui permet aux catholiques qui ont de moins bons résultats aux concours d'entrée d'y accéder. Le département manque d'instituteurs protestants ce qui limite sans doute la généralisation de la communalisation des écoles. Dans les deux cas, ces écoles sont un réel ascenseur social pour les enfants d'une petite paysannerie qui cherche à améliorer ses difficiles conditions de vie.

Qu'ils soient formés dans des Écoles-modèles confessionnelles ou dans des Écoles normales laïques les instituteurs des deux départements sont de moins en moins des serviteurs fidèles de l'Église : marqués par les réveils religieux ou par la déchristianisation, ils grossissent les rangs des dissidences ou de la libre pensée, secondant ainsi de moins en moins les pasteurs nationaux dans l'éducation religieuse des enfants. La laïcisation ne fait qu'entériner un phénomène préexistant, à savoir la multiplication des écoles du Dimanche, qui au sein des Églises locales, se chargent de la catéchèse.

Sixième chapitre : Les protestants et la charité, « La diaconie ».



Bon de nourriture pour un pauvre de la Voulte¹⁷⁴²

¹⁷⁴² BBP Archives de l'Église de la Voulte » (1876)

Comment, à l'image de l'épître de Jacques, mettre en application l'amour du prochain sans tomber dans la justification par les œuvres ?

En 1840 le consistoire de la Voulte¹⁷⁴³ participe à l'appel de Boissy d'Anglas pour venir en aide aux victimes des inondations du Midi. Dans sa réponse, le consistoire précise les raisons de sa participation, confirmant en cela, qu'en pratiquant la charité, il ne fait qu'obéir aux commandements du Christ : *« que le feu de la charité, le feu de l'amour pour nos frères s'allume dans tous les cœurs. Prêtons l'oreille aux soupirs des malheureux. Tarissons autant qu'il est en nous les larmes des infortunés. Adoucissons les chagrins et les douleurs de tant de milliers de nos semblables souffrant la proie des afflictions qu'aucune parole d'hommes ne sauraient dépeindre. Donnons pour l'amour de Jésus-Christ qui s'est donné lui-même pour le genre humain, la pite de la veuve, le verre d'eau offert au nom de cet adorable chef et la charité ne demeurera pas sous le boisseau »*. Les protestants pratiquent les œuvres, certes différemment des catholiques. Elles ne sont pas un préalable mais une conséquence du Salut. Le Salut, donné une fois pour toute par Jésus sur la croix, suffit. Par Grâce, gratuitement, au moyen de la foi, l'homme est sauvé. Le protestant se doit de remercier Dieu en aidant son prochain, en appliquant les versets de l'épître de Jacques : *« la foi sans les œuvres est stérile. C'est par les œuvres que l'homme est justifié, et non par la foi seulement »*.

La pratique de la charité est donc très importante chez les protestants. Dieu, par sa grâce, comble certains chrétiens matériellement et spirituellement. En échange ces derniers viennent en aide aux plus démunis. Cette certitude est partagée par beaucoup de fidèles à l'image de Pierre Cornut de Lamastre¹⁷⁴⁴ : *« dans l'Église de Lamastre vient de mourir un chrétien dont les pauvres et nos diverses œuvres de charité auront à regretter vivement le départ. Le frère dont je parle, Monsieur Pierre Cornut, faisait en secret beaucoup d'aumônes, donnait largement aux collectes pour les œuvres chrétiennes (de l'argent, de l'or et même des billets de banque) ; étendait au loin ses dons généreux toujours sous le couvert de l'anonymat ! Il m'a fallu beaucoup de temps et d'observation pour découvrir les sentiments et toute la charité de notre frère, tant il s'enveloppait de circonspection et d'humilité. M'étant enquis auprès de Monsieur Cornut lui-même du mobile de son étonnante charité, voici ce qu'il m'apprit. Je dois tout ce que je possède à mon Dieu qui me fit instruire, quand j'étais encore tout enfant, par ses chères bergeronnettes. Loué pour garder les moutons non loin du Mézenc, aux gages de 3 francs pour tout un été, Dieu m'apprit à remarquer avec quel soin les bergeronnettes cueillaient, de leur bec effilé, pour faire leur nid, la laine que les moutons de mon maître abandonnaient par petits flocons aux buissons du chemin ! Pourquoi ne serais tu pas aussi intelligent et aussi laborieux que ces petits oiseaux du bon Dieu, me dis-je ? Je me mis donc au travail et avant la fin septembre j'eus ramassé pour 4 francs de laine. C'était ma fortune. Avec cet argent, joint à celui de mes gages, 7 francs en tout, j'achetais un panier d'osier, quelques pelotes de fils, des boutons, des aiguilles et des couteaux. Je portais la malle quelques années et maintenant j'ai deux grands magasins de mercerie. Non je ne rendrai jamais à mon Dieu ce que je dois à ses chers petits oiseaux ! »*

Les protestants se doivent d'être présents dans le domaine de la charité puisque ce dernier est alors en grande partie pris en charge par de multiples congrégations catholiques. Il ne faut pas laisser le monopole de la charité à l'Église catholique en pleine reconquête au XIXe siècle d'une place perdue sous la Révolution. C'est ainsi que se développent les diaconats locaux et de multiples œuvres sociales venant secourir pauvres, orphelins et vieillards.

¹⁷⁴³ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (15 décembre 1840)

¹⁷⁴⁴ « Article du Huguenot » (1er mars 1895)

A. Des institutions d'envergure en Drôme-Ardèche.

I Le Diaconat de Valence, le plus abouti de tous les diaconats locaux.

Il est à l'origine d'une structure majeure toujours très présente au XXI^e siècle dans la ville et ses environs auprès des plus démunis.

1) Une œuvre d'Église, pour l'Église.

Les conseillers presbytéraux de Valence prennent conscience en 1887 que l'organisation mise en place depuis plusieurs décennies pour venir en aide aux pauvres protestants de la ville est devenue obsolète. Le nombre de protestants (et donc de pauvres protestants) augmente constamment. La vente de 1887¹⁷⁴⁵ pour les pauvres a donné 1600 francs mais cela n'a pas été suffisant car la misère a augmenté et l'hiver a été glacial (500 kg de charbon distribués). Il faut passer à autre chose. En 1888 le conseil presbytéral se préoccupe de l'aide apportée aux pauvres de la ville mais aussi aux indigents de passage. Il faut organiser un comité sous le patronage du conseil presbytéral de façon à ce que les diacres et les diaconesses distribuent des aides selon les besoins de chacun, sans oublier personne. C'est le 22 mai 1890 qu'est officiellement fondé le Diaconat de l'Église Réformée de Valence.

Le registre des délibérations du Diaconat s'ouvre sur le compte rendu de la première séance tenue dans le temple de Valence¹⁷⁴⁶. Les membres du diaconat ainsi que les objectifs de ce dernier sont énoncés : *« un Diaconat est fondé dans l'Église de Valence. Il se compose : du Comité des dames déjà existant, auquel un hommage de sincère reconnaissance est rendu pour l'œuvre excellente qu'il a accompli dans l'Église et qui entre du reste tout entier dans la constitution de la nouvelle société, des quelques diaconesses qui distribuaient les secours provenant des collectes au temple, des membres du Conseil presbytéral qui le désirent et qui en font partie de droit, de quelques hommes de bonne volonté dont le nombre n'est pas déterminé. Les réunions du Diaconat ont lieu régulièrement tous les 15 jours. La caisse est alimentée par les fonds de l'Église qui sont destinés aux pauvres : les collectes faites au temple, les dons et les legs en faveur des pauvres, et par le produit de la vente annuelle faite par les soins du Comité des dames. Elle est destinée à pourvoir à tous les besoins des pauvres, des malades, des vieillards, des orphelins, des ouvriers sans travail, etc., par la distribution de vêtements, de bons de pain, de charbon, de viande et par des dons d'argent. Dans chaque séance il est rendu compte des secours accordés et réclamés. Dans l'intervalle des séances, en cas d'urgence, on peut accorder des secours extraordinaires, à condition d'en référer au Diaconat dans la plus prochaine séance. La paroisse est divisée en quartier. Chaque quartier est placé sous la surveillance générale d'un diacre qui s'informe de tous les besoins de son quartier. Il visite les familles secourues et celles qui peuvent lui être signalées. Il rend compte de leur situation au Diaconat. Il propose l'augmentation, la diminution ou le retrait des secours, de concert avec les dames qui demeurent chargées de les distribuer. Il peut lui-même accorder des secours extraordinaires quand il y a urgence. »*

Dans sa séance du 3 mars 1907, alors que la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 interdit aux associations culturelles de s'occuper d'autre chose que du culte le Conseil presbytéral de l'Église Réformée de Valence décide de fonder une association loi 1901 : *« l'Association de bienfaisance parmi les protestants de la paroisse de Valence »*.

2) Des actions charitables multiples.

¹⁷⁴⁵ « Article du Protestant valentinois » (Novembre 1888)

¹⁷⁴⁶ ADD 129 J

La ville de Valence à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle est en pleine croissance démographique. Les bastions ruraux protestants de la Drôme et de l'Ardèche (Vallée de la Drôme, vallées et plateaux entre Doux et Eyrieux pour l'Ardèche) vivent l'exode rural. Les protestants, souvent petits propriétaires de domaines morcelés et accidentés, quittent les villages pour aller chercher du travail en ville. Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et surtout Valence accueillent ces paysans déracinés. La ville de Valence, outre ses anciennes fonctions artisanales, commerciales et administratives, accueillent de nouvelles activités en partie liées au développement du chemin de fer depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les industries s'installent : le textile mais aussi de l'agro-alimentaire (les pâtes Gilibert-Thézier) et de la métallurgie (cartoucherie) par exemple. Une nouvelle distribution des quartiers apparaît. Une partie de la vieille ville se paupérise surtout la basse ville. La bourgeoisie s'installe dans les immeubles haussmanniens des boulevards, le nouveau quartier de la gare, de l'avenue Victor Hugo et du Champ de Mars. Les ouvriers habitent dans les faubourgs à l'est de la ville (Faventines, rue des Alpes, avenue de Romans) et au nord (Bourg-lès-Valence). Les quartiers de Châteauvert, de Thibert et du Calvaire s'urbanisent lentement.

Une aide multiforme¹⁷⁴⁷ se met en place. Le Diaconat vient en aide à 80 à 100 familles pauvres par an dans les années 1890. 25 % de ces personnes sont qualifiées de « dissolues », il s'agit d'hommes en prison pour vol, d'alcooliques, de personnes qualifiées de débauchés et de paresseux. 50 % ne sont plus en état de travailler soit parce qu'elles sont malades, soit trop âgées (on parle de vieillards dès 70 ans). 25 % sont au chômage ou ont un travail trop peu rémunéré qui les empêchent de vivre sans l'aide du Diaconat. Parmi les personnes soutenues les veuves (et aussi les veufs) sont nombreuses, y compris des gens assez jeunes, ce qui pose le problème des orphelins d'autant plus qu'au moins 50 % des familles aidées ont plus de trois enfants. La précarité des classes populaires est très forte à Valence d'autant plus que les industries sont peu nombreuses et souvent de taille réduite : ainsi, aux moindres aléas économiques, les difficultés sociales se multiplient. La petite bourgeoisie protestante (fonctionnaires, employés, commerçants, artisans, propriétaires rentiers) forme la majeure partie de l'Église réformée. C'est elle qui apporte l'essentiel du financement du Diaconat. C'est une singularité locale pour une Église réformée urbaine de la fin du XIX^e siècle. En effet la haute bourgeoisie protestante n'existe pas à Valence : il n'y a pas de grands notables, riches industriels, banquiers et négociants, qui, dans d'autres villes (Lyon, Nîmes, Dieulefit, Annonay, etc.) sont les plus sûrs soutiens des diaconats.

La principale action du Diaconat consiste en une aide matérielle, régulière ou ponctuelle. En hiver, surtout, il attribue des bons de charbon (ce dernier est en partie fourni par les frères Charvet). Tout au long de l'année il distribue des bons de viande, de lard, de pâtes, de fruits et de légumes ou de pain. Il donne des vêtements, des galoches, souliers ou sabots, parfois également des bons de transport. Il crée un vestiaire en 1891¹⁷⁴⁸, rue Dauphine, ouvert les premiers et troisièmes jeudis du mois. Il dépense de l'argent pour payer les loyers, les pensions des enfants et des vieillards, les notes chez le médecin et le pharmacien. Le Diaconat possède ses commerçants attirés chez lesquels les pauvres vont se servir en échange des bons. Le plus souvent il s'agit de membres de l'Église. Parfois les médecins offrent des consultations gratuites.

L'autre activité importante concerne les enfants. Avec les familles nombreuses et les veuvages fréquents beaucoup de familles pauvres ne peuvent élever correctement leurs enfants. Plusieurs solutions, toutes protestantes, s'offrent alors. S'ils sont orphelins de père ou de

¹⁷⁴⁷ ADD 129 J « Registre du Diaconat de Valence » (fin du 19^e siècle)

¹⁷⁴⁸ « Article du Protestant valentinois » (Avril 1891)

mère, ils sont placés dans des orphelinats, à Crest pour les filles, à Vallon pour les garçons. Les garçons difficiles sont envoyés dans des maisons chargées de les rééduquer, à Sainte-Foy dans le Sud-Ouest ou à Saverdun en Ariège. Plus âgés, garçons et filles sont accueillis dans des fermes de l'Ardèche (Plateau de Vernoux, de Saint-Agrève, d'Alboussière, vallée de l'Eyrieux). Ils deviennent ouvriers agricoles ou domestiques. Une solution de proximité est parfois choisie pour les garçons, c'est l'orphelinat public du Valentin (Bourg-lès-Valence). Il faut s'assurer auprès du directeur qu'un pasteur pourra s'occuper de l'éducation religieuse de ces enfants. Les plus chanceux vont chez des parents, des oncles et tantes, des grands-parents. Exceptionnellement ils sont adoptés, soit par des couples âgés de commerçants, soit par des notables y compris étrangers. C'est ainsi qu'en 1891 un couple de Saint-Jean-Chambre sur le plateau de Vernoux, âgé de 50 ans, qualifié de « bons paroissiens », prendrait en charge un enfant de 5 à 8 ans, lui apporterait une aide financière et éventuellement lui donnerait une part d'héritage. De même en 1892, une riche anglaise en résidence à Pau est en recherche d'une fillette à adopter, elle la désire âgée de 4-5 ans, gentille et blonde ! Pour les jeunes filles¹⁷⁴⁹, une chambre est disponible rue Pont du Gât pour les domestiques sans place.

La troisième intervention du Diaconat porte sur les malades. Pour les vieillards trop âgés et impotents le Diaconat propose des gardes-malades à domicile ou permet l'entrée à l'hospice de Valence, avant de favoriser l'asile Crozat à Livron¹⁷⁵⁰ qui devient la première maison de retraite des protestants valentinois au début du XXe siècle. Il facilite l'accès aux soins (visite chez un médecin, médicaments auprès du pharmacien, entrée à l'hôpital ou au centre de soins des Baumes). À plusieurs occasions le Diaconat se plaint de l'accueil fait aux malades protestants tant à l'hôpital de Valence qu'à celui de Romans, particulièrement de la part des sœurs catholiques qui y apportent les soins. Le Diaconat intervient auprès des administrateurs protestants de ces établissements hospitaliers pour que cessent ces « brimades », que les malades puissent librement recevoir les aumôniers protestants et que s'arrêtent les pressions pour obtenir des conversions chez des personnes fragilisées par la maladie. Pour accélérer la guérison (surtout pour les maladies respiratoires) il propose des séjours médicaux dans des maisons de soins protestantes à Saint-Georges-lès-Bains (Armée du Salut), à Plan-de-Baix (Maison Blanche, en lien avec la maison des orphelines de Crest, appelée ainsi en souvenir de Blanche Lombard-Latune, fille du pasteur Tommy Fallot), au Chambon-de-Tence mais aussi au Grau-du-roi, à Cette (Le Lazaret) ainsi que dans divers sanatorium. Quant aux maladies mentales, les asiles protestants John Bost à La Force en Dordogne sont préférés aux hôpitaux publics de Montéluçon et de Privas ou de Montdevergues à Avignon.

Enfin, le Diaconat recherche du travail pour ses assistés : les offres d'emploi sont affichées à la porte du temple et insérées dans le journal « Le Protestant valentinois ». De menus travaux sont proposés (broderie, ménage). Des emplois sont recherchés dans certaines filatures protestantes de l'Ardèche (Vallées de l'Eyrieux et de l'Ouvèze essentiellement).

L'échec d'un emploi rémunéré montre à la fois la fragilité du diaconat mais aussi ses ambiguïtés. Qui aider ? En 1891 le Diaconat estime nécessaire d'embaucher une garde-malade pour soigner à domicile les personnes qu'il soutient. Le débat au sein du comité du Diaconat semble assez vif. Les dépenses ne vont-elles pas grever le budget pour les pauvres ? Pour assurer un service jour et nuit ne faudrait-il pas embaucher deux gardes-malades mais cela doublerait les frais ? Si le service est offert aussi aux familles aisées n'y a-t-il pas lieu de demander une participation financière au conseil presbytéral même si la priorité reste aux

¹⁷⁴⁹ « Article du Protestant valentinois » (Mars 1892)

¹⁷⁵⁰ Il est en 2017, l'une des trois maisons de retraite de Drôme-Ardèche qui dépendent de l'Ordre des Diaconesses de Reuilly.

soins donnés aux pauvres ? : « M. Giraud pense qu'il faut faire venir les gardes-malades pour les malades de la paroisse quels qu'ils soient, les soins rétribués n'absorberont pas tout le temps des gardes et l'on pourra faire profiter les malades pauvres des bienfaits de l'institution, dans une large mesure. M. Bourdin pense que la garde-malade serait plutôt une gêne dans les familles pauvres, où l'on se suffit généralement, quant aux soins, mais où il faudrait surtout apporter des secours en nature. Cela pourrait d'ailleurs détourner des malades d'aller à l'hôpital et d'accroître les charges du Diaconat. Il y aurait aussi l'écueil de voir la garde se constituer en intermédiaire entre les nécessiteux et le Diaconat et cela représenterait plus d'un inconvénient. M. Chirol lit dans Luc XIV les versets 28 à 30 (Car, lequel d'entre vous, s'il veut bâtir une tour, ne s'assied pas d'abord pour calculer la dépense et voir s'il a de quoi la terminer, de peur qu'après avoir posé les fondations, il ne soit pas capable de l'achever, et que tous ceux qui le verront, ne se moquent et ne disent : cet homme a commencé à bâtir et n'a pas été capable d'achever) déclare que les voies et les moyens pour aboutir ne lui paraissent pas trouvés, il juge inutile de poser le principe, puisqu'à son avis, il ne saurait être réalisé. Il ajoute que prendre l'argent du Diaconat pour l'œuvre que l'on veut faire ce serait détourner l'argent des pauvres. Vous n'en avez pas le droit, dit-il. Le diacre rappelle que l'argent des pauvres provient des ventes, des collectes ayant une destination précise et qu'on ne saurait en disposer pour autre chose.

Le Président s'élève contre les appréciations de M. Chirol. Il dit : le Diaconat a de l'argent pour les pauvres ; il emploie ces fonds au bien des pauvres et si le Diaconat est persuadé, convaincu de l'utilité qu'il peut y avoir à donner des soins aux pauvres par le moyen de gardes, il est impossible de voir là-dedans un cas de conscience. Mme Espet tout en appréciant les bienfaits de l'institution pense qu'on ne doit pas dépenser l'argent des pauvres pour soigner des riches. Si vous êtes assez riche, dit-elle, faites les venir pour les pauvres exclusivement, sinon rien. Vous n'avez pas le droit de faire une spéculation avec l'argent des pauvres. Finalement le Président met aux voix les propositions suivantes : le Diaconat décide de faire pendant un an l'essai d'une garde-malade mise au service des malades pauvres et donc l'entretien sera pris sur les fonds de réserve du comité des dames. Adopté par mains levées à 2 ou 3 voix. Le Diaconat décide en outre que si la garde-malade des pauvres est inoccupée, elle pourra, si le Diaconat en décide ainsi, être mise à la disposition des familles payantes. Adopté, quelques voix de plus s'abstiennent. Enfin le Diaconat autorise le Président à entrer en relation avec l'institut de Lausanne pour une garde-malade française ou suisse. On écrira simultanément à Lausanne et à Paris ».

On ne peut pas dire que l'on ne discute pas dans les réunions du Diaconat ; les débats semblent agités, contradictoires : cette embauche d'une garde-malade pose des problèmes et divise. Une première garde-malade suisse est pressentie, elle refuse au dernier moment ; c'est sœur Armand, diaconesse de Reuilly, qui est nommée. Il faut la loger, lui laisser des temps de repos nécessaires. Elle arrive en février 1892, participe aux réunions du Diaconat avec voix consultative malgré l'opposition de certains membres qui pensent que cela peut présenter des inconvénients. Elle dépend d'un Comité directeur spécialement nommé. Sœur Armand est recommandée aux docteurs de la ville. Il est établi un règlement qui fixe les tarifs pour les malades riches qui ont créé tant de débats et les conditions de travail (elle doit avoir chez les malades une chambre tranquille et d'une température convenable ; la garde-malade peut veiller 3 nuits de suite et se reposer la 4^e ; elle ne doit pas manger avec les domestiques ; elle doit assister à un service religieux le dimanche). En octobre 1892 le Diaconat fait le bilan de la première année : il faut lui trouver un nouveau logement car la famille qui l'héberge demande une pension trop élevée pour la garde-malade. En décembre il faut réfléchir au maintien ou non de la garde-malade à Valence. « En présence des excellents services rendus par sœur Armand des témoignages unanimes de dévouement, de zèle et de l'influence religieuse, toujours discrètement exercé, sur les malades, il n'y a aucune hésitation à avoir

sur le maintien de cette diaconesse dans l'Église. Du reste au point de vue financier, chose importante, nous y sommes encouragés, puisque la présence de cette sœur au milieu de nous, n'a pas été une charge bien lourde pour notre budget. À l'unanimité le Diaconat est d'avis de conserver sœur Armand ». Ainsi les craintes exposées n'étaient pas fondées et ce premier emploi du Diaconat est un succès.

Pourtant l'expérience va vite tourner court, non pas par refus des Valentinois mais par des remontrances venues directement de Paris de la part des diaconesses de Reuilly. En mars 1894 Mlle Valère, directrice de la Maison des diaconesses de Reuilly écrit au Diaconat ; cela amène un ajournement de l'ordre du jour pour débattre des problèmes soulevés. *« Tout d'abord le Diaconat a été péniblement impressionné par l'assertion que la santé de sœur Armand est plus ou moins compromise par un excès de travail. C'est plutôt parce qu'elle ne s'est pas soignée elle-même, ne tenant pas assez compte des conseils qu'on lui donnait. En second lieu le comité de Paris déclare qu'elle ne devrait être occupée qu'auprès des pauvres, sauf rarement dans quelques familles aisées. Il y a là un malentendu. En effet dans la séance où le Diaconat a agité cette question on a dit que les pauvres la demanderaient peu et c'est ce qui est arrivé. Mais, même en allant dans les familles aisées, elle avait du temps de reste, et c'est justement pour cela qu'elle a été appelée parfois auprès des malades catholiques. On ne pensait pas d'ailleurs que le comité de Paris s'y opposât. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Les avis sont partagés. En tout cas elle n'a pu exercer qu'une bonne influence parmi les catholiques qu'elle a soignés, sans parler de ce qu'elle gagnait pour le diaconat. Il est vrai qu'il est arrivé quelquefois qu'elle était retenue près de malades catholiques lorsque des protestants la faisaient appeler, mais ces cas ont été bien rares et n'ont certainement pas présenté de graves inconvénients. Mlle Armand est dans l'erreur en disant qu'elle allait chez les catholiques sans le savoir : souvent c'était elle qui en était avertie la première ».* La diaconesse ne revient pas ! La première expérience d'emploi permanent tourne court.

3) Des partenaires nombreux.

Dès l'origine les membres du Diaconat sont en contact étroit avec les autres organismes d'entraide qui existent sur la ville de Valence, qu'il s'agisse de ceux gérés par d'autres protestants (Salutistes et darbystes), par les catholiques ou par la municipalité et le conseil général.

Les contacts avec l'Armée du Salut et avec les Assemblées des Frères (darbystes) semblent assez peu nombreux. Les darbystes font connaître au Diaconat des protestants qui ont besoin d'un soutien, ils peuvent également adopter des enfants. Les Salutistes ont leur propre organisation caritative mais de temps en temps le Diaconat intervient particulièrement dans des familles où l'un des membres fait partie de l'Église réformée.

Avec les catholiques, c'est différent. Les relations peuvent être amicales ou plus tendues. De très nombreux couples pauvres sont en réalité des foyers bi-confessionnaux, les enfants étant soit catholiques, soit protestants, soit rien du tout. Le Diaconat vient en aide à ces familles et poursuit son soutien même si le membre protestant vient à décéder. Des diacres aident des voisins catholiques dans les difficultés ; ces derniers ne sont pas officiellement inscrits sur les listes régulières des assistés mais, de fait, il semble qu'un soutien régulier leur soit apporté.

Deux difficultés se présentent : le fait que les assistés aillent frapper aux deux portes, celles du Diaconat et des sœurs catholiques, pose problème car une injustice vis-à-vis des autres se crée ; de plus cela montre une réelle hypocrisie des assistés (certains font même du chantage au baptême).

Le prosélytisme des sœurs catholiques est très important. Elles sont nombreuses à l'hôpital et à l'hospice et en profitent, soit pour ne pas appeler les pasteurs, soit pour baptiser, soit pour donner l'extrême onction. Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 1896 résume bien la

situation : « la femme Chaumier est morte à l'hospice ainsi que le petit garçon qu'elle y avait eu. Ce petit a été baptisé catholique comme tous les enfants qui naissent à l'hospice. N'y aurait-il pas une réclamation à adresser à l'administration ? La femme Chaumier a laissé quatre enfants sur la religion desquels il a toujours été difficile d'être au clair. Les deux aînés se tirent d'affaire ou sont recueillis par des parents ; il en est de même de la troisième, âgée de huit ans, recueillie avenue de Lyon chez Mme Brezy. Reste un petit garçon de deux ans recueilli par la femme Cotte, rue Roderie. Elle est venue réclamer un secours. Ces deux derniers enfants ont été habillés par Madame Roman. Nous veillerons à ce qu'ils soient élevés par nous. La veuve Stringa toujours malade reçoit un secours mensuel de cinq francs. C'était surtout en vue de sa petite que le Diaconat accordait cette subvention ; mais elle l'a placée à l'hospice des enfants dirigés par les sœurs qui élèvent ces enfants catholiques. Madame Stringa tiendrait bien à ce que sa petite vienne à l'école du dimanche, mais pourra-t-on l'obtenir ? M. Causse s'informerait auprès de l'administration de l'hospice. Il serait de toute justice, semble-t-il, que les enfants protestants fussent laissés libres de suivre leur culte, mais comment lutter contre l'influence des sœurs ? Nous constatons une fois de plus que nous sommes débordés de partout. Mais si cette petite devient catholique, devons nous quand même accorder ces quatre francs par mois. Ce sera à voir plus tard ».

Les liens avec la municipalité de Valence sont multiples d'autant plus qu'à l'époque c'est Henri Chalamet, un notable protestant, qui est maire, tout comme son adjoint aux finances. Les embryons de services sociaux municipaux ou de la préfecture sont souvent mis à contribution. Des contacts étroits se nouent avec le Diaconat : ce dernier demande de l'aide et propose son soutien. On assiste déjà à un réel effort de complémentarité dans la volonté d'entraide.

II Les institutions pour les enfants.

1) La Maison des orphelines de Crest.

C'est une structure à dimension régionale et, dans une moindre mesure, nationale¹⁷⁵¹. « *La religion pure et sans tâche devant Dieu notre Père consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leurs afflictions, et à se préserver de la souillure du monde* » Jacques 1/27. Telle est la devise de la « Maison des orphelines de Crest » fondée en 1841. Cette année-là, suite à une mission catholique à Saillans pendant laquelle une orpheline protestante placée chez des catholiques a été forcée de se convertir, se fonde à Livron une maison pour accueillir les orphelines protestantes¹⁷⁵². En 1849, la maison est transférée à Crest¹⁷⁵³. L'orphelinat de Crest-Livron doit accueillir des filles uniquement si les deux parents sont morts ou si le survivant est insolvable¹⁷⁵⁴.

Les statuts précisent¹⁷⁵⁵ que « *cette institution placée sous le patronage des consistoires de la Drôme et sous la direction spéciale du consistoire de Crest a pour but :*

De préserver du vice et de la misère de jeunes filles protestantes, orphelines proprement dites, orphelines de père ou de mère seulement, ou qui, sans être orphelines, seraient délaissées de leurs parents ou dépourvues de toute ressource.

De les élever dans la connaissance des vérités de l'Évangile et dans la pratique des vertus

¹⁷⁵¹ En 2017 elle existe toujours et accueille des enfants et adolescents en difficulté, sans référence religieuse.(AMAPE)

¹⁷⁵² « Article du Lien » (27 février 1841)

¹⁷⁵³ « Article du Lien » (13 mars 1849)

¹⁷⁵⁴ « Article du Lien » (2 octobre 1841)

¹⁷⁵⁵ ADD 145 X 1

chrétiennes.

De les mettre en état de danger honorablement leur vie. On aura égard à leur aptitude pour en faire de bonnes domestiques, des ouvrières actives et intelligentes, des directrices de salles d'asile, et plus tard, si nous en avons les moyens, des institutrices pour nos écoles protestantes.

Nulle enfant ne sera reçue si elle n'est âgée de 5 ans au moins ou de 12 ans au plus ».

Dès 1847¹⁷⁵⁶ une maison est recherchée à Crest pour les orphelines, au moment où se met en place un nouveau conseil d'administration avec le déplacement de l'orphelinat de Livron. En 1852¹⁷⁵⁷ l'association achète un terrain appartenant à un membre de la famille Latune (industriel papetier de Blacons, membre influent du consistoire de Crest) pour 15 000 francs payables en 10 ans ; il verse lui-même un don de 2 000 francs pour l'achat. L'année suivante¹⁷⁵⁸ il faut faire reconnaître d'utilité publique la Maison des orphelines, le consistoire demande des informations auprès de Saverdun et Castres qui sont dans la même situation.

Durant plus de 60 ans la Maison des orphelines de Crest accueille plusieurs centaines de jeunes filles. Le recrutement est essentiellement régional, suivant les années. Entre un tiers et la moitié des pensionnaires est originaire de la Drôme et 10% de l'Ardèche. Les Églises de la vallée de la Drôme donnent les plus forts contingents. Viennent ensuite les départements du Sud-Est, particulièrement le Gard. Cependant il est à noter la présence d'enfants de France métropolitaine, quelques-unes d'Algérie, d'autres de Suisse.

Les Églises locales sont mises à contribution pour soutenir financièrement la maison. Certaines réservent systématiquement des collectes au culte, d'autres prennent en charge la pension d'une de leurs orphelines ; des pasteurs participent sur leurs deniers personnels ; des tournées sont ponctuellement organisées ; enfin certains legs améliorent l'état assez précaire des comptes. Il faut tout de même noter la part, toujours très importante, de l'Église de Crest¹⁷⁵⁹. Enfin les participations proviennent aussi bien des Églises libérales que des Églises orthodoxes. Il faut régulièrement que la direction de l'orphelinat rappelle aux Églises locales l'engagement pris à payer les pensions¹⁷⁶⁰.

Les activités des orphelines sont précisées dès 1848 : culte domestique le matin et le soir (lecture de la Bible, explication, prière de la directrice), enseignement primaire (lecture, écriture), travaux d'aiguilles (25% des bénéfices leur reviennent), heures de repos et récréation. En 1849 on rajoute que le catéchisme commence à partir de 13 ans et que les orphelines confirment les vœux de leur baptême à 15 ans.

Cependant, alors que beaucoup de bourgeois protestants demandent des orphelines comme domestiques, peu sont proposées car elles ne sont pas assez robustes, pas assez dignes de confiance ou retournent dans leur famille¹⁷⁶¹.

La diaconie, et particulièrement la Maison des orphelines, permet aux libéraux et aux orthodoxes qui se déchirent de se rapprocher. Quand il s'agit d'aider son prochain les dissensions protestantes s'effacent. C'est ce que constate le pasteur libéral Paul de Magnin

¹⁷⁵⁶ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (29 avril 1847)

¹⁷⁵⁷ Idem (14 septembre 1852)

¹⁷⁵⁸ Idem (19 janvier 1853)

¹⁷⁵⁹ **Annexe 1 - Chapitre 6 (pages 582 et 583)**

¹⁷⁶⁰ ADD J 710 « Lettre de l'orphelinat de Crest au pasteur de Beaumont-lès-Valence » (2 février 1850)

¹⁷⁶¹ « Article du Lien » (13 mars 1869)

de Vernoux en 1874¹⁷⁶² : lors de la dernière fête des orphelines de Crest, le pasteur Dhombres, orthodoxe de Paris doit prêcher, Paul de Magnin s'attend à recevoir des pointes acérées. « Rien n'en a été : libéraux et orthodoxes font de la charité le principe et le rayonnement central de la vie chrétienne ». Paul de Magnin regrette que Dhombres n'ait pas dit cela en ouverture du synode de 1872 ; tout le discours sur l'obligation du synode de déclarer sa foi aurait été bien ternie alors ! « *Quand même j'aurais toute la foi jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité je ne suis rien* ».

2) L'Asile protestant de Vallon.

En 1853, le pasteur Maris crée un asile agricole à Gilhoc, une petite commune rurale ardéchoise. L'œuvre est présidée par Charles Seignobos, conseiller général de Lamastre. Il y a 3 orphelins en 53, 9 en 54, 19 en 56, 20 en 58 et 25 en 62, preuve de son utilité et de la dureté de la vie en Ardèche. Quand le pasteur Maris part en 1864 l'œuvre s'arrête avant de reprendre à Vallon. Le conseil presbytéral du lieu s'efforce immédiatement de l'installer le mieux possible¹⁷⁶³. Le directeur de l'École Normale Protestante de Courbevoie envoie de bons renseignements sur un élève instituteur originaire de Vallon, Jean Auguste Chermesson, qui pourrait devenir le directeur de l'asile. Le pasteur Maris, ancien directeur de l'asile de Gilhoc intervient pour que le legs Audra (banquier lyonnais) de 1 000 francs affecté à l'asile de Gilhoc, soit versé pour celui de Vallon, les héritiers sont d'accord pour 500 francs. Le consistoire de Lyon et de la Société du « Sou protestant de Paris » apportent leur soutien à la création de l'asile agricole de Vallon. Le legs prévu pour une salle d'asile est affecté à l'asile agricole, c'est le legs de Jacques Peschaire qui concerne sa maison rue du Barry.

En 1866, l'asile accueille son premier pensionnaire venant de Dijon. L'asile s'agrandit¹⁷⁶⁴, le conseil presbytéral acquiert en 1876 la maison « Eldin ». Une trentaine d'orphelins vivent à l'asile en moyenne¹⁷⁶⁵. Le rapport de 1897¹⁷⁶⁶ rappelle que l'asile est situé au quartier du Barry dans des locaux légués par Pierre-François Peschaire en 1861 ; il est reconnu d'utilité publique le 27 février 1885. 27 enfants entrés à l'âge de 6 à 10 ans, sortis à 16 ans, sont placés comme valets de ferme ou journaliers agricoles, quelques-uns partant en apprentissage. L'instruction primaire est dispensée, la bonne conduite à leur sortie est notée. Les statuts précisent que leur but est « *de recueillir les enfants pauvres du sexe masculin, délaissés ou abandonnés, appartenant à l'Église Réformée de France, pour faire leur éducation religieuse, intellectuelle et morale, et leur donner une profession honorable en dirigeant principalement leurs goûts vers les travaux agricoles* ». Les directeurs se succèdent, il s'agit d'instituteurs comme Onésime Froment depuis 1889, ancien instituteur public, remplacé en 1900 par Jean Abric, instituteur dans la Loire. En 1906, Louis Pascotto, ancien élève de l'École modèle de Dieulefit, qui a obtenu son brevet en 1895, puis, exercé à Venise, Londres et Paris, arrive. On dit de lui qu'il a un « *caractère laïque et fournit l'enseignement primaire adapté à la culture du jardin et des champs* ». L'asile se compose de trois bâtiments, d'une vaste cour, d'un jardin, de 62 ares de terrain, avec charrues, charrettes, tombereau, herse, rouleaux, d'une vache, de porcs, de volailles, de deux chevaux. Plus de 200 enfants ont été accueillis depuis 39 ans, et l'œuvre est si bien tenue qu'il n'y a eu que deux décès. Le rapport de 1912¹⁷⁶⁷ conclut : « *l'établissement a rendu et rend toujours de réels services. Les pensionnaires jouissent de la*

¹⁷⁶² « Article de la Renaissance » (17 octobre 1874)

¹⁷⁶³ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Vallon » (8 avril 1865, 19 et 22 octobre 1865)

¹⁷⁶⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Vallon » (29 janvier 1876)

¹⁷⁶⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (25 mai 1885)

¹⁷⁶⁶ ADA V 250 « Rapport de 1897 »

¹⁷⁶⁷ ADA V 250 « Rapport de 1912 »

vie de famille. De tout temps, l'école bien que libre a présenté des élèves au certificat d'études primaires ainsi qu'aux concours agricoles. L'établissement a obtenu un prix pour l'emploi du nitrate de soude, a eu des élèves diplômés au concours de greffage, et obtenu un diplôme de médaille d'argent au concours national d'agriculture ». L'asile ferme en 1926.

3) D'autres œuvres plus petites.

La Société de sauvetage d'Annonay

Sa fondation à Annonay remonte à 1891¹⁷⁶⁸ avec le pasteur Rey. La Société de sauvetage pour les enfants abandonnés du culte protestant¹⁷⁶⁹ se crée lorsqu'une fillette de 8 ans, orpheline de sa mère protestante, est confiée aux prêtres par son père catholique. Sa grand-mère tutrice protestante réagit, réclame l'enfant, mais devant le refus des prêtres il faut l'intervention des gendarmes et du juge. La Société ne travaille pas qu'auprès des protestants mais fait aussi du prosélytisme et lutte contre le fléau de l'alcoolisme¹⁷⁷⁰. Elle reçoit immédiatement le soutien des instances ecclésiastiques officielles comme le consistoire de Saint-Péray¹⁷⁷¹. Les enfants sont placés chez de petits propriétaires, gens aisés travaillant leur terre et ne manquant de rien dans des régions entièrement protestantes « où sont conservées les habitudes de sobriété et de travail, l'attachement à l'Église réformée, la fréquentation du culte, la crainte de Dieu, et çà et là une piété vivante ». Il s'agit essentiellement du plateau de Vernoux, région qualifiée de saine, fertile, tempérée, toute protestante avec déjà 20 enfants (et 70 demandes) mais également de la vallée de l'Eyrieux¹⁷⁷² : « nous avons dans la Haute-Loire et l'Ardèche, une vaste banlieue protestante où sont conservées la simplicité de la vie, les habitudes de travail et de piété, les bonnes mœurs¹⁷⁷³ ». Les enfants placés sont employés, en dehors des heures de classe, aux tâches agricoles, ou, s'ils sont trop chétifs, à des petits métiers ruraux (cordonniers, serruriers, tailleurs). On met en place un comité de surveillance local avec les pasteurs, maires, instituteurs et notables pour prévenir les abus¹⁷⁷⁴. C'est ce que répète l'assemblée générale en 1894¹⁷⁷⁵. Elle reçoit de toute la France des enfants qui sont accueillis dans des familles de petits propriétaires non pauvres, ayant une certaine aisance, une dignité de vie, une douceur des mœurs qui excluent toute idée d'exploitation des enfants. Les Églises font appel à elle comme, par exemple, la Société de jeunes filles protestantes de Die¹⁷⁷⁶ qui a confié deux orphelines à la Société de sauvetage d'Annonay.

Les enfants placés sont nombreux, souvent les demandes dépassent les capacités d'accueil : 1891 (10 placements, 18 demandes) ; 1893 (17 garçons et 13 filles placés) ; 1894 (64 placements, 78 demandes) ; 1895 (31 placements, 46 demandes) ; 1897 (91 placements dont 33 nouveaux) ; 1898 (129 placements dont 54 nouveaux), l'assemblée générale précise¹⁷⁷⁷ que 12 enfants ont été retirés (dont 4 à cause de leur caractère indiscipliné) que parmi les 129 enfants placés certains reçoivent un salaire d'apprenti ou de domestique (6), tous les autres sont occupés aux travaux des champs si leur âge le permet. Un membre de la société a visité 40 enfants placés dans la région de Vernoux ; 1899 (49 enfants placés en 99 dont 23 retirés à

¹⁷⁶⁸ BBP « Registre du consistoire de Saint-Péray » (6 mai 1891)

¹⁷⁶⁹ « Article du Cévenol » (août 1892)

¹⁷⁷⁰ « Article du Cévenol » (Mai 1895)

¹⁷⁷¹ « Article du Protestant libéral » (Mai 1991)

¹⁷⁷² « Article du Cévenol » (Avril 1896)

¹⁷⁷³ « Article du Cévenol » (février 1892)

¹⁷⁷⁴ « Article du Protestant libéral » (Juillet 1894)

¹⁷⁷⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (10 août 1894)

¹⁷⁷⁶ « Article du Cévenol » (mars 1896)

¹⁷⁷⁷ « Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (mars 1898)

leurs parents. 143 enfants en tout) ; 1902 (78 nouveaux enfants placés en 1902, 33 retirés, 245 en tout).

L'œuvre de Barnave¹⁷⁷⁸.

En 1879 le pasteur Marzials crée à Barnave un lieu pour accueillir des orphelines et des enfants moralement abandonnés. Cette œuvre, dans les 10 années qui suivent, vivote pour plusieurs raisons : la proximité et donc la concurrence de la Maison de Crest, le fait que le pasteur soit un orthodoxe très proche des revivalistes anglais dans un consistoire libéral, un pasteur en plus très versatile, qui entreprend beaucoup sans mener à terme ses multiples actions.

En 1889 Marzials demande la reconnaissance d'utilité publique ; une enquête suit, le sous-préfet répond à des demandes de renseignements du ministre de l'Intérieur. Il est assez circonspect, il a sans doute pris des renseignements auprès du consistoire de Die, plutôt hostile. « *L'orphelinat de Barnave est et restera, probablement, comme tout ce qu'entreprend le pasteur Marzials, à l'état rudimentaire et n'en sortira peut-être jamais, à moins qu'il passe en d'autres mains. M. Marzials a fait beaucoup d'entreprises dans sa vie et n'en a mené aucune à bonne fin par manque de suite dans les idées, et surtout par manque d'ordre et d'économie. C'est un puits perdu dans lequel l'argent s'engouffre sans profit pour personne. L'orphelinat pour lequel il réclame aujourd'hui une subvention de l'État n'est qu'une sorte d'ouvrage établi chez lui, et dans lequel il n'y a ni règlement, ni ordre, ni direction. Pour le principe, il avait attiré chez lui quelques jeunes filles protestantes sous le prétexte de les catéchiser, mais en réalité pour les employer plus ou moins exclusivement à son service et au service des pensionnaires anglais et allemands qu'il a souvent chez lui. Monsieur Marzials jouit d'une grande popularité à Barnave et passe pour faire beaucoup de bien dans le pays. Il doit cette popularité à sa prodigalité, car il ne calcule pas et fait des dépenses relativement considérables, ce qui, dans une petite localité comme Barnave fait un certain effet* ».

Le pasteur Marzials meurt cette même année 1889 et c'est son épouse qui prend la direction de l'asile et dépose des vrais statuts. La « Famille évangélique de Barnave – Asile de jeunes filles moralement abandonnées » entre ainsi dans une nouvelle phase de son existence. L'Église de Barnave s'est rattachée à l'organisation synodale (orthodoxe), Madame Marzials espère donc avoir le soutien des pasteurs évangéliques. Ces derniers cherchent tout de même à prendre le contrôle de l'orphelinat mais la veuve du pasteur résiste¹⁷⁷⁹. En 1893 enfin la reconnaissance d'utilité publique arrive ; cependant, Madame Marzials, pour l'obtenir, doit s'engager à trouver de nouveaux locaux à Die où elle déménage.

Entre 1879 et 1888, 102 filles sont accueillies à Barnave, 75 sont placées comme domestiques, 10 se sont mariées, 4 sont décédées, 7 sont renvoyées pour mauvaise conduite et 26 sont retournées vivre chez leurs parents. Les enfants fréquentent l'école communale jusqu'à 13 ans puis apprennent la couture, le repassage et la confection de lingerie. Une fois à Die l'œuvre semble mieux organisée et se développe. Le rapport de 1895 précise que les ateliers fonctionnent bien (cuisine, repassage, confection de lingerie et de robe). Les familles bourgeoises de Die emploient souvent les jeunes filles. Il y a le jeudi des leçons de couture et de chant, d'ailleurs des jeunes filles non orphelines de l'école communale en profitent aussi. Pendant la leçon de couture des lectures de la Bible sont faites. Après l'âge 13 ans, elles sont formées comme apprenties dans une école industrielle ou vont dans une école de domestiques.

¹⁷⁷⁸ ADD 144 X 1

¹⁷⁷⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (11 septembre 1891)

Le comité s'interroge sur la nécessité de louer une ferme pour accueillir les garçons orphelins plutôt que de les placer à Nîmes, Lyon ou Saverdun. En 1897 ce sont 38 enfants et jeunes filles qui bénéficient de l'œuvre.

Le rapport de 1898-1899 montre une œuvre vivante qui a su se diversifier sous la direction conjointe de Madame Marzials et d'un évangéliste suisse, M. Comte. Les filles accueillies ont moins de 13 ans et les garçons moins de 6 ans. Un asile agricole fonctionne sur un terrain de 25 000 m², une maison de ville s'est ouverte pour y éduquer les vers à soie. L'école industrielle attire des orphelines hors du département mais surtout du consistoire de La Motte-Chalancon, très pauvre et frappé par l'exode rural. Les demandes d'embauche comme domestiques sont nombreuses : 45 dont 5 pour l'étranger ou l'Algérie, preuve que Madame Marzials a conservé les relations internationales établies par son époux. Les archives s'arrêtent en 1902.

L'œuvre du pasteur Comte de Saint-Étienne

Fondée en 1893 par le pasteur Louis Comte, « l'Oeuvre des Enfants à la Montagne » de Saint-Etienne envoie chaque été des enfants autour du Chambon-sur-Lignon. Les enfants d'ouvriers qui habitent à côté des bassins industriels souffrent alors d'anémie et de tuberculose. Les séjours à la montagne commencent au début du mois d'août et s'achèvent à la mi-septembre. Le pasteur Comte choisit, pour des raisons financières, la formule du placement familial chez des paysans, à l'opposé du séjour dans des bâtiments collectifs. Les enfants sont généralement placés par groupe de deux à six dans des familles paysannes. S'il est défendu de les faire travailler, les enfants accompagnent néanmoins les bergers, aident aux travaux des champs et profitent de promenades en montagne. Le plateau de Saint-Agrève en Ardèche¹⁷⁸⁰, proche de celui de Haute-Loire, accueille des enfants en grand nombre. Dès sa fondation¹⁷⁸¹ « *L'œuvre des enfants pauvres de Saint-Etienne envoie 50 enfants d'ouvriers malades en haute Loire et haute Ardèche pour se soigner au bon air l'été* ».

B. Des activités diaconales dans la plupart des Églises locales.

I Un mode de fonctionnement souvent identique.

1) Des diaconats locaux quasiment partout.

Le poids des diaconats d'Église.

La plupart des Églises suivent l'exemple de Saint-Laurent-du-Pape en 1829¹⁷⁸² « *considérant que la charité est immortelle et qu'on ne peut pas sans abjurer le nom d'homme se refuser à secourir son semblable, chacun suivant ses facultés* ».

Dans les comptes des Églises, le budget diaconal est le plus souvent présent, comme à Gilhoc en 1855-1858¹⁷⁸³ où se met en place un double compte, un pour les frais du culte et un pour les pauvres avec la prise en charge d'un enfant abandonné par sa mère. Les comptes de 1857 précisent que la caisse est grosse de 71,35 francs, avec des recettes s'élevant à 210,6 francs, et des dépenses pour les pauvres à 120,7 francs à Gilhoc et 75,5 francs à Grozon.

¹⁷⁸⁰ Idem (5 octobre 1893)

¹⁷⁸¹ « Article du Cévenol » (Septembre 1893)

¹⁷⁸² BBP « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (octobre 1829)

¹⁷⁸³ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Gilhoc » (1^{er} janvier 1855-24 janvier 1858)

Le même constat peut être fait à Salavas¹⁷⁸⁴ en 1860.

Recettes : 276,6 francs	Dépenses : 170,15francs
Collectes au temple (49,5 francs). En caisse (158,9 francs). Collecte spéciale pour l'orpheline Fabrègue (46,45 francs). Somme versée par Fabrègue (12 francs). Collecte spéciale pour l'orphelinat de Castres (9,75 francs).	Envoi à Castres (9,75 francs). Plusieurs mandats au diacre Eldin pour les pauvres. Pensions pour les orphelines. Dons pour une garde malade. Frais d'obsèques d'un des orphelins Fabrègue Don à un passant.

Dans la vaste Église urbaine et ouvrière d'Annonay, l'importance du budget des pauvres en 1882¹⁷⁸⁵ se fait bien sentir.

- Recettes : en caisse au 1^{er} janvier 8 756,40 francs, dans les tronc 697,55 francs, vente 2 820 francs, intérêts 344,65 francs, total 12 618,66 francs.
- Dépenses : secours en argent 1 457,50 francs, pain 721,05 francs, charbon 222,05 francs, 1 séjour aux bains de mer 60 francs, pension Vey à Ste Foy 300 francs, à la Ruche 100 francs, à l'Église libre 200 francs, à l'infirmerie 300 francs, à l'orphelinat de Crest 300 francs, total 3 660,60 francs.
- En caisse au 31 décembre : 8 958 francs. Le budget de l'Église pour la même année se monte à des recettes de 1 029 et des dépenses de 733,45.

À Privas¹⁷⁸⁶, dans une Église urbaine qui se développe à la fois grâce aux administrations départementales liées à une Préfecture et aux activités industrielles et minières, les collectes pour les pauvres sont bien supérieures aux dépenses mais inférieures aux frais de culte, il est vrai que les statistiques portent sur une période de prospérité de la Monarchie de Juillet ; l'Église place son argent pour faire face à des années plus difficiles.

Années	Frais de culte		Caisse des pauvres	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1839	522,05 francs	247,5 francs	786,13 francs	372,73 francs
1840	718 francs	453,3 francs	703,3 francs	384,83 francs
1841	686,87 francs	127,56 francs	666,92 francs	254,8 francs
1842	577,25 francs	388,6 francs	317,45 francs	443,33 francs
TOTAL	2 504,17 francs	1 216,96 francs	2 473,8 francs	1 455,69 francs
Résultats	Excédent de 1 287,21 francs (51%)		Excédent de 1 018,11 francs (41%)	

Dans chaque Église locale, ou presque, le souci des pauvres est pris en compte. Au minimum les collectes du dimanche sont affectées aux plus misérables de la communauté. Dans de très nombreux cas c'est le pasteur qui se charge de redistribuer ces dons mais le plus souvent une organisation spécifique se met en place avec le choix par les Anciens de diacres chargés

¹⁷⁸⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Salavas » (29 janvier 1860)

¹⁷⁸⁵ AP Annonay « Registre du conseil presbytéral d'Annonay » (Janvier 1883)

¹⁷⁸⁶ ADA 82 J 2 « Registre du consistoire de Privas » (1839-1842)

d'aider les pauvres dans le cadre d'un règlement précis.

C'est ce qui se passe dès 1829 dans le consistoire de la Voulte¹⁷⁸⁷, consistoire où se côtoient des ouvriers agricoles et des ouvriers des fonderies ou des usines de soie : « les membres du consistoire de la section du pape réunis au lieu ordinaire de leurs séances pour faire les distributions des deniers des pauvres ont reconnu avec douleur que le résultat des collectes faites au temple se trouvait infiniment au-dessous des besoins du moment ; *en effet, d'un côté les ressources ont été diminuées à cause des rigueurs de la saison qui a empêché assez longtemps nos assemblées publiques d'avoir lieu, et de l'autre, pour la même cause, le nombre de pauvres a considérablement augmenté et les besoins grandi. Considérant que des personnes recommandables, par des motifs de santé, ne peuvent pas fréquenter le culte public, et privent ainsi, sans intention, les pauvres de l'aumône de chaque dimanche, principalement des dons plus abondants que le pasteur du haut de la chaire exhorte les fidèles à faire dans des temps aussi calamiteux que ceux où nous nous trouvons. Considérant qu'il ne faudrait qu'un appel à la charité de ces honorables personnes pour obtenir de leur générosité des secours capables de soulager efficacement l'humanité souffrante. Considérant que la charité est immortelle et qu'on ne peut pas sans abjurer le nom d'homme se refuser à secourir son semblable, chacun suivant ses facultés.*

Arrête :

Article 1 : *pour tâcher d'adoucir les gémissements silencieux et déchirants d'un assez grand nombre de familles de pauvres honteux de cette Église qui dévorent en secret leur douleur sans oser la faire éclater publiquement ; pour arrêter les cris de détresse et presque de désespoir qui se font entendre et subvenir aux principaux besoins, il sera fait dans toutes les communes de ladite Église une tournée de charité.*

Article 2 : *2 diacres par commune seront commis à cet effet. Ils se rendront dans toutes les maisons dont l'état de fortune leur paraîtra devoir permettre de fournir aisément des secours ce qui importe de ne visiter que les meilleures maisons... »* Les diacres tiendront un registre nominatif des donateurs et le trésorier des pauvres redistribuera les dons en argent ou en nature ».

En 1852¹⁷⁸⁸ le conseil presbytéral de Montmeyran, grosse Église rurale marquée durablement par les réveils successifs, possédant quelques moulinages de soie, établit son diaconat : « *le consistoire local de l'Église de Montmeyran vient appeler l'attention des fidèles sur un point de vue de la plus haute importance. Jésus Christ a dit à ses disciples : vous aurez toujours les pauvres avec vous. Cette parole trouve parmi nous aussi son triste accomplissement ; nous avons des pauvres avec nous. Que se fait-il dans cette Église pour les soulager dans leurs besoins matériels et dans leurs besoins spirituels, par les dons et par les sympathies de la charité ? Des collectes destinées aux indigents se répètent à toutes nos assemblées dans ce temple. De son côté, la charité individuelle répond, nous l'espérons, à bien des demandes. Mais est-ce suffisant ? Le fait est que bien des misères ne sont soulagées que d'une manière imparfaite et précaire ; tandis que d'autres, non moins nombreuses peut-être, timides et cachées souffrent en silence, et échappent à une charité paresseuse qui attend qu'on la cherche et qui ne cherche pas. Le fait est que dans le plus grand nombre de cas, non seulement le corps, mais aussi l'intelligence, mais l'âme manquent même du nécessaire. Pour ne citer qu'un seul ordre d'exemples, plusieurs enfants n'apprennent pas même à lire ; plusieurs ne fréquentent régulièrement ni écoles du dimanche, ni catéchisme, à cause du travail que leur position leur impose, parfois même faute de vêtements décents. D'autres sont placés en condition chez des maîtres indifférents ou mal disposés qui leur donnent de*

¹⁷⁸⁷ BBP « Registre du consistoire de la Voulte » (4 octobre 1829)

¹⁷⁸⁸ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (30 août 1852)

dangereux exemples, de funestes leçons, ou les tiennent éloignés de tout moyen d'instruction et d'édification religieuse. Incidemment il y a là de grands besoins. Le consistoire, avec les ressources et les moyens d'action dont il dispose se sent insuffisant à répondre à de telles nécessités. D'ailleurs, pourrait-il se flatter de le faire à lui seul, qu'il ne croirait pas de son devoir de le tenter, du moins avant d'avoir fait appel aux membres de l'Église. En effet, le consistoire se regarde comme institué non pas pour accaparer et concentrer à lui seul l'activité religieuse et chrétienne, mais plutôt pour la diriger et l'appliquer, l'entretenir et la provoquer chez tous, avec l'aide de Dieu. Ce n'est pas seulement le devoir de quelques-uns, c'est le devoir et le privilège de tout membre croyant de l'Église que de faire du bien et de glorifier Dieu. C'est pourquoi, dans le désir de porter des secours matériels et spirituels aux indigents de cette Église, dans le désir aussi d'éveiller et de développer davantage par un noble exercice la charité parmi les fidèles, le consistoire a décidé que la formation d'une Société protestante des amis des pauvres serait provoquée par lui. Il adresse à cet effet un appel sérieux et pressant, et il espère qu'il sera entendu dans cette Église où l'Évangile est annoncé depuis longtemps.

Projet de règlement : notre aide soit au nom de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ.

Article 1 : la Société protestante des amis des pauvres de Montmeyran a pour but le soulagement matériel et spirituel des indigents de cette Église.

Article 2 : la société atteindra ce but soit en procurant du travail aux indigents, soit en leur distribuant des secours, soit en leur faisant des visites chrétiennes, soit en surveillant et dirigeant l'éducation et le placement de leurs enfants.

Article 3 : sera membre de la société toute personne pieuse qui, après avoir pris connaissance de son but et de ses règlements, déclarera vouloir y entrer, et sera présentée par deux membres à l'assemblée générale.

Article 9 : le comité se réunira le premier dimanche de chaque mois.

Article 10 : la société se réunit en assemblée générale une fois par mois dans le semestre d'hiver, et tous les deux mois dans le semestre d'été.

Article 11 : ces assemblées générales entendront le rapport du comité sur l'intervalle écoulé depuis la dernière réunion, la communication des patrons dont il est parlé en l'article 14. Toutes les mesures propres à atteindre le but de la société y seront proposées, discutées et adoptées.

Article 13 : les réunions commenceront par une lecture sainte et par la prière, et se termineront aussi par la prière.

Article 14 : pour atteindre son but, la société instituera, par quartiers, des patrons pris parmi ses membres et qui auront sous leur tutelle spéciale une ou plusieurs familles.

Article 15 : les patrons visiteront régulièrement les familles confiées à leurs soins, feront connaître leurs besoins à la société ou au comité, et leur porteront des secours, des consolations et des conseils au nom de la société.

Article 16 : le comité s'adjoindra une société auxiliaire de dames ».

Parfois, avant la création des diaconats locaux, le pasteur se charge seul de faire la charité. C'est le cas du pasteur Astier¹⁷⁸⁹ qui dans sa maison de Léouzée à Saint-Laurent-du-Pape, met à disposition des pauvres de passage une pièce pour manger et se reposer. Il y fait distribuer tous les matins une soupe. Il fait tisser tous les ans de la toile qu'il distribue pour en faire des vêtements. Certains pasteurs peuvent aussi prendre personnellement des initiatives qui peuvent mal tourner à l'exemple du pasteur Beaux de Crupies en 1859¹⁷⁹⁰ qui reçoit une aide de l'État car il s'est endetté en 1857 en achetant des métiers pour fabriquer des étoffes, confiés à des paysans pauvres, mais la crise de 1857 a ruiné le projet.

¹⁷⁸⁹ Thèse en théologie du pasteur Jules Gay sur le pasteur Pierre Astier (1897).

¹⁷⁹⁰ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (26 octobre 1859)

Qui devient diacre ?

Le corps des diacres est souvent issu des classes moyennes, artisans, commerçants, petits agriculteurs, fonctionnaires. Les notables, gros propriétaires, rentiers, négociants, industriels), eux, sont plutôt les Anciens des consistoires puis des conseils presbytéraux. Souvent également les diacres sont plus jeunes que les Anciens, souvent les fils de ces derniers. Le diaconat devient une sorte de tremplin pour remplir des fonctions plus importantes au sein des Églises locales. Les diacres sont nommés par quartiers, aussi bien à la campagne que dans les villes, cela leur permet d'être au plus proche des gens, de mieux connaître leurs besoins mais aussi d'être plus à même de les surveiller. C'est ainsi qu'à Montélimar en 1822¹⁷⁹¹, le consistoire nomme trois personnes (un négociant, un fabricant de drap, un agriculteur de Malataverne) qui complètent la liste des 11 diacres (dont deux propriétaires, un marchand, un maréchal-ferrant, un jardinier, un négociant). En 1900 le corps de diacres tombé en désuétude est rétabli. Il en est de même à Bourdeaux, une des plus grandes Églises rurales de la Drôme, en 1825¹⁷⁹², où, après avoir nommé un trésorier des pauvres et décidé que les aumônes faites dans les annexes sont réservées aux pauvres de ces annexes, les diacres adjoints sont nommés dans lesdites annexes : Bourdeaux (6), Bézaudun (5), Bouvières (2), les Tonils (5), Crupies (5), Poët-Célar (2), Célas (2), Mornans (2), Truinas (3). Un autre exemple est possible avec, cette fois-ci, une petite Église rurale, à Gilhoc¹⁷⁹³ en 1856, où le diaconat est formé de 16 membres. C'est beaucoup pour une petite Église rurale, beaucoup également en regard des 5 conseillers presbytéraux, cela démontre à la fois l'importance accordée aux soins des pauvres mais également au nombre desdits pauvres à secourir. En 1901, le diaconat est réorganisé, preuve que son utilité ne se dément pas. Les jeunes, sans devenir diacres, sont aussi mis à contribution comme les UCJF des Ollières¹⁷⁹⁴ qui visitent les malades, et apportent des secours aux indigents en 1894.

D'où vient l'argent ?

Les legs sont assez nombreux aussi bien dans les petites que dans les grandes Églises, en ville comme à la campagne. De multiples délibérations de consistoires puis de conseils presbytéraux s'en font l'écho.

Rares dans les testaments sont les biens immobiliers légués comme à Pranles en 1839¹⁷⁹⁵ où Monsieur Fustier lègue un domaine appelé le Coin pour les pauvres des communes de Pranles et Saint-Vincent-de-Durfort, à Vallon¹⁷⁹⁶ où François Peschaire, dit Alizon lègue, en 1861, à l'Église « *une maison à Alais, une terre à blé à Vallon, 18 000 francs et 4 actions au pont suspendu en fil de fer à Vallon pour 2 000 francs sous réserve de faire construire ou d'acheter une maison de charité ou d'infirmier pour y accueillir les vieillards et les infirmes pauvres* ». Ce legs Peschaire à Vallon occupe durant des années le conseil presbytéral et le consistoire puisque des membres de sa famille, héritiers potentiels s'y opposent.

Le plus souvent il s'agit, lors des décès, pour les protestants, de léguer par testament une somme d'argent pour les pauvres comme c'est le cas à Valence¹⁷⁹⁷ en 1865 avec le legs Ponton de 2 000 francs destiné à la construction d'un temple à Romans qui est placé et les

¹⁷⁹¹ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (20 janvier 1822 et 6 septembre 1900)

¹⁷⁹² AP Dieulefit « Registre du consistoire sectionnaire de Bourdeaux » (14 décembre 1825)

¹⁷⁹³ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Gilhoc » (6 avril 1856-11 août 1901)

¹⁷⁹⁴ « Article du Cévenol » (Janvier 1894)

¹⁷⁹⁵ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (12 mars 1839)

¹⁷⁹⁶ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (1^{er} novembre 1854)

¹⁷⁹⁷ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence (16 novembre 1865)

rentes distribuées aux pauvres. Il s'agit là d'une grande Église urbaine mais dans les communautés rurales les legs d'argent sont aussi très nombreux, avec de grandes différences dans les sommes concernées, les affectations ciblées ou non. On apprend, sans autre renseignement, qu'Antoine Alzas¹⁷⁹⁸ de Lagorce en 1870 lègue 2 000 francs pour les pauvres, que Madame Ode¹⁷⁹⁹ fait de même en 1877 pour ceux de Saint-Fortunat, et qu'en 1897 l'Église de Châtillon¹⁸⁰⁰ reçoit le legs Rambaud pour les pauvres. En revanche, la veuve Aurenche de La Voulte¹⁸⁰¹ en 1876 précise qu'elle lègue 500 francs pour les pauvres ouvriers protestants alors que pour Madame Aubert¹⁸⁰² les 1 000 francs du testament en 1850 sont pour le bureau de bienfaisance de Sainte-Euphémie. Madame Johannot née Morin (alliance matrimoniale entre le textile dieulefitois et les papeteries annonéennes) lègue en 1874¹⁸⁰³ 500 francs pour les pauvres de l'Église ; elle précise que l'argent est à placer et que seuls les intérêts du capital seront distribués. À Gilhoc¹⁸⁰⁴ en 1904, la veuve du pasteur Dubois lègue à l'Église 2 000 francs, charge à elle d'en distribuer les intérêts aux pauvres ; elle laisse aussi tous ses vêtements et ceux de son mari aux pauvres.

Les dons particuliers sont présents. À Montmeyran en 1843¹⁸⁰⁵ les diacres du consistoire local se demandent que faire d'un don de 100 francs du comte de Montalivet. Il n'y a pas actuellement de « malheureux », c'est l'époque du travail aux champs, mais on achètera du blé pour la saison hivernale. À Sainte-Euphémie¹⁸⁰⁶ en 1840 la caisse des pauvres provient d'un don d'un négociant du Buis et des collectes dans les troncs, soit 425 francs placés pour qu'ils rapportent des intérêts. Lamastre en 1866¹⁸⁰⁷ reçoit un don de 800 francs pour les pauvres par « *une personne charitable* » et en 1897¹⁸⁰⁸ un autre don anonyme d'un Valentinois de 300 francs. À Gilhoc¹⁸⁰⁹ en 1886 l'abbé Genthial qui est décédé a laissé 60 francs à deux protestants qui ont porté son cercueil. Lesdits protestants renoncent à cette somme qui est distribuée aux pauvres.

Les revenus de la location des bancs, le dimanche pour le culte sont parfois utilisés. C'est le cas à Nyons dès 1820¹⁸¹⁰ ; à Saint-Basile¹⁸¹¹ il faut attendre 1852.

Des tournées sont organisées de façon exceptionnelle. À Saint-Laurent-du-Pape en 1829¹⁸¹², pour faire face à la baisse des collectes au culte (moins de monde) à cause des grands froids, deux diacres par commune se rendront « *dans toutes les maisons dont l'état de fortune leur paraîtra devoir permettre de fournir aisément des secours* ». Les Anciens et les diacres de Vallon¹⁸¹³ réalisent une collecte annuelle à domicile pour diverses sociétés et établissements de charité.

¹⁷⁹⁸ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (29 mars 1870)

¹⁷⁹⁹ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (18 août 1877)

¹⁸⁰⁰ ADD 62 V 4 « Lettre du sous-préfet au préfet » (10 mai 1897)

¹⁸⁰¹ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (24 mars et 30 août 1876)

¹⁸⁰² AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (28 novembre 1850)

¹⁸⁰³ AP Annonay « registre du conseil presbytéral d'Annonay » (28 janvier 1874)

¹⁸⁰⁴ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Gilhoc » (3 novembre 1904)

¹⁸⁰⁵ AP Montmeyran « registre du consistoire local de Montmeyran » (Février 1843)

¹⁸⁰⁶ ADD non classé « Registre du Conseil sectionnaire de Sainte-Euphémie » (1er janvier 1840)

¹⁸⁰⁷ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Lamastre » (10 mars 1866)

¹⁸⁰⁸ Idem (3 juin 1897)

¹⁸⁰⁹ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Gilhoc » (17 février 1886)

¹⁸¹⁰ ADD non classé « Registre du conseil sectionnaire de Nyons » (8 avril 1820)

¹⁸¹¹ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Saint-Basile » (12 mai 1852)

¹⁸¹² BBP « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (octobre 1829)

¹⁸¹³ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (21 novembre 1871)

Une partie des collectes dominicales est affectée aux œuvres diaconales. La collecte du premier dimanche du mois à Saint-Fortunat¹⁸¹⁴ est réservée depuis 1869 aux sociétés religieuses, les trois autres aux pauvres locaux. La règle est modifiée en 1885 avec la séparation des caisses des pauvres et du culte, et la mise en place de collectes pour les pauvres sur deux dimanches par mois. À Annonay en 1899¹⁸¹⁵ les collectes du dimanche sont toutes affectées à la caisse des pauvres.

Comme les recettes dépassent souvent les dépenses, dans un souci de bonne gestion, les sommes non utilisées sont placées. Ainsi, à Bourdeaux¹⁸¹⁶, en 1826, le trésorier des pauvres est autorisé à placer (contre intérêt) 250 francs.

Enfin il faut citer les ventes. Dans les Églises locales, des groupes de dames et de jeunes filles se réunissent et font de la couture. Les vêtements fabriqués sont vendus, lors de journée d'Église, sortes de kermesses, où se côtoient les stands, les tombolas, les salons de thé, où les sommes recueillies vont aux pauvres mais aussi aux diverses œuvres caritatives régionales et nationales ainsi qu'aux diverses sociétés missionnaires. De fortes sommes sont alors recueillies surtout dans les Églises urbaines comme Annonay¹⁸¹⁷ (3 211 francs en 1898, 3 398 francs en 1899, 3 150 francs en 1901).

Qui reçoit et gère l'argent ?

Le corps des diacres est souvent chargé de cette action : à Nyons en 1820¹⁸¹⁸, une commission de cinq membres est chargée de l'argent destiné aux pauvres. À Saint-Laurent-du-Pape en 1829¹⁸¹⁹ les diacres tiennent un registre nominatif des donateurs. À Saint-Agrève¹⁸²⁰, en 1830 la nomination de diacres par sections se met en place. À Saint-Pierreville en 1833 et 1839¹⁸²¹, il faut redéfinir les règles pour l'aide aux pauvres (il semble que l'anarchie se soit installée) avec les diacres qui collectent, le pasteur qui récupère l'argent, consigne les montants dans un registre. En 1839 les diacres sont soumis à un renouvellement biennal. À Lamastre¹⁸²² en 1853, la liste des pauvres est établie, la distribution se déroule à la sortie des cultes au temple, on nomme un censeur chargé de vérifier l'exactitude des comptes. À Boffres¹⁸²³ en 1855 les diacres se réunissent pour distribuer l'argent aux pauvres, le montant s'élève à 400 francs suite à des dons. En 1878 en revanche, c'est le conseil presbytéral qui, presque à chaque séance décide, des dons faits aux pauvres (15 familles dont un quart de veuves). À Saint-Basile¹⁸²⁴ en 1858, des pauvres n'ont pas été secourus car dans leur secteur il n'y a pas de diacres ; il faut des diacres partout, est-il décidé. En 1860¹⁸²⁵ il faut rappeler que « les fonctions du diaconat doivent être d'après l'esprit de l'Évangile, zélées, saintes, assidues et à l'abri de tout reproche. Tout diacre doit être aux yeux du public et de l'Église qu'il représente un exemple de piété et de moralité ». Saint-Basile est la seule Église libérale dans un consistoire orthodoxe en proie aux dissidences libristes et darbystes ; plusieurs diacres

¹⁸¹⁴ AP Les Ollières « Registre du Conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (27 décembre 1881 et 10 mai 1885)

¹⁸¹⁵ SHPF « Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (décembre 1899)

¹⁸¹⁶ AP Dieulefit « Registre du consistoire sectionnaire de Bourdeaux » (5 janvier 1825)

¹⁸¹⁷ « Bulletins de l'Église Réformée d'Annonay » (décembre 1898, 1899, 1901)

¹⁸¹⁸ ADD non classé « Registre du consistoire sectionnaire de Nyons » (8 avril 1820)

¹⁸¹⁹ BBP « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (octobre 1829)

¹⁸²⁰ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (1830)

¹⁸²¹ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (12 mars 1833 et 6 février 1839)

¹⁸²² AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Lamastre » (18 septembre 1853)

¹⁸²³ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Boffres » (20 décembre 1855-10 octobre 1878)

¹⁸²⁴ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Saint-Basile » (26 septembre 1858)

¹⁸²⁵ Idem (15 janvier 1860)

semblent se rapprocher des dissidents, ce qui nécessite ce rappel à l'ordre du conseil presbytéral. Les conseillers de Saint-Fortunat¹⁸²⁶ en 1861 édictent de nouvelles règles du diaconat. Les diacres sont surveillés par les Anciens. Ils remplissent plusieurs fonctions (veiller à l'ordre, la bienséance et le silence pendant les offices divins ; maintenir la propreté du temple ; faire les collectes affectées aux pauvres et aux diverses sociétés ; présenter les pauvres à admettre aux bénéfiques des collectes ; aider le pasteur quand il le désire). En 1867-1868 le consistoire de Vallon¹⁸²⁷ précise que les diacres recueillent et distribuent les deniers des pauvres et des malades, les visitent et en prennent soin, ils sont nommés par les conseillers presbytéraux après accord du pasteur, ces derniers ayant voix délibératives aux séances du diaconat.

Parfois ce sont les pasteurs qui sont mis à contribution : à Vernoux dès l'An XII¹⁸²⁸ c'est le pasteur qui reçoit les collectes affectées, il les remet au trésorier. À La Voulte¹⁸²⁹ en 1862 un règlement pour la distribution des aumônes est édicté : tous les bons sont signés par le pasteur pour éviter les indiscretions. Tous les trois mois le trésorier acquittera les bons délivrés. Le pasteur tiendra un registre spécial avec chaque offrande faite et le nom de la personne qui la reçoit. À Châtillon en 1897¹⁸³⁰, « *le pasteur Vallat détache d'un registre à souche, un bon chaque fois qu'il a à donner un secours. Il inscrit le nom du pauvre et celui du fournisseur. Tous les trois mois les fournisseurs possesseurs de ces bons se rendent chez le trésorier du conseil presbytéral* ». À Saint-Fortunat en 1856¹⁸³¹, la caisse des pauvres est comptée en présence du pasteur et du trésorier.

Quelquefois, les « dames » ou les « jeunes » sont sollicités : à Montélimar en 1860¹⁸³² la société des dames protestantes qui secourait chaque hiver les pauvres de l'Église se dissout. Les UCJF (Union chrétienne de jeunes filles) des Ollières¹⁸³³ en 1894 visitent les malades, secourent les indigents et sont monitrices à l'école du dimanche.

À quel rythme aide-t-on ?

À Vernoux en l'An XII¹⁸³⁴, les distributions ont lieu deux fois l'an, au début de l'automne et au printemps. En cas d'urgence un don est fait par le pasteur aidé de deux Anciens. À Saint-Agrève¹⁸³⁵ en 1830, il y a quatre distributions par an aux fêtes solennelles. À Saint-Basile¹⁸³⁶ on décide que les aides aux pauvres seront distribuées tous les trois mois (argent, vêtements denrées). À Creyseilles¹⁸³⁷ en 1843, « *chaque Ancien donnera la liste des pauvres de son quartier et deux fois par an fera des distributions d'aide* ». À La Voulte¹⁸³⁸ en 1862, le règlement pour la distribution des aumônes prévoit que « *le produit des collectes à l'issue du service divin est distribué aux pauvres* ». À Dieulefit¹⁸³⁹, la distribution du denier des pauvres se fait après une réunion mensuelle des membres du consistoire à l'issue du culte. Il faut

¹⁸²⁶ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat (1^{er} mai 1861)

¹⁸²⁷ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (18 septembre 1867, 28 avril 1868)

¹⁸²⁸ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (29 prairial An 12)

¹⁸²⁹ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (1^{er} juin 1862)

¹⁸³⁰ ADD 62 V 4 « Lettre du sous-préfet au préfet » (10 mai 1897)

¹⁸³¹ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat (1^{er} mai 1856)

¹⁸³² AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (14 décembre 1860)

¹⁸³³ « Article du Cévenol » (Janvier 1894)

¹⁸³⁴ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (29 prairial An 12)

¹⁸³⁵ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (1830)

¹⁸³⁶ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Saint-Basile » (1^{er} décembre 1853)

¹⁸³⁷ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Pranles-Creyseilles » (21 mai 1843)

¹⁸³⁸ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (1^{er} juin 1862)

¹⁸³⁹ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Dieulefit » (10 avril 1869)

former 6 sections dans la ville et les annexes pour connaître tous les pauvres.

Donne-t-on en argent ou en nature ?

À Saint-Laurent-du-Pape en 1829¹⁸⁴⁰, le trésorier des pauvres redistribue les dons en argent ou en nature. À Privas¹⁸⁴¹ en 1846, douze dames (16 à 20 dans les années 50) achètent de la toile pour confectionner des draps et des chemises puis elles les prêtent. Une liste des dons existe avec des bons de nourriture (pains blancs, mains bis, viande, lait) et l'achat de vêtements. En 1891-1892, une équipe de « fourmis » de 11 dames travaille. 150 vêtements sont distribués en 1894¹⁸⁴². À Lamastre¹⁸⁴³ en 1853, il faut modifier le mode de distribution d'argent aux pauvres pour limiter les abus. Décision est prise d'émettre des bons et de ne plus donner d'argent. À La Voulte¹⁸⁴⁴ en 1862 le règlement pour la distribution des aumônes précise « *en nature et non en argent sauf quelques exceptions. Les bons de pain, légume, lard, huile, sont perçus chez le boulanger ou l'épicier désignés par le conseil presbytéral* ». À Saint-Fortunat¹⁸⁴⁵ en 1885, il faut faire une grande collecte pour habiller correctement les enfants et les vieillards pauvres, de même à Labastide-de-Virac¹⁸⁴⁶, les diacres prélèvent 15,9 francs sur la caisse des pauvres pour acheter de la toile afin de vêtir une famille nécessiteuse. À Saint-Laurent-du-Pape en 1870¹⁸⁴⁷, face aux rigueurs annoncées de l'hiver, les distributions aux pauvres se feront en nature (des bons) et non en argent. Le consistoire de Vallon¹⁸⁴⁸ en 1869 précise que les secours sont donnés uniquement à des protestants, et que le pasteur en urgence peut donner des secours en nature ou en argent. Le conseil presbytéral du Pouzin¹⁸⁴⁹ en 1847 nomme deux diacres pour les pauvres qui distribueront des bons pour secours ou pour grand secours avec signature du pasteur de Magnin.

Les procès-verbaux des rencontres de la Société des pauvres de Montmeyran en 1852, année de sa création résumant la tonalité de l'époque, les dons en nature sont nettement préférés aux dons en argent.

« Le comité¹⁸⁵⁰ et les patrons ont découvert beaucoup de misères corporelles et spirituelles. Les besoins sont grands et le comité a senti son insuffisance surtout sous le rapport religieux. Il appelle sur l'œuvre commune la prière des personnes pieuses. Il espère qu'avec le secours du Seigneur, il se fera du bien. Les soins se sont portés presque spécialement sur les enfants. Un bon nombre ne fréquentaient pas l'école du dimanche parce qu'ils manquaient de vêtements. Le rapporteur fait appel au dévouement des dames du comité auxiliaire. Elles ont montré un zèle bien louable dans la confection de vêtements, mais elles feront beaucoup plus par leurs visites et leurs conseils aux mères de familles indigentes. M. le président appelle la société à s'occuper sérieusement de la question du travail. Le travail moralise, l'aumône avilit quelquefois, favorise la paresse souvent. Il faut donc autant que possible fournir du travail aux nécessiteux. Il serait bon de convenir du prix de la journée de travail avec ou sans nourriture ».

¹⁸⁴⁰ BBP « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (octobre 1829)

¹⁸⁴¹ ADA 82 J 1 « Registre du comité des dames de charité protestantes de Privas » (1846)

¹⁸⁴² « Article du Cévenol » (novembre 1894)

¹⁸⁴³ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Lamastre » (18 septembre 1853)

¹⁸⁴⁴ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (1er juin 1862)

¹⁸⁴⁵ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (13 décembre 1885)

¹⁸⁴⁶ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Labastide-de-Virac » (28 février 1869)

¹⁸⁴⁷ AP Saint-Laurent-du-Pape « registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (22 novembre 1870)

¹⁸⁴⁸ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » 26 janvier 1869)

¹⁸⁴⁹ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral du Pouzin » (29 novembre 1847)

¹⁸⁵⁰ Idem (16 décembre 1852)

Famille ¹⁸⁵¹	Situation	Aide apportée
Famille Defaysse	« <i>La mère en bonne santé ne paraît pas donner à son ménage les soins de l'ordre et de la propreté... Les petites filles ne fréquentent pas l'école du dimanche parce qu'elles sont mal vêtues. Rares meubles, mal tenus et en mauvais état</i> ».	Une robe pour la fille plus âgée. Introduire un esprit d'ordre et de propreté.
Veuve Trouillas	Seule. Ne fera pas un mauvais usage de l'argent donné.	Argent (2 francs) pour acquérir du lard, de l'huile et du sel.
Famille Tromparent	Père laborieux, mère en bonne santé mais qui manque d'ordre et de propreté. 2 enfants pouvant travailler, 4 autres trop petits. Une femme âgée.	Habit à l'aîné de 7 ans pour aller à l'école du dimanche, le père se sentira obligé de faire de même pour les autres.
Famille Garde	Père cantonnier, laborieux et dévoué, mais petit salaire. Mère propre et agissante. Maison et enfants bien tenus.	Une blouse pour l'aîné.
Famille Fraisse	Père laborieux mais un maigre salaire. La fille ne fréquente pas l'école du dimanche (mal vêtue).	Une robe pour la fille de 9 ans.
Famille Faure	Fils réformé de l'armée, malade. Père qui ne fréquente pas le temple. Maison mal tenue. Plus jeune fils nu ! Aisance et bien-être passés.	1 franc pour le fils. 1 kg de viande par semaine. Une veste, une blouse, un vêtement complet pour le plus jeune.

Famille ¹⁸⁵²	Situation	Aide apportée
Famille Tromparent		Enfant vêtu.
Famille Ducros	Père malade, alité et souffrant. Mère laborieuse et économe. Aide du fils aîné.	Envoi d'un médecin. Paiement des médicaments. 1,5kg de viande par semaine. Une couverture, une robe et une jupe.
Famille Garde		Un pantalon pour le garçon de 12 ans.
Famille Lombard		Une blouse pour le garçon de 8 ans.
Famille Faure	Fils aîné guéri. Un seul enfant fréquente l'école du dimanche. Un fils loué jusqu'à la Toussaint est rentré à la maison.	2 kg de pain par semaine.
Famille Richard	Père mal vêtu donc il ne va pas au culte.	Un pantalon.

¹⁸⁵¹ AP Montmeyran « Registre de la Société des pauvres de Montmeyran » (30 octobre 1852)

¹⁸⁵² Idem (25 novembre 1852)

« Les médicaments¹⁸⁵³ n'ont pas encore fait effet sur Ducros. Il est reconnaissant de l'aide. On renvoie le médecin le visiter. La veuve Charrier travaille pour laver du linge, on lui donne 60 centimes pour sa journée. Des sabots pour les enfants Ducros. Un tablier pour la veuve Balayn. Une robe pour la petite Granon. Un pantalon pour Fraisse qui est venu au culte avec sa fille suite à des remarques. Un vêtement pour le petit Gachon, dont la mère est dite laborieuse. Une couverture pour la veuve Bernard, couverte de haillons. Achat de 100 fagots en vue de la saison rigoureuse ».

L'œuvre nationale des Fourmis se développe.

Elle regroupe localement des dames qui confectionnent puis distribuent des vêtements pour les pauvres. À Valence¹⁸⁵⁴, en 1888, une association de la Société des Fourmis de France se crée avec 60 jeunes filles : « la Société des Fourmis de France a pour but d'unir toutes les jeunes filles de France dans un même but charitable : procurer pour l'hiver des vêtements aux pauvres. Les Fourmis se divisent en section. Elles travaillent chez elles, à leur moment de loisir. L'association ne peut ni ne doit nuire aucunement aux réunions de couture qui existent dans beaucoup d'Églises. En fin d'année les présidentes et vice présidentes décident entre elles quel usage sera fait des vêtements confectionnés dans leur section (soit remis au pasteur; soit à un établissement de charité, soit pour les dons de Noël, soit distribués par les fourmis elles-mêmes ».

Dans la Drôme en 1893¹⁸⁵⁵ les 200 membres (dont 70 à Valence) ont fabriqué 439 vêtements (20 pour les hommes, 136 pour les femmes, 283 pour les enfants, 24 chapeaux). Les groupes¹⁸⁵⁶ se réunissent à Beaumont, Chabeuil, Dieulefit, Loriol, Montmeyran, Montélimar, Romans et Valence (les membres du groupe de Valence s'engagent à confectionner deux vêtements par an). En 1894¹⁸⁵⁷ 25 groupes de fourmis rassemble 283 membres. Il y a 5 groupes à Livron et 7 à Valence (parmi les deux plus grosses Églises du département). En 1895¹⁸⁵⁸, l'œuvre est présente dans 11 Églises, avec 27 groupes (le consistoire de Valence, les Églises de Crest, Dieulefit et Montélimar) et 293 membres qui ont confectionné 647 vêtements¹⁸⁵⁹. L'œuvre commence à décliner au tournant du siècle¹⁸⁶⁰, en 1899, il n'y a plus que 248 membres, dans 11 Églises et 24 groupes (dont 5 à Valence pour 43 fourmis). En 1903, un groupe réapparaît à Valence¹⁸⁶¹

En Ardèche, l'œuvre est structurée et reconnue par les autorités départementales puisque l'institutrice de Saint-Jean-Chambre, présidente des fourmis du consistoire, est faite officier d'académie¹⁸⁶². Dans la ville industrielle du Cheylard¹⁸⁶³, un groupe de fourmis est créé en 1894. À Privas¹⁸⁶⁴ en 1891, une équipe de fourmis de 11 dames se réunit, en 1892¹⁸⁶⁵, 3 groupes fonctionnent, 4 l'année suivante¹⁸⁶⁶ (150 vêtements distribués).

¹⁸⁵³ Idem (29 novembre 1852)

¹⁸⁵⁴ « Article du Protestant valentinois » (Mai 1888)

¹⁸⁵⁵ Idem (Mai 1893)

¹⁸⁵⁶ Idem (Février 1894)

¹⁸⁵⁷ Idem (Janvier 1895)

¹⁸⁵⁸ « Article du Cévenol » (Janvier 1896)

¹⁸⁵⁹ « Article du Protestant valentinois » (Janvier 1896)

¹⁸⁶⁰ Idem (Janvier 1900)

¹⁸⁶¹ « Article du Cévenol » (Septembre 1903)

¹⁸⁶² « Article du Cévenol » (Août 1894)

¹⁸⁶³ « Article du Cévenol » (Janvier 1895)

¹⁸⁶⁴ ADA 82 J 1 « Registre du comité des dames de charité protestantes de Privas » (1846)

¹⁸⁶⁵ « Article du Cévenol » (Janvier 1892)

¹⁸⁶⁶ Idem (Janvier 1894)

2) Un patronat protestant marqué par le christianisme social.

Avec la révolution industrielle et le libéralisme économique sans frein qui se développent en France essentiellement dans la deuxième moitié du XIXe siècle apparaît une misère matérielle et morale insupportable dans les quartiers ouvriers. Les protestants français sont en plein réveil religieux ce qui entraîne une volonté accrue d'aider les plus faibles. Au lendemain de la Commune de Paris, des pasteurs et des laïcs protestants de plusieurs régions, émus par la misère ouvrière, souhaitent aller au-delà de l'action naissante de l'Armée du Salut ou de la Mission populaire évangélique, animée par le britannique Robert McAll apparue en 1872. À partir de 1878, le pasteur Tommy Fallot plaide pour un socialisme chrétien. La charité ne suffit plus dit-il : « le socialisme a emprunté à l'Évangile une partie de son programme. Il veut constituer la société sur les bases de la justice. L'Évangile le veut aussi. À cet égard, blâmer le socialisme serait condamner l'Évangile et les prophètes ». Il reçoit le soutien de pasteurs et laïcs influents (Raoul Allier, Charles Wagner, Wilfred Monod, Elie Gounelle, Jules Jézéquel) mais aussi la critique d'une partie de la bourgeoisie protestante. Il fonde en 1882 la « Société d'aide fraternelle et d'étude sociale ». À partir de 1880 à Nîmes, se constitue « l'École de Nîmes », avec le soutien de Charles Gide. Elle est à l'origine du mouvement coopératif : coopératives de production et de consommation. En 1888, est créée à Nîmes "l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales ".

Sous l'influence du Christianisme social, certains industriels mettent en place un système d'aide pour leurs ouvriers qui remplacent l'absence de lois sociales. Il y a, dans la Drôme et en Ardèche, l'équivalent patronal des Dolfuss-Mieg de Mulhouse et des Peugeot de Sochaux-Montbéliard, L'entreprise de fabrication de papier des Lombard-Latune à Blacons¹⁸⁶⁷ a 89 ouvriers en 1829, 278 en 1869, 179 en 1889. Le personnel est presque entièrement logé dans le bâtiment proche de l'usine, avec une société coopérative d'alimentation administrée par des délégués ouvriers. Une Société de secours mutuel fondée en 1852. La gratuité des soins médicaux est établie ainsi qu'une caisse de retraite entretenue par des dons des patrons avec argent placé. Les assurances contre les accidents du travail existent dès 1879. Un tiers des bénéfices de l'entreprise est reversé aux œuvres sociales mentionnées. En 1898, une cité ouvrière est construite. Une maison de convalescence à Plan-de-Baix pour les ouvriers est ouverte. Elle prend le nom de Maison Blanche, prénom de Madame Lombard-Latune, une des filles du pasteur Tommy Fallot.

En Ardèche les exemples de paternalisme sont également nombreux. Dans les petits moulinages éparpillés le long des rivières particulièrement dans les Boutières, le patron considère souvent ses ouvrières comme des membres de la famille ou des proches à protéger et à instruire. Ainsi dans la petite fabrique de soie du hameau de Féouzets¹⁸⁶⁸ sur le territoire de l'Église de Marcols-Albon, Monsieur Drenier de Latour, le propriétaire, loge les ouvrières à l'usine, elles y semblent heureuses, l'ambiance familiale aidant : les draps, par exemple, y sont changés tous les mois (et non tous les ans comme ailleurs), l'école biblique qui regroupe une quinzaine d'enfants du hameau est faite par les deux filles du patron. Au moulinage du Bateau¹⁸⁶⁹, hameau de Beauvène, le patron paye les ouvrières le samedi avant qu'elles ne rentrent passer le dimanche en famille, en précisant à chacune d'elles de ne pas donner l'argent au père qui pourrait aller le boire mais de le garder pour leur futur trousseau. En 1865¹⁸⁷⁰, se crée une « Commission des Filatures et Moulinages » en Ardèche. Elle est

¹⁸⁶⁷ Bulletin de la SHPF (2e trimestre 1967)

¹⁸⁶⁸ Cahier PHA N°9 (2009)

¹⁸⁶⁹ Témoignage oral « Madame Alice Mazet, petite fille du moulinier en question » (années 1960)

¹⁸⁷⁰ Cahiers PHA n°2 (2002)

essentiellement dirigée par des patrons protestants comme Blanchon de Saint-Julien-en-Saint-Alban ou Fougéirol des Ollières. La commission réduit le temps de travail à 12 heures hebdomadaires sur 5 jours et demi, libérant ainsi le samedi après-midi « *afin de permettre aux ouvrières le lavage du linge et assister aux cultes religieux du dimanche* ».

3) Les relations avec l'administration.

La loi prévoit que les différents représentants des cultes soient membres des bureaux de bienfaisance communaux. En 1867, La Voulte¹⁸⁷¹ compte un tiers de protestants et n'a pas de représentant au bureau de bienfaisance, le pasteur doit y être nommé de même à Saint-George (aux deux tiers protestant) et surtout à Beauchastel où le bureau de bienfaisance a été créé suite à un legs protestant. À Saint-Agrève¹⁸⁷², le pasteur Boyer en devient membre en 1873. Dans les communes où les protestants sont peu nombreux, la loi s'applique plus difficilement comme à Montélimar¹⁸⁷³ en 1867 où le conseil presbytéral en présence de deux conseillers municipaux, proteste contre le sous-préfet qui, malgré l'avis du maire, n'a pas nommé de protestants à la commission de l'hospice. On décide d'en référer au préfet. Il faut attendre 1873 pour que l'accord soit enfin donné en même temps qu'une place au bureau de bienfaisance municipal. C'est au moment où est votée une loi, sous la République de l'Ordre moral qui confie au curé la direction des commissions administratives des établissements de bienfaisance formées de cinq membres. S'il y a des protestants, le pasteur fait partie de ladite commission. C'est ce qui se passe à La Motte-Chalancon¹⁸⁷⁴ avec le pasteur Renous. Les pasteurs gardent d'étroites relations avec les autorités administratives afin de ne pas perdre le contact avec des protestants isolés accueillis dans différentes structures de bienfaisance. C'est ainsi que le pasteur de Sainte-Euphémie¹⁸⁷⁵ demande en 1891, au préfet du Vaucluse qu'on lui communique les noms des enfants protestants de l'hospice d'Avignon, placés sur son territoire, dans le canton de Buis-les-Baronnies.

Avec la laïcisation progressive de l'État, la question des legs aux associations cultuelles ou aux diaconats apparaît. Les débats sont contradictoires entre les dirigeants de l'Église et les autorités municipales ou départementales. C'est ainsi qu'il faut comprendre les discussions avec la municipalité d'Annonay à l'occasion du legs Johannot pour les pauvres protestants. Le Conseil d'État¹⁸⁷⁶ saisi par le préfet rappelle que l'Église ne peut bénéficier du legs Johannot, que ce dernier peut être remis à l'infirmerie de Montalivet si cette dernière est reconnue d'utilité publique. Le conseil presbytéral refuse les deux propositions.

II Qui reçoit de l'aide ?

1) Les personnes aidées.

Le registre du diaconat de Montmeyran¹⁸⁷⁷ créé en 1852 recense les pauvres par quartiers : Montmeyran est une importante Église rurale (plus de 1 000 protestants recensés, 200 à 250 familles, 15% de foyers « indigents »). Les pauvres aidés viennent essentiellement des hameaux, il s'agit de familles nombreuses avec un père de famille ouvrier agricole ou petit

¹⁸⁷¹ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (15 novembre 1867)

¹⁸⁷² AP Saint-Agrève « Registre du conseil presbytéral de Saint-Agrève » (24 août 1873)

¹⁸⁷³ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (24 avril 1867)

¹⁸⁷⁴ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » 16 août 1873)

¹⁸⁷⁵ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (10 juillet 1879).

¹⁸⁷⁶ AP Annonay « Registre du conseil presbytéral d'Annonay » (17 février 1898)

¹⁸⁷⁷ AP Montmeyran « Registre de la Société des pauvres de Montmeyran » (15 octobre 1852)

fermier, des veuves avec enfants à charge ou âgées.

Quartiers	Noms des familles	Détails
Les Gonilles	Outier Paul	Orphelin à placer à Saverdun.
	Armand	2 enfants.
	Granon	1 enfant.
	Lombard	3 enfants.
Les Rorivas	Trouillas	Veuve âgée et infirme.
	Pelourson Félix	2 enfants.
	Pelourson François	3 enfants.
	Lhéris	Son épouse est malade.
Les Batailles	Droque Jeanne	Âgée et infirme.
	Viel Michel	2 enfants.
	Long Jacques	Mendiant de profession.
	Fraisse Louis	2 enfants.
	Gachon René	2 enfants.
Les Gallands et Blagnat	Faure Jacques	4 enfants.
	Barbier Antoine	3 enfants, épouse protestante.
	Defaïsse Jacques	3 enfants.
Les Dorelons	Bernard	Veuve jeune, un enfant dans une maison de correction.
	Bernard	Veuve âgée.
Le coteau de Montmeyran	Durand Jean Pierre	3 enfants.
	Bancel Jacques	2 enfants.
	Balayn	Veuve âgée.
Les Puids	Faure Pierre	3 enfants.
	Russier François	Souvent malade, 1 enfant.
Le village	Durand François	Veuf, 3 enfants.
	Droque Jacques	2 enfants.
Les Rollands et le quartier des Chaux	Couriol Aimé	2 enfants.
	Chevraux Joseph	Mari catholique, 2 enfants.
	Garde	5 enfants.
	Charrier	Veuve, un enfant à place dans une maison de correction.
	Tromparent	6 enfants dont 4 jeunes.
TOTAL	30 foyers	Enfants, 6 veufs ou veuves, 4 personnes âgées.

Les « pauvres ».

Les statuts du diaconat de Saint-Laurent-du-Pape en 1829¹⁸⁷⁸ précisent : « *pour tâcher d'adoucir les gémissements silencieux et déchirants d'un assez grand nombre de familles de pauvres honteux de cette Église qui dévorent en secret leur douleur sans oser la faire éclater publiquement ; pour arrêter les cris de détresse et presque de désespoir qui se font entendre et subvenir aux principaux besoins, il sera fait dans toutes les communes de ladite Église une tournée de charité* ».

La question du nombre de pauvres soutenus est la première à se poser. Peut-on cerner des périodes où ils sont plus nombreux ? Peut-on identifier des types d'Églises plus touchées que d'autres par la misère ? Il est possible de dire que la pauvreté est présente partout, qu'il s'agisse de petites Églises rurales, de gros bourgs ou de cités plus industrielles.

En 1827, la commune rurale de Saint-Maurice-en-Chalencon¹⁸⁷⁹ compte 10 pauvres âgés de 32 à 84 ans, qualifiés de pauvres honteux ou mendiants. Il en est de même à Saint-Basile qui établit une liste de 12 pauvres aidés en 1852¹⁸⁸⁰, et à Boffres¹⁸⁸¹ en 1869 où 20 familles sont aidées, 18 en 1875 qui reçoivent 145 francs, 15 foyers, dont un quart de veuves, qui reçoivent un soutien en 1878. À Lamastre¹⁸⁸², petit bourg rural, on note en moyenne 5 personnes par mois en 1886, en 1888 la moyenne est à 8 ; durant l'hiver on monte à une douzaine de pauvres secourus. À partir de 1894 les aides se rapprochent d'une quinzaine par mois. Dans les petites villes administratives les pauvres existent aussi. À Privas¹⁸⁸³ il y a 18 personnes ou familles aidées par mois en moyenne en 1846-1847 ; le chiffre monte entre 20 et 25 en 1848, 20 en moyenne en 1849-1850 mais retombe en été 1851 à 11 familles aidées. Dans la ville de Montélimar¹⁸⁸⁴ en 1862, seuls 14 indigents sont aidés. Dans la cité industrielle d'Annonay¹⁸⁸⁵, peuplée des paysans chassés par l'exode rural de la Haute-Ardèche, 530 personnes sont inscrites au bureau municipal de bienfaisance pour une population totale de 15 000 habitants. L'Église est essentiellement constituée d'ouvriers travaillant dans les mégisseries et les papeteries, soumis aux aléas économiques.

Le nombre de pauvres varie de l'été à l'hiver et suivant les années. Les périodes de prospérité voient les listes de pauvres diminuer alors qu'avec les difficultés économiques ces dernières augmentent. La Voulte est une petite ville industrielle¹⁸⁸⁶ en 1876 mais il n'y a que deux familles aidées car les usines tournent et tout le monde travaille. À l'inverse, l'année suivante à Saint-Fortunat¹⁸⁸⁷, les pauvres sont nombreux en raison de la mauvaise récolte des cocons. En été, le travail semble plus abondant qu'en hiver ce qui nécessite de limiter l'aide apportée comme à La Voulte¹⁸⁸⁸ en 1830 « *pour associer la générosité à l'économie, la prudence à la largesse, le conseil décide que du 1er avril au 1er novembre, ne seront distribués de bons qu'aux indigents malades avec certificat du médecin, aux infirmes et aux vieillards incapables de travailler* ». À Saint-Laurent-du-Pape¹⁸⁸⁹, face aux rigueurs annoncées de l'hiver, les

¹⁸⁷⁸ BBP « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (octobre 1829)

¹⁸⁷⁹ AP Vernoux « Liste établie par les diacres » (1827)

¹⁸⁸⁰ AP Lamastre « Registre du conseil presbytéral de Saint-Basile-Lapras » (16 mai 1852)

¹⁸⁸¹ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Boffres » (10 octobre 1869-15 janvier 1875-10 octobre 1878)

¹⁸⁸² AP Lamastre « Livre des collectes pour les pauvres de Lamastre » (1886 à 1912)

¹⁸⁸³ ADA 82 J 1 « Registre du comité des dames de charité protestante de Privas »

¹⁸⁸⁴ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (4 janvier 1862)

¹⁸⁸⁵ « Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay – n°8 » (Décembre 1899)

¹⁸⁸⁶ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (24 mars et 30 août 1876)

¹⁸⁸⁷ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (18 août 1877)

¹⁸⁸⁸ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (25 mars 1830)

¹⁸⁸⁹ AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (22 novembre 1870)

distributions aux pauvres se feront en nature (des bons) et non en argent.

Le débat porte aussi sur quels pauvres aider.

Les veuves sont partout citées mais aussi les enfants, les vieillards et les malades dans l'incapacité de travailler. Pour eux, pas de tergiversations, l'aide est régulière^{1890 1891 1892}, à l'exemple de Madame Dental dans le petit village de Labastide-de-Virac¹⁸⁹³. Elle perd la vue, son mari est déjà aveugle. Elle s'est rendue plusieurs fois chez l'oculiste à Bessèges dans le Gard pour se soigner, le conseil prend 30 francs dans la caisse des pauvres pour lui venir en aide. En 1852¹⁸⁹⁴ à Montmeyran se crée une Société pour secourir les indigents. Les parents pauvres n'envoient pas leurs enfants à l'école, les placent jeunes chez des maîtres mal disposés au point de vue religieux. Il convient d'accorder aux pauvres des secours en argent et en nature à la condition qu'ils envoient leurs enfants à l'école. Il est nécessaire de mettre en place un patronage assidu, sévère et paternel.

En revanche, pour d'autres pauvres, l'aide ne semble pas aller de soi. À Saint-Fortunat¹⁸⁹⁵, seuls les pauvres de l'Église sont soutenus mais en 1877, la question est reprise suite à un legs¹⁸⁹⁶, le conseil décide d'aider aussi les pauvres catholiques. Deux ans après les collectes sont à nouveau réservées aux protestants. En 1881 le débat rebondit sur l'aide ou non à apporter aux pauvres foyers mixtes. Les conseillers presbytéraux de La Voulte¹⁸⁹⁷ en 1866 s'inquiètent. Il y a beaucoup de mendiants dans la vallée du Rhône qui se déplacent sur cet axe de communication nord-sud, encore plus depuis que la Drôme les expulse. Il en résulte du tort causé aux pauvres des paroisses puisqu'il faut aussi les aider. Le préfet demande aux diacres de ne plus aider les pauvres étrangers.

Les malades.

Les aliénés protestants préoccupent le consistoire de Valence¹⁸⁹⁸. On y lit une circulaire du pasteur, des Anciens et des diacres d'Avignon interpellant les consistoires sur le cas des aliénés protestants placés d'office par l'État dans des établissements publics et qui sont considérés comme catholiques. Demande est faite d'avoir des établissements pour les protestants. Le consistoire demande à l'État de placer les aliénés protestants drômois dans l'asile de Montdevergues (Vaucluse) qui possède un aumônier protestant.

D'autres malades peuvent aussi recevoir un soutien de façon plus ponctuelle sans que ne soit mentionné un état particulier de pauvreté. C'est le cas en 1856¹⁸⁹⁹ avec le conseil presbytéral de La Motte-Chalancon qui rémunère une infirmière ; elle va lever tous les jours pendant trois mois une femme alitée qui a fait une mauvaise chute et qui demande l'aide de l'Église. En 1892¹⁹⁰⁰ on note l'installation d'une diaconesse pour les malades à Chomérac.

Les prisonniers.

¹⁸⁹⁰ ADA 82 J 1 « Registre du comité des dames de charité protestante de Privas »

¹⁸⁹¹ AP Vernoux « Liste établie par les diacres » (1827)

¹⁸⁹² AP Lamastre « Livre des collectes pour les pauvres de Lamastre » (1886 à 1912)

¹⁸⁹³ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Labastide-de-Virac » (3 novembre 1872)

¹⁸⁹⁴ AP Montmeyran « registre du conseil presbytéral de Montmeyran » « 8 mai et 9 août 1852)

¹⁸⁹⁵ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (1er mai 1856

¹⁸⁹⁶ Idem (18 août 1877, 16 décembre 1879, 27 décembre 1881)

¹⁸⁹⁷ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (30 août 1866)

¹⁸⁹⁸ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (1er mars 1886)

¹⁸⁹⁹ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (février 1856)

¹⁹⁰⁰ « Article du Cévenol » (Novembre 1892)

Le 27 février 1839 à Die¹⁹⁰¹ le pasteur Raoux demande au préfet à devenir aumônier de la prison, il y a un aumônier catholique. Cela dit-il évitera la récidive.

Les prisons de Valence s'ouvrent en 1865. Le consistoire demande la construction d'un oratoire¹⁹⁰² : « *le Président expose que dans les nouvelles et vastes prisons que l'on construit actuellement à Valence aucun local n'a été assigné à la célébration du culte pour les détenus protestants. Qu'il serait pourtant désirable, vu le nombre de ces détenus dont la moyenne varie de 10 à 15 de les réunir de temps en temps pour leur faire entendre la parole de Dieu* ». Après la mise à disposition d'une salle de culte, le consistoire souhaite que l'aumônier soit rétribué. Il engage également une réflexion sur le patronage des prisonniers libérés. Un comité de patronage se forme, il est chargé de trouver au prisonnier libéré un travail rémunérateur et réparateur. Les relations avec l'administration pénitentiaire ne sont pas des plus aisées. Cette dernière refuse de rétribuer le pasteur car l'administration de la prison a fourni des renseignements faux sur le nombre de protestants incarcérés. Il y a cependant des prisonniers protestants, le culte rassemble 29 personnes ; il y a en permanence de 8 à 16 prisonniers protestants. En 1874, le consistoire demande à l'administration pénitentiaire un traitement plus important pour le pasteur qui visite les 7 ou 8 prisonniers protestants.

2) Pour certains « fléaux sociaux », une attention particulière.

La lutte contre l'alcoolisme prend une place importante.

En 1841, lors de sa tournée, le pasteur suisse Delétra note les méfaits de l'alcoolisme¹⁹⁰³. Décrivant l'Église de Désaignes délaissée par son pasteur, il précise : « *l'Église est dans un état assez triste. Toutes les collectes sont destinées aux indigents qui sont en grand nombre. L'Église ne pourrait bien y être pauvre que parce que les cabarets y sont riches* ». Il parle également de l'Église voisine de Lamastre, elle aussi négligée par son pasteur : « *les hommes sont en général grossiers, beaucoup sont buveurs et jurent comme des charretiers* ». En 1877, le Suisse Louis Lucien Rochat crée à Genève « la Croix bleue », association dont les membres, par engagement écrit, s'engagent à une abstinence totale et définitive de consommation d'alcool, avec le soutien d'amis solidaires ou d'anciens buveurs, et l'aide de Dieu. Le Français Pierre Barbier, originaire de Valentigney dans le Doubs, alcoolique dès 13 ans, décide de devenir abstinent avec le soutien de Dieu le 18 septembre 1874 alors qu'il est seul au milieu de son champ de pommes de terre : « *misérable que je suis, qui me délivrera, pardonne-moi encore cette fois Seigneur, donne-moi de ne plus jamais boire* ». En 1880 Pierre Barbier se rend en Suisse auprès de la Croix bleue, il en revient avec son premier engagement signé dans son carnet de tempérance, et la volonté de recruter des signatures françaises. Il reçoit le soutien de Lucy Peugeot, la fille du patron des usines de Sochaux-Montbéliard, qui signe également. C'est elle qui permet alors à la première section française de la Croix bleue de s'installer à Valentigney avant d'essaimer dans le reste du pays.

En Drôme-Ardèche, l'alcoolisme est un fléau combattu par les pasteurs avec l'aide de la Croix bleue.

Le pasteur Rochat fait des tournées. C'est ainsi qu'en 1887 à Beaumont-lès-Valence, il interpelle les fidèles, interpellation reprise par le pasteur local lors de son rapport à

¹⁹⁰¹ ADD 62 V 5

¹⁹⁰² ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (24 avril 1865, 4 avril – 1er août – 5 décembre 1867, 10 août 1874)

¹⁹⁰³ « Journal du pasteur Delétra »

l'assemblée générale l'année suivante¹⁹⁰⁴ : « *c'est une question du jour, non seulement dans notre petit milieu mais aussi dans notre patrie. L'alcoolisme menace la santé, la prospérité de la société et des individus. Il ruine la vie de famille. Il tue l'âme aussi sûrement que le corps. Qui guérira cette plaie ? Qui arrêtera ce fléau ? L'alcoolisme et l'ivrognerie sont les grands ennemis de la vie religieuse. Si les lieux de culte sont si souvent désertés par les hommes en particulier, il faut l'attribuer en grande partie à l'influence du cabaret. Et l'abandon du culte n'est que le signe extérieur de l'abandon de vieilles croyances, du mépris de la foi et de la vie religieuse. Dieu seul peut délivrer de l'esclavage de la boisson, comme de tout autre esclavage, ceux qui en souffrent, qui désirent et qui cherchent l'affranchissement. Mais Dieu n'agit pas ordinairement sans des moyens humains, et il faut que les personnes modérées redoublent de modération et de surveillance sévère sur elles-mêmes pour que leur exemple s'impose. Il faut aussi renoncer, et à la timidité qui bien souvent n'est qu'un autre nom de la lâcheté et de l'égoïsme, et aussi à cette mollesse indulgente qu'on ne rencontre que trop quand il s'agit du péché que nous signalons. Il ne faut pas rire ou sourire des écarts de ceux qui sont adonnés à la boisson. Il ne faut pas voir dans cette passion un travers de peu de conséquences, inévitable pour certains et à certains moments, un vice presque toujours aimable qu'on doit tout au plus couvrir d'un voile complaisant. Il faut pleurer à cause de la plaie des fils de notre peuple, pleurer et agir. Il faut non seulement donner l'exemple de l'abstention des liqueurs couramment en vente, qui ne sont le plus souvent que des poisons déguisés et de la modération en général mais il faut travailler avec espérance et persévérance au relèvement des buveurs en croyant à ce relèvement possible, en priant pour ce relèvement positif et en allant au secours de la volonté absente ou affaiblie par une volonté ferme et sûre, des efforts discrets, patients et réels ».*

L'alcoolisme est au cœur des préoccupations pastorales, en témoigne cette description de l'Église de Saint-Pierre-ville par le pasteur Bost du Pouzin en 1895 lors d'une rencontre des pasteurs libéraux¹⁹⁰⁵ : « *Saint-Pierre-ville est une de ces localités où l'on boit le plus d'absinthe, si bien qu'on l'appelle Pernodville. Le pasteur Comte de Saint-Etienne, le dimanche après-midi, a fait au temple une conférence publique aux Pernodvillois sur les dangers de l'alcoolisme. Certainement ceux qui avaient le plus besoin d'être sermonnés étaient au cabaret ou chez eux à s'empoisonner le corps et l'âme* ». La situation n'est pas nouvelle, déjà, en 1852, le constat était identique¹⁹⁰⁶ : « *je crois avoir dit quelque part que la civilisation est peu avancée dans ce point central de l'Ardèche ; cela tient non seulement à son éloignement des grands centres de civilisation, aux travaux grossiers auxquels ses habitants sont forcés de se livrer pour vivre, mais encore à la funeste habitude de l'ivrognerie qui plonge dans l'abrutissement et quelquefois dans la folie une grande partie de la population catholique et protestante. Les habitants de nos contrées vivraient fort longtemps s'ils n'étaient obligés par la difficultés des lieux à porter eux-mêmes de lourds fardeaux et s'ils renonçaient à l'usage fréquent des liqueurs fortes ».*

Au tournant du siècle les conférences se multiplient¹⁹⁰⁷ : à Montélimar en 1896 avec le pasteur de Bourdeaux, à Privas avec Trial en 1897 et Lafon en 1899, à Vals avec Comte en 1897, à Valence¹⁹⁰⁸ au théâtre sous la présidence du maire protestant Chalamet, avec un agent de la Croix bleue, aux Ollières en 1901¹⁹⁰⁹, à Châtillon en 1900¹⁹¹⁰ et Gilhoc en 1901¹⁹¹¹, à

¹⁹⁰⁴ AP Montmeyran « Registre des assemblées générales de l'Église de Beaumont-lès-Valence » (29 janvier 1888).

¹⁹⁰⁵ « Article du Protestant libéral » (Juin 1895)

¹⁹⁰⁶ F 19 10 120 « Notice historique sur la section de Saint-Pierre-ville » (27 mai 1852)

¹⁹⁰⁷ « Articles dans le Cévenol et le Christianisme au XIXe siècle » (janvier 1896, mars et juin 1897, octobre 1899, mars et décembre 1900, mars et juin 1901)

¹⁹⁰⁸ « Article du protestant valentinois » (Février 1899)

¹⁹⁰⁹ « Article du Cévenol » (Juin 1901)

Charmes en 1903¹⁹¹² (Trial à nouveau). L'instituteur de Barnave¹⁹¹³ met en place, en 1900, une société de tempérance, il lutte aussi contre l'alcoolisme en faisant une conférence où il reçoit 20 signatures d'abstinents.

Les synodes s'emparent de la question. Dès 1888 celui de Montmeyran¹⁹¹⁴ dans son rapport sur l'alcoolisme précise que le péché d'ivrognerie est à combattre y compris dans les prédications et au catéchisme. La condamnation est réitérée au synode de Dieulefit en 1892¹⁹¹⁵. La création de ligue antialcoolique dans chaque Église est proposée¹⁹¹⁶. Il faut créer des activités chrétiennes et sociales et y faire des débats contre l'alcoolisme¹⁹¹⁷. À Dieulefit¹⁹¹⁸ une section de la Croix Bleue ouvre en 1895. À Annonay en 1897¹⁹¹⁹ le rapport sur l'alcoolisme précise que le danger est récent, qu'il porte sur l'alcool d'industrie, qu'il concerne toutes les classes sociales, y compris les femmes et les enfants. La XVIIIe circonscription synodale est l'une de celle où l'on boit le plus en France (chiffres officiels de 5 litres de spiritueux par an et par habitant). « *Qu'on le veuille ou non nos chères paroisses huguenotes sont alcoolisées. Le poison alcool n'étanche pas la soif, il la donne, il ne réchauffe pas, il ne nourrit pas, il ne fortifie pas, par contre il tue et fait plus de victimes que toutes les épidémies réunies, il ruine les familles et nous prépare des générations d'enfants rachitiques et scrofuleux, il est aussi le principal pourvoyeur des asiles d'aliénés, des hôpitaux, des prisons* ». Il faut organiser la lutte en France comme elle s'organise dans tous les pays étrangers (Suède, Norvège, États-Unis) en développant un mouvement d'opinion, en créant dans les paroisses des sociétés antialcooliques. Cette décision se met en place difficilement et les synodes de 1904 et 1905¹⁹²⁰ doivent en réitérer la demande en se posant de nouvelles questions : ne faut-il pas éviter de se mettre à dos les paroissiens en les brusquant ? Faut-il faire signer les enfants ?

Les situations exceptionnelles.

Les Églises soutiennent parfois telles ou telles personnes, victime de catastrophes naturelles ou d'un épisode historique précis.

À La Motte-Chalancon¹⁹²¹ en 1829, le consistoire lance un appel pour venir en aide à un paysan chargé de famille qui a vu son domaine disparaître dans l'éboulement de la montagne. Boissy-d'Anglas¹⁹²² écrit en 1841 à Meyer le pasteur de Saint-Laurent-du-Pape : « *j'ai reçu la somme de 616 francs 80 pour les inondés du midi de la France, j'en ai versé le montant à la caisse de M. Vernes, sous-gouverneur de la banque de France qui est chargé de donner la destination convenable de ses fonds* ».

Le pasteur Muston de Bourdeaux appelle à l'aide, en 1856¹⁹²³, suite au désastre de Bézaudun-sur-Bine où l'écroulement de la montagne a détruit une partie du village. Il reçoit 12 000 francs de dons.

¹⁹¹⁰ « Article du Cévenol » (Décembre 1900)

¹⁹¹¹ Idem (Mars 1901)

¹⁹¹² Idem (Avril 1903)

¹⁹¹³ « Article du Cévenol » (Avril 1900)

¹⁹¹⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (7 juin 1888)

¹⁹¹⁵ « Synode de Dieulefit » (1892)

¹⁹¹⁶ « Synode de Chabeuil » (1903)

¹⁹¹⁷ BBP « Registre de la commission exécutive de Basse-Ardèche (26 octobre 1904)

¹⁹¹⁸ « Article du Protestant valentinois » (Octobre 1895)

¹⁹¹⁹ « Synode d'Annonay » (1897)

¹⁹²⁰ « Synodes d'Alboussière et du Chambon de Tence » (1904, 1905)

¹⁹²¹ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (30 octobre 1829)

¹⁹²² « Article du Lien » (5 juin 1841)

¹⁹²³ « Article du Lien » (1856)

En 1856 des collectes sont réalisées pour les inondés de l'Ardèche¹⁹²⁴.

Le pasteur Tendil¹⁹²⁵ de La Bâtie-d'Andaure en 1869, suite à un incendie qui laissent un couple de métayers avec 4 enfants et une veuve avec 2 enfants sans maison, reçoit des dons de France entière.

La guerre de 1870.

À La Voulte en 1870-1871¹⁹²⁶, une souscription est lancée pour organiser une ambulance chargée de soigner les soldats blessés, au nombre de 51.

À Privas¹⁹²⁷, une branche de « l'association des dames françaises » se met en place pour aider, en cas de guerre, les soldats blessés et les civils.

À Montélimar¹⁹²⁸ en 1870, une collecte se fait au temple en faveur des soldats blessés.

À Saint-Cierge-la-Serre en 1875¹⁹²⁹, le conseil presbytéral intervient pour que Combier, soldat blessé à Gravelotte, chargé de sa mère veuve, qui ne peut travailler, obtienne une pension d'invalidité.

3) Deux tranches d'âge, objets de toutes les attentions.

Les orphelins placés.

Les Églises profitent des nombreuses maisons d'accueil pour placer des enfants et payer leur pension. Au fil des pages des registres des conseils presbytéraux, le grand nombre d'enfants placés montre l'importance de ce type de soutien diaconal. Dans la Drôme comme en Ardèche, rurales ou urbaines, grandes ou petites, libérales ou orthodoxes, toutes les Eglises sont concernées. Le protestantisme français, ultra-minoritaire ressemble alors à une grande famille très attentive à ses membres les plus faibles.

La Maison des orphelins à Crest est de loin l'organisme le plus sollicité depuis 1841: l'Église de Crest en 1846¹⁹³⁰ place la petite Jullien dont le père est horloger mais sans travail ; sa femme l'a quitté. Die en 1854¹⁹³¹, Désirée Vignon désirée y entre, sa (mère étant « surchargée de famille ». En 1857 toujours à Die¹⁹³², il faut d'urgence sortir de la maison paternelle les deux jeunes Mirallès pour les placer à Crest (on précise que la moralité douteuse du père). L'Église de Saint-Fortunat¹⁹³³ en 1856, verse la pension d'une orpheline à partir de quatre collectes annuelles (si elles sont insuffisantes, son oncle paiera). L'orpheline Uranie Dupont en 1859, à La Motte-Chalancon¹⁹³⁴ est placée à Crest sur recommandation du conseil qui organisera tous les ans une collecte en faveur de l'orphelinat. L'Église de Montjoux place en 1860 l'orpheline Pouzet et en 1883 les deux orphelines Arnaud¹⁹³⁵. La jeune Vigier de Gilhoc¹⁹³⁶, délaissée par sa mère très pauvre et malade (hospitalisée à Valence) est placée à

¹⁹²⁴ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (26 juin 1856)

¹⁹²⁵ « Article du Lien » (30 octobre 1869)

¹⁹²⁶ BBP « Registre du conseil presbytéral de la Voulte » (29 août 1870, 1871)

¹⁹²⁷ « Article du Cévenol » avril 1892)

¹⁹²⁸ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (12 septembre 1870)

¹⁹²⁹ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre » (4 avril 1875)

¹⁹³⁰ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (26 novembre 1846)

¹⁹³¹ AP Die « Registre du consistoire de Die » (11 mai 1854)

¹⁹³² Idem (30 avril 1857)

¹⁹³³ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (28 septembre 1856)

¹⁹³⁴ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte Chalancon » (18 février 1859)

¹⁹³⁵ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Montjoux » (12 février 1860 et 8 avril 1883)

¹⁹³⁶ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Gilhoc » (7 juin 1868)

l'orphelinat de Crest en 1868. Le consistoire de Valence¹⁹³⁷ en 1871, demande l'accueil d'urgence des deux fillettes Rey de Mirmande. Émilie Piallat¹⁹³⁸ de Vinsobres en 1882, est placée par ses grands-parents avec le soutien du conseil presbytéral. Anaïs et Mélina Balayn de Montmeyran¹⁹³⁹ vont être placées à Crest. Une collecte annuelle sera effectuée en échange. Face à l'incapacité de la veuve Blanc¹⁹⁴⁰ à Vinsobres en 1890 à s'occuper de sa fille, le comité de bienfaisance paye la pension en prélevant l'argent dans la caisse des pauvres. À La Motte-Chalancon¹⁹⁴¹ en 1902, une orpheline de Verclause est placée, la collecte le jour de Pâques lui est réservée pour assurer les 40 francs de sa pension.

Les Asiles « John Bost » à La Force, en Dordogne, accueillent depuis 1848 des handicapés mentaux et physiques : le conseil presbytéral de Vinsobres en 1884¹⁹⁴², s'engage à régler une partie de la pension d'Élie Pommier. Un problème se pose avec l'aide apportée à un paroissien aveugle en 1886 à Saint-Fortunat¹⁹⁴³ : cela prend beaucoup de temps, en plus il a mauvais caractère, on lui propose d'aller se reposer à la Force. À Saint-Cierge-la-Serre en 1891¹⁹⁴⁴, lors du culte solennel du 14 juillet, on fait une collecte spéciale pour les Asiles de La Force qui a accueilli une jeune fille de la paroisse. À Montmeyran en 1895¹⁹⁴⁵, l'engagement est pris de faire une collecte annuelle en faveur des asiles de La Force où on pourra placer la pauvre Jeanne Cheyssière. Elle décède en 1897¹⁹⁴⁶. Sa petite propriété est vendue, un des deux héritiers remet la somme au pasteur qui est redistribuée au bureau de bienfaisance communale, aux missions évangéliques, à la Force et à l'Église locale.

À Saint-Hippolyte-du-Fort dans le Gard, un établissement reçoit des enfants sourds et muets : le consistoire de Saint-Pierre-ville demande en 1879, une bourse¹⁹⁴⁷ au préfet pour une enfant sourde muette de Saint-Étienne-de-Serres. À Montjoux en 1863¹⁹⁴⁸, Louis Arnaud de Vesc, sourd et muet, est admis à Saint-Hippolyte-du-Fort. Des collectes pour sa pension sont proposées.

Saverdun en Ariège s'occupe depuis 1867 des garçons dits « délinquants » : en 1874 le conseil presbytéral de Montélimar¹⁹⁴⁹ s'inquiète de la hausse de la pension pour les 2 enfants Maury. Aux Ollières en 1872¹⁹⁵⁰ une personne de Pranles demande qu'un des orphelins Astier à la charge de la paroisse lui soit confié. Le conseil presbytéral refuse : l'enfant n'a que 6 ans, il est trop jeune pour être berger et il doit aller encore à l'école. Il est en définitive placé à l'orphelinat de Saverdun en échange d'une collecte annuelle. Il est décidé, à Montmeyran (10 janvier 1851) de faire une collecte pour les orphelins de Saverdun. L'Église de Saint-Cierge-la-Serre fait une collecte pour Saverdun¹⁹⁵¹ en 1873.

L'orphelinat de Vallon en Ardèche instruit des garçons : Décision est prise en 1884, à Saint-

¹⁹³⁷ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (7 décembre 1871)

¹⁹³⁸ ADD non classé « registre du conseil presbytéral de Vinsobres » (1er février 1892)

¹⁹³⁹ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (21 mai 1889)

¹⁹⁴⁰ ADD non classé « registre du conseil presbytéral de Vinsobres » (15 avril 1890)

¹⁹⁴¹ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (28 décembre 1902)

¹⁹⁴² ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de Vinsobres » (25 octobre 1884)

¹⁹⁴³ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (31 juillet 1886)

¹⁹⁴⁴ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre » (5 juillet 1891)

¹⁹⁴⁵ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (21 février 1895)

¹⁹⁴⁶ Idem (11 mai 1897)

¹⁹⁴⁷ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (20 février 1879)

¹⁹⁴⁸ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Montjoux » (10 décembre 1863)

¹⁹⁴⁹ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (4 avril 1874)

¹⁹⁵⁰ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral des Ollières » (10 novembre 1872)

¹⁹⁵¹ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Saint-Cierge-la-Serre » (27 janvier 1873)

Fortunat¹⁹⁵² de confier l'orphelin Appaix non à l'asile de Vallon comme prévu mais à M. Bourgeas propriétaire à La Pimpie. En 1874, il faut verser, à Montélimar¹⁹⁵³, la pension pour l'orphelin Matthieu.

Il existe un autre orphelinat pour garçons fondé en 1839 à Castres dans le Tarn. En 1853¹⁹⁵⁴, un enfant de Rimont et Savel Pierre Benjamin Meffre est dans un état complet d'abandon suite au deuxième mariage de son père avec une catholique, on le place à Castres. Comme ni sa mère, veuve, ni son oncle chargé de famille, ne peuvent payer la pension de Victorin Marlier de La Voulte¹⁹⁵⁵ en 1879, la prise en charge est faite par l'Église. À Boffres en 1875¹⁹⁵⁶ la veuve Vioujas demande qu'un de ses quatre enfants, un garçon de 10 ans, soit admis à l'orphelinat de Castres. L'Église refuse car elle n'a pas assez d'argent pour la pension. Montélimar fait des collectes pour l'asile de Castres¹⁹⁵⁷ en 1886 tout comme celui de Montmeyran quelques années auparavant en 1851¹⁹⁵⁸.

D'autres établissements sont aussi sollicités : le Refuge de Nîmes (la Maison Krüger) où le conseil presbytéral de Montélimar¹⁹⁵⁹ en 1886 envoie de l'argent pour la pension d'une jeune d'Allan. L'Église d'Annonay¹⁹⁶⁰ y place « la fille Gras » ; il y déjà deux autres pensionnaires (Melles Comte et Dupeaux). L'orpheline Anaïs Balayn de Montmeyran y est placée en 1893¹⁹⁶¹. Elle y décède mi-novembre « *mais il y a lieu de s'en réjouir : l'orpheline est partie en paix dans les bras de son Sauveur* ». L'asile de Sainte-Foy en Dordogne fondé en 1842 : Le jeune Victor Debard¹⁹⁶², âgé de 13 ans, d'Annonay, y est admis en 1901. Montélimar¹⁹⁶³ fait des collectes pour l'asile de Lémé (Aisne) et pour l'orphelinat d'Orléans. Les établissements de bains du Grau-du-Roi créé en 1857: le conseil presbytéral de Vallon fait des collectes en sa faveur en 1863¹⁹⁶⁴. Des enfants sont envoyés par l'Église aux bains de mer à Cette (Sète)¹⁹⁶⁵, au Lazaret ouvert en 1865. Le conseil presbytéral de Montmeyran débat sur une collecte faite à domicile pour le Lazaret de Cette¹⁹⁶⁶ : aucune collecte ne doit se faire à domicile mais toutes au temple !

Les premières maisons de retraite.

À Valence, lors des synodes particuliers de la Drôme en 1852 et 1856¹⁹⁶⁷, la fondation d'un hospice pour les vieillards est envisagée dans le département. Il n'est pas donné suite à cette proposition. En 1902¹⁹⁶⁸ on reparle d'une maison hospitalière pour les vieillards : il faut trouver 100 000 francs, on commence à lancer les souscriptions. Au synode de Chabeuil en

¹⁹⁵² AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (31 décembre 1884)

¹⁹⁵³ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (22 juin 1874)

¹⁹⁵⁴ AP Sainte-Croix-en-Quint « Registre du conseil presbytéral de Pontaix » (26 juin 1853)

¹⁹⁵⁵ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (19 novembre 1879)

¹⁹⁵⁶ AP Alboussière « Registre du conseil presbytéral de Boffres » (22 août 1875)

¹⁹⁵⁷ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (19 février 1886)

¹⁹⁵⁸ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (10 janvier 1851)

¹⁹⁵⁹ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (19 février 1886)

¹⁹⁶⁰ AP Annonay « Registre du conseil presbytéral d'Annonay » (14 octobre 1894)

¹⁹⁶¹ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (1893)

¹⁹⁶² Idem (1901)

¹⁹⁶³ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (19 février 1886)

¹⁹⁶⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « registre du conseil presbytéral de Vallon » (14 octobre 1863)

¹⁹⁶⁵ SHPF « Bulletin de l'Église Réformée d'Annonay » (Juillet 1898)

¹⁹⁶⁶ AP Montmeyran « registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (11 mai 1897)

¹⁹⁶⁷ ADD V 105-106

¹⁹⁶⁸ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1902)

1903¹⁹⁶⁹, l'asile de vieillards pour les indigents de la Drôme est à nouveau à l'ordre du jour. En 1905 enfin¹⁹⁷⁰, comme l'école de Crozat de Livron va fermer, l'asile pourrait s'y installer avec l'aide des diaconesses. C'est ce qui se passe durant l'été, il est ouvert avec deux groupes : un pour les vieillards sans ressources et un pour les pensionnaires payants. En 1905¹⁹⁷¹, la fondation de l'asile de vieillards dans les locaux de l'école Crozat de Livron est enfin réalisée après plusieurs années de projets avortés à Valence.

À Vallon, durant plusieurs années le conseil presbytéral de Vallon¹⁹⁷² se démène pour entrer en possession d'un legs réservé à la création d'une maison pour les « vieillards ». En 1854, le testament de M. Peschaire, dit Alizon précise : « *je lègue au Conseil presbytéral de l'Église réformée de la commune de Vallon. 1° La maison que je possède dans la ville d'Alais qui m'est échue par le décès de feu Anne Peschaire veuve Plantier ma sœur unique. 2° La terre à blé que je possède au quartier de la fontaine Saint-Martin ou le Pradas, terroir de la commune de Vallon, traversée par la nouvelle route de Vallon à Joyeuse. 3° Une somme d'un montant de 18 000 francs. 4° Quatre actions que j'ai sur le pont suspendu en fil de fer de Vallon, représentant un capital originaire de 2000 francs. À charge par le consistoire et avec la faculté de faire construire sous sa direction et administration exclusive, ou acheter une maison de charité ou d'infirmerie, dans laquelle seront admis les vieillards ou infirmes pauvres* ». En 1858 le conseil presbytéral de Vallon demande d'aliénation des biens du legs Peschaire dit Alizon. En 1859, Ernest Peschaire, neveu du donateur, attaque la validité du testament auprès de Napoléon III. En 1860, après s'être demandé si le legs pouvait être utilisé pour un orphelinat protestant, le conseil presbytéral de Vallon demande à entrer en possession du legs pour fonder l'hospice de vieillards afin d'éviter que le testament ne soit cassé. Il se plaint au préfet pour le retard pris dans le règlement du contentieux. En 1863 Le Conseil d'État valide enfin définitivement le legs Peschaire. Mais il faut attendre 1867 pour que le décret impérial soit signé après avoir fait intervenir des protestants bien placés à Paris. L'essentiel du registre entre 1854 et 1867 porte sur les multiples courriers et délibérations sur le legs Peschaire, dit Alizon. Pendant 13 années de discussions et d'arguties juridiques, l'Église de Vallon délaisse sans doute sa fonction première d'accompagner spirituellement ses membres. Sans attendre la décision définitive du Conseil d'État¹⁹⁷³, le conseil presbytéral rédige le projet de règlement de la maison hospitalière à créer à Vallon en utilisant les réponses des Églises auprès desquelles il a demandé conseil puisqu'elles ont un tel établissement (Toulouse, Bolbec, Rouen, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-mines, Quissac, Mazères). Il est précisé, entre autres, que le culte sera célébré tous les mardis soir, que le menu au déjeuner et souper se composera de 25 centilitres de lait, 4 décagrammes de fromage, 50 centilitres de bouillon, que les indigents admis ne pourront venir avec des liqueurs, que les injures au personnel seront punies. Quatre protestants feront partie du conseil d'administration. Le maire de Vallon entreprend de dénoncer le projet. Il ne veut pas d'un conseil d'administration trop protestant, ce qui relance les plaintes. En 1864¹⁹⁷⁴, les huit premiers pensionnaires entrent à l'hospice.

À Annonay, en 1878, la donation à l'Église d'Annonay¹⁹⁷⁵ de Madame la baronne Anne-de-Canson permet au médecin Jacques Liénard de « *fonder un asile en faveur des vieillards et*

¹⁹⁶⁹ Idem (Mai 1903)

¹⁹⁷⁰ Idem (Mai et août 1905)

¹⁹⁷¹ SHPF SP 330 « Le Protestant valentinois » (15 mai 1905)

¹⁹⁷² AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Vallon » (25 octobre 1854, 4 mars 1858, 27 février 1859, 20 février 1860 25 juillet 1860, 10 octobre 1860, 26 juin 1863, 25 avril 1866, 30 avril 1867)

¹⁹⁷³ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Vallon » (9 octobre 1863)

¹⁹⁷⁴ Idem (8 décembre 1864)

¹⁹⁷⁵ BBP « Registre du consistoire de Saint-Péray » (10 juillet 1878)

malades appartenant à notre culte ». Cette maison, qui devient l'infirmier protestante de Montalivet accueille aussi des enfants. Il s'agit d'une donation entre vifs¹⁹⁷⁶ de Madame Anne de Canson d'une maison et d'un jardin à Montalivet ainsi que d'une somme de 13 000 francs pour établir un asile ou une infirmerie qui accueillera les malades et les infirmes protestants. Un comité est nommé avec comme membres permanents les trois pasteurs (réformés et libriste). Madame de Canson nomme les autres membres qui sont inamovibles (six réformés et trois libristes). Dès les premières années la maison accueille des enfants des deux sexes, des femmes malades, âgées, convalescentes, des personnes isolées. En 1892, 21 enfants et 14 adultes y sont pensionnaires. En 1894¹⁹⁷⁷ il y a eu 32 enfants et 11 adultes, avec une présence journalière de 10 à 19. L'appel à la générosité des paroissiens pour l'infirmier protestante est régulier lors des cultes¹⁹⁷⁸. En 1900¹⁹⁷⁹ suite à un incendie de nouveaux bâtiments construits au même endroit beaucoup plus fonctionnels. La diaconesse suisse, présente depuis 10 ans, part. Elle est remplacée par une directrice venant de Bordeaux, Madame Pène qui ne reste que deux ans avant de repartir à l'infirmier protestante de sa ville d'origine. Mademoiselle Plantier la remplace alors. Comme les bâtiments sont plus vastes, on peut accueillir des dames âgées extérieures à Annonay. La maison reste interdite aux hommes, il faut donc un asile pour les vieillards protestants.

À Crest^{1980 1981}, le legs Fesquet d'un montant de 100 000 francs en 1874 permet l'ouverture d'un asile pour accueillir des femmes âgées indigentes. Ces 100 000 francs sont légués par Madame veuve Fesquet¹⁹⁸² habitant dans le canton de Vaud pour créer « une maison de santé pour les femmes pauvres ». L'établissement reçoit l'autorisation administrative deux ans après. Le conseil presbytéral achète en 1878 une première maison : la maison Roche cédée 26 000 francs par Henri Latune¹⁹⁸³ qui vient d'être élu Ancien de Crest (auparavant Ancien de Plan de Baix). L'asile ouvre en 1881. En 1895 à Crest se déroule la vente d'une partie d'un immeuble acquis en 1894 à Monsieur Henri Latune pour y placer l'asile Fesquet. Il y a un problème de cave à conserver par l'Église (le vin s'y conserve mieux) et des débats pour la partie du bâtiment louée à un médecin. L'asile n'accueille que peu de femmes, sept en 1893, quatre en 1901 et six en 1903.

Les actions diaconales sont un des piliers de la vie des communautés protestantes au XIXe siècle en Drôme-Ardèche.

Il est malaisé de différencier les actions diaconales suivant leur origine départementale. Dans la Drôme comme en Ardèche, elles sont nombreuses et diversifiées. Dans le domaine de la charité les deux rives du Rhône sont très semblables. Les nuances sont d'une autre nature.

Aucune Église locale ne néglige la charité. L'impression dominante est que la diaconie fait partie intégrante de la vie ecclésiale, la prédication de la doctrine de la grâce, de la justification par la foi, n'est jamais séparée de celle de l'amour du prochain.

Dans toutes les Églises locales, des structures diaconales plus ou moins élaborées se mettent en place sans que l'on ne puisse faire un classement entre les petites ou les grosses communautés rurales et villes industrielles.

¹⁹⁷⁶ AP Annonay « Registre du conseil presbytéral d'Annonay » (19 juillet 1877)

¹⁹⁷⁷ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (30 mars 1894)

¹⁹⁷⁸ « Bulletin de l'Église réformée d'Annonay » (mars 1898)

¹⁹⁷⁹ Idem (mars 1900-décembre 1902)

¹⁹⁸⁰ ADD 66 V 2

¹⁹⁸¹ AD 144 X 1

¹⁹⁸² AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (17 mars 1875)

¹⁹⁸³ Idem (21 août 1878)

L'argent reçu est abondant. Il faut particulièrement noter l'importance des dons et legs tout au long du siècle. Là encore, pas de particularisme précis, toutes les Églises sont concernées, pour des sommes d'une grande diversité. Il faut tout de même noter l'importance du mécénat de quelques grandes familles de la bourgeoisie marquées par les réveils religieux, à Blacons, Dieulefit, Crest, Annonay. Le rôle social du patronat industriel marqué par la théologie de Tommy Fallot est alors très présent à la fin du XIXe siècle. Il est tout aussi remarquable de constater que dans les grandes Églises urbaines comme Valence et Montélimar, dans les grosses Églises rurales comme Montmeyran ou Saint-Laurent-du-Pape, c'est la petite bourgeoisie et les petits notables ruraux qui s'assurent l'essentiel de la charité.

Le grand nombre de personnes secourues est remarquable tout au long du siècle même si des contrastes sont visibles entre les périodes de prospérité ou de crise économique.

Les enfants sont surtout protégés. Des institutions se développent en marge des Églises qui leur confient leurs orphelins. La Maison des orphelines de Crest et l'asile de Vallon pour les garçons sont préférés à des « œuvres » d'autres départements. Les enfants des milieux défavorisés sont également encadrés, particulièrement dans les villes industrielles d'Annonay par la Sauvetage ou de Valence, ils sont alors placés dans les campagnes protestantes du cœur de l'Ardèche.

Certains adultes sont également au cœur des préoccupations.

Il s'agit des malades qu'il faut protéger du prosélytisme catholique. La lutte contre l'alcoolisme prend alors une grande importance, la Croix bleue œuvre surtout dans les villes ouvrières mais aussi dans les Boutières ardéchoises particulièrement touchées.

Les pauvres sont, eux, secourus au plus près, dans chaque Église locale, les dons en nature étant alors privilégiés aux dons en argent. Les pauvres sont alors très nombreux aussi bien dans les campagnes que dans les villes industrielles.

Les vieillards ne sont pas oubliés. Les Églises sont moins en pointe ici, elles interviennent uniquement si un legs important (Crest, Annonay, Vallon) est fait. Il faut attendre la fin de la période pour que le synode de la Drôme s'intéresse à la question.

S'il n'est pas possible de distinguer la Drôme de l'Ardèche, si la charité se développe aussi bien dans les Églises rurales que dans les Églises urbaines, une différence est cependant visible entre les lieux marqués par le réveil religieux orthodoxe et les communautés plus libérales.

Là où les notables, à la ville comme à la campagne, sont des revivalistes, la charité se développe avec des structures diaconales internes ou des institutions externes (Montmeyran, Saint-Laurent-du-pape, Valence).

Mais des exceptions existent comme, par exemple la faiblesse de la diaconie à Dieulefit contrôlé par la famille Morin, des orthodoxes clairement identifiés, et celle de Blacons, où les Lombard-Latune assument un libéralisme modéré.

**Troisième partie : Les réactions du « petit troupeau »
face à sa peur de mourir.**

Septième chapitre : Des protestants menacés de disparition.

Compte 1889

Bancs de l'Eglise		Bancs aux charités	
19 ^e Aubert - Bénédict - Bénédict 1 ^{er} Soulieran (1871) (1872-73)	20 - Andrieu Charles Andrieu J ^e P ^e (1873)	- Bouché Charles Lalour Albert 1871	23 - Allemant Grange Gab ^e
- Ricou Rolland (1871) (1872-73)	21 - Laget J ^e P ^e Faure Hippolyte	- V ^e Pizot V ^e Bertrand Pascal	24 - Baillavoine Rapine (Bain)
- Chastot François Chastot François	22 - Duport Duport Grosjean Grosjean	- Andrieu Andrieu (Maison - Boire)	- Baillavoine Baillavoine
- Bertrand Gros Bertrand Gros Bertrand Gros	23 - Armand Armand Andrieu	- Andrieu Andrieu	- Baillavoine Baillavoine
- Gyanon J ^e P ^e Blanc	24 - Gyanon Jean Grosjean Gyanon	- Andrieu Andrieu	- Baillavoine Baillavoine
- Allieron Allieron Allieron	25 - Soulieran Soulieran	- Andrieu Andrieu	- Baillavoine Baillavoine
- Louis Jean Louis Jean	26 - Lyrard Lyrard	- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
8 - Lyrard Lyrard	27 - Besson Besson	- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
9 - Allard Louis Allard Louis	28 - Guerin Guerin	- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
10 - Deville Deville	29 - Allard Paul Allard Paul	- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
11 - V ^e Ruel Ruel	30 - Sagrea Sagrea	- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
12 - Richard Richard	31 - Andrieu Andrieu	- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
13 - Gros Gros	32 - Serret Serret	- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
14 - Gyanon Gyanon		- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
15 - Gyanon Gyanon		- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
16 - Armand Armand		- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine
- Charvet Charvet		- Baillavoine Baillavoine	- Baillavoine Baillavoine

Votre bank

Le plan du temple de Saillans (et ses bancs loués)¹⁹⁸⁴

¹⁹⁸⁴ AP Mirabel-les-Blacons « Registre du conseil presbytéral de Saillans » (1889)

Des difficultés existent aussi bien dans la simple description de l'évolution de la démographie protestante que dans les explications à en donner.

Les données statistiques montrent des Églises où se côtoient à la fois le déclin et le dynamisme démographique. Les protestants sont alors obnubilés par la peur du recul « quantitatif » alors que souvent leur influence « qualitative » se maintient. Ces données statistiques sont difficiles à établir et à recouper, suivant qu'elles proviennent des Églises elles-mêmes ou des différentes administrations.

Le protestantisme drômois et ardéchois vit, en apparence, sa situation de communauté religieuse minoritaire dans la contradiction. Il se considère comme une « citadelle assiégée » qui doit se protéger de l'invasion du catholicisme et de l'indifférence religieuse. Mais, dans le même temps, il se maintient dans des bastions ruraux où le déclin numérique est faible et il s'implante dans des régions nouvelles, il prend une place croissante dans un certain nombre de villes. Même là où le catholicisme progresse, les protestants conservent et même accroissent une présence « qualitative » dans la vie sociale, économique, politique et culturelle.

L'obsession de la peur de la disparition est cependant la plus forte. Dans sa séance du 8 décembre 1887¹⁹⁸⁵ le consistoire de Valence débat sur la nécessaire évangélisation de la consistoriale par elle-même pour enrayer le déclin numérique du protestantisme local. Différentes causes sont identifiées comme « *la dissémination, les mariages mixtes qui amènent le plus souvent à l'indifférence, l'exode rural avec les villages protestants qui s'en vont vers les villes mais aussi l'Algérie, la dépopulation avec la disparition des familles nombreuses liées à la dénatalité, le peu d'influence des parents sur les enfants qui ne vont pas au culte et donc ne transmettent pas la piété. Différents remèdes sont proposés. Il faut redoubler de vigilance pour arrêter l'hémorragie, convertir les catholiques, relancer la natalité, réveiller la piété, avoir un registre à jour des protestants, multiplier les visites pastorales particulièrement dans les annexes* ».

Les facteurs endogènes du déclin forment un premier type d'explication.

Le poids des pasteurs et des notables plus ou moins pieux, plus ou moins au contact avec les fidèles, joue un rôle important. Les querelles doctrinales ainsi que l'intégration plus ou moins accentuée des « réveillés » sont aussi à prendre en considération. Les structures ecclésiales enfin, avec leur maillage territorial plus ou moins serré peuvent expliquer l'affaiblissement numérique de certaines communautés.

Cependant, les facteurs exogènes sont aussi pertinents.

Un exode rural plus ou moins accentué, avec le maintien d'une micro-industrie permet à certains terroirs de mieux résister que d'autres. La virulence du catholicisme ou de la libre pensée plus forte dans certains lieux que d'autres est aussi à prendre en compte. La dénatalité, spécifique à certains milieux protestants, enfin se doit d'être aussi étudiée, sans oublier le phénomène récurrent de surmortalité.

¹⁹⁸⁵ADD 166 J 27

A. Des statistiques imprécises, difficiles à recouper

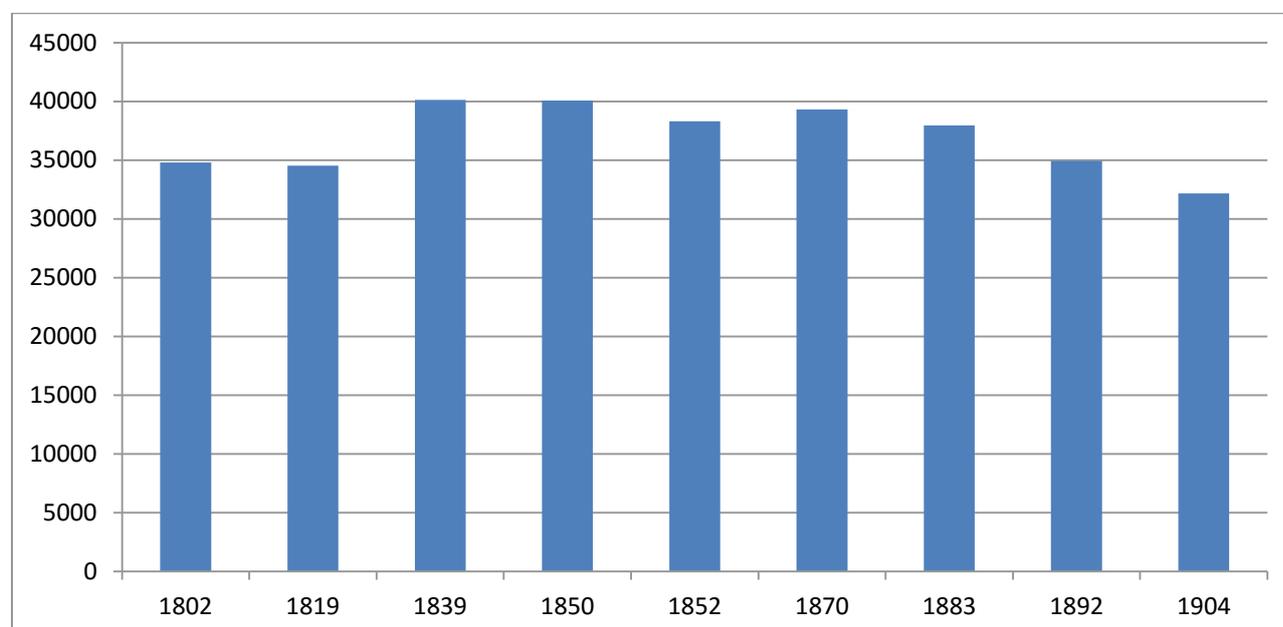
Il est assez complexe, pour ne pas dire même hasardeux de chercher à construire des graphiques d'évolution démographique des différentes Églises réformées de la Drôme et de l'Ardèche.

Seuls les recensements de 1802 et de 1852 sont officiels, mis en place par l'État et comptabilisant commune par commune les protestants. Les chiffres des autres années sont issus des recensements consistoriaux, plus ou moins fiables, lesdits consistoires ayant tendance à grossir le nombre de protestants. Une autre difficulté réside dans les changements, au fil des années des circonscriptions consistoriales et paroissiales. Dans la Drôme, les consistoires ne bougent pas sur toute la période, ce qui n'est pas le cas en Ardèche avec un passage de cinq à neuf consistoires, et des changements internes d'Églises entre-temps (par exemple Vals, de Saint-Pierreville à Vallon, ou Annonay, de Lamastre à Saint-Agrève puis Saint-Péray). De même lorsque de nouvelles Églises se créent, des communes changent de circonscriptions paroissiales par ricochet. Enfin certains hameaux excentrés peuvent être comptabilisés dans des communes qui ne correspondent pas forcément aux Églises locales : Ce phénomène est particulièrement important dans certaines Églises de montagne (Diois drômois, Boutières ardéchoises) où les protestants sont très nombreux.

Cependant, sans être certain de la justesse de chaque donnée chiffrée, il faut admettre que les tendances sont exactes et permettent ainsi une analyse fiable.

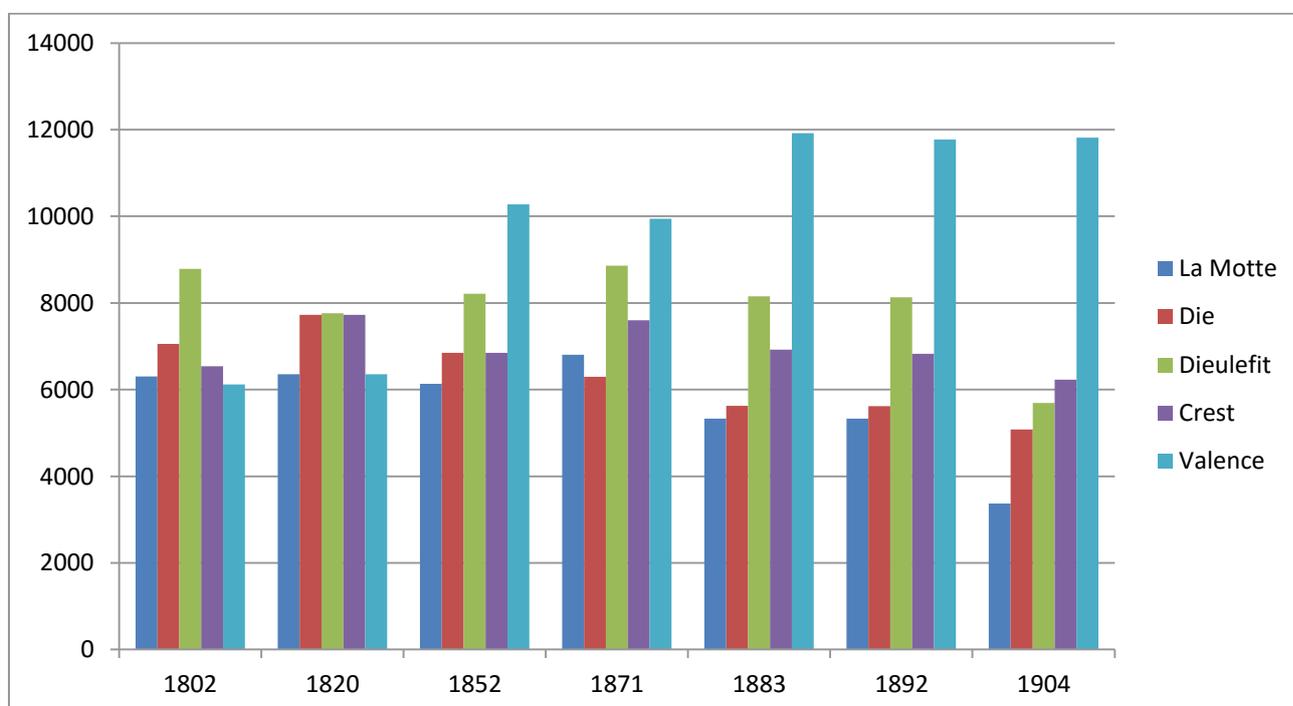
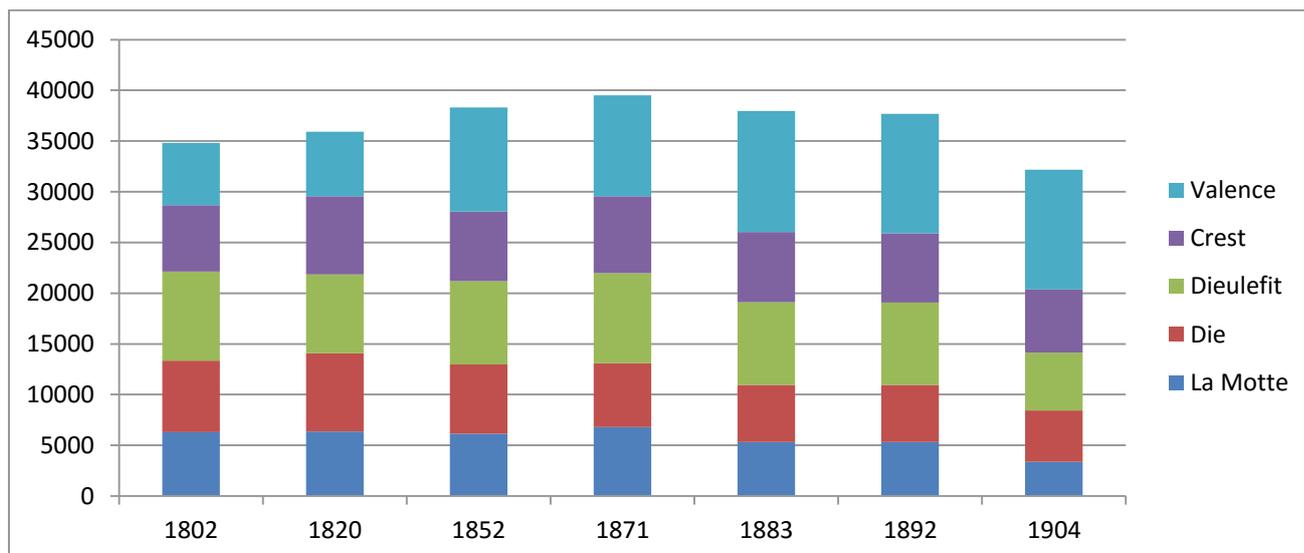
I les Églises drômoises : le déclin rural, les contrastes urbains.

1) Le département et les consistoires.



Après une légère croissance de 1802 à 1839 (de 35 000 à 40 000 personnes), la population protestante réformée de la Drôme se stabilise entre 1840 et 1870, avant d'entamer un déclin constant jusqu'en 1904 (32 000 protestants).

L'évolution des cinq Églises consistoriales est assez homogène.



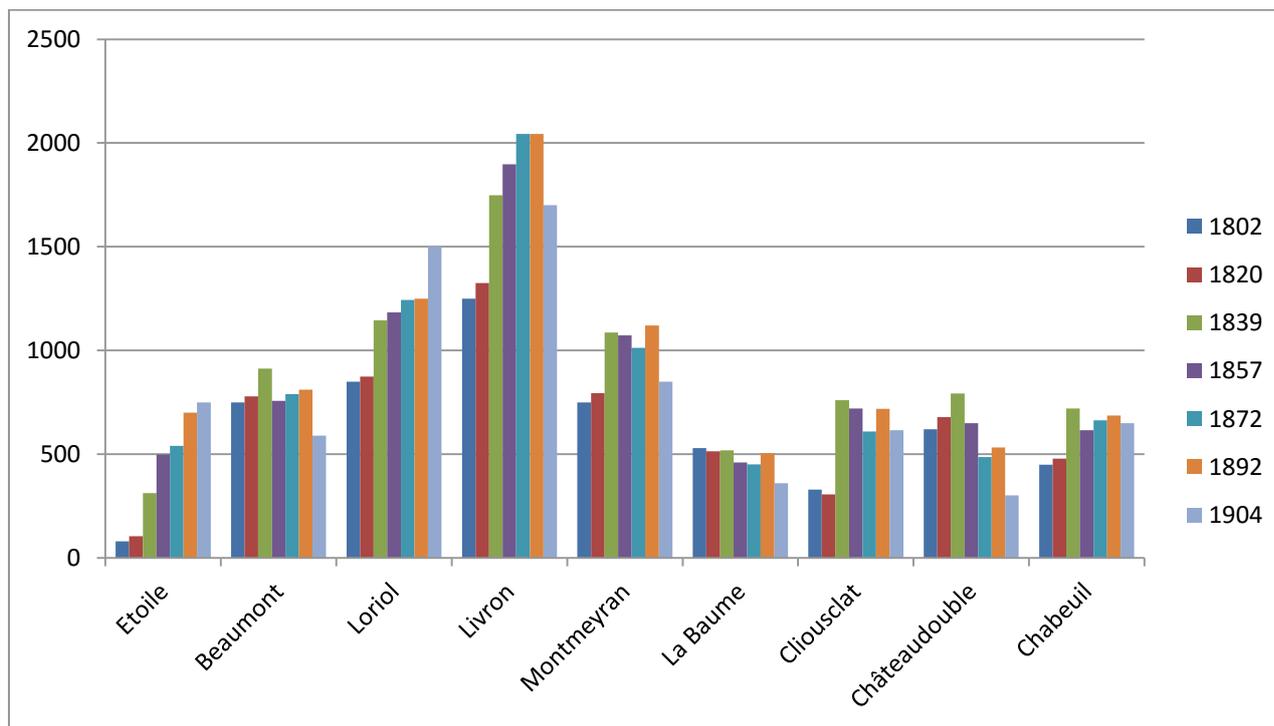
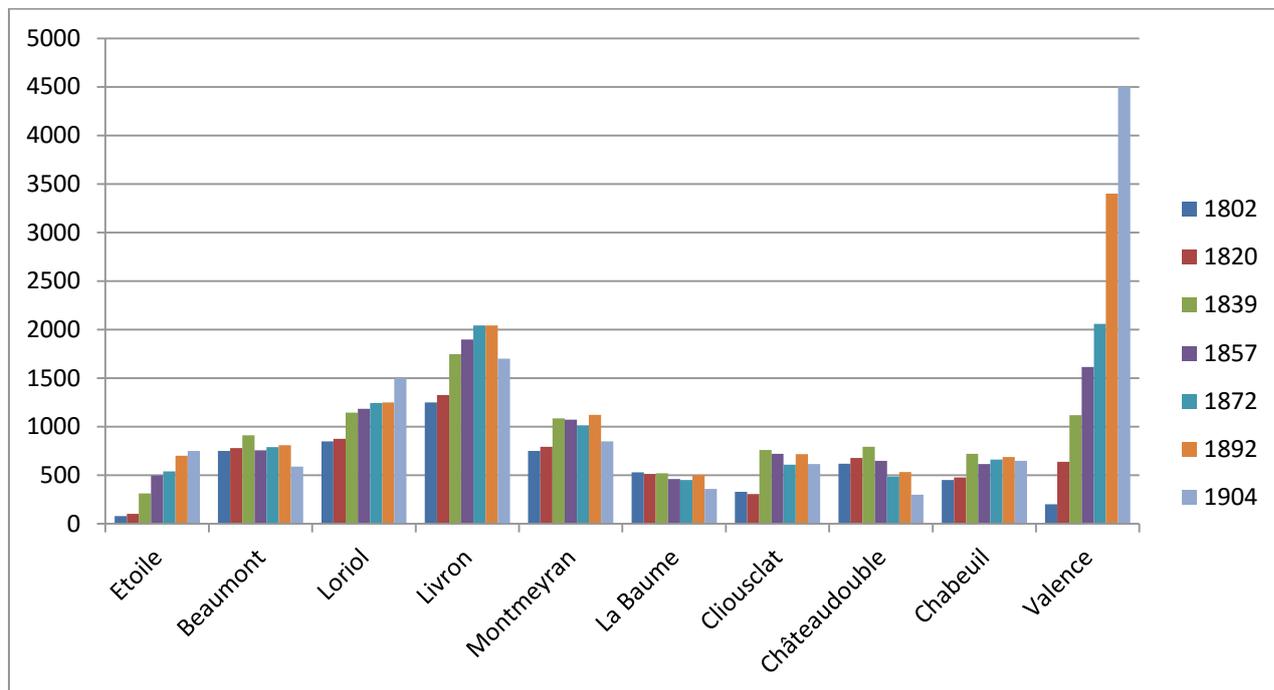
Les consistoires essentiellement ruraux et montagnards de Die et de La Motte-Chalancon déclinent dès la première moitié du XIXe siècle, le recul s'accélérate après 1890.

Les consistoires de Crest et de Dieulefit, avec des Églises rurales plutôt concentrées dans les plaines et les vallées, dominées par deux communautés urbaines plus industrialisées, suivent la courbe du département avec une légère croissance avant 1840, une stabilisation jusque dans les années 1880, avec un déclin assez marqué ensuite.

Seul le consistoire de Valence a une évolution démographique plus originale : à une croissance très forte des années 1820 aux années 1880, succède une période assez longue de stabilisation, sans réel repli démographique. Le poids de l'Église de Valence au sein de ce consistoire mais aussi des grosses Églises de bourgs sur la vallée du Rhône, lesquelles bénéficient de l'exode rural, explique ce mouvement positif.

1) Les Églises, consistoire par consistoire.

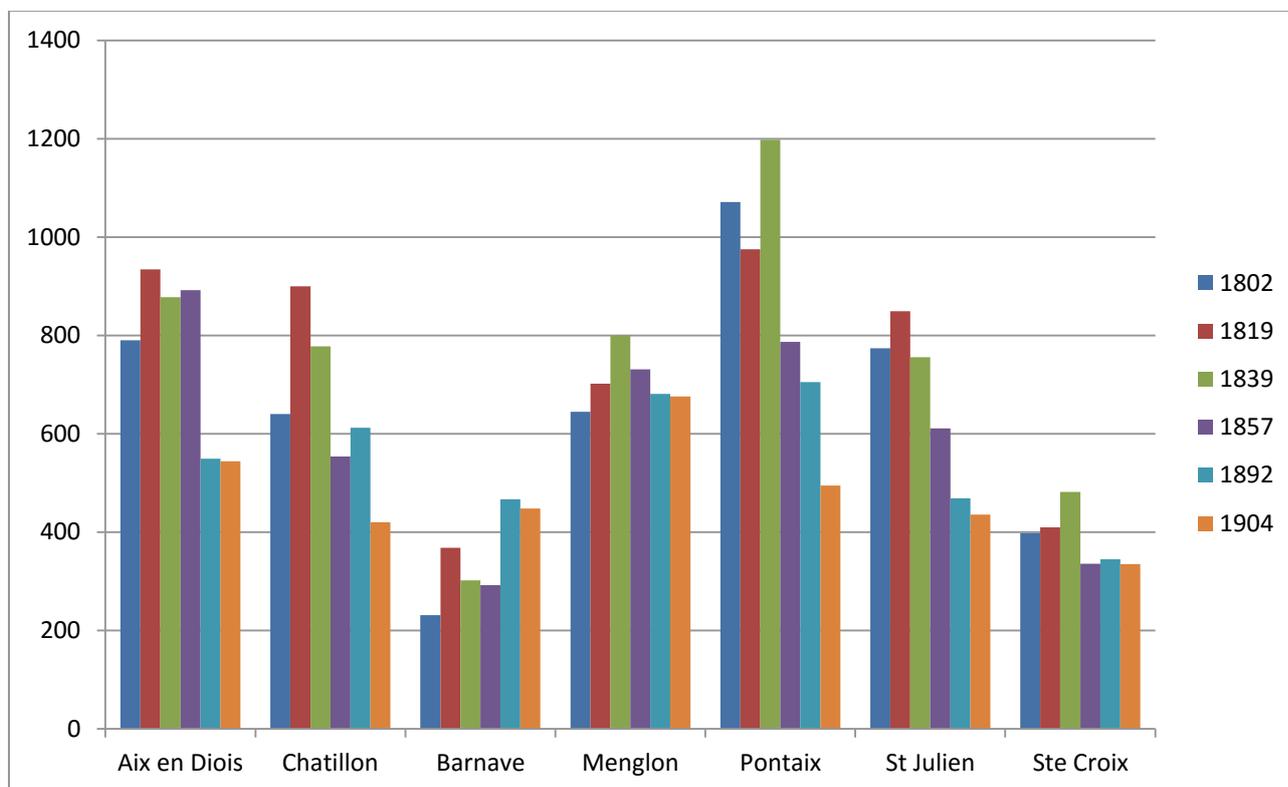
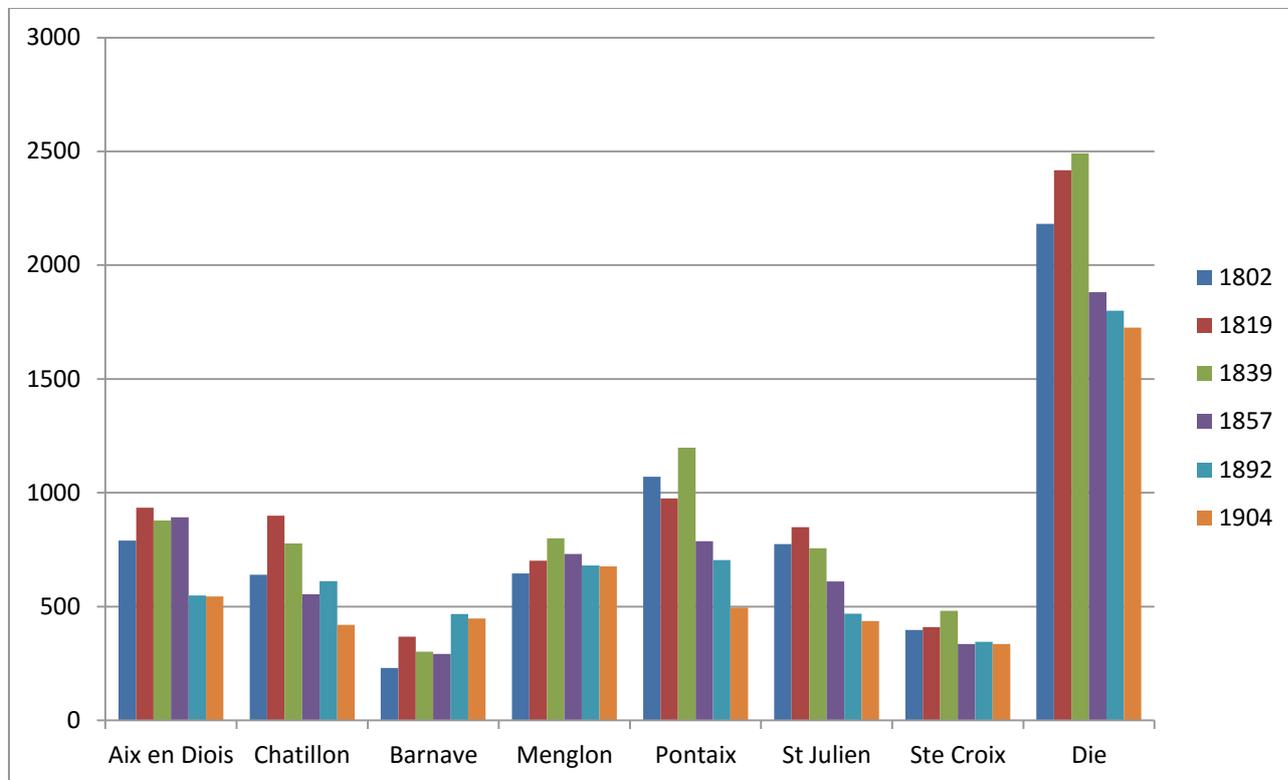
Consistoire de Valence.



Le consistoire de Valence présente un triple visage : des Églises rurales autour d'un gros bourg, voient croître régulièrement leur population jusque dans les années 1880-1890 où la tendance s'inverse. La ville de Valence, dépourvue de protestants au début du XIXe siècle se développe fortement tout au long de ce dernier.

L'Église de Valence comprend également le nord du département (Romans, Saint-Vallier, Bourg-lès-Valence) ; la population protestante, quasi inexistante au début du XIXe siècle augmente régulièrement jusqu'au XXe siècle.

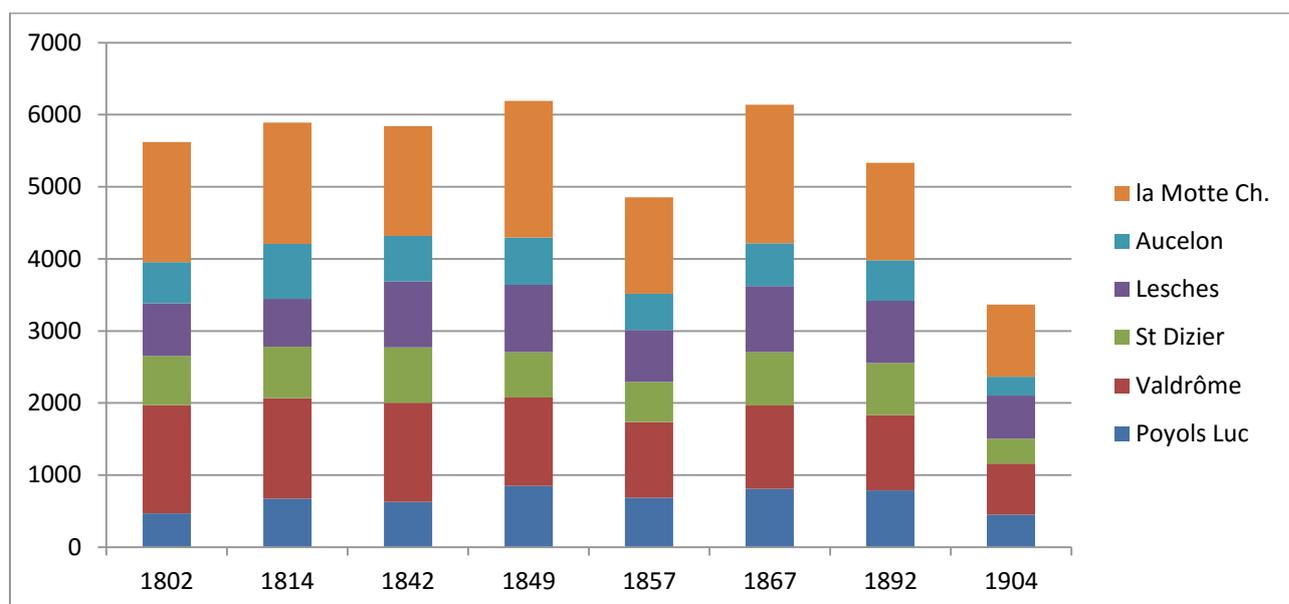
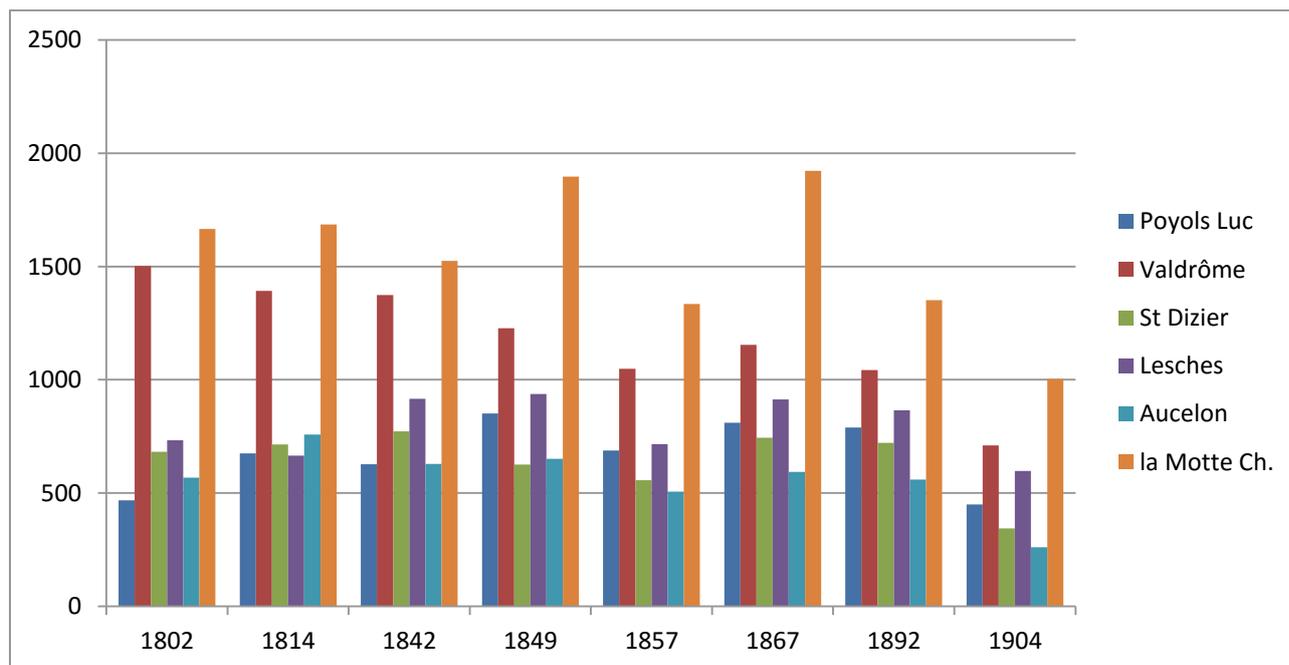
Consistoire de Die.



Le consistoire de Die correspond à la haute vallée de la Drôme. Après une légère croissance démographique jusque dans les années 1840, un lent déclin continu se met en place jusqu'à la fin du siècle.

En son centre, la grosse Église de Die correspond à la seule ville du secteur mais aussi à plusieurs villages dans les vallées adjacentes. Les autres Églises sont formées de gros bourgs et villages de la vallée de la Drôme (Châtillon, Aix, Pontaix) ou de villages plus isolés dans des vallées perpendiculaires (Menglon et le Pays de Quint).

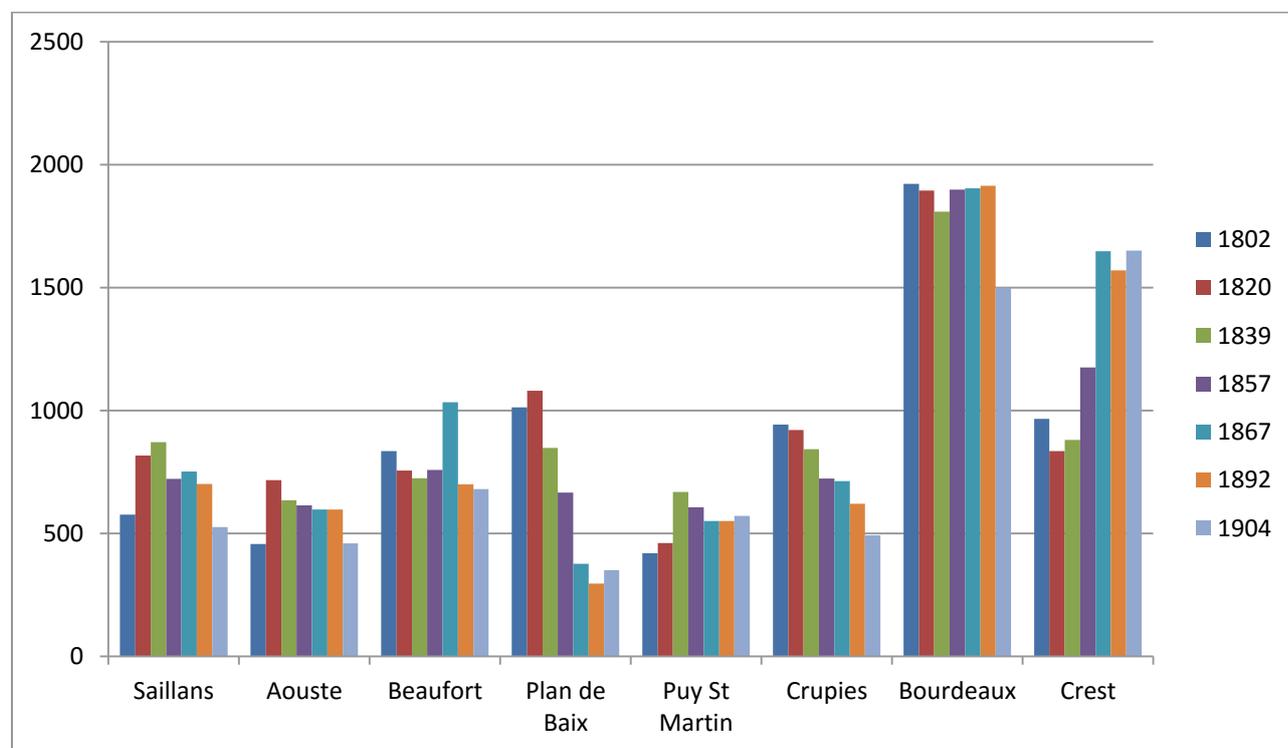
Consistoire de La Motte-Chalancon.



Le consistoire rural de La Motte-Chalancon maintient sa population réformée jusque dans les années 1850, commence alors un lent déclin qui s'accélère dans les 10 dernières années du XIXe siècle.

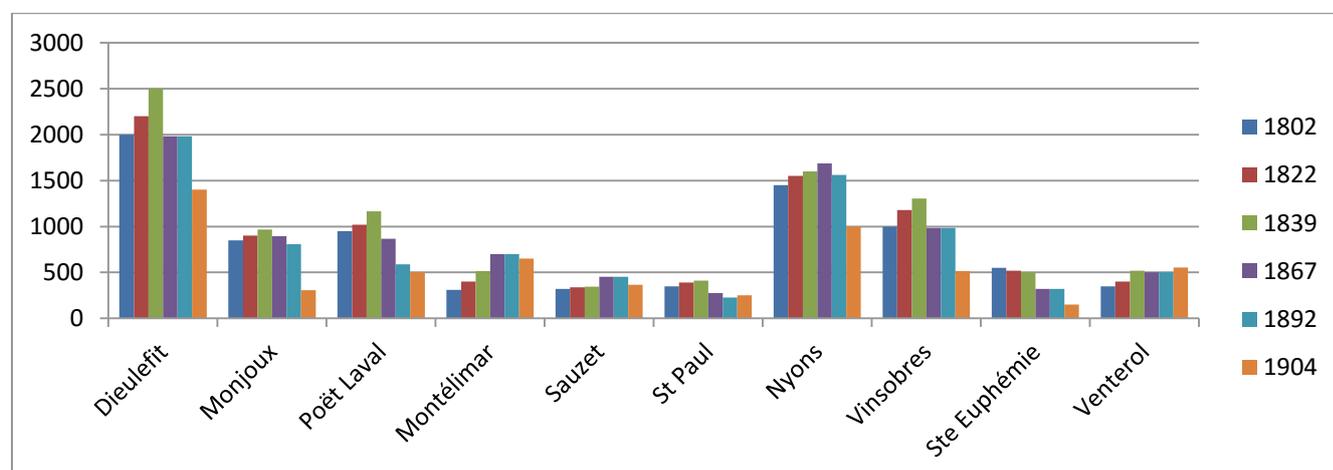
Les Églises correspondent à des villages souvent isolées dans les vallées (Valdrôme, Luc-Poyols, Lesches) ou à flancs de coteaux (Aucelon). Ces petites Églises ont une population protestante le plus souvent éparpillée en plusieurs villages. C'est aussi le cas de la grosse Église de La Motte-Chalancon (le bourg de La Motte-Chalancon ne forme que 50% de la paroisse).

Consistoire de Crest.



L'Église urbaine de Crest est la seule à croître. Les autres Églises, rurales, ont une évolution différente : la vaste Église de Bourdeaux, organisée autour d'un gros bourg et formée de nombreux villages et hameaux, se maintient à de haut niveau démographique jusque dans les années 1880 avant de fortement chuter. Les autres Églises rurales, dans des vallées ouvertes, déclinent régulièrement, seule Plan-de-Baix, Église de montagne chute fortement.

Consistoire de Dieulefit.



Dieulefit mérite une place particulière, la ville reste peuplée tout au long du siècle mais la population protestante, souvent ouvrière, diminue assez fortement dans la deuxième moitié de ce dernier. Il en est de même dans le bourg industriel voisin de Poët-Laval.

Les Églises rurales déclinent également régulièrement, plus fortement dans celles de moyennes montagnes (Montjoux, Sainte-Euphémie) que dans celles de la plaine plus fertile (Sauzet, Vinsobres).

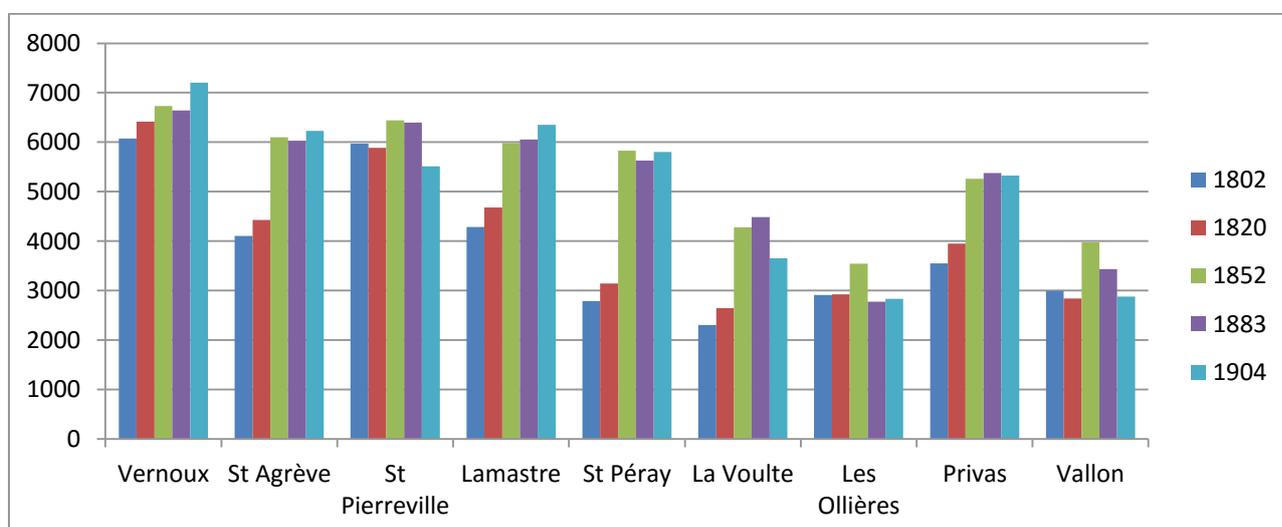
Montélimar, Nyons et Saint-Paul-Trois-Châteaux, petites villes administratives, après un temps de légère croissance, déclinent dans la deuxième moitié du siècle. Venterol (ou plutôt son annexe industrielle Valréas) croît.

II Les Églises ardéchoises : Une vitalité globalement maintenue.

1) Le département et les consistoires.



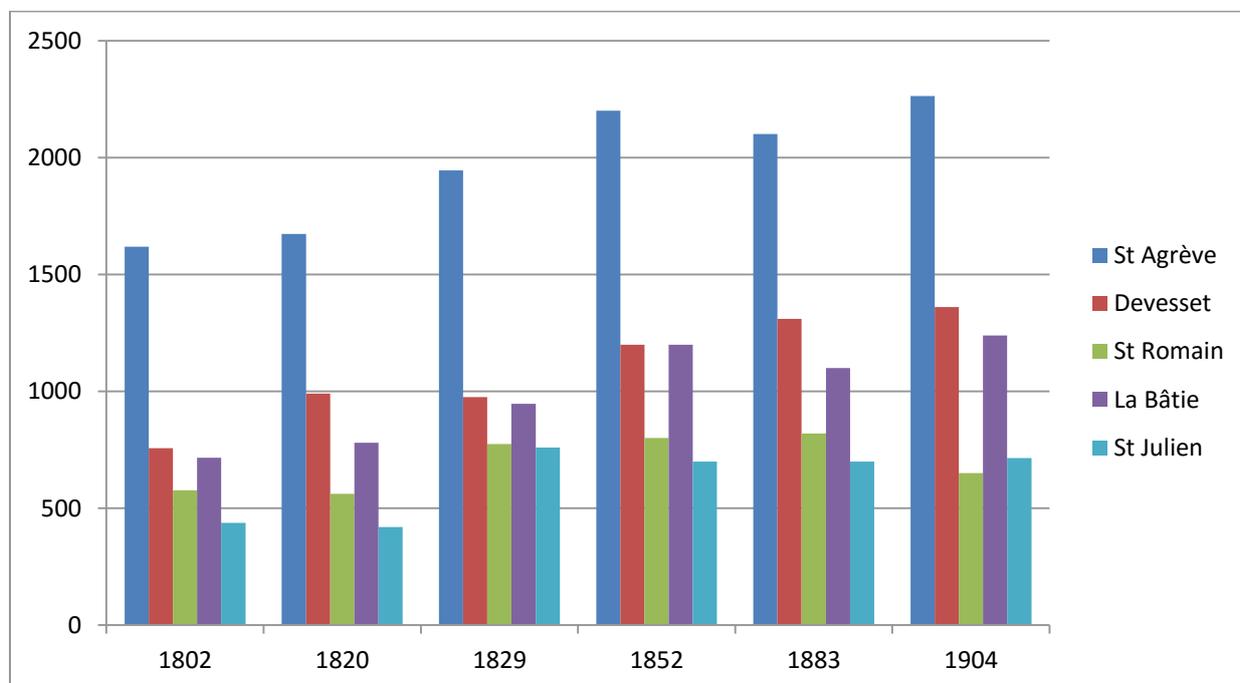
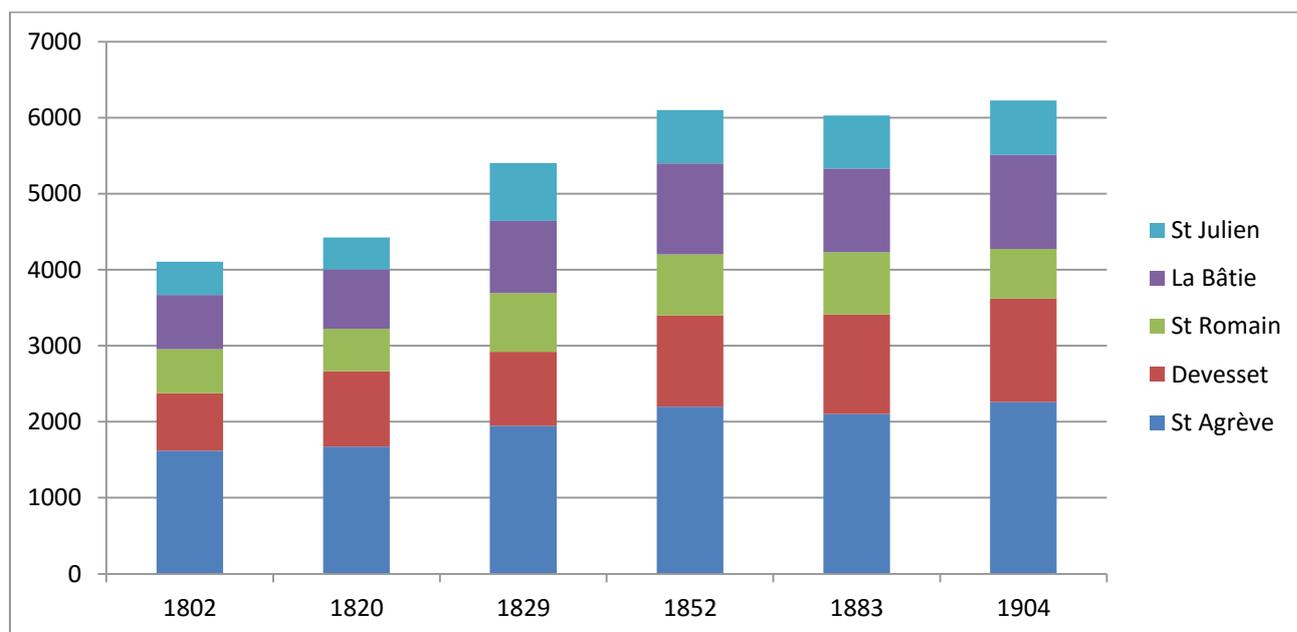
Après un premier XIXe siècle de forte croissance démographique (de 33 000 à 48 000 protestants réformés recensés), le département de l'Ardèche connaît 60 années de relative stabilité où, à une légère croissance jusqu'au pic de 1870 (+ de 50 000 protestants), succède une longue période de stabilisation (autour de 48 000 protestants).



Cinq des neuf consistoires croissent assez régulièrement tout au long du siècle : aux consistoires ruraux et montagneux de Vernoux, Saint-Agrève et Lamastre, s'ajoutent les deux consistoires plus urbains et de vallées que sont Privas et Saint-Péray¹⁹⁸⁶. Les consistoires ruraux, montagneux ou excentrés de Vallon, Saint-Pierreville et les Ollières déclinent après 1850 tout comme celui de la Voulte, au carrefour des vallées de l'Eyrieux et du Rhône¹⁹⁸⁷.

2) Les Églises, consistoire par consistoire.

Consistoire de Saint-Agrève.



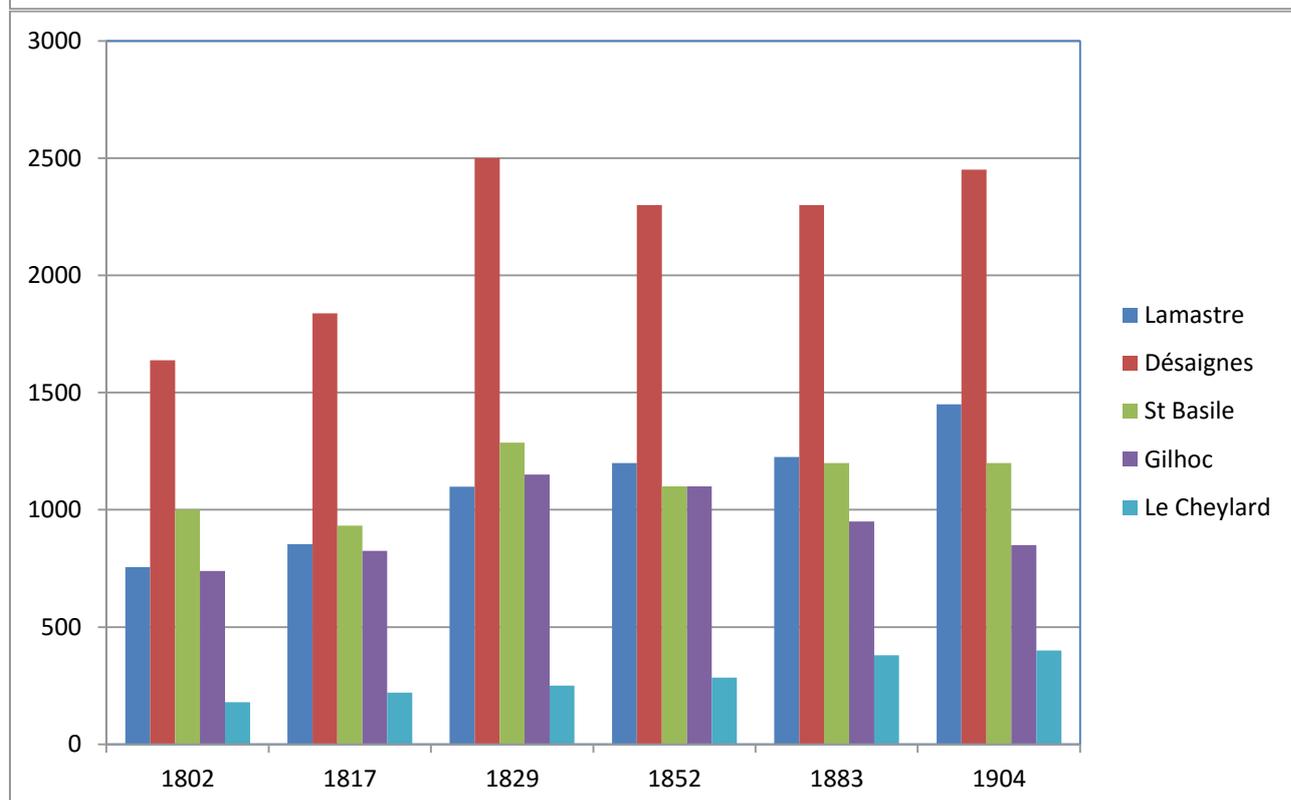
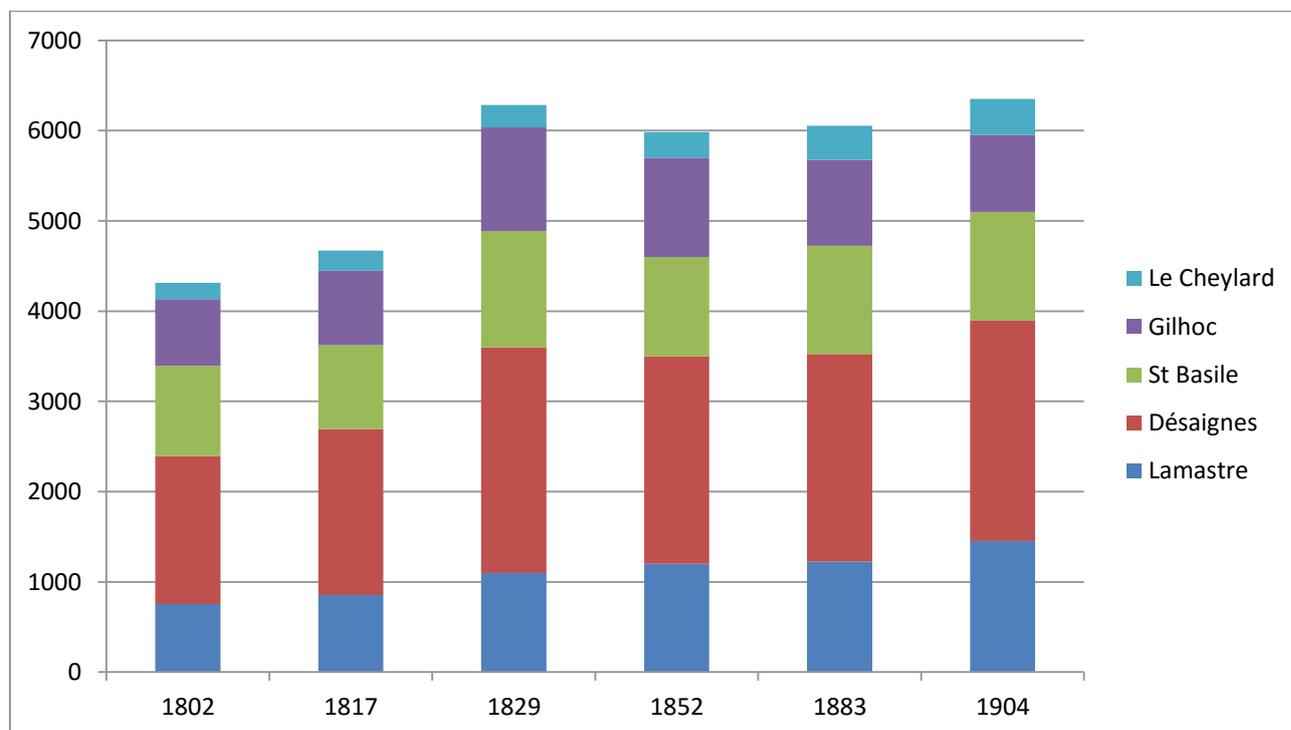
¹⁹⁸⁶ La XVIIIe région synodale après 1879 (Haute-Ardèche Haute-Loire).

¹⁹⁸⁷ La XVIIe région synodale après 1879 (Basse-Ardèche).

Le consistoire occupe une petite surface, un plateau vers 1 000 mètres d'altitude, aux confins de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

Créé en 1834, il est formé de cinq Églises locales. Le gros bourg de Saint-Agrève constitue la principale Église, les quatre autres correspondent à de petits villages ruraux. À l'exception de Saint-Romain et Saint-Julien (les deux Églises les plus isolées), le dynamisme démographique est présent dans les trois autres Églises.

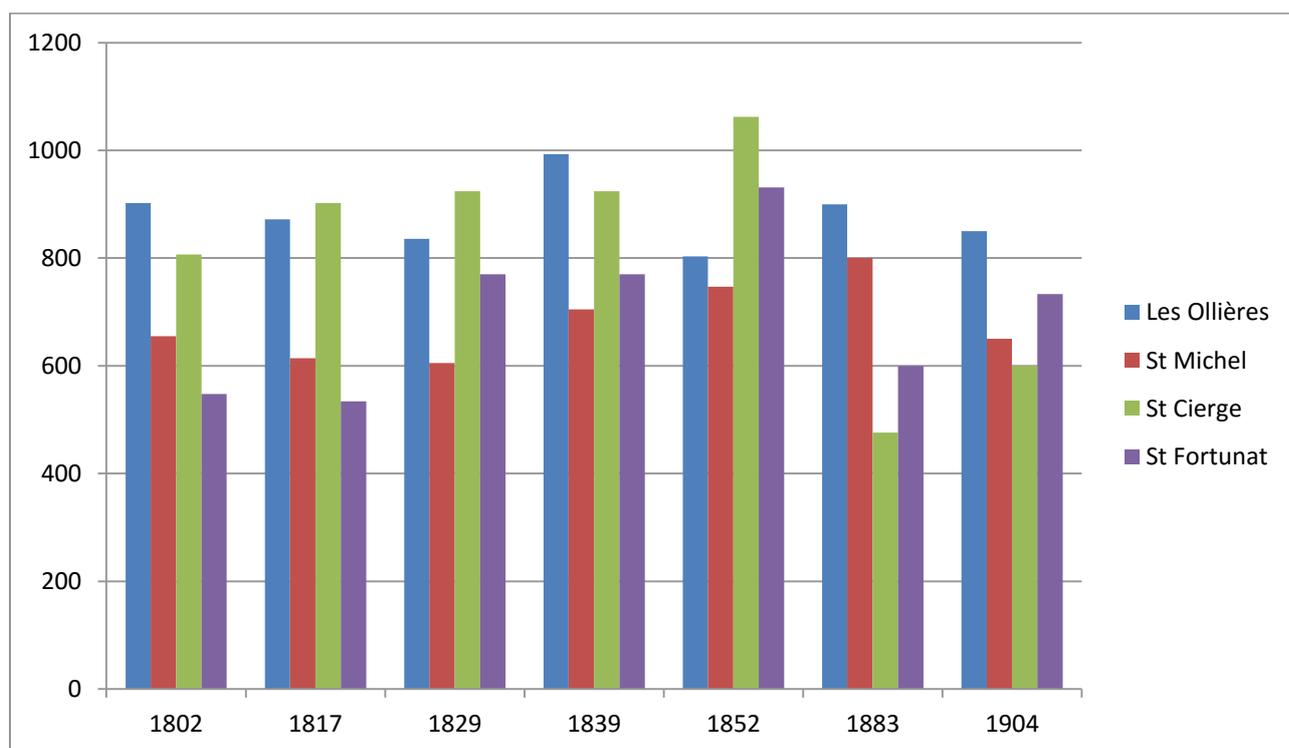
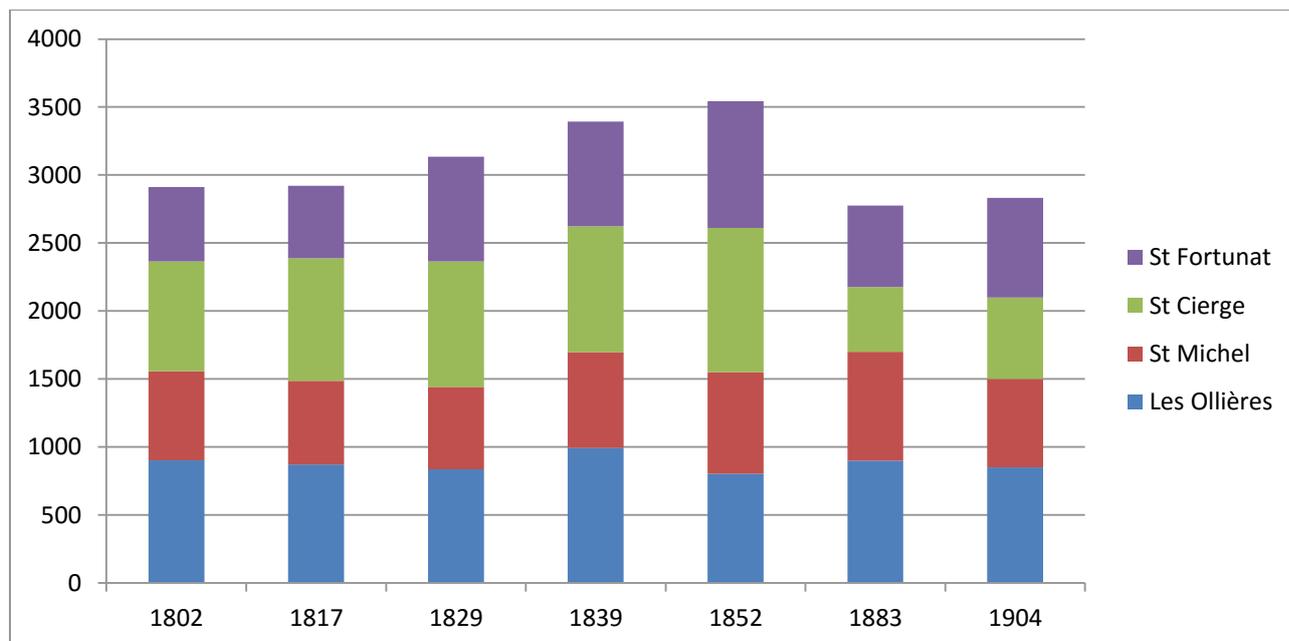
Consistoire de Lamastre.



Le consistoire de Lamastre, créé en 1802, mais dans cette configuration depuis 1868, est composé de deux Églises de gros bourgs ruraux (Lamastre et surtout Désaignes qui possède également de nombreux hameaux protestants), de deux petites Églises formées de petits villages (Saint-Basile et Gilhoc), d'une petite cité industrielle (Le Cheylard) sans passé protestant, né de l'exode rural.

À l'exception de Gilhoc, les trois autres Églises restent démographiquement dynamiques.

Consistoire des Ollières.

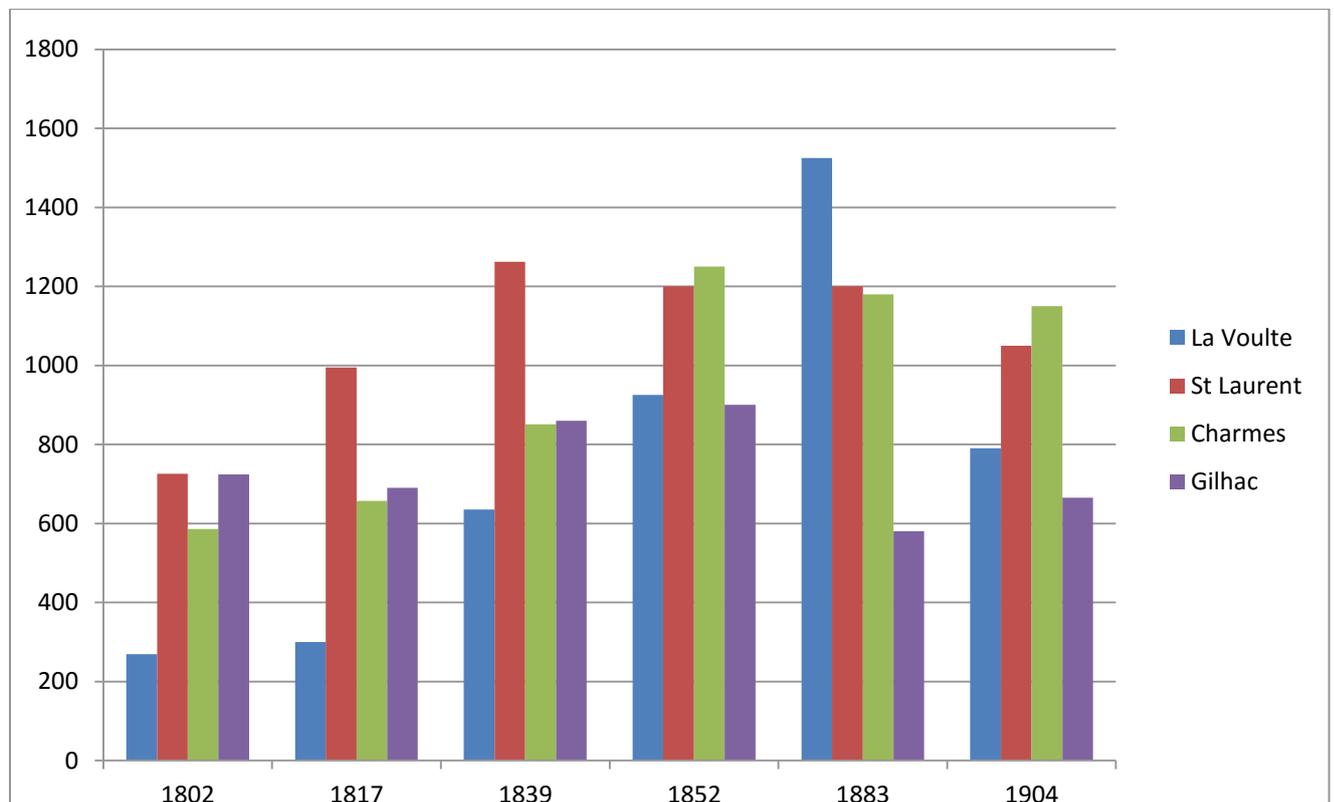
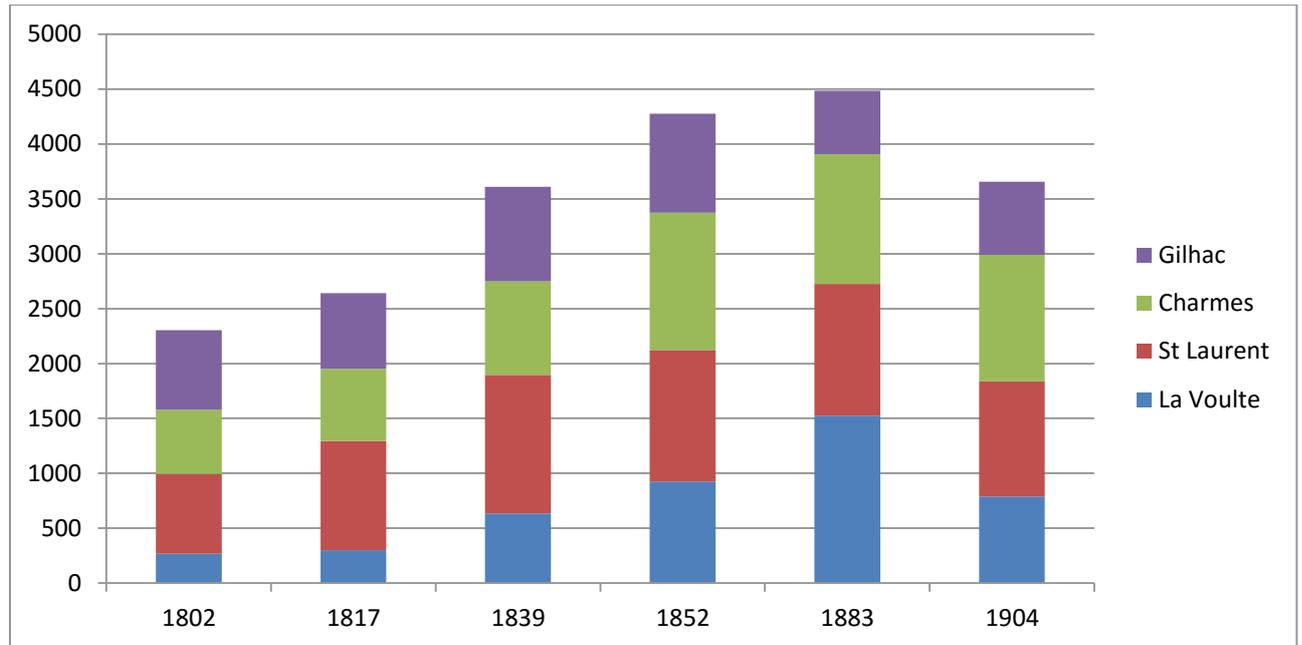


Le consistoire des Ollières, formé en 1852, de la scission de celui de la Voulte, se compose de quatre Églises locales.

Celle des Ollières est la plus importante (un gros village industrialisé), Saint-Fortunat est une Église rurale plutôt riche en fond de vallée. Saint-Cierge-la-Serre et Saint-Michel-de-Chabrillanoux forment deux Églises composées de petits villages à flanc de côteaux avec un habitat dispersé en de multiples hameaux.

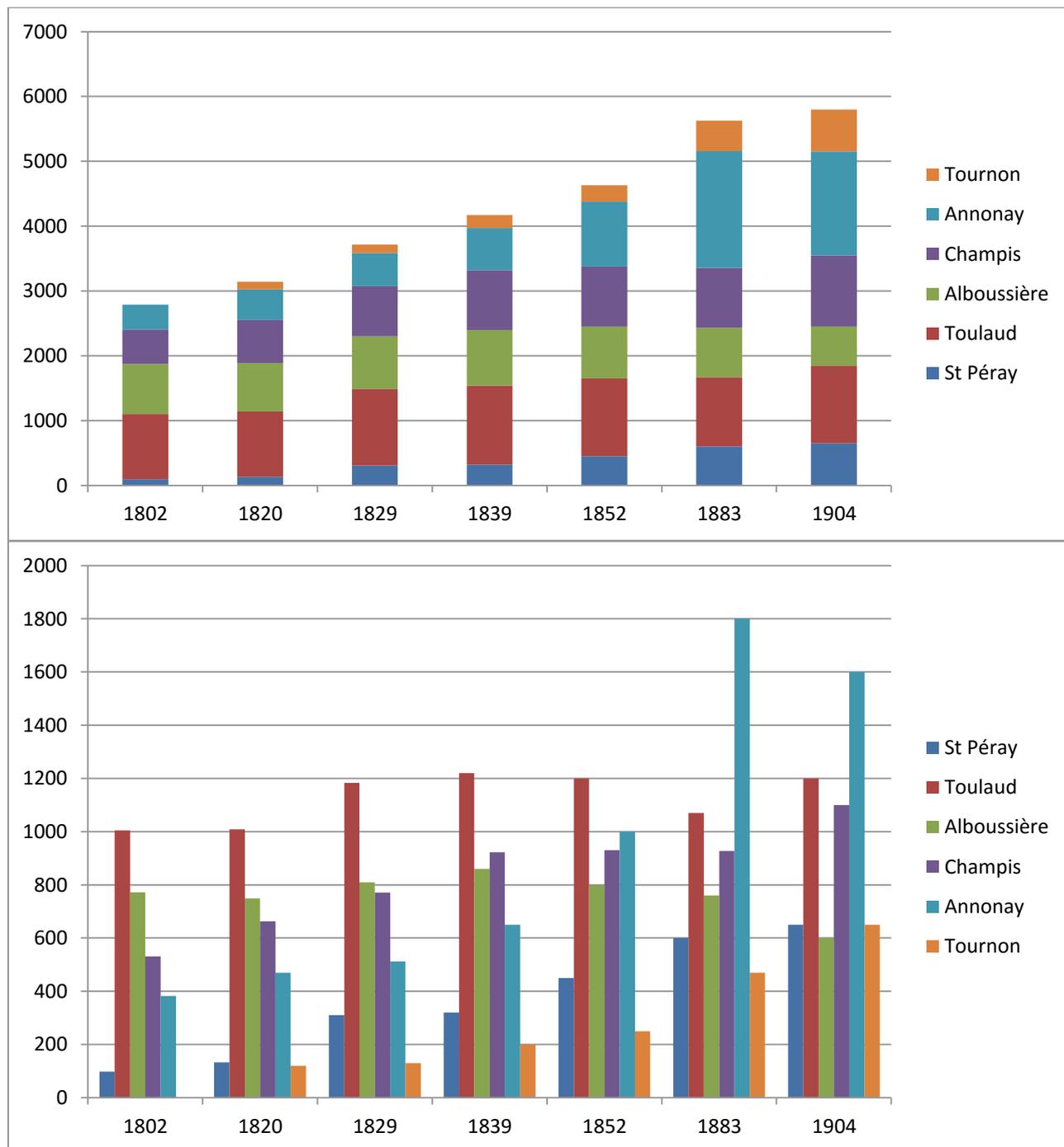
L'évolution démographique n'est pas très positive, la population se maintient globalement.

Consistoire de la Voulte.



Des quatre Églises du consistoire de la Voulte, créé en 1802, mais fortement réduit en 1852, Saint-Laurent-du-Pape et Charmes sont de gros bourgs ruraux qui s'industrialisent, Gilhac et Bruzac forme une petite Église disséminée en hameaux sur les flancs des côteaux, la Voulte est une cité industrielle plus ou moins prospère sans passé protestant. Les difficultés démographiques semblent générales dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

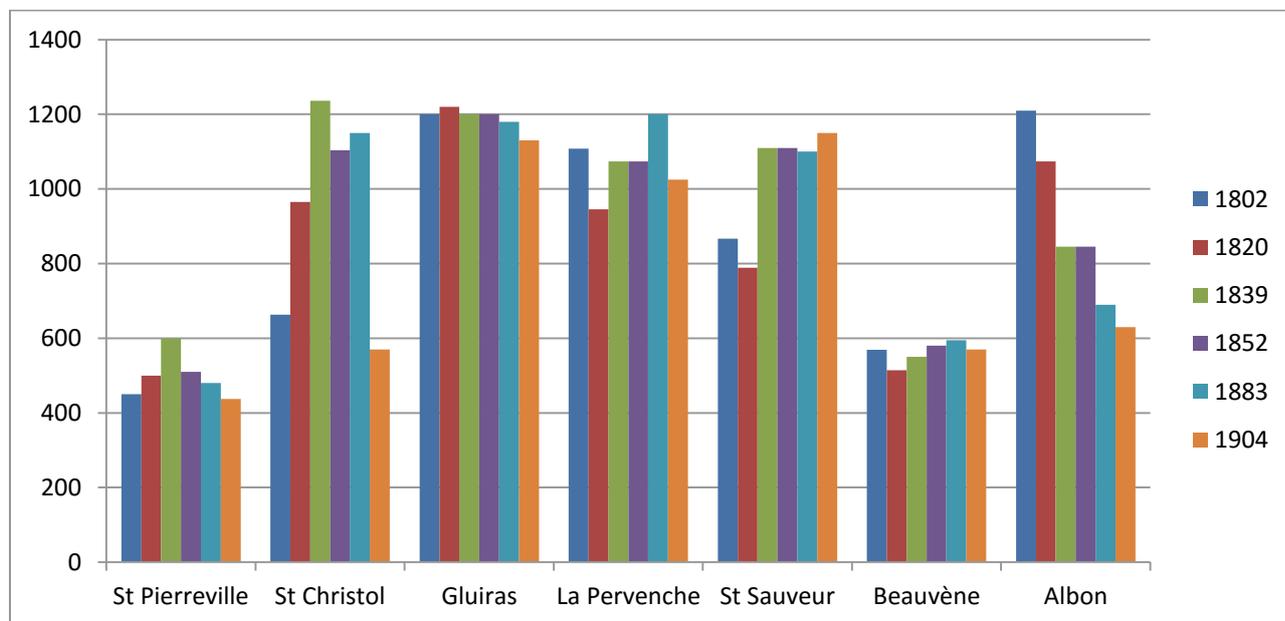
Consistoire de Saint-Péray.



Le consistoire de Saint-Péray, né en 1852, de cessions de ceux de Vernoux et de la Voulte, voit les Églises d'Annonay et de Tournon le rejoindre dans le dernier quart du XIXe siècle.

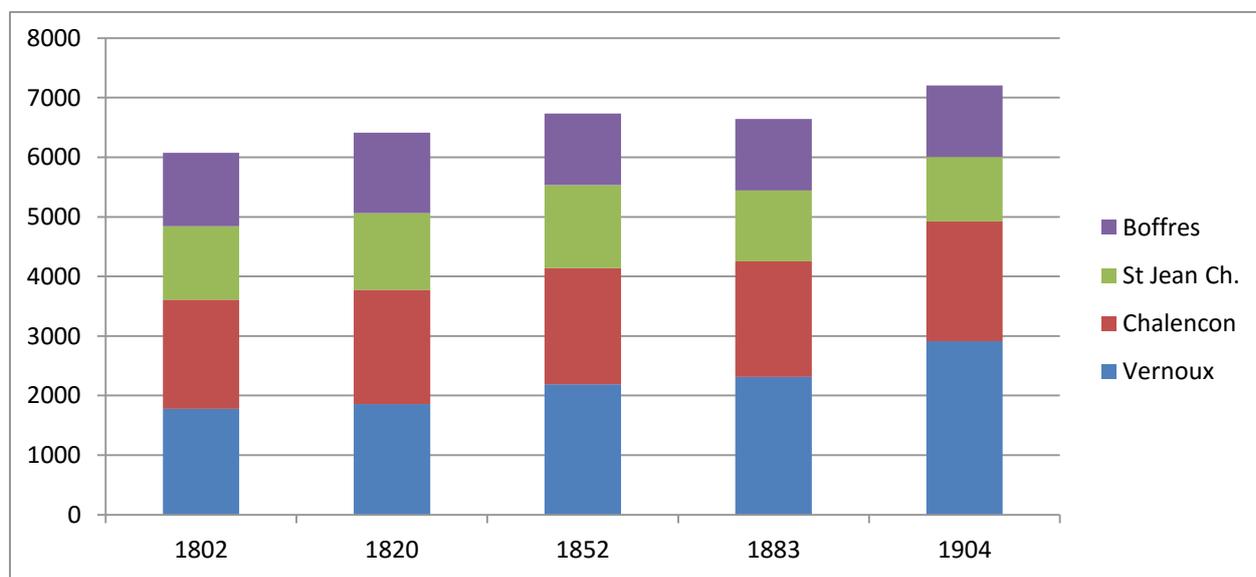
L'évolution démographique est contrastée : après une forte croissance, l'Église de la cité industrielle d'Annonay décline à la fin de la période. Les cités administratives et commerciales sans passé protestant de Saint-Péray et Tournon croissent régulièrement. Les trois communes rurales, avec de nombreux hameaux, ont des évolutions inverses (stabilité à Toulaud, croissance à Champis, déclin à Alboussière).

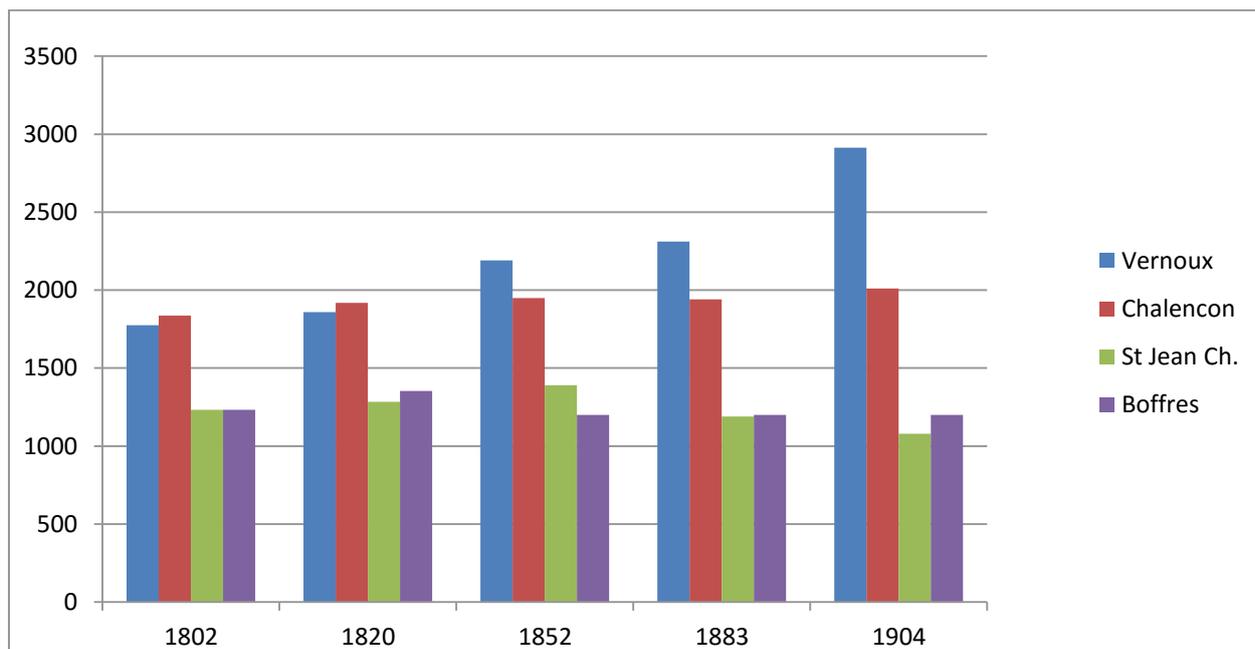
Consistoire de Saint-Pierreville.



Relativement isolé au cœur des Boutières, les Églises de montagne du consistoire de Saint-Pierreville maintiennent globalement des populations importantes avec un exode rural limité (une double activité : les travaux des champs doublés par les multiples petits moulinages), à l'exception notable d'Albon et Saint-Christol à la fin du XIXe siècle. Saint-Sauveur-de-Montagut, devient progressivement un gros bourg qui continue à s'industrialiser, sa position de carrefour dans la vallée explique ce relatif dynamisme.

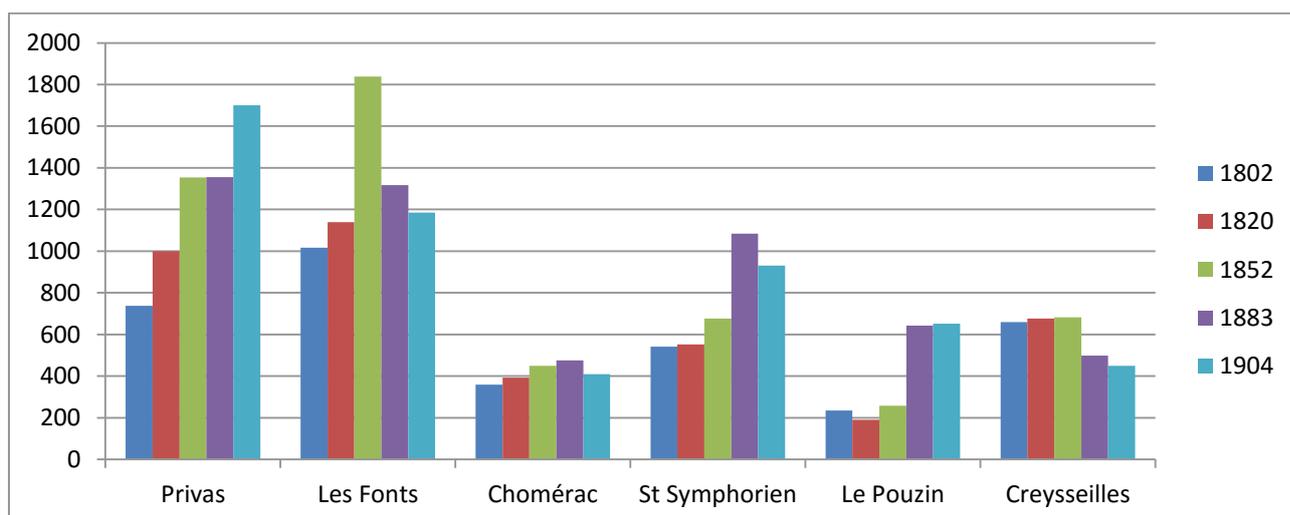
Consistoire de Vernoux.





Le consistoire de Vernoux est un petit consistoire en surface et en nombre d'Églises locales mais un des consistoires les plus peuplés. Les densités protestantes tout au long du siècle restent très élevées. Trois communautés (Chalencon-Saint-Jean-Chambre et Boffres) sont formées de 6 villages. Vernoux est la seule petite ville, la communauté protestante intégrant également deux villages voisins. Les villages souffrent peu de l'exode rural, les terres sont moins difficiles à travailler que dans d'autres contrées ardéchoises. Vernoux, chef-lieu de canton accueille des commerçants et des artisans en grand nombre ainsi que des petits moulins de soie.

Consistoire de Privas.

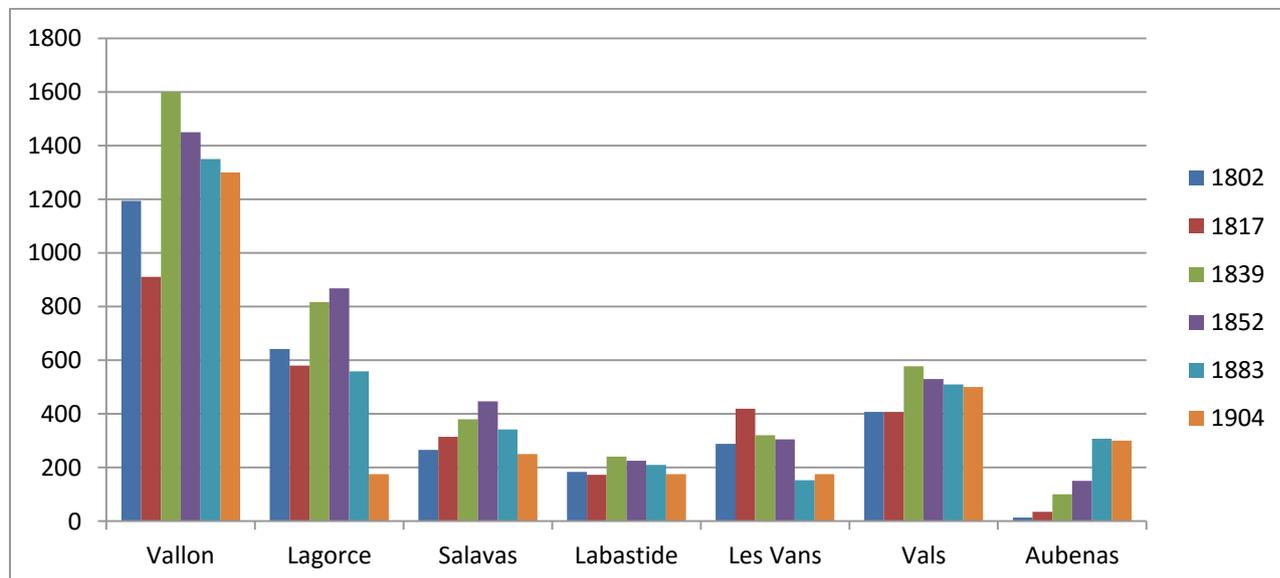


Les Églises du consistoire de Privas, créé en 1834, de la scission de la région de Vallon, possède un protestantisme rural hérité des siècles de persécutions.

L'ensemble des Églises, à l'exception de Pranles-Creysseilles, bénéficient tout au long du siècle du développement des communes basées sur l'industrie de la soie (Chomérac, les Fonts-du-Pouzin, le Pouzin, Saint-Symphorien dans les vallées de l'Ouvèze et de la Payre) et

de l'exploitation des mines, doublée de l'apport des emplois d'une Préfecture (Privas). À la fin du siècle, les Églises déclinent démographiquement alors que les communes continuent à gagner de la population.

Consistoire de Vallon.



Isolé au sud du département, le consistoire de Vallon est créé en 1834. Le gros bourg rural de Vallon accueille un grand nombre de protestants, Salavas, Labastide et Lagorce sont trois petits villages avec un protestantisme assez regroupé.

Isolé dans un consistoire isolé, l'Église des Vans est plus disséminée. L'ensemble de ces Églises déclinent dans la deuxième moitié du XIXe siècle malgré la présence d'une agriculture assez riche doublée de nombreux moulinages de soie.

Vals, plus au nord, assez isolé, maintient une population protestante ancienne grâce au dynamisme du tourisme thermal. L'Église Aubenas, sans passé protestant, se développe avec une croissance urbaine basée sur l'industrie textile et sur le commerce.

B Des facteurs internes qui n'expliquent pas à eux seuls la démographie.

1 Les pasteurs ont-ils une influence sur le nombre de paroissiens ?

1) Certains ministères pastoraux ne sont-ils pas trop longs ?¹⁹⁸⁸

Sur 300 ministères environ sur le siècle dans l'ensemble des Églises de la Drôme, 21 durent de 25 à 40 ans et 15 au-delà de 40 ans.

Avec 350 ministères environ sur un siècle dans l'ensemble des Églises de l'Ardèche, 24 durent de 25 à 40 ans et 10 au-delà de 40 ans. 12% des ministères drômois dépassent 25 ans contre 9,7% des ministères ardéchois.

Les pasteurs « à problèmes » sont plus nombreux dans la Drôme qu'en Ardèche. C'est l'inverse pour les « bons » pasteurs.

¹⁹⁸⁸ Annexes 1 – Chapitre 7 - listes des pasteurs de Drôme-Ardèche par Église locale (pages 584 à 619)

Dans la Drôme	En Ardèche
Le pasteur Renous à La Motte-Chalancon : Ministère de 1826 à 1879. 54 ans	Le pasteur Vincens à Privas : Ministère de 1835 à 1888. 53 ans
Le pasteur Roman à Lesches-Beaurières : Ministère de 1838 à 1892. 54 ans	Le pasteur Bost au Pouzin : Ministère de 1868 à 1910. 42 ans
Le pasteur Fauriel à Luc-Poyols : Ministère de 1838 à 1885. 47 ans	Le pasteur Delon à Pranles-Creysseilles : Ministère de 1873 à 1921. 48 ans
Le pasteur Vergé de Saint-Dizier : Ministère de 1842 à 1885. 43 ans	Le pasteur Crès à Vallon : Ministère de 1856 à 1907. 51 ans
Le pasteur Manson à Die : Ministère de 1813 à 1864. 51 ans	Le pasteur Meyer à Saint-Laurent-du-Pape : Ministère de 1817 à 1863. 46 ans
Le pasteur Rivière à Die : Ministère de 1846 à 1898. 52 ans	Le pasteur Vaissette à Saint-Péray : Ministère de 1844 à 1888. 44 ans
Le pasteur Brezzi à Pontaix : Ministère de 1841 à 1882. 41 ans	Le pasteur Roustain à Toulaud : Ministère de 1848 à 1899. 52 ans
Le pasteur Pellenc à Aix-en-Diois : Ministère de 1842 à 1892. 50 ans	Le pasteur Ruel à Tournon : Ministère de 1871 à 1922. 53 ans
Le pasteur Arnaud à Crest : Ministère de 1812 à 1864. 52 ans.	Le pasteur Brisset à Désaignes : Ministère de 1832 à 1884. 52 ans
Le pasteur Munston à Bourdeaux : Ministère de 1840 à 1888. 48 ans	Le pasteur Chaffal à la Pervenche : Ministère de 1848 à 1888. 40 ans
Le pasteur Maillet à Bourdeaux : Ministère de 1845 à 1893. 48 ans	
Le pasteur Barre à Saillans : Ministère de 1821 à 1865. 43 ans	
Le pasteur Roman à Valence : Ministère de 1843 à 1888. 45 ans	
Le pasteur Armand à Beaumont : Ministère de 1812 à 1853 41 ans	
Le pasteur Ducros à Nyons : Ministère de 1818 à 1879. 61 ans	

Les très longs ministères peuvent décourager les fidèles qui ne s'entendent pas avec les pasteurs, soit que ces derniers n'aient pas les mêmes doctrines qu'eux, soit qu'ils aient un caractère difficile ou une morale douteuse.

Quand le pasteur Renous de La Motte-Chalancon¹⁹⁸⁹ décède, en 1879 après 54 ans de ministère dont 50 comme président du consistoire, les articles nécrologiques parus dans la presse louent son soutien aux pauvres et aux orphelins, sa protection des écoles protestantes menacées, mais décrivent aussi sa physionomie austère. Son esprit dominateur et autoritaire lui est également reproché. Son attachement aux doctrines évangéliques est enfin précisé. En y regardant de plus près, il a subi des attaques sur la qualité de son ministère ce qui peut expliquer le repli démographique de son Église.

Le ministère du pasteur Arnaud à Crest dure 52 ans, de 1812 à 1864. Son fils Eugène lui succède jusqu'en 1902 pendant 38 ans. À eux deux, ils cumulent 90 ans à la tête de l'Église !

Les pasteurs Manson à Die et Ruel à Tournon sont des orthodoxes « intransigeants », alors que les pasteurs Rivière à Die, Maillet à Bourdeaux, Pellenc à Aix-en-Diois, Brezzi à Pontaix sont des libéraux plutôt « virulents » : les fidèles qui ne partagent pas leur conviction sont-ils restés dans l'Église durant de si longs ministères ?

¹⁹⁸⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (4 juillet 1879)

Les pasteurs Meyer à Saint-Laurent-du-Pape, Brisset à Désaignes, Armand à Beaumont, Roustain à Touloud, Roman à Lesches-Beaurières, Vergé à Saint-Dizier ne reçoivent pas toujours des éloges de la part de leurs contemporains. N'ont-ils pas eux aussi lassé des fidèles ?

Le pasteur Munston de Bourdeaux est un personnage d'une profonde singularité : républicain, soutenant les insurgés de 1848, libéral entouré d'Anciens et de paroissiens marqués par le réveil méthodiste, écrivain et artiste reconnu dans les salons parisiens bien éloignés du pays de Bourdeaux. Il semble en déconnexion assez forte avec une partie de son Église confessante comme le prouve cette anecdote¹⁹⁹⁰ : George Sand avait demandé à Muston de baptiser son petit-fils, auparavant elle s'enquit des doctrines du protestantisme. « *Nous croyons que l'homme et pêcheur et que Jésus....Mais interrompit l'illustre écrivain, je ne crois pas cela du tout....* ». L'enfant fut tout de même baptisé.

En revanche d'autres longs ministères ne semblent pas en apparence poser de problème. É la mort du pasteur Ducros de Nyons¹⁹⁹¹ en 1879, à l'âge de 90 ans et pasteur de la ville pendant 61 ans ! On précise : « *sans doute il y aurait des inconvénients graves à ce que des fonctions pastorales que n'animerait pas puissamment le souffle divin se perpétuassent dans un même milieu. Mais si le pasteur rajeunit et vivifie son ministère par une prière persévérante, un travail intellectuel continu et un dévouement constant* ». Les pasteurs libéraux Bost au Pouzin et Vaissette à Saint-Péray tout comme les pasteurs orthodoxes Vincens à Privas, Delon à Pranles-Creysselles et Roman à Valence, sont également considérés comme des pasteurs à la fois pieux et artisans de paix.

2) De « bons » ou de « mauvais » pasteurs.

Les « bons » pasteurs sont mis en avant.

Si, en plus, le pasteur est bien secondé par son épouse, son ministère n'en est que plus fécond. C'est le cas du pasteur Vermeil en 1857 à Saint-Michel-de-Chabrillanoux. Quand il démissionne¹⁹⁹² ses paroissiens le qualifie « *d'homme doux et paisible, il s'est fait aimer de tout le monde, catholiques et protestants, riches et pauvres. Madame Vermeil, institutrice était également très aimée, elle traitait ses élèves comme ses propres enfants* ».

Eugène de Magnin¹⁹⁹³ devient le premier pasteur du Pouzin et réussit à former une communauté à partir d'ouvriers venus travailler dans les usines. Il reçoit l'aide du directeur protestant des hauts fourneaux pour construire un vaste temple ; il est d'abord libéral puis prend une part active aux rencontres évangéliques Drôme-Ardèche. Il devient orthodoxe, part en Suisse avant de revenir sur le nouveau poste de La Voulte où il fait disparaître l'indifférence et tourner à son avantage les mariages mixtes.

L'article nécrologique du pasteur Tintelin de Vinsobres¹⁹⁹⁴ décrit également le « bon » pasteur qui prend soin de ses ouailles : « *si la part qu'il a faite à l'éducation des enfants a été large, il n'en a pas moins fait preuve d'un zèle persévérant dans la cure d'âmes proprement dite. Non content d'édifier, d'exhorter son troupeau du haut de la chaire dimanche après dimanche, il visitait fréquemment ses paroissiens, surtout les affligés ; il se rendait même*

¹⁹⁹⁰ « Article du Protestant libéral » (Juillet 1904)

¹⁹⁹¹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (17 octobre 1879)

¹⁹⁹² ADA V 119 (1857)

¹⁹⁹³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (27 février 1890)

¹⁹⁹⁴ Idem (16 juillet 1891)

pendant la nuit au chevet des malades ».

Les relations entre les pasteurs et les Anciens peuvent être parfois très conflictuelles.

Si des relations tendues durent trop longtemps, elles portent atteinte à la vitalité des Églises, les fidèles se divisant en prenant parti pour l'un ou l'autre camp ou se décourageant et partant vers les dissidences pour les plus pieux ou vers l'athéisme pour les plus tièdes.

C'est le cas du pasteur Manson de Die¹⁹⁹⁵ entre 1829 et 1846. Il est en conflit avec ses collègues et les notables de la ville. Manson semble être querelleur et aimer l'argent. Le conflit porte sur l'alternance des cultes à célébrer à Die et dans les villages annexes. Quand Manson prêche à Die, les notables ne viennent pas. Derrière ces querelles « matérielles », il y a en réalité un débat doctrinal. Manson est orthodoxe, ses collègues et les notables sont libéraux.

L'exemple du pasteur Fort de Gluiras résume bien ces affrontements entre pasteurs et Anciens sans qu'il soit possible de démêler le vrai du faux. En 1812 le consistoire de Saint-Pierre-ville obtient un troisième poste pastoral. Le pasteur Hilaire est nommé sur la section de Saint-Christol. Le pasteur Fort, frère du pasteur d'Alboussière, desservant précédemment Gluiras, est relégué par le consistoire à Saint-Sauveur, ce qu'il refuse. En 1813 et 1814 Fort assortit ses réclamations de pétitions signées par des Anciens et des diacres de Saint-Christol lesquels précisent qu'il doit être président du consistoire. En 1813 Fort dresse la liste des Anciens de Saint-Pierre-ville et Saint-Sauveur qui l'accusent et rajoute : « *si nous avions des synodes ces membres du consistoire seraient fortement réprimandés et destitués* ». En 1814 le consistoire de Saint-Pierre-ville lui reproche « *de remplir ses fonctions avec peu d'exactitude et de délicatesse, de se refuser à résider dans son arrondissement, de s'emparer indûment des places des autres pasteurs. Il y avait bien d'autres griefs contre lui mais il les passait sous silence dans la crainte du scandale* ». En octobre 1814 le consistoire écrit au roi Louis XVIII pour lui demander d'intervenir contre Fort. L'année suivante Fort profite de la relative anarchie des Cent Jours pour écrire au ministre qu'il est président du consistoire, ce que ce dernier dénonce « *sur le vœu prétendu de quelques Anciens il se mit en possession de la présidence qui appartenait à Monsieur Noé âgé et infirme. C'était une véritable usurpation de fonction* ». En 1816, Fort écrit que ses deux ennemis sont Tinland de Rocheville, juge au tribunal de Privas, et Pierre Louis Chabal notaire à Saint-Pierre-ville et secrétaire du consistoire. Fort accuse aussi le pasteur Hilaire d'administrer les sacrements dans sa section malgré son interdiction. Il dit que les deux Anciens qui l'attaquent, le calomnient sur des vices qu'ils ont eux-mêmes. En 1817, Fort accuse le secrétaire du consistoire « *d'être un homme immoral qui noyait tous les jours sa raison dans le vin et qui, étant chargé de dettes, avait pris avec ses créanciers des engagements qui le constituaient dans une véritable banqueroute* ». En mars 1817, une lettre anonyme est même envoyée au ministre : « *un ami de l'évangile et du bon ordre prend la liberté d'entretenir votre excellence d'un homme qui depuis plusieurs années déshonore le clergé protestant, révolte les pasteurs ses voisins et scandalise ses malheureuses ouailles. C'est Monsieur Fort qui est l'objet de l'indignation publique. Cet homme a levé le masque ; il n'y a plus rien de sacré pour lui. Je n'entrerai pas Monseigneur dans le détail des abominations qu'il a commises et des excès auxquels il se livre tous les jours ; vous ne pouvez donner des suites à cette affaire sur la simple dénonciation d'un anonyme. Mais si vous daigniez vous adresser à Monsieur Peyrot Ancien du consistoire de Vernoux et ami de Monsieur le comte Boissy d'Anglas, vous obtiendriez les renseignements*

¹⁹⁹⁵ ADD 62 V 5

que vous pourriez désirer : Il a assez de caractère et de lumière pour bien éclaircir cette affaire. C'est aux vices de l'organisation des protestants, c'est au sommeil de leur discipline qu'est due cette longue impunité. Cependant lorsqu'un pasteur se dégrade, tôt ou tard la main de la loi se lève pour le frapper». Le pasteur Fort est destitué par décret royal le 7 mai 1817. Une pétition en sa faveur datée du 22 juillet 1817 fait ressortir des jalousies de villages : les protestants de Saint-Christol et Gluiras soutiennent le pasteur et se disent majoritaires face à ceux de Saint-Pierreville. En 1828, un rapport du préfet précise que depuis sa destitution, Fort habite Silhac, il est soupçonné de fraude et de captation, il est en procès, on l'accuse en plus d'ivrognerie. En 1830, Fort, destitué, demande soit à être réintégré, soit à être mis à la retraite. *«Lorsqu'on a le malheur d'être en but à la malveillance de certains individus qui par leur fortune occupent les premiers rangs dans la société : le sieur Tinland de Rocheville, riche célibataire mort depuis 9 à 10 ans de la maladie honteuse que procure la débauche, se trouvait alors à la tête du consistoire, quoi qu'indigne d'occuper cette place, n'ayant ni religion ni moralité mais il était riche, qualité qui couvre bien des défauts aux yeux de beaucoup de personnes».* L'épilogue est raconté en 1842, dans un article¹⁹⁹⁶ paru dans un journal national : *«Monsieur Fort, ancien pasteur, passant par Gluiras et ne pouvant aller loger chez un propriétaire qui avait coutume de lui donner l'hospitalité, s'était rendu dans une auberge pour y passer la nuit, entre Gluiras et Saint-Sauveur; Le lendemain son cadavre tout meurtri, avec la tête presque séparée du corps, fut trouvé et reconnu, par quelques paysans, le long de la rivière d'Eyrieux. Les soupçons planèrent sur l'aubergiste qui s'échappa au moment où les gardes nationaux allaient le livrer entre les mains de la gendarmerie. On avait trouvé chez lui des habillements teints de sang, l'instrument dont il avait dû se servir pour consommer le meurtre et la montre du pasteur, qui paraissait avoir excité sa criminelle cupidité. Ce malheureux, poursuivi par la garde nationale pendant plusieurs jours et plusieurs nuits était sur le point d'être arrêté, lorsqu'il s'est lui-même donné la mort. Des hauteurs qui dominent l'Eyrieux, on a pu le voir quitter sa veste, s'ouvrir les veines aux deux bras à l'aide d'un couteau, et pénétrer jusqu'à mi-ventre dans l'eau glacée de la rivière. Lorsqu'on est arrivé près de lui, il avait déjà perdu une quantité considérable de sang. Deux ou trois heures après, il avait cessé d'exister».*

Des procès peuvent opposer certains pasteurs à des membres de la communauté. C'est le cas du pasteur Fines d'Alizet à Vinsobres de 1817 à 1821¹⁹⁹⁷. Il multiplie les procès avec des notables de la communauté, à propos de biens immobiliers mais aussi de mariage. Le maire se plaint au ministre de l'Intérieur de la conduite peu édifiante du pasteur. Le temple est déserté. Fines ne prêche que la haine et l'animosité. Fines accuse le maire d'être un bonapartiste enragé avec le soutien du percepteur ; il semble avoir tenté de soulever les protestants lors des Cent Jours ; d'après lui, le maire manœuvre pour retourner des élections défavorables pour se faire de nouveau élire. C'est la deuxième crise à Vinsobres, déjà avec le pasteur précédent, Guittard, les difficultés ne manquent pas : Guittard se dit victime d'une cabale du maire et du secrétaire du consistoire qui l'ont fait partir et remplacer par Fines d'Alizet. Guittard explique que le maire le calomnie et réunit quelques protestants pour le soutenir. Il dit que le maire veut le tuer par l'intermédiaire de ses fils et sa femme qui colportent contre lui dans le village. Guittard explique qu'il a affaire à des opposants politiques; Il semble qu'il soit royaliste alors que le maire et les Anciens sont bonapartistes. Le préfet est inquiet de sa nomination (il semble avoir des difficultés dans son ancienne paroisse).

¹⁹⁹⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (1842)

¹⁹⁹⁷ ADD 62 V 12

Le pasteur Thomas Vergé de Saint-Dizier en 1880¹⁹⁹⁸ est en opposition avec ses paroissiens parce qu'il véhicule des idées bonapartistes, dans un environnement républicain, donc il est accusé de « *mener mauvaise vie* » afin de pouvoir le destituer. Il semble qu'une partie de la population le soutienne parce qu'il souhaite la laïcisation des écoles.

Il en est de même pour le pasteur Roustain de Touloud en 1895¹⁹⁹⁹ : « *Roustain est sans influence dans sa grande paroisse. À la suite de certains procès dans lesquels il s'est engagé et des actes d'intolérance dont il s'est rendu coupable, il a vu son temple déserté ; le dimanche 10 novembre il eut 5 auditeurs ; il n'en réunit jamais 12* ». Voilà comment un courrier de l'Union libérale parle de ce pasteur orthodoxe alors que le consistoire de Saint-Péray est en pleine querelle entre les deux tendances ecclésiales. L'exemple de ce pasteur est symptomatique. Roustain, enfant du pays, fils d'un notable, Ancien du consistoire, a été nommé avec dispense d'âge. Il fait toute sa carrière pastorale dans le même village, habitant dans une belle demeure familiale au milieu de ses propriétés. Il est président du consistoire de Saint-Péray et membre influent de la Mission intérieure, organe de combat orthodoxe contre le libéralisme. À sa mort, le consistoire tient des propos élogieux à son égard contrairement à l'avis mentionné de l'Union libérale en 1895 qui le montre à la tête d'une Église divisée à son encontre et où la pratique religieuse semble avoir disparu. Qui croire alors ? Regardons les chiffres des élections au conseil presbytéral²⁰⁰⁰. Jusque dans les années 1870, le nombre d'électeurs inscrits augmentent et la participation varie de 25 % à 69 % suivant l'intérêt du vote à relier avec les querelles entre libéraux et orthodoxes. Avant le ministère de Roustain, le pasteur Vaissette, un libéral modéré, dirige l'Église quelques années. À partir des années 1870, et jusqu'à la mort du pasteur Roustain, les membres inscrits diminuent régulièrement mais surtout la participation électorale s'effondre, le plus souvent vers 20 % pour atteindre même moins de 10 %. Aux premières élections qui suivent la mort de Roustain, les inscrits repartent à la hausse et la participation électorale est multipliée par trois !

En 1906 c'est dans l'Église de Saint-Fortunat²⁰⁰¹ qu'il semble y avoir des problèmes : à la sortie du culte, le trésorier Rouveure interpelle le pasteur Houter et lui dit être le mandant de paroissiens refusant de payer une souscription suite à la séparation tant que Houter restera au motif qu'il n'est pas assez éloquent, que ses services funèbres sont trop courts, qu'il ne fait pas assez de visites, qu'il fréquente les réactionnaires ; deux autres conseillers demandent aussi son départ pour le bien de la paroisse car le temple se vide de plus en plus.

Certains pasteurs ne remplissent pas correctement leurs fonctions, soit par négligence, soit par incapacité physique ou intellectuelle.

Le pasteur Lombard à Vernoux est dans ce cas. En 1826²⁰⁰² le docteur Péirot, Ancien du consistoire, écrit : « *nous le croyons rempli de connaissances mais à vous dire vrai, il a une originalité dans le caractère et dans les manières qui l'ont placé dans une fausse position avec les adversaires des protestants de Vernoux et même avec beaucoup de ses ouailles. C'est une tête exaltée et un caractère indomptable. Dans une de ses assemblées il a diffamé quelques membres de l'Église. Son ministère devient nul à raison des incartades qu'il s'est*

¹⁹⁹⁸ ADD 62 V 10 « Lettre du sous-préfet de Die au préfet » (28 juillet 1880)

¹⁹⁹⁹ SHPF « Archives de l'Union libérale (17 novembre 1895)

²⁰⁰⁰ **Annexe 1 - Chapitre 4 (pages 543 à 556)**

²⁰⁰¹ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de saint-Fortunat » (24 janvier 1906)

²⁰⁰² BBP Archives Mours « Lettres du docteur Péirot de Vernoux à Boissy d'Anglas » (19 janvier et 29 août 1826)

permis ». Il est à noter qu'une des filles du docteur Péirot a épousé Lombard. En 1828²⁰⁰³ le préfet confirme ; Lombard est trop savant, ses prédications sont incomprises, sa voix est très faible et sa vue très basse : « *on ne le comprend pas et il ne reconnaît pas les gens* ».

Le pasteur Girard de Devesset est révoqué en 1848. Dès 1844 les Anciens de la section demandent à entendre des prêches d'autres pasteurs du consistoire²⁰⁰⁴. La dissidence libriste se développe à Devesset où le pasteur Girard semble plus à l'aise dans les cabarets et sur ses propriétés agricoles que dans le temple²⁰⁰⁵. Les mêmes remarques sont possibles pour les pasteurs Chastagnaret de Saint-Christol et Fort d'Alboussière²⁰⁰⁶.

Le pasteur Guénard de Saint-Basile en 1849²⁰⁰⁷ voit ses paroissiens se plaindre de lui car il souvent absent, n'assiste pas les malades et n'instruit pas les catéchumènes.

Le pasteur Antoine Audra à Plan-de-Baix en 1857²⁰⁰⁸ est quant à lui qualifié de léger dans ses fonctions, peu attaché au village et d'une moralité douteuse.

Des pasteurs choquent les fidèles parce qu'ils n'ont pas une vie personnelle conforme à l'image morale qu'ils doivent donner. Même si parfois la différence entre la vérité et la calomnie est difficile à cerner, la rumeur persistante a des effets désastreux sur la vie de la communauté ecclésiale.

Le pasteur Jean-Pierre Paul à Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1844²⁰⁰⁹ est accusé par le curé et le maire d'anti-catholicisme mais surtout de débauche (ivresse et inceste : relations avec la sœur de sa femme malade).

Le consistoire de La Motte-Chalancon en 1865²⁰¹⁰ casse par 17 voix contre 3 l'élection d'Isaac Bosc, ancien pasteur au conseil presbytéral. Le pasteur Bosc a démissionné l'année précédente du poste d'Aucellon suite à « *son immoralité* ». Sa femme malade était soignée par une servante qu'il a mise enceinte, une fois veuf il s'est repenti et s'est remarié avec elle mais le scandale n'est toujours pas apaisé à Aucellon.

Le pasteur Campang de Sainte-Euphémie en 1881²⁰¹¹ est au centre d'une crise qui ruine l'Église locale. « *Campang, esprit brouillon et chicanier, agent d'affaires et collectionneur de procès, tel est l'homme extérieur, qui, au lieu de paix et de concorde, n'a jamais semé parmi ses concitoyens que le trouble et la désunion. Ministre du culte, il n'a cessé de provoquer des plaintes et des inimitiés qui, après plusieurs années, ont fini par aboutir à une enquête administrative, laquelle révélant des scandales privés ou publics des plus graves, aboutissait à un rapport du sous-préfet proposant la révocation immédiate. Le consistoire l'obligea alors à démissionner* ».

Le pasteur Narbel de Saint-Fortunat en 1901²⁰¹² est l'objet de calomnies qui courent sur son compte (ivresse et débauche), il reçoit un blâme du consistoire et doit démissionner sous la menace d'une révocation malgré le soutien de son conseil presbytéral²⁰¹³.

Certains pasteurs sont atteints de démence et la vie de l'Église s'en ressent.

²⁰⁰³ ADA V 40 « Rapport du préfet de l'Ardèche » (10 octobre 1828)

²⁰⁰⁴ AP Saint-Agrève « registre du consistoire de Saint-Agrève » (9 septembre 1844)

²⁰⁰⁵ « Les protestants en Vivarais et Velay » Samuel Mours

²⁰⁰⁶ Idem

²⁰⁰⁷ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (2 mars 1849)

²⁰⁰⁸ ADD 62 V 8 « Lettre du sous-préfet au préfet » (1857)

²⁰⁰⁹ ADD 62 V 11 « Lettre du maire de Saint-Paul au préfet » (22 janvier 1844)

²⁰¹⁰ AN F 19 10251 « Lettre du consistoire de La Motte-Chalancon » (1865)

²⁰¹¹ AN F 19 10 251 « Lettre du sous-préfet de Nyons » (1881)

²⁰¹² AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (Janvier à novembre 1901)

²⁰¹³ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (24 février 1901)

Le conseil presbytéral de Châteaudouble²⁰¹⁴ en 1874 demande le remplacement du pasteur Borel atteint de folie et absent depuis plus d'un an. Il est à l'asile de Montdevergues dans le Vaucluse. Le conseil presbytéral n'est pas intervenu jusqu'à présent pour protéger la famille pastorale mais ce n'est plus possible car « *les intérêts de l'Église locale sont en jeu* ».

Le pasteur Gaidan de Sainte-Croix-en-Quint en 1885²⁰¹⁵ semble fou²⁰¹⁶. Il accuse les catholiques de propager la fièvre typhoïde dans sa paroisse en faisant des piqûres la nuit à ses paroissiens qui en meurent.

Le pasteur Roman de Menglon en 1888²⁰¹⁷ est démis de ses fonctions. Dès son arrivée en 1884 il a fait preuve, écrit le sous-préfet au préfet « *d'un désordre mental qui ne lui permettait pas de remplir ses fonctions. Aussi des plaintes nombreuses ne tardèrent pas à se produire sur son service qui était complètement négligé, sur ses longues et fréquentes absences non autorisées, sur ses excentricités et ses exigences. Ses prétentions exagérées, ses allures bizarres et l'incohérence de ses idées jointes à l'absence de tout service religieux de sa part démontraient suffisamment son état mental* ».

Avec le pasteur Vallat de Châtillon en 1897²⁰¹⁸, tous les ingrédients d'un déclin numérique sont présents. C'est un pasteur libéral qui ne satisfait pas ses fidèles orthodoxes. Il est trop instruit pour des fidèles ruraux. Des jalousies liées à un legs le discréditent. Enfin on l'accuse d'une conduite parfois déviante et d'ivrognerie. C'est plus qu'il n'en faut pour vider les bancs du temple soit en faisant grossir les rangs des dissidents, soit en augmentant ceux des déçus de la religion qui deviennent alors libres penseurs.

Quatorze cas de pasteurs « à problèmes », avec des dossiers plus ou moins épais au ministère des cultes, sont recensés dans la Drôme contre dix en Ardèche.

II Les luttes internes affaiblissent-elles les communautés ?

1) Les conflits doctrinaux, au centre de la vie de nombreuses Églises.

Le consistoire de Dieulefit demande un pasteur pour Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1831²⁰¹⁹. Il est le seul, par ses connaissances théologiques et par le prestige de sa fonction à pouvoir maintenir dans l'Église les fidèles tentés par les dissidences ou l'indifférence. « *Sans pasteur le résultat sera de perpétuer des discussions religieuses connues du consistoire qui les déplore que seul un pasteur peut seul faire cesser, par la prédication, par l'exposition fréquente de saines doctrines suivies par les Églises de France et de jeter enfin ces mêmes fidèles dans l'indifférence religieuse, suite nécessaire de la lassitude dans les discussions, laquelle est la pire de tous les maux* ».

Le consistoire de Die est divisé en 1868²⁰²⁰. Des pétitions circulent pour ou contre la nomination du pasteur Chaudier, un orthodoxe. Quatre pasteurs libéraux, dont le président du consistoire veulent qu'un collègue libéral remplace le pasteur Mouline, un orthodoxe. Le consistoire est extrêmement divisé et le président trop faible pour imposer son choix. Les querelles doctrinales paraissent la cause la plus forte du déclin du protestantisme officiel

²⁰¹⁴ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (10 août 1874)

²⁰¹⁵ SHPF 003 Y boîte 9 « Archives synodales évangéliques » (1885)

²⁰¹⁶ Les pages du registre du conseil presbytéral qu'il remplit sont totalement incompréhensibles.

²⁰¹⁷ ADD 62 V 7 « Lettre du sous-préfet au préfet » (1888)

²⁰¹⁸ ADD 62 V 4 « Lettre du préfet au ministre » (1897)

²⁰¹⁹ AN F 19 10 490

²⁰²⁰ ADD 66 V 5

comme le confirme en 1876 le pasteur libéral peu modéré, Paul de Magnin de Vernoux²⁰²¹ ; il explique que les débats entre orthodoxes et libéraux « *au lieu d'enfanter la piété dans les âmes n'y produisent au contraire que l'aigreur et l'indifférence alors que l'ultramontanisme et le scepticisme font des progrès de plus en plus rapide* ».

Barnave²⁰²², dans la consistoriale de Die, est l'une des deux Églises de la consistoriale avec Châtillon qui progresse numériquement entre 1860 et 1890. Ne faut-il pas y voir l'influence, très décriée cependant par le consistoire libéral, du pasteur orthodoxe Marzials en poste de 1879 à 1893. Le sous-préfet en 1881 écrit au préfet après avoir pris l'avis du consistoire qui véhicule la médisance : « *Monsieur Marzials n'a pas une conduite très correcte comme pasteur. Sous prétexte de raison de santé il va ainsi chaque année aux eaux et profite de son séjour dans ces établissements thermaux, rendez-vous habituels des gens riches de tous les cultes pour faire des quêtes en faveur d'une prétendue œuvre charitable dont il poursuivrait la réalisation. Ces quêtes sont souvent fructueuses, mais en fait de bonne œuvre, il n'en existe point et le produit de ces quêtes vient purement et simplement grossir son escarcelle et servir à faire face à des dépenses personnelles qui sont exagérées* ». En 1886 le sous-préfet poursuit ses propos peu aimables lorsque Marzials demande des indemnités pour rémunérer un suffragant. Il est trop âgé et en plus il dessert l'Église vacante voisine de Luc et Poyols dans la consistoriale de La Motte-Chalancon. « *Les secours ou indemnités accordés jusqu'ici, avec tant de largesse, à Monsieur Marzials n'ont servi qu'à entretenir dans son entourage un certain nombre de jeunes filles et de jeunes gens qu'on croit faire partie de l'armée du Salut. On ne comprend pas bien à quoi peuvent servir ces prétendus évangélistes des deux sexes qui, pour la plupart, appartiennent à des nationalités étrangères, et pour mon compte, je crois qu'il n'est pas prudent, en les salariant ainsi plus ou moins directement, de favoriser ces sectaires qui forment au vieil évangéliste Marzials, naguère simple caquetier sur le port de Londres, après d'étranges et fâcheuses vicissitudes, un cortège semi-religieux comme à une espèce de pontife* ». Malgré la vision très négative du ministère de Marzials ne faut-il pas comprendre qu'un pasteur orthodoxe, piétiste et revivaliste, peut, dans une région majoritairement libérale, faire des adeptes et ainsi ramener dans le giron de l'Église des personnes qui s'en seraient éloignées.

Dans un autre contexte, ce sont bien les querelles doctrinales qui amènent le docteur Camille Chalamet de Livron (frère du sénateur Arthur Chalamet) à délaisser l'Église et à renoncer à toute pratique religieuse²⁰²³. Il décède à Loriol en 1896, il était alors vice-président du conseil général de la Drôme. Membre du consistoire et du conseil presbytéral, il démissionne suite aux disputes religieuses et arrête alors de se rendre au culte ! Il en est de même pour le juge de paix Tromparent de la Voulte²⁰²⁴ qui décède en 1900 mais « *que les luttes doctrinales avaient fait démissionner du poste de secrétaire du consistoire de Privas* ».

2) Les conflits en apparence non doctrinaux, également nombreux.

Les conflits de personnes, pour des raisons pas seulement doctrinales, que ces personnes soient pasteurs ou notables laïques, affaiblissent également les Églises locales. Il faut cependant bien admettre que le plus souvent, la vraie raison des crises, est doctrinale même si aucune allusion n'en est faite.

²⁰²¹ « Article de la Renaissance » (25 février 1876)

²⁰²² ADD 66 V 1

²⁰²³ « Article du Protestant libéral » (Avril 1896)

²⁰²⁴ Idem (Février 1900)

C'est le cas en 1826, à Saint-Laurent-du-Pape où le pasteur Meyer écrit au préfet²⁰²⁵ : « toutes les fois qu'il y a collection de personnes pour agir dans un certain but, que ce soit dans la vie civile, dans la vie politique, ou dans la vie religieuse, il est rigoureusement indispensable qu'il y ait une autorité. Il en faut une dans la famille, il en faut une dans l'État, il en faut une dans l'Église... Un corps acéphale est dans un état d'anarchie, dans un état contre nature, dans un état bâtard. Or telle est à peu près l'existence de l'Église protestante en France. Une Église divisée en fractions diverses, sent vivement le besoin d'une organisation forte. À une époque où les hommes sages réunissent leurs efforts pour raffermir les bases de l'ordre social ébranlé, dans un temps où de tous côtés, dans l'État comme dans l'Église on entend crier anarchie, dissolution sociale, il importe que l'autorité sociale et légale soient appuyée, protégée et maintenue ». Meyer veut davantage de pouvoir pour « se mettre à l'abri plus facilement de toute influence étrangère perturbatrice ». Il veut que les Anciens viennent tous du chef-lieu du consistoire car les autres sections sont trop éloignées, leurs membres difficiles à réunir. Meyer est surtout critiqué localement pour son autoritarisme par un ancien, Sagniel, maire de Saint-Laurent-du-Pape. Meyer décrit Sagniel : « Quand on voit un homme porter l'audace et la bêtise (qu'on veuille bien me pardonner ce mot) jusqu'à prétendre qu'il ne peut pas, sans faire abandon de toute dignité, se dispenser de me dépeindre comme un despote, revêtu d'omnipotence régnant en souverain absolu, foulant aux pieds ce qu'il y a de sacré parmi les hommes, tous ceux qui me connaissent répondent sans hésiter, qu'il faut pour me tenir un pareil langage avoir fait abandon de toute pudeur ». Sagniel, dans une lettre au préfet le 3 juin 1836 rappelle que la loi dit que tous les Anciens doivent être du chef-lieu du consistoire mais que, de fait, ils sont issus de toutes les communes et que cette jurisprudence est de loin la meilleure. Il rajoute que Meyer seul connaît la loi et qu'il peut donc faire passer ce qu'il veut aux Anciens. Sagniel est en réalité le porte-parole des notables pré-libéraux qui contrôlent l'Église locale. Meyer, sans être un ardent partisan du réveil, est un orthodoxe qui laisse faire les « méthodistes » qui circulent dans la région, soutenus par les Sociétés suisses. À Annonay²⁰²⁶ en 1856, s'opposant au pasteur libéral modéré, trois conseillers presbytéraux démissionnent, ils se représentent et sont tous les trois réélus en septembre, l'année suivante²⁰²⁷ c'est au tour de deux autres de partir.

En 1860 la construction du temple de Francillon²⁰²⁸, sans autorisation préalable, sur un terrain donné par un paroissien, révèle les animosités entre les pasteurs de Bourdeaux et celui de Puy-Saint-Martin. Francillon est sur le territoire de Puy-Saint-Martin, le pasteur Seguin s'oppose à ce temple, il ne pourra venir y prêcher puisqu'il préside des cultes déjà à Puy-Saint-Martin, Saou, Grâne et Manas. Il a peur qu'un évangéliste utilise le temple et n'y installe la dissidence. Le projet est porté par les pasteurs de Bourdeaux (libéraux) qui veulent nuire à leur collègue (orthodoxe). Le consistoire les blâme en vain, ils sont présents quand leurs adversaires sont absents.

En 1882, à Vals²⁰²⁹, le pasteur Kissel qui se dit calomnié démissionne. Le consistoire refuse de polémiquer. En effet, depuis plusieurs années le legs Meunier perturbe le conseil presbytéral de Vals et le consistoire avec ses immeubles et ses revenus afférents : il a fallu créer une commission chargée de vérifier les comptes qui étaient tenus par le pasteur.

III La question ecclésiologique.

1) Certains postes pastoraux très souvent vacants.

²⁰²⁵ AN F 19 10 130

²⁰²⁶ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (18 août 1856)

²⁰²⁷ Idem (18 février 1857)

²⁰²⁸ AN F 19 10 644

²⁰²⁹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (24 février 1882)

Il s'agit quasiment uniquement de postes dans les petites Églises rurales isolées dans un milieu semi-montagnard hostile. Les années de vacance pastorale peuvent être très nombreuses. Les fidèles sont laissés à eux-mêmes. Les plus tièdes sombrent dans l'indifférence, les plus pieux se tournent vers les dissidents. Si certains postes ont du mal à être pourvus, c'est souvent parce qu'ils ne proposent pas des presbytères corrects. Jusque dans les années 1880 certaines municipalités pauvres n'ont pas de maison à disposition, d'autres y sont hostiles qu'elles soient catholiques ou agnostiques, d'autres, enfin, donnent une indemnité mais les responsables laïcs de l'Église locale ne trouvent pas une maison satisfaisante à louer. En 1864²⁰³⁰, à La Bâtie-d'Andaure, l'Église n'a pas de presbytère. Il faudrait construire un presbytère, mais les communes sont trop pauvres. Une aide de l'État s'avère nécessaire. Elle arrive, le Second Empire étant dans sa période libérale. À Aucellon en 1867²⁰³¹, le pasteur Girard arrive, il n'y a pas de presbytère. Il loge, après accord du conseil municipal dans une maison que ce dernier doit acheter. Le pasteur fait des travaux avec l'accord du conseil municipal. Aux élections suivantes, la nouvelle municipalité refuse d'acheter la maison, le pasteur Girard doit partir sans se faire rembourser les avances sur travaux. L'Église locale compte cinq communes qui refusent, par ailleurs, de participer à l'indemnité de logement (Aucellon, Brettes, Volvent, Pradelles, Pennes). C'est aussi en partie le manque de presbytère qui rend le pourvoi difficile du poste de Saint-Cierge-la-Serre²⁰³² en 1885, comme dans toutes les communes rurales sans industrie ni propriétaire riche, il n'y a que des fermes et donc le pasteur doit se loger dans une chambre unique, même si la véritable cause est à chercher là dans une lutte entre un consistoire orthodoxe et une Église locale libérale. À Saint-Dizier²⁰³³, en 1902, le nouveau pasteur, Théodore Delinotte ne trouve pas de presbytère et demande à habiter dans une annexe à Establet. Saint-Dizier est « *en pleine montagne, à 1200 mètres d'altitude, ne compte que 150 habitants, la seule maison que la municipalité m'offre est une pauvre masure composée d'une cuisine et d'une chambre tellement humide qu'elle est inhabitable* ». La petite Église de Labastide-de-Virac, isolée dans la campagne au sud de l'Ardèche²⁰³⁴, voit démissionner son pasteur qui doit habiter à Vallon et qui depuis 5 ans cherche un presbytère sur Labastide : il est fatigué des trajets à pied, sa paroisse souffre de son absence (peu de visites), cela lui coûte cher en voyages, l'indemnité de la municipalité de Vallon est insuffisante.

Cependant, alors que Tommy Falot²⁰³⁵ martèle qu'il faut plus de pasteurs lors d'une conférence à Annonay en donnant l'exemple de la XVIIIe circonscription, celle de Haute-Ardèche Haute-Loire avec 9 Églises vacantes (soit plus de 10 000 protestants sans pasteur), la liste des dites Églises (Saint-Romain-Mars, La Bâtie-d'Andaure, Désaignes, Boffres, Champis, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-Boutières-Intres) correspond à des communautés qui ne déclinent pas.

Les conditions naturelles défavorables n'incitent pas les pasteurs à venir ou à rester longtemps. Le climat, le relief accidenté, l'isolement et l'éloignement des centres urbains sont des caractéristiques de nombreuses Églises. À Lesches²⁰³⁶ en 1832, « *la pauvre Église est dépourvue complètement de prédication, dénuée de tout secours spirituel, les pauvres meurent sans être consolés après avoir souffert les maux de la vie sans les voir adoucis, l'instruction*

²⁰³⁰ ADA V 123 « Lettre du conseil presbytéral de la Bâtie-d'Andaure » (1864)

²⁰³¹ ADD 66 V 1 (1867)

²⁰³² AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (30 juin 1885)

²⁰³³ ADD 62 V 10 « Lettre du pasteur Delinotte au ministre » (1902)

²⁰³⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Labastide-de-Virac » (28 février 1874)

²⁰³⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (30 mai 1884)

²⁰³⁶ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (18 mars 1832)

religieuse des enfants est abandonnée, les adultes n'ayant plus l'appui du christianisme croupissent pour la plupart dans l'immoralité». À Pranles²⁰³⁷ en 1839, une pétition est envoyée au ministre pour obtenir un pasteur : « la jeunesse ne peut recevoir qu'une instruction religieuse imparfaite, les enfants meurent souvent sans avoir reçu le baptême, les malades sont entièrement privés de la consolation d'un pasteur. La tiédeur, l'indifférence s'emparent des âmes : le jour du Sabbat n'est plus observé, les mœurs se dépravent et au lieu d'avancer dans la carrière de la civilisation, nous rétrogradons vers les siècles de l'ignorance et de la superstition ». À La Bâtie-d'Andaure²⁰³⁸ en 1856, le pasteur César Roulet démissionne en faisant état de sa mauvaise santé, du climat rude, des exigences d'un poste essentiellement missionnaire. En 1862²⁰³⁹, le pasteur Flaissières fait de même sans autre motif que le climat et sa mauvaise santé. À Saint-Julien-Boutières²⁰⁴⁰ en 1864, Élie Charlier démissionne pour une place de prédicateur itinérant. Le climat est trop rude pour sa femme âgée. Le deuxième poste pastoral de La Motte-Chalancon n'arrive pas à être pourvu en 1877²⁰⁴¹. Renous est trop âgé pour assurer seul la desserte ; la paroisse est très pauvre ; donc le conseil presbytéral demande au ministre une aide exceptionnelle pour pouvoir rémunérer un évangéliste. À Aucellon²⁰⁴², il est difficile de nommer un pasteur pourvu de titres universitaires entre 1866 et 1896 car l'Église très isolée, peu peuplée, en montagne n'attire personne. Des temps prolongés de vacance du poste se succèdent en alternance avec la nomination d'évangélistes non pourvus de diplôme, ce qui crée un problème supplémentaire de dissidence possible. Le pasteur de Montmeyran en 1896²⁰⁴³ lance un appel pour deux Églises du consistoire de La Motte-Chalancon sans pasteur (Saint-Dizier et Aucellon), il est vrai que pour y accéder il n'y pas de train ni de route, mais plusieurs heures de sentiers raides et pierreux.

2) Les structures ecclésiales.

Dans la Drôme, 5 consistoires se décomposent en 43 Églises locales. En Ardèche, 9 consistoires se partagent 48 Églises locales. Le fait d'avoir presque deux fois plus de consistoires en Ardèche a une influence. Les Anciens des consistoires ont moins d'Églises sous leur responsabilité, les distances à parcourir sont moins grandes, les réunions plus nombreuses et mieux suivies. Dans la Drôme les chefs-lieux de consistoire sont des villes avec des notables qui sont éloignés et parfois en conflit avec les autres Églises locales, lesquelles ont plutôt des conseillers presbytéraux issus du monde rural, essentiellement de petits propriétaires terriens. En Ardèche les chefs-lieux de consistoire sont, à part Privas, de gros bourgs ruraux qui n'ont pas de sentiment de supériorité vis-à-vis des autres Églises locales. Les Églises qui en dépendent sont assez proches, les relations facilitées par la présence des marchés et des foires avec les artisans et les commerçants.

Types d'Églises en 1905	En Ardèche	Dans la Drôme
Urbaines	2	2
Bourgs ruraux et commerçants	7	7
Bourgs industriels et commerçants	4	4
Églises rurales	33	28
Postes d'évangélisation et dissémination	2	2

²⁰³⁷ AN F 19 10 485

²⁰³⁸ ADA V 119 (1856)

²⁰³⁹ ADA V 123 « Lettre du conseil presbytéral de La Bâtie-d'Andaure » (1862)

²⁰⁴⁰ ADA V 123 (1864)

²⁰⁴¹ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (1er juillet 1877)

²⁰⁴² ADD 62 V 1

²⁰⁴³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (27 mars 1896)

Le choix des notables comme Anciens avant 1852 peut affaiblir l'Église surtout si ces derniers n'ont pas la piété nécessaire à leur charge. C'est ce que précise le pasteur Chabal²⁰⁴⁴, certes « réveillé » et hostile aux « pré-libéraux » quand il décrit au ministre, en 1836, le consistoire de Lamastre : « *parmi les notables faut-il prendre nécessairement les plus imposés, ou plutôt la loi ne laisse-t-elle pas la latitude de choisir entre un certain nombre ? Il serait d'autant plus désirable qu'il en fut ainsi que dans certaines localités les plus riches ne sont pas les plus religieux et que beaucoup d'entre eux affichent même l'impiété et le mépris du culte en sorte que leur nomination à la charge d'ancien est un scandale et un malheur pour l'Église. Je pourrais vous citer ici les déplorables élections qui ont eu lieu à Lamastre en 1834-1836. Avec de tels consistoires l'administration de l'Église est impossible et les pasteurs en sont réduits à ne pas oser les convoquer. La loi veut des notables pour anciens et rien de mieux ; mais elle ne doit pas vouloir que ces anciens soient des païens. Cette contrainte est intolérable* ».

3) Accueil ou rejet des dissidences.

Alors que les dissidences libristes ou méthodistes, puis darbystes, se développent, l'action de certains pasteurs revivalistes peut éviter un trop grand nombre de départs de l'Église officielle. C'est ainsi qu'il faut analyser les regrets des Anciens de Saint-Agrève en 1855²⁰⁴⁵ quand le pasteur Chabal quitte la région pour Brest : « *le consistoire ne saurait oublier que Dieu a par lui relevé et restauré les Églises de cette contrée...Sagesse, prudence, esprit de conciliation dans sa conduite* ».

Quelques années auparavant, en 1835, l'Église des Ollières²⁰⁴⁶ se trouve dans un état déplorable après le court, mais désastreux ministère du pasteur Richard (c'est d'ailleurs son seul poste pastoral). Les dissidents pensent s'implanter mais n'y arrivent pas parce que les pasteurs qui prennent leur poste, Galtier, puis Gounon, orthodoxes modérés et non revivalistes, réorganisent l'Église, marquée même par un petit Réveil, avec l'aide de pieux laïcs, particulièrement René Auguste Fougéirol, l'industriel local avec lequel ils s'entendent, bien que ce dernier soit plutôt libéral (Delétra parle d'un chrétien humanitaire, républicain et saint-simonien).

En 1841, le Suisse Delétra décrit²⁰⁴⁷ l'Église de Désaignes desservie pendant plus de 50 ans le pasteur Brisset (jusqu'en 1882) qui délaisse ses paroissiens, ces derniers s'éloignant du temple : « *l'Église de Désaignes est dans un état assez triste. La ville même est remplie d'ivrognes. Les gens de la campagne, surtout ceux des hauteurs, me semblent plus respectables. Mais la plupart ne savent rien, même pas lire. Il n'y a chez eux ni bibles, ni psaumes. Des évangélistes dissidents tiennent régulièrement des réunions dans divers quartiers et attirent à eux les personnes qui malheureusement ne trouvent pas dans le culte officiel la satisfaction de leurs besoins religieux* ». Il n'est pas étonnant dans ces conditions qu'une Église libre se crée et que des assemblées darbystes prospèrent.

L'Église de Saint-Pierre-ville en 1852²⁰⁴⁸ est dans une situation contrastée : libérale et peu marquée par le réveil religieux, elle voit les plus pieux de ses membres rejoindre les assemblées darbystes ; l'hémorragie reste limitée grâce au bon accompagnement pastoral de

²⁰⁴⁴ AN F 19 10 130

²⁰⁴⁵ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (25 février 1855)

²⁰⁴⁶ « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

²⁰⁴⁷ « Journal du pasteur Delétra »

²⁰⁴⁸ AN F 19 10120

M. Rouquette : « *quant à la vie religieuse, ce troupeau la puise plutôt dans le souvenir des martyrs du protestantisme que dans la connaissance des vérités qu'il enseigne. Depuis quelques années l'Eglise a vu s'éloigner de son sein des darbystes qui troublaient son repos par une foi mal éclairée. Grâce au zèle de M. Rouquette la doctrine que ces fanatiques prêchaient a gagné bien peu de monde* ». Il en est de même dans l'Église de Saint-Christol²⁰⁴⁹ où le pasteur Chastagnaret, en poste 33 ans, de 1844 à 1878, n'est pas apprécié. Sa prédication est dite indigente et son attitude mêle paresse et négligence. Sous son ministère une dissidence libriste se fait jour. Elle n'arrive pas à s'implanter durablement et en 1878, elle disparaît avec l'arrivée de pasteurs plus zélés. Un cas identique est à noter à Beaumont-lès-Valence²⁰⁵⁰ avec le pasteur Pierre Armand, en poste de 1812. A sa mort en 1853. Les prédications d'Armand sont qualifiées de ternes, vagues, banales et vides. Mais il a épousé une « morave réveillée » qui, par sa piété vivante, a une forte influence sur les paroissiens : ainsi sont notés la bonne fréquentation de l'école du dimanche, un pensionnat chez elle, mais aussi l'accueil de pasteurs évangélistes de passage. Donc durant tout son ministère l'Église est visitée par les agents de la société évangélique de Genève. La dissidence ne peut s'établir durablement, les paroissiens restant fidèles à l'Église nationale ou perdant la foi en raison des querelles doctrinales.

Lors des conférences de Nyons en 1846²⁰⁵¹ les pasteurs réfléchissent à la façon de contrer les dissidents ; ils reprennent alors les paroles du pasteur pré-libéral Samuel Vincent, preuve que les luttes doctrinales ne sont pas encore trop exacerbées : la ligne de conduite à observer passe par la prudence et la charité, s'il y a crainte de l'invasion des méthodistes, il faut alors les rendre inutiles en mettant en place une religion plus vivante et plus profonde, en étant plus familier et populaire dans les prédications, moins intellectuel, en allant dans les maisons, en corrigeant les abus.

L'administration préfectorale de l'Ardèche²⁰⁵², à la fin de l'Empire autoritaire, fait une enquête pour avoir une vision exacte du poids des dissidences dans une partie du département.

Canton de Saint-Péray	Une douzaine d'adeptes « momiers » (maison isolée à Toulaud).
Canton de Saint-Agrève	400 « momiers » darbystes à Saint-Agrève et Devesset.
Canton d'Annonay	200 libristes et 150 darbystes à Annonay.
Canton de Vernoux	100 darbystes à Saint-Julien-le-Roux.
Canton de Lamastre	Libristes à Désaignes.

En 1852 le pasteur Chabal de Saint-Agrève²⁰⁵³ explique que le darbyisme est en déclin là où les pasteurs nationaux comme lui ont rétabli une prédication évangélique et ont du zèle.

En 1890, le pasteur Doumergue parle du darbyisme en Ardèche et Haute-Loire²⁰⁵⁴ et résume à sa manière les raisons qui font que les dissidences affaiblissent l'Église nationale. Il estime à 10 000 le nombre de darbystes et établit une liste de 10 causes pour expliquer son succès : Le darbyisme a été préparé par l'ancienne dissidence, l'une appelle l'autre. Les vacances de postes pastoraux sont trop prolongées dans les régions reculées. Les pasteurs se succèdent trop et font parfois du mal. Il y a trop de formalisme dans la communion. Le discours simple des darbystes passe bien chez les paysans, avec des responsables qui sont des paysans riches et qui influencent les autres. Dans les nombreuses petites réunions, les femmes sont plus

²⁰⁴⁹ « Le Vivarais et le Velay protestants » » Samuel Mours

²⁰⁵⁰ « Article du Protestant valentinois » (Août 1889)

²⁰⁵¹ « Article de la Sentinelle » (15 octobre 1846)

²⁰⁵² ADA 2 Z 818 « Dossier de la sous-préfecture de Tournon » (1858)

²⁰⁵³ AN F 19 10120

²⁰⁵⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (6 février 1890)

influençables, et si le mari ne devient pas darbyste, il sombre dans l'indifférence et néglige l'éducation religieuse de ses enfants.

À la fin du XIXe siècle, le darbyisme est fortement implanté, particulièrement en Ardèche²⁰⁵⁵ : « *Le darbyisme est une des plaies et le plus actif dissolvant des Églises évangéliques. Unissant à un zèle souvent très sincère pour la gloire de Dieu un insupportable orgueil spirituel, mélange vraiment étrange d'idées bizarres, de subtilités théologiques et de nouveautés dangereuses, ce bigotisme d'un nouveau genre attire les âmes ardentes par ses prétentions mêmes et en poussant à l'extrême l'esprit d'étroitesse, il leur persuade qu'ils ont une sainteté supérieure, parce qu'une fois gagnées, ils jugent plus sévèrement leurs frères... Il y a à notre avis trois moyens de combattre le darbyisme... Donner à notre peuple protestant une forte éducation chrétienne... organiser fortement l'Église.... développer l'activité laïque... ».*

Dans la Drôme il semble que les dissidences (darbyisme et méthodisme) se développent à cause du libéralisme outrancier de certains pasteurs qui se rapprochent très fortement de la libre pensée. C'est ce que semble sous-entendre la deuxième conférence des pasteurs de l'Église méthodiste de France²⁰⁵⁶ : « *Le méthodisme puise sa principale force dans les négations et l'influence deux fois mortelles du protestantisme libéral* ».

C. Des facteurs externes sont plus convaincants.

Au synode de la XIXe région tenu à Crest en 1887²⁰⁵⁷, les délégués constatent qu'à part Valence, Montélimar et Dieulefit, la population protestante diminue partout du fait de l'émigration, du déficit des naissances et des mariages mixtes défavorables.

I Exode rural et micro-industrie de certaines campagnes.

1) L'Ardèche, moins frappée.

L'Ardèche souffre peu de l'exode rural, la micro-industrie et la mise en valeur agricole maintiennent de fortes densités de population. Des petites villes industrielles attirent des protestants qui quittent la montagne. Elles accueillent ces nouveaux membres et les intègrent. Ainsi en est-il de Privas²⁰⁵⁸ et de la vallée de l'Ouvèze en 1848. Le temple est trop petit. Les fidèles ont augmenté d'un tiers surtout à Veyras et Saint-Priest. Plus de 200 personnes les jours de fêtes viennent au culte. Mais les souscriptions volontaires sont insuffisantes car les récoltes sont mauvaises et la crise commerciale frappe. De même en 1866²⁰⁵⁹ le consistoire de Privas demande la création d'une Église à partir des communes de Saint-Symphorien, Baix, Cruas, Saint-Lager-Bressac, dissociée des 750 protestants au Pouzin, chiffre qui devrait augmenter avec le développement des établissements industrielles et les commerces. En 1904²⁰⁶⁰ le consistoire de Privas précise que la population protestante de Flaviac augmente considérablement depuis l'ouverture des mines. La Voulte²⁰⁶¹ est un contre-exemple avec la crise depuis les années 1875 et la fermeture des hauts fourneaux donc le départ des ouvriers. La population protestante diminue alors fortement.

²⁰⁵⁵ « Articles du Christianisme au XIXe siècle » (30 décembre 1886)

²⁰⁵⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (15 octobre 1875)

²⁰⁵⁷ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1887)

²⁰⁵⁸ ADA 82 V 4 « Registre du consistoire de Privas » (22 mai 1858)

²⁰⁵⁹ ADA 82 V 4 « Registre du consistoire de Privas » (7 avril 1866)

²⁰⁶⁰ ADA V 222 « Lettre du consistoire de Privas au préfet » (1904)

²⁰⁶¹ « Articles du Cévenol » (1895)

Les vallées et les plateaux ardéchois conservent de fortes densités de population grâce au cumul d'une activité agricole traditionnelle, faite de polyculture sur les versants aménagés en terrasse, et d'une micro-industrie textile doublée d'une activité commerciale vendant les produits vers les villes grâce au chemin de fer.

L'âge d'or de la sériciculture se déroule de 1820 à 1855²⁰⁶² après les difficultés révolutionnaires. Se multiplient alors les magnaneries, les moulinages et les filatures. Bien située sur l'axe rhodanien, l'ouverture progressive des chemins et des routes, permet d'acheminer la soie vers Lyon. Des milliers de muriers sont plantés sur les multiples terrasses entretenues depuis des siècles. Cependant dès 1854 la pébrine détruit les vers à soie et il faut importer la graine d'Italie puis du Japon mais cela ne suffit pas et les moulinages ou filatures s'alimentent dès lors directement en grèges étrangères par l'intermédiaire de la fabrique lyonnaise. Ainsi, tout au long du siècle, l'Ardèche maintient cette micro-industrie textile qui limite l'exode rural.

La vallée de l'Eyrieux²⁰⁶³ est un axe de communication transversal important reliant la vallée du Rhône au plateau de Haute-Loire. Des étendues de zones planes fertiles se doublent de coteaux plus pauvres mais mis en valeur depuis des siècles avec un étagement en murets de pierres sèches. Les densités de population y sont fortes et restent élevées tout le siècle. L'exode rural ne frappe pas la succession des villages en partie protestants. Une agriculture tournée vers la vente et un développement des moulinages de soie assurent une relative prospérité. Le journal « Le Cévenol » par une série d'articles en 1895, décrit cette vallée dynamique : *« entre Beauchastel et Saint-Laurent, se trouvent de magnifiques vignobles reconstitués après la crise du phylloxéra. De Saint-Laurent à Saint-Fortunat, on traverse une gorge profonde, sauvage et inculte de 9 km avec quelques hameaux accrochés à flanc de montagne. Saint-Fortunat, exposé au sud et abrité des vents, est un pays de primeurs qui exporte vers Paris et Bruxelles des cerises, des petits pois, des figues et des raisins. De la gare on voit l'inscription sur le temple - Prépare-toi à la rencontre de ton Dieu - et cela glace d'effroi les passagers peu rassurés sur la sécurité du train ! Se succèdent des usines de soie, filatures, moulinages, tissages, Le père de famille cultive sa petite propriété, la mère garde les chèvres, les enfants travaillent à la fabrique. Si cette industrie venait à disparaître, le pays serait complètement ruiné. Aux Ollières, la partie ancienne autour de l'église est peuplée de catholiques, la partie récente s'organise autour des tissages et moulinages Fougeirol, député de l'Ardèche, où les protestants dominent. Des Ollières à Saint-Sauveur, la vallée n'est pas large, la route est alors toujours sur la rive opposée du train, donc il faut des ponts. Arrive ensuite un véritable couloir après Saint-Sauveur entre les plateaux de Vernoux et de Gluiras, contrée peu fertile, roche à nu, des châtaigniers et la ténacité des habitants pour retenir la terre derrière des murets de pierres. De nombreuses routes, beaucoup inachevées, conduisent de la vallée sur les plateaux, les pitons prennent de préférence les petits sentiers caillouteux. À quelque distance du Pont-de-Chervil, la fraîche vallée du Talaron et Beauvène. À partir de Pailhès, la vallée s'élargit et l'on ne voit de tous côtés que vignes, prairies et bois de châtaigniers, les contrées redeviennent alors majoritairement catholiques »*. Dès les années 1880, la culture du pêcher qui s'implante dans la basse vallée de l'Eyrieux permet le maintien d'une population rurale nombreuse et relativement aisée.

Aux Ollières²⁰⁶⁴ la population croît régulièrement pour atteindre son maximum en 1891 avec

²⁰⁶² Magnaneries et vers à soie, la sériciculture en pays vivarois et cévenol (Hervé Ozil)

²⁰⁶³ « Articles du Cévenol » (1895)

²⁰⁶⁴ Revue du Vivarais « Article de Michel Riou sur Auguste Fougeirol » (2001)

2309 habitants. Dans le dernier tiers du siècle, l'agriculture se maintient avec certes déjà un recul de la châtaigneraie mais de nets progrès pour les cultures maraîchères et la vigne. Les axes de communications s'améliorent, particulièrement la route de la vallée de l'Eyrieux plus accessible avec la construction d'un pont suspendu remplaçant le vieux pont de pierre en 1857. De même la force hydraulique de l'Eyrieux est captée à partir de multiples petits barrages. Cela entraîne le développement des moulinares, particulièrement celui des Fougérol, qui emploient en 1860, 400 ouvrières. La crise séricicole de la pébrine des années 1840-1850 touchent peu les moulinares ollérois, ces derniers s'entendant avec les soyeux lyonnais pour recevoir des soies grèges de l'étranger. En revanche, avec le traité de libre-échange passé avec le Royaume-Uni réduit la rentabilité des moulinares qui débauchent. Il faut alors se reconverter dans la filature.

Le canton de Saint-Pierre-ville mêle activités rurales et micro-industries²⁰⁶⁵. Dès la fin du XVIIIe siècle, l'élevage du vers à soie et la filature se passent en famille mais déjà les premiers moulinares apparaissent, l'apogée est atteinte en 1860, le déclin ne se fait sentir qu'après la première Guerre mondiale. Les moulinares emploient des dizaines d'ouvrières, jeunes filles et épouses de protestants qui continuent à exploiter la micro-propriété rurale, sur des pentes aménagées en terrasses. L'appoint du salaire féminin limite fortement l'exode rural. Le canton maintient sa population même si l'essentiel de la croissance démographique se concentre sur la vallée de l'Eyrieux (particulièrement Saint-Sauveur-de-Montagut) alors que les contreforts des Boutières déclinent. De petites fabriques de soie le long des affluents de l'Eyrieux permettent le maintien partiel de la population. C'est le cas au hameau de Féouzets, peuplé de 140 habitants au début du XXe siècle, sur le territoire de l'Église de Marcols-Albon²⁰⁶⁶ : une fabrique de soie construite à la fin du XIXe siècle emploie une vingtaine d'ouvrières, la plupart logées sur place, qui préfèrent travailler dans une petite entreprise de proximité où elles se trouvent mieux considérées par le patron.

Les moulinares dans le canton de Saint-Pierre-ville :

Communes	É la fin XVIIIe siècle	En 1860
Saint-Pierre-ville	1	7
Albon-Marcols	5	16
Gluiras-Beauvène	3	4
Saint-Étienne-de-Serre	1	2
Saint-Sauveur-de-Montagut	0	4
Saint-Julien-du-Gua	0	3
Issamoulenc	0	1
Total	9	37

Dans la vallée du Rhône, de part et d'autre de la confluence de l'Eyrieux, se trouvent les bourgs industriels de La Voulte, Beauchastel et Charmes. Le pasteur Arnoux décrit ce dernier en 1852²⁰⁶⁷. Il parle d'un village agricole qui doit sa croissance au développement des moulinares de soie qui drainent une population protestante issue des montagnes

²⁰⁶⁵ « Saint-Sauveur-de-Montagut - Évolution d'une petite commune rurale en Ardèche » par Élie Reynier (1948)

²⁰⁶⁶ Cahiers PHA N°9 (2009)

²⁰⁶⁷ « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

environnantes. Il précise que « *les fabriques de soie n'y sont pas comme dans beaucoup de localités une cause de démoralisation. Les mouliniers qui occupent ces fabriques sont des hommes honorables qui veillent avec le soin le plus scrupuleux à ce que l'ordre et la moralité règnent au milieu des ouvrières* ». Il semble donc y avoir un risque, quand le déracinement est profond, de voir les ouvriers soyeux se détacher de l'Église, surtout si le patronat n'est lui-même pas très zélé religieusement.

Le Pouzin²⁰⁶⁸, à la confluence Rhône-Ouvèze, voit affluer des protestants devenant ouvriers dans les fonderies, un poste pastoral est créé en 1846, un temple est construit en 1851.

La commune de Privas²⁰⁶⁹ (et les voisines de Coux et Lyas) voit augmenter le nombre des fabriques et des moulinages. En 1811, 28 fabriques occupent 540 ouvriers, 30 en 1848 emploient 840 ouvriers dont 150 enfants. À la fin du XIXe siècle, 800 ouvriers travaillent dans 31 établissements industriels. Avec l'arrivée des fonctionnaires nombreux dans une ville-préfecture, en plus de la population ouvrière maintenue, il est logique que l'Église de Privas maintienne le nombre de ses fidèles.

Dans la vallée voisine de la Payre, autour de Chomérac, la crise séricicole des années 1851, fait chuter la population de 10 à 20 %, il en est de même autour de Vallon et de Salavas, région où la crise viticole (l'oïdium) aggrave encore la situation. Des moulinages et des usines textiles employant une main d'œuvre féminine limitent cependant le déclin jusque dans les années 1890 où celui-ci repart²⁰⁷⁰.

Le contre-exemple peut alors être trouvé dans la vallée de l'Ouvèze, entre le Pouzin et Privas,²⁰⁷¹ qui voient se succéder plusieurs villages (Rompon, Les Fonts-du-Pouzin, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Flaviac) qui vivent des industries textiles contrôlées par des protestants (Marquet, Payen, de Micheaux, Montusclat, Barrès, Blanchon) qui emploient une main d'œuvre nombreuse. L'exode rural ne frappe donc pas cette vallée. Cependant, à la différence de la vallée de l'Eyrieux, le déclin démographique des communautés protestantes est sensible à la fin du XIXe siècle. Il semble que, contrairement à la vallée de l'Eyrieux, les mariages mixtes soient ici plus nombreux, que les réveils religieux successifs ont été néfastes à l'Église nationale en multipliant les communautés darbystes ou en poussant les ouvriers vers l'indifférence religieuse. Le patronat industriel, qui remplit aussi le rôle d'Ancien dans l'Église, plutôt libéral théologiquement, s'oppose au réveil religieux des années 1840 soutenu lui par une partie des ouvriers.

2) La Drôme, plus touchée.

Le synode de Crest en 1898²⁰⁷² montre bien l'engrenage implacable : le déplacement des paroissiens de la campagne vers les centres urbains entraîne une perte dans les villes, du fait qu'il y a moins en moins de mariages, de plus en plus mixtes et même civils ! L'anonymat urbain, le moindre contrôle pastoral et des cadres de l'Église font alors des ravages.

Les synodes suivants²⁰⁷³ font le compte-rendu des visites d'Église. Le constat est sans appel et confirme la vision précédente : la dépopulation accélérée des Églises de campagne réduit le

²⁰⁶⁸ Cahiers PHA n°3 (2003)

²⁰⁶⁹ Cahiers PHA n°2 (2002)

²⁰⁷⁰ « Mémoires d'Ardèche et temps présents » N°32 (articles de Jean-Pierre Mur et Christophe Leyronas)

²⁰⁷¹ Cahiers PHA N°3 (2003)

²⁰⁷² « Article du Protestant valentinois » (Mai 1898)

²⁰⁷³ « Article du Protestant valentinois » (Avril 1889)

nombre protestants connus, d'autant plus que, touchés par l'exode rural, ils ne se font pas connaître quand ils arrivent en ville. De plus, le manque de pasteurs empêche de les encadrer correctement comme le montre l'exemple des 350 protestants de Romans, « *population ouvrière flottante* », laissée à l'abandon.

La Drôme offre un visage démographique différent du département voisin. Dans les zones de montagnes la micro-industrie est réduite, voire quasi inexistante et l'agriculture n'arrive pas à maintenir les populations malgré les vignobles de la vallée de la Drôme. L'exode rural y est plus précoce et plus accentué qu'en Ardèche. Jusqu'aux années 1840-1850, la forte production de cocons²⁰⁷⁴ maintient la population dans la vallée de la Drôme de Saillans à Châtillon ainsi que dans celle de l'Ouvèze de Vinsobres à La Motte-Chalancon. Mais la crise de la pébrine survient et les fabriques ferment les unes après les autres. Les protestants deviennent ouvriers dans les villes ou les gros bourgs de la vallée du Rhône et perdent assez rapidement le contact avec l'Église. C'est ce que dit le pasteur de Beaumont-lès-Valence en 1889²⁰⁷⁵ lors de l'assemblée générale de son Église : « *on ne peut plus dire que les pasteurs manquent au troupeau mais plutôt que le troupeau manque aux pasteurs. « Les Églises rurales deviennent de jour en jour plus petites, sans doute la population protestante des villes augmente mais contrairement aux villages où le pasteur connaît tout le monde et où tout le monde connaît le pasteur et le temple, le pasteur des villes ne connaît pas la moitié des protestants. Disséminé le protestant dans une ville peut perdre ses habitudes religieuses, se laisser absorber par ses affaires et envahir par le milieu indifférent qui l'entoure. Le mal est grand. Mais il est bien plus grand quand le disséminé va s'établir dans un milieu tout catholique. S'il y avait du zèle et de la vie religieuse, cette dissémination pourrait être avantageuse et concourir efficacement au progrès de l'Évangile, mais comme le zèle et la vie religieuses manquent, ces tisons qui s'éloignent des foyers, ne pouvant allumer des feux nouveaux, finissent par s'éteindre et se refroidir ».*

La ville de Valence résume bien à elle seule la perte de substance protestante liée à l'exode rural, comme en témoigne ces nombreux articles parus dans le « Protestant valentinois » : dans son édito en 1887 le pasteur Causse écrit²⁰⁷⁶ : « *nous avons dans notre paroisse une catégorie fort nombreuse de coreligionnaires, celle des petits commerçants. Vous trouverez un peu partout dans la ville, des boulangers, des épiciers, des cordonniers, des merciers, des cafetiers, des restaurateurs protestants. Et même en général de très bons protestants, quoiqu'on ne les connaisse guère et qu'ils ne montrent pas un grand zèle pour la religion. La plupart sont originaires de nos Églises de la Drôme et de l'Ardèche, surtout de l'Ardèche, où les bonnes traditions sont conservées, les enfants élevés sous l'influence de la Bible. Nos populations protestantes désertent partout les campagnes et se précipitent en ville pour y chercher la prospérité et une vie plus facile. Que deviennent ces protestants qui nous arrivent des Églises de campagne. Pour la plupart ils sont perdus pour nous ».* Ces faits sont confirmés par les statistiques qui précisent qu'il y a 180 décès en 1889 à Valence²⁰⁷⁷ : 85 originaires d'Ardèche, 53 de la Drôme, 21 d'ailleurs et seulement 23 de Valence !

Il semble que les petites villes ou les gros bourgs industrialisés n'arrivent pas à intégrer correctement les populations protestantes déracinées. Die, Dieulefit et Poët-Laval ont de nombreuses usines ; elles accueillent des protestants mais ceux-ci perdent vite le lien avec des Églises, jugées sans doute trop « bourgeoises » puisque dirigée par le patronat de ces

²⁰⁷⁴ Terres voconces « Article de Jean Laget » (juin 2008)

²⁰⁷⁵ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Beaumont-lès-Valence » (27 janvier 1889)

²⁰⁷⁶ « Article du Protestant valentinois » (Octobre 1887)

²⁰⁷⁷ Idem (Mars 1890)

dernières. À Crest et à Aouste, l'arrivée des ouvriers maintient la démographie protestante, les pertes sont moins élevées ; faut-il y voir l'influence du patronat des Lombard-Latune, plus marqué par le christianisme social. Livron, Valence et ses annexes ouvrières (Bourg-lès-Valence, Romans, Saint-Vallier) semblent limiter les pertes mais la croissance des Églises reste tout de même moins forte que la croissance industrielle.

II L'influence du rationalisme, de l'anticléricalisme et du catholicisme.

1) La déchristianisation.

La population ouvrière voit dans la prédication du « Réveil » une émancipation sociale avec le message centré sur un Christ qui libère. Quand une partie du prolétariat s'aperçoit que ce message concerne une libération personnelle et non une libération collective (émancipation vis-à-vis de la classe bourgeoise), il s'éloigne de la pratique religieuse, sombre dans l'indifférence avant de grossir les rangs de l'athéisme. C'est, semble-t-il le cas dans le milieu ouvrier de la vallée de l'Ouvèze en Ardèche mais aussi dans les populations ouvrières du pays de Dieulefit, du Diois ou du Crestois.

Dans son rapport à l'assemblée générale de 1906²⁰⁷⁸, le pasteur de Beaumont-lès-Valence décrit comment il perçoit son Église en voie de déchristianisation : pour lui la principale raison réside dans le fait que beaucoup de huguenots soutiennent le temple « du dehors ». Ils ne sont pas hostiles même si la libre pensée est puissante parmi eux mais ils vivent leurs « valeurs » protestantes hors de l'Église en s'engageant dans les secours mutuels, les syndicats agricoles, le bureau de bienfaisance, qui absorbent toute leur attention, ce qui les éloignent ainsi du diaconat et donc de la pratique religieuse. La déchristianisation commence ainsi !

2) Le catholicisme

Le catholicisme drômois paraît moins virulent que son voisin ardéchois, plus conservateur et marqué par la multiplication des nouveaux ordres religieux liés à la reconquête mariale du XIXe siècle. De plus les bastions protestants ardéchois sont plus concentrés, avec moins de communes où les deux communautés se côtoient. Dans la Drôme, dans un nombre beaucoup plus important de communes, les protestants sont minoritaires. Il semble alors que les relations entre les deux communautés soient différentes de part et d'autre du Rhône.

En Ardèche, les bastions protestants résistent à la volonté de reconquête du catholicisme. Les mariages mixtes semblent moins nombreux, les deux communautés coexistent sans réellement se mélanger. L'intransigeance du clergé catholique et la relative fermeté des responsables protestants maintiennent alors un relatif équilibre tout au long du siècle. Là où le catholicisme progresse, les raisons en sont moins le phénomène des mariages mixtes ou la supposée dénatalité protestante, que l'exode rural des jeunes protestants vers la vallée du Rhône ou des villes plus lointaines : les terres laissées sans fermage sont alors occupées par des familles catholiques descendues du plateau de Haute-Loire. Cependant les mariages mixtes ont une influence négative sur la démographie protestante à l'exemple de Saint-Pierreville en 1852, petite Église rurale minoritaire (25% de la population totale)²⁰⁷⁹ : il y a eu huit mariages mixtes depuis 5 ans, « *ils troublent la paix des familles quant à l'éducation religieuse des enfants, ces unions sont source de tiédeur à cause des concessions mutuelles* ».

²⁰⁷⁸ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Beaumont-lès-Valence » (1906)

²⁰⁷⁹ AN F 19 10120

Dans la Drôme, la situation est différente : dans les Églises rurales, les mariages mixtes tournent à l'avantage quasi exclusif du catholicisme. Le pasteur de Beaumont-lès-Valence en fait l'amère expérience et le dit à ses paroissiens en 1889 lors de l'assemblée générale²⁰⁸⁰ : « nous pourrions citer l'annexe de Saint-Auban de l'Église de Sainte-Euphémie, une des plus anciennes, une de celles qui avaient résisté aux siècles de persécutions, qui, privée pendant longtemps de pasteur, a disparu presque entièrement sous les efforts d'un curé habile qui favorisait de tout son pouvoir les mariages mixtes. Aussi l'Église a-t-elle le devoir de dire à tous ses enfants, mais surtout à ses fils, ce que les parents de Samson lui disaient au moment où il voulait se marier avec une fille des Philistins : n'y-a-t-il point de femme parmi les filles de tes frères et dans tout notre peuple que tu ailles prendre une femme chez les Philistins ? Quand la femme est protestante et le mari catholique il y a sans doute toujours des dangers à courir mais le mal est moins grand. Cependant nous avons présidé dans le courant de cette année l'ensevelissement d'une de nos sœurs dont l'infidélité a causé un grand dommage à notre Église. Elle a été accompagnée, elle protestante, par ses 8 enfants, tous catholiques, tous mariés et quelques-uns mariés à des protestants et ayant leurs enfants catholiques ».

III Des spécificités démographiques.

Il est impossible de réaliser une étude exhaustive des données statistiques protestantes. Les registres du XIXe siècle de baptêmes, de mariages et d'obsèques sont très peu nombreux à avoir été conservés correctement. Il ne semble y avoir aucune logique ecclésiale. Les registres existants se trouvent autant dans les Églises rurales qu'urbaines, petites que grandes, libérales qu'orthodoxes, drômoises qu'ardéchoises.

À l'étude des quelques données accessibles il est possible d'affirmer que la surmortalité, particulièrement celle des enfants (mais ce n'est pas une spécificité protestante), fait des ravages, et ne permet pas, malgré une natalité souvent forte (ce qui remet partiellement en cause la vision d'une dénatalité protestante), aux communautés de croître.

Consistoire de Valence – Année 1897²⁰⁸¹.

Églises	Baptêmes	Décès	Écart	Mariages	Confirmations
Valence-Romans	117	110	+7	36	91
Beaumont	12	15	- 3	2	9
Chabeuil	16	21	-5	1	12
Châteaudouble	6	6	0	0	4
Cliousclat	12	10	+2	4	6
Etoile	14	14	0	2	9
Livron	41	39	+2	18	39
Loriol	19	35	-16	10	21
Montmeyran	18	18	0	5	11
La Baume	3	9	-6	6	0
TOTAL	258	277	-19	84	193

1) Les Églises de campagne.

²⁰⁸⁰ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Beaumont-lès-Valence » (27 janvier 1889)

²⁰⁸¹ « Article du Protestant valentinois » (Mars 1898)

Beauvène²⁰⁸² est une petite Église rurale sur les contreforts de la vallée de l'Eyrieux ; regroupés en hameaux, les protestants sont encore peu touchés par l'exode rural, le travail agricole sur les versants aménagés en terrasses se double d'une activité industrielle dans les moulinaages de soie.

	Baptêmes	Décès	Décès d'enfants	Écart
1896	17	16	5	+1
1897	6	10	3	-4
1898	14	13	4	+1
1899	13	17	4	-4
1900	7	6	0	+1
Total	57	62	16	+5
Moyenne	11.4	12.4		-1

Bon an mal an, les baptêmes compensent les décès qui restent cependant légèrement supérieurs, la population protestante n'augmente donc pas par accroissement naturel. Un quart des décès concerne de jeunes enfants, surtout des bébés de moins d'un an. Les conditions de vie, particulièrement l'hygiène, ne sont pas bonnes. Il y a également deux à trois décès par an de personnes entre 20 et 40 ans, adultes dans la force de l'âge. Les autres décès sont des vieillards de plus de 80 ans. Il n'y a en effet quasiment aucun décès de personnes entre 40 et 80 ans !

Les registres sont très partiels. Alors que l'Église existe depuis 1873, les registres ne sont correctement connus qu'à partir de 1893, date de l'arrivée du premier pasteur. Les années précédentes, alors que l'Église est desservie par le pasteur de Gluiras, ce dernier inscrit sans doute les actes pastoraux sur les registres de son Église mais ces derniers ont disparu !

Cliousclat est une petite Église rurale en partie industrialisée (poterie) le long de la vallée du Rhône, au sud de la rivière Drôme, qui regroupe trois communes.

Le peu de statistiques montre de nouveau que, même si les baptêmes sont assez nombreux, tout comme les mariages, les décès sont encore supérieurs. La communauté ne renouvelle donc pas par accroissement naturel positif.

Année	Mariages	Baptêmes	Décès	Écart	KT reçus
1890	4	13	10	+ 3	13
1891	7	10	9	+ 1	13
1892	6	15	21	-6	16
1893	7	8	20	-12	12
1895	3	9	12	-3	0
1896	3	23	14	+ 9	11
Total	30	84	86	+2	65

La faiblesse de la natalité protestante a souvent été mise en avant, en opposition avec le grand nombre d'enfants des familles catholiques. Il faut sans doute être plus mesuré dans les propos. Dans les Églises de montagne, durant tout le siècle, il semble que les familles protestantes aient beaucoup d'enfants. Les enfants sont nombreux car la mortalité infantile est très forte mais aussi parce que l'enfant, don de Dieu, est aussi un atout économique, il pourra être utilement employé dans les nombreux moulinaages qui s'égrènent le long des rivières, amenant ainsi un complément de salaire bien utile au foyer paternel.

²⁰⁸² AP Le Cheylard « Registre de l'Église de Beauvène »

Lors du recensement officiel de 1852 à **Gluiras**²⁰⁸³, les familles protestantes plus de 4 enfants sont très nombreuses.

À Féouzets²⁰⁸⁴, hameau de 140 habitants, sur le territoire de l'Église de **Marcols-Albon**, Vernhes de Soubeyranne a 14 enfants à la fin du XIXe siècle, 11 filles et trois garçons (un seul devenant adulte). La population de la commune de Marcols-Albon (Marcols la catholique et Albon la protestante à peu près à parts égales) reste globalement nombreuse et jeune à la fin du XIXe siècle avec presque 1900 habitants dont 320 enfants. En 1895²⁰⁸⁵ cette même Église se compose de 650 membres, il y a eu 16 décès dont 4 enfants, 2 adolescents et 6 morts nés, 21 naissances. L'espérance de vie est de 33 ans !

Dans l'Église voisine de **Saint-Christol** en 1896²⁰⁸⁶, 5 jeunes mères de famille, aux nombreux enfants, sont décédées.

Grâce au compte-rendu journalier de ses activités²⁰⁸⁷, le pasteur Roman de l'Église de **Lesches-Beaurières** en 1845 nous montre une communauté où les mariages sont nombreux, où les baptêmes excèdent sur les décès mais aussi une forte mortalité infantile (baptême le samedi, obsèques le dimanche par exemple).

2) Les Églises dans les petits bourgs.

Chabeuil²⁰⁸⁸, Église fondée en 1869, est un gros bourg rural. Beaucoup de décès de jeunes de 10 à 25 ans sont visibles. Beaucoup de couples mariés sont nés en Ardèche : les paysans ardéchois ont beaucoup d'enfants, l'aîné garde souvent la propriété familiale, trop petite pour être partagée. Les cadets partent travailler dans les villes de la vallée du Rhône mais aussi s'installent dans des villages drômois où, semble-t-il la dénatalité est plus précoce. Les registres sont mal tenus par le pasteur Lafon à partir de 1895.

	Mariages	Baptêmes	Décès	Écart	Décès d'enfants
1883	5	12	27	-15	4
1884	7	14	13	+1	4
1885	4	6	20	-14	7
Rien en 86 (décès du pasteur Peloux)					
1887	2	5	6	-1	1
1888	4	10	15	-5	4
1889	4	14	19	-5	4
1890	4	12	18	-6	3
1891	4	8	17	-9	0
1892	7	12	22	-10	5
1893	7	16	9	+7	3
1894	5	17	15	+2	3
1895	4	12	7	+5	0

À **La Voulte**²⁰⁸⁹, Église urbaine et industrielle, en cinq ans les nombreux baptêmes compensent tout juste les décès. Un enfant sur deux meurt. La Voulte, dans les années 1860, est en pleine croissance démographique, les usines et les hauts-fourneaux fonctionnent à plein

²⁰⁸³ Archives de la Mairie de Gluiras « Recensement de 1852 »

²⁰⁸⁴ Cahier PHA N°9 (2009)

²⁰⁸⁵ « Article du Cévenol » (Janvier 1896)

²⁰⁸⁶ Idem (Mars 1897)

²⁰⁸⁷ Voir annexe 2, chapitre 7 (page 524 à 529)

²⁰⁸⁸ AP Chabeuil « Registre de Chabeuil »

²⁰⁸⁹ BBP « Registre du conseil presbytéral de La Voulte » (années 1860/1870)

rendement. Les familles ouvrières protestantes ont de nombreux enfants mais les conditions de vie sont très mauvaises, ce qui entraîne une forte mortalité. Les nombreuses naissances compensent à peine les nombreux décès, particulièrement d'enfants.

	Baptêmes	Décès	Décès d'enfants	Écart
1866	35	27	11	+8
1868	40	35	22	+5
1869	37	31	16	+6
1870	38	41	23	-3
1871	37	49	24	-12
Total	187	183	96 (52,5%)	+4

En 1903, dans la vallée industrielle de l'Ouvèze²⁰⁹⁰ la crainte de la dépopulation est forte dans l'Église des **Fonts-du-Pouzin** majoritairement formée d'ouvriers de la soie : depuis 5 mois, 2 mariages, 5 baptêmes et 14 ensevelissements (surtout des enfants et des jeunes).

Dans la petite ville administrative et commerciale de **Saint-Péray**²⁰⁹¹ le même phénomène s'impose alors que la population protestante fait partie de la classe moyenne avec de meilleures conditions de vie.

Année	Baptême	Décès	Écart
1897	18	10	+8
1898	10	21	-11
1899	12	14	-2
1900	13	10	+3
1901	19	17	+2
1902	18	14	+4
1903	14	16	-2
1904	21	15	+6
1905	11	19	-8

Durant ces neuf années, 19% des décès surviennent chez des enfants de moins de 1 an et 19% chez des jeunes de 1 à 20 ans, pourcentages à comparer au décès des plus de 60 ans (31%). À la fin du siècle, Saint-Péray est une commune non industrialisée, les emplois sont essentiellement administratifs ou liés au commerce et à l'artisanat. Les familles protestantes qui font alors partie de la classe moyenne réduisent le nombre de leurs enfants, la mortalité infantile chute. La communauté équilibre tout juste les naissances et les décès, la croissance numérique de l'Église est liée à la venue de jeunes couples protestants descendus des montagnes ardéchoises voisines.

3) Les Églises urbaines.

²⁰⁹⁰ « Article du Cévenol » (Mai 1903)

²⁰⁹¹ AP Saint-Péray « Registres de Saint-Péray » (années 1897-1905)

La ville de **Montélimar**²⁰⁹² est peu industrialisée, les activités qui attirent les populations rurales voisines sont plutôt liées au commerce et à l'artisanat, aux différents services, particulièrement des fonctionnaires (sous-préfecture, casernes). La communauté protestante est formée de ces classes moyennes, ni bourgeoises, ni populaires.

	Décès (dont - de 2 ans)	Baptêmes	Écart
1833	8 (3)	19	+11
1834	9 (2)	11	+2
1835	6 (1)	5	-1
1836	7 (1)	10	+3
1837	11 (3)	14	+3
1838	7 (1)	11	+4
1839	5 (2)	3	-2
1840	14 (1)	19	+5
1841	27 (2)	19	-8
1842	20 (4)	34	+14
1843	22 (4)	25	+3
1844	6 (0)	24	+18
1845	26 (5)	21	-5
1846	15 (5)	12	-3
1847	26 (6)	22	-4
1848	25 (5)	16	-9
1849	19 (1)	24	+5
1867	21 (9)	24	+3
1868	25 (7)	9	-16
1869	13 (3)	13 (2+1 ²⁰⁹³)	0
1870	27 (5- 4+3)	20 (4+3)	-7
1871	30 (14-0+2)	14 (0+2)	-16
1872	19 (4)	18 (1+0)	-1
1873	18 (3)	16 (3+2)	-2

Montélimar est l'une des rares communautés protestantes de Drôme-Ardèche à avoir conservé des registres assez complets, particulièrement pour la première moitié du XIXe siècle. Grâce à ces registres, il est possible de confirmer qu'avant les années 1850, la natalité, très forte, est le plus souvent supérieure à une mortalité certes élevée ; l'accroissement naturel est ainsi assez net. Après la décennie 1850, alors que la communauté protestante s'est développée numériquement, les décès augmentent mais les naissances diminuent ; l'accroissement naturel

²⁰⁹² AP Montélimar « Registres de l'Église de Montélimar »

²⁰⁹³ (Père catholique + mère catholique)

devient négatif ; la dénatalité est à l'œuvre chez les protestants drômois issus des classes moyennes, alors que les conditions d'hygiène restent mauvaises, ce qui maintient une mortalité infantile élevée.

Dieulefit et Poët-Laval²⁰⁹⁴, villes et villages industriels (textile et poterie) ont accueilli de nombreux protestants chassés par l'exode rural de la haute vallée de la Drôme.

	Dieulefit			Poët-Laval		
	Baptêmes	Décès	Écart	Baptêmes	Décès	Écart
1898	19	35	-16	7	14	-7
1899	28	25	+3	6	14	-8
1900	24	20	+4	6	14	-8
1902	24	28	-4	2	8	-6
1903	19	20	-1	9	11	-2
1904	18	28	-10	6	9	-3
Total	132	156	-24	36	70	-34
Moyenne	22	26	-4	6	11.7	-5.7

Les décès sont nombreux dans cette classe ouvrière pauvre, les baptêmes sont en petit nombre, sans doute parce que la déchristianisation est forte (Églises tenues par la bourgeoisie patronale), plus que par dénatalité. De plus les paysans déracinés viennent des hautes vallées de la Drôme (Diois, Pays de Bourdeaux), avec des Églises marquées à la fois par le libéralisme tournant à la libre pensée et les dissidences qui touchent essentiellement les milieux populaires.

Annonay²⁰⁹⁵ est une petite ville industrielle où la communauté réformée est ancienne (première implantation luthérienne au début du XVIe siècle). En 1802 l'Église est peu fournie en membres mais le nombre des fidèles augmentent régulièrement jusque dans les années 1880 avec l'afflux migratoire lié à l'exode rural : les protestants pieux des plateaux de Saint-Agrève et de Haute-Loire viennent travailler dans les tanneries et les papeteries annonéennes. Le milieu ouvrier a de nombreux enfants mais est aussi touché par la déchristianisation et les mariages mixtes.

Années	Baptêmes	Décès	Écart	Mariages
1897	25	24	+1	8
1899	18	26	-8	9
1900	10	24	-14	10
1901	27	12	+15	4
1902	18	23	-7	5
1903	10	23	-13	0
Moyenne	18	22	-4	

À **Valence**²⁰⁹⁶ La population n'augmente que de l'arrivée incessante des ruraux. Dans une ville où les conditions d'hygiène restent médiocres, où une partie la communauté protestante est formée d'ouvriers pauvres, la mortalité infantile est élevée.

²⁰⁹⁴ AP Dieulefit « Registres des Églises de Dieulefit et Poët-Laval ».

²⁰⁹⁵ AP Annonay « Registres de l'Église d'Annonay »

²⁰⁹⁶ « Article du Protestant valentinois » (Janvier 1894)

Années	Baptêmes	Décès	Écarts
1886	104	101	+3
1888	109	102	+7
1889	101	125 (petite vérole)	24
1890	90	112	22
1892	104	117	13
1893	102	122	20

Alors que le recul démographique est net dans la Drôme, ce n'est pas le cas en Ardèche.

Alors qu'il progresse numériquement jusque dans la décennie 1850, le protestantisme drômois, subit, dans la 2^e moitié du XIX^e siècle un déclin régulier dans la quasi-totalité des Églises, aussi bien rurales qu'urbaines (sauf de très rares exceptions autour de Valence). Rien de tel en Ardèche où la croissance est forte jusque dans la décennie 1870 avec un maintien à des niveaux élevés les années suivantes. De nombreuses Églises rurales croissent tout au long du siècle tout comme plusieurs Églises urbaines. Il faut voir dans cette évolution très différente des facteurs aussi bien internes à la vie des Églises, qu'externes à ces dernières.

L'influence des personnes est une première explication. Le pasteur, au sein de son Église locale joue un rôle prépondérant, dans une Eglise calviniste d'Etat où le clergé pastoral prend une importance beaucoup plus grande que du temps des communautés réformées du Désert. La longue liste des pasteurs fait ressortir certaines constantes : Les ministères parfois très longs (plus de 25 ans) éloignent des bancs du temple ceux qui ne supportent pas le pasteur trop paresseux, trop colérique, trop entier dans sa théologie (libérale, orthodoxe ou revivaliste). Les querelles de famille, de voisinage mais aussi doctrinales empoisonnent la vie de plusieurs communautés entre pasteurs, pasteurs et Anciens, Anciens et simples fidèles, Anciens entre eux. Les cas semblent plus nombreux dans la Drôme qu'en Ardèche.

L'organisation ecclésiale est une autre cause. En Ardèche, les Églises sont plus regroupées, les consistoires plus petits avec des Anciens plus proches de la masse populaire des fidèles ; dans la Drôme, les Anciens des consistoires moins nombreux restent souvent des notables issus de la bourgeoisie, coupés des groupes paysans et ouvriers. Les Anciens d'Ardèche privilégient un protestantisme avec une piété intériorisée alors que les Drômois semblent préférer un protestantisme établi qui marque sa place dans la société.

Alors que le « Réveil » (et ses excès) éloigne durablement de nombreux protestants drômois les jetant dans les bras de la libre pensée où les laissant indifférents face à la reconquête catholique, la situation est différente en Ardèche avec des pasteurs qui récupèrent, en les adaptant, certains aspects du « Réveil ». Les Dissidents issus de ces réveils religieux sont plus nombreux cependant en Ardèche que dans la Drôme, ce qui oblige les responsables ardéchois à encore plus de vigilance pour conserver leurs fidèles.

Le catholicisme enfin est beaucoup plus actif dans ses efforts de reconquête en Ardèche (la Drôme catholique étant touchée, elle aussi par une déchristianisation précoce) ; paradoxalement, en Ardèche, la virulence catholique amène une réaction protestante de résistance ; ces derniers restent alors soudés, refusant la mixité des mariages.

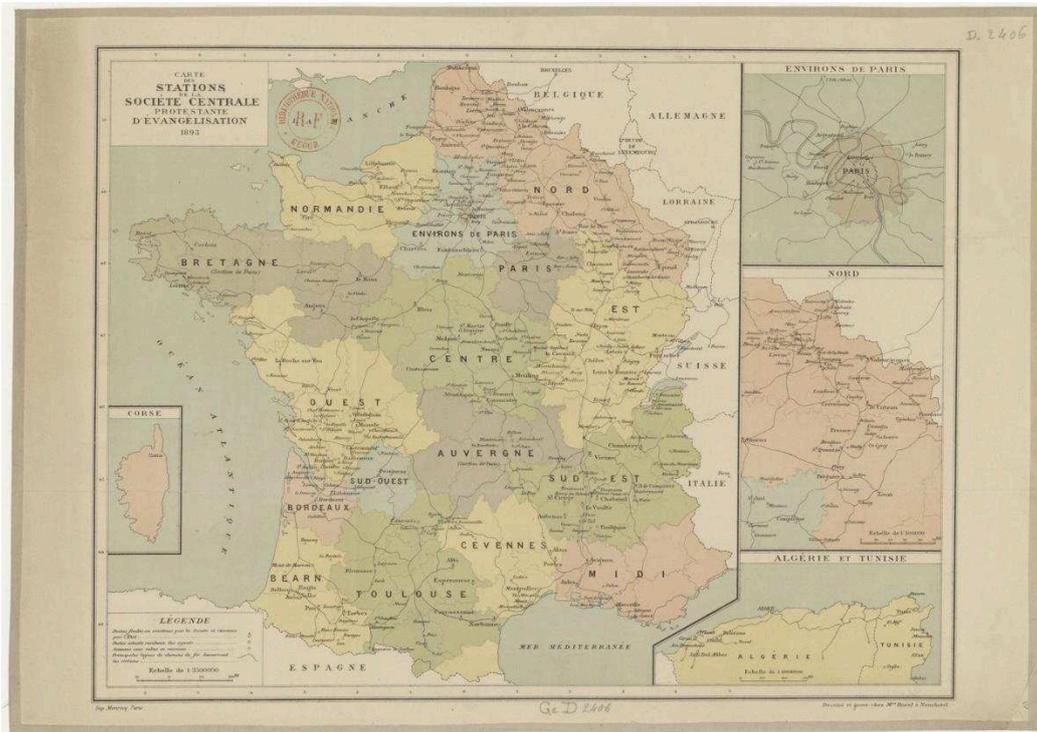
L'environnement extérieur est une dernière raison à mettre en avant. En Drôme comme en Ardèche, le protestantisme du début du XIX^e siècle est majoritairement un protestantisme résiduel, concentré dans les montagnes et les fonds de vallées, avec des activités rurales.

Très vite l'exode rural frappe les Drômois, les exilant dans la plaine, dans des Églises contrôlées par la bourgeoisie. Ils deviennent ouvriers et prennent alors leurs distances avec l'Église.

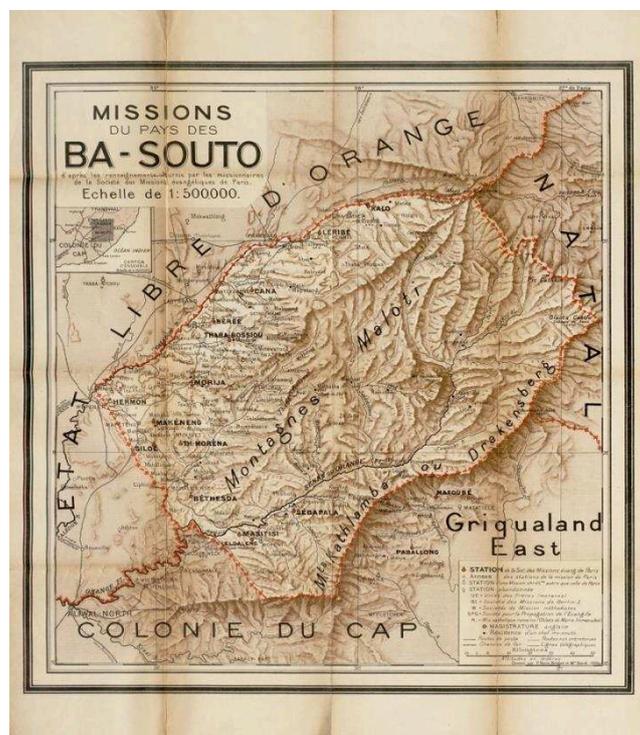
Les Ardéchois restent massivement dans les Églises rurales, c'est l'industrie textile alors qui vient à eux et maintient ainsi des populations nombreuses à la double activité paysanne et ouvrière ; à la fin du siècle quand ces derniers partent vers les villes de la vallée du Rhône (y compris Valence) ils ont gardé une piété vive qu'ils emportent avec eux.

La démographie des deux départements est assez semblable. Tout au long du siècle, dans les campagnes comme dans les villes, la mortalité reste importante face à une natalité en déclin même si celle-ci a un visage plus contrasté. La natalité, élevée dans les milieux populaires ruraux avant la décennie 1850, a tendance à diminuer avec le passage en ville et la hausse du niveau de vie des protestants qui intègrent alors la classe moyenne (artisans, commerçants et fonctionnaires).

Huitième chapitre : Les « missions » pour enrayer le déclin démographique



Carte murale de la Société centrale d'Évangélisation (1893)²⁰⁹⁷



Affiche de la Société des Missions Évangéliques de Paris (XIXe siècle)²⁰⁹⁸

²⁰⁹⁷ BNF.

²⁰⁹⁸ Archives du DEFAP.

Doit-on parler de concurrence ou de complémentarité des deux missions (la mission intérieure et la mission extérieure) ?

« *Allez, et faites de toutes les nations mes disciples* ». C'est ce que précise Jésus à ses apôtres dans l'Évangile. Les protestants mettent en œuvre cet ordre. Au XIX^e siècle une double évangélisation se met en place, souvent issue du mouvement du « Réveil » mais aussi de la concurrence prosélyte du catholicisme.

La mission hors de France se propose d'annoncer l'Évangile en Afrique et dans le Pacifique, moins dans les territoires sous influence française qui deviendront des colonies où le monopole du catholicisme se fait sentir, que dans des régions où les Anglais et les Allemands sont présents. Les protestants français, après avoir lutté pour l'abolition de l'esclavage, se mettent en ordre de marche pour soutenir la Société des Missions Évangéliques de Paris (SMEP) en créant des comités locaux puis régionaux. Ils développent localement diverses actions pour soutenir les missionnaires d'outre-mer qui viennent les rencontrer dans de grandes tournées. Les ventes, les cultes spéciaux, les rencontres de prières, les jours de jeûne, les soirées avec « projections lumineuses » permettent de récolter de l'argent. Partir comme missionnaire devient également une alternative au ministère pastoral, particulièrement pour les femmes qui en sont privées.

La mission « vers les peuples païens » ne doit pas faire oublier une autre mission, celle en France métropolitaine, tournée vers la conversion des catholiques mais aussi vers ces protestants de tradition, éloignés de l'Église. L'exode rural et le développement industriel donne naissance à des groupes de protestants disséminés qu'il faut accompagner pour ne pas les perdre. Ces nouvelles communautés qui se développent n'obtiennent pas obligatoirement le statut d'Église nationale, il faut créer des sociétés spécialisées dans leur accompagnement, prises financièrement totalement en charge par les protestants ce qui nécessite, là encore des actions spécifiques en échange de dons. Dans les Églises établies, il faut en permanence réveiller la piété, le risque est grand de passer insensiblement d'une moindre pratique religieuse, à l'indifférence, à la déchristianisation et à l'hostilité. Les différentes sociétés de mission intérieure s'attachent à cette double tâche. Particulièrement dans les 30 dernières années du siècle, elles multiplient de nombreuses campagnes d'évangélisation aux résultats contrastés, aussi bien géographiquement que sociologiquement.

Le débat sur le type de mission à soutenir s'engage. La priorité est-elle d'affermir la foi des protestants français endormis, de convertir les masses catholiques ou d'aller vers les peuples païens d'Outremer ? Au sein des consistoires, puis dans les synodes officiels, la question du choix se pose. En revanche, dans les Églises locales, les conseils presbytéraux mélangent, sans se formaliser outre mesure, les deux missions, signe concret qu'elles ont à leurs yeux une égale importance.

Comment la question missionnaire interfère-t-elle sur les débats doctrinaux internes entre libéraux et orthodoxes, nationaux et dissidents ? La mission est-elle une cause ou une conséquence desdits débats ? L'importance ou non de l'enjeu missionnaire est-elle liée à une tendance théologique et ecclésiale ?

Faut-il des ministères spécialisés, à côté du corps pastoral, des évangélistes qui suppléeraient des pasteurs trop peu nombreux ? Faut-il encourager les sociétés indépendantes ou les intégrer, pour mieux les contrôler, dans les structures des Églises établies ?

La mission, en un mot, est-elle au cœur de la vie ecclésiale.

A. La mission extérieure, la « Société des Missions Évangéliques de Paris ».

I Soutenir la « mission vers les peuples païens ».

1) Un débat préalable se fait jour : la question de l'esclavage.

Comme le précise Jean-François Zorn²⁰⁹⁹, il s'agit en fait d'une vraie militance éthique et internationaliste au sein des milieux protestants touchés par le réveil religieux. Au début du XIXe siècle, toutes les sociétés chrétiennes occidentales sont esclavagistes sauf la Grande-Bretagne qui a aboli la traite des noirs le 23 février 1823, sous la forte influence des protestants comme Wesley, le député méthodiste William Wilberforce, le philosophe Quaker Thomas Clarkson, fondateur de la première société anti-esclavagiste en 1787. Les économistes britanniques sont abolitionnistes pour faire cesser l'abominable saignée humaine de l'Afrique et la remplacer par un commerce légitime permettant des échanges de matières premières africaines et de produits manufacturés européens. En France, le pasteur Frossard, doyen de la faculté de Montauban en 1809, dit que l'esclavage est contraire aux préceptes de la religion chrétienne, à savoir la liberté d'agir et de juger, l'égalité qui unit tous les hommes, la charité qui anime tous les cœurs. Un de ses successeurs, Guillaume de Félice continue le combat, et lance un mouvement de pétitions destinées au Parlement en 1847. C'est ainsi que les Anciens de La Voulte Le premier octobre 1847²¹⁰⁰ pétitionnent : « *Monsieur le Président expose en peu de mots à l'assemblée l'objet de la réunion, en fait sentir la haute gravité, et donne lecture de l'éloquente lettre d'envoi qui accompagne la brochure qui lui a été adressée au sujet dont il s'agit, ainsi que de quelques-uns des passages les plus touchants de cette brochure. L'assemblée profondément émue à l'ouïe des faits qui lui avaient été jusqu'à ce jour inconnus, vote avec acclamation et avec un sentiment d'enthousiasme difficile à décrire, que les pasteurs de cette consistoriale liront du haut de la chaire la lettre précitée et exhorteront en même temps les fidèles de leurs Églises respectives à apposer leur signature aux pétitions qui nous ont été promises et qui ne tarderont probablement pas de nous être adressées. Tous les membres présents déplorent avec une inexprimable douleur qu'il puisse se trouver encore des esclaves dans notre patrie. En adressant au ciel des vœux ardents pour que leurs fers soient brisés, ils éprouvent le besoin de dire qu'ils voudraient au prix même d'une partie de leur sang, avoir le bonheur de les voir immédiatement tomber. Il faut avoir abjuré le titre de chrétien et même d'homme pour souffrir des faits tels que ceux qui nous sont signalés. Plus d'esclaves ! Que ce cri retentisse d'un bout de la France à l'autre bout ; que tout citoyen portant un cœur d'homme considère comme l'un de ses devoirs les plus sacrés de contribuer de tout son pouvoir à les rendre sans délai, à la liberté, à la moralité et au bonheur* ». Le consistoire de Valence²¹⁰¹ débat sur la pétition à envoyer aux députés pour l'affranchissement des esclaves. La conférence pastorale drômoise qui se réunit à Montmeyran et Beaumont²¹⁰² cette même année met également à l'ordre du jour cette question.

À partir de l'abolition de 1848, le combat des protestants français continue, cette fois-ci en faveur des esclaves libérés d'Outre-Atlantique, avec en 1865 la création d'un « Comité pour le relèvement des esclaves libérés » qui regroupe des pasteurs nationaux et des libristes. En observant et condamnant les bases arrières de la traite africaine, les explorateurs dénoncent l'ancienneté et le maintien de la traite arabo-africaine. Mais, du coup, on réévalue également la seule responsabilité européenne dans la traite.

²⁰⁹⁹ « Bulletin de la SHPF, article du professeur Zorn »

²¹⁰⁰ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (1er octobre 1847)

²¹⁰¹ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence »

²¹⁰² « Articles de la Sentinelle » (15 juillet, 1^{er} octobre et 1^{er} novembre 1847)

Au préalable les protestants français interviennent contre l'esclavage aux États-Unis. En mai 1857, le conseil presbytéral de La Motte-Chalancon²¹⁰³ prend une longue délibération, éditée sous forme de lettre et envoyé aux protestants américains. Même à La Motte-Chalancon, village isolé dans le sud de la Drôme, les protestants sont au courant des grands événements du monde. À l'écart des grands axes de communications, dans des vallées reculées, la presse nationale est lue et commentée. Alors que le Second Empire, dans sa phase autoritaire, s'appuie sur un catholicisme intolérant, tous les prétextes sont utilisés pour affaiblir le protestantisme. Ainsi, les protestants américains, et par voie de conséquence le protestantisme français, sont accusés d'être favorables à l'esclavage au mépris des droits de l'homme, en contradiction avec l'idéal chrétien de liberté. Les conseillers presbytéraux en appellent à la conscience chrétienne des Américains. Pétris des récits bibliques, ils interpellent les protestants d'Outre-Atlantique en leur rappelant la loi de Moïse mais aussi les paroles de l'Évangile et les propos des apôtres. L'argument religieux ne suffisant pas, ils utilisent également la fibre communautaire en faisant ressortir le rôle du protestantisme britannique dans la lutte contre l'esclavage.

Madame veuve Grangier de Pontaix²¹⁰⁴ offre, quelques années plus tard, en 1865, 400 de ses livres à « l'Association des Dames françaises en faveur des esclaves libérés d'Amérique : *« je fais également appel à toutes les femmes ; à elles dont tant de sœurs subissent encore l'avalissante pression de l'esclavage ; à elles dont la complète émancipation ne peut arriver que par le progrès du bien. Qu'elles se montrent sympathiques à tout ce qui peut relever la dignité humaine, et qu'elles donnent, chacune selon ses moyens, à ces familles qui vont enfin respirer l'air de la liberté, le seul capable de développer l'être moral et de le faire marcher vers la perfection, ce noble but de sa destinée »*.

À partir de 1870, avec le début de la grande phase de colonisation européenne en Afrique et de la résistance rencontrée avec des chefs de tribus musulmanes, l'idée de la responsabilité maintenue de l'islam dans l'esclavage s'accroît, particulièrement avec Henri Dunant. Le milieu catholique, particulièrement le roi des Belges Léopold II et le cardinal Lavignerie d'Alger, estime alors que la colonisation doit s'accompagner de la christianisation qui seule permettra la fin définitive de la traite arabe. En 1891 ce combat anti-esclavagiste catholique amène une réaction des milieux protestants européens qui rappellent, dans la conférence de l'Alliance évangélique réunie à Florence, l'antériorité protestante de la lutte contre la traite. La mise en place d'une « Croix d'or », à l'image de la « Croix rouge » pour venir en aide aux blessés de la guerre de Crimée et de la « Croix bleue » antialcoolique, est alors proposée pour « *délivrer les âmes et les corps* ». La question de l'esclavage s'élargit aussi à celle de l'Islam dans une Afrique animiste où le prosélytisme fait rage pour imposer la foi musulmane ou la foi chrétienne. Ainsi, il y a concomitance entre les mouvements anti-esclavagistes et missionnaires.

2) Les comités locaux de la SMEP²¹⁰⁵.

La Société des Missions Évangéliques de Paris est fondée en novembre 1822. Elle édite son premier bulletin en juillet de l'année suivante dans lequel Monsieur Piaux, chirurgien à Vallon s'exprime²¹⁰⁶ : « *c'est avec une bien vive satisfaction que j'ai lu l'adresse aux protestants de*

²¹⁰³ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte-Chalancon » (mai 1857) - **Annexe 1 chapitre 8 (page 622).**

²¹⁰⁴ « Article du Lien » (août 1865)

²¹⁰⁵ Bibliothèque du DEFAP « Bulletins, rapports des assemblées générales »

²¹⁰⁶ Bibliothèque du DEFAP « Lettre dans le bulletin 1 de la SMEP » (15 février 1823)

France du comité de la société des missions évangéliques chez les peuples non chrétiens ; et les sentiments que cette lecture m'a fait naître ont dû être partagés par tous les vrais amis de la religion qui ont sincèrement à cœur la gloire de notre Seigneur et l'avancement de son règne ». Vallon est une des premières Églises à avoir un pasteur revivaliste (M. Meynadier).

Les Églises sont très tôt sensibilisées aux missions. Elles associent les événements marquants de leur vie locale, la dédicace d'un temple par exemple, avec la nécessité des « missions extérieures »²¹⁰⁷ comme le montre cette prière d'action de grâce formulée en 1825 dans le village de Saint-Pierre-ville, Église plutôt pré-libérale : « *en te bénissant, ô notre Dieu ! De l'incalculable bienfait de la rédemption que ton fils nous a acquise, et dont nous puissions l'heureuse nouvelle dans la parole qu'il nous a laissée ; en t'offrant un culte libre et solennel dans les temples que nous te consacrons, sous la sauvegarde des lois, nos regards se tournent aussi vers ses contrées lointaines où la civilisation et la connaissance de ton vrai nom ne sont point encore parvenues. Fais briller ta divine lumière jusque chez ces peuples encore plongés dans les ténèbres et l'ombre de la mort ; ramène ces esclaves de l'erreur, des préjugés, de la superstition, à la liberté et à l'obéissance de ta loi. Déjà, ô notre Dieu ! Tu nous fais éprouver les effets de tes promesses. L'aurore d'un si beau jour commence à briller sur nos têtes ; tu protèges nos sociétés bibliques et tu inspires à de zélés pasteurs de porter jusqu'aux extrémités de la terre ta parole de vie et l'annonce de notre salut par la foi. Fortifie, Seigneur, ces apôtres de ton Christ, au milieu des dangers sans nombre et des difficultés toujours croissantes où les entraîne leur zèle pieux et charitable* ». Même dans les lieux les plus reculés, au cœur des Boutières ardéchoises, la mission intéresse.

C'est également le cas de la petite Église d'Aucellon, sur les contreforts des montagnes du Diois drômois, en 1824²¹⁰⁸ : « *il serait bien à désirer que tous nos frères, même dans les lieux les plus reculés, ne restassent plus à l'avenir étrangers à cette sainte et glorieuse entreprise que Dieu vous a mis au cœur d'exécuter* ».

Dans le consistoire de Dieulefit, dès 1825, le pasteur Brun²¹⁰⁹ fait distribuer aux Anciens le bulletin de la Société des Missions de Paris et encourage ces derniers à y apporter leur soutien.

Dans les lieux touchés par les premiers réveils, les comités missionnaires apparaissent. Ainsi Vinsobres et Vallon ont les leurs dès 1825. En 1828 on en compte cinq en Ardèche et huit dans la Drôme. Mais le rythme ralentit assez vite et il y a seulement 22 comités en 1900 pour plus de 100 Églises locales.

La mise en place du régime synodal dans les années 1880 permet la création de comités régionaux. Le synode de Crest en 1887²¹¹⁰ forme un comité pour la XIXe région (Drôme) avec la mise en place d'une bibliothèque circulante. Le 4 juillet 1895 la XVIIe région (Basse-Ardèche) et le 5 octobre 1898, la XVIIIe région (Haute-Ardèche et Haute-Loire) mettent à leur tour en place un comité. Les synodes de Basse-Ardèche, les années suivantes²¹¹¹, décident de rédiger une circulaire pour faire connaître l'œuvre des missions, et de multiplier les prédications suivies de collectes. Tout en remerciant la Maison des Missions de Paris pour le travail effectué à Madagascar, les synodes demandent davantage d'efforts locaux pour éveiller plus d'intérêts aux missions.

En 1900, lors de la première des quatre conférences consultatives organisées au début du XXe

²¹⁰⁷ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (4 septembre 1825)

²¹⁰⁸ Bibliothèque du DEFAP « Bulletin 18 lettre d'un fidèle d'Aucellon dans la Drôme » (décembre 1824)

²¹⁰⁹ « Article des Archives du Christianisme » (1825)

²¹¹⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (7 juin 1888)

²¹¹¹ BBP « Registres des synodes de Vallon et Labastide-de-Virac » (Mars 1896 et septembre 1897)

siècle entre Paris et la province, la discussion porte sur les comités auxiliaires et leurs rapports avec le comité de Paris. Ils sont au nombre de 22 en France, constitués de différentes façons. Le pasteur Fallot, président du comité de la Drôme depuis 1896, propose de les faire nommer par les « amis des missions ». Il s'agit, dans chaque Église, de personnes qui contribuent matériellement à la mission et qui éliraient des délégués annuellement au comité auxiliaire. On note aussi des relations insuffisantes et parfois conflictuelles entre les comités auxiliaires et celui de Paris. Fallot ne souhaite pas, pourtant, remettre en cause le système de cooptation du comité de Paris, garant de continuité. Les comités auxiliaires doivent faire de la propagande pour la mission dans leur région, organiser des fêtes de mission, faire des conférences publiques, créer des réunions de prières, créer des réunions de couture où on lira le Journal des missions, répandre les publications de la société, organiser les collectes, s'occuper des vocations missionnaires.

3) Des actions spécifiques organisées pour sensibiliser les fidèles.

Les Anciens du consistoire de La Motte-Chalancon écrivent²¹¹² en 1832 : « *nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint un effet de 254,1 francs sur la maison Morin. C'est le montant des souscriptions et dons volontaires des fidèles de nos Églises. Vous recevrez aussi deux boîtes contenant 78 pièces de bijouterie que des personnes pieuses consacrent par amour pour leur Dieu Sauveur à l'avancement de son règne parmi les sauvages de l'Afrique* ». Cette lettre résume l'intérêt pour la mission extérieure et le souci des protestants de l'aider par tous les moyens à leur disposition.

Des réunions missionnaires, le plus souvent mensuelles, permettent de se tenir informé. L'abonnement au bulletin entraîne sa lecture communautaire et son commentaire. Dans ces réunions un temps est réservé pour prier, un autre pour travailler avec les sociétés de couture. Elles sont essentiellement fréquentées par des fidèles marqués par le « réveil ». Par exemple, à Vallon dès 1825²¹¹³, les réunions pour les missions sont très fréquentées le premier lundi de chaque mois. Ce genre de réunions se développent et perdurent même si parfois on regrette le peu de monde comme à Annonay en 1899²¹¹⁴.

Des ventes pour les missions permettent de récolter des fonds. À Annonay²¹¹⁵ les dames de la société de couture des missions ne font plus de collecte à domicile mais organiseront une vente. Elles se font appelées « les dames du comité des missions ». À Valence²¹¹⁶ la vente se double d'une loterie qui rapporte de fortes sommes²¹¹⁷, 200 francs en 1886, 270 en 1887, 320 en 1888, 500 en 1890. Sur 11 000 francs de collectes pour les œuvres à Valence en 1891²¹¹⁸, 1052 sont envoyés à la Société des Missions Évangéliques de Paris.

Des jours de jeûne et d'humiliation annuels sont mis en place. C'est le cas à Montélimar en 1834²¹¹⁹, le dimanche précédent les Rameaux, dit dimanche de la Passion, avec une collecte pour « *l'œuvre des missions évangéliques chez les peuples païens* ».

²¹¹² ADD non classé « Lettre du consistoire de La Motte-Chalancon » (8 février 1832)

²¹¹³ « Article des Archives du Christianisme » (15 août 1825)

²¹¹⁴ « Article du Huguenot » (1er octobre 1899)

²¹¹⁵ « Articles du Cévenol » (février 1899 et janvier 1900)

²¹¹⁶ « Article du Cévenol » (avril 1904)

²¹¹⁷ « Articles du Protestant valentinois » (Janvier 1886, novembre 1887, novembre 1888, juin 1890)

²¹¹⁸ Idem (Février 1892)

²¹¹⁹ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral » (le 17 juillet 1834)

La prière tient une place importante. À Die en 1824²¹²⁰, le pasteur Gautier pense établir un service mensuel de prières pour les missions avec collectes : « *il veut libérer son troupeau de l'ombre de la mort* ». Le consistoire de Valence demande aux Églises de prier en 1865 pour les pasteurs de la mission française protestante du sud de l'Afrique éprouvée par les calamités de la guerre²¹²¹. En 1902²¹²², c'est une demande directe de la Maison de Paris qui s'adresse à toutes les Églises afin de mettre en place le 25 janvier une journée spéciale de prières et d'offrandes pour les missions.

Le synode général officieux réuni à Saint-Quentin²¹²³ décide qu'une fête annuelle des Missions doit être célébrée le jeudi de l'Ascension. Les synodes ardéchois de la XVII^e région et de la XVIII^e région font leur ce projet. Le synode de Saint-Laurent-du-Pape²¹²⁴ la met en place en 1888. Le synode de Saint-Péray en 1896 précise que chaque Église locale doit organiser une fête annuelle des missions. Le synode de Dieulefit en 1896 prend la même décision²¹²⁵ pour la XIX^e région que forme la Drôme. Bien sûr le jeudi de l'Ascension, semble « bibliquement » le jour favorable, jour où Jésus-Christ a dit à ses disciples « *Vous me servirez de témoins jusqu'aux extrémités de la terre* » (Livre des Actes 1-8) mais il faut aussi tenir compte des travaux de la campagne, disent les synodaux de Basse-Ardèche, il faut laisser la liberté à chaque Église de choisir. Ils proposent un dimanche, un jour férié quelconque (le lundi de Pâques et même le 14 juillet ou le 15 août !). Il convient ce jour-là de célébrer un culte avec des prières et des textes appropriés mais aussi, l'après-midi, d'informer les fidèles, soit avec un épisode de l'histoire des missions, soit avec la biographie d'un grand missionnaire, de faire un exposé sur la situation actuelle des missions évangéliques françaises, et bien sûr procéder à une collecte.

Des legs sont affectés aux missions étrangères ce qui peut poser problème comme cela se produit sous l'Ordre moral au début de la III^e République. Ainsi à Vernoux²¹²⁶ en 1875 Jean Matthieu Chave lègue 50 francs annuels pour les missions évangéliques protestantes. Le ministre de la Justice avant d'accepter la dévolution du legs veut savoir s'il s'agit des missions extérieures car il ne veut pas que ce soit pour les missions intérieures qualifiées d'œuvre de prosélytisme et de polémique.

Lors des cultes ordinaires mais aussi avec des cultes spéciaux, les offrandes réservées aux Missions étrangères se développent tout au long du siècle. Ils répondent ainsi à des appels de la Société des Missions Évangéliques de Paris pour des actions spécifiques. C'est le cas en 1837²¹²⁷ avec cet appel aux sociétés auxiliaires et aux Églises pour obtenir des fonds pour les sept stations missionnaires fondées : « *donnez pour l'amour de Christ et des âmes pour lesquelles il a versé son précieux sang ; et que votre offrande, accompagnée de la prière de la foi et sanctifiée par elle, vous enrichisse vous-même, tout en contribuant à l'avancement du règne de Dieu parmi les nations* ». En 1897²¹²⁸ un appel est lancé pour une semaine de renoncement pour Madagascar (1 franc pour chaque protestant, 600 000 francs pour Madagascar).

Si les collectes ont un but précis, elles rapportent davantage. C'est ainsi qu'à Loriol en

²¹²⁰ Bibliothèque du DEFAP « Bulletin 18 » (décembre 1824)

²¹²¹ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (19 avril 1865)

²¹²² « Article du Protestant valentinois » (Septembre 1902)

²¹²³ BBP « Actes du synode de Saint-Quentin »

²¹²⁴ BBP « Compte-rendu du synode de Saint-Laurent-du-pape » (1888)

²¹²⁵ « Article du Christianisme au XIX^e siècle » (24 avril 1896)

²¹²⁶ AP Vernoux « Lettre au ministre des cultes » (1875)

²¹²⁷ Bibliothèque du DEFAP « Bulletin » (1837)

²¹²⁸ « Article du Protestant valentinois » (Mars 1897)

1868²¹²⁹ se déroule une collecte en faveur « des arabes de nos possessions françaises que décime le fléau de la famine » et qu'à Saint-Fortunat²¹³⁰ en 1887 une autre en faveur d'une mission auprès des musulmans de Kabylie est proposée. Ces appels ont du succès et le montant des collectes est particulièrement élevé comme le précise le synode de Saint-Laurent-du-Pape en 1888. L'Ardèche est montrée en exemple dans un article de la presse protestante nationale²¹³¹. Lors du synode de Basse-Ardèche, à Vallon, en 1896²¹³², le comité auxiliaire des missions est chargé d'écrire une circulaire pour faire connaître l'œuvre des missions, multiplier les prédications suivies de collectes. À Noël 1899²¹³³ en Haute-Ardèche, les collectes sont réservées à la construction d'une école à Madagascar, les fidèles étant incités à donner par des missionnaires en tournée. En 1904 presque 25 000 francs sont récoltés pour le Congo suite à la tournée d'un missionnaire en Haute-Ardèche²¹³⁴.

Le réveil religieux est à l'origine d'une piété retrouvée qui s'incarne par un souci d'évangélisation, lui-même matérialisé par des collectes missionnaires. Cela se confirme tout au long du siècle lors des missions de réveil. À Vinsobres, en 1825²¹³⁵, le chant d'un cantique missionnaire pendant le culte a réveillé le zèle des paroissiens. Il faut maintenir le zèle des fidèles pour la mission. C'est pour cela qu'à La Motte-Chalancon²¹³⁶ se crée en 1826 une société des missions évangéliques qui chaque mois au culte « *prononce un discours sur l'œuvre de la société* », puis une collecte a lieu en sa faveur. Il en est de même à Dieulefit²¹³⁷ en 1841, où un culte par mois pour l'œuvre des missions est établi. À Vallon²¹³⁸ en 1871 il y a 2 cultes par dimanche, celui de l'après-midi parle des missions parmi les peuples païens. Lors des réunions de « Réveil » à Montélimar en 1901²¹³⁹, se tiennent deux services par jour pendant trois jours dont une conférence d'Allégret sur le Congo.

Rarement, des journées d'Église rassemblent les fidèles pour l'envoi de missionnaires comme à Montmeyran²¹⁴⁰ qui fait ses adieux aux frères Vernier en partance pour Madagascar et Tahiti sous le patronage du comité auxiliaire des missions présidé par le pasteur Thommy Fallot. L'année précédente²¹⁴¹ Paul Vernier profite de la réunion en plein air à Livron pour parler de son futur bateau qui servira à évangéliser Tahiti et ses îles.

La Société des Missions Évangélique de Paris organise à la fin du siècle des tournées de missionnaires. Il faut montrer les champs de missions et intéresser les protestants par un contact direct avec les missionnaires. Les progrès techniques, particulièrement les « projections lumineuses » permettent à ces derniers de montrer visuellement aux protestants de Drôme et d'Ardèche pourquoi et pour qui ils donnent de l'argent.

Tous les consistoires ne sont pas visités de la même façon. Il faut noter l'absence de tournée dans les consistoires de La Voulte et La Motte-Chalancon, le grand nombre de rencontres dans le consistoire de Valence et la grande majorité d'Églises orthodoxes qui accueillent.

²¹²⁹ AP Loriol « Registre du conseil presbytéral de Loriol » (7 avril 1868)

²¹³⁰ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (26 avril 1877)

²¹³¹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (2 août ?)

²¹³² BBP « Registre du synode de Basse-Ardèche à Vallon » (3 et 4 mars 1896)

²¹³³ AR Lyon « Registre du synode de Haute-Ardèche » (1900)

²¹³⁴ AR Lyon « Registre du synode de Haute-Ardèche à Alboussière » (1904)

²¹³⁵ « Article des Archives du Christianisme » (6 juin 1825)

²¹³⁶ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (1er août 1826)

²¹³⁷ « Article du Lien » (Mai 1841)

²¹³⁸ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Vallon » (21 novembre 1871)

²¹³⁹ « Article du Protestant valentinois » (avril 1901)

²¹⁴⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (10 septembre 1897)

²¹⁴¹ « Article du Cévenol » (Octobre 1896)

La circonscription de Haute-Ardèche Haute-Loire semble organiser des tournées systématiques dans les Églises deux fois par an. Les missionnaires viennent de différents lieux : Madagascar à Noël 1899, Faure du Congo en 1903 et 1904 (synode d'Alboussière et du Chambon), Pascal du Lessouto à Noël 1904. En 1900, 17 Églises sur 28 sont visitées, sept n'avaient jamais vu un missionnaire²¹⁴².

Dans la Drôme ²¹⁴³	En Ardèche ²¹⁴⁴
Sans lieu précisé : Afrique du Sud (1850).	Sans lieu précisé : Afrique du Sud (1850).
Consistoire de Valence : Congo (Valence 1890 et 1899 avec le missionnaire Faure, Chateaudouble 1902, Chabeuil 1902, Valence 1904). Afrique du Sud avec le missionnaire Dieterlen (Valence 1891). Tahiti (Valence 1893, Loriol 1893, Montmeyran 1893, Livron 1896). Lessouto avec le missionnaire Marzolff (Valence 1893 et 1894, Loriol 1893, Montmeyran 1893). Madagascar (Valence 1897- 1899 avec le missionnaire Germond, Montmeyran 1897-1902, Loriol 1897-1898, Beaumont 1900). Zambèze (Valence 1898, Montmeyran 1898-1902).	Consistoire de Vernoux : Lessouto (Vernoux 1894, Boffres 1894, Chalenccon 1894, Vernoux 1899, Saint-Jean-Chambre 1899). Zambèze (Vernoux 1898). Madagascar (Vernoux 1897). Consistoire de Saint-Pierreville : Lessouto (Saint-Christol 1894, première visite). Consistoire de Privas : Lessouto (Privas 1894, Les Fonts-du-Pouzin 1894). Congo (Privas 1902, Les Fonts-du-Pouzin 1902). Madagascar (Privas 1900). Consistoire de Vallon : Madagascar (Vallon, Vals 1897), Zambèze (Vallon 1898, Vals 1898).
Consistoire de Dieulefit : Zambèze (Dieulefit 1898). Tahiti (Dieulefit 1893, Montélimar 1893). Lessouto (Dieulefit 1893, Montélimar 1893). Congo (Puy-Saint-Martin 1902).	Consistoire des Ollières : Lessouto (Les Ollières 1894, Saint-Michel 1894). Madagascar (Les Ollières 1897, 1900).
Consistoire de Die : Tahiti avec le missionnaire Vernier (Sainte-Croix 1902). Congo (Sainte-Croix 1902, Pontaix 1902). Madagascar (Aix-en-Diois 1897).	Consistoire de Saint-Péray : Congo (Tournon 1892). Madagascar (Annonay 1897).
Consistoire de Crest : Tahiti (Crest 1893). Lessouto (Crest 1893, Aouste 1903 avec le missionnaire Dieterlen). Zambèze (Crest 1898).	Consistoire de Lamastre : Zambèze (Lamastre 1898). Congo (Gilhoc 1902). Consistoire de Saint-Agrève : Lessouto (Devesset 1894).

Certaines Églises locales ont visiblement plus la fibre missionnaire. Le bulletin de l'Église

²¹⁴² AR Lyon « Registre du synode de Lamastre » (1901)

²¹⁴³ « Articles dans les journaux régionaux : Le Protestant valentinois, le Cévenol, le Huguenot »

²¹⁴⁴ Idem

d'Annonay²¹⁴⁵ au tournant des XIXe et XXe siècles relate la façon dont une Église locale vit au quotidien la « mission vers les peuples païens » :

Mars 1898	Coillard, « <i>vaillant apôtre du Zambèze</i> » est attendu fin mai ou début juin.
Juillet 1898	Coillard viendra le 15 juillet. « <i>Il est capable de capter, pour son œuvre de civilisation au Zambèze, des protestants, des catholiques, et même des indifférents ou des libres penseurs</i> ». Marzolff repart au Lessouto le mois prochain avec la collecte recueillie chaque année par les écoles du dimanche : il est appelé par l'instituteur évangéliste d'Annonay, il a éveillé l'intérêt des enfants d'Annonay pour leurs « <i>petits frères noirs</i> ».
Septembre 1898	On note le trop peu d'intérêt pour la Société des Missions, car trop peu de personnes la connaissent. Donc il faut un service mensuel des missions lors du culte de 5h du 2 ^e dimanche du mois et une étude des œuvres missionnaires auprès des écoles bibliques.
Décembre 1898	Marzolff écrit régulièrement aux enfants de l'école du dimanche. On prévoit une vente pour les missions par les dames de la société de couture en remplacement de la collecte à domicile qu'elles faisaient. On annonce la consécration du jeune missionnaire Jacques Liénard suivie d'une conférence sur Madagascar (par Jean Bianquis).
Mars 1899	La vente des missions a rapporté 1400 francs.
Juin 1900	On transcrit une lettre de Marzolff parlant de la guerre des Boers.
Décembre 1902	Un appel pour Madagascar est lancé : la France vient de coloniser l'île et le gouvernement a demandé à la SMEP d'y envoyer des instituteurs et des missionnaires. La SMEP rémunèrent 800 instituteurs et évangélistes indigènes ainsi que 47 missionnaires français.

Dans les dernières années du XIXe siècle, la Société des Missions Évangéliques de Paris occupe ainsi une place de choix dans la vie des Églises réformées de Drôme-Ardèche. Largement soutenus par les comités auxiliaires, les missionnaires sont alors remerciés à la fois pour le travail effectué outre-mer mais aussi pour les efforts réalisés en France afin d'éveiller plus d'intérêts aux missions²¹⁴⁶.

II Peu de missionnaires issus de Drôme et d'Ardèche²¹⁴⁷.

1) Vingt personnes recensées seulement.

Sept missionnaires originaires de Drôme (5) et d'Ardèche (2) avant 1905.

Le premier cas recensé ne part pas. En 1828, Ferdinand Tendil, originaire de Vallon, élève à la Maison des missions, meurt à Paris. Son médecin, Monsieur Piaux de Vallon, et son pasteur, Monsieur Meynadier, disent avoir été édifiés par sa foi pendant sa maladie : « *combien il est doux d'aimer Jésus Christ, l'auteur de notre salut, de vivre et de mourir pour lui* ». Vallon est une des premières Églises touchées par le réveil religieux. Il n'est donc pas illogique que le premier missionnaire en soit issu.

²¹⁴⁵ « Bulletin de l'Église protestante d'Annonay » (Mars 1898 à décembre 1902)

²¹⁴⁶ BBP « Registre du synode de Basse-Ardèche à Labastide-de-Virac » (14 et 15 septembre 1897)

²¹⁴⁷ Bibliothèque du DEFAP « Liste des envoyés »

Jean Frédéric Vernier, fils de l'évangéliste Frédéric Vernier, né à Barcelonne en 1841, pasteur consacré à Montmeyran, est envoyé à Tahiti.

Léopold Galland, né à Barnave le 1er juillet 1873, est envoyé à Madagascar (Ambositra) comme instituteur entre 1887 et 1928.

Hélène Bertrand, née à Dieulefit le 28 juillet 1868, épouse Vernet, est envoyée au Zambèze (de 1898 à 1917) puis au Cameroun (de 1917 à 1932) comme institutrice.

Jacques Liénard, né à Annonay le 7 février 1875, est envoyé au Zambèze comme pasteur en 1899 après sa consécration²¹⁴⁸ pour soutenir l'action de François Coillard. Il y meurt deux ans après dans la station de Séfula²¹⁴⁹.

Louis Champel, né à Montmeyran le 15 août 1875, est envoyé comme artisan au Gabon (Samhita Ngomo) entre 1900 et 1927.

Paul Richard, né le 9 mai 1874 à Montmeyran, devient aide-missionnaire à Madagascar entre 1900 et 1931. Un culte solennel d'envoi de son Église a lieu en 1900²¹⁵⁰.

Honoré Bonnet (frère d'un colporteur évangéliste en Annam), né au Cheylard le 16 mai 1874, est artisan au Gabon (Talagouga) entre 1904 et 1913.

Sept Drômois et six Ardéchois, nés avant 1905, partis après 1905.

Dans des Églises concordataires fortement influencées par les missions, 11 missionnaires partent après la loi de séparation des Églises et de l'État. Leur jeunesse dans l'Église a sans doute été marquée par les nouvelles de la « Mission de Paris ».

Esther Arnoux, née à Aucellon le 27 août 1877, est institutrice à Lambaréné (Gabon) entre 1908 et 1928.

Léopold Soubeyran, né à Dieulefit le 2 décembre 1879, est instituteur au Gabon entre 1908 et 1938.

André Liotard, né à Dieulefit le 14 février 1876, est pasteur à Saint Louis (Sénégal) entre 1909 et 1910.

Alice Dejour, née à Lamastre le 25 mars 1895, devient infirmière à Madagascar (Mananhavaly) entre 1920 et 1924.

Emmanuel Rusillon, né à Cliousclat le 6 décembre 1892, est artisan au Gabon (Samhita) en 1920.

Pauline Pontal, née à Valence le 4 novembre 1900, est institutrice au Gabon de 1924 à 1946.

Marcel Fillit, né à Devesset le 4 avril 1901, est instituteur au Gabon entre 1926 et 1943.

²¹⁴⁸ « Article du Huguenot » (1^{er} mars 1899)

²¹⁴⁹ « Article du Cévenol » (Juillet 1901)

²¹⁵⁰ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (16 septembre 1900)

Marcel Debard, né à Annonay le 17 novembre 1901, est pasteur au Lésoto (1926-1933) et au Sénégal (1934-1945).

Élise Gras, née au Cheylard le 2 août 1899, est institutrice à Madagascar entre 1927 et 1948.

Emma Ponçon, née à Chalencon le 2 janvier 1900, est infirmière à Tahiti entre 1928 et 1947.

Anna Cook, fille de pasteur, née à Poët Laval le 23 juin 1901, est professeur à Tahiti entre 1928 et 1946.

Léonie Augier, née à Flaviac le 1er avril 1902, est infirmière à Madagascar entre 1954 et 1958.

Suzanne Peloux, née à Valence le 29 juin 1905, est institutrice au Cameroun entre 1937 et 1940.

Des 20 « missionnaires » de Drôme-Ardèche, une seule vient d'une Église libérale (Chalencon), 11 sont drômois et 9 ardéchois, 11 viennent d'Églises rurales et 9 d'Églises urbaines, Dieulefit en donne 4, Montmeyran 3, Annonay et Valence 2. 8 femmes partent : alors que le ministère pastoral féminin n'est pas autorisé, le départ en mission est l'une des deux possibilités pour les protestantes d'avoir un ministère particulier dans l'Église réformée, l'autre étant de devenir diaconesse dans l'Ordre de Reuilly.

2) D'autres missionnaires envoyés ?

Au détour de registres d'autres missionnaires sont cités qui partent également sous l'égide de du comité régional des missions. C'est le cas en 1897 à Montmeyran²¹⁵¹ avec le départ de Paul et Frédéric Vernier. Lors du culte d'envoi, il n'y a pas une place inoccupée dans le temple, même les escaliers de la tribune et de la chaire étaient garnis. Les Vernier partent pour Madagascar et Tahiti. 25 pasteurs présents. Le culte dirigé par le pasteur Richard d'Amsterdam. « *Charles Frédéric Vernier nous indique les raisons qui l'ont décidé à partir. L'adieu qu'il nous laisse n'est pas une expression triste, c'est le mot d'ordre de tout chrétien, à Dieu nous devons être. Paul Vernier, son frère, nous exprime la joie qu'il a de pouvoir bientôt travailler dans le vaste champ missionnaire, selon le projet formé dès son enfance. Ses convictions sont fermes et bien arrêtées : il prêchera Jésus-Christ, le Seigneur, celui que tous doivent connaître, aimer et servir avec une entière consécration* ». Il est rappelé que dans ce même temple, en 1866, le père et l'oncle avaient été envoyés en mission à Tahiti et à Smyrne. Les missionnaires Vernier ne sont pas mentionnés dans les listes de la Société des missions Évangéliques de Paris. Le protestantisme drômois, marqué par les réveils et les dissidences, particulièrement méthodistes, soutient alors d'autres organismes missionnaires. Montmeyran, au cœur du mouvement revivaliste, et la famille Vernier, issue de Jean-Frédéric l'évangéliste libriste du début du siècle installé à Barcelonne, sont bien sûr concernés. Les Églises méthodistes de la Drôme soutiennent aussi leurs propres œuvres missionnaires.

B. La (les) « mission(s) intérieure(s) ».

La diversité des missions intérieures est une caractéristique du protestantisme de Drôme-Ardèche au XIXe siècle. À la fois concurrentes et complémentaires, ces missions intérieures

²¹⁵¹ Idem (29 août 1897)

reflètent la diversité théologique et ecclésiale de la période²¹⁵². Le « Protestant valentinois »²¹⁵³ rappelle par exemple en 1893 que la Société Centrale d'Évangélisation (SCE) est une œuvre de l'Église Réformée de France mais qu'elle manque de moyens financiers et peut donc être doublée par la Société Évangélique de Genève, œuvre des Églises libres. Elles ont également des champs d'action différents.

I La diversité des sociétés²¹⁵⁴.

1) Des sociétés, en marge, ou plus ou moins associées à l'Église nationale.

La Société Évangélique de Genève.

Fondée en 1831, elle a pour but, précisent ses statuts « *de travailler à l'avancement du règne de Dieu, et ne propose qu'une chose, prêcher Jésus Christ et Jésus Christ crucifié* ». Elle travaille en France et en Suisse auprès des protestants et des catholiques, en aidant le colportage, en plaçant des évangélistes, en formant dans son école de théologie de futurs pasteurs. En 1834 elle crée un département spécial d'évangélisation pour la France. À partir de 1848, elle devient l'organe missionnaire des Églises libres.

La Société Évangélique de France.

« *La Société Évangélique a pour but unique de propager l'Évangile en France par tous les moyens que Dieu mettra à sa disposition. La Société se composant de membres d'Églises diverses laisse les postes qu'elle a fondés libres de se rattacher à l'Église de leur choix* ». Elle est fondée en avril 1833 mais subit des tracasseries administratives dès 1834 suivant l'application plus ou moins stricte de la Charte concernant la liberté religieuse. Elle est à l'origine d'une forte évangélisation dans les années 1843-1845 sous l'influence de Napoléon Roussel. Elle est à nouveau l'objet de brimades dès 1849 et ne retrouve sa liberté d'agir que partiellement à partir de 1861. S'ouvre alors une nouvelle période de 1863 à 1870 avec une liberté relative puis on assiste à une reprise des entraves de 1870 à 1874. La suppression, à cette date de l'autorisation préalable de réunion permet un nouveau développement des actions d'évangélisation jusqu'en 1882 vers les milieux populaires catholiques. Entre 1882 et 1893 c'est la consolidation des postes existants.

La Société Centrale d'Évangélisation.

Fondée à Bordeaux en 1835 par des pasteurs de l'Église Réformée de France, la Société Centrale d'Évangélisation voit se multiplier des sociétés auxiliaires régionales avant la mise en place d'une organisation nationale définitive en 1847. La Société se rattache au courant du protestantisme national, à savoir l'Église d'État, par opposition aux Églises libres. Elle fonde des paroisses et soutient la formation pastorale en aidant les écoles préparatoires dont celle de Tournon. Depuis 1879, comme l'État ne crée plus de nouveaux postes pastoraux, la Société Centrale est devenue un prolongement de l'Église officielle en ayant des pasteurs auxiliaires sur divers postes. Quinze sections régionales œuvrent dans trois directions, avec une triple aide, aux protestants disséminés, aux protestants agglomérés, aux protestants récemment sortis du catholicisme. C'est ainsi, par exemple qu'en 1893, elle intervient au Puy en Haute-

²¹⁵² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (11 avril 1884)

²¹⁵³ « Article du Protestant valentinois » (15 février 1893)

²¹⁵⁴ Puaux Franck : Les œuvres du protestantisme français au XIXe siècle (1892)

Loire ou à Firminy dans la Loire pour des protestants ardéchois frappés par l'exode rural.

En 1860²¹⁵⁵ la section du Dauphiné se crée. Elle regroupe la Drôme, l'Ardèche, l'Isère et les Hautes-Alpes. La section change ensuite de nom pour prendre l'appellation « Section du Sud-Est ».

Des assemblées générales, commentées par la presse protestante locale, font le point des actions entreprises et des résultats constatés. Elles se réunissent à Valence en 1891, à Saint-Laurent-du-Pape en 1893²¹⁵⁶. On y apprend qu'elle rassemble douze pasteurs qui écoutent la prédication du pasteur Peloux de Crest sur le prix de l'âme, que la section a 27 ans, qu'elle est le fruit du réveil religieux des années 1853, que depuis lors cinq de ses postes sont devenus des Églises officielles, que quatre temples ont été construits dont ceux de La Voulte et Chabeuil, que sept écoles sont aidées, qu'elle compte quatre postes dont Saint-Vallier et Taulignan. Après l'assemblée générale d'Annonay en 1895, celle de Montélimar en 1900 précise que douze stations fonctionnent dont Taulignan, Romans, Saint-Vallier / Bourg-lès-Valence, Le Teil, Ruoms. Les Églises locales, soucieuses de cette évangélisation forment des comités locaux de soutien à l'image de Saint-Agrève²¹⁵⁷ (conférence devant 700 personnes qui crée le sous-comité du consistoire) et de Lamastre en 1896²¹⁵⁸ (sous-comité pour le consistoire).

La Société Centrale d'Évangélisation²¹⁵⁹ crée en 1903 une nouvelle section, qui a son siège à Annonay pour les actions en Haute-Loire.

Des collectes dans les Églises locales permettent la continuité des actions comme le rappelle l'assemblée générale de Crest en 1894²¹⁶⁰ : les dons recueillis viennent de 19 Églises sur 48 en Ardèche (aucune des consistoires libéraux de Vernoux et Saint-Pierre-ville), et de 14 sur 44 dans la Drôme (aucune du consistoire libéral de Die).

2) Des missions intérieures concurrentes.

La Mission Intérieure Protestante.

Elle est fondée par la conférence pastorale de Nîmes en juin 1854 et propose le « *réveil et l'affermissement de la piété par les œuvres soit spirituelles soit matérielles, l'admission des laïques pour aider, la vie chrétienne et esprit de foi et de charité* ». Ses statuts précisent ses champs d'action²¹⁶¹.

Article 13 : les œuvres de la mission sont d'une double nature, directes et indirectes ; directes, c'est à dire qu'elles ont pour but immédiat l'instruction et l'édification ; indirectes, c'est à dire qu'elles sont des œuvres de bienfaisance, mais ayant pour but final le soulagement des misères spirituelles.

Article 14 : dans la première catégorie la mission range les prédications extraordinaires, les conférences ; les écoles du dimanche, les leçons auxiliaires du catéchuménat, les associations religieuses de jeunes gens, l'action exercée par les visites pieuses sur les membres de l'Église, les bibliothèques religieuses, les publications religieuses.

Article 15 : dans la seconde catégorie la mission range les salles d'asile, les écoles, les visites des prisonniers, le patronage des jeunes apprentis, des ouvriers et celui des libérés, les

²¹⁵⁵ SHPF 04 Y 32 « Archives de la Société Centrale d'Évangélisation »

²¹⁵⁶ « Article du Cévenol » « Août 1893 »

²¹⁵⁷ « Article du Cévenol » (Septembre 1896)

²¹⁵⁸ « Article du Huguenot » (1er décembre 1896)

²¹⁵⁹ « Article du Cévenol » (mars 1903)

²¹⁶⁰ « Article du Protestant valentinois » (Novembre 1894)

²¹⁶¹ « Article du Protestant libéral » (Juillet 1866)

sociétés de secours mutuels, les instituts d'orphelins, les maisons de santé, les asiles de vieillards et autres œuvres de bienfaisance.

En 1903²¹⁶², il est précisé que la Mission Intérieure de la Drôme, dès 1854, a repris à son compte le deuxième « Réveil » de Montmeyran, « *stoppé sous la Deuxième République par les passions politiques et le darbyisme* ».

En 1862 avec le départ des orthodoxes, la Société ne garde que des libéraux. Il faut dire que dès l'origine les dissensions entre les deux tendances sont présentes. C'est le cas en décembre 1855²¹⁶³ où le conseil presbytéral de La Motte-Chalancon adhère au comité de la Mission Intérieure Drôme-Ardèche-Isère après une longue et mûre discussion mais avec une réserve. Le conseil presbytéral souhaite choisir le pasteur à appeler pour la mission locale, un orthodoxe dans le cas présent. Les conseillers presbytéraux orthodoxes de Vallon en 1856²¹⁶⁴ se réjouissent également de savoir qu'une mission intérieure s'est formée en Drôme-Ardèche-Isère pour accentuer les effets du réveil religieux et lutter contre l'indifférence religieuse. Ils y adhèrent, heureux de la voir se préserver « *des tendances étroites en cours dans l'Église* ».

Après 1870, elle vient en aide aux nombreuses Églises vacantes, essentiellement libérales, puisque ses membres orthodoxes l'ont quittée. Elle soutient également les étudiants pasteurs libéraux en accordant des bourses et cela jusqu'en 1885, date à laquelle elle participe à la création de l'école préparatoire libérale Samuel Vincent à Nîmes.

Avec les lois laïques à partir de 1882, elle soutient les écoles du dimanche et du jeudi avec l'impression d'un journal (« l'École du dimanche ») et d'un recueil de cantiques et chants d'école, de livres de classes sur la Bible et l'histoire de l'Église, un journal populaire (« Le Foyer protestant »).

En 1893, elle devient une émanation de la conférence évangélique libérale.

La Mission Intérieure Évangélique.

Fondée en octobre 1871 par la conférence nationale évangélique du Midi assemblée à Nîmes, suite au départ des orthodoxes de la Mission Intérieure Protestante, elle met en place des groupes ou unions fraternelles d'activité chrétienne pour lutter contre l'incrédulité et l'indifférence, elle a pour but « *de travailler, avec le concours de tous les chrétiens, à l'évangélisation du peuple français* ». Elle édite le bulletin de la Mission Intérieure. Sous la présidence du pasteur Houter de Crest dès 1883, elle nomme deux agents itinérants (dont Maillot de Saint-Fortunat en 1893) chargé d'organiser des réunions de réveil et d'assurer la gestion quotidienne des Églises vacantes²¹⁶⁵.

Elle se veut supra-ecclésiastique et un pilier de l'Alliance évangélique, ce qui lui amène des critiques de l'Église nationale. Elle décide alors, en 1896, de ne plus travailler avec l'Alliance évangélique et ses agents méthodistes. Le pasteur Capillary de Dieulefit le regrette et quitte la Mission Intérieure²¹⁶⁶, il faut préciser que dans son Église les relations avec les méthodistes sont assez bonnes. Les liens avec les Églises dissidentes posent à nouveau problème particulièrement vis-à-vis de certains agents issus de leurs rangs, c'est pourquoi en 1899²¹⁶⁷ il est décidé que les évangélistes seront placés sous l'autorité du pasteur Delon secrétaire de la commission exécutive du synode de Basse-Ardèche ; la commission rappelle alors que cette œuvre est nationale et non dissidente²¹⁶⁸.

²¹⁶² « Article du Protestant valentinois » (Février 1903)

²¹⁶³ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de La Motte Chalancon » (décembre 1855)

²¹⁶⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Vallon » (29 janvier 1856)

²¹⁶⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (16 juillet 1885)

²¹⁶⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (30 décembre 1896)

²¹⁶⁷ « Article du Cévenol » (Décembre 1899)

²¹⁶⁸ BBP « Registre de la commission exécutive de Basse Ardèche » (10 mars 1880)

La Mission Intérieure Évangélique tient des assemblées générales où le poids des Églises de Drôme-Ardèche se fait bien sentir. En 1877 la cinquième assemblée²¹⁶⁹ met en place les tournées du pasteur Vernier en Ardèche. En 1878 à la sixième assemblée²¹⁷⁰ de Dieulefit, 20 pasteurs sont réunis avec des membres de l'Église Réformée de Dieulefit et de l'Église méthodiste. En 1893²¹⁷¹, il y a en France, 141 groupes de la Mission Intérieure. En 1894 à la XVIIIe assemblée tenue à Crest²¹⁷², elle continue à se développer avec 152 groupes et 15 000 exemplaires du « Relèvement ». Lors de la XXIIe assemblée générale²¹⁷³ à Montmeyran c'est Élie Vernier, ancien agent de la Mission Intérieure, devenu agent itinérant de la Société Évangélique de Genève qui préside les débats sur « Jésus notre Sauveur, notre Modèle, notre Maître », preuve que les liens avec les libristes et les méthodistes ne sont pas rompus.

II Les champs d'action.

Deux formes d'évangélisation se mettent en place. La première concerne les lieux où il n'y a pas de communauté protestante organisée. Deux types d'action sont possibles, à savoir regrouper les protestants disséminés et annoncer l'Évangile à des populations déchristianisées ou catholiques. La deuxième forme d'évangélisation se concentre sur les Églises déjà constituées mais frappées par la montée de l'indifférence religieuse. Il faut réveiller la piété.

1) La naissance de nouvelles communautés protestantes.

La Drôme et l'Ardèche sont des départements où les protestants sont nombreux et présents depuis le XVI^e siècle. Il existe cependant de nombreuses communes où le protestantisme s'implante seulement au XIX^e siècle, soit par simple émigration soit par prosélytisme.

Aubenas.

En 1859 une branche de la Société Centrale d'Évangélisation se crée dans le consistoire de Vallon²¹⁷⁴ pour s'occuper à la fois d'une école à Aubenas et de la desserte de Villeneuve de Berg. À Aubenas l'instituteur évangéliste Michaud célèbre le culte dans une salle mise à disposition par la mairie. Il est à l'origine de l'implantation d'une communauté assez prospère qui devient un poste officiel de l'Église nationale en 1877. Depuis 1861²¹⁷⁵ l'instituteur fait cours à 17 élèves le jour et à 10 le soir. Il a de bons rapports avec l'inspection d'académie et les catholiques. Il est remplacé en 1864 par Auguste Sabatier, étudiant à Heidelberg, nommé pasteur auxiliaire en charge de la section Aubenas-Villeneuve. En 1866 les Anciens de Vallon souhaitent la création d'un poste pastoral, demande renouvelée en 1872, la section ayant 300 protestants recensés à Aubenas (en croissance avec le développement industriel et la construction du chemin de fer) et 60 à Villeneuve. Le poste d'évangélisation devient Eglise officielle.

La Voulte.

La vallée du Rhône accueille durant tout le siècle des protestants descendus des montagnes

²¹⁶⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (25 mai 1877)

²¹⁷⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (10 mai 1878)

²¹⁷¹ « Les UCJG tome 143 du bulletin de la SHPF » Geneviève Poujol (Juillet –septembre 1997)

²¹⁷² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (20 avril 1894)

²¹⁷³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (11 avril 1902)

²¹⁷⁴ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (15 juin 1859-25 juin 1860-28 juin 1864-27 février 1866-12 septembre 1872)

²¹⁷⁵ « Bulletin de la SCE » (5 janvier 1865)

qui viennent y chercher du travail dans les industries naissantes. Il faut encadrer cette population ouvrière pour lui éviter soit de sombrer dans l'athéisme, soit d'être récupérée par les catholiques. À La Voulte les hauts fourneaux attirent une nombreuse population. En 1861 la Société Centrale d'Évangélisation place un agent, le pasteur Faure, pour soutenir le vieux pasteur Meyer de Saint-Laurent-du-Pape dont la commune est une annexe qu'il délaisse. Le pasteur Faure décrit son ministère auprès de 800 protestants de la Voulte²¹⁷⁶ : *« cette œuvre a ses difficultés. Les idées de propre justice, naturelles au cœur humain, favorisées ici par une prédication pauvre de doctrine et de vie, d'un christianisme nouveau dérivé des idées humanitaires des dernières révolutions, résistent énergiquement à la puissance de la vérité. Une autre difficulté redoutable à vaincre, c'est l'influence catholique exercée sur cette population protestante, surtout sur celle de la Voulte, chef-lieu de canton, centre d'une industrie métallurgique très riche et gérée par de fervents catholiques. Nous avons là près de 800 coreligionnaires, presque tous ouvriers et employés des hauts fourneaux. On devine dès lors aisément l'action d'un prosélytisme incessant exercé sur ces pauvres gens. Quand je suis arrivé tous les mariages mixtes que bénissaient les prêtres se faisaient à la condition que les enfants seraient catholiques. Quelques parents protestants faisaient dire des neuvaines, faisaient des pèlerinages. Le curé disait : dans 40 ans on pourra prendre la lanterne de Diogène pour chercher ici un seul protestant »*. Ce champ d'évangélisation est couronné de succès puisqu'il est érigé en Église officielle en 1858.

Le Teil.

De Saint-Vallier au Teil en passant par Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence, se développent des cités industrielles²¹⁷⁷, les protestants y deviennent ouvriers, petits commerçants, employés dans l'administration des postes ou au chemin de fer. Il faut les encadrer pour éviter surtout que les mariages avec des catholiques soient bénis seulement par des prêtres.

Au Teil, sur la rive ardéchoise du Rhône en face de Montélimar, la Mission Intérieure Libérale en 1887 est la première à s'implanter ; les Églises ardéchoises voisines sont libérales. Le pasteur Montet recherche les familles protestantes disséminées entre le Pouzin et Beaucaire, presque toutes employées au « P. (Paris) L. (Lyon) M. (Méditerranée) » ou ouvrières. Il ouvre un lieu de culte en louant une salle tous les 15 jours pour les 200 protestants des environs. Il note une belle assemblée avec des catholiques à Noël et la réception de 7 catéchumènes. L'année suivante il continue d'évangéliser les protestants, accueille 6 catéchumènes à la Cène pour Pentecôte, et visite les protestants de Ruoms et Villeneuve-de-Berg, mais il se plaint des distances trop grandes²¹⁷⁸. En 1890 Montet part à Montauban, l'œuvre du Teil périclite. Une réunion du comité de la Société Centrale d'Évangélisation²¹⁷⁹, section du Sud-Est, pense installer un évangéliste. En 1891, c'est l'arrêt de l'évangélisation libérale au Teil devant le refus du pasteur officiel devenu orthodoxe de Saint-Symphorien-sous-Chomérac, de travailler avec les libéraux. C'est la Société Centrale d'Évangélisation, orthodoxe, qui entre en jeu en nommant à son tour un pasteur : *« depuis plusieurs années la population protestante se déplace. Dans bien des endroits des groupes importants se sont formés. Quelques-uns d'entre eux sont de véritables Églises. De nouveaux pasteurs seraient nécessaires. Le Teil est au nombre de ces Églises de formation récente et qui aurait besoin d'un conducteur spirituel ; 150 à 170 protestants, autant à Cruas, une vingtaine à Meysse, quelques coreligionnaires à Viviers. 22 enfants, 17 présents en moyenne, à l'école biblique. De Cruas à Viviers une*

²¹⁷⁶ SHPF 04 Y 32 « Brochure de la Société Centrale d'Évangélisation » (1866)

²¹⁷⁷ « Article du Protestant valentinois » (15 janvier 1893)

²¹⁷⁸ « Article du Protestant libéral » (Février 1888)

²¹⁷⁹ « Article du Huguenot » (1^{er} décembre 1890)

population de 500 âmes »²¹⁸⁰. En réalité la population protestante varie beaucoup en fonction des embauches au chemin de fer. Il est difficile de fidéliser une population flottante²¹⁸¹. En 1892²¹⁸², la Société Centrale d'Évangélisation crée un premier poste pastoral pour tous les disséminés de la vallée de la Drôme, le pasteur Dadre de Cliousclat est nommé. En 1894²¹⁸³ on recense 20 protestants à Meysse, 20 à Rochemaure, 180 au Teil, 40 à Viviers et 10 à Bourg-Saint-Andéol. La Société Centrale d'Évangélisation loue au Teil (avec le pasteur Roustain) l'ancienne loge maçonnique pour en faire le lieu de culte²¹⁸⁴ avant d'acquérir une ancienne église²¹⁸⁵ qui est transformé en temple, inauguré en 1898. En 1899²¹⁸⁶ l'assemblée générale de la Société Centrale d'Évangélisation, section Sud-Est, réunie à Montélimar, se réjouit de la présence de 40 à 50 personnes au culte au Teil, de la création d'une Union Chrétienne de Jeunes Filles, et de cultes à Meysse et Viviers. Le consistoire de Dieulefit²¹⁸⁷ demande que les protestants d'Allan soient desservis par le pasteur du Teil, en poste pour les disséminés de la vallée du Rhône ; cela ne peut se faire, il a trop de travail. La commune d'Allan devient une annexe de Montélimar.

Saint-Vallier, Bourg-lès-Valence et autres lieux.

Il faut aussi s'occuper des disséminés dans la partie nord de la vallée du Rhône, de Saint-Vallier à Portes-lès-Valence. À Saint-Vallier²¹⁸⁸ la société d'évangélisation pour les protestants disséminés de Nîmes nomme un pasteur en 1844 mais il semble que cette première tentative soit un échec puisqu'elle ne fait jamais parler d'elle. Dès 1886 des salles sont louées à Bourg-lès-Valence pour réunir les ouvriers protestants qui ne vont pas à Valence²¹⁸⁹. En 1890 La Société Centrale d'Évangélisation²¹⁹⁰ soutient provisoirement des élèves de l'école préparatoire de Tournon qui président des cultes dans la campagne au nord de Valence pour 70 auditeurs (Saint-Vallier, La Roche-de-Glun et la Fouillouse) puisque les pasteurs de Valence ne peuvent même pas assurer un culte mensuel. Face à cette situation l'agent général de la Société Centrale d'Évangélisation²¹⁹¹ propose de doubler le poste des disséminés de la vallée du Rhône en résidence au Teil. La Société Centrale d'Évangélisation garde la rive drômoise et confie le Teil à la Société Évangélique de Genève²¹⁹². Le pasteur Dadre de Cliousclat est appelé. L'œuvre missionnaire connaît quelques succès²¹⁹³, un temple est envisagé à Saint-Vallier pour les 70 protestants et les 50 disséminés dans la Galaure et la Valloire. Un recensement est établi²¹⁹⁴ pour étayer la pertinence de la demande. 150 protestants habitent entre la Fouillouse et Bourg-lès-Valence, 40 à Pont d'Isère, 120 autour de Saint-Vallier. Des locaux pour la célébration du culte sont ouverts. En 1894²¹⁹⁵ une salle de culte de 80 places rassemble les protestants de Bourg-lès-Valence le jeudi soir. Il s'agit de la maison Lupano,

²¹⁸⁰ « Bulletin de la Société centrale d'évangélisation » (1er septembre 1891)

²¹⁸¹ « Article du Cévenol » (novembre 1893)

²¹⁸² « Article du Protestant valentinois » (Janvier 1793)

²¹⁸³ « Article du Protestant valentinois » (5 février 1894)

²¹⁸⁴ « Article du Cévenol » (Juin 1897)

²¹⁸⁵ « Article du Cévenol » (Août 1898)

²¹⁸⁶ « Article du Huguenot » (janvier 1900)

²¹⁸⁷ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (16 mai 1894)

²¹⁸⁸ « Article des Archives évangéliques » (Avril 1844)

²¹⁸⁹ « Article du Protestant valentinois » (Décembre 1886)

²¹⁹⁰ « Article du Huguenot » (1^{er} février 1890)

²¹⁹¹ « Article du Huguenot » (1^{er} avril 1893)

²¹⁹² « Article du Cévenol » (décembre 1898)

²¹⁹³ « Article du Protestant valentinois » (15 novembre 1894)

²¹⁹⁴ « Article du Protestant valentinois » (15 décembre 1894)

²¹⁹⁵ « Article du Huguenot (1^{er} mars 1894)

rue de l'industrie, elle est dite « pleine » tous les jeudis soir²¹⁹⁶. L'année suivante²¹⁹⁷ la Société Centrale d'Évangélisation achète une chapelle désaffectée pour les 100 protestants de Saint-Vallier, le culte bimensuel se tenant avant dans une étroite chambre. Un appel aux dons pour le futur temple est lancé, la dédicace se passe lors de la fête de la Réformation²¹⁹⁸ en 1895²¹⁹⁹. En 1900²²⁰⁰ l'Œuvre des disséminés arrive donc à encadrer les protestants entre Saint-Vallier et Bourg-lès-Valence : pour les 130 protestants de Saint-Marcel-lès-Valence et Châteauneuf d'Isère, il y a un culte bimestriel et 20 enfants à l'école du dimanche. Des efforts doivent être portés sur Pont-d'Isère où les 40 membres sont « *décimés par les mariages mixtes* ». À Bourg-lès-Valence, la croissance est forte, 300 protestants sont recensés. En revanche, le développement est moins spectaculaire à Saint-Vallier avec 65 protestants et 60 dans la Galaure, 12 enfants catéchisés et un culte bimensuel. En 1900²²⁰¹ l'Œuvre des disséminés commence à s'intéresser à Portes-lès-Valence où les ateliers des chemins de fer se développent et attirent de nombreux protestants : ils sont 180 et il y a 30 enfants. Un culte s'y déroule tous les 15 jours. Le long de la vallée du Rhône la Société Centrale d'Évangélisation²²⁰² s'occupe ainsi des 600 protestants disséminés en mettant deux pasteurs à leur disposition. Il est précisé que la piété reste faible, la participation au culte aussi.

Romans.

Romans au XVI^e siècle avait vu naître une communauté protestante mais dès la fin des guerres de religion cette dernière avait disparu. Au XIX^e siècle Romans est une petite ville industrielle avec des mégisseries, des usines textiles et de chaussures. Elle attire par conséquent une population ouvrière nombreuse venue entre autres des terroirs ruraux protestants voisins. Les deux pasteurs de Valence ne peuvent accorder toute leur attention à ces protestants isolés.

Un temple est construit en 1886²²⁰³. Monnier, l'agent général de la Société Centrale d'Évangélisation est en tournée dans la Drôme en 1890²²⁰⁴. Il se rend à Romans où il précise qu'il faut un poste pastoral. À Valence²²⁰⁵ il lance une souscription pour sa mise en route. L'Assemblée générale de la Société Centrale d'Évangélisation tenue à Crest met dans ses priorités la création du poste²²⁰⁶. Il manque de l'argent²²⁰⁷, un appel est lancé au riche banquier parisien Alfred André qui verse 1 200 francs.

Le poste est créé cette même année²²⁰⁸ pour les 400 protestants recensés, tous d'un milieu ouvrier qui rencontre des difficultés, avec des conditions de travail indignes. Les débuts sont prometteurs²²⁰⁹ puisqu'avec un pasteur en poste il y a plus de monde au culte et à l'école du dimanche ; une chorale est même créée. L'œuvre a cependant du mal à se développer, ainsi en 1893 le culte est peu suivi mais il y a foule aux enterrements²²¹⁰. Les protestants sont des

²¹⁹⁶ « Article du Protestant valentinois » (Février 1894)

²¹⁹⁷ « Article du Christianisme au XIX^e siècle » (12 juillet 1895)

²¹⁹⁸ « Article du Cévenol (octobre 1895)

²¹⁹⁹ « Article du Protestant valentinois » (Octobre 1895)

²²⁰⁰ Idem (Novembre 1900)

²²⁰¹ Idem (Novembre 1900)

²²⁰² « Article du Protestant valentinois » (Décembre 1894)

²²⁰³ « Article du Protestant valentinois » (Décembre 1886)

²²⁰⁴ « Article du Christianisme au XIX^e siècle » (27 mars 1890)

²²⁰⁵ Idem (Mars 1890)

²²⁰⁶ Idem (Novembre 1890)

²²⁰⁷ Idem (Mars 1891)

²²⁰⁸ « Article du Huguenot » (1^{er} décembre 1890)

²²⁰⁹ « Article du Protestant valentinois » (15 novembre 1891)

²²¹⁰ « Article du Protestant valentinois » (15 décembre 1893)

ouvriers déracinés²²¹¹ qu'il faut accompagner. Le pasteur auxiliaire de Valence, rémunéré par la Société Centrale d'Évangélisation en est chargé. Le pasteur Lasserre²²¹² est nommé, les débuts de son ministère sont difficiles, puisque les 400 protestants, ouvriers pour la plupart, ont oublié la pratique religieuse.

Valréas-Taulignan.

À Valréas-Taulignan, depuis 1862 la Société Centrale d'Évangélisation apporte une aide ponctuelle au pasteur de Venterol pour la section de Valréas²²¹³.

En 1890²²¹⁴ un évangéliste, Berthe, est nommé en permanence à Valréas-Taulignan pour desservir les 300 protestants recensés. Cette population ouvrière se déplace²²¹⁵ pour le culte bimensuel (70 personnes) et une réunion le mercredi soir (30 personnes dont 5 catholiques). Il reste peu de temps et son départ pour un nouveau poste en Algérie fait craindre de voir l'œuvre décliner²²¹⁶. En 1893²²¹⁷ un nouvel évangéliste, Bravais, s'installe venant de Saint-Quentin. Il connaît le succès, l'annexe de Venterol croît avec Taulignan et à Valréas (100 protestants chacun) et Salles (30 protestants). Il précise cependant que la « masse » catholique est peu touchée mais que deux conversions récentes lui donnent de l'espoir. Bravais développe l'œuvre essentiellement sur Valréas où il y a un développement industriel, il y fonde une Union Chrétienne de Jeunes Filles²²¹⁸.

D'autres cas, ponctuels, d'évangélisation se mettent en place.

Dans la vallée de l'Eyrieux en 1880 le pasteur Mailhet de Saint-Fortunat demande qu'un évangéliste soit nommé pour les ouvriers chargés de construire la voie de chemin de fer de la vallée de l'Eyrieux. La commission exécutive du synode de Basse-Ardèche répond que l'évangéliste Chevalley (ou un autre) donnera 15 jours par mois aux ouvriers du chemin de fer. Pour éviter un risque accru de dissidence dans une région où elle est déjà bien implantée, les évangélistes sont placés sous l'autorité du pasteur Delon, secrétaire de la commission exécutive. La commission rappelle alors que la Mission Intérieure Évangélique, qui envoie l'évangéliste, est nationale et non dissidente²²¹⁹.

Dans la ville thermale de Vals-les-Bains²²²⁰ la saison de cure attire beaucoup de protestants. L'endroit est donc favorable pour évangéliser, d'ailleurs le temple rénové est plein, il faut y ajouter des tribunes et une librairie met à disposition des ouvrages chrétiens. En 1892²²²¹, un kiosque biblique est ouvert. L'année suivante²²²² des réunions de réveil se déroulent. Elles sont présidées par le pasteur Houter de la Mission Intérieure. Le résultat est modeste, « *elles ont fait peu de bruit, mais elles ont été bénies car elles ont attiré des baigneurs et des catholiques* ». En 1894²²²³, six conférences d'évangélisation sont mentionnées sans

²²¹¹ « Article du Cévenol » (Novembre 1893)

²²¹² « Articles du Protestant valentinois » (Octobre 1891, Décembre 1893)

²²¹³ « Bulletin de la SCE » (1er octobre 1891)

²²¹⁴ « Article du Huguenot » (décembre 1890)

²²¹⁵ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1890)

²²¹⁶ « Article du Protestant valentinois » (15 novembre 1891)

²²¹⁷ Idem (15 décembre 1893)

²²¹⁸ « Article du Cévenol » (novembre 1893 et octobre 1894)

²²¹⁹ BBP « Registre de la commission exécutive de Basse Ardèche » (10 mars 1880)

²²²⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (10 septembre 1891)

²²²¹ « Article du Huguenot » (1er juillet 1892)

²²²² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (24 août 1893)

²²²³ « Article du Huguenot » (septembre 1894)

commentaire supplémentaire tout comme dans les années 1896 à 1901.

En 1891²²²⁴ les élèves de l'école préparatoire de Tournon, soutenus par la Société Centrale, mènent des actions d'évangélisation sur Saint-Donat. Il y a là²²²⁵ une dizaine de familles protestantes abandonnées dont 8 mixtes, les enfants sont catholiques et il faut remédier à cela.

Les exemples cités sont plus nombreux en Drôme qu'en Ardèche, l'industrialisation y étant plus forte. Les Églises de Drôme-Ardèche soutiennent également financièrement les postes d'évangélisation hors des deux départements. C'est le cas en 1874 à Montélimar²²²⁶ où une aide donnée au pasteur de Grenoble pour construire une école à Notre-Dame-de-Commiés (Isère) commune convertie en grande partie au protestantisme.

2) Des protestants assoupis à réveiller

Dans les Églises établies la nécessité de réveiller les fidèles se fait sentir. Il faut, par des tournées d'évangélisation, replacer les protestants face à leur vie de chrétien et les inciter ainsi à retrouver une pratique religieuse un peu assoupie à la fin du XIX^e siècle.

Le réveil de la piété des fidèles passe d'abord directement par les Églises. L'Ardèche²²²⁷ est à nouveau en pointe.

Le colloque de Vernoux en 1844 crée une association pastorale d'évangélisation, chargée d'organiser des prédications par binôme 4 fois par an dans les diverses paroisses. Les pasteurs et les Églises concernés sont tirés au sort, les consistoires donnent leur accord. En 1845 ces journées d'édification concernent Alboussière, Saint-Pierreville, Saint-Julien-en-Saint-Alban et Vernoux, quatre Églises pré-libérales. À Saint-Julien-en-Saint-Alban les journées s'avèrent un succès « *pour les fidèles de la riche et industrielle vallée de l'Ouvèze, les ateliers fermés, usines de soie arrêtées* » et s'achevent en présence de 17 pasteurs en robe pour un culte où un chœur mixte dirigé par Eldin instituteur à Flaviac s'est mis en place. À la journée d'édification de Gluiras en 1847, la foule est qualifiée d'immense malgré un jour froid et pluvieux. Des journées sont prévues en septembre au Pouzin, en novembre à Creysseilles, à Vals en mars et en mai à Privas. La journée du Pouzin attire de nombreux auditeurs dans une grande filature mise à disposition par un Ancien malgré le maintien en activité des fabriques de soie et des hauts fourneaux. D'autres journées sont prévues en 1848-1849 à Boffres, Saint-Basile, et Saint-Laurent-du-pape.

Dès 1854 ces tournées d'évangélisation sont prises en charge par la toute nouvelle Mission Intérieure et la Société Centrale d'Évangélisation.

Les Églises officielles, en cette période d'Empire autoritaire, sont contrôlées de façon plus stricte par le pouvoir politique, qui ne voit pas d'un très bon œil ces velléités évangélisatrices. Les pasteurs officiels, pour être plus indépendants, préfèrent fonder une structure qui n'est pas sous le contrôle pointilleux de l'État. C'est ce qu'il faut comprendre de cette communication du pasteur Crès au conseil presbytéral de Salavas²²²⁸ : « *une partie des pasteurs de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère se sont émus du triste spectacle d'indifférence religieuse ou de formalisme que présentent nos Églises réformées. Dans le but de faire naître une piété vivante au sein des paroisses, ces Messieurs se sont réunis au nombre de 45 à Valence le 23 avril*

²²²⁴ « Bulletin de la SCE » (1er décembre 1891)

²²²⁵ « Article du Protestant valentinois » (Janvier 1890)

²²²⁶ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (1^{er} mai 1874)

²²²⁷ « Article de La Sentinelle » (15 avril 1844-15 juillet 1845-15 avril 1846-1er juillet 1847-15 octobre 1847-15 juillet 1848)

²²²⁸ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du conseil presbytéral de Salavas » (3 août 1855)

1855. De cette assemblée qui n'avait rien d'officiel il a été décidé de fonder une mission intérieure à agir. Le 3 du mois suivant une conférence tenue à Toulaud a adopté un règlement et nommé à scrutin secret un comité ». La Société Centrale d'Évangélisation et la Mission Intérieure Évangélique, toutes deux orthodoxes après 1871, ont de nombreux champs d'action. Par des missions de réveil tout d'abord, elles envoient des agents visiter les Églises plusieurs jours de suite.

Années	Dans la Drôme	En Ardèche
1859 ²²²⁹	La Motte Chalancon.	
1861 ^{2230 2231}		Églises du consistoire de Vallon.
1875	Dieulefit, Montmeyran et Bourdeaux ²²³² .	
1885 ²²³³		Annonay.
1886 ²²³⁴		Annonay.
1888 ²²³⁵		<i>Saint-Symphorien</i> (cela ne s'était encore jamais produit).
1891 ²²³⁶	Montmeyran : des conversions.	Lagorce,
1892 ²²³⁷		Les Ollières (le jeudi soir, salle pleine avec Singer et Philit), Saint-Sauveur, Beauvène.
1893 ²²³⁸		Salavas, Labastide, Lagorce Aubenas, Privas, Lamastre Désaignes.
1894 ²²³⁹	Bourdeaux.	
1895 ²²⁴⁰	Dieulefit.	Vallon.
1897 ²²⁴¹		Lamastre (sur Moïse et la vocation).
1898 ²²⁴²	<i>Menglon, Valence, Pontaix, Saint-Julien-en-Quint, Crest, Die, Beaurières, Chatillon, Loriol.</i>	<i>Le Pouzin, Les Ollières, Pranles, Saint-Fortunat, Vallon, Salavas, Lagorce, Labastide.</i>
1901 ²²⁴³		Les Ollières (avec l'Église libre).
1902 ²²⁴⁴		Privas.
1905 ²²⁴⁵		Les Ollières.
Total	16 (<i>dont quatre Églises libérales</i>)	28 (<i>dont deux libérales</i>)

Des réunions de prière en soirée, des prédications dominicales, des rencontres avec un public

²²²⁹ ADD non classé « Registre du conseil presbytéral de la Motte Chalancon » (16 mars 1859)

²²³⁰ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (10 octobre 1860)

²²³¹ « Article du bulletin de la SCE » (1^{er} janvier 1861)

²²³² « Articles du Christianisme au XIXe siècle » (23 janvier et 12 mars 1875)

²²³³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (7 mai 1885)

²²³⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (7 mai 1886)

²²³⁵ « Article du Huguenot » (1^{er} mars 1888)

²²³⁶ « Article du Cévenol » (décembre 1891 et janvier 1892)

²²³⁷ « Article du Cévenol » (février et juillet 1892, janvier 1893)

²²³⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (16 mars 1896)

²²³⁹ « Article du Cévenol » (février 1894)

²²⁴⁰ « Article du Cévenol » (février et octobre 1895)

²²⁴¹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (9 avril 1897)

²²⁴² « Article du Christianisme au XIXe siècle (18 février et 17 juin 1898) et « Article du Cévenol » (avril 1898)

²²⁴³ « Article du Cévenol » (mai 1901)

²²⁴⁴ « Article du Cévenol » (mars 1902)

²²⁴⁵ « Article du Cévenol » (avril 1905)

ciblé (les hommes, les jeunes, les enfants) ponctuent ces missions organisées en partenariat avec les conseillers presbytéraux locaux. Les tournées sont préparées comme c'est le cas à Valence²²⁴⁶ où 9 membres de la Société Centrale se réunissent pour se fortifier spirituellement en 1904 avant de partir pour 3 semaines de tournée d'évangélisation dans 50 Églises de Drôme-Ardèche.

Les Églises ardéchoises accueillent deux fois plus de missions que leurs consœurs drômoises. La volonté de raffermir la piété est plus forte en Ardèche que dans la Drôme. L'Ardèche plus pieuse, cherche ici un moyen de limiter l'indifférence religieuse.

Dans la Drôme, ce n'est pas la lutte contre la déchristianisation qui est en jeu mais bien plutôt le combat pour reconquérir les bastions libéraux. Mais en Ardèche aussi la querelle entre « orthodoxes » et « libéraux » n'est pas éteinte et les « orthodoxes » envoient des agents dans les Églises libérales vacantes pour essayer de les ramener dans leur giron ou auprès des minorités évangéliques. Vérot²²⁴⁷ est plus particulièrement chargé de Saint-Cierge-la-Serre en 1868. Vérot a fait ses études dans l'institution de Glay ; il a été évangéliste à Valence et Beaumont (payé par la Société Évangélique de Genève) ; il a été consacré à Saint-Laurent-du-Pape. Une fois de plus apparaissent les liens étroits entre les diverses Sociétés évangéliques. En 1880²²⁴⁸ le pasteur Mailhet de Saint-Fortunat demande qu'un évangéliste soit nommé pour les orthodoxes de Saint-Cierge-la-Serre. La commission répond que l'évangéliste Chevalley (ou un autre) consacrerait 8 jours à la Pervenche (autre paroisse libérale vacante), 8 à Saint-Cierge-la-Serre et le reste aux ouvriers du chemin de fer en construction dans la vallée de l'Eyrieux.

Les paroisses vacantes sont aussi l'objet de toutes les attentions. Il y a le risque de voir les dissidences (particulièrement les darbystes) profiter des vacances de postes pastoraux pour attirer les fidèles les plus pieux découragés par l'absence d'un « berger ». C'est sans doute ce qui pousse, en 1885²²⁴⁹ le comité central de la Mission Intérieure à nommer M. Alligné évangéliste en Ardèche, chargé des paroisses vacantes.

Des interventions ponctuelles se mettent en place comme celle du jour de l'an 1894²²⁵⁰ à Saint-Michel-de-Chabrillanoux, où se déroule l'arbre de Noël pour 150 enfants sous les auspices de la Mission Intérieure. Des friandises et almanach sont distribués. Les enfants ont crié « *que Dieu conserve longtemps Madame Marracci*²²⁵¹ ».

Les comptes rendus dans la presse nationale des réunions drômoises de 1875 montrent la façon dont se déroulent ces rencontres²²⁵².

- Celle de Dieulefit dure sur 4 jours avec 4 réunions par jour : prières à 9h, 2 études bibliques à 10h30 et 14h30, réunion d'appel à 20h. En plus à 16h, se tient la conférence pastorale des 15 ministres drômois. « *Aucun programme n'est tracé d'avance. L'objectif de réveiller les âmes et répandre le Saint-Esprit dans l'Église. Le*

²²⁴⁶ « Article du Huguenot » (novembre 1904)

²²⁴⁷ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (8 février 1868 et 6 octobre 1869)

²²⁴⁸ BBP « Registre de la commission exécutive de Basse-Ardèche » (10 mars 1880)

²²⁴⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (19 février 1885)

²²⁵⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (26 janvier 1894)

²²⁵¹ Madame Marracci, riche bourgeoise du nord de la France est l'un des principaux mécènes de l'époque, elle est très souvent sollicitée et subventionne les nouveaux temples, les œuvres et les Sociétés protestantes.

²²⁵² « Articles du Christianisme au XIXe siècle » (23 janvier et 12 mars 1875)

pasteur Houter a le sentiment que Dieu préside les réunions puisque la place *d'honneur est accordée à la prière : C'est par la prière que l'Église pourra se relever et guérir de ses blessures.* Il y a de magnifiques témoignages : un jeune homme venu par curiosité se donne à Dieu, une jeune fille demande le soutien de la prière et Jésus la remplit de sa paix, réveil des nombreux chrétiens endormis, plusieurs pasteurs baptisés du Saint-Esprit. De tout cela ressort *l'idée qu'il faut d'abord vivre l'humiliation pour être ensuite élevé. Les réunions se tiennent à la chapelle méthodiste (400 places) le jour car il y a moins de monde puisque les ouvriers travaillent dans les fabriques mais le soir la réunion a lieu au temple (1 200 places).* Le dernier jour, du monde reste debout, 300 personnes ont communié. Le réveil tant espéré commence ».

- Celles de Bourdeaux se tiennent du 23 au 25 février de la même façon qu'à Montmeyran et Dieulefit. Une seule préoccupation ni dogmatique, ni ecclésiologique y préside : *« l'Évangile seul c'est-à-dire le devoir d'humiliation et de repentance, l'amour de Dieu, le don de soi pour le Christ, l'obéissance au Christ ».* Des allocutions simples, des témoignages, sont donnés devant 1 200 personnes. Les réunions de prières qui se prolongent la nuit menée par quelques laïques pieux. Un regret est noté : l'absence des Églises libérales à ce mouvement de réveil.

Des actions plus pérennes sont également entreprises.

- En 1879, à Valence Monsieur Bernard ²²⁵³ fait construire sur « la plus belle promenade » (12 rue Saint-James) de la ville une maison ; au rez-de-chaussée il y a une salle de 350 auditeurs qu'il consacre gratuitement à l'évangélisation. Les séances sont patronnées par la Mission Intérieure et les Unions Chrétiennes de Jeunes Gens. Elles réunissent beaucoup d'hommes et beaucoup de catholiques. Mais il faut entretenir la foi de ces convertis et c'est très difficile.
- Comme tous les ans en octobre 1893 à Valence, à leur retour de leur campagne d'été sur un bateau missionnaire, les agents Monsieur et Madame Pim, à la fois réformés et salutistes,²²⁵⁴ reprennent les réunions populaires du mardi et l'association fraternelle en sommeil qui « visite aux malades, les affligés et les vieillards ».

La Mission Intérieure Libérale²²⁵⁵ se concentre sur les bastions du libéralisme.

Elle envoie des prédicateurs pour des missions de réveil mais aussi pour y assurer une desserte pastorale en cas de vacance des postes. Elle en profite pour organiser des collectes qui permettent de venir en aide aux étudiants boursiers libéraux de Drôme et d'Ardèche dans les facultés de théologie. Elle soutient les créations de bibliothèques paroissiales. Elle réalise des tournées de prédications pendant la saison consacrée à la récolte des vers à soie : c'est une période d'intense activité où le repos dominical est sans doute le seul moment possible pour les protestants de lire ou de méditer la Bible, il ne faut donc pas les priver.

²²⁵³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (21 novembre 1879)

²²⁵⁴ « Article du Protestant valentinois » (15 septembre 1893)

²²⁵⁵ SHPF « Correspondance de l'Union libérale »

Années	Agents	Types d'actions	Églises concernées
1878	Mouchon Trial Cauzid	« évangélisation » Prédication Dessertes 6 boursiers sur 24	Drôme (Livron) Saint-Paul Églises ardéchoises vacantes
1879	Mouchon	Prédications Desserte Collectes 7 boursiers sur 34	Haute-Ardèche Églises ardéchoises vacantes Livron, Saint-Symphorien et consistoire de Vernoux.
1880		Prédications Collectes	Julien de Livron dit que son conseil presbytéral, pour combattre l'indifférence religieuse, demande de l'aide pour 2 prédications extraordinaires au printemps et à l'automne. Livron, Die, Châtillon, Aouste, Saillans, Sainte-Croix, Saint-Roman.
1881	Roux Cauzid	Desserte Visites Collectes Bibliothèques	Gluiras Ardèche Saint-Pierre-ville, Vernoux, Boffres, Chalencon, Saint-Jeures, Saint-Bazile.
1888		Prédications	Églises vacantes par Montet
1892		Bibliothèques	Saint-Péray
1893		Dessertes Bibliothèque Écoles du Dimanche	2 paroisses par des étudiants Saint-Péray Chalencon
1894		Desserte	L'évangéliste Geymonat nommé à Chalencon Un suffragant à Boffres
1895		Desserte	Saint-Péray (Trial père)

C. La mission, au cœur des préoccupations.

I La nécessité de l'évangélisation en débat.

1) Unité ou diversité des réactions entre les régions, les « Orthodoxes » et les « libéraux », l'« Église nationale » et les « dissidents »

Les 3 régions.

L'intérêt porté à l'évangélisation passe par les vœux ou les décisions votées lors des synodes particuliers²²⁵⁶.

C'est essentiellement la mission intérieure qui préoccupe les synodaux des trois circonscriptions. Il est vrai qu'à partir du dernier quart du XIXe siècle, les Églises sont en proie à une désaffection grandissante de leurs fidèles. Il est également remarquable que le nord de l'Ardèche, moins touché par le recul de la piété et par la déchristianisation soit la circonscription qui se penche le plus sur la question de l'évangélisation intérieure.

²²⁵⁶ Annexe 2 – Chapitre 8 (page 624).

Le peu de décisions concernant la mission extérieure ne s'explique pas par un désintéret pour cette dernière mais bien plutôt par le fait que la Société des Missions Évangéliques de Paris a su, très tôt, créer un lien fort avec les Églises locales, lien qui permet de se passer du niveau synodal : les comités auxiliaires des missions font bien sûr des rapports aux synodes mais ont le plus souvent des activités indépendantes.

Orthodoxes-libéraux.

La querelle entre « orthodoxes » et « libéraux » s'invite dans les actions missionnaires. Le consistoire de Saint-Pierreville²²⁵⁷ adhère à l'œuvre de la Mission Intérieure en 1855 : « *il n'est que trop vrai que presque partout l'indifférence et le matérialisme sont à leur comble et qu'il est du devoir de tous les hommes sérieux et chrétiens d'y chercher un remède* ». Il se réserve cependant le droit d'approuver ou non le choix des prédicateurs envoyés en son sein. En 1860²²⁵⁸, alors que la Mission Intérieure de la Drôme va se fondre dans la Société Centrale d'évangélisation, le consistoire se rattache à la Mission Intérieure du Gard. Il n'est pas fait allusion au fait que cette dernière soit libérale mais cela est logique.

Le synode de Dieulefit²²⁵⁹ en 1892 décide que des collectes spéciales seront faites pour « l'évangélisation du Diois », ladite évangélisation portant sur un consistoire où le libéralisme domine. Il a entraîné, pensent les orthodoxes, une partie des protestants vers la libre pensée. Il faut apporter un soutien aux minorités évangéliques en y envoyant des pasteurs qui chercheront également à ramener à la bergerie les brebis libérales égarées.

Le pasteur Fallot, dans la Drôme est un fervent partisan de l'unité entre libéraux et orthodoxes, il favorise ainsi la création d'un comité auxiliaire des missions qui regroupe des pasteurs et des laïcs des deux tendances. Ensemble, ces derniers cherchent au sein de ce comité à développer l'intérêt de la mission extérieure chez les protestants. Ils pensent que l'annonce de l'Évangile outre-mer se fait sans question doctrinale et que cela peut alors permettre un rapprochement en France. Cet exemple drômois est suivi en Ardèche en 1898²²⁶⁰ avec la création d'un comité auxiliaire des missions. Il est précisé que l'on fera aussi appel au consistoire libéral de Vernoux.

Église nationale – dissidents.

La crainte est grande de voir les dissidences méthodistes et libristes s'accaparer les fidèles réveillés par les missions intérieures, d'autant plus que les évangélistes n'hésitent pas à passer de sociétés en sociétés sans se préoccuper beaucoup de leurs obédiences. Les synodes s'en font l'écho. En 1883 à Lamastre²²⁶¹, un vœu demande que l'ensemble des œuvres et sociétés d'évangélisation soit placé sous le contrôle du synode général officieux. En 1889 au synode de Saint-Agrève²²⁶², où une critique est adressée à la Mission Intérieure pour l'envoi d'un agent non attendu dans la région, mais aussi en 1892 au synode de Saint-Sauveur-de-Montagut²²⁶³ avec un débat assez vif qui précise à la Mission Intérieure de ne pas envoyer ses agents dans les Églises qui ne les réclament pas, surtout dans les localités où il y a une Église

²²⁵⁷ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (1^{er} août 1855)

²²⁵⁸ Idem (10 octobre 1860)

²²⁵⁹ « Article du Christianisme au XIX^e siècle » (30 juin 1892)

²²⁶⁰ AR Lyon « Registre du synode de Lamastre » (octobre 1898)

²²⁶¹ AR Lyon « Registre du synode de Lamastre » (Juin 1883)

²²⁶² AR Lyon « Registre du synode de Saint-Agrève » (1889)

²²⁶³ BBP « Registre du synode de Charmes » (1889)

indépendante. De même, la Mission Mac-All²²⁶⁴ interroge. Ses membres, souvent proches des dissidents, sont des fidèles à intégrer dans les Églises nationales. C'est ce que rappelle le synode d'Annonay²²⁶⁵ en 1888 dans son étude sur les voies et moyens d'intégrer aux paroisses les personnes converties, mais aussi celui de Charmes²²⁶⁶ l'année suivante qui demande que lesdites missions Mac-All restent dans l'Église nationale.

Alors que le comité auxiliaire de la Société des Missions Évangéliques de Paris de la Drôme accueille de façon indistincte des libéraux, des orthodoxes et des dissidents, il n'est pas question qu'il en soit de même pour les dissidents en Basse-Ardèche. C'est ce que demande avec force le synode des Ollières²²⁶⁷ en 1895 : le comité doit être indépendant et ne pas être une simple commission synodale mais une crainte se fait jour, celle que des personnes hostiles y entrent si ce n'est pas une émanation synodale (un pasteur dissident, par exemple, comme celui de Privas). Décision est alors prise que les membres doivent appartenir à l'Église synodale.

2) Succès ou échec de l'évangélisation ?

Lors du synode de Beaumont en 1897²²⁶⁸, le compte rendu des réunions d'évangélisation tenues à Beaumont, Sauzet et Beaufort-sur-Gervanne précise que « *des foules* » se sont retrouvées portées à la prière et à l'édification. Les journaux protestants se font l'écho des diverses rencontres d'évangélisation en des termes qu'il faut sans doute mesurer à leur juste valeur. Se pose alors la question du résultat de ces campagnes. Le constat de départ est simple : l'Église réformée se doit d'être missionnaire « *dans notre chère patrie* » comme le rappelle une conférence tenue à Tournon²²⁶⁹. Il est donc bien difficile d'établir un bilan de l'évangélisation protestante en Drôme-Ardèche. Le « Protestant valentinois » en 1893²²⁷⁰ écrit que l'évangélisation de la France est un échec, que la morale recule, que l'alcoolisme progresse, que la dénatalité croît (70 décès et 50 baptêmes à Valence en 1892), qu'il faut lutter contre l'idéologie socialiste qui progresse. Cet article doit être mis en parallèle avec un autre²²⁷¹ où le compte rendu des réunions de réveil de Valence précise que le temple a été comble tous les soirs avec, en outre, des réunions spéciales pour les pasteurs et les membres des divers conseils, ainsi qu'une grande diversité des rencontres (la piété du péager, l'autorité de la parole de Jésus, contre la libre pensée, la foi et les œuvres). À quelques mois d'intervalle donc les Valentinois se réjouissent ou se lamentent des résultats de l'évangélisation. En 1902, alors que sont prévues à Valence²²⁷² des journées de réveil, « *à la fois réveil des personnes pieuses mais aussi réveil des incroyants* », la question reste posée de l'intérêt de telles rencontres.

Dans sa conclusion du rapport sur l'évangélisation de la France en 1903 le synode de Haute-Ardèche Haute-Loire tenu au Mazet-Saint-Voy reprend les grandes questions qui se posent au début du XXe siècle alors que la fin de la période concordataire approche : « *orienter nos Églises plus résolument que par le passé vers l'évangélisation de la France ; appeler leur attention la plus sérieuse sur les besoins de l'heure présente, sur la détresse religieuse et morale de beaucoup de nos compatriotes, sur les dangers que court notre pays ballotté entre*

²²⁶⁴ Mission née dans les milieux ouvriers du nord de la France »

²²⁶⁵ AR Lyon « registre du synode d'Annonay » (Mai 1888)

²²⁶⁶ BBP « Registre du synode de Charmes » (1889)

²²⁶⁷ Idem « Registre du synode des Ollières » (3 et 4 juillet 1895)

²²⁶⁸ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1897)

²²⁶⁹ « Article du Huguenot » (1^{er} mars 1890)

²²⁷⁰ « Article du Protestant valentinois » (15 juillet 1893)

²²⁷¹ Idem (15 avril 1893)

²²⁷² « Article du Protestant valentinois » (15 février 1902)

l'incrédulité et la superstition, sur les appels qui nous sont adressés et sur le devoir qui nous est imposé par les circonstances par Dieu même pour travailler à la diffusion de l'évangile en France ; soutenir tout au moins énergiquement de nos sympathies, de nos prières et de nos dons des sociétés comme la Société Centrale d'Évangélisation qui se rattache de très près à notre Église réformée, qui a déjà fait beaucoup de bien et qui pourra en faire plus encore quand elle sera mieux connue et mieux soutenue par les Églises ; exhorter les fidèles de nos Églises à contribuer directement et personnellement à l'œuvre sainte de l'évangélisation en n'hésitant pas à professer leur foi et leurs espérances chrétiennes envers et contre tous, sans provocations déplacées, sans doute, mais sans crainte non plus, suivant en cela l'exemple des premiers chrétiens et des premiers protestants et obéissant à l'ordre formel du Maître ; enfin développer et fortifier dans nos Églises avec l'aide de Dieu, la foi, l'amour, la vie chrétienne, afin que nos fidèles ayant eux-mêmes une vie chrétienne forte et saine puissent répandre la vie autour d'eux et contribuer ainsi efficacement au salut des individus et de la société et à la gloire de Dieu ».

Quantifier le résultat de cette évangélisation « intérieure » s'avère impossible. Mais la récurrence des campagnes d'évangélisation semble aller dans le sens d'un succès mitigé ou d'un échec relatif. Il faut les maintenir, signe que la piété interne reste à fortifier et que l'annonce de l'Évangile hors des murs de l'Église est toujours pertinente. Mais les personnes réellement touchées demeurent peu nombreuses. Le protestantisme continue à décroître numériquement mais ce déclin est certainement enrayé grâce à ce souci permanent d'évangélisation. Il faut également dire que l'accueil des nouveaux protestants n'est pas facile dans les Églises qui se méfient sans doute trop de ces convertis. Le souvenir des conversions plus ou moins forcées de leurs ancêtres aux temps des persécutions royales n'y est sans doute pas pour rien. Pour preuve cette décision du synode de Lamastre en 1884²²⁷³ qui énonce que les prosélytes ne seront reçus dans l'Église que s'ils donnent des preuves au conseil presbytéral « *de leur instruction religieuse et du désir qu'ils ont de vivre d'une manière digne de leur vocation chrétienne* ».

II Faut-il des « spécialistes » de l'évangélisation intérieure ?

1) L'Église tente de se substituer aux sociétés.

Les relations entre les structures officielles (consistoire) mais surtout officieuses (synodes régionaux) de l'Église réformée et les diverses sociétés d'évangélisation ne sont pas simples. Les prérogatives des unes peuvent être remises en cause par les activités des autres. Le pasteur et son conseil presbytéral sont chargés de l'accompagnement spirituel des membres de l'Église. Le ministère pastoral de la cure d'âme et le ministère collégial des Anciens ou des conseillers presbytéraux de surveillance de la piété des fidèles sont parfois en opposition avec les réunions de réveil animés par les sociétés d'évangélisation. Pour peu que des divergences doctrinales ou ecclésiales existent entre les différents protagonistes, la situation tourne à l'affrontement entre libéraux et orthodoxes, entre nationaux et dissidents. Les instances officielles et officieuses de l'Église réagissent pour canaliser au mieux les velléités des agents des diverses sociétés. Même au sein de l'Église, des tensions apparaissent quand des pasteurs nationaux trop orthodoxes font des tournées ; c'est ce qui arrive en 1889 et qui amène le synode de Saint-Agrève²²⁷⁴ adresse un blâme aux pasteurs Faure et Arnoux de Montmeyran et Loriol qui ont présidé des assemblées religieuses en Haute-Loire, et ainsi favorisé la dissidence et dénigré les pasteurs du lieu ; la critique est également adressée à la Mission

²²⁷³ AR « Registre du synode de Lamastre » (1884)

²²⁷⁴ AR Lyon « Registre du synode de Saint-Agrève » (1889)

Intérieure Évangélique pour l'envoi d'un agent non attendu dans la région.

XVII ^e région ²²⁷⁵	XVIII ^e région ²²⁷⁶	XIX ^e région
Saint-Laurent-du-Pape²²⁷⁷ (1888) : question de l'évangélisation des paroisses. Il faut travailler au réveil des troupeaux. Réunion d'appel sur la brebis perdue qui termine le synode.	Lamastre (1880) : vœu que les synodes particuliers s'occupent de l'évangélisation de la France en secondant les sociétés qui s'en occupent localement.	Montmeyran (1888)²²⁷⁸ : mettre l'évangélisation des Églises au premier plan des préoccupations pour réveiller les masses et atteindre la partie indifférente de nos Églises.
les Vans (1891) : utilité de la Société Centrale d'Évangélisation.	Lamastre (1883) : sociétés d'évangélisation placées sous le contrôle du synode général officieux.	Poët-Laval (1894)²²⁷⁹ : nécessité de fonder de nouvelles Églises du fait du déplacement des protestants.
Les Ollières (1895) : nomination d'une commission d'évangélisation.	Synode de Tournon (avril 1886) : un pasteur est prêt à être employé pour l'évangélisation de l'Ardèche.	Nyons (1896)²²⁸⁰ : débat sur l'évangélisation.
Les Ollières (1896) : contradiction entre une décision du synode des Ollières qui crée une commission d'évangélisation qui fait double emploi avec le groupe des visiteurs d'Église nommé par la commission exécutive ²²⁸¹ .	Lamastre (1891) : débat sur la création d'une commission d'évangélisation (évangélisation de nos Églises, des disséminés, des catholiques). « <i>Notre Église qui possède la vérité, doit chercher à la répandre</i> ». Ne faut-il pas mieux faire appel à la section Sud-Est de la Société centrale ?	Crest (1902)²²⁸² : il faut multiplier les tournées d'évangélisation.
Vals (1902) : représentation des sections paroissiales et des postes d'évangélisation.	Lamastre (1898) : rapport sur une œuvre d'évangélisation en Auvergne.	Bourdeaux²²⁸³ (1904) : question sur l'évangélisation dans l'Église.
	Lamastre (1901) : la Société centrale a visité plusieurs Églises. Proposition de fusionner les sociétés d'évangélisation.	
	Mazet-Saint-Voy (1903) : conclusion du rapport sur l'évangélisation de la France « <i>Orienter nos Églises plus résolument que par le passé vers l'évangélisation de la France</i> »	
	Alboussière (1904) : rapport de la section régionale de la Société Centrale : « une petite fille qui dort encore », avec un organe « l'appel du Maître ».	

²²⁷⁵ BBP « Registres des synodes de Basse-Ardèche »

²²⁷⁶ AR Lyon « Registre des synodes de Haute-Ardèche Haute-Loire »

²²⁷⁷ « Article du Christianisme au XIX^e siècle » (2 août 1888)

²²⁷⁸ « Article du Christianisme au XIX^e siècle » (6 juin 1888)

²²⁷⁹ « Article du Protestant valentinois » (Mai 1894)

²²⁸⁰ « Article du Protestant valentinois » (5 novembre 1896)

²²⁸¹ BBP « Registre de la commission exécutive de Basse Ardèche » (4 mars 1896)

²²⁸² « Article du Protestant valentinois » (Mai 1902)

²²⁸³ Idem (Juin 1904)

Les synodes régionaux multiplient à la fin du siècle les débats, suivis ou non de décisions sur l'évangélisation intérieure : l'Église²²⁸⁴ meurt dans le petit cercle fermé des cultes, écoles bibliques et réunions du soir ; il faut sortir des temples, aller vers les masses, proposer des discussions sur des thèmes qui intéressent, avoir un discours plus simple. Il faut une entente entre la Société Centrale d'Évangélisation et les synodes.

Il est remarquable que la XVIII^e région (Haute-Ardèche Haute-Loire) soit celle qui se préoccupe le plus d'évangélisation. C'est, des trois régions, celle qui a réussi le mieux à maintenir à la fois la piété des protestants tentés par le recul de la pratique religieuse et la déchristianisation, mais aussi celle qui possède en son sein des dissidences, particulièrement darbystes, les plus puissantes et un catholicisme le plus virulent. Le souci de l'évangélisation peut alors à la fois être considéré comme une cause ou une conséquence.

La question se pose de la création d'Églises synodales issues de postes d'évangélisation²²⁸⁵. Le rapport du synode d'Annonay en 1894 précise, qu'à cause de l'émigration des protestants parmi les masses catholiques qui provoque l'émiettement et la disparition des Églises protestantes, il faut synodaliser les postes d'évangélisation. On pourrait regrouper des postes là où la population a baissé et les redistribuer là où l'émigration a créé des noyaux protestants importants. Il faut intervenir auprès de l'État pour le rétablissement du budget de création de nouveaux postes supprimé depuis 1880. La Société Centrale d'Évangélisation ne suffit plus.

2) Le ministère d'évangéliste est au cœur des discussions.

Dans un contexte difficile pour les Églises réformées lié à la laïcisation de l'État, les synodes se penchent sur la question des évangélistes. L'État ne crée plus de postes pastoraux officiels. Les facultés peinent à recruter des étudiants, la pénurie pastorale se fait sentir avec de nombreuses Églises vacantes ; les crédits d'État pour les facultés de théologie sont menacés puis supprimés. Mais dans le même temps la dissémination et le prosélytisme font que des protestants de plus en plus nombreux sont privés du ministère pastoral et risquent de sombrer dans l'indifférence religieuse ou d'être récupérés par un catholicisme en reconquête.

C'est, cette fois-ci, la XVII^e région (Basse-Ardèche) qui est en pointe : le synode de Saint-Laurent-du-Pape en 1888²²⁸⁶ se pose la question de la possible consécration des évangélistes. Le synode de Charmes²²⁸⁷ l'année suivante accorde la possibilité qu'une délégation pastorale soit donnée aux évangélistes par la commission permanente. Le synode de Saint-Sauveur-de-Montagut²²⁸⁸ en 1892 reprend la question des évangélistes : faut-il créer une charge spéciale dite d'évangéliste ? Paul, une fois âgé et malade confia à Tite et Timothée, des évangélistes, toutes les fonctions pastorales. « *Vu le petit nombre d'hommes bien qualifiés, il est désirable que de bons laïcs intelligents se dévouent en évangélistes pour l'œuvre de Dieu. Ils peuvent travailler par des visites à domicile, par de petites réunions, par la prédication à la place du pasteur mais en agissant toujours sous la direction du pasteur qui est plus expérimenté et a plus de tact. Les évangélistes paraissent destinés plus spécialement à instruire et à introduire dans la bergerie du Seigneur les âmes qui sont au dehors. Ils doivent céder ensuite le soin de les faire paître aux pasteurs, sans jalousie* ». Le pasteur Chastand rappelle l'apôtre Paul : « *il faut créer une charge d'évangéliste, c'est à dire de pionnier. Il faut que le protestantisme soit*

²²⁸⁴ « Actes du synode de Vinsobres » (Mai 1890)

²²⁸⁵ AR Lyon « Registre du synode d'Annonay » (1894)

²²⁸⁶ BBP « Registre des synodes de Basse-Ardèche » (1888)

²²⁸⁷ « Article du Christianisme au XIX^e siècle » (8 août 1889)

²²⁸⁸ BBP « Registre des synodes de Basse-Ardèche » (1892)

agressif ». Davaine réplique, montre son opposition et rappelle qu'on appelle évangéliste « *un homme qui n'a pas fait toutes ses études, qui a de petites ambitions, et travaille à faire des dissidences* ». Le pasteur Delon synthétise et dit que le mot possède deux sens, soit « aide-pasteur » soit « pionnier ». Le synode décide de ne pas créer une charge d'évangéliste mais que ce titre soit accordé aux pasteurs qui se consacrent à l'évangélisation itinérante.

Au même moment les synodes de la Drôme réfléchissent à la même question en accordant à Vinsobres en 1890²²⁸⁹ une consécration temporaire aux évangélistes puis, deux ans après à Dieulefit²²⁹⁰ en rappellent la nécessité de créer une charge d'évangéliste mais en distinguant bien ses fonctions de celle du pasteur (ni direction d'Eglise ni sacrements).

III Faut-il privilégier un type de mission particulier ?

1) En théorie, des opinions divergentes.

Tout au long du siècle, les protestants ont le souci de l'évangélisation. Mais quelle évangélisation ? Il est remarquable de noter que dès 1822 et jusqu'en 1895, pasteurs et laïcs se posent la question. La priorité doit-elle aller vers l'évangélisation des peuples d'outre-mer ou faut-il avant tout annoncer l'évangile en France, y compris dans les régions protestantes où celui-ci est parfois oublié ?

En 1822 le pasteur revivaliste de Vallon, Meynadier écrit²²⁹¹ que « *pendant que la Bible est distribuée avec abondance aux païens dans les contrées les plus lointaines, n'est-il pas affligeant de penser, de voir à moins de manquer tout à fait de zèle pour la religion et le salut de ses frères, qu'il est encore parmi nous beaucoup de chrétiens qui en sont privés* ». Sa priorité, dans la perspective du réveil religieux, est dans l'évangélisation en France, et une évangélisation ciblée vers des protestants endormis ou des catholiques « *égarés* ».

En 1840, un autre pasteur revivaliste, Dumas²²⁹² à Gilhoc, décrit l'école de filles fondée à Larzallier pour former des institutrices. Il note l'opposition du président pré-libéral du consistoire de Vernoux. Il espère des aides financières pour sortir de l'ignorance les Ardéchois et ranimer ainsi leur foi oubliée depuis le temps florissant des persécutions. Il demande de l'argent en rappelant qu'aider les Églises ardéchoises est un devoir aussi grand que « *d'évangéliser les Hottentots et les Béchouanas* ».

En 1894 le débat est porté par la presse protestante²²⁹³. Pour l'année 1893, les sommes suivantes ont été recueillies :

	Société des Missions	Société Centrale
Drôme (42 Églises, 33 037 protestants)	4 235 francs	2 460 francs
Ardèche (48 Églises, 47 565 protestants)	2 796 francs	866 francs
Valence	1 014 francs	438 francs
Beaumont	117 francs	27 francs
Bourdeaux	65 francs	20 francs
Crest	624 francs	65 francs
Montmeyran	955 francs	45 francs

²²⁸⁹ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (15 mai 1890)

²²⁹⁰ Idem (30 juin 1892)

²²⁹¹ « Bulletin de la Société biblique » (15 mars 1822)

²²⁹² SHPF Pf 15 « Correspondance Frontin » (1840)

²²⁹³ « Articles du Protestant valentinois » (15 mars et 15 novembre 1894)

En commentaire de ces chiffres, la disproportion est énorme et doit disparaître, est-il écrit. « *L'évangélisation de notre peuple protestant doit pour le moins être mise sur le même rang que celle des païens. Avant de s'adresser aux païens, Paul prêchait aux juifs. Nous sommes nous aussi un Israël de Dieu et nous avons nos brebis perdues* ».

Au synode de Tournon en 1895 un débat se déroule sur la nécessité de créer un comité auxiliaire des missions. « *M. Boissy d'Anglas combat le rapport : avant d'envoyer des missionnaires chez les païens, nous devrions penser à fournir de pasteurs les postes déshérités de nos montagnes et il serait préférable d'employer en France l'argent que nous envoyons ainsi au dehors. M. Folz objecte que ce sont précisément les Églises qui donnent le plus pour les missions dont on obtient le plus pour nos œuvres intérieures. Les œuvres religieuses ne se portent pas préjudice mutuellement et nous ne pouvons soutenir les missions sans nos autres œuvres. M. Sibleyras fait remarquer que nous avons des obligations envers les colonies françaises. Quant aux missions en terres anglaises, elles pourront être amenées peu à peu à se suffire et alors abandonnées à elles-mêmes*».

2) Dans la réalité, une situation contrastée.

Il semble que localement les deux types de missions cohabitent et que les Églises les soutiennent même si des différences notables sont parfois notées.

En 1859²²⁹⁴, par exemple, la célébration du 3e jubilé du 1er synode rassemble au culte plusieurs milliers de personnes sous les châtaigniers entre Lamastre et Gilhoc, puis il y a une série de prédications dans le temple de Lamastre par la Mission intérieure. À cette occasion des collectes sont faites indifféremment pour les pauvres, la Société biblique, la Société des Missions, l'Asile agricole de Gilhoc.

Au Synode d'Annonay en 1900²²⁹⁵ le rapport sur le comité régional de la Société Centrale précise qu'il faut multiplier les comités locaux et associer aux visites d'Église des missionnaires de la Société des Missions.

En 1899, à deux mois d'intervalle (octobre et novembre), à Annonay²²⁹⁶ des réunions pour la Mission extérieure rassemblent peu de monde alors que celles pour l'évangélisation de la France sont bien suivies.

Au sein des Églises locales le soutien et l'intérêt portés aux deux missions cohabitent sans difficulté apparente. C'est ainsi que la société de dames de Saint-Michel-de-Chabrillanoux²²⁹⁷ confectionne des objets vendus pour les pauvres locaux mais aussi au profit de la SCE et de la SMEP.

De même l'Église d'Annonay²²⁹⁸ élargit les bénéfices de la vente des missions à la Société Centrale ce qui relance le débat sur la mission en France et la mission au loin, sur la mission dans nos colonies et hors de nos colonies. Rappel est fait que les Églises qui donnent le plus pour la SMEP sont celles qui donnent le plus aux Sociétés en France. 1 700 francs sont recueillis lors de ladite vente.

À Montmeyran²²⁹⁹, le grand succès de la vente annuelle et de la loterie pour les missions évangéliques entraîne un débat. En outre, il y a pour les mêmes missions, une collecte mensuelle, un service annuel spécial, la collecte des écoles du dimanche. Donc la décision est

²²⁹⁴ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (9 décembre 1859)

²²⁹⁵ AR Lyon « Registre du synode d'Annonay » (1900)

²²⁹⁶ « Article du Huguenot » (octobre et décembre 1899)

²²⁹⁷ « Article du Cévenol » (Avril 1894)

²²⁹⁸ SHPF « Article du Bulletin de l'Église d'Annonay » (Avril et août 1901)

²²⁹⁹ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de Montmeyran » (1^{er} février 1901)

prise que la loterie sera pour les pauvres et pour une œuvre locale de bienfaisance et de charité. Dans la même Église²³⁰⁰, est lu du haut de la chaire le résultat des dépenses de l'année 1894. Il montre parfaitement que les Églises partagent leur soutien entre les différentes sociétés de mission, intérieures et extérieures, même si dans le cas présent, la SMEP semble privilégiée.

1 307,85 francs	Société des Missions Évangéliques de Paris
33 francs	Institut de Glay (école pour former des instituteurs protestants).
20 francs	Mission parmi les juifs (Montmeyran est la seule Église mentionnant cette œuvre).
132 francs	Maison des orphelines de Crest.
30 francs	Mission intérieure.
103 francs	Le « Refuge » de Nîmes.
32 francs	Société évangélique de Genève.
32 francs	Société évangélique de France.
30 francs	Société biblique.
76,7 francs	Société des écoles du dimanche.
21 francs	Bibliothèque locale.
405,4 francs	Frais de culte.

Les collectes synodales de Basse-Ardèche²³⁰¹ sont divisées en 15 parts égales : 2 pour la Société Centrale, 2 pour la Société des Missions, 1 pour la Société pour l'Instruction Primaire, 3 pour l'Asile de Vallon, 2 pour l'Orphelinat de Crest, 2 pour les Asiles de la Force, 1 pour la Société des écoles du dimanche, 1 pour l'Institution des sourds muets de Saint-Hippolyte-du-Fort, 1 pour la caisse des retraites des pasteurs.

3) Les « missions » en réalité se complètent.

En 1838²³⁰², le pasteur revivaliste Chabal de Saint-Agrève écrit : « *le réveil continue à s'affirmer dans notre Ardèche, plus ou moins rapidement selon les lieux. Les colporteurs ont prodigieusement vendu à Saint-Agrève et environs. L'Esprit du Seigneur a converti plusieurs âmes dans notre Église et dans celle de mon collègue Dussaut, surtout parmi les jeunes gens. Chaque premier dimanche du mois, au premier service, après la collecte pour les pauvres, je prie pour les missions, je donne des nouvelles qui peuvent intéresser mes auditeurs, et je fais faire de rang en rang une collecte pour une de nos sociétés chrétiennes. Les collectes produisent 150 à 200 francs en fin d'année. Les diacres m'ont fait remarquer eux-mêmes que depuis cet usage le montant des collectes pour les pauvres au lieu de diminuer avait augmenté* ».

À la fin du XIXe siècle les missions peuvent résoudre les problèmes de la période. La mission extérieure peut être un vecteur de réveil de la piété dans les Églises endormies et reculées. Les nouvelles missionnaires permettent une ouverture au monde et entraîne la redécouverte du message universaliste du christianisme. C'est ce qui semble se passer dans à Valdrôme²³⁰³ en 1899, suite au succès des réunions de réveil, la relance d'un groupe de couture missionnaire

²³⁰⁰ Idem (14 janvier 1895)

²³⁰¹ BBP « Registre des synodes de Basse-Ardèche »

²³⁰² « Le Vivarais et le Velay protestants » Samuel Mours

²³⁰³ « Article du Huguenot » (1er mars 1899)

permet de maintenir la piété retrouvée. C'est également ce que confirment les délégués synodaux à Nyons en 1896²³⁰⁴ où il est rappelé que l'esprit missionnaire peut contribuer à vivifier nos Églises elles-mêmes. Quiconque donne, reçoit !

Deux « missions » au cœur des préoccupations protestantes.

La Société des Missions Évangéliques de Paris monopolise tout au long du siècle, dans les deux départements, l'intérêt des Églises locales pour l'annonce de l'Évangile outre-mer. La quasi-totalité des Églises est touchée à quelques rares exceptions près. Les Églises des villages, comme les bourgs ruraux ou des villes, les Églises orthodoxes, comme les libérales, les grandes Églises en nombre comme les petites, les riches comme les pauvres, manifestent le désir de soutenir la SMEP. Cependant les consistoires orthodoxes de La Motte-Chalancon et de La Voulte semblent moins impliqués tout comme les consistoires libéraux de Die et de Saint-Pierre-ville, sans qu'il soit possible de l'expliquer.

Une double préoccupation domine : il faut d'abord recueillir par tous les moyens de l'argent pour les « Missions étrangères », il faut ensuite informer le plus possible en utilisant toutes les techniques imaginables les protestants de Drôme-Ardèche.

La « mission extérieure » devient le marqueur important de la piété locale, en permettant qu'elle s'affermisse là où elle est déjà présente et se développe là où elle est endormie. À l'examen des différents domaines d'étude, la XVIIIe région (Haute-Ardèche et Haute-Loire), ainsi que le consistoire de Valence semblent avoir une fibre missionnaire plus forte que le reste des deux départements.

La « mission intérieure » est au cœur des préoccupations protestantes dans la seconde moitié du XIXe siècle. Assez vite, l'idée de convertir les masses catholiques s'estompe après quelques tentatives qui échouent dans le nord de la Drôme particulièrement. Maintenir dans la foi réformée les protestants issus des milieux populaires de plus en plus disséminés et distancés des temples, devient alors la priorité.

Tout au long du sillon rhodanien, d'abord en Ardèche (La Voulte et le Teil) puis dans la Drôme (Saint-Vallier, Bourg et Portes-lès-Valence) sans oublier les petites villes d'Aubenas et de Romans ou Valréas, les Sociétés missionnaires fondent des communautés qui se transforment en Églises établies. Le protestantisme de Drôme-Ardèche voit ainsi son centre de gravité se déplacer des bastions ruraux des montagnes périphériques, vers des terres de plaines et de vallées. Le protestantisme local, plutôt rural, s'urbanise en partie.

Dans la plupart des Églises, les Missions intérieures s'intéressent également au maintien ou au réveil de la piété en cette fin du XIXe siècle marquée par un recul de la pratique religieuse, prémices de la déchristianisation. Les résultats semblent mitigés : dans de rares cas les communautés sont vivifiées ; dans d'autres plus nombreux, le déclin est stoppé ; le plus souvent la piété recule même si le mouvement paraît plus lent. Alors que la Haute-Ardèche Haute-Loire limite le déclin, ce dernier domine dans les moitiés sud de la Drôme et de l'Ardèche, aussi bien chez les libéraux (plus fortement cependant) que chez les orthodoxes.

Les « missions » amènent au débat. Faut-il des sociétés spécifiques, des évangélistes particuliers ou est-ce à l'Église nationale d'évangéliser ? La question est assez nettement résolue ; pour les missions extérieures, la SMEP est la référence ; pour les missions intérieures, l'Église nationale, méfiante envers les sociétés plus ou moins influencées par les dissidences, souhaite conserver le contrôle (et y arrive).

²³⁰⁴ « Article du Protestant valentinois » (Octobre 1896)

Faut-il privilégier une mission par rapport à l'autre ? Un paradoxe se fait jour : alors que la mission intérieure est portée aux nues et que les instances décisionnelles souhaitent que les Églises la privilégient, les faits semblent dire le contraire ; la mission extérieure attire plus de monde et des dons supérieurs. À tous les niveaux, l'exhortation à faire vivre les deux missions en complémentarité plutôt qu'en concurrence est forte et porte des fruits.

Les « missions » sont-elles une cause ou une conséquence à une forte piété ? Alors que le souhait majoritaire dans les Églises pencherait pour la cause, il semble en réalité que la bonne réponse soit la conséquence : la pieuse Ardèche (particulièrement au nord) le démontre, face à une Basse-Ardèche et surtout une Drôme plus marquées par un recul de la pratique religieuse.

Neuvième chapitre : Protestants et catholiques, « la citadelle assiégée ».



Cloison amovible remplaçant le mur de séparation dans l'église-temple de Beaumont (2009)



Sainte-Croix-en-Quint

Durant tout le XIXe siècle, les protestants réhabilités côtoient les catholiques. Leurs relations oscillent entre combat, indifférence et cohabitation.

À l'image des Anciens de Saint-Pierre-ville en 1806, les protestants doivent souvent osciller entre deux positions : se démarquer le plus possible des catholiques mais aussi tout faire pour ne pas les heurter²³⁰⁵. Ils écrivent qu'il faut « *saisir toutes les occasions de témoigner à nos frères catholiques les sentiments de bienveillance et de fraternité dont nous sommes animés envers tous nos concitoyens* ». Assez vite cependant, le souci du prosélytisme réciproque apparaît.

Dans les deux départements, trois situations se présentent. Dans de nombreuses communes, les protestants majoritaires se préoccupent avant tout de garder leur position dominante en réduisant le plus possible la place au peu de catholiques qu'ils côtoient. Là où les deux communautés sont en nombre sensiblement égal, l'indifférence affichée peut subitement être remplacée par une lutte acharnée afin de marquer sa prépondérance. Enfin, dans de nombreux lieux, les protestants minoritaires cherchent à s'implanter, en obtenant la liberté de culte malgré la ferme opposition catholique.

À tous les âges de la vie, dans toutes les couches de la société, dans tous les lieux publics, protestants et catholiques se rencontrent, se supportent, s'affrontent.

La bénédiction de mariage est sans doute l'acte religieux le plus clivant. Le choix confessionnel des enfants à naître en dépend. Alors que le clergé catholique est intraitable, les pasteurs protestants permettent des mariages mixtes. L'éducation des enfants avant les lois Ferry est une deuxième occasion d'affrontement, surtout là, où les protestants, minoritaires, doivent composer avec des instituteurs catholiques. Avec la mort, la question de la sacralité du cimetière perdure tout au long du siècle.

Le milieu ouvrier, plutôt urbain, moins encadré par les pasteurs et par les prêtres, se déchristianise rapidement, il devient un enjeu d'évangélisation entre les deux communautés. Pour les malades et les vieillards le prosélytisme catholique ressurgit dans les hospices où les « sœurs » sont très présentes. L'encadrement des pauvres est source de conflit. Le cas des orphelins est à prendre en compte tout comme, dans une moindre mesure, le sort des soldats.

Les célébrations religieuses occasionnent des difficultés. La possibilité de célébrer des cultes, la construction des temples créent des conflits, certes moins virulents que les missions catholiques ou les processions de la Fête-Dieu.

Dans le quotidien des jours enfin, les tensions demeurent, au sein des familles mais aussi dans la vie publique comme par exemple lors des élections.

Alors que dans la Drôme la tolérance, ou l'indifférence semble l'emporter le plus souvent, les relations sont beaucoup plus tendues en Ardèche.

Il est vrai que la Drôme est déjà touchée par une déchristianisation rampante. Les protestants et les catholiques doivent mener le combat contre la progression de la libre pensée, tout en essayant de maintenir leur position vis-à-vis de l'autre communauté.

En Ardèche la piété reste forte dans les deux communautés et l'importance du prosélytisme catholique se fait particulièrement ressentir avec la création de multiples ordres religieux liés au profond renouveau marial.

²³⁰⁵ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (30 août 1806)

A. Des périodes de la vie où les confrontations sont possibles.

I Les baptêmes et les bénédictions de mariage.

1) Les baptêmes, les parrains-marraines.

Le baptême est un sacrement chez les catholiques comme chez les protestants. Il est reconnu par l'autre communauté, ce qui fait que lorsqu'un membre change de confession, il n'a pas, théoriquement, à être baptisé de nouveau. Dans les deux communautés le baptême est une porte d'entrée nécessaire. Cependant chez les protestants, il n'est pas un point de passage obligé pour accéder au Salut contrairement à la doctrine catholique. Ce fait a son importance, particulièrement dans une société où la mortalité infantile reste très forte. C'est dans ce contexte précis qu'un seul cas, en apparence exceptionnel, se présente en 1835 à Vesc²³⁰⁶ dans la Drôme. Les Anciens du consistoire sectionnaire demandent un pasteur et envoient une pétition en ce sens au ministre dans laquelle ils précisent que malgré le peu de sympathie qu'il y a entre le culte protestant et le culte catholique, il est arrivé plusieurs fois de voir présenter des enfants nouvellement nés au curé de Vesc pour recevoir le baptême dans la crainte qu'ils eussent expirés avant l'arrivée du pasteur protestant. Cet exemple démontre une vision du baptême peu en lien avec les doctrines protestantes. Même si c'est le seul cas recensé, il est possible d'envisager qu'il n'est pas unique au regard de cette décision du colloque de Chalencon qui précise en 1857 qu'il faut, pour les baptêmes d'enfants, nécessaires pour maintenir une Église de multitude, bien enseigner aux parents que ce dernier n'a aucune vertu magique²³⁰⁷.

Le choix des parrains et des marraines pose question. Faut-il accepter qu'ils soient catholiques si les parents sont un couple « mixte » ?

Du début à la fin du XIXe siècle, la question se pose, plus particulièrement dans les villes où une minorité protestante importante se mêle à la majorité catholique et où, dans beaucoup de familles les deux confessions se côtoient. En 1826²³⁰⁸ à Valence, les Anciens ne tranchent pas pour savoir s'il faut accepter des parrains et marraines catholiques sans ajouter des protestants. Cette même année²³⁰⁹ la conférence pastorale de Dieulefit précise que l'on peut baptiser à domicile s'il y a risque d'un baptême catholique, que les parrains et marraines ne peuvent pas être catholiques.

Les synodes particuliers de Haute-Ardèche Haute-Loire sont les seuls à se préoccuper de la question plusieurs années de suite : en 1882²³¹⁰ les pasteurs doivent faire des remontrances aux parents qui présentent des parrains-marraines catholiques mais ne doivent pas les refuser, les pasteurs également ne peuvent pas refuser de célébrer des mariages mixtes. En 1884²³¹¹ les pasteurs ne sont pas autorisés à bénir l'union de couples mixtes qui se sont engagés à élever leurs enfants à l'Église catholique. Les parrains et marraines catholiques sont acceptés à condition qu'ils ne s'opposent pas à l'éducation protestante des enfants. En 1889²³¹² un vœu demande que les enfants nés d'un mariage avec un catholique ou un israélite, béni au temple, soient élevés protestants. Dans cette circonscription synodale, les communautés protestantes

²³⁰⁶ AN F 19 10 490

²³⁰⁷ ADD 1 mi 395 « Registre du colloque de Chalencon » (13 mai 1857)

²³⁰⁸ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (26 juin 1826)

²³⁰⁹ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (18 mai 1826)

²³¹⁰ AR Lyon « Synode de Lamastre » Mai 1882)

²³¹¹ AR Lyon « Synode de Lamastre » (Juin 1884)

²³¹² AR Lyon « Synode de Saint-Agrève » (1889)

et catholiques s'équilibrent dans de nombreux villages. La déchristianisation n'a pas encore touché les Églises rurales. À la fin du XIXe siècle, la croissance numérique des catholiques est cependant très forte, tout comme la présence d'ordre religieux prosélytes. Dans la XVIII^e circonscription il faut ainsi faire très attention à l'éducation des enfants issus de couples mixtes.

Au début du XXe siècle, en 1903, les conseillers presbytéraux de Montélimar²³¹³ acceptent les parrains et marraines catholiques du moment que ces derniers prennent les engagements prévus par la liturgie protestante du baptême ; ils précisent tout de même qu'il vaut mieux des parrains et marraines protestants mais que le pasteur ne peut l'imposer. Le sud de la Drôme est marqué par le recul de la pratique religieuse, les protestants, minoritaires dans de nombreuses villes, estiment sans doute qu'il vaut mieux des parrains et marraines catholiques plutôt que l'absence de baptêmes.

2) Les bénédiction de mariage.

Les bénédiction de mariages sont des événements où s'affrontent prêtres et pasteurs. Il n'est pas question de bénédiction de mariage célébrées conjointement par les deux ecclésiastiques sauf dans de très rares cas. Des bénédiction de mariage mixte existent cependant, particulièrement là où les protestants sont minoritaires. Le plus souvent l'Église catholique souhaite seulement la conversion du conjoint protestant mais, en revanche, impose son acceptation de voir ses enfants élevés dans le dogme romain. Les pasteurs eux acceptent de célébrer des bénédiction de mariage mixte sans contrainte pour les futurs enfants mais avec des recommandations plus ou moins accentuées suivant les lieux, les périodes et les personnes.

De temps en temps, des conflits surgissent comme celui des Vans²³¹⁴ en 1820. Un jeune protestant, Tendil, clerc du notaire Molines, adjoint au maire, doit épouser une catholique, il s'est d'ailleurs confessé et a communié à l'église. Au lieu de s'y marier, la cérémonie a lieu au temple. « *Le peuple témoin devint furioso et se disposait à fondre sur les mariés qu'il eût mis en pièces si la gendarmerie appelée à temps n'avait mis le holà* ». Les jeunes mariés, œcuméniques avant la lettre, désirent se rendre à la messe le dimanche suivant. Le maire leur interdit par peur qu'ils ne soient étranglés par la populace. En 1826²³¹⁵ les Anciens de Valence ont peur de l'intervention des curés lors des bénédiction de mariage mixte. À La Voulte en 1851 les Anciens demandent un suffragant pour remplacer le pasteur Meyer, malade²³¹⁶. Le protestantisme, de ce fait, y perd de son influence, presque toutes les bénédiction de mariage mixte tournent à son détriment. À Dieulefit, la même année, la conférence pastorale²³¹⁷ met en garde les pasteurs contre les bénédiction de mariage mixte. Ils doivent prendre toutes « *les mesures qu'ils jugeront utiles au bien de la religion* », c'est-à-dire s'efforcer de les empêcher. À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, des divergences apparaissent quant aux bénédiction de mariage mixte suivant les Églises locales et suivant les périodes. Au synode de la Drôme²³¹⁸, tenu à Die en 1851, il est décidé que les pasteurs ne peuvent ni ne doivent refuser la bénédiction d'un mariage mixte. Toutefois, ils doivent employer tous les moyens de persuasion pour obtenir des nouveaux époux la promesse d'élever leurs enfants dans le protestantisme, ou au moins pour les enfants du sexe du conjoint protestant. Une décision

²³¹³ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (4 décembre 1903)

²³¹⁴ ADA V 40 « Lettre du maire au sous-préfet de Largentière »

²³¹⁵ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (26 juin 1826)

²³¹⁶ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (3 octobre 1851)

²³¹⁷ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (18 mai 1826)

²³¹⁸ ADD V 105-106

quasi identique est prise au synode de Lamastre en 1884²³¹⁹ : les pasteurs ne peuvent bénir l'union de couples mixtes qui se sont engagés à élever leurs enfants dans la foi catholique.

Au synode de Saint-Agrève en 1888²³²⁰, suite à la nouvelle loi sur le divorce la bénédiction nuptiale peut être donnée sans distinction particulière par les pasteurs (6 synodaux ont voté contre). Le mariage n'est pas un sacrement mais la question fait visiblement débat. Suite à la loi sur le divorce, une enquête de sociologie religieuse sur les mariages de divorcés et les mariages mixtes²³²¹ donne une photographie partielle de la situation. À côté des réponses chiffrées, certains pasteurs commentent les statistiques qu'ils donnent. Les situations sont différentes suivant la sociologie du lieu. En ville et dans la dissémination, les mariages mixtes sont bien évidemment plus nombreux que dans les terroirs ruraux. Il semble également que le catholicisme soit le plus souvent gagnant quant à l'éducation des enfants issus de ces mariages mixtes.

Églises	1	2	3	4	5	6
La Baume-Co. (1880/1887)	8	13	3	2	3	19
Étoile (1880/1887)	5	9	1	1	0	2
Plan-de-Baix (1881/1887)	5	0	0	1	0	2
Poët-Laval (1856/1887)	31	25	9	10	6	7
Beaumont (1880/1887)	5	28	18	4	0	2
Montélimar (1866/1887)	9	36	10	7	6	15
Nyons (1878/1887)	0	11	0	1	0	0
Puy-St-Martin (1881/1887)	3	13	0	1	1	1
Vinsobres (1881/1887)	7	12	16	2	0	9
Montjoux (1882/1887)	4	4	0	0	0	0
Annonay (1880/1887)	8	25	4	5	4	8
St-Michel-de-C (1881/1887)	4	3	2	3	0	1
Vallon (1880/1887)	5	10	1	3	0	0
Total	94	189	64	40	20	66

1 : Mari protestant, éducation protestante.

2: Femme protestante, éducation protestante.

3 : Mari protestant, éducation catholique.

4 : Femme protestante, éducation catholique.

5 : Mari protestant, pas d'éducation religieuse.

6 : Femme protestante, pas d'éducation religieuse.

À Valence, de 1851 à 1887, il y a 521 mariages mixtes pour 974 mariages (soit 53,5 %) ; la femme est en général protestante et élève ses enfants protestants. Cela veut dire que si c'est l'homme qui est protestant, il se marie à l'Église catholique après s'être sans doute converti.

À Annonay, les mariages mixtes se font quasi uniquement dans la classe ouvrière, de plus en plus nombreux depuis quelques années, est-il précisé ; même si les enfants sont éduqués protestants, en général il n'y a aucune vie religieuse familiale et ces foyers tombent très vite dans une complète indifférence. Les enfants, une fois sortis de l'école du dimanche ne reparassent que très rarement au temple.

À Tournon, les enfants suivent la religion de la mère ; à son arrivée en 1872, le pasteur a

²³¹⁹ AR Lyon « Registre du synode de Lamastre » (Juin 1885)

²³²⁰ AR Lyon « Synode de Saint-Agrève » (Avril 1885)

²³²¹ AN 107 AS 4 « Enquête de l'Église Réformée » (1888)

prévenu qu'il refuserait de bénir des mariages dans l'église catholique.

À Beaumont-lès-Valence, de 1849²³²² et 1863²³²³, on passe de 26 mariages mixtes à 75 (pour 193 ménages protestants soit 39 %) mais aussi de 80% d'enfants protestants à 59%. Les mariages célébrés uniquement par le prêtre à l'église ne sont pas alors comptabilisés. Dans de très rares cas, les garçons sont protestants et les filles catholiques. En 1888²³²⁴ des statistiques partiellement contradictoires précisent que les registres sont bien tenus mais qu'il n'y a aucun mariage mixte avant 1862. Sur 250 ménages, 52 mixtes soit 21% avec 56% d'enfants protestants.

À Puy-Saint-Martin, le pasteur ne bénit pas les mariages si les enfants ne sont pas éduqués protestants ; l'éducation et la vie religieuse ne sont ni meilleure ni pire que dans les ménages protestants mais il est cependant noté que la situation matérielle est meilleure si les enfants sont éduqués protestants.

À Champis, la quasi-totalité des mariages mixtes sont célébrés par les curés. Dans les populations agricoles c'est en général la religion du père qui l'emporte.

À Chalencon, aucun mariage mixte depuis 6 ans, il est vrai qu'il s'agit de la seule commune du canton de Vernoux à majorité catholique, et marqué par un catholicisme très conservateur.

II La mort, les cimetières.

1) Deux exemples significatifs.

Le cimetière de Saint-Vincent-de-Durfort ²³²⁵.

Saint-Vincent-de-Durfort est petit village montagnard perché au-dessus de la vallée de l'Eyrieux : pour appliquer la législation bonapartiste de Prairial An XII, une première enquête, en 1804, précise que le cimetière catholique se trouve devant l'église et que les protestants, largement majoritaires dans cette commune de 660 habitants, sont enterrés sur leurs propriétés dans des cimetières familiaux. En 1836, la municipalité, à majorité protestante, souhaite un cimetière pour les protestants. Elle propose le « Jardinon », espace proche de l'église, qu'elle considère comme un espace communal, même si le curé l'occupe depuis 1817 et y a installé son jardin. Les catholiques s'opposent à cette demande, arguant le fait que le « Jardinon » est à moins de 30 mètres des habitations, raison suffisante pour ne pas créer un cimetière d'après la loi de Prairial An XII. Les protestants répliquent en réclamant le partage du cimetière catholique, reprenant à leur compte un autre alinéa de la loi précitée. Les débats se poursuivent. En 1837, les catholiques refusent le partage du cimetière, ce dernier est trop petit pour accueillir les protestants, de plus, il se trouve devant l'église et les processions s'y déroulent. Ce ne serait plus possible si les protestants en occupaient une partie. Les protestants cherchent une autre solution entre 1838 et 1842 mais les terrains envisagés ne font pas l'affaire. Dans le même temps, ils apprennent avec satisfaction l'avis du préfet, contradictoire de celui du curé, concernant le caractère public du « Jardinon » qui devient à la fois place et cour de récréation au grand désarroi du prêtre qui précise : *« si ce lieu devient communal, d'après sa position au Midi, il sera le point de réunion des jeunes des deux sexes, danses au son des flageolets et du tambour, jeux de boules ; là seront toutes les bacchanales qu'il faudra supporter »*.

En 1881, la nouvelle loi sur les cimetières communalise ces derniers en leur ôtant tout caractère confessionnel. La commune de Saint-Vincent-de-Durfort ferme le cimetière

²³²² ADD J 710 « Liste des mariages mixtes » (1849)

²³²³ ADD 166 J 26 « Lettre du pasteur Babut au consistoire de Valence » (1863)

²³²⁴ AN 107 AS 4 « Enquête de l'Église réformée » (1888)

²³²⁵ Cahiers PHA N°9 « Article de Marc et Odette Autrand à partir de la série O des ADA » (2009)

catholique et crée à l'extérieur du village un cimetière où catholiques et protestants sont inhumés, une simple haie (sans doute jamais plantée) séparant les deux confessions. Les crispations portent ainsi plutôt sur les cimetières que sur la célébration des obsèques en elle-même.

Les cimetières des Ollières²³²⁶.

Dès 1825 les protestants demandent un cimetière ; le maire refuse par manque, dit-il, de terrain disponible ; les catholiques refusent de céder une partie du leur par manque de place. En 1855 un terrain est acheté, dans le quartier protestant du Bas-Pranles, proche du temple. Il est agrandi en 1872. En 1880, l'école de filles se construit, une partie du cimetière protestant à l'abandon devient le jardin des institutrices. En 1906, la municipalité aménage au quartier de Tartary un cimetière communal qui en réalité n'accueille que les protestants et les libres penseurs, les catholiques conservant leur cimetière dans le quartier de l'église.

2) Une législation précise sur les cimetières.

L'administration de Bonaparte, dans son souci de réconciliation nationale au lendemain de la période révolutionnaire, sait que la question des cimetières pose problème. Les cimetières, lieux consacrés pour l'Église catholique, ne doivent accueillir que des chrétiens en accord avec l'Église de Rome. Le Décret du 23 Prairial An XII²³²⁷ permet, en théorie, de résoudre toutes les difficultés. Il concilie la salubrité publique, le respect dû aux morts, le sentiment pieux des familles, et laisse en même temps à chaque culte la liberté de suivre, en se conformant aux règlements, ses traditions et sa discipline en ce qui concerne les inhumations. Il énonce que « *dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier ; et, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, on le partagera par des murs, haies ou fossés, en autant de parties qu'il y a de cultes différents, avec une entrée particulière pour chacune, et en proportionnant cet espace au nombre d'habitants de chaque culte* ».

Un rapport²³²⁸ demandé à chaque sous-préfet détaille les situations locales. Celui de l'arrondissement de Tournon (Ardèche) montre tous les cas possibles.

Situation	Communes concernées	Essai d'explications
Inhumations dans les propriétés.	La Bâtie-de-Crussol. Saint-Julien-le-Roux. Saint-Maurice-en-Chalencon.	Protestants très majoritaires mais commune sans réel chef-lieu avec un habitat dispersé en hameaux
Inhumations dans les propriétés.	Empurany.	Protestants très minoritaires, souvent dans des écarts.
Inhumations dans des cimetières séparés.	Saint-Romain-le-Désert. Saint-Jean-Chambre.	Protestants très majoritaires.
Inhumations dans des cimetières séparés.	Chalencon.	Forte minorité protestante.
Inhumations dans des cimetières mixtes.	Devesset. Vernoux.	Équilibre entre catholiques et protestants.
Inhumations dans des cimetières mixtes.	Boffres. Touloud.	Pas de conflit entre la majorité protestante et la minorité catholique.

²³²⁶ Cahiers PHA n°6 (2006)

²³²⁷ AN F 19 10 127

²³²⁸ ADA V 40

Le pasteur Grangeron-Dusserre répond pour la consistoriale de Die²³²⁹ et confirme, par là même, le rapport du sous-préfet de Tournon. Dans les villages entièrement protestants on achète un cimetière. Dans les villages mixtes et Die, le cimetière est partagé avec les catholiques. À Châtillon, les deux cimetières sont séparés. Dans les nombreux hameaux, on enterre dans les propriétés « *suivant l'ancien usage mais je ne vois pas que cela puisse nuire à la salubrité* ». Le préfet précise que cela remonte à 1685. À Dieulefit²³³⁰, en 1806, un cimetière particulier pour les protestants existe depuis 12 ans. Quelques rares inhumations se font encore dans les propriétés.

La loi, bien que simple, est mal appliquée à la fois là où les protestants sont très nombreux mais aussi là où ils sont très minoritaires. Ainsi en 1834 le pasteur Lanthois de Vernoux²³³¹ demande que le sous-préfet intervienne auprès des maires pour que ces derniers créent des cimetières pour les protestants comme le stipule le Décret du 23 Prairial An XII.

Les préfets reçoivent de nombreuses réclamations, les cas avancés concernent essentiellement des lieux où les protestants sont minoritaires. Là où la communauté est ancienne mais organisée, les Anciens demandent des cimetières séparés. Là où il n'y a pas de communauté, les curés s'opposent aux enterrements des protestants isolés dans les cimetières catholiques ; il faut l'intervention des maires pour ouvrir une section protestante.

À Saint-Pons (au sud de l'Ardèche) en 1819²³³² le curé refuse l'inhumation dans le cimetière d'un protestant. Il est désavoué par le préfet. Le maire doit établir une section pour les protestants. À Tournon²³³³ en 1819, un avocat protestant décède dans une commune où il n'y a quasiment pas de protestants. Le maire fait creuser une tombe dans le cimetière catholique, les obsèques se déroulent sans difficulté mais le curé veut l'exhumer. Le maire refuse, le curé asperge la tombe d'eau bénite. Le préfet²³³⁴ condamne le fanatisme du curé et demande un partage du cimetière suivant les deux cultes. À Nyons²³³⁵ en 1820, à l'occasion du transfert du cimetière trop petit, les protestants demandent un carré qui leur soit réservé puisqu'ils n'en ont pas dans la ville. À Chamaloc²³³⁶ en 1824, un catholique fait passer un canal d'irrigation dans le cimetière protestant, ce canal a inondé sept tombes d'enfants enterrés récemment, le canal rejoint le ruisseau qui alimente le village, les habitants ne veulent plus boire l'eau, cette affaire pourrait dégrader les bonnes relations entre les deux cultes. À Erôme²³³⁷ (au nord de la Drôme) en 1834, un gendre demande que sa belle-mère protestante soit enterrée dans le cimetière sans partie réservée aux non-catholiques. Le curé refuse estimant qu'il ne pourra plus faire d'enterrement. Le maire isole une partie du cimetière pour les non-catholiques et les enfants morts sans baptême. Il fait casser le mur pour permettre au cercueil d'accéder directement dans cette partie du cimetière. À Saint-Pierre-ville²³³⁸ en 1834, les Anciens demandent l'obtention d'un cimetière protestant car les riches se font enterrer dans leurs propriétés mais les pauvres doivent demander une place aux catholiques parfois refusée par fanatisme. À Sainte-Euphémie²³³⁹ en 1838, les protestants demandent la création d'un cimetière pour éviter les sépultures dans les champs. À Aurel (Diois) en 1843²³⁴⁰ les

²³²⁹ ADD 62 V 7 « Lettre du pasteur Grangeron-Dusserre au préfet » (1806)

²³³⁰ ADD 62 V 2

²³³¹ ADA V 83 « Lettre du pasteur Lanthois au sous-préfet de Tournon » (1834)

²³³² ADA K 11-70 « Lettre du préfet de l'Ardèche » (16 décembre 1819)

²³³³ AN F 19 10 127 « Lettre du maire au préfet » (octobre 1819)

²³³⁴ ADA K 11-70 « Lettre du préfet de l'Ardèche » (7 septembre 1819)

²³³⁵ AN F 19 10 127 « Lettre du préfet au ministre des cultes » (mars 1820)

²³³⁶ ADD 62 V 5 « Lettre du pasteur Manson au procureur du Roi de Valence » (23 août 1824)

²³³⁷ AN F 19 10 127 « Lettre du préfet au maire » (juillet 1834)

²³³⁸ AP le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (20 mai 1834)

²³³⁹ AN F 19 10 12 « Lettre du maire au gouvernement » (mars 1838)

²³⁴⁰ ADD 2 O

protestants précisent que la séparation s'est faite arbitrairement en 1838 et qu'ils n'ont pas assez de place ; le préfet note leur mauvaise foi ; le cimetière, dit-il est suffisant d'autant plus que beaucoup de protestants se font enterrer dans leurs propriétés. Cette même année à Beaurières²³⁴¹, le prêtre de Lesches qui dessert la commune où il n'y a que 36 catholiques, érige une croix dans le cimetière, cela irrite les protestants qui menacent de l'abattre. À Viviers²³⁴² en 1844, lors d'un enterrement, le deuxième adjoint au maire concède une partie du cimetière catholique et prévoit d'y construire un mur de séparation et d'y mettre un panneau « cimetière des protestants ». À Saint-Paul-Trois-Châteaux²³⁴³ en 1844, le curé se plaint de ce que le pasteur a imposé au conseil municipal un quart du cimetière communal pour les protestants « *du côté le plus avantageux* ».

La situation est donc souvent conflictuelle ; elle oblige le ministère des cultes à écrire un nouveau texte. Il rédige une circulaire spéciale le 30 août 1845²³⁴⁴ faisant suite aux réclamations de nombreux consistoires se plaignant des difficultés rencontrées lors de certaines inhumations. Certains prêtres imposent ces inhumations dans le carré réservé aux enfants morts sans baptême, aux suicidés et aux suppliciés lorsque les protestants sont en situation de très grande minorité ou s'il s'agit d'un décès accidentel dans une commune sans protestant. Le ministre remarque également que les protestants se font parfois enterrer dans leurs propriétés ce qui peut créer des problèmes de salubrité publique d'autant plus si ces tombes ne sont pas closes.

Dans cette circulaire le ministre demande au préfet un rapport sur les différentes façons de faire dans les consistoires. Les réponses, assez nombreuses en Ardèche et très succinctes dans la Drôme, ne montrent pas une franche transformation par rapport à la situation du début du siècle.

Dans le consistoire de Vernoux²³⁴⁵ aucun problème n'est à noter dans les 13 communes concernées dont la plupart sont en majorité protestante. Les inhumations ont lieu en général dans les terres et les jardins plus ou moins clôturés. La décence voudrait que les inhumations se fassent dans des parties concédées des cimetières communaux mais pour ne pas contrarier les catholiques la demande n'est pas faite. Un cimetière protestant particulier existe seulement à Vernoux.

Dans le consistoire de Lamastre²³⁴⁶ il y a partout un cimetière catholique. Les protestants, là où ils n'ont pas de cimetière, enterrent dans leurs jardins. Le souhait est d'avoir partout des cimetières communaux protestants ou que les catholiques soient plus tolérants et ne refusent pas l'accès des cimetières. Dans les écarts, les protestants veulent continuer à être enterrés chez eux du moment que les tombes sont closes à l'abri des animaux.

Dans le consistoire de La Voulte²³⁴⁷ il y a 7 cimetières protestants à Saint-Laurent-du-Pape, La Voulte et Saint-Marcel qui sont trop petits, à Saint-Fortunat et Charmes qui sont qualifiés de non clos, à Beauchastel en mauvais état, un récent à Soyons et un partagé à Saint-Péray. Puisqu'il n'y a pas de cimetières mentionnés dans les autres communes, les enterrements se déroulent sans doute dans les propriétés.

Dans le consistoire de Saint-Pierre-ville²³⁴⁸ il n'y a aucun cimetière protestant, sauf à Saint-Pierre-ville, au Cheylard (mais trop petit) et dans la section de Vals ; la demande en est faite.

²³⁴¹ ADD 2 O

²³⁴² AP Montélimar « Registre des actes pastoraux de Montélimar » (1844)

²³⁴³ ADD 62 V 11 « Lettre du curé au préfet le 22 janvier 1844 »

²³⁴⁴ AN F 19 10 127

²³⁴⁵ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (18 septembre 1845)

²³⁴⁶ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (20 décembre 1846)

²³⁴⁷ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (20 avril 1847)

²³⁴⁸ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (10 octobre 1845)

Dans le consistoire de Vallon²³⁴⁹ les Anciens rappellent, sans citer précisément de communes, qu'il faut un carré spécifique dans les cimetières particulièrement dans les villes manufacturières, thermales ou ayant des hospices sans population protestante historique. De plus quand les protestants sont en nombre, ils n'ont pas encore tous un cimetière spécifique (refus des municipalités) et ils doivent continuer à se faire inhumer dans des cimetières particuliers.

Dans le consistoire de Die²³⁵⁰, le cimetière de Die est partagé, il y en a un clos à Aurel, Quint et Châtillon, partout ailleurs dans les villages, ils sont familiaux (Romeyer, Chamaloc, Marignac, Sainte-Croix, Pontaix, Vercheny, Tréchenu et Ravel).

Dans le consistoire de Dieulefit²³⁵¹ les Anciens écrivent qu'il y a partout des cimetières spécifiques aux protestants sauf à Sainte-Euphémie-Saint-Auban où il est trop petit donc les enterrements se font dans les champs.

Bizarrement il faut attendre une séance en 1856²³⁵² pour que le consistoire de Crest réponde au préfet qui vient sans doute de le relancer.

Des difficultés persistent après 1845 malgré la nouvelle circulaire qui règle les problèmes sur le papier mais pas dans la réalité. Les affrontements semblent une fois de plus beaucoup plus virulents en Ardèche que dans la Drôme. De nouveau, la quasi-totalité des conflits surgit dans les communes où des protestants isolés résident. Ces derniers sont soit des conjoints de couple mixte, soit des ouvriers chassés par l'exode rural.

Dans les communes où les protestants sont nombreux, c'est la création d'un cimetière spécifique qui fait l'objet de nombreuses demandes. C'est ce qui se passe aux Ollières²³⁵³ en 1855 où il faut un cimetière protestant car les catholiques en ont un. En 1859 à Chalancon dans la Drôme²³⁵⁴ les protestants demandent un cimetière, ils ne veulent plus être enterrés dans leurs propriétés. Le maire décide alors d'aliéner le jardin du curé qui se situe sur l'emplacement de l'ancien cimetière protestant sous la période de l'Édit de Nantes. Les catholiques s'y opposent et le maire cède en achetant un nouveau terrain après cinq années de querelles. Dans le consistoire de La Motte-Chalancon²³⁵⁵ en 1861 les conseils municipaux de Chalancon, Arnayron et La Charce sont interpellés pour que ces communes créent un cimetière protestant comme l'exige le décret du 23 Prairial An XII. À Chalancon, une pétition des protestants demande que ce cimetière corresponde à la parcelle où ils ont été enterrés de 1717 à 1835.

Le maire de Grâne²³⁵⁶ refuse en 1847 une tombe au cimetière à un enfant d'un fermier du village. L'enfant est inhumé au cimetière protestant de Crest, le consistoire rappelle alors la loi du 23 prairial An XII et la circulaire du 30 août 1845. Des plaintes des protestants de la Roche-sur-Grâne sur le maire sont émises en 1860²³⁵⁷ : ce dernier refuse d'enterrer des protestants dans le cimetière communal. À Saint-Jean-de-Muzols²³⁵⁸ en 1861, le curé refuse le cimetière catholique pour un protestant et propose une fosse dans le carré des suicidés. Le maire, par peur du curé, le soutient. Le pasteur fait intervenir le sous-préfet pour que les obsèques aient lieu dans la partie catholique sous la protection de la police. Le curé cherche à soulever ses paroissiens sans succès. Le vicaire général se plaint au préfet de la profanation du

²³⁴⁹ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (18 mars 1847)

²³⁵⁰ ADD 1 mi 228 « Registre du consistoire de Die » (2 mai 1845)

²³⁵¹ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (15 mai 1847)

²³⁵² AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (26 août 1856) **Annexe 1 – Chapitre 9 (page 625)**

²³⁵³ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral des Ollières » (8 juillet 1855)

²³⁵⁴ ADD 2 O

²³⁵⁵ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (12 février 1861)

²³⁵⁶ AP de Crest « Registre du consistoire de Crest » (10 décembre 1847)

²³⁵⁷ Idem (15 février 1860)

²³⁵⁸ ADA V 112 « Rapport du préfet au ministre » (janvier 1861)

cimetière. À Espenel en 1864²³⁵⁹, le cimetière est enfin partagé après plusieurs années de discussion, Les catholiques exhument leurs ancêtres des deux tiers réservés aux protestants pour les placer dans le tiers qui leur est réservé. À Saint-Fortunat²³⁶⁰ en 1868, la demande d'une extension du cimetière protestant est faite car il est plein. Les gens des hameaux continuent à être ensevelis dans les champs, ce qui est contraire à la loi et à la décence. Le Conseil municipal refuse. À Labégude²³⁶¹ en 1870, un enfant catholique, non baptisé, est enterré dans le carré protestant, ces derniers se plaignent à mauvais escient car c'est aussi le carré des non-baptisés catholiques et des suicidés. Les Anciens de Vallon²³⁶² rappellent, après que le commissaire de police a précisé que l'enfant n'a pas été enterré dans le cimetière protestant mais dans la partie réservée aux refusés catholiques, que le curé en 1840 a usurpé cette partie du cimetière réservée aux protestants. À Rochessauve²³⁶³ en 1870, le maire autorise un double ensevelissement dans le cimetière catholique suite à des décès dûs à la petite vérole dans une même famille. À Viviers²³⁶⁴ en 1880, un ouvrier de Lamastre travaille dans la commune, un de ses enfants meurt. Le maire et les catholiques veulent l'enterrer dans le carré des suicidés. Le pasteur de Montélimar invoque la loi et l'humanité mais face à l'opposition du curé en appelle au préfet qui le soutient. Au contraire, à Chamaloc en 1874²³⁶⁵, le préfet trouve que les deux cimetières sont trop proches, il demande qu'ils soient déplacés et éloignés l'un de l'autre. Les habitants des deux cultes réagissent, pétitionnent en expliquant qu'ils s'entendent bien. Les cimetières restent en place et les murs d'enceinte sont rénovés quasiment à l'identique à l'exception des ornements des portails. Ainsi dans la plupart des cas, l'obstination des protestants à faire respecter le droit l'emporte. Le plus souvent après en avoir référé au préfet, ce dernier leur donne satisfaction.

La loi du 14 novembre 1881 modifie une fois de plus la situation. Elle abroge le décret du 24 Prairial An XII en laïcisant les cimetières mais l'intolérance se maintient en certains lieux, à nouveau beaucoup plus fréquente en Ardèche que dans la Drôme. À Satillieu²³⁶⁶ en 1887, le préfet suspend le maire qui a refusé l'inhumation d'un enfant protestant dans le cimetière communal. À Rochessauve²³⁶⁷ en 1888, six femmes catholiques perturbent un enterrement protestant. Deux fosses sont creusées, une par le maire et une par les catholiques exaltés. Le maire tient bon malgré les injures des femmes qui vont jusqu'à soulever le cercueil ce qui leur vaut une condamnation du tribunal correctionnel de Privas. Le curé refuse d'entrer le lendemain dans le cimetière, le disant profané. À Veyras²³⁶⁸ en 1892, le maire demande que les tombes soient creusées les unes à la suite des autres sans considération de culte. Cela entraîne une pétition du curé²³⁶⁹ : *« votre maire huguenot poussé par ses frères de la secte, sans se douter, lui zélé calviniste qu'il renie en partie les chères erreurs de ses pères, a récemment fait enterrer un des siens au cimetière catholique et a prescrit qu'on enterrât dorénavant les catholiques dans le champ destiné aux hérétiques »*. À Saint-Joseph-des-Bancs²³⁷⁰ en 1896 l'adjoint au maire refuse une fosse à un protestant, le préfet doit intervenir.

²³⁵⁹ ADD 2 O

²³⁶⁰ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (3 mai 1868)

²³⁶¹ ADA V 112 « Lettres des protestants se plaignant au préfet » (1870)

²³⁶² AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (29 mars 1870)

²³⁶³ AP Montélimar « Registre des actes pastoraux de Montélimar » (1870)

²³⁶⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (6 août 1880)

²³⁶⁵ ADD 2 O

²³⁶⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (28 avril 1887) et du « Protestant libéral » (Avril 1887)

²³⁶⁷ « Article du Huguenot » (1er mai 1888)

²³⁶⁸ « Article du Cévenol » (Mars 1892)

²³⁶⁹ ADA 5J84/7

²³⁷⁰ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (11 septembre 1896)

Au Cheylard en 1900²³⁷¹, un protestant doit être enterré avec sa femme catholique dans le cimetière catholique, le maire demande que le convoi ne passe pas par la grande porte mais par celles des suicidés. Le pasteur intervient, le maire refuse, le préfet l'oblige à ouvrir la grande porte. À Livron en 1901²³⁷², un catholique décède, le vicaire refuse de l'enterrer dans le cimetière protestant, la famille appelle le pasteur ; c'est le seul cas drômois recensé dans cette période.

La polémique peut aller jusque sur les inscriptions funéraires qui sont aussi un enjeu d'appartenance à une des deux confessions. La multiplication des versets bibliques caractérise les tombes protestantes, les crucifix et les prières mariales sont réservés aux sépultures catholiques. Quelques cas entraînent des prises de positions solennelles de conseils presbytéraux comme celui de Saint-Péray qui précise que les familles doivent lui soumettre les épitaphes tombales puisqu'une famille vient de faire graver²³⁷³ « *des inscriptions funéraires qui ne sont pas conformes avec les croyances de notre Église ni à l'esprit de l'Évangile. Sur la tombe de Pierre Clet, une personne hostile et étrangère à notre culte a inscrit en latin de profundis* ».

Dans le paysage rural le cimetière est tout au long du siècle un marquage religieux important. S'ils sont communaux les deux cimetières sont dans des quartiers clairement identifiés à Lamastre ou aux Ollières.

3) Les enterrements, des occasions de combat.

En 1827, le consistoire de Valence précise²³⁷⁴ « *qu'on éviterait de porter le cercueil au temple pour prévenir les écarts de la superstition dont ces cérémonies lugubres sont facilement la source* ». Les protestants tiennent à bien marquer les différences qui les opposent aux catholiques dans la célébration des obsèques, ces dernières n'étant pas un sacrement, elles s'adressent aux vivants, elles ne sont pas le lieu de prières pour le mort, il n'y a pas à avoir des propos encenseurs à son égard. Les colloques ardéchois de 1828 et 1846²³⁷⁵ délibèrent sur les enterrements : la présence des pasteurs est souhaitable au domicile et devant la fosse, mais la cérémonie au temple est à éviter ; des prières liturgiques sont possibles mais il faut surtout éviter tout discours poussant à la superstition, et s'abstenir de remarques personnelles rappelant une oraison funèbre. Il faut attendre la deuxième moitié du XIXe siècle pour que les habitudes changent et qu'une cérémonie, avec le cercueil présent, se déroule au temple.

À Brune, dans l'Église de Saint-Symphorien-sous-Chomérac, en 1892²³⁷⁶, une protestante pratiquante, Madame Vallette a été veillée par les catholiques, qui ont appelé le curé. Il lui a administré les derniers sacrements puis l'a enterrée. À Privas en 1893²³⁷⁷, le curé refuse d'enterrer une catholique qui a épousé un protestant, le pasteur célèbre les obsèques. À Saint-Fortunat en 1894²³⁷⁸, un ouvrier catholique se suicide, le prêtre refuse les obsèques, on appelle le pasteur. À Rompon, dans l'Église des Fonts-du-Pouzin, en 1894²³⁷⁹ un jeune s'est noyé, on ne sait qui il est. Le pasteur l'enterre, sur la demande du maire protestant, ce qui attire les

²³⁷¹ « Article du Cévenol » (Avril 1900) ADA 2 Z 867

²³⁷² « Article du Cévenol » (Janvier 1901)

²³⁷³ AP Guilhaud-Granges « Registre du conseil presbytéral de Saint-Péray »

²³⁷⁴ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (8 octobre 1827)

²³⁷⁵ « Article de la Sentinelle » (1^{er} juillet 1846)

²³⁷⁶ « Article du Cévenol » (Février 1892)

²³⁷⁷ « Article du Cévenol » (avril 1893)

²³⁷⁸ « Article du Cévenol » (avril 1894)

²³⁷⁹ « Article du Cévenol » (Octobre 1894)

diatribes des journaux cléricaux dont « le Patriote de l'Ardèche », accusant les protestants d'avoir volé un des leurs. À Privas en 1895²³⁸⁰ un protestant marié à une catholique, rebaptisé, mais qui allait au culte, est mort. Sa fille refuse le pasteur et le curé l'enterre.

De nouveau, il ne s'agit que d'exemples ardéchois, qui plus est, à la fin du XIXe siècle. La Drôme est déjà en cours de déchristianisation. En Ardèche, plus pieuse, la lutte persiste entre les deux communautés, et même s'envenime !

Les enterrements peuvent aussi témoigner de l'anti-catholicisme ambiant. À Montélimar²³⁸¹ en 1872, une famille demande au pasteur une place au cimetière protestant pour des obsèques civiles. Elle craint le refus du curé pour obtenir une place au cimetière catholique. Le conseil presbytéral, après discussion, accepte en échange d'une promesse qu'il n'y aura pas de discours politique ou antireligieux. À Chomérac²³⁸² en 1878, l'évêque dépose plainte contre le pasteur appelé à célébrer des obsèques civiles d'un opposant catholique.

Les enterrements sont enfin une occasion de prosélytisme. Le pasteur Blanc²³⁸³ de Vallon en 1835, accompagne les morts au cimetière, ce qui est une nouveauté. Il prêche, y compris à des catholiques qui sont donc plus réceptifs. Alméras²³⁸⁴, pasteur à Montélimar, en 1835 précise qu'il y a « *trois classes d'hommes chez les catholiques romains, les incrédules, les papistes par excellence et cette troupe moutonnaire qui tient au catholicisme parce que la majorité y est attachée* ». Il prêche devant les catholiques quand il accompagne les morts au cimetière ou lors du service au temple. Dans les villages environnants les prêtres ont par conséquent interdit aux catholiques d'aller aux obsèques protestantes.

B. Des lieux et des temps où les influences se confrontent.

I Dans certaines communes les deux communautés cohabitent.

1) Des mouvements de conversion peu nombreux.

Les mouvements collectifs sont peu nombreux et n'ont pas un caractère pérenne.

À Hostun²³⁸⁵, de 1850 à 1861, l'évangéliste Monnier né à Gilhac-et-Bruzac en Ardèche est envoyé par la Société évangélique de Genève liée aux Églises libres. Le village construit sur les contreforts du Vercors se transforme. Un nouveau quartier se développe dans la plaine, proche de l'Isère où les terres agricoles récemment mises en valeur se révèlent plus fertiles. Faut-il alors déménager les lieux de pouvoir (mairie-église-école), les notables « d'en haut » s'y refusent²³⁸⁶. Les habitants du « bas » plus pauvres ne peuvent se faire entendre. Ils appellent ainsi un instituteur protestant qui crée une école privée pour leurs enfants et en profite pour évangéliser les parents. Il rencontre un certain succès qui lui vaut les foudres des notables catholiques qui interviennent auprès du préfet pour faire interdire la célébration des cultes. La période n'est pas favorable aux protestants, sous l'Empire autoritaire, encore moins favorable à des protestants ne faisant pas partie de l'Église concordataire. L'école perdure, le temple demandé n'est pas construit, la petite communauté protestante se maintient mais

²³⁸⁰ « Article du Cévenol » (Juillet 1895)

²³⁸¹ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (25 mai 1872)

²³⁸² AN F 19 10 436

²³⁸³ SHPF « Correspondance Frontin » (5 février 1835)

²³⁸⁴ SHPF « Correspondance Frontin » (10 avril 1835)

²³⁸⁵ SHPF 03Y3 « Enquête de 1874 sur la liberté religieuse »

²³⁸⁶ « Entre paroisse et commune » Bernard Delpal 1989

s'étiolo progressivement au fil du siècle. Hostun ne forme pas une Église indépendante et devient, une fois les évangélistes partis, une annexe de la toute nouvelle Église, non officielle, de Romans.

Le mouvement protestant de Mirmande en 1851²³⁸⁷ n'est qu'un feu de paille. Il ne dure que le temps de colère des catholiques qui s'apaise rapidement, la raison du mouvement de conversion n'étant pas doctrinale mais uniquement matérielle, liée à un épisode précis mal géré par le curé. « *Il y a un an environ que des troubles éclatèrent dans ce village de la Drôme. Il s'agissait d'une cloche que le peuple voulait garder dans la tour d'une ancienne église, située dans la partie haute du village, mais que le curé voulait placer dans une église nouvelle construite dans la partie basse. Telle est la cause du conflit dont le résultat fut que les mécontents se tournèrent vers le protestantisme. L'indignation publique occasionnée par les obsessions du curé auprès d'une pauvre femme protestante pour la gagner au catholicisme, donna à ce mouvement une nouvelle impulsion. Après avoir prévenu l'autorité locale le pasteur Charra de Cliousclat s'est transporté le jeudi 26 décembre à Mirmande et y a célébré le culte réformé pour la première fois. Une filature abandonnée servit de temple. La foule débordait au dehors* ». Les quelques catholiques qui ne retournent pas dans le giron de l'Église romaine se rendent au temple à Cliousclat ou à Saulce.

À Saint-Joseph-des-Bancs²³⁸⁸ en 1897, une partie de la population catholique est « évangélisée » par les protestants. Les prêtres interviennent et le mouvement s'éteint aussi vite qu'il est né. Saint-Joseph-des-Bancs est un village de montagne isolé aux confins des contrées protestantes des Boutières (Eglise de la Pervenche), aux portes du Coiron catholique, trop éloigné du bastion protestant de Vals, isolé dans des terres catholiques de la Cévennes ardéchoises (Canton de Burzet).

Certaines conversions individuelles, en petite quantité certes, ne passent pas inaperçues. Les adultes qui se convertissent sont peu nombreux. Dans un sens comme dans un autre, il s'agit soit d'une grande déconvenue soit d'une victoire largement commentée, tout dépend dans quelle communauté on se situe, celle qui perd un fidèle ou celle qui gagne un nouveau membre.

Le cas des prêtres est le plus brûlant. Ces conversions demeurent assez rares mais, quand elles se produisent, les deux communautés mettent tout en œuvre pour les favoriser ou les empêcher.

Ainsi le jeune abbé Thulot²³⁸⁹ à Privas en 1819 souhaite étudier la théologie protestante à Genève mais doit être dispensé du service militaire ce que l'armée lui refuse. Le consistoire intervient et s'engage à lui trouver un remplaçant. Au moment de partir en Suisse il se ravise sous l'influence de ses parents et de l'évêque de Mende de passage à Privas, le diocèse à l'époque regroupant la Lozère et l'Ardèche.

En 1842, le curé Enjolras de Coucouron en Ardèche est devenu protestant. Il part à Genève pour faire des études de théologie en vue du pastorat avec la recommandation du consistoire de Valence²³⁹⁰. Deux de ses oncles prêtres, déguisés, l'enlèvent au sortir d'un cours, l'amènent de force chez un prêtre genevois et le convainquent de rester dans le giron de l'Église de Rome. Il refuse. Quatre autres prêtres l'emmènent de force dans les États sardes pour le

²³⁸⁷ « Article des Archives évangéliques » (1851)

²³⁸⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (5 mars 1897)

²³⁸⁹ ADA 82 J 2

²³⁹⁰ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (31 octobre 1840)

confier aux Jésuites²³⁹¹. En 1845 il est curé à l'Espéron en Ardèche, il écrit à l'évêque de Viviers, lui annonçant sa conversion au protestantisme puisqu'il rejette les doctrines catholiques en disant que Jésus est le seul médiateur, et que le purgatoire est une ineptie²³⁹².

En 1901 François Grangeon²³⁹³ est nommé pasteur à Puy-Saint-Martin dans la Drôme. C'est un ancien prêtre qui s'est marié en 1896 à Marseille et a écrit un livre sur le mariage des prêtres. Il y fait connaissance d'un pasteur qui l'engage à venir à Paris étudier la religion réformée. Il a été le secrétaire du cardinal Lavigérie.

En 1902, un autre ancien prêtre, Théodore Delinotte²³⁹⁴ est nommé à Saint-Dizier dans le consistoire de La Motte-Chalancon. Sa conversion est bien mise en avant.

Les protestants se félicitent de la conversion de prêtres, cependant elle peut poser problème quand ces derniers deviennent pasteurs. En effet leur méconnaissance de l'institution ecclésiale réformée, leur formation catholique romaine créent des difficultés, principalement dans le partage des responsabilités avec les Anciens. C'est pourquoi il est nécessaire de soutenir « l'œuvre des anciens prêtres » qui au niveau national leur permet de mieux s'intégrer dans leur nouvelle Église. C'est le sens de la décision du synode d'Annonay en 1900²³⁹⁵. On voit bien là une certaine méfiance ressortir quant à l'accueil de ces anciens prêtres : le rapport sur la consécration des anciens prêtres précise qu'ils peuvent être consacrés s'ils passent par l'œuvre des anciens prêtres. Il faut leur proposer un stage pour mieux connaître les rouages de l'Église réformée. Faut-il exiger d'eux le baccalauréat ? On pourrait former un corps spécial d'évangélistes parmi eux avant de les consacrer.

Du catholicisme vers le protestantisme, les conversions peu nombreuses, sont d'autant plus marquantes qu'elles concernent des notables.

Sur son lit de mort le capitaine Sarzier d'Arlebosc en Ardèche²³⁹⁶ refuse de recevoir les derniers sacrements du curé et lègue tous ses biens au consistoire de Lamastre, charge à ce dernier de fonder un établissement de bienfaisance afin d'accueillir les vieillards âgés des deux confessions. Mais la commune catholique d'Arlebosc²³⁹⁷ ne veut pas de l'asile de vieillards fondé avec le legs Sarzier : « *le Conseil municipal représente l'asile comme pouvant devenir un rendez-vous de tous les vagabonds et un repère de malfaiteurs* ». En 1878, devant les difficultés rencontrées, le consistoire renonce au legs en faveur du département de l'Ardèche. En 1880 face au refus du département, le consistoire récupère le legs.

En 1886 l'instituteur adjoint de Vals²³⁹⁸ est révoqué. Il est devenu protestant et a refusé de conduire ses élèves à la messe et aux processions. Il reçoit le soutien du pasteur Bourquin de Vals qui fait muter l'instituteur à l'origine du renvoi de l'adjoint converti. Ce fait attire alors la colère du conseil municipal qui lui supprime son indemnité de logement. Le préfet annule la décision du conseil municipal mais adresse un blâme au pasteur. Le consistoire fait alors appel au Conseil d'État et met la presse protestante nationale au courant de l'affaire.

D'autres cas de conversions posent question, même quand elles sont issues de milieux modestes. En 1826, la nomination du pasteur Faysse à Aix-en-Diois²³⁹⁹ mécontente les catholiques qui se plaignent au préfet. Faysse, enfant naturel, a été élevé par sa mère à Die. « *Il a été élevé dans la religion catholique et il en a pratiqué tous les actes de piété avec la*

²³⁹¹ BBP Archives Mours « Lettre de Frédéric Roustain étudiant à Genève à son père » (6 février 1843)

²³⁹² « Article de la Sentinelle » (15 décembre 1845)

²³⁹³ ADD 62 V 9 « Lettre du préfet de la Drôme à son collègue de Seine et Marne » (1901)

²³⁹⁴ ADD 62 V 10

²³⁹⁵ AR Lyon « Synode d'Annonay » (Juin 1900)

²³⁹⁶ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (26 novembre 1875)

²³⁹⁷ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (21 juillet 1876)

²³⁹⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (5 février et 3 mars 1886)

²³⁹⁹ ADD 62 V 1

plus grande ferveur ; ce n'est qu'il y a environ six ans qu'il a tout à coup déserté la foi pour se jeter dans l'hérésie».

Du protestantisme vers le catholicisme, quelques cas défrayent la chronique. En 1818²⁴⁰⁰ la sœur du pasteur de Vernoux, Monsieur Ducros, qui va démissionner à cause de cela, est devenue catholique sous l'influence de la femme du maire, son père n'a pu la voir, elle est partie chez les sœurs de Thueyts. Le père a porté plainte. Le maire fait alors dire que dans 5 ans il n'y aura plus de protestants sur le plateau de Vernoux !

L'évêque de Valence²⁴⁰¹ sous l'Ordre moral dans les années 1870, veut convertir les protestants de Vercheny. Il fait nommer un prêtre et intervenir le ministre des cultes Brunet pour que les protestants payent les frais de la succursale catholique. Les protestants demandent à ne plus payer et font appel à un député qui intervient alors auprès de Paul Bert le nouveau ministre des cultes.

Un journal catholique de la Drôme, le « Bref du 24 août 1866 »²⁴⁰² en 1881, relaie un appel pour la fête de Saint-François-Régis patron de l'association de prières pour la conversion des hérétiques de la France établie à Die, avec indulgence plénière. Il y est précisé que l'essentiel des conversions se passe lors des mariages ; devant l'intransigeance des prêtres, particulièrement là où les protestants sont extrêmement minoritaires, le conjoint protestant se convertit.

2) Les pasteurs, les cultes et les temples.

Lorsqu'il s'agit de demander la création de postes pastoraux, un des arguments majeurs des protestants est la comparaison avec les catholiques. En proportion ces derniers bénéficient de beaucoup plus de prêtres ce qui irrite fortement les protestants. En 1840 par exemple dans la consistoriale de Crest²⁴⁰³ les Anciens font remarquer qu'il y a 23 064 catholiques pour 36 prêtres (1 pour 640) contre 7 253 protestants pour 6 pasteurs (1 pour 1 200).

La desserte de certaines communes annexes dépourvues de temples pose également problème à l'image de la section ardéchoise de Saint-Vincent-de-Barrès en 1879²⁴⁰⁴ dépendant de Saint-Symphorien-sous-Chomérac. Le conseil presbytéral veut confier la commune à Chomérac car la paroisse est dite déjà trop disséminée, ce qui fait que Saint-Vincent-de-Barrès est délaissé et les besoins religieux menacés par le « *fanatisme catholique* ». L'Église de Chomérac refuse, elle est aussi disséminée et doit également combattre « *l'invasion du cléricalisme* ».

C'est surtout lorsqu'ils ne forment pas une communauté établie, issue du « Désert », que les protestants ont du mal à imposer la pratique de leur culte, que ce soit la création de postes pastoraux, la célébration publique du culte, la construction et la dédicace de temples.

Les cas particuliers des Églises catholiques concédées, là où les protestants sont plus nombreux et anciennement installés méritent aussi attention. La concession d'églises catholiques se passe bien la plupart du temps mais quelques conflits surgissent tout de même. Le préfet de l'Ardèche²⁴⁰⁵, en 1805, aimerait affecter quelques églises catholiques aux protestants mais il craint la réaction des autorités ecclésiastiques. Les communes de Silhac, Saint-Maurice-en-Chalencon, Bruzac et Saint-Didier (Alboussière) sont concernées en 1807.

²⁴⁰⁰ BBP Archives Mours « Lettre du docteur Péirot à Boissy d'Anglas » (2 mars 1818)

²⁴⁰¹ « Article de la Renaissance » (9 décembre 1881)

²⁴⁰² « Article de la Renaissance » (10 juin 1881)

²⁴⁰³ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (1840)

²⁴⁰⁴ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (27 février 1879)

²⁴⁰⁵ BBP Archives Mours « Lettre docteur Péirot de Vernoux à Boissy-d'Anglas » (juin 1805)

Le clergé catholique refuse la concession des églises malgré le très petit nombre de catholiques²⁴⁰⁶.

À Annonay²⁴⁰⁷ il y a six églises en 1807. Deux feraient l'affaire pour devenir un temple, celle des Cordeliers, partagée en deux pour les collégiens et celle de l'hospice (ou de l'aumône) cédée à la confrérie des Pénitents. Le conseil municipal pourrait aussi acheter un terrain pour construire un temple en dehors de l'enceinte et dans un lieu assez isolé. Il précise : « *on ne peut dissimuler que, malgré les liaisons d'amitié et de bonne intelligence qui unissent les habitants de l'un et l'autre culte, il existe néanmoins une fatale prévention qui repousse l'exercice du culte protestant et qui fait tout pour l'éloigner* ». Le conseil municipal propose l'église de l'aumône et demande le transfert de la confrérie des Pénitents aux Cordeliers. La confrérie rechigne mais cède.

En 1807 à Chalancon²⁴⁰⁸, le pasteur demande à acheter l'église inutilisée qui tombe en ruine. Les protestants se réunissent en plein air. En 1808 les catholiques récupèrent l'église. Le sous-préfet les soutient et fait remarquer qu'à Chalancon, contrairement à d'autres endroits, les relations entre les deux cultes sont très mauvaises, qu'il y a beaucoup de troubles causés aussi bien par des extrémistes catholiques que protestants. Une pétition de 1807 rappelle qu'en 1720 un rocher a détruit l'église, que les catholiques ont alors utilisé le temple non détruit à la révocation. Depuis 1792 les protestants ont récupéré l'ancien temple devenu église et y célèbrent le culte. Le maire fait cesser les troubles en permettant aux protestants d'acheter une maison transformée en temple.

Le cas particulier de l'église-temple de Beaumont-les-Valence doit être souligné. Les catholiques cherchent à récupérer la totalité du bâtiment²⁴⁰⁹ en 1846. Ils estiment que leur partie est trop petite, que les deux cultes se gênent par leurs chants respectifs le dimanche, que le bâtiment du XIe siècle est une église. Les catholiques utilisent surtout comme prétexte que le partage de l'église-temple en 1806 n'a pas fait l'objet d'un décret impérial mais seulement d'une décision préfectorale²⁴¹⁰. Le conseil municipal s'oppose à la demande arguant que cela occasionnerait des troubles mettant en péril la paix sociale dans le village.

Le pasteur Astier²⁴¹¹ utilise au début du XIXe siècle l'église de Toulaud pour y célébrer le culte. Mais ce simultanément ne dure pas longtemps en raison de l'animosité de la minorité catholique qui, curé en tête « *asperge l'église d'eau bénite pour la purifier des souillures produites par les protestants* ».

La création de certains postes pastoraux est difficile. À Saint-Paul-Trois-Châteaux²⁴¹², le curé demande, en 1844, la suppression du poste pastoral, accusant le pasteur d'ivrognerie et d'inceste (relation avec la sœur de sa femme, malade).

La célébration des cultes peut être une source de conflits. À Vallon et Lagorce en 1806, ce n'est pas le cas puisque les locaux existants sont loin des églises. À Saint-Julien-en-Saint-Alban, les protestants ont aussi un local, il s'agit de l'ancienne Église, cela ne pose pas de problème avec les catholiques qui se rendent à Flaviac²⁴¹³. Dans ces trois exemples les protestants sont majoritaires et les catholiques ne peuvent imposer leurs vues. La situation est différente au Cheylard²⁴¹⁴ en 1820. Le pasteur veut réunir les 50 à 60 protestants, paysans

²⁴⁰⁶ ADA V 21 « Lettre du consistoire de Vernoux » (1807)

²⁴⁰⁷ ADA V 21

²⁴⁰⁸ ADD 62 V 1

²⁴⁰⁹ ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (23 février 1846, 7 février 1848)

²⁴¹⁰ ADD J 710 « Registre du consistoire de Valence » (7 février 1848)

²⁴¹¹ Thèse en théologie du pasteur Jules Gay sur le pasteur Pierre Astier (1897).

²⁴¹² ADD 62 V 11 « Lettre du curé au pasteur » (le 22 janvier 1844)

²⁴¹³ ADA V 21 « Rapport du préfet » (1806)

²⁴¹⁴ ADA V 40 « Lettre du maire au sous-préfet » (1820)

déracinés venus travailler dans les usines d'une ville toute catholique. Il n'a pas demandé l'autorisation préalable, le maire a peur que ce culte ne réveille les haines anciennes; le sous-préfet lui conseille de ne pas s'opposer mais de rappeler simplement les règles en vigueur. Il en est de même à Saint-Péray²⁴¹⁵ en 1835. Les protestants par pétition souhaitent des assemblées dominicales, les catholiques sont d'accord car la venue des fidèles de la campagne amènera une meilleure fréquentation des commerces et assurera plus d'aumônes aux pauvres de village. À Aubenas²⁴¹⁶ en 1854 le consistoire de Vallon demande l'ouverture d'un culte public pour cette annexe de Vals, il y a en effet 75 protestants dans la ville trop occupés pour se déplacer (des négociants et des hôteliers). Après accord du préfet, le maire prête une salle de la mairie mais, après l'opposition des catholiques, le culte se célèbre chez un particulier. À Malissard en 1863²⁴¹⁷ le préfet autorise des réunions religieuses un mercredi par mois chez un particulier de Malissard par le pasteur de Beaumont-lès-Valence, village distant de 5 km. Les difficultés sont plus grandes à Villeneuve-de-Berg²⁴¹⁸ en 1865. Dès 1861 le consistoire de Vallon demande la célébration publique d'un culte dans la patrie d'Olivier-de-Serres et d'Antoine Court, culte célébré entre 1837 et 1857. Le préfet et le conseil municipal refusent alléguant le petit nombre de protestants et les risques pour la tranquillité publique. Après appel au ministre le culte est ouvert, les discussions ont duré quatre ans. Ainsi à part Aubenas et Villeneuve-de-Berg (deux communes faisant partie de la même Église, celle de Vals), les catholiques ne se montrent guère virulents pour octroyer la jouissance du culte. Le Cheylard et Aubenas sont des villes où les protestants n'ont aucune existence historique. Les protestants y sont soit des paysans déracinés devenus ouvriers dans l'une, soit des protestants fonctionnaires et commerçants dans l'autre. Alors pourquoi une telle différence d'approche ? Pourquoi une telle réticence à Aubenas et une relative indifférence au Cheylard de la part des municipalités catholiques ? La période tout d'abord peut être un élément explicatif. Au Cheylard, en 1820, Louis XVIII au pouvoir n'est pas hostile aux protestants, en revanche, en 1854 à Aubenas, l'Empire autoritaire a besoin du soutien d'un clergé catholique très conservateur. La géographie ensuite est à prendre en compte. À Aubenas, les terroirs protestants sont éloignés et peu nombreux, au Cheylard les paysans qui s'installent viennent de villages très proches (Saint-Christol, Gluiras) très protestants. Une dernière explication sociologique peut être avancée. Au Cheylard, il s'agit d'ouvriers pauvres, ils ne sont pas dangereux politiquement, à Aubenas, ce sont des fonctionnaires et des commerçants et l'émergence de cette classe moyenne peut se révéler politiquement hostile au pouvoir en place. Les protestants d'Allex dans la Drôme²⁴¹⁹ ne peuvent plus célébrer le culte dans le local loué jusqu'alors puisque le propriétaire l'a récupéré. Le maire prête une salle à la mairie pour le culte mensuel mais le curé se plaint au préfet : les catholiques doivent traverser cette salle pour aller à la mairie, ils sont alors incommodés par la chaire du prédicateur. Soit les protestants trouvent un autre local, soit ils se rendent à Livron ou Crest, soit ils construisent un temple (ce dernier est effectivement construit en 1875). De nouveau les exemples ardéchois (cinq) sont plus nombreux que les drômois (deux).

Il convient de se distinguer du culte catholique. Par conséquent le consistoire de Valence dès 1826²⁴²⁰, interdit la célébration de cultes le lendemain des grandes fêtes chrétiennes comme cela se fait chez les catholiques (Il s'agit essentiellement des lundis de Pâques et de Pentecôte).

²⁴¹⁵ADA V 83 « Lettre du maire de Saint-Péray au préfet » (1er décembre 1835)

²⁴¹⁶AN F 19 10 110 (1854)

²⁴¹⁷AN F 19 10 113 « Lettre du préfet » (mai 1863)

²⁴¹⁸AN F 19 10 110 (1865)

²⁴¹⁹ADD 2 O 20

²⁴²⁰ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » « 8 mai 1826)

Tout au long du siècle la construction puis la dédicace des temples sont des occasions pour les communautés protestantes de vérifier les plus ou moins bonnes relations qu'elles entretiennent avec l'Église catholique. À Vernoux²⁴²¹, en 1818, le consistoire rappelle qu'avant la révocation il y avait six temples, qu'aucun n'a encore été reconstruit, que les protestants contribuent à l'entretien des églises catholiques, qu'il serait juste que les catholiques participent au financement de la construction des temples, mais que ce n'est pas demandé « *pour ne pas blesser les esprits bornés et méticuleux* ». Au moment de sa dédicace en 1826, le très catholique maire de Vernoux, Monsieur de Gumprez²⁴²², se fait excuser en précisant « *je suis infiniment flatté de la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer. Permettez-moi d'y répondre confidentiellement et sans détour : cette assistance blesserait mes principes, n'étant pas analogue à ma croyance* ». À Vernoux, les relations sont tendues entre catholiques et protestants, le maire catholique « ultra » n'a pas été d'un grand secours pour la construction du temple qui dure sept ans. Il demande à un ami, le baron Dubay d'Alboussière, protestant, de le remplacer.

Les réactions négatives sont assez peu nombreuses, plus nombreuses dans la Drôme qu'en Ardèche (six contre quatre).

À Saint-Pierre-ville en 1825²⁴²³, on loue le zèle et la confiance du pasteur Hilaire en proie à des critiques et l'effervescence des catholiques qui ont fait redouter des soulèvements. Les curés rejettent l'emplacement initial trop proche d'une croix utilisée à la fin des processions mais ce n'est qu'un prétexte, en réalité ils refusent les constructions de temple. C'est le préfet qui intervient pour faire achever les travaux.

Au Cheylard en 1836²⁴²⁴, le fanatisme catholique s'oppose à la construction malgré le soutien du maire. L'appartement loué est trop petit (150 places) et bruyant car à côté d'un débit de vin.

À Saint-Paul-Trois-Châteaux²⁴²⁵ en 1844, le temple est construit trop près de l'église : « *que messieurs les protestants de cette ville ont choisi pour la construction de leur nouveau temple un local qui présente des inconvénients à l'exercice des deux cultes par la proximité d'une église ancienne, que les chants qui auraient lieu dans l'avant cour ou dans l'église des catholiques et ceux d'un culte rival qui se feraient entendre à côté pourraient se croiser et mettre dans les esprits d'autres sentiments que ceux de la mélodie des cantiques* ».

À Saou en 1844²⁴²⁶, le curé demande que le temple soit construit à Célas, hameau protestant, et non au village où il y a, de tout temps, des rixes entre les deux confessions, ce qui ne ferait qu'accroître les divisions.

À Puy-Saint-Martin en 1845²⁴²⁷, le Conseil municipal catholique s'oppose à l'achat du terrain, des conflits entre les deux confessions resurgissent alors (90 protestants pour 900 habitants).

À Aubenas²⁴²⁸ en 1854, l'évêque refuse la construction du temple qui pourrait rivaliser avec les églises et ainsi diviser la population sur des questions religieuses. Après de nombreuses demandes l'évêque lève son opposition en 1868.

À Grâne en 1864²⁴²⁹ le curé s'oppose à la construction d'un temple sur le champ de foire par crainte de conflits de voisinage. Le curé s'inquiète de la forte augmentation du nombre de protestants depuis que le plus gros industriel du village, le protestant Durand, refuse

²⁴²¹ AN F 19 10 628

²⁴²² Cahier PHA n°9 « Article de Odette Autrand » 2009

²⁴²³ AN F 19 10 120 « Extrait des discours lors de la dédicace » (4 octobre 1825)

²⁴²⁴ AP Le Cheylard « Registre du consistoire du Cheylard » (1836)

²⁴²⁵ ADD 62 V 3 « Lettre du curé au préfet » (22 janvier 1844)

²⁴²⁶ AN F 19 10 644

²⁴²⁷ AN F 19 10644

²⁴²⁸ AN F 19 10 628

²⁴²⁹ ADD 2 O

d'embaucher des filles catholiques et a fait venir 200 ouvrières protestantes. L'opposition catholique dans ce village est ancienne et offre de multiples visages et péripéties²⁴³⁰ : dès 1855 le conseil municipal de Grâne refuse toute aide pour construire le temple. En 1858 sur demande du consistoire de Crest, le ministère estime qu'un temple à Grâne n'est pas utile, le local loué suffit et Livron et Loriol sont très proches. Le consistoire estime à 50% les pratiquants réguliers (100 personnes) et aux trois quarts les protestants participants aux fêtes donc un temple est nécessaire. En 1867, on note toujours une franche opposition des catholiques pour construire le temple de Grâne. La dédicace du temple a enfin lieu le 27 octobre 1872, 17 ans après la première demande !

À Chamaloc²⁴³¹ le maire semble hostile à la construction du temple en 1867. Il ne sera effectivement achevé qu'en 1873. Dans le Diois, les catholiques s'opposent aux protestants. Il y a un fonctionnaire hostile à la sous-préfecture qui bloque les dossiers.

À Saint-Vincent-de-Barrès en 1869²⁴³², les Anciens regrettent que le conseil municipal refuse la construction du temple malgré les injonctions du préfet, « *refus d'autant plus déplorable qu'il accuse un mauvais vouloir et une intolérance qui semble grandir avec les années* ».

À Allex²⁴³³ en 1874, les habitants les plus imposés (catholiques) s'insurgent dans une réclamation contre les demandes « exorbitantes » au sujet de la construction du temple de la commune. Le consistoire regrette ce fait et rappelle que dans beaucoup de lieux (et dans le passé) les protestants ont été imposés pour construire les églises catholiques !

Les réactions peuvent être aussi positives (quatre en Ardèche et une dans la Drôme) :

À Privas en 1823²⁴³⁴, le temple est construit sur un terrain donné par un citoyen catholique ; d'autres catholiques ont donné 1 000 francs.

À Chabeuil en 1831²⁴³⁵, il faut construire un temple au chef-lieu de canton, qui attire beaucoup de monde. « *Les catholiques eux-mêmes, au moins une grande partie, le verraient avec plaisir, plusieurs y contribueraient* ».

À Gilhoc en 1843²⁴³⁶, le temple est construit dans la partie protestante du village, à savoir le hameau de Sainte-Marguerite. La bonne entente entre catholiques et protestants n'entraîne aucun risque de problème entre les deux communautés.

À Saint-Michel-de-Chabrillanoux²⁴³⁷ en 1844, les protestants voulaient construire le temple sur les ruines de l'ancien abattu en 1630 sous les ordres de Louis XIII. Comme il se trouvait à proximité de l'église actuelle, sur les observations de la fabrique, le consistoire le déplace à l'autre entrée du village. Les catholiques participent même à la souscription, le curé de Boffres en tête, ce dernier avait été caché par des protestants sous la terreur révolutionnaire²⁴³⁸.

À Lamastre en 1864²⁴³⁹, lors de la dédicace, le pasteur remercie « *les assistants catholiques d'avoir montré par leur présence que la séparation entre eux et nous n'était qu'une barrière à hauteur d'appui par-dessus laquelle on pouvait se donner la main* ».

3) Les « cérémonies extérieures » au lieu de culte.

²⁴³⁰ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (10 octobre 1855-28 avril 1858-13 février 1867-22 octobre 1872)

²⁴³¹ ADD 2 O

²⁴³² ADA 82 J 4 « Registre du consistoire de Privas » (20 mars 1869)

²⁴³³ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (13 mai 1874)

²⁴³⁴ « Article des Archives du Christianisme » (1821)

²⁴³⁵ ADD 62 V 3 « Lettre du pasteur de Châteaudouble au président du consistoire de Valence » (29 novembre 1831)

²⁴³⁶ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (11 avril 1843)

²⁴³⁷ BBP « Registre du consistoire de la Voulte » (13 octobre 1844)

²⁴³⁸ « Article du Lien » (janvier 1846)

²⁴³⁹ Cahiers de PHA n°4

Les missions.

Les missions protestantes ne sont pas très appréciées chez les catholiques. Les entraves en France à l'évangélisation sont nombreuses, les consistoires doivent souvent rappeler la Charte²⁴⁴⁰.

À Saint-Gervais²⁴⁴¹ dans la Drôme, le curé de Marsanne se plaint de réunions de prédicateurs « momiers » en 1851. Il précise : « *pour se faire écouter avec un intérêt passionné, il suffisait d'attaquer le principe d'autorité et de le remplacer par celui de l'indépendance individuelle. Leurs dogmes semblent être que les hommes ne doivent obéissance qu'à Jésus Christ, que nul sur la terre n'a reçu de lui le pouvoir de commander en son nom, et qu'en toute chose, la foi, même sans les œuvres, suffit au salut* ». Nous sommes sous la IIe République, avant le coup d'Etat du 2 décembre !

À Saint-Joseph-des-Bancs et Largentière²⁴⁴² en Ardèche en 1897, le « Courrier d'Aubenas » fait part des inquiétudes du clergé sur les réunions d'évangélisation protestantes (20 personnes chez le cantonnier de Saint-Julien-du-Serre, un agent de la Société biblique qui distribue des traités calvinistes à Largentière, un prédicant valsois qui tient des réunions à Saint-Joseph-des-Bancs). Le journal « Le Cévenol »²⁴⁴³ dit que le pasteur Chastand a rassemblé 150 personnes à Saint-Joseph-des-Bancs (en partie à cause de la campagne calomnieuse contre les protestants).

Les missions catholiques se multiplient, les protestants réagissent.

En 1818 à Vernoux²⁴⁴⁴, une mission catholique met la division entre catholiques et protestants. Le prédicateur « *fanatique* » a installé une croix devant 3 000 à 4 000 personnes dont la moitié de protestants venus par curiosité. Ses propos ont rendu furieux les protestants qui sont partis en menaçant le prédicateur ; ce dernier a dû rechercher des chemins détournés pour quitter la commune ; la division est semée surtout dans les ménages mixtes ; le maire a soutenu la mission et est un vrai « *fanatique* ». Boissy-d'Anglas intervient auprès du ministre²⁴⁴⁵ pour se plaindre de la recrudescence des violences verbales des missions catholiques.

Des difficultés sont aussi prévues pour les futures missions à Saint-Agrève en 1832²⁴⁴⁶, où l'on veut interdire les processions et plantations de croix mais pas les prédications.

À Vallon²⁴⁴⁷ en 1835, une mission catholique a créé des difficultés relationnelles.

Le docteur Péïrot²⁴⁴⁸ de Vernoux, se plaint en 1840 de l'attitude du gouvernement qui nuit aux protestants en soutenant les missions catholiques.

En février 1841 trois missionnaires catholiques ont présidé des réunions à Saillans et Livron²⁴⁴⁹ dans lesquelles ils se sont principalement attaqués aux pasteurs qu'ils traitent de « *petits commis en robe noire ou d'échappés du collège* ». Le pasteur Barre, en réaction, met en place un culte tous les soirs à 7h avec l'aide de ses collègues. Le temple est toujours plein, y compris avec des catholiques ; depuis ces cultes du soir sont maintenus les jeudis et samedis pour se préparer à Pâques. Cette mission catholique a, en fait, les effets inverses de ses objectifs, à savoir une piété ranimée et affermie.

²⁴⁴⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (30 mars 1843)

²⁴⁴¹ AN F 19 10 113

²⁴⁴² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (5 mars 1897)

²⁴⁴³ « Article du Cévenol » (1897)

²⁴⁴⁴ BBP Archives Mours « Lettre du docteur Péïrot à Boissy d'Anglas » (2 mars 1818)

²⁴⁴⁵ BBP Archives Mours « Lettre de Boissy d'Anglas au docteur Péïrot de Vernoux » (18 mars 1818)

²⁴⁴⁶ ADA 4K 37 268 « Lettre du Préfet » (5 avril 1832)

²⁴⁴⁷ SHPF « Correspondance Frontin » (5 février 1835)

²⁴⁴⁸ BBP Archives Mours, « Lettre du docteur Péïrot de Vernoux au préfet » (11 avril 1840)

²⁴⁴⁹ ADD 62 V 9

À Die en 1891²⁴⁵⁰ une mission, mise en place pour l'extinction de l'hérésie, édite un bulletin à Sainte-Croix, qui attaque aussi le gouvernement.

Les processions de la Fête-Dieu.

Le décret du 4 juin 1806²⁴⁵¹ précise : « Article 2 : dans les cérémonies religieuses qui auront lieu hors des temples, tout citoyen, quelle que soit sa croyance, cédera le pas au cortège religieux, et demeurera découvert et debout en sa présence. Article 3 : il est expressément défendu à tout individu de se permettre aucun signe, provocation ni voie de fait, qui pourrait tendre à troubler une cérémonie quelconque, à peine d'être saisi par les tribunaux, pour être puni suivant l'exigence des cas. Article 6 : aucune cérémonie religieuse ne pourra avoir lieu hors des églises, que dans les cas et les lieux où elles sont autorisées par la loi du 18 Germinal ». La loi du 18 Germinal dans son article 45 stipule que les cérémonies religieuses sont interdites en dehors des églises, dans les villes où sont célébrés d'autres cultes que le culte catholique. C'est au consistoire protestant de décider si les processions catholiques sont autorisées ou interdites. Les consistoires de Drôme-Ardèche, sans doute par souci d'apaisement, n'utilisent pas ce droit.

En 1818 le ministère permet aux protestants de ne plus tendre de tapisseries au passage des processions de la Fête-Dieu. Comment ont-ils réagi avant²⁴⁵² et après²⁴⁵³ à cette obligation ? Avant²⁴⁵⁴ la loi de 1818, dans la Drôme, il y a des craintes mais la plupart protestants ont tendu lesdites tapisseries et la tranquillité n'a pas été troublée : « il règne en général beaucoup d'intelligence entre les protestants et les catholiques. Il n'y a pas à craindre de refus formel de la masse des protestants mais de quelques individus isolés ». À Dieulefit les protestants refusent de tapisser sauf le maire pour éviter les troubles. À Crest la crainte de disputes se fait jour à l'image de celles de Nyons qui se sont terminées au tribunal²⁴⁵⁵. Les curés le plus souvent ferment les yeux. En Ardèche, plusieurs communes ont refusé de tapisser. Le consistoire de Vernoux²⁴⁵⁶ rappelle qu'il s'agit d'une atteinte à la liberté de conscience et demande au consistoire de la Seine d'intervenir auprès du ministre. Après la loi, dans la Drôme²⁴⁵⁷, les protestants ont continué à tapisser : « cette bonne intelligence est due à l'esprit général de tolérance qui règne dans le département et auquel les écarts de quelques imprudents n'ont pu porter atteinte ». De même en Ardèche²⁴⁵⁸ : « dans toutes les communes les protestants se sont empressés de tendre leurs maisons lorsqu'ils ont connu qu'on ne prétendait plus leur imposer l'obligation. Plusieurs protestants ont même fourni des tentures aux catholiques pauvres ».

Les processions de la Fête-Dieu sont l'occasion pour les catholiques de montrer leur existence et leur puissance car voici l'une des rares cérémonies qu'ils peuvent célébrer hors des Églises sans avoir à demander d'autorisation préalable. En l'honneur du saint-sacrement, une hostie consacrée est proposée à l'adoration des fidèles. Le débat eucharistique, la présence réelle dans l'hostie, voilà une des divergences majeures entre les deux confessions remontant à l'origine de la Réforme au XVIe siècle. Il est alors logique que cette fête cristallise les

²⁴⁵⁰ « Article du Protestant libéral » (Janvier 1891)

²⁴⁵¹ AN F 19 10 105

²⁴⁵² AN F 19 10 105 « Lettre des préfets au Ministre » (19 avril 1818)

²⁴⁵³ AN F 19 10 105 « Lettre des préfets au ministre » (26 juillet 1819)

²⁴⁵⁴ AN F 19 10105 « Réponse du préfet de la Drôme au ministre » (18 avril 1818)

²⁴⁵⁵ AN F 19 10105 « Lettre du maire de Crest au préfet » (28 Pluviôse An 9)

²⁴⁵⁶ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (14 octobre 1818)

²⁴⁵⁷ AN F 19 10105 « Lettre du préfet de la Drôme au ministre » (26 juillet 1819)

²⁴⁵⁸ AN F 19 10105 « Lettre du préfet de l'Ardèche au ministre » (5 juillet 1819)

affrontements entre des catholiques qui la considèrent comme un pilier majeur de leur foi et des réformés qui ne voient en elle que la pire des superstitions. Les difficultés liées aux processions peuvent avoir un retentissement national comme le montre le soutien financier apporté par le consistoire de Valence²⁴⁵⁹, en 1819, au pasteur de Lourmarin (Vaucluse) condamné à une amende pour avoir refusé de « tapisser ».

Dans les régions où les communautés s'équilibrent, où les affrontements du passé sont encore très présents, la Fête-Dieu est l'objet de risques. De nouveau les affrontements recensés sont plus nombreux, deux fois plus, en Ardèche que dans la Drôme.

À Crest en l'An IX²⁴⁶⁰ le maire demande au préfet que les catholiques puissent se réunir hors de l'église trop petite à certaines occasions (les processions sans doute). Le préfet accepte malgré les craintes du président du consistoire qui pense que tous les catholiques et les protestants ne sont pas des sages, que certains exaltés des deux bords pourraient alors en profiter pour troubler la paix dans la commune, des querelles semblables ayant déjà eu lieu à Nyons et s'étant terminées au tribunal. Il écrit alors : « *partagé comme je le suis entre le désir sincère que j'ai que chacun suive paisiblement le mouvement de sa conscience, à mon respect pour la loi dont les dispositions impératives ne me paraissent susceptibles d'aucune interprétation ni adoucissement, je vous avoue qu'il m'est bien difficile de vous manifester la dessus une opinion. Vous êtes dans la pensée qu'il ne peut y avoir nul inconvénient à permettre cette ostensibilité du culte catholique persuadé de la sagesse des habitants de Crest. Sans doute que nous avons beaucoup de gens sages. Mais je vous dois la vérité toute entière, tous ne le sont pas. Nous avons des têtes dans l'un et l'autre culte dont les idées trop exaltées doivent inspirer les plus vives craintes. Quels reproches n'aurait-on pas à se faire si la paix qui n'a jamais été troublée un instant dans cette commune, venait tout à coup à l'être par des rixes que l'expérience du passé rend non seulement probables mais certaines. Des genuflexions et autres signes de respect extérieur demandés et refusés au nom du ciel, peuvent avoir des suites les plus grandes* ».

À Privas²⁴⁶¹ en l'An XII, le préfet fait interdire les processions car la salle du tribunal sert pour le culte protestant.

À Saint-Pierreville²⁴⁶² en 1823, le consistoire décide que le jour de la Fête-Dieu le culte aura lieu à 8h pour éviter les croisements des fidèles lors de la procession du saint-sacrement.

À Vernoux en 1828²⁴⁶³, les catholiques accusent le pasteur Lombard d'avoir traversé la procession. Il se défend en disant qu'il ne l'a pas vu arriver, sa vue étant trop basse ! Il recommence²⁴⁶⁴ en 1842 : les catholiques portent plainte contre le pasteur Lombard qui a traversé la procession par provocation ; ce dernier précise que sa forte myopie est à l'origine du conflit.

À Saint-Laurent-du-Pape, le préfet est inquiet en 1834²⁴⁶⁵, le nouveau curé veut reprendre des processions alors que l'ancien les avait suspendues pour ne pas froisser la majorité protestante.

À Saint-Michel-de-Chabrillanoux²⁴⁶⁶ dans les années 1840, lorsque les catholiques processionnent, les protestants ferment leurs volets ; quand les fidèles passent devant la maison du pasteur ils chantent à voix plus forte.

À Saint-Paul-Trois-Châteaux²⁴⁶⁷ depuis 1841, les protestants chantent des cantiques dans le

²⁴⁵⁹ ADD 166 J 24 « Registre du consistoire de Valence » (9 septembre 1819)

²⁴⁶⁰ AN F 19 10105 « Lettre du maire de Crest au préfet » (28 pluviôse An IX)

²⁴⁶¹ AN F 19 10 105 « Lettre du curé au Conseiller d'État Portalis » (22 Thermidor An 12)

²⁴⁶² AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (22 avril 1823)

²⁴⁶³ ADA V 40 « Rapport du préfet au ministre » (10 octobre 1928)

²⁴⁶⁴ AN F 19 10 105 « Lettre du pasteur de Vernoux au ministre » (7 janvier 1842)

²⁴⁶⁵ ADA 4 K 43 573 « Lettre du préfet à l'évêque » (9 mai 1834)

²⁴⁶⁶ « Enfance pastorale en pays huguenot » (Juston Sabatier)

²⁴⁶⁷ ADD 62 V 11 « Lettre du curé au préfet » (22 janvier 1844)

temple, portes ouvertes, au moment où passe la procession de la Fête-Dieu.

À Saint-Agrève en 1842, le consistoire débat sur la question des processions religieuses²⁴⁶⁸. Il rappelle que des processions ont lieu mais que les protestants depuis 1830 n'ont rien dit car elles n'étaient pas vexatoires, mais des exemples récents montrent des excès qui ont troublé le culte protestant comme le fait que des soldats protestants ont été obligés d'encadrer les processions. Donc le consistoire remet en cause l'application restrictive de la loi et demande que les processions soient interdites partout où il y a un temple. Le consistoire écrit au ministre en ce sens²⁴⁶⁹, les soldats protestants ne doivent pas être contraints d'escorter les processions.

À Annonay cette même année, le pasteur Bertrand se désolidarise de la décision du consistoire de Saint-Agrève²⁴⁷⁰. À Annonay les relations entre les deux cultes sont très bonnes et des liens d'affaires et de familles sont très nombreux.

Toujours en 1842 à Lamastre, le consistoire²⁴⁷¹ demande la stricte application de l'article 45 de la loi de Germinal interdisant les processions s'il y a un temple.

Au détour d'une protestation du consistoire de Vallon en 1856²⁴⁷² auprès du département qui veut élargir la rue devant le temple de Vallon et ainsi exproprier la plus grande partie de la terrasse d'accès, on apprend que ladite terrasse est utile entre autres les jours de processions catholiques : les protestants en sortant du culte y restent un moment pour éviter de se mêler à la procession ce qui évite des conflits regrettables et maintient la bonne harmonie nécessaire entre les de cultes.

À Die²⁴⁷³ en 1860, le pasteur Rivière est accusé d'avoir tenu des propos diffamants contre la Fête-Dieu, d'avoir traversé la procession et de l'avoir croisée en gardant son chapeau.

À Livron en 1862²⁴⁷⁴, la procession a troublé le culte en ne prenant pas son chemin habituel mais en passant devant le temple à la sortie des fidèles. Cela se produit après une mission catholique avec de violentes prédications anti-protestantes.

À Saint-Julien-le-Roux²⁴⁷⁵ en 1871, les soldats protestants ont été obligés d'assister à la procession.

À Valence²⁴⁷⁶, pour éviter les problèmes, le pasteur prêche ce dimanche-là, de l'autre côté du Rhône, à Saint-Péray.

Par décret du Conseil d'État du 6 février 1895, les municipalités sont autorisées d'elles-mêmes à interdire les processions, sans demande expresse des autorités protestantes.

D'autres cérémonies extérieures sont aussi mentionnées.

Le Maire de Vallon²⁴⁷⁷ en 1806 se demande si les assemblées au Désert sont concernées par l'article 45 de la loi de Germinal qui limite les réunions religieuses extérieures. Il les a acceptées car il n'y a pas de temple construit. Les catholiques en ont alors profité pour, eux aussi, faire des célébrations hors des églises, en érigeant des croix; le curé dès lors exige que quiconque, même protestant, s'agenouille devant elles ce qui peut créer des troubles.

²⁴⁶⁸ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (20 juillet 1842)

²⁴⁶⁹ AN F 19 10 105 « Lettre du consistoire de Saint-Agrève au ministre » (20 juillet 1842)

²⁴⁷⁰ SHPF « Correspondance Frontin » (1842)

²⁴⁷¹ SHPF « Correspondance Frontin » (1842)

²⁴⁷² AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (12 novembre 1856)

²⁴⁷³ ADD 62 V 5 « Lettre du sous-préfet de Die au préfet de la Drôme » (23 janvier 1860)

²⁴⁷⁴ AN F 19 10 105

²⁴⁷⁵ AP Vernoux (lettre du consistoire 1871)

²⁴⁷⁶ ADD 169 J

²⁴⁷⁷ AN F 19 10 105 « Lettre du maire de Vallon au Ministre des cultes » (6 novembre 1806)

Dussaut²⁴⁷⁸, pasteur à Saint-Romain-le-Désert en 1838, dénigre Lalouvesc, son pèlerinage et ses reliques de Saint-Régis : comme il n'y a pas de miracles de guérison, les prêtres payent de faux malades qui guérissent les jours de grande affluence, alors les curés en profitent pour faire des quêtes pour les âmes du purgatoire.

II Les autres situations possibles

1) Les écoles et les collèges : des enfants malléables.

Les écoles primaires :

De nombreux cas de conversions plus ou moins forcées dans les écoles secouent la communauté protestante tout au long du siècle.

Les tentatives de conversion touchent plus particulièrement les filles pour deux raisons au moins. L'État met du temps à prendre en charge l'éducation des filles qui reste longtemps sous la coupe des congrégations religieuses, les consistoires font de même, privilégiant toujours les écoles de garçons avant celles de filles. Une fois mariées les filles transmettent leur religion à leurs enfants. Dans les cas de mariages mixtes par conséquent si la mère est catholique les enfants seront le plus souvent baptisés par le curé. De nouveau l'Ardèche se distingue de la Drôme par son plus grand nombre de cas. À Vernoux en 1811²⁴⁷⁹, le président du consistoire demande au préfet une école protestante car les enfants protestants vont dans une école tenue par des religieuses qui les conduisent à la messe. À Montélimar²⁴⁸⁰ en 1842, il faut trouver de l'argent pour payer une institutrice protestante sinon les filles vont dans une école mixte mais sont alors la proie du prosélytisme catholique. À Privas²⁴⁸¹ en 1845, quatre filles de 4 à 8 ans qui fréquentent l'école des sœurs ont été baptisées dans l'Église romaine sans le consentement de leurs parents, pauvres ouvriers protestants. Les catholiques « censés » condamnent cette action. À Saint-Pierre-ville²⁴⁸² en 1860, on demande une école communale de filles (instruction négligée, obligation d'envoyer les filles chez les sœurs, pauvreté empêchant l'envoi dans des pensionnats éloignés). À Saint-Fortunat²⁴⁸³ en 1860, puis 1864, une école communale protestante est demandée, les filles n'allant pas dans les écoles privées ou dans les écoles mixtes de hameau mais chez les sœurs car l'écolage est plus bas. En 1871²⁴⁸⁴, pour éviter que les protestantes aillent dans les écoles catholiques, un accord est passé pour que les deux sexes soient mélangés au moins jusqu'à 8 ans dans les écoles protestantes. À Lamastre²⁴⁸⁵ en 1870 se pose le problème des filles de Saint-Barthélémy qui vont chez les sœurs car les écoles protestantes de Lamastre et Grozon sont trop éloignées. À Saint-Laurent-du-Pape²⁴⁸⁶ en 1870, les conseillers presbytéraux demandent l'ouverture d'une école protestante mixte à Beauchastel car actuellement les enfants vont chez les catholiques et l'institutrice s'y montre indifférente et même intolérante. À Venterol²⁴⁸⁷ le pasteur en 1887, demande le transfert du presbytère à Nyons pour pouvoir mettre ses filles à l'école laïque car il ne veut pas les confier à des congréganistes, à cause des « *manières avenantes de ces*

²⁴⁷⁸ SHPF Pf 15 « Correspondance Frontin » (1838)

²⁴⁷⁹ ADA V 21 « Lettre du président du consistoire de Vernoux au préfet » (5 mai 1811)

²⁴⁸⁰ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (2 octobre 1842)

²⁴⁸¹ « Article des Archives évangéliques » (mai 1845)

²⁴⁸² AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (10 octobre 1860)

²⁴⁸³ AP Les Ollières « Registre du conseil presbytéral de Saint-Fortunat » (17 octobre 1860 et 3 avril 1864)

²⁴⁸⁴ Idem (10 décembre 1871)

²⁴⁸⁵ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (3 septembre 1870)

²⁴⁸⁶ AP Saint-Laurent-du-Pape « Registre du conseil presbytéral de Saint-Laurent-du-Pape » (18 février 1870)

²⁴⁸⁷ ADD 62 V 12 « Lettre du pasteur de Venterol au préfet » (21 mai 1887)

dames».

Les conflits concernent aussi les garçons mais en plus petit nombre. À Annonay en 1821²⁴⁸⁸, les artisans et les marchands de la ville souscrivent pour l'ouverture d'une école pour les 50 garçons indigents qui allaient avant chez les Frères des écoles chrétiennes. L'école est ouverte malgré l'opposition du clergé catholique. À Saint-Paul-Trois-Châteaux²⁴⁸⁹ en 1844, la nomination de l'instituteur communal pose problème. Le conseil municipal nomme un protestant, les catholiques pétitionnent et obtiennent une deuxième école avec un maître de leur confession. En 1848²⁴⁹⁰ il y a 600 protestants à Privas mais une seule école communale dirigée par les frères de la doctrine chrétienne ; le consistoire souhaite une école communale protestante même si l'école d'application annexée à l'école normale laïque pourrait accueillir, sans risque de prosélytisme catholique, les protestants ; mais l'école d'application n'est pas communale, il n'y a qu'un seul instituteur pour 75 élèves contre 5 frères pour 200 enfants. À La Voulté²⁴⁹¹ « *les garçons allaient chez les frères ignorantins, où ils assistaient journellement à la messe, où ils apprenaient et récitaient les litanies, chantaient les chants en l'honneur de la sainte Vierge, portaient des médailles* ». Le pasteur Faure crée alors une école libre protestante. À Chomérac²⁴⁹² en 1853, il faut une école communale protestante car l'école actuelle est tenue par les Frères de la doctrine chrétienne. Le clergé catholique d'Aubenas²⁴⁹³ s'oppose en 1860 à la création d'une école par la Société Centrale d'Évangélisation ; il reçoit le soutien des cléricaux du conseil municipal mais pas des libéraux. Appel est fait au préfet : l'école de M. Michaud ouvre et accueille 11 élèves. Il faut une école protestante à Grâne²⁴⁹⁴ en 1853 car le conseil municipal veut nommer un religieux catholique à l'école communale au lieu d'un laïc. À Montélimar²⁴⁹⁵ en 1856, les conseillers presbytéraux interdisent aux garçons l'accès aux écoles catholiques où ils ont des cours de catéchisme romain et demandent au conseil municipal la nomination d'un instituteur protestant dans les écoles mixtes pour bénéficier d'un enseignement neutre. En 1869²⁴⁹⁶ il faut que l'école protestante de Chomérac soit gratuite car l'école des frères maristes l'est. À Annonay²⁴⁹⁷ en 1872, il faut une plage d'accueil des enfants plus grande pour lutter contre les écoles congréganistes et laïques par exemple de 8h à 11h30 et 13h30 à 18h. L'Église d'Annonay, urbaine et ouvrière, très minoritaire face à l'Église catholique, menacée par la déchristianisation, cherche ainsi à maintenir sous son autorité une partie de sa jeunesse issue d'un milieu populaire.

Les catholiques redoutent aussi les conversions au protestantisme comme le montre cette lettre²⁴⁹⁸ de l'évêque de Valence aux parents, les incitant à envoyer leurs enfants dans les écoles catholiques plutôt que dans les écoles mixtes car le mélange d'enfants de plusieurs cultes tend au nivellement moral et anéantit la conviction religieuse. Il souhaite une grande

²⁴⁸⁸ BBP Archives Mours «Lettre du docteur Peirot de Vernoux au ministre » (25 janvier 1821)

²⁴⁸⁹ ADD 62 V 11 « Lettre du curé de Saint-Paul au préfet » (22 janvier 1844)

²⁴⁹⁰ ADA 82J2 « Registre du consistoire de Privas » (15 avril 1849)

²⁴⁹¹ « Bulletin de la SCE »

²⁴⁹² ADA 82 J 4

²⁴⁹³ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (25 juillet 1860)

²⁴⁹⁴ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (28 mars 1853)

²⁴⁹⁵ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (30 août 1856)

²⁴⁹⁶ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (18 avril 1869)

²⁴⁹⁷ AP Annonay « Registre du conseil presbytéral d'Annonay » (28 mars 1872)

²⁴⁹⁸ « Article de la Sentinelle » (15 octobre 1850)

vigilance des parents s'ils sont obligés de les placer dans des écoles mixtes.

La situation des instituteurs pose parfois problème²⁴⁹⁹ : Le consistoire de Crest²⁵⁰⁰ est l'un des rares à prendre position à propos du projet de loi sur l'instruction publique dite loi Falloux : il menace les intérêts des protestants puisque les instituteurs sont nommés par les conseils municipaux sur proposition des conseils académiques où le pasteur siège seul comme protestant. « *Le projet de loi a pour but de mettre l'enseignement primaire entre les mains du clergé catholiques en remplaçant partout les écoles nationales laïques mixtes par des écoles des congréganistes* ». Les Anciens de Crest critiquent en 1853 la municipalité de Saillans car l'instituteur catholique reçoit une indemnité de logement plus forte que son collègue protestant.

Dans les articles de la presse catholique drômoise²⁵⁰¹, la question est également posée, particulièrement à la fin du siècle au moment où la République impose la laïcité à l'école publique. La crainte du clergé romain porte alors sur la surreprésentation des instituteurs et institutrices protestantes dans des communes peuplées quasi uniquement de catholiques.

Le cas des collèges

L'affaire du pensionnat protestant de Vernoux sous Charles X est la plus retentissante. En 1825 le recteur d'académie de Nîmes²⁵⁰² refuse l'ouverture d'un pensionnat à Vernoux sous prétexte qu'il y en a déjà un tenu par les catholiques. Le consistoire réagit en expliquant que les protestants riches placent leurs enfants à Genève ou dans d'autres pensionnats hors du département et que les pauvres renoncent à faire éduquer leurs enfants. Il n'y pas un protestant au collège catholique. Les divers consistoires ardéchois interviennent pour soutenir cette demande, chacun utilisant des arguments différents. Les Anciens de Vernoux²⁵⁰³ rapportent le soutien des consistoires ardéchois et de Haute-Loire qui disent leur refus de mettre leurs enfants dans les séminaires catholiques et leur plainte concernant la trop grande cherté des collèges royaux. Les Anciens de Saint-Pierreville²⁵⁰⁴ rappellent que les parents n'envoient pas leurs enfants dans les collèges catholiques par peur du prosélytisme, donc que la jeunesse reste ignorante. Les Anciens de Lamastre²⁵⁰⁵ font valoir l'existence de pensionnat catholique à Vernoux, Annonay et Saint-Basile.

D'autres cas de collèges et pensionnats existent.

Le pasteur Alméras²⁵⁰⁶, en 1838, pense ouvrir un pensionnat à Montélimar, il a l'accord du préfet mais l'opposition du recteur et des catholiques. « *Il paraît urgent d'enlever nos enfants aux collèges et aux instituteurs où la pensée catholique les pénètre de toutes parts. Là ils sont confiés à des prêtres qui cherchent toutes les occasions de leur inoculer par eux ou par d'autres leurs idées anti-bibliques, en commençant par leur inspirer des doutes sur la foi de leurs pères* ». Il faut faire comme les frères Moraves où les pasteurs dirigent des écoles.

En 1846 le conseil municipal de Mirmande²⁵⁰⁷ contrôlé par les catholiques, se plaint au préfet que l'indemnité donnée pour le logement du pasteur de Clionsclat est trop élevée : le

²⁴⁹⁹ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (12 octobre 1853)

²⁵⁰⁰ AP Crest « registre du consistoire de Crest (18 et 19 octobre 1849)

²⁵⁰¹ ADD « Articles de la Croix de la Drôme »

²⁵⁰² AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (16 mai 1825)

²⁵⁰³ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (14 ? 1825)

²⁵⁰⁴ AP le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (28 juin 1825)

²⁵⁰⁵ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (30 août 1825)

²⁵⁰⁶ SHPF Pf 15 « Correspondance Frontin » (1838)

²⁵⁰⁷ ADD 62 V 4 « Lettre du pasteur de Clionsclat au préfet de la Drôme » (13 août 1846)

presbytère est trop grand, le pasteur y accueille des jeunes gens en pension qu'il destine au ministère pastoral. Le pasteur répond qu'il est victime d'une cabale de « *sectaires catholiques* » et qu'il n'a que quatre jeunes gens qu'il instruit, dont un pensionnaire.

Le collège municipal de Montélimar²⁵⁰⁸ a été confié aux catholiques. En 1854 un élève externe protestant n'a pu s'y inscrire, un autre devenu interne, après un accord entre ses parents et le principal sur l'absence de tout prosélytisme, a subi le catéchisme de la part d'un professeur qui l'a emmené prendre la communion en cachette après sa conversion.

En 1877, M. Bourette, un maître d'étude²⁵⁰⁹, au collège de Valence postule pour un poste d'instituteur à Silhac ; il ne peut rester pour des raisons morales à Valence car le directeur l'oblige à suivre les offices catholiques.

En 1903²⁵¹⁰, un problème est posé aux enfants protestants placés à l'école supérieure de Largentière. Il a y peu de protestants dans la ville et seulement un culte par mois pour les cinq familles. Pour éviter l'isolement et le prosélytisme le pasteur d'Aubenas dit qu'il vaut mieux les mettre dans sa ville.

2) Au fil des jours, une coexistence parfois difficile.

En 1851 les catholiques de Saint-Lager-Bressac²⁵¹¹ sont très mécontents car le préfet vient de nommer un maire protestant dans une commune où les réformés ne sont qu'un tiers de la population. Ils accusent en plus cet homme d'appartenir au « *parti rouge* » puisqu'il est un parent de l'ancien maire. C'est d'ailleurs de sa maison que les insurgés étaient partis vers Privas en décembre 1851.

Le pasteur Doumergue prend l'habitude de décrire à la fin du XIXe siècle des visages du protestantisme ardéchois²⁵¹². Il analyse les élections de 1889 à Saint-Agrève et ses environs : « *Saint-Agrève est le centre de la région. Ce qui est curieux c'est que presque jusqu'à ces derniers temps les catholiques habitaient en haut et les protestants étaient groupés en bas. Cette division religieuse et matérielle est un des traits du pays. Il y a quelques jours, après les élections du 22 septembre, les catholiques d'un petit village croyant que leur parti avait triomphé dans toute la France comme chez eux, se sont rassemblés et ont fait le tour du temple en criant qu'ils allaient brûler la Marianne et trois protestants. Dans un autre endroit, après les élections d'il y a 4 ou 5 ans, on entendait de vieilles femmes montrer un pré où a eu lieu autrefois un massacre de protestants. Il est sec, disaient-elles, il faudrait l'arroser de nouveau ! C'est la politique qui a réveillé ces vieilles passions religieuses* ».

Quand les relations sont tendues entre les deux communautés, le moindre événement dégénère. Le pasteur Meynadier²⁵¹³, président du consistoire de Valence, écrit au ministre au sujet des problèmes à Livron avec les catholiques. Il y en a toujours eu, le jeune pasteur Jullien n'y est pour rien. Il y a à Livron des personnes qui écrivent des lettres anonymes calomnieuses.

Sous les deux Empires la fête nationale est le 15 août. Difficile alors pour les protestants de s'y associer, ce jour-là est décidément trop connoté catholique. Alors que l'Empereur demande partout que soit chanté un Te Deum, les Anciens de Lamastre²⁵¹⁴ décident en 1868 de le chanter le dimanche le plus proche. Ils ne font en cela que confirmer une décision du colloque

²⁵⁰⁸ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (7 juin 1854)

²⁵⁰⁹ AP Vernoux « Lettre de recommandation du pasteur Boyer de Saint-Agrève » (1877)

²⁵¹⁰ « Article du Cévenol » (Février 1903)

²⁵¹¹ AN F 19 10 101 « Lettre à l'évêque de Viviers » (27 décembre 1851)

²⁵¹² « Article du Christianisme au XIXe siècle » (le 14 novembre 1889)

²⁵¹³ ADD 66 V 6

²⁵¹⁴ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (13 juillet 1868)

de Privas en 1861²⁵¹⁵. Les fonctionnaires protestants de Saillans ont été convoqués à l'église catholique le 15 août²⁵¹⁶ et n'ont pu alors se rendre au Te Deum fait au temple ! À Saint-Pierre-ville la fanfare de la municipalité catholique a maintenu son aubade devant le temple au moment du culte mais est passée devant l'église avant les vêpres !²⁵¹⁷

La question des héritages peut se révéler épineuse. À Chomérac en 1890²⁵¹⁸ Madame Euphrosine Fougérol laisse tous ses biens à l'Église Réformée mais fait aussi des dons en argent à la Maison des orphelins de Crest, aux instituteurs laïcs. En revanche, elle ne laisse que 1 000 francs à son frère avec lequel elle est fâchée puisqu'il a épousé une catholique. Le frère monte alors une cabale auprès du conseil municipal pour faire casser le testament. Cette affaire montre les divisions locales entre les républicains plutôt protestants et les catholiques plus réactionnaires. Les juges du tribunal donnent raison à l'Église Réformée.

Mais le plus souvent les relations sont correctes comme à Saint-Michel-de-Chabrilanoux²⁵¹⁹ en 1857 où le pasteur Vermeil « *s'est fait aimer de tout le monde, catholiques et protestants. Il ne cessait de prêcher l'union entre les deux religions* ». Dans la feuille mensuelle de la « Mission du Diois », intitulé « le Pouvoir de Marie », qui veut convertir les protestants, est rééditée la vieille calomnie du prétendu suicide de Luther qui se serait étranglé ou pendu après une orgie²⁵²⁰. Cependant il ne s'agit là que d'un cas isolé à en croire le pasteur Bost du Pouzin qui écrit en 1899²⁵²¹ que dans la région presque partout catholiques et protestants vivent en bons rapports malgré la haine des journaux cléricaux (surtout « La Croix »).

C. Des groupes sociaux, objets des luttes.

I Le monde ouvrier et domestique.

1) Des ouvriers protestants à protéger du prosélytisme catholique.

Le pasteur de Privas, en 1845, raconte le baptême catholique de 6 enfants d'ouvriers, contraints par les frères de la doctrine chrétienne qui les éduquent²⁵²². Il n'y a pas eu le consentement de leurs parents, tous pauvres ouvriers. « Les catholiques sensés blâment hautement le vicaire qui a fait de semblables conversions. Mais que ceci serve de leçon aux protestants assez confiants pour mettre leurs enfants dans les mains de pareils instituteurs²⁵²³ ». Dans l'Église de Privas les usines se multiplient autour des communes de Veyras et de Saint-Priest.

Les terroirs ruraux protestants de l'Ardèche fournissent en grand nombre des ouvriers pour les usines de la vallée du Rhône dans des communes à l'origine sans protestant comme Saint-Vallier, La Voulte, Bourg-lès-Valence. De même les nœuds ferroviaires, gares de triage et ateliers de réparation des trains du Teil et de Portes-lès-Valence voient arriver des employés nombreux de ces mêmes terroirs. La Société Centrale d'Évangélisation les prend en charge et

²⁵¹⁵ ADD 1 mi 395 « Registre des colloques de l'Ardèche » (3 juillet 1861)

²⁵¹⁶ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (10 octobre 1853)

²⁵¹⁷ « Article du Cévenol » (octobre 1903)

²⁵¹⁸ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral de Chomérac » (26 novembre 1890)

²⁵¹⁹ ADA V 119 (1857)

²⁵²⁰ « Article du Protestant libéral » (Avril 184)

²⁵²¹ Idem (Février 1899)

²⁵²² « Article de la Sentinelle » (février 1845)

²⁵²³ « Article des Archives évangéliques » (Mai 1845)

y nomme des pasteurs auxiliaires, y crée des écoles et des dispensaires, y organise une vie religieuse avec cultes et catéchèses. Il ne faut pas que ces protestants, peu instruits, déracinés, à la foi chancelante, soient pris en charge par les catholiques ou par les dissidents protestants, y compris l'Armée du Salut à la fin du siècle.

En 1860 la section du Dauphiné de la Société Centrale d'Évangélisation se crée, elle regroupe la Drôme, l'Ardèche, l'Isère et les Hautes-Alpes. Elle crée une station d'évangélisation à La Voulte²⁵²⁴ qui rencontre des difficultés liées à « *l'influence catholique exercée sur cette population protestante, surtout sur celle de La Voulte, chef-lieu de canton, centre d'une industrie métallurgique très riche et gérée par de fervents catholiques. Nous avons là près de 800 coreligionnaires, presque tous ouvriers et employés des hauts fourneaux. On devine dès lors aisément l'action d'un prosélytisme incessant exercé sur ces pauvres gens. Quand je suis arrivé, tous les mariages mixtes que bénissaient les prêtres se faisaient à la condition que les enfants seraient catholiques. Quelques parents protestants faisaient dire des neuvaines, faisaient des pèlerinages. Le curé disait : dans 40 ans on pourra prendre la lanterne de Diogène pour chercher ici un seul protestant* ».

En 1863 de 25 à 30 protestants disséminés résident dans les environs de Saint-Donat (30 km au nord de Valence), ils désirent un culte, le maire n'y est pas hostile et le consistoire accepte pour éviter la propagation parmi eux des idées dissidentes véhiculées par des colporteurs qualifiés par le curé de « *protestants momiers* ». Le maire est tout de même inquiet de la réaction du curé qui écrit au préfet après s'être opposé en chaire à la vente de livres religieux et aux cultes chez un particulier : « *les momiers et autres chefs de la secte que, les sociétés anglaises patronnent et stipendient, et qui résident à Valence ont pensé que cette circonstance pourrait leur servir et leur permettre de tenter un établissement dans le pays. À cet effet, pendant quatre mois à partir de décembre dernier, ils ont envoyé dans la contrée des émissaires, prédicants, colporteurs qui, s'introduisant au sein des familles, au milieu des chantiers, dans les usines, vendaient à vil prix, donnaient même gratuitement des livres prohibés par l'autorité ecclésiastique, accompagnant cette distribution de diatribes contre la religion catholique, contre son culte et ses ministres* ». Le préfet estime que la venue d'un pasteur officiel célébrant le culte à Saint-Donat fera cesser la dissidence. C'est visiblement ce qui se passe. Et le prosélytisme protestant ne fait que très peu de conversions²⁵²⁵ : « *notre petite œuvre vient d'entrer dans sa 3e année d'existence. Elle continue à nous donner de sérieux encouragements et nous bénissons le Seigneur de nous avoir ouvert ce champ d'activité. Il nous faut reconnaître néanmoins que l'œuvre est encore dans sa période de commencement. Si le travail chez les âmes s'accomplit d'une façon réjouissante, l'extension au point de vue numérique est très lente. Dix grandes personnes, voilà notre auditoire ordinaire auquel il faut joindre une dizaine d'enfants. parfois nous avons vu notre salle comble. On m'a rapporté les paroles d'un catholique de l'endroit : les petits protestants sont les modèles du village. On sent que nos chers coreligionnaires dispersés sont heureux d'avoir leur réunion. Parfois nous avons quelques étrangers auxquels nous expliquons le plus simplement possible le salut offert par Jésus-Christ et qui emportent, avec nos paroles, quelques traités appropriés à leurs lumières. Le Seigneur peut faire lever la bonne semence et nous donner une moisson si nous semons avec confiance* ».

2) Des domestiques sous influence.

Peu d'allusions dans les registres à part celle du consistoire de Vernoux²⁵²⁶ dans sa séance en 1806 demandant aux pères de famille de ne placer leurs enfants comme domestiques que dans

²⁵²⁴ « Bulletin de la Société Centrale d'Évangélisation » (1866)

²⁵²⁵ « Bulletin de la Société Centrale d'Évangélisation » (1er décembre 1891)

²⁵²⁶ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (31 octobre 1806)

des familles qui respectent toutes les opinions politiques car « *la manie du prosélytisme semble avoir plus d'effervescence que jamais, puisque jamais on n'entend si fulminer la damnation éternelle aux oreilles protestantes comme on le fait dans ces temps de lumières et de philanthropie au grand étonnement des hommes qui pensent* ».

Le consistoire de Crest en 1876²⁵²⁷ communique sur l'existence d'un asile à Marseille pour les servantes protestantes, qui cherche à les placer dans des familles protestantes « honorables », sans doute pour éviter les familles catholiques.

II Les exclus de la société.

1) Les pauvres : une diaconie ciblée.

Il existe des bureaux de bienfaisance dans certaines municipalités. Ils deviennent parfois des lieux d'affrontement. C'est le cas à Privas en 1848²⁵²⁸ où les intérêts des pauvres protestants ne sont pas pris en compte parce que les aides sont confiées à un comité catholique qui depuis deux ans les leur refuse. Le consistoire sectionnaire obtient que le pasteur et un diacre entre au bureau de bienfaisance municipal.

Dans les Églises aussi bien rurales qu'urbaines, le développement des diaconats trouve une explication dans le fait que les ordres religieux catholiques viennent en aide aux pauvres, y compris protestants, avec la volonté plus ou moins affichée de les convertir. L'action charitable est ainsi un nouveau terrain d'affrontement.

L'accompagnement des personnes âgées pauvres est source de conflits. À Mirmande²⁵²⁹ en 1841, pour appuyer la demande de création d'un poste pastoral sur le secteur de Cliousclat, les protestants rappellent qu'ils sont disséminés et abandonnés, qu'en conséquence le prosélytisme catholique est puissant, avec l'exemple d'une vieille protestante décédée et enterrée par le curé.

2) Les malades : des religieuses à l'affût !

Le cas des malades mentaux.

En 1866 un nombre d'aliénés trop pauvres en Ardèche ne peut entrer dans des maisons de santé privées, donc ²⁵³⁰« *ils n'ont pas de soins, ils vivent à l'aventure abandonnés à eux-mêmes, souvent l'objet d'obsessions et de mauvais traitements de la part de telle jeunesse tracassière et mal élevées de nos campagnes* ». Il faut alors les enfermer à Privas mais cette maison fondée par l'État est tenue par des sœurs catholiques : le culte protestant n'y est pas possible, les pasteurs n'y ayant pas accès. Il est alors demandé que les aliénés ardéchois soient enfermés dans l'asile de Montdevergues dans le Vaucluse qui bénéficie, lui, d'un aumônier protestant. Le consistoire de Lamastre dit la même chose²⁵³¹. Les Anciens des Ollières confirment ce fait²⁵³² en 1870 : Comme le centre d'aliénés ardéchois est aux mains des congréganistes qui ont refusé que le pasteur de Privas y ait charge d'aumônier, le consistoire demande que le conseil général envoie les aliénés protestants à Montdevergues dans le

²⁵²⁷ AP Vernoux « Registre du consistoire de Crest » (13 décembre 1876)

²⁵²⁸ ADA 82 J 3

²⁵²⁹ ADD 166 J 134 « Lettre des protestants de Cliousclat au consistoire de Valence » (1841)

²⁵³⁰ BBP « Registre du consistoire de La Voulte » (30 août 1866)

²⁵³¹ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (18 mai 1866)

²⁵³² AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (23 octobre 1870)

Vaucluse comme le fait déjà la Drôme. Cette même année c'est le consistoire de Vallon²⁵³³ qui demande au conseil général de l'Ardèche que des fonds soient envoyés à l'asile de Montdevergues pour les aliénés protestants.

Le consistoire de Valence est inquiet en 1886²⁵³⁴ : le risque existe que les aliénés drômois soient obligés de quitter l'asile du Vaucluse. Il demande leur maintien au préfet car l'asile bénéficie d'un aumônier protestant ce qui ne serait pas le cas ailleurs. La petite Leitte de Montélimar est dans ce cas : en 1905²⁵³⁵, après un séjour aux asiles John Bost de La Force, elle se retrouve depuis plusieurs mois à l'hôpital et est en train de se convertir sous l'influence des sœurs.

Les autres malades et les hospices.

En 1817²⁵³⁶, un cordonnier, décédé peu après à l'hospice de Privas, n'a pu y entrer qu'en devenant catholique.

En 1835²⁵³⁷, un problème surgit à l'hôpital de Die entre les sœurs qui dirigent et le pasteur au sujet de ses visites aux malades protestants. Le pasteur Manson va visiter un protestant, Evêque, avec sa femme et sa belle-fille, il prie à haute voix dans la salle, la sœur supérieure intervient, lui enjoint de se taire car il importune les voisins non protestants. Le 5 septembre le sous-préfet relate au préfet ce problème, il parle d'une petite affaire montée en épingle à cause des caractères difficiles de la sœur et du pasteur.

En 1852²⁵³⁸ le pasteur de Crest fait entrer Estrat, paysan d'Alex à l'hôpital de Crest. Il est dans l'impossibilité de lui rendre visite rapidement. Au culte à Grâne, le dimanche suivant, sa veuve lui annonce son décès la veille et sa conversion au catholicisme sur son lit de mort ; les obsèques à l'église sont prévues le lendemain ! Le dimanche après-midi le pasteur se rend à l'hôpital après en avoir prévenu le maire et le directeur. Il rencontre la sœur et l'aumônier qui confirme la conversion. La veuve et les 6 enfants le disent protestant pieux (y compris une belle fille catholique). Une entrevue a lieu. Le maire interroge en particulier la veuve. Le maire rend le corps à la famille, les obsèques auront lieu au temple ; l'aumônier catholique dit des prières sur la bière et précise au pasteur qu'il fera dire une messe. Le pasteur s'épanche auprès du maire et du directeur que le prosélytisme catholique envers les malades (c'est le troisième cas en peu de temps) doit cesser, ce dont ils conviennent. Auguste Latune²⁵³⁹, administrateur à l'hôpital fait savoir que suite à l'affaire Estrat, les catholiques ont écrit au ministre de l'Intérieur pour se plaindre du pasteur. Le consistoire en réaction exige que la supérieure de l'hôpital applique la loi du 9 novembre 1846 interdisant tout prosélytisme dans les hôpitaux. Mais, malgré cette crise le conseil presbytéral²⁵⁴⁰ de Crest donne un avis négatif au consistoire pour la création d'un hospice protestant dans la ville (2 des 5 membres de l'hospice existant sont protestants, des legs protestants y ont été faits).

À Montélimar en 1866²⁵⁴¹, le pasteur visite à l'hôpital un jeune, mais le bruit court que les sœurs trinitaires l'ont fait abjurer, donc on projette de nommer²⁵⁴² une diaconesse pour limiter les tentatives de conversion mais sans succès car le coût est trop élevé. En échange, un protestant doit être nommé à la commission de surveillance, il sera chargé de prévenir le

²⁵³³ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (29 mars 1870)

²⁵³⁴ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (8 juillet 1886)

²⁵³⁵ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (10 novembre 1905)

²⁵³⁶ BBP Archives Mours « Lettre du docteur Péïrot à Boissy d'Anglas » (3 août 1817)

²⁵³⁷ ADD 62 V 5 « Lettre du pasteur Manson au sous-préfet de Die » (25 août 1835)

²⁵³⁸ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (14 juillet 1852)

²⁵³⁹ Idem (28 octobre 1852)

²⁵⁴⁰ Idem (28 mars 1853)

²⁵⁴¹ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (17 décembre 1866)

²⁵⁴² AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (19 décembre 1866)

pasteur. Le sous-préfet²⁵⁴³ refuse de nommer ce membre protestant, le conseil presbytéral fait appel au préfet et obtient satisfaction en 1873.

Les conseillers presbytéraux du Pouzin²⁵⁴⁴ transcrivent une lettre d'un dénommé Marcesse de Mours (Église de Gluiras) qu'il a fait écrire par un tiers au pasteur : sa sœur est mariée à un catholique au Pouzin. Elle est malade et reçoit les visites du curé qui veut la convertir, elle et ses enfants. Marcesse demande l'aide du pasteur pour sa sœur.

À Livron²⁵⁴⁵ en 1873, le pasteur Jullien dépose plainte car une femme malade est morte à l'hospice de Valence et a été enterrée selon le rite catholique. D'autres cas de prosélytisme sont constatés à l'hospice de Valence cette même année²⁵⁴⁶.

Des six exemples retrouvés, quatre sont drômois et deux ardéchois.

III Deux âges de la vie plus concernés.

1) Des orphelins à récupérer.

En 1817²⁵⁴⁷, une orpheline de Chalencon a été placée contre l'avis de son tuteur protestant (son oncle Pradier) chez une femme catholique de Saint-Félicien. *«De tout côté le bigotisme s'agite pour tourmenter et répandre le trouble dans les familles».*

À Livron²⁵⁴⁸ en 1841, des prêtres tentent de convertir une orpheline protestante placée chez des catholiques. Le pasteur de Lesches vient la récupérer. Cet événement est à l'origine de la Maison des orphelines de Livron-Crest.

À Silhac²⁵⁴⁹ en 1844, Magdelaine Garayt, qui vit chez son père, est enlevée par la famille catholique de sa mère, et placée chez des sœurs. Le père porte plainte, le procès est largement médiatisé par la presse protestante nationale. À la Cour d'Assises de Privas, lors du procès concernant l'enlèvement de Magdelaine Garayt, trois prêtres comparaissent, ils nient, sont acquittés, et accueillis en triomphe à Chalencon²⁵⁵⁰. Les cloches sonnent en leur honneur au retour dans le village.

À Touloud²⁵⁵¹ en 1853, le pasteur demande que Marie Sylvie Chapignac, fille naturelle de Marie Chapignac, décédée, obtienne une pension pour être placée à l'orphelinat de Nérac au lieu de l'hospice de Privas qui entraînerait son passage au catholicisme.

À Mirmande²⁵⁵² en 1871, la Maison des orphelines doit accueillir les deux fillettes Rey qu'il faut soustraire au prosélytisme catholique. La mère catholique est morte suite aux sévices du père, protestant emprisonné à Nîmes pour 6 ans.

À Annonay en 1891²⁵⁵³, une fillette de 8 ans, orpheline de sa mère protestante, est confiée aux prêtres par son père catholique. Sa grand-mère tutrice protestante réagit, réclame l'enfant, face au refus des prêtres, l'intervention des gendarmes et du juge est nécessaire. C'est l'origine de la Société de sauvetage.

Dans une lettre, le pasteur Soubeyran de Die en 1891²⁵⁵⁴, parle d'une « Mission pour

²⁵⁴³ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (24 avril 1867)

²⁵⁴⁴ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral du Pouzin » (8 octobre 1866)

²⁵⁴⁵ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (6 février 1873)

²⁵⁴⁶ ADD 166J 27 « Registre du consistoire de Valence » (15 mai 1873=

²⁵⁴⁷ BBP Archives Mours « Lettre du docteur Péirot à Boissy d'Anglas » (3 août 1817)

²⁵⁴⁸ « Article de la Sentinelle » (1841)

²⁵⁴⁹ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (29 août 1844)

²⁵⁵⁰ « Article de la Sentinelle » (Juillet 1845)

²⁵⁵¹ BBP « Registre du consistoire de Saint Péray » (20 juillet 1853)

²⁵⁵² ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (7 décembre 1871)

²⁵⁵³ « Article du Cévenol » (Août 1893)

²⁵⁵⁴ « Article du Protestant libéral » (Janvier 1891)

l'extinction de l'hérésie » qui édite un bulletin à Sainte-Croix. Cette mission, lors du décès à Die d'un pauvre protestant dont l'épouse est catholique mais les enfants protestants, a emmené les filles au couvent orphelinat de Sainte-Croix et les garçons à Valence.

Cette même année²⁵⁵⁵ le consistoire de Saint-Péray demande que, dorénavant, la religion des enfants entrant dans un hospice, soit précisée.

À Viviers²⁵⁵⁶ en 1899, deux orphelins sont envoyés à l'orphelinat protestant de Saverdun pour éviter qu'ils entrent dans un orphelinat catholique.

À Montélimar²⁵⁵⁷ en 1901, deux des trois enfants Varrandon, protestants, (le père est ouvrier mécanicien et la mère catholique est décédée) sont placés à l'orphelinat catholique. Le diaconat aurait dû les prendre en charge : « *L'Église a la responsabilité des âmes du troupeau et il ne faut pas les laisser passer au catholicisme* ».

Le journal « Le Messenger ardéchois »²⁵⁵⁸ accuse en 1902 le pasteur de Gilhoc de prosélytisme auprès d'enfants catholiques placés par l'association stéphanoise laïque (les enfants de la montagne). Dubois dément.

Les exemples ardéchois (six) sont légèrement supérieurs aux drômois (quatre).

2) Des soldats à protéger.

La participation aux cérémonies catholiques.

La loi du 24 Messidor An XII oblige tous les soldats à participer aux fêtes catholiques. Cet ordre devient très vite insupportable aux yeux des protestants qui y voient une manière de prosélytisme déguisé, une atteinte à la liberté de conscience. Les Anciens de Vallon interviennent²⁵⁵⁹ : en 1860, suite à la demande d'avis du conseil central, le consistoire précise que les gendarmes protestants devraient être exemptés de participer aux cérémonies catholiques.

Alors que le projet d'une nouvelle loi militaire se fait jour au début de la III^e République, les consistoires²⁵⁶⁰ demandent que l'assistance obligatoire aux cérémonies catholiques, particulièrement les processions et la nécessité de s'agenouiller devant le viatique, soit supprimée, ils soutiennent la pétition envoyée en ce sens par le consistoire de Bolbec²⁵⁶¹. Le consistoire des Ollières fait de même²⁵⁶² ainsi que celui de Vallon²⁵⁶³. Les Anciens de Dieulefit²⁵⁶⁴ avaient déjà fait une demande semblable mais cette fois-ci pour les fonctionnaires protestants en général

En 1881, avec la laïcisation progressive du pays, de nouvelles demandes arrivent^{2565 2566 2567} concernant la liberté religieuse dans l'armée et la fin de la loi du 12 Messidor An XII, d'autant plus que des militaires ont été punis pour avoir refusé d'assister à des cérémonies catholiques « *n'admettant pas le dogme ultramontain de la présence réelle de Dieu dans l'hostie* ».

²⁵⁵⁵ « Idem » (Mai 1891)

²⁵⁵⁶ « Article du Protestant valentinois » (Juin 1899)

²⁵⁵⁷ AP Montélimar « Registre du conseil presbytéral de Montélimar » (18 juillet 1901)

²⁵⁵⁸ « Article du Cévenol » (Octobre 1902)

²⁵⁵⁹ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (10 octobre 1860, 22 octobre 1873)

²⁵⁶⁰ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte-Chalancon » (11 décembre 1873)

²⁵⁶¹ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (18 décembre 1873)

²⁵⁶² AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (30 octobre 1873)

²⁵⁶³ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (22 octobre 1873)

²⁵⁶⁴ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (26 avril 1870)

²⁵⁶⁵ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (18 août 1881)

²⁵⁶⁶ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (15 août 1881)

²⁵⁶⁷ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (20 septembre 1880)

La possibilité de faire appel à des aumôniers protestants.

Il faut que les hôpitaux militaires ne deviennent pas des lieux de prosélytisme. Plusieurs demandes se succèdent : d'abord en 1854 celle du consistoire de Lyon²⁵⁶⁸ ²⁵⁶⁹ alors que la guerre en Orient fait rage. Puis arrive celle du consistoire d'Alger en 1867, relié par les consistoires de métropole²⁵⁷⁰. Le consistoire de Valence²⁵⁷¹ ainsi que celui de Vallon²⁵⁷² et du conseil presbytéral du Pouzin²⁵⁷³ le soutiennent. Le consistoire d'Alger demande que soit inscrite dans le règlement intérieur des hôpitaux « *défense aux ministres des divers cultes de faire du prosélytisme* ». Cette demande fait suite à des réclamations des aumôniers militaires qui se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent face au prosélytisme catholique.

En 1890²⁵⁷⁴, le consistoire des Ollières demande le rétablissement de la mention du culte sur le livret du soldat puisque que s'il est blessé, venue des aumôniers catholiques est systématique. L'année suivante celui de Vallon fait de même²⁵⁷⁵.

Les confrontations entre protestants et catholiques sont donc présentes tout au long du siècle en Drôme-Ardèche.

Tout est fait pour protéger les faibles du « petit troupeau » des menées du clergé catholique. La lutte est beaucoup plus rude en Ardèche que dans la Drôme. À tous les moments de leur vie, dans quasiment toutes les situations religieuses ou plus profanes, les protestants ardéchois font face aux catholiques avec plus de vigueur que leurs coreligionnaires drômois ; il est vrai que dans la Drôme, la déchristianisation est plus précoce dans les deux confessions.

La jeunesse est au cœur des affrontements.

Au moment du baptême, les querelles se résument au choix des parrains et des marraines, peuvent-ils être catholiques ou non ? Même si ce n'est pas recommandé, les pasteurs l'acceptent surtout là où les protestants sont très minoritaires.

La question de l'encadrement des orphelins fait plus débat. Aux ordres religieux catholiques s'opposent les œuvres protestantes créées en réaction. Les communautés locales s'efforcent ainsi de placer les enfants dans des orphelinats locaux (Crest, Vallon) ou nationaux.

Il en est de même quand il s'agit d'éduquer les enfants, particulièrement les filles : ces dernières, devenues femmes et mères, ont une forte influence sur le choix de la confession de leurs propres enfants ; l'école publique de Guizot à Ferry délaisse l'éducation des filles confiées à l'enseignement privé religieux.

Les adultes sont l'objet de beaucoup de combats.

Le mariage, sacrement catholique, divise fortement. Face à une Église catholique qui au pire demande la conversion du conjoint protestant, au mieux l'engagement de ce dernier à élever ses enfants catholiques, les pasteurs et les Anciens ont des réactions variées. Là où ils sont majoritaires ou en minorité importante, les protestants résistent aux mariages mixtes, allant même jusqu'à ne pas les célébrer ; là où ils sont très minoritaires les protestants ne peuvent que laisser faire.

²⁵⁶⁸ BBP « Registre du consistoire de Saint-Péray » (27 décembre 1854)

²⁵⁶⁹ ADD non classé « Registre du consistoire de La Motte Chalancon » (décembre 1854)

²⁵⁷⁰ ADD 166 J 27 « Registre du consistoire de Valence » (1er août 1867)

²⁵⁷¹ Idem (1er août 1867)

²⁵⁷² AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (18 septembre 1867)

²⁵⁷³ AP Le Pouzin « Registre du conseil presbytéral du Pouzin » (18 septembre 1867)

²⁵⁷⁴ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (30 décembre 1890)

²⁵⁷⁵ AP Vallon-Pont-d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (3 mars 1891)

Avec les pauvres, les malades et les vieillards, la lutte entre les congrégations catholiques et les diaconats protestants reste, tout au long du siècle, assez vive, particulièrement dans les villes où les hospices, souvent contrôlés par les catholiques s'ouvrent difficilement aux aumôniers protestants.

Le cas particulier des soldats mérite aussi attention : voici un groupe social, les jeunes hommes, facilement atteint par le scepticisme qui entraîne l'irréligion puis l'athéisme. Dans la masse catholique, l'objectif protestant reste à la fois l'identification des soldats (mention religieuse sur le livret militaire) et la non-participation de ces derniers aux cérémonies catholiques.

Certaines pratiques religieuses divisent.

Les processions de la Fête-Dieu sont au centre du conflit doctrinal de la présence réelle du Christ dans l'hostie consacrée pour les catholiques alors que les protestants voient ce dernier dans l'assemblée réunie pour partager la Cène. De même, pour les catholiques, la procession est une occasion de se montrer dans l'espace public, alors que le Concordat a limité fortement toutes manifestations religieuses extérieures ; la procession de la Fête-Dieu permet ainsi à chaque confession de se compter et d'affirmer sa puissance sur l'autre. C'est donc particulièrement dans les communes où les deux communautés s'équilibrent que l'on peut passer d'une indifférence polie à un affrontement presque physique.

Les célébrations dominicales ne sont pas exemptes de conflits. Il faut que les municipalités interviennent, soit pour éviter la trop grande proximité des temples et des églises, soit pour éviter que les communautés ne se croisent le dimanche matin.

La mort n'est pas laissée de côté. C'est, tout au long du siècle, la question des cimetières qui est posée. Lieu sacré pour les catholiques, il ne peut accueillir des protestants sans le profaner ; c'est le cas là où ces derniers sont minoritaires, préfets et maires prenant alors leur défense. Dans les terroirs où ils dominent les protestants imposent des cimetières séparés ou obtiennent des pouvoirs publics le maintien des cimetières familiaux, symboles de la résistance passée.

Conclusion : *Le postulat initial de ces recherches porte sur le fait qu'en 1802, le protestantisme drômois est très proche du protestantisme ardéchois, mais que cela n'est plus le cas en 1905.*

Autrement dit, sous la période concordataire, **les protestants de Drôme et d'Ardèche se sont redressés** en vivant des mutations qui ont modifié le paysage religieux réformé. Des convergences se sont maintenues mais un certain nombre de différences se sont également développées. Au terme de ces recherches, il est ainsi possible de mettre en avant deux grands thèmes de comparaison entre les deux départements : **un premier sur le protestantisme réformé en tant qu'institution ecclésiale, un second sur la pratique religieuse des protestants réformés profondément marqués par le « Réveil ».**

Le protestantisme réformé en tant qu'institution ecclésiale.

C'est d'abord la mise en place et le développement des structures ecclésiales aussi bien officielles qu'officieuses. Sont concernés ici les consistoires puis les conseils presbytéraux sans oublier les synodes, sous le contrôle des notables, pasteurs et laïcs qui ne dirigent pas que l'Église. C'est ensuite la logique de la matérialisation protestante du territoire qui importe par un maillage de plus en plus serré. C'est ainsi que les postes pastoraux se multiplient, les temples se construisent. C'est également l'encadrement social du peuple protestant qui s'affirme avec la multiplication des écoles et des œuvres diaconales. Cet encadrement est rendu nécessaire pour lutter contre l'ennemi héréditaire qu'est le catholicisme et aussi contre l'anticléricalisme teinté d'athéisme avec la libre pensée. Cet encadrement se réalise aussi grâce au « Réveil » religieux. La question ecclésiale enfin explique partiellement l'évolution démographique protestante inversée des deux départements.

Le « Réveil » religieux tout au long du XIXe siècle est au cœur de la réflexion sur la pratique religieuse des protestants réformés.

Le mouvement revivaliste revêt deux visages : c'est un renouveau de la piété qui permet le maintien d'une vie religieuse à la fois dense et intense. C'est un conflit entre « réveillés » et « non réveillés », débouchant sur une lutte acharnée entre libéraux et orthodoxes, deux tendances souhaitant le « Réveil » mais pas sous la même forme.

Au bénéfice du « Réveil », il faut placer au premier plan le développement fondamental de la catéchèse des enfants mais aussi des adultes. Il faut ensuite mettre en avant la vie religieuse du quotidien avec la lecture de la Bible, la prière et l'attachement au culte dominical. Il convient enfin d'apprécier l'élan missionnaire, auprès comme au loin, élan missionnaire où la foi donnée et reçue gratuitement s'incarne dans une théologie des œuvres affirmée.

Au négatif du « Réveil », il faut évoquer l'incapacité des « réveillés » à rester dans l'Église officielle et à fonder des communautés dissidentes. Il faut comprendre comment le « Réveil » a opposé de façon de plus en plus brutale les tendances traditionnelles du protestantisme réformé en les radicalisant aussi bien chez les libéraux que chez les orthodoxes. Le « Réveil » peut éloigner de l'Église une partie des protestants, que l'exaltation religieuse désoriente. Le

« Réveil » par conséquent intervient dans le fait que le protestantisme décline dans la Drôme alors qu'il se développe en Ardèche.

Le protestantisme en Drôme et en Ardèche semble identique en 1802.

Les deux préfets de la Drôme et de l'Ardèche, Descorches et Cafarelli, rapportent à Portalis chargé par le Premier Consul de l'application des Articles organiques du Concordat, la situation des protestants réformés de Drôme-Ardèche : aussi nombreux de part et d'autre du Rhône, soit 34 000 environ de chaque côté du fleuve, les protestants sortent très affaiblis du XVIIIe siècle où se sont succédés les persécutions du Désert et les espoirs déçus de la liberté retrouvée sous la Révolution. C'est un visage dévasté que montre le protestantisme : quasiment pas de temples ni de locaux pour célébrer le culte, des pasteurs peu nombreux formés au séminaire de Lausanne et emplis de la philosophie théiste des Lumières, pas d'école, pas de diaconat. Les rares Anciens encore en responsabilité à la tête des Églises locales peinent à maintenir les cultes dominicaux, les baptêmes ainsi qu'un semblant de catéchèse et de rites de passage comme le mariage et les ensevelissements ; le sacrement de la Cène est devenu très épisodique. Les protestants se sont repliés depuis des décennies dans les fonds de vallées et sur les plateaux reculés où ils sont souvent majoritaires. Ils survivent également, mais minoritaires, dans quelques communes de la vallée du Rhône, plutôt dans les hameaux des écarts qu'au bourg même. Ils forment des cohortes de petits paysans, attachés à leur terre, encadrés par quelques-uns d'entre eux, devenus des notables enrichis essentiellement par l'éducation des vers à soie. Tous ces protestants n'attendent qu'une chose, vivre au grand jour la foi de leurs ancêtres persécutés.

Le protestantisme retrouve sa place en tant qu'Église d'État.

Les protestants voient d'abord se succéder des régimes politiques très divers, régimes qui leur montrent alternativement un visage favorable ou plus réticent. Les protestants prennent leur part à la vie politique et influencent cette dernière au niveau local en priorité, mais aussi au niveau national par l'intermédiaire de quelques notables. Il s'agit pour ces élus de défendre leurs idéaux issus de la Réforme mais aussi les intérêts propres de leur Église.

Au Consulat s'oppose le Premier Empire. Malgré des Articles organiques qui ne permettent pas aux protestants de retrouver leurs institutions traditionnelles (conseils d'Anciens, Églises locales, synodes), ces derniers sont reconnaissants à Napoléon Bonaparte de leur accorder enfin, après presque deux siècles de persécutions, l'égalité avec les catholiques et surtout la liberté religieuse. Les pasteurs et les notables glorifient le régime, y compris dans sa deuxième partie au moment où, devenu empereur, Napoléon Ier oublie Bonaparte, la pacification et la reconstruction du pays devenant secondes face à la volonté de conquête en Europe. Les notables accaparent les fonctions municipales et départementales en même temps que les charges d'Anciens dans les consistoires. Quelques figures se détachent, plutôt ardéchoises que drômoises, c'est le temps du docteur Peyrot et de Boissy-d'Anglas originaires du plateau de Vernoux. Côté Drôme se sont plutôt les figures pastorales qui sont au premier plan, comme les pasteurs de Crest et de Die.

Les « 100 Jours » et la « Terreur Blanche » qui inaugurent la Restauration marquent durablement les sentiments des protestants à l'égard du nouveau pouvoir. La méfiance réciproque s'installe. Avec les règnes de Louis XVIII et Charles X alternent des périodes où le protestantisme est mieux toléré et d'autres où il est de nouveau maltraité. Les maires protestants du régime précédent sont remplacés par des catholiques, le développement des Eglises locales est entravé (construction des temples, création des postes pastoraux, développement des écoles). Cependant les Anciens et les pasteurs s'adaptent à ces temps plus difficiles et collaborent avec les nouvelles autorités. Les notables drômois, sans doute moins connotés bonapartistes, prennent le dessus sur leurs confrères ardéchois. L'influence des Morin de Dieulefit commence à se faire sentir.

Avec Louis Philippe l'influence des notables protestants redouble d'intensité, le niveau local étant alors un reflet exact du niveau national. Le libéralisme économique, teinté de moralisme religieux d'un François Guizot à Paris, se reflète, en Drôme et en Ardèche, dans une bourgeoisie protestante devenue orléaniste. Dans les villages, dans les bourgs ruraux, dans les petites villes administratives ou préindustrielles qui se développent, les petits manufacturiers surtout des mouliniers en soie, les négociants et les commerçants, les fonctionnaires, contrôlent les consistoires et bon nombre de municipalités. Ils recherchent avant tout l'affermissement du protestantisme, en multipliant un réseau de postes pastoraux, de temples, d'écoles et d'œuvres diaconales. La puissance des Morin à Dieulefit se confirme. Le poids des autres industriels croît, les alliances matrimoniales favorisent l'émergence d'un vrai réseau d'influence dans le Crestois (Latune) et le Diois (Coursange) avec des ramifications annonéennes (Johannot et Canson). Dans le reste de l'Ardèche, les villages commencent tout juste à s'industrialiser, la bourgeoisie naissante n'exerce qu'une influence locale contrairement à ce qui se passe dans la Drôme. Les notables drômois confirment leur domination sur leurs confrères ardéchois.

Les quatre courtes années de la Deuxième République marquent durablement le protestantisme, particulièrement dans la Drôme et en Ardèche. Les idées socialistes qui l'animent dans les premiers mois, reçoivent le soutien appuyé du « petit peuple » protestant mais aussi d'une partie de la classe moyenne, particulièrement les instituteurs et les pasteurs. Voyant dans les mesures sociales de la Deuxième République, une concrétisation du message égalitaire de l'Évangile, bon nombre de protestants, souvent touchés par le « Réveil », entrent en politique. Avec la progressive mainmise sur les institutions républicaines de Louis Napoléon Bonaparte, la situation se transforme. Le coup d'État du 2 décembre 1851 et le régime autoritaire et répressif qui lui succède plongent le protestantisme drômondéchois dans les difficultés. Des pasteurs sont inquiétés. Les « Insurgés de la Drôme », souvent protestants, sont arrêtés puis déportés. En Ardèche, l'opposition est plus politique que révolutionnaire, à l'image de Vernoux, seul canton de France à voter non au plébiscite qui suit le coup d'État. Il faut voir, dans ce vote, une inflexion dans les idéaux de la bourgeoisie protestante. Alors que dans la Drôme, l'orléanisme de la bourgeoisie protestante se maintient, en Ardèche, à l'image des Chalamet de Vernoux, les notables deviennent souvent républicains, mais républicains modérés.

Avec l'Empire autoritaire, le protestantisme subit à nouveau des difficultés. Il conserve ses positions mais ses possibilités d'expansion sont de nouveau entravées. À partir de 1859, l'Empire, dit libéral, se montre plutôt favorable. Le Second Empire s'appuie fortement sur les notables protestants qui continuent à diriger l'Église et qui contrôlent en Drôme-Ardèche une partie de l'économie. Morin dans la Drôme, Dautheville en Ardèche sont les candidats officiels. Cependant, une partie de la bourgeoisie protestante issue de l'orléanisme a rejoint les rangs des républicains et s'oppose au régime. Les catégories populaires et les classes moyennes font de même. Le vote « protestant » est un vote d'opposition des deux côtés du Rhône.

Aux courtes années de l'Ordre moral, succède le temps des opportunistes et des modérés, vite remplacé par une République de plus en plus radicale. Les protestants jouent un rôle politique non négligeable. L'orléanisme teinté de bonapartisme des notables s'éteint assez rapidement. L'enracinement républicain se poursuit. Dans beaucoup de communes et de cantons, là où les protestants sont nombreux et pas forcément majoritaires, les maires et les conseillers généraux sont protestants. Ils accèdent également à des fonctions nationales en devenant députés et sénateurs. Les politiques qui conservent une pratique religieuse font plutôt partie de la gauche modérée ; ils sont cependant minoritaires, comme d'Henri Chalamet, maire de Valence et sénateur de l'Ardèche. Bon nombre d'hommes politiques ne considèrent leur attachement au protestantisme que de façon sociologique ; ils revendiquent ainsi ce qu'ils estiment être des valeurs protestantes comme le libre arbitre, l'anticléricalisme, la défense de la République, la lutte pour la liberté de conscience ; ils peuvent grossir les rangs du radicalisme et du socialisme ; ils ne voient pas de contradiction entre leur adhésion à la libre pensée et leur héritage protestant. Charles Seignobos à Lamastre, Maurice Faure dans le Diois en sont les dignes représentants. Le poids politique des libres penseurs protestants est plus fort dans la Drôme qu'en Ardèche, les protestants ardéchois restant plus attachés au « temple ».

Des hommes, des assemblées, des temples.

Les protestants n'ont cessé de vouloir reconstituer les bases de la tradition ecclésiale réformée : des conseils d'Anciens au niveau local, des structures synodales au niveau régional voire national ; des postes pastoraux et des temples car l'Église, d'après Calvin, est dressée là où les Écritures sont méditées et les sacrements administrés.

Dès 1802-1804, cinq Églises consistoriales se partagent les deux départements, elles se mettent plus facilement en place dans la Drôme qu'en Ardèche parce que le poids des Anciens sur la société civile y est plus grand. Tout au long du siècle, le même nombre de consistoires se maintient dans la Drôme alors que les Ardéchois subdivisent les leurs de cinq à neuf. Dans la Drôme, les chefs-lieux consistoriaux restent des petites villes et les Anciens qui les contrôlent, avant comme après 1852, sont des notables un peu éloignés des préoccupations de la base protestante ; ce phénomène est encore accentué par le fait que les Églises sont nombreuses au sein de chaque consistoire, ce qui peut entraîner une dilution de ces dernières au détriment d'une ou deux plus puissantes. Rien de tel en Ardèche où les neuf chefs-lieux de consistoire sont des villages et des petits bourgs dans lesquels le poids des petits propriétaires paysans-mouliniers en soie reste prépondérant parmi les Anciens. Après 1852, et la mise en

place des conseils presbytéraux (donc la reconnaissance des Églises locales), les consistoires restent proches de la base protestante, les Églises y étant moins nombreuses et de taille assez identique. C'est en partie grâce à cette plus grande proximité entre les consistoires et les Églises locales, entre leurs dirigeants et le « petit peuple », que l'Ardèche a su maintenir une vie spirituelle et matérielle plus vivante et a pu ainsi limiter la perte de substance religieuse qui frappe plus précocement la Drôme.

Drômois et Ardéchois ne peuvent se contenter d'une loi de Germinal qui ne reconnaît pas un des piliers du fonctionnement ecclésial réformé, la synodalité. Ils vont ainsi chercher tout au long du siècle à rétablir les synodes ou à créer d'autres structures qui peuvent les remplacer. Face à l'opposition des pouvoirs politiques de voir rétablir les synodes, une double organisation les remplace officieusement dans un premier temps : les colloques en Ardèche et les conférences dans la Drôme. Les colloques ardéchois, essentiellement formés de pasteurs mais avec la présence régulière de quelques laïcs sont en pointe dans le combat pour modifier la loi de Germinal en la mettant en adéquation avec les traditions presbytéro-synodales réformées. Le « projet ardéchois » occupe une place particulière dans les décennies 1830-1840, avec un retentissement national. Bien que constitué de communautés rurales avec peu de notables d'envergure nationale, le protestantisme ardéchois compte dans les débats nationaux. Avec les années 1850, la Drôme revient provisoirement au premier plan avec les quatre synodes particuliers qui s'y tiennent, cas unique dans la France protestante soumise à la loi de Germinal. Mais l'échec de ce fonctionnement synodal est rapide, en lien de nouveau avec les dissensions religieuses qu'il n'arrive pas à résoudre. C'est ainsi que les organes officiels (les consistoires) et officieux (les colloques et les conférences) retrouvent une place importante. Les Ardéchois sont une nouvelle fois les fers de lance de la contestation avec de multiples et constantes doléances visant toujours au rétablissement des synodes essentiellement pour réduire les querelles internes. Il est patent qu'en Ardèche, la question des divisions doctrinales et ecclésiales, le poids des dissidences issues des réveils successifs, interpellent plus les pasteurs et les Anciens que dans la Drôme. Avec la décennie 1870 qui s'ouvre sur le seul synode national officiel en 1872 et se clôt sur la mise en place officieuse de deux organisations ecclésiales « évangélique » et « libérale », le département de l'Ardèche est précurseur. Chez les « évangéliques-orthodoxes » les synodes particuliers se mettent en place d'abord dans la XVIII^e région (Haute-Ardèche Haute-Loire), puis dans la XIX^e région (la Drôme) et enfin dans la XVII^e région (Basse-Ardèche). Les commissions exécutives, chargées d'appliquer les décisions entre deux sessions synodales fonctionnent dans un premier temps en Ardèche. Dans les synodes ardéchois, les débats sont plus vifs, les questions abordées le sont avec plus d'attention, la diversité des actions mises en œuvre est plus grande. Il faut noter que la XVIII^e région (Haute-Ardèche Haute-Loire) est plus dynamique, plus à l'avant-garde, que la XVII^e région de Basse-Ardèche, moins entreprenante, plus touchée par le recul de la pratique religieuse. Dans les synodes drômois, les débats sont également importants avec un poids accentué de certaines Églises urbaines (Valence, Crest, Dieulefit) et de leurs pasteurs respectifs. Ainsi l'organisation synodale officieuse fonctionne mieux en Ardèche que dans la Drôme où la concurrence de certains consistoires officiels, plutôt urbains, reste importante.

Les seuls registres des synodes des XVII^e et XVIII^e régions ardéchoises sont parvenus jusqu'à aujourd'hui, ceux de la XVIII^e région bien conservés au secrétariat de la région actuelle Centre-Alpes-Rhône de l'Église protestante unie de France, ceux de la XVII^e région découverts par hasard dans les locaux paroissiaux de l'Église de la Voulte et mis à l'abri au Musée du Vivarais protestant au Bouschet de Pranles. Ceux de la XIX^e région drômoise ont disparu : cela explique peut-être une vision moins dynamique des synodes drômois.

Le XIX^e siècle a rendu à la fonction de pasteur un éclat qu'elle avait perdu avec les siècles de persécutions. Il lui a même donné un pouvoir sur les communautés qu'elle n'avait pas au début de la réforme calviniste ni sous le régime de l'Édit de Nantes. Le poids des Anciens comme responsables des Églises consistoriales, des conseillers presbytéraux, des diacres, a tendance à s'effacer avec un protestantisme d'État reconnu, qui salarie ce qu'il convient d'appeler un « corps » pastoral, presque une « caste ». Devenu fonctionnaire, seul permanent rémunéré par l'État, le pasteur, à l'image du prêtre, puis plus tard de l'instituteur, devient un notable incontournable dans une Église réformée majoritairement présente dans des villages, des bourgs ruraux ou dans de petites villes. Les pasteurs deviennent les fers de lance des luttes doctrinales et ecclésiales. Chaque camp a ses champions, plus ou moins modérés ou intransigeants. Dans la Drôme, les pasteurs des villes se font entendre davantage qu'en Ardèche où ceux des petits bourgs et même de quelques Églises rurales conservent tout au long du siècle une parole qui porte.

Une des priorités de Louis XIV, avant la révocation de l'Édit de Nantes, consistait dans la destruction des temples. Il n'est donc pas étonnant, qu'ayant retrouvé une pleine légitimité en France, les protestants se préoccupent d'abord de reconstruire des temples. Le temple protestant, sans aucun caractère sacré, est le lieu de rassemblement nécessaire pour une communauté qui axe toute sa vie spirituelle sur la lecture et l'explication collective de la Bible. Le temple, au cœur du village, du bourg ou de la ville, est le signe visible d'une Église qui reprend toute sa place dans la société. Les constructions se déroulent en quatre temps, indépendamment de la succession des régimes politiques. Avant 1810, des églises catholiques sont données aux protestants dans les villages où ils forment la quasi-totalité de la population, des chapelles d'ordres réguliers désaffectées sont également octroyées dans quelques villes. Des années 1810 aux années 1850, les temples sont construits à la fois dans les chefs-lieux consistoriaux mais également dans les communes rurales où les protestants sont nombreux et souvent majoritaires. Des années 1850 aux années 1880, le terroir rural protestant se couvre de temples de proximité, chaque commune où les protestants sont en nombre suffisant souhaitent un temple, ces derniers sont plus petits, le territoire desservi étant moins étendu. À partir des années 1880, outre des reconstructions nécessaires, les derniers temples construits correspondent essentiellement à des localités sans passé protestant dans lesquelles l'exode rural et l'industrialisation ont créé des communautés nouvelles qu'il faut rassembler. Les constructions de temples se succèdent, il est alors possible de distinguer les périodes où le protestantisme est plus ou moins en bons termes avec les régimes politiques en place. Des différences entre la Drôme et l'Ardèche sont à noter, particulièrement le fait que les temples

drômois sont d'un tiers supérieurs aux temples ardéchois. Le rythme de construction est également différent²⁵⁷⁶.

Régimes politiques		Dates	Nombre total	Drôme		Ardèche	
				Nombre	Cumul	Nombre	cumul
Révolution		1789-99	4	4	4	0	0
Episode napoléonien	Consulat	1802-04	8	4	8	0	0
	1 ^e Empire	1804-15	29	15	23	6	6
Restauration	Louis 18	1815-24	47	6	29	12	18
	Charles 10	1824-30	63	11	40	5	23
Monarchie de Juillet		1830-48	102	23	63	16	39
Seconde République		1848-52	107	3	66	2	41
2 ^e Empire	Autoritaire	1852-59	118	7	73	4	45
	Libéral	1859-70	138	12	85	8	53
3 ^e République	Ordre moral	1870-75	148	6	91	4	57
	Modérée	1875-02	161	7	98	6	63
	radicale	1902-05	164	2	100	1	64
TOTAL			164		100		64

Il faut s'interroger sur l'écart relativement important de temples construits dans la Drôme par rapport à l'Ardèche, détail surprenant au premier abord car contradictoire avec l'évolution démographique. La répartition des protestants apporte une première réponse. Certes, dans les deux départements, la diagonale protestante de part et d'autre des vallées de la Drôme et de l'Eyrieux regroupe l'essentiel de la population réformée, mais des nuances sont visibles. En Ardèche, la population protestante est plus concentrée, les temples sont donc moins nombreux, puisque les communes où ils sont présents sont en plus petite quantité. Dans la Drôme, l'éparpillement est plus important, avec une présence protestante significative dans un plus grand nombre de communes. L'évolution démographique est aussi à prendre en compte. Dans la Drôme, la décennie charnière 1850 est importante. Avant cette date la population protestante est en légère croissance, après cette date, elle diminue régulièrement. Avant 1850, l'essentiel des temples est construit dans les bastions ruraux drômois qui sont touchés par l'exode rural dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Après 1850, les temples se construisent surtout dans la vallée du Rhône et dans la plaine de Valence, là où les protestants déracinés des montagnes viennent travailler. Rien de tel en Ardèche où la démographie des terroirs reste forte tout au long du siècle même si l'attraction de la vallée du Rhône qui s'industrialise se fait partiellement sentir. La vision ecclésiale doit enfin être étudiée. Dans la Drôme, pour bon nombre de responsables d'Église, plutôt des notables moins influencés par les réveils successifs, le temple symbolise le retour d'un protestantisme établi. Il faut donc des temples partout, même si les protestants sont peu nombreux, même si ces derniers sont détachés d'une pratique régulière. Pour les Drômois il semble donc que c'est le « temple matériel » qui compte et non le culte de la communauté qui y est célébré. Beaucoup de ces temples ne s'ouvrent d'ailleurs qu'une fois par mois, voire moins, et cela dès le XIX^e siècle. Rien de tel en Ardèche avec des Anciens, plus marqués par la piété des réveils qui considèrent que c'est le chrétien pratiquant qui est le « temple du Seigneur ». Les temples sont construits là où une

²⁵⁷⁶ Annexe 1 – Conclusion (pages 626 à 630)

communauté nombreuse se rassemble. L'objectif premier étant que tous les dimanches un culte soit célébré dans chaque temple.

En 2017, les désaffectations des temples construits sous le Concordat sont supérieures à 40 dans la Drôme et inférieures à 20 en Ardèche. Ce constat permet de confirmer que l'Ardèche, plus que la Drôme, a maintenu au XXe siècle des communautés protestantes suffisamment nombreuses, moins touchées par l'exode rural et la déchristianisation.

Des protestants à protéger.

Les protestants prennent soin des plus vulnérables des leurs. Il faut protéger ces derniers du catholicisme triomphant et de l'athéisme militant qui se développe. Lire la Bible sans passer par un clergé initié ainsi que l'interpréter personnellement sont des caractéristiques protestantes qui expliquent l'importance accordée à l'éducation des enfants. Le développement des écoles primaires et, dans une moindre mesure, des établissements secondaires, devient une priorité pour les protestants de Drôme et d'Ardèche qui retrouvent une existence légale au XIXe siècle. Une première distinction entre les deux départements concerne la formation des instituteurs et des institutrices protestants. La Drôme fait le choix d'Écoles modèles confessionnelles, celle de Dieulefit pour les garçons, celle de Valence pour les filles (également nommée « pension »). Le recteur de Grenoble et le préfet de la Drôme s'entendent pour laisser aux Églises la formation des maîtres. Il faut attendre les lois Ferry pour voir apparaître des Écoles normales laïques. Rien de tel en Ardèche : une École normale laïque est fondée très tôt, les cohortes de protestants y sont formées. Pour les filles, l'Ardèche dépendant de l'Académie de Nîmes, l'École modèle d'institutrices protestantes de cette ville devient un des viviers d'enseignantes, moins important cependant que les pensions pour « jeunes filles » qui s'installent à Privas et Annonay. Il faut attendre la fin du siècle pour qu'une École normale laïque de filles se crée à Privas et pour y voir les protestantes y entrer en nombre. Les Écoles modèles et les pensions sont largement soutenues par une bourgeoisie urbaine qui trouve là une façon d'aider des œuvres en remerciement de la Grâce divine octroyée : sans les Morin de Dieulefit, pas d'École modèle ; sans la petite bourgeoisie valentinoise, ni l'aide des industriels Fougéirol des Ollières à Privas, ou des papetiers Johannot et consorts à Annonay, pas de pensions pour former les institutrices. Ainsi le département de la Drôme laisse aux protestants le soin de former leurs instituteurs, les Écoles modèles se substituant aux Écoles normales laïques ; le conseil général accorde des bourses aux élèves de ces dernières. En Ardèche, le département n'aide pas à la formation des enseignants primaires, les protestants doivent se débrouiller par eux-mêmes. Entrer à l'école normale ou à l'École modèle devient pour de nombreux jeunes protestants des deux départements une occasion de s'élever socialement. La grande majorité des instituteurs et des institutrices est en effet issue des milieux populaires, essentiellement de la petite paysannerie pauvre des zones de montagne ou des fonds de vallées. Les consistoires gardent longtemps un droit de regard sur les nominations des enseignants primaires, le grand nombre de délibérations montre l'importance que ces derniers accordent à ce pouvoir. Après deux années d'études, les instituteurs sont censés devenir, dans leurs écoles respectives, des soutiens dévoués aux pasteurs en encadrant et catéchisant les petits protestants. La réalité est différente, une bonne part des instituteurs protestants deviennent hostiles à l'Église établie,

grossissant autant les rangs de la libre pensée que ceux des dissidences libristes puis darbystes. Peu de divergences existent entre les deux départements, même si la lecture des archives montre que la libre pensée attire davantage les instituteurs dans la Drôme et les dissidences en Ardèche. Dès le début du siècle, mais surtout à partir de la loi Guizot en 1834, les créations d'écoles primaires se succèdent à un rythme différent dans les deux départements même si le processus est identique : dans les communes où ils sont majoritaires, les protestants fondent des écoles de garçons communales confessionnelles ; là où ils sont minoritaires, ils créent d'abord des écoles privées qu'ils cherchent par tous les moyens à communaliser en créant des écoles dites « mixtes » quant au culte. Les écoles de filles, rendues non obligatoires par la loi Guizot, considérées comme moins importantes par les Églises, sont d'abord privées ; elles se communalisent plus difficilement ; elles rencontrent également une opposition beaucoup plus forte des congrégations catholiques d'enseignement. En 1865 la quasi-totalité des écoles protestantes communales ou mixtes est en place. En 1882, les protestants les remettent toutes à la « laïque » de Jules Ferry. L'école laïque applique des valeurs, dites protestantes ; d'ailleurs au ministère de l'Instruction publique, l'influence protestante est grande. La « laïque » a un deuxième atout, celui de la gratuité, là où, minoritaires, les protestants peinaient à maintenir des écoles privées payantes. Alors que les créations, puis les communalisations semblent plus rapides dans la Drôme qu'en Ardèche, à la veille de la laïcisation « Ferry » les deux départements ont quasiment le même nombre d'écoles (102 dans la Drôme et 91 en Ardèche). Dans les deux départements, le fait que la majorité des écoles séparent les sexes confirme l'existence de communes rurales majoritairement protestantes. De même, le grand nombre d'écoles, dites de hameaux, rappelle que le protestantisme rural est souvent un protestantisme éparpillé depuis le temps des persécutions. L'importance, enfin, des écoles privées de filles, s'explique par le fait que l'éducation des filles n'est pas prioritaire.

Appliquer l'Épître de Jacques qui lie la foi aux œuvres préoccupe aussi bien les protestants drômois que les Ardéchois. Dans la quasi-totalité des communautés, la diaconie est au cœur de la vie ecclésiale. Il ne semble pas qu'il faille ici chercher à distinguer des différences fortes entre les deux départements. S'il faut établir des nuances, elles passent par d'autres critères, à savoir la taille de la communauté locale et l'environnement rural ou urbain de celle-ci. Les « grandes Églises », qui dépassent le millier de fidèles développent des structures diaconales importantes, c'est le cas, bien sûr, des grosses Églises urbaines de Valence et Annonay mais aussi des bourgs restés ruraux comme Vallon ou Montmeyran, sans oublier ceux qui se sont industrialisés comme La Voulte. Dans les « petites Églises » essentiellement rurales, la diaconie reste aux mains du pasteur ou du conseil presbytéral. Dans les deux départements, la principale action porte sur les enfants, touchés par la pauvreté et très souvent orphelins. Alors que la Maison des Orphelins de Crest dépasse le simple cadre départemental par sa taille et son recrutement, la fondation Marzials à Die, l'Asile pour garçons de Vallon et la « Sauvetage » d'Annonay, restent des structures plus petites et locales. Il faut noter que les Églises locales, même les plus petites et les plus isolées, sont en contact étroit avec les multiples institutions pour enfants qui se développent au niveau national. Dans les deux départements, la misère est combattue. Elle touche les milieux ouvriers frappés par les crises économiques récurrentes ou les personnes âgées qu'aucun système de retraite n'aide encore à

survivre. L'aide en nature est toujours préférée à l'aide financière. Les collectes des cultes dominicaux alimentent partout les « caisses des pauvres » ; elles deviennent souvent un enjeu de pouvoir entre les pasteurs, les conseillers presbytéraux et les diacres, ceux qui les contrôlent pouvant choisir d'aider telle catégorie plutôt que telle autre (couples protestants ou foyers mixtes, « réveillés » ou non, locaux ou étrangers de passage). Les premières maisons de retraite sont fondées grâce à des legs importants (Annonay, Vallon et Crest). Dans les deux départements la protection des malades est également présente. Au sein du protestantisme français du XIXe siècle, la diaconie est souvent sous le contrôle d'une « grande bourgeoisie » touchée par le « Réveil ». C'est particulièrement le cas dans les grandes villes. Rien de tel en Drôme-Ardèche ; à l'exception des Morin (Dieulefit), des Lombard-Latune (Crestois), et des Johannot (Annonay), la « grande bourgeoisie » est peu présente. La diaconie est prise en charge par les petits notables des villes (artisans-commerçants-fonctionnaires) et des campagnes (mouliniers en soie et gros propriétaires).

Dans les deux départements, les protestants côtoient un monde catholique plutôt hostile. Cependant dans la Drôme, le catholicisme est déjà en déclin alors que ce dernier est en pleine renaissance et expansion en Ardèche. Les protestants drômois forment des communautés plus dispersées, et vivent essentiellement dans des communes où ils sont minoritaires, à l'exception de la haute vallée de la Drôme, mais cette dernière est touchée précocement par l'exode rural. Les mariages mixtes tournent quasi systématiquement à l'avantage catholique, les Anciens et les pasteurs contrôlant plus difficilement les protestants. Rien de tel en Ardèche, avec des communautés réformées concentrées qui font bloc face à un catholicisme de reconquête. Les bastions protestants sont moins touchés par l'exode rural. Les mariages mixtes sont plus rares. Descendant progressivement travailler dans les villes et les bourgs industrialisés de la vallée du Rhône, les protestants ardéchois sont moins fragilisés que les coreligionnaires drômois. Au fil des jours les affrontements entre catholiques et protestants sont plus virulents en Ardèche que dans la Drôme, comme cela se voit dans les questions scolaires mais aussi les processions, particulièrement celles de la Fête-Dieu. Une exception cependant, les conflits à propos de la conversion des malades sont essentiellement drômois. Il est remarquable que nulle part dans les deux départements les archives protestantes ne signalent l'importance des apparitions mariales si nombreuses dans le monde catholique.

Les réformés des deux départements sont touchés différemment par le phénomène de baisse de la pratique religieuse entraînant la déchristianisation puis la mise en place d'un athéisme plus militant. Dans la Drôme la libre pensée progresse parmi la gent masculine protestante, d'autant plus fortement si ces derniers se trouvent dans des Églises libérales moins marquées par les réveils religieux (le Diois essentiellement). Politiquement, ces libres penseurs protestants adhèrent aux idées républicaines, de plus en plus radicales. Tous les groupes sociaux semblent touchés. Pour les hommes devenus libres penseurs, le mariage confessionnel compte peu, l'épouse catholique entraînant ses enfants dans sa confession. La classe ouvrière déracinée est, elle aussi, conquise par le mouvement rationaliste. En Ardèche, le même phénomène se retrouve mais moins accentué : le libéralisme ecclésial est moins extrême, les hommes touchés par la libre pensée sont plutôt issus des milieux intellectuels. Les hommes restent plus fidèles au temple, se marient avec des protestantes. La transmission

générationnelle s'opère plus facilement. Le monde ouvrier y est également moins déchristianisé. La croissance de l'athéisme par l'intermédiaire du courant de la libre pensée est donc plus importante dans les contrées protestantes drômoises que dans les ardéchoises.

Une démographie inversée.

L'évolution démographique des différentes communautés protestantes locales est à relier à l'ecclésiologie particulière des deux départements. L'organisation des Églises drômoises peut expliquer le déclin démographique : durant tout le siècle, cinq grands consistoires se maintiennent. Pour trois d'entre eux, ils sont formés de petites Églises rurales ou de petits bourgs sous le contrôle d'une Église urbaine plus importante (Dieulefit, Crest, Die) qui a une position dominante, ce qui occasionne des conflits internes. Les tensions sont d'autant plus visibles que la majorité des Anciens est issue des notables négociants ou grands propriétaires terriens. L'Église dirigée par ces Anciens, se coupe d'une masse de fidèles restée dans des catégories plus populaires (paysannerie des terroirs et prolétariat ouvrier des petites villes textiles). Rien de tel en Ardèche. Le passage progressif de cinq à neuf consistoires permet à ces derniers de rester à taille humaine, avec moins d'Églises chacun et surtout peu de différence démographique entre le chef-lieu territorial et les autres communautés. Les Anciens, même s'ils font partie des notables, sont plutôt des petits propriétaires terriens et des mouliniers en soie. Ils n'ont pas rompu leur relation avec les conseillers presbytéraux plus populaires et avec la masse des fidèles. Ces nuances quant à l'organisation ecclésiale se doublent d'une spécificité externe à l'organisation réformée. Dans la Drôme, les Églises excentrées, dès la seconde moitié du XIXe siècle, sont frappées par l'exode rural, les protestants partent vers les villes, deviennent ouvriers, fonctionnaires, artisans ou commerçants, et perdent alors le contact avec l'Église dirigée par les patrons d'industries. En Ardèche en revanche, ces mêmes Églises rurales ne voient pas leur population diminuer (ou très peu, à la toute fin du siècle). Les protestants y demeurent grâce au développement d'une micro-industrie des moulinsages de soie puis des autres usines textiles ; ils continuent à travailler la terre et vont aussi à l'usine, dirigée par un patronat protestant resté plus proche d'eux.

C'est donc en partie avec une organisation ecclésiale de proximité et des responsables d'Église proches du peuple que le protestantisme ardéchois continue à croître, aidé en cela par le développement d'une micro-industrie rurale. Dans la Drôme, les structures sont plus vastes, les responsables plus « bourgeois », l'Église décline ainsi démographiquement, en perdant alors le contact avec le milieu populaire, phénomène encore accentué par un exode rural précoce qui pousse les paysans dans l'anonymat urbain.

Le rôle spécifique du corps pastoral.

Contrairement au catholicisme, le protestantisme d'origine calviniste vit d'un grand principe, celui du sacerdoce universel qui devrait limiter, dans les Églises locales, le poids du corps pastoral. Dans les faits il n'en est rien ; l'influence des pasteurs y est très forte et l'impact de celle-ci sur la démographie protestante réelle. La longueur des ministères dans une même communauté joue un rôle, surtout si ces derniers ne se passent pas toujours bien. Les fidèles se fâchent et du jour au lendemain partent, d'autres se lassent et abandonnent progressivement

le chemin du temple. Si un pasteur est trop marqué doctrinalement, si son caractère querelleur ressort, si son indifférence (voire sa paresse) est remarquée, s'il s'intéresse davantage à ses intérêts privés qu'à ceux de son Église, les protestants désertent. Cependant il faut noter une différence dans le temps : dans la première moitié du siècle, les difficultés rencontrées avec le corps pastoral ne se traduisent pas par un déclin numérique des communautés, les protestants contrariés restent dans l'Église. Trop heureux sans doute de la liberté fraîchement retrouvée, ils patientent ! Ce n'est pas le cas après 1850, avec l'influence des dissidences qui accaparent les déçus sans oublier ceux qui sont rejoints par l'offensive catholique ou les progrès de la libre pensée. 12% des ministères pastoraux sont supérieurs à 25 ans dans la Drôme contre moins de 10% en Ardèche. Les pasteurs « à problèmes » sont plus nombreux dans la Drôme et les « bons » pasteurs en Ardèche. La question des postes vacants doit être posée. Elle devient problématique dans le dernier tiers du XIXe siècle, à un moment où les vocations pastorales ne sont plus assez nombreuses et où il faut pourvoir les nombreux postes créés dans les périodes plus fastes de la Monarchie de Juillet et du Second Empire. Les Églises les plus touchées sont celles des régions de montagnes un peu excentrées (Dans les consistoires de Die, La Motte-Chalancon, Saint-Agrève et Saint-Pierreville). Ces vacances pastorales prolongées n'ont pas de réels impacts démographiques en Ardèche, ce qui n'est pas le cas dans la Drôme.

Le « Réveil » et les dissidences.

Les réveils religieux sont nombreux et divers ; les réactions qu'ils entraînent sont également très différentes suivant les personnes et les lieux concernés ; les conséquences qui en découlent sont donc, elles aussi, multiples.

La Drôme est visitée à la fois par les libristes genevois et les méthodistes anglais dès la fin des années 1820 et surtout dans les deux décennies suivantes. Jean Frédéric Vernier pour les premiers, Charles Cook pour les seconds, sillonnent les Églises rurales de la vallée de la Drôme, de la plaine de Valence et du sud du département. En Ardèche, seuls les libristes visitent les Églises, à partir du plateau de Saint-Agrève où les évangélistes Barbey puis Dentan sont à l'œuvre ; de là, le mouvement s'étend à Annonay puis essaima sur le plateau de Vernoux et dans la vallée du Doux, puis dans une moindre mesure plus au sud (vallée de l'Eyrieux, régions de Privas et des Boutières). Alors que toutes les Églises sont touchées dans la Drôme, l'isolat de Vallon au sud de l'Ardèche ne paraît pas atteint. Les libristes ardéchois et les méthodistes drômois prennent le parti, dès les années 1830-1840, de fonder des Églises indépendantes et dissidentes. Jean Frédéric Vernier, le libriste drômois, et ses disciples restent dans l'Église nationale et souhaitent la réveiller de l'intérieur, ils se cantonnent cependant assez rapidement à la seule plaine de Valence autour de Barcelonne. Dans la Drôme, le méthodisme ne s'implante durablement que dans quatre communes (Nyons, Dieulefit, Livron et Bourdeaux) et n'arrive plus à se développer, les communautés créées restant le plus souvent de petites ecclésiologies. En Ardèche, la situation est différente. L'Église libre d'Annonay est prosélyte ; elle est l'Église « mère » des communautés « filles » de la vallée du Doux, de Vernoux mais aussi des Ollières et de Privas par l'intermédiaire d'évangélistes souvent instituteurs. Les Églises libres se développent ainsi jusque dans les années 1880. Le mouvement revivaliste issu d'Angleterre et de Genève est donc plus dynamique et plus

pérenne en Ardèche que dans la Drôme. Darby, pasteur anglican au début de ministère, se sépare rapidement de l'Église officielle et crée son propre courant religieux rejetant l'institution ecclésiale dans son ensemble, ne reconnaissant comme disciples du Christ que les « frères réveillés ». Dans le sillon des dissidents libristes passés par Genève, il visite les communautés protestantes autour de Saint-Agrève, organisées par Dentan. Il revient plusieurs fois dans les deux départements pour encourager ses fidèles à créer des « assemblées de frères » séparées des Églises nationales et dissidentes. La conversion au darbyisme de Dentan est une des raisons de la forte croissance de ce dernier, d'abord en Ardèche puis dans la Drôme lorsqu'il part y résider. Dentan et ses frères darbyistes trouvent un terrain favorable dans les deux départements. Ils vident dans un premier temps les assemblées libristes du plateau de Vernoux et de la haute vallée de la Drôme. Ils s'implantent ensuite assez facilement dans la plupart des Églises nationales où un noyau de « réveillés » s'est formé. Le message du darbyisme, centré sur le rejet d'un corps pastoral notabilisé, mettant en avant la sanctification personnelle, ayant une vision millénariste séparant fortement les élus des damnés, trouve enfin un large écho auprès d'une petite paysannerie qui y voit à la fois une émancipation vis-à-vis des élites mais aussi une logique d'entraide. Ce sont pour ces différentes raisons que des assemblées darbyistes s'implantent durablement sur les plateaux de Saint-Agrève et de Vernoux, les hautes vallées de la Drôme et de l'Eyrieux, les confins des Boutières et les Églises rurales de la plaine de Valence mais aussi dans quelques bourgs industrialisés. L'Ardèche (et même la Haute-Ardèche par rapport à la Basse-Ardèche), plus que la Drôme, est ainsi touchée ; les pasteurs nationaux doivent davantage redoubler d'efforts et de zèle pour maintenir les plus pieux de leurs fidèles dans l'Église réformée.

Le « Réveil » ne reçoit pas partout le même accueil. Dans les années 1830-1840, le corps pastoral national se divise en trois groupes, à savoir les revivalistes, les opposants virulents au « Réveil », et les indifférents. Là où les « agents étrangers » du « Réveil » rencontrent des pasteurs qui s'opposent à eux, des communautés dissidentes se forment assez rapidement. C'est le cas avec les pasteurs pré-libéraux du pays de Bourdeaux, du Diois, mais aussi du plateau de Vernoux et même de Valence. Là où les pasteurs sont indifférents au mouvement du « Réveil » mais négligent aussi l'accompagnement spirituel de leurs paroissiens, des communautés dissidentes se créent également ; c'est ce qui se passe dans la vallée du Doux, les Boutières, les régions de Dieulefit, Crest, La Motte-Chalancon et la basse vallée de l'Eyrieux. Là où des pasteurs nationaux revivalistes sont présents, une partie des « réveillés » se séparent tout de même, ces derniers estimant ne plus pouvoir côtoyer dans l'Église officielle les masses endormies ; cela se produit dans la haute vallée de la Drôme, sur le plateau de Saint-Agrève mais aussi à Gilhoc. Sans être revivalistes, enfin, certains pasteurs nationaux acceptent les agents du « Réveil » mais n'arrivent pas alors à canaliser le mouvement qui insensiblement fait dissidence. C'est le cas à Nyons, Loriol, Montmeyran et Annonay. Il ne faut pas négliger le poids important des notables laïcs majoritairement méfiants alors qu'une partie des masses rurales protestantes est plutôt favorable. Dans certains lieux, lesdits notables s'opposent au « Réveil » qui véhicule un message d'émancipation des « classes laborieuses » naissantes dans la pré-industrie rurale et urbaine (moulinage de soie, papeterie, céramique). C'est le cas dans la vallée de l'Ouvèze, le pays de Dieulefit, le Crestois, Annonay, la vallée de l'Eyrieux et les contreforts des Boutières, la basse vallée de la

Drôme. Aucune logique départementale ne peut ainsi être établie. La vision drômardéchoise qui ressort est celle d'un grand puzzle. Dès les années 1840-1850, le mouvement du « Réveil » change de nature. La plupart des communautés dissidentes disparaissent en passant au darbyisme ou en rejoignant l'Église nationale. En effet, dans cette dernière, pasteurs et Anciens, qu'ils soient devenus libéraux ou orthodoxes, ont pris conscience de l'intérêt du « Réveil » et se sont aperçus que s'y opposer ne menait à rien ; ils ont décidé de se l'approprier chacun à leur manière pour revivifier de l'intérieur des communautés qui n'attendaient que cela. L'effort de reconquête paraît, de nouveau, plus marqué en Ardèche. À partir de la décennie 1860, les Églises dissidentes d'origine méthodistes ne se développent plus dans la Drôme. En Ardèche, les libristes continuent leur expansion en détachant des fidèles des Églises nationales trop libérales (Vernoux) ou avec des pasteurs évangéliques trop autoritaires ou négligents (dans la vallée de l'Eyrieux). L'Armée du Salut intervient également mais n'obtient que de rares succès, le monde ouvrier de Drôme et d'Ardèche n'ayant pas alors le même visage misérable que celui du nord de la France ou des banlieues parisiennes. Même dans les Églises confessantes dissidentes, la piété ardéchoise tranche avec la relative torpeur drômoise.

Libéraux et orthodoxes.

Le « Réveil » déclenche des divisions entre libéraux et orthodoxes ; les querelles d'abord doctrinales tournent rapidement à l'affrontement ecclésial. Alors que l'orthodoxie progresse au détriment du libéralisme, les extrémismes des deux camps demeurent et sont un ferment d'affaiblissement des communautés.

Jusque dans les années 1840, la distinction entre les libéraux et les orthodoxes est difficile à identifier. Un libéralisme assez extrême, qualifié « de gauche » côtoie un libéralisme plus modéré, appelé « centre gauche » à partir des années 1850. Quelques personnalités, essentiellement pastorales, sont les figures du libéralisme radical. Il est vrai qu'assez rapidement, les laïcs, soit notables, soit issus des catégories populaires, qui s'en revendiquaient, ont quitté l'Église pour adhérer à la libre pensée. On retrouve ces pasteurs libéraux plutôt dans la Drôme, particulièrement dans le Diois, autour de leur figure emblématique, le pasteur Rivière. L'Ardèche en compte moins, Paul de Magnin de Vernoux en fait partie. Le libéralisme modéré est beaucoup plus influent. Il a, lui aussi, ses champions comme le pasteur Elisée Bost du Pouzin, mais aussi de grands laïcs comme les Lombard-Latune à Blacons ou la dynastie des Chalamet à Vernoux puis Valence. Le libéralisme « extrême » est plus puissant dans la Drôme, le libéralisme « modéré » plus présent en Ardèche. Le camp évangélique ou orthodoxe est lui aussi divisé. Alors qu'une majorité des pasteurs et des « grands laïcs » sont des modérés du « centre droit », une grosse minorité d'entre eux, la « droite », est plus combattive et arc-boutée sur des principes doctrinaux et ecclésiaux intangibles. Une petite minorité enfin, les revivalistes, restent dans l'Église nationale tout en conservant des liens très étroits avec les dissidents libristes et méthodistes dont ils partagent la plupart des convictions. Des personnalités pastorales se détachent, les pasteurs Chabal (Saint-Agrève) et Ruel (Tournon), Meynadier (Valence) et Ducros (Loriol) sont de virulents orthodoxes liés par les aspects les plus extrêmes du « Réveil ». La grande majorité des autres pasteurs évangéliques, plus ou moins marqués par le mouvement

revivaliste, sont influents mais sans être extrémistes. Il n'y a pas sur le long terme, à l'exception peut-être des Morin à Dieulefit, de grandes figures laïques influentes dans le camp orthodoxe mais plutôt une multitude d'Anciens et de conseillers presbytéraux qui, à un moment précis et dans un lieu précis, se démarquent. C'est plutôt en Ardèche que l'orthodoxie la plus accentuée est visible. Dans la Drôme, pasteurs et laïques ont des positions globalement plus adoucies.

Les nominations de pasteurs divisent de nombreuses communautés. Dans la majorité des cas elles concernent des Églises libérales dans des consistoires partagés ou orthodoxes qui doivent accepter des pasteurs évangéliques (par exemple Aouste, Saint-Péray, Saint-Cierge-la-Serre). Les discussions sont vives entre des Anciens et des conseillers presbytéraux aux opinions divergentes. Les avis concernant les nominations des professeurs de théologie à Montauban et Paris correspondent aux clivages consistoriaux. Les consécration pastorales sont l'occasion de conflits, surtout s'il s'agit de pasteurs revivalistes ou de pasteurs très libéraux. À l'exception du consistoire de Die, les autres cas sont ardéchois (consistoire de Vernoux, de Saint-Agrève). Les combats lors des élections presbytérales sont surtout importants dans quelques Églises : les cas concernent essentiellement les Églises où ne se dégagent pas une franche majorité, où les libéraux forment une minorité importante menaçant les orthodoxes, où les orthodoxes minoritaires souhaitent faire tomber un bastion libéral isolé dans un consistoire et inversement. Les périodes les plus tendues sont bien évidemment celles des élections presbytérales, particulièrement à la suite du synode de 1872 (élections de 1874 et 1877) mais aussi dans les décennies 1860 et 1880-1890. La vie des Églises partagées est ainsi largement perturbée par les oppositions entre libéraux et orthodoxes. Parfois, des conférences, d'un camp ou d'un autre, exaspèrent les antagonismes, des missions orthodoxes en terres libérales sont sources de difficultés, les visites d'Église organisées par les synodes aussi. En revanche, la question diaconale et celle de la mission outremer sont plutôt des occasions de réconciliation entre les deux tendances au sein d'une même Église. Les dédicaces ou les réinaugurations des temples se passent également sans problème. C'est de nouveau l'Ardèche qui se fait remarquer avec des luttes beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus dures que dans la Drôme. Les orthodoxes y sont bien plus virulents.

Minoritaires dès le départ (25% des Églises drômoises et 40% des Églises ardéchoises en 1872), les libéraux s'affaiblissent dans les 30 dernières années de la période concordataire. En 1906, 23% dans la Drôme (de 10 à 9 Églises) et 28 % en Ardèche (de 18 à 11 Églises) sont libérales. Les libéraux ne gagnent qu'une Église (Saint-Fortunat). Le Diois drômois et le plateau de Vernoux ardéchois restent tout au long du siècle des bastions libéraux. À l'inverse les consistoires de La Motte-Chalancon et Dieulefit dans la Drôme, Vallon et Saint-Agrève en Ardèche sont constamment évangéliques. Le chapelet d'Églises (consistaires de Crest, sud de Valence pour la Drôme, de La Voulte, des Ollières et de Saint-Pierre-ville pour l'Ardèche) qui serpentent de part et d'autre du Rhône, le long des rivières de l'Eyrieux et de la Drôme, voit alterner libéralisme et orthodoxie. Dans les consistoires de Privas, Saint-Péray et Lamastre, les Églises libérales deviennent progressivement presque toutes évangéliques. Dans les deux départements le libéralisme recule, davantage en Ardèche que dans la Drôme cependant. La perte de substance est tout de même relativement faible.

Une religiosité « réveillée » de plus en plus marquée par la diversité.

La pratique religieuse se transforme mais garde tout de même des bases communes profondes, le culte tout d'abord, la catéchèse ensuite. Le « Réveil » impose progressivement d'autres formes de piété comme la prière communautaire, le chant des cantiques, les groupes œuvrant pour la diaconie ou les missions.

Le culte dominical du dimanche matin permet de mesurer la pratique religieuse. Au début du siècle, aller au culte semble plus une tradition, une marque d'appartenance à une minorité longtemps persécutée qu'à un acte de foi. C'est le « Réveil » qui remplace la spiritualité au cœur du culte. Longtemps centré sur la seule prédication, le culte prend progressivement un autre visage, les prières et les chants des cantiques y occupent une place plus importante. Dans les temples orthodoxes influencés par le « Réveil », les cantiques remplacent les psaumes, les croix grandissent, signes d'une piété christique revivaliste. Dans les temples libéraux, la Bible ouverte et la chaire dominant, signes de la priorité accordée à la Parole lue et méditée. Dans les périodes de réveil plus intense, d'autres temps de culte se mettent en place en semaine et le dimanche après-midi. Ils ne sont pas pérennes et assez rapidement n'accueillent qu'un petit nombre de fidèles, les plus pieux. À la fin du siècle, la participation au culte du dimanche matin (de 5 à plus de 50 % d'après les rapports des visites synodales) permet d'établir une carte de l'attachement protestant à une foi vivante. Les montagnes ardéchoises ont de nombreuses assemblées tandis que dans la vallée du Rhône, la Basse-Ardèche et les terroirs drômois les travées des temples commencent à se vider. Chez les orthodoxes la pratique est plus forte que chez les libéraux ; dans les campagnes, les fidèles se déplacent plus au culte qu'en ville. Cependant, lors des fêtes carillonnées, des « foules » se déplacent et deux ou trois célébrations successives sont alors nécessaires ; les fêtes de Noël deviennent plus importantes que celles de Pâques. À Pâques, le Vendredi saint est souvent plus suivi que le dimanche de la Résurrection, nouveau signe de l'influence du « Réveil ». La participation à la Cène reste globalement très basse, marque d'une prédication dans laquelle la culpabilité l'emporte sur l'annonce de la grâce gratuite. Elle n'est donc pas réellement un critère de forte pratique. À la fin du siècle, Valence fait figure d'exception parmi les villes avec un temple souvent rempli le dimanche et bondé à Pâques et à Noël. Valence dans la Drôme accueille massivement des Ardéchois frappés par l'exode rural.

Longtemps confié aux parents, puis aux instituteurs protestants, l'enseignement religieux des enfants et des adolescents devient une priorité des Églises grâce à l'influence du « Réveil », dès les années 1840 et surtout après la laïcisation de la décennie 1880. Les écoles du dimanche (avant le culte dominical ou dans l'après-midi) rassemblent les enfants pour les familiariser avec la vie de Jésus et les histoires de l'Ancien Testament. Avec l'influence grandissante de la libre pensée ou des dissidences dans le corps des instituteurs protestants, se met en place l'école du jeudi qui étudie l'histoire sainte. Dans les dernières décennies du siècle, l'école du Jeudi est moins suivie que celle du Dimanche, les concours synodaux rencontrent peu de succès auprès des enfants alors que les Arbres de Noël s'imposent partout et rassemblent beaucoup de monde. Il faut sans doute de nouveau voir dans ce phénomène une influence du « Réveil ». Le dimanche, l'approche religieuse est faite d'émotions et de tendresse, Jésus s'y fait découvrir comme un compagnon ; les Arbres de Noël rassemblent les

familles dans cette communion avec Jésus-enfant. Le jeudi, l'approche religieuse est plus savante, la doctrine y a sa place, il s'agit d'une instruction religieuse plus académique. Les Églises orthodoxes comme les Églises libérales ardéchoises, dans les campagnes ainsi que dans les villes, ont des écoles bibliques et des Arbres de Noël mieux suivis, surtout dans les zones de montagne. La vallée du Rhône et la Drôme, à de rares exceptions, se démarquent de nouveau avec des participations plus faibles. Devenus adolescents puis jeunes adultes, les enfants protestants suivent deux années de catéchisme puis sont accueillis par les Unions chrétiennes. La catéchèse est de la seule responsabilité pastorale. Elle pose problème tout au long du siècle et doit régulièrement être réorganisée, repensée pour permettre au plus grand nombre de la suivre. C'est l'âge des questionnements existentiels. Pour beaucoup d'adolescents, une piété trop revivaliste ou, à l'inverse, une vision trop rationaliste, sont plus répulsives qu'attractives, les garçons étant plus touchés que les filles. Les Unions chrétiennes confirment ce déséquilibre. Les Union chrétiennes de jeunes filles (UCJF) sont assez bien suivies, celles de garçons (UCJG) vivent. Les Unions chrétiennes se développent ; elles sont plus vivantes dans les Églises orthodoxes. Là encore le « Réveil » est à l'œuvre, à partir de Montmeyran dans la Drôme, Église la plus marquée par les réveils successifs. Les responsables ardéchois sont globalement plus attentifs à la catéchèse et aux Union chrétiennes que leurs confrères drômois, les statistiques montrent également que la participation y est plus forte.

Se rassembler en nombre et exceptionnellement permet à la fois de souder la communauté face à l'adversité et de la conforter dans sa façon de croire : des « journées d'édification » sont mises en place d'abord par les colloques ardéchois puis par les différents synodes provinciaux mais aussi par les différentes sociétés de missions intérieures. Elles ont comme objectif de raviver la piété des fidèles en réunissant sur plusieurs jours, au moins une fois par an les protestants des diverses Églises. Les jeunes et les hommes sont invités à se retrouver dans des réunions thématiques, des veillées de prière rassemblent toute la communauté et un grand culte clôt les « journées d'édification » avec une prédication du pasteur visitant. En Ardèche, les « journées » sont plus précoces, plus nombreuses et mieux suivies, plutôt chez les orthodoxes, bien que les libéraux soient aussi parfois concernés. Dans la Drôme, la situation diffère : les visites, souvent synodales, sont considérées davantage comme des tournées d'inspection que comme des journées d'édification ; elles sont moins nombreuses, parfois conflictuelles (avec des Églises libérales mais aussi des Églises orthodoxes influencées par les dissidences revivalistes). L'Ardèche tire ainsi un plus grand profit de ces journées que la Drôme. Dans les dernières décennies du siècle, les cultes au « Désert », abandonnés dès la reconstruction des premiers temples, retrouvent de la vigueur. Ils ont comme but de rassembler en nombre des réformés à la fois un peu détachés d'une pratique régulière mais aussi en proie à la montée d'un anti-protestantisme athée ou d'origine catholique. Il s'agit de faire comme les ancêtres huguenots et de « résister ». En Ardèche, de nombreuses rencontres se tiennent, soit dans les bastions libéraux, soit dans quelques Églises orthodoxes réveillées ; elles correspondent souvent à des lieux où les mouvements prophétiques des XVIIe et XVIIIe siècles se sont déroulés. Dans la Drôme, les lieux des assemblées concernent prioritairement des Églises orthodoxes plus ou moins réveillées et touchent très peu les Églises libérales. Attirant tous les ans, avec régularité, des foules qualifiées d'impressionnantes, les assemblées

ardéchoises contrastent avec les assemblées drômoises, plus épisodiques et moins nombreuses.

Un « Réveil » qui influence la démographie.

Bien sûr, les facteurs extérieurs interviennent. Il faut citer une natalité forte qui compense à peine une mortalité élevée. Il faut noter le développement d'une industrie rurale plus présente dans les bastions ardéchois que drômois. Mais ces causes externes sont alors confortées par le poids fondamental des « Réveils », aux conséquences qui peuvent être tout autant positives que négatives.

La place grandissante des « missions intérieures », la multiplication des rencontres autour des « missions extérieures » sont à mettre au compte du « Réveil ». C'est la valeur de l'exemple qui est mis en avant, en rendant compte du développement du christianisme de tradition réformé dans les terres d'Afrique ou d'Océanie : la Société des Missions Évangéliques de Paris propage l'Évangile aux quatre coins du monde, donc les protestants français se doivent, eux aussi, d'être fidèles à leur foi. Les agents des sociétés de mission intérieure, qu'ils soient orthodoxes ou libéraux, sont conscients des bienfaits d'un réveil qui passe par une conversion individuelle et un retour à une pratique religieuse plus vivante et vivifiante. Les Églises marquées par les mouvements du « Réveil » encadrés par les pasteurs et les conseils presbytéraux, perdent ainsi moins de substance que les autres. Dans ces Églises, souvent rurales, il faut noter le maintien d'une forte natalité ; les enfants sont signe de bénédiction divine même si les intérêts économiques entrent aussi en ligne de compte dans un milieu paysan plutôt pauvre. En Ardèche, les interventions des missions intérieures sont plus nombreuses et donc plus bénéfiques que dans la Drôme, le souci des missions extérieures étant lui identique dans les deux départements.

L'exaltation d'une partie des « réveillés » a comme conséquence à moyen terme un déclin démographique de l'Église. Les « exaltés » font fuir ceux qui ont une foi et une pratique plus raisonnable, les départs pouvant même être définitifs. Les « exaltés », mécontents de voir leur Église ne pas les suivre dans leur volonté d'un réveil absolu, la quittent et rejoignent les dissidences méthodistes, libristes et darbystes. La confrontation entre les deux groupes peut accélérer le phénomène de déchristianisation. Dans la Drôme, l'exaltation des premiers réveillés méthodistes et libristes fait fuir des hommes marqués par un protestantisme plus rationaliste, ainsi le Diois passe rapidement au libéralisme religieux avant de devenir libre penseur. La confrontation entre méthodistes et réformés est plus puissante dans la Drôme ; en Ardèche, les libristes sont moins combattifs. Le mouvement de « Réveil » plus exclusif (pour ne pas dire intolérant) dans la Drôme qu'en Ardèche, n'a donc pas d'effet positif sur la démographie du département. Le « Réveil » peut, à l'inverse, ne pas provoquer une baisse démographique mais au contraire une croissance avec le retour dans les temples d'un certain nombre de protestants détachés. Le « Réveil » est alors plus mesuré, moins excessif, moins intransigent. Il met l'accent sur une vie renouvelée de l'intérieur, l'importance d'une vie religieuse dans l'intimité familiale, la redécouverte des piliers de la foi protestante qui s'appliquent au quotidien, sans heurt ni conflit. Il s'agit là d'un « Réveil » plus sage, souvent encadré par des pasteurs évangéliques mais aussi libéraux peu enclins aux discours

extrémistes, soutenus par des Anciens et des conseillers presbytéraux ayant les mêmes sentiments. Le mouvement de « Réveil » plus modéré est plus à l'œuvre en Ardèche que dans la Drôme, plus marqué en Haute-Ardèche qu'en Basse-Ardèche, plus puissant dans la montagne que dans la vallée du Rhône.

De part et d'autre du Rhône, dans les deux départements, la lutte entre libéraux et orthodoxes est vive. Il faut, pour les orthodoxes, faire disparaître les minorités libérales là où elles existent. Il faut également faire basculer des Églises libérales dans le camp orthodoxe. Les conflits peuvent alors écoeurer un certain nombre de protestants et leur faire abandonner dans un premier temps toute pratique religieuse, avant que la génération suivante ne passe au catholicisme par mariage ou à l'athéisme pur et simple. Les pertes démographiques importantes des Églises le long de la vallée de la Drôme, alternativement orthodoxes et libérales ne sont sans doute pas étrangères à ces conflits. Le déclin démographique est moins visible dans les Églises ardéchoises touchées par lesdits conflits.

En 1905, la Drôme et l'Ardèche, deux départements où le protestantisme s'est considérablement diversifié²⁵⁷⁷.

Avec la loi de Séparation des Églises et de l'État en 1905 se clôt le siècle concordataire durant lequel les communautés protestantes de Drôme et d'Ardèche ont vécu au rythme des « Articles organiques ». Redressées progressivement au fil des années, les Églises réformées ont un visage bien différent.

Dans la Drôme, le protestantisme réformé est en déclin. Moins nombreux et moins pratiquants, à de rares exceptions près, les protestants conservent cependant une place sociologique importante.

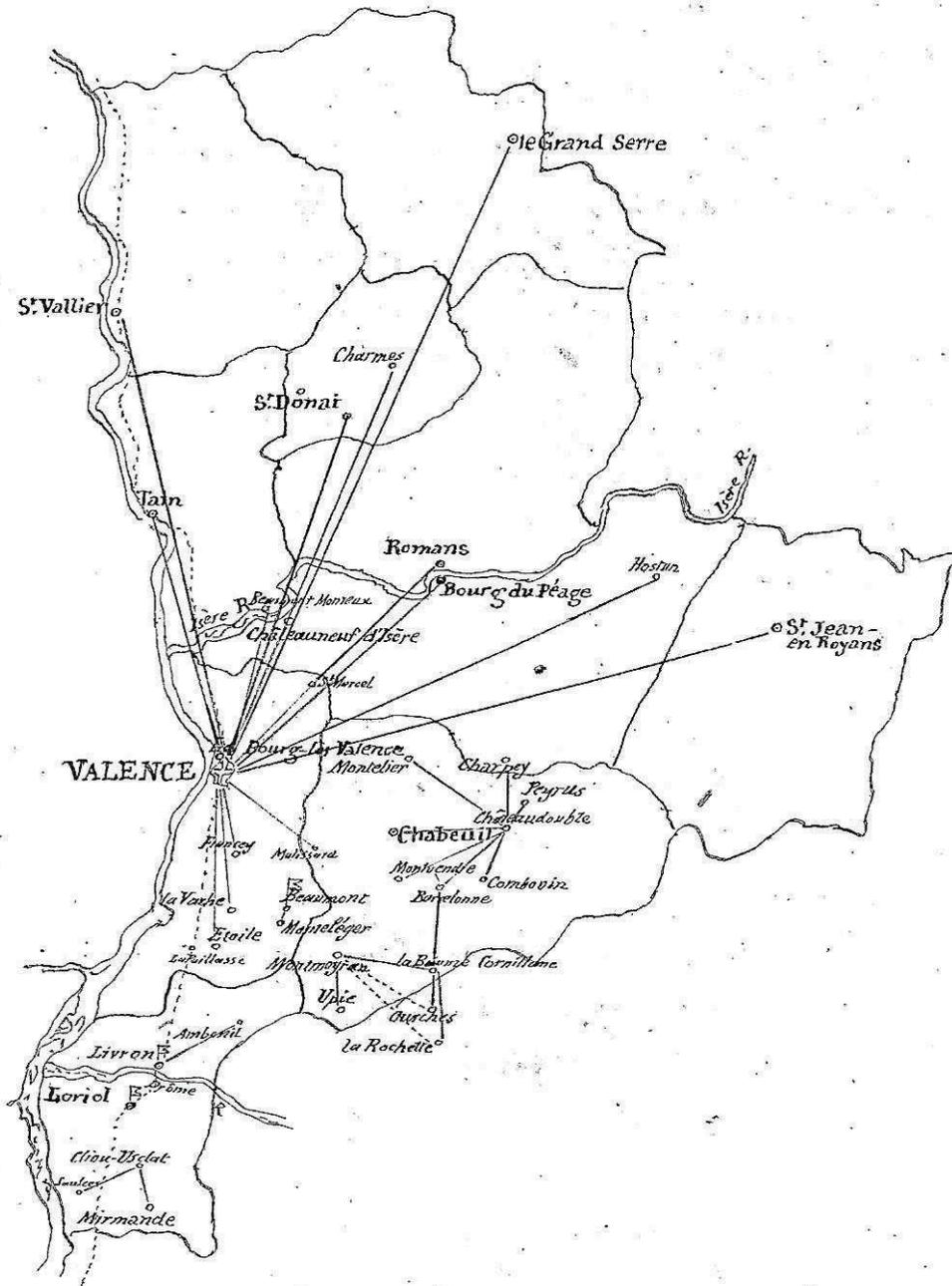
En Ardèche, le protestantisme a maintenu sa puissance. Toujours nombreux dans la plupart de leurs bastions traditionnels, les protestants restent le plus souvent attachés à une pratique religieuse forte et continuent à marquer sociologiquement leur présence. Cependant, une partie de la Basse-Ardèche présente un profil plutôt drômois.

Le protestantisme drômois et ardéchois voit ses bastions traditionnels au mieux se maintenir, au pire s'étioler, au détriment d'une croissance à la fois numérique et spirituelle des communautés de plus en plus urbaines de la vallée du Rhône. La ville de Valence devient insensiblement le nouveau cœur du protestantisme drômardéchois ; la plus importante des Églises en nombre de fidèles, située dans la Drôme, est essentiellement formée de « pieux protestants » venus d'Ardèche. Quelques années après, la Grande Guerre frappe les protestants de la Drôme et de l'Ardèche, dans des Églises diverses où le dynamisme côtoie l'atonie. La dureté des combats et la saignée démographique qui en découle ont des conséquences multiples qui marqueront l'Entre-Deux-Guerres. Tout d'abord, la distinction entre libéraux, orthodoxes et dissidents s'affaiblit : l'unité réformée nationale, effective en 1938, est en marche. Ensuite, le « Réveil » est de nouveau à l'œuvre, avec des origines rurales et des tendances différentes, comme au XIXe siècle : il s'agit d'un « Réveil réformé » de type

²⁵⁷⁷ Annexe 2 (pages 631 et 632) et annexe 3 (page 633 et 634) - Conclusion

évangélique classique dans la Drôme (Les Brigadiers autour de Dieulefit), et d'un « Réveil » plus « pentecôtisant » en Ardèche (Le « Réveil » de Charmes et de l'Eyrieux). Ces deux réveils, assez isolés dans la France réformée traditionnelle de l'époque, amènent un renouveau spirituel important qui limite un temps le recul numérique. Enfin, malgré le « Réveil », le déclin démographique se poursuit dans la Drôme, avec l'accélération de l'exode rural et les progrès de la déchristianisation. L'Ardèche conserve une fois de plus ses bastions ruraux, marqués par un exode rural réduit et le maintien d'une piété vive héritée du XIXe siècle, confortée par le mouvement revivaliste. Ainsi, dans le demi-siècle qui suit 1905, les différences importantes entre les protestantismes drômois et ardéchois restent bien visibles.

Annexes – Sources - Bibliographie

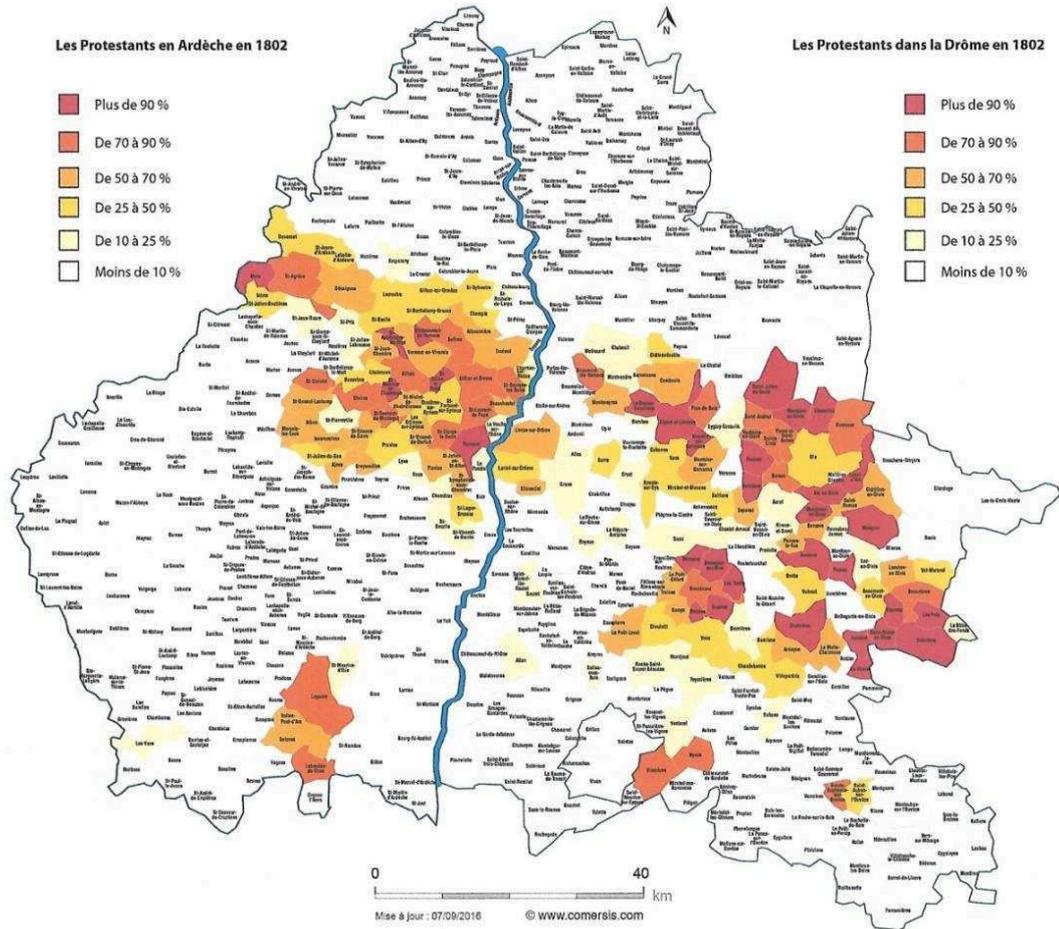


Plan du consistoire de Valence (années 1870)²⁵⁷⁸

²⁵⁷⁸ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence »

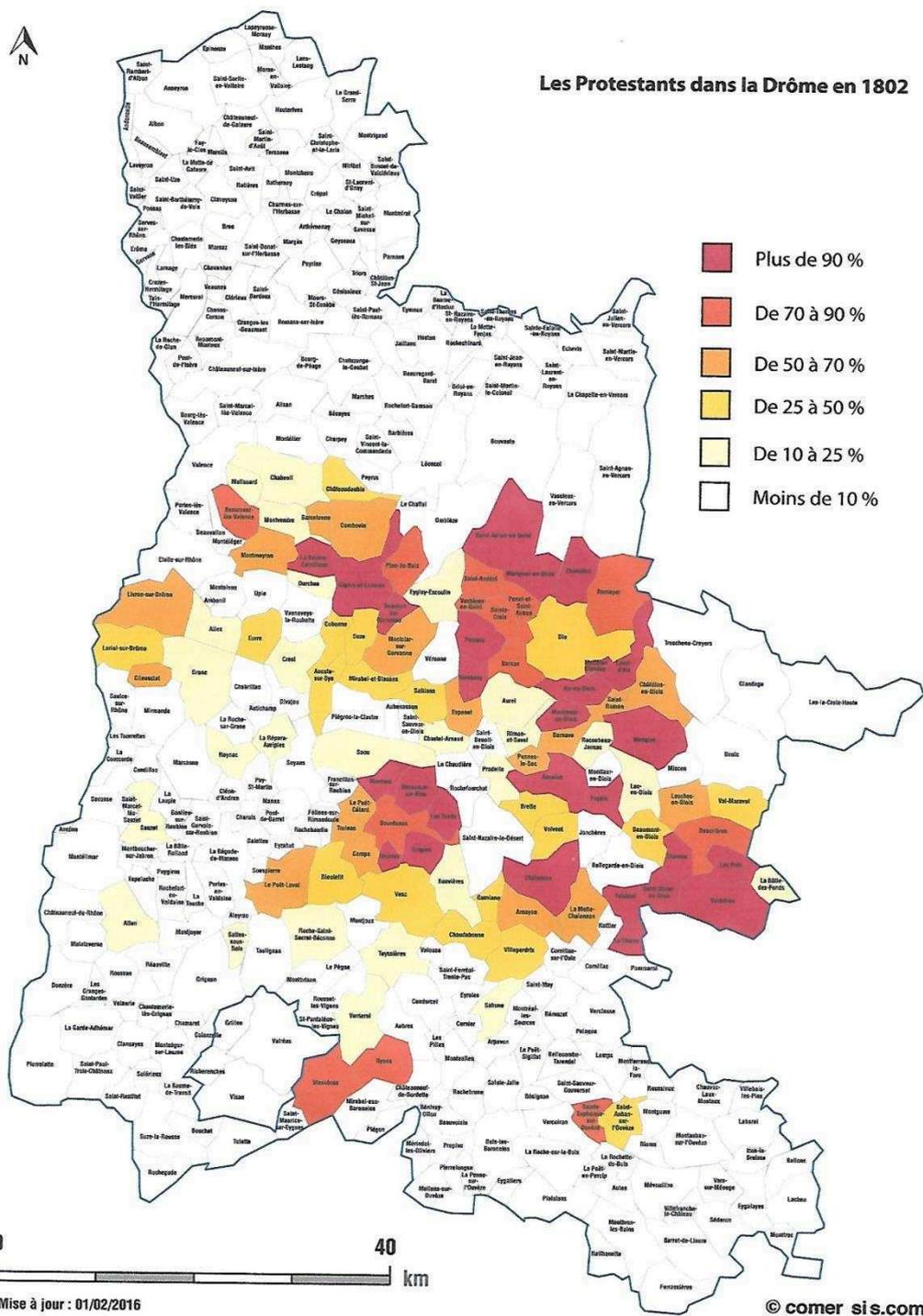
Annexes du chapitre 1 :

Annexe 1 : Le recensement de 1802 en Drôme-Ardèche

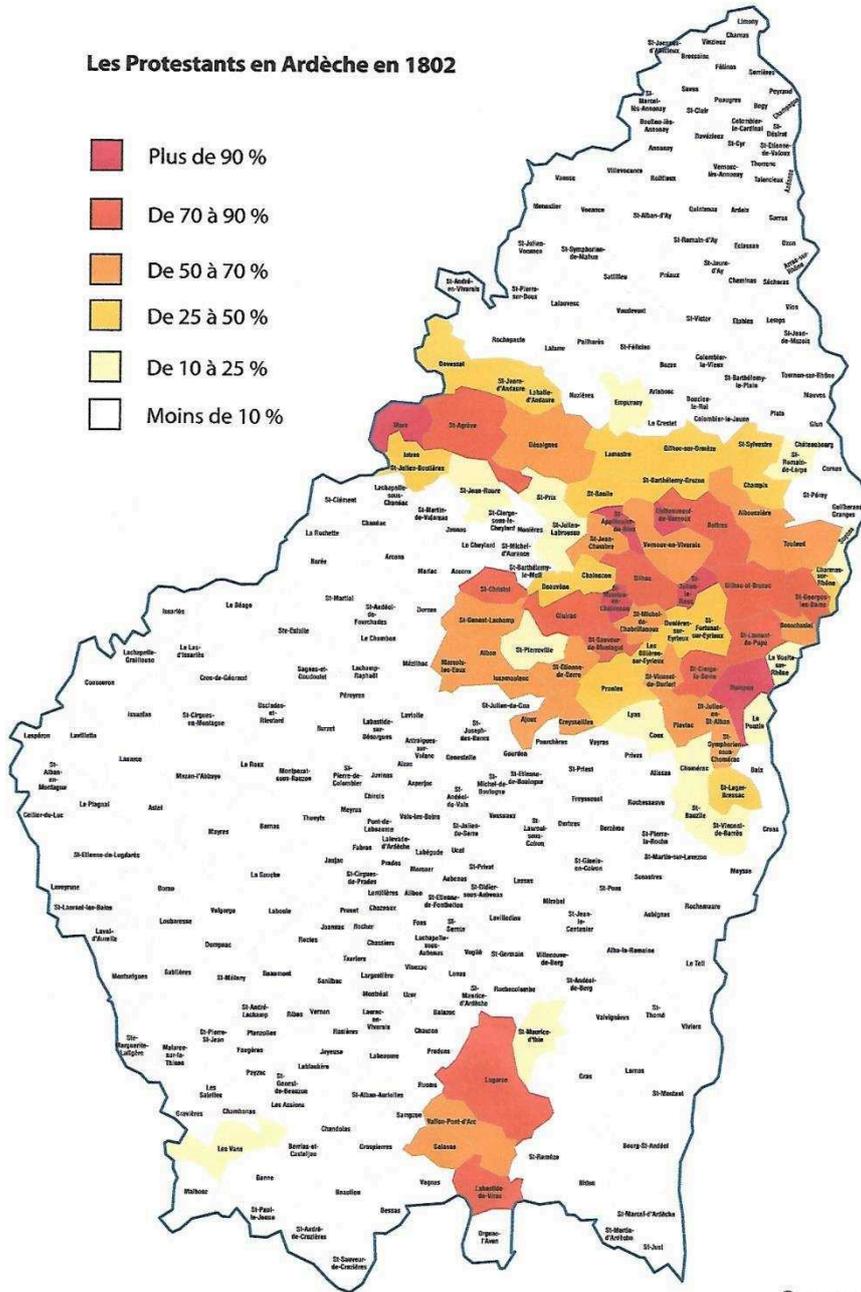




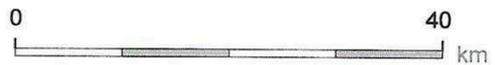
Les Protestants dans la Drôme en 1802



Les Protestants en Ardèche en 1802

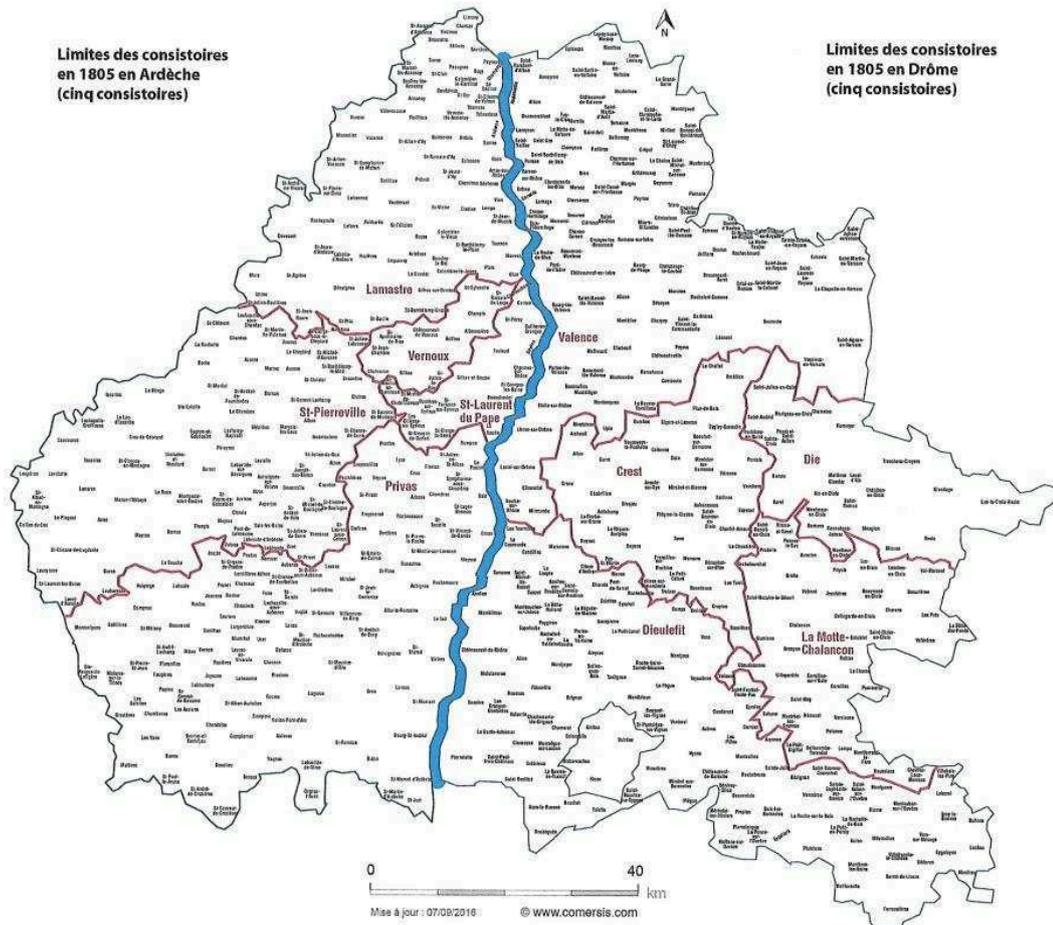


© www.comesis.com

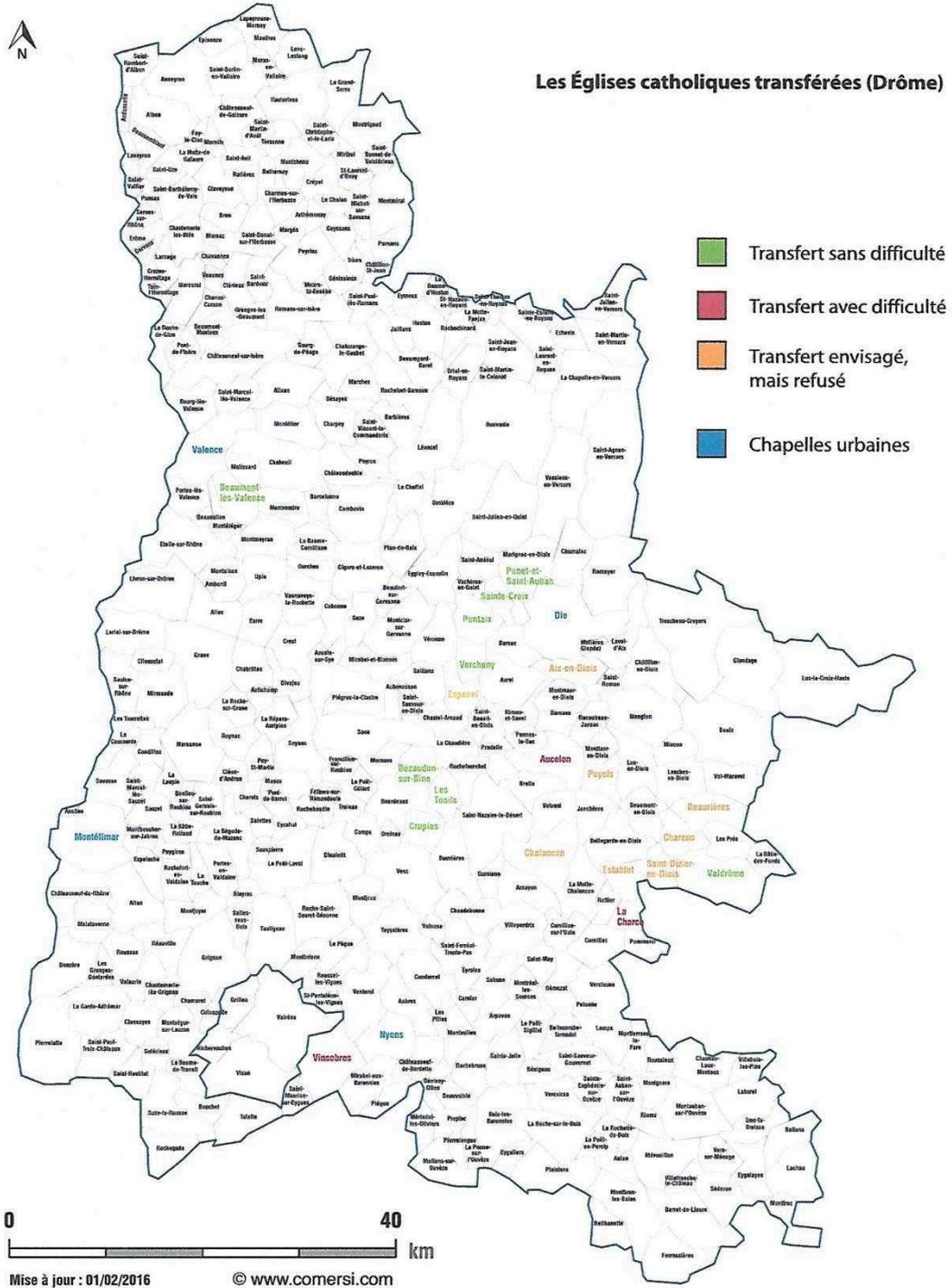


Mise à jour : 07/09/2016

Annexe 2 : Les consistoires en 1802-1804



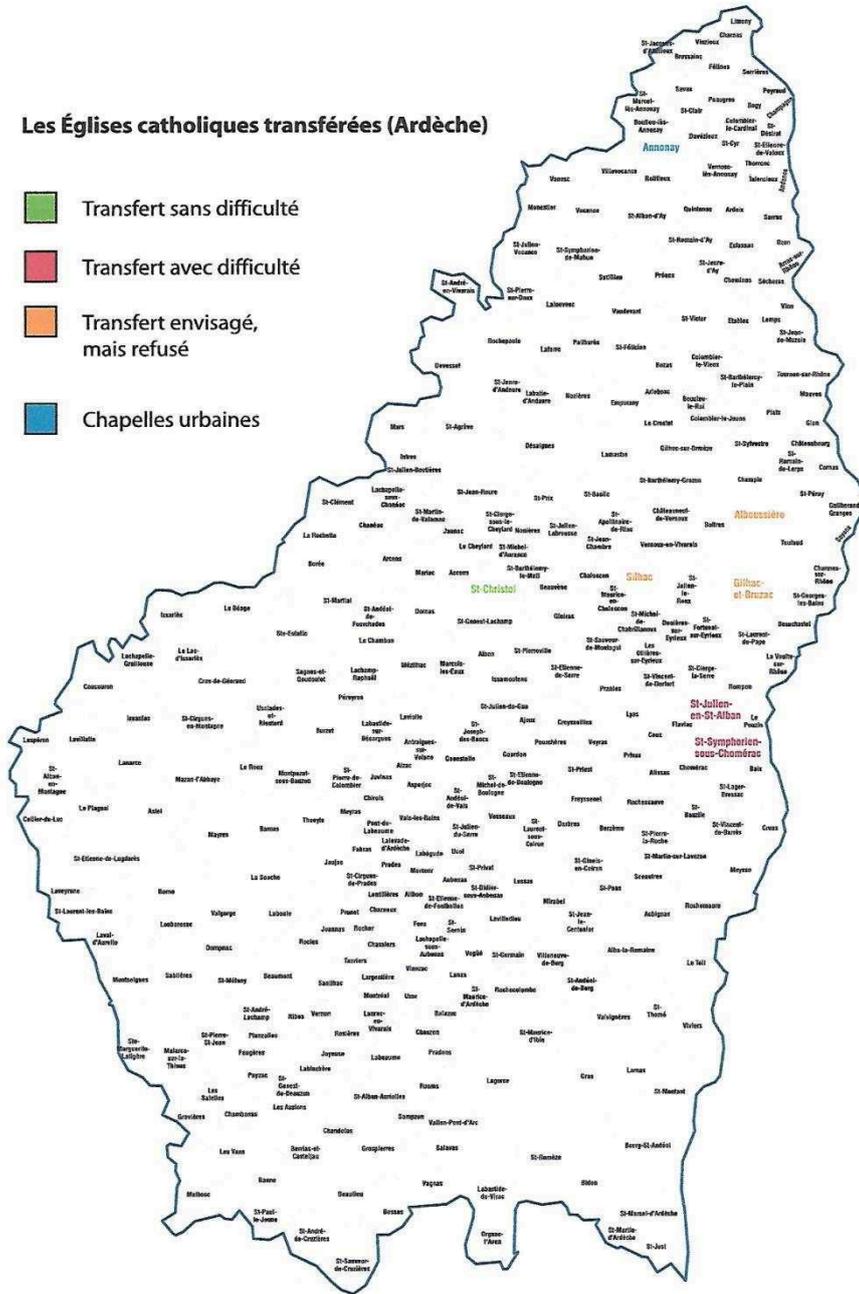
Annexes 3 : Les églises catholiques transférées





Les Églises catholiques transférées (Ardèche)

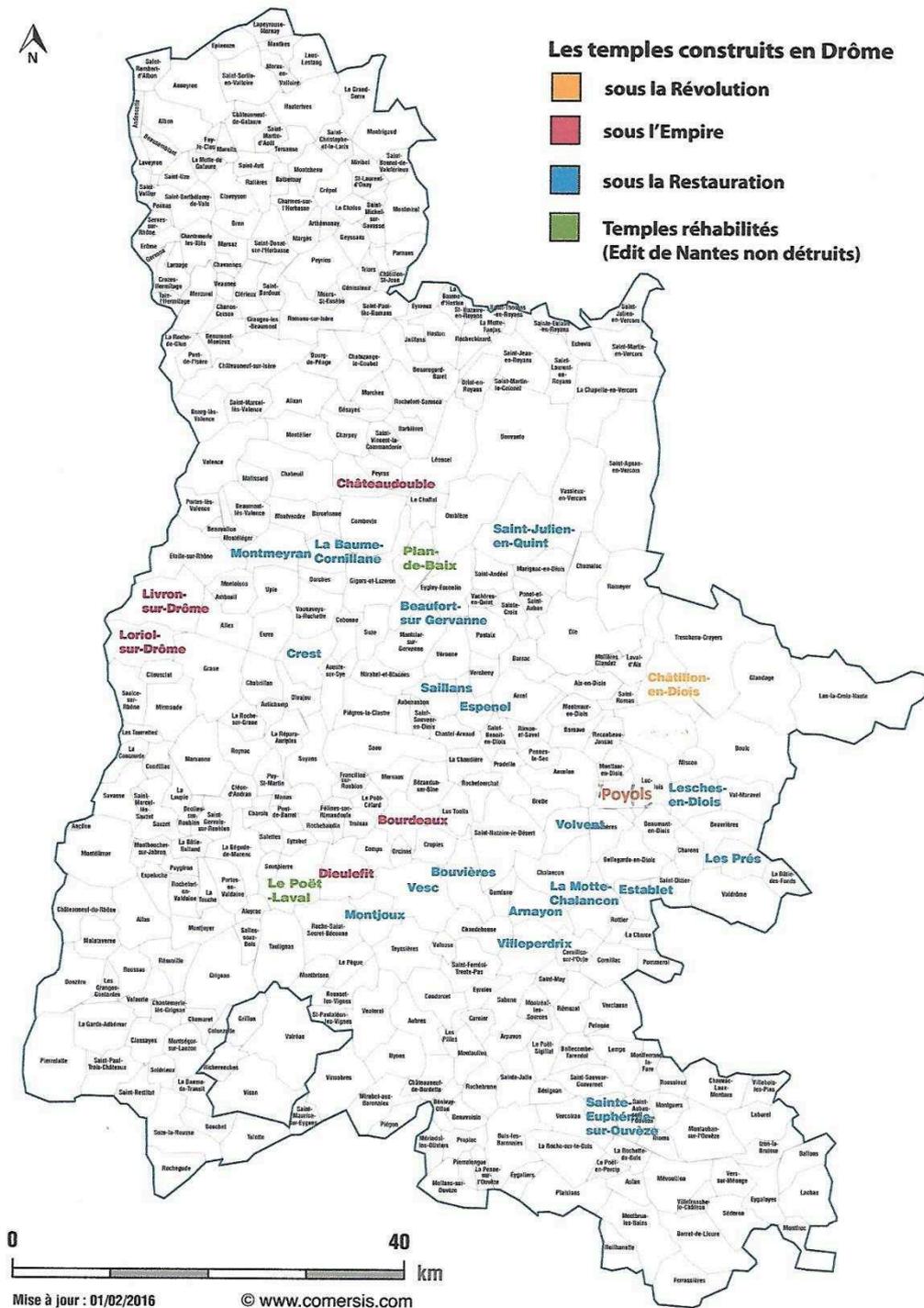
- Transfert sans difficulté
- Transfert avec difficulté
- Transfert envisagé, mais refusé
- Chapelles urbaines



Mise à jour : 07/09/2016

© www.comersi.com

Annexes 4 : Les premiers temples construits



Annexes du chapitre 2 :

Annexe 3 : Les demandes consistoriales d'obtention des synodes particuliers.

Années	Dans la Drôme	En Ardèche
1833	Dieulefit	
1835	Crest	
1836		<i>Vernoux</i>
1837		<i>Vernoux</i>
1840		Lamastre
1842		<i>Vernoux</i>
1844		<i>Privas, Vernoux, La Voulte-Charmes</i>
1845	Dieulefit	<i>Saint-Pierreville, Vernoux, Privas</i>
1848		<i>Saint Pierreville</i>
1853	Valence	La Voulte, Saint Agrève, <i>Saint Pierreville</i>
1854		Lamastre
1856		Lamastre
1860	Dieulefit, Valence	Vallon
1861		Saint-Agrève
1863	Valence	Saint-Agrève, Vallon, La Voulte, les Ollières, Lamastre
1864	La Motte-Chalancon	
1865	<i>Die (16 oui, 10 non)</i>	Lamastre, Vallon
1866	Valence	
1867		Saint-Agrève, Vallon, la Voulte
1870	Valence	La Voulte, Vallon, les Ollières, Saint-Agrève, Lamastre
1871	Valence	Vallon
Total	12 dont un seul libéral	34 dont 8 libéraux avant 1848 !

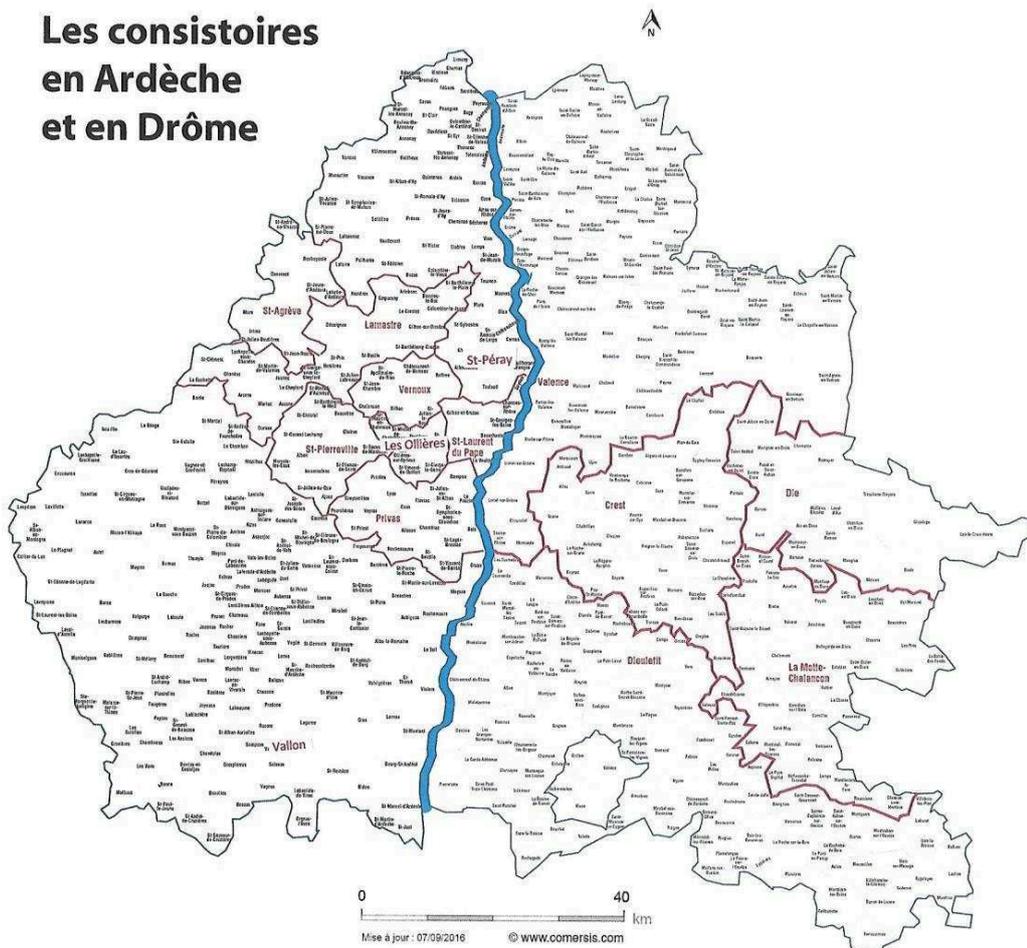
Annexe 2 : Délibération du consistoire de Valence (20 avril 1870)

« Monsieur Ducros se borne à rappeler deux faits : lors du dernier Synode réuni à Loudun en 1659, le modérateur qui le présidait eût à répondre à un représentant de Louis XIV qui donnait à choisir entre la renonciation au régime synodal et la révocation de l'Édit de Nantes. Il refusa de renoncer à ce régime parce que cette renonciation lui semblait équivaloir à la dissolution de l'Église. Le second fait est contemporain. Il était question des synodes au Désert. Monsieur Rouland en demandait le rétablissement dans le but de rendre à l'Église la force qui lui manquait. Monsieur de la Roche Jacquelin se borna à répondre : nous savons très bien ce qui manque à l'Église protestante et nous comprenons qu'elle demande le rétablissement de ses synodes ; mais c'est justement pour ne pas lui rendre ses forces qu'elle a perdues que nous nous opposons au rétablissement du régime synodal. Voilà dit Monsieur Ducros deux opinions qui nous éclairent assez sur l'utilité des synodes. Monsieur Borel reconnaît qu'en principe le régime synodal a des avantages ; mais aujourd'hui dit-il le rétablissement des synodes aurait de graves dangers. L'Église est divisée. Si nos synodes sont convoqués, une partie des Églises répudiera leurs décisions. La scission existant déjà parmi nous deviendra plus profonde. Monsieur Jullien développe la même idée. Pour n'avoir pas les mêmes opinions sur tous les points, dit-il, les libéraux et les orthodoxes n'en sont pas moins protestants. Il est bon que la liberté règne. Un même passage de l'Écriture sera interprété par un pasteur d'une certaine façon qui correspondra à la manière de voir de quelques-uns de ses auditeurs ; il sera interprété différemment par un second pasteur qui se sera placé sur un autre point de vue propre à satisfaire d'autres auditeurs car toutes les intelligences ne sont pas sorties du même moule. Chacun des deux interprètes aura vu une des deux faces de la vérité. Cela vaut mieux que si elle n'avait été envisagée que d'un seul côté et que l'autre fût resté dans l'ombre. Il est à craindre que les synodes s'efforcent de formuler des articles de foi qui mettront obstacle à cette liberté d'examen sans laquelle il n'y a pas de progrès possible. Le protestantisme en viendrait alors à ressembler au catholicisme, il n'aurait plus de raison d'être. Si les synodes doivent s'occuper d'administration purement et simplement Messieurs Jullien et Borel les verraient rétablir avec satisfaction ; mais s'ils doivent s'occuper de ramener l'Église à une unité forcée, ils les repoussent. Monsieur Ducros insiste sur cette idée que c'est la foi qui est l'essence même de la religion. Les réformateurs n'ont pas eu pour but d'introduire la liberté dans la religion ; ils ont voulu augmenter la foi qui périssait dans l'Église catholique. Monsieur le pasteur Lasserre pense qu'il ne faut pas s'occuper de ce que feront les synodes ; mais il lui tarde d'entendre les grandes voix de l'Église. Chacun parle au nom de l'Église sans en avoir le droit. Le synode est le seul représentant légitime de l'Église. Il faut qu'elle puisse faire entendre sa voix. La restauration du régime synodal est une nécessité de notre époque. Monsieur Roche tout en adhérant au projet de délibération de Monsieur Roman croit y trouver exprimé le vœu que les synodes aient à intervenir dans les discussions qui divisent l'Église. Il demande que la phrase qui lui semble contenir ces vœux soit retranchée. Il trouverait déplorable que les synodes s'érigeant en conciles voulussent dicter des articles de foi. À ses yeux cette tentative serait contraire à l'essence du protestantisme qui ne peut pas plus se passer de liberté que de foi. De plus, elle aurait peut-être pour résultat de rendre plus profondes des divisions qu'il faut chercher à apaiser et éviter de rendre définitives. Le projet est mis aux voix et adopté par 15 suffrages contre 7. Le consistoire, vu ses délibérations antérieures concluant toutes à la demande du rétablissement des synodes, considérant que dans son principe et dans son histoire l'Église réformée de France est une Église presbytérienne et non congrégationaliste, considérant que l'absence des synodes est préjudiciable à son caractère essentiel en même temps qu'à sa dignité et à sa force, considérant que les consistaires n'ayant pas de lieu suffisant qui leur permette de se concerter d'une manière efficace sur les questions d'intérêt général ne peuvent suppléer les

synodes, considérant qu'il importe à la dignité et à la vie de l'Église de pouvoir se gouverner elle-même selon son principe et ses traditions par des corps émanant d'elle et régulièrement assemblés, demande au gouvernement de l'Empereur de vouloir bien convoquer au plus tôt les synodes particuliers et le synode général conformément aux traditions et à la discipline de l'Église réformée de France ».

Annexe 3 : Les consistoires en 1852

Les consistoires en Ardèche et en Drôme



Annexe 4 : Conférences et colloques.

Année	Drôme (des conférences)	Ardèche (des colloques)
1830		Lamastre
1831		Privas
1832		
1833		? ²⁵⁷⁹
1834		Privas ²⁵⁸⁰
1835		Privas ²⁵⁸¹
1836	Crest	
1837	Die	Chalencon
1838	? ²⁵⁸²	Chalencon
1839		Vernoux
1840	Dieulefit ²⁵⁸³	Privas ^{2584 2585}
1841	Saillans ²⁵⁸⁶	Les Ollières ²⁵⁸⁷
1842	Crest ²⁵⁸⁸	Vernoux
1843	Livron/Loriol ²⁵⁸⁹	
1844	Die ²⁵⁹⁰	Vernoux ²⁵⁹¹
1845	Dieulefit ²⁵⁹²	Saint Fortunat ²⁵⁹³
1846	Nyons ²⁵⁹⁴	Vernoux ²⁵⁹⁵
1847	Montmeyran/Beaumont ²⁵⁹⁶	Gluiras ²⁵⁹⁷
1848		Privas ²⁵⁹⁸
1849	Crest ²⁵⁹⁹	

-
- ²⁵⁷⁹ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (19 août 1833)
²⁵⁸⁰ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (13 octobre 1834)
²⁵⁸¹ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (28 août 1835)
²⁵⁸² ADD 166 J 25 « Registre du consistoire de Valence » (26 novembre 1838)
²⁵⁸³ « Article des Archives du christianisme (10 octobre 1840)
²⁵⁸⁴ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (1840)
²⁵⁸⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (25 juillet 1840)
²⁵⁸⁶ « Article du Lien » (2 octobre 1841)
²⁵⁸⁷ « Article du Lien (16 mai 1841)
²⁵⁸⁸ « Article du Lien » (1er octobre 1842)
²⁵⁸⁹ « Article du Lien » (23 octobre 1843)
²⁵⁹⁰ « Article de la Sentinelle » (15 octobre 1844)
²⁵⁹¹ « Article de la Sentinelle » (15 mai 1844)
²⁵⁹² « Article de la Sentinelle » (1er et 15 septembre 1845)
²⁵⁹³ « Article de la Sentinelle » (15 juillet 1845)
²⁵⁹⁴ « Article de la Sentinelle » (15 octobre et 1er novembre 1846)
²⁵⁹⁵ « Article de la Sentinelle » (1er juillet 1846)
²⁵⁹⁶ « Article de la Sentinelle » (15 juillet, 1er octobre et 1er novembre 1847)
²⁵⁹⁷ « Article du Lien » (mai 1847)
²⁵⁹⁸ « Article de la Sentinelle » (15 juillet 1848)
²⁵⁹⁹ « Article de la Sentinelle » (octobre et novembre 1849)

1850	? ²⁶⁰⁰	<i>Saint-Péray</i> ²⁶⁰¹
1851		<i>Vernoux</i> ²⁶⁰²
1853		<i>Le Pouzin</i>
1854		<i>Vernoux</i> ²⁶⁰³
1855		Toulaud
1856		<i>Le Pouzin</i> ²⁶⁰⁴ 14 pasteurs ardéchois, 1 de Haute-Loire.
1857		<i>Chalencon</i> ²⁶⁰⁵ 16 pasteurs ardéchois.
1858		Les Ollières ²⁶⁰⁶ 9 pasteurs ardéchois, 2 Anciens
1859		<i>Vernoux</i> ²⁶⁰⁷ 15 pasteurs, 2 de Haute-Loire, 3 Anciens.
1860		<i>Saint-Péray</i> ²⁶⁰⁸ 13 pasteurs ardéchois, 2 Anciens.
1861		Privas ²⁶⁰⁹ 9 pasteurs, 4 libéraux de la Drôme.
1862	Valence ²⁶¹⁰ 11 pasteurs drômois, 8 ardéchois, 3 autres pasteurs, plusieurs Anciens.	<i>Vernoux</i> ²⁶¹¹ 17 pasteurs et 1 drômois.
1863	Valence ²⁶¹² 13 pasteurs drômois, 10 ardéchois, 1 lyonnais, 1 wesleyen.	Les Ollières ²⁶¹³ 4 drômois, 11 ardéchois.
1864	Valence	
1865	Valence	
1866	Valence	
1874	Dieulefit.	
1875	Bourdeaux	Boffres
1876	Valence	
1878	? ²⁶¹⁴ La Voulte ²⁶¹⁵	

En italique sont notées les rencontres dans les Églises de tendances pré-libérales ou libérales.

²⁶⁰⁰ « Article de la Sentinelle » (15 mars et 15 juin 1850)

²⁶⁰¹ « Article de la Sentinelle » (15 juillet 1850)

²⁶⁰² « Article de la Sentinelle » (juillet 1851)

²⁶⁰³ SHPF 16 663 / 9 « Brochure de 48 pages du pasteur Durand » (1854)

²⁶⁰⁴ ADD 1 MI 395 « Registre des colloques de l'Ardèche » (14 mai 1856)

²⁶⁰⁵ ADD 1 MI 395 « Idem » (13 mai 1857)

²⁶⁰⁶ ADD 1 MI 395 « Idem » (6 mai 1858)

²⁶⁰⁷ ADD 1 MI 395 « Idem » (11 mai 1859)

²⁶⁰⁸ ADD 1 MI 395 « Idem » (27 juin 1860)

²⁶⁰⁹ ADD 1 MI 395 « Idem » (3 juillet 1861)

²⁶¹⁰ ADD 1 MI 395 « Idem » (19 novembre 1862)

²⁶¹¹ ADD 1 MI 395 « Idem » (21 mai 1862)

²⁶¹² ADD 1 MI 395 « Idem » (9 juin 1863)

²⁶¹³ ADD 1 MI 395 « Idem » 1er décembre 1863)

²⁶¹⁴ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (12 juillet 1878)

²⁶¹⁵ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (13 décembre 1878)

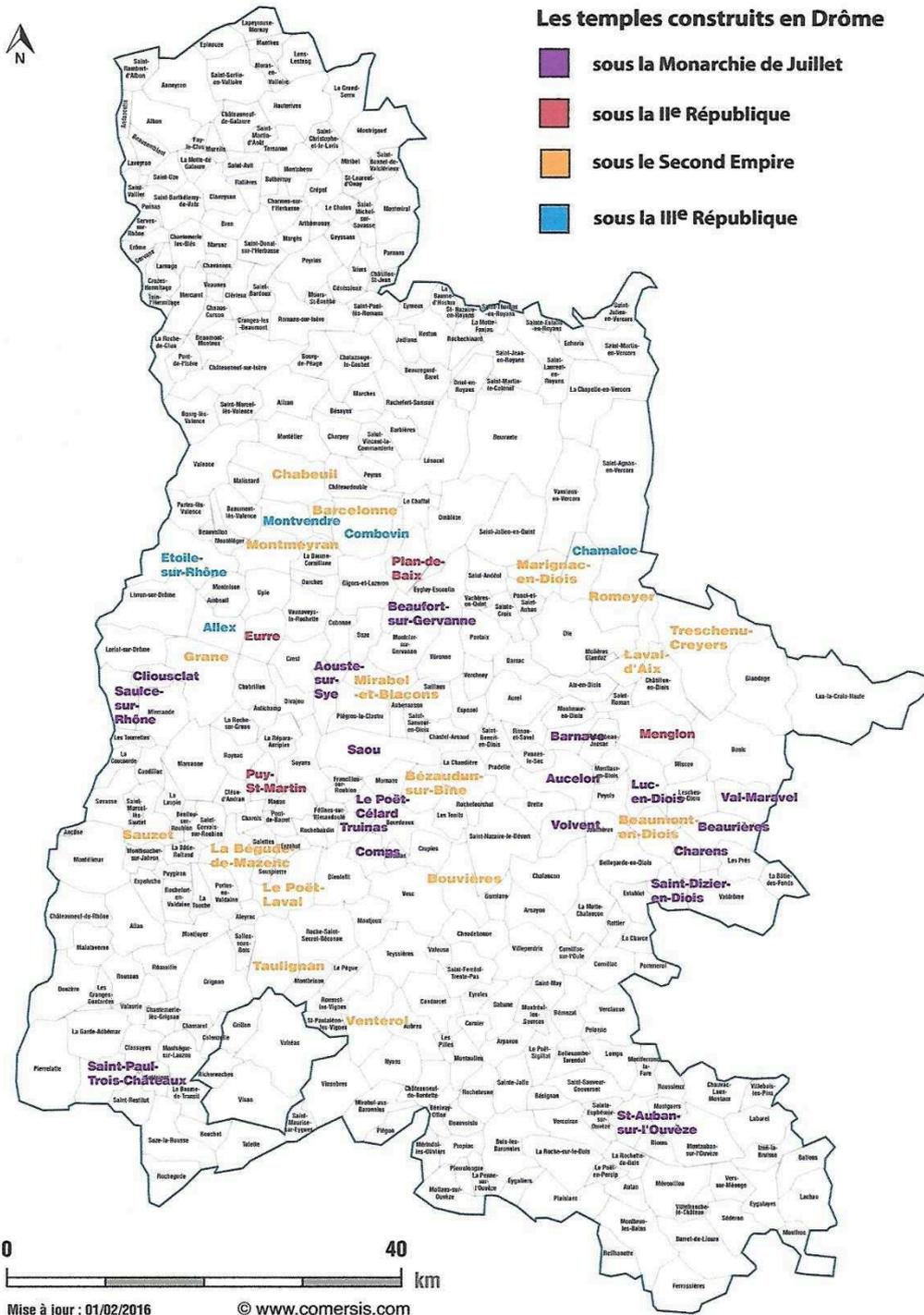
Annexe 5 : les étudiants en théologie boursiers des consistoires de Vallon et Crest

Consistoire	Étudiants concernés
Crest ²⁶¹⁶ (13 étudiants, équilibre entre Genève et Montauban, poids important de Bourdeaux).	1851 : Louis René de Bourdeaux. 1854 : Bruston de Bourdeaux. 1856 : Jean Pierre Esvêque de Beaufort-sur-Gervanne. 1858 : Joseph Lombard. 1859 : Berthouin d'Eurre. 1860 : Camille Teyssière de Bourdeaux. 1860 : Camille Rodet de Félines. 1861 : Martin de Crest (instituteur catholique). 1861 : Charles Muston de Bourdeaux. 1862 : Marcel Bouchet de Crest. 1866 : Jules Vinard de Crest. 1875 : Louis Grangeaud de Bourdeaux. 1879 : Léon Bussy de Manas Puy-Saint-Martin.
Vallon (9 étudiants, tous à Montauban) ²⁶¹⁷	1847 : François Ollier de Lagorce. 1855 : Jean-Pierre Mouline (17 ans) de Vals. 1856 : François Sauzède des Vans. 1857 : Pierre Tendil de Vallon. 1858 : Auguste Sabatier de Vallon. 1860 : Marius Sugier des Vans. 1862 : Ferdinand Dujaud des Vans. 1865 : Henri Heyraud de Vallon. 1868 : Henri Imbert de Vallon.

²⁶¹⁶ AP Crest « Registre du consistoire de Crest

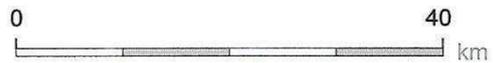
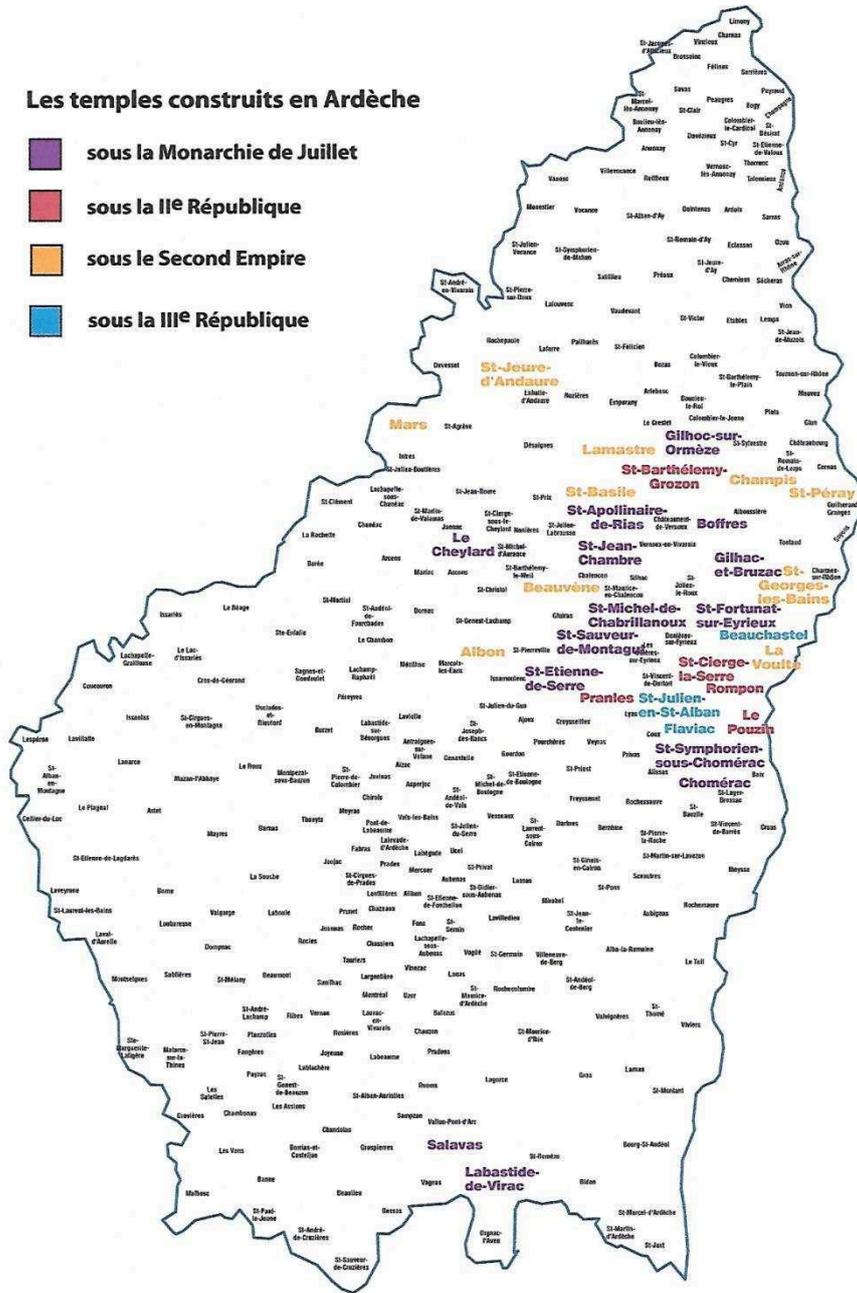
²⁶¹⁷ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (24 octobre 1847, 13 et 26 décembre 1855, 29 décembre 1856, 14 janvier 1857, 3 novembre 1858, 10 octobre 1860, 19 novembre 1862, 28 juin 1865, 10 novembre 1868)

Annexes 6 : temples construits de 1830 à 1879



Les temples construits en Ardèche

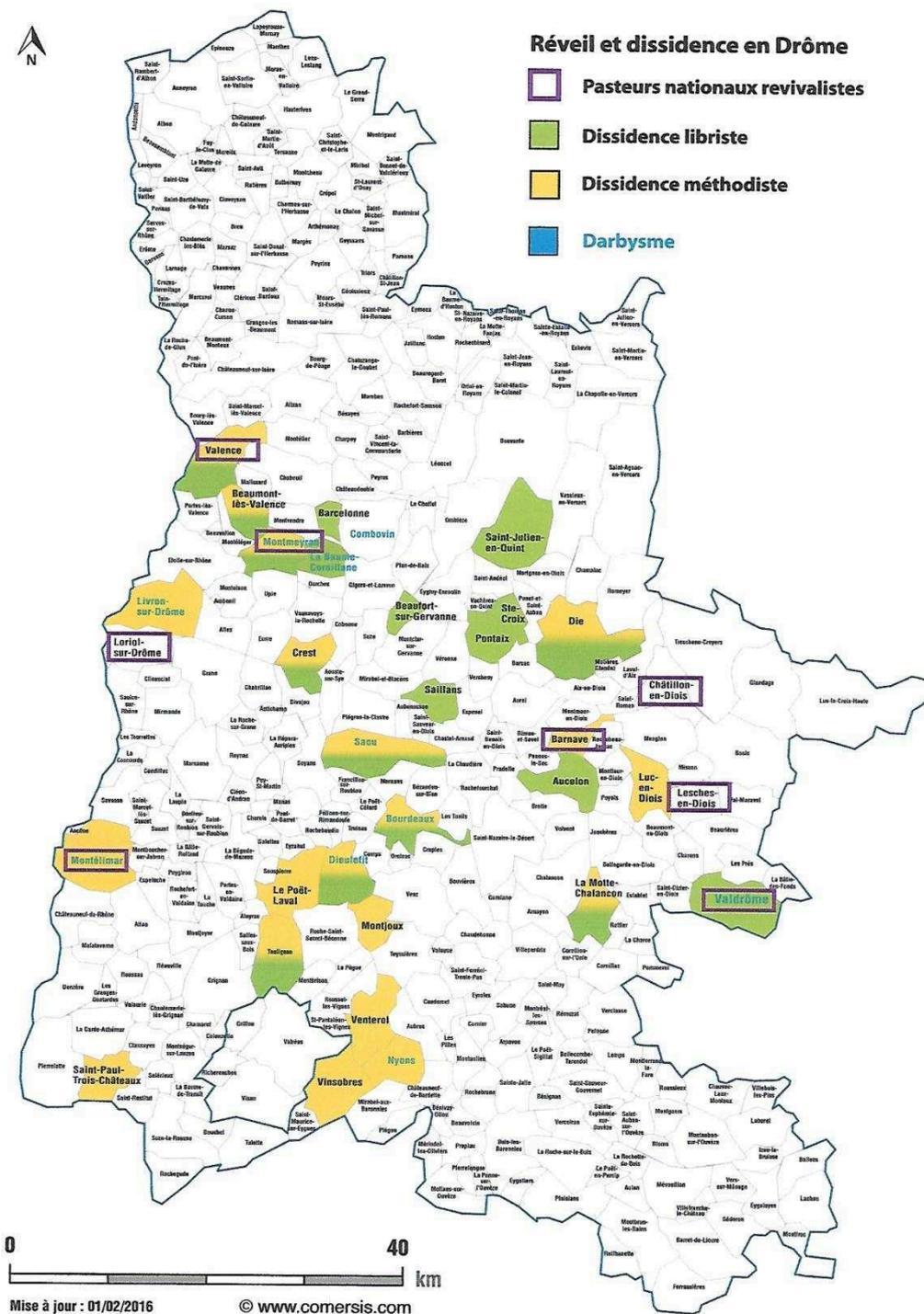
- sous la Monarchie de Juillet
- sous la II^e République
- sous le Second Empire
- sous la III^e République



Mise à jour : 07/09/2016

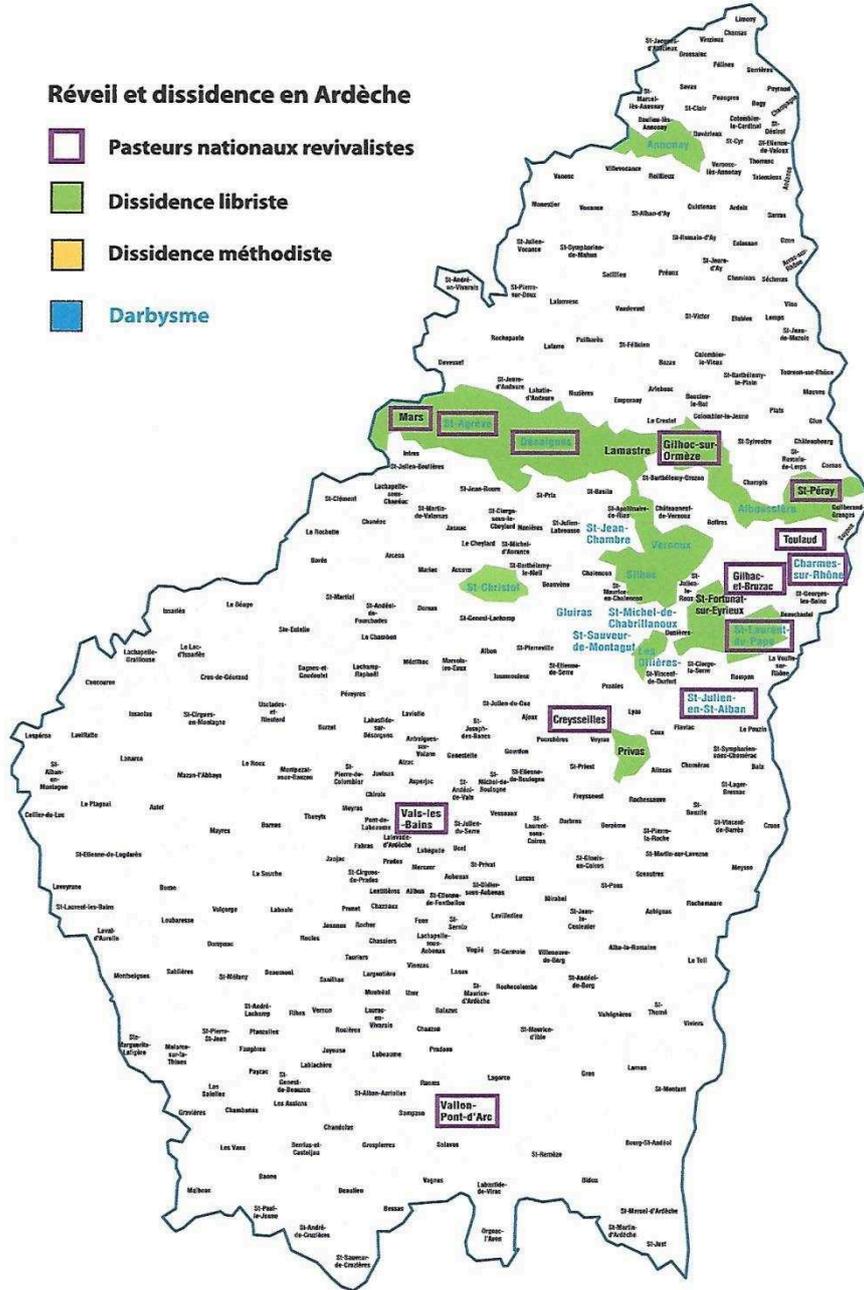
© www.comersis.com

Annexes 7 : les Églises touchées par le « Réveil »



Réveil et dissidence en Ardèche

- Pasteurs nationaux revivalistes
- Dissidence libriste
- Dissidence méthodiste
- Darbysme



Mise à jour : 07/09/2016

© www.comersis.com

Consistoire de Crest

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Bourdeaux		29 (J.F. Vernier-librisme) 36-37 (Masson -librisme) 37 : (Cook-méthodisme) 38 : (Gallienne -méthodisme) 52 : Dentan (darbysme)
Beaufort-sur-Gervanne		41 (Gausсен-Laûgt-librisme)
Saillans		34 (Vernier-librisme)
Crest		34 (Vernier-librisme) 39 (Cook-méthodisme) 51 (méthodisme)

Consistoire de Valence

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Beaumont		38 (Vernier-librisme) 39 (Cook-méthodisme)
Chabeuil (dont Combovin et Barcelonne)		38 (Vernier-librisme) 45 (Dentan-darbysme)
Livron		34 (Vernier-librisme) 52 (Dentan -darbysme)
La Baume-Cornillane		35 (Vernier-librisme) 52 (Barbe-darbysme)
Loriol	Ducros	
Etoile		38 (Vernier-librisme)
Montmeyran	52 (Sibleyras)	35 (Vernier-librisme) 39 (Cook-méthodisme) 52 (Laügt-darbysme)
Valence	Années 1840 (Meynadier)	33 (méthodisme) 38 (Vernier-librisme)

Consistoire de La Motte Chalancon

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Valdrôme	29-35 (Charlier) 36 (Meyrargues)	29 (J.F. Vernier-librisme) 37 (Darbysme)
Lesches	32 (Morache)	
Luc-en-Diois		39 (Cook-méthodisme)
Aucellon		30 (Vernier-Masson-librisme)
La Motte-Chalancon		29 (Vernier-librisme) 39 (Massot -Rostan-Cook-méthodisme)

Consistoire de Die

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Pontaix		34 (Vernier -librisme)
Sainte-Croix-en-Quint		34 (Vernier -librisme)
Barnave	35 (Boissier)	39 (Martin-méthodisme)
Chatillon	35 (Gabriac)	
Saint-Julien-en-Quint		34 (Vernier -librisme)
Die		38 (Vernier-librisme) 39 (Cook-méthodisme) 41 (Lelièvre -méthodisme)

Consistoire de Dieulefit

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Dieulefit		39 (Rostan-méthodisme) 41 (Gallienne-méthodisme) 52 (darbysme)
Nyons		20 (Cook-méthodisme), 41 (Coop - méthodisme) 55 (darbysme)
Saint-Paul-Trois- Châteaux		20 (Cook-méthodisme) 40 (Cook-méthodisme) 41 (Berrus-méthodisme)
Poët-Laval		41 (Flèche-Massot-méthodisme) 57
Montjoux		52 (méthodisme)
Vinsobres		20 (Cook-méthodisme) 57 (méthodisme)
Venterol		33 : méthodisme
Montélimar	33 (Alméras)	50 : darbysme à Saint-Gervais 52 : méthodisme à Montélimar 54 : darbysme à Marsanne (Barbe)

Consistoire de Privas

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Pranles-Creysseilles		
Privas		Philit (Librisme)
Les Fonts-du-Pouzin	33-38 (Bosc)	38 (darbysme)

Consistoire de Vallon

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Lagorce	39 (Dadre)	
Vals	38 (Momméja)	
Vallon	34 (Blanc) Années 1830 (Meynadier)	

Consistoire de la Voulte

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Charmes	49 (Arnoux)	? (Darby-darbysme)
Gilhac-Bruzac	54 (Lebrat)	
Saint-Laurent-du-Pape	54 (Lebrat)	69 (Philit-librisme) (darbysme)

Consistoire des Ollières

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Saint-Fortunat		38 (Mouretton-librisme)
Saint-Michel		70 (Bévir-darbysme)
Les Ollières	60 Gounon (pasteur)	38 (Mouretton-librisme) 41 (Philit-librisme) 70 (Bévir-darbysme)

Consistoire de Saint-Pierreville

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Saint-Christol		64 (Vergnon-Philit-librisme) Darbysme
Gluiras		Darbysme
Saint-Sauveur-de Montagut		Darbysme

Consistoire de Vernoux

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Chalencon (Silhac)		39 (Dorel-Guignard-librisme) 40/43 (Dorel-Guignard- darbysme) 67 (Darby-darbysme)
Vernoux		38 (Mouretton-librisme) 70 (Bévir-darbysme)
Saint-Jean-Chambre		70 (Bévir-darbysme)

Consistoire de Saint-Péray

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Annonay		26 (libriste) 40 (darbysme - Favez)
Toulaud	39 (Castel - suffragant)	
Saint-Péray	39 (Castel - suffragant)	38 (Barnaud-librisme)
Alboussière		38 (Mouretton-librisme) 59 (Galibert-librisme) 67 (Darby-darbysme)
Annonay		26 (Barbey-librisme) 40 (darbysme)

Consistoire de Lamastre

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Gilhoc	34-38 (Dumas)	31 (librisme)
Désaignes		1843 (darbysme - Mouretton)

Consistoire de Saint-Agrève

Églises	Réveil « Église nationale »	Dissidences
Saint-Agrève	29 (Chabal)	28 (Barbey-Dentan-librisme) 43 (Darby-Dentan-darbysme)
Saint-Romain-le-Désert	33 (Dussaut)	30 (Henriquet - librisme)

Annexe 8 : lettres du pasteur Rattier de Valence au sujet du « Réveil »

13 juillet 1833 : Maisonneuve, pasteur à Loriol, est contre « la chose mômière ». Rattier espère que le pasteur de Livron, tenté, s'en éloigne aussi.

Octobre 1833 : des Anglais sont venus au culte à Valence, en sortant ils interrogent le pasteur sur son Église : « leur allure sentait le méthodisme ». Rattier note la présence d'un « coureur méthodiste de Genève qui réside à Paris, dans l'établissement des missions ». Cet évangéliste suisse lui donne des nouvelles du pasteur Meynadier, réveillé qu'il n'apprécie guère appelé « l'homme de Vallon péniblement occupé à la construction d'un temple ». Rattier se dispute avec la fille du pasteur Gautier qui arrive de Genève. Elle dit que Raoux (pasteur à Mens) a été chassé de son Église et il va dans celle de son frère (Die). Il la traite de dévote ; elle lui parle de Barber (Barbey ?). « Que le ciel tienne loin de moi tous ces prédicateurs. Comme j'ai appris de longue main avec Astier (pasteur à Toulaud) que le raisonnement ne peut rien sur de pareils énergomènes je désire de n'avoir avec eux nul contact. ».

11 mai 1836 : Rattier critique la voix évangélique de Chabal, pasteur de Saint-Agrève, qualifié par Delétra de « pape du méthodisme »²⁶¹⁸.

21 janvier 1837 : Rattier est avec Béray, pasteur de Lamastre, pour parler du problème Bosc, pasteur méthodiste des Fonts-du-Pouzin (Bosc), révoqué par le consistoire de Privas.

21 janvier 1837 : Rattier a toujours des difficultés avec Meynadier, son collègue à Valence venu de Vallon, ouvert au réveil religieux. Il envisage de démissionner.

11 mars 1837 : Rattier parle d'une cousine de sa femme décédée qui avait épousé un paysan méthodiste du plateau ; « voilà donc deux intéressantes annonéennes qui sont allées grossir pour bien peu de temps la liste des exaltés de cette rude contrée, car Saint-Agrève n'offre pas non plus un doux climat ».

6 octobre 1837 : un repas est prévu avec Meynadier et Dussaut, « commensale » de Chabal, pasteur à Saint-Romain-le Désert, qui semble son neveu. Rattier espère pouvoir supporter sa présence.

27 mai 1837 : « Bosc sera éconduit. La chose me paraîtrait d'autant plus urgente qu'on dit ses adeptes montés au point de porter M. Hilaire à conseiller à M. Blanchon de ne pas sortir la nuit ». Hilaire est le pasteur de Privas ; Blanchon, un Ancien des Fonts-du-Pouzin, est un des industriels soyeux de la vallée de l'Ouvèze opposé à Bosc, trop écouté chez ses ouvriers !

19 juillet 1837 : la mort de Samuel Vincent à Nîmes, chantre du pré libéralisme, sonne comme une victoire pour les méthodistes. Il est question de Die : le jeune pasteur président est soumis aux pasteurs revivalistes Bonifas de Grenoble et Blanc de Vallon. Il y a des tensions entre les 2 pasteurs Raoux (pré-libéral) et Manson (revivaliste). Il espère « une tournure favorable pour la minorité nationale dans cette contrée au milieu d'une fourmilière de méthodistes ».

26 octobre 1837 : Rattier espère que le « distingué » Brunel (pré-libéral) aura le poste de Livron

17 octobre 1838 : il y a un problème à Saint-Péray entre Laplace, un Ancien, Castel, le suffragant d'Astier qualifié de méthodiste et Meynadier, pasteur revivaliste de Valence. Meynadier a offert une Bible pour le « local templier » de Saint-Péray mais pour ceux qui soutiennent Castel ; Laplace vient de se fâcher avec le méthodiste Castel et a vidé le local. Meynadier dément cela et reçoit froidement Castel chez les Aurel (la société d'édition de livres de piété) accompagné de Bosc.

24 octobre 1838 : le poste de Livron est très convoité (Mazade, Borel, Vaissette, le pasteur de Poyols, Fauriel).

²⁶¹⁸ « Journal de Delétra » (1er juin 1836)

Annexe 9 : nominations des professeurs de théologie²⁶¹⁹

En 1836, Jalaguié obtient la chaire de théologie de Montauban : *Vernoux*²⁶²⁰ et *Saint-Pierre* sont contre Jalaguié.

En 1836, Monod, qualifié par les pré-libéraux de réveillé-dissident, obtient la chaire de morale de Montauban : Saint-Agrève²⁶²¹ vote Monod, *Vernoux* et *Saint-Pierre*²⁶²² sont contre Monod.

En 1838, Nicolas obtient la chaire de philosophie de Montauban. *Vernoux*²⁶²³ est contre Nicolas.

En 1842, la chaire de droit ecclésiastique de Montauban est vacante. *Saint-Pierre*²⁶²⁴ ne choisit pas entre Poupot de Sorèze ou Sardinoux de Tournon.

En 1844, la chaire d'hébreu de Montauban est confiée au « méthodiste » Bonifas sans consultation des consistoires.

En 1849, la chaire de latin-grec à Montauban est vacante : Lamastre propose Mazade, Pédezert ou Poupot²⁶²⁵. Dieulefit²⁶²⁶ propose Poupot mais pour la chaire de philosophie ! Crest choisit Poupot²⁶²⁷.

En 1855, Bonifas obtient la chaire d'hébreu de Montauban, les votes sont partagés : Lamastre²⁶²⁸ (Reville 1, Bonifas 6), Saint-Agrève²⁶²⁹ (Bonifas, 13 voix sur 13), *Saint-Pierre*²⁶³⁰ (Reville, 4 voix sur 16), Dieulefit²⁶³¹ (Bonifas 12, Reville 6), Vallon²⁶³² (unanimité pour Bonifas), Crest²⁶³³ (Reville 10, Bonifas soutenu par le libéral Servièrè 8)

En 1860, Bois remplace Bonifas à la chaire d'hébreu de Montauban : Les Ollières²⁶³⁴ (Bois à l'unanimité), Lamastre²⁶³⁵ (Bois 12 voix sur 15), Saint-Agrève²⁶³⁶ (Unanimité pour Bois), *Saint-Pierre*²⁶³⁷ (Viguié), Vallon²⁶³⁸ (Bois 14 voix, Viguié 4 voix), Crest²⁶³⁹ (Viguié 12, Bois 9)

²⁶¹⁹ *En italique les consistoires pré libéraux ou libéraux*

²⁶²⁰ AP Vernoux « Registre du consistoire » (15 novembre 1836)

²⁶²¹ AP Saint Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (24 octobre 1836)

²⁶²² AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre » (13 janvier 1837)

²⁶²³ AP Vernoux « Registre du consistoire de Vernoux » (6 octobre 1838)

²⁶²⁴ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint Pierre » (31 mai 1842)

²⁶²⁵ « Article du Cévenol » (6 juillet 1849)

²⁶²⁶ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (7 juin 1849)

²⁶²⁷ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (28 juin 1849)

²⁶²⁸ « Article du Cévenol » (17 décembre 1855)

²⁶²⁹ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (17 décembre 1855)

²⁶³⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre » (17 décembre 1855)

²⁶³¹ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (17 décembre 1855)

²⁶³² AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (13 et 26 décembre 1855)

²⁶³³ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (19 décembre 1855)

²⁶³⁴ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (17 février 1860)

²⁶³⁵ « Article du Cévenol » (28 février 1860)

²⁶³⁶ AP Saint-Agrève « Registre du consistoire de Saint-Agrève » (27 février 1860)

²⁶³⁷ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre » (14 février 1860)

²⁶³⁸ AP Vallon « Registre du consistoire de Vallon » (29 février 1860)

²⁶³⁹ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (15 février 1860)

En 1863, Monod obtient la chaire du dogme réformé de Strasbourg : Vallon²⁶⁴⁰ (Monod).

En 1864, Monod remplace Jalaguier à la chaire de dogmatique de Montauban : Les Ollières²⁶⁴¹, Lamastre²⁶⁴², *Saint-Pierre*²⁶⁴³, Vallon²⁶⁴⁴, Crest²⁶⁴⁵ choisissent Monod.

En 1866, la chaire d'histoire ecclésiastique de Montauban, détenue par le libéral Montet, est convoitée par Bonifas, orthodoxe, et le libéral Goy : Valence²⁶⁴⁶ (Bonifas 15 voix, Goy 7 voix). *Vernoux*²⁶⁴⁷ (Goy 9 voix, Bonifas 2). Lamastre²⁶⁴⁸ (Bonifas 9 voix, Goy 3 voix). Les Ollières²⁶⁴⁹ (Bonifas), Privas (Goy), *Saint-Pierre*²⁶⁵⁰ (Bonifas), Vallon²⁶⁵¹ (Bonifas à l'unanimité), Crest²⁶⁵² (Bonifas 11, Goy 9).

En 1868, pour la chaire de dogme réformé de Strasbourg, l'orthodoxe Sabatier d'Aubenas est choisi face au libéral Goy : Valence²⁶⁵³ (Sabatier 12, Goy 8). Les Ollières²⁶⁵⁴ (Sabatier), Vallon²⁶⁵⁵ (Sabatier), *Saint-Pierre*²⁶⁵⁶ (Goy), Crest²⁶⁵⁷ (Sabatier 12, Goy 5, 2 blancs).

En 1873, l'orthodoxe Bruston d'Orléans est nommé à la chaire d'hébreu de Montauban, contre Vernes : Valence²⁶⁵⁸ (Bruston 18, Vernes 2). Les Ollières²⁶⁵⁹ (Bruston). *Saint-Pierre*²⁶⁶⁰ (Vernes 9, Bruston 4, blancs 2). Dieulefit²⁶⁶¹ (Bruston à l'unanimité), Vallon²⁶⁶² (Bruston), Crest²⁶⁶³ (Bruston 19, Vernes 4).

En 1878, Wabnitz obtient la chaire d'exégèse de Montauban : Les Ollières²⁶⁶⁴ (Wabnitz). Lamastre²⁶⁶⁵ (Wabnitz 9, 6 blancs), Vallon²⁶⁶⁶ (Unanimité pour Wabnitz après avoir lu sa profession de foi), Crest²⁶⁶⁷ (Wabnitz 13, 1 blanc).

En 1879, la chaire d'histoire ecclésiastique de Montauban revient à Doumergue : Valence²⁶⁶⁸

²⁶⁴⁰ Idem (12 décembre 1863)

²⁶⁴¹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (29 juin 1864)

²⁶⁴² AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (27 juin 1864)

²⁶⁴³ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre » (15 juillet 1864)

²⁶⁴⁴ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (29 juin 1864)

²⁶⁴⁵ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (6 juillet 1864)

²⁶⁴⁶ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (19 avril 1865)

²⁶⁴⁷ AP Vernoux « Registre du consistoire » (9 avril 1866)

²⁶⁴⁸ « Article du Cévenol » (18 avril 1866)

²⁶⁴⁹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (7 mars 1866)

²⁶⁵⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre » (22 mars 1866)

²⁶⁵¹ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (25 avril 1865)

²⁶⁵² AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (2 mars 1866)

²⁶⁵³ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (25 mai 1868)

²⁶⁵⁴ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (12 juin 1866)

²⁶⁵⁵ AP Vallon « Registre du consistoire de Vallon » (25 avril 1865)

²⁶⁵⁶ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre » (10 juin 1868)

²⁶⁵⁷ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (17 juin 1868)

²⁶⁵⁸ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (23 octobre 1873)

²⁶⁵⁹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (30 octobre 1873)

²⁶⁶⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre » (18 octobre 1873)

²⁶⁶¹ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (9 octobre 1873)

²⁶⁶² AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (28 octobre 1873)

²⁶⁶³ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (12 novembre 1873)

²⁶⁶⁴ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (13 septembre 1878)

²⁶⁶⁵ « Article du Cévenol » (16 octobre 1878)

²⁶⁶⁶ AP Vallon « Registre du consistoire de Vallon » (2 octobre 1878)

²⁶⁶⁷ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (4 décembre 1878)

²⁶⁶⁸ ADD 166 J « Registre du consistoire de Valence » (29 mai 1879)

(Doumergue, 18 voix, Goy, 2 voix). Les Ollières²⁶⁶⁹ (Doumergue). Lamastre²⁶⁷⁰ (Doumergue 13 + 2 blancs). Saint-Pierreville²⁶⁷¹ (Goy 6, Jundt 1, blanc 2), Vallon²⁶⁷² (Doumergue), Crest²⁶⁷³ (Doumergue 13, 4 blancs, 1 abstention).

Annexe 10 : réactions de Montmeyran (la suffragance d'Athanase Coquerel fils)²⁶⁷⁴

« Puisque les circonstances actuelles mettent en demeure les corps ecclésiastiques de se prononcer sur la mesure grave et douloureuse prise par l'honorable conseil presbytéral de Paris, relativement à la suffragance de M. le pasteur Athanase Coquerel fils ; le conseil presbytéral de Montmeyran déclare qu'à ses yeux la vraie question n'est pas de savoir si celui de Paris en ne prolongeant pas à M. Coquerel fils ses fonctions pastorales a été dans le plein exercice de ses droits, ce qui est incontestable, mais s'il a accompli un devoir de fidélité chrétienne envers l'Évangile et l'Église réformée. Le conseil pleinement convaincu que Jésus-Christ n'avait pas fait une promesse vaine et illusoire à ses apôtres en leur annonçant que le Saint-Esprit qu'Il leur enverrait, leur enseignerait toutes choses et conduirait dans toute la vérité ; persuadé, par suite, que le nouveau Testament est digne de toute créance lorsqu'il pose comme des faits incontestables la divinité éternelle de Jésus-Christ en même temps que son humanité, sa naissance miraculeuse, le caractère expiatoire de sa mort, sa résurrection, son ascension au ciel, l'envoi du Saint-Esprit à ses disciples le jour de Pentecôte ; considérant que ces grands faits retranchés, il ne reste plus d'Évangile, et que c'est sur ces faits même, hautement proclamés par la prédication des Apôtres que ceux-ci ont basé les doctrines fondamentales du christianisme et qu'ils ont exposés dans leurs écrits, telle que la justification par la foi de l'homme pécheur et condamné, la nécessité des bonnes œuvres comme conséquence inévitable de la foi agissante, la nécessité de la nouvelle naissance et la sanctification par le Saint-Esprit, la rédemption de l'être humain tout entier âme et corps ; remarquant d'ailleurs que la réforme est le retour aux doctrines apostoliques et non la suppression ni la modification de ces doctrines ; que le protestantisme historique et réel n'est pas le libre examen sans autre critère que la raison et la conscience individuelle, mais le libre examen basé sur l'autorité divine des Saintes Écritures ; frappé en outre de ce fait que nos héroïques et pieux ancêtres ne sacrifiaient pas leur repos, leurs biens, et leurs vies au principe abstrait et froid du libre examen, mais aux croyances évangéliques qui faisaient la vie et la joie de leurs âmes ; considérant que tout fidèle conseil presbytéral de l'Église chrétienne réformée doit veiller avec soin à ce que les pasteurs prêchent franchement les doctrines essentielles et vitales de l'Église primitive ; mais attendu que M. le pasteur Athanase Coquerel fils n'a pas les croyances des Apôtres, ni de l'Église réformée comme cela ressort avec une profonde évidence de sa profession de foi même ; pour ces diverses raisons énumérées, le conseil presbytéral de Montmeyran résout par l'affirmative la question qu'il s'est posée et donne son approbation pleine et entière à l'honorable conseil de Paris de ne pas avoir renouvelé la suffragance de M. Coquerel, quelles que soient d'ailleurs les qualités qui peuvent distinguer ce pasteur ».

²⁶⁶⁹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (28 mars 1879)

²⁶⁷⁰ « Article du Cévenol » (4 avril 1879)

²⁶⁷¹ AP « Registre du consistoire de Saint Pierreville » 18 octobre 1879)

²⁶⁷² AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (22 avril 1879)

²⁶⁷³ AP Crest « Registre du consistoire de Crest » (25 mai 1879)

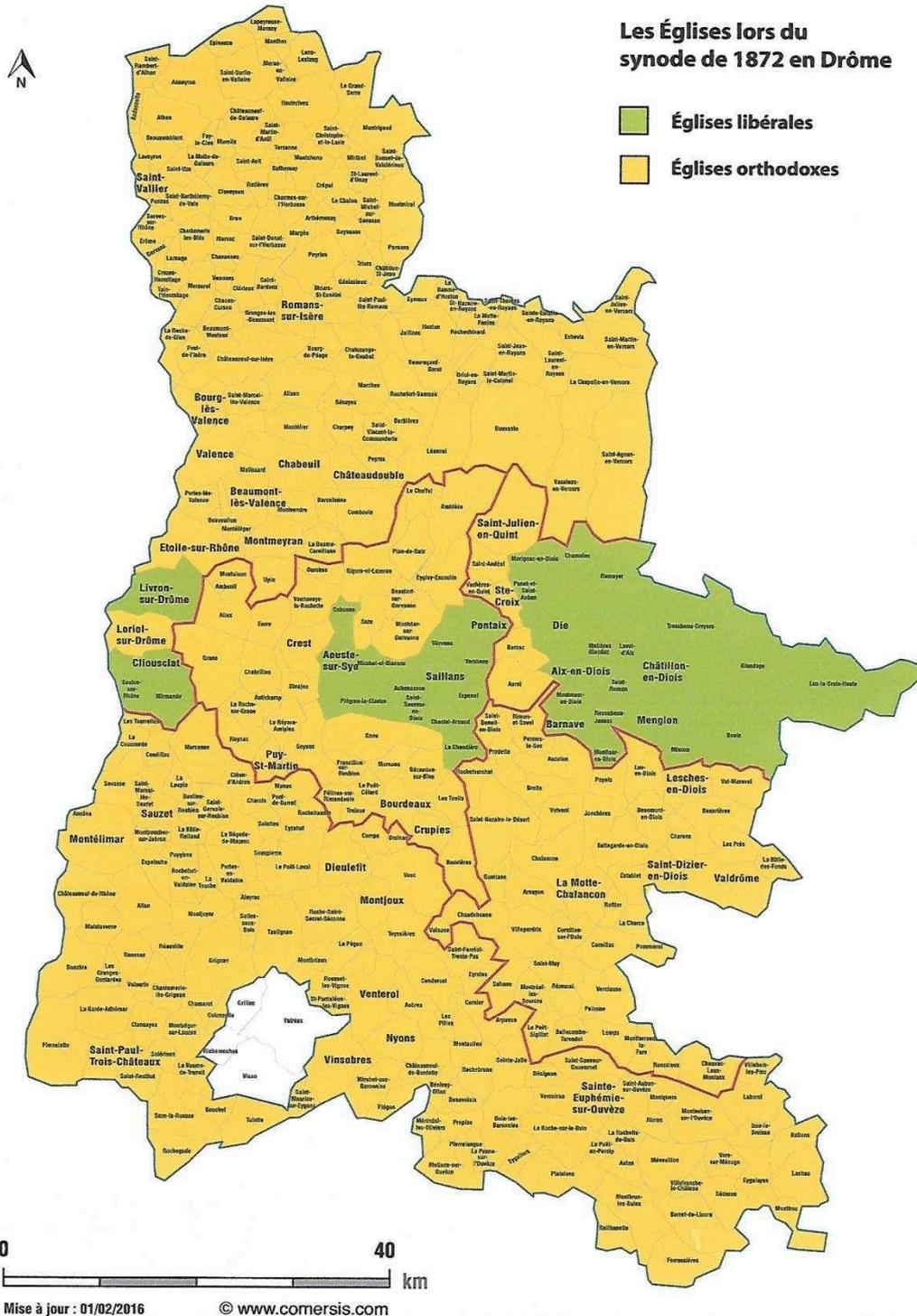
²⁶⁷⁴ AP Montmeyran « Registre du conseil presbytéral de montmeyran » (26 juin 1864)

Annexe 11 : réactions pastorales à la création de la « Société des Intérêts généraux du protestantisme »²⁶⁷⁵

Consistoires	Refusent	Acceptent	Sans avis
Valence	<i>Rattier</i> (Valence), Meynadier (Valence), Armand (Beaumont), <i>Maisonneuve</i> (Loriol), <i>Mazade</i> (Livron)		<i>Borel</i> (Châteaudouble)
Dieulefit	Brun (Dieulefit), Péduran (Dieulefit) Cuche (Poët-Laval), Roman (Montélimar), Théron (Vinsobres), Paul (Saint-Paul), Ducros (Nyons)		Gauthier (Sainte-Euphémie)
Crest	Arnaud (Crest), André (Crupies), <i>Muston</i> (Bourdeaux)		
Die	<i>Raoux</i> (Die), Tarrou (Saint-Julien)		Boissier (Barnave), <i>Charra</i> (Pontaix), Manson (Die)
La Motte-Chalancon	Fauriel (Poyols)	Daudé (Valdrôme)	Arnaud (La Motte), Renoux (La Motte), Roman (Lesches)
Privas	<i>Hilaire</i> (Chomérac), <i>Vincens</i> (Privas)		
Vallon		Blanc (Vallon), Dadre (Lagorce), Momméja (Vals)	Guérin (Les Vans)
La Voulte	<i>Demagnin</i> (Saint-Fortunat), Galtier (Les Ollières), <i>Vaissette</i> (Toulaud)		Brunel (Charmes), Meyer (Saint-Laurent), <i>Sardinoux</i> (Tournon)
Vernoux	<i>Lanthois</i> (Chalencon), <i>Roux</i> (Boffres), <i>Vaissette</i> (Saint-Jean-Chambre)		
Lamastre	Brisset (Désaignes)	Rouffineau (La Bâtie)	Dumas (Gilhoc)
Saint-Agrève	Bertrand (Annonay)	Chabal (Saint-Agrève)	
Saint-Pierre-ville	<i>Alcals</i> (La Pervenche), <i>Broussous</i> (Saint-Christol), <i>Dejours</i> (Saint-Pierre-ville), <i>Rouquette</i> (Gluires)		
Total	33 dont 18 Drômois et 15 Ardéchois, dont 15 <i>pré-libéraux</i>	6 dont 1 Drômois et 5 Ardéchois, dont 2 revivalistes	13 dont 8 Drômois et 5 Ardéchois, dont 1 revivaliste et 3 <i>pré-libéraux</i>

²⁶⁷⁵ « Article du journal le Lien » (1842)

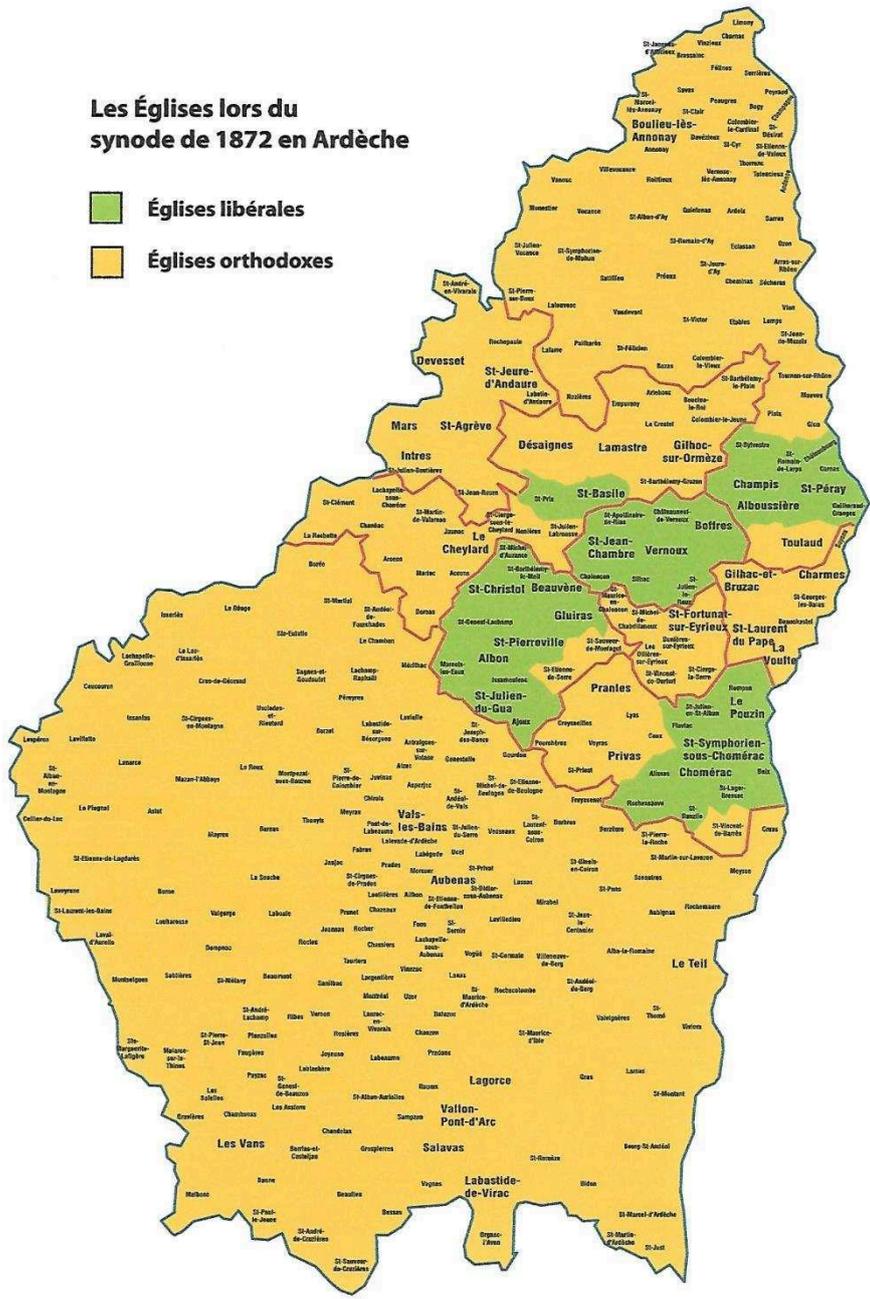
Annexes 12 : les Églises libérales et orthodoxes après le synode de 1872





Les Églises lors du synode de 1872 en Ardèche

- Églises libérales
- Églises orthodoxes



Mise à jour : 07/09/2016 © www.comersis.com

Annexes du chapitre 3

Annexe 1 : courriers des lecteurs au sujet de la loi de Séparation^{2676 2677}

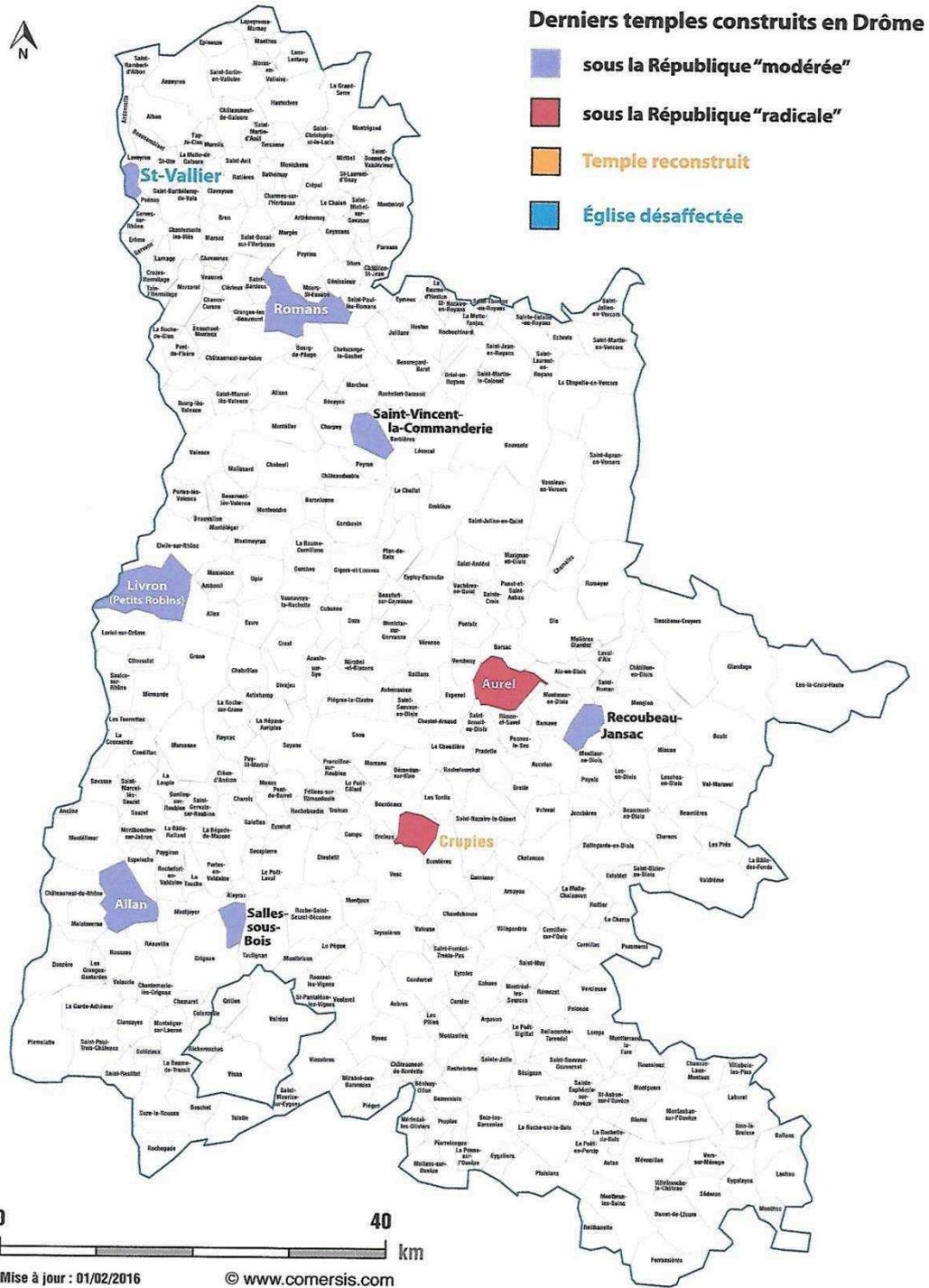
« Qu'il soit permis à un laïc d'exprimer simplement mais franchement ce qu'il pense de la grande épreuve que l'Église est appelée tôt ou tard à traverser, j'ai nommé la séparation. Et tout d'abord cessons de gémir si fort et de crier si haut qu'elle pourrait être la ruine et la mort de nos Églises. Quelle faible confiance en nous-mêmes et quelle triste idée de notre force et de notre vitalité nous devons donner à nos adversaires ! Oui, il est peu digne de se poser en victime et de prendre vis-à-vis des pouvoirs une attitude suppliante qui tranche avec la fermeté et la haute indépendance de nos pères sous des gouvernements plus tyranniques. Pour moi je suis fermement convaincu que l'épreuve sera douloureuse sans doute, mais salutaire. Quant au danger qu'elle doit faire courir à la foi, il n'existe au fond que dans notre imagination apeurée. Laissons donc, tranquilles, s'accomplir une réforme au fond bien nécessaire et n'essayons pas d'enrayer un mouvement d'idées contre lequel nous ne pouvons rien. Que notre honneur soit de guider ce mouvement et non d'être à la remorque, de canaliser ces nobles aspirations au lieu d'en subir les influences parfois nuisibles ».

« Monsieur le Directeur, connaissant votre esprit de large tolérance, j'y fais appel pour exprimer, par la voie de votre journal, les appréhensions que nous cause, à nous protestants, comme aux catholiques, l'application désormais prochaine de la loi de séparation des Églises et de l'État. Ces appréhensions, je les trouve très clairement formulées dans ce remarquable article du Cévenol, organe protestant de la région, article dont l'auteur est un pasteur qui occupe une situation en vue dans le protestantisme ardéchois : avec la séparation que le Sénat va ratifier dans quelques jours, notre Église traversera une des crises les plus graves de son histoire. Les optimistes envisagent avec une froide sérénité cette prochaine éventualité. Rien dans cet événement dont ils ne calculent pas toute la portée ou n'entrevoient pas les conséquences redoutables, n'est de nature à les émouvoir. Et quand nous poussons un cri d'alarme, quand nous essayons de faire sortir le peuple protestant de son apathie et de son indifférence, on a l'air de croire que nous manquons de confiance en Dieu et en l'Église. Non certes, mais la confiance n'exclut pas la prévoyance, et alors que dans tous les autres domaines, notre esprit s'ingénie à trouver la meilleure voie à suivre et fait preuve d'une sagacité remarquable, pourquoi dans le domaine religieux et surtout dans la question de la séparation, fermerions les yeux volontairement sur les faits qui vont invariablement se produire ? Or, veut-on savoir ce qui va se passer : le nombre des pasteurs et par conséquent des Églises, va se trouver diminué d'un tiers, disent certains, de la moitié prétendent d'autres. Et quant à ceux qui resteront on se demande ce que sera leur situation. Ah ! Ce n'est pas que les Églises, du moins dans leur grande majorité, n'est le désir de conserver leurs conducteurs spirituels, mais elles ne sont pas disposées à s'imposer les sacrifices nécessaires. Il y a bien la caisse centrale, mais cette pauvre caisse est l'objet de toutes les convoitises, et serait, si elle se laissait faire, le plus beau des prétextes pour favoriser l'avarice ou l'indifférence des fidèles. Mais si les Églises n'alimentent pas cette caisse, qui donc lui fournira ses subsides ? Nous avons entendu beaucoup d'opinions sur ce sujet et il résulte que lorsque l'on fait la synthèse des idées émises, que chaque église devra payer complètement, ou dans une large mesure tout au moins son pasteur. Que les membres de nos Églises le sachent, le lendemain de la séparation, ils devront s'imposer des sacrifices, ils devront sortir de leur somnolence et montrer autrement qu'en paroles qu'ils sont réellement attachés à la religion chrétienne et à l'Église réformée. Un protestant libéral ».

²⁶⁷⁶ « Article du Cévenol » (15 janvier 1905)

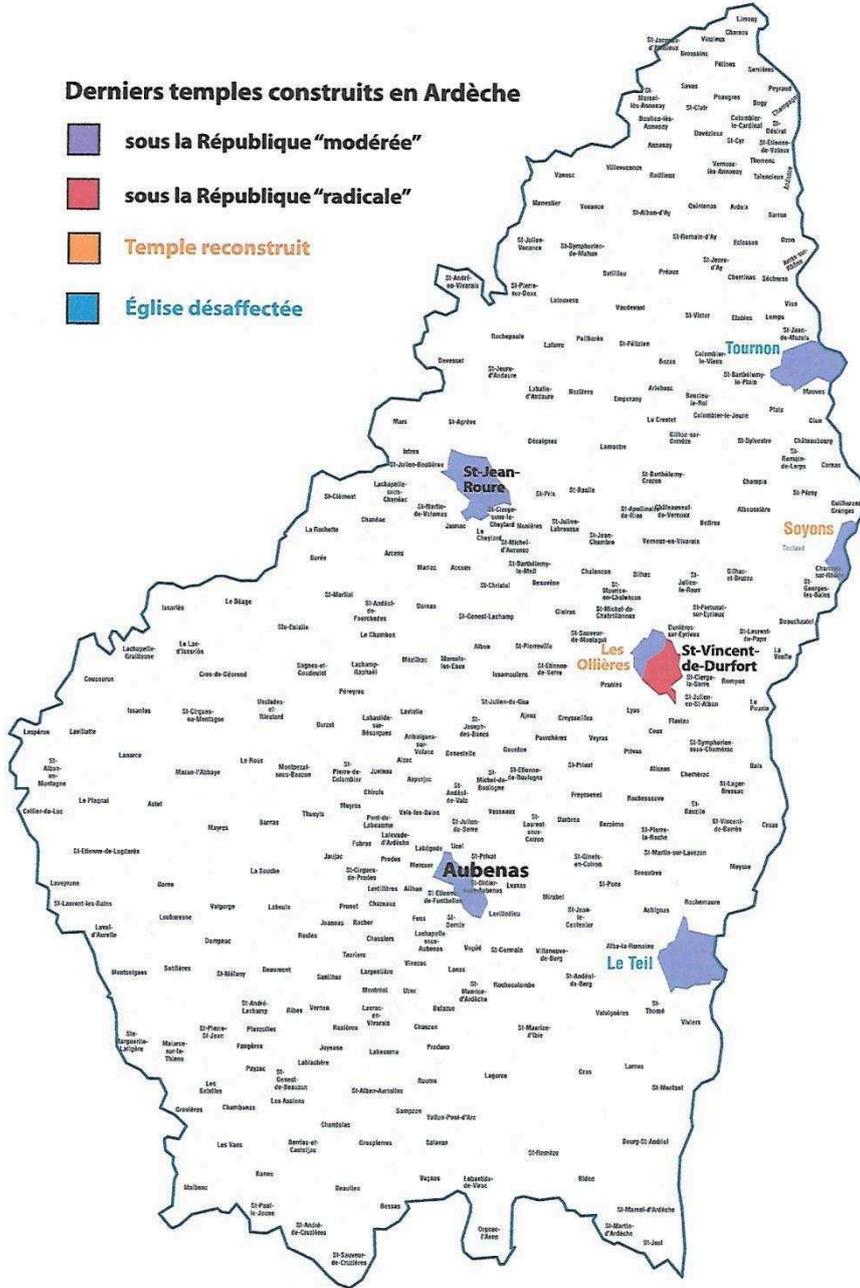
²⁶⁷⁷ « Article du Journal de Montélimar » (15 novembre 1905)

Annexes 2 : Les derniers temples construits de 1879 à 1905



Derniers temples construits en Ardèche

- sous la République "modérée"
- sous la République "radicale"
- Temple reconstruit
- Église désaffectée



Mise à jour : 07/09/2016 © www.comersis.com

Annexe 3 : les synodes particuliers officiels

	Basse Ardèche XVIIe circonscription	Haute Ardèche XVIIIe circonscription	Drôme XIXe circonscription
	Consistoires: - Vallon - Privas - la Voulte - les Ollières - Saint-Pierre-ville	Consistoires : - Saint-Péray - Lamastre - Saint-Agrève - Vernoux - Saint-Voy (Haute-Loire)	Consistoires : - Valence - Crest - Dieulefit - la Motte-Chalancon - Die
1879			
1880		Lamastre	
1881		Lamastre	Montélimar
1882		Lamastre	Valence
1883		Lamastre	Nyons
1884		Lamastre	
1885		Saint-Agrève	Beaumont
1886		Tournon	Poët-Laval
1887	Lagorce	Lamastre	Crest
1888	Saint-Laurent-du-Pape	Annonay	Montmeyran
1889	Charmes	Saint-Agrève	Bourdeaux
1990	Salavas	Tournon	Vinsobres
1891	Les Vans	Lamastre	Valence
1892	Saint-Sauveur-de-Montagut	St Voy	Dieulefit
1893	Saint-Symphorien	Lamastre	
1894	Aubenas	Annonay	Poët-Laval
1895	Les Ollières	Tournon 1 Tournon 2	Loriol
1896	Vallon	Pas de synode	Nyons
1897	Labastide-de-Virac	Annonay	Beaumont-lès-Valence
1898	Pas de synode	Lamastre	Crest
1899	Privas	Saint-Péray	Dieulefit
1900	Pas de synode	Annonay	Valence
1901	Lagorce	Lamastre	Montélimar
1902	Vals	Annonay	Crest
1903	Les-Fonts-du-Pouzin	Le Mazet-Saint-Voy	Chabeuil
1904	Saint-Fortunat	Alboussière	Bourdeaux
1905	La Voulte Les Ollières	Le Chambon Annonay	Montmeyran Nyons

Annexe 4 : élections des professeurs dans les facultés de théologie

En 1886, la chaire de philosophie de Montauban est vacante. Meyer²⁶⁷⁸ (orthodoxe) est choisi par 65 consistoires contre 38 (dont Vernoux) pour Bénézech (libéral) mais au sein du le conseil central il y a 7 voix contre 7 donc ce dernier nomme Allier ce qui entraîne les protestations des Anciens des Ollières²⁶⁷⁹ : « *même sous l'Empire le ministre suivait les consignes des consistoires !* ». Le consistoire de Lamastre²⁶⁸⁰ à majorité orthodoxe choisit le pasteur libéral par 9 voix contre 5 alors que celui de Dieulefit²⁶⁸¹ vote sans surprise pour Meyer tout comme celui de Vallon²⁶⁸². Die (13 contre 2) et Vernoux choisissent Bénézech²⁶⁸³.

En 1891, c'est le poste d'exégèse en Nouveau Testament qu'il faut pourvoir à Paris. Stapfer²⁶⁸⁴ est choisi à l'unanimité par le consistoire de Lamastre tout comme à Saint-Pierreville²⁶⁸⁵ Valence²⁶⁸⁶, Dieulefit²⁶⁸⁷ et Vallon²⁶⁸⁸.

En 1892, trois postes sont vacants. Pour celui de philosophie, les consistoires se divisent : Lamastre²⁶⁸⁹ (Leenhardt 10 contre Bois 4). Saint-Pierreville²⁶⁹⁰ (Bois 10, Leenhardt 5, 1 blanc). Valence²⁶⁹¹ (Leenhardt 12, Bois 10), Vallon²⁶⁹² (Bois 10, Leenhardt 9).

Pour celui de morale et de théologie pratique, il en est de même : Lamastre²⁶⁹³ (Bois 11 contre Meyer 2 et Bertrand 1). Les Ollières²⁶⁹⁴ (Bertrand). Valence²⁶⁹⁵ (Bois 20, Meyer 1), Vallon²⁶⁹⁶ (Meyer 10 voix contre 9 à Bertrand).

Celui de patristique, Nouveau Testament, et grec est aussi convoité : Valence²⁶⁹⁷ (Bertrand 14, Montet 6), Lamastre²⁶⁹⁸ (Montet 9, Bertrand 4 Meyer 1) Vallon²⁶⁹⁹ (Bertrand 19 voix).

En 1895, Maury est choisi par Dieulefit²⁷⁰⁰ et Vallon²⁷⁰¹ pour occuper la chaire de théologie pratique de Montauban. Vallon²⁷⁰² choisit à l'unanimité Henri Bois pour la chaire de théologie systématique de Montauban.

²⁶⁷⁸ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (26 août 1886)

²⁶⁷⁹ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (24 mai 1887)

²⁶⁸⁰ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (3 septembre 1886)

²⁶⁸¹ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » 18 juin 1886

²⁶⁸² AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (31 août 1886)

²⁶⁸³ « Article du Protestant libéral » (Août 1886)

²⁶⁸⁴ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (21 avril 1891)

²⁶⁸⁵ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (1er avril 1891)

²⁶⁸⁶ ADD 166J28 « Registre du consistoire de Valence » (20 avril 1891)

²⁶⁸⁷ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (10 avril 1891)

²⁶⁸⁸ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (12 mai 1891)

²⁶⁸⁹ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (2 juin 1892)

²⁶⁹⁰ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierreville » (16 mai 1892)

²⁶⁹¹ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (9 juin 1892)

²⁶⁹² AP Vallon Pont d'Arc « registre du consistoire de Vallon » (24 mai 1892)

²⁶⁹³ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (2 juin 1892)

²⁶⁹⁴ AP Les Ollières « Registre du consistoire des Ollières » (17 mai 1892)

²⁶⁹⁵ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (9 juin 1892)

²⁶⁹⁶ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (24 mai 1892)

²⁶⁹⁷ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (9 juin 1892)

²⁶⁹⁸ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (2 juin 1892)

²⁶⁹⁹ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (24 mai 1892)

²⁷⁰⁰ AP Dieulefit « Registre du conseil presbytéral de Dieulefit » (4 octobre 1895)

²⁷⁰¹ AP Vallon Pont d'Arc « Registre du consistoire de Vallon » (25 septembre 1895)

²⁷⁰² Idem (30 avril 1895)

En 1901, la chaire de dogme réformé de Paris est l'objet de fortes luttes : Monnier²⁷⁰³ est choisi par 33 consistoires libéraux et 30 synodaux, Bertrand par 38 synodaux et 1 libéral. Monnier (Crest, Die, Dieulefit, Lamastre, Privas, Saint-Péray, Saint-Pierre-ville, Valence, Vernoux). Bertrand (La Motte-Chalancon, les Ollières, Saint-Agrève, Vallon). À Lamastre²⁷⁰⁴ la division doctrinale est toujours là, Monnier a 10 voix et Bertrand 4 tout comme à Saint-Pierre-ville²⁷⁰⁵ (Monnier 9 contre Bertrand 5), à Valence²⁷⁰⁶ (Monnier 16, Bertrand 7), Dieulefit²⁷⁰⁷ (Monnier 14 voix et Bertrand 7) et Vallon²⁷⁰⁸ (Ernest Bertrand, 13 voix, contre 3 voix à Jean Monnier).

²⁷⁰³ « Article du Christianisme au XIXe siècle » (1er novembre 1901)

²⁷⁰⁴ AP Lamastre « Registre du consistoire de Lamastre » (23 août 1901)

²⁷⁰⁵ AP Le Cheylard « Registre du consistoire de Saint-Pierre-ville » (14 août 1901)

²⁷⁰⁶ ADD 166 J 28 « Registre du consistoire de Valence » (3 octobre 1901)

²⁷⁰⁷ AP Dieulefit « Registre du consistoire de Dieulefit » (23 juillet 1901)

²⁷⁰⁸ AP Vallon « Registre du consistoire de Vallon » (25 septembre 1901)

Annexes du chapitre 4

Annexe 1 : les élections des conseils presbytéraux de 1853 à 1904²⁷⁰⁹

Consistoire de Lamastre (AN F 19 10 251)

Années	Lamastre	Désaignes	Gilhoc	Saint-Basile	Le Cheylard
1852	179/131 (73.2) 179/72 (40.2)	260/186 (71.5) 260/83 (31.9)	159/71 (46.7)	235/95 (40.4) 235/94 (40)	
1856	193/28 (14.5)	104/53 (51)	144/36 (25)	215/53 (24.7)	
1859	192/127 (66.1)	260/98 (37.7)	147/36 (24.5)	198/94 (47.5)	
1862	225/105 (46.7)	260/145 (55.8)	148/42 (28.4)	154/52 (33.8)	
1865	205/96 (46.8)	251/122 (48.6)	91/36 (39.7)	137/52 (38)	
1868	230/79 (34 .3)	195/84 (43.1)	150/54 (36)	130/76 (58.5)	
1871	236/110 (46.6)	195/35 (17.9)	150/53(35.3)	130/22 (16.9)	72/38(52.8)
1874	119/79 (66.4)	92/51(55.4)	62/43 (69.4)	Refus	74/47 (63.5)
1877	162/110 (67.9)	120/66 (55)	164/69 (42.1)	94/34 (36.2)	67/48 (71.6)
1881	148/86 (58.1)	138/64 (46.4)	148/54 (36.5)	99/47 (47.5)	75/38 (50.7)
1883	153/74 (48.4)	135/69 (51.1)	146/33 (22.6)	133/90 (67.7)	66/24 (36.4)
1886	158/70 (44.3)	227/85 (37.4)	133/56 (42.1)	135/94 (69.6)	78/31 (39.7)
1889	146/51 (34.9)	234/108 (46.2)	109/27 (24.8)	147/85 (57.8)	72/35 (48.6)
1892	144/36 (25)	333/143 (42.9)	141/55 (39)	154/65 (42.2)	67/37 (55.2)
1895	175/50 (28.6)	332/114 (34.3)	145/42 (29)	147/65 (42.2)	92/41 (44.6)
1898	186/88 (47.3)	338/140 (41.4)	144/65 (45.1)	153/49 (32)	93/48 (51.6)
1901	176/84 (48.3)	335/98 (29.3)	143/41 (28.7)	154/32 (20.8)	83/42 (50.6)
1904	202/106 (52.5)	330/121 (36.7)	150/34 (22.7)	153/60 (39.2)	85/31 (36.5)

L'Église de Saint-Basile-Lapra est la seule Église libérale du consistoire. La forte croissance des membres électeurs à Désaignes dès 1886 s'explique par la fin du long ministère problématique du pasteur Brisset (52 ans jusqu'en 1884) qui, par son manque de zèle, a permis la multiplication des dissidences. Il est à noter la faiblesse généralisée de la participation électorale, particulièrement à Saint-Basile (Église libérale, où les hommes éloignés du temple sont maintenus sur les listes) et à Gilhoc (Église marquée par le ministère revivaliste du pasteur Dumas, où seuls les hommes pieux semblent se déplacer pour voter).

²⁷⁰⁹ Classement par consistoire puis eglise locale : Inscrits/votants (%).

Consistoire de Saint-Péray (archives au Bouschet de Pranles)

	Saint-Péray	Toulaud	Alboussière	Annonay	Champis	Tournon
1852	72/67 (93)	200/103 (51,5)	315/161 (51)			
1856	75/66 (88)	212/130 (61,3)	254/152 (60)			
1859	77/65 (86,5)	200/106 (53)	230/140 (55)			
1862	78/59 (75,5)	185/76 (41,1)	360/148 (41,1)			
1865	79/60 (76)	211/126 (59,9)	290/164 (56,6)	162/108 (66,7)		
1868	69/47 (68,1)	216/58 (26,9)	287/174 (60,6)	288/149 (51,7)		
1871	87/65 (74,7)	235/47 (20)	398/227 (57)	310/153 (49,4)		
1874	82/61 (74,4)	261/109 (41,8)	366/207 (56,6)	212/147 (69,3)		
1877	43/37 (86)	268/129 (48,1)	385/146 (37,9)	204/115 (51,5)		
1881	82/61 (74,4)	254/65 (25,6)	163/75 (46)	188/86 (45,7)	182/89 (48,9)	38/28 (73,7)
1883	81/57 (70,4)	247/53 (21,5)	174/89 (51,4)	192/93 (48,4)	183/20 (10,9)	43/29 (67,4)
1886	87/56 (64,4)	230/59 (25,7)	160/78 (48,8)	180/78 (43,3)	170/43 (25,3)	52/36 (69,2)
1889	89/43 (48,3)	232/54 (23,3)	188/71 (37,8)	162/53 (32,7)	189/29 (15,3)	51/36 (70,6)
1892	92/38 (41,3)	234/60 (25,6)	170/83 (48,8)	174/76 (43,7)	180/60 (33,3)	48/33 (68,8)
1895	92/32 (34,8)	220/18 (8,2)	165/45 (27,3)	179/61 (34,1)	185/30 (16,2)	56/36 (64,3)
1898	137/107 (78,1)	218/32 (14,7)	155/33 (21,3)	168/81 (48,2)	160/53 (33,1)	61/44 (72,1)
1901	154/72 (46,8)	255/69 (27,1)	138/23 (16,7)	146/61 (41,8)	173/43 (24,9)	58/36 (62,1)

Alboussière et Saint-Péray sont libérales au début des années 1870, mais de façon paradoxale les listes électorales sont épurées comme dans les autres Églises évangéliques. Entre 1895 et 1898, la crise « Boode » à Saint-Péray amène un regain notable de la participation électorale. La fin problématique du long ministère du pasteur Roustain à Toulaud (51 ans jusqu'en 1901) amène une désaffection quasi totale de la participation électorale mais les hommes qui s'abstiennent restent cependant inscrits.

Consistoire des Ollières (AN F 19 10 252) :

	Les Ollières	Saint-Fortunat	St Michel	Saint-Cierge
1856	?/36	?/55	?/22	
1859	250/59 (23.6)	251/35 (13.9)	168/29 (17.3)	
1862	?	?	?	
1865	220/64 (29.1)	98/75 (76.5)	153/53 (34.6)	
1868	250/57 (22.8)	251/74 (29.5)	138/43 (31.2)	
1871	189/68 (36)	102/26 (25.5)	128/16 (12.5)	108/49 (45.4)
1874	116/95(81.9)	100/53 (53)	39/29 (74.4)	106/91 (85.8)
1877	114/65 (57)	98/40 (40.8)	41/31 (75.6)	113/43 (38.1)
1881	105/84 (80)	110/73 (66.4)	108/56 (51.9)	131/112 (85.5)
1883	?/63	?/62	?/56	?/69
1886	160/75 (46.9)	116/110 (94.8)	103/73 (70.9)	138/84 (60.9)
1889	192/99 (51.6)	110/66 (60)	106/29 (27.4)	140/111 (79.3)
1892	187/100 (53.5)	106/62 (58.5)	121/31 (25.6)	144/64 (44.4)
1895	172/80 (46.5)	97/55 (56.7)	120/20 (16.7)	129/44 (34.1)
1898	160/112 (70)	98/72 (73.5)	117/46 (39.3)	133/48 (36.1)
1901	173/117 (67.6)	112/70 (62.5)	113/48 (42.5)	135/51 (37.8)
1904	211/123 (58.3)	109/50 (45.9)	112/51 (45.5)	147/63 (42.9)

L'Église de Saint-Cierge-la-Serre est libérale à partir des années 1870, elle est formée de deux villages auparavant dans les Églises des Ollières et de Saint-Fortunat ; les élections sont serrées dans la décennie 80 donc la participation élevée. L'Église de Saint-Fortunat est orthodoxe mais avec une forte minorité libérale ; en 1906, c'est la seule Église ardéchoise « synodale » à adhérer à l'Union des Églises réformées libérales.

Consistoire de Privas (ADA 82 J 4)

	Privas	Les Fonts	Creysseilles	Chomérac	Le Pouzin	St-Symphorien
1853	131/59 (45)	274/159 (58)	159/61 (38.4)	185/130 (70.3)	151/133 (88.1)	
1856	?/43	270/41 (15.2)	169/20 (11.8)	202/109 (54)	101/42 (41.6)	
1859	135/31 (23)	244/80 (32.8)	115/22 (19.1)	117/88 (75.2)	111/58 (52.3)	
1862	122/48 (39.4)	313/108 (34.5)	95/41 (43.2)	228/123 (54)	?/148	
1865	142/96 (67.6)	329/155 (47.1)	77/22 (28.6)		257/139 (54.1)	
1868	158/98 (62)	318/192 (60.4)	93/45 (48.4)	232/162 (69.8)	252/167 (66.3)	
1871	137/58 (42.3)	342/128 (37.4)	94/30 (31.9)	227/100 (44.1)	?/51	
1874	126/67 (53.2)	339/170 (50.1)	63/31 (49.2)	92/48 (52.2)	123/62 (50.4)	217/91 (41.9)
1877	126/69 (54.8)	321/180 (56.1)	59/23 (39)	107/64 (59.8)	126/67 (53.2)	
1881	129/59 (45.7)	343/156 (45.5)	73/24 (32.9)	90/56 (62.2)	128/47 (36.7)	196/89 (45.4)
1886	114/67 (58.8)	342/90 (26.3)	67/17 (25.4)		107/50 (46.7)	221/99 (44.8)
1889	150/57 (38)	300/66 (22)	69/19 (27.5)	?/40	150/35 (23.3)	219/93 (42.6)
1892	141/65 (46.1)	285/78 (27.4)	71/12 (16.9)	86/33 (38.7)	108/9 (8.3)	179/69 (38.5)
1895	140/70 (50)	280/160 (57.1)	61/22 (36.1)	77/13 (16.9)	?/27	191/55 (28.8)
1896	180/35 (19.4)			70/26 (37.1)		184/52 (28.3)
1898	157/65 (41.4)	365/96 (26.3)	61/18 (29.5)	77/34 (44.2)	96/32 (33.3)	171/64 (37.4)
1901	140/60 (42.9)	286/86 (30.1)	57/16 (28.1)	77/15 (19.5)	87/30 (34.5)	163/52 (31.9)
1904	?/83	274/176 (64.2)	57/10 (17.5)	82/19 (23.2)	83/24 (28.9)	156/36 (23.1)

Privas et Creysseilles-Pranles sont les deux Églises orthodoxes du consistoire en 1872. Le territoire de Saint-Symphorien vient de Chomérac. La faible, et même très faible participation aux élections est à noter dans l'ensemble des Églises, surtout à la fin du siècle. C'est le signe d'un déclin accéléré conforme aux statistiques de la Basse-Ardèche. La forte baisse constatée de la pratique religieuse, essentiellement masculine, est confirmée par le non déplacement des hommes aux élections. Ces derniers restent des protestants sociologiques inscrits sur les listes électorales des Églises libérales. Il y a une contradiction entre la bonne impression que donne les pasteurs Bost du Pouzin (libéral) et Delon de Creysseilles (orthodoxe) : alors que dans les diverses archives étudiées leur longs ministères ne semblent pas être problématiques, les faibles chiffres de participation aux élections pourraient montrer le contraire.

Consistoire de La Voulte (AN F 19 10251) :

	Saint-Laurent-du-P.	Charmes	Gilhac-et-Bruzac	La Voulte
1853				
1856	53/39 (73.6)	98/50 (51.2)	? /33	
1859	81/58 (71.6)	100 / 35 (35)	78/59 (75.6)	
1862	321/74 (23.1)			
1865	175/118 (67.4) 175/146 (83.4) 175/131(74.9)	84/65 (77.4)	64/44 (68.8)	124/117 (94.4)
1868	186/157 (84.4)	91/48 (52.7)	81/46 (56.8)	115/76 (66.1)
1874	148/93 (62.8)		70/38 (54.3)	72/51 (70.8)
1877	137/76 (55.5)	81/46 (56.8)	82/49 (59.8)	129/76 (58.9)
1881	152/91 (59.9)	112/77 (68.8)	98/41 (41.8)	134/95 (70.9)
1883	148/77 (52)	114/75 (65.8)	97/36 (37.1)	138/79 (57.2)
1886	151/80 (53)	115/85 (73.9)	89/50 (56.2)	145/89 ((61.4)
1889	146/82 (56.2)	118/65 (55.1)	80/40 (50)	133/75 (56.4)
1892	144/88 (61.1)	132/48 (36.4)	77/44 (57.1)	118/62 (52.5)
1895	139/59 (42.4)	123/33 (26.8)	77/17 (22.1)	102/48 (47.1)
1898	135/75 (55.6)	122/49 (40.2)	92/46 (50)	95/53 (55.8)
1901	130/70 (53.8)	143/41 (28.7)	88/33(37.5)	97/44 (45.4)
1904	130/77 (59.3)	141/50 (35.5)	90/26 (28.9)	93/40 (43)

La totalité du consistoire est orthodoxe au début des années 1870. Saint-Laurent-du-Pape a une minorité libérale importante, tout comme la Voulte, longtemps son annexe. Avant 1865 Saint-Laurent est desservi par le pasteur Meyer, au long ministère assez conflictuel ; les électeurs s'inscrivent en masse après son départ qui correspond à une lutte acharnée entre une petite majorité orthodoxe et une forte minorité libérale ; à noter d'ailleurs la particularité des taux élevés de participation jusqu'à la fin du siècle. Le déclin industriel de la Voulte dans le dernier tiers du XIXe siècle a des répercussions immédiates sur la chute des électeurs inscrits et la baisse numérique de l'Eglise.

Consistoire des Ollières (AN F 19 10 252) :

	Les Ollières	Saint-Fortunat	St Michel	Saint-Cierge
1856	?/36	?/55	?/22	
1859	250/59 (23.6)	251/35 (13.9)	168/29 (17.3)	
1862	?	?	?	
1865	220/64 (29.1)	98/75 (76.5)	153/53 (34.6)	
1868	250/57 (22.8)	251/74 (29.5)	138/43 (31.2)	
1871	189/68 (36)	102/26 (25.5)	128/16 (12.5)	108/49 (45.4)
1874	116/95(81.9)	100/53 (53)	39/29 (74.4)	106/91 (85.8)
1877	114/65 (57)	98/40 (40.8)	41/31 (75.6)	113/43 (38.1)
1881	105/84 (80)	110/73 (66.4)	108/56 (51.9)	131/112 (85.5)
1883	?/63	?/62	?/56	?/69
1886	160/75 (46.9)	116/110 (94.8)	103/73 (70.9)	138/84 (60.9)
1889	192/99 (51.6)	110/66 (60)	106/29 (27.4)	140/111 (79.3)
1892	187/100 (53.5)	106/62 (58.5)	121/31 (25.6)	144/64 (44.4)
1895	172/80 (46.5)	97/55 (56.7)	120/20 (16.7)	129/44 (34.1)
1898	160/112 (70)	98/72 (73.5)	117/46 (39.3)	133/48 (36.1)
1901	173/117 (67.6)	112/70 (62.5)	113/48 (42.5)	135/51 (37.8)
1904	211/123 (58.3)	109/50 (45.9)	112/51 (45.5)	147/63 (42.9)

L'Église de Saint-Cierge-la-Serre est libérale à partir des années 1870, elle est formée de deux villages auparavant dans les Églises des Ollières et de Saint-Fortunat ; les élections sont serrées dans la décennie 80 donc la participation élevée. L'Église de Saint-Fortunat est orthodoxe mais avec une forte minorité libérale ; en 1906, c'est la seule Église ardéchoise « synodale » à adhérer à l'Union des Églises réformées libérales.

Consistoire de Saint-Agrève (AN F 19 10 253) :

	Saint-Agrève	Devesset	Saint-Romain	La Bâtie-d'And.	Saint-Julien	Annonay
1856	358/144 (40.2)	190/61 (32.1)	126/28 (22.2)	182/37 (20.3)	120/41 (34.2)	263/175
1859	366/176 (48.1)	188/57 (30.1)	122/35 (28.7)	190/59 (30.1)	124/40 (32.3)	?/71
1862	383/190 (49.6)	190/35 (18.4)	134/41 (30.6)	193/74 (38.3)	122/38 (31.1)	?/58
1865	360/221 (61.4)	150/64 (42.7)	133/31 (23.3)	177/60 (33.9)	117/40 (34.2)	
1868	366/2)08 (56.8)	142/17(12)	115/43 (37.4)	191/65 (34)	104/44 (42.3)	
1871	360/160 (44.4)	196/79 (40.3)	140/50 (35.7)	209/55 (26.3)	125/70 (56)	
1874	300/133 (44.3)	224/118 (52.7)	130/39 (30)	209/69 (33)	130/82 (63.1)	
1877	173/104 (60.1)	?/54	?/39	?/67	98/52 (53.1)	
1880	348/151 (43.4)	220/109 (49.5)	134/97 (72.4)	186/143 (76.9)	115/76 (49)	
1883	329/161 (48.9)	217/54 (24.9)	142/70 (49.3)	193/74 (38.4)	124/45 (39.1)	
1886	367/216 (58.9)	209/83 (39.7)	132/57 (43.2)	178/55 (30.9)	123/69 (56.1)	
1889	364/106 (29.1)	204/58 (28.4)	116/57 (49.1)	168/60 (35.7)	138/55 (39.9)	
1892	382/177 (44.5)	215/91 (42.3)	118/52 (44.1)	192/42 (21.9)	133/72 (54.1)	
1895	381/225 (59.1)	221/21 (9.5)	119/54 (45.4)	169/56 (33.1)	142/83 (58.5)	
1898	389/263 (67.6)	216/119 (55.1)	116/75 (64.7)	179/76 (42.5)	140/92 (65.7)	
1901	383/185 (48.3)	222/36 (16.1)	125/46 (36.8)	196/45 (23)	141/72 (51.1)	
1904	376/223 (59.3)	223/103 (46.2)	116/60 (51.7)	193/64 (33.2)	134/85 (63.4)	

La totalité du consistoire est orthodoxe à partir des années 1870. Les participations électorales sont globalement correctes ; les quelques très faibles participations épisodiques s'expliquent essentiellement par la rigueur du climat.

Consistoire de Saint-Pierreville (AN F 19 10 254) :

	Saint-Pier.	La Perven.	Marcols-Al.	Saint-Sau.	Gluiras		Saint-Chris.
1853	82/61 (74.4)	332/146 (44)		109/79 (72.5)	215/186 (86.5)		107/64 (59.8)
1856	?/26	?/54		?/37	?/162		?/46
1859	60/39 (65)	254/86 (33.9)		200/28 (14)	260/60 (23.1)		150/30 (20)
1862	45/25 (55.6)	250/72 (28.8)		230/61 (26.5)	266/38 (14.3)	Le Cheylard	280/25 (8.9)
1865	80/31 (38.8)	200/55 (27.5)		233/54 (23.2)	293/48 (16.4)	75/24 (32)	239/30 (12.6)
1868	?/34	150/30 (20)	187/112 (59.9)	121/70 (57.9)	288/57 (19.8)	77/45 (58.4)	211/28 (13.3)
1871	70/34 (48.6)	200/32 (16)	195/130 (66.7)	90/72 (80)	359/60 (16.7)	Beauvène	210/26 (12.4)
1874	70/20 (28.6)	150/35 (23.3)	181/90 (49.7)	159/85 (53.5)	258/60 (23.3)	108/57 (52.8)	218/29 (13.3)
1877	50/25 (50)	150/107 (71.3)	187/124 (66.3)	164/75 (45.7)	223/91 (40.8)	102/58 (56.9)	190/29 (15.3)
1881	132/39 (29.5)	210/62 (29.5)	154/69 (44.8)	158/70 (44.3)	232/106 (45.7)	88/34 (38.7)	65/57 (87.7)
1883	132/36 (27.3)	249/43 (17.3)	146/95 (65.1)	156/62 (39.7)	256/102	100/50 (50)	88/71 (80.7)
1886	77/43 (55.8)	233/35 (15)	128/90 (70.3)	145/104 (71.7)	231/132 (57.1)	92/46 (50)	86/69 (80.2)
1889	79/43 (54.4)	221/66 (29.9)	123/60 (48.8)	157/86 (54.8)	227/87 (38.3)	90/30 (33.3)	89/62 (69.7)
1892	70/35 (50)	195/78 (40)	129/76 (58.9)	154/79 (51.3)	220/70 (31.8)	89/33 (37.1)	83/57 (68.7)
1895	70/19 (27.1)	187/62 (33.2)	130/63 (48.5)	171/58 (33.9)	225/54 (24)	87/26 (29.9)	79/56 (70.9)
1898	88/44 (50)	190/69 (36.3)	165/97 (58.8)	185/83 (44.9)	225/86 (38.2)	113/58 (51.3)	79/63 (79.7)
1901	79/53 (67.1)	183/48 (26.2)	150/77 (52.3)	184/70 (38)	227/63 (27.8)	95/30 (31.6)	101/63 (62.4)
1904	77/25 (32.5)	178/52 (29.2)	158/86 (54.4)	177/81 (45.8)	224/60 (26.8)	91/30 (33)	100/77 (77)

A l'exception de Saint-Sauveur-de-Montagut, la totalité du consistoire est libérale au début des années 1870. L'Église de Beauvène naît d'un partage de celle de Gluiras, celle de Marcols-Albon d'un tranfert communal de La Pervenche, Saint-Sauveur-de-Montagut et Saint-Christol. Il faut noter une faiblesse généralisée dans la participation électorale, dans un consistoire majoritairement libéral où restent sans doute inscrits des hommes qui ne viennent plus au temple. Le pasteur Chastagnaret à Saint-Christol est réputé négliger son Église, quand il part, son successeur épure visiblement fortement le fichier électoral pour ne garder que les protestants pratiquants ; à la chute des membres inscrits correspond un fort pourcentage de votants. Les vacances récurrentes des postes pastoraux de la Pervenche et de Gluiras ont sans doute comme répercussion un désintéret des inscrits à aller voter.

Consistoire de Vallon (AN F 19 10 254) :

	Vallon	Les Vans	Lagorce	Salavas	Labastide	Vals	Aubenas
1856	30/75 (57.7)	?/30	116/59 (50.9)	164/114 (69.5)		92/46 (50)	
1859	332/191 (57.3)	45/23 (51.1)	135/73 (54.1)	98/59 (60.2)	58/33 (56.9)	121/49 (40.5)	
1862	312/194 (62.2)	59/37 (62.7)	133/69 (51.9)	105/67 (63.8)	65/43 (66.2)	133/105 (78.9)	
1865	319/199 (62.4)	54/29 (53.7)	127/39 (30.7)	104/59 (56.7)	?	113/83 (73.5)	
1868	317/162 (51.1)	55/43 (78.2)	118/57 (48.3)	99/47 (47.5)	61/31 (50.8)	101/52 (51.5)	
1871	296/104 (35.1)	52/39 (75)	110/39 (35.5)	98/42 (42.9)	59/37 (62.7)	90/26 (28.9)	
1874	258/93 (36)	45/15 (33.3)	165/37 (22.4)	98/63 (64.3)	52/33 (63.5)	90/39 (43.3)	
1877	240/62 (25.8)	40/28 (70)	155/61 (39.4)	73/46 (63)	61/35 (57.4)	73/46 (63)	
1881	222/131(59)	35/23 (65.7)	133/60 (45.1)	100/88 (88)	59/22 (37.3)	93/63 (67.7)	40/18 (45)
1883	213/78 (36.6)	34/22 (64.7)	126/47 (37.3)	104/76 (73.1)	57/35 (61.4)	103/66 (64.1)	40/17 (42.5)
1886	191/120 (62.8)	33/22 (66.7)	113/61 (54)	104/86 (82.7)	54/32 (59.4)	92/63 (68.5)	29/11 (37.9)
1889	177/83 (46.9)	36/20 (55.6)	104/45 (43.6)	96/61 (63.5)	51/30 (58.8)	87/37 (42.5)	30/17 (56.7)
1892	158/77 (48.7)	32/16 (50)	98/36 (36.7)	88/55 (62.5)	50/25 (50)	82/47 (57.3)	35/19 (54.3)
1895	144/50 (34.7)	27/17 (63)	94/23 (24.5)	80/31 (38.8)	43/21 (48.8)	101/42 (41.6)	31/12 (38.7)
1898	130/74 (56.9)	24/17 (70.8)	107/45 (42.1)	80/37 (46.3)	43/14 (32.6)	90/50 (55.6)	31/16 (51.6)
1901	124/60 (48.4)	27/14 (51.9)	112/96	72/20 (27.8)	42/16 (38.1)	86/33 (38.4)	33/16 (48.5)
1904	122/57 (46.7)	27/10 (37)	109/56 (51.4)	75/33 (44)	43/13 (30.2)	86/33 (38.4)	38/19 (50)

La totalité du consistoire est orthodoxe au début des années 1870. Aubenas prend des territoires à Vals et Lagorce, Labastide à Salavas. Le long ministère, peu dynamique du pasteur Crès à Vallon correspond au lent mais continu déclin des inscrits ; Les 2/3 des Églises sont de toutes petites structures ecclésiale avec très peu d'inscrits (et donc de votants).

Consistoire de Vernoux (AN F 19 10 254) :

	Vernoux	Chalencon	Saint-Jean-Chambre	Boffres
1856	384/108 (28.1)	458/148 (32.3)	250/121 (48.4)	180/39 (21.7)
1859	479/100 (20.9)	452/263 (58.2)	343/280 (81.6)	159/33 (20.8)
1862	?	?	?	?
1865	259/115 (44.4)	428/207 (48.4)	283/161 (56.9)	130/70 (53.8)
1868	241/73 (30.3)	449/158 (35.2)	288/187 (64.9)	150/52 (34.7)
1871	454/126 (27.8)	437/98 (22.4)	174/62 (35.6)	159/54 (34)
1874	466/223 (47.9)	348/181 (52)	184/75 (40.8)	183/50 (27.2)
1877	437/268 (61.3)	463/236 (51)	158/79 (50)	183/65 (35.5)
1881	475/203 (42.7)	464/168 (36.2)	163/87 (53.4)	215/58 (27)
1883	486/186 (38.3)	447/195 (43.6)	160/74 (46.3)	203/23 (11.3)
1886	462/245 (53)	450/40 (8.9)	101/52 (51.5)	205/99 (48.3)
1889	473/152 (32.1)	434/23 (5.3)	180/63 (35)	198/55 (27.8)
1892	466/148 (31.8)	475/105 (22.1)	102/44 (43.1)	172/59 (34.3)
1895	474/88 (18.6)	448/53 (11.8)	162/41 (25.3)	198/66 (33.3)
1898	434/155 (34.6)	444/168 (37.8)	160/40 (25)	203/97 (47.8)
1901	436/118 (27.1)	410/85 (20.7)	146/26 (17.8)	203/58 (28.6)
1904	424/26 (6.1)	398/248 (62.3)	124/46 (37.1)	209/61 (29.2)

La totalité du consistoire est libéral au début des années 1870, seule l'Église de Saint-Jean-Chambre devient orthodoxe à la fin du XIXe siècle. Toutes les Églises (Saint-Jean-Chambre dans une moindre mesure), restent des Églises importantes en nombre (électeurs inscrits). Par contre le pourcentage des votants est souvent très faible, preuve que dans les Églises libérales, restent sur les listes électorales beaucoup de protestants devenus « sociologiques », ce dont d'ailleurs se plaignent les pasteurs.

Consistoire de Die (AN F 19 10 263) :

	Chatillon	Aix	St Julien	Die	Menglon	Pontaix	Ste Croix	Barnave
1853	138/70 (50.7)	263/149 (56.7)	192/101 (52.6)	479/207 (43.2)	199/139 (69.8)	192/62 (32.3)		
1856	? /46	?/144	?/126	? /168	?/36	?/ 23	?/60	
1859	137/54 (39.4)	168/93 (55.4)	194/94 (48.5)	486/192 (39.5)	280/37 (13.2)	174/36 (20.7)	122/37 (30.3)	137/98 (71.5)
1862	134/52 (38.8)	165/84 (50.9)	202/44 (21.8)	518/216 (41.7)	150/55 (36.7)	173/75 (43.4)	138/81 (58.7)	133/103 (77.4)
1865	150/97 (64.7)	155/89 (57.4)	196/161 (82.1)	524/433 (82.6)	150/44 (29.3)	180/81 (45)		142/121 (85.2)
1868	147/132 (89.8)	159/95 (59.7)	183/112 (61.2)	529/447 (84.5)	191/100 (52.4)	171/74 (43.3)	137/122 (89.1)	84/43 (51.2)
1871	141/76 (53.9)	160/55 (34.4)	161/24 (14.9)	487/209 (42.9)	186/24 (12.9)	180/74 (41.1)	133/66 (49.6)	130/56 (43.1)
1874	refus	153/117 (76.5)	157/73 (46.5)	497/403 (81.1)	158/98 (62)	176/71 (40.3)	109/66 (60.6)	134/102 (76.1)
1877	?	158/110 (69.6)	148/102 (68.9)	493/294 (59.6)	195/146 (74.9)	161/58 (36)	132/111 (84.1)	129/93 (72.1)
1881	132/93 (70.5)	146/96 (65.8)	147/86 (58.5)	461/227 (49.2)	193/99 (51.3)	153/80 (52.3)	117/74 (63.2)	130/111 (85.4)
1883	121/67 (55.4)	144/111 (77.1)	140/51 (36.4)	430/216 (50.2)	188/75 (39.9)	156/59 (37.8)	114/62 (54.4)	128/78 (60.9)
1886	106/56 (52.8)	140/82 (58.6)	142/61 (43)	432/176 (40.7)	174/73 (42)	147/59 (40.1)	89/58 (65.2)	132/74 (56.1)
1889	117/52 (44.4)	134/73 (54.5)	126/51 (40.5)	412/196 (47.6)	154/59 (38.3)	146/48 (32.9)	103/43 (41.7)	118/52 (44.1)
1892	110/60 (54.5)	126/71 (56.3)	140/48 (34.3)	385/165 (42.9)	169/57 (33.7)	141/75 (53.2)	95/67 (70.5)	107/59 (55.1)
1895	103/65 (63.1)	128/65 (50.8)	124/52 (41.9)	372/165 (44.4)	165/77 (46.7)	142/88 (62)	94/64 (68.1)	110/84 (76.4)
1898	110/79 (71.8)	125/96 (76.8)	121/62 (51.2)	343/188 (54.8)	159/65 (40.9)	138/67 (48.6)	91/56 (61.5)	107/73 (68.2)
1901	104/80 (76.9)	118/81 (68.6)	111/56 (50.5)	354/181 (51.1)	154/65 (42.2)	140/68 (48.6)	95/67 (70.5)	98/70 (71.4)
1904	104/57 (54.8)	109/66 (60.6)	104/39 (37.5)	342/134 (39.2)	150/56 (37.3)	139/48 (34.5)	64/33 (51.6)	68/35 (51.5)

À part Sainte-Croix-en-Quint, le consistoire est totalement libéral au début des années 1870. Le territoire de Barnave est détaché d'Aix-en-Diois, celui de Sainte-Croix-en-Quint de Saint-Julien-en-Quint et de Pontaix. Il faut particulièrement noter la participation très élevée aux élections de 1874 : dans les Églises libérales du Diois, les électeurs se déplacent pour montrer leur attachement à l'institution ecclésiastique même si nombre d'entre-eux fréquentent peu les temples le dimanche. À la fin du siècle il est également remarquable de voir le maintien de nombreux électeurs inscrits ainsi que des participations électorales toujours élevées : dans un consistoire dit souvent en difficulté (exode rural + progrès de la libre pensée et de la déchristianisation masculine), les chiffres montrent le maintien d'une certaine vitalité.

Consistoire de Dieulefit (AN F 19 10 263) :

	Montél.	Nyons	Poët L.	Dieule.	Montjo.	St Paul	Vinsobr	Ste Eu.	Venterol	Sauzet
1853	251/206 (82.1)	299/137 (45.8)	191/109 (57.1)	?	133/115 (86.5)	57/45 (78.9)	?	97/80 (82.5)	38/25 (65.8)	
1868	127/58 (45.7)	293/160 (54.6)	134/56 (41.8)	293/91 (31.1)	127/58 (45.7)	70/53 (75.7)	202/177 (87.6)	76/45 (59.2)	?	111/24 (21.6)
1871	125/40 (32)	299/93 (31.1)	141/74 (52.5)	333/208 (62.5)	180/83 (46.1)	70/25 (35.7)	224	100	64/43 (67.2)	98/27 (27.6)
1877	108/41 (38)	232/111 (47.8)	122/54 (44.3)	263/115 (61.8)	186/75 (40.3)	67/37 (55.2)	236/91 (38.6)	32/18 (56.3)	30/16 (53.3)	44/16 (36.4)
1881	127/54 (42.5)	62/42 (67.7)	106/74 (69.8)	252/65 (25.8)	91/40 (44)	56/34 (60.7)	92/88 (95.7)	35/28 (80)	14/08 (57.1)	66/23 (34.8)
1883	127/41 (32.3)	76/40 (52.6)	134/68 (50.7)	254/92 (36.2)	141/76 (53.9)	60/30 (50)	101/75 (74.3)	36/18 (50)	11/05 (45.5)	65/21 (32.3)
1886	108/51 (47.2)	88/51 (58)	133/64 (48.1)	234/84 (35.9)	125/70 (56)	60/34 (57.7)	69/35 (50.7)	37/17 (45.9)	11/06 (54.5)	62/19 (30.6)
1889	98/48 (49)	102/63 (61.8)	141/88 (62.4)	226/140 (61.9)	110/48 (43.6)	56/32 (57.1)	102/64 (62.7)	29/15 (51.7)	11/07 (63.6)	53/21 (39.6)
1892	89/45 (50.7)	90/41 (45.6)	100/37 (37)	258/116 (45)	112/52 (46.4)	53/35 (66)	102/65 (63.7)	49/29 (59.2)	40/19 (47.5)	49/19 (38.8)
1895	84/47 (56)	90/32 (35.6)	129/28 (21.7)	266/117 (44)	104/57 (54.8)	50/30 (60)	170/63 (37.1)	48/22 (45.8)	39/25 (64.1)	63/9 (14.3)
1898	89/51 (57.3)	108/39 (36.1)		228/117 (51.3)	103/57 (55.3)	57/36 (63.2)	159/110 (69.2)	31/10 (32.3)	99/52 (52.5)	65/25 (38.5)
1904	97/61 (62.9)	87/45 (51.7)	122/70 (57.4)	228/118 (51.8)	94/47 (50)	54/36 (66.7)	163/74 (45.4)	41/27 (65.9)	101/47 (46.5)	74/22 (29.7)

Le consistoire est orthodoxe au début des années 1870 et dans la quasi-totalité des Églises de nombreux inscrits non pratiquants sont rayés des listes. Sauzet est disjoint de Montélimar qui n'a pas obtenu de 2° poste pastoral. Après 62 années de ministère (et sans doute une certaine routine contrairement à ce que laisse entendre certains journaux évangéliques), le successeur du pasteur Ducros à Nyons épure drastiquement les listes électorales pour les élections de 1881 ; Nyons reste une « grosse » Église mais avec très peu d'électeurs inscrits et encore moins de votants. Dieulefit est l'autre Église numériquement importante mais les inscrits sont peu nombreux et les votants encore moins : une grande partie des paroissiens (ouvriers dans les fabriques textiles ou les poteries) ne semblent pas associés à la vie institutionnelle de l'Église sous le contrôle d'une bourgeoisie menée par les industriels Morin. Les presque 25 années du ministère Compang (problématique) à Saint-Euphémie se soldent par un effondrement des inscrits et des votants ! La chute tout aussi vertigineuse de Vinsobres n'est pas explicable ni celle de Venterol. Par contre la croissance de Venterol les 15 dernières années se comprend par l'évangélisation d'un secteur, celui de Valréas où la population ouvrière croît fortement.

Consistoire de la Motte Chalancon (AN F 19 10 264) :

	La Motte-C.	Luc-Poyols	Valdrôme	St-Dizier	Lesches	Aucellon
1853	250/125 (50)	160/117 (73.1)	261/217 (83.1)	141/65 (46.1)	150/71 (47.3)	103/65 (63.1)
1856	260/120 (46.2)	135/92 (68.1)	261/87 (33.3)	129/48 (37.2)	150/20 (13.3)	103/44 (42.7)
1859	250/79 (39.5)	145/102 (70.3)	250/116 (46.4)	120/45 (37.5)	150/41 (27.3)	74/30 (40.5)
1862	260/105 (40.4)	?	243/106 (43.6)	107/60 (56.1)	?	?
1865	129/100 (77.5)	136/103 (75.7)	135/105 (77.8)	100/53 (53)	?	93/64 (68.8)
1868	150/132 (88)	147/98 (66.7)	225/119 (52.9)	80/43 (53.8)	168/70 (41.7)	94/42 (44.7)
1871	353/107 (30.3)	153/90 (58.8)	199/89 (44.7)	60/38 (63.3)	163/74 (45.4)	83/20 (24.1)
1874	188/159 (84.6)	160/111(69.4)	130/69 (53.7)	90/50(55.6)	155/63(40.6)	71/17(23.9)
1877	124/76 (61.3)	157/134 (85.4)	121/60 (49.6)	55/32 (58.2)	150/68 (45.3)	71/23 (32.4)
1881	158/64 (40.5)	151/135 (89.4)	159/145 (91.2)	55/29 (52.7)	174/131 (75.3)	76/31 (40.8)
1883	146/19 (13)	144/97 (67.4)	108/101 (93.5)	50/30 (60)	131/100 (76.3)	75/27 (36)
1886	142/51 (35.9)	103/78 (75.7)	171/49 (28.7)	107/27 (25.3)	162/76 (46.9)	75/20 (26.7)
1889	270/92 (34.1)	171/133 (77.8)	157/57 (36.3)	104/36 (34.6)	136/65 (47.8)	80/20 (25)
1892	253/53 (20.9)	156/104 (66.7)	136/92 (67.6)	82/21 (25.6)	167/105 (62.9)	72/23 (31.9)
1895	239/51 (21.3)	146/96 (65.8)	160/67 (41.9)	82/31 (37.8)	140/100 (71.4)	60/20 (33.3)
1898	214/51 (23.8)	145/118 (81.4)	119/67 (56.3)	87/31 (35.6)	149/113 (75.8)	49/27 (55.1)
1901	203/77 (37.9)	136/101 (74.3)	142/34 (23.9)	96/26 (27.1)	138/104 (75.4)	62/15 (24.2)
1904	204/37 (18.1)	124/87 (70.2)	120/39 (32.5)	97/24 (24.7)	140/83 (59.3)	65/20 (30.8)

La totalité du consistoire est orthodoxe au début des années 1870. L'Église de Luc-Poyols a une forte minorité libérale (plutôt sur Luc), cela explique sans doute les fortes participations électorales. L'Église de la Motte-Chalancon se caractérise par de grandes fluctuations dans le nombre d'inscrits mais des taux de participation faibles : l'Église est de plus en plus formée de protestants « sociologiques », plusieurs ministères assez longs et difficiles n'ont pas arrangé la situation. Les écarts à Saint-Dizier s'expliquent par la grande intermittance des ministères pastoraux qui désorganisent l'Église.

Consistoire de Crest (AN F 19 10 262) :

	Crest	Aouste	Saillans	Beaufort	Plan-de-B	Puy-St-M	Bourd.	Crupies
1856	185/132 (71.4)	141/88 (62.4)	213/136 (63.8)	72/48 (66.7)	115/66 (57.4)	168/123 (73.2)	359/102 (28.4)	144/51 (35.4)
1859	?	?	?	?	?	?	?	?
1862	256/150 (58.6)	140/99 (70.7)	206/131 (63.6)	152/106 (69.7)	72/39 (54.2)	158/131 (82.9)	409/200 (48.9)	178/100 (56.2)
1865	291/169 (58.1)	145/93 (64.1)	201/169 (84.1)	188/143 (76.1)	91/30 (33)	118/87 (73.7)	334/98 (29.3)	173/110 (63.6)
1868	345/167 (48.4)	148/58 (39.2)	211/153 (72.5)	194/111 (57.2)	90/23 (25.6)	106/71 (67)	452/221 (48.9)	170/119 (70)
1871	350/123 (35.1)	128/27 (21.1)	198/107 (54)	196/115 (58.7)	88/39 (44.3)	86/46 (53.5)	424/126 (29.7)	178/92 (51.7)
1874	310/159 (51.3)	Refus	Refus	186/128 (68.8)	84/29 (34.5)	128/78 (60.9)	446/202 (45.3)	165/113 (68.5)
1877	314/159 (50.6)	132/101 (76.5)	183/129 (70.5)	194/123 (63.4)	74/14 (18.9)	134/71 (53)	396/211 (53)	173/113 (65.3)
1881	268/100 (37.3)	126/52 (41.3)	167/95 (56.9)	177/73 (41.2)	75/25 (33.3)	124/68 (54.8)	359/151 (42.1)	133/76 (57.1)
1883	239/62 (25.9)	120/39 (32.5)	163/79 (48.5)	163/22 (13.5)	73/38 (52.1)	123/39 (31.7)	422/159 (37.7)	127/75 (59.1)
1886	223/90 (40.4)	116/49 (42.2)	164/88 (53.7)	154/52 (33.8)	63/38 (60.3)	123/61 (49.6)	380/184 (48.4)	108/68 (63)
1889	202/93 (46)	117/46 (39.3)	162/88 (54.3)	142/37 (26.1)	55/32 (58.2)	117/69 (59)	404/166 (39.6)	120/52 (43.3)
1892	198/80 (40.4)	99/42 (42.4)	154/71 (46.1)	132/40 (30.3)	50/29 (58)	103/72 (69.9)	408/146 (35.8)	99/45 (45.5)
1895	201/61 (30.3)	101/34 (33.7)	154/83 (53.9)	198/54 (27.3)	63/40 (63.5)	93/40 (43)	373/141 (37.8)	103/63 (61.2)
1898	196/85 (43.4)	97/41 (42.3)	158/87 (55.1)	185/68 (36.8)	61/33 (54.1)	102/68 (66.7)	353/133 (37.7)	93/60 (64.5)
1901	207/79 (38.2)	130/66 (50.8)	156/80 (51.3)	163/39 (23.9)	61/21 (34.4)	105/50 (47.6)	319/99 (31)	96/51 (53.1)
1904	260/92 (35.4)	125/57 (45.6)	150/57 (38)	169/46 (27.2)	69/25 (36.2)	135/61 (45.2)	289/96 (33.2)	101/44 (43.6)

Aouste et Saillans sont libérales au début des années 1870 : les inscrits se mobilisent fortement en 1877 comme pour montrer que les nettoyages des listes dans les Eglises orthodoxes est une erreur. La forte minorité libérale de Bourdeaux, maintenue sur les listes électorales en 1874 se déplace sans doute pour voter. Globalement les participations électorales sont faibles, chez les libéraux comme chez les orthodoxes avec une accélération dans l'abstention à la fin du siècle.

Consistoire de Valence (AN F 19 10 264) :

	Beaum.	Châtea.	Cliousc.	Livron	Loriol	Montm.	Valence	La-Bau.	Chabeu.	Étoile
1853	180/55 (30.6)	216/54 (25)	174/109 (62.6)	470/330 (70.2)	237/123 (51.9)	?/97	?/83			
1856	207/97 (46.9)	210/151 (71.9)	152/80 (52.6)	396/178 (44.9)	181/95 (52.5)	?/57	260/54 (20.8)			
1859	?	?	?	?	?	?	?			
1862	213/185(86.9)	149/35 (23.5)	158/85 (53.8)	456/229 (50.2)	224/121 (54)	60/33 (55)	335/166 (49.6)	170/19 (11.2)		
1865	?	?	?	?	?	?	?	?		
1868	226/201 (88.9)	154/128 (83.1)	164/102 (62.2)	468/275 (58.8)	85/61 (71.8)	22/22 (100)	244/126 (51.6)	89/29 (32.6)		
1871	181/105 (58)	66/16 (24.2)	149/36 (24.2)	454/179 (39.4)	138/57 (41.3)	39/29 (74.4)	201/71 (35.3)	?	116/42 (36.2)	
1874	100/79 (79)	70/56 (80)	148/86 (58.1)	487/393(80.7)	100/67 (67)	60/42 (70)	151/110 (72.8)	57/29 (50.9)	55/48 (87.3)	
1877	97/54 (55.7)	71/26 (36.6)	154/76 (49.4)	449/336 (74.8)	86/58 (67.4)	68/33 (48.5)	156/85 (54.5)	53/20 (37.7)	51/37 (72.5)	
1881	136/35 (25.7)	66/23 (34.8)	154/76 (49.4)	464/266 (57.3)	114/53 (46.5)	62/37 (59.7)	187/84 (44.9)	76/32 (42.1)	107/59 (55.1)	88/32 (36.4)
1883	123/24 (19.5)	67/14 (20.9)	148/44 (29.7)	458/204 (44.5)	122/67 (54.9)	60/24 (40)	183/64 (35)	73/18 (24.7)	99/11 (11.1)	82/43 (52.4)
1886	114/34 (29.8)	57/31 (54.4)	153/64 (41.8)	442/225 (50.9)	128/64 (50)	85/41 (48.2)	170/86 (50.6)	66/21 (31.8)	90/22 (24.4)	79/47 (59.5)
1889	109/24 (22)	71/50 (70.4)	149/66 (44.3)	438/190 (43.4)	130/60 (46.2)	84/49 (58.3)	173/76 (43.9)	70/24 (34.3)	96/56 (58.3)	82/50 (61)
1892	99/31 (31.3)	81/53 (65.4)	156/36 (23.1)	425/191 (44.9)	128/63 (49.2)	90/40 (44.4)	209/71 (34)	75/38 (50.7)	90/43 (47.8)	87/32 (36.8)
1895	85/29 (34.1)	70/27 (38.6)	135/36 (26.7)	410/77 (18.8)	123/51 (41.5)	218/77 (35.3)	263/82 (31.2)	78/21 (26.9)	91/37 (40.7)	91/21 (23.1)
1898	75/31 (41.4)	63/45 (71.4)	143/53 (37.1)	366/118 (32.2)	130/98 (75.4)	218/81 (37.2)	288/145 (50.4)	74/38 (51.4)	119/39 (32.8)	88/28 (31.8)
1901	66/26 (39.4)	75/29 (38.7)	150/51 (34)	327/97 (29.7)	136/64 (47.1)	180/61 (33.9)	412/165 (40)	85/40 (47.1)	108/24 (22.2)	86/27 (31.4)
1904	76/39 (51.3)	64/41 (64.1)	159/58 (36.5)	275/103 (37.5)	194/52 (26.8)	181/56 (30.9)	408/123 (30.1)	87/36 (41.4)	105/41 (39)	84/23 (27.4)

Livron est la seule Église du consistoire à rester libérale des années 1870 à la fin du XIXe siècle. Valence, Loriol et Beaumont ont des minorités libérales importantes, de nombreux inscrits sont rayés des listes en 1874. Cette année là la participation électorale est nettement supérieure à celles des autres années dans la plupart des Églises. Chabeuil est disjoint de Châteaudouble, Etoile de Valence.

Annexe 2 : journal du pasteur Roman de Lesches (Haut-Diois) en 1845

Synthèse des activités pastorales pour l'année 1844.

Jour	Lieu	Activités
L 01/01	Lesches	Culte au temple le matin. Visite l'après-midi de la fille Lambert malade.
M 02/01	Lesches	Ensevelissement de la fille de Lambert. Réunion des enfants le soir.
M 03/01	Lesches	
J 04/01	Lesches	Catéchisme.
V 05/01	Fourcinet	Instruction religieuse.
S 06/01	Baurières	Instruction religieuse.
D 07/01	Baurières Lesches	Assemblée et réunion. Le soir malgré la neige visite et baptême d'un enfant de Liotard.
L 08/01	Lesches	Baptême du 2 ^e enfant de Liotard le matin (des jumeaux).
M 09/01	Fourcinet	Ensevelissement du père Liotard.
M 10/01	Baurières	Instruction religieuse.
J 11/01	Lesches	Instruction religieuse. Leçon de chant aux jeunes le soir.
V 12/01	Lesches	
S 13/01	Lesches	
D 14/01	Lesches	Culte. Instruction religieuse l'après-midi. Prière le soir pour l'enfant Liotard malade.
L 15/01	Lesches	Ensevelissement de l'enfant Liotard.
M 16/01	Baurières	Ensevelissement d'Isabelle Blain. Visites aux malades (Antoine Aubert, Adélaïde Giron).
M 17/01	Baurières	Instruction religieuse à l'école.
J 18/01	Lesches	Instruction religieuse.
V 19/01		
S 20/01	Baurières	Visites de malades.
D 21/01	Fourcinet Lesches	Culte le matin. Instruction religieuse l'après-midi. Réunion religieuse le soir au temple.
L 22 /01	Lesches	
M 23/01	Lesches	
M 24/01	Baurières	Visites aux malades (Antoine Aubert, Adélaïde Giron).
J 25/01	Lesches	Instruction religieuse.
V 26/01	Baurières	Ensevelissement d'Antoine Aubert.
S 27/01	Fourcinet Baurières	Instruction religieuse. Instruction religieuse.
D 28/01	Baurières	Culte. Réunion religieuse le soir.
L 29/ 01	Baurières	Visite la femme Giron malade.
M 30/01	Baurières	Visite la femme Giron malade.
M 31/01	Baurières	Ensevelissement de la femme Giron née Chevandier.
J 01/02	Baurières	Empêché d'aller à Lesches (neige et temps trop rigoureux).
V 02/02	Baurières	Idem.
S 03/02	Baurières	Idem.
D 04/02	Lesches	Culte.
L 05/02	Baurières	Baptême de l'enfant de Louis Aubert et de la femme Pic.
M 06/02	Lesches	Mariage de la demoiselle Nancy Moulon.
M 07/02	Lesches	Ensevelissement du 2 ^e jumeau Liotard.
J 08/02	Lesches	Instruction religieuse.

V 09/02	Baurières	Visite à Jean Blain, malade.
S 10/02	Baurières	Instruction religieuse à l'école.
D 11/02	Fourcinet	Culte. Instruction religieuse.
L 12/02	Luc	Aide à Corréard, greffier, pour aliéner des terrains en vue de la construction du temple de Baurières.
M 13/02	Luc	Idem.
M 14/02	Luc	Idem.
J 15/02	Lesches	Catéchisme.
V 16/02	Lesches	
S 17/02	Lesches	
D 18/02	Baurières	Culte. Réunion religieuse le soir.
L 19/02	Chatillon	Paiement de droits au receveur.
M 20/02	Baurières	Mariage Adeline Chevandier et Pierre Bernard.
M 21/02	Baurières	Instruction religieuse.
J 22/02	Fourcinet	Instruction religieuse.
V 23/02	Lesches	Instruction religieuse.
S 24/02	Lesches	
D 25/02	Lesches	Culte. Instruction religieuse. Réunion religieuse le soir.
L 26/02	Lesches	
M 27/02	Fourcinet La Bâtie C.	Instruction religieuse. Instruction religieuse.
J 28/02	Baurières	Aide à Corréard.
V 1/03	Lesches	Instruction religieuse.
S 2/03	Baurières	Instruction religieuse.
D 3/03	Fourcinet Lesches	Culte le matin. 2 baptêmes l'après-midi et visites. Prières publiques.
L 4/03	Lesches	
M 5/03	Baurières	Visite à Louis Galland, garde forestier, malade.
M 6/03	Baurières	Instruction religieuse.
J 7/03	Lesches	Instruction religieuse.
V 8/03	Lesches	
S 9/03	Fourcinet	Culte.
D 10/03	Baurières	Culte. Réunion religieuse le soir.
L 11/03	La Motte	Voyage.
M 12/03	La Motte	Réunion du consistoire.
J 14/03	La Motte	Voyage retour.
V 15/03	Lesches	Instruction religieuse.
S 16/03	Lesches	
D 17/03	Lesches	Culte. Réunion religieuse. Instruction religieuse.
L 18/03	Lesches	Visite au père Jean Val, malade.
M 19/03	Lesches	
J 20/03	Baurières	Instruction religieuse. Visites.
J 21/03	Lesches	Instruction religieuse.
V 22/03	Lesches	
S 23/03	Lesches	
D 24/03	Fourcinet	Culte.
L 25/03	Lesches	
M 26/03	Fourcinet	Instruction religieuse.
M 27/03	Luc	

J 28/03	Valdrôme	Visites.
V 29/03	Lesches	Catéchisme.
S 30/03	Baurières	Ensevelissement Catherine Payan.
D 31/03	Baurières Lesches	Culte des Rameaux. Réunion religieuse. Prières publiques le soir.
L 1/04	Lesches	Culte le soir.
M 2/04	Lesches	Culte le soir.
M 3/04	Lesches	Culte le soir.
J 4/04	Lesches	Instruction religieuse. Culte le soir.
V 5/04	Lesches	Ensevelissement père André Baux. Visite à David Gros fils, instituteur, malade. Culte le soir.
S 6/04	Baurières	Prières publiques.
D 7/04	Lesches Baurières	2 cultes de Pâques avec Cène. Baptême d'un enfant du Sieur Dusseigneur le soir.
L 8/04	Baurières	
M 9/04	La Motte	« affaires de l'Église ».
M 10/04	La Motte	?
J 11/04	La Motte	?
V 12/04	La Motte	?
S 13/04	La Motte	Voyage retour.
D 14/04	Fourcinet Lesches	Culte. Visites à la femme de Pierre Moulon et à David Gros, malades.
L 15/04	Lesches	
M 16/04	Baurières	Visite à Louis Galland, malade.
M 17/04	Baurières	Affaires concernant la construction du temple.
J 18/04	Lesches	Instruction religieuse.
V 19/04	Lesches	
S 20/04	Baurières	Instruction religieuse.
D 21/04	Baurières	Culte. Réunion religieuse.
L 22/04	Fourcinet	Visites.
M 23/04	La Bâtie C.	Visites.
M 24/04	Fourcinet	Visites.
J 25/04	Lesches	Instruction religieuse.
V 26/04	Lesches	
S 27/04	Lesches	
D 28/04	Lesches	Culte. Instruction religieuse. Réunion religieuse.
L 29/04	Lesches	
M 30/04	Baurières	
M 1/05	Lesches	Culte pour Louis Philippe 1 ^{er} .
J 2/05	Lesches	Instruction religieuse.
V 3/05	Baurières	
S 4/05	Baurières	Instruction religieuse.
D 5/05	Baurières Lesches	Culte. Réunion religieuse.
L 6/05	Lesches	
M 7/05	Annexes	Visites. Instruction religieuse.
M 8/05	Annexes	Visites. Instruction religieuse.
J 9/05	Annexes	Visites. Instruction religieuse.
V 10/05	Lesches	Instruction religieuse.

S 11/05	Lesches	
D 12/05	Lesches Fourcinet	Baptême fille de Lambert dit Val. Culte. Instruction religieuse.
L 13/05	Baurières	
M 14/05	Lesches	
M 16/05	Lesches	Ensevelissement fille de Lambert dit Val.
J 17/05 Ascension	Baurières Fourcinet Lesches	Prières publiques. Prières publiques. Prières publiques. Instruction religieuse.
V 17/05	Lesches	
S 18/05	Lesches	Visite au fils de David Gros, malade.
D 19/05	Baurières	Culte.
L 20/05	Baurières	
M 21/05	Fourcinet	Catéchisme.
M 22/05	Baurières	Instruction religieuse.
J 23/05	Lesches	Catéchisme.
V 24/05	Lesches	
S 25/05	Lesches	
D 26/05	Lesches	Culte. Réunion religieuse.
L 27/05	Lesches	
M 28/05	Die	« Présence indispensable ».
M 29/05		
J 30/05	La Motte	Voyage à la Motte.
V 31/05	La Motte	Assemblée consistoriale (renouvellement, nomination à Aucellon).
S 1/06	La Motte	Séjour forcé à cause de la pluie.
D 2/06	Fourcinet	Culte (après 7 lieues dans la montagne !). Réunion religieuse. Instruction religieuse.
L 3/06	?	Grande fatigue.
M 4/06	?	Grande fatigue.
M 5/06	Baurières	Instruction religieuse.
J 6/06	Lesches	Instruction religieuse.
V 7/06	Lesches	
S 8/06	Lesches	Visite à David Gros, malade.
D 9/06	Baurières	Culte. Réunion religieuse.
L 10/06	Baurières	Visites.
M 11/06	Baurières	Visites.
M 12/06	Baurières	Visites.
J 13/06	Lesches	
V 14/06	Lesches	Instruction religieuse.
S 15/06	Lesches	
D 16/06	Lesches	Culte. Réunion religieuse.
L 17/06	Lesches	
M 18/06	Annexes	Visites.
M 19/06	Annexes	Visites.
J 20/06	Lesches	Visites.
V 21/06	Lesches	Visites. Instruction religieuse.
S 22/06	Lesches	Visites.
D 23/06	Fourcinet Lesches	Culte. Réunion religieuse. Réunion religieuse.

L 24/06	Valdrôme	« Affaires obligées ».
M 25/06	Valdrôme	
M 26/06	Lesches	Prière chez l'instituteur Gros, malade.
J 27/06	Lesches	Instruction religieuse. Visites à Jean Oddon et Gros, malades.
V 28/06	Lesches	Visites à Antoine Joubert et Gros, malades.
S 29/06	Baurières	Instruction religieuse.
D 30/06	Baurières	Culte.
L 1/07	?	
M 2/07	Lesches	Prières chez Gros, malade.
M 3/07	Lesches	Ensevelissement de Gros.
J 4/07	Lesches Baurières	Instruction religieuse. Au « Bouligons », discussion (litiges de terrains : temple de Baurières).
V 5/07	Baurières	Instruction religieuse.
S 6/07	Baurières	Mariage demoiselle Marie Sauvan.
D 7/07	Lesches	Culte.
L 8/07	Lesches	Visite à Jean Joubert, malade.
M 9/07	Baurières	Au « bouligons » pour litige sur les terrains.
M 10/07	Baurières	Instruction religieuse.
J 11/07	Lesches	Instruction religieuse. Visite à la mère Mialon, malade.
V 12/07	Lesches	
S 13/07	Baurières	Instruction religieuse.
D 14/07	Fourcinet Lesches	Culte. Baptême de Jean Blanc. Instruction religieuse. Réunion religieuse. Réunion religieuse.
L 15/07	Lesches	
M 16/07	Lesches	
M 17/07	Baurières	Instruction religieuse.
J 18/07	Lesches	Instruction religieuse.
V 19/07	Lesches	
S 20/07	Fourcinet	Instruction religieuse.
D 21/07	Baurières	Culte. Réunion religieuse. Baptême du petit du Sieur Lombard.
L 22/07	La Motte	« affaires de l'Église ».
M 23/07	?	?
M 24/07	?	?
J 25/07	?	?
V 26/07	?	?
S 27/07	Baurières	Au « Bouligons », baptême du petit à Jean Rey.
D 28/07	Baurières Lesches	Baptême d'une fille à Jean Lagier. Culte. Instruction religieuse. Réunion religieuse.
L 29/07	Fourcinet	Instruction religieuse.
M 30/07	Baurières	Instruction religieuse.
M 31/07	Baurières	Visites pastorales.
J 1/08	Lesches	Instruction religieuse.
V 2/08		
S 3/08	Lesches	Instruction religieuse. Visites.
D 4/08	La Bâtie C. Lesches	Culte. Instruction. Réunion religieuse.
L 5/08		
M 6/08	Lesches Fourcinet	Instruction. Instruction.

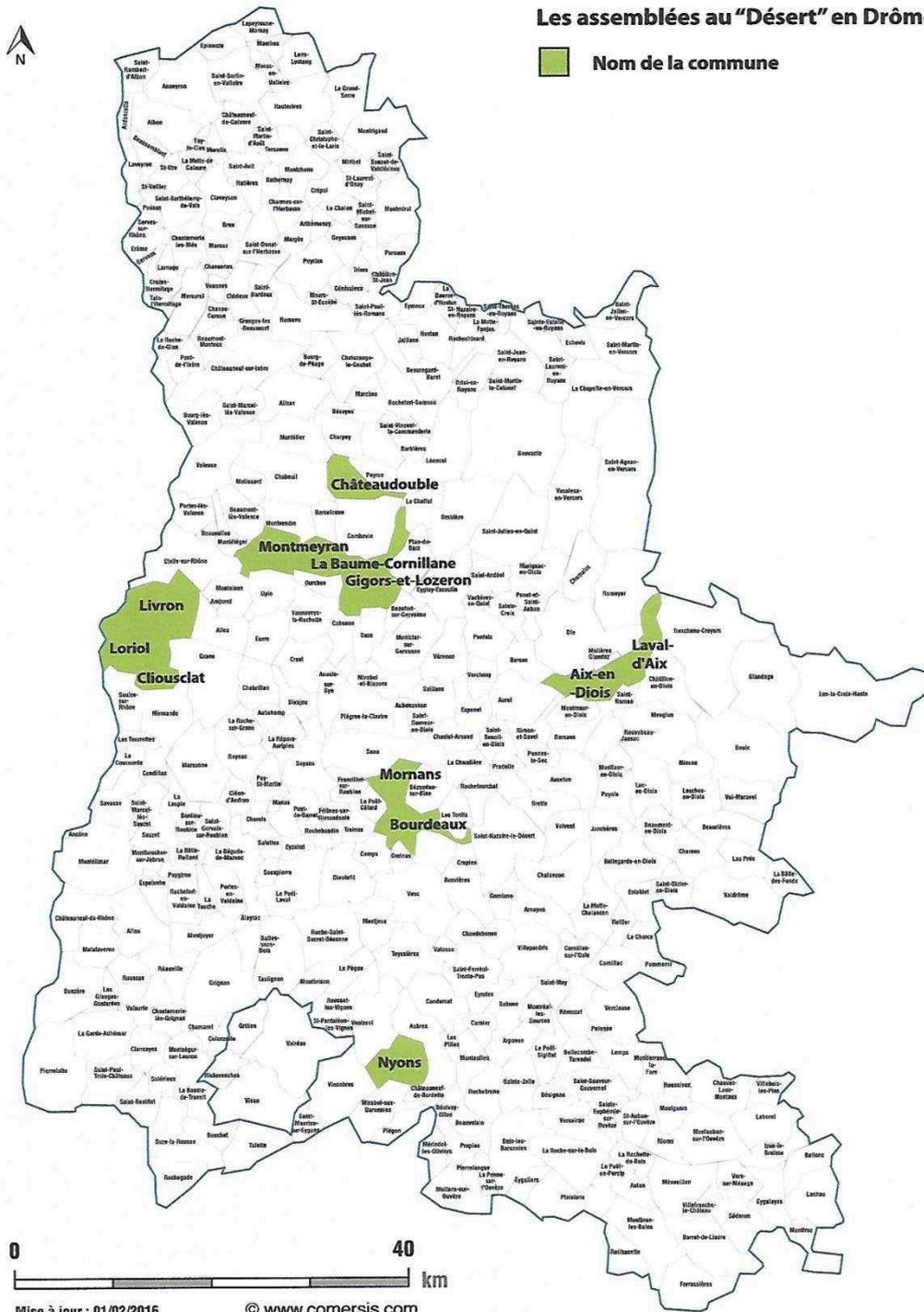
M 7/08		
J 8/08	Lesches	Instruction.
V 9/08	Baurières	Instruction.
S 10/08	Baurières	
D 11/08	Baurières Lesches	Culte. Réunion. Prière publique. Instruction.
L 12/08	Lesches	
M 13/08	Fourcinet	Instruction.
M 14/08	Baurières	Instruction.
J 15/08	Lesches	Instruction.
V 16/08	Lesches	
S 17/08	Baurières	Instruction. Bénédiction de mariage (Sieur Dusseigneur Melle Marin).
D 18/08	Lesches	Culte. Instruction. Réunion. Visite le soir à Antoine Joubert malade..
L 19/08	Lesches	
M 20/08	Fourcinet	Instruction.
M 21/08	Baurières	Difficultés au sujet du terrain du temple.
J 22/08	Lesches	Instruction malgré la pluie.
V 23/08	Lesches	
S 24/08	Baurières	Instruction.
D 25/08	Fourcinet Lesches	Culte. Instruction. Réunion. Instruction. Réunion.
L 26/08	Lesches	
M 27/08	Lesches	Mariage (Sieur Rey et J. Lambert). Visite le soir à A. Joubert malade.
M 28/08	Baurières	Baptême d'un enfant de la femme Nicolas.
J 29/08	Lesches	
V 30/08	Lesches	Instruction. Visite à Paul Lambert malade.
S 31/08	Baurières	Instruction.
D 1/09	Baurières Lesches	Culte. Réunion. Baptême le soir de Joseph Bernard.
1ers jours du mois	Annexes	Visites. Instructions.
J 5/09	Lesches	Instruction.
V 6/09	Fourcinet	Instruction.
S 7/09	Baurières	
D 8/09	Lesches	Culte. Réunion. Visites le soir à Joubert et Lambert malades.
L 9/09	Lesches	
M 10/09	Lesches	
M 11/09	La Motte	Affaires de famille et de l'Eglise.
J 12/09	La Motte	
V 13/09	La Motte	
S 14/09	La motte	
D 15/09	Fourcinet Lesches	Culte. Baptême enfant de Jean Baux. Réunion. Instructions. Visites à Lambert et Joubert malades.
L 16/09	Baurières	
M 17/09	Die	Affaires urgentes.
M 18/09		
J 19/09		
V 20/09		
S 21/09		

D 22/09	Chalancon	Culte dans annexe de la Motte (2e poste vacant, peu de cultes).
L 23/09 au S 5/10	La Motte	Malade, indisposé par les fortes averses du samedi 21/09.
D 6/10	Lesches	Culte. Réunion.
L 7/10	Lesches	Visite à Joubert malade.
M 8/10	Die	Voyage indispensable.
M 9/10	Lesches	Ensevelissement de Joubert.
J 10/10	Lesches	Instruction.
V 11/10	Baurières	Instruction.
S 12/10	Baurières	Visites.
D 13/10	Fourcinet Lesches	Culte. Réunion.
L 14/10	Lesches	Visite famille Oddon (enfant malade).
M 15/10	Fourcinet	Mariage (Sieur Giron et demoiselle Lagier).
M 16/10	Lesches	Visite famille Oddon (enfant mort).
J 17/10	Lesches	Instruction. Ensevelissement enfant Oddon.
V 18/10	Baurières	Instruction. Visites.
S 19/10	Baurières	Instruction. Visites.
D 20/10	Baurières	Culte. Réunion. Catéchisme.
L 21/10	?	
M 22/10	Lesches	Mariage Melle Joubert et Sieur Ombre de Luc.
M 23/10	Baurières	Instruction.
J 24/10	Lesches	Instruction.
V 25/10	Lesches	
S 26/10	Lesches	Baptême le soir du petit de Daniel Moulon.
D 27/10	Lesches	Culte. Réunion. Catéchisme. Ensevelissement petit de Daniel Moulon.
L 28/10	Baurières	
Du M 29/10 au S 9/11	La Motte	Indisposé.
D 10/11	Baurières Fourcinet	Culte. Culte.
L 11/11	Lesches	
M 12/11	Lesches	
M 13/11	Baurières	Instruction.
J 14/11	Lesches	Instruction.
V 15/11	Lesches	
S 16/11	Lesches	
D 17/11	Lesches	Culte. Réunion. Catéchisme.
L 18/11	Fourcinet	Instruction.
M 19/11	Baurières	Instruction. Visites.
M 20/11	Baurières	Instruction. Visites.
J 21/11	Baurières	Indisposé.
V 22/11	Lesches	Instruction.
S 23/11	Lesches	Instruction.
D 24/11	Fourcinet	Culte. Catéchisme.
L 25/11	Lesches	
M 26/11	Baurières	
M 27/11	Lesches	Instruction.

J 28/11	Baurières	Problème du terrain du temple.
V 29/11	Lesches	Instruction.
S 30/11	Fourcinet Lesches	Instructions. Baptême enfant du Sieur Oddier.
D 1/12	Baurières Lesches	Culte. Réunion. Catéchisme. Prière le soir chez la mère Mialon malade.
L 2/12	La Motte	Réunion du consistoire (cimetière protestant de Villeperdrix).
M 3/12	La Motte	Bloqué par la neige.
M 4/12	La Motte	Bloqué par la neige.
J 5/12	Lesches	
V 6/12	Lesches Baurières	Catéchisme. Catéchisme.
S 7/12	Lesches	
D 8/12	Lesches	Culte. Réunion. Instruction.
L 9/12	Lesches	
M 10/12	Lesches	
M 11/12	Lesches	Instruction.
J 12/12	Fourcinet	Instruction. Visites pastorales.
V 13/12	Baurières	Instruction. Visites.
S 14/12	Baurières	Instructions. Visites.
D 15/12	Baurières Fourcinet	Baptême Marie Eydoux. Culte. Instruction.
L 16/12	Lesches	Neige.
M 17/12	Lesches	
M 18/12	Baurières	Instruction.
J 19/12	Lesches	Instructions. Visites.
V 20/12	Lesches	Instruction. Visite.
S 21/12	Lesches	
D 22/12	Lesches Baurières	Baptême de Husim Reynaud. Culte. Réunion.
L 23/12	Fourcinet	Service de préparation à Noël.
M 24/12	La Bâtie C. Lesches	Visite à l'école. Instruction. Réunion le soir.
M 25/12	Lesches Baurières	Culte avec communion. Culte avec communion.
J 26/12	Lesches	Catéchisme.
V 27/12	Lesches	
S 28/12	Baurières	Instruction.
D 29/12	Fourcinet	Culte. Baptême de Stani Baux.
L 30/12	Lesches	Baptême de Marie Marin.
M 31/12	Baurières	Instruction. Baptême de Joseph Liotier.

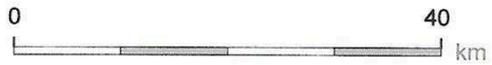
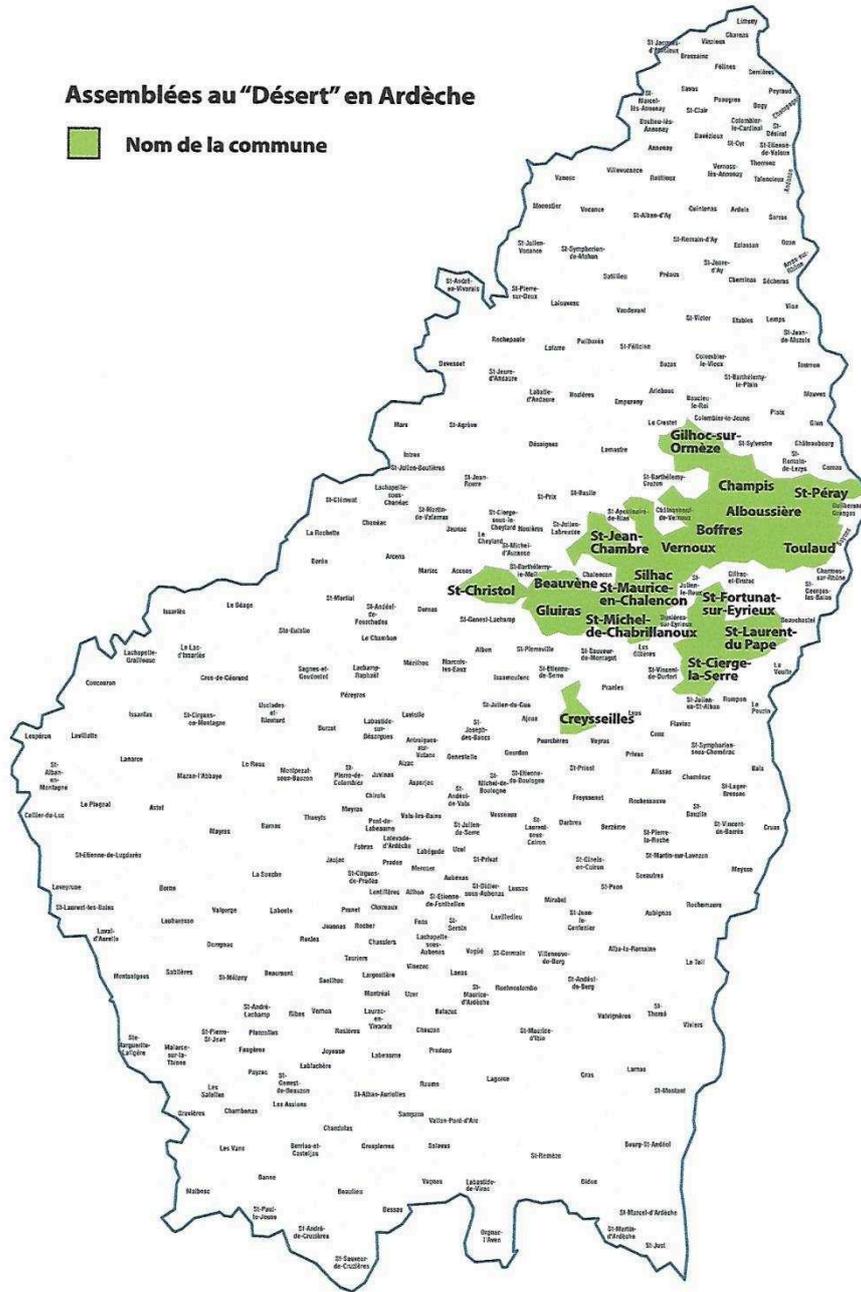
Annexes 3 : Les « assemblées au Désert »

Les assemblées au "Désert" en Drôme



Assemblées au "Désert" en Ardèche

Nom de la commune



Mise à jour : 07/09/2016 © www.comersis.com

Annexes du chapitre 5

Annexe 1 : réponses des consistoires à l'enquête du Baron Cuvier (1828)

Dans la Drôme ²⁷¹⁰	En Ardèche ²⁷¹¹
Consistoire de Valence (8 écoles) : des écoles à Loriol garçons (20 élèves) et filles (20 élèves), à Livron garçons (20 élèves) et filles (20 élèves), à Beaumont, à Montmeyran, à La Baume, à Combovin.	Consistoire de la Voulte : 5 écoles à Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Le Bas-Pranles (Les Ollières), Toulaud et Saint-Marcel. Il faut créer un comité, rétablir l'école d'enseignement mutuel de Saint-Laurent-du-Pape et créer des écoles dans toutes les communes.
Consistoire de Crest ?	Consistoire de Lamastre : 2 écoles à Annonay avec 30 élèves (depuis 2 ans) et à Lamastre (avec un enseignement mutuel pour 35 élèves) depuis 8 ans. Il faut en créer à Désaignes et Saint-Agrève.
Consistoire de Die (17) : des écoles à Die (2 de garçons avec 45 enfants et une de filles avec 8 enfants), à Marignac (25 enfants), à Laval d'Aix (18 enfants), à Saint-Roman ((25 enfants), à Montmaur (20 enfants), à Barnave (30 enfants), à Chatillon (2 classes pour 55 garçons), à Menglon (2 classes pour 45 garçons), à Tréchenu (10 enfants), à Saint-Julien (2 classes pour 25 enfants), à Saint-Andéol (25 enfants), à Pontaix (25 enfants).	Consistoire de Privas : 4 écoles à Vallon et Salavas (2 instituteurs et 2 institutrices) avec une bonne entente entre catholiques et protestants, 2 à Chomérac (2 instituteurs pour 40 enfants) et une pour les filles à Saint-Symphorien. L'école mixte des Vans n'a pu se maintenir. Il faut une école de filles à Privas.
Consistoire de Dieulefit (9) : des écoles à Dieulefit (3 écoles pour 50 élèves) à Poët-Laval (40 enfants), à Montjoux (40 enfants), à Vesc (40 enfants), à Nyons et à Vinsobres (2 écoles).	Consistoire de Saint-Pierreville (5) : des écoles à Saint-Christol, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Sauveur-de-Montagut, Issamoulenc et Vals. L'école d'enseignement mutuel de Saint-Pierreville a fermé. Il y a des instituteurs particuliers. Les parents refusent d'envoyer leurs enfants dans « <i>une école où on les entraîne à la messe</i> ».
Consistoire de La Motte-Chalancon ?	Consistoire de Vernoux (7) : 300 enfants dans les écoles à Vernoux (enseignement mutuel), à Silhac, Saint-Jean-Chambre et Saint-Apollinaire-de-Rias (enseignement simultané), à Alboussière, Champis et Chalancon (pour les filles) avec des instituteurs non brevetés. Il est précisé que les familles parlent moitié français moitié patois.

²⁷¹⁰ AN F 17 12508 et 10508

²⁷¹¹ A N F 17 12508 et 10508

Annexe 2 : enquête du pasteur Brun en 1834

Consistoriale de La Motte-Chalencon

Communes	Instituteurs	Élèves en été	Élèves en hiver
Charens	Groslong Louis	5	25
Saint-Dizier	Poujol Jean	5	25
Poyols	Mondon	15	40
Aussellon	Viel Jean	10	30
Léches	Moulon Jean	5	25
Beaumont	Payan Jean	5	25
Beaurières	Barre	5	25
La Motte-Chalancon		30	60
Chalancon		10	30
La Charce		15	30
Léoux Villeperdrix		15	30
Arneyron		10	25
Establet		10	30
Valdrôme		30	60

Consistoriale de Crest

Écoles de garçons

Communes	Instituteurs	Élèves
Crest	Allovon Moyse	20
Eure	Granon Jean Pierre	25
Mirabel	Pascal Jean Jacques	25
Beaufort	Oullier Pierre	30
Beaufort	Meyssonnier Louis	20
Suze	Raffin	15
Saillans	Dupont Honoré	25
Espenel	Rulland Pierre	20
Bourdeaux	Cavet	35
Plan-de-Baix	Galland Pierre	30

Écoles de filles

Communes	Institutrices	Élèves
Crest	Gillet	10
Crest	Robert Henriette	20
Beaufort	Oullier	15
Saillans	Barre	8
Bourdeaux	Faucon	15

Consistoriale de Dieulefit

Communes	Instituteurs	Élèves
Dieulefit	Archinard	56
Montjoux	Archer	30
Poët-Laval	Armand	50
Vesc	Chastan	35
Nyons	Lagier	58
Vinsobres	Mourrier	60

Annexe 3 : les écoles protestantes en 1865

Consistoire de Crest

Églises	Communes	Écoles primaires	Autres
Crest	Crest	Garçons (communale) 35 Filles (libre) 16	Salle d'asile
	Eure Grâne	Filles (libre) 10 Garçons (communale) 45 ?	
Bourdeaux	Bourdeaux	Garçons (communale) Filles (communale)	Pensionnat de filles
	Bézaudun	Garçons/filles (communale)	
	Mornans	Garçons/filles (communale)	
	Poët-Célar	Garçons/filles (communale)	
Saillans	Saillans	Garçons (communale) 35 Filles (communale) 20	
	Espenel	Garçons/filles (communale) 25	
Beaufort	Beaufort	Garçons (communale) Fille (libre)	
	Gigors	Garçons (communale)	
Aouste	Aouste	Garçons/filles (libre) 50	
Puy-Saint-Martin	Puy-Saint-Martin	Garçons/filles (libre)	
Crupies	Crupies	Garçons/filles (communale) 40	
	Les Tonils	Garçons/filles (communale) 20	
Plan-de-Baix	Plan-de-Baix	Garçons (communale) 25	
Total : 7 écoles communales de garçons, 2 écoles communales de filles, 4 écoles communales garçons/filles, 2 écoles libres garçons/filles, 3 écoles libres de filles			

Consistoire de La Motte-Chalancon

Églises	Communes	Écoles primaires
La Motte-Chalancon	La MotteChalancon	Garçons (communale) Filles (communale)
	Chalancon	Garçons (communale) Fille (communale)
	Arnayron	Garçons (communale mixte)
	Léoux	Garçons (communale mixte)
	La Charce	Garçons/filles (communale mixte)
Luc-en-Diois	Luc-en-Diois	Filles (libre)
	Poyols	Garçons (communale mixte)
Valdrôme	Valdrôme	Garçons (communale) Filles (libre) Filles (libre)
	Les Prés	Garçons/filles (communale mixte)
Lesches	Lesches	Garçons (communale mixte)
	Fourcinet	Garçons/filles (communale mixte)
Saint-Dizier	Saint-Dizier	Garçons (communale mixte)
	Establet	Garçons/filles (communale mixte)
	Charens	Garçons/filles (communale mixte)
Aucellon	Aucellon	Garçons (communale mixte)
Total : 4 écoles communales de garçons, 2 écoles communales de filles, 6 écoles communales mixtes de garçons, 5 écoles communales mixtes de garçons/filles, 3 écoles libres de filles.		

Consistoire de Dieulefit

Églises	Communes	Écoles primaires	Autres
Dieulefit	Dieulefit	Garçons (communale) 75 Filles (libre) 40 Filles (libre) 25 Filles (libre) 20	Salle d'asile
	Comps Orcinas	Garçons/filles (communale) 25 Garçons/filles (communale)	
Nyons	Nyons	Garçons (communale) Filles (communales) Filles (libre)	Salle d'asile
Sainte-Euphémie	Sainte-Euphémie	Garçons (communale mixte) Filles (libre)	
Montélimar	Montélimar	Garçons (libre) 30 Filles (libres) 40	
Montjoux	Montjoux	Garçons/filles (communale) 55	
Vinsobres	Vinsobres	Garçons (communale) 55 Filles (communale) 45	Salle d'asile 20
Saint-Paul-3-Ch.	Saint-Paul-3-Ch.	Filles (libre)	
Poët-Laval	Poët-Laval	Garçons (communale) 45 Filles (libre) 25	
Total : 4 écoles communales de garçons, 2 écoles communales de filles, 3 écoles communales de garçons/filles, 1 école communale mixte de garçons, 1 école libre de garçons, 8 écoles libres de filles.			

Consistoire de Die

Églises	Communes	Écoles primaires	Autres
Die	Die Marignac Chamaloc Romeyer Ponet	Garçons (communale) 50 Filles (libre) 35 Filles (libre) 55 Filles (libre) 25 Garçons/filles (communale) 26 Garçons/filles (communale) 25 Garçons/filles (communale) 30 Garçons/filles (communale) 26	Salle d'asile Pensionnat de filles
Chatillon	Chatillon	Garçons (communale) Filles (libre)	
Menglon	Menglon	Garçons (communale) Filles (libre)	
Aix-en-Diois	Aix-en-Diois Laval-d'Aix Saint-Roman Molières	Garçons/filles (communale) Filles (communale) Garçons/filles (communale) Filles (libre)	
Pontaix	Pontaix Vercheny Vercheny	Garçons/filles (communale) Garçons (communale) Filles (communale)	
Saint-Julien-en-Quint	Saint-Julien-en-Quint	Garçons (communale mixte) 35 Filles (communale) 30	
Sainte-Croix-en-Quint	Sainte-Croix-en-Quint Vachères Barsac	Garçons/filles (communale mixte) Garçons/filles (communale mixte) Garçons/filles (communale mixte)	
Barnave	Barnave Montmaur	Garçons/filles (communale mixte) Garçons/filles (communale mixte)	
Total : 4 écoles communales de garçons, 3 écoles communales de filles, 7 écoles communales de garçons/filles, 1 école communale mixte de garçons, 5 écoles communale mixte de garçons/filles, 6 écoles libres de filles.			

Consistoire de Valence

Église	Commune	École primaire	Autres
Valence	Valence	Garçons (communale) Filles (communale) 55	3 pensionnats de filles (70+35+12) Pensionnat de garçons (50)
Beaumont	Beaumont	Garçons (communale) 30 Filles (communale) 20 Filles (libre) 25	Pensionnat de garçons
Loriol	Loriol	Garçons (communale) Filles (communales)	
Châteaudouble	Châteaudouble Les Faucons Combovin	Filles (libre) Garçons/filles (communale) Garçons/filles (communale)	
Livron	Livron Saint-Genis	Garçons (communale) 72 Filles (communale) 50 Garçons (libre mixte) 36	Salle d'asile

	Petits-Robins	Garçons/filles (communale mixte) 70	
Montmeyran	Montmeyran	Garçons (libre) 40	
Cliusclat	Cliusclat	Garçons (communale) Filles (libre)	
La Baume-Co.	La Baume-Co.	Garçons/filles (communale)	
Total : 5 écoles communales de garçons, 4 écoles communales de filles, 2 écoles communales de garçons/filles, 1 école communale mixte de garçons/filles, 1 école libre de garçons, 1 école libre mixte de garçons, 3 écoles libres de filles.			

Consistoire de Lamastre

Églises	Communes	Écoles primaires	Autres
Lamastre	Lamastre	Garçons (communale)	
Désaignes	Désaignes	Garçons (communale) 110 Filles (communale) 94	
Saint-Basile	Saint-Basile (Lapras)	Garçons/filles (communale) 94	
Gilhoc	Gilhoc	Garçons (communale)	
Total : 3 écoles communales de garçons, 1 école communale de filles, 1 école communale de garçons/filles.			

Consistoire de la Voulte

Église	Commune	Écoles primaires	Autres
La Voulte	La Voulte	Garçons (libre) 55 Filles (communale) 55	
Saint Laurent	Saint Laurent	Garçons (communale) 50 Filles (communale) 40	
Charmes	Charmes	Garçons (libre) 25 Filles (libres) 25	
Gilhac et Bruzac	Gilhac et bruzac	Garçons/filles (communale) 45	
Total : 1 école communale de garçons, 2 écoles communales de filles, 1 école communale mixte de garçons/filles, 2 écoles libres de garçons, 1 école libre de filles.			

Consistoire des Ollières

Église	Commune	Écoles primaires	Autres
Les Ollières	Les Ollières	Garçons (communale) 40 Filles (communale) 45	
	Saint-Vincent	Garçons (communale) 50	
Saint-Michel	Saint-Michel	Garçons/filles (communale mixte) 80	
Saint-Fortunat	Saint-Fortunat	Garçons (communale) 41 Filles (libre) 44	
	Saint-Cierge	Garçons (communale) 36	
Total : 3 écoles communales de garçons, 1 école communale de filles, 1 école communale mixte de garçons/filles, 1 école libre de filles.			

Consistoire de Privas

Églises	Communes	Écoles primaires	Autre
Privas	Privas	Garçons (communale mixte) 49 Filles (communale) 40	Pensionnat de filles 30
Les Fonts	Les Fonts St Julien	Garçons (communale mixte) Filles (libre) Garçons (communale mixte)	
Chomérac	Chomérac Saint-Symphorien	Garçons (communale) 15 Filles (communale) 15 Garçons/filles (communale mixte) 70	
Creyseilles	Creyseilles	Garçons/filles (communale mixte) 25	
Le Pouzin	Le Pouzin	Filles (communale) 50	
Total : 1 école communale de garçons, 3 écoles communales de filles, 2 écoles communales mixtes de garçons, 2 écoles communales mixtes de garçons/filles, 1 école libre de filles			

Consistoire de Saint Agrève

Église	Commune	Écoles primaires	Autres
Saint-Agrève	Saint-Agrève	Garçons (communale) Filles (communale) Garçons (libre) Garçons (libre) Garçons (libre) Filles (libre)	350 élèves en tout
Devesset	Devesset	Garçons (communale) Garçons/filles (libre) Garçons/filles (libre)	
Saint-Romain	Saint-Romain	Garçons (communale) Filles (libre)	
La Bâtie	La Bâtie	Garçons/filles (communale) 100 Garçons/filles (communale)	
Saint-Julien	Saint-Julien	Garçons/filles (communale)	
Total : 3 écoles communales de garçons, 1 école communale de filles, 3 écoles communales de garçons/filles, 3 écoles libres de garçons, 2 écoles libres de filles, 2 écoles libres de garçons/filles			

Consistoire de Saint-Péray

Église	Commune	Écoles primaires	Autres
Saint-Péray	Saint-Péray	Garçons/filles (communale)	
Toulaud	Toulaud	Garçons (communale) Filles (communale)	
Annonay	Annonay	Garçons (communale) Filles (communale)	Pensionnat de filles
Alboussière	Alboussière La Bâtie Baratier	Garçons (communale) Filles (libre) 40 Filles (libre) 10 Garçons filles (communale mixte) Garçons/filles (communale mixte) 45	
Total : 3 écoles communales de garçons, 1 école communale de filles, 1 école communale de garçons/filles, 2 écoles communales mixtes de garçons/filles, 2 écoles libres de filles.			

Consistoire de Saint Pierreville

Église	Commune	Écoles primaires	Autres
Saint-Pierreville	Saint-Pierreville	Garçons/filles (communale)	Pensionnat de filles
Saint-Christol	Saint-Christol Saint-Barthélémy	Garçons/filles (communale) Garçons/fille (libre)	
Gluiras	Gluiras Gluiras (Beauvène) Gluiras (Saint-Martin)	Garçons/filles (communale) Garçons/filles (communale) Garçons/filles (communale)	
La Pervenche	Albon Abeillouse Ajoux Saint-Julien-du-Gua	Garçons/filles (communale mixte) Garçons/filles (communale mixte) Garçons/filles (communale mixte) Garçons/filles (communale mixte)	
Saint-Sauveur	Saint-Sauveur Le Fival	Garçons/filles (communale) 25 Garçons/filles (communale) 29	
Le Cheylard	Le Cheylard	Garçons/filles (communale)	
Total : 8 écoles communales de garçons/filles, 4 écoles communales mixtes de garçons/filles, 1 école libre de garçons/filles			

Consistoire de Vallon

Église	Commune	École primaire	Autre
Vallon	Vallon	Garçons (communale) 38 Garçons (libre) 22 Garçons (libre) 21 Filles (libre) 40 Filles (libre) 45 Filles (libre) 25	
Les Vans	Les Vans	Garçons (communale) Filles (libre)	
Vals	Vals Pons	Garçons (communale) Filles (communale) Garçons/filles (libre)	
Lagorce	Lagorce	Garçons (communale) Fille (communale)	
Salavas	Salavas Labastide	Garçons (communale) 40 Filles (libre) 35 Filles (libre) 45	
Total : 5 écoles communales de garçons, 2 écoles communales de filles, 2 écoles libres de garçons, 6 écoles libres de filles, 1 école libre de garçons/filles.			

Consistoire de Vernoux

Église	Commune	École primaire
Vernoux	Vernoux	Garçons (communale) 80 Filles (libre) 30 Filles (libre) 25
	Saint-Félix	Garçons/filles (communale) 35
Chalencon	Chalencon	Garçons/filles (communale)
	Silhac	Garçons/filles (communale)
	Saint-Maurice	Garçons/filles (communale)
Saint-Jean-Chambre	Saint-Jean-Chambre	Garçons (communale) 63 Filles (libre) 45 Garçons/filles (communale mixte) 106
Boffres	Boffres	Garçons (communale) 40
		Filles (libre) 45
Total : 3 écoles communales de garçons, 4 écoles communales garçons/filles, 1 école communale mixte garçons/filles, 4 écoles libres de filles		

Annexe 4 : règlement de l'École Modèle de Dieulefit (1836)

« Article 1^{er} : l'administration est confiée au directeur de l'école sous la surveillance immédiate de la commission nommée par le Ministre de l'Instruction Publique, sur la présentation du Préfet du département de la Drôme et du Recteur de l'Académie de Grenoble.

Article 2 : la commission de surveillance prend ou propose selon les circonstances, toutes les mesures qu'elle juge utiles pour le bien de l'école et pour les progrès des élèves-maîtres.

Article 3 : la commission fait au moins une fois chaque trimestre la visite de l'école. Elle interroge les élèves-maîtres sur tous les objets de l'enseignement et tient note de leurs réponses. Chaque année elle reçoit du directeur un rapport sur tout ce qui concerne les études. Un double de ce rapport visé par le recteur, qui y joint ses observations, est envoyé au ministre et communiqué au Conseil royal.

Article 4 : le directeur est nommé par le Ministre de l'Instruction Publique. Il est toujours chargé d'une partie importante du cours d'études. Un maître lui est adjoint pour quelques parties de l'enseignement.

Annexe 5 : description du bâtiment de l'École Modèle de Dieulefit

« La maison est située à l'orient à 15 mètres du temple de Dieulefit. Le directeur la fit construire en 1819, sur un plan approprié aux convenances d'un établissement d'instruction. C'est un rectangle composé de plusieurs salles éclairées au couchant par 30 grandes ouvertures attenant au midi d'une cour triangulaire dont le plus grand côté est dominé par des galeries à 3 étages où les élèves prennent leurs ébats en temps de pluie et pendant les chaleurs de l'été. Au rez-de-chaussée se trouvent la cuisine, deux salons, un cabinet, un réfectoire et une grande pièce où le directeur a établi depuis près de 3 ans une salle d'asile ou école pour les petits enfants de la classe ouvrière et pauvre de Dieulefit. Au 1^{er} étage est une autre grande pièce bien éclairée où se trouve l'école primaire protestante, un dortoir et 3 chambres. Au 2^e étage est la salle des élèves-maîtres celle d'un institut classique, deux

dortoirs et deux petites chambres pour les professeurs séparés des dortoirs par des cloisons vitrées. L'étage le plus élevé est destiné à différents usages qu'il est inutile d'énumérer. La position dudit bâtiment à l'extrémité d'une place peu fréquentée le rend bien éclairé, aéré et très sain. Sont à l'usage des élèves-maîtres : dans la cuisine, les ustensiles nécessaires ; dans le grand réfectoire, bancs, tables, nappes etc. ; dans la salle d'étude, idem, tableaux noirs, cartes générales à grandes dimensions, cartes muettes, etc. ; dans le dortoir, pliants, matelas, couvertures pour l'hiver et pour l'été, etc. ; dans le cabinet attenant à la classe, 200 volumes, les atlas de Brué, Lesage, deux globes, une pompe pneumatique, une machine électrique et les accessoires, des baromètres, thermomètres, hydromètres et pour l'arpentage tous les instruments nécessaires comme équerre, graphomètre, planchette. »

Annexe 6 : lettre du pasteur Brun.

« Mon bien cher frère et digne ami, je viens de nouveau vous entretenir d'une demande qui si elle réussit, sera un acte de justice, un procédé de bonne amitié, un avantage pour mon établissement et par suite, un pour les écoles protestantes de la Drôme. Il s'agirait de déterminer Monsieur le Préfet à proposer au Conseil général une allocation équivalente à celle dont jouit l'établissement des frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette allocation ne fut-elle que de 200 francs serait un bien petit sacrifice pour la caisse de dépenses départementales. Elle déterminerait à coup sûr le Ministère de l'Instruction Publique à élever son allocation de 600 francs à 1000 francs. Arrivé dans mon Église en 1808, je cherchai à dissiper la poussière d'ignorance qui couvrait la génération naissante à Dieulefit, en ouvrant un externat où fut formé notamment le juge de paix de ce canton, M. Roman qui a rempli les fonctions de maire dans des temps difficiles. Peu de temps après le Recteur de l'Académie de Grenoble m'appela aux fonctions gratuites d'examineur des aspirants protestants au brevet de capacité. En 1818 je fondai, après avoir voyagé en Suisse et à Paris, un pensionnat qui devint, quelques années après, un collège de plein exercice, d'où sont sortis bacheliers ès lettres des jeunes gens qui sont devenus avocats, Sous-préfets, députés, hommes de lettres. Mes fonctions d'examineur en 1810 m'ayant convaincu que les aspirants au brevet de maître d'école étaient, à cette époque, grandement ignorants, j'ouvris en 1829 une Ecole normale gratuite destinée à élever ces pauvres postulants aux écoles à un niveau de connaissances et de moralité convenable. Comme vous le savez cette école a été organisée en établissement d'utilité publique en 1836 et a joui, à ce titre, d'allocations départementales et universitaires qui ont été supprimées en 1852. En fondant en 1829 la susdite Ecole normale, je sentis la nécessité d'avoir à côté une école d'enfants où mes -maîtres pussent s'exercer à la pratique de l'enseignement et j'ouvris à mes frais une école de pauvres qui fut très nombreuse et qui a marché jusqu'en 1833-34, c'est-à-dire jusqu'à la mise en exécution de la loi de Monsieur Guizot par laquelle les enfants pauvres avaient droit à l'instruction gratuite dans les écoles communales. En 1834 j'établis de concert avec Madame Morin (grand-mère du député) une salle d'asile pour les petits enfants. M. Chirol professeur actuellement au collège de Valence alors élève dans mon Ecole modèle fut envoyé par nous à Orange où était depuis peu une salle d'asile bien organisée. À son retour Monsieur Chirol fut placé à la tête de ce petit établissement qui prospéra. J'en ai fourni le local gratuitement pendant 14 ans. En 1841 la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire protestante mit au concours un ouvrage d'instruction morale et religieuse pour les élèves des écoles protestantes. Je concourus et je remportai le prix. L'année suivante mon livre fut autorisé par le Conseil royal de l'Instruction Publique pour faire partie de la bibliothèque des Ecoles normales, distinction honorable à laquelle je fus très sensible. Trois ans après (1844) je publiai le guide du jeune homme à son entrée dans la vie civile. Ce livre a eu aussi les honneurs de l'autorisation de

l'Université. D'après tout cela, d'après le sacrifice que j'ai fait pour soutenir l'Ecole modèle depuis 1853, je crois avoir bien mérité de la cause de l'instruction primaire. Je désire lui vouer encore les dernières forces physiques et morales qui me restent. Mon établissement ne cessera pas d'être utile aux 60 ou 70 écoles protestantes de la Drôme (pour lesquelles les sujets commencent à manquer) pourvu, comme je le désire, que le conseil général et les autorités universitaires ne lui refusent pas leur appui».

Annexe 7 : création des Écoles Normales de Filles drômoises, catholiques et protestantes.

« Nous, Préfet du département de la Drôme, Officier de la Légion d'honneur ; vu l'Ordonnance royale du 23 juin 1836 sur les écoles primaires de filles ; vu l'instruction de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique en date du 12 juillet 1843 relative à la création d'Ecoles normales primaires pour former les institutrices ; vu la délibération prise par le Conseil général du département dans sa session de 1843, à l'effet de constater la nécessité de deux établissements de cette nature dans la Drôme, l'un pour les élèves-maîtresses catholiques, l'autre pour les protestantes ; considérant qu'il est important de s'occuper de l'instruction des filles qui, dans beaucoup de localités, est négligée, et de donner, à cet effet, toutes facilités aux parents ; considérant que le seul moyen pour atteindre ce but est de former des institutrices afin de les placer, à leur sortie des Ecoles normales, dans les communes dépourvues pour recevoir avec rétribution les enfants des familles aisées et gratuitement ceux des indigents, au moyen des avantages assurés par les Conseils municipaux de ces localités, suivant ce qui se pratique pour les instituteurs communaux ; considérant que pour arriver à un pareil résultat il est nécessaire, avant tout, d'offrir aux élèves-maîtresses des bourses ou des demi-bourses dans les Ecoles normales, à l'effet de décider celles qui montrent d'heureuses dispositions et qui ne pourraient supporter les frais de leur éducation, à se vouer à l'instruction primaire ; considérant qu'avec l'allocation votée par le conseil général pour cet objet, inscrit au budget départemental, et augmentée de celle accordée sur les fonds généraux de l'instruction publique par Monsieur le Ministre, on peut entretenir huit élèves-maîtresses dont six catholiques et deux protestantes dans lesdites écoles ; considérant, néanmoins, que le département ne se trouvant pas en mesure de fonder un établissement spécial indépendant de toute autre maison d'éducation, à cause des frais considérables de construction, de surveillance et d'entretien ; que, par ailleurs, le nombre des élèves-institutrices à y entretenir est trop peu considérable pour nécessiter une pareille création, il a paru préférable à l'administration de traiter avec deux institutions connues pour la bonne direction qu'elles donnent aux études. Avons arrêté et arrêtons ce qui suit : Article 1 : les élèves-maîtresses catholiques seront placées dans la maison fondée à Valence pour l'instruction des jeunes filles par la congrégation des sœurs de la Sainte Trinité... Article 3 : les élèves maîtresses protestantes seront placées dans l'institution protestante établie à Valence et dirigée par Madame Guillermet ».

Annexe 8 : statistiques des élèves-instituteurs à Dieulefit de 1837 à 1851.

Années scolaires	Total des élèves	Boursiers d'État	Boursiers drômois	Boursiers protestants	Élèves non boursiers	Cas indéterminés
37/38	15	1	5	7	2	0
38/39	21	1	4	6	5	5
39/40	16	0	3	4	9	0
40/41	14	1	5	5	3	0
41/42	17	1	5	8	3	0
42/43	18	1	6	7	3	1
43/44	14	1	5	5	3	0
44/45	15	2	4	6	3	0
45/46	15	1	4	7	3	0
46/47	16	1	4	7	4	0
47/48	20	1	5	7	7	0
48/49	21	1	3	3	8	6
49/50	18	1	6	5	6	0
50/51	17	1	6	6	4	0

Annexe 9 : les 41 conseils de l'école protestante de Saint-Laurent du Pape²⁷¹².

- 1) Dans toutes les circonstances veiller à ce que les enfants apprennent à bien penser, à bien parler, à bien agir.
- 2) Enseigner peu à la fois mais bien.
- 3) Ne laisser jamais lire une phrase, un mot sans vous assurer qu'ils en comprennent bien le sens.
- 4) Lisez vous-même habituellement quelques phrases de la leçon que les élèves vont dire afin qu'ils aient un modèle pour le ton l'accent, la prononciation.
- 5) Faites souvent repasser ce qui a été vu.
- 6) Exercez fréquemment les jeunes enfants à la conjugaison de verbes suivis d'un complément, c'est-à-dire de phrases entières exprimant des pensées morales comme celle-ci : J'élève mon âme à Dieu par la prière, je respecte ma mère ; j'obéis à mon père.
- 7) Exercez vos élèves à des questions usuelles de calcul, au calcul de tête et de mémoire, même les plus jeunes.
- 8) Faites ressortir de chaque lecture les applications morales et attachez vous à développer les sentiments religieux.
- 9) Que vos élèves s'habituent à bien faire tout ce qu'ils font.

²⁷¹² Registre du consistoire de la Voulte 1850 – 1862, séance du CP le 15/03/1854.

- 10) Recommandez leur non seulement de bien pénétrer le sens de ce Qu'ils lisent ; mais de bien faire attention à la manière dont les mots sont écrits, afin d'en retenir l'orthographe.

Règles de l'école

Entrée

- 1) Mon enfant, sois diligent, pour te rendre à l'école, ne perds pas ton temps en chemin, et arrive toujours à l'heure fixée.
- 2) N'y vient point avec le visage sale, les mains sales, ou les cheveux en désordre, car l'école mérite le respect.
- 3) Salue en entrant ton maître et tes condisciples.
- 4) Va tout de suite à ta place et prépare sur le champ ce dont tu as besoin pour ton travail.

Devoirs envers Dieu

- 5) Mon enfant, n'oublie pas que Dieu voit tout ce que tu fais, entend tout ce que tu dis, connaît tout ce que tu penses et te demandera compte un jour de toutes ces choses.
- 6) Sois tranquille et attentif pendant qu'on le prie.
- 7) Chante ses louanges du fond de ton cœur et non pas du bout des lèvres.
- 8) Ecoute avec respect sa parole, elle nous fait connaître le Salut qui est en Christ.
- 9) Soit que tu pries, soit que tu chantes, soit que tu lises la parole sainte, suis bien le sens des mots que tu prononces.
- 10) Gardes toi de jurer car le Seigneur l'entendrait et il cesserait de t'aimer.

Devoirs envers le maître

- 11) Mon enfant, aime celui qui t'enseigne, et qui consacre sa vie à t'instruire.
- 12) Obéis promptement et sans murmure à ce que ton maître te commande, car il sait mieux que toi ce que tu dois faire.
- 13) Ecoute avec attention quand il te parle et réponds avec respect à ses questions.
- 14) Ne montre point de mauvaise humeur quand il te reprend et ne t'irrite point quand il te punit car c'est pour ton bien qu'il le fait.
- 15) Ne cherche point à le tromper, ni dans le travail que tu fais, ni dans les leçons que tu récites ; copier la règle ou la dictée d'un autre et les lui présenter comme siennes, c'est mentir, et Dieu hait les menteurs. D'ailleurs le travail d'autrui ne nous instruit pas.
- 16) Rends-lui en toutes occasions tous les services que tu peux lui rendre.
- 17) Prie pour lui l'Eternel afin qu'il le bénisse et le soutienne dans sa carrière difficile.

Devoirs envers les condisciples

- 18) Mon enfant, aime tes condisciples comme tes frères, car vous êtes des enfants du même Dieu et vous avez la même patrie.
- 19) Sois complaisant pour tous, et, si tu peux, aide-les dans leur travail.
- 20) Sois le protecteur de ceux qui sont plus petits que toi : encourage-les et empêche qu'on leur fasse de mal.

- 21) Efforce-toi d'être à tous un bon exemple.
- 22) Ne rend jamais le mal pour le mal, et laisse à Dieu le soin de punir celui qui t'en fait.
- 23) Ne garde point rancune dans ton cœur ; mais pardonne les offenses comme tu désires que Dieu te pardonne.
- 24) Ne t'associe jamais avec celui qui veut faire du mal : tâche au contraire de l'en détourner, tu lui épargneras des regrets.
- 25) Ne sois point envieux lorsque les autres te devancent, mais plutôt efforce-toi de les atteindre.
- 26) Regarde comme juste qu'on place avant toi celui qui est plus sage ou plus instruit que toi.
- 27) Ne dénonce jamais tes camarades par envie ou dans l'intention de leur nuire ; mais si ton maître t'interroge sur leur conduite donne gloire à la vérité.
- 28) Ne te moque de personne, ni des enfants ignorants, ni de ceux qui ont de la peine à apprendre, ni de ceux qui sont pauvres, ni de ceux qui sont estropiés, ni de ceux qui ont fait quelque mal ; plains-les plutôt et prie Dieu pour eux.
- 29) Garde-toi d'insulter ou de frapper tes camarades ; ce sont les animaux sans raison qui se mordent et se battent entre eux.
- 30) Souviens-toi que Dieu a dit « tu ne déroberas point » : tu ne prendras donc, ni la plume, ni le livre, ni les crayons, ni le canif, ni le papier, ni rien qui soit à tes camarades.

Conduite pendant l'école

- 31) Mon enfant, n'oublie pas qu'on est à l'école pour travailler. Dieu n'aime pas les paresseux, et sa parole dit que celui qui ne veut pas travailler ne doit pas non plus manger. Travaille donc à t'instruire, tu serviras mieux ton Dieu, ta patrie et ta famille.
- 32) Ne perds pas ton temps à des choses inutiles, tu n'en as pas trop pour acquérir celles qui te sont nécessaires.
- 33) Quoique tu fasses à l'école, écriture, dessin, dictée ou règle, mets-y tous tes soins ; fais le mieux que tu peux ; ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait.
- 34) Ne souffre pas le désordre autour de toi ; qu'il y ait une place pour chaque chose et que chaque chose soit à sa place ; tu trouveras plus vite ce dont tu as besoin : l'ordre donne du temps.
- 35) Ne quitte jamais ta place sans nécessité, et si l'on te permet de sorti rentre au plus tôt.
- 36) Ne babille pas avec tes voisins, ne crie pas quand tu demandes quelque chose, ne fait point de bruit dans l'école : tout cela trouble l'enseignement et empêche qu'on ne s'instruise.
- 37) Tiens tes livres propres et tes cahiers propres : ne salis ni les murs de la chambre, ni les portes, ni les tables, ni les bancs, écris sur ton papier ou ton ardoise et nulle part ailleurs ; ne gâte rien dans cette maison qui ne t'appartient pas.

Sortie

- 38) Ne sors jamais de l'école sans remercier Dieu de l'instruction que tu as reçue ; il y a dans le monde des milliers d'enfants qui n'ont pas le même bonheur que toi.

- 39) Ne crie point, ne fais point de bruit, ne jette point de pierres dans les rues, ne tourmente point les animaux.
- 40) Sois honnête envers tout le monde, et surtout envers les personnes âgées : en toutes choses conduis-toi comme un enfant qui vient de prier Dieu et de lire sa parole.
- 41) Fais sans tarder ce que tu as à faire pour l'école qui va suivre ; ne songe à t'amuser qu'après avoir fait la tâche, le devoir avant tout.

Mon cher enfant, acquiers l'instruction, elle te servira toute ta vie ; mais surtout acquiers la sagesse ; elle est plus précieuse que l'or et les perles et toutes les choses que l'homme peut désirer ne la valent pas.

Annexes du chapitre 6

Annexe 1 : statistiques d'accueil et de financement de la Maison des orphelines de Crest.

Années	Total des orphelines	<i>Dont drômoises</i>	<i>Dont ardéchoises</i>	Églises qui donnent	<i>Dont drômoises</i>	<i>Dont ardéchoises</i>	Total des dons en francs
1848	38	21	3				6 752
1849	42	26	3				8 690
1850	49	30	5				10 257
1851	55	32	5				12 112
1852	66	33	4				16 866
1853	62	29	6				19 793 ²⁷¹³
1854	68	31	7				26 155
1855	69	31	6				15 001
1856	60	25	4				20 427
1857	65	33	6				20 036
1858	59	27	8				20 850
1859	57	25	7				18 774
1860	62	25	7				34 933 ²⁷¹⁴
1861	64	28	5				16 968
1862	69	26	5				21 341
1863	75	27	5				20 266
1864	81	27	4				18 110
1865	92	31	4				18 284
1866	93	32	5				
1867	93	32	5				20 256
1868	93	36	7	95	40	5	17 767
1869	88	36	8	106	37	12	15 368
1870	90	39	8	78	36	12	13 155
1871	83	36	6	91	33	14	17 821
1872	86	39	8	79	34	13	14 772
1873	88	42	6	102	44	15	17 399
1874	91	48	6	92	42	11	18 617
1875	94	48	8	103	37	11	25 702

²⁷¹³ Sous le second Empire, le conseil général de la Drôme subventionne la Maison

²⁷¹⁴ Très grosse participation de l'Église de Lyon

1877	79	37	8	134	56	11	19 178
1878	76	33	9	122	49	17	30 128 ²⁷¹⁵
1879	76	31	9	108	49	10	18 721
1880	80	37	7	102	37	15	20 604
1881	78	39	5	87	33	12	20 623
1882	74	39	3	98	44	11	20 702
1883	76	40	4	92	37	13	20 966
1884	79	41	3	78	32	8	16 984
1885	79	38	5	88	38	11	19 933
1886	77	40	5	85	37	11	31 447 ²⁷¹⁶
1887	79	41	6	88	37	13	21 746
1888	76	37	6	75	34	11	24 613
1889	78	37	7	73	33	9	16 781
1890	73	37	6	84	33	11	21 689
1891	73	40	6	87	36	12	20 903
1892	65	38	4	85	35	12	26 496
1893	57	35	4	87	37	10	19 523
1894	50	31	5	76	33	13	15 706
1895	50	30	4	90	40	18	26 824
1896	48	27	6	81	33	14	18 623
1897	44	24	6	84	33	14	22159
1898	44	28	6	79	30	10	16330
1899	43	29	4	78	35	8	16 404
1900	39	24	4	79	32	10	25 934
1901	49	32	3	80	35	9	15 803
1902	53	38	3	73	37	9	17 396
1903	60	42	4	71	39	5	25 297

²⁷¹⁵ Trois dons « en mémoire de ... » de Crest pour 7000 francs

²⁷¹⁶ 10000 francs de don en souvenir de Madame Latune (papeterie de Mirabel lès Blacons)

Annexes du chapitre 7

Annexes 1 : les pasteurs dans les Églises locales.

En rouge, des ministères supérieurs à 40 ans.

En violet, des ministères de 20 à 39 ans

Consistoire de La Motte-Chalancon

Église de La Motte-Chalancon (premier poste)

Pasteurs	Venant ...	Pasteur de... à...	Partant à ...
Maigre		1821/1826 (5 ans)	
Renous	Suffragant de Maigre	1826/ 1879 (53 ans)	Décédé
Poste vacant		2 ans	
Mailhet Charles	Faculté	1881/1890 (9 ans)	Suffragant à Bourdeaux
Faivre Emmanuel	Faculté	1890/1894 (4 ans)	Clionsclat
Poste vacant		2 ans	
Destrech Émile	Deux Sèvres	1896/1904 (8 ans)	
Martin André	Faculté de Paris	1904/	

Église de la Motte-Chalancon (2^e poste)

Pasteurs	Venant ...	Pasteur de... à...	Partant à ...
Reboul Charon César	Pasteur au Désert	An 11 / 1829 (26 ans)	Décédé
Arnaud Scipion Charles	Faculté	1830/1843 (13 ans)	Jallieu (Isère)
Arnaud Louis Auguste	Aucellon	1844/1869 (25 ans)	Décédé
Sambuc Daniel	Faculté	1869/1870 (1 an)	Chabeuil
Pont Paul	Faculté	1870/1874 (4 ans)	Chatillon sur Loire
Poste vacant		3 ans	
Doumergue Philippe	Valdrôme	1877/1902 (23 ans)	
Savoie Claude	Suffragant à Paris	1902/	

Église de Valdrôme

Pasteurs	Venant de ...	Pasteur de... à....	Partant à ...
Morel Jean	Pasteur au Désert	1804/1834 (30 ans)	Retraite
Meyrargues Louis	Faculté de Montauban	1834/1837 (3 ans)	Isère
Poste vacant		1 an	
Daudé Louis	Suffragant à Poyols	1838/1863 (25 ans)	Décédé
Seguers Charles	Roquedur (Gard)	1863/1868 (4 ans)	Mialet
Lasserre Henri	Gard	1868/1872 (4 ans)	Venterol
Poste vacant		2 ans	
Doumergue Philippe	Castelnau (Tarn)	1874/1879 (5 ans)	La Motte-Chalancon 2
Remond Jacques		1879/1882 (3 ans)	Église libre
Poste vacant		7 ans	
Niel Gédéon	Faculté	1889/1901 (12 ans)	Plan-de-Baix
Niel Jules	Orpieres	1901/	

Église de Poyols-Luc

Pasteurs	Venant de ...	Pasteur de... à ...	Partant à ...
Fine Philippe	Pasteur au Désert	1806/1837 (31 ans)	Décédé à 91 ans
Boisson Jean Etienne	Lesches	1837/1838 (2 ans)	Vauvert (Gard)
Fauriel	Faculté de Strasbourg	1838/1885 (47 ans)	Décédé
Poste vacant		2 ans	
Seston Edouard	Faculté	1887/1889 (2 ans)	Saint-Péray
Lehr Henri		1889/1892 (3 ans)	Suffragant à Chartres
Cook Émile Étienne	Mougon (Deux Sèvres)	1892/1897 (5 ans)	Athis (Orne)
Dautheville Jules (58)	Faculté	1897/1899 (2 ans)	Die
Gautier Emile	Aucellon	1899/1905 (6 ans)	Décédé

Église de Lesches

Pasteurs	Venant de ...	Pasteur de ... à ...	Partant à ...
Fournié Louis Em.	Négrepelisse (Tarn)	1830/1831 (2 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Morache Jean Joseph	Faculté de Montauban	1832/1835 (3 ans)	Paris (évangéliste)
Boisson Jean Et.	Faculté de Montauban	1835/1838 (3 ans)	Poyols
Roman Jean Pierre	Faculté de Strasbourg	1838/1892 (54 ans)	Décédé
Vernier Théophile	Faculté de Paris	1892/1898 (6 ans)	La Baume-Cornillane
Vernier Samuel	Faculté de Paris	1898/1901 (3 ans)	Choisy-le-Roi
Vernier Gabriel	Faculté de Paris	1901/1904 (3 ans)	
Marchand André	Barnave	1904/	

Église de Saint-Dizier

Pasteurs	Venant de ...	Pasteur de ... à ...	Partant à ...
Bouisset Ambroise		1841	Lourmarin
Vergé Thomas		1842/1885 (43 ans)	Décédé
Poste vacant		2 ans	
Verdier	Évangéliste Puy-de-D.	1887/ ?	
Matras Eugène (71)	Aucellon	1894/1900 (6 ans)	Valleraugues (Gard)
Poste vacant		2 ans	
Delinotte Théodore	Ancien prêtre	1902	Prailles (Deux-Sèvres)
Poste vacant		2 ans	
Brandt George	Suffragant à Mansles	1904/	

Église d'Aucellon

Pasteurs	Venant de ...	Pasteur de ... à ...	Partant à ...
Arnaud Louis Au.		1843/1844 (1 an)	La Motte-Chalancon 1
Bosc Isaac	Les Fonts, révoqué en 38	1844/1864 (20 ans)	Démission (scandale)
Girard Henri	Faculté libre de Genève	1864/1866 (2 ans)	Suffragant à Chatillon
Poste vacant		1 an	
Laügt Pierre	Évangéliste	1867/1875 (8 ans)	Plan-de-Baix
Poste vacant		3 ans	
Russier	Évangéliste au Chambon	1878/1880 (2 ans)	
Matras Eugène	Évangéliste	1880/1894 (14 ans)	Saint-Dizier
Poste vacant		2 ans	
Gautier Émile	Faculté	1896/1999 (3 ans)	Poyols-Luc-en-Diois
Poste vacant		2 ans	
Giroud Arthur	Faculté de Genève	1901/1904 (3 ans)	
Poste vacant		1 an	
Rabelle Louis	Charentes inférieures	1905/	

Consistoire de Die

Église de Die (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Gonin Jean Daniel	Pasteur au Désert	1803/1807 (4 ans)	Marennnes
Poste vacant		3 ans	
Reymond		1810/1813 (3 ans)	Décédé
Manson Jean Paul	Les Fonts-du-Pouzin	1813/1864 (51 ans)	Décédé
Mouline Jean Philémon		1864/1867 (3 ans)	
Chaudier Paul Antoine	Faculté	1867/1874 (7 ans)	Montpellier
Houter Théodore	Faculté	1874/1877 (3 ans)	Crest
Fermaud Jean An.	Saint-Voy	1877/1885 (8 ans)	
Soubeyran Jules	Pontaix	1885/	

Église de Die (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Raoux Scipion	Mens	1823/1842 (19 ans)	Décédé
Raoux Emile Édouard	Suffragant à Valence	1842/1846 (4 ans)	Lausanne (professeur)
Brezzi		1846/1847 (1 an)	
Rivière Simon	Sainte-Croix-en-Quint	1847/1898 (51 ans)	Décédé (78 ans)
Poste vacant		1 an	
Dautherville Adolphe J.	Poyols-Luc-en-Diois	1899/1904 (5 ans)	Décédé
Pose vacant		1 an	
Dumas Paul Albert	Faculté	1905/	

Église de Châtillon

Pasteurs	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Grangeron Dusserre	Pasteur au Désert	1803/1816 (13 ans)	Décédé
Hilaire François	Saint-Pierreville	1816/1817 (2 ans)	Saint-Pierreville
Maurin Pierre	Nyons	1818/1832 (14 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Gabriac Guy Paulin	Faculté de Montauban	1833/1870 (37 ans)	Décédé
Pagès Lucien Charles	Suffragant de Gabriac	1870/1874 (4 ans)	Toulon
Pithiot Alcide	Saint-Julien-en-Quint	1874/1879 (5 ans)	La Voulte
Vallat Alexandre	Faculté	1879/	

Église de Saint-Julien-en-Quint

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Reboul Duvivier	Pasteur au Désert	1804/1821	Décédé
Poste vacant		4 ans	
Tarrou Frédéric (96)	Saint-Afrique (Aveyron)	1825/1864 (39 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Ribard Louis Samuel		1865/1872 (7 ans)	Bernis (Gard)
Pithiot Alcide	Saint-Julien-Boutières	1872/1874 (2 ans)	Chatillon-en-Diois
Tendil Pierre	La Bâtie-d'Andaure	1874/	

Église de Pontaix

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Charra Jacques	Pasteur au Désert	1807/1841 (34 ans)	Décédé
Brezzi George	Vaudois d'Italie	1841/1882 (41 ans)	Décédé
Soubeyran Jules		1882/1885 (3 ans)	Die
Poste vacant		1 an	
Bussy Léon Daniel		1886/1897 (11 ans)	Aix-en-Diois
Sahy Julien	Faculté de Paris	1897/1899 (2 ans)	Cliusclat
Poste vacant		1 an	
Randin Paul	Beauvène	1900/	

Église d'Aix-en-Diois

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Gautier Paul Samuel fils		1819/1821 (3 ans)	Sainte-Euphémie
Gautier père	Gard	1821/1825 (4 ans)	Vinsobres
Courlat Théophile (89)	USA	1825/1826 (2 ans)	
Faysse François	Faculté (ex catholique)	1826/1832 (6 ans)	Décédé
Fontanès Louis Améd.		1832/1835 (3 ans)	Lédignan (Gard)
Boissier Adrien	Lyon	1835/1842 (7 ans)	
Pellenc Antoine	Les Fonts-du-Pouzin	1842/1892 (50 ans)	Retraite
Wolfhûgel Jacques Da.	Faculté	1892/1896 (4 ans)	Suisse
Poste vacant		1 an	
Bussy Léon Da.	Pontaix	1897/	

Église de Sainte-Croix-en-Quint

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Charra Eugène	Suffragant à Pontaix	1841/1846 (5 ans)	Clionsclat
Rivière Simon	Faculté	1846	Die
Daumas Adrien	Faculté	1846/1867 (21 ans)	
Vernier Elie		1867/1876 (9 ans)	
Vernier Paul		1876/1880 (4 ans)	Étoile
Gaidan Emile	Faculté	1880/1893 (13 ans)	Démission (folie)
Chapon Jules Ernest	Faculté de Montauban	1893/1895 (2 ans)	Décédé
Fallot Thomas	Suffragant de Chapon	1895/1899 (4 ans)	Aouste
Tissot Robert Paul	Suisse	1899/1904 (5 ans)	Neuchâtel
Dejarnac Edouard	Saint Quentin (Aisne)	1904/	

Église de Menglon

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Paul	Saint-Paul-Trois-Chât.	1843/1845 (2 ans)	Alger
Kissel Jean		1845/1854 (9 ans)	Salavas
Poste vacant		1 an	
Simond Louis	Mens	1855/1859 (4 ans)	Plan-de-Baix
Mayaud Eugène		1859/1874 (15 ans)	Décédé
Gounon Jean Pierre		1874/1875 (2 ans)	
Pelon Frédéric		1875/1877 (3 ans)	
Maire Pierre	Montbéliard	1877/1884 (7 ans)	Champey (Haute-Saône)
Roman Albert	Lédignan (Gard)	1884/1889 (5 ans)	Démission (folie)
Majal Jacques		1889/1903 (14 ans)	Démission (malade)
Poste vacant		1 an	
Bost	Suffragant Majal	1904/	

Église de Barnave

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Bachasse Frédéric	Faculté de Genève	1857/1871 (14 ans)	
Cesmat Emile Elisée	Faculté	1871/1879 (8 ans)	Les Fonts -du-Pouzin 2
Marzials Antoine Th.	Lille	1879/1893 (14 ans)	Décédé
Marchand André Aimé	Saint-Laurent (Htes-Alp.)	1893/1904 (21 ans)	Lesches
Pouget Jean Auguste	Moulins	1904/	

Consistoire de Crest

Église de Crest (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Lombard Lachaux	Pasteur au Désert	1802/1807 (5 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Jacques Molines	Lourmarin	1808/1809 (1 an)	Lunel
Schafter Ferdinand	Prof. pensionnat de Crest	1809/1812 (4 ans)	Berne
Arnaud Louis François	Faculté	1812/1864 (52 ans)	Décédé
Arnaud Eugène (26)	Les Vans	1864/1902 (38 ans)	Retraite
Bourguet	Suffragant d'Arnaud	1902/	

Église de Crest (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Gaufrès	Suffragant à Crest 1	1862/1876 (14 ans)	Directeur à Lambrecht
Houter Théodore	Die	1876/1886 (10 ans)	Marseille
Peloux Charles Elisée	Mens	1886/1900 (14 ans)	Disséminés vallée du Rh.
Faure Louis Emile	Plan-de-Baix	1900/	

Église de Bourdeaux (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Descours François	Pasteur au Désert	1803/1840 (37 ans)	Décédé
Muston	Suffragant de Descours	1840/1888 (48 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Brès Paul Sully	Faculté de Montauban	1889	Saint Sauveur de Monta.
Poste vacant		2 ans	
Hilaire Eldin	Faculté de Montauban	1891/1896 (5 ans)	Annonay
Poste vacant		3 ans	
Arnal Maurice	Faculté	1899/	

Église de Bourdeaux (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
André Paul Gabriel	La Tremblade	1823/1845 (22 ans)	Oran (Algérie)
Mailhet Ferdinand	Saint-Romain-le-Désert	1845/1893 (48 ans)	Décédé
Poste vacant		2 ans	
Dedie Marc Henri	Faculté	1895/1901 (6 ans)	
Massias François	Précepteur en Allemagne	1901/1904 (3 ans)	Uzès
Ponsoye Félix Édouard	Faculté	1904/	

Église de Crupies

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Gleize Frédéric Eug.	Faculté de Genève	1849/1850 (2 ans)	Lourmarin
Arnaud François Eug.	Faculté	1850/1853 (3 ans)	Les Vans
Poste vacant		6 ans	
Beaux Elie (19)	Freyssinières	1859/1865 (6 ans)	Décédé
Poste vacant		3 ans	
Tézier Jean Pierre	Faculté de Genève	1868/	

Église de Saillans

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Mayor Jean Alexandre	Professeur à Annecy	1805/1811 (6ans)	Grenoble
Borel Charles (1784)	Faculté de Genève	1811/1821 (10 ans)	Le Mazet Saint-Voy ?
Barre Jacques	Faculté	1821/1865 (44 ans)	Retraite (malade)
De Magnin Camille	Alboussière	1865/1873 (8 ans)	Rotterdam
Poste vacant		3 ans	
Broux Henri	Saint-Laurent-de-Cros	1876/1879 (3 ans)	Démission (malade)
Moutet Louis Fe. (51)	Suffragant à Mazamet	1879/1881 (2 ans)	
Poste vacant		1 an	
Moutarde Paul Henri		1882/1889 (7 ans)	Saujan (Charentes inf.)
Poste vacant		1 an	
Mailhet Charles André	Poët-Laval	1890/	

Église de Beaufort-sur-Gervanne

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Brunel Siméon	Meaux	1808/1837 (29 ans)	Démission (âgé)
Brunel Eugène	Faculté	1837/1849 (11 ans)	Décédé
Cassignard Jean Pierre	Faculté	1849/1877 (28 ans)	Plan de Baix ?
Evêque Jean	Saint-Mamert	1877/1892 (15 ans)	Décédé
Poste vacant		3 ans	
Vercueil Antoine	Suff. À Trescléoux	1895/1902 (8 ans)	Saint-Antonin (T. et Gar.)
Vernier André	Faculté	1902/	

Église d'Aouste

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Servière Pierre	Suffragant à St-Chaptes	1834/1865 (31 ans)	Retraite (malade)
Brun Pierre Edouard	Gluiras	1865/1867 (2 ans)	
Roux Léon (41)	Faculté de Genève	1867/1871 (4 ans)	Démission (malade)
Gillouin Emile	Faculté de Genève	1871/1899 (28 ans)	Décédé (58 ans)
Fallot Thomas	Sainte-Croix-en-Quint	1899/1905 (6 ans)	Décédé
Rambaud Jules	Pasteur à Brest	1905	
Boegner Marc	Faculté	1905/	

Église de Puy-Saint-Martin

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Armand fils	Faculté de Montauban	1846/1847 (1 an)	Livron
Devèze Jean Jules	Suffragant Marsillargues	1847/1850 (3 ans)	Meyruiès (Lozère)
Seguin Jean Ferd.		1850/1868 (18 ans)	Démission
Chauvet Adolphe	Suffragant de Seguin	1868/1878 10 ans)	
Pin Emile Léon		1878/1881 (13 ans)	Gard
Grangaud Louis	Chalencon	1881/1901 (20 ans)	Chabeuil
Granjon François	Ancien prêtre	1901/	

Église de Plan-de-Baix

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Audra Antoine Eug.		1855/1857 (2 ans)	Saint-Ambroix (Gard)
Poste vacant		1 an	
Simond Louis Marc	Menglon	1858/1876 (18 ans)	
Pose vacant		2 ans	
Laügt Pierre	Aucellon	1878/1881 (3 ans)	Décédé
Cassignard Jean Pierre	Beaufort	1881/1887 (6 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Vernier Elisée		1888/1893 (5 ans)	La Baume-Cornillane
Poste vacant		1 an	
Faure Louis	Faculté de Genève	1894/1900 (6 ans)	Crest
Poste vacant		1 an	
Niel Gédéon	Valdrôme	1901/	

Consistoriale de Valence

Église de Valence (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Geniès		1803/1806 (3 ans)	
Armand Delille	Lausanne	1806/1810 (4 ans)	
Lieure-Derviel	Loriol	1810/1812 (2 ans)	
Rattier	Vernoux	1812/1843 (31 ans)	Décédé
Roman Pierre Paulin	Montélimar	1843/1888 (45 ans)	Démission (âgé)
Doumergue Paul	Suffragant de Roman	1888/1895 (7 ans)	
Fabre	Saint-Jean-du-Gard	1895/	

Église de Valence (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Meynadier Jean Louis	Vallon	1834/1860 (26 ans)	Décédé
Lasserre Barthélémy	Aulas (Gard)	1860/1884 (24 ans)	retraite
Causse Adolphe	Montmeyran	1884/	

Église de Loriol

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Sabatier-Labâtie	Pasteur au Désert	1801/1809 (8 ans)	
Lieure-Derviel		1809/1810 (1 an)	Valence
Poste vacant		1 an	
Maisonneuve Étienne		1811/1849 (38 ans)	Décédé
Vincent Alfred		1849/1853 (4 ans)	Reims
Ducros	Les-Fonts-du-Pouzin	1853/1875 (22 ans)	Paris
Bérard Jean-Baptiste	Aigle (Suisse)	1875/1877 (2 ans)	Démission du pastorat
Lombard Jean Louis	Suffragant à Avignon	1877/1899 (22 ans)	Retraite
Watier Fernand Ernest	Alboussière	1899/	

Église de Livron

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Mazade Louis Casimir		1831/1847 (16 ans)	Professeur à Tournon
Armand Émile (21)	Puy-Saint-Martin	1847/1854 (7 ans)	Décédé (choléra)
Julien Jacques Antoine	Suffragant Vernoux	1854/1892 (38 ans)	Retraite
Monod Edgar	Gensac (Gironde)	1892/1899 (7 ans)	Bayonne
Koch Eugène Paul	Saint-Jean-Chambre	1899/	

Église de Beaumont-lès-Valence

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Chiron Abraham	Pasteur au Désert	1804/1812	Décédé
Armand Pierre	Suffragant de Chiron	1812/1853 (41 ans)	Démission (âgé)
Bérard Jean Baptiste	Suffragant d'Armand	1853/1862 (9 ans)	
Babut Charles Édouard	Faculté	1862/1865 (3 ans)	Nîmes
Arnal Germain Zacha.	Faculté de Genève	1865/1868 (3 ans)	
Delon Agénor Édouard	Faculté	1868/1873 (5 ans)	Pranles-Creysseilles
Rambaud Emile Améd.	Faculté de Montauban	1873/1878 (5 ans)	
Merle Gaston Justin	Suffragant en Allemagne	1878/1890 (12 ans)	Millau (Aveyron)
Roth Paul (65)	Faculté de Montauban	1890/1898 (8 ans)	Mascara (Oranais)
Sahy Paul Adolphe	Faculté de Paris	1899/1901 (2 ans)	Saint-Jean-Chambre
Droin Jules	Vauvert	1901/1903 (2 ans)	
Fages Louis Florian	Le Creusot	1903/	

Église de Châteaudouble

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Borel (1786)	Le Mazet (Haute-Loire)	1827/1864 (37 ans)	Décédé
Borel Charles Auguste	Suffragant de Borel père	1864/1874 (10 ans)	Démission (folie)
Poste vacant		1 an	
Vaury Etienne	Le Cheylard	1875/1881 (6 ans)	
Pelloux Pierre Elisée	Église libre Marsillargues	1881/1883 (2 ans)	Chabeuil
Poste vacant		1 an	
Charpiot Pierre Théop.	Saint-Laurent-de-Cros	1884/1886 (2 ans)	Suisse
Poste vacant		2 ans	
Riory Pierre Michel (59)		1888/1901 (13 ans)	Démission (médecin)
Causse Étienne	Édimbourg	1901/	

Église de Cliouslat

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Charra Eugène	Sainte-Croix-en-Quint	1845/1884 (39 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Dadre Henri Emile (58)	Faugères (Hérault)	1885/1893 (8 ans)	Disséminés le Teil
Faivre Emmanuel	La Motte-Chalancon	1893/1899 (6 ans)	Saint-Denis (Seine et M.)
Sahy Lucien	Pontaix	1899/	

Église de Montmeyran

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Fermaud Jean Marceau	Cournonterral (Hérault)	1841/1850 (9 ans)	Grenoble
Bois Charles (26)	Suffragant au Vigan	1850/1857 (7 ans)	Alais
Peschier Eugène	Lagorce	1857/1872 (15 ans)	Retraite (malade)
Benoit Jean Daniel	Suffragant de Peschier	1872/1877 (5 ans)	Montauban
Causse Adolphe	Suffragant à Nyons	1877/1885 (8 ans)	Valence
Fages Louis (47)	Avèze	1885/1893 (8 ans)	Le Creusot
Pose vacant		1 an	
Faivre Paul	Faculté de Montauban	1894/1899 (5 ans)	Démission (malade)
Caldesaigne Emile	Faculté de Montauban	1899/	

Église de la Baume-Cornillane

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Faure Charles	Jallieu (Isère)	1858/1861 (3 ans)	Suffragant à Saint L. du P.
Doumergue Émile	Tréminis (Isère)	1861/1863 (2 ans)	Castelnau (Tarn)
Lombard Joseph	Faculté	1863/1865 (2 ans)	Bourg-Ferney
Cadoret Paul	Mens	1865/1869 (4 ans)	
Horth Paul Julien (45)	Faculté de Montauban	1869/1871 (2 ans)	Arras
Sibleyras Jean Louis	Orpieres	1871/1877 (6 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Vérot	La Roque-d'Anthéron	1878/1884 (6 ans)	Décédé
Poste vacant		4 ans	
Peloux Paul Jean		1888/1893 (5 ans)	Salavas
Vernier Élisée	Plan-de-Baix	1893/1897 (5 ans)	Étoile
Poste vacant		1 an	
Vernier Théophile	Lesches	1898/	

Église de Chabeuil

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Sambuc David Et. (40)	La Motte-Chalancon	1869/1882 (13 ans)	Montjoux
Poste vacant		1 an	
Peloux Pierre Élisée (48)	Châteaudouble	1883/1885 (2 ans)	Décédé
Poste vacant		2 ans	
Sibleyras Adolphe (65)	Faculté de Montauban	1887/1896 (9 ans)	Anduze
Lafon Marc (60)	Saint-Roman-de-T. (Loz.)	1896/1901 (5 ans)	Breuillet (Cha. Inf.)
Grangaud Louis	Puy-Saint-Martin	1901/	

Église d'Étoile

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Vernier Paul	Sainte-Croix-en-Quint	1880/1894 (14 ans)	Retraite
Vernier Samuel Jean Fré.	Suffragant de Vernier	1894/1897 (3 ans)	Missionnaire Madag.
Vernier Elisée	La Baume-Cornillane	1897/	

Poste de Romans

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Delavenna	Agent Société genevoise	1875/1885 (10 ans)	Les Fonts-du-Pouzin 2
Samuel Lasserre	Faculté	1892	

Poste de Saint-Vallier Bourg-lès-Valence

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Roustain Paul	Gilhoc	1890/1892 (2 ans)	Saint-Christol-lès-Alès
Causse Étienne	Disséminés Rhône SCE	1892/1899 (7 ans)	Édimbourg
Peloux	Crest	1899	

Consistoriale de Dieulefit

Église de Dieulefit (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Borel Louis (1744)	Pasteur au Désert	1803/1827 (24 ans)	Décédé
Brun François père	Montjoux	1827/1861 (32 ans)	Décédé
Armand Louis	Suffragant de Brun	1861/1866 (5ans)	Montélimar
Aeschmann Paul	Faculté	1866	

Eglise de Dieulefit (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Péduran Armand	Montélimar	1841/1868 (27 ans)	Décédé
Capillery Jacques Adol.	Beauvoisin (Gard)	1868/	

Église de Nyons

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Maurin Pierre	Pasteur au Désert	1803/1818 (15 ans)	Chatillon-en-Diois
Ducros	Vernoux	1818/1879 (61 ans)	Décédé
Rambaud Amédée		1879/1890 (11 ans)	Brest
Lebel Henri	Faculté	1890/1893 (3 ans)	Aubenas
Mailhet Samuel (66)	Beauvène	1893/1899 (6 ans)	Sidi-Bel-Abbès (Algérie)
Delatre Benjamin	Saint-Sauvan (Vienne)	1899/	

Église de Montjoux

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Brun François		1809/1825 (16 ans)	Dieulefit
Péduran Armand	Faculté de Montauban	1825/1839 (14 ans)	Montélimar
Brun François Frédéric	Faculté de Strasbourg	1839/1843 (4 ans)	Venterol
Poste vacant		1 an	
Brunel Adrien	Beaussais (Deux Sèvres)	1844/1862 (18 ans)	Décédé
Bost Elisée	Faculté	1862/1868 (6 ans)	Le Pouzin
Bernard Jean		1868/1880 (12 ans)	Constantine (Algérie)
Poste vacant		1 an	
Allard Abel	Pasteur auxiliaire	1881	
Poste vacant		1 an	
Sambuc Alfred	Chabeuil	1882/	

Église de Vinsobres

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Lombard		1806/1810 (4 ans)	Décédé
Guittard	Valdrôme	1810/1813 (3 ans)	Révoqué
Fine d'Alizet	Orpieres	1813/1825 (12 ans)	
Gautier Paul père	Aix-en-Diois	1825/1833 (8 ans)	
Théron Antoine	Suffragant de Gautier	1833/1855 (22 ans)	
Sarrus Léon	Mandagout (Gard)	1855/1865 (10 ans)	Saint-Paul Trois-Châteaux
Martin du Pont Philippe	Faculté	1865 / 1866 (2 ans)	Afrique
Lacombe Antoine	Vals-les-bains	1866/1876 (10 ans)	Saint-Paul Trois-Châteaux
Aubanel Alfred	Saint-Agrève	1876/1881 (5 ans)	Saint-Agrève
Tintelin Aimé	Aisne	1881/1891 (10 ans)	Décédé à 46 ans
Poste vacant		3 ans	
Dumas Louis Philippe	Faculté	1894/1897 (3 ans)	Pouzauges (Vendée)
Joye Antoine (51)	Faculté (ancien prêtre)	1897/1901 (4 ans)	Luneray (Seine inf.)
Bonhomme Frédéric	Pons (Charentes-inf.)	1902/	

Église de Montélimar

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Rame (1753)	Pasteur au Désert	1804/1832 (28 ans)	Décédé
Alméras Jean	Suffragant de Rame	1832/1839 (7 ans)	Bolbec
Péduran Armand	Montjoux	1839/1841 (2 ans)	Dieulefit 2
Roman Pierre	Suffragant à Valence	1841/1843 (2 ans)	Valence
Brun François fils	Faculté de Strasbourg	1843/1856 (13 ans)	Congénies (Gard)
Rocheblave Pierre	Naves (Gard)	1856/1866 (10 ans)	Alger
Armand Louis	Dieulefit	1866/	

Église de Poët-Laval

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Cuche Jacques Lo. (05)	Professeur à Dieulefit	1837/1880 (43 ans)	Retraite
Poste vacant		1 an	
Mailhet Charles André	Faculté	1881/1889 (8 ans)	Saillans
Corinaldi Émile	Faculté	1889/1900 (11 ans)	Arras (Pas de Calais)
Piolet Pierre Alcide	Saint-Christol	1900/1902 (2 ans)	Aumônier à Nouméa
Bordarier Eugène	Champis	1902/	

Église de Sainte-Euphémie

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Bonfils Ferdinand	Faculté	1816/1821 (6 ans)	Décédé
Gautier fils	Aix-en-Diois	1821/1845 (24 ans)	Mouriès (Bouches du R.)
Poste vacant		1 an	
Auzières Louis	Anduze	1846/1854 (8 ans)	Décédé
Poste vacant		2 ans	
Compang	Suffragant Saint-Jean-Ch	1856/1879 (23 ans)	Démission (scandale)
Poste vacant		9 ans	
Monnet Achille		1888/1891	
Olivier Jules	Faculté	1891/1893 (2 ans)	Sauzet
Poste vacant		1 an	
Randin	Faculté de Montauban	1894/1895 (1 an)	Beauvène
Savary		1895/1902 (7 ans)	Démission (maladie)
Liotard André Abel	Faculté	1902/ ?	

Église de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Paul Jean Pierre	Suffragant Montélimar	1831/1845 (14 ans)	Philippeville (Algérie)
Cabal Jean Manassé	Faculté	1845/1864 (19 ans)	Décédé
Sarrus Pierre léon	Vinsobres	1864/1876 (12 ans)	Décédé
Lacombe Antoine Alp.	Saint-Paul-Trois-Chât.	1876/	

Église de Venterol

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Brun François fils	Montjoux	1843/1872 (29 ans)	Décédé
Lasserre Henri	Valdrôme	1872/1873 (1 an)	La Mure
Poste vacant		4 ans	
Jaulnes Théophile	Saint-Paul-de-L. (Gard)	1877/1897 (20 ans)	Démission (malade)
Manneval Pierre (72)	Faculté	1897/1905 (8 ans)	
Laval Arthur	Lezan (Gard)	1905/	

Église de Sauzet

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Mazauric Charles (23)	Les Vastres (Haute-Loire)	1855/1893 (38 ans)	Retraite
Olivier Jules	Sainte-Euphémie	1893/	

Consistoriale de Vernoux

Église de Vernoux (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Rattier Jacques	Pasteur au Désert	1802/1812 (10 ans)	Valence
Ducros Jean Jacques	Séminaire de Lausanne	1812/1818 (6 ans)	Nyons
Poste vacant		6 ans	
Lombard Antoine	Faculté de Strasbourg	1824/1854 (30 ans)	Démission (malade)
Poste vacant		1 an	
de Magnin Adolphe An	Saint-Fortunat	1855/1867 (12 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
de Magnin Paul	Faculté	1868/1876 (8 ans)	Montpellier
Poste vacant		1 an	
Fauriel Edouard	Chalencon	1877/1902 (25 ans)	Retraite (malade)
Poste vacant		2 ans	
Majal Elie	Cros (Gard)	1904/1910 (6 ans)	

Église de Vernoux (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Gourd	Faculté	1875/1876 (1 an)	
Poste vacant		1 an	
Aeschimann Jules		1877/1879 (2 ans)	Démission ? (Lyon en 91)
Boyer Célestin	Boffres	1879/1885 (7 ans)	
Durand Etienne		1885/1894 (9 ans)	Église indépendante Gard
Estève Nathanaël	Faculté de Montauban	1894/1898 (4 ans)	Orange (Vaucluse)
Domergue Adrien	Faculté	1898/1906 (8 ans)	

Église de Chalencon

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Lanthois Louis	Faculté Montauban	1818/1848 (30 ans)	Saint-Jean-Chambre
Vaissette Jean	Saint-Jean-Chambre	1848/1872 (24 ans)	Décédé
Fauriel Pierre Edouard	Faculté	1872/1877 (5 ans)	Vernoux
Poste vacant		2 ans	
Grangaud Louis		1879/1881 (2 ans)	
Poste vacant		2 ans	
Pont Paul		1883/1889 (6 ans)	
Poste vacant		1 an	
Vernet Aristide Jean		1890/1892 (2 ans)	Le Cheylard
Poste vacant		2 ans	
Geymonat Jean	Faculté	1894/1926 (32 ans)	

Église de Saint-Jean-Chambre

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Vaissette Jean	Faculté de Montauban	1830/1848 (18 ans)	Chalencon
Lanthois Louis	Chalencon	1848/1856 (8 ans)	Retraite
Poste Vacant		1 an	
Léonce Coyne	Faculté de Montauban	1857	Tarn
Jullien Raymond		1857/1886 (29 ans)	
Ribagnac Adolphe		1886/1889 (3 ans)	Cozes (Gard)
Poste vacant		1 an	
Derbecq Emile	Faculté	1890/1893 (3 ans)	Fresnoy le Grand (Aisne)
Poste vacant		5 ans	
Koch Eugène	Faculté de Genève	1898/1899	Livron
Castanet Gabriel	Faculté de Paris	1899/1901 (2 ans)	Cognac (Gard)
Sahy Adolphe	Beaumont-lès-Valence	1901/1905 (4 ans)	

Église de Boffres

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Brunel Matthieu	Les Ollières	1831/1839 (8 ans)	Charmes
Roux Augustin	Sous maître de pension	1839/1851 (12 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Mégnin Fr.	Montbéliard	1852/1854 (2 ans)	Clairegoutte
Poste vacant		1 an	
Rouquet Numa		1855/1869 (14 ans)	La Motte-d'Aigues (Vau.)
Poste vacant		1 an	
Carles Léon	Saint-Hippolyte-du-Fort	1870/1875 (5 ans)	La Voulte
Poste vacant		1 an	
Boyer Célestin		1876/1885 (9 ans)	Vernoux
Martin Ulysse		1885/1892 (7 ans)	Les Vans
Poste vacant		4 ans	
Rivet Victor	Suffragant à Vernoux	1896/1899 (3 ans)	Suffragant à Lyon
Ramette Paul	Devesset	1899/1907 (8 ans)	

Église consistoriale de Privas

Église de Privas (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Tromparent Pierre	Pasteur au Désert	1802/1825 (23 ans)	Décédé (assassinat)
Poste vacant		1 an	
Frossard Louis	Saint-Christol	1826/1835 (9 ans)	Avignon
Vincens Pierre	Gluiras	1835/1888 (47 ans)	Décédé
Edouard Davaine	Suffragant de Vincens	1888/1928 (40 ans)	Retraite

Église de Privas (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Gounon Frédéric	Les Ollières	1869/1906 (37 ans)	

Église de Chomérac

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Hilaire François	Saint-Pierreville	1832/1863 (31 ans)	Retraite
Maurin César	Faculté	1863/1869 (6 ans)	Ners (Tarn)
Poste vacant		1 an	
Bernis Paul		1870/1871 (1 an)	
Liguier Daniel G.	Suffragant à Lourmarin	1871/1874 (3 ans)	Démission
Sohier Adolphe	Rouillé	1874	
Poste vacant		1an	
Roux J. J.	Albon-Marcols	1875/1883 (8 ans)	
Poste vacant		3 ans	
Jouve Eugène	Saint-Agrève	1886/1921 (35 ans)	

Église de Saint-Symphorien-sous-Chomérac

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Gaussin Ulysse	Suffragant à Lourmarin	1872/1873 (1 an)	
Gelly Jean	Saint-Voy (Haute-Loire)	1873/1878 (5 ans)	
Poste vacant		1 an	
Montet Edouard	Faculté de Genève	1879/1881 (2 ans)	Professeur d 'hébreu Gen.
Vergnon Victor		1881/1886 (5 ans)	
Poste vacant		1 an	
Hennebois Henri		1887/1929 (38 ans)	

Église des Fonts-du-Pouzin (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Manson J.J.	Faculté	1811/1813 (2 ans)	Die
Poste vacant		3 ans	
Lanthois Antoine	Vabres (tarn)	1816/1822 (6 ans)	Castres (Tarn)
Laget François	Arvieux (Hautes Alpes)	1822/1832 (10 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Bosc Jules Isaac		1833/1838 (5 ans)	Révoqué
Pellenc Antoine	Faculté de Genève	1838/1842 (4 ans)	Aix-en-Diois
Poste vacant		1 an	
Matthieu Louis		1843/1846 (3 ans)	Pont-de-Montvert
Poste vacant		2 ans	
Ducros Louis	Faculté	1848/1853 (7 ans)	Loriol
Brunel Matthieu	Villeveyrac	1853/1866 (13 ans)	Retraite
Gardes Eugène	Faculté	1866/1869 (3 ans)	
Sambuc S.		1869/1879 (10 ans)	Lacoste (Vaucluse)
Poste vacant		2 ans	
Reyss A.	Faculté de Genève	1881/1882 (1 an)	Mantes
Poste vacant		1 an	
Olivier A.		1883/1886 (3 ans)	Ganges (Gard)
Poste vacant		5 ans	
Eldin Emile	Faculté de Paris	1891/1926 (35 ans)	

Église des Fonts-du-Pouzin (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Cesmat Emile	Barnave	1872/1879 (7 ans)	Décédé
Cognard		1879/1881 (2 ans)	Genève
Poste vacant		4 ans	
Delavenna J. B.		1885/1905 (20 ans)	

Église du Pouzin

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
De Magnin Eugène Cas.	Creysseilles	1847/1858 (11 ans)	Suisse
Reynier Frédéric	Gluiras	1858/1867 (9 ans)	Démission (malade)
Poste vacant		1 an	
Bost Elisée	Montjoux	1868/1910 (42 ans)	

Église de Pranles Creyseilles

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
De Magnin Eugène Cas.	Faculté Strasbourg	1841/1847 (6 ans)	Le Pouzin
Alcais Louis	La Pervenche	1847/1869 (22 ans)	Retraite
Hérail Jean Louis	Faculté	1869/1873 (4 ans)	
Delon Edouard	Beaumont	1873/1921 (48 ans)	

Poste du Teil-Saint-Vallier et disséminés de la vallée du Rhône

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Roth père		1891/1893 (2 ans)	
Dadre	Cliousclat	1893/1895 (2 ans)	Nages (Gard)
Causse Etienne	Faculté de Paris	1898/1899 (1 an)	Saint-Vallier-Bourg
Hugon F.		1899/1901 (2 ans)	
Girardin		1902/1906	

Église consistoriale de Vallon

Église de Vallon

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Privat Marc	Pasteur au Désert	1802/1812 (10 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Meynadier J.L.	Saint-André-de-Valbo.	1813/1834 (21 ans)	Valence
Blanc Henri	Calvisson	1834/1846 (12 ans)	Gallargues (Gard)
Poste vacant		1 an	
Durand Louis	Suisse	1847/1855 (8 ans)	Suffragant à Anduze
Poste vacant		1 an	
Crès Auguste	Faculté	1856/1907 (53 ans)	

Église de Salavas

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Dussaud Louis	Saint-Romain- Mars	1844/1848 (4 ans)	Athis sur l'Orne
Nicati Arnaud	Suisse (démission)	1848/1852 (4 ans)	Révoqué
Ollier François	Faculté de Montauban	1852/1854 (2 ans)	Damazan (Lot-et-Gar.)
Kissel J.B.	Menglon	1854/1882 (28 ans)	Directeur école Tournon
Watier Albert	Ecole de l'Oratoire (Ge.)	1882/1887 (5 ans)	
Brunel Louis	Freissinières	1887/1893 (6 ans)	Saint-Laurent (Htes Al.)
Peloux Paul	La Baume-Cornillane	1893/1923 (30 ans)	

Église des Vans

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Pascal Jean S.		1816/1819 (3 ans)	Barre (Lozère)
Ricoud Théodore		1819/1821 (2 ans)	Décédé
Guérin Eugène	Marsillargues (Gard)	1821/1853 (32 ans)	Quissac (Gard)
Arnaud Eugène	Crupies	1853/1864 (11 ans)	Crest
Poste vacant		1 an	
Roux Gustave	Faculté	1865/1870 (5 ans)	Besançon
Poste vacant		1 an	
Atger Émile	Avèze (Gard)	1871/1873 (2 ans)	Puylaurens (Tarn)
Roux J. Gustave	Besançon	1873/1883 (10 ans)	Châteauroux (Indre)
Trivier Gabriel	Templeux (Somme)	1883/1885 (2 ans)	Avèze (Gard)
Vaury Étienne	SCE Divonne-les-Bains	1885/1892 (7 ans)	Uchaud (Gard)
Martin Ulysse	Boffres	1892/1909 (17 ans)	

Église de Lagorce

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Dadre Marcellin	Prailles (Deux-Sèvres)	1837/1845 (8 ans)	Saint-Jean-de-Ma. (Gard)
Laforgue J. P.	Faculté de Montauban	1845/1846 (1 an)	Montagnac (Hérault)
Poste vacant		1 an	
Peschier Eugène	Faculté de Montauban	1847/1857 (10 ans)	Montmeyran
Durand Alexandre	Genève	1857/1865 (8 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Autran Louis	Faculté	1866/1878 (12 ans)	Blida (Algérie)
Poste vacant		1 an	
Molinié Pierre	SCE Narbonne	1879/1880 (1 an)	Laraze (Tarn)
Lengereau François	Eglise libre Lyon	1880/1886 (6 ans)	Aumônier à Nouméa
Poste vacant		1 an	
Lagier Cyprien	Labastide	1887/1898 (11 ans)	SCE Aurillac
Meyer Edmond	Madagascar	1898/1907 (9 ans)	

Église de Vals

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
De Fernex	Genève	1824	
Castel Jean		1825	
Mommeja J.B.	Faculté	1826/1847 (21 ans)	Saint-Paul-de-Lac. (Gard)
Poste vacant		1 an	
Rognon Louis	Faculté	1848/1852 (4 ans)	Montpellier
Miroglio Paul		1852/1857 (5 ans)	Démission (65 Lons le S.)
Desmons Frédéric	Brignon	1857	Saint-Geniès (Gard)
Lacombe Alphonse	Faculté	1857/1865 (8 ans)	Vinsobres
Poste vacant		1 an	
Martin Arnaud	Faculté	1866/1872 (6 ans)	
Poste vacant		2 ans	
Kissel Charles	Suffragant à Toulouse	1874/1882 (8 ans)	Lorient (Morbihan)
Bourquin Auguste	Missionnaire en Inde	1882/1886 (4 ans)	Missionnaire en Australie
Poste vacant		2 ans	
Chastand Gédéon	Sumène (Gard)	1888/1897 (9 ans)	Directeur «Sté traités re. »
Séquestra Jean	La Salvanié (Tarn)	1897/1908 (11 ans)	

Église d'Aubenas

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Sabatier Auguste	Faculté de Heidelberg	1864/1869 (5 ans)	Faculté de Strasbourg
Capillery Émile	Faculté	1869/1878 (9 ans)	Cherbourg (Manche)
Bauer Guillaume	Faculté	1878/1881 (3 ans)	Démission (santé)
Tarrou Louis		1881/1886 (5 ans)	Mens (Isère)
Poste vacant		1 an	
Gouth Louis	Cavéirac (Gard)	1887/1892 (5 ans)	Retraite (malade)
Poste vacant		1 an	
Lebel Henri	Nyons	1893/1912 (19 ans)	

Église de Salavas

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Dussaud Louis	Saint-Romain- Mars	1844/1848 (4 ans)	Athis sur l'Orne
Nicati Arnaud	Suisse (démission)	1848/1852 (4 ans)	Révoqué
Ollier François	Faculté de Montauban	1852/1854 (2 ans)	Damazan (Lot-et-Gar.)
Kissel J.B.	Menglon	1854/1882 (28 ans)	Directeur école Tournon
Watier Albert	Ecole de l'Oratoire (Ge.)	1882/1887 (5 ans)	
Brunel Louis	Freissinières	1887/1893 (6 ans)	Saint-Laurent (Htes Al.)
Peloux Paul	La Baume-Cornillane	1893/1923 (30 ans)	

Église consistoriale de La Voulte

Église de Saint-Laurent-du-Pape

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Meyer P. S.	Faculté de Genève	1817/1863 (46 ans)	Décédé
Faure Charles	Suffragant de Meyer	1863/1874 (11 ans)	Retraite
Peloux Elisée		1874/1881 (7 ans)	Mens
Tromparent Charles	Gilhoc	1882/1906 (24 ans)	Retraite

Église de Charmes

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Brunel Henri Matthieu	Boffres	1839/1849 (10 ans)	Villeveyrac (Hérault)
Arnoux Vincent		1849/1872 (23 ans)	Rennes
Pignan Paul	Codognan (Gard)	1872/1874 (2 ans)	
Fournier Jules	Suffragant à Saint- Laur.	1874/1906 (32 ans)	Retraite

Église de Gilhac-et-Bruzac

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Lebrat Jean Victor	Faculté	1853/1856 (3 ans)	Walincourt (Nord)
Poste vacant		2 ans	
Pinet Cyprien	Faculté	1858/1892 (34 ans)	Décédé
Poste vacant		2 ans	
Gay Jules	Église libre de Viane	1894/1903 (9 ans)	La Voulte
Poste vacant		1 an	
Cuche Adolphe	Faculté de Montauban	1904/1907 (3 ans)	

Église de la Voulte

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
De Magnin Eugène Cas.	Saint-Gall (Suisse)	1862/1873 (11 ans)	Démission
Carles Léon	Boffres	1873/1878 (5 ans)	Décédé (39 ans)
Poste vacant		1 an	
Pitiot Alcide	Chatillon-en-Diois	1879/1903 (24 ans)	Retraite
Gay Jules	Gilhac-et-Bruzac	1903/1936 (33 ans)	

Église consistoriale des Ollières

Église des Ollières

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Crumière Alexandre	Pasteur au Désert	1803/1827 (24 ans)	Décédé
Brunel Matthieu	Suffragant aux Ollières	1827/1831 (4 ans)	Boffres
Richard Charles	Genève	1831/1835 (4 ans)	Démission
Galtier David		1835/1853 (18 ans)	Saint-Pargoire
Gounon Frédéric	Faculté	1853/1869 (16 ans)	Privas
Lombard Joseph		1869/1877 (8 ans)	
Poste vacant		1 an	
Philit Célestin	Saint-Romain-le-Désert	1878/1895 (17 ans)	Tizi-Ouzou (Algérie)
Poste vacant		1 an	
Poulain Louis	Cambrai	1896/1902 (6 ans)	Décédé
Cabanac P.	Suffragant de Poulain	1902/1913 (11 ans)	

Église De Saint-Michel-de-Chabrilanoux

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Brunel Henri	Villeveyrac (Hérault)	1850 (1 an)	
Vermeil Charles	Jallieu (Isère)	1850/1856 (6 ans)	
Sabatier Antoine	Les Vastres	1856/1876 (20 ans)	Démission (malade)
Poste vacant		1 an	
Maillet Jean		1877/1896 (19 ans)	Décédé
Poste vacant		2 ans	
Girard E. G.	Faculté	1898/1899 (1 an)	Soudun (Deux Sèvres)
Moullas Paul	Saint-Christol	1899/1900 (1 an)	Démission ?
Nézereau J. Eug.	Ancien prêtre, faculté	1900/1912 (12 ans)	

Église de Saint-Fortunat

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Demagnin Ad. André	Faculté de Montauban	1834/1854 (20ans)	Vernoux
Poste vacant		2 ans	
Roussilhon Isaac	Faculté	1856/1876 (20ans)	Décédé
Poulain Louis	Quiévy (Nord)	1876/1883 (7 ans)	Cambrai
Maillet Adolphe		1883/1891 (8 ans)	Mission intérieure
Narbel John	Suffragant de Maillet	1891/1901 (10 ans)	
Houter Albert	Faculté de Montauban	1902/1907 (5 ans)	Décédé

Église de Saint-Cierge-la-Serre

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Vérot Aimé	Suffragant à Saint-Fortu.	1869/1875 (6ans)	
Vernier Samuel		1875/1878 (3 ans)	
Poste vacant		7 ans	
Vermeil Louis		1885/1887 (2 ans)	
Poste vacant		2 ans	
Sabatier Paul	Faculté	1889/1895 (6 ans)	Démission (malade)
Poste vacant		3 ans	
Gardiol Louis	Faculté	1898/1935 (37 ans)	

Église consistoriale de Saint-Péray

Église de Saint-Péray

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Vaissette Paul	Toulaud	1844/1888 (44 ans)	Décédé
Seston Edouard	Luc-en-Diois	1888/1895 (7 ans)	Lassale
Poste vacant		1 an	
Vernet Aristide	Le Cheylard	1896/1906 (10 ans)	

Église de Tournon

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Sardinoux A aumônier		1833/1844 (11 ans)	Faculté
Datt	Aumônier	1844/1846 (2 ans)	
Poste vacant		1 an	
Mazade J. aumônier	Livron	1847/1871 (24 ans)	
Ruel J. aum puis pas.		1871/1922 (51 ans)	

Église de Toulaud

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Astier Pierre	Pasteur au Désert	1803/1839 (36 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Vaissette Paul	Suffragant d'Astier	1840/1844 (4 ans)	Saint-Péray
Poste vacant		4 ans	
Roustain Auguste Fré.	Faculté	1848/1899 (51 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Serfass Charles	Faculté de Genève	1900/1906 (6ans)	

Église d'Alboussière

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Feyne	Pasteur au Désert	1806/1808 (2 ans)	
Fort Pierre	Pasteur au Désert	1808/1864 (54 ans)	Décédé
De Magnin Camille And.	Suffragant	1864/1866 (2 ans)	Saillans
Joubert Jules	Faculté	1866/1870 (4 ans)	Marsillargues (Hérault)
Dussaut Charles	Saint-Hippolyte (Gard)	1870/1894 (24 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Watier Ferdinand	Faculté de Paris	1895/1899 (5 ans)	Loriol
Vienney Adolphe	Faculté de Montauban	1899/1906 (7 ans)	

Église de Champis

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Jouve Eugène		1880/1883 (3 ans)	Saint-Agrève
Poste vacant		3 ans	
Hebmann Elisée	Le Puy (Haute-Loire)	1886/1896 (10 ans)	Démission (malade)
Cochet Ephraïm	Saint-Julien-Intres	1896/1901 (5 ans)	Uchaud (Gard)
Bordarier Raoul	Faculté de Montauban	1901/1902 (1 an)	Poët-Laval
Allard Albert	Les Vastres (Haute-Loire)	1902/1912 (10 ans)	

Église d'Annonay (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Chapponière George		1802/1831 (29 ans)	Démission (malade)
Bertrand César	Montpellier	1831/1868 (37 ans)	Retraite
Poste vacant		1 an	
Picard Paul	Lyon	1869/1889 (20 ans)	Directeur école Tournon
Rey Joseph	Avignon	1889/1896 (7 ans)	Avignon
Hilaire Eldin	Bordeaux	1896/1923 (27 ans)	

Église d'Annonay (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Jacot F.	Suffragant de Bertrand	1867/1870 (3 ans)	
Poste vacant		2 ans	
Vallotton Paul	Saint-Laurent-de-Cros	1872/1873 (1 an)	Tréminis (Isère)
Perrot Joseph		1873/1896 (23 ans)	Directeur école Tournon
Josselin Ernest	Saint-Lau.-le-M. (Gard)	1896/1902 (6 ans)	Montceau-les-mines SCE
Benoit Gédéon	St Ambroix (Gard)	1902/1908 (6 ans)	

Église consistoriale de Lamastre

Église de Saint-Basile

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Guénard J.	Faculté	1845/1851 (6 ans)	Suspendu
Bazille Gustave	Lunel	1851/1854 (3 ans)	Lunel (Hérault)
Sarrandon J. A.	Valleraugue (Gard)	1854/1856 (2 ans)	Aubais (Gard)
Poste vacant		1 an	
Chave Léon	Saint-Voy (Haute-Loire)	1857/1891 (34 ans)	Décédé à 58 ans
Valladier Jean	Faculté de Montauban	1891/1905 (14 ans)	

Église de Lamastre

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Lagarde Louis	Tonneins	1812/1822 (10 ans)	Décédé
Poste vacant		3 ans	
Dejours Matthieu	Suffragant à Saint-Voy	1825/1835 (10 ans)	La Pervenche
Goulin L. H.	Lourmarin	1835/1837 (2 ans)	Vaucluse
Beray Arnaud	Suffragant à Valence	1837/1846 (9 ans)	Gornies (Hérault)
Sarrandon J. A.	Valleraugue (Gard)	1847/1848 (1 an)	Démission (malade)
Poste vacant		2 ans	
Arnaud Jacques	La Bâtie-d'Andaure	1850/1886 (36 ans)	Décédé
Chaudon Hector	Faculté	1886/1894 (8 ans)	Mens (Isère)
Poste vacant		1 an	
Rozier Jean Louis	Saint-Paul-de-Lacoste	1895/1911 (16 ans)	

Église de Gilhoc

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Dumas Jean	Faculté	1831/1843 (12 ans)	Lille
Poste vacant		1 an	
Maris Charles	Suffragant à Aumessas	1844/1864 (20 ans)	Josnes (Loir-et-Cher)
Poste vacant		1 an	
Tromparent Charles	Suffragant Freysinnières	1865/1882 (17 ans)	Saint-Laurent-du-Pape
Teyssaire Camille	Montbuzat (Haute-Loire)	1882/1891 (9 ans)	Décédé
Poste vacant		2 ans	
Roustain Paul	Suffragant à Dijon	1893/1895 (2 ans)	Disséminés Rhône SCE
Poste vacant		1 an	
Lebrat J. Pierre	Arvieux (Hautes-Alpes)	1896/1899 (3 ans)	Gap
Poste vacant		1 an	
Dubois L.	Chenebier (Haute-Saône)	1900/1903 (3 ans)	Décédé
Galley Samuel	Élève SMEP	1903/1905 (2 ans)	
Ginolhac Gustave	Suffragant à Sancerre	1905/1906 (1 an)	

Église du Cheylard

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Laune Paul		1831	
Vaury Étienne	Suffragant au Pouzin	1865/1875 (10 ans)	
Poste vacant		1 an	
Philit Célestin		1876/1877 (1 an)	Saint-Romain-le-Désert
Mermoud G.	Évangéliste	1877/1890 (13 ans)	décédé
Cuendet Justin	Araules (Haute-loire)	1890/1891 (1 an)	Désaignes
Poste vacant		1 an	
Vernet Aristide	Chalencon	1892/1896 (5 ans)	Saint-Péray
Nougarède Charles		1896/1899 (3 ans)	Bolbec (Seine-inférieure)
Vergnes Pierre	Faculté de Montauban	1899/1904 (5 ans)	
Poste vacant		1 an	
Dumas Étienne	Faculté	1905/1906 (1 an)	

Église de Désaignes (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Ladreyt J. R.	Pasteur au Désert	1798/1832 (34 ans)	Décédé
Brisset Etienne Adrien	Faculté de Strasbourg	1832/1884 (52 ans)	Décédé
Frédérici G.	Suffragant de Brisset	1884/1886 (2 ans)	
Vergnon Victor		1886/1906 (20 ans)	

Église de Désaignes (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Frédérici G	Désaignes 1	1886/1890 (4 ans)	Freycenet (Haute-Loire)
Poste vacant		1 an	
Cuendet Justin	Le Cheylard	1891/1896 (5 ans)	Saint-Dizier (Hte-Marne)
Lambert Emile	Branoux (Gard)	1896/1906 (10 ans)	

Église consistoriale de Saint-Agrève

Église de Saint-Agrève (1er poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Girard Jean Jacques	Pasteur au Désert	1803/1806 (3 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Brunel Jacques	Pasteur au Désert	1807/1816 (9 ans)	Décédé
Poste vacant		1 an	
Girard Jean Pierre	Pasteur au Désert	1817/1829 (12 ans)	Devesset
Poste vacant		1 an	
Chabal J. Théophile	Saint-Christol	1830/1853 (23 ans)	Brest
Poste vacant		2 ans	
Boyer Jean	La Bâtie-d'Andaure	1855/1881 (26 ans)	décédé
Aubanel Alfred		1881/1884 (3 ans)	Mission populaire Paris
Poste vacant		2 ans	
Boyer Charles		1886/1919 (33 ans)	

Église de Saint-Agrève (2e poste)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Ruel Jean	Faculté de Montauban	1870/1872 (2 ans)	Aumônier à Tournon
Poste vacant		1 an	
Aubanel Alfred		1873/1877 (4 ans)	
Jouve Eugène	Champis	1884/1886 (2 ans)	Chomérac
Boyer Paul		1886/1897 (11 ans)	Décédé (36 ans)
Poste vacant		2 ans	
Boyer Edouard	Tence	1899/1919 (20 ans)	

Église de Devesset

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Girard Jean Pierre	Saint-Agrève	1829/1848 (19 ans)	Révoqué
Poste vacant		2 ans	
Larcher J. Charles		1850/1851 (1 an)	Nauroy (Aisne)
Poste vacant		1 an	
Derache Joseph		1852/1853 (1 an)	Rosans (Hautes-Alpes)
Poste vacant		1 an	
Sabatier Antoine	Faculté de Montauban	1854/1856 (2 ans)	Les Vastres (Haute Loire)
Poste vacant		1 an	
Mourgue Jules	Saint-Laurent-le-Minier	1857/ ?	
Aubanel Alfred		?/1873	
Poste vacant		4 ans	
Borloz Félix	Saint-Julien -Intres	1877/1886 (9 ans)	Saint-Agrève
Poste vacant		2 ans	
Exbrayat Auguste		1888/1891 (3 ans)	
Poste vacant		1 an	
Ramette Paul	Fourmies (Nord)	1892/1899 (7 ans)	Boffres
Poste vacant		1 an	
Chapus Daniel	Faculté	1900/1911 (11 ans)	

Église de Saint-Romain-le-Désert (Mars)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant
Dussaut Louis		1835/1844 (9 ans)	Salavas
Maillet Pierre Ferd.		1844/1845 (1 an)	Bourdeaux
Poste vacant		2 ans	
Bonnard Jacques	Suisse	1847/1872 (25 ans)	
Poste vacant		1 an	
Faïsse Jules	Lassale	1873/1877 (4 ans)	Décédé (45 ans)
Philit Célestin	Le Cheylard	1877/1878 (1 an)	Les Ollières
Poste vacant		1 an	
Rouffet P. J.		1879/1883 (4 ans)	
Poste vacant		4 ans	
Bourgeois George	Le Creusot	1887/1908 (21 ans)	

Église de la Bâtie d'Andaure

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Roufineau François	Faculté	1841/1844 (3 ans)	Vancay (Deux-Sèvres)
Arnaud Jacques	Professeur Sainte-Foy	1844/1850 (6 ans)	Lamastre
Boyer Jean	Faculté de Strasbourg	1850/1855 (5 ans)	Saint-Agrève
Poste vacant		1 an	
Rouillet César	Faculté	1856/1857 (1 an)	Philippeville
Poste vacant		1 an	
Flaissières Lucien	Villeveyrac (Hérault)	1858/1862 (4 ans)	Saint-Julien-de-L. (Gard)
Poste vacant		3 ans	
Tendil Pierre	Faculté libre de Genève	1865/1874 (9 ans)	Saint-Julien-en-Quint
Poste vacant		1 an	
Viret J.		1875/1876 (1 an)	Rosans (Hautes-Alpes)
Poste vacant		2 ans	
J N. Cru		1878/1883 (5 ans)	Îles Loyalty- Tahiti
Poste vacant		1 an	
Ondet L.	Montmorin (Puy-de-Dô.)	1884/1909 (25 ans)	

Église de Saint-Julien-Boutières (Intres)

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Charlier Élie	Landouzy (Aisne)	1863/1864 (1 an)	Pasteur itinérant
Pitiot Alcide	Faculté de Genève	1868/1870 (2 ans)	Saint-Julien-en-Quint
Poste vacant		3 ans	
Borloz Félix		1873/1877 (4 ans)	Devesset
Poste vacant		1 an	
Lagier Cyprien		1878/1882 (4 ans)	Labastide-de-Virac
Poste vacant		2 ans	
Buisson		1884	
Poste vacant		4 ans	
Boyer Edouard Jean	Faculté	1888/1893 (5 ans)	Tence
Poste vacant		1 an	
Cochet Ephraïm	Faculté libre de Genève	1894/1896 (2 ans)	Champis
Poste vacant		2 ans	
Trivier Gabriel	Cherveux (Deux-Sèvres)	1898/1901 (3 ans)	
Poste vacant		1 an	
Foltz René	Saint-Jean-du-Gard	1902/1906 (4 ans)	

Église consistoriale de Saint-Pierreville

Église de Saint-Pierreville

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Noé Brinvignac	Pasteur au Désert	1803/1824 (21 ans)	Retraite
Hilaire François	Saint-Christol	1824/1832 (19 ans)	Chomérac
Vincens Pierre	Faculté de Montauban	1832/1835 (3 ans)	Privas
Dejours Matthieu	La Pervenche	1835/1848 (13 ans)	Décédé
Chaffal Jules	La Pervenche	1848/1888(40 ans)	Retraite
Poste vacant		1 an	
Fezay Paul	Albon-Marcols	1889/1919 (30 ans)	

Église de Saint-Christol

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Fort François	Pasteur au Désert	1803/1817 (14 ans)	Destitué
Hilaire François	Chatillon-en-Diois	1817/1824	Saint-Pierreville
Frossard Louis		1824/1826 (2 ans)	Privas
Poste vacant		2 ans	
Chabal Théophile	Suffragant	1828/1830 (2 ans)	Saint-Agrève
Lemaitre	Faculté de Genève	1830/1831 (1 an)	
Géminard Théodore	Faculté	1831/1840 (9 ans)	Pont-de-Montvert
Broussous Cyprien	Faculté	1840/1843 (3 ans)	St Sauveur
Poste vacant		1 an	
Chastagnaret Frédéric	Faculté	1844/1878 (26 ans)	Démission (malade)
Moullas Paul		1878/1892 (14 ans)	Démission (malade)
Ferraris Ernest	Faculté	1892/1896 (4 ans)	Saint-Voy (Haute-Loire)
Moullas Paul	Reprise de ministère	1896/1898 (2ans)	Saint-Michel-de-Ch.
Piolet Alcide	Faculté	1898/1900 (2ans)	Poët-Laval
Dumas Louis		1900/1904 (4 ans)	Saint-Hippolyte-du-Fort
Vergnes Pierre	Le Cheylard	1904/1909 (5ans)	

Église de Saint-Sauveur-de-Montagut

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Broussous Cyprien	Saint-Christol	1843/1849 (6 ans)	Saint-Privat (Lozère)
Bouvet Adrien Pi.	Faculté	1849/1857 (8 ans)	Pont-de-Montvert
Poste vacant		1 an	
Liotard Emile	Faculté	1858/1863 (5 ans)	
Hilaire Victor François	Suffragant à Chomérac	1863/1869 (6 ans)	
Maneval J. P.	Gluiras	1869/1885 (16 ans)	Décédé
Pyt Jules	Faculté de Montauban	1885/1887 (2 ans)	Condé-sur-Noireau
Eldin Eugène	Faculté	1887/1888 (1 an)	Algérie
Poste vacant		1 an	
Brès Sully	Bourdeaux	1889/1894 (5 ans)	Wanquetin (Nord)
Lebrat Hipolyte	Gluiras	1894/1909 (15 ans)	Décédé

Église de Gluiras

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Rouquette Pierre La.	Faculté Montauban	1819/1851 (32 ans)	Décédé
Besançon George		1851/1853 (2 ans)	Constantine
Cauzid jean		1853/1854 (1 an)	Montaren (Tarn)
Françon André		1854/1856 (2 ans)	Tréminis (Isère)
Reynier Frédéric		1856/1858 (2 ans)	Le Pouzin
Poste vacant		1 an	
Dupont Louis	Faculté	1859/1862 (3 ans)	Saint-Étienne (Loire)
Poste vacant		1 an	
Brun Edouard	Faculté	1863/1864 (1 an)	Aouste
Poste vacant		1 an	
Morisse Charles	Faculté de Strasbourg	1865/1866 (1 an)	Rouillé (Vienne)
Poste vacant		2 ans	
Maneval J. P.	Faculté de Montauban	1867/1869 (2 ans)	Saint-Sauveur-de-Mont.
Poste vacant		1 an	
Garipuy Jacques	Faculté de Montauban	1870/1871 (1 an)	
Poste vacant		1 an	
Camus Eugène		1872/1873 (1 an)	Moulins (Allier)
Poste vacant		1 an	
Morand Jean	Vienne SCE	1874/1876 (2 ans)	
Poste vacant		4 ans	
Lebrat Hipolyte	Faculté de Montauban	1880/1894 (14 ans)	Saint-Sauveur-de-Mont.
Meissimily Aimé	Saint-André-de-Lancize	1894/1906 (12 ans)	

Église de Marcols-Albon

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
J J Roux		1867/1875 (8 ans)	Chomérac
Paul Moullas		1875/1878 (3 ans)	
Poste vacant		1 an	
Paul Fezay		1879/1889 (10 ans)	Saint-Pierreville
Albert Fraisse	Journaliste	1889/1909 (20 ans)	

Église de la Pervenche

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Laune Paul		1832/1835 (3 ans)	Saint-Jean-du-Gard
Dejours Matthieu	Lamastre	1835	Saint-Pierreville
Poste vacant		1 an	
Alcais Louis	Faculté	1836/1847 (11 ans)	Pranles_Creysseilles
Chaffal Jules	Faculté	1847/1848 (1 an)	Saint-Pierreville
Dautheville J. Pierre	Faculté	1848/1882 (34 ans)	
Poste vacant		5 ans	
Pallix André	Faculté de Paris	1887/1889 (2 ans)	Blauzac (Gard)
Poste vacant		1 an	
Serre Alphonse	Faculté de Montauban	1890/1891 (1 an)	Monoblet (Gard)
Cru J. Norton	Îles Loyalty Tahiti	1892/1895 (3 ans)	
Poste vacant		2 ans	
Lasalle Jules	Mansles (Charentes)	1897/1899 (2 ans)	
Poste vacant		1 an	
Filhol Gaston	Faculté	1900/1908 (8 ans)	

Église de Beauvène

Pasteur	Venant de	Pasteur de à	Partant à
Maillet Samuel	Faculté de Montauban	1891/1893 (2 ans)	Nyons
Poste vacant		2 ans	
Randin Paul	Sainte-Euphémie	1895/1900 (5 ans)	Pontaix
Vaury Louis	Suffragant à Uchaud	1900/1906 (6 ans)	

Annexe 2 : les Églises dissidentes et leurs pasteurs

Églises	Pasteurs	Locaux
Bourdeaux (méthodiste)	Jean-Louis Rostan (1838- ?) Étienne-Alexis Prunier (1865-1869) James Wood (1869-1872) William Cornforth (1880-1883) James Hocart ? Henri De Jersey (1887)	Chapelle
Dieulefit (méthodiste)	Matthieu Audibert ? Philippe Guiton (1855-1859) Jean-Wesley Lelièvre (1872-1874) James Wood (1875-1878) Charles Ninnim (1887) Pierre-Émile Brès (1893-1898)	Chapelle
Livron (méthodiste)	Jean Wesley Lelièvre (1868-1871) James Wood (1872-1874) Gustave Bolle (1887)	Chapelle
Die (méthodiste)	Louis-Frédéric Galland (1862-1864)	
Nyons (méthodiste)	François Farjat (1848-1853) Émile Cook (1853-1856) Louis-Frédéric Galland (1872-1877) George Schefter (1887)	Chapelle
Annonay (libriste)	Rochat (1840) Charles Rivier (1857-1872) Monnier (1878) Arrivée de Roanne de l'évangéliste Thouvenot ²⁷¹⁷ en 1894. Thouvenot malade est remplacé par Emile Brocher qui vient de Genève ²⁷¹⁸ en 1902.	Chapelle en 1899 ²⁷¹⁹
Saint-Agrève (libriste)	Albert Dentan (1829-1844)	Hameau de la Pireyre. Disparition en 1844 (darbysme)
Désaignes (libriste)		Chapelle
Lamastre (libriste)	Auguste Valla (1887/1894) Perrelet ²⁷²⁰ (1894/1895) L Koch (1896/	Chapelle
Vernoux (libriste)		Chapelle
Privas (libriste)	Audouin (1867/?) Louis Vasserot (1881/1894 vers Roanne) Nougarède ²⁷²¹ Auguste Valla (1894/1908) ²⁷²² .	Chapelle (sous A. Valla)

²⁷¹⁷ « Article du Cévenol » (Septembre 1894)

²⁷¹⁸ Idem (Mai 1902)

²⁷¹⁹ « Article du Cévenol » (Janvier 1899)

²⁷²⁰ « Article du Cévenol » (mai 1895)

²⁷²¹ « Article du Cévenol » (Novembre 1894)

²⁷²² « Article du Cévenol » (novembre 1894)

Annexe 3 : les assemblées des frères (darbystes)

Lieux	Naissance	Fondateurs
Valdrôme	1840	(suite à la crise Charlier)
Annonay	1840	Favez (Suisse)
Fonts-du-Pouzin	1840	(suite à la crise Bosc)
Désaignes	1841	Moureton d'Annonay, Dorel et Guignard (Suisse)
Saint-Agrève	1841	Moureton d'Annonay, Dorel et Guignard (Suisse)
Vernoux	1841	Favez (Suisse), Guignard (Suisse)
Combovin	1845	Dentan
Livron	1854	Dentan
Montélimar Saint-Gervais	1854	Dentan
Dieulefit	1854	Dentan
Bourdeaux	1854	Dentan
Montmeyran	1854	Dentan
Nyons	Années 50	(dissidence méthodiste)
Saint-Michel-de-Chabrilanoux	Années 60	Bévir
Saint-Jean-Chambre	Années 60	Bévir
Les Ollières	Années 60	Bévir
Saint-Sauveur-de-Montagut	Années 60	
Gluiras-Beauvène	Années 60	
Alboussière	1867	
Saint-Laurent-du-Pape	1869	(suite à la crise Fournier)
Saint-Fortunat	Années 80	(suite aux divergences libéraux-orthodoxes)

Annexes du chapitre 8

Annexe 1 : lettre du Conseil presbytéral de la Motte-Chalancon (mai 1857).

« Frères, nous avons une parole à vous adresser, une parole trop longtemps retenue et qui pèse sur nos consciences. Oui depuis longtemps nous aurions dû vous le dire, nous sommes avec vous dans la grande et solennelle crise à laquelle votre noble pays est en proie. Nous nous associons à vos angoisses et à vos prières. Pardonnez-nous un silence qui, en se prolongeant, serait devenu à nos yeux une infidélité. Il est une question brûlante qui se présente à nous chaque fois que nous tournons nos regards de l'autre côté de l'Atlantique, une question sur laquelle des événements récents ont porté l'attention de l'Europe toute entière, une question enfin qui touche de si près à l'honneur du protestantisme, qu'il ne nous est plus permis de ne pas l'aborder. L'esclavage (Est-il besoin de le nommer ?). Voilà le sujet sur lequel nous voulons aujourd'hui vous ouvrir nos cœurs ; Venons-nous nous poser en juges, en accusateurs ? Non, certes, notre but unique est de vous faire connaître notre pensée, notre conviction unanime, pour encourager les uns, pour avertir charitablement les autres, pour opposer aux calomnies qui poursuivent notre foi un éclatant démenti. Savez-vous le langage qu'on tient autour de nous ? Le protestantisme, s'écrie-t-on, s'accommode à merveille de l'esclavage. Aux États Unis, cette institution odieuse a beaucoup de défenseurs parmi les chrétiens, on prêche pour elle, on prie pour elle, on travaille à lui conquérir de nouveaux territoires. Et l'esclavage dont il s'agit, c'est le débit en détail des familles, c'est la rupture des mariages, c'est la revente annuelle des hommes, des femmes et des enfants choisis un à un dans les fermes de la Virginie ou du Kentucky, c'est un fait monstrueux enfin qui ne doit pas révolter seulement les âmes pieuses mais qui blessent les sentiments les plus élémentaires de l'humanité. Et les protestants américains acceptent ce fait, ils le trouvent conforme à l'Évangile, et les protestants de l'Europe pensent sans doute comme eux car autrement ils auraient fait entendre un cri, un grand cri de douleur et de réprobation.

Il ne faut pas, frères, qu'on puisse parler de la sorte. En ce qui nous concerne nous éprouvons le besoin de dire bien haut que parmi nous il ne se trouve pas un seul partisan de l'esclavage. Il n'y a pas chez nous un seul chrétien qui soit parvenu à concilier avec la loi d'amour et de sainteté la possession de l'homme par l'homme, la vente au marché de créatures immortelles, la rupture barbare des liens de la famille, la suppression du mariage, la multiplication inévitable des relations immorales. Nous savons que sous l'économie de l'Ancien Testament, économie aujourd'hui abolie, l'esclavage a été toléré comme la polygamie, mais toléré avec des restrictions telles que la loi de Moïse l'avait presque supprimée. Nous savons que plus tard à Rome et en Grèce les apôtres placés en face de l'esclavage (Et d'un esclavage bien différent du votre, puisque tout dans les lois de ces nations païennes favorisait l'émancipation), les apôtres, disons nous, fidèles en cela à leur principe de ne jamais mettre le pied sur le terrain de la loi civile, n'ont ni voulu ni du prononcer un arrêt d'abolition égale, arrêt qui eut rendu impossible, en la transformant en révolution sociale, la révolution spirituelle qu'ils voulaient accomplir. Mais nous savons aussi qu'ils ont répandu en même temps dans le monde de féconds principes dont le développement doit faire tomber partout cette institution déplorable qu'on nomme l'esclavage des noirs. Ne croyez pas que nous attachions notre pensée à des actes de cruautés exceptionnelles et que nous méconnaissions la douceur, la bonté de bien des maîtres. Nous disons qu'en lui-même, indépendamment de la cruauté de quelques-uns et de la bonté de beaucoup d'autres, l'esclavage, tel qu'il est inévitablement, tel que le définissent vos lois et vos déclarations officielles, est un épouvantable malheur. Ne croyez pas non plus que nous prétendions nous élever au-dessus de vous. Nos misères sont grandes et nous n'avons pas le droit de nous enorgueillir, qui sait si, placés dans la situation de propriétaires d'esclaves, nous ne céderions

peut être pas aux mêmes influences ? Vos difficultés sont immenses, il serait injuste de ne pas en tenir compte. Il ne faut rien moins que la foi chrétienne pour en triompher mais la foi opère des miracles. N'a-t-elle pas déjà emporté, en dépit de tout, l'abolition de l'esclavage anglais ? La victoire sera bien plus difficile chez vous, elle sera aussi bien plus éclatante. Vous pouvez rendre à la cause de l'Évangile, à celle du protestantisme, les plus grands services qui lui aient été rendus depuis des siècles. Croyez-le, nous ressentons pour vous, pour votre honneur, pour votre pays, une chrétienne jalousie. Vos épreuves sont nos épreuves et vos succès seront nos succès. Nous avons besoin de vous savoir grands et honorés. En voyant s'altérer de jour en jour l'estime et l'admiration qu'inspiraient les États Unis, en voyant leurs ennemis relever la tête et signaler avec joie l'écueil sur lequel doit selon eux se briser leur fortune, nous sommes saisis d'une douleur amère. Et quoi ! Tant de vraie liberté, tant de beaux exemples, tant d'intentions généreuses, tant d'œuvres chrétiennes disparaîtraient derrière un scandale, un scandale immense : les plans de conquête de l'esclavage américain. Scandale, c'est le mot ! Notre siècle, soyez en sûrs, ne le supportera pas. On comprendrait que les territoires actuellement occupés par l'esclavage ne fussent pas capables de s'en débarrasser en un jour ; mais étendre la lèpre à d'autres territoires, mais projeter systématiquement cette extension du mal, mais prendre sous sa protection l'esclavage des pays voisins, mais affirmer que l'abolition prononcée à Cuba équivaldrait à une déclaration de guerre, voilà ce que la conscience humaine ne saurait admettre, voilà ce qui doit être impitoyablement flétri ! S'obstiner dans cette voie, ce serait courir vers des catastrophes, se serait donner un légitime sujet de triomphe à quiconque envie et déplore la prospérité gigantesque des États Unis, à quiconque cherche un prétexte pour signaler comme un malheur public les progrès de leur drapeau libéral et protestant. Vous ne voudrez pas donner ces tristes sujets de joie aux ennemis de l'Évangile et aux ennemis de la liberté. Vous ne voudrez pas contrister l'esprit du Seigneur ni mépriser sa longanimité. Dieu connaît les obstacles qui vous arrêtent. Il ne vous demandera pas plus que vous ne pouvez faire. Il ne vous demandera qu'en vous donnant la force d'accomplir. Que les chrétiens d'Amérique diffèrent sur les moyens, sur le temps, sur bien d'autres questions, rien de plus légitime, il est légitime que ceux qui voient de près les obstacles, qui sont engagés dans les questions, eux, leurs familles et leurs biens, qui sont appelés aux sacrifices et qui connaissent aussi les périls, soient plus circonspects et plus lent. Sur un point seulement nous vous supplions d'être unanimes : le désir d'arriver à l'abolition de l'esclavage, la résolution inébranlable de ne pas permettre son expansion. C'est à vos sentiments chrétiens que nous faisons appel. Nous ne voulons ni attiser ni provoquer la révolte, Dieu nous en garde ! Ce serait méconnaître l'esprit de l'Évangile, cet esprit qui apprend l'obéissance aux serviteurs en même temps que la justice aux maîtres, cet esprit qui est douceur et force, persévérance et charité. Nous aimons les maîtres et nous aimons les esclaves, Dieu nous en est témoin. Nous désirons le vrai bien des uns et des autres. Nous savons que l'esclavage est un effroyable mal pour les uns et pour les autres. Quand les cœurs seront gagnés nous serons tranquilles. Les grandes révolutions évangéliques vont du dedans au dehors, elles s'opèrent d'abord dans les consciences ; elles transforment les âmes pour transformer ensuite les sociétés. Et maintenant frères, sera-ce en vain que nous vous avons ouvert aujourd'hui nos cœurs ? Dieu le sait. Il sait aussi que c'est du fond de nos consciences qu'est sorti ce cri universel qui vous parvient maintenant. Doublement unis à vous comme chrétiens et comme français nous serions-nous trompés en vous faisant entendre une voix qui ne peut vous être suspecte ? Avons-nous trop présumé en croyant que cet appel unanime d'Églises sœurs des vôtres ne serait pas placé inutilement dans la balance où se pèse aujourd'hui l'avenir du christianisme américain. Que l'esprit du Dieu de vérité et d'amour soit avec vous dans cette crise redoutable et repose sur vous, vos Églises et votre pays. Vos frères affectionnés en Jésus Christ.

Annexe 2 : synodes particuliers avec la « mission » à l'ordre du jour.

Basse-Ardèche	Haute-Ardèche Haute-Loire	Drôme
	Lamastre (1880) : Mission intérieure	
	Lamastre (1883) : Mission intérieure Mission extérieure	
	Lamastre (1884) : Mission intérieure	
	Tournon (1886) : Mission intérieure	
Saint-Laurent-du-Pape (1888) : Mission intérieure Mission extérieure	Annonay (1888) : Mission intérieure Mission extérieure	Montmeyran (1888) : Mission intérieure
Charmes (1889) : Mission intérieure	Saint-Agrève (1889) : Mission intérieure	
		Vinsobres (1890) : Mission intérieure
Les Vans (1891) : Mission intérieure	Lamastre (1891) : Mission intérieure	
Saint-Sauveur-de-Mo. (1892) : Mission intérieure		Dieulefit (1892) : Mission intérieure
	Lamastre (1893) : Mission intérieure	
		Poët-Laval (894) : Mission intérieure
Les Ollières (1895) : Mission intérieure Mission extérieure		
Vallon (1896) : Mission extérieure		Nyons (1896) : Mission intérieure
La Bastide de Virac (1897) : Mission extérieure		Beaumont (1897) : Mission intérieure
	Lamastre (1898) : Mission intérieure Mission extérieure	Crest (1898) : Mission intérieure
	Lamastre (1901) : Mission intérieure	
Vals (1902) : Mission intérieure		
	Mazet-Saint-Voy (1903) : Mission intérieure	
	Alboussière (1904) : Mission intérieure	Bourdeaux (1904) : Mission intérieure
		Crest (1905) : Mission intérieure

Annexe du chapitre 9

Annexe 1 : réponse du consistoire de Crest à la question sur les cimetières (1856).

La ville de Crest	Minorité protestante	Cimetière protestant depuis 1790, séparé du catholique par un mur effondré, pas assez de place, il faut l'agrandir.
La vallée de la Drôme	Minorité protestante importante	Eurre : un cimetière privé à côté du catholique. Alex : don d'un terrain il y a 35 ans par la comtesse de Seydewitz mais pas d'actes notariés. Grâne : un cimetière de famille. Divajeu : 53 protestants, un cimetière de famille qui accepte les autres protestants. Aouste : un cimetière close d'un mur, idem à Piégros. Cobonne et Mirabel : cimetières de famille. Saillans : un cimetière communal. Espenel : tout protestant mais des cimetières de famille.
La vallée de la Gervanne	Minorité protestante importante	Beaufort, Gigors et Montclar : cimetières de famille. Demande d'un cimetière communal. Suze : un cimetière communal. Egluy et le le Cheylard : dissémination, cimetières de famille. Plan-de-Baix : un cimetière communal non utilisé loué comme jardin.
Pays de Bourdeaux	Majorité protestante	Saou : demande d'un cimetière communal. Bourdeaux : un cimetière protestant avec une partie catholique mais peu d'inhumations (cimetières de famille). Truinas, Félines, Poët Célard : un cimetière communal. Mornans : un cimetière non utilisé. Bézaudun : un cimetière englouti dans l'effondrement récent avec le temple. Crupies : un cimetière non utilisé. Les Tonils : cimetières de famille. Bouvières : un cimetière communal.
Plaine et collines au sud	Minorité protestante	Chabrillan, Autichamp, la Roche/Grâne, Auriple et Répara, Charols, Salelles, la Rochebaudin, Pont de Barret, Manas, Soyans, Francillon : cimetières de famille. Puy-Saint-Martin, un cimetière prévu. Roynac et Cléon d'Andran : un cimetière protestant.

Annexes de la conclusion

Annexe 1 : les constructions de temples.

Année	Régimes	Drôme	Ardèche
1792	Révolution 5 drômois (dont 1 église)	Plan-de-Baix 1(Édit de Nantes) Poët-Laval (Édit de Nantes) Poyols (1790) Chatillon-en-Diois (1792) Aucellon (1796 - église)	
1802	Consulat et Premier Empire 23 drômois (dont 19 églises) 6 ardéchois (dont 4 églises)	Crest (église)	
1803		Ponet (église) Ravel (église) Saint-Roman - Aix (église)	
1804		Saint-Julien-en-Quint (église) Die 1 (église)	
1805		Dieulefit Beaumont-lès-Val. (église)	
1806		Vinsobres (église) Crupies 1(église) Vercheny (église) Sainte Croix en Quint (église) Bourdeaux (église) Les Tonils (église) Valence (église) Montélimar (église) Nyons (église) Bézaudun sur Bîne 1 (église) Valdrôme (église) La Charce (église)	
1807		Châteaudouble Loriol	Saint-Christol (église)
1808	Livron	Saint-Julien-en-Saint-Alban 1 (église) Saint-Symphorien 1 (église) Annonay (église) Désaignes 1 (Mazoyer)	
1809			
1810		Albon 1 (Serrepuy)	
1811			
1812			
1813			
1814			
1815			

1816	Restauration (Louis XVIII)			
1817				
1818		6 temples drômois	Valdrôme 2	Lamastre 1
1819			Saillans	
1820		12 temples ardéchois	Crest 2	Saint-Sylvestre (La Bâtie)
1821				Lagorce La Pervenche
1822			Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	Saint-Agrève Gluiras Désaignes 2
1823				Privas Vallon Alboussière Chalencon Toulaud
1824				Bouvières 1 Vesc
1825	Restauration (Charles X)	Montjoux Villeperdrix (Léoux) Lesches La Motte-Chalancon Establet Arneyron Chalancon	Saint-Pierreville	
1826			Les Vans Vernoux Saint-Laurent-du-Pape	
1827			Les Prés Saint-Andéol-en-Quint La Paillette	
1828			Les Ollières 1	
1829			Espenel	
1830				
1831		Monarchie de Juillet	Cliousclat Les Prés Volvent	Vals
1832	22 temples drômois (dont 2 églises)		Fourcinet Die 2 (église)	
1833	16 temples ardéchois		Saint-Dizier Comps	
1834				
1835			Barnave	Saint-Fortunat

		Aucellon 2 Saint-Roman-en-Diois 2	
1836		Saint-Auban-sur-Ouvèze Aouste	Chomérac
1837		Charens	Saint-Jean-Chambre Pranles Saint-Symphorien 2 (Brune)
1838			Boffres Salavas Le Cheylard
1839			Saint-Apollinaire-de-Rias (les Baraques) Charmes
1840		Montmeyran Orcinas	
1841			Saint-Étienne-de-Serre La Bastide-de-Virac
1842		Saint-Paul-Trois-Châteaux	
1843			
1844		Luc-en-Diois	Saint-Sauveur-de-Montagut Saint-Michel-de-Chabrilanoux
1845		Saulce (église) Saou	
1846		Beaufort-sur-Gervanne Truinas	Gilhoc-sur-Ormèze
1847		Poët-Célar	
1848	Deuxième République		Devesset
1849			
1850	3 temples drômois 2 temples ardéchois	Eurre Menglon Beaurières	Saint-Cierge-la-Serre
1851			
1852			Saint-Barthélémy-le-Meil (Grozon)
1853	Second Empire autoritaire 7 temples drômois 4 temples ardéchois	Bouvières 2	Saint-Jeures-d'Andaure (Le Besset)
1854		Montmeyran (les Rorivas)	Saint-Romain-le-Désert (Mars)
1855		Plan de Baix 2	
1856		Treschenu	
1857		Venterol	
1858			

1859		Beaumont-en-Diois Bézaudun-sur-Bîne 2	Saint-Péray	
1860	Second Empire libéral	Barcelonne Mornans		
1861		12 temples drômois	Aix-en-Diois (Pont-de-Quart)	Beauvène
1862			Chabeuil Marignac	Albon 2 Saint-Félix-de-Châteauneuf
1863		8 temples ardéchois	Sauzet	
1864			Francillon	Gilhac-et-Bruzac (Bruzac) Saint-Georges-les-Bains Lamastre 2
1865				
1866			Mirabel-et-Blacons	La Voulte
1867			Taulignan	
1868			Poët-Laval (Gougne)	
1869			Romeyer	Champis (Baratier)
1870			Châteauneuf-de-Mazenc	
1871		Troisième République « Ordre moral »		Beauchastel
1872			6 temples drômois	Montvendre Combovin
1873			Chamaloc	Flaviac
1874	4 temples ardéchois		Grâne	
1875				
1876				
1877			Étoile Allex	
1878				
1879				
1880	Troisième République « modérée »			
1881				
1882				
1883		7 temples drômois (dont 1 église)	Salles	Tournon (église)
1884				
1885		6 temples ardéchois (dont 2 églises)		
1886				
1887			Romans	
1888				Soyons
1889				

1890			Aubenas
1891			
1892		Saint-Vincent-la-Commanderie	
1893		Livron (les Petits-Robins)	Les Ollières 2
1894		Allan	
1895		Saint-Vallier (église)	Beauvert
1896			
1897			
1898			Le Teil (église)
1899			
1900			
1901		Recourbeau	
1902	Troisième République « radicale » 2 drômois et 1 ardéchois	Aurel	
1903			Saint-Vincent-de-Durfort
1904		Crupies 2	
1905			

100 temples drômois dont 19 églises, 7 reconstruits. Donc en 1905, 93 temples.

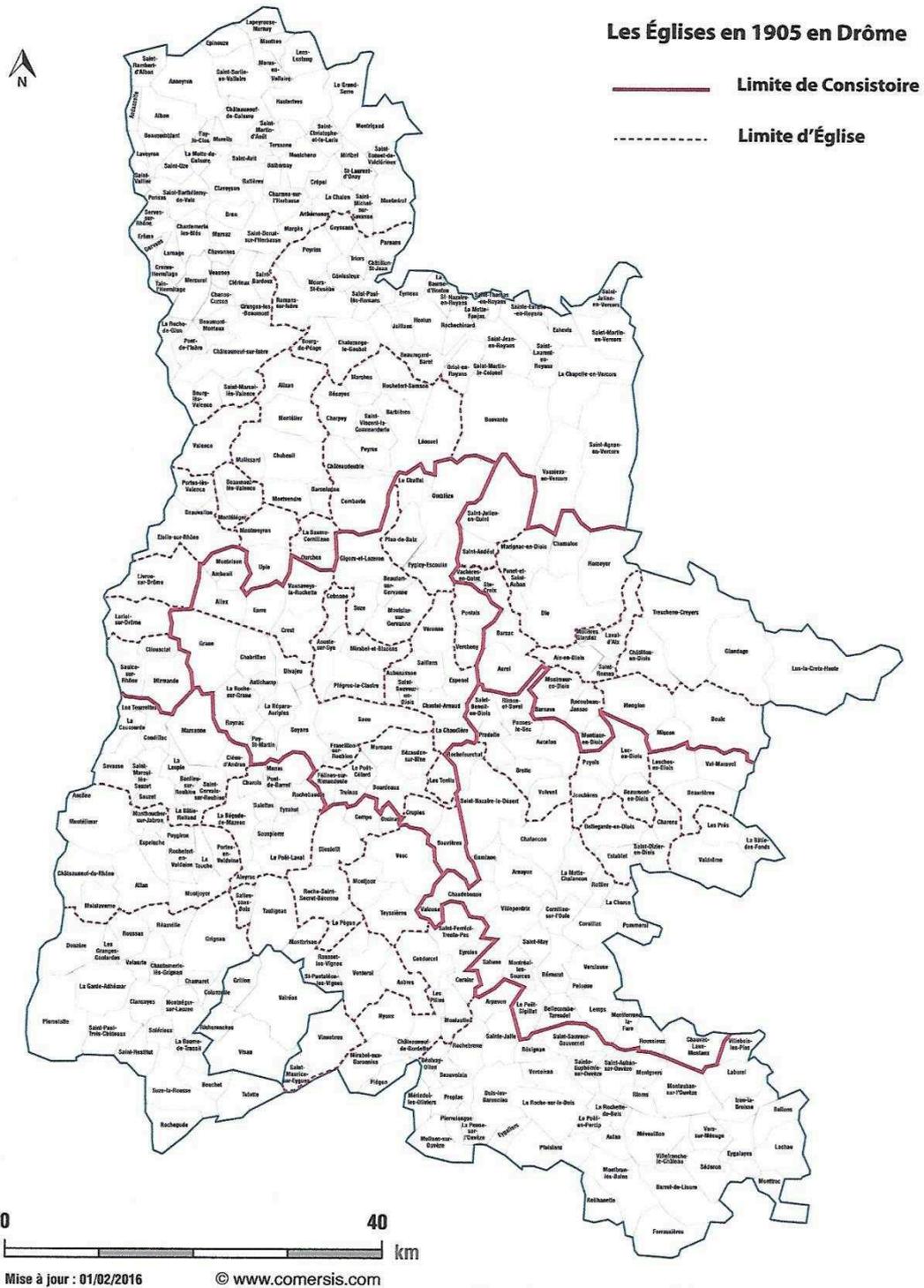
64 temples ardéchois dont 5 églises, 5 reconstruits. Donc en 1905, 59 temples.

164 temples construits, 152 en activité en 1905.

	1844 1845 1846	Clionsclat Puy-Saint-Martin	Saint-Basile Saint-Péray Le Pouzin
2e République 1 drômois 2 ardéchois	1848 1849 1852	Crupies	Saint-Michel-de-Chabrillanoux Gilhac-et-Bruzac
2e Empire autoritaire 4 drômois 2 ardéchois	1854 1856 1857 1858 1859	Sauzet Barnave La Baume-Cornillane Plan-de-Baix	Saint-Julien-Boutières La Voulte
2e Empire libéral 2 drômois 7 ardéchois	1862 1864 1865 1868 1869 1870	Crest 2 Chabeuil	Le Cheylard Marcols-Albon Labastide-de-Virac Saint-Cierge-la-Serre Saint-Agrève 2 Privas 2 Annonay 2
3e République Ordre moral 1 drômois 7 ardéchois	1871 1872 1874 1877 1878 1879	 Etoile	Saint-Symphorien Beauvène Les Fonts-du-Pouzin 2 Vernoux 2 Aubenas Désaignes 2 Champis
3e République opportuniste et radicale 2 drômois 1 ardéchois	1880 1884 1891 1898	<i>Romans (non d'Etat)</i> <i>St Vallier (non d'Etat)</i>	Tournon <i>Le Teil (non d'Etat)</i>

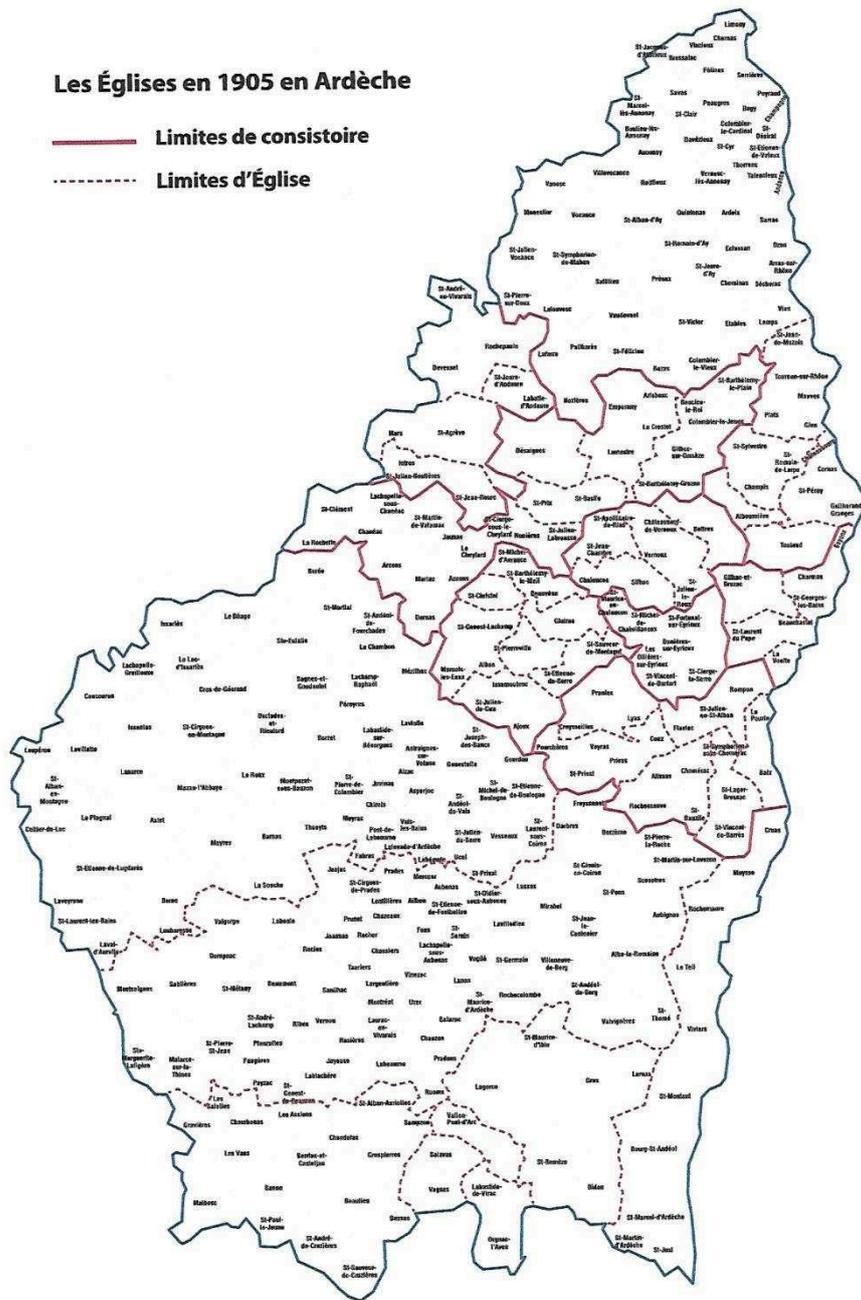
TOTAL : 104 postes pastoraux dont 50 drômois et 54 ardéchois.

Annexes 3 : les Églises locales et les consistoires en 1905



Les Églises en 1905 en Ardèche

- Limites de consistoire
- Limites d'Église



Mise à jour : 07/09/2016

© www.comersis.com

Sources documentaires et bibliographie

Archives paroissiales Drôme Ardèche

Consistoires	Églises	Dépôt à	Consultation
Valence	Valence (1888-1906)	ADD	Fiché
	Beaumont (1885-1906)	Montmeyran	Fiché
	Chateaudouble	Disparu	Disparu
	Montmeyran (1852-1905)	Montmeyran	Fiché
	Livron (1855-1906)	Livron	Fiché
	Loriol (1852-1906)	Loriol	Fiché
	Clionsclat (1852-1906)	Loriol	Fiché
	La Baume-Cornillane	Disparu	Disparu
	Chabeuil (1859-1905)	Chabeuil	Fiché
Die	Die (1853-1906)	Die	Fiché
	Pontaix (1853-1906)	Sainte-Croix	Fiché
	Sainte-Croix (1853-1906)	Sainte-Croix	Fiché
	Saint-Julien	Disparu	Disparu
	Chatillon	Disparu	Disparu
	Aix	Disparu	Disparu
	Barnave	Disparu	Disparu
Crest	Crest	Disparu	Disparu
	Bourdeaux (1828-1851)	Dieulefit	Fiché
	Crupies	Disparu	Disparu
	Saillans (1876-1906)	Mirabel	Fiché
	Aouste (1852-1893)	Mirabel	Fiché
	Beaufort	Disparu	Disparu
	Plan-de-Baix	Disparu	Disparu
	Puy-Saint-Martin	Disparu	Disparu
Dieulefit	Dieulefit (1828-1868)	Dieulefit	Fiché
	Nyons (1822-1874)	ADD	Fiché
	Venterol	Disparu	Disparu
	Vinsobres (1852-1906)	ADD	Fiché
	Sainte-Euphémie (1840-1902)	ADD	Fiché
	Montélimar (1822-1904)	Montélimar	Fiché
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	?	?
Montjoux (1852-1906)	Dieulefit	Fiché	

	Poët-Laval (1852-1906)	Dieulefit	Fiché
	Sauzet	Disparu	Disparu
La Motte-Chal.	La Motte-Chalancon (1852-1906)	ADD	Fiché
	Saint-Dizier	Disparu	Disparu
	Aucellon	Disparu	Disparu
	Valdrôme (1853-1905)	Die	Fiché
	Lesches	Disparu	Disparu
	Luc-Poyols	Disparu	Disparu
Vallon	Vallon (1852-1878)	Vallon	Fiché
	Lagorce	Disparu	Disparu
	Labastide (1868-1890)	Vallon	Fiché
	Salavas (1848-1883)	Vallon	Fiché
	Les Vans	Disparu	Disparu
	Vals	?	?
	Aubenas	?	?
Privas	Privas	ADD	Fiché
	Les Fonts	Disparu	Disparu
	Le Pouzin (1847-1852)	Disparu	Disparu
	Chomérac (1846-1906)	Le Pouzin	Fiché
	Saint-Symphorien-sous-Chomérac	Disparu	Disparu
	Creysseilles-Pranles (1842-1906)	Les Ollières	Fiché
La Voulte	La Voulte (1852-1906)	La Voulte	Fiché
	Gilhac-et-Bruzac	Disparu	Disparu
	Saint Laurent (1852-1906)	Saint Laurent	Fiché
	Charmes	Disparu	Disparu
Les Ollières	Les Ollières (1852-1906)	Les Ollières	Fiché
	Saint-Fortunat (1841-1906)	Les Ollières	Fiché
	Saint-Cierge-la-Serre (1869-1906)	Le Pouzin	Fiché
	Saint-Michel-de-Chabrilanoux	?	?
Saint-Pierreville	Saint-Pierreville	Disparu	Disparu
	Gluiras	Disparu	Disparu
	Saint-Christol	Disparu	Disparu
	La Pervenche (1891-1906)	La Pervenche	Fiché
	Saint-Sauveur (1890-1906)	St-Sauveur	Fiché
	Albon	Disparu	Disparu
Lamastre	Lamastre (1852-1906)	Lamastre	Fiché

	Lapra (1855-1906)	Lamastre	Fiché
	Gilhoc (1852-1905)	Alboussière	fiché
	Désaignes	Disparu	Disparu
	Le Cheylard	Disparu	Disparu
Saint-Agrève	Saint-Agrève (1852-1906)	Saint-Agrève	Fiché
	Mars (1852-1906)	Saint-Agrève	Fiché
	Devesset (1880-1906)	?	?
	Intres (1891-1906)	Saint-Agrève	Fiché
	La Bâtie Saint-Jeures	Disparu	Disparu
Vernoux	Vernoux	Disparu	Disparu
	Chalencon	Disparu	Disparu
	Boffres (1852-1905)	Alboussière	Fiché
	Saint-Jean-Chambre	Disparu	Disparu
Saint-Péray	Saint-Péray (1852-1906)	Saint-Péray	Fiché
	Toulaud	Disparu	Disparu
	Alboussière	Disparu	Disparu
	Champis	Disparu	Disparu
	Tournon	?	?
	Annonay (1869-1906)	Annonay	Fiché

Archives consistoriales

Registre des consistoires	Archivées à	Consultation
Valence	ADD	Fiché
Dieulefit	Dieulefit	Fiché
Die	ADD microfim + Die	Fiché
La Motte-Chalancon	ADD	Fiché
Crest	Crest	Fiché
Vallon	Vallon	Fiché
Privas	ADA	Fiché
Les Ollières	Les Ollières	Fiché
La Voulte	Bouschet de Pranles	Fiché
Vernoux	Vernoux	Fiché (3 ^e registre disparu)
Lamastre	Lamastre	Fiché
Saint-Péray	Bouschet de Pranles	Fiché
Saint-Pierre-ville	Le Cheylard	Fiché
Saint-Agrève	Saint-Agrève	Fiché (pas de registre après 1869)

À Vallon-Pont d'Arc, au Cheylard (Saint-Pierreville) et à Vernoux, les doubles de la correspondance des présidents de consistoire sont partiellement conservés, à Crest, c'est la totalité. Rien dans les 9 autres consistaires (à part quelques feuilles éparses à Die) !

Archives régionales

Région	Archivées à	Consultation
Basse Ardèche (XVIIe)	Bouschet de Pranles	Fiché
Haute Ardèche (XVIIIe)	Secrétariat régional EPUdF Lyon	Fiché
Drôme (XIXe)	Disparu	Disparu

Archives étudiées

1) Lieux de recherches documentaires

SHPF : Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Paris

AN : Archives nationales, Paris

ADD : Archives départementales de la Drôme, Valence

ADA : Archives départementales de l'Ardèche, Privas

BBP : Bibliothèque du Bouchet de Pranles, Pranles (07)

EPUdF : Eglise protestante unie de France

- Secrétariat régional région Centre Alpes Rhône à Lyon (69)
- Archives EPU Saint-Péray à Guilherand Granges (07)
- Archives EPU Vernoux-Chalencon à Vernoux (07)
- Archives EPU Ouvèze-Payre au Pouzin (07)
- Archives EPU Saint Agrève (07) à Saint-Agrève
- Archives EPU Montélimar (26) à Montélimar
- Archives EPU Le Cheylard-Talaron au Cheylard (07)
- Archives EPU Moyen Eyrieux aux Ollières (07)
- Archives EPU Pont-d'Arc à Vallon Pont d'Arc (07)
- Archives EPU Dieulefit (26) à Dieulefit
- Archives EPU Plateau d'Alboussière à Alboussière (07)
- Archives EPU La Véore à Montmeyran (26)
- Archives EPU Chabeuil-Châteaudouble à Chabeuil (26)
- Archives EPU Crest à Crest (26)
- Archives EPU Annonay à Annonay (07)
- Archives EPU Loriol-Clionsclat-Saulce à Loriol (26)
- Archives EPU La Pervenche à La Pervenche (07)
- Archives EPU Saint-Sauveur-Saint-Michel à Saint-Sauveur-de-Montagut (07)
- Archives EPU Haut-Diois à Die (26)
- Archives UNEPREF Saint-Laurent-du-Pape à Saint-Laurent du Pape (07)

- Archives EPU Die à Die (26)
- Archives EPU Bas-Diois à Sainte-Croix-en-Quint (26)
- Archives EPU Est-Crestois à mirabel-les-Blacons (26)
- Archives EPU Livron à Livron (26)

2) Ressources archivistes

Actes des synodes nationaux ERF

Actes des synodes régionaux ERF

Registre des consistoires

- Valence (ADD)
- Saint-Péray (BBP)
- La Voulte (BBP)
- Privas (ADA)
- Vernoux (EPU Vernoux)
- Saint-Agrève (EPU Saint-Agrève)
- Lamastre (EPU Lamastre)
- Dieulefit (EPU Dieulefit)
- Die (ADD + EPU Die)
- La Motte-Chalancon (ADD)
- Les Ollières (EPU Moyen-Eyrieux)
- Saint-Pierreville (EPU Haut-Eyrieux)
- Vallon (EPU Pont d'Arc)
- Crest (EPU de Crest)

Registre des conseils presbytéraux

Ardèche

- Saint-Péray (EPU Saint-Péray)
- La Voulte (BBP)
- Saint-Laurent-du-Pape (UNEPREF Saint-Laurent-du-pape)
- Privas (ADA)
- Chomérac (EPU Ouvèze-Payre)
- Saint-Cierge-la-Serre (EPU Ouvèze-Payre)
- Les Ollières (EPU Moyen Eyrieux)
- Saint-Fortunat (EPU Moyen Eyrieux)
- Pranles Creysseilles (EPU Moyen Eyrieux)
- Lamastre (EPU Lamastre)
- Lapra (EPU Lamastre)
- Saint-Agrève (EPU Saint-Agrève)
- Mars-Saint-Romain-le-Désert (EPU Saint-Agrève)
- Intres-Saint-Julien-Boutières (EPU Saint-Agrève)
- Lagorce (EPU Pont d'Arc)
- Vallon (EPU Pont d'Arc)
- Salavas (EPU Pont d'Arc)
- Boffres (EPU plateau d'Alboussière)

- Gilhoc (EPU plateau d'Alboussière)
- Annonay (EPU d'Annonay)
- La Pervenche (EPU La Pervenche)
- Saint-Sauveur-de-Montagut (EPU Saint-Sauveur Saint-Michel)

Drôme

- Poët-Laval (EPU Dieulefit)
- Montjoux (EPU Dieulefit)
- Bourdeaux (EPU Dieulefit)
- Montélimar (EPU Montélimar)
- La Motte-Chalancon (ADD)
- Vinsobres (ADD)
- Sainte-Euphémie (ADD)
- Valence (ADD)
- Nyons (ADD)
- Montmeyran (EPU de la Véore)
- Chabeuil (EPU de Chabeuil-Châteaudouble)
- Cliousclat (EPU Loriol-Cliousclat-Saulce)
- Loriol (EPU Loriol-Cliousclat-Saulce)
- Valdrôme (EPU Haut-Diois)
- Sainte-Croix-en-Quint (EPU Bas Diois)
- Pontaix (EPU Bas Diois)
- Die (EPU Die)
- Saillans (EPU Est-Crestois)
- Aouste (EPU Est-Crestois)
- Livron (EPU Livron)

Correspondances « Églises locales, consistoires, administrations départementales, ministère »

- Archives nationales (série F)
- Archives départementales de l'Ardèche (séries V, J, T, Z)
- Archives départementales de la Drôme (séries V, J, T)
- EPU Vernoux-Chalencon
- EPU Pont d'Arc
- EPU Crest

Correspondance de l'Union libérale : SHPF

Correspondance Frontin : SHPF

Presses du XIXe siècle étudiées.

Presse nationale protestante

- Les Archives du Christianisme au XIXe siècle, 1818/ ? (SHPF SP 73)
- Le Christianisme au XIXe siècle, 1871 / 1906 (SHPF SP 73)
- Les Archives évangéliques, 1842/1851 (SHPF P in f°13)
- Les Archives du méthodisme, 1853/1857 (SHPF P in f°35)

- Le Lien de Églises réformées, 1841/1852-1856/1870 (SHPF P in f°40)
- Le Protestant libéral (SHPF)

Presse régionale protestante

- Le Cévenol (ADA)
- Le Huguenot (SHPF)
- La Sentinelle (SHPF)

Presse locale protestante

- le Protestant valentinois (ADD, SHPF)
- Bulletin de l’Eglise Réformée d’Annonay (SHPF)

Bibliographie (ouvrages, revues, brochures).

a) Ouvrages généraux

Bastide J. : Histoire abrégée des protestants de France (1933).

Baubérot Jean : Histoire du protestantisme (PUF 1998).

Bost Charles : Histoire des protestants de France (1957).

Cabanel Patrick : Histoire des protestants de France – XVIe-XXIe siècle (Fayard 2012).

Cabanel Patrick : Le protestantisme français, la belle histoire XVIe-XXIe siècle (Alcide-2017).

Cabanel Patrick et Poton Didier : Les protestants français du XVIe s. au XXe s. (Nathan 1994).

Carbonnier-Burkard Marianne et Cabanel Patrick : Une histoire des protestants de France (Desclée et Brouwer 1998).

Cholvy Gérard et Hilaire Yves-Marie : Histoire religieuse de la France, géographie XIXe/XXe siècle (Privat).

Dubief Henri et Poujol Jacques : La France protestante (Edition de Paris 1996).

Encrevé André : Les protestants en France de 1800 à nos jours (Stock 1985)

De Félice G. : Histoire des protestants de France (1856).

Fabre Rémi : Les protestants en France depuis 1789 (La Découverte 1999).

Garrisson Janine : Histoire des protestants en France (Privat 1977).

Léonard Emile : Histoire générale du protestantisme (PUF 1961).

Mours Samuel et Robert Daniel : Le protestantisme en France du XVIIIe s. à nos jours (1972).

Mours Samuel : Les Eglises Réformées en France (1958).

Puaux N.F. : Histoire populaire du protestantisme français (XXe s.).

Richardot Jean-Pierre : Le peuple protestant français aujourd'hui (1980).

Wolff Philippe : Les protestants en France 1800-2000 (Privat 2001).

b) Ouvrages spécialisés (périodes)

Arnoux Alain : Commentaire du « Journal de voyage à pied à travers le Vivarais et le Velay en 1841 de F. D. Delétra » (2006).

François Bonifas : Histoire des protestants de France depuis 1861 (1874).

Bolle Pierre : Opinions et attitudes des protestants de la Drôme de 1848 à 1851 (1979).

Bernard Jean-Pierre : Les Drômois sous Napoléon (1989).

Encrevé André : Le pouvoir dans l'Église réformée de France sous le régime concordataire 1802-1905 (Revue réformée).

Mours Samuel : Un siècle d'évangélisation en France de 1815 à 1914, 2 tomes (1964).

Robert Daniel : Les Églises réformées en France sous la Restauration (PUF 1963).

Prat de Théodore : Annuaire protestant (1882).

Vernier Samuel : Le réveil religieux dans la Drôme (1898)

c) Ouvrages spécialisés (thèmes)

Augier Jean-Paul : Une passion républicaine - Protestantisme, républicanisme et laïcité dans la Drôme – 1892-1918 (Ampélos 2013).

Baty Claude : Les Églises évangéliques libres de France (LLB 1999).

Bonet Maury : Esquisse historique du mouvement libéral parmi les protestants de France.

Cabanel Patrick : Le Dieu de la République, aux sources protestantes de la laïcité, 1860/1900 (Carnot ?)

Durand L. : Le réveil religieux et l'Église de multitude.

Hervé Ozil : Magnaneries et vers à soie, la sériciculture en pays vivarois et cévenol.

Maury Léon : Le Réveil religieux dans l'Église réformée à Genève et en France (1892).

Meyer Etienne : Les origines du Réveil en France au début du XIXe s.
Antoine Prost : Histoire de l'enseignement en France 1800-1967 (Colin collection U).
Puaux Franck : Les œuvres du protestantisme français au XIXe siècle (1892).
Reymond : Le réveil religieux dans le Midi de la France.
Sabatier Alain : Religion et politique au XIXe siècle, le canton de Vernoux en Vivarais (1975).
Vinard Jean-Claude : Les écoles primaires en France de 1815 à 1885 (2000).
Vincent Samuel : Vues sur le protestantisme en France (1829).
Wemyss Alice : Histoire du Réveil (1790-1849).
Zorn Jean-François : Une école qui fait date, l'école préparatoire de théologie protestante 1846-1990 (Olivétan- 2013).
Zuber Valentine et Jean Baubérot : Une haine oubliée. L'antiprotestantisme avant le pacte laïque – 1870-1905. (Albin Michel 2000).

d) Ouvrages spécialisés (lieux et personnages)

Arnaud Eugène : Histoire des protestants du Dauphiné (Grassart 1876).
Arnaud Eugène : Histoire des protestants du Vivarais et du Velay (1888).
Barnier Gaston : Bourdeaux pays protestant et républicain, 20 siècles d'histoire (1986).
Boegner Marc : La vie et la pensée de T. Fallot (1914-1926).
Bolle Pierre et Petit Pierre : La vie des Eglises protestantes de la vallée de la Drôme de 1928 à 1938 (Actes du colloque tenu à la faculté de théologie protestante de Montpellier avril 1974).
Chabal Léopold : Autrefois, Valdrôme (1981).
Cadier Jacques : Jean Frédéric Vernier (1934.)
Draussin H : L'Eglise réformée de Valence (1924)
Gay Jules : Thèse de bachelier en théologie de Montauban sur Pierre Astier (1897).
Juston-Sabatier L. : Enfance pastorale en pays huguenot (1976).
Mailhet Adolphe : Bourdeaux et sa vallée (1931).
Mailhet André et Flavien-Girard E. : Vinsobres, histoire d'une Eglise réformée rurale dauphinoise (1951).

Mours Samuel : Le protestantisme en Vivarais et Velay des origines à nos jours (1949).

Mours Samuel : L'Église réformée de Montélimar des origines à nos jours (1957).

Reynier Elie : Saint-Sauveur-de-Montagut, évolution d'une petite commune rurale en Ardèche (Empire et Royaume-1950).

Vernier Théodore : La Baume Cornillane (1906).

e) Articles de revue

Bulletins de la « Société d'histoire du protestantisme français » :

- Histoire d'une famille protestante drômoise du XVIe au XIXe siècle : les Lombard-Latune (Francis Hordern – 2^e trimestre 1967).
- Les protestants du Dauphiné et la Révolution (Pierre Bolle – n°135 - 4e trimestre 1989).
- Etude historique et sociologique d'une paroisse réformée rurale : Châtillon en Diois, des origines à nos jours » (Jean Paul Berthouze – 1971 et 1972).

Cahiers drômois : Alphonse Blanchon (Jean Lovie – n°18 2010).

Cahiers d'histoire-Revue d'histoire critique : le colportage religieux genevois à destination de la France au XIXe siècle (Bernard Delpal – 2003).

Cahiers de Patrimoine huguenot d'Ardèche :

- Cahiers PHA n°2 (2002).
- Cahiers PHA n°5 (2004).
- Cahiers PHA n°6 (2006).
- Cahiers PHA n°8 (2008).

Chroniques du Diois : les cimenteries de Die (Henri Desaye- n°10 décembre 2008).

Études drômoises : les protestants de Dieulefit en 1851 (Charles Gardelle- n°2-3/1992).

Histoire et archives drômoises :

- Le réveil protestant dans la Drôme au XIXe s. (Pierre Bolle-n°12/1992).
- Les protestants et l'école dans la Drôme au XIXe s. (n°12/1992).
- La fabrique dieulefiteuse (n°5/ Juillet 1982).

Histoire et patrimoine drômois : les protestants (Jean-Noël Couriol – 1^{er} trimestre 2005).

Le monde alpin et rhodanien : protestants et républicains dans la Drôme (Cécile Reverchon et Pierre Gandin-n°214/1986).

Mémoire d'Ardèche et temps Présent :

- Chomérac, mouvements séculaires d'une population (Jean-Pierre Mur – n°32).
- Vallon-Pont-d-Arc aux XIXe et XXe siècles (Christophe Leyronas – n°32).
- Cinq générations de normaliens privadois (André Reboullet – n°37).
- Elie Reynier... (Yvette-Boissel Reynier, Odette et Marc Autrand – n°61-1).
- L'élection présidentielle de décembre 1848 en Ardèche (Michel Riou – n°72).
- Gaston Chalamet (n°73-1).
- Ardéchois à l'honneur – Bicentenaire de la légion d'honneur (n°76).
- Paysages huguenots de l'Ardèche (Jacques Béthemont - n°83).
- La laïcisation des cimetières (Laurence Chatoney et Pierre Coulet – n°88).

Revue drômoise :

- Le « Protestant valentinois » et la séparation des Eglises et de l'Etat (Jean-Paul Augier-juin 2005).
- Grand argentier et passeur de laïcité : Auguste Giraud (Philippe Bouchardeau - juin 2005).

Revue d'histoire ecclésiastique (Louvain Belgique) : le pouvoir dans l'Église réformée de France sous le régime concordataire 1802-1905 (André Encrevé-volume 97-1992).

Revue d'histoire du XIXe siècle : religion, politique et culture au XIXe siècle (Jacqueline Lalouette et Michèle Riot Sarcey - n°28 2004/1- Article d'André Encrevé sur « Protestantisme et bonapartisme »).

Revue du Vivarais :

- Aux confins du Vivarais et du Velay, la montagne protestante : schisme, dissidence et réveil 1770-1840 (Gérard Bollon janvier-juin 1993).
- Les protestants et l'école (Odette Autrand janvier-juin 1993).
- Un entrepreneur ardéchois au XIXe siècle Auguste Fougéirol - 1810-1878 (Michel Riou 2^e trimestre 2001).
- La loi de 1905 en Ardèche (Actes du colloque de Viviers – Premier trimestre 2006).

Revue réformée : l'éducation populaire chez les protestants au début du XIXe siècle : De la fonction de « petite école des deux cités » des premières écoles du Dimanche françaises de 1814 à 1830 (Anne Ruolt).

Terres voconces Diois Baronnies : contributions baronniardes à la sériciculture et à l'industrie de la soie (Jean Laget –juin 2008).